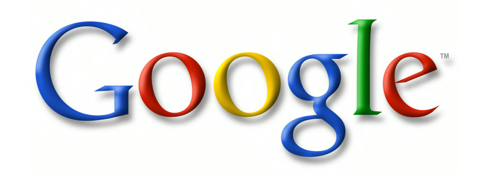
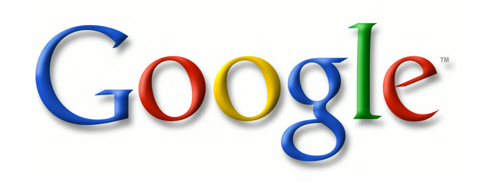
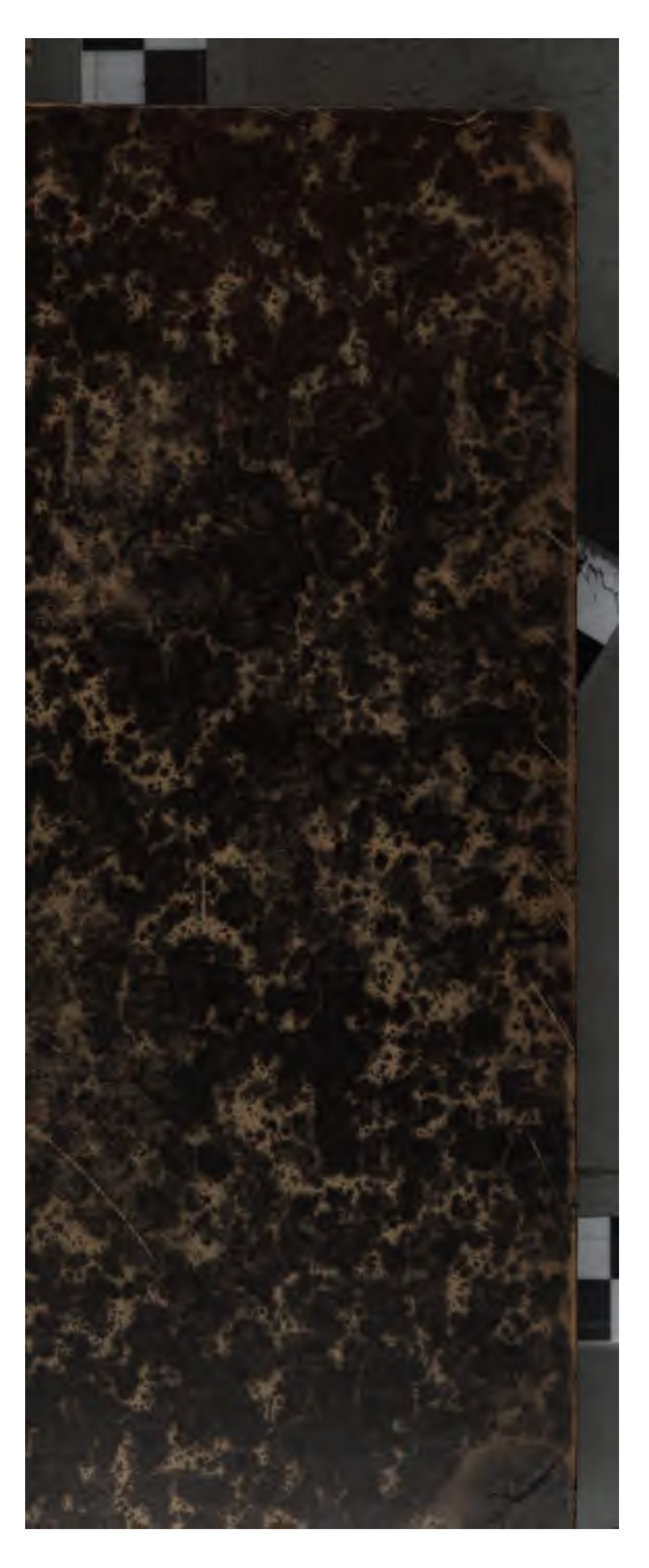










DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS,

AVEC LES RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ET L'INDICATION DES SOURCES A CONSULTER;

PUBLIÉE PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES,

SOUS LA DIRECTION

DE M. LE Dr HOEFER.

Tome Vingt-Cinquième.

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

M DCCC LVIII.

[illegible] sans descendance [illegible]) [illegible]

[illegible]).

[illegible] Frédéric Ier, duc [illegible] de Holstein [illegible]

[illegible]

[illegible] avant de [illegible] Il fonda, avec son frère [illegible] en 1580, les deux principales [illegible] de Holstein [illegible] ses branches collatérales de [illegible]

[illegible]

[illegible] 1700. Après avoir étudié à [illegible] Genève, puis à Utrecht, il [illegible] d'Angleterre. Nommé en 17[illegible] chambellan de Christian VI, il devint [illegible] de ce prince grand-bailli de [illegible] ministre (1746). Il fut [illegible] L'Académie des Sciences de Danemark [illegible] fut l'un des fondateurs, l'élut [illegible] 12 novembre 1742. Il était versé en [illegible] droit, en théologie et dans les sciences [illegible] laissa en manuscrit une traduction de [illegible] ses mémoires, en français, sur sa vie [illegible] 1727, et sur celle de son père. Membre [illegible] lège des Missions, le comte de Holstein [illegible]

[illegible]

[illegible]

qui était fort curieux [illegible]
trop belle pour [illegible]
mais un autre [illegible]
le préfet, lui donna, pour [illegible]
un lingot d'or, qu'il [illegible]
[illegible]
Rome en [illegible]
[illegible]
« Il ne vaut [illegible]
dit Fontenelle [illegible]
[illegible]



[illegible]

Dissertation sur la diversité des [illegible]

[illegible]

[illegible] 1702; — *Observations faites par le moyen du verre ardent*; ibid.; [illegible] *l'analyse du soufre commun*; [illegible] *sur les* [illegible] *de* [illegible] 1704; [illegible] *Essais de Chimie*, article 3 : *Du Soufre principe*; 1705; — *Observation sur une* [illegible] *de l'argent*; 1706; — *Observations* [illegible] *au verre ardent*; ibid.; — *Suite des Essais de Chimie : Du Soufre principe*; [illegible]

[illegible]

... Hésiode; les autres, destinés à célébrer les exploits des héros, ... [illegible] ... cycle épique, ... [illegible] ... Homère ... [illegible] ... *baïde* (1). La première fois qu'il [illegible]

(1) [illegible] ... J.-C. ; opinion [illegible]

[illegible] Pourquoi [illegible] les plus anc[illegible] elles pas [illegible] pourquoi [illegible] tout [illegible] sociale [illegible] existait, [illegible] transcription [illegible] descendre jusqu'[illegible] une législation écrite [illegible] déjà frapp[illegible] à nier l'us[illegible] d'Homère. « Tardivement, dit Josèphe (2), les Grecs con[illegible] [illegible] trouve [illegible] de discor[illegible]

(1) Les lois de Zaleucus, chez les Locriens Epizéphyriens, 29e olymp., 664 avant J.-C.

(2) *Contra Apionem*, I, 2.

[illegible]

[illegible] dans les Grecs à [illegible] après des [illegible] veut être faite à la [illegible] à envoyer à leur secours [illegible] [illegible] dans un combat contre Hector [illegible] ciens qui l'irritent de venger son ami [illegible] ressentiment, rentre dans la lutte et [illegible]. Ainsi présentée, dans [illegible], l'Iliade offre bien un plan d'ensemble. Tous les grands incidents se rattachent l'un à l'autre, et tous sortent du fait [illegible] qui est le sujet [illegible]. Achille quitte le champ de bataille parce qu'il est irrité contre Agamemnon; les Grecs sont vaincus parce que Achille s'est retiré; Patrocle [illegible] parce qu'ils sont réduits aux dernières extrémités, et il meurt pour les défendre; Achille rentre dans la lutte pour venger son ami, et il le venge en tuant Hector. Le poëme finit lorsque l'événement capital qui lui a servi de point de départ a produit tous ses effets, [illegible] qu'il finit juste au moment où l'art [illegible] consommé en aurait marqué le [illegible] est bien difficile de prétendre qu'il [illegible] semble a été formé après coup avec des [illegible] qui n'avaient pas été primitivement [illegible] ce but. Wolf lui-même ne s'y [illegible] beaucoup de peine, et il est au fond bien [illegible] affirmatif que d'Aubignac et que Vico (1). [illegible] enfin, il cède, dit-il à un examen plus approfondi du poëme et aux témoignages des [illegible]. On ne peut nier, en effet, qu'un examen [illegible] ne soit défavorable à l'unité de composition de l'Iliade. Outre des contradictions de détail assez nombreuses, certaines parties semblent avoir été ajoutées après coup à la construction primitive. Les six livres compris entre le I[er] et le VIII[e] [illegible] de concourir au but du poëme, le [illegible] ou le contredisent. Qu'Agamemnon [illegible] la dixième année de la guerre pour passer la revue de ses troupes et pour les [illegible] dre, le fait, quoique étrange, ne répugne pas [illegible]

(1) Rien n'est plus [illegible] que le [illegible] passage où Wolf [illegible] : « Nunc quoque [illegible] quod non dubito [illegible] [illegible] [illegible] decurrentem tamen [illegible] [illegible] [illegible] egregie carmini [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] quam tamen et [illegible] gravius [illegible] do mihi. » (Préf. de l'édit. de l'Il., Halle, 1794, p. xxix.)

[illegible] Hélène, qui depuis neuf ans [illegible] et qui devrait les connaître [illegible] de ne pas voir ses frères, et se [illegible] s'ils sont morts, ou s'ils se cachent à [illegible] d'elle, depuis neuf ans que dure la guerre, elle aurait pu s'en informer. Au premier livre, Zeus promet de venger Achille; il ne tient pas sa promesse dans les livres suivants jusqu'au [illegible], et au quinzième il l'a si bien oubliée, qu'il règle sa conduite d'après des considérations toutes différentes. Le neuvième chant est rempli par l'ambassade envoyée à Achille, fait capital, complétement oublié dès le onzième. Le dixième livre, tout entier épisodique, avait fortement éveillé les soupçons des anciens (1). A partir du onzième jusqu'au vingt-deuxième inclusivement, on ne sort plus du sujet; les deux derniers chants s'y rattachent aussi sans en être une suite nécessaire. Ainsi huit ou neuf chants ne concourent pas à l'ensemble du poëme. Un pareil résultat est tout à fait inexplicable si l'on suppose que l'*Iliade* a été composée et écrite dans les mêmes conditions que d'autres poëmes, tels que l'*Énéide* ou *Le Paradis perdu*. Il faut [illegible] passer de cette opinion à une autre manière de concevoir la composition de l'*Iliade*. Les diverses hypothèses proposées à ce sujet peuvent se réduire à trois. Nous examinerons d'abord la plus ancienne, celle qui a été adoptée par d'Aubignac, Bentley, Vico; celle à laquelle Wolf a attaché son nom, et que William Müller (2), H. Thiersch (3) et Lachmann (4) ont présentée sous la forme la plus précise et la plus [illegible].

Wolf et son école supposent que les poëmes homériques sont un assemblage de chants exécutés d'abord séparément et sans aucune vue d'ensemble. Lachmann a décomposé l'*Iliade* en dix-huit pièces qui ne sont peut-être pas, dit-il, l'ouvrage de poëtes différents, mais qui forment au [illegible] autant de poëmes distincts et indépendants. M. Grotefend a proposé une autre combinaison. Mais tous les critiques de cette école prétendent que l'*Iliade* et l'*Odyssée* (5)

[illegible] traditions. Que la poésie populaire [illegible] cède par chants détachés, c'est [illegible] trouve des exemples dans des [illegible] rapprochées de nous que le [illegible]. La vie et les exploits du Cid ont [illegible] tilians l'objet de chants séparés [illegible] Marco, le héros servien, a été [illegible] ballades ou chants de courte [illegible] possible et même probable qu'il [illegible] pour Achille et pour Ulysse, et que [illegible] ploits devinrent l'objet de chants [illegible] mais il ne s'en suit pas que l'*Iliade* [illegible] soient un recueil de ces chants [illegible]. Chacun de ces poëmes est le dévelop[illegible] seul sujet, d'un point central qui [illegible] une vaste circonférence. Cette [illegible] sition, évidente dans l'*Odyssée*, [illegible] même dans l'*Iliade*, malgré les [illegible] ne saurait être le résultat d'une [illegible] position de pièces séparées. Nous [illegible] Wolf a beaucoup exagéré l'importance [illegible] des Pisistratides; mais leur œuvre, [illegible] soit la valeur, ne fut en définitive [illegible] gement, et il est impossible qu'un [illegible] gement de chants séparés ait produit [illegible] admirable des formes littéraires, [illegible] plus grands poëtes des âges suivants [illegible] sans jamais l'égaler. Que l'on fasse [illegible] sur les *Romances du Cid* ou sur les [illegible] *Marco* le travail attribué aux Pisistratides, l'on aura une série d'événements qui [illegible] deront sans nécessité logique, et qui [illegible] ront la vie entière du héros; on [illegible] développement suivi, au milieu d'une [illegible] versité d'épisodes, d'un fait unique, [illegible] colère d'Achille, ou le retour d'Ulysse [illegible] palais envahi par les prétendants. Pour [illegible] former les chants populaires de la [illegible] épopée homérique, il ne fallait pas moins [illegible] très-grand poëte; les Pisistratides y [illegible] perdu leur temps, ou plutôt n'en auraient [illegible] même eu l'idée. Nous croyons donc que l'hypo[illegible] thèse qui nie l'unité de composition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* soulève beaucoup de difficultés et n'en résout aucune.

God. Hermann (3) a proposé une nouvelle hypothèse, qui selon lui explique à la fois, dans les poëmes homériques, l'unité de l'ensemble et les contradictions de détails. Il suppose l'existence de deux poëmes primitifs, une *Iliade* et une

(1) « Les anciens, dit Eustathe, prétendent que cette [illegible] fut composée par Homère comme un poëme [illegible], qu'elle ne faisait pas partie de l'*Iliade*, et que [illegible] l'y introduisit. » Eust., p. 785.

(2) W. Müller, *Homerische Vorschule*, seconde édition, Leipzig, [illegible], avec une introduction et des notes par [illegible] Grotefend.

(3) Thiersch, *Ueber das Zeitalter und Vaterland des Homer*; Halberstadt, [illegible].

(4) Lachmann, *Fernere Betrachtungen über die Ilias*; dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, [illegible], vol. XXVI, XXVIII, XXIX.

(5) Wolf cependant reconnaît l'unité de l'*Odyssée*: [illegible], cujus admirabilis summa et compages pro [illegible] [illegible] habenda est. » (Prolegom. p. CXVII-CXXX). Mais il prétend qu'elle n'est pas de l'époque d'Homère.

(1) *Voy.* *Le Romancero*, édit. de Depping et [illegible]; Leipzig, [illegible].

(2) Wuk Stephanowitsch, *Danitza*, ou *Chants populaires des Serviens*, traduit en français par M[illegible] Voïart; Paris, [illegible], 2 vol. in-8°.

(3) God. Hermann, *Præf. ad Odysseam*; Leipzig, [illegible], et sa dissertation *De interpolationibus Homeri* [illegible], dans ses *Opuscula*, vol. V, p. [illegible].

[illegible] des auditeurs. [illegible], la première, des [illegible] les différents [illegible] de moyen [illegible] le développe- [illegible] courts. Mais là [illegible] la supposition qu'il [illegible] ainsi développés [illegible] les traditions suc- [illegible] que l'on [illegible] poëmes homériques, [illegible] du même carac- [illegible] les primitifs indé- [illegible] pas conservé cette [illegible]

[illegible] d'Hermann n'est [illegible] a proposé une [illegible], qu'il regarde [illegible]. Dans l'*Iliade* [illegible] une *Achilléide*, des- [illegible], et à laquelle [illegible] le VIII[e] et tous les [illegible] au XXII[e] inclusive- [illegible] le XXIII[e] et le XXIV[e] [illegible] pas du sujet; mais [illegible] et le X[e] ap- [illegible] : ils se rapportent [illegible] contre Ilion, et for- [illegible]. Le IX[e] livre [illegible] *Achilléide* et une ad- [illegible] est en contradiction [illegible] Cette ingénieuse hypo- [illegible] des incohérences que [illegible] elle est elle-même su- [illegible]. Deux poëmes juxta- [illegible] dans les caractères [illegible] événements, des dis- [illegible] que celles qui nous [illegible] de l'*Iliade*, où [illegible] pas toujours [illegible] caractères sont admira- [illegible] style offre une par- [illegible] la supposition de [illegible] de l'*Iliade* ou [illegible] lui n'en faisait pas [illegible] serait un poëme plus [illegible] infiniment moins inté- [illegible] d'Hector ne trou- [illegible] les belles scènes [illegible] et Hécube. Achille [illegible] exploits de Diomède, [illegible] les siens, puisque [illegible] malgré leur cou- [illegible] tâche que seul il peut [illegible] un mo- [illegible] supérieur sur lui avec

[illegible] et les [illegible] les Grecs [illegible] l'événement [illegible] toute la route [illegible] inspiration patriotique [illegible] aux sentiments des [illegible] que le chantre d'Achille [illegible] les combats des autres héros, et [illegible] les épisodes empiéter sur l'action principale. Quant aux incohérences, elles s'expliquent par les circonstances de la composition et de la transmission de l'*Iliade*. Des chants très-nombreux, représentant sous une forme rhythmique les légendes populaires et en [illegible] de nouvelles, avaient cours chez les Grecs, et formaient toute l'histoire d'un peuple qui ne connaissait pas encore l'écriture. Un poëte choisit une de ces légendes et la développa en y rattachant une foule de personnages et d'événements célébrés dans d'autres légendes. Cette idée neuve et féconde, conçue et réalisée par un puissant génie, donna naissance à la plus grande des formes littéraires. Les Grecs eurent des poëmes qui par l'ensemble se détachaient des chants populaires et qui par les détails y touchaient de toutes parts. Si pendant des siècles de transmission orale les poëmes, en rapport perpétuel avec les chants populaires, leur firent de fréquents emprunts, si l'*Iliade* surtout reçut des additions qui troublèrent la liaison du récit, l'ensemble resta intact. Une preuve très-forte que bien avant les Pisistratides, l'*Iliade* et l'*Odyssée* embrassaient les mêmes sujets qu'aujourd'hui et formaient déjà un tout complet, arrêté, c'est que les poëtes cycliques qui versifièrent le cercle entier des légendes de la guerre de Troie ne touchèrent jamais aux faits célébrés dans les poëmes homériques : réserve d'autant plus significative qu'ils n'eurent pas les mêmes scrupules à l'égard les uns des autres. Wolf, il est vrai, a cru trouver dans les poëtes cycliques mêmes un argument contre l'unité de composition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Si l'unité générale d'action que l'on remarque aujourd'hui dans ces deux poëmes avait existé dès le temps des cycliques, pourquoi, dit-il, ne l'auraient-ils pas imitée? Mais d'abord les poëmes cycliques sont perdus, et nous ne pouvons pas vérifier s'ils différaient de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* autant que le suppose Wolf; puis, si les poëtes cycliques n'observèrent pas exactement la forme homérique, c'est que, venus longtemps après Homère et n'ayant pas hérité de son génie, ils ne purent pas accepter la partie la plus glorieuse, mais la plus difficile de son héritage. Les plus nobles formes littéraires s'altèrent, et toujours l'épopée dégénère en chronique versifiée.

Ainsi, il n'existe point d'argument décisif contre l'unité de composition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. L'opinion qui attribue chacun de ces

[illegible] Dans l'Iliade les hommes [illegible] que les dieux, dans l'Odyssée les [illegible] que les hommes. Dans l'O-dyssée aucun mortel n'ose résister à un dieu; [illegible] ou la blesser, [illegible] plus des querelles des [illegible] conseils [illegible] au secours d'Ulysse, [illegible] et non [illegible] Dans l'Iliade, [illegible] Athéné, [illegible] des dieux, [illegible] de l'hospitalité, n'est pas puni de [illegible], tandis que dans l'Odyssée les dieux [illegible] les mortels qui ne respectent pas les lois de l'hospitalité. Les dieux de l'Iliade vivent sur le mont Olympe, ceux de l'Odyssée habitent le ciel vide, bien au-dessus des régions [illegible]. Dans le premier de ces poëmes, ils [illegible] à chaque instant, excepté quand ils [illegible] d'un nuage, tandis que dans le second, ils sont habituellement invisibles, [illegible] quand ils revêtent la forme humaine. Il y a, selon la remarque de Benjamin Constant, il y a plus de mythologie dans l'Iliade et plus de religion dans l'Odyssée (1). Si à ces différences générales on ajoute d'autres [illegible] de détails (2), on reconnaîtra que les deux poëmes ne sont pas contemporains, que l'Odyssée est postérieure à l'Iliade et qu'elle en est séparée par un intervalle assez long. Cet intervalle est-il tel qu'il n'ait pu être rempli par la vie d'un seul homme? Nous ne le pensons pas. A côté des différences il faut signaler les analogies, qui ne sont pas moins grandes. La religion est au fond la même dans les deux poëmes et bien distincte de la religion d'Hé[illegible]

[illegible] dans la même siècle [illegible] deux poëmes d'un génie [illegible] ment semblables, qu'on les a [illegible] à tous les autres [illegible] c'est là un fait si étrange que [illegible] qu'il n'y ait aucun moyen d'expliquer les divergences qui existent entre [l'Iliade] et l'Odyssée. Or, nous n'en [illegible] à cette unique hypothèse. Longin (3) [illegible] compte de la différence des deux [illegible] tend que l'Iliade fut composée [illegible] la fleur de l'âge, et l'Odyssée [illegible] que la vieillesse avait refroidi. « [illegible] l'Odyssée, peut être comparé, [illegible] couchant qui, sans avoir la même force [illegible] même grandeur. » Vico s'est moqué [illegible] affirmation que Longin aurait dû donner [comme] une simple supposition. A ce titre [illegible], et si on la complète par certaines [illegible], elle peut expliquer les [illegible] des deux épopées. Homère jeune, [illegible] carrière où nul ne l'avait précédé, s'[illegible] étroitement aux anciennes traditions, [illegible] populaires, qui représentaient les [illegible] toute la rudesse des temps héroïques. [illegible] vieux, plus sûr de son génie, plus maître [de ses] inspirations, substitua aux idées [illegible] grossières des anciens temps les idées [illegible] vées, plus pacifiques que lui suggéraient [son] propre génie et la vue d'une société où [illegible] merce avait déjà développé le bien-être [illegible] choses. Ce n'est là qu'une hypothèse [illegible] mais plus vraisemblable que la supposition [illegible] pruntée par des critiques modernes aux [illegible] zontes (4) de l'antiquité.

(1) Benjamin Constant, De la Religion, t. [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

(4) La géographie d'Homère est peu [illegible] prentes d'un caractère fabuleux. La plupart des [illegible] visitées par Ulysse sont imaginaires, et on [illegible] ment essayé de les identifier avec des pays [illegible] connaissait la Grèce continentale et les îles [illegible] situées à l'ouest du continent, la Crète et les [illegible], la Thrace, la Troade, [illegible] l'Asie Mineure, entre le [illegible] au nord, et [illegible] au sud, il ne mentionne jamais [illegible] [illegible] Voy. Voelcker, Homerische Geographie, [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] de l'Odys- [illegible] Les deux [illegible] point de départ à la [illegible]

[illegible] la poésie et [illegible] langues et des [illegible] époque indique [illegible] légendes [illegible] période [illegible] quelques [illegible] placent les docu- [illegible] chronologie (1), [illegible] plus anciens, on [illegible] l'ère des [illegible] principalement [illegible] à leur tête la [illegible] On [illegible] une lutte [illegible] le centre [illegible] de la lutte [illegible] les plus con- [illegible] la considération [illegible] que les peuplades [illegible] d'autres peuplades, [illegible] plus près de la [illegible] du Nord-ouest, [illegible] Thessalie, la Béotie [illegible] d'invasion, qui [illegible] siècle et s'a- [illegible] résultat de subdi- [illegible] comme race domi- [illegible] civilisation et une [illegible] la civili- [illegible] les poëmes [illegible] appartiennent

(1) [illegible]

[illegible]

grandeur [illegible] empreinte de l'école [illegible] poésie populaire, [illegible] avant le dixième siècle. [illegible] épopées ne peuvent pas [illegible] après le neuvième siècle ; car, [illegible] Homère se serait trouvé dans un état de choses si différent de celui qu'il a chanté que, pour peindre une époque complétement [illegible], il aurait dû faire un effort archéologique [illegible] incompatible avec le caractère naïf et [illegible] de sa poésie. C'est donc entre l'an [illegible] et 900, [illegible] près de la première date que de la seconde, qu'il faut placer l'existence d'Homère.

Si l'*Iliade* et l'*Odyssée*, interrogées [illegible] sur l'époque où vivait leur auteur, ne [illegible] qu'une vague approximation, elles nous fournissent sur sa nationalité des [illegible] mais contradictoires. Beaucoup de détails feraient croire que le poëte était européen. Sa mythologie s'est évidemment formée en Europe. Elle est l'œuvre des [illegible] qui vivaient soit en Thessalie autour du mont Olympe, soit en Béotie près de l'Hélicon, et qui coordonnèrent les diverses légendes [illegible] en un vaste système mythologique. Il semble qu'un Homère asiatique aurait choisi pour la demeure de ses dieux quelque montagne de l'Asie Mineure, l'Ida et le Gargarus plutôt que l'Olympe thessalien, et qu'il n'aurait pas [illegible] à Artémis marchant sur le Taygète ou l'Érymanthe. En général lorsque Homère parle des localités d'Europe, il est plus précis, [illegible] minutieusement exact que pour les localités d'Asie. Cependant on peut, en faveur de l'origine asiatique des poëmes homériques faire valoir la tradition très-répandue qui place en Asie la naissance d'Homère, et la langue de ses poëmes, qui est l'ionien, c'est-à-dire un dialecte d'Asie. Si on veut préciser davantage la question de nationalité, et chercher à quelle tribu grecque appartenait Homère, on rencontre les mêmes contradictions. Dans les deux poëmes les premiers rôles sont donnés à des Éoliens, à Achille, à Ulysse ; la plus grande partie des légendes est d'origine achéo-éolienne, et beaucoup d'usages particuliers aux Éoliens y sont rapportés ; mais il serait difficile de contester l'origine ionienne, peut-être même athénienne de la légende d'Hélène. D'autres faits plus concluants attestent que, selon l'expression d'Aristarque, un cœur ionien battait dans la poitrine d'Homère. Partout le poëte montre pour les divinités ioniennes, Athéné, Poséidon, un respect significatif ; les institutions politiques auxquelles il fait allusion

[illegible] ces Boréens hyper- [illegible] l'Asie [illegible] avec une singulière [illegible] au nord de l'Hellade [illegible] la prairie d'Asie, le [illegible] avec ses cygnes, le lac Gygée, le mont [illegible] le rocher de Sipyle, d'où coulait [illegible] semblent lui être connus par des souvenirs d'enfance. Telles sont les données contradictoires que l'on recueille dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et sur lesquelles il faut asseoir la biographie d'Homère. Les témoignages des anciens à son sujet ne méritent confiance qu'autant qu'ils nous aident à résoudre ses difficultés, à concilier ses contradictions.

Ces témoignages sont innombrables; car il n'est pour ainsi dire pas un auteur grec ou latin qui n'ait parlé d'Homère. Déjà les anciens avaient senti le besoin de rassembler ces notions éparses et d'en former une vie d'Homère. Nous possédons huit de ces vies, en y comprenant une fiction intitulée *Joute d'Homère et d'Hésiode*. (Ἀγὼν Ὁμήρου καὶ Ἡσιόδου). Quatre sont anonymes, les quatre autres portent les noms d'Hérodote, de Plutarque, de Proclus, de Suidas. Suidas vivait au onzième siècle de l'ère chrétienne, Proclus (différent du philosophe de ce nom) au deuxième, Plutarque au deuxième aussi. La *Vie* qui nous est venue sous le nom d'Hérodote serait inappréciable si elle était authentique. Mais le moindre examen démontre que c'est une fiction fabriquée au siècle tout au plus avant J.-C., afin de répondre aux questions que soulevaient déjà l'origine et la transmission des poëmes homériques. Les *Vies* anonymes sont encore plus récentes. Ces biographies, dont la plus ancienne est postérieure à Homère d'un millier d'années, n'ont aucun prix à titre de documents originaux; elles ne valent que par les renseignements qu'elles renferment. Elles nous font connaître les noms de cinquante auteurs environ qui, spécialement ou en passant, s'étaient occupés de la patrie et de l'époque d'Homère. La plupart de ces auteurs n'ont fait que répéter ce que d'autres avaient dit avant eux. Si l'on s'en tient aux écrivains qui ont constaté des traditions anciennes et émis des opinions originales, on n'a plus devant soi qu'un petit nombre de témoignages dont les contradictions ne sont pas inconciliables. Mais ces témoignages mêmes ne sauraient dans aucun cas avoir l'autorité de notions positives qui manquaient aux anciens aussi bien qu'à nous. Ce sont des traditions, des conjectures, rien de plus. Entre la composition des poëmes homériques et les plus anciens historiens grecs, il s'écoula au moins quatre siècles. C'est un vide qu'il sera toujours impossible de combler.

[illegible] aux poëmes ho- [illegible] D'après Cratès et [illegible] dans le premier siècle [illegible] Aristote et Aristarque [illegible] l'émigration ionienne [illegible] Apollodore le chronologiste [illegible] phyre, 270 après [illegible] Hérodote, 350 après. Non-seulement [illegible] comme on le dit, mais dix-sept [illegible] dix-neuf revendiquèrent l'honneur [illegible] trie d'Homère. Entre ces prétentions [illegible] plupart n'ont aucun fondement [illegible] celles de Cyme, soutenues par [illegible] celles de Colophon défendues par [illegible] surtout celles de Smyrne et de Chios [illegible] a pour elle Pindare, Scylax et Stésimbrote [illegible] s'autorise des témoignages de Simonide [illegible] laüs, d'Hellanicus, de Thucydide [illegible] avait existé à Chios une famille d'[illegible] que Homère y était l'objet d'un culte [illegible] des poëmes homériques on essaye [illegible] ces assertions contraires, on [illegible] dates extrêmes d'Ératosthène et d'[illegible] entre les autres on s'arrêtera à celle d'[illegible] d'Aristarque, parce qu'elle coïncide [illegible] historique dont l'influence sur la poésie [illegible] rique a été capitale : nous parlons de l'[illegible] ionienne. L'invasion des Doriens fit [illegible] coup de Grecs, Ioniens et Éoliens sur [illegible] ges de l'Asie, où ils fondèrent des colonies [illegible] santes. Les Ioniens et les Éoliens, séparés tout ailleurs, se trouvèrent par suite d'év[illegible] douteux, réunis à Smyrne. Cette union [illegible] tribus ne fut pas de longue durée. Les [illegible] expulsèrent les Ioniens, qui se réfugièrent [illegible] lophon, à Chios et dans d'autres [illegible] de leur race. Plus tard la fortune changea [illegible] Ioniens, partis de Colophon, reprirent Smyrne [illegible] fut dès lors une des principales villes [illegible] confédération. Si l'on place, avec Aristote [illegible] tarque, la vie d'Homère à Smyrne dans [illegible] riode qui suivit l'émigration ionienne [illegible] après la prise de Troie, les principales [illegible] qui nous frappent dans ses poëmes [illegible] résolues. Les Éoliens, partis d'Europe [illegible] d'abord à Cyme, comptant parmi leurs [illegible] grande race des Achéens, et se vantant [illegible] pour chefs des princes de la famille d'[illegible] non, apportaient en Asie un fonds [illegible] de légendes et de chants nés dans la Grèce d'Europe, en retraçant avec précision les [illegible] sites, et profondément empreints de [illegible] logie qui s'y était développée. Au contact de la terre d'Asie, théâtre des exploits de leurs [illegible] tres, à la vue des campagnes de la Troade, [illegible] leurs héros populaires avaient combattu, trouvé une mort glorieuse ou une victoire éclatante, les Éoliens sentirent redoubler leur intérêt pour les légendes, les chants de la guerre de Troie, qui depuis plus d'un siècle déjà les charmaient et les exaltaient. Ils portèrent dans Smyrne [illegible] dont les remplissait le souvenir [illegible]

[illegible] de Ho- [illegible] la civilisation et [illegible] toujours les [illegible] originale, [illegible] intelligence, [illegible] esprit progres- [illegible] Éoliens et [illegible] de l'émigration, [illegible] Un poète, ionien [illegible] brillant et fa- [illegible] de la tradition) eut [illegible] poétiques des [illegible] d'une légende [illegible] centre. De cette idée [illegible] l'Odyssée, ces poè- [illegible] de tout un peuple [illegible] le fond appartient à la [illegible] leur forme en [illegible] que toutes les [illegible] à bon droit, et [illegible] à vrai maître. Un des [illegible] à certaines époques, [illegible] nom, dans une [illegible] historique. Ainsi, [illegible] Homère nous re- [illegible] du poète, mais [illegible] la transmission de [illegible] à Cyme, c'est que [illegible] des Éoliens, [illegible] s'étaient ranimées, [illegible] et dès lors im- [illegible] à Chios et à Colo- [illegible] de Smyrne, [illegible] y portant [illegible] de l'écriture, [illegible] fidèlement. [illegible] qui repré- [illegible] longs voyages se [illegible] dans cette île flo- [illegible] et que le [illegible] admettra [illegible] Homère, chassé de [illegible] trouva un asile [illegible] y composa son [illegible] pourquoi [illegible] moins de place [illegible] ioniennes [illegible] et pourquoi [illegible] plus avancée, [illegible] plus propice aux [illegible] Ces con- [illegible] sont pas des faits [illegible] que, pour ex- [illegible] de l'Iliade et [illegible] de recourir à [illegible] il est plus sim- [illegible] tenir à l'ogi- [illegible] judicieusement [illegible] base et comme

[illegible] compris les exploits des héros argiens devant Thèbes, et remontaient même plus haut, jusqu'aux origines mythiques de la race grecque. Tandis que les Homérides de Chios se transmettaient fidèlement, de génération en génération, les chants du poète dont ils portaient le nom, d'autres rapsodes, en récitant les mêmes ouvrages, entreprirent de les compléter par des compositions analogues sur des sujets qu'Homère avait laissés de côté, ou qu'il avait touchés en passant. Les plus importantes de ces productions se conservèrent chez les anciens, et formèrent ce qu'on appela le *Cycle épique*. Ce vaste recueil, qui commençait au mariage d'Uranus et de Gæa et finissait au meurtre d'Ulysse par son fils Télégonus, comprenait un grand nombre de poëmes aujourd'hui perdus dont les titres mêmes sont imparfaitement connus et dont les auteurs sont incertains (1). *La Titanomachie* (2) (Τιτανομαχία); *La Danaïde* (Δαναΐς); *L'Atthide* (Ἀτθίς) *ou l'expédition des Amazones* (3); *L'Œdipodie* (4) (Οἰδιποδεία); *La Thébaïde* (5) (Θηβαΐς), *ou l'expédition d'Amphiaraüs*; *Les Épigones* (Ἐπίγονοι), *ou l'Alcméonide* (6) (Ἀλκμαιωνίς); *La Minyade* (Μινυάς), ou la *Phocaïde* (Φωκαΐς); *La Prise d'Œchalie* (7) (Οἰχαλίας ἅλωσις); *Les Chants cypriaques* (8) (Τὰ Κύπρια) (9); *L'Éthiopide* (10) (Αἰθιοπίς); *La Petite Iliade* (11) (Ἰλιὰς μικρά), *La Destruction de Troie* (12) (Ἰλίου πέρσις); *Les Retours des Héros* (13) (Νόστοι) (14); *La Télégonie* (15) (Τηλεγονεία) : toutes ces épopées se rattachaient étroitement aux poëmes homériques ; mais, quoique formées des mêmes matériaux et animées des mêmes sentiments, elles n'offraient pas, au jugement des anciens, la même puissance de génie, le même art de composition.

Les hymnes qui portent le nom d'Homère ne lui appartiennent que pour avoir été longtemps liés à la récitation de ses poëmes. Les anciens donnaient à ces compositions, souvent très-courtes, parfois assez étendues, le titre d'ouvertures ou

(1) Proclus, dans un passage de sa *Chrestomathie*, cité par Photius (cod. 239), a donné une courte analyse du *Cycle épique*. *Voy.* sur ce sujet Welcker, *Der Epische Kyklus*; Düntzer, *Fragmenta Epicorum Græcorum*; Wüllner, *De Cyclo epico*; Leutsch, *Thebaidis cyclicæ Reliquiæ*; Lange, *Uber die Kyklischen Dichter*.

(2) Attribuée à Eumélus de Corinthe et à Arctinus.

(3) Att. à Hégésinus.

(4) Att. à Cinéthon.

(5) Att. à Arctinus, et plus souvent à Homère.

(6) Att. à Homère.

(7) Att. à Créophyle de Samos et à Homère.

(8) Att. à Stasinus et à Leschès.

(9) Après les *Chants cypriaques* venait dans le *Cycle* l'*Iliade* d'Homère.

(10) Attribuée à Arctinus.

(11) Att. à Homère, à Thestoridès, à Cinéthon, à Diodore d'Érythrée et plus souvent à Leschès.

(12) Att. à Arctinus.

(13) Att. à Hagias de Trézène.

(14) Après les *Retours* venait l'*Odyssée* d'Homère.

(15) Att. à Eugammon de Cyrène et à Cinéthon.

[illegible] qui habite la [illegible] [illegible] avec l'auteur [illegible] [illegible] l'hymne à Apollon Pythien [illegible] de l'établissement du sanctuaire pythien [illegible] l'hydre [illegible] et qui, sous [illegible] conduisit les Crétois à [illegible] les prêtres de son temple. [illegible] qui ne peut être antérieur [illegible] puisqu'il y est fait men[illegible] invention de Ter[illegible] d'Homère. Le dieu [illegible] son berceau et dérobe les trou[illegible] dans les pâturages de Piérie. Il [illegible] sept cordes avec une écaille de [illegible] lorsque son larcin est découvert, il [illegible] d'Apollon qui lui donnent ce [illegible] L'Hymne à Aphrodite [illegible] et se rattache [illegible] L'Hymne à Déméter est [illegible] dans la demeure [illegible] Déméter, irritée de l'enlè[illegible] [illegible] jusqu'à ce que Zeus [illegible] Cet hymne, [illegible] appartient à une période religieuse que l'*Iliade* et l'*Odys*[illegible] Les idées qui ont [illegible] l'*Hymne à Dionysos* sont encore plus [illegible] Le dieu, [illegible] tyrrhéniens l'enlevèrent, et le [illegible] sur leur vaisseau. Bientôt divers pro[illegible] la présence du dieu. Le vin [illegible] sur le navire, une vigne chargée de [illegible] à la voile, le lierre sombre, avec [illegible] s'entrelace autour du mât. [illegible] la forme d'un lion, une ourse [illegible] près de lui, et les pirates épouvantés [illegible]

(1) [illegible] d'Homère [illegible] qu'un seul.

[illegible] à la mythologie d'Homère. [illegible]

[illegible] Homère des poèmes [illegible] différents, et qui sont [illegible] la poésie héroïque : Le *Margitès* [illegible] *Les Batrachomyomachie* [illegible] qu'Aristote plaçait [illegible] des œuvres d'Homère, et qu'il [illegible] la source de la comédie, [illegible] l'*Iliade* et l'*Odyssée* étaient [illegible] gédie, est perdu. Cette perte est [illegible] Il serait curieux de voir les [illegible] de l'épopée appliquées à [illegible] de mœurs, à des tableaux [illegible] du *Margitès* était un sot qui [illegible] idée de son intelligence [illegible] de choses, mais qui les savait [illegible] « Les dieux, dit le poète, ne l'avaient [illegible] ni laboureur, ni habile à [illegible] Il manquait de toute industrie [illegible] ques critiques grecs, Pigrès, frère [illegible] et contemporain des guerres [illegible] l'auteur du *Margitès* (1), mais [illegible] bable qu'il ne fit qu'interpoler [illegible] ancien ; et sans faire remonter le [illegible] qu'à Homère, on peut l'attribuer [illegible] homérique. Les *Cercopes*, ces [illegible] génies qu'Hercule emprisonna pour [illegible] leurs méchants tours, et qui lui [illegible] de nouveaux stratagèmes, [illegible] d'un poème, aujourd'hui perdu, [illegible] les auditeurs attristés par les [illegible] héros épiques. Dans le même [illegible] posées d'autres petites pièces, [illegible] *Chèvre sept fois tondue* ([illegible]) *Chanson des Epicichlides* ([illegible]) nous ne connaissons que les titres ; [illegible] *la Cruche* (Κέραμος ? Κεραμίς) [illegible] mythologique et poétique est [illegible] humbles objets de la vie commune, [illegible] *champommable* (Βατραχομυομαχία) [illegible] de ce petit poème, probablement [illegible] dans un style emprunté à l'*Iliade* [illegible] des rats et des grenouilles. Ces [illegible] les anciens ne craignaient pas de [illegible] nom d'Homère, appartiennent [illegible] homérique ; elles en marquent [illegible] dance.

Tandis que le grand mouvement [illegible] suscité par l'*Iliade* et l'*Odyssée* [illegible] des paroles, les deux poèmes [illegible] temps à la mémoire des rapsodes [illegible] enfin dans l'écriture un moyen de [illegible] plus exact et plus durable (2). Voici [illegible]

(1) V. [illegible] Suidas, au mot Πίγρης.

(2) Héraclide de Pont prétend (*Hist.* [illegible] édit. Didot, t. II, p. 210), que Lycurgue [illegible] Péloponnèse les poèmes d'Homère, [illegible]

[illegible]

[illegible] ceaux, plus on [illegible] l'Archiloque [illegible] dans [illegible] l'Iliade et [illegible] des rapsodes [illegible] des princes [illegible] Lycurgue [illegible]

[illegible] sortie ; D[illegible] [illegible] Onomacrite, d'Athènes, [illegible] Zopyre d'Héraclée [illegible] de Crotone [illegible] leurs [illegible] entre, comme [illegible] [illegible] suivant une opinion générale, [illegible] les membres dispersés. En [illegible] tâche aussi difficile, ils durent [illegible] volontairement [illegible] ils semblent avoir [illegible] épisodes qui n'appartenaient pas à ce poème ; ils introduisirent certains passages [illegible] l'orgueil des Athéniens ou pour servir les desseins politiques de Pisistrate. [illegible] plus tard pour avoir [illegible] tribué à Musée [illegible] Ces infidélités reprochées aux [illegible] Pisistrate sont peu de chose en comparaison des interpolations probables des rapsodes [illegible] sait avec vraisemblance qu'ils [illegible] de critique dans leur [illegible] purent pas altérer essentiellement les deux [illegible] qu'ils reconstituaient ; car ces poëmes étaient [illegible] ralement connus par la récitation des rapsodes, et il en existait certainement déjà des manuscrits. Le grand mérite de leur œuvre fut de servir de base à d'autres éditions qui se succédèrent [illegible] L'auteur du *Dialogue d'Hipparque* [illegible] récension nouvelle au fils de Pisistrate, [illegible] parque, qui eut pour collaborateurs les poëtes Simonide et Anacréon. Les villes grecques les plus florissantes, rivalisant avec Athènes, [illegible] faire de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* des [illegible] tions dont le texte, pour ainsi dire officiel, servit aux récitations solennelles des fêtes publiques et à la récitation libre et journalière des rapsodes. On connaît six de ces récensions politiques (ou des villes), comme les appelaient les Alexandrins, celles de Marseille, de Chios, d'Argos, de Sinope, de Cypre et de Crète. A Athènes, les copies d'Homère devinrent assez communes pour qu'Alcibiade souffletât un maître d'école [illegible]

[illegible]

Die Alexandrinische Bibliothek, p. [illegible] *Kyklos*, p. [illegible] ; il [illegible] les Alexandrins n'attachaient pas [illegible] l'importance [illegible] que lui ont [illegible] école.

(1) *Voy.* Ritschl, *Corollarium disputationis de bibliothecis alexandrinis deque Pisistrati curis homericis*, Bonn, 1840. Cette seule [illegible] l'opinion de Wolf sur l'édition de Pisistrate.

(2) *Voy.* sur cette [illegible], Düntzer, *Homer und der epische Kyklos*, p. 22.

(3) Par exemple la *Dolonie*, qui forme le [illegible] de l'*Iliade* (*voy.* [illegible] Aristophane de Byzance et Aristarque [illegible] apocryphes les cinq cents derniers vers de l'*Odyssée*.

(4) On croit que les Alexandrins [illegible] éditeurs [illegible] d'Homère.

[illegible] Ces [illegible] [illegible] [illegible] entre l'*Iliade* et l'*Odyssée* [illegible] critique. Comme ces deux épopées [illegible] le fondement de toute éducation [illegible] et exerçaient une immense influence sur les esprits, les philosophes furent naturellement amenés à exposer, à recommander ou à réfuter les principes moraux et les doctrines religieuses qu'elles contenaient. Pythagore, Xénophane, Héraclite [illegible] Homère comme un auteur de mensonges qui avilissait la majesté des dieux, tandis que Théagène, Métrodore, Anaxagore, [illegible] dévoilèrent la profonde sagesse que le poëte avait cachée sous des fables allégoriques. A ces derniers remonte l'absurde manie de voir dans les chants populaires de la Grèce primitive des allégories morales. Cette [illegible] extravagante interprétation dont Socrate se moquait, que Platon réfutait, qu'Aristarque combattait de toute la force de son savoir et de son bon sens, resta pourtant en faveur chez les [illegible] et les grammairiens anciens; elle a été longtemps en honneur parmi les modernes, et peut-être en trouverait-on des traces même aujourd'hui.

Les sophistes du temps de Périclès, Prodicus, Protagoras, Hippias, s'occupèrent d'Homère d'une manière plus utile, et frayèrent la route aux Alexandrins. Sous leur influence parurent des éditions nouvelles, fruits de la comparaison de différents manuscrits, et l'on fit encore quelques pas vers le rétablissement du texte homérique. Mais cette tâche offrait des difficultés que l'application raisonnée de la critique pouvait seule surmonter. Les manuscrits, déjà nombreux, offraient de grandes divergences, et l'on avait peine à se reconnaître au milieu de tant de passages [illegible], interpolés, ajoutés, tronqués (1). Parmi les éditions qui devancèrent et préparèrent celles d'Alexandrie on en signale deux, l'une du poëte Antimaque de Colophon, l'autre d'Aristote, qui fut, dit-on, assisté de Callisthène et d'Anaxarque (2). Celle-ci reçut le nom d'édition de la cassette (ἡ ἐκ τοῦ νάρθηκος), parce qu'Alexandre avait l'habitude de la porter avec lui dans une magnifique cassette provenant du trésor de Darius. On cite encore deux autres recensions qui se rattachent aux éditions *politiques* : l'*éolique* (αἰολική), ainsi nommée sans doute parce qu'elle avait été faite dans quelque ville éolienne, et la *cyclique* (Κυκλική), qui faisait apparemment

[illegible] ... [illegible] les [illegible] ... [illegible] Alexandrie. Le [illegible] ... constituer définitivement le texte [illegible] période créatrice de la littérature [illegible] close. Il ne restait plus aux [illegible] des Ptolémées qu'à recueillir [illegible] classer, à conserver avec vigilance [illegible] grandes œuvres du passé, dont [illegible] d'Alexandrie leur offrait le plus [illegible] les commenter, à expliquer ce qui [illegible] lié à des mœurs, à des institutions [illegible] venait intelligible pour tous, [illegible] savants. Trois écrivains placés [illegible] des rapports de maître à élève [illegible] d'une nombreuse école qui, [illegible] exclusivement, s'occupa des poëmes [illegible] Zénodote (1) posa les fondements [illegible] systématique, en établissant deux [illegible] épurer le texte corrompu. Il rejeta 1° [illegible] en contradiction avec l'ensemble de [illegible] 2° ce qui paraissait indigne du génie [illegible] A ces deux règles Aristophane et A[illegible] ajoutèrent deux de plus. Ils rejetèrent [illegible] était contraire ou étranger aux [illegible] homériques; 4° tout ce qui ne concernait [illegible] le langage et la versification épique [illegible] qui ouvrit la voie à la véritable [illegible] loin de la perfection. Il retrancha de [illegible] gea, en altéra et en transposa d'[illegible] rement; enfin, il agit avec les poëmes [illegible] comme il eût fait avec son propre [illegible] témérité aurait porté une atteinte [illegible] aux poëmes qu'il prétendait rest[illegible] n'avait trouvé des correctifs dans [illegible] prudente d'Aristophane et d'Aristarque [illegible] mier (2) rétablit dans son édition [illegible] vers exclus par Zénodote, et [illegible] le second acheva si heureusement. [illegible] d'Aristarque (3) était immense chez [illegible] mais avant la publication des scolies [illegible] on pouvait difficilement se rendre compte [illegible] mérite. Ces précieuses scolies, en [illegible] inattendu sur l'origine des poëmes [illegible] permirent aussi d'apprécier le [illegible] qui leur donna le premier une forme [illegible] Les scolies de Venise dérivent de [illegible] principales aujourd'hui perdues, [illegible] traité d'Aristonicus sur les signes [illegible] ployés par Aristarque dans son édition [illegible] et de l'*Odyssée* (4); 2° celui de [illegible] l'édition d'Aristarque (5); 3° la *Prosodie* [illegible]

(1) Beaucoup de vers d'Homère cités par les auteurs de cette époque, Aristote entre autres, ne se retrouvent pas dans le texte actuel. Un passage de la *Poétique* semble même démontrer qu'un long épisode de l'*Odyssée* manquait aux manuscrits de ce poëme qu'Aristote avait sous les yeux. (*Voy.* Egger, *Hist. de la Crit.*, p. [illegible].)

(2) Aristote avait aussi composé des *Problèmes homériques* (questions, [illegible] et grammaticales), [illegible], mais qui nous sont en partie connus par les scolies de Venise. (*Voy.* Egger, *Hist. de la Crit.*, p. [illegible].)

(1) *Voy.* Düntzer, *De Zenodoti Studiis* [illegible] Gottingue, 1848.

(2) *Voy.* Nauck, *Aristophanis Byzantii* [illegible] Halle, 1848.

(3) *Voy.* Lehrs, *De Aristarchi Studiis* [illegible] nigsberg, 1833, et Egger, *Aristarque*, dans la [illegible] *Deux Mondes*, 1er février 1846.

(4) *Voy.* Friedländer, *Aristonicus*, Περὶ [illegible] Ἰλιάδος; Gottingue, 1853.

(5) *Voy.* Schmidt, *Didymus Chalcenterus* [illegible] Leipzig, 1854, et l'article *Didyme* dans cette [illegible]

[illegible] ... de Ve[illegible] ... les pre[illegible] ... ou signes criti[illegible] ... lui, servirent à ... influence du reste du ... existe, dans l'im[illegible] ... s'il fallait les in[illegible] ... de l'auteur ... Quant aux ... apocry[illegible] ... son jugement fit loi. ... de quarante ab[illegible] ... manuscrit de Venise, ... quatre que les ... dans le texte ... (3). Le grand ... être la rigueur ... travaux, le texte, si ... avec un degré de ... aucun autre auteur ... apporté moins de ... prétendu. D'après ... par les soins des ... troisième et qua[illegible] ... le texte des poëmes ... la forme sous la[illegible] ... « Le travail ... de Tibère, devint ... qui fut faite dans ... après J.-C. par ... éclectiques, qui ... des leçons de di[illegible] ... dernière édition ... et qui constitue ... qui portent ... sont exa[illegible] ... a été beaucoup ... On a trouvé ... du deuxième ... passages d'Ho[illegible] ... identité complète ... celui du manus[illegible] ... (5). ... constitué fourniss[illegible] ... Sur ce point ... positif, en[illegible] ... avait donné ... pas assez suivi. ... contradicteur ... école grammaticale ... introduire à Rome

[illegible]

[illegible] ... taires [illegible] travaux des critiques alexandrins. Après eux vinrent Apollonius, auteur d'un Lexique d'Homère (1), et Apion, à qui on a donné une place beaucoup trop élevée dans l'histoire de la critique homérique. Longin et Porphyre (2) eurent peut-être plus d'importance, mais en général la seconde école d'Alexandrie se perdit dans les vaines subtilités de l'interprétation allégorique. Les scolies, fruits de tant de travaux, dispersées dans divers manuscrits; il n'en existe pas de collection complète. Les plus utiles sur *l'Iliade* sont celles que Villoison publia d'après un manuscrit du dixième siècle de la bibliothèque Saint-Marc à Venise; 1788, in-fol. Elles ont été réimprimées avec des additions par I. Bekker; Berlin, 1825-26, 2 vol. in-4°. Bachmann y a fait un petit nombre d'additions dans ses *Scholia ad Homeri Iliadem*; Leipzig, 1835. Les meilleures scolies sur *l'Odyssée* ont été publiées par Buttmann, Berlin, 1821; elles sont principalement empruntées aux scolies données en 1819 par Ang. Mai d'après un manuscrit de Milan. Le commentaire d'Eustathe, compilation dénuée de jugement et de goût, contient beaucoup d'informations précieuses puisées à des sources aujourd'hui perdues. Exécuté au douzième siècle par un Byzantin, ce volumineux travail, dernier mot de l'antiquité sur Homère, ne précéda que de trois siècles l'époque où l'imprimerie livra le texte des poëmes homériques à la critique et à l'admiration des modernes.

La première édition des *Œuvres* d'Homère fut publiée par Démétrius Chalcondyle; Florence, 1488, 2 vol. in-fol.: elle est belle et assez correcte. Les exemplaires n'en sont pas extrêmement rares; mais il est difficile d'en trouver un dans un état irréprochable; ils se payent alors de 600 à 2,000 fr. On connaît trois exemplaires sur vélin, tous trois en Italie (à Venise, à Florence et à Naples). Un exemplaire non rogné (circonstance unique pour un livre aussi ancien) fut acheté, en 1806, au prix de 3,600 fr. pour la Bibliothèque impériale de Paris. La seconde édition parut chez Alde, Venise, 1504, 2 vol. in-8°; la seconde édition aldine (Venise, 1517, 2 vol. in-8°) fut reproduite à Florence en 1519, à Louvain 1523. Bientôt de nombreuses éditions se succédèrent à Strasbourg, à Bâle, à Venise, à Rome, mais sans aucun profit pour le texte. L'édition donnée par Henri Estienne dans ses *Poetæ Græci principes* (Paris, 1566, in-fol., t. Ier), quoique exécutée avec trop de précipitation, fait époque dans l'histoire critique du texte

[illegible] ... Les vers supprimés ...

(1) Publié par Villoison d'après un manuscrit du dixième siècle; Paris, 1773, 2 vol. in-4°; Leipzig, [illegible], 2 vol. in-4°.

(2) *Voy.* une Bibliographie des travaux de Porphyre sur Homère dans la thèse de M. Val. Parisot intitulée: *De Porphyrio*, [illegible]; Paris, [illegible].

[illegible] à Leipzig en 1804. Nous citerons encore [illegible] de luxe publiée aux frais de quelques [illegible]; Oxford, 1800, 4 vol. in-4°; [illegible] sur grand papier se payait de [illegible]. Une nouvelle période critique [illegible] avec la troisième édition de Wolf (dans [illegible] édition, il avait reproduit le texte [illegible]) : *Homeri et Homeridarum Opera et reliquiae, ex veterum criticorum notationibus optimorumque exemplarium fide*; Halle, 1794, in-8°. [illegible] les *Prolegomena* dont il a été si souvent question dans cet article, et le texte de l'*Iliade*. Une troisième édition de Wolf, comprenant l'*Iliade* et l'*Odyssée*, parut à Leipzig, 1804-1807, 4 vol. in-8°. Wolf avait [illegible] une édition de luxe; Leipzig, 1806, in-fol., qui n'alla pas au-delà du premier volume (contenant les douze premiers livres de l'*Iliade*). Il dégagea le texte d'Homère des [illegible] qu'il avait subies, ou le [illegible] à la période de la rénovation d'Aristarque. Wolf a fait preuve d'un travail d'une [illegible]

[illegible] de beaucoup de cas, il est impossible de savoir pour quels motifs il [illegible] des leçons [illegible] de la vulgate. Parmi les éditions postérieures, il faut citer, du moins à titre de curiosité, celle de Richard Payne Knight, qui d'abord, dans ses *Prolegomena ad Homerum* (1814), puis dans sa réédition (Londres, 1820, in-4°), prétendit rétablir, non pas comme Wolf à l'Homère des Alexandrins, ni pas même à celui de Pisistrate, mais à l'Homère primitif. Pour atteindre ce résultat, il débarrassa le texte d'une foule de passages qui lui paraissaient des interpolations, et [illegible], par compensation, de plusieurs [illegible] du digamma. Cette ridicule tentative, [illegible], est une preuve de plus que la critique [illegible]

[illegible] in-8°), qui fait partie de la Bibliothèque grecque de A.-F. Didot, et qui offre, [illegible] soigneusement revu par G. Dindorf, [illegible] latine littérale. Une des meilleures [illegible] du texte est celle d'Imm. Bekker; [illegible]

Parmi les éditions séparées de l'*Iliade* [illegible] d'Adrien Turnèbe; Paris, [illegible] — celle de Cambridge, 1689, [illegible] Glasgow, 1747, 2 vol. in-8°; — [illegible] de Villoison donnée à Venise, 17[illegible], d'après un manuscrit de la Bibliothèque [illegible] Marc, avec d'anciennes scolies [illegible] prix pour l'histoire du texte homérique [illegible] d'Alter; Vienne, 1789-1790, 2 vol. [illegible] un manuscrit défectueux, mais [illegible] ques bonnes leçons nouvelles; — [illegible] Leipzig, 1802, 8 vol. in-8° (un 9e [illegible] tenant les tables a été ajouté par [illegible] 1822) : immense travail, qui, [illegible] pareil du texte l'édition de Wolf, [illegible] pour le commentaire, [illegible] sorte d'encyclopédie homérique; [illegible] remarquable comme [illegible] Parme (chez Bodoni), 1808, 3 vol. [illegible] celle de [illegible]; [illegible] et enfin l'excellente édition de [illegible] 18[illegible]-1836, 2 vol. in-8°, dans la [illegible] *Graeca* de Jacobs et Rost. L'*Iliade* [illegible] paraphrase grecque de Théodore Gaza [illegible] à Florence, 1811-1812, 4 vol. [illegible] donna : *Iliadis Fragmenta* [illegible] *picturis*; Milan, 1819, in-fol. Ce [illegible] les miniatures [illegible] un manuscrit très-ancien de la Bibliothèque [illegible]; il contient aussi des [illegible] sur l'*Odyssée*. Coray avait entrepris [illegible] une édition de l'*Iliade* avec un commentaire destiné spécialement à ses compatriotes [illegible] fit paraître que quatre chants; Paris, 18[illegible], 4 vol. in-8°. Enfin les deux premiers [illegible] été publiés par Freytag (Saint-Pétersbourg [illegible] in-8°), avec un commentaire savant [illegible]

Les éditions séparées de l'*Odyssée* [illegible] peu d'être signalées; mais il faut [illegible]

(1) L'édition d'Homère publiée par [illegible]

[illegible] un peu [illegible] le plus [illegible] [illegible]

[illegible] avec une [illegible], l'autre [illegible] imprimé à Ve- [illegible] 1609. Dinant, [illegible] l'édition de [illegible] sont altéra- [illegible] en noir, été [illegible] 1607, in-4°, passe [illegible] imprimé à Paris [illegible] 1613, de Paris, [illegible] mérite que leur [illegible] curiosité biblio- [illegible] de Mattaire; [illegible] Batrachomyoma- [illegible] vulgaire de Démé- [illegible] dans une mauvaise [illegible] rédigeait Car- [illegible] Græci soliti; [illegible] Carmina minora est [illegible], Leipzig, 1805, [illegible] 1824, in-12. Her- [illegible] des Hymnes, [illegible] lettre à [illegible] sur [illegible] Hymnes. L'Hymne [illegible], découvert [illegible] de Moscou au [illegible] fois par D. [illegible] et 1782 (avec [illegible] en donné [illegible] 1787, in-8° (réim- [illegible] 1806), et [illegible] de luxe, Parme,

[illegible] dans presque toutes [illegible] extrêmement nom- [illegible] la Bibliographie- [illegible] la liste très-longue [illegible] ici, même en [illegible] qu'inutile; car [illegible] excepté) n'a [illegible] dans la peinture [illegible] moral, cette [illegible] l'original; aucune [illegible] si riche, har- [illegible] pitto- [illegible] noms de quelques [illegible]; Jean Samson [illegible] 1578), Amadis Ja- [illegible] Certon (1615), [illegible] (1709), G. de [illegible] (1776-1819), [illegible] (1809), Bignan [illegible] 1812, 4 vol. in-8°). [illegible] reparut avec des [illegible] en grande [illegible] qui la [illegible] grecs

[illegible] 1699 [illegible] notes (1). [illegible] des traductions [illegible] première [illegible] par une admirable [illegible] par un véritable [illegible] rique; mais toutes [illegible] dignes de l'original. La traduction [illegible] mande de Voss, Altona, 1793, [illegible] rend avec bonheur la naïveté, la [illegible] simplicité d'Homère, mais elle n'a [illegible] cieuse facilité, ni l'harmonie.

Salvini, Monti, Pindemonte, qui ont traduit en vers italiens, le premier tous les poëmes d'Homère, le second l'Iliade, le troisième l'Odyssée, n'ont pas mieux réussi que les traducteurs anglais et français. Il existe beaucoup de versions de la Batrachomyomachie; et si quelques-unes ont du prix, c'est seulement comme raretés bibliographiques. L'Hymne à Déméter a été traduit en vers italiens par Pindemonte, et en vers allemands par Voss, dont la version est accompagnée de bonnes notes explicatives, Heidelberg, 1826. A ces travaux (commentaires et traductions) destinés à l'interprétation des poëmes homériques, il faut ajouter le Lexicon vocum homericarum et pindaricarum de Damm, ouvrage d'une critique peu profonde, utile cependant à consulter dans l'édition [illegible] de Rost, Leipzig, 1836, in-4°; le Lexilogus de Buttmann, Berlin, 1825-1837, [illegible] à tous égards, et l'Homerisches Glossarium de Doederlein, Erlangen, 1850-1858, 3 vol. in-8°.

Pendant que l'érudition épurait et expliquait le texte des poëmes homériques, la critique littéraire s'efforçait d'apprécier et [illegible] chef de rabaisser le génie de leur auteur. A la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, la réputation du grand poëte grec donna lieu à une guerre de plume des plus vives (2). Nous ne reviendrons pas sur ces discussions stériles d'où la gloire d'Homère est toujours sortie intacte et rajeunie. L'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée est aujourd'hui, comme au temps de Lucrèce, le « toujours florissant Homère (3) », et l'on peut dire avec M. J. Chénier :

> Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
> Et depuis trois mille ans Homère, respecté,
> Est jeune encor de gloire et d'immortalité.

En racontant dans quelles circonstances [illegible]

(1) Voy. sur les [illegible] d'Homère [illegible] articles de M. Egger dans le [illegible] n[os] 4 et 5. Voy. aussi, dans la Revue des [illegible], la traduction du 1[er] livre de l'Iliade, [illegible] du troisième siècle, par M. E. Littré.

(2) Voy. Rigault, Querelle des Anciens et des Modernes, Paris, 1856.

(3) Inde mihi species semper florentis Homeri
Essortam, [illegible]
[illegible]
Lucr., De Nat. Rer., l. I, v. 125.

[illegible] l'Iliade et l'Odyssée, nous avons [illegible] les raisons de leur [illegible]. Ces deux grandes épopées naquirent chez un peuple doué au plus haut degré du goût du beau, à une époque où, la science [illegible] n'existant pas encore, tout dans le domaine de l'intelligence était poésie; où le seul moyen de connaissance était l'observation immédiate de la nature physique et morale. Les poëmes homériques, dont tous les éléments, pensées, sentiments, expressions, images, ont été puisés directement à cette source, gardent un caractère de vérité complète et naïve, inimitable parce qu'elle est spontanée, et que les plus heureux efforts de l'art ne peuvent retrouver. De pareilles circonstances ne se sont pas rencontrées depuis les vieux âges de la Grèce, et après trente siècles l'*Iliade* et l'*Odyssée* restent la plus grande création poétique de l'esprit humain.

Léo Joubert.

[illegible] Homeri (1), dans les Biographi de Westermann; Brunswick, 1845. — Maximilien Sengebusch, deux *Dissertations* placées en tête de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, [illegible]; Leipzig, 1856 (c'est une discussion critique [illegible] anciennes relatives à Homère). — [illegible], *An Enquiry into the Life and Writings of Homer*; Londres, 1735. — Nitzsch, *Quæst. homericarum* [illegible]; *Questio Homerica IV*, [illegible] [illegible]; *Historiæ* [illegible] *Homeri* [illegible], 1830; *De Historia Homeri* [illegible] *carminum* [illegible], 1830, 26, 37; *De Aristarchi* [illegible] *Wolfianis* [illegible] *veterum de Homeri patria*; article [illegible], dans l'*Encyclop.* de Ersch et Gruber. — Lachmann, *Betrachtungen über d. Ilias, mit Zusätzen von* [illegible]; Berlin, 1847. — Lauer, *Geschichte der Homerischen Poesie*; Berlin, 1851. — Sainte-Croix, *Réfutation d'un paradoxe de Wolf*; Paris, 1798. — F. Schlegel, *Ueber die Homerische Poesie, mit Rücksicht auf die Wolfischen Untersuchungen*; Berlin, 1796. — Franceson, [illegible] *sur la question : si Homère a connu l'usage de l'écriture, et si les deux poëmes de l'Iliade et de l'Odyssée sont en entier de lui*; Berlin, 1818. — Lange, *Versuch die poetische Einheit der Iliade* [illegible], *ein* [illegible] *an Goethe*; Darmstadt, 1826. — Duguet-[illegible], *Histoire des Poésies homériques*; Paris, 1821. — [illegible], *Briefe über Homer und Hesiod*; Heidelberg, 1817, in-8°. — Kaiser, *De diversa Homericorum* [illegible] *Origine*; Heidelberg, 1835, in-8°. — Havet, *De Homericorum Poem. Origine*; Paris, 1843. — Bernhardy, *Epicrisis* [illegible] *Wolfianæ de Carminibus Homeri*; [illegible], in-4°. — Baeumlein, *De Compositione Iliadis et Odysseæ*; Stuttgard, 1847, in-8°. — Gerelli, 40 *Theorien* [illegible] *Homer mit Erläuterungen von E. Forster*; Stuttgard, 1843. — Gieppert, *Ueber den Ursprung der Homerischen Gesänge*; Leipzig, 1840. — A.-G. Schlegel, *De Geographia Homeri Comment.*; Hanovre, 1788. — Cammerer, *Ueber die Weltkunde des Homeros im Allgemeinen*; Kempten, 1825. — Bryant, *A Dissertation concerning the War of Troy as described by Homer*; Londres, 1796. — Wakefield, *A Letter to J. Bryant concerning his Dissertation in the War of Troy*; Londres, 1797. — Le Chevalier, *Tableau de la Plaine de Troye*; 1802. — J. Rennell, *Observations on the topography of the plain of Troy*; Londres, 1814. — Spohn, *De Agro Trojano in Homeri carminibus descripto*; Leipzig, 1814. — Niebuhr, *Die* [illegible] *in der Odyssee*, dans le *Rheinisches Museum*, 1827, p. 268. — Welcker, *Die homer. Phäaken u. die Inseln der Seligen*, dans le *Neues Rhein. Mus.*, [illegible], I, p. 219. — Terpstra, *Antiquitas Homerica*; [illegible] [illegible] in [illegible] *Bibliothèque universelle* [illegible] *Encyclopédie* [illegible] *Revue des Deux Mondes*; [illegible] [illegible], dans le *Journal des Savants*, [illegible] [illegible] [illegible] *Cours sur l'Épopée homérique*, [illegible] en douze articles dans le *Journal de l'Instruction* [illegible] [illegible] *Westminster Review* [illegible] [illegible] A. Pictet, *Les Poëmes homériques*, dans la [illegible] *de Genève*, 1856, 1858. — Jacob, *Ueber die* [illegible] *der Ilias und der Odyssee*; Berlin, 1856. — [illegible] Rieder, *Die homerische Kritik von Wolf* [illegible] 1864. — H. Netto, *Bibliotheca Homerica*; [illegible] in-4°.

(1) Les principaux ouvrages à consulter sur Homère ont été mentionnés dans le courant de l'article; nous ne rappelons pas ici [illegible], excepté pour quelques ouvrages généraux sur la littérature et l'histoire grecques.

[illegible] *Geschichte der* [illegible] [illegible] *Encyclopædia* [illegible] [illegible] dans la *Bibliothèque* [illegible] de Paris, 1848. — Nagelsbach, *Die* [illegible] *Theologie*; [illegible] [illegible] — Lehrs, *Quæstiones epicæ* [illegible] — Fabricius, *Bibliotheca Græca*, [illegible] de Harles. — Schoell, *Histoire de la Littérature grecque*, t. IV, p. 101-168. — Ulrici, *Geschichte der* [illegible] *Poesie*, t. I. — Bode, *Geschichte der hellen. Dichtk.* — Ot. Müller, *Geschichte der griech.* [illegible] — W. Mure, *Critical Account of the Language and Literature of ancient Greece*. — Bernhardy, *Grundriss der griech. Litteratur*. — Thirlwall, *History of Greece*, [illegible] append. — Grote, *History of ancient Greece*. — Grotefend, article *Homer*, dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber. — Guigniaut, art. *Homère*, dans la *Biographie des Gens du Monde*. — *American Quarterly*, décembre 1827. — *North American Review*, 1828. — *Quarterly Review*, janvier 18[illegible] — dans le *Journal des Savants*, 1830, 1831. — [illegible] *Review*, février 1858, octobre 1846, octobre [illegible] [illegible] *Cours sur l'Épopée homérique*, [illegible] en douze articles dans le *Journal de l'Instruction* [illegible] *blique* de 1858. — *Westminster Review*, [illegible] A. Pictet, *Les Poëmes homériques*, dans la [illegible] *de Genève*, 1856, 1858. — Jacob, *Ueber die* [illegible] *der Ilias und der Odyssee*; Berlin, 1856. — [illegible] Rieder, *Die homerische Kritik von Wolf* [illegible] 1864. — H. Netto, *Bibliotheca Homerica*; [illegible] in-4°.

HOMÈRE, grammairien et poëte tra[illegible], né à Byzance, vivait vers 280 avant J.-C., sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Il était fils du grammairien Andromaque et de la [illegible] Myro. Il fût un des sept poëtes qui formèrent la pléiade tragique d'Alexandrie. Les anciens lui attribuent diversement 45, 47 et 57 pièces; il ne reste rien, excepté le titre d'*Eury*[illegible]. La statue de ce poëte était dans le gymnase de Zeuxippe à Byzance.

Un autre grammairien, portant le même nom et surnommé *Sellius*, composa des [illegible], d'autres poésies, un traité en prose sur les *Masques comiques* (Περὶ τῶν κωμικῶν [illegible]των), et des *Sommaires* (Περιοχαί) des [illegible] de Ménandre.

Suidas, aux mots Ὅμηρος, Μυρώ et [illegible]. — Tzetzès, *Chil.*, XII, 209, *ad Lycophr.*, p. [illegible] Müller. — Diogène Laerce, IX, 113. — [illegible] *Ecphrasis*, 407-418 : dans les *Anal.* de Brunck, [illegible] p. 471. — Fabricius, *Biblioth. Græca*, vol. II, p. [illegible] — Welcker, *Die Griech. Tragöd.*, p. 1266.

HOMMAIRE DE HELL (*Ignace-Xavier-Morand*), géologue et voyageur français, né à Altkirch (Haut-Rhin), le 24 novembre [illegible], mort à Ispahan (Perse), le 29 août 184[illegible]. [illegible] de l'École des Mineurs de Saint-Étienne en [illegible], il s'embarqua deux ans après (le 2 octobre [illegible]) pour Constantinople. Son but principal était de reconnaître la constitution géognostique de la Crimée et celle des steppes de la Nouvelle-Russie, afin de résoudre la grande question de la rupture du Bosphore et de l'ancienne communication de la mer Noire et de la mer Caspienne. Après avoir exploré les environs de Constantinople, il se rendit dans la Russie méridionale, qu'il parcourut en tous sens. La cour de Saint-Pétersbourg lui confia plusieurs missions scientifiques et industrielles, et lui dut la dé[illegible]

[illegible]

... Louis Lacour.

[illegible] ... de France, [illegible]

[illegible], jurisconsulte, [illegible] 6 janvier 1722, [illegible] et devint [illegible] à l'Université de [illegible]

[illegible] cette dissertation [illegible] étant souvent [illegible] poésie; — Grammaticorum [illegible] Jus civile illustrantium [illegible] 1763, in-4°; — Oblectamenta Juris [illegible], seu grammaticae observationes [illegible] clientelaris et antiquitates germanicas [illegible] illustrantes; Leipzig, 1757, in-4°; — De singulari imperatorum in [illegible] Wolfsfeld; ibid., 1758, in-4°; — [illegible] figies Jurisconsultorum; ibid., 1760, [illegible] — Litteratura Juris; ibid., 1761, in-8°; [illegible] 1779, in-8°, avec beaucoup d'additions; — Bibliotheca juris rabbinica et Saracenorum arabica; Leipzig, 1762, in-8°; — Jurisprudentia numismatibus illustrata, nec non sigillis, gemmis, aliisque picturis [illegible] variis exornata; Leipzig, 1763, in-8°; — De ordinariis Facultatis Juridicae Lipsiensis; Leipzig, 1763, in-4°, et 1767, in-4°; — De Sede Tribunalis et Majestate Praetoris; Leipzig, 1763, in-4° : inséré dans quelques éditions des Antiquitates Romanae de Nyerup; — Teutscher Flavius (Flavius allemand); Bayreuth, 1763, 1766, 1767, in-8° : cet ouvrage contient des instructions sur la rédaction des [illegible] requêtes; — Rhapsodia Quaestionum in foro quotidie obvenientium, neque tamen legibus decisarum; Leipzig, 1765-1781, in-4°. La première édition parut par programmes détachés; en 1766, Hommel commença à les réunir en volumes; il en publia une troisième édition à Bareuth, 1769-1779, 6 vol. in-8°; une quatrième fut donnée par son gendre Rössig, Bareuth, 1783-1787, 7 vol. in-4°. Ce recueil, qui contient des observations sur plus de neuf cents cas juridiques, a eu une heureuse influence sur la jurisprudence des tribunaux allemands; — Electoris Saxoniae Legislatoris; Leipzig, 1765, in-4°; — Palingenesia librorum Juris veterum, sive Pandectarum loca integra ad modum indicis Labitti et Wielingii [illegible] ab exemplari Florentino descripta; Leipzig, 1767-1768, 3 vol. in-8°. Dans cet ouvrage Hommel a cherché à recomposer les ouvrages des jurisconsultes romains, dont les fragments se trouvent disséminés dans le Digeste. Les difficultés de ce travail, entrepris pour la première fois par Hommel, étaient nombreuses. L'auteur a su en vaincre une grande partie; mais les défectuosités de son ouvrage, qui est estimé encore aujourd'hui, ne méritaient pas une censure aussi acrimonieuse que celle qui en fut faite par [illegible] (voy. ce nom); — Epitome Juris canonici; Leipzig, 1765, in-8° : publié d'abord sous le pseudonyme de Curtius Antonius, [illegible]

[illegible] 1777, [illegible] *Bibliotheca juris* [illegible] (Bibliothèque de la Cour [illegible] du Nord); [illegible] *Einleitung und Schule* [illegible] (sur les [illegible] d'après les [illegible]), Leipzig, 1772 et 1773, in-8°, [illegible] de Jacob [illegible] dans cet ouvrage, [illegible] pour l'époque où il fut publié, dans les *Bibliothecae* [illegible] ; [illegible], Leipzig, 1784, in-8°; — *Rhapsodia quaestionum* [illegible] ; *Philosophische Gedanken über das Criminalrecht* (Pensées philosophiques sur le Droit criminel), [illegible], 1784, in-8° : les idées fondamentales de cet ouvrage se trouvent déjà exprimées dans une préface de Hommel qui fut mise en tête de la traduction du *Traité des Délits et des Peines* de Beccaria, [illegible], 1778. [illegible] E. G.

[illegible]

HOMMEY (Jacques), historien et publiciste, [illegible], à Séez, en Normandie, mort [illegible] le 12 octobre 1713. Il [illegible] de la province de Saint-Guillaume, et publia bientôt après le *Milleloquium sancti Gregorii*, Lyon, 1683, in-fol. L'année suivante il fit paraître un supplément [illegible] (Paris, in-8°). [illegible] le plus de réputation et aussi le plus d'ennuis fut une espèce de gazette historique qu'il publia sous le titre de *Diarium Europaeum historico-literarium* [illegible] *XVIII*, [illegible]. C'est une façon de journal qui eut à peine assez de durée pour causer de grands embarras à l'auteur. Amelot de La Houssaye avait été mis à la Bastille pour avoir [illegible] l'histoire du gouvernement de Venise; l'ambassadeur de Venise prétendit cette fois que le P. Hommey avait, dans ses récits, [illegible] la réparation faite [illegible] par la république en 1701, et exigea l'exil de l'écrivain à Bar-le-Duc. Le P. Hommey [illegible], et, par une lettre de soumission [illegible], il apaisa le ressentiment de l'ambassadeur et obtint la levée de son bannissement le 9 août 1706. Le père Hommey passa à Angers les dernières années de sa vie. Il avait publié en 1684 une édition nouvelle, avec notes, [illegible] Fulgence [illegible].

HOMPESCH (Ferdinand de), [illegible] grand-maître de l'ordre de [illegible] Malte [illegible] né à Dusseldorf [illegible]. Il appartenait à une ancienne famille [illegible] jouissait [illegible] de Juliers, [illegible] de l'électeur palatin [illegible], il vint à Malte à l'âge de douze ans [illegible] grand-maître Rohan, [illegible] rang de grand [illegible] protection de l'Autriche, dont il fut [illegible]. Après la révolution de 1789, l'influence [illegible] devint prépondérante [illegible] les langues de France, et à la mort de [illegible] 1797, Hompesch fut nommé grand-maître [illegible] place. C'était le premier Allemand qui [illegible] de cette dignité. Le 10 juin 1798, la [illegible] Bonaparte, qui se rendait en Égypte, se [illegible] devant Malte. Hompesch disposait seulement de quatre cents chevaliers, d'un régiment [illegible] de cinq cents hommes, et de la [illegible] sur une population de 10,000 âmes, qui [illegible] ne montrait pas un grand attachement [illegible] gouvernement qu'elle avait eu jusqu'alors. Les Français débarquèrent sur plusieurs points de l'île. Le 12 ils s'emparent du fort de La [illegible] et le lendemain la ville de Malte se [illegible] une capitulation pour laquelle le grand-maître ne fut pas même consulté. L'effet de la [illegible] la mollesse et l'inexpérience des chevaliers, la connivence de quelques-uns, la faiblesse [illegible] du grand-maître, l'insurrection [illegible] parmi les habitants, toutes ces causes [illegible] la défense presque nulle. Par cette [illegible] pitulation, l'ordre livrait à Bonaparte [illegible] avec une prodigieuse quantité [illegible] munitions et un trésor évalué à trois millions [illegible] le grand-maître avec [illegible] garde. Hompesch écrivit au général Bonaparte [illegible] avec un grand empressement à aller [illegible] l'expression de sa reconnaissance [illegible] qui avait pour objet de [illegible] qui pût rappeler aux Maltais sa personne [illegible] ancien gouvernement, il ne se fit [illegible] éviter toute occasion de se montrer [illegible]. On détruisit dans son palais et sous [illegible] les armes et les signes de son ordre [illegible] puissance, et [illegible] fut embarqué [illegible] Trieste trois jours après la reddition de la [illegible]. On lui accorda [illegible] qui fut payée à bord [illegible] et on lui promit une rente de [illegible], qu'il ne toucha jamais. Arrivé à [illegible]

[illegible] le premier [illegible] à la mort [illegible] de lui [illegible] dans de [illegible] par ses créan- [illegible] réclamer la [illegible] qui lui avait [illegible] d'abord refusée et [illegible] ce gouver- [illegible] Il venait d'obtenir [illegible] de 15,000 fl., [illegible]

[illegible] Homberg [illegible] siècle. La ma- [illegible] famille, s'élevait [illegible] dans l'évêché [illegible] Homberg [illegible] poète était mort en [illegible] Wernher, Rodolphe et [illegible] aliéner une partie de [illegible] de cette vente [illegible] la gêne la famille [illegible] obligés plusieurs [illegible] même expédient. [illegible] passé en 1304 [illegible] de Wormser [illegible] de Homberg paraît [illegible] bientôt le jeune [illegible] autrement que par [illegible] de l'honneur [illegible] de la che- [illegible] avec l'em- [illegible] armes en faveur des [illegible] nouveau césar, [illegible] la noblesse impériale [illegible] tellement au [illegible] la nomme ca- [illegible] lombarde. Rien de [illegible] dans lesquels cette [illegible] la confédération gi- [illegible] *armorum* [illegible] *nec non* [illegible] *nobilis* [illegible] *de Homberg*, *Adalis* [illegible] *generalem* [illegible] *etc.* » [illegible] d'Henri VII ne fut [illegible] ne suffirait [illegible] pour raconter les [illegible] *victorias*, [illegible] en Lombardie, [illegible] elles-mêmes sont [illegible] s'accordent mieux [illegible] les- [illegible] l'appelant *Guar-* [illegible] *Warnerius*

[illegible] des [illegible] gouverneur de [illegible] embrassant la cause de [illegible] chevalier [illegible]. En 1315 sous la [illegible] battant dans les rangs des [illegible] Suisses, ses anciens alliés. En 1316 [illegible] la cause de l'anti-césar [illegible] Louis de Bavière, et est fait prisonnier à la bataille d'Esslingen. En 1320 il [illegible] au secours des gibelins, et [illegible] ment, il ne survécut pas [illegible] et périt à peu de temps [illegible] armes à la main. Les poètes et les [illegible] nous ont laissé leurs [illegible] mourut, n'ont pas négligé du moins [illegible] son trépas. Un [illegible] fameux Jean de Brabant, celui du [illegible] Homberg « qui brisa tant de lances [illegible] des belles. »

> Der [illegible]
> [illegible]

Un autre, auteur d'un poëme sur les [illegible] prétend avoir appris leur signification de [illegible] Wernher de Homberg. Avait-il [illegible] aujourd'hui perdus [illegible] le langage [illegible] matique du bleu et du rose, c'est ce que nous ne pouvons dire. Il ne [illegible] de lui que sept chansons, mélancoliques [illegible] guerrier-poète dut adresser à sa belle en [illegible] pour ses lointaines expéditions. Les [illegible] sont riches et les strophes [illegible] rhythmées; elles nous ont été conservées par le manuscrit Manesse. A. [illegible]

Hagen, *Minnesinger*. — [illegible] — Docen, *Museum für altdeutsche Literatur und Kunst*. — Tschudi, *Chronique de la Suisse*, [illegible] 1734. — [illegible], dans l'Encyclopédie universelle [illegible] et Gruber.

HONDEKOETER (*Gillis*), peintre hollandais, né à Utrecht en 1580, mort vers 1638. Il ne quitta jamais sa patrie, et sa vie n'offre aucun fait intéressant. « Il peignait, rapporte [illegible] ken, le paysage avec un style admirable, et les fleurs avec une exactitude et un naturel pré- cieux. » Ses nombreux ouvrages ont conservé un prix élevé. Rares en France, ils sont plus répandus en Angleterre et surtout en Hollande.

A. DE L.

Jakob Campo Weyerman, *De Schilderkonst der Neder- landers*, tom. II, p. [illegible] — [illegible], *Dictionary of Painters*.

HONDEKOETER (*Melchior*), peintre hol- landais, petit-fils du précédent, né à Utrecht, en 1636, mort dans la même ville, en 1695. Il était fils et élève de Gisbrecht Hondekoeter, et apprit de lui à peindre avec exactitude toutes sortes d'animaux, particulièrement les oiseaux. Il sui- vit ensuite les avis de Jean-Baptiste [illegible]

[illegible] les valaient pour [illegible] ... [illegible] les tableaux de ce [illegible], la plupart vi[illegible] jusqu'à lui mieux peint [illegible], des coqs, des paons, dont il re[illegible] les plumes. Il avait [illegible] un coq à se tenir près de son che[illegible] longtemps et de telle façon qu'il le [illegible]. La touche de Hondekoeter est ferme et [illegible]; ses pinceaux [illegible]; sa couleur bonne. [illegible] de paysage, bien finis et bien [illegible] avec ses sujets. Ses tableaux, presque [illegible] en Hollande, se vendent fort cher. [illegible] en possède cependant un certain [illegible], qui ont figuré avec honneur à l'exposi[illegible] de Manchester (1857). On voit encore de [illegible] dans la galerie de Vienne trois ta[illegible] représentant des *Oiseaux de basse-cour*; — à Rotterdam, galerie Léers, *Plusieurs Coqs qui se battent*; — galerie Bisschop, des *Oiseaux de rivière dans un beau paysage*; — au Louvre de Paris : *L'Entrée des Animaux dans l'Arche*; — *Le Concert discordant*, exé[illegible] par des oiseaux de diverses espèces; — *Combat entre un Coq et un Poulet d'Inde*, en présence d'un paon, d'un pélican, d'un poulet et d'autres animaux; — deux *Perdrix mortes*.

Alfred de Lacaze.

Jakob Campo Weyerman, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. II, p. [illegible]. — Pilkington, *Dictionary of Painters*. — Descamps, *La Vie des Peintres hollandais*, etc., t. II, p. [illegible].

HONDT ou **HONDIUS**, famille d'artistes flamands dont les principaux membres sont :

HONDT (*Josse*), graveur, né en 1546, à Wacken, petit bourg de la Flandre, mort à Londres, le [illegible] février 1611. « Il fut, dit Moréri, mené à Gand par ses parents dès l'âge de deux ans, et commença à huit à dessiner et à graver sur le cuivre et sur l'ivoire, sans avoir eu aucun maître. Il fit de si grands progrès dans cet art, qu'il fut [illegible] comme l'un des plus célèbres ouvriers [illegible], et passait pour un des plus ha[illegible] des caractères d'imprimerie, [illegible] bon mathématicien et cosmographe intelligent. Il se retira en Angle[illegible] [illegible] ... Amsterdam [illegible] ... ouvrage sous le titre d'*Atlas* [illegible] ... — les [illegible] par Walter Raleigh [illegible] 1598, in-4°; — une édition de [illegible] Pontanus *Des Globes et de leur usage*, observations et planches; — les [illegible] planches des *Voyages de Drake* [illegible]. — Moréri lui attribue un [illegible] scribendi, et fait son éloge comme [illegible]

Moréri, *Grand Dictionnaire*. — [illegible] des Graveurs. — Gandellini, *Notizie degl'* [illegible], t. X-XI, p. [illegible]. — *Notices sur les Graveurs*, 1807, 2 vol. in-8°.

HONDT (*Henri de*), dit *le vieux*, [illegible] flamand, fils du précédent, né à Gand, [illegible], mort à La Haye en 1610. Il fut élève [illegible] Wierix et de son père, dont il apprit [illegible] géographique. Son plus grand ouvrage [illegible] en une suite de portraits de [illegible] quatre artistes, flamands pour la [illegible]; autres estampes sont en assez petit [illegible] s'étant occupé à graver des cartes [illegible]ques. On connaît de lui les portraits [illegible] neille *Cort*, graveur d'Anvers; — [illegible] *Cloues*, peintre anversois; — de *Gillis* [illegible]leo, autre peintre anversois; — de *Jean* [illegible]hagen, réformateur allemand (1599); — de [illegible]lippe *Melanchthon*, réformateur allemand; [illegible] *John Wiclef*, réformateur anglais; — de [illegible] *Holbein*, peintre bâlois; — de *John* [illegible] réformateur écossais; — de *Jean Calvin*, [illegible]mateur français; — de *Girolamo* [illegible] réformateur italien; — *Le Jugement* [illegible]mon, d'après Karl van Mander; — *La* [illegible] *surprise en adultère*, d'après le même; [illegible] *créations flamandes*, d'après P. Breughel; [illegible] *Manière comique de guérison établie* [illegible] *lebeck le jour de la Saint-Jean*, [illegible] tampes; — *Les Neuf Muses sur le Parnasse*, d'après Th. Zucchero. Le monogramme de [illegible] de Hondt se compose d'un *h* minuscule [illegible] sur un *H* majuscule.

A. de L.

Gandellini, *Notizie degl' Intagliatori*, t. X-XI, p. [illegible] 143. — Huber, *Manuel*, t. V, fol. 246. — [illegible] *lités*, etc., fol. 294. — Basan, *Dictionnaire des Graveurs*.

HONDT (*Henri de*), dit *le jeune*, frère du précédent, graveur et technographe flamand, né à Londres, vers 1580, mort à Amsterdam, [illegible] 1650. Les biographes le citent comme le [illegible] leur graveur de la famille. Élève de son père, il termina la plupart des cartes que celui-ci avait laissées inachevées. De retour dans sa patrie en

[illegible] ; — de
[illegible] (1628) ; — de
[illegible] *Allemagne* (1635) ;
[illegible] *d'Orange* (1641) ;
[illegible] anglais ; — *Les*
[illegible] Paul Bril ; — les trois mages,
[illegible] ; — *Les Douze*
[illegible] *et Paysannes*
[illegible] deux pièces (1642) ;
[illegible] deux pièces originales ;
[illegible] *Disciples d'Emmaüs*,
[illegible] *Saint Paul jeté par*
[illegible] d'après le même ;
[illegible] d'un ange,
[illegible] *le Tigre*, d'après
[illegible] *Jean-Baptiste prê-*
[illegible] d'après le même ; —
[illegible] le même, etc. Les
[illegible] estampes sont su-
[illegible] de Hondt
[illegible] de son frère, sou-
[illegible] par le bas ;
[illegible] , il signait
[illegible] par un *I*. Comme
[illegible] laissé d'excellents
[illegible] *Praestantissimo-*
[illegible] *protestantium Ef-*
[illegible] Haye, 1602, in-fol. ; —
[illegible] *quo pictorum Belgii*
[illegible] etc. ; Amsterdam,
[illegible] *Caroli V*,
[illegible] ; La Haye, 1619,
[illegible] *de la Perspective* (en
[illegible] ; La Haye, 1625.

A. de L.

[illegible] t. XI, p. 148-149.
[illegible]

[illegible], graveur flamand, frère
[illegible] Haye, où 1601, mort à
[illegible] son père, et apprit sous
[illegible] burin avec beaucoup de
[illegible] *fagostissimo inta-*
[illegible] *loggan ingless*. Parmi
[illegible] cite : son *portrait*,
[illegible] de *François Franck*
[illegible] ; — du *prince Mau-*
[illegible] ; excellente gravure cri-
[illegible] *V, roi de Pologne*, id. ;
[illegible] *Saxe-Weimar* ; — *Jean-*
[illegible] ; d'après G. Scheitz ;
[illegible] *de Pologne, évêque de*
[illegible] même ; — *Louise-Maria*
[illegible], d'après Juste d'Eg-
[illegible] de Willem Hondt est
[illegible] dans le premier jambage

A. de L.

[illegible] 1688, [illegible] de Hondt [illegible] à rapporter [illegible] mœurs de Hondt [illegible] à sa fortune. Il [illegible] Angleterre, où il [illegible] moins, il y mourut [illegible]. Ses [illegible] distinguent par une entente [illegible] position : « Jamais, dit Descamps, il ne [illegible] dioque ; il est quelquefois [illegible] égale les meilleurs maîtres. » Ses tableaux, d'une grande variété de genres, sont [illegible] France. Parmi les principaux [illegible] *[illegible]die de Troie* ; on y admire la disposition des figures, la correction du dessin, une touche [illegible] et hardie ; — *Le Marché aux Chiens à Am[illegible]terdam* : le peintre a représenté [illegible] espèces de chiens caractérisés avec beaucoup de vérité ; — à Anvers, *L'Entrée des Animaux dans l'Arche*, qui décèle de grandes connaissances en histoire naturelle. Hondt a laissé [illegible] d'excellents *Paysages* ; des *Chasses* ; *[illegible] thée déchiré par le vautour* ; [illegible] *vue de l'enfer*. Comme graveur à l'eau-forte, on a une suite de chasses à divers animaux. A. de L.

Jakob Campo Weyerman, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. III, p. 187-189. — Descamps, *Vie des Peintres hollandais*, t. II, p. [illegible]. — Pilkington, *Dictionary of Painters*. — [illegible], t. X-XI, p. 188. — [illegible] *Dictionnaire* [illegible].

HONE (*William*), libraire et pamphlétaire anglais, né à Barth, en 1779, mort à [illegible], le 6 novembre 1842. Il appartenait à une famille de dissidents. Il fut d'abord destiné au barreau, et passa quelque temps chez un procureur ; mais il quitta bientôt cette carrière, se maria en 1800, et ouvrit une librairie. Plusieurs opérations industrielles qu'il tenta en même temps tournèrent mal ; ses affaires de librairie ne réussirent pas mieux, et il fit faillite. Il ne se releva que pour retomber, et demanda aux lettres des moyens d'existence pour lui et pour sa nombreuse famille. Il écrivit dans le *Critical Review*, dans le *British Lady's Magazine*, publia en 1815 le *Traveller*, et en 1816 un recueil hebdomadaire intitulé : *The Reformist's Register*, qui cessa bientôt de paraître. En 1817, il publia des pamphlets qui eurent un immense succès, dû en partie à leur mérite littéraire, en partie aux illustrations humoristiques de Georges Cruikshank, et surtout à leur tendance politique, hardiment libérale. Hone osa même parodier, contre le ministère et ses partisans dans le clergé, le *Book of common Prayers*, hardiesse qui le fit traduire en justice. Il fut acquitté. Le produit de ses pamphlets et d'une souscription faite à son profit après son procès lui aurait donné de quoi vivre s'il n'avait de nouveau compromis sa fortune dans le com-

[illegible] (1818). — A Step ... Step (1818) [illegible] ... Henry Esq. Bell, en 2 vol. [illegible] ... 1828, in-8°. [illegible]

[illegible]

HONEIN [illegible] -AL-ABADI (Abou-[illegible]), [illegible] nestorien, de la tribu des [illegible] de Hirah, en 178 [illegible] (794 de J.-C.) ou plutôt en 194 [illegible] en 260 (873) ou 264 (877). Il étudia [illegible] Yahya ben Masouah; mais, blessé [illegible] le désignait comme fils [illegible], il quitta sa patrie et [illegible] l'empire grec, où il recueillit [illegible] nombre de manuscrits. De retour à [illegible], il s'attacha au célèbre Gabriel, fils de [illegible] ... éclipsa l'estime de Yahya. [illegible] l'ayant choisi pour [illegible] ... lui ordonnant de [illegible] ... refus, il le fit jeter [illegible] ... y resta plus d'une année. Après [illegible] de la probité de son médecin, il [illegible] liberté et lui accorda toute sa con- [illegible] ... Honein fut anathéma- [illegible] par le patriarche [illegible] Bergies, parce qu'il [illegible] le culte des images. Il en fut, [illegible] vivement affligé, qu'il s'empoisonna. [illegible] il était président de la commission que [illegible] chargée de traduire les ouvrages [illegible] des Grecs, on lui attribua un grand [illegible] de traductions qui sont de son fils Ishak, [illegible] de son neveu Hobaïsch, ou de ses disciples. Il [illegible] en syriaque et en arabe des ouvrages d'[illegible], de Galien, d'Euclide, de Platon, [illegible] d'Égine, de Thémistius, de Nicolas, et [illegible] plus de vingt traités originaux sur les ma- [illegible] des yeux, l'agriculture, la physique, l'his- [illegible], la [illegible]. On lui doit également une [illegible] et un dictionnaire syria- [illegible] le premier qui ait été composé.

E. Beauvois.

[illegible] Bolletin, trad. par M. [illegible] — Ibn Abi Osaibiah, [illegible] Historia Dynastiarum.

[illegible]

[illegible] — [illegible] ... Histoire [illegible] ...

HONORÉ (Saint) [illegible] ... dans la [illegible] ... Saturnin, premier évêque de Toulouse [illegible] ... Navarre et la Biscaye. Sa vie est [illegible] ... toujours [illegible] ... parmi les hagiographes [illegible] ... au rang des martyrs; d'autres [illegible] ... simple confesseur. [illegible] ... PP. Bollandistes, le principal [illegible] ... son corps se conserve à l'[illegible] ... Oise), où [illegible] ... quoi [illegible] ... prouvé, prétendent également [illegible] ... d'importantes reliques de saint Honoré [illegible]

— [illegible], t. III, 23 septembre [illegible] Richard et Giraud, Bibliothèque sacrée [illegible]

HONORATUS (Christophe [illegible]), [illegible] né à Florence vers 1330, mort [illegible] Bologne, où il était professeur; il a [illegible] ... fort justement [illegible] qui au quinzième siècle jouissait de [illegible] ... Expositio super [illegible] ... imprimé à Bologne en 1468, [illegible] réimprimé à Ferrare et joint à l'[illegible] de 1491 des œuvres de Mesué. [illegible]

— Negri, Scrittori Fiorentini, p. 116 [illegible] Dottori, p. 115. — [illegible] ... Lexikon, p. 312.

* HONIGBERGER (Martin), médecin [illegible] allemand, né en 1795, à Cronstadt (Tran- sylvanie). Après avoir étudié la médecine, [illegible] rendit au Caire, en 1815, et obtint un [illegible] dans la pharmacie de Mohammed-Ali. En 182[illegible], pour se soustraire aux atteintes de la [illegible] qui ravageait l'Égypte, il passa en Syrie, [illegible] courut ce pays durant huit ans, [illegible] tout un favorable accueil, à cause de [illegible] naissances médicales. Il se rendit [illegible] Lahore, dans le Pendjab, et fut nommé [illegible] du maharadjah Rendjit-Singh, et directeur [illegible] fabrique de poudre. Ayant formé un jeune [illegible] de qui il pût se faire remplacer, il vint en Europe (1832), exerça la médecine [illegible] homéopathique à Constantinople (183[illegible]), puis retourna à Lahore, où il y reprit [illegible] anciennes fonctions. La Compagnie des Indes lui accorda une pension en 1849, à l'époque où le Pendjab fut annexé aux possessions [illegible] ... Après avoir passé quelques années en Eu- rope, il est allé s'établir dans le Kaschmir [illegible] 1852. Honigberger a rendu de grands services à la botanique, à [illegible] et à la numismati- que. Les plantes qu'il a recueillies dans l'[illegible] de Caboul ont été décrites par Jacquin, sous le titre

[illegible] Leiden [illegible] [illegible] Hondius [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] était [illegible] [illegible] la Faille, [illegible] L'Asie, l'Afrique [illegible] voyage de Barent [illegible] [illegible] journal of [illegible], traduit par Fré- [illegible] [illegible] ou quatrième de [illegible] médecine, et d'un [illegible] en turc, en [illegible] in-quarto, in- [illegible], in-8°. [illegible]

[illegible] Vitis de [illegible] [illegible] t. IV, [illegible] t. I.

[illegible] HONINGER (Ni- [illegible] né à Koenigshofen, [illegible] [illegible]. On ne sait de sa [illegible] les principaux sont : [illegible] der alemanischen [illegible] Quintessence; Bâle, [illegible] [illegible] Kayser [illegible] Beschreibung [illegible] Grand-Turc, et de [illegible] de l'ouvrage de Geuf- [illegible] allemande, de [illegible] Descriptio de Belle [illegible] [illegible] [illegible], allemande, de [illegible] Concilii Tridentini; [illegible] Welt [illegible] [illegible] Neuve [illegible] [illegible] Geschichten [illegible] Hispanier [illegible] Histoire détaillée du [illegible] Indien, traitant [illegible] peuples), fait d'après [illegible] Jérôme Benzoni; [illegible] 1582, in-fol. Cet ou- [illegible] des Grands [illegible] Théodore de Bry.

V—U.

[illegible] Encyclopédie. — Jöcher, [illegible] Allgem. Gelehr- [illegible]

[illegible] archéologue français, [illegible] étudia la médecine, [illegible] docteur, et alla s'é- [illegible]. On a de lui : Dic- [illegible]; Digne, 1846- [illegible] de la langue [illegible] contenant plus de [illegible] dialectes, leur pro- [illegible] synonymes, définitions, [illegible] équivalents, en langues [illegible] principales coutumes [illegible], plusieurs traités [illegible] des ouvrages pro- [illegible] la [illegible] siècle. [illegible] grand dictionnaire par

[illegible]

[illegible]

[illegible] suivant [illegible] [illegible] [illegible] la seconde [illegible] [illegible] [illegible] vers 429. Il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aux [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] la religion des chrétiens. [illegible] ayant imité son exemple, [illegible] sous la conduite d'un [illegible] Caprasius, et [illegible] Mais Venantius étant mort [illegible] dans la ville de Méthone, Honorat [illegible] renonçant à pousser plus loin leur [illegible] reprirent le chemin des Gaules, [illegible] dans la mer de Provence, [illegible] dans l'île sauvage de Lérins, [illegible] un monastère qui a joui [illegible] et juste célébrité. C'est, en effet, de ce monas- tère que sont sortis, durant les cinquième et sixième siècles, les plus fameux docteurs, les évêques les plus lettrés de la Gaule [illegible] Léonce, évêque de Fréjus, qui [illegible] l'avait aidé dans l'exécution de sa pieuse entre- prise. On a coutume de faire remonter la fondation du monastère de Lérins à l'année 410; mais cette date est fort incertaine. Quoi qu'il en soit, Pa- trocle, archevêque d'Arles, ayant été [illegible] par un soldat barbare en l'année 426, suivant la chronique de Prosper, Honorat fut appelé de Lérins par les suffrages de l'église d'Arles, et placé sur le siége vacant. Mais la mort vint bientôt l'y trouver, et les actes de son court [illegible] sont demeurés inconnus. La fondation de Lérins est ce qui a le plus contribué à rendre son nom célèbre; aussi, vers l'année 1391, ses restes mor- tels furent-ils transportés dans cette île. Cassien lui a dédié dix-sept de ses Conférences.

Tous les écrits de saint Honorat sont perdus. Au milieu du cinquième siècle, dans les actes du concile d'Arles, il est fait mention de la règle qu'il avait imposée aux religieux de Lérins. Mais cette règle n'est pas non plus parvenue jusqu'à nous.

B. H.

Gallia Christiana, t. I, col. [illegible]. — [illegible] [illegible] *et Hilario conscripta*, in [illegible] [illegible] [illegible]. — Vincentius Barralis, *Chronologia* [illegible].

HONORAT (Saint), évêque de Marseille, né dans la première moitié du cinquième siècle, mourut après l'année 492, puisqu'il compta le pape Gélase I[er] parmi ses admirateurs. On a lieu de supposer que cet illustre docteur avait fréquenté dans sa jeunesse l'école de Lérins. Suivant Lenain de Tillemont, son épiscopat commença à l'année 475. C'est une date conjec- turale. Cependant cette conjecture, admise par les auteurs du *Gallia Christiana*, paraît beau- coup mieux fondée que les assertions du P. Le-

[illegible] des [illegible] et [illegible] les [illegible] Gennadius [illegible] Gennadius, est celui qui [illegible] parlé de saint Honorat, [illegible] le [illegible] de son [illegible] avoir, comparant [illegible] *Os [illegible] quam* [illegible] Enfin, après [illegible] par [illegible] qui est [illegible] de la [illegible] [illegible] la [illegible] par cette *Vie de saint Honorat* qui a été [illegible] dans la Chronologie [illegible] la [illegible] Plusieurs criti- [illegible] le même ouvrage à [illegible] B. H.

[illegible] *Hist.* [illegible]

[illegible], écrivain ecclésiastique latin, vivait dans la première partie du [illegible] siècle. Il était évêque de Constantia en [illegible] pendant la persécution des catholiques [illegible] On a de lui une noble [illegible] lettre (*Epistola ad* [illegible] *pro* [illegible] *exhortatoria*), écrite vers [illegible], et adressée à un Espagnol nommé [illegible] qui avait été banni pour sa foi. L'évêque [illegible] supporter de plus rudes épreuves [illegible] de la vérité. La lettre d'Ho- [illegible] publiée d'abord par J. Sichardus dans [illegible] *Antidot. contra* [illegible] *haereses*, Bâle, 1528, [illegible] été insérée dans la *Magna Bibl. Patrum*, Cologne, 1618, in-fol., vol. V, p. 111; dans la *Bibl. Patr.* Paris, 1644 et 1654, vol. III; dans la *Maxim. Patr. Max.*, Lyon, 1677, in-fol., [illegible] p. [illegible] Y.

[illegible] *Paris*, [illegible]

HONORÉ ou HONORIUS, scolastique de l'église d'Autun, naquit plutôt en France qu'en Allemagne, malgré les dires de l'abbé Lebeuf, et mourut en un lieu inconnu, après l'année 1130. On possède en général peu de renseignements sur la vie des écrivains qui ont paru dans le douzième siècle; il n'y en a peut-être pas un autre sur lequel on en ait moins conservé que sur Honoré d'Autun. C'est un reproche qu'on peut adresser à sa modestie. Il a, en effet, parlé de lui-même dans son catalogue des *Flambeaux de l'Église* (*De Luminaribus Ecclesiae*); mais il l'a fait avec tant de concision et de sobriété, qu'on lit seulement dans ce passage les titres de quelques-uns de ses livres, et le nom du prince sous lequel il a vécu. Honoré d'Autun occupe cependant, par le nombre et la diversité de ses ouvrages, une place considérable dans l'histoire littéraire du douzième siècle. En voici la liste :

[illegible], cet ouvrage, tour à tour attribué à saint Anselme de Cantorbéry, à saint Augustin, à Guibert de Nogent, à Pierre Abélard [illegible], paraît devoir être désormais maintenu [illegible] au scolastique d'Autun. C'est [illegible] a été publié sous le [illegible] à Paris, en 1560, [illegible] de [illegible] d'Espence; — [illegible] [illegible] qu'il faut joindre l'un à l'autre [illegible] imprimés pour la première fois [illegible] 1550, in-8°; — *Inevitabile*; [illegible] *gratia et libero arbitrio*, dans [illegible] *thèque des Pères*; — *Speculum* [illegible] recueil de sermons, publié à Cologne [illegible] à Bâle en 1544; — *Gemma Animae* [illegible] liturgique souvent imprimée [illegible] les *Bibliothèques des Pères*; — [illegible] *rius*, autre opuscule liturgique [illegible] *Anecdota* de B. Pez, t. II, col. [illegible] *morum*, dissertation sur l'ouvrage [illegible] que Bernard Pez a publiée dans le [illegible] de ses *Anecdota*, col. 70; — [illegible] exposition de la croyance de l'Église [illegible] ristie, dans le même volume des [illegible] col. [illegible]; — *Tractatus de Deo et* [illegible] dialogue attribué plus d'une fois à [illegible] tin, et imprimé dans l'appendice de [illegible] collection de ses Œuvres, t. VI, [illegible] *Imago mundi*, abrégé de cosmographie [illegible] toire, qui a été longtemps dans toutes [illegible] Les exemplaires manuscrits en [illegible] très-nombreux, et l'on en compte [illegible] *De Apostolico et Augusto*, traité de la [illegible] du pape comparée à celle des rois, dans [illegible] *dota* de B. Pez, t. II, p. 180. Honoré [illegible] partisan extrême des droits du saint-[illegible] conteste aux rois le droit de conférer les [illegible] ecclésiastiques, on ne peut s'en étonner [illegible] le concordat de François Ier, et sous le [illegible] contrats analogues, qui, plaçant l'Église [illegible] l'État, ont fait de l'épiscopat une fonction [illegible] c'est, en effet, au prince séculier qu'appar[illegible] collation des titres ecclésiastiques : mais [illegible] de choses n'est certainement pas régulier. [illegible] gique d'Honoré est plus téméraire [illegible] clame pour les papes le droit de choisir [illegible] mer et d'instituer les rois. C'est ce qu'il [illegible] mais fait sans encourir le reproche d'[illegible] — *Scala Coeli*, publié par B. Pez, [illegible] t. II, p. 157; — *Elucidatio Psalterii* [illegible] même tome du même recueil, p. 95; — *De* [illegible] *minaribus Ecclesiae*, compilation [illegible] phique, en quatre parties, dont la dernière [illegible] plus originale, est aussi la plus intéressante [illegible] catalogue, qui a été souvent imprimé, se trouve [illegible] tamment dans la *Bibliothèque des Pères*, [illegible] de l'édition de Lyon; — *De Solis Affectibus* [illegible] dans le même recueil, col. 1020 du tome [illegible] — *De Haeresibus*, même volume, col. 13[illegible]; — *Summa duodecim Quaestionum*, dans les *Anecdota* de B. Pez, t. II, p. 201; — *Dialogus inter Magistrum et Discipulum*, même vo-

[illegible] l'Histoire litté-
[illegible] le traité De Phi-
[illegible] d'Honoré
[illegible] sur Aristo-
[illegible] commentaire sur les
[illegible] premiers livres de
[illegible] ce sont
[illegible] Mais cet ou-
[illegible] le plagiat d'Honoré.
[illegible] c'est Guil-
[illegible] article). Quant au
[illegible] c'est un plagiat,
[illegible] suffisants qui
[illegible] donnés par Honoré
[illegible] l'Histoire littéraire
[illegible] un long catalogue
[illegible] bibliographes donne-
[illegible] d'Autun. Il est re-
[illegible] n'ait pas encore subi
[illegible], car il peut
[illegible] à présent nous en
[illegible] Glose sur Platon.
[illegible] le De Philosophia
[illegible] d'Autun, mais de
[illegible] qu'après avoir
[illegible], comme
[illegible] Histoire littéraire,
[illegible] jours. B. H.

[illegible] Dissert., t. I,
[illegible], t. XII, p. [illegible]

[illegible], mort en 1581.
[illegible] en 1525
[illegible] de Dolce-Aqua.
[illegible] sous la protection
[illegible], et le servit utile-
[illegible] distingua surtout à
[illegible] et à celle de Tunis,
[illegible] sa valeur à la tête
[illegible] à la bataille de Lé-
[illegible] épousé, en 1545,
[illegible] dont il eut sept ou
[illegible] II lui succéda.

[illegible] Monaco, petit-fils du
[illegible] le 10 janvier 1862. Il
[illegible] de son oncle Fré-
[illegible], troisième fils
[illegible] gouvernement, Lando
[illegible] impériale dans
[illegible] majeur crut que les
[illegible] étaient de s'appuyer
[illegible]-il sous la protec-
[illegible] traité conclu à Péronne
[illegible] indemniser, Ho-
[illegible] dans le duché
[illegible] Naples, domaines
[illegible] confis-
[illegible] le traité connu;

le [illegible] lui et ses [illegible] duché de Valentinois [illegible] Buis [illegible] vergne, et le comté [illegible] En 1642, Honoré, [illegible] la garnison [illegible] sa capitale. [illegible] déjà allié de la France, [illegible] puissance et sa liberté. Honoré II avait épousé Ippolita Trivulce, à laquelle Louis XIII adressa ses hommages avant de [illegible] Montpensier. Honoré II eut de ce mariage Hercule, mort en 1651, et trois filles, dont la seconde, Jeanne-Marie, épousa, en 1672, [illegible] duc d'Ett. Ce fut Louis Grimaldi, fils d'Hercule, qui succéda à son grand-père Honoré II.

* HONORÉ III (*Camille-Léonor*), prince de Monaco, né le 10 septembre 1720, mort en 1795. Il succéda, le 29 décembre 1731, à sa mère Louise-Hippolyte, sous la tutelle de Jacques-François-Léonor de Goyon-Matignon, comte de Thorigny, son père. Il entra au service de la France, et en 1746, il fut dangereusement blessé à la bataille de Rocoux. A Lawfeld (2 juillet 1747), son cheval fut tué sous lui par un boulet. Le 23 avril 1751 il devint possesseur du duché de Valentinois par la mort de son père. En 1757 il épousa Marie-Catherine de Brignole, nièce d'un doge de Gênes. En novembre 1760, il termina la contestation de territoire qui subsistait depuis plusieurs siècles entre la communauté de la Turbie (comté de Nice) et celle de Monaco, par un traité conclu avec Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne. Il laissa deux fils, dont l'aîné, *Joseph-Marie-Jérôme-Honoré*, lui succéda.

* HONORÉ IV (*Charles-Maurice-Anne*), prince de Monaco, duc de Valentinois, né le 17 mai 1758, mort en 1819. Après un règne paisible, il vit, le 14 février 1793, sa principauté réunie à la république française. Il épousa, le 14 juin 1777, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, dont il eut deux fils, *Honoré-Gabriel* et *Tancrède-Florestan-Roger-Louis*, qui, l'un après l'autre, lui succédèrent.

* HONORÉ V (*Gabriel*), prince de Monaco, duc de Valentinois, né en 1778, mort en 1841. Il fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et après le traité de Paris il rentra dans l'héritage paternel. Mais le 20 novembre 1815 sa principauté fut placée sous la protection de la Sardaigne. Par sa déclaration du 8 novembre 1817, le roi Emmanuel Ier reconnut la souveraineté d'Honoré V, en se réservant cependant le droit de l'occuper militairement. Honoré V se fit surtout connaître par une monnaie de billon représentant 5 et 10 centimes, et qui pendant quelque temps inonda la France. Cette monnaie, débitée avec prime, préoccupa assez le gouvernement de Louis-Philippe pour qu'il crût devoir en interdire la circulation. Honoré V est auteur d'un ouvrage *Sur le Paupérisme en France et les moyens d'y remédier*;

[illegible]

jeunesse beaucoup d'apathie; [illegible]
empereur que de titre. Tout le [illegible]
nait à Stilicon, qui en fit [illegible]
contre les barbares. Honorius [illegible]
Il fut consul pour la troisième fois [illegible]
la quatrième en 398. Dans cette [illegible]
épousa sa cousine Maria, fille de [illegible]
Séréna. Ce mariage de pure forme fut [illegible]
Claudien (De Nuptiis Honorii et [illegible]
Fescennina in Nuptias Honor. [illegible]
prédit aux jeunes époux une brillante [illegible]
Le vœu du poëte ne se réalisa pas, [illegible]
rut quelques années après, sans que [illegible]
eût été consommé. Des voyages de [illegible]
Ravenne, à Brescia, à Vérone, à [illegible]
Milan, et surtout un redoublement [illegible]
cution contre les païens marquèrent [illegible]
Depuis la conversion de Constantin, [illegible]
abandonné par les empereurs, avait [illegible]
décliné malgré le patronage du sénat [illegible]
lieu de le laisser s'éteindre tranquillement [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] L'assassin de Stilicon, Olympius, [illegible] par Jovius, qui [illegible] quel ne tardait pas à être mis à mort. [illegible] d'Alobichus. [illegible] Honorius d'une ruine complète. [illegible] d'Héraclien lui conserve l'Afrique. [illegible] auxiliaires venus de Constantinople défendirent Ravenne contre les Visigoths. Alaric, [illegible] d'Attale, lui enlève la pourpre [illegible] et ne la lui rendit que pour [illegible] [illegible] se rendit en 411, à condition qu'il aurait la vie sauve. A peine arrivé en Italie, il fut égorgé par l'ordre d'Honorius.

La défaite de Constantin place [illegible] au premier rang. Aspirant à la main de [illegible] l'empereur, il [illegible] un trône dont il se [illegible] possesseur. Un certain Jovinus, qui commandait une forteresse sur le Rhin, se révolta, eut des succès éphémères, et fut tué en 412 ou 413. Héraclien, devenu rebelle à son tour, eut le même sort. Ataulphe, qui avait proclamé Attale [illegible] pour effrayer Honorius, [illegible] sa créature, et épouse Galla Placidia. Il [illegible] la paix; mais Constance, voyant dans [illegible] un rival redoutable, le chassa de la Gaule et le rejeta en Espagne, où le roi visigoth fut assassiné peu après, en 415. Attale tomba entre les mains du vainqueur, et Honorius se [illegible] d'exiler l'empereur déchu. [illegible] vers [illegible]. Honorius fut consul en 407, 409, 411 (ou 412), 415, 417. Le [illegible] de Constance avec Galla Placidia en 417, [illegible] consulat d'Honorius en 418, le [illegible] aux Visigoths la Gaule méridionale avec Toulouse pour capitale, l'occupation de la rive [illegible] du bas Rhin par les Francs, [illegible] de l'Armorique, l'obscure usurpation (418-422) de Maxime dans l'Espagne, ravagée par les Suèves, les Alains, les Vandales et les Visigoths, l'[illegible]

(1) Sa fille Thermantia, qu'Honorius [illegible] fut aussitôt répudiée [illegible] Serena, [illegible] à Rome, y fut mise à mort pendant le siége de cette ville par Alaric, sous prétexte qu'elle correspondait avec les Goths.

[illegible] en 443 [illegible] qui [illegible] de l'empereur [illegible], qui s'enfuit à Constantinople avec ses deux enfants, Valentinien et Honoria [illegible] les seuls [illegible] les dernières [illegible]. [illegible] d'hydropisie (à l'âge de [illegible] vingt-huit ans [illegible] d'un règne [illegible]. On montre encore à [illegible] [illegible] que l'on suppose [illegible], par [illegible] qu'il [illegible] dans cette ville, bien qu'on ait [illegible] en 1543 son corps, avec [illegible] de ses deux femmes Marie et Thermantia, [illegible] de Saint-Pierre à Rome. Le long [illegible] est remarquable par le démembrement de l'empire d'Occident. Dans cette [illegible], au milieu des [illegible] aventuriers [illegible], Constantin, Constance, [illegible] les débris de la [illegible], on distingue à peine l'insignifiante figure de l'indolent fils de Théodose. [illegible], quelquefois par [illegible] un enfant jusqu'à la fin [illegible] dut-il à sa faiblesse de [illegible]. Les [illegible] et les aventuriers [illegible] qui se partageaient ou se disputaient le pouvoir dédaignèrent de briser un [illegible], qui fut toujours leur jouet et [illegible].

Y.

[illegible], V, [illegible]; VI. — Orose, VII, [illegible]. — Olympiodore, dans la Biblioth. de Photius, cod. 80. — Claudien, [illegible]. — Marcellin, Chron. — Idace, Fasti et Chronic. — Prosper d'Aquitaine, Chron. — Prosper Tiron, [illegible]. — Cassiodore, Chron. — Chronicon Paschale, vol. I, p. [illegible], édit. de Bonn. — Procope, De Bello [illegible], I, [illegible]. — Jornandès, De Reb. Get., c. [illegible]. — [illegible], Hist. Eccles., VI, 1; VII, [illegible]. — Sozomène, Hist. Eccl., VIII, [illegible]; IX, [illegible]. — Théodoret, Hist. Eccl., V, [illegible]. — [illegible], Chronogr., p. [illegible], édit. de Bonn. — Zosime, [illegible]. — Godefroy, Chronol. Cod. Theodos. — [illegible], Histoire des Empereurs, vol. V. — Gibbon, History of the Decline and Fall of Roman Empire, ch. 29, [illegible]. — [illegible], vol. VIII, p. [illegible]. — Du Cange, Fam. Byzantinæ. — Le Beau, Histoire du Bas-Empire, t. V, édit. de [illegible].

HONORIUS (JULIUS), géographe latin, d'une époque incertaine. On a sous son nom un court traité géographique publié pour la première fois par J. Gronovius, dans son édition de Pomponius Mela, Leyde, 1685, d'après un manuscrit imparfait de la Bibliothèque royale de Paris. Dans ce petit traité, qui porte le titre de *Julii Honorii oratoris Excerpta quæ ad cosmographiam pertinent*, le monde se divise en quatre océans: l'oriental, l'occidental, le septentrional, le méridional (*Oceanus orientalis, occidentalis, septentrionalis, meridianus*). On y trouve un catalogue des mers, îles, montagnes, provinces, villes, rivières, nations contenues dans chacune de ces régions. Ce catalogue est une simple énumération, excepté pour les rivières, dont la source, l'embouchure et quelquefois la longueur sont indiquées. On ne sait rien de Julius Honorius, qui paraît être le même que le Julius Ora-

[illegible]
[illegible] servit [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
HONORIUS Ier, [illegible] de la Campanie et fils [illegible], successeur de Boniface V, [illegible] 625, mort le 12 octobre 638. [illegible] alors divisée par l'hérésie [illegible] dont Sergius, patriarche de Constantinople, [illegible] le chef. Il soutenait qu'on ne devait [illegible] à Jésus-Christ qu'une seule opération [illegible] seule volonté, conséquence de [illegible] sonne; c'était nier que le Christ [illegible] ment homme, puisqu'on [illegible] incarnation opérée sans volonté [illegible] déjà mis dans ses intérêts l'empereur [illegible] il résolut de gagner Honorius. [illegible] il s'efforça de prouver que plusieurs [illegible] l'Église avaient enseigné une [illegible] qu'aucun n'avait parlé de deux; [illegible] près tout il n'y avait rien à [illegible] occasion, et beaucoup à gagner [illegible] déclaration de principes en ce [illegible] trer les eutychéens dans le sein [illegible] norius, trop confiant, repoussa [illegible] phrone qui combattait le mono[illegible] répondit en ces termes: « Nous [illegible] seule volonté en Jésus-Christ, parce [illegible] vinité a pris, non pas notre péché [illegible] nature telle qu'elle a été créée [illegible] péché l'eût corrompue.... Nous devons [illegible] ces mots nouveaux qui scandalisent [illegible] de peur que les simples, choqués de [illegible] sion des deux opérations, ne nous [illegible] toriens, ou ne nous croient eutychéens [illegible] ne reconnaissons en Jésus-Christ qu'une [illegible] opération. » Dans sa treizième session, le 28 mars 681, le concile de Constantinople revint sur cette décision, et Honorius [illegible] son infaillibilité, fut, quarante-trois [illegible] mort, solennellement excommunié [illegible] termes même de la sentence: « Avec [illegible] gius et ses adhérents) nous croyons [illegible] chasser de l'Église et anathématiser [illegible] jadis pape de l'ancienne Rome, parce que [illegible] avons trouvé dans sa lettre à Sergius [illegible] en tout son erreur, et autorisé sa doctrine [illegible] pie. » Déjà pourtant, Jean IV (641) [illegible] condamnant l'*Ecthèse* (Exposition) [illegible] qui soutenait le monothélisme, avait [illegible] défendre Honorius; et saint Maxime [illegible] lement opposé à cette doctrine, avait [illegible] la même apologie. Honorius envoya [illegible] gleterre saint Birin, qui convertit [illegible] des Saxons; il fit de grandes réparations [illegible] sieurs églises, et renouvela tous les [illegible] Saint-Pierre. Il eut pour successeur [illegible] rin. On a d'Honorius huit lettres dans [illegible]

[illegible] , t. VIII, [illegible] [illegible] — Bruys, *Hist.* [illegible] p. 221. — Mu- [illegible] *Honorius*, 1794, [illegible]

[illegible] (LAMBERT DE FAGNAN), suc- [illegible] de Calixte II, né [illegible] le 21 décembre [illegible] André, le 14 fé- [illegible] Calixte II, les car- [illegible] du titre de [illegible] de Célestin; [illegible] le *Te Deum* destiné [illegible] la faction de [illegible] Honorius aux cris [illegible] pape! Thibaut, [illegible] volontaire- [illegible] ceint la tiare, [illegible] le trône, il sou- [illegible] A cet effet il [illegible] dignité et se pré- [illegible], considérant [illegible] confirment la [illegible] comte de Si- [illegible] refuse de de- [illegible] qui lui dé- [illegible] le pape dut bien- [illegible], le clergé, [illegible] entreprises par [illegible] évêque de Paris, [illegible] déclare l'excom- [illegible] Bernard prend [illegible] pape lettres sur [illegible] *de persécuteur*, [illegible] *qui cherche à* [illegible] *dans une* [illegible] *son Église* [illegible] soutenu, finit par [illegible] de Boleslas, [illegible] Poméranie saint [illegible] y prêcha la foi [illegible] fut établi à Vollin. [illegible] (1120) donna une [illegible] avait commencé [illegible] 1218. Honorius fut [illegible] et eut pour suc- [illegible] Honorius onze lettres [illegible] t. X, p. 906 à 912; [illegible] dans l'*Italia* [illegible]

A. F.

[illegible] t. II, p. 221. — [illegible], 2 vol. in-fol.; [illegible] Martin, *Histoire*, [illegible] Hartmann, *Vita* [illegible] III. — *Honorii II.* [illegible] *II.* ext. ms. *Pau-* [illegible] *Arapeata*, dans [illegible]

[illegible] sinuée [illegible] cent III, et à [illegible] le 18 mars 1227. [illegible] le pontificat d'Honorius [illegible] trois titres: intervention [illegible] d'Angleterre, préparatifs [illegible] croisade contre les Albigeois. Jean [illegible] ayant refusé de reconnaître [illegible] Cantorbéry nommé par Innocent III [illegible] déclare le trône d'Angleterre vacant [illegible] au fils de Philippe-Auguste, qui accepte. Jean effrayé se soumet et donne son royaume en [illegible] ordre au roi de France de renoncer à l'Angle- terre. Mais, en dépit du saint-siége, les barons anglais chassent Jean, et défèrent la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste, dont la femme, Blanche de Castille, était petite-fille d'un roi d'Angleterre. Louis et son père, quoique excom- muniés, continuent leurs armements. Après la mort de Jean, les barons reviennent sur leur déci- sion, et couronnent Henri III, son fils. Honorius le soutient contre la France. « Qu'on ne nous dise pas, écrit-il fièrement, que ce n'est pas à nous à prendre la défense de ce roi, sous prétexte qu'il s'agit de choses féodales; il a été dit à Jé- rémie : Je t'ai établi sur les peuples et les royaumes pour arracher et détruire, édifier et planter. » Philippe, menacé d'une nouvelle excommunication, [illegible] plus [illegible] son fils, qui, battu à Lincoln, dut revenir en France. Honorius, le lendemain de son sacre, avait écrit au roi de Jérusalem pour l'assurer de son zèle en faveur des croisés; en effet, il presse le dé- part des évêques français, et demande le con- cours du roi de Hongrie; puis, voulant donner à la croisade un chef puissant, il jette les yeux sur Frédéric, roi de Sicile (*voy.* FRÉDÉRIC II); il le cou- ronne empereur d'Allemagne, et lui fait prendre l'engagement solennel de se transporter en Pa- lestine avant deux ans. On sait quels furent, sous les pontificats de Grégoire IX et d'Inno- cent IV, les suites de cette promesse. En atten- dant, Honorius s'occupe des Albigeois; il pro- tége la maison de Montfort, et excite contre les comtes de Toulouse Philippe-Auguste et Louis VIII. En 1226, un légat excommunie Rai- mond, et confirme au roi de France le droit sur les terres de ce comte. — Honorius, le premier, accorda des indulgences dans la canonisation des saints. Par une décrétale, il défendit à l'univer- sité de Paris d'enseigner le droit civil; mais Ri- gord, médecin et historien de Philippe-Auguste, nous apprend qu'on n'eut point égard à cette dé- fense. Honorius III, on le voit, marcha sur les traces d'Innocent III, mais il n'avait ni la même ardeur, ni la même capacité; aussi l'autorité su- prême qu'il prétendait s'attribuer sur les sou- verains reçut-elle quelques atteintes; en Dane- mark, par exemple, le comte de Schwerin

[illegible] IV (JACQUES SAVELLI) [illegible] successeur de Mar[illegible] 1285 [illegible] IV [illegible] Honorius [illegible] la France [illegible] d'Aragon [illegible] Honorius mourut à Rome, dans [illegible] qu'il avait fait bâtir près de Sainte-Sa[illegible] successeur Nicolas IV. On repro[illegible] d'avoir trop favorisé l'élévation de sa famille. On a de ce pape une lettre dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, t. VIII, p. 536, et quelques fragments dans les *Annales* de Wadding.

ABBÉ CHANAL.

[illegible]

HONTHEIM (JEAN-NICOLAS DE) [illegible] à Trèves [illegible] 1701 [illegible] 1790. Il étudia la juris[illegible] ecclésiastique, et fit un voyage à Rome [illegible]

[illegible] Honthei[m] [illegible] l'empereur Charles VII [illegible] l'Église nationale allemande [illegible] cet évêque (*in partibus*) [illegible] prince le nomma [illegible] dignité qu'il remplit [illegible] (Frédéric-Georges [illegible]) Wurmbrand [illegible]

On n'a pas [illegible] de connaître Hontheim [illegible] lors de son retour d'Italie [illegible] d'écrire l'histoire de sa [illegible] *Historia Trevirensis diplomatica* [illegible] parut en 1750 (3 vol. in-fol.) [illegible] un savant *Prodromus* [illegible] Dans le premier de ces ouvrages [illegible] documents [illegible] ecclésiastique de Trèves [illegible] dans le second [illegible] toutes les sources de [illegible] 1763, Hontheim publia, sous [illegible] *Justinus Febronius* [illegible] l'État de l'Église [illegible] *De Statu Ecclesiæ et* [illegible] *Romani Pontificis* [illegible] *ad reuniendos dissidentes* [illegible] *compositus*; Bouillon [illegible], 1763, in-4° [illegible] à Francfort [illegible] joindre quatre volumes [illegible] La rumeur qu'excita [illegible] hardie d'un esprit indépendant [illegible] dès l'année 1765, on [illegible] augmentée par l'auteur [illegible] en latin, parut en 1777 [illegible] dans tous les pays [illegible] Partout on en entreprit la [illegible] Rome même [illegible] le pape Clément XIII [illegible] ce livre à l'*Index* [illegible] la cour de Rome ne pouvait [illegible] sur la tendance de cet ouvrage.

(1) La traduction française, intitulée: *De l'État [illegible] de la Puissance légitime du Pontife* [illegible] Lissoire [illegible] l'*Église et de la Puissance du Pape* [illegible] 3 vol. in-12.

[illegible]

[illegible] le pape [illegible] sciences [illegible] gratuite, la [illegible] généreux, [illegible] contre la [illegible] les [illegible] l'établissement [illegible] le droit [illegible] des [illegible] les théâtres, du [illegible] peuple, telles sont [illegible] par le savant [illegible] les principes [illegible] historique [illegible] exerça une [illegible] qui suivirent [illegible] la polémique [illegible] dans beaucoup [illegible] les [illegible] Pie VI se montra [illegible] ex-jésuite [illegible] Clément-Wences- [illegible] et à demande [illegible] il les fit [illegible] qui tous [illegible] de Trèves [illegible] était alors [illegible] soumettre sa [illegible] rétractation [illegible] un consistoire [illegible] catholique de [illegible] plusieurs gouver- [illegible] à la publica- [illegible] de ce consistoire. [illegible] cette polémique [illegible] pour qu'une [illegible] ait pu [illegible] par l'ouvrage. [illegible] sujet à l'un de [illegible] fait Fénelon, [illegible] conséquences. [illegible] à la religion [illegible] à la cour de [illegible] ses thèses et les [illegible] se démit de [illegible] années de sa [illegible]. Il légua sa [illegible] natale. Outre l'ou- [illegible] *Legum illus-* [illegible]; — *Historia* [illegible] *etica, etc., ab anno*

[illegible] né à Utrecht, [illegible] Il suivit les [illegible] à Rome, et [illegible] clergé et la noblesse. Il [illegible] terre, et [illegible] Charles Ier. Sa réputation [illegible] reste de l'Europe, et divers [illegible] leur cour [illegible] des enfants de la reine de Bohême [illegible] *prince Robert, le* [illegible] reine de Prusse [illegible] de la reine de Danemark [illegible] princes ou personnages [illegible] tableaux [illegible] *Judith*; — à Dresde, [illegible] *les* [illegible] *Saint Sébastien*; le [illegible] nuit de la [illegible] *Jour*. Ces morceaux [illegible] d'un [illegible] Honthorst [illegible]

Son frère, [illegible] un peintre de portrait fort estimé [illegible]

[illegible] Weyerman [illegible] *Jacques Honthorst* [illegible] *Dictionnaire* [illegible]

HOO (Thomas), Anglais de naissance, [illegible] fut nommé, le [illegible] octobre 1434, [illegible] France, au nom d'Henri VI, roi de [illegible] d'Angleterre. En 1436, il [illegible] anglaises en Normandie, dans le pays de Caux, [illegible] y causa de grands ravages. Le roi d'Angleterre lui accorda, en 1443, une pension de [illegible] livres sterling sur le comté de Norfolk [illegible] mas devint ensuite baron de Hoo et de [illegible] et fut créé chevalier de l'ordre de la Jarretière, distinction qui ne s'accordait [illegible] qu'aux personnages les plus [illegible] Anglais ou alliés de l'Angleterre. [illegible] 1442, Thomas Hoo était [illegible] tes, sous les ordres du duc d'York [illegible] général, avec 60 hommes d'armes [illegible] 90 hommes d'armes à pied, 240 archers, etc. Il l'était encore au [illegible] octobre 1443, époque [illegible] il cessa de porter le titre de chancelier de France. En 1443, le chevalier Thomas Hoo fut un des ambassadeurs députés par le roi d'Angleterre vers le gouvernement français, à Vendôme et à Tours. Le double résultat de ces négociations fut la conclusion d'une trêve entre les deux pays et le mariage d'Henri VI, roi d'Angleterre, avec Marguerite d'Anjou. En 1446, Thomas Hoo servit de nouveau comme diplomate [illegible] pour arrêter les trêves qui furent de nouveau

[illegible] Charles VII. Il [illegible] de son testament [illegible]

Vallet de Viriville.

[illegible] de Chansons [illegible] le 24 décembre [illegible], mort à Bath, [illegible] pro-[illegible] maritime [illegible] dès l'âge de seize ans [illegible] la frégate de 28 [illegible] son courage et ses talents [illegible] dans la Méditer-[illegible] février 1760, où, après un com-[illegible], il fit amener pavillon [illegible] *La Bellone*. En 1768, il [illegible] commandement de Boston, et de-[illegible] sous le titre de baronet [illegible] contre-amiral, son [illegible] à bord du *Barfleur*, vaisseau de 84, [illegible] la station de Boston. Il recueillit, [illegible] les débris des Anglais [illegible] Philadelphie. Le 12 août 1780, [illegible] il attaqua le comte de [illegible] de Chesapeak, mais il dut [illegible], et le 29 avril 1781 reçut avec [illegible] échec devant La Martinique. Le [illegible] 1782 [illegible] et le marquis de Bouillé [illegible] devant Saint-[illegible] (… par Nelson à Trafalgar), Hood [illegible] deux escadres françaises, et repoussa [illegible]. Mais il ne put empêcher Bouillé de [illegible] de l'île. Le 9 avril 1782 il comman-[illegible] l'avant-garde de [illegible] la flotte française. Il [illegible] la Dominique, et ayant [illegible] l'arrêter dans le canal Sainte-Lucie, il fut [illegible]; mais le 12 il prit une brillante revanche devant Les Saintes, perça le centre de la ligne française, et fit prisonnier le comte de Grasse, qui montait *La Ville de Paris* (de 120), après avoir essuyé quatre-vingts bordées avec [illegible]. Il s'empara ensuite, au passage de [illegible], le 19 avril, de deux vaisseaux et de deux [illegible]. [illegible] la paix de 1783, il fut créé pair d'Ir-[illegible] baron Hood de Catherington. En 1784, les électeurs de Westminster le choisirent pour leur représentant au parlement, et lui continuèrent [illegible] en 1790, après sa [illegible] lord commissaire de l'amirauté.

[illegible] de 1794 [illegible] arborant le drapeau [illegible] au 28 août, et lui [illegible]. Dès le 30 l'armée [illegible] devant la ville, et le [illegible] après un siège acharné, Hood [illegible] les royalistes français à la [illegible] commissaires, [illegible] sœurs (1) qui se trouvaient [illegible] en incendiant les magasins et les [illegible] une tache dans la vie [illegible] de Hood. Le 20 septembre 1793, il [illegible] en Corse et seconda l'insurrection [illegible] mouvement fut bientôt comprimé. Il [illegible] port de Gênes, força le grand-duc de [illegible] éconduire l'ambassadeur français [illegible] une attaque contre l'île d'Elbe. [illegible] vint en Angleterre. Nommé gouverneur de l'hôpital de Greenwich et vicomte, il [illegible] pavillon rouge, grand'croix du Bain [illegible]

Alfred de L[illegible]

Lodge, *Portraits of illustrious Personages* [illegible]. — *Biographie étrangère*. — *English cyclopaedia*.

HOOD (*Thomas*), poète et humoriste [illegible], né à Londres, en 1798, mort [illegible] d'un des associés d'une maison de [illegible] Londres, il fut élevé pour le commerce [illegible] très-jeune dans le comptoir d'un [illegible] sa santé délicate et son esprit [illegible] naient pas à ce genre d'occupation [illegible] l'envoya alors à Dundee, où [illegible] de sa famille. Pendant un séjour [illegible] santé se rétablit, et en même temps [illegible] en lui un goût très-vif pour la littérature [illegible] mit à écrire des articles pour les journaux de la localité, et pour le *Magazine* de Dundee, [illegible] avait alors beaucoup de réputation. [illegible] à Londres, il témoigna le désir d'étudier le dessin et l'art du graveur. Il fut en [illegible] placé chez un de ses oncles qui suivait [illegible] fession. Il y acquit un certain talent [illegible] et s'en servit avec avantage pour [illegible] œuvres poétiques. La nature l'avait [illegible] une bonne partie de son temps était [illegible] faire des vers. Ses essais furent [illegible] *Magazine* de Londres, et attirèrent [illegible] tention. Vers 1821 il embrassa défini-[illegible] littérature comme carrière, et fut [illegible] sous-éditeur au *Magazine*. Le directeur [illegible] était John Scott, qui l'avait fondé [illegible] rissant par ses talents. Cette prospérité [illegible] terrompue par une mort prématurée, [illegible] d'un duel. Le *Magazine* cessa bientôt [illegible]

(1) Ce fut Sidney Smith qui fut chargé [illegible] besogne; [illegible]

[illegible] travailler à d'autres [illegible] fut directeur [illegible] d'un autre [illegible] Un travail trop [illegible] amenèrent une sé- [illegible] obtinrent du [illegible] pension en sa faveur. [illegible] encore une existence [illegible]-sept ans, laissant [illegible] presque sans res- [illegible] contribuèrent li- [illegible] de sa famille. Ses [illegible] presque tous un cachet [illegible] traits saillants le dis- [illegible] et comique, le sé- [illegible] Il semblerait que l'on [illegible] cette humeur en- [illegible] dans la vivacité [illegible] de l'observation et de [illegible] sujets qui lui convenaient [illegible] il penchait étaient de [illegible]. Un autre trait re- [illegible] dans ses esquisses [illegible] comme un esprit de [illegible] générosité. On y sent [illegible] humilier ou faire rire [illegible] les ridicules, les bi- [illegible] l'humanité, mais pour [illegible] bien. Son premier [illegible] (Fantaisies et [illegible] popularité. En 1827, [illegible] *Tales* (Contes [illegible] parut avoir moins [illegible] roman en forme, [illegible] succès. L'ou- [illegible] *of Midsummer* [illegible] brillante et su- [illegible]. Il étendit sa [illegible] plusieurs années [illegible] *Up the Rhine* re- [illegible] les manies des [illegible], il publia, sous le [illegible] les articles et les es- [illegible] autrefois au *New* [illegible] ses dernières pro- [illegible] qui a pour titre [illegible] de la Chemise). [illegible] d'une de ces pau- [illegible] à Londres) [illegible] jour, travaillant [illegible] heures, et jeunes [illegible] par succomber [illegible] on n'avait tracé un [illegible] sensation fut im- [illegible] une vive sym- [illegible] la misère de cette [illegible] est assez curieux, [illegible] la première fois [illegible] le *Punch*. J. C.

[illegible] littérateur hollandais, né à Amsterdam, le 16 mars 1581, mort à La Haye, le 21 mai 1647. Fils du bourgmestre Corneille Hooft, l'un des nobles qui, en 1587, résistèrent, au péril de leur vie, à la tyrannie de Leicester, il se forma par l'étude des classiques de l'antiquité et par des voyages en Italie. Après son retour, il remplit, depuis 1609 jusqu'à l'époque de sa mort, les fonctions de grand-bailli de Muiden et de juge de Gooiland, sans aspirer jamais à de plus hautes fonctions auxquelles sa naissance, son savoir et ses richesses pouvaient pourtant lui permettre de prétendre. Tacite, qu'il traduisit en hollandais, était son modèle comme historien, et il s'efforça de l'imiter dans ses propres compositions historiques. Sa réputation se fonde principalement sur ses tragédies et ses poésies érotiques. Ses lettres méritent aussi d'être étudiées. Créateur du dialecte classique hollandais, en poésie comme en prose, Pierre Hooft a été surnommé pour cette raison l'Homère et le Tacite hollandais. « Malgré les tentatives de la Chambre de Rhétorique d'Amsterdam pour soustraire, dit M. van Kampen, le hollandais de la dépendance du français et du latin, dans laquelle la maison de Bourgogne et les chambres flamandes le tenaient par un nombre infini de mots et de phrases étrangères, cette langue était toujours rude et inflexible ; sa littérature, pauvre, n'avait pas encore d'histoire, pas d'épîtres supportables, pas de poésies légères, encore moins de poésies érotiques, pas de drames, si ce n'est quelques imitations des mystères français. Tout cela lui fut donné par un homme qui avait reçu sa première instruction au sein de cette Société, et qui était l'ami de la plupart de ses membres. A l'âge de dix-sept ans Pierre Hooft alla en Italie, et en rapporta le goût de la douceur, de la rondeur et de la plénitude dans l'expression poétique, qualités qu'il chercha à introduire dans sa langue maternelle. La Hollande lui doit ses premières poésies érotiques, qui portent le cachet d'une grâce et d'une douceur dont personne encore n'avait donné l'exemple dans son pays, et qui ne sont défigurées que par quelques jeux de mots fades, par des concetti et par un langage d'amour conventionnel emprunté à l'Italie et à l'Espagne. Hooft s'est aussi essayé avec succès dans le genre dramatique. Il rejeta entièrement sa tragédie d'*Achille et Polyxène*, composée avant son voyage en Italie, et publia une idylle dans le goût du *Pastor Fido*, et deux tragédies, dont l'une, *Bato*, appartient aux temps fabuleux de la Hollande, et dont l'autre, *Gérard de Velzen*, est tirée de l'histoire nationale. A part les duretés, les invraisemblances et la pesanteur des constructions, ces compositions sont pleines de force et de vie, surtout *Bato*, où le poëte, comme dans *Gérard*, introduisit, à l'exemple des rhétoriciens (*Rederijkers*), des personnages mythologiques. On y trouve aussi, comme dans les premières compositions tragiques des Grecs, des personnages allégoriques,

[illegible] la Rose, la Pauvreté, etc. Mais Hooft se [illegible] pas seulement le style poétique, il [illegible] des services plus grands encore à la prose. [illegible] *Histoire de Henri IV*, celle *de la Maison de Médicis*, plus abrégée, et surtout l'*Histoire* [illegible] *les Luttes pour l'Indépendance des Pays-Bas, de* 1555 *à* 1587, sont rédigées dans [illegible] style fleuri, souvent très-près de la poésie, mais en même temps énergique et nerveux, qui ne sacrifie rien à la vérité, et qui brille surtout par la description des hauts faits et la peinture des caractères. Cependant Hooft, traducteur de Tacite, imita trop servilement son modèle. Les [illegible] que nous avons de lui sont trop défigurées par ces mêmes jeux de mots qui occupent tant de place dans ses chants érotiques. D'un [illegible] *côté*, il y manifeste si bien son noble [illegible], son amour de la vérité et sa sagacité politique, qu'on lui pardonne volontiers le tribut qu'il paye au mauvais goût de son siècle. » On cite de Pierre Hooft : *Het Leven van Koning Hendrik IV* (La Vie du roi Henri IV); Amsterdam, 1626, in-fol.; 1638, in-4°, 1652, in-12; — *De Nederlandsche Historien* (Histoire de Néerlande); ibid., 1642-1654, 2 vol. in-fol.; nouv. édit., 1820-1823. Son *Histoire de la Maison de Médicis* parut à Amsterdam, 1649, in-4°. On a imprimé les *Anciennes pièces du théâtre de Hooft* à Leyde, en 1730. Ses autres ouvrages en vers ont été recueillis avec ses pièces de théâtre, sous le titre de *Poésies mêlées*, par Jacques Van der Burg, en 1636, in-12. Ses lettres ont été publiées par Huydecoper en 1738, et sa traduction de Tacite par Brandt en 1684. Son éloge ayant été mis au concours, le prix fut remporté par [illegible] de Kruyff. J. V.

Karl [illegible], dans l'*Alg. Encyklopädie* d'Ersch et Gruber. — Van Kampen, dans la même *Encyclopädie*, article *Holländische Sprache und Literatur*. — *Conversations-Lexikon*. — Siegenbeek, *Beknopte Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*. — A. Ypey, *Beknopte Geschiedenis der Nederlandsche Tale*. — Witte, *Diar. [illegible]* [illegible] 1709. — Sadler, *Universal-Lexikon*.

HOOFT (*Nicolas*), peintre hollandais, né à La Haye, en 1664, mort le 21 janvier 1748. Il fut successivement élève de Daniel Mytens, de Willem Doudyns et d'Augustin Terwesten. Il peignait très-bien l'histoire et devint directeur de l'Académie des Artistes de sa ville natale. Riche par sa famille, il produisit peu, quoiqu'il mourût plus qu'octogénaire. Ses ouvrages sont tous restés dans sa patrie. A. DE L.

[illegible] Weyerman, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. IV. — Descamps, *La Vie des peintres hollandais*, t. III, p. [illegible].

HOOFT ou HOOFFT (*Gérard*), littérateur hollandais, mort prématurément le 18 décembre 1768. Il appartenait à une famille patricienne d'Amsterdam, et devint secrétaire de sa ville natale. Dès sa jeunesse il se voua aux muses latines, sous la direction de Pierre Burman le second. En 1767 il publia, avec Henri Coedane, Van [illegible] et Lambert [illegible] [illegible] *Recueil* [illegible] en 1770 [illegible] [illegible] les poésies posthumes de [illegible] [illegible], in-8°.

J. de [illegible], [illegible] [illegible] *Gerard de Hooft*.

HOOGE (*Pieter* DE), peintre [illegible] vers 1643. Il fut l'un des meilleurs [illegible] [illegible] Nicolas Van Haerlem dit *Berghem* [illegible] premiers tableaux ont la manière de [illegible] école. Plus tard, il travailla dans le [illegible] Metzu, de Mieris, de Cocques, de [illegible] mais sans atteindre le fini précieux de [illegible] [illegible] artistes. La touche de Hooge [illegible] son coloris vrai, son dessin correct [illegible] goût; tout son faire est d'une grande [illegible] ger, mais plein de force et de naturel [illegible] sont bien choisis et les détails traités [illegible] ment. On cite de lui : à La Haye, un [illegible] Amsterdam, un *Intérieur*; à Paris, [illegible] *de garde*. A. [illegible]

Pilkington, *Dictionary of Painters*. — [illegible] Weyerman et Houbraken, *De Schilderkonst* [illegible] [illegible], t. II, p. 181. — Descamps, *La Vie des [illegible] hollandais*, t. II, p. [illegible].

HOOGE (*Romeyn* DE), graveur [illegible] né à La Haye, vers 1660, mort vers [illegible] [illegible] longtemps à Paris, où il semble [illegible] attiré par Van der Meulen; il repassa [illegible] dans sa patrie et y termina ses jours. [illegible] moins connus que son talent. [illegible] dans ses ouvrages beaucoup d'imagination [illegible] facilité; « mais, dit Basan, comme il [illegible] souvent emporter à la fougue de son [illegible] rencontre dans la plupart de ses [illegible] des idées singulières et gigantesques [illegible] correction de dessin : ces défauts se trouvent [illegible] tout dans les sujets allégoriques qu'il a [illegible] sur les affaires de son temps, où il [illegible] fait entrer une satire triviale et [illegible] Ses principaux ouvrages sont : *L'Entrée de Louis XIV dans Dunkerque en 1662*, [illegible] Van der Meulen; — *Charles II, roi d'Espagne, descendant de son carrosse pour rendre hommage au Saint-Sacrement*; — *Le Massacre des deux frères de Witt*; — *Les [illegible] les Cruautés commises par les Français en Hollande durant la campagne de 1672*, [illegible] de huit estampes fort estimées qui [illegible] dans un livre rare intitulé : *Avis fidèle aux véritables Hollandais touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam*; 1673, in-4°; — *La Foire de* [illegible] *hoim*; — *La Synagogue des Juifs portugais à Amsterdam*; — Les figures de l'*Histoire* [illegible] *Nouveau Testament* de Basnage; [illegible] 1699 et 1704, 2 vol. in-fol.; — de l'[illegible] *de l'Art de la Lutte* (en hollandais); 1674 [illegible] en français, 1712, in-4°; — de la *Bible* [illegible] landais; 1721; — des *Hiéroglyphes des Égyptiens*; Amsterdam, 1735, petit in-fol.; — [illegible] *Contes de La Fontaine*; 1685, 2 vol. [illegible]

[illegible], 2 vol. [illegible] 1761, [illegible] vol. [illegible]

[illegible] publiciste et poète [illegible] le 12 avril 1675. Après [illegible] de l'Europe et [illegible], où il se fit [illegible], en 1681, à [illegible] de droit, d'histoire [illegible] de Deventer. Quel[illegible] politiques à la fois très[illegible] : *Oratio de Ju[illegible]*, ainsi que ses *Adhor[illegible] libertate tuenda*, à [illegible] *libertas publica* et [illegible] de son ami H.-B. [illegible] 1682 ; — *Orationes II* [illegible] *pacis Batavorum* [illegible] 1687 *confecta* ; Ams[illegible] *Poemata juvenilia* ; [illegible] dans ce même vo[illegible] les trois discours [illegible] de son frère *Jean* [illegible] le *Fastus* de Sau[illegible]

[illegible] philologue hollandais, [illegible] 1715, mort en 1791. [illegible] plus grands [illegible] une éducation clas[illegible] de Leyde. Le jeune [illegible] un an toujours [illegible] des brusqueries [illegible]. Mais dès qu'il n'eut [illegible] de ce dernier, il se [illegible] de ses condisciples, et il [illegible] l'un d'eux, qui le [illegible] en 1729, il commença [illegible] il ne l'acheva pas. [illegible] la force d'accepter [illegible] au gymnase de Go[illegible] il devint recteur du col[illegible] d'être nouvellement [illegible] en la même qualité à [illegible] à diriger le col[illegible] il devint recteur de [illegible] 1764 de celui de Delft. [illegible] d'améliorer l'instruc[illegible] aux jeunes gens [illegible] un fonds solide de con[illegible] sur la langue grecque [illegible] jusque dans les

[illegible] *Particularum Linguæ Græcæ* ; Delft, 1769, 2 vol. in-4° ; Schütz en a donné un [illegible], publié à Dessau, 1782, in-8° ; selon Wolf, cet ouvrage pèche par le manque de philosophie et de [illegible] grammaticale ; mais il est très-pré[illegible] à cause de la quantité d'exemples qui s'y trouvent rassemblés. Hoogeveen a aussi publié en latin plusieurs discours et pièces de poésie dont l'indication se trouve dans l'*Onomasticon* de Sax, t. VIII, p. 47. E. G.

Harles, *Vitæ Philologorum*, t. IV, p. [illegible]. — [illegible]; *Nouvel [illegible] Europe*, partie [illegible], p. [illegible]. — [illegible], *Histor. litterar.* [illegible] et Gruber, *Encyklopædie*.

* **HOOGHENBERG** (*Hans*), peintre allemand, né vers 1560, mort à [illegible], en 1648. Il composait et peignait bien l'histoire. Plusieurs églises de Belgique conservent de ses ouvrages. Son tableau capital est l'*Entrée de l'empereur Henri VI dans Bologne*. A. de L.

Descamps, *La Vie des Peintres allemands*, t. I, p. [illegible].

* **HOOGSTAAD** (*Gérard* VAN), peintre belge, né à Bruxelles, vivait en 1661 ; il peignit d'abord le portrait avec succès ; ayant acquis dans ce genre une belle fortune, il se mit à peindre l'histoire, et y réussit. Ses compositions sont ingénieuses, son dessin est correct : plusieurs grands tableaux d'autel à Bruxelles et dans quelques autres villes du Brabant témoignent de son talent. C'est surtout dans les sujets religieux qu'il s'est fait remarquer. On connaît de lui plusieurs traits de la *Passion de Jésus-Christ*, des *martyrs*, des *saints*, etc. A. de L.

Jakob Campo Weyerman et [illegible], *De [illegible]-konst der Nederlanders*, t. II, p. 119. — Descamps, *La Vie des Peintres flamands*, etc., t. II, p. [illegible].

HOOGSTRAATEN (*Jacques* VAN), dominicain hollandais, natif de la ville dont il porta le nom, mourut à Cologne, le 21 janvier 1527. Reçu maître ès arts à Louvain en 1485, il devint prieur des Dominicains de Cologne. La Réformation trouva en lui un fougueux adversaire. Il s'attaqua surtout à Reuchlin, qui ne le ménagea guère, malgré les conseils de modération d'Érasme que Hoogstraaten n'écouta pas non plus, et dont il reçut fort mal les avis.

Les principaux ouvrages de ce polémiste, aujourd'hui oubliés, sont : *Defensorium Fratrum mendicantium contra Curatos*, etc. ; Cologne,

[illegible] — *Defensio [illegible] principum [illegible] in se [illegible] detinent [illegible] in Ligne contra Petrum Ravennatem*; Cologne, 1508, et 1511, in-4°; — *[illegible] S. Ecclesiæ Coloniensis archiepiscopum Tractatus magistralis declarans quam graviter peccent quærentes auxilium a maleficiis*; Cologne, 1510, in-4°; — *[illegible] de Fide et Operibus adversus chimericum illam atque monstrosam Martini Lutheri libertatem falso ab eo christianam appellatam*; Cologne, 1526, in-4°. V. R.

[illegible], *Scriptores Ordinis Prædicator.* — Foppens, *Bibl. Belg.*

HOOGSTRAATEN (*Dirck*), peintre belge, né à Anvers, en 1596, mort à Dort, le 20 décembre 1640. Il débuta par être apprenti orfèvre, et apprit ainsi le dessin et la gravure. Fort jeune encore, il grava un *Ecce Homo* dont les épreuves sont aujourd'hui fort recherchées. Il s'adonna aussi à la dorure sur argent, et fit faire quelques progrès à cette partie de l'orfèvrerie. Hoogstraaten parcourut ensuite l'Allemagne, et y reçut les leçons de plusieurs bons maîtres. De retour dans sa patrie, il se consacra à la peinture; ses œuvres sont rares. Le dessin en est bon, la couleur franche; la nature y est reproduite avec vérité et intelligence. A. de L.

Arnold Houbraken, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. I, p. [illegible]. — Samuel Hoogstraaten, *Vie des Peintres* (en hollandais). — Descamps, *La Vie des Peintres Flamands*, etc., t. I, p. 248, 250. — Pilkington, *Dictionary of Painters*.

HOOGSTRAATEN (*Samuel* van) peintre et littérateur hollandais, fils du précédent, né à Dordrecht, en 1627, mort dans la même ville, le 19 octobre 1678. Son père l'initia aux principes de la peinture, et le plaça ensuite dans l'atelier de Rembrandt. Samuel ne suivit pas absolument la manière forte et brune de son maître; et, livré à lui-même, il peignit avec un égal talent l'histoire, le portrait, le paysage, les animaux, les fleurs, les fruits et même les sujets inanimés. Il eut en ce dernier genre de grands succès à Vienne, où l'empereur Ferdinand III essaya vainement de l'attacher à sa cour. De là il se rendit à Rome, où il se perfectionna dans le haut style. Il passa ensuite en Angleterre, et y travailla très-lucrativement. Après avoir séjourné quelque temps à La Haye, il revint jouir de sa fortune dans sa ville natale, où il forma un grand nombre de bons élèves. Houbraken, qui fut de ce nombre, juge ainsi son maître : « Il peignit bien dans chaque genre; il ordonnait avec jugement; son dessin était assez correct, et d'une grande fraîcheur; il tomba cependant dans un défaut qu'il condamnait dans ses leçons et ses écrits; c'est celui de peindre crûment, et ses couleurs vives sentaient trop la palette. » Ses portraits sont ressemblants et ses tableaux d'histoire composés avec intelligence et une belle entente de lumière; on en trouve dans [illegible] de l'Europe.

Samuel Hoogstraaten était un des [illegible] les plus lettrés de son temps : son [illegible] *la Peinture* est encore recherché [illegible] autres ouvrages intitulés : *Le Monde [illegible]*, *le Monde Aveugle*. Il a laissé en [illegible] latin de son *Voyage en Italie*; plusieurs [illegible] de vers, etc.

Son frère *Jan* suivit Samuel [illegible] voyage, et mourut fort jeune, à Vienne. [illegible] gnait fort bien l'histoire, et avait [illegible] membre de l'Académie de Peinture [illegible] drecht, en 1649. A. de Lacaze.

Houbraken, *De Schilderkonst der Nederlanders*, [illegible] p. 220-226. — Pilkington, *Dictionary of Painters*. — Descamps, *La Vie des Peintres Hollandais*, t. II, [illegible] 188.

HOOGSTRAATEN (*David* van), [illegible] hollandais, né à Rotterdam, le 14 [illegible] mort à Amsterdam, le 21 novembre 17[illegible] d'un libraire, il étudia à Leyde les langues [illegible] ciennes, puis la médecine; et, après avoir [illegible] reçu docteur, il vint exercer son art à D[illegible] Son goût pour la littérature lui fit accepter [illegible] place à l'École Latine d'Amsterdam, [illegible] plus tard co-recteur, fonctions qu'il résigna [illegible] 1722, parce qu'il était devenu sourd. Il [illegible] des suites d'une chute qu'il fit dans un [illegible] d'Amsterdam. David Hoogstraaten a donné [illegible] éditions de Phèdre, de Térence et de Cornelius Népos. On a en outre de lui : *Dissertatio [illegible] hodierno Medicinæ Statu ad Nicolaum [illegible] der Kappen*; Dordrecht, 1683, in-4°; — *Woordenboek der Nederlandsche en [illegible] sche taal* (Dictionnaire Hollandais-Latin); Amsterdam, 1684, in-4°; — *Poemata Libri [illegible]* Rotterdam, 1710; Amsterdam, 1729. Il [illegible] commencé avec Schuer le *Groot Algemeen Histor.-Geogr.-Geneal. en oordeelkundig Woordenboek* (Grand Dictionnaire universel Historique, Géographique, Généalogique et [illegible] que), d'après Moréri, Bayle, Budée et [illegible] Amsterdam, 1723, 8 vol. in-fol.; la mort le surprit avant que le second volume fût imprimé. J. V.

Sax, *Onomast.*, t. V, p. 632. — Moréri, *Grand Dict. Historique*. — *Convers.-Lexikon*. — *Biogr. [illegible]*

HOOGZAAT (*Jan*), peintre hollandais, [illegible] Amsterdam, le 12 mars 1664, mort en 17[illegible] fut le plus habile des élèves de Gérard de Lairesse, qui le fit travailler à plusieurs de ses propres ouvrages. Hoogzaat décora pour Guillaume III, roi d'Angleterre, le château de Loo, et peignit le plafond de la Salle [illegible] de l'hôtel de ville d'Amsterdam. Ici on lui [illegible] proche d'avoir trop fini son œuvre, qui [illegible] beaucoup de ses détails par l'élévation de la salle. Hoogzaat a exécuté aussi plusieurs grands tableaux pour la municipalité d'Ast. A. de Lacaze.

Jakob Campo Weyerman et Houbraken, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. III, p. 178-177. — Descamps

… à la p… — HOOK (Théodore-Edward), romancier, … dramatique anglais, né à … 1788, mort le 24 août … pouvait résumer sa vie. … de talent, une phase … une faute grave dans un … des années remplies de …, malgré leur éclat exté… la prodigalité, une mort … que la misère pour sa fa… les principaux traits. Son …ositeur, assez célèbre dans …, une personne distinguée … et le mérite. A peine âgé … perdit cette mère tendre et … un grand malheur pour lui : … ressentit. Son père se re… cette seconde femme ne … une seconde mère. Le … depuis quelques années au … Le vieux Hook se … qu'il était inutile de … Il était fier de son … les plus brillantes dispositions … il espérait tirer parti … Après des études assez … ayant au plus seize ans, … dans ses affaires. En… son berceau, il était déjà … la voix juste et belle, … romance pathétique et la … Il était la merveille, l'idole … musiciens de tous âges … et actrices. De là au … pas, et bientôt il en … Les idées de vaudeville … dans sa jeune tête. … un opéra-comique, inti… *Soldat* (The Soldier's Re… de succès. L'ouverture … de Hook le père, qui se fit … fils voulut rester in… ne fut pas gardé long… mit en rapport avec Ma… célébrités dramatiques … suivante il composa pour …, le *Prenne qui pourra* …, où leurs qualités oppo… de l'un, l'extrême … musiques de l'autre, … à se déployer. Le succès … D'autres pièces sui… succession : *La Fille In…* *…Musique*, — *L'Enquête* *…eresse*, — *Tekeli*, etc., …ité, et dont quelques… théâtre. Malgré leurs dé… dans le jeune auteur … vingt ans), d'une vive in… …ique, et d'un talent re… *…vain et compositeur.*

Ces succès le firent rechercher dans la société. Il y apportait tout ce qui pouvait plaire et éblouir : beaucoup de gaîté et de saillies, une conversation brillante, un talent merveilleux d'improvisation, paroles et musique, les chansons les plus spirituelles sur les visiteurs ou les incidents de la soirée. « En Angleterre, rapporte M. Mathews, où ce talent est fort rare, on n'avait jamais vu improviser ainsi. C'était un jeu pour Théodore Hook que de s'asseoir au piano, et sur des airs qu'il composait à mesure, de chanter un opéra bouffe complétement inédit. Pour ne point laisser de doute sur la réalité d'improvisation, il se laissait volontiers imposer un sujet, ou, plus volontiers encore, il le prenait dans les propos qui venaient d'être tenus, dans les incidents qui avaient marqué la soirée. On commença à parler de lui dans la société aristocratique, où il n'avait pas encore pénétré. La marquise de Hertford fut curieuse de l'entendre, et elle en fut charmée. L'éloge de ses talents comme causeur et musicien arriva jusqu'au prince régent (depuis Georges IV), et il fut invité à un souper donné dans Manchester-Square. Hook contait qu'il fut d'abord très-ému et intimidé de se trouver avec un aussi grand personnage. Mais la bienveillance du prince le mit bientôt à son aise, et, le champagne aidant, il redevint lui-même, et charma tellement la société, que le régent lui dit à son départ : « Monsieur Hook, j'espère bien vous revoir et vous entendre encore. » Ce désir obligeant fut satisfait ; et, de plus en plus charmé, à quelques soupers de là, on entendit le prince déclarer que, puisque Hook n'avait ni fortune indépendante ni profession assurée, il fallait faire quelque chose pour lui. Chacun applaudit à ce bienveillant intérêt dans le nouveau monde où vivait Hook, et où il était devenu en quelques mois le favori de tous. On ignore si quelque influence secrète ne fut pas mise en jeu, ou si on avait présenté sous leur vrai jour à S. A. R. les antécédents et la jeunesse de Hook ; mais, vers la fin de 1812, on le promut à un emploi plus brillant et plus lucratif qu'il n'aurait pu raisonnablement l'espérer : il fut nommé receveur général et trésorier de l'île Maurice, avec des appointements de près de 2,000 liv. sterling par an (50,000 fr.). » Les devoirs de ce poste n'exigeant qu'une partie de son temps, il ne s'occupa que de ses plaisirs. Cette existence délicieuse dura cinq ans ; mais un jour vint qui brisa ce beau songe ! Vers la fin de 1817, le gouverneur de l'île, sir Farquhar, fut forcé, par l'état de sa santé, d'aller passer quelque temps en Angleterre, et le major général Gage John Hall prêta serment comme vice-gouverneur provisoire. Avant de partir, le gouverneur nomma une commission de cinq membres qui devait vérifier tous les comptes de la trésorerie et constater la situation financière avant que la responsabilité passât en d'autres mains. Cet examen eut lieu ; le rapport des commissaires,

en date du 19 novembre; attesta qu'ils avaient trouvé les livres et la caisse en règle : et sir R. Farquhar mit à la voile. Deux mois après, le 15 janvier 1818, le vice-gouverneur reçut d'un des commis de la trésorerie une lettre qui, malgré le rapport des commissaires, avançait qu'une erreur grave existait dans les comptes au préjudice du gouvernement. Il s'agissait d'une somme de 37,000 dollars, payée à la trésorerie quinze mois auparavant, et qui n'avait jamais figuré au crédit de l'administration. Le général Hall nomma sur-le-champ, après avoir instruit Hook de ce qui se passait, une nouvelle commission chargée d'examiner à nouveau les comptes du trésorier et l'état de la caisse. L'enquête dura un mois, et le résultat fut la découverte de plusieurs irrégularités, d'omissions nombreuses et de différences inexplicables dans les livres de la trésorerie. Le 9 mars, à onze heures du soir, Théodore Hook, qui soupait chez un de ses amis, fut arrêté par ordre du gouverneur, et traîné, à la lueur des torches, sous les yeux de la foule qu'avait attirée ce spectacle, jusqu'à la prison commune. Peu de jours après, il fut livré aux mains d'un détachement de soldats qu'on embarquait pour l'Angleterre, et envoyé comme prévenu devant la justice criminelle de son pays. Avant son départ, tout ce qu'il possédait (même ses meubles les plus insignifiants) fut saisi et vendu au compte de l'administration. Sa traversée fut longue et même dangereuse; il n'arriva à Portsmouth qu'en janvier 1819. Le décret d'arrestation et les autres documents officiels furent envoyés à Londres, et passèrent sous les yeux des magistrats. D'après leur examen, l'attorney général déclara que, sans juger les fautes officielles de Hook, et l'équité qu'il y aurait à le poursuivre au civil, il n'y avait pas lieu de considérer l'affaire comme criminelle. L'accusé fut en conséquence relâché, et rentra dans Londres, n'ayant au monde que deux pièces d'or. Mais il n'en restait pas moins sous le coup de la suspicion légale, et dès ce moment il eut à subir les interrogatoires de la commission appelée *audit board*, et cinq longues années s'écoulèrent avant qu'on eût statué sur cette affaire, qui intéressait son existence autant que son honneur. Pendant ces interminables délais, un autre que lui serait mort de faim et de douleur; mais, grâce à son caractère léger, il résista et s'appliqua à se créer des ressources par sa plume. Il essaya d'établir un *Magazine*; il ne réussit point. Il fit jouer une petite pièce composée à l'île Maurice; elle ne produisit aucune sensation. Un incident le poussa dans le journalisme politique. En avril 1820, il fit à Londres chez un ami la connaissance de Walter Scott, et à la fois le charma par son esprit et lui inspira un vif intérêt pour sa fâcheuse position. Il arriva que deux ou trois jours après Walter Scott fut consulté par un noble de ses amis, qui lui demanda si l'on ne pourrait pas trouver à Édimbourg quelque homme de talent pour diriger en province un journal anti-démocratique. W. Scott recommanda Hook. Quelque temps après, à l'étonnement général, commença le *John Bull*. Dans le cours de 1820, les incidents du procès de la reine Caroline avaient excité l'opinion et irrité les esprits à un point extraordinaire. Georges IV était en butte à une impopularité extrême. *John Bull* prit audacieusement en main sa défense, ainsi que celle des principes de la haute aristocratie. Chaque semaine, c'était un feu roulant d'articles étincelants d'esprit, d'allusions mordantes, de persiflage hardi, d'invectives pleines de verve. Il semblait, dit une revue, qu'une légion de démons à sarcasmes avait été recrutée pour la rédaction. Il paraît positif pourtant que Hook seul, mais dans le plus grand secret, fournissait tout. Aucune des personnes soupçonnées de collaboration n'y écrivit en réalité une ligne. Le journal était soigné dans toutes ses parties. Aussi obtint-il tout d'abord et conserva-t-il durant plusieurs années une circulation très-étendue. Après la mort de Hook, on sut par ses manuscrits que ses bénéfices personnels, provenant du *John Bull*, montèrent pendant quelque temps à plus de 2,000 liv. par an (50,000 fr.); plus tard, les circonstances étant changées, il n'en retirait plus en quelque sorte qu'une bagatelle. Georges IV dut beaucoup au *John Bull*. Menacée par un aussi virulent et redoutable antagoniste, l'aristocratie whig n'osa plus soutenir la reine Caroline. Les grandes dames du parti s'en éloignèrent peu à peu, et leur retraite fit penser aux gens réfléchis de la classe moyenne que si la conduite du monarque envers sa femme était, dans le principe, impossible à justifier, celle-ci n'était pas restée à l'abri du reproche. Il y eut dans l'opinion publique, et cela grâce à *John Bull*, un revirement, un refroidissement presque complet. — Les poursuites de l'*audit board* avaient traîné en longueur. En 1823, elles arrivèrent enfin à terme. Il fut établi que les livres avaient été tenus avec beaucoup d'irrégularité et de négligence; que si Hook n'avait pas détourné lui-même, il avait laissé voler, et en conclusion, le rapport le déclara définitivement débiteur de la couronne pour une somme de 12,000 liv. st. (300,000 fr.). En même temps, il fut arrêté de nouveau et conduit dans une de ces prisons pour dettes nommées *spunging-houses*. Bien qu'il y pût recevoir encore quelques amis, ce fut une triste et pénible captivité. Sa santé s'y altéra. Au bout d'un an, il fut transféré dans une autre prison (*le Domaine du Banc du roi*). Là, grâce à certaines tolérances passées en usage, il pouvait de temps en temps sortir de sa prison et dîner chez un ami, ou passer une journée dans les champs; mais il ne profitait guère de cette demi-liberté. Tout son temps était consacré au travail. *John Bull*, peu à peu revenu de ces habitudes agressives qui l'avaient

rendu célèbre, mais conservant la supériorité réelle de l'esprit et du zèle, avait pris un rang élevé dans la presse du parti conservateur. Nonobstant les soins qu'il exigeait, Hook, débarrassé de l'*audit board* et de sa correspondance litigieuse, débuta, dès 1824, dans la carrière des romans, et prit aussitôt le premier rang parmi les coryphées du genre, Walter Scott excepté. Il obtint des succès lucratifs : ses trois premiers volumes (*Sayings and Doings*, 1re serie) lui rapportèrent plus de 2,000 liv. st.; la seconde série parut au printemps de 1825, et justement à cette époque la liberté lui fut rendue, mais avec cette déclaration formelle que la couronne réservait tous ses droits sur la dette de l'île Maurice. Il alla aussitôt s'établir à Putney, dans un cottage, au bord de la Tamise : c'était une résidence qu'il avait toujours aimée; et on peut dire que dès lors il reprit son rang dans le monde, bien que pendant deux ou trois ans il ne vit que peu de personnes. Il poursuivit alors avec autant d'activité que d'ardeur ses travaux littéraires, et de nombreux ouvrages remplissent cette dernière période de 1826 à 1841. Sans parler des *Reminiscences de Michael Kelly*, son ancien ami, dont il rédigea d'une manière très-piquante les notes à peine lisibles, il publia successivement la troisième série des *Sayings and Doings*, (1828); *Maxwell* (1830); la *Vie de Sir David Baird* (1832); *La Fille du Curé*, et *Amour et Orgueil* (1833). Chacun de ces ouvrages était en trois volumes. En 1836, il devint rédacteur en chef du *New Monthly Magazine*, et ce fut là que parurent par chapitres *Gilbert Gurney* et *Gurney marié*, publiés depuis en 6 volumes; puis *Jack Brag* (1837); — *Naissances, Morts, Mariages* (1839); — *Les Préceptes et la Pratique ;* — *Les Pères et les Fils* (1840); enfin, peu après sa mort, *Peregrine Bunce*, dont une bonne partie ne semble pas sortie de sa plume, car on y cherche en vain ces rapides esquisses de caractères et cette vive intelligence de la vie qui distinguent ses autres productions. Qu'on ajoute à ces trente-huit volumes publiés en seize ans les travaux et la direction d'un journal hebdomadaire et celle d'une revue mensuelle, et on verra qu'il n'encourut jamais le reproche qui s'attache à une existence oisive. Mais, sous un autre rapport, il eut des torts plus graves. Avant d'être arrêté en 1823, il avait formé une liaison avec une jeune femme, jusqu'alors irréprochable, et dont le dévouement ne lui manqua jamais dans les crises qui suivirent, mais qui appartenait à une classe tout à fait inférieure. Cette première faute eut de tristes conséquences; elle mit Hook, honnête homme au fond, et dominé par sa conscience, dans l'impossibilité de contracter un mariage convenable. D'un autre côté, bien qu'il eût souvent pensé à réparer ses torts et à légitimer l'existence de ses enfants par un mariage légitime, il n'eut jamais le courage de pousser aussi loin le sacrifice. De là, mille soucis et bien des malheurs. En outre, il parut oublier entièrement la dette qui pesait sur lui. Il avait toujours reconnu qu'il était dûment responsable d'une somme de 9,000 livres sterl. (225,000 fr.), bien que les commissaires chargés de l'examen eussent déclaré le déficit être de 12,000 liv.; mais pas un sou ne fut payé. Et, lorsqu'avec son talent et sa facilité de travail, il gagna pendant des années bien au delà d'un honnête entretien pour lui et les siens, avait-il le droit de disposer d'une seule guinée en dehors de ses dépenses légitimes? Six ans d'économie, durant la prospérité de *John Bull*, l'auraient mis en état de régler à peu près ses comptes avec la trésorerie. Il parut n'en avoir jamais le moindre souci, et cette tache qu'il laissa volontairement sur sa vie lui ôta mille favorables chances, en écartant de lui le patronage de l'administration. Après avoir séjourné deux ans à Putney, où son établissement avait beaucoup de comfort plutôt que du luxe, il quitta tout à coup cette résidence, en 1827, pour prendre une vaste et belle maison sur la lisière du quartier le plus fashionable de Londres. Là, ses dépenses augmentèrent considérablement. Il eut voiture, hospitalité fastueuse, et les relations d'un homme riche. Il se fit recevoir à plusieurs clubs, et y passait souvent la soirée à des dîners recherchés ou au jeu. Il fut invité de toutes parts dans les familles de l'aristocratie, et peu à peu il s'engagea dans une vie de grand luxe et un courant d'habitudes et de rapports où s'absorbait le temps précieux qu'il aurait dû passer à son bureau, et dans des dépenses de nature à absorber et au-delà les profits de sa plume. De nouvelles dettes s'accumulèrent rapidement dans de telles proportions, qu'il fut obligé, vers 1831, de quitter son brillant hôtel de Saint-James pour une maison plus modeste, près de la Tamise. C'est là qu'il résida jusqu'à la fin de sa vie, n'admettant guère dans son intérieur qu'un petit nombre d'amis ou de collaborateurs; mais il n'en continua pas moins ses relations avec le grand monde. Les lettres et les cartes arrivaient en foule à l'un ou l'autre des clubs dont il était membre. Il était le *lion* des assemblées fashionables, l'*étoile* de ces réunions qui ont lieu à Noël ou à Pâques dans les châteaux aristocratiques d'Angleterre. Il vivait dans un tourbillon de fêtes, de dîners et de soirées splendides. En apparence, c'était une vie de plaisirs et bien des jouissances d'orgueil; mais, au fond, c'était une vie fiévreuse et constamment troublée. Son *Journal* manuscrit porte bien souvent la trace des pensées amères, des chagrins, des anxiétés qui le dévoraient secrètement, tandis qu'au milieu de ces fêtes riantes où, assis à table à côté d'un duc et pair, les traits épanouis par le sourire, il se livrait à une gaieté extérieure et à une conversation étincelante. Malgré lui, il songeait aux trois ou quatre créanciers courroucés chez

[illegible] mais, bel-[illegible] On retrouve des [illegible] cet étrange contraste [illegible] arrivait alors. En voici un [illegible] agitations qu'entraîne [illegible] d'argent comptant, et bien [illegible] troublées d'un luxe coupable. [illegible] qu'un alderman savourât de bon [illegible] à la tortue, s'il lui fallait la [illegible] sur la corde roide! Répondez à [illegible], et je vous dirai ensuite ce [illegible] misère d'un homme qui dé[illegible] de son revenu, devant à son [illegible] à son tailleur, à son carrossier, non[illegible] son argenterie, ses habits et ses [illegible] mais encore le privilége de s'en ser[illegible]. » Ailleurs, et sans doute après [illegible] où les usuriers de la Cité, les mena[illegible] les besoins impérieux de quel[illegible] de jeu avaient épuisé sa patience, il [illegible] le cœur d'un de ses héros « cette [illegible], cette angoisse morale qu'é[illegible] tôt ou tard un dissipateur insensé ». Il le [illegible] abattu, découragé par les conversations [illegible] et de son banquier, tout prêt à [illegible], à mettre de l'ordre dans ses dépenses : [illegible] tout à coup la pensée que *** se réjoui[illegible] le voir malheureux, et que *** triomphe[illegible] son club, traversait comme un éclair sa [illegible]; aussitôt il prenait la résolution de com[illegible] encore, et rêvait vaguement un avenir meilleur. »

[illegible]-être comptait-il, pour sortir de tous ses [illegible], sur le patronage des puissants amis qu'il avait dans le parti conservateur; mais le [illegible] le plus clair de tous les sacrifices qu'il était obligé de faire pour vivre dans leur intimité fut une vague réhabilitation des soupçons d'im[illegible] que l'affaire de l'île Maurice avait fait [illegible] sur lui. L'opinion l'acquittait sur ce point : par malheur l'accusation de négligence subsistait encore et suffisait pour lui fermer la carrière des emplois publics. Il continua donc à travailler et à espérer, mais sans réformer ses habitudes de dissipation. Sa santé, ses facultés s'épuisèrent peu à peu sous le poids des anxiétés et du travail. Un passage de son journal, en date du 14 juillet 1841, donnera l'idée du triste état où il était arrivé. Il devait dîner chez un de ses amis intimes, mais il n'arriva qu'au dessert, et ne mangea que quelques fruits arrosés d'un mélange d'eau-de-vie et de champagne, auquel il ajoutait quelques pincées d'une poudre chimique. On voyait qu'il eût voulu paraître gai comme à l'ordinaire, mais sa volonté n'y suffisait plus. On avait passé au salon; et comme il se tenait debout, une tasse de café à la main, il se tourna tout à coup vers une glace, et dit : « Oui, j'ai vraiment l'air de ce que je suis, un homme épuisé de bourse, d'esprit et de corps! » Il avait, au vrai, la figure d'un fantôme. Aucune des personnes présentes à cette scène ne le revit [illegible] Il mourut le mois suivant [illegible] [illegible] apparente, entouré de [illegible] dont aucun ne s'aperçut qu'il expirait [illegible] pas encore cinquante-trois ans [illegible] homme d'esprit et de talent, si [illegible] vie, eut des funérailles tristes et soli[illegible] des représentants de l'aristocratie, [illegible] défendue avec tant de zèle et de dévo[illegible] vint apporter sur sa tombe un dernier [illegible] gage de sympathie. Ses exécuteurs [illegible] taires n'eurent à constater qu'une [illegible] sans remède. Ses livres et ses mobiliers [illegible] sirent 2,500 liv. sterl., dont la couronne [illegible] cier privilégié, s'empara tout aussitôt. [illegible] rait que les lords de la trésorerie [illegible] à tout ou partie de cette rentrée, en [illegible] cinq enfants que sa mort laissait [illegible] sans ressources. Cet espoir ne fut pas [illegible] et il fallut recourir à une souscription [illegible] pour soutenir cette famille désolée. On [illegible] jusqu'où va la reconnaissance des [illegible] hommes politiques qui avaient pro[illegible] plume et des talents de Hook, et qui [illegible] tant recherché et fêté pour les charmes [illegible] esprit, se tinrent à l'écart. Quelques [illegible] quelques généreux parents apportèrent [illegible] tribut libéral. Il y eut cependant une [illegible] le roi de Hanovre parut se souvenir des [illegible] rendus à sa famille, et envoya 500 liv. [illegible] gré tous les efforts, la souscription [illegible] qu'un chiffre peu élevé et insuffisant [illegible] infortunes à soulager. — Peut-être [illegible] que nous avons exposé un peu au long [illegible] Théodore Hook, qui ne renferme pas [illegible] événements. Mais cette vie nous a par[illegible] seignement; elle met en relief deux [illegible] conduite et de morale qu'on est tro[illegible] oublier : l'un, que la vie a, dans toutes [illegible] ditions, des devoirs sérieux qu'il est [illegible] gliger; l'autre, qu'une première faute [illegible] un boulet que l'on traîne jusqu'à la [illegible] tous les efforts, toute l'énergie possible [illegible] pas consacrés à s'en affranchir, quand [illegible] est réparable, et qu'en matière d'argent, [illegible] l'économie, les privations sont le moyen [illegible] assuré de réparation et d'indépendance. [illegible] notre excuse pour le développement [illegible] avons donné. Le nom de Théodore [illegible] tera. Ses chansons et ses facéties po[illegible] sans doute beaucoup perdu de leur [illegible] leur importance, mais elles sont de [illegible] éclairer les pages sérieuses de l'histoire [illegible] ses romans, ceux qu'il n'a pas tout à [illegible] par les exagérations extravagantes dont il [illegible] pris l'habitude au théâtre demeureront, [illegible] ouvrages de miss Edgeworth et de miss [illegible] l'expression la plus vraie de la société [illegible] contemporaine. Hook n'est pas compara[illegible] deux écrivains pour l'art de composer [illegible] et de soigner un à un les détails d'un [illegible] travaillait trop vite pour arriver au même [illegible] en revanche, la verve pittoresque, le bonheur

[illegible] de Londres [illegible] ou Smollett, [illegible] chose de plus [illegible] tranché. Parmi les [illegible] un mot, nous ne [illegible] de la vie réelle : [illegible] élevée et la classe [illegible] pour les classes po- [illegible] de Smollett et de [illegible] par le coloris magique [illegible], il laisse percer dans [illegible] un fond de véritable [illegible] enfin, et comme tous [illegible] à la seule exception de [illegible] rien à l'érudition, et [illegible] dans les instincts

J. CHANUT.

[illegible] English Literature.—London [illegible]

[illegible] mathématicien, astro- [illegible] anglais, né le 18 juil- [illegible], dans l'île de Wight, [illegible] fils de ministre, il reçut [illegible] sous le toit pa- [illegible] en 1648, faible de cons- [illegible]), d'une santé débile, [illegible] les premières années [illegible] gêne et les souffrances, [illegible] (1653) il s'estima heu- [illegible] ses études, d'entrer au [illegible], à Oxford, en qualité [illegible]. Dans cette re- [illegible] trouva toutes les faci- [illegible] développement qu'il [illegible] fit-il des progrès ra- [illegible] et les diverses [illegible] humaines qui en [illegible] résulte des inventions et [illegible] attribue ou dont il se di- [illegible] plus *encyclopédique* que [illegible] de tout, en géométrie, [illegible] mécanique; il était en [illegible] docteur médecin, et ar- [illegible]

[illegible] actions, il se livra, s'il [illegible] recherche d'inventions plus [illegible] les unes que les autres, [illegible] et de se soutenir dans [illegible] colombe d'*Architas !* La [illegible] artificiels pour suppléer à [illegible] la nature nous a donnés [illegible] d'une étendue suf- [illegible] avec les oiseaux ; ces [illegible] pesant, auraient exigé [illegible] 1000 chevaux de vapeur, [illegible] rendu plus raison- [illegible] et de découvertes [illegible] par le bon sens. [illegible] des horloges réglées [illegible] sans cesse des va- [illegible] que Galilée et d'autres physiciens avaient proposé [illegible] mesure exacte du temps, il eut l'idée [illegible] placer le balancier par [illegible] ce qui résulte des écrits qu'il publia [illegible] gens quand celui-ci fit paraître son horloge à pendule (1657).

L'application d'un ressort au balancier des montres, pour en régler le mouvement, [illegible] attribue communément l'invention [illegible], avait été déjà, à ce qu'il paraît, l'objet des [illegible] tions de plusieurs mécaniciens en Angleterre ; on trouve en effet dans l'*Histoire de la Société royale de Londres* (1668), parmi les titres d'écrits présentés à cette société, des mémoires où il est question de cette application. Hooke dit qu'il en eût l'idée dès l'année 1660, et qu'il la communiqua à MM. Brouncker et Moray, comme l'échantillon de certaines inventions au moyen desquelles il espérait résoudre le fameux problème du calcul des longitudes par des horloges.

Ce ne fut qu'en 1675 que Huygens fit faire des montres dont le balancier était réglé par un ressort contourné en *spirale* (coquille d'escargot); le docteur Hooke en fut profondément [illegible]; il intenta à Oldenbourg, secrétaire de la Société royale de Londres, un procès en forme, l'accusant d'avoir communiqué à des savants étrangers des découvertes dont les registres de la Société royale étaient dépositaires. Il fut très-facile à Oldenbourg de se justifier ; car l'*Histoire de la Société royale*, qui vient d'être citée, [illegible] paru en français dès 1669.

Vers la même époque, l'abbé Hautefeuille prétendit aussi avoir eu, le premier, l'idée d'un ressort régulateur appliqué aux balanciers des montres ; il intenta même, à ce sujet, un procès sérieux à Huygens. En examinant de bonne foi les témoignages des écrivains contemporains qui, dans leurs ouvrages, s'occupent de cette grave question, on reste convaincu que Hooke fut le premier qui fit l'application d'un ressort modérateur aux balanciers des montres, mais que ce ressort était droit ; par un de ses bouts, il était fixé sur la platine de la montre ; l'autre extrémité, en quelque sorte libre, était obligée de se conformer aux oscillations du balancier. Le régulateur de l'abbé de Hautefeuille était aussi un ressort droit : le P. Alexandre le dit formellement dans son *Traité des Horloges*. L'inventeur en fit part à l'Académie des Sciences en 1674, seulement de vive voix. A cette époque, Huygens était à Paris, et l'on serait porté à croire, d'après un rapport de La Hire fait à l'Académie, que ce fut le succès de l'abbé mécanicien qui lui fit prendre la résolution de chercher pour les montres un régulateur comparable à celui dont il avait si heureusement doté les horloges à poids. « Aussitôt, ajoute de La Hire, il fit, à ce qu'il disait, des expériences avec des pincettes à ressort dont on se sert pour le feu ; et ayant remarqué que les vibrations ou mouvement des branches étaient assez égales, il fit construire une

[illegible] en [illegible], » Deux [illegible] [illegible], ne [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] prétendants [illegible] [illegible] dans le même temps, [illegible] de son côté, mais que [illegible] Huygens a prévalu, comme le plus [illegible]. Hooke publia en 16[illegible] un échappement à deux balanciers. La propriété [illegible] échappement était que des [illegible] ne dérangeaient point les vi[illegible] [illegible] ainsi composé; c'était bien [illegible] des inconvénients [illegible] le firent abandonner. [illegible] que les horloges à pendule [illegible] et inventa un nouvel échappement [illegible] de supprimer la cycloïde, [illegible] accompagnée de beaucoup [illegible] d'inconvénients inévitables [illegible] Huygens). Le nouvel échappement s'appelle [illegible] ou à ancre; Hooke passe communément [illegible] de l'inventeur: on l'appliqua [illegible] à Londres, vers [illegible] positivement à qui en appartient [illegible] Smith, horloger de [illegible] qu'il publia, en fit hon[illegible] horloger de Londres. De [illegible] Hooke soutint qu'il en avait eu l'idée [illegible], et que peu après [illegible] de Londres (1666) il avait présenté à [illegible] royale une pendule réglée par cet [illegible] l'échappement à ancre est aujourd'hui appliqué aux horloges en bois dites [illegible]; il règle aussi les pendules de luxe qu'on [illegible] sur les cheminées. Hooke, tout semble [illegible], inventa aussi le pendule *circulaire*: [illegible] la description et celle de tout ce qui [illegible] dans les *Lectiones Cutlerianæ*; et [illegible] Huygens s'attribua encore cette in[illegible] à tort ou à raison? On ne le sait; [illegible] ce qui est bien certain, c'est que la théorie des [illegible] de ce régulateur ne peut [illegible] Huygens. Hooke, suivant Mon[illegible], n'était pas assez profond géomètre pour [illegible] les propriétés de la cycloïde.

[illegible] aussi à Hooke le baromètre à cadran. [illegible] des rapports des vibrations des [illegible] avec les tons qu'elles rendent sui[illegible]. Auzout et Picard ayant fait [illegible] de leur invention, Hooke [illegible] à cet honneur, [illegible] lettres que, dès l'année 1666, il avait [illegible] Hovel (Hevelius) d'un projet qu'il avait [illegible] un télescope aux grands instruments [illegible]; ses raisons manquant de [illegible], il ne fut pas écouté. Il est [illegible] le premier l'idée de [illegible] en mer malgré les [illegible] du vaisseau, dont il publia la des[illegible] en 1674, dans ses remarques sur la [illegible] d'Hovel. Il inventa encore, [illegible] n'était pas bien difficile, un instrument [illegible] toutes sortes de ca[illegible]

dans [illegible] Hooke, devenu [illegible] par son [illegible] [illegible] des fondateurs de la Société [illegible] Londres, dans laquelle il fut [illegible]. Le chevalier Cutler se proposa [illegible] une chaire publique, dans laquelle [illegible] roit les théories et les pratiques de [illegible] que, engagea le docteur Hooke [illegible] moyennant certains honoraires; de [illegible] le nom de *Lectiones Cutlerianæ*, [illegible] recueil des leçons excellentes qu'il [illegible] cette chaire.

Hooke professa aussi l'astronomie [illegible] Gresham (Londres). Si, comme il [illegible] devant, la plupart des découvertes [illegible] manquent d'intérêt et de gravité, [illegible] quelques-unes qui décèlent en lui un [illegible] génie du premier ordre; et, par [illegible] voit nulle part le principe de la gravi[illegible] verselle aussi clairement énoncé [illegible] loppé, avant Newton, que dans le [illegible] traité des *Preuves du Mouvement* [illegible] « J'expliquerai, dit-il, un système [illegible] différent à bien des égards de tous [illegible] qui est fondé sur les trois supposi[illegible] 1° Que tous les corps célestes [illegible] ment une attraction ou une gravi[illegible] propre centre, mais qu'ils s'attirent [illegible] les uns les autres, dans leurs sphères [illegible] 2° Que tous les corps qui ont un [illegible] simple et direct continueraient à se [illegible] ligne droite, si quelque force ne les [illegible] sans cesse et ne les contraignait à décrire [illegible] une ellipse ou quelque autre courbe [illegible] sée; 3° Que l'attraction est d'autant plus [illegible] que le corps attirant est plus voisin [illegible] qu'à l'égard de la loi suivant laquelle [illegible] force, il ne l'avait pas encore ex[illegible] que c'était une idée qui méritait [illegible] conjecture prophétique, et qui se v[illegible] manière si brillante dans les travaux [illegible] Hooke fit plusieurs expériences [illegible] quelque certitude aux conjectures [illegible] d'être exposées: il suspendit une [illegible] très-long, et, après lui avoir imprimé un [illegible] ment de va-et-vient, il lui en fit prendre [illegible] dont la direction formait un angle avec [illegible] cédent: ainsi donc la boule obéissait [illegible] pulsions; et il remarqua qu'elle d[illegible] lipse. Hooke imagina aussi un système [illegible] un appareil pour lever l'eau par la [illegible] un instrument qui, lancé dans la mer [illegible] spontanément à la surface, apportant [illegible] tillon de la vase qu'il avait touchée. [illegible] en 1669, la solution de la parallaxe [illegible] et la détermina d'une manière [illegible] celle que Galilée avait proposée: il [illegible] effet, dans une situation perpendiculaire [illegible] lescope de douze mètres, et il observa [illegible] plusieurs années la *brillante* de la [illegible] passait par le méridien fort près du [illegible] il trouva [illegible] que dans le [illegible]

[illegible] 1674 [illegible] vrai si la [illegible] d'autres [illegible] considérer [illegible]

[illegible] rétablir la ville de [illegible] partie, par le [illegible] pas de saisir cette [illegible] titre à la con- [illegible] Le plan de re- [illegible] qu'il proposa fut [illegible] architectes of- [illegible] il est donc le [illegible] acte du parlement, [illegible] aux incen- [illegible] ils pouvaient [illegible] les contesta- [illegible]

[illegible] particuliers [illegible]

[illegible] caractère [illegible] de Hoo- [illegible] les inventions de [illegible] plagiats [illegible]

[illegible] comme secrétaire [illegible] livres ou mémoires [illegible] nombreux : voici [illegible] *Micrographia* [illegible] *minute bodies* [illegible] with observa- [illegible] 1665, in-fol.; [illegible] par Baker, en [illegible] 1678-1679 [illegible] ont été publiées en [illegible] de Richard Walker, [illegible] Londres.

[illegible]

[illegible] *Horloges*. — Montucla, [illegible] — Smith, *Entretien sur* [illegible] *Histoire de la* [illegible] *Œuvres posthumes* [illegible]

[illegible]), historien anglais, né [illegible] 1763. On a très- [illegible] voit par une lettre [illegible] datée du 17 oc- [illegible] la maladie épidémi- [illegible] dans les spé- [illegible] la Mer du Sud et [illegible] fut ensuite recom- [illegible] Marlborough, qui lui [illegible] à condition [illegible] Mémoires. Cet ou- [illegible] *An Account of the* [illegible] *duchess of Marlbo-* [illegible]. La duchesse ne [illegible] lui, « parce que, [illegible] aucune reli- [illegible] un papiste. » Hooke [illegible]

[illegible] *The Roman history* [illegible] Londres, 1738-1771 [illegible] histoire, qui a bien peu de valeur [illegible] été plusieurs fois réimprimée. L'auteur s'y dé- clare pour le parti démocratique avec autant de partialité que Middleton en avait mis à soutenir le parti aristocratique dans sa *Vie de Cicéron*. — *Observations on four pieces upon the roman senate*; 1758, in-8°; Hooke répond principalement aux traités de Middleton et de Chapman sur le même sujet. Les *Discours et Réflexions critiques* qu'il a insérés dans son histoire ont été traduits en français par son fils l'abbé Hooke. — Hooke a traduit du français, de Ramsay, la *Vie de Fénelon*, 1723, in-12, et les *Voyages de Cyrus*, 1739, in-4°.

Chalmers, *General biographical dictionary*.

HOOKE (*Luc-Joseph*), théologien français, d'origine anglaise, fils du précédent, né vers 1716, mort à Saint-Cloud, en 1796. Il fit ses études au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fut reçu docteur de Sorbonne, et nommé professeur de théologie en 1750. L'année suivante il présida à la thèse de l'abbé de Prades (voy. ce nom). La discussion publique de cette thèse prouva qu'elle contenait une foule de propositions mal sonnantes; Hooke, qui avait eu le tort de signer sans l'examiner, essaya vainement de conjurer l'orage en désavouant lui-même les principes religieux de l'abbé de Prades. Le cardinal de Tencin obtint contre lui, le 9 mai 1752, une lettre de cachet qui déclarait vacante la chaire de théologie qui lui était confiée, et ordonnait à la Sorbonne de le remplacer immédiatement. Le prieur et les professeurs de Sorbonne ainsi que les professeurs du collége de Navarre intervinrent en faveur de Hooke, et obtinrent la révocation de la lettre de cachet. Le parlement rendit même, en 1762, un arrêt pour maintenir Hooke en possession de sa chaire; mais l'archevêque défendit aux jeunes séminaristes de suivre les cours de ce docteur. Hooke répondit à cette censure par une *Lettre* adressée à l'archevêque, 1763, in-12, dans laquelle il se plaignit de l'illégalité d'une persécution que rien ne justifiait. Cette lettre est accompagnée de pièces justificatives qui avaient déjà paru en 1752, in-4°. Au commencement de la révolution, Hooke était conservateur de la bibliothèque Mazarine. Il fut destitué en 1791, pour cause de refus de serment, et remplacé par l'abbé Leblond. Il se retira à Saint-Cloud, où il mourut. On a de lui : *Religionis naturalis revelatæ et catholicæ Principia, in usum Academiæ juventutis*; Paris, 1754, 2 vol. in-8°; seconde édition, corrigée et augmentée par dom Brewer, Paris, 1774, 3 vol. in-4°; — *Discours et Réflexions* [illegible]

[illegible] *et le gouvernement de* [illegible]; Paris, 1770-84, 4 vol. in-12, [illegible] d'un ouvrage anglais de son père; — [illegible] *la Nature et l'Essence du Pou*[voir] *de l'Église*; Paris, 1791, in-8°. L'abbé [Hooke] est l'auteur des *Mémoires du maréchal* [de] *Berwick*; Paris, 1778, 2 vol. in-12. Z.

[illegible], *Examen critique des Dictionnaires histori*[ques].

HOOKER ou VOWELL (*John*), historien anglais, né à Exeter, vers 1524, mort dans la même ville, en 1601. Il fit ses études à Oxford, et voyagea ensuite en Allemagne. Il résida à Cologne et à Strasbourg. De retour en Angleterre, il fut chargé d'une mission en Irlande. Il représenta ensuite la ville d'Exeter au parlement de 1571. On a de lui : *The Order and Usage of Keeping of the Parliaments in England*; Londres, 1572, in-4°; — *The Events of Comets, or blazing stars, made upon the sight of the comet Pagonia, which appeared in november and december* 1577; Londres, 1577, in-4°; — *The Description of the Citie of Excester*, in-4°; — *A Pamphlet of the Offices and Duties of everie particular sworne Officer of the citie of Excester*; Londres, 1584, in-4°; — *A Catalogue of the Bishops of Excester*; Londres, 1584, in-4°. Ces trois derniers ouvrages furent réimprimés à Exeter, 1765, in-4°. Hooker fut aussi le principal éditeur des *Chronicles* d'Holinshed, qu'il augmenta considérablement, surtout en ce qui concerne l'Irlande, et auxquelles il ajouta une traduction de Geraldus Cambrensis. Z.

[Prince], *Worthies of Devon*. — Wood, *Athenæ Oxonienses*.

HOOKER (*Richard*), théologien anglais, neveu du précédent, né à Heavitree, près d'Exeter, vers 1554, mort le 2 novembre 1600. Ses précoces dispositions frappèrent l'évêque Jewell, qui l'envoya au collége de Corpus-Christi (Oxford). En 1577 il fut nommé agrégé de ce collége, et devint, deux ans plus tard, professeur d'hébreu. Il entra dans les ordres en 1581, et contracta peu après un mariage des plus malheureux. Sa femme, une vraie Xantippe, dit Wood, fit le tourment de sa studieuse existence. Il végéta plusieurs années dans la petite cure de Drayton-Beauchamp (comté de Buckingham) : l'évêque Sandys l'en tira pour le faire nommer maître du Temple. Là il engagea une vive controverse avec Walter Travers, un des prédicateurs du Temple, qui soutenait la discipline et les doctrines de Genève. Il publia à ce sujet un traité qui devint le germe de son célèbre ouvrage intitulé *The Laws of ecclesiastical Polity*. Pour travailler plus tranquillement à cette œuvre de prédilection, il échangea sa maîtrise du Temple contre la cure de Boscomb (Wiltshire). Il termina à Boscomb quatre livres de son ouvrage, qui parurent en 1594. L'année suivante, la reine Élisabeth le nomma recteur de Bishopsbourne, [dans le comté de] Kent, où il passa le reste de sa vie. [Le cinquième] livre de ses *Laws of ecclesiastical* [*Polity* parut] en 1597, et Hooker composa [illegible] qui furent publiés après sa mort [illegible] de lui divers traités religieux. Le [illegible] den donna une édition des ouvrages [de Hooker] avec sa *Vie*, 1662, in-fol.; une [autre] avec la *Vie de Hooker* par Walton, 1666, in-fol., et fut réimprimée en [illegible] 1723, 1820, 1830. La dernière édition [est] d'Oxford, 1836, 3 vol. in-8°.

Biographia Britannica. — Chalmers, [*Bio*]*graphical Dictionary*. — Middleton, *Bio*[*graphy*], t. II.

* HOOKER (*Thomas*), théologien [anglais], né en 1586, à Marfield en Angleterre, [mort le] 7 juillet 1647, à Hartford (Connecticut). [Il] quitta l'université de Cambridge, où il [fut long]ment étudiant et professeur, il alla [quel]que temps à Londres, puis à Chelmsford; [frappé] d'interdit en 1630 par l'évêque Laud, [pour avoir] attaqué les priviléges de l'Église [anglicane, il se re]tira en Hollande, et de là dans la [Nouvelle-An]gleterre (1633). Après avoir exercé [illegible] les fonctions de son ministère, il se [retira avec] une centaine de fidèles, et fonda, au [milieu des] solitudes du Connecticut, la ville [de Hartford,] dont il fut le pasteur jusqu'à sa [mort. On a de] lui : *An Exposition of the Lord's* [*Prayer*]; Londres, 1645, in-4°; — *The Saint's* [illegible] ibid., 1645, in-12; — *A Survey of* [*the Summe*] *of Church Discipline*; ibid., 1648, [illegible] *The Saint's Dignity and Duty*; [illegible] in-4°; — *The Poor Doubting Christian*; [illegible] 1743. Th. Hooker s'était fait une [grande répu]tation comme prédicateur; sur [illegible] sermons manuscrits qu'il fit passer en [Angleterre] au docteur Higginson, près d'une cent[aine furent] imprimés par les soins de ce dernier.

P. [illegible]

D. Neal, *History of New England*, [illegible] *Bodleian and British Museum Catalogues*. [— Allen, *Bio*]*graphical American Dictionary*.

* HOOKER (Sir *William-Jackson*), [bota]niste anglais, né à Norwich, en 1785. Il [fut des]tiné au commerce; mais son goût pour [la bota]nique le porta de bonne heure à entreprendre [un] voyage en Islande, dans le but d'en étudier [l'his]toire naturelle. Malheureusement, il perdit [les] objets qu'il avait réunis, ce qui ne [l'empêcha] pas de publier, en 1809, une relation [de ce] voyage, dans laquelle il décrit les plantes [de cette] île. Voué dès lors tout entier à la botanique, [il] publia un grand nombre d'ouvrages [illegible] sur les différentes parties de cette [science]. En 1815, il épousa la fille de Dawson [Turner], savant botaniste et archéologue, et hérita [d'une] fortune assez considérable de son cousin [illegible] Jackson, de Canterbury. Vers la même [époque] il accepta la chaire de botanique que lui [offrait] l'université de Glasgow. Il quitta cette [illegible]

[illegible] du jardin [illegible] encore actuel- [illegible] été placé sous [illegible], une [illegible] dans [illegible] aujourd'hui, de [illegible] variété et la beauté [illegible] vivantes. Sous [illegible] W. Hooker, de vastes [illegible] ont été érigés. Le [illegible] du règne végétal a [illegible] nouvelle construction a [illegible] cette collection vrai- [illegible] d'école ont été aussi [illegible] sont destinés à de- [illegible] d'éducation pour [illegible] des connaissances [illegible] du règne végétal. » Créé [illegible] W. Hooker est du petit [illegible] de l'Angleterre qui ont [illegible] récompensé de leurs [illegible] été pendant plusieurs [illegible] de la Société Lin- [illegible] Société royale. En 1855, [illegible] d'Honneur. On a de [illegible]; 1809, 2e édition, [illegible] the *British Junger-* [illegible] — *Muscologia Britan-* [illegible] Taylor); 2e édit., [illegible] description com- [illegible] Grande-Bretagne; — [illegible] — *Flora Scotica*; 1821; [illegible] 1827, 3 vol. : l'auteur [illegible] des plantes exo- [illegible] intéressantes à d'autres [illegible] de celles qu'il serait [illegible] en Angleterre; un grand [illegible] décrites et figurées pour [illegible] *Borealis Americana*; [illegible] *British Flora*; 1830, [illegible] cet ouvrage renferme [illegible] des plantes de la [illegible] dans les premières [illegible] artificiel de Linné; [illegible], la méthode natu- [illegible] *Icones Plantarum, or* [illegible] *characters and* [illegible] *rare plants, selected* [illegible]; 1837; — *Spe-* [illegible] — *A Century of or-* [illegible] — *Kew Gardens,* [illegible] *royal botanic Gar-* [illegible] *On the Victoria regia*; [illegible] Hooker entreprit la con- [illegible] *ensis* de Curtis, [illegible] plusieurs plantes [illegible] une continuation [illegible] fondé en 1787 par [illegible] il publia le *Bo-* [illegible] qui contient la [illegible] grand nombre de [illegible] celles qui sont en [illegible] domestiques [illegible] le *Journal* [illegible] 1826 à 1837 [illegible] teur Greville, [illegible] contenant la figure et la description [illegible] Aidé de M. J. Berkeley, il donna [illegible] tion de l'*English Flora* de Smith, [illegible] les champignons. Sir W. Hooker est [illegible] un des rédacteurs des *Annals and Magazine of Natural History*. [illegible]

The English Cyclopaedia (*Biography*). — [illegible] tions-Lexikon.

HOOKER (*Joseph-Dalton*), botaniste et médecin anglais, fils du précédent, né en 1816. Élevé pour la profession médicale, il prit le grade de docteur en médecine, et quitta bientôt la pratique de cet art pour suivre la carrière dans laquelle son père s'était distingué. En 1839, il fut attaché comme chirurgien assistant à l'expédition que sir James Ross devait diriger dans l'océan Antarctique. Il s'embarqua à bord de L'*Érèbe*. Quoique nommé chirurgien, l'objet réel de ses investigations était la botanique des contrées que l'expédition visitait : ses recherches furent généreusement encouragées par le commandant de l'escadre. Le résultat fut la publication de la *Flora Antarctica*, 1845-1848, 2 vol., ouvrage dans lequel il a décrit et figuré un grand nombre de plantes nouvelles; et par la comparaison des espèces obtenues dans ce voyage avec celles des autres parties du monde, il a grandement contribué à faire avancer la connaissance des lois qui gouvernent la distribution des plantes sur la surface de la terre. En 1848, le docteur Hooker partit pour une autre expédition scientifique : ses investigations s'étaient portées la première fois sur les plantes des climats froids et tempérés; il ne put rester en repos qu'il ne connût aussi celles des climats tropicaux. Il avait à choisir entre les Andes et l'Himalaya; il préféra cette dernière chaîne de montagnes. Sa route fut tracée à travers des districts non soumis à l'autorité britannique. Il eut de nombreuses aventures, et se trouva même parfois dans une position dangereuse; c'est ainsi qu'il fut pendant quelque temps retenu prisonnier par le gouverneur d'un district dans le Sikkim-Himalaya. De retour en Angleterre en 1852, il publia son *Himalayan Journals*, en deux volumes. C'est un des plus intéressants voyages scientifiques qui aient été publiés dans ce siècle. Il ne donne cependant qu'une idée imparfaite des travaux de l'auteur. Ses collections de plantes et le premier volume de son grand ouvrage intitulé *Flora Indica* montrent mieux encore l'intelligence qu'il dut déployer durant ses trois années de voyages et de fatigue dans le Sikkim et le Nepal himalayens. Quelques-unes de ses importations botaniques sont plus connues pourtant que sa *Flora Indica*; ainsi, en 1851, peu de temps avant son retour, il surprit le vé-

blic par l'envoi de dessins et de descriptions d'un grand nombre de nouvelles espèces de rhododendrons du Sikkim-Himalaya : plusieurs de ces espèces ont été depuis introduites en Angleterre et font la gloire des expositions annuelles de rhododendrons. Dans ses voyages, le docteur Hooker reçut l'assistance morale du gouvernement; mais la plus grande partie de ses dépenses fut défrayée par ses propres ressources. Avant son voyage dans l'Himalaya, le docteur Hooker était attaché au Muséum de Géologie économique, et il enrichit le second volume des *Transactions* de cette institution d'un remarquable mémoire ayant pour titre : *On the Vegetation of the carboniferous period, as compared with that of the present day*. A son retour de l'Himalaya, le docteur Hooker se maria à la fille aînée du rev. W. Henslow, professeur de botanique à l'université de Cambridge. Il est un des examinateurs des candidats pour le service médical des Indes orientales, associé de la Société royale et membre du conseil de la Société Linnéenne. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de M. J. Dalton Hooker : *The Rhododendrons of the Sikkim-Himalaya*; 1849-1851; — et *Flora Novæ-Zelandiæ*; 1852.

L. L—T.

The English Cyclopædia (*Biography*). — *Conversations-Lexikon*.

HOOLE (*John*), poëte dramatique anglais, né à Londres, en 1727, mort près de Dorking, en 1803. A l'âge de dix-sept ans, connaissant passablement le latin et le français et sachant un peu de grec, il entra dans les bureaux de la Compagnie des Indes orientales. Il consacra ses loisirs aux lettres, et s'adonna particulièrement à l'étude de l'italien. Passionné pour l'Arioste, il commença une traduction du *Roland Furieux*; il le laissa quelque temps de côté et traduisit la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Cette œuvre parut en 1763, 2 vol. in-8°, avec une dédicace à la reine, écrite par Johnson. Encouragé par le succès, il donna une traduction de six pièces de Métastase, 1767, 2 vol. in-8°, auxquelles il en ajouta douze autres, dans une nouvelle édition; 1800, 3 vol. in-8°. Il fit représenter trois tragédies : *Cyrus*, 1768, *Timanthes*, 1770, et *Cléonice*, 1775. Le premier volume de sa traduction du *Roland Furieux* parut en 1773; mais sa nomination à la place d'auditeur de la Compagnie des Indes apporta du retard dans ses travaux littéraires, et les derniers volumes ne parurent qu'en 1783. L'ouvrage entier forme cinq volumes in-8°. En 1783 Hoole résigna ses fonctions d'auditeur, et se retira dans une maison de campagne près de Dorking, où il mourut. Hoole fut un des amis de Johnson et l'assista dans sa dernière maladie, dont il a laissé un journal intéressant. Z.

Biographia Dramatica. — *Gentleman's Magazine*, vol. LXXIII.

HOOPER, HOPER ou **HOUPER** (*Jean*), prélat anglais et un des martyrs de la réforme anglicane, né dans le comté de Somerset en 1495, brûlé vif le 9 février 1555. Il adopta les doctrines protestantes à l'université d'Oxford. Sa conversion l'obligea à quitter l'université, puis l'Angleterre en 1540. Il passa une partie de son exil à Zurich et s'y fortifia dans ses opinions religieuses. De retour en Angleterre, à l'avénement d'Édouard VI, il prêcha à Londres avec un grand succès. Il fut promu en 1550 à l'évêché de Gloucester. Mais sa répugnance à revêtir les habits sacerdotaux l'empêcha d'abord d'occuper cette dignité, et il subit même à ce sujet un emprisonnement de quelques mois. Il accepta enfin, et travailla avec beaucoup d'ardeur à l'établissement de la réforme. Son zèle le désignait à la persécution. Arrêté de nouveau, peu après l'avénement de Marie, il refusa d'abjurer le protestantisme, et fut condamné à être brûlé vif, supplice qu'il subit avec un rare courage. Parmi ses ouvrages on remarque : *A Declaration of Christ and his Office*; 1547, in-8°; — *Lesson of the Incarnation of Christ*; 1549, in-8°; — *Twelve Lectures on the Creed*; 1581, in-8°. Plusieurs lettres de Hopper sont conservées dans les archives de Zurich. Z.

Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. I. — Fox, *Martyrs*. — Burnet, *History of Reform*. — Middleton, *Evangelical Biography*.

HOOPER (*Georges*), théologien anglais, né à Grimley (comté de Worcester), en 1640, mort à Barkley (comté de Somerset), en 1727. Après avoir fait ses études à Oxford, il devint chapelain de Morley, évêque de Winchester, fut attaché en la même qualité à l'archevêque Sheldon, qui lui donna la cure de Lambeth, et fut nommé en 1677 aumônier de la princesse d'Orange. En 1685 il assista le duc de Monmouth, condamné à mort. La princesse d'Orange, devenue reine d'Angleterre, le nomma en 1691 doyen de Cantorbéry, et le choisit pour chapelain. Il fut élevé en 1703 à la dignité épiscopale de Saint-Asaph et transféré au mois de mars suivant à l'évêché de Bath et Wells. Ses principaux ouvrages sont : *A fair and methodical Discussion of the first and great Controversy between the Church of England and the Church of Rome, concerning the Infallible Guide*; 1687; — *De Valentinianorum Hæresi Conjecturæ, quibus illius origo ex Ægyptiaca theologia deducitur*; 1711; — *An Inquiry into the Ancient Measures, the attic, the roman, and especially the jewish, with an appendix concerning our old english money and mesures of content*; 1721. Z.

Todd, *Lives of the Deans of Canterbury*. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HOORN VAN VLOOSWYCK (*Pierre-Nicolas*, baron DE), antiquaire hollandais, né à Amsterdam, le 27 mars 1742, mort à Paris, le 5 janvier 1809. Son amour de l'art lui fit abandonner de bonne heure la Hollande pour aller visiter les pays étrangers. Il se rendit en Italie,

[illegible] Il se trouva alors [illegible] Angleterre et [illegible] la bien[illegible]. Il était per[illegible] de pierres [illegible] au mois d'octobre [illegible] par son valet de [illegible] le voleur, l'atteignit à [illegible] trop tard : deux cents [illegible] disparu. Hoorn se [illegible] sans chercher [illegible] le voleur. Mais l'impres[illegible] lui fut funeste. Il [illegible] à Paris pour y [illegible]. Hoorn était un collec[illegible] des plus érudits et [illegible] il protégea de son [illegible] qui les cultivaient. Le [illegible] par Hoorn et [illegible] il possédait a été dressé

V. R.

[illegible] anatomiste hollandais, [illegible] mort à Leyde, le 13 jan[illegible] terminé son cours de [illegible] médecine à Utrecht. [illegible] il fit un voyage en [illegible] dans ce pays, il prit [illegible] de la république de [illegible] à l'art militaire, et [illegible] principales universités d'I[illegible] Montpellier. Reçu docteur à [illegible] où l'on ne tarda pas [illegible] d'anatomie et de chirur[illegible], pour en aller occuper [illegible]. « Hoorne jouissait, dit [illegible] contemporains, d'une grande [illegible] terale, parce qu'elle [illegible] réel qu'à son adresse [illegible] y aurait cependant de [illegible] convenir que l'anatomie lui [illegible] et qu'il contribua beau[illegible] de cette science, que [illegible] les leçons du célèbre [illegible] lui reprocher de s'être [illegible] dont l'honneur ap[illegible] ainsi, par exemple, [illegible] Pecquet celle du canal [illegible] son mérite, sous ce [illegible] l'un des premiers qui [illegible] Ses principaux ou[illegible] *de Aneurysmate*; — *[illegible] Exercitationes anato[illegible] Fallopii ana[illegible] examen per Vesalium*, [illegible] Leyde, 1649, in-4°; — [illegible], *nunc primum* [illegible] *eruditorum examini* [illegible] in-4°; — *De Ductibus* [illegible]; Leyde, 1656-1657, [illegible] dont la découverte

[illegible] *de* [illegible] *historiam* [illegible] in-12; Leipzig, 1675, [illegible] Genève, 1675, in-12. « Ce [illegible] très-court, dit Jourdan, [illegible] temps, à cause de la [illegible] y règnent partout. On y trouve [illegible] originaux; mais [illegible] senté avec beaucoup d'ordre [illegible] très-lumineuse »; — *Microtechne* [illegible] *chirurgia methodus*; Leyde, [illegible] in-12; Leipzig, 1675, in-12; — [illegible] *ore contentis*; Leyde, 1668, in-[illegible] *observationum* [illegible] in utroque [illegible] 1672, in-4°; — [illegible] in-12; publié par [illegible] Schrader. Hoorne a [illegible] une édition des œuvres de [illegible], Leyde, [illegible] in-8°, et du traité *De* [illegible] Leyde, 1668, in-12. [illegible] collection des œuvres de Hoorne [illegible] *Opuscula Anatomico-Chirurgica*; [illegible] 1707, in-8°.

Jöcher, *Gelehrten-Lexikon*. — [illegible]

HOPE (*John*), baron [illegible] **TOUN**, général anglais, né le 17 [illegible] mort le 27 août 1823. Entré au service en [illegible] il fut nommé lieutenant-colonel en [illegible] tingua aux Antilles en 1795 et 1796, et [illegible] grade d'adjudant général. De retour en Europe, il représenta le comté de [illegible] à la chambre des communes. En 1799 il fit partie de l'expé[illegible] dition anglaise envoyée en Hollande, et reçut une grave blessure au Helder. L'année suivante il fit la campagne d'Égypte, et fut blessé au siége du Caire. Le grade de major général et la place de gouverneur de Portsmouth furent la récompense de ses services. Il quitta ce poste pour être employé d'abord sous lord Cathcart, puis comme lieutenant général sous John Moore. Lorsque ce général eut été tué à la bataille de La Corogne, le 16 janvier 1809, Hope prit le commandement de l'armée anglaise, et parvint à effectuer l'embarquement de ses troupes en présence de l'armée française, supérieure en nombre et victorieuse. Cette belle manœuvre valut à Hope la décoration de l'ordre du Bain. Il commanda une division à Walcheren, et obtint des succès dans cette campagne désastreuse pour l'Angleterre. Il alla ensuite à l'armée d'Espagne, qu'il quitta bientôt pour devenir commandant en chef des forces d'Irlande. En 1813 il rentra en Espagne,

[illegible] les Français, sous les ordres de [illegible], défendirent la ligne des Pyrénées [illegible] troupes de Wellington. Il commanda [illegible] à la bataille de Nivelle, et après la [illegible] il fut chargé de bloquer Bayonne. Cette [illegible] défendue par le général Thouvenot, tenait [illegible] quinze jours après la prise de Paris. Le [illegible] les assiégés firent une sortie dans la- [illegible] le général Hope fut fait prisonnier. La [illegible] de la paix lui rendit la liberté. Il fut [illegible] sous le titre de baron Niddry, le 3 mai [illegible] 1816, par suite de la mort de son frère, [illegible] le titre de comte Hopetoun. Il mourut à Paris, qui était sa résidence de prédilection. Z.

[illegible] *Biography and Obituary* (18[illegible]). — Napier, [illegible].

HOPE (*Thomas*), archéologue anglais, né en 177[illegible], mort le 3 février 1835. Il était parent des Hope d'Amsterdam, et descendait comme eux de la famille écossaise des Hope de Craig-Hall. [illegible] que dès l'enfance l'architecture [illegible] son amusement de prédilection. Devenu [illegible] de sa fortune à l'âge de dix-huit ans, et [illegible] pas dans les livres des aliments [illegible] pour ses goûts archéologiques, il chercha dans les voyages de quoi satisfaire sa passion [illegible]: elle le conduisit dans les pays où l'architecture avait fleuri, et jusque dans ces régions d'où la civilisation s'était retirée. Les monuments [illegible] sur les bords du Nil, ceux de l'Ionie, de la Grèce septentrionale, du Péloponnèse, de la Sicile; les édifices du style tartare et du style persan en Turquie et en Syrie; les monuments mauresques et arabes sur les côtes d'Afrique et en Espagne; ceux des Étrusques et des Lombards en Italie, et enfin les édifices gothiques de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Portugal, furent pendant huit ans l'objet de ses recherches. De retour en Angleterre, il consacra ses loisirs et ses revenus à agrandir sur un plan nouveau sa maison de Portland-Place. Cette somptueuse demeure, dans laquelle il disposa des galeries d'antiques, de sculpture et de peinture, lui fournit le sujet de sa première publication: *Household Furniture* (1805, in-fol., avec soixante planches), qui, malgré les railleries de la *Revue d'Édimbourg*, exerça une grande influence sur le goût public. Ses *Costume of the Ancients*, publiés en 1809, contribuèrent à mettre à la mode l'imitation des anciens. Il donna la même année un *Essai sur l'Architecture des Théâtres*, dans la *Review of Publications of Art* de J. Landseer. Il découvrit et patronna le premier le talent de Thorwaldsen, qui exécuta pour lui son *Jason* en marbre. La protection de Hope ne s'adressa pas toujours aussi heureusement. Un artiste français nommé Dubost dont il avait acheté fort cher un ouvrage, mais avec qui il avait fini par se brouiller, exposa pour se venger un tableau intitulé *La Belle et la Bête* (*Beauty and the Beast*), où il avait représenté M. Hope et sa femme. Ce scandaleux tableau,

que le public était admis à voir [illegible] peu, [illegible] avait déjà rapporté [illegible] quand [illegible] lorsqu'un frère [illegible] creva la toile à coups de canne. Dubost [illegible] un procès, et demanda mille livres [illegible] dommages-intérêts; le jury lui en [illegible]. Cette aventure rendit Hope plus [illegible] ses relations avec les artistes. A l'exc[illegible] petit ouvrage sur les *Costumes* [illegible] 1812), il ne fit rien paraître jusqu'en [illegible] publia, sous le voile de l'anonyme, [illegible] *or memoirs of a modern greek* [illegible] *of the eighteenth century*. Ce roman [illegible] un moment l'honneur d'être attribué [illegible] ron, dut son succès aux circonstances [illegible] au moins autant qu'à son mérite. Les [illegible] cueillis par l'auteur sont nombreux, [illegible] choisis, mais le cadre où il les a [illegible] de prix. Bon observateur, écrivain [illegible] Hope est un romancier médiocre. L'*A*[illegible] été traduit en français par Defauconpret [illegible] 1820, 2 vol. in-8°; nouvelle édition [illegible] notice de Buchon, Paris, 1844, in-1[illegible] derniers ouvrages de Hope ne parurent [illegible] sa mort: le premier, intitulé *On the O*[illegible] *Prospectus of Man*, Londres, 1831, [illegible] tient des spéculations téméraires, [illegible] à la vraie philosophie qu'à la vraie [illegible] fort peu orthodoxes, et souvent [illegible] *L'Historical Essay on Architecture*, [illegible] 1835, et traduit en français par [illegible] Bruxelles et Paris, 1839, 2 vol. in-[illegible] beaucoup mieux, bien qu'il n'ait pas [illegible] derniers soins de l'auteur, et qu'il ne [illegible] la fin qu'une suite de fragments [illegible] prises à la hâte.

English Cyclopædia (*Biography*).

HOPITAL (L'). *Voy.* L'HOPITAL.

HOPKINS (*Ézékiel*), prélat anglais, [illegible] ford (Devonshire) en 1633, mort à [illegible] en 1690. Fils d'un vicaire, il entra dans [illegible] dres, et après avoir été chapelain du col[illegible] Madeleine à Oxford, puis prédicateur [illegible] Londres, il suivit en Irlande lord Rob[illegible] puis lord Truro), dont il avait épousé [illegible] Araminta, et qui le nomma doyen de [illegible] Il devint évêque de Raphoe en 1671, et [illegible] féré en 1681 sur le siége épiscopal de [illegible] derry. Le grand mouvement catholique [illegible] lande en 1689 le força de se réfugier à [illegible] où il fut élu ministre d'Aldermanbury [illegible] mourut peu après. On a de lui: *Exp*[illegible] *the Lord's Prayer*; 1691; — *An* [illegible] *of the Ten Commandements*; 1692, [illegible] deux ouvrages avec cinq sermons [illegible] cueillis en 1710, in-fol. Chalmers cite une [illegible] plus récente dont il n'indique pas la date, [illegible] in-8°.

Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. — Prince, [illegible] *of Devon*. — Chalmers, *General Biogr. Dict.*

HOPKINS (*Charles*), poëte anglais, [illegible] précédent, né en 1664, à Exeter, mort en [illegible]

[illegible] Conn[illegible] ... [illegible] Ou a de [illegible] ... *Translations*, [illegible] ... *Friendship* [illegible] ... [illegible] frère du [illegible] ... Comme son [illegible] croit qu'il mou- [illegible] Ou a de Hop- [illegible] *or the Works* [illegible] *The* [illegible] *fall of Society* [illegible] in-8° ; — [illegible] collec- [illegible] *Biographie* [illegible]

[illegible] américain, [illegible] Waterbury (Con- [illegible] 1803 à New- [illegible] élevé au collége [illegible] l'état ecclésiastique, [illegible] congrégation de [illegible] plein [illegible] qui fit de [illegible] opinions religieuses [illegible] controverse. Ceux [illegible] d'Aphie- [illegible] calvinisme. On [illegible] *the Slavery* [illegible] il pensait que le [illegible] des États-Unis [illegible] ; — *System of* [illegible] *relation* ; 1793. [illegible] croyances particu- [illegible] le péché, etc. ; — [illegible] dont un [illegible] D. [illegible] ; — [illegible] 2e édit.

[illegible] italien, mort [illegible] il professa ensuite [illegible] et les Institutes [illegible] On a de lui : [illegible] 1563, in-fol. ; [illegible] Il donna aussi une [illegible] Silvius (Pie II), [illegible] édition de ce livre, [illegible]

[illegible] — T. XXV.

[illegible] Joachim, né à [illegible] [illegible] Paris et à O[illegible] il y obtint le grade [illegible] d'une chaire de droit [illegible] Il quitta en 1552 la [illegible] suivante à renoncer à la [illegible] ment pour occuper une place de [illegible] grand conseil de Malines. Lorsque le [illegible] nement espagnol crée une université à [illegible] Hopperus fut chargé de sa [illegible] Madrid en 1566, il devint membre du [illegible] privé de Philippe II, et chancelier pour les af- faires des Pays-Bas. Aux lumières du juriscon- sulte il joignait celles du philosophe et de l'his- torien. Ses liaisons d'amitié avec [illegible] avaient ouvert la carrière politique, dans [illegible] malgré sa modération et son attachement à son pays, il ne fut pas toujours [illegible]

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *De juris arte Libri III* ; Louvain, [illegible] — *Ad Institutiones de* [illegible] *libri V* ; Louvain, 1553, in-8° ; — [illegible] *in libros IV Institutionum* [illegible] in-8° ; — *Dispositio in libros* [illegible] Cologne, 1555, in-8° ; — *Isagoges in veram ju- risprudentiam libri VIII*, [illegible] *continent pandectas juris civilis*, [illegible] *elementa juris*, [illegible] Cologne, 1580, in-4° ; — [illegible] *institutione principis libri* [illegible] Anvers, [illegible] in-fol. ; — *Seduardus, sive de vera jurispru- dentia* ; Anvers, 1590, in-fol., publié par les fils de l'auteur, et réuni à l'ouvrage précédent et à un autre qui a pour titre : *Themis hyperborea, sive de tabula regum Frisiæ*. H. Conring a donné une nouvelle édition de ces trois traités à Brunswick ; 1656, in-4°. Le *Recueil et Mé- morial des Troubles des Pays-Bas du roy*, opuscule écrit en français par Hopperus, [illegible] par le P. Leloup sous le titre latin de *Commentarius de Tumultibus Belgicis*, a été inséré par Hoynck van Papendrecht dans la se- conde partie du tome II de ses *Analecta Bel- gica* ; La Haye, 1743, in-4°. Il [illegible] bibliothèque royale de Madrid une [illegible] pagnole du mémoire d'Hoppers. La [illegible] royale de Bruxelles conserve une collection de lettres manuscrites d'Hoppers, et la bibliothèque de l'université de Gand [illegible] un manuscrit contenant quatre cent quatre-vingt-six lettres de cet homme d'État. De Nélis, évêque d'Anvers, en a publié deux cent vingt dans le recueil in- titulé : *Joachimi Hopperi Epistolæ ad Viglium ab Aytta Zuichemum, sanctioris consilii præsidem*, Louvain, 1755 ; ou, avec un autre titre, Utrecht, 1802, in-4°. On en trouve aussi quelques-unes dans les *Illustrium Virorum*

[illegible]

[illegible]

Horace nous a laissé de son éducation [illegible] souvenirs qui [illegible] reconnaissance. Il a immortalisé [illegible] Orbilius et sa férule, Orbilius plagosus, ainsi qu'il l'appelle, et Suétone [illegible] de cette méthode qu'il [illegible] Horace aux vers des Vieux d'Andronicus [illegible] à Rome, dit Horace dans une de ses épîtres, et d'y apprendre tout ce que les Grecs avaient souffert de la colère d'Achille. Plus tard je devais visiter la docte Athènes et me mettre à la recherche du vrai dans les jardins d'Académus (4). » Ce voyage de la Grèce [illegible] et fut encore longtemps le complément de toute éducation patricienne. Horace y trouva des jeunes gens de son âge appartenant aux premières familles de Rome, Bibulus, [illegible], Messala, le fils de Cicéron. Il fréquenta [illegible] les mêmes écoles, suivit les leçons des mêmes maîtres, et, devenant l'ami de ses condisciples, grâce à son aimable caractère, grâce à l'insouciance du jeune âge, il franchit cette barrière puissante que la [illegible] devait entre le fils de l'affranchi et ceux des nobles patriciens. C'est là, sur cette terre où l'art semble le fruit du sol et du climat, qu'Horace a composé ses premiers vers; et ce fut en grec qu'il voulut d'abord écrire, il nous l'a dit : [illegible]

(1) *Sermonum Lib. I*, sat. [illegible]
(2) *Epistolarum Lib. II*, ep. I, v. [illegible]
(3) *De illustribus Grammaticis*, § IX.
(4) *Epistolarum Lib. II*, ep. II, v. [illegible]

l'autre côté de la Méditerranée, je voulais cependant écrire mes vers dans l'idiome d'Homère; mais Quirinus m'apparut après minuit, à l'heure où les songes ne mentent pas. — Si tu portais du bois à la forêt, m'a-t-il dit, tu ne serais pas plus insensé qu'en voulant grossir la foule des poëtes de la Grèce (1). » Horace échappait ainsi aux dangers d'une imitation servile et improductive qui l'aurait relégué à un rang secondaire. Il imita les Grecs sans doute, mais comme des modèles qui l'avertissaient de son propre génie et provoquaient en lui l'émulation libre, hardie, féconde. Il est l'un des exemples les plus purs de l'imitation originale, la seule qui vive de sa propre vie et trace à chaque littérature la voie qui lui est propre.

Si Horace a fait le voyage d'Athènes à vingt ans, vers l'an de Rome 709 (av. J.-C. 45), trois ans s'étaient écoulés depuis la bataille de Pharsale, et le monde romain se trouvait alors dans cette période de calme pendant laquelle la dictature de César servit d'entr'acte aux deux guerres civiles qui préparèrent la chute de la république. Mais, dès l'année suivante, César tombait sous le poignard de Brutus, et la retraite du meurtrier à Athènes venait interrompre, par les préoccupations d'une guerre imminente, les paisibles études d'Horace. Entraîné par la jeunesse et par l'exemple de ses compagnons d'étude, le jeune Horace dut quitter les doctes entretiens des jardins d'Académus pour entrer dans la vie militante et se mêler aux luttes sanglantes des partis. Plutarque nous apprend qu'en arrivant à Athènes Brutus, accueilli par de vives acclamations et entouré de toute la jeunesse patricienne, avait affecté de se livrer à des études philosophiques ou littéraires. Chaque jour il allait entendre le philosophe académicien Théomnestus ou Cratippe, de la secte du Lycée (2). C'est là, sans doute, qu'il connut Horace, dont le caractère à la fois fin et naïf, la justesse de pensée, la précision de langage ne pouvaient manquer de lui plaire. Aussi, lorsqu'il partit pour rassembler l'armée qu'il allait opposer aux soldats d'Octave et d'Antoine, le fils de l'affranchi, Horace, le suivait comme le suivaient le fils de Cicéron, celui de Caton, Messala et tant d'autres jeunes gens, l'espoir des grandes familles de l'aristocratie romaine.

Maintenant devons-nous croire que ce jeune homme de vingt-deux ans, occupé jusqu'alors de ses études, fils d'un père qui avait été esclave, sans antécédents militaires d'aucune sorte, sans goût véritable pour une profession qu'il abandonna au premier revers (3), ait été tribun dans l'armée de Brutus, alors entouré de l'élite de la société patricienne? Et cependant Horace l'a dit : « Revenons à moi, Mécène, à moi le fils d'un affranchi, à qui chacun jette ce nom comme un reproche aujourd'hui, parce que je suis devenu votre commensal, autrefois parce que, tribun militaire, je commandais à une légion romaine (1). »

Des critiques modernes ont pensé que les hautes fonctions du tribunat étaient incompatibles avec la condition servile d'un jeune homme pris sur les bancs de l'école, et que les nécessités de la guerre civile ne suffisaient pas pour justifier une telle infraction aux habitudes de la hiérarchie militaire sous la république. Ils ont donc supposé au passage d'Horace un sens ironique tout différent du sens absolu; de telle sorte qu'Horace aurait dit à Mécène : « Parce que tu me témoignes quelque amitié, les envieux (dans leur exagération maligne) font de moi, pauvre fils d'affranchi, ton commensal habituel; et parce que je servais à Philippes, ils vont jusqu'à dire que j'y commandais comme tribun une légion romaine! » Nous avons exprimé ailleurs quelle est notre opinion sur les conditions du tribunat militaire et sur les modifications qu'il a subies aux différentes époques de la puissance romaine. Nous avons dit pour quelles raisons il nous semble que l'on doit accepter les vers d'Horace comme exprimant une des circonstances importantes de sa vie et le compter au nombre des tribuns militaires ayant secondé Brutus dans cette campagne brillamment ouverte, qui commença par des triomphes et finit à Philippes par la défaite complète du parti de la république (2). Du reste le grade qu'il occupait a fait peser sur sa mémoire une responsabilité plus grande. « Tous deux présents à Philippes, écrit-il à Pompeius Varus, nous cherchâmes notre salut dans une fuite rapide, et j'eus le tort d'abandonner mon bouclier : »

Tecum Philippos et celerem fugam
Sensi, relicta non bene parmula (3).

Il n'a pas manqué de commentateurs et de biographes excusant Horace, et voyant plutôt dans sa plainte naïve l'imitation du poëte grec Alcée, que l'aveu d'un manque de courage peu honorable pour un jeune homme que la confiance du chef avait appelé à un poste élevé dont sa naissance l'éloignait. Lessing, Wieland, Benjamin Constant, Walkenaër, Millman, ont pensé qu'il ne fallait pas s'empresser de conclure, du bon mot d'un vaincu rappelant le sort d'un autre poëte, qu'il avait vu succomber sa cause sans regret et sans combat. Nous le pensons aussi. Horace n'était pas un guerrier, mais il était jeune et plein d'enthousiasme; il combattit et fut vaincu avec son

(1) *Sermonum Lib. I*, sat. x, v. 31-35.
(2) *Voy.* Plut., *Brut.*, § xxiv.
(3) Horace semble se reconnaître peu propre au métier des armes lorsqu'il se déclare *imbellis* dans la première épode, où il propose à Mécène de prendre part à côté de lui aux dangers de la guerre actiaque :

Reges tuum labore quid juvem meo
Imbellis ac firmus parum ?

(1) *Sermonum Lib. I*, sat. vi, v. 45-48.
(2) *Voy.* la vie d'Horace mise en tête de l'édition elzevirienne des œuvres de ce poëte donnée par MM. Firmin Didot en 1855.
(3) *Carminum Lib. II*, ode vii, v. 9, 10.

[illegible] à l'exemple [illegible] d'ar- [illegible] le retrouverons [illegible]

[illegible] emportait [illegible] au rivage d'Italie, [illegible] avait été confisqué [illegible] Il ne pouvait [illegible] où il aurait ou- [illegible] qui défen- [illegible] que Virgile [illegible] de ces cruelles [illegible] l'auraient été [illegible] (1). C'est donc [illegible] pauvre, inconnu, [illegible] lui-même, à un of- [illegible] il était jeune, [illegible] à lui ; [illegible]

[illegible] qui ne [illegible] être [illegible] il n'admet pas [illegible] ; le soldat [illegible] le courtisan [illegible] Philippes avait été [illegible] l'an de Rome 712, [illegible] au ministère [illegible] des conversations plus [illegible] des compositions du [illegible] respirant le regret [illegible] de ces luttes [illegible] La guerre de [illegible] souillée la prise [illegible] avaient excité l'indi- [illegible] écrivit la XVI[e] épode : [illegible] les discordes [illegible] les efforts de nos [illegible] n'avaient rien [illegible] à notre génération [illegible] propres mains. Point [illegible] les Phocéens fuyant [illegible] et laissant pour [illegible] leurs champs, leurs [illegible] Quittant le style [illegible] composait en- [illegible] la seconde satire du [illegible] entre Octave et [illegible] de leurs plai- [illegible] Crispus Sallustius, [illegible] Tigellius le chanteur [illegible] prétexte de morale, [illegible] pourquoi. S'il fallait en [illegible] Mécène lui-même, [illegible] aurait été compris [illegible] (3). Mais Horace [illegible] car il avait déjà [illegible] Virgile, [illegible] trop voisin de [illegible] Catulle (1), le poëte [illegible] de l'époque : esprits charmants [illegible] purs et dévoués.

Est-ce le dévouement de ses amis ou quelques débris échappés au naufrage de sa fortune qui permirent à Horace d'acheter une charge de scribe des questeurs ? Nous l'ignorons. Nous n'avons sur cette circonstance de la vie du poëte que trois mots de Suétone : *Scriptum quæstorium comparavit*; il acheta une place de scribe à la questure (2). « Pour un ancien tribun c'était déchoir peut-être, mais moins que ne l'ont supposé en général les biographes et les commentateurs. Hors de connaître la nature des fonctions que quelques inscriptions récemment découvertes permettent [illegible] de mieux étudier (3).

[illegible] § 2.
[illegible] *Voy.* Bernhardt, [illegible]

vol. III, p. [illegible]. Orelli ne croit plus [illegible] être [illegible] à Mécène, [illegible] de [illegible] alors [illegible] le partisan de Brutus [illegible] contre le ministre d'Octave, il aurait [illegible] supprimé ou modifié le vers qui pouvait le blesser [illegible] devenu son ami, il fit paraître le premier livre des Satires. *Voy.* l'Horace édité par Orelli, t. II, p. [illegible].

(1) *Voy.* Catull., X, [illegible], et Weichert, *De Lucii Vario*, p. [illegible].

(2) Vie d'Horace.

(3) Nous croyons qu'il s'agit ici des *scribæ quæstorii ærarii*, attachés au questeur urbain chargé du trésor public avant qu'Auguste, puis Néron, y eussent préposé, l'un les préteurs, l'autre un préfet nommé *præfectus ærarii*. Les *scribæ quæstorii ærarii*, formant un collége et par conséquent nommés à vie, à moins qu'ils ne résignassent leur emploi, étaient chargés des registres de la comptabilité publique. C'est en y apposant leur signature qu'ils donnaient à ces documents l'authenticité nécessaire. Voilà du moins ce que l'on peut conjecturer d'un passage de Cicéron où il dit : « Y a-t-il plus habile faussaire que L. Alenus ? Il a transcrit les registres publics et y a contrefait la signature des scribes (*De Natura Deorum*, lib. III, § 30). » Déjà une inscription de Tivoli nous avait fait connaître un [illegible], scribe du questeur, auquel les Tiburtins avaient élevé un monument funéraire, par décret du sénat, en reconnaissance de ce qu'il avait été le patron de leur municipe. Nous pouvions en conclure que la charge de scribe à la questure n'était pas incompatible avec la position hiérarchique que les habitants d'une ville exigeaient de celui dont ils faisaient choix pour les protéger et veiller à leurs intérêts. Une inscription nouvelle (voy. *Journal de Rome*, 1854, n° 155, p. 655) vient de confirmer cette conjecture ; elle offre ce rapprochement remarquable que le personnage auquel elle est consacrée, Marcus Valerius Bassus, a été, comme Horace, tribun militaire et scribe du questeur. Notre poëte pouvait donc porter l'anneau d'or :

> Tu, cum projectis insignibus, annulo equestri,
> Romanoque habitu, prodis ex judice Dama.
> (*Sermon.*, lib. II, sat. VII, v. 53, 54.)

fréquenter la haute société romaine, devenir l'ami de Mécène et rester un modeste employé du trésor :

> De re communi scribæ magna atque nova te
> Orabant hodie meminisses, Quinte, reverti.

« Les scribes te prient de revenir aujourd'hui, Quintus ; vous avez à délibérer ensemble d'une importante af-

Content de peu, sans ambition, sans intrigue Horace devait à ses premières publications un nom qui ne lui permettait plus de rester obscur. C'était une conquête à faire que celle de ce jeune homme dont les mordants iambes prenaient une si belle place dans l'histoire naissante des lettres latines. Cette conquête, Mécène la fit. Horace lui fut présenté par deux autres poëtes, Virgile et Varius. Conduit par eux, il franchit le seuil du palais où demeurait ce conseiller d'Auguste, cet esprit fin et délié dont la haute intelligence politique, la douceur, les goûts littéraires semblaient si propres à calmer l'Italie encore tout agitée de ses longues discordes. C'est à Horace que nous devons l'histoire d'une entrevue qui toutefois ne décida pas encore de son avenir. Neuf mois s'écoulèrent entre cette première démarche et le jour où il prit rang parmi les amis de Mécène, auquel il a rendu en gloire plus qu'il n'en a reçu en bienfaits. Voici comme il s'exprime : « Votre amitié, Mécène, ne s'obtient pas en la briguant. Il faut la mériter, et vous ne l'accordez qu'à ceux qui s'en rendent dignes. Aussi n'est-ce pas le hasard qui m'a valu cette amitié précieuse. Virgile, l'excellent Virgile, et Varius après lui, vous avaient parlé de moi. Je parus devant vous; je balbutiai quelques mots comme un enfant timide. J'étais incapable d'en dire davantage. Je ne me vantai pas d'une illustre origine; je ne prétendis pas que je parcourais mes domaines monté sur un coursier de noble race. Je vous ai dit ce que j'étais. Vous m'avez fait une courte réponse, selon votre habitude, et je me retirai. Mais, neuf mois après, vous m'avez rappelé pour me faire prendre place au nombre de vos amis. J'en suis fier, car j'ai su plaire à celui qui juge les hommes d'après leur vraie noblesse, la noblesse du cœur (1). »

Horace resta toujours ce qu'il avait été dans cette première visite à Mécène. Au milieu de la foule inquiète des courtisans, des ambitieux, des solliciteurs s'agitant autour de l'ami du prince, de ce conseiller favori qui avait le crédit et la puissance, il fut simple, vrai, affectueux, donnant à sa louange, toujours pure et délicate, un certain tour familier qui rétablissait, malgré la différence des rangs, cette égalité nécessaire pour que l'amitié subsiste. Aussi dura-t-elle longtemps. Pendant vingt ans, jusqu'à la mort qui les frappa tous deux à quelques mois de distance, ils vécurent presque toujours ensemble, sans que l'affection d'Horace pour Mécène se soit fatiguée un seul instant du poids de la reconnaissance. Il lui devait son indépendance, ses loisirs, et aimait à le redire sans cesse; mais il sut les défendre contre les exigences de l'amitié quand elles menaçaient de devenir quelque peu tyranniques. Ni flatterie, ni servilité, ni inconstance dans cet échange de bienveillant patronage et de tendre gratitude. Il y avait alors des clients et des parasites : cela s'est vu de tous temps; mais à la cour d'Auguste on avouait son titre. Horace n'a jamais été le parasite de Mécène; il a toujours été son ami.

Au printemps de l'année 717, Mécène partit pour Brindes, chargé par Auguste de traiter avec Antoine, qui, à la tête d'une flotte nombreuse, se dirigeait vers les côtes d'Italie. Depuis un an déjà Horace était admis dans l'intimité de Mécène; il fut du voyage, et nous en a laissé le récit. Avec un mérite littéraire inférieur à d'autres compositions du poëte, la satire du voyage à Brindes (1) n'en a pas moins un grand intérêt pour la biographie d'Horace et pour l'histoire de la vie familière des riches patriciens dans leurs fréquentes excursions hors de Rome. Horace suit la voie Appia, que des fouilles nouvelles viennent de découvrir entièrement, avec sa longue avenue de tombeaux et son pavé basaltique, où les roues du char qui portait le poëte ont aidé à creuser le sillon qu'on y voit tracé. A seize milles de Rome il se repose à Aricie, là où dernièrement on a retrouvé, sur les bords de la voie antique, les ruines d'un *diversorium* dont les voûtes recelaient encore quelques vases contenant l'orge destinée aux montures des voyageurs; c'est l'*hospitium modicum* qui fut le terme de sa première journée. Le second jour il arrive au forum d'Appius, station des marais Pontins connue seulement par son voyage et par celui de saint Paul. C'est là que ce dernier s'embarque, au milieu du tumulte causé par les bruyants mariniers et les hôteliers fripons; c'est là que, dans le silence et le mystère, quelques chrétiens de Rome viendront bientôt au-devant de l'Apôtre pour le conduire dans la ville éternelle, à laquelle il apporte un empire plus durable que celui des Césars (2). Le canal sur lequel s'embarquait le poëte conduit encore aujourd'hui jusqu'à la mer les eaux du Nymphæus, sorti du pied de la montagne au haut de laquelle s'élèvent les remparts pélasgiques de Norba. Les moustiques y pullulent toujours, les grenouilles y coassent; mais on n'entend plus le matelot et le voyageur chanter pendant la nuit leur maîtresse absente. Vers le matin Horace débarque à Feronia, et trois milles plus loin il retrouve à Terracine Mécène, Cocceius Nerva et Fonteius Capito. Ce sont les ministres accrédités pour conclure un de ces traités par lesquels les triumvirs se partageaient l'empire du monde quand ils étaient las de se le disputer les armes à la main. A Fondi, ces nobles patriciens, qui vont décider de la paix ou de la guerre, s'amusent des prétentions d'un magistrat de village; puis, à

faire, » dit Horace en parlant des occupations de toutes sortes qui le privent à Rome de sa liberté. (*Serm. Lib. II*, sat. VI, v. 53-54.)

(1) *Sermonum Lib. I*, sat. VI, v. 54-64.

(1) *Sermonum Lib. I*, sat. V.

(2) « Nos frères de Rome vinrent au-devant de nous jusqu'au forum d'Appius. Paul les ayant vus rendit grâces à Dieu et fut rempli d'une nouvelle confiance. » *Actes des Apôtres*, ch. XXVIII.

[illegible] Virgile [illegible] ma raison [illegible] ses habi- [illegible] voyage en Orient [illegible] aux lettres [illegible] par Virgile [illegible] d'Auguste, voilà [illegible] l'ami et non ministre [illegible] De Brindes [illegible] philosophe tarentin [illegible] satire du voyage à [illegible] dont il aimait [illegible] de la mâle Sapho [illegible] que j'aime. »

[illegible] cette satire [illegible]

[illegible] et Walckenaer [illegible] cette ode pendant son [illegible] de la Calabre et y parle [illegible]

[illegible]

De [illegible] bler [illegible] entre la [illegible] chirement [illegible] lui fit, Mécène [illegible] Jamais présent ne fut [illegible] jamais [illegible] une [illegible] plus durable [illegible] de Virgile et d'Horace, en [illegible] des soins [illegible] de la fortune, en lui rendant doux et facile le recueillement de la solitude si favorable au développement des facultés littéraires, Mécène a fait de son nom un titre d'honneur pour ceux qui donnent aux lettres l'appui généreux de la richesse et de la puissance. Horace, de son côté, loin des [illegible] de la ville et des rivalités [illegible], devait à la libéralité de Mécène cette [illegible] cette liberté d'esprit qui lui permettait de peindre la société romaine avec ses ridicules ou ses vices, sans la calomnier jamais, sans jamais la flatter, la peignant telle qu'il la vit avec sa douce philosophie.

[illegible] à [illegible] dans son domaine. Horace l'a [illegible] souvent, et se plaisait à en décrire le site pittoresque au milieu des montagnes de la Sabine. Pics élevés, vallée profonde, source voisine de l'habitation, torrent impétueux emportant quelquefois dans ses eaux rapides l'espoir du laboureur, chaque accident de terrain est retracé dans ses vers avec cet accent de vérité, cette propriété d'expressions qui n'appartiennent qu'aux poètes vraiment dignes de ce nom. Dès la renaissance des lettres, l'intérêt qui s'attachait à Horace fit chercher avec ardeur l'emplacement de sa villa ; et, malgré les détails [illegible] de sa description, on a cherché longtemps. Nous avons constaté ailleurs quels avaient été les travaux entrepris à ce sujet (*Vie d'Horace*, édition [illegible] de MM. Didot, ch. IX). Nous avons dit comment Cluvier fut le premier, vers le commencement du dix-septième siècle, qui reconnut dans le bourg moderne de *Vicovaro* l'antique [illegible], où se rendaient les colons cultivant le champ d'Horace (4).

[illegible] comment Holstenius, l'ami de Cluvier, son compagnon de voyage et son habile [illegible], fit faire à la question un pas de plus ; comment il détermina le nom du torrent moderne de Licenza, qui se jette dans l'Anio à deux milles de Vicovaro, et retrouva dans ce cours d'eau la Digentia dont Horace avait dit :

(1) *Epistolarum lib.* I, [illegible], v. [illegible]

(2) *Voy. Études biogr. sur Horace* [illegible] elzevirienne d'Horace publiée par MM. Firmin Didot.

(3) *Epistolarum lib.* I, [illegible], v. 10.

(4) Cluv., *Ital. antiq.* p. [illegible]

(5) *Epistol. lib.* I, XIV, v. [illegible]

Me quoties reficit gelidus Digentia rivus,
Quem Mandela bibit (1). . . . .

puis, comment dans Rocca Giovane, petit village placé sur le sommet d'un pic aigu, à quatre milles de Licenza, il reconnut le *Fanum putre Vacunæ*, ce temple de Vacuna qui déjà tombait en ruines au temps d'Horace, et qui fut rétabli par les soins de Vespasien, ainsi que le prouve une inscription où on lit que cet empereur répara le temple de la Victoire : *Ædem Victoriæ restituit*. Bientôt deux antiquaires, guidés par ces diverses indications, crurent retrouver dans quelques ruines romaines situées sur la rive droite de la Digentia, à quatre milles environ de Bardella, en remontant la vallée, et à un kilomètre environ du petit village de Licenza, le site précis de la villa donnée à Horace par Mécène.

Des travaux récents semblent devoir modifier cette opinion, et reporter sur un autre point de la vallée de la Digentia le site de la villa d'Horace (2).

C'est au delà du village moderne de Rocca Giovane, en suivant la voie antique qui se détachait de la via Valeria pour se rendre de Tibur au temple de Vacuna, qu'après avoir dépassé ce temple on parvient, en s'élevant toujours, à une colline nommée dans le pays *Colle del Poetello*, au delà de laquelle on observe un terrassement artificiel régulier, maintenant en culture, et qui toutefois a évidemment servi d'aire à un édifice. Des briques rompues par le soc de la charrue et mêlées à la terre du champ sont les seuls débris de construction ancienne restés sur le terrain; mais la forme du terrassement, son aplanissement, la régularité de ses angles, indiquent le travail de l'homme et présentent la disposition des villas romaines dont les pentes des monts Albains offrent, aux environs de Tusculum, d'Albano, de Lanuvium, un si grand nombre d'exemples. C'est un plateau élevé : *in arcem ex urbe removi*; et toutefois ce plateau est parfaitement abrité à l'orient par le monte della Costa, au midi par le monte del Corgnaleto, dont les cimes se rapprochent, défendant le plateau contre l'ardeur du soleil ou les pluies qu'apporte le vent d'est dans cette partie du littoral de la Méditerranée. « Souvent le dieu Faunus abandonne le mont Lycée pour le mont Lucrétile, et vient protéger mes chèvres contre les vents pluvieux et les feux de l'*été* (1). »

Que le Corgnaletos soit précisément le Lucrétile, nous en trouvons la preuve dans un passage d'Anastase le Bibliothécaire. Rendant compte, dans la vie du pape saint Sylvestre, des donations faites par l'empereur Constantin à l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Marcellin sur la via Labicana, Anestase cite un fonds de terre dans la Sabine appelé *Ad duas Casas* et placé sous le mont Lucretius (2). Cluvier avait déjà reconnu que le mont Lucretius de l'auteur du *Liber Pontificalis* ne pouvait être que le Lucrétile chanté par Horace (3); mais, trompé par quelques rapports de nom, il croyait le reconnaître à Monte Libretti, près de Cures, où il supposait qu'avait dû s'élever la villa donnée par Mécène. Cependant, une pièce d'archives annexée au registre du cadastre dressé pour la vallée de la Digentia fait mention du *Fundus ad duas Casas*, sur le sol duquel s'élève maintenant une petite église construite vers le seizième siècle, et devenue, par une transformation de nom qui constate son origine, *la Madonna delle Case*. C'est donc bien véritablement la cime du Lucrétile qui domine et abrite ce terrassement artificiel sur lequel devait s'élever la villa du poëte. Si les soins de la culture pendant un grand nombre de siècles ont adouci les traits du tableau; si le noyer, le châtaignier, le figuier ont remplacé le chêne et l'yeuse, *quercus et ilex*; si les moissons et la vigne croissent où croissaient la prunelle et le cornouiller (4), c'est l'effet du travail de l'homme; mais les reliefs du terrain, les grands traits de géographie physique ne changent pas, et ils sont encore dans la petite vallée de la Digentia ce qu'ils étaient au siècle d'Auguste. On doit s'attendre à retrouver auprès de la villa d'Horace cette limpide fontaine dont il a célébré l'abondance et les bienfaisantes qualités en homme qui n'avait à offrir à ses hôtes que le vin âpre de la Sabine, et encore dans de petites coupes :

Vile potabis modicis Sabinum
Cantharis (5).

En effet, à quelques minutes du terrassement artificiel que nous croyons avoir servi d'aire à la maison d'Horace, tout auprès de l'église de la Madonna delle Case, au pied d'un roc, à l'ombre d'un immense figuier, on voit une source dont l'eau fraîche et pure sort du rocher assez abondante pour former déjà un ruisseau qui va se jeter dans la Digentia, offrant cette circonstance, remarquable que la Digentia, aujourd'hui la

(1) *Epistolarum Lib. I*, XVIII, 104, 105.

(2) MM. Firmin Didot, désirant que la nouvelle édition des *Œuvres d'Horace* qu'ils se préparaient à publier contînt les détails les plus précis sur les lieux qu'avait habités le poëte, je me rendis, en 1854, dans la vallée de la Digentia. Voulant en faire dresser une carte exacte, j'avais pris pour compagnon de voyage l'habile architecte M. Pietro Rosa, auquel l'Institut archéologique de Rome doit le tracé de la via Appia, la découverte du *diversorium* de l'Aricia, et qui nous donnera bientôt une précieuse carte à grande échelle du Latium, et des voies antiques qui le sillonnaient. Ses études sur les lieux mêmes l'ont amené à reconnaître, derrière le petit village de Rocca Giovane, l'emplacement désigné sur la carte jointe à l'édition elzevirienne de MM. Didot comme celui de la villa d'Horace.

(1) *Carmin. Lib. I*, XVII, v. 1-4.

(2) Possessio in territorio Sabinensi, quæ cognominatur *Ad duas Casas*., sub monte Lucretio. (Anast., dans Murat., *Script Rer. Ital.*, t. III, p. 110.)

(3) Haud dubio mons *Lucretius* idem est qui *Lucretilis* dicitur ab Horatio. (Cluv., *Ital. Ant.*, p. 671.)

(4) . . . Rubicunda benigni
Corna vepres et pruna ferunt.
(*Epistolarum Lib. I*, XVI, v. 8-9.)

(5) *Carminum Lib. I*, ode XX, v. 1, 2.

[illegible]

Nous devons à la [illegible] de Mécène [illegible] variété des [illegible] d'Horace, qui nous trace de si gracieux tableaux de la vie des champs, en même temps qu'il nous peint les [illegible] de la ville, les embarras de la foule, les intrigues, les agitations, les loisirs de la société romaine. Rome, dès les premiers temps de sa fondation, avait eu deux passions : la guerre et l'agriculture, étendre son territoire et le fertiliser. Elle allait prendre ses généraux à leur charrue, et les récompensait après la victoire par le don de quelques arpents de terre. Caton, le vieux Romain, composait un traité d'agronomie, et le poëme le plus accompli de la muse latine est celui où Virgile a décrit l'aimable diversité des travaux de la campagne. Horace aime et fait aimer cette vie calme de la Sabine, où il semble retremper dans l'air pur des montagnes la vigueur de son esprit. S'il faut se rendre à Rome, c'est à regret qu'il quitte la vallée de la Digentia ; mais du moins il nous promène avec lui dans la grande ville. Avec lui nous allons du champ de Mars à la voie Sacrée, du Quirinal au mont Aventin. Dès le matin tout s'éveille : les affaires ou la cupidité amènent sur la place publique le peuple, des plaideurs, des solliciteurs, des parasites. Il faut fendre la foule et quereller les oisifs, au risque de s'entendre dire : « Qu'a donc cet insensé, qui renverserait tout en courant chez son Mécène (2) ! » Les chars, roulant pesamment sur le pavé de lave, heurtent contre un cortége funèbre. L'entrepreneur, suivi de ses mulets et de ses manœuvres, se hâte d'aller ruiner par de folles constructions quelque nouvel enrichi ; des poutres, hissées par des machines, menacent de retomber sur les passants. Ici le candidat, averti par ses nomenclateurs, va serrer la main de tel électeur influent dans sa tribu (3) ; là c'est un chasseur traversant le Forum avec [illegible], des pieux et des toiles, pour rapporter [illegible] un sanglier acheté au marché [illegible]. Un poëte cherche des auditeurs et poursuit les passants de ses vers. Puis viennent les fâcheux, désireux d'exploiter le crédit qu'ils supposent à Horace. Et cependant que lui dit Mécène quand ils sont tête à tête dans une litière ? Il lui parle du gladiateur Syrus ou se plaint du froid des [illegible]

(1) *Carminum Lib. II*, ode XVIII, v. 14.
(2) *Sermonum Lib. II*, sat. VI, v. [illegible]
(3) *Epistolarum Lib. I*, VI, [illegible].

matinées d'automne (1). Aussi quel plaisir lorsque, échappé de la ville, le poëte se réfugie dans les montagnes ! Sans ambition, à l'abri des malignes influences qu'apportent les derniers mois de l'année, qu'a-t-il de mieux à faire que d'aiguiser les traits de la satire (2) ?

Dès les premiers vers du second livre, nous voyons l'effet que produisirent à Rome les Satires d'Horace. « Si j'en crois certaines gens, dit-il, ma verve est trop mordante, et je passe toutes les bornes ; d'autres disent que mes écrits sont sans nerf, et qu'on pourrait aligner en un jour mille vers comme les miens (3). » Sans le bruit qui se faisait autour de lui à chaque composition nouvelle, Horace ne se serait pas ainsi mis en scène. Pour avoir le droit de parler de lui-même, il avait dû reconnaître, avec sa pénétration et son tact si parfait, l'impression produite sur le public par les traits acérés ou plaisants de cette comédie un peu triste que lui donnait la société romaine. C'est qu'alors, comme après toutes les révolutions, la satire avait à faire, à Rome, une ample moisson de vices et de ridicules. L'anarchie et la terreur avaient achevé leur rôle : les haines de parti s'adoucissaient, sans doute, mais l'influence des discordes civiles avaient amené dans l'ordre social des transformations, des métamorphoses dont on se sentait blessé et qu'on attaquait par l'ironie, à défaut d'armes plus puissantes. Les classes de la société, si longtemps séparées, avaient été en partie confondues. Les proscriptions avaient déplacé les fortunes ; ceux-ci étaient ruinés, ceux-là riches au delà de leurs espérances, et l'argent donnait la fantaisie de devenir homme d'État. De là l'importance des parvenus, fiers des suffrages qu'ils avaient achetés ; de là le désir de courir à la fortune par toutes les voies, la chasse aux héritages, les rapines de l'usure, la prodigalité des uns, l'avarice des autres. De là aussi cette verve satirique du poëte qui met en scène, quelquefois sous leur propre nom, l'avare et le prodigue, l'ambitieux, l'amateur de bonne chère, le coureur d'aventures galantes. La satire était devenue la comédie de l'époque ; elle remplaçait le théâtre et consolait les vaincus en les faisant rire aux dépens de ceux qui profitaient de la victoire. Mais bientôt la toute-puissance d'Auguste, légitimant les changements survenus pendant la lutte des partis, fit taire l'esprit d'opposition jusque dans son expression la plus détournée, et sut imposer aux plus grands poëtes de son temps les complaisants mensonges du panégyrique et de l'apothéose.

Nous trouvons, dans la sixième satire du second livre, un renseignement précieux pour fixer l'ordre chronologique des poésies d'Horace. « Il y aura bientôt huit ans, dit-il, que Mécène « m'admit au nombre de ses amis (1). » Puisque l'intimité du grand seigneur et du poëte avait commencé en l'an de Rome 715, c'est donc de l'année 723 que pourrait dater la composition de cette pièce, où l'auteur adresse ses remercîments à Mécène pour le don de la villa qui comblait ses vœux : *hoc erat in votis* (2). Quelques-unes des épodes appartiennent à la même époque. Mécène allait partir pour accompagner Octave dans la guerre actiaque et braver sur les légers vaisseaux des Liburnes les citadelles flottantes où s'abritait Antoine : *alta navium propugnacula* (3). Horace aurait voulu suivre son ami : c'est le sujet de la première épode. Puis, dans la neuvième, éclate le chant de triomphe pour la victoire d'Actium : « *Io triumphe !* Où sont les chars dorés et les pures victimes ! Ni le vainqueur de Jugurtha, ni celui de Carthage n'ont obtenu tant de gloire. L'ennemi a échangé sa pourpre contre des vêtements de deuil. Venez, esclaves ; versez dans de larges coupes les vins de Chio et de Lesbos : nous n'avons plus à craindre pour la fortune de César. » Ainsi commence cette période de la vie littéraire d'Horace, où l'ode devint l'expression de ses sentiments politiques, amoureux, religieux ou philosophiques. Pendant près de huit années, de trente-six à quarante-quatre ans, il a publié les trois premiers livres des *Odes*, et il a donné à la littérature latine ce qu'elle n'avait pas eu encore, ce qu'elle n'a pas eu depuis, un poëte lyrique. Horace répond-il complétement à l'idée qu'on se fait de l'inspiration lyrique ? son enthousiasme est-il réel ? croit-il toujours à ce qu'il chante ? Nous ne le pensons pas. Le temps du vrai lyrisme n'était déjà plus. Le sentiment religieux dans toute sa ferveur, la passion de la liberté, l'élan de tout un peuple, traduit par la voix d'un chantre inspiré, peuvent seuls le produire. C'est la forme naturelle de la poésie dans les cantiques des prophètes, les chants de Tyrtée, quelques chœurs de la tragédie grecque. Déjà Pindare, célébrant les vainqueurs d'Olympie, de Delphes ou de Corinthe, n'atteint plus au sublime de ces premiers modèles, et crée, à force d'art, une poésie que des courses de chars et l'appareil d'une fête ne sauraient lui inspirer. Horace a dû célébrer aussi cette fête de la naissance de Rome, ces jeux séculaires dans lesquels on remerciait les dieux du Capitole d'avoir donné l'empire du monde au peuple romain ; sujet plein de grandeur, pour lequel le poëte n'a pas trouvé de ces accents passionnés qui émeuvent une nation. Le *Carmen*

(1) *Sermonum Lib. II*, sat. VI, v. 44-45.

(2) Ergo ubi me in montes et in arcem ex urbe removi,
Quid prius illustrem satiris musaque pedestri ?
Nec mala me ambitio perdit, nec plumbeus Auster
Autumnusque gravis, Libitinæ quæstus acerbæ.
(*Sermonum Lib. II*, sat. VI,

(3) *Sermonum Lib. II*, sat. I, v. 1-4.

(1) *Sermonum Lib. II*, sat. I, v. 40.

(2) *Sermonum Lib. II*, sat. VI, v. 1. Voyez, pour la date précise de cette satire, la note 1 de la page 31.

(3) *Epodon Lib.*, carm. I, v. 1, 2.

[illegible]

de la Grèce. C'est qu'il avait un [illegible] leux pour plier à la pensée le [illegible] pour en démêler et en assembler [illegible]. « Jamais homme, dit Fénelon, n'a donné un tour plus heureux à la parole pour lui faire signifier un beau sens avec brièveté et délicatesse (3). » Sans doute Horace avait trouvé la langue latine assouplie par les travaux des poëtes qui l'avaient précédé; depuis longtemps déjà elle avait perdu sa rudesse, et l'affreux vers satur-

(1) *Epistolarum*, *Lib. I*, XIX, v. [illegible].
(2) *Carminum Lib. I*, od. I, v. [illegible].
(3) Fénelon, *Dialogue d'Horace et de Virgile*.

nien, comme il l'appelle, avait fait place à l'hexamètre des Grecs (1). Lucrèce et Catulle avaient habitué l'oreille à un rhythme plus savant, plus harmonieux et plus flexible. Cependant Orbilius dictait encore à Horace enfant les poésies surannées de Livius Andronicus, et, pour arriver au développement complet de l'art d'écrire des vers, pour élever une poésie d'imitation, et pour ainsi dire de traduction, telle qu'Orbilius l'admirait chez ses poëtes favoris, jusqu'à la maturité du goût qui a fait des écrits du siècle d'Auguste la plus haute expression de la littérature latine, il fallait réunir cette finesse de sentiment, ce tact parfait, cette verve d'expressions, cette richesse de pensées qui sont l'apanage de quelques rares génies dont Horace est pour nous l'un des meilleurs modèles.

La maigre biographie attribuée à Suétone, seul document authentique que l'antiquité nous ait légué sur la vie d'Horace, est aux deux tiers remplie par le récit des rapports d'amitié qui existèrent entre le poëte et l'empereur. Auguste avait compris quelle peut être la puissance des lettres à une époque où, par un travail successif, la littérature d'un pays est arrivée à son plus haut point de perfection et par conséquent d'autorité; or, ce temps était venu. De quelle année, cependant, devons-nous dater les premiers rapports qui s'établirent entre Auguste et Horace? Suétone n'en dit rien. D'après une ancienne vie du poëte tirée d'un manuscrit originaire de la Vaticane et publiée pour la première fois par M. Vanderbourg (2), Horace aurait été présenté à l'empereur au début de sa carrière littéraire. L'auteur anonyme dit en effet : « Horace fut introduit auprès d'Auguste par Mécène et Pollion. Après cette présentation, Mécène l'invita à transporter dans la langue latine les mètres variés inventés par les Grecs et encore inconnus aux Romains (3). » D'abord, il est peu probable que ce soit Mécène qui ait inspiré à Horace le désir de reproduire dans sa propre langue les mètres d'Archiloque, d'Alcée ou de Sapho; le poëte n'a reçu, sous ce rapport, d'inspiration que de lui-même. Il nous l'a dit : « Quiconque croit en soi guide les autres et marche en tête de l'essaim (4). Puis, en supposant que, dès les premiers temps de son séjour à Rome, Horace, sous le patronage de Pollion et de Mécène, ait été présenté à Octave, il paraît certain que les rapports plus intimes qui s'établirent entre eux sont postérieurs de plusieurs années à la bataille d'Actium. Le poëte a passé à Præneste l'été de l'an de Rome 727, pendant lequel, ainsi qu'il nous l'apprend, il relisait les poëmes d'Homère (*Epist. L.* II, v. 1, 2). Præneste était, d'après Suétone, un des séjours favoris d'Auguste. Il est donc possible que de cette époque date la liaison qui se forma entre le chef de l'empire et l'ami de Mécène; du moins l'éloge du prince revient dès lors plus souvent sous la plume du poëte.

Il aurait été difficile que, trompé dans les espérances de sa jeunesse, frappé des maux de la guerre civile, heureux d'y échapper, Horace résistât aux séductions qui l'entourèrent. Quel prince d'ailleurs a jamais possédé mieux qu'Auguste l'art de n'exiger de ses sujets que le sacrifice de la portion d'indépendance qui pouvait gêner son pouvoir! Les formes républicaines voilaient encore ce qu'il y avait d'absolu et de complétement monarchique dans le gouvernement : voile transparent sans doute, et ne cachant la vérité qu'à ceux qui mettaient quelque bonne volonté à ne pas la découvrir, mais suffisant, toutefois, à justifier la capitulation des consciences faciles. Il n'est donc pas étonnant que l'esprit conciliant et délicat d'Horace, rendant justice à ce qu'il y eut de réparateur dans le gouvernement d'Auguste après la victoire, se soit laissé entraîner par ces flatteuses avances, cette familiarité des grands qui jettent dans une ivresse si douce des âmes même fortement trempées; car Auguste fit les avances. Il voulut avoir Horace près de sa personne et écrivit à Mécène : « Jusqu'ici j'adressais à mes amis des lettres écrites de ma main; mais je suis accablé d'affaires et ma santé n'est pas bonne : amenez-moi *notre* Horace, afin qu'il puisse m'aider (1). » Le poëte refusa d'aliéner son indépendance, et, loin de lui en vouloir de son refus, Auguste lui répondit : « Notre cher Septimius pourra vous dire quel souvenir je conserve de vous; l'occasion s'est offerte de m'exprimer devant lui sur votre compte. Si vous avez cru devoir mépriser mon amitié, je ne vous paye pas du même mépris (2). » Et puis encore : « Usez des droits que vous avez sur moi, comme si vous étiez mon commensal. Et ne le seriez-vous pas, ainsi que je le désirais, si votre santé l'eût permis (3)! » Le moyen de résister à ces aimables cajoleries, à ces rôles intervertis, à cet empereur qui se fait le courtisan du poëte! Horace pouvait-il refuser de dédier quelqu'une de ses poésies au prince qui lui écrivait : « Sachez que je suis fâché contre vous de ce que vous ne vous adressez pas à moi dans vos épîtres. Craignez-vous de vous faire tort auprès de la postérité en lui faisant connaître que vous avez été mon ami (4)? » A une plainte si aimable, le poëte ne pouvait faire moins que de répondre : « Ce que je crains, Cé-

(1) . . . . Horridus ille
Defluxit numerus Saturnius. . . . .
(*Epistolarum Lib. II*, I, v. 157-158.)

(2) Paris, 1812, t. I, p. LV-LVII.

(3) *Mæcenatis vero et Pollionis interventu, in gratiam Augusti receptus est. Dein, a Mæcenate rogatus est transferre varietates metrorum Latinis incognitas quæ apud Græcos inventæ fuerant.*

(4) *Epist. Lib. I*, XIX, v. 22, 23.

(1) Suétone, *Vie d'Horace.*

(2) Suétone, *Vie d'Horace*, traduction de M. Patin, dans son étude sur Virgile et Horace, collection des classiques de M. D. Nisard.

(3) Suétone, *Vie d'Horace.*

(4) Suétone, *Vie d'Horace.*

[illegible]

… de passer au

[illegible] Plus tard [illegible] que ce qui peut lui nuire [illegible] loignant d'eux que le moins possible, et en leur consacrant sa personne [illegible], le siècle d'Auguste, ce grand siècle littéraire, commencé avec Virgile et devait finir avec Ovide, qui ne fit qu'entrevoir l'auteur de l'*Énéide* (*Virgilium vidi tantum*). Vers l'époque [illegible], Virgile, Properce, Tibulle, Gallus, Varius étaient morts; Ovide avait à peine [illegible] quelques élégies. Horace seul brillait encore [illegible] de son talent. Comme s'il eût prévu que l'on marchait à cette décadence qui souvent suit de bien près, dans les lettres et dans les armes, l'apogée de la gloire, le poète consacra les dernières inspirations de sa muse à composer son épître aux Pisons; espèce de [illegible] du temps de Quintilien, était appelé l'*Art poétique*. Maître dans l'art d'écrire, Horace se [illegible] législateur du bon goût; par ses préceptes, il fixait avec l'autorité de son génie les règles de cette poésie latine qu'il avait faite si belle, si riche et si nationale. Les conseils qu'il donne aux Pisons, dans l'épître qu'il leur adresse, résument ce qu'il devait à lui-même, à l'étude approfondie des poètes grecs, à celle de sa propre langue et des mœurs de la société romaine. Car avant tout, Horace a été un poète romain. S'il a emprunté à la Grèce quelques rythmes, quelques images, il s'est gardé de toute imitation servile; ce sont les mêmes formes peut-être, mais ce n'est pas le même langage, ce n'est plus le même esprit. Odes, satires, épîtres ont la sève et la vigueur de leur originalité latine. Un certain tour sérieux et moral jusque dans l'ironie de la satire, une urbanité sans apprêt, mais non sans dignité, une plus grande solidité de pensées et de style compensent la richesse d'imagination des Grecs, leur élégance plus facile, leur harmonie plus cadencée. Horace n'oublie jamais qu'il parle à un peuple-roi, dont la gravité et le génie pratique ont survécu à la [illegible]

[illegible] … du même livre.

[illegible] conformément [illegible] II,

(1) *Epistolarum Lib. I*, VIII, v. 3-12.

(2) *Praeterea saepe eum inter alios jocos « purissimum penem » et « homuncionem lepidissimum » appellat, unaque et altera liberalitate locupletavit.* (Suétone, *Vie d'Horace*.)

de ses libertés. Aussi la lecture des poésies qu'il nous a laissées, empreintes de l'esprit de son siècle, est-elle plus utile à quiconque veut connaître la société romaine que les plus heureuses découvertes de l'archéologie.

Ce fut dans l'été de 746 que Mécène, sentant sa fin prochaine, légua à Auguste le soin de le remplacer près d'Horace. « Souvenez-vous d'Horace comme de moi-même, écrivit-il à l'empereur : *Horatii Flacci, ut mei, esto memor*. Ce dernier vœu d'une affection si longue et si vraie aurait été exaucé sans doute; mais Horace ne devait pas survivre à son ami. Il l'avait dit : « Le même coup nous frappera tous deux. Je l'ai juré, je le jure encore : dès que tu me montreras le chemin, je serai prêt. Nous irons, oui, nous irons ensemble à notre dernier asile. »

> . . . . Ille dies utramque
> Ducet ruinam. Non ego perfidum
> Dixi sacramentum : ibimus, ibimus,
> Utcumque praecedes, supremum
> Carpere iter, comites parati (1).

Le 5 des calendes de décembre, c'est-à-dire le 27 novembre de la même année, Horace mourut après une courte maladie, et la violence du mal ne lui ayant pas permis de signer un testament, il déclara devant témoins que l'empereur était son héritier. Auguste accepta l'héritage du poëte, et, ne voulant pas séparer dans la mort ceux qui avaient été si unis dans la vie, il fit enterrer le poëte à l'extrémité des Esquilies, auprès du tombeau de Mécène (2). Horace, né le 8 décembre 689, était sur le point d'accomplir la cinquante-septième année de son âge. Onze jours manquaient encore pour qu'elle fût écoulée; mais il faut se rappeler que, dans cet intervalle, Jules César avait réformé le calendrier. Or, l'année 708, pendant laquelle il opéra cette réforme, avait été prolongée de deux mois intercalaires, de telle sorte qu'elle avait eu quatre cent quarante-cinq jours de durée. Il en résulte que, de fait, Horace a vécu cinquante-sept ans deux mois et quelques jours. Il était petit et replet, nous dit Suétone : *brevis atque obesus*. Auguste, le remerciant de l'envoi de ses livres, et faisant allusion à la forme des manuscrits qui, chez les anciens, étaient roulés, lui disait avec plus de familiarité que de goût : « Vous paraissez craindre que vos livres ne soient plus grands que vous; mais si la taille vous manque, vous ne manquez pas de rotondité. Tâchez-donc, si vos volumes ne sont pas plus hauts qu'une chopine (*sextariolum*), qu'ils aient du moins l'honnête ampleur de votre ventre. » Ses yeux étaient noirs; il avait un front ombragé par des cheveux de la même couleur qui blanchirent avant l'âge. Il tirait quelque vanité de la fraîcheur de son teint et du sourire qui séiait si bien à sa jeunesse (3). Des médaillons contorniates portant le nom d'*Horatius* semblent, malgré leur exécution incorrecte et barbare, se rapporter au portrait que le poëte a tracé de lui-même dans ses vers.

Si les monuments iconographiques sont rares et insuffisants pour ceux qui aimeraient à contempler les traits d'Horace, l'homme intérieur, le philosophe aimable sont peints dans ses œuvres avec autant de vérité que de détails, et peu d'auteurs se sont livrés au public avec plus d'abandon. Cependant on l'a jugé longtemps d'une manière bien diverse. Les uns l'ont admiré comme un moraliste sévère et un homme profondément religieux (1); d'autres l'ont traité de joyeux épicurien et d'habile courtisan (2). Il a été tour à tour un parasite discret, un adroit esclave (3), ou un modèle de bravoure et de chasteté (4). Chacun l'appréciait sur quelque partie de ses œuvres, sans en embrasser l'ensemble, sans tenir compte du temps où il avait vécu. Les travaux de Wieland, de Lessing, de Wetzel, en Allemagne, de Milman en Angleterre, le livre de M. Walckenaër, l'étude sur Virgile et Horace, par M. Patin, ont éclairé d'un jour nouveau son caractère, sa vie et son époque. Ils ont prouvé que cette fois encore la vérité se trouve entre les extrêmes. Horace, on ne saurait le nier, a pratiqué cette facile morale qui enseigne non le sacrifice, mais le bon usage des biens de la vie. Lorsque l'avénement du pouvoir absolu fit chercher dans la philosophie une excuse pour se retirer des affaires publiques ou une consolation de s'en voir éloigné, Horace se fit disciple d'Épicure. Les esprits énergiques et sévères s'étaient réfugiés dans le stoïcisme. Renfermés en eux-mêmes, ils avaient voulu se créer une liberté quelle qu'elle fût, et ils l'avaient placée dans le fond du cœur comme dans un sanctuaire, se rendant indépendants des événements par la pensée, et se consolant de ne plus commander aux autres en se commandant à eux-mêmes. Les hommes d'une nature plus délicate et plus fine, aimant la poésie et les arts, oubliaient, en se livrant au charme du repos, au commerce si doux d'une société élégante, le temps glorieux où le Forum était ouvert à la généreuse ambition de leur jeunesse. C'est parmi ces derniers qu'il nous faut placer Horace; mais peut-être était-il supérieur à tous par cette constante étude de soi-même et des autres à l'aide de laquelle il travaille sans cesse à se corriger; par tant de réflexions profondes et mélancoliques qu'il rend plus saisissantes en les jetant dans la joie des festins; enfin, par cette modération, *médiocrité d'or*, comme il l'ap-

(1) *Carminum Lib. II*, ode XVII, v. 8-12.
(2) Suétone, *Vie d'Horace*.
(3) . . . . Reddes
Forte latus, nigros angusta fronte capillos;
Reddes dulce loqui, reddes ridere decorum.
(*Epistolarum Lib. I*, VII, v. 25-27.)
Me pinguem et nitidum, bene curata cute vises.
(*Epistolarum Lib. I*, IV, v. 15.)

(1) Dacier.
(2) Sanadon.
(3) Voltaire.
(4) Poinsinet de Sivry.

[illegible]

..., p. 191-198.

[illegible]

... de Leyde, 1597 ... Cruquius, ... d'Anvers ... [illegible] ... en 1577, in-8° ... [illegible] ... lorsqu'il est d'une belle condition. L'édition [illegible]rienne, Leyde, 1629, 3 tomes petit in-12, est jolie:

les amateurs tiennent à la posséder ; mais elle n'a aucun mérite littéraire spécial. L'Horace de Daniel Elzevier, Amsterdam, 1676, petit in-12, est d'une exécution typographique très-soignée ; et quoique le texte laisse à désirer pour la correction, ce volume est très-recherché : de beaux exemplaires se sont payés au delà de 100 francs dans les ventes publiques, et un exemplaire, avec toutes les marges, est monté à 280 francs à la vente Bérard. Cette édition renferme le commentaire de l'Anglais John Bond, publié pour la première fois en 1606, et très-fréquemment réimprimé, quoique assez médiocre ; mais ces notes courtes et multipliées, tout en laissant intactes beaucoup de difficultés, en expliquent un grand nombre, conduisent le lecteur comme par la main, et rendent de très-grands services aux étudiants ; aussi le travail de Bond est-il devenu populaire : plus savant il eût été moins répandu. L'édition de Leyde, 1670, in-8°, fait partie de la collection *Variorum* ; elle est due à Corneille Schrevelius, philologue médiocre : les beaux exemplaires sont rares et recherchés. L'édition *ad usum Delphini* est peu commune ; elle contient le commentaire assez médiocre de Louis Desprez : ce travail, malgré son faible mérite, a été fort goûté en Angleterre, où il a été réimprimé au moins vingt fois, de 1694 à 1822. On signale comme correcte une assez belle édition donnée par J. Talbot à Cambridge, en 1699, in-4°. Nous arrivons au travail de Bentley, qui se recommande par une grande sagacité critique, mais auquel on peut reprocher la hardiesse des conjectures du très-savant éditeur. Publiée en 1711, cette édition fut réimprimée à Amsterdam, 1713, 2 tomes in-4° ; elle ne s'écoula pas rapidement, car en 1728 on crut devoir en rajeunir le titre. De nombreux auteurs attaquèrent la façon téméraire dont Bentley avait modifié les passages qu'il regardait comme corrompus. Pierre Burmann reproduisit ce texte en 1713, à Utrecht, en élaguant toutefois les corrections trop hasardées du philologue anglais. L'édition de Cunningham, La Haye, 1721, 2 vol. petit in-8°, a été entreprise dans le but de faire opposition au travail de Bentley : il est suivi pas à pas et combattu avec chaleur. Un autre Anglais, William Baxter, avait, dès 1701, donné une édition qui a été réimprimée en 1725 et vantée par les bibliographes britanniques ; elle n'a cependant guère été remarquée sur le continent. Nous passerons rapidement sur les éditions de Londres (J. Pine), 1733-1737 (entièrement gravée et ornée de jolies vignettes) ; de Paris, 1733, in-24 (caractères d'une finesse et d'une netteté remarquables) ; de Glascow, 1744 (annoncée comme exempte de toute faute typographique, ce qui n'est pas exact) ; nous en laissons de côté bien d'autres qui ne pourraient être mentionnées que dans une bibliographie spéciale : nous citerons cependant le volume imprimé par Baskerville à Birmingham, en 1762, in-12, et dont l'exécution est fort élégante. Le même imprimeur a aussi donné en 1770 un bel Horace, in-4°. C'est un autre genre de mérite qui fait rechercher les éditions données en Allemagne, par Jani (Leipzig, 1778-82, 2 vol. in-8° ; les *Odes* seulement), et par Gesner, 1788 (réimprimée en 1802) : les travaux de ces éditeurs jouissent d'une juste réputation. L'in-4° publié à Strasbourg, en 1788, par Oberlin, ne donne que le texte nu ; c'est un beau livre et correct, mais oublié. Il en est de même du grand in-folio imprimé à Parme, en 1790, chez Bodoni : sa somptueuse exécution typographique ne le fait pas sortir de la classe des livres passés de mode. Deux in-4° édités à Londres, en 1792-93, par H. Homer et C. Combe, sont bien moins splendides ; mais le commentaire, formé d'un choix des notes des éditeurs antérieurs, est utile. L'édition de G. Wakefield, Londres, 1794, 2 vol. petit in-8°, est soignée et correcte ; celle de C. F. Wetzel, Lignitz, 1799, 2 tomes in-8°, est d'une exécution fort disgracieuse, mais l'étendue de ses tables la recommande aux travailleurs. Pierre Didot l'aîné mit au jour, en 1799, un très-bel Horace, grand in-folio, orné de douze jolies vignettes dessinées par Percier. Ce livre est un digne rival du somptueux volume de Bodoni : et les charmantes vignettes gravées par Girardet lui conservent une grande valeur. Un érudit fort distingué, C.-G. Mitscherlich, voulait publier un Horace complet ; il n'a donné que les *Odes* (Leipzig, 1800, 2 vol. in-8°) ; mais son commentaire est d'un très-grand prix. On a fait peu d'attention en France à l'édition de Prædicow (Wittemberg, 1806 in-8°) ; elle est digne d'être signalée par suite de la hardiesse avec laquelle le texte a été réformé. C. Fea donna à Rome, en 1812, 2 vol. in-8°, une édition dans laquelle il s'attacha aux manuscrits du Vatican et à ceux d'autres bibliothèques d'Italie restés hors de la portée des érudits anglais et allemands. Les corrections qu'il introduisit aussi dans le texte n'ont pas toutes reçu l'approbation des critiques. On peut regarder comme un élégant bijou l'édition de Pickering, Londres, 1820, in-48 ; il en a été tiré des exemplaires sur papier de Chine et sur peau vélin. La même année, J.-H. Bothe publia à Heidelberg deux volumes in-8° dans lesquels il suivait, en le rectifiant, le travail de Fea. En 1829, on réimprima à Leipzig, 2 vol. in-8°, l'édition de G.-J. Dœring, qui, à partir de 1803, avait paru en volumes isolés, publiés à part ; le choix éclairé des leçons, la science solide répandue avec une habile sobriété dans les notes, mettent ce travail au premier rang. Il a été réimprimé avec élégance à Oxford en 1831. L'édition en 4 vol. in-8°, Londres, 1825, qui fait partie de la nouvelle collection des *ad usum* publiée par Valpy, est médiocrement estimée ; celle en trois volumes (Paris, 1829) qui figure dans la collection des classiques de Lemaire a pour base le travail de Dœring. On doit mentionner comme objet de curiosité le volume in-64, publié en 1828 avec les caractères microscopiques d'H. Didot : il a le mérite d'être encore plus *lilliputien* que les éditions de Janon à Sedan et de Pickering à Londres. Le travail de G. Braunhard, Leipzig, 1831-33, 4 tomes in-8°, offre les résultats de longues et patientes recherches. Nous voici arrivés à une édition qui fit quelque bruit dans le monde savant, à celle de P. Hofman Peerlkampf, Harlem, 1834, in-8°. Le savant Hollandais voulut établir que les poésies lyriques d'Horace avaient été défigurées par des interpolations téméraires ; il rejette des odes entières ; il condamne dans les odes et dans les épodes 644 vers ; il attribue à des moines du moyen âge la sixième partie environ de ce qu'on est habitué à regarder dans les *Carmina* du poëte latin comme l'œuvre d'Horace. M Peerlkampf a fait imprimer en italique tous les vers qu'il regarde comme supposés, ce qui donne, tout d'abord, à son volume un aspect singulier. Les juges les plus compétents ont reconnu dans l'introduction où l'éditeur développe ses vues, des aperçus sagaces et des observations judicieuses au milieu de beaucoup de sophismes qui n'ont pu soutenir un système exagéré (*voir* la *Bibliothèque universelle de Genève*, tome LVIII, un article de M. Berger de Xivrey dans le *Journal des*

Débats, 9 août 1838, etc.). L'édition d'Orelli, Zurich, 1837, 2 vol. in-8° (réimprimée en 1843), est regardée comme une des meilleures productions de la critique moderne ; le savant auquel on la doit avait lu tout ce qui avait été écrit sur Horace, et il a fort habilement trié, amendé, disposé ce qu'avaient dit de bon les commentateurs qui l'avaient précédé, dans une troisième édition, publiée en 1850; le travail d'Orelli a reçu de notables améliorations soit pour la constitution du texte, soit pour les notes. L'édition de Dillenburger (Bonn, 1848) est estimée, sans être destinée aux érudits de profession; elle a été réimprimée en 1851 et en 1854. En 1855, J. Ritter a publié à Leipzig une édition (2 vol. in-8°) d'*Horace* sur des manuscrits du neuvième et du dixième siècle, et accompagnée d'excellentes notes. C'est jusqu'à présent la meilleure édition. Laissant de côté d'autres publications, nous mentionnerons la charmante édition publiée par MM. Firmin Didot, 1855, in-18; elle est ornée de vignettes dessinées par Barrias, et donne un texte soigneusement revu par M. Dübner, dont le commentaire perpétuel est bien supérieur à celui que Jean Bond avait donné dans l'édition si renommée des Elzevier ; elle est précédé d'une Vie du poëte par M. Noël des Vergers (1).

Parmi les éditions séparées de quelques portions des œuvres d'Horace nous citerons l'édition de luxe de la cinquième satire du premier livre, imprimée à Rome, 1816, in-folio, avec une traduction italienne, dont les trois éditions successives sont ornées de gravures qui diffèrent dans chacune d'elles. Ce fut une grande dame anglaise, la duchesse de Devonshire, qui se passa cette fantaisie typographique et artistique. Les *Epistolæ commentariis uberrimis instructæ*, par S. Obbarius, Leipzig, 1847, in-8°, ont été louées dans quelques journaux allemands. Deux éditions de l'*Art poétique* avec des notes étendues, l'une par Schelle, Leipzig, 1806, in-8°, l'autre par Streuber, Bâle, 1839, méritent d'être consultées.

Traductions en français : Habert publia en 1549 en vers français les *Sermons satyriques*, qui reparurent en 1551 avec des augmentations; Peletier avait mis au jour l'*Art poétique ;* on y joignit les poésies lyriques traduites par de La Porte, les *Épîtres* par deux écrivains qui ne se nommèrent pas, et le tout, imprimé à Paris en 1584, forme 2 vol. petit in-12, qui n'ont guère d'autre mérite que leur rareté. On trouve plus de fidélité dans la traduction en vers français faite par les deux frères Le Chevalier d'Agneaux, lesquels s'exercèrent également sur Virgile ; elle parut en 1588, petit in-8°. Laissant de côté des tentatives sans portée faites au dix-septième siècle, nous arrivons à la traduction d'André Dacier, dont la première édition parut de 1681 à 1689, et qui a été plusieurs fois réimprimée (Paris, 1709, 10 vol. in-12, 1714, 1729, 1733). Cette version, fidèle mais dépourvue d'élégance, ne rend nullement le charme des vers d'Horace ; si elle conserve encore sa place dans quelques bibliothèques, elle la doit aux notes qui l'accompagnent, et qui, dans chaque édition successive, gagnaient en étendue. On a laissé tomber dans un juste oubli la version du père Tarteron, Paris, 1700, in-12, qui, faute d'une meilleure, fut souvent réimprimée dans la première moitié du dix-huitième siècle. La traduction du père Sanadon, publiée à Paris, en 1728, 2 vol. in-4°, est mieux écrite que celle de Dacier, mais elle rend moins exactement le sens de l'original; les notes sont intéressantes. Le traducteur avait adopté une orthographe bizarre et rangé les écrits d'Horace dans l'ordre où il pensait qu'ils avaient été composés. On est sagement revenu au classement habituel et à l'orthographe usuelle dans l'édition d'Amsterdam (Paris), 1756, 8 vol. in-12. Il faut d'ailleurs convenir que ce n'est pas à un moine qu'il faut s'adresser pour avoir une bonne traduction d'Horace. La belle édition d'Amsterdam, 1735, 8 vol. in-12, offre un choix des traductions et des notes de Dacier et de Sanadon. La traduction de Batteux, 1750, eut du succès ; elle est accompagnée de notes succinctes, et elle a été réimprimée plusieurs fois, notamment en 1823, 2 vol. in-8°, avec un commentaire par N.-L. Achaintre. Le travail de Binet, 1783, a été loué sous le rapport de la fidélité ; il a obtenu en 1827 une sixième édition, 2 vol. in-12. Il y a bien plus d'élégance dans la traduction en vers de M. Daru, publiée d'abord en 1798, 2 vol. in-8°, et qui reparut, avec des corrections heureuses, en 1804, 4 vol. in-8° ; la septième édition est de 1826, et ce travail, quoique n'atteignant pas sans doute la perfection, est digne du succès qu'il a obtenu. En 1821, Campenon et Desprez publièrent une traduction d'Horace en prose ; elle est une des meilleures de celles que possède la langue française. S'attachant moins que Binet à la rigueur du texte, ces deux littérateurs l'emportent grandement pour l'élégance du style; ils ont joint à leur travail des extraits du commentaire que l'abbé napolitain Galiani avait composé sur le poëte latin. Ce commentaire, vanté à l'avance, tant qu'il était resté inédit, signalé comme fort spirituel, fort piquant, et peu ressemblant aux élucubrations pesantes des annotateurs habituels, n'a pas répondu à l'attente qu'avaient excitée des éloges exagérés.

M. Panckoucke mit au jour, en 1832, les *Œuvres d'Horace*, traduites par dix-huit littérateurs différents (MM. Amar, Andrieux, Arnault, etc.). Cette publication est d'un mérite très-inégal; à côté de très-bonnes pages, on en rencontre de fort médiocres. Citons aussi les traductions en vers de MM. Ragon, 1831-32, 4 vol. in-18; L. Duchemin, 1839 et 1846, 2 vol. in-8°; Cabaret-Dupaty, 1837, 2 vol. ; Goupy, 1841, 2 vol, in-8° ; 1847 et 1857, in-18 ; D. Frion, 1843, 2 vol. in-8° ; J. Collet, 1843, in-18. Une version en prose, dont les diverses parties sont dues à MM. Chevriau, Génin, Guiard et Nisard, fait partie de la collection des auteurs latins avec une version française publiée sous la direction de M. Nisard; ce volume, mis au jour en 1839, est précédé d'une notice sur Horace par M. Patin.

Les tentatives faites par divers auteurs pour traduire telle ou telle partie des œuvres d'Horace sont extrêmement nombreuses ; en ce qui touche les poésies lyriques, nous mentionnerons les *Cinq Livres des Odes d'Horace Flace*, traduits en vers français par J. Mondot, Paris, 1579 (la plus ancienne version de ce genre qui ait paru dans notre langue) ; — l'*Essai de traduction de quelques Odes et de l'Art poétique*, par l'abbé Le Febvre de La Roche ; Paris, 1788, gr. in-8° (volume tiré à petit nombre et qui n'a pas été mis dans le commerce) ; — les *Odes traduites en vers, revues pour le texte sur dix-huit manuscrits*, par Ch. Vanderbourg ; Paris, 1812-13, 3 vol. in-8° : travail estimable, surtout à cause du commentaire ; mais Vanderbourg s'était volontairement imposé le joug d'un système qui a rendu Horace méconnaissable : il a voulu rendre le texte vers pour vers, strophe pour strophe, en calquant le français sur le latin ; il s'est

(1) Voir dans *Le Moniteur* du 3 décembre 1855 un article de M. Sainte-Beuve sur cette édition.

ainsi donné beaucoup de peine afin de ne pas réussir.

On a loué sous certains rapports la traduction en vers de M. de Wailly et celle de M. Léon Halévy. On peut citer aussi celles de M. Lenoir (1822), Worms de Romilly (1826), Stievenart (1828), Montigny (1836), Dupont (1836), P. Neveu (1842), Ruffy (1844), J. Lacroix (1848). Tout récemment on a vu paraître celle de M. G. de Nattes, Paris, 1856, 2 vol. in-8° (le second volume est en entier occupé par les notes); celle de M. Goupy a été souvent réimprimée.

N'oublions pas un livret sans aucun mérite, mais qui doit à sa rareté l'honneur d'enflammer toutes les convoitises des bibliomanes : les *Odes d'Horace, en vers burlesques* (par H. Picou) ; Leyde, J. Sambix (Elzevier), 1653, petit in-12. Voilà un de ces volumes qu'une demi-douzaine d'amateurs seulement ont la bonne fortune de posséder ; ses heureux propriétaires se gardent bien de le lire, mais ils le couvrent de maroquin et de dorures ; on a vu des exemplaires ayant toutes leurs marges (circonstance inappréciable pour un bibliophile) s'adjuger récemment à 140 et 155 fr. aux ventes Monturan et Bertin.

La traduction en vers des Satires par M. Raoul, Tournay, 1818, in-8°, n'est pas sans mérite. Celle des Épîtres et des Satires par M. Bon Le Camus, Paris, 1842, in-8°, a reçu des éloges. L'*Art poétique* a été traduit en vers par Cornette, 1802; par Chénier, 1815; par Baudouin, 1834; par Bon Le Camus, 1841. M. Gonod en a donné une version accompagnée du texte, d'un commentaire et d'une introduction; le tout forme un gros volume publié à Clermont-Ferrand en 1841.

Les œuvres complètes d'Horace ont été traduites en italien par J. Borgianelli; Venise, 1736, 4 vol. in-8° (plusieurs fois réimprimées); par G. Solari, Gênes, 1811; par T. Gargallo, Palerme, 1809-11, 2 vol. in-4° (cette dernière traduction a obtenu un grand succès; une cinquième édition a vu le jour à Sienne, 1825, 4 vol. in-18). La traduction des poésies lyriques par Pallavicini, Leipzig, 1736, Venise, 1743, est estimée; nous ne nous arrêterons pas à un grand nombre de traductions italiennes de diverses parties des œuvres d'Horace, nous mentionnerons seulement comme singularités une version en argot de la cinquième épître dans les *Rime burlesche* de Ferrari (Venise, 1570), et l'*Art poétique* en dialecte milanais, Milan, 1832. L'Espagne peut montrer la traduction en prose d'Urbano Campos, 1682 (il en existe plusieurs éditions); et celle en vers de Xaverio de Burgos, Madrid, 1820-23, 4 vol. in-8°, réimprimée à Paris, en 1844. Un poëte estimé, Th. de Yriarte, a mis en vers l'*Art poétique*. Les traductions anglaises de Creech et de Smart sont oubliées; mais celles de D. Watson, 1740, et de Ph. Francis ont de la réputation et ont été fréquemment réimprimées. En Allemagne nous trouvons une traduction complète due à C.-J. Preiss; Leipzig 1806-1808, 4 vol. in-8°. Rosenhuyn (Kœnigsberg, 1818) et Voss (Brunswick, 1820) se sont exercés de la même manière.

Les *Odes* ont été traduites et accompagnées de notes par Ramler et par von der Decken; Wieland en a fait autant pour les *Satires* et pour les *Épîtres*. Günther s'est attaché aux poésies lyriques (Leipzig, 1822). Plusieurs musiciens du seizième siècle essayèrent de mettre en musique des vers d'Horace, et, depuis, cet exemple a trouvé quelques imitateurs; Philidor s'exerça de cette façon sur le *Carmen seculare*, et son travail vit le jour à Paris en 1780.

Le *Manuel du Libraire*, t. II, p. 640, cite ces tentatives, auxquelles on peut ajouter celles de Benedictus Ducis, qui publia à Ulm, en 1539, des Odes d'Horace à trois et quatre parties. G. BRUNET.

Suétone, *Vita Horatii*, dans presque toutes les éditions du poëte, et publiée à part par Richter; Zwickau, 1830, in-4°. — Masson, *Vita Horatii, ordine chronologico delineata*; Leyde, 1708, in-8°. — Grotefend, article *Horace* dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, sect. II, t. X, p. 457-476. — Van Ommeren, *Horaz als Mensch und Bürger von Rom* (traduit du hollandais par Walch); Leipzig, 1802, in-8°. — Arnaud, *Essai sur la Vie d'Horace, d'après Algarotti* (dans ses *Variétés littéraires*). — A. Weichert, *De Q. Horatii Obtrectatoribus*; Grimma, 1821, in-4°. — C. Francke, *Fasti Horatiani*; Berlin, 1839, in-8°. — J. Teufel, *Horace, revue historique et littéraire* (en allemand); Tubingue, 1843, in-8°. — J. Murray, *Original Views of the passages in the Life and Writings of Horace*; Dublin, 1851, in-8°. — Eus. Salverte, *Horace et l'empereur Auguste*; Paris, 1823, in-8°. — Schoell, *Histoire de la Littérature romaine*, t. I. — Dusaulx, *Les Satyriques latins*; *Mémoire sur Horace*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLIII, p. 157. — Kœlod, *De Vita et Moribus Horatii*; Copenhague, 1790, in-8°. — Seitz, *Horatius Flaccus, nach seinem Leben und seinen Dichtungen, biographische Abhandlung*; Nuremberg, 1815, in-8°. — G.-J. Grotefend, *Die schriftstellerische Laufbahn des Horatius*; Hanovre, 1850, in-8°. — J. Jacob, *Horaz und seine Freunde*; Berlin, 1852, in-8°. — Walckenaër, *Histoire de la Vie et des Poésies d'Horace*; Paris, 1840, 2 vol. in-8° (1). — W. Teuffel, article *Horace* dans la *Real-Encyklopædie der classischen Alterthumswissenschaft* de Pauly, t. III, p. 1465-1482. — Ernesti, *Parerga Horatiana*; Hale, 1818.

La maison donnée au poëte par Mécène a été l'objet de quelques travaux spéciaux : Capmartin de Chaupy, *Découverte de la Maison d'Horace*; Rome, 1767, 3 vol. in-8°. — D. de Sanctis, *Dissertazione sopra la Villa di Orazio Flacco*; Rome, 1761, in-4°. — Clem. Vannetti, *Sopra la Villa da lui dipinta di Q. Horatio-Flacco*; Roveredo, 1790, in-8°. — Campenon, *Untersuchungen ueber das Landhaus des Horaz*; Leipzig, 1826, in-8°.

En fait de discussions littéraires sur le talent et sur les écrits d'Horace, on peut mentionner C.-D. Jani, *De Ingenio Horatii*; Hale, 1775, in-4°. — Sulzer, *Theorie der schönen Künste*, t. II, p. 651-657. — Fabricius, *Bibliotheca Latina*, t. I, p. 390-424. — Bernhardt, *Esquisse de la littérature latine* (en allemand), p. 159-254. — Baehr, *Geschichte der Röm. Liter.*, p. 32-249, et p. 62-337 de la seconde édition, 1832. — Fuerstenau, *De Carminum aliquot Horatianorum Chronologia*; Hersfeld, 1838, in-8°. — Streuber, *Chronologie der Dichtungen des Horaz*; Bâle, 1843, in-8°. — Dillenburger, *Quæstiones Horatianæ*; Bonn, 1841, in-8°. — Kirchner, *Quæstiones Horatianæ*, Leipzig, 1834, in-4°; et *Novæ Quæstiones*, 1847. — H. Croft, *Horace éclairci par la Ponctuation*; Paris, 1810, in-8°. — Duentzer, *Kritik von Horaz*; Brunswick, 1841-46, 3 vol. in-8°. — J. Tate, *Horatius restitutus, or the books of Horace arranged in chronological order*; Londres, 1837 (le *Quarterly Review*, n° 124, consacre un article à cet ouvrage, et en fait l'éloge). — Ernesti, *Clavis Horatiana*; Berlin, 1802-1804, 2 vol. in-8°. — Dœderlein, *Lectionum Horatianarum Decas*; Erlangen, 1828. — Matthiæ, *De Locis nonnullis Horatii*; Altenbourg, 1818. — Martin, *De aliquot Horatii Carminibus Commentatio critica*; Posen, 1844.

Les travaux particuliers sur telle ou telle portion des écrits d'Horace sont fort nombreux; nous nous bornerons à mentionner quelques-uns des principaux : *Dissertation critique sur l'Art poétique d'Horace* (par le marquis de Sévigné); Paris, 1698, petit in-12. — T.-H. van Reenen, *Disquisitio de Horatii Flacci Epistola ad Pisones*; Amsterdam, 1806, in-8°. — Mittermayer, *Ueber den Brief an die Pisonen*; Aschaffenburg, 1827, in-4°. — E. Feys, l'*Art poétique d'Horace considéré dans son ordonnance*; Paris, 1856, in-8°. — D. Ulrich, *De Satyra Horatiana*; Breslau, 1827, in-4°. — J.-A. Estienne, *Étude morale et politique sur les Épîtres d'Horace*; Paris, in-8°. — C. Morgenstern, *De Satiræ atque Epistolæ Ho-*

(1) Voir quatre articles de M. Patin sur cet ouvrage, dans le *Journal des Savants*, 1841 et 1842.

rationis Discrimine; Leipzig, 1801, in-4°. — Schmelzkopf, *De Horatiano Carmine sæculari*; Leipzig, 1838.

On trouve aussi quelques monographies relatives à certains points de vue sous lesquels on peut envisager le poëte latin : D.-G. Bidermann, *De Horatio Musico*; Freiberg, 1768, in-8°. — Wallin, *De Horatio Lyrico*; Upsal, 1804, in-8°. — Berger, Herming, Noræus, Benner, Pfluger et Brieyleb ont écrit des traités *De Philosophia Horatii*.

HORACES (Les trois), personnages d'une des plus célèbres légendes romaines. Sous le règne de Tullus Hostilius, septième siècle avant J.-C., Albe et Rome se disputaient la suprématie. On convint de remettre la décision de la querelle à un combat singulier. Chacune des deux armées possédait trois frères, du même âge environ et de la même force. Les trois Romains s'appelaient Horaces, les trois Albains Curiaces; c'est ainsi du moins que les partage la tradition la plus générale, car certains récits font des Curiaces les champions de Rome et des Horaces les défenseurs d'Albe. La narration de Tite-Live et la tragédie de Corneille ont rendu populaire cet héroïque combat, qui eut pour dénoûment la mort de deux Horaces et des trois Curiaces. Lorsque le seul Horace survivant rentra vainqueur dans Rome, orné des dépouilles des vaincus, sa sœur Horatia, fiancée à l'un des Curiaces, poussa des cris plaintifs. Ses lamentations excitèrent la colère d'Horace, qui la tua en s'écriant : « Ainsi périsse toute Romaine qui pleurera un ennemi. » Le roi nomma des duumvirs pour juger le fratricide; ils le condamnèrent. Déjà, selon la terrible formule de la loi (*lex horrendi carminis*), Horace, la tête couverte d'un voile, allait être battu de verges, pour être ensuite suspendu à l'arbre fatal (*infelici arbori*), lorsque, de l'avis du roi Hostilius, il en appela au peuple. Son père le déclara non coupable, ajoutant que, dans le cas contraire, il l'aurait puni lui-même en vertu de ses pouvoirs paternels. Le peuple acquitta Horace. « Cependant, dit Tite-Live, pour qu'un crime aussi éclatant ne restât pas sans expiation, on obligea le père à racheter son fils en payant une amende. Après quelques sacrifices expiatoires, dont la maison des Horaces (*gens Horatia*) (1) conserva depuis la tradition, le vieillard plaça en travers de la rue un poteau, espèce de joug, sous lequel il fit passer son fils, la tête voilée. Ce poteau, conservé et entretenu à perpétuité par les soins de la république, existe encore aujourd'hui. On l'appelle le *poteau de la sœur* (*tigillum sororium*). On éleva un tombeau en pierre de taille à l'endroit où celle-ci reçut le coup mortel. »

Le récit de Tite-Live n'a aucune autorité historique; c'est une légende dont le fond peut être réel, mais dont le développement appartient à la poésie populaire. Y.

Denys d'Halicarnasse, III, 13-22, 31. — Tite-Live, I, 24-26. — Valère Maxime, VI, 3. — Florus, I, 3. — Cicéron, *Pro Mil.*, 3 (*Schol. Bob. in Milon.*, p. 277, édit. Orelli); *De Invent.*, II, 20. — Festus, au mot *Soror. Tigill.*, p. 297, édit. de Muller. — Plutarque, *Parall. Min.*, 16. — Aurelius Victor, *De Vir. illust.*, 4. — Zonaras, VII, 6.

HORANYI (*François-Joseph-Alexis*), historien hongrois, né à Ofen, le 15 février 1736, mort le 11 septembre 1809. Entré de bonne heure dans l'ordre des piaristes, il s'y fit remarquer par son amour des lettres et les efforts qu'il fit pour leur progrès dans son pays. Afin de mieux atteindre ce double but, il séjourna longtemps à Rome et à Venise, visita l'Angleterre, la Hollande et d'autres contrées. Horanyi resta dévoué jusqu'à la fin de ses jours aux intérêts de son ordre. Il se fit connaître par ses travaux historiques, relatifs surtout au passé de la Hongrie. On a de lui : *Memoria Hungarorum et Provincialium scriptis editis notorum*; Vienne, 1775-1777, 3 v. in-8°; — *Nova Memoria Hungarorum*, etc.; Pesth, 1792, 1 vol. in-8°. C'est une continuation jusqu'à la lettre C de l'ouvrage précédent; — *Scriptores piarum scholarum liberaliumque artium magistri*; Bude, 1808, 2 vol. in-8°; — *Joa. Bethlenii Historia Rerum Transylvanicarum, ab an. 1662 ad a. 1673, producta et concinnata. Pluribus mendis sublatis recognovit, et præfatione de progenie, vita et ingenii monumentis ejusdem scriptoris auxit A. Horanyi*; Vienne, 1782, 2 vol.; — *M. Simonis de Keza Chronicon Hungaricarum, ex cod. membranaceo ed.*; Vienne, 1782, in-8°; — *F. Forgacs, episcopi Varadinensis et cancellarii Ferdinand I, Rerum Hungariæ sui temporis Commentarii, lib. XII*; Presbourg, 1788, in-8°. V. R.

Wallasky, *Conspectus Republ. literar. in Hungaria.* — Ersch et Gruber, *Allg. Encyklopædie.*

HORAPOLLON ou **HORUS APOLLO** (Ὡραπόλλων). Nous avons sous ce nom un petit traité grec en deux livres, intitulé *Hieroglyphica*, le seul ouvrage ancien qui nous soit parvenu sur l'interprétation des hiéroglyphes, mais dont l'origine et l'autorité ont été l'objet d'opinions très-diverses. Si l'on s'en rapporte au titre qui se lit sur les manuscrits, cet ouvrage aurait été composé en égyptien par Horus Apollon ou Horapollon Niliaque, et traduit en grec par un certain Philippe, inconnu d'ailleurs. Mais, d'abord, cet Horus est-il le fils d'Osiris, divinité que les Grecs d'Égypte assimilaient à leur Apollon et à laquelle on pourrait avoir attribué un livre sur les hiéroglyphes, de même que les prêtres mettaient sous le nom de Thot ou Hermès leurs ouvrages de science et de philosophie? Est-ce simplement un nom d'homme? Suidas cite un grammairien distingué, de Phænebytis en Égypte, nommé Horapollon, qui enseigna à Alexandrie, puis à Constantinople, sous l'empereur Théodose, et écrivit des commentaires

(1) Ancienne maison patricienne appartenant à la troisième tribu, celle de *Luceres*, et faisant remonter son origine au héros Horatius, auquel un bois de chênes était consacré. D'après les rapports des Horaces avec les Curiaces d'Albe, on pense qu'ils étaient de race latine. Les surnoms de la *gens Horatia* sont *Barbatus*, *Cocles*, *Pulvillus*.

[illegible], Alde, [illegible], et un ouvrage [illegible] Τεμενικά ou Τεμένη (les Temples). On connaît encore un autre Horapollon, [illegible] qui vivait sous l'empereur [illegible]. [illegible] de ces deux auteurs [illegible] les Hiéroglyphiques? On penche pour le [illegible], sans pouvoir former à ce sujet autre chose que des conjectures. D'après la nature de son ouvrage, on peut affirmer qu'il était Égyptien. Il vivait probablement vers le commencement du cinquième siècle. Le traducteur grec est [illegible] à fait inconnu. Il paraît avoir vécu à une époque bien postérieure, peut-être au quinzième siècle, et sa prétendue traduction se réduit sans doute à des interpolations. Les *Hiéroglyphiques* contiennent deux livres, dont le second, bien inférieur au premier, a dû subir des [illegible] et des additions. On remarque dans tout l'ouvrage beaucoup d'idées qui semblent étrangères à l'antiquité égyptienne et paraissent [illegible] empruntées à des récits merveilleux d'histoire naturelle, comme on en lit dans Élien, aux [illegible] des gnostiques ou aux explications de songes, comme les *Oneirocritica* d'Achmet et d'Artémidore. Le style dénote aussi une époque [illegible] les traditions du sacerdoce égyptien devaient être perdues. Ces critiques, émises par F.-A. Wolf et Wyttenbach, avaient fait succéder un discrédit complet à l'aveugle confiance qu'on avait longtemps accordée au livre d'Horapollon, lorsque Champollion, initié déjà par l'étude de la pierre de Rosette aux principes de l'écriture hiéroglyphique, soumit ce livre à un nouvel examen, et y puisa quelques indications précieuses. Toutefois, sur une trentaine d'hiéroglyphes expliqués par Horapollon et qui se retrouvent sur les monuments, il n'y en eut d'abord que treize dont l'interprétation lui parut pleinement confirmée par l'étude des textes, savoir : le croissant renversé de la lune, le scarabée, le vautour, les parties antérieures du lion, les trois vases, le lièvre, l'ibis, l'encrier, le roseau, le taureau, l'oie chénalopex, la tête de Kenocepha et l'abeille. Champollion reconnut aussi qu'il fallait chercher les applications de ce livre non-seulement dans l'écriture hiéroglyphique proprement dite, mais dans les sculptures sacrées qui concourent à la décoration symbolique des monuments. « La plupart des images symboliques indiquées dans tout le livre premier d'Horapollon, dit Champollion, et dans la partie du deuxième qui paraît la plus authentique, se retrouvent dans des tableaux sculptés ou peints, soit sur les murs des temples et des palais, sur les parois des tombeaux, soit dans les manuscrits, sur les enveloppes et cercueils des momies, sur les amulettes, etc., peintures et tableaux sculptés qui ne retracent point des scènes de la vie publique ou privée, ni des cérémonies religieuses, mais qui sont des compositions extraordinaires où des êtres fantastiques, soit même des êtres réels qui n'ont entre [illegible] [illegible] sur les [illegible] [illegible] le nom d'[illegible] [illegible] établie, il est aisé de voir [illegible] d'Horapollon se rapporte bien plus [illegible] à l'explication des images [illegible] les *anaglyphes* qu'aux éléments [illegible] de l'écriture hiéroglyphique [illegible] titre si vague de ce livre [illegible] (Sculpture sacrée ou gravure [illegible]) [illegible] cause de la méprise (1). » [illegible] versé dans la langue copte, M. de [illegible] fait grand usage d'Horapollon [illegible] système. Selon lui, les hiéroglyphes [illegible] lon doivent s'expliquer uniquement [illegible] ports de son entre le nom de l'objet [illegible] et celui que les prêtres voulaient [illegible] adeptes. C'est ce qu'il nomme [illegible] que Klaproth désignait par le terme [illegible] phes acrologiques, parce que ce [illegible] port n'existe souvent qu'entre les [illegible] M. de Goulianof, en admettant [illegible] tions d'Horapollon, suppose que [illegible] symboliques qui les accompagnent [illegible] un artifice des prêtres égyptiens [illegible] les profanes de pénétrer les [illegible] l'écriture sacrée, réservée, selon [illegible] initiés. Sans admettre cette [illegible] dans l'ouvrage d'Horapollon, [illegible] pas éloignés de penser que la [illegible] qui suivent l'énoncé de chaque [illegible] été ajoutées par des Grecs qui [illegible] à leur imagination ou à leur [illegible] d'une exacte connaissance du [illegible] phique.

Les *Hiéroglyphiques* furent [illegible] première fois par Alde dans [illegible] *Fabulistes grecs*; Venise, 1505, [illegible] rent séparément avec une traduction [illegible] Bernardin Trébatius de Vicence; [illegible] in-8°. La traduction de Trébatius [illegible] paru à Augsbourg, 1515, elle fut [illegible] Froben, Bâle, 1518, in-4°; par [illegible] Paris, 1530, in-8°, et à Bâle, [illegible] autre traduction latine, par Ph[illegible] Bologne, 1517, in-4°. Mercier donna [illegible] d'Horapollon avec une nouvelle traduction [illegible] et des notes, Paris, 1548, in-4° [illegible] fut réimprimée avec des corrections [illegible] Paris, 1551, in-8°. D. Hoeschel [illegible] divers travaux pour son édition [illegible] bourg, 1595, in-4°; 1606, in-4° [illegible] in-fol. N. Caussin l'inséra dans son [illegible] *Electorum Symbolorum*; Paris, [illegible] Cor. Paw reproduisit les notes [illegible] d'Hoeschel, de Caussin, dans son édition [illegible]

(1) Hoeschel [illegible] que les *Hiéroglyphiques* [illegible] partie du traité d'Horapollon *Sur les Temples*.

[illegible] la meilleure, mais [illegible] ; [illegible] à été [illegible] et éclairci [illegible] très des [illegible] hiéroglyphiques [illegible] d'inscription dont [illegible] les monuments. [illegible] traduits en fran[illegible], 1543, in-8° ; 1553, [illegible] 1779, in-12 ; en [illegible], Venise, 1548, [illegible] attribués à Hor[illegible] Wladimir Bauer de [illegible] Sens du Monde, [illegible]

[illegible] — Étienne de Byzance, [illegible], 279, p. [illegible] Coll. — D'Orville, [illegible] Horapollinem, dans [illegible], in-8°, p. 343-[illegible]. — [illegible] Horapollinéis, dans [illegible] ; Champollion, Précis du [illegible] Égyptiens, p. 347 [illegible] les Hiéroglyphes d'Ho[illegible] — Lenormant, Recherches [illegible] des Hiéroglyphes d'Ho[illegible] A. S. Cory, The Hiero[illegible], in-8°. — Bunsen, [illegible], vol. I, p. 402.

[illegible] Voy. COCLÈS.

[illegible] jurisconsulte lorrain, vi[illegible] moitié du dix-septième [illegible] Pierre Darc, troisième [illegible], étant il devint [illegible] que résumer ce qui [illegible] sur Jeanne Darc. Il est [illegible] Joannæ d'Arc [illegible] Puellæ, His[illegible] atque incorrup[illegible] excerpta. Ejusdem [illegible] a calumniis [illegible], 1612. in-4°.

[illegible] peintre flamand, [illegible] Gand, mort en An[illegible] grande réputation, et [illegible] Saint-Jean de Gand deux [illegible] un retable d'autel en [illegible] volets il a peint la [illegible] sur l'autre la Des[illegible] conserve dans les galeries [illegible] tableaux de Ho[illegible] d'Angleterre, appela cet [illegible] nomma son premier [illegible] de nombreux mor[illegible] et pour les princi[illegible] Il mourut riche dans [illegible] A. DE L.

[illegible] hollandais, t. I, p. 44.

[illegible], peintre espagnol, [illegible] mort dans la même [illegible] de son père, Horfelin [illegible] le portrait [illegible] dispositions de son fils, [illegible] à son entrée, le jeune Antonio [illegible] comme portraitiste, [illegible] tuire. On cite de lui un grand tableau [illegible] pour la confrérie des [illegible] et plusieurs bonnes toiles dans des églises de la même ville. Il possédait à un haut degré la pureté du dessin et l'harmonie du coloris. [illegible]

Viage artistico á varios pueblos de España, [illegible] drid, 1804. — Cean Bermudez, Diccionario [illegible] — Quilliet, Dictionnaire des Peintres espagnols.

* **HORIOOLO** (*Bartolomeo*), poète italien, né à Trévise, vivait au milieu du seizième siècle. L'épopée chevaleresque, mise à la mode par Berni et Arioste, était alors ce que le public demandait aux libraires, ce que les libraires demandaient aux auteurs. Horiolo, comme bien d'autres, s'essaya en ce genre, avec assez peu de succès. Son *Ruggero*, publié à Venise en 1543, fut réimprimé en 1544, en 1545 et en 1610. Se moquant lui-même des héros qu'il avait entrepris de chanter, Horiolo publia en patois de Trévise une parodie burlesque de ces romans qui devaient plus tard troubler la cervelle de don Quichotte : *Le Semplicità over gofferie de' cavalieri erranti*, sans lieu ni date (vers 1558), est un mince volume qui, n'ayant été imprimé qu'une seule fois, est devenu extrêmement rare ; le petit poëme qu'il renferme est accompagné de quelques *capitoli* où la décence n'est pas fort respectée. G. B.

Melzi, *Bibliografia dei Romanzi*, 1838, p. [illegible]. — J. C. Brunet, *Manuel du Libraire*, t. II, p. [illegible].

HORLEMAN, ou plutôt **HÅRLEMAN** (*Charles*, baron), architecte et écrivain suédois, né à Stockholm, le 27 août 1700, mort le 9 février 1753. Fils d'un intendant des jardins du roi, il vint étudier les beaux-arts en France, en Hollande et en Italie (1721-1727), et fut, à son retour, nommé intendant de la cour (1728), et chargé de continuer le palais royal de Stockholm, qui ne fut achevé qu'en 1753. Il traça le plan d'un grand nombre d'autres édifices publics, tels que la cathédrale de Calmar, l'observatoire de Stockholm. Ses constructions sont plus élégantes que grandioses. On le considère comme l'un des plus grands architectes de la Suède. Il avait une prédilection exagérée pour le style italien, et l'employait même lorsqu'il avait à réparer des édifices gothiques. Membre de la chambre des nobles par droit de naissance, il joua un certain rôle à la diète et dans les affaires politiques. Le titre de sénateur (*Riksråd*) lui fut offert en 1746 ; mais il le refusa. Horleman était membre des Académies des Sciences et des Beaux-Arts de Stockholm. On a de lui : *Dagbok öfver en ifrån Stockholm genom åtskilliga Rikets landskaper gjord resa* (Journal d'un voyage dans différentes contrées du royaume en 1749) ; Stockholm, 1749, in-8°, traduit en allemand ; Leipzig, 1751 ; — *Bref*, etc. (Lettre au comte Piper sur ses autres voyages en Suède) ; Stock-

holm, 1751, avec une continuation, 1758, in-8°; ces relations renferment d'intéressantes remarques sur le sol, les rivières, les mines de la Suède; — *Tal om utlændska resor* (Discours sur ses voyages à l'étranger); ibid., 1746.

E. BEAUVOIS.

C. G. Tessin, *Æreminne* (Éloge); Stockholm, 1753, trad. en allem. par Dæhnert, Greifswald, 1753. — Klein, *Stockholms-Magazin.*, t. I, p. 71-96. — Rosenhane, *Anteckningar*. — *Biographiskt-Lexicon*, VI, 299-302.

HORMANN (*Guillaume*), littérateur anglais, né à Salisbury vers l'an 1470, mort en 1535; il fut vice-prévôt du collége d'Eton, et se distingua par l'étendue de ses connaissances dans les langues classiques. Entre autres ouvrages de sa composition, on peut citer sa réplique en vers latins à une satire que le grammairien Lilly avait dirigée contre lui, et un volume intitulé *Vulgaria*, qui n'est pas sans intérêt pour la connaissance des mœurs de l'époque, et qui a obtenu deux éditions, l'une et l'autre très-rares (Londres, 1519 et 1530).

G. B.

Bibliotheca grenvilliana, p. 348. — *Biogr. Britannica*.

* **HORMAYR** (*Joseph*, baron DE), historien allemand, né à Inspruck, le 20 janvier 1781, mort le 5 novembre 1848. Il était le petit-fils de Joseph Hormayr, chancelier du Tyrol, qui au dix-huitième siècle avait su ranimer dans ce pays la culture intellectuelle (*voy.* Ersch et Gruber, *Encyklopædie*). Le jeune Hormayr montra de très-bonne heure un goût marqué pour l'histoire; dès l'âge de treize ans il fit paraître sa *Geschichte der Herzöge von Meran* (Histoire des ducs de Méran). Mais son père lui imposa l'obligation de se consacrer à l'étude de la jurisprudence. Après avoir suivi de 1794 à 1797 les cours de droit à l'Académie d'Inspruck, Hormayr entra en 1799 dans la landwehr tyrolienne, et il obtint bientôt le grade de major. En 1802 il fut placé à Vienne au ministère des affaires étrangères, et il y fut peu de temps après mis à la tête des archives secrètes. Il accompagna en 1805 le prince de Lichtenstein au congrès de Presbourg. Quatre ans après il se rendit en Tyrol, pour y préparer une révolte générale contre les Bavarois. Son entreprise eut un succès presque complet; sauf la forteresse de Kufstein, les envahisseurs perdirent tout le Tyrol. Pendant la guerre qui s'ensuivit (*voy.* HOFER), Hormayr resta chargé du gouvernement de ce pays, excepté ce qui concernait les opérations militaires; son esprit inventif lui fit trouver des ressources inespérées. Après l'armistice de Znaïm, Hormayr retourna à Vienne, où il se livra à des travaux historiques. En 1813 il fut incarcéré pendant quelque temps avec plusieurs autres habitants du Tyrol. Deux ans après il fut nommé historiographe de l'Empire et de la famille impériale. Il vécut à Vienne jusqu'en 1828, époque où il accepta les fonctions de conseiller ministériel au département de l'extérieur et de référendaire pour les affaires féodales et ecclésiastiques, que lui conféra le roi Louis de Bavière. Il fut aussi chargé des rapports à faire sur les archives et les collections d'objets d'art et d'antiquité. En 1832, il devint ministre résident auprès de la cour de Hanovre; de 1839 à 1846 il occupa les mêmes fonctions auprès des villes hanséatiques. Depuis il fut mis à la tête des archives du royaume de Bavière. Hormayr a éclairci de nombreux points difficiles de l'histoire de l'Autriche et de la Bavière. C'est en grande partie grâce à lui que les derniers volumes des *Monumenta Boica* ont été publiés avec beaucoup de soins et d'habileté critique, ce qu'on ne peut pas dire de ceux qui les ont immédiatement précédés. Cependant, il faut remarquer que Hormayr n'est pas toujours impartial dans ses appréciations historiques, et que son style est souvent ampoulé. On a de lui : *Kritisch-diplomatische Beiträge zur Geschichte Tirols im Mittelalter* (Matériaux critico-diplomatiques pour servir à l'histoire du Tyrol dans le moyen âge); Inspruck, 1802-1803, et Vienne, 1805, 2 vol. in-8°; — *Geschichte der gefürsteten Grafschaft Tirol* (Histoire du comté de Tyrol); Tubingue, 1806-1808; — *Œstreichischer Plutarch oder Leben und Bildnisse aller Regenten des östreichischen Kaiserstaats* (Plutarque autrichien, ou vies et portraits de tous les princes de la maison d'Autriche); Vienne, 1807-1820, 20 vol.; — *Historisch-statistisches Archiv für Sud-Deutschland* (Archives historiques et statistiques pour l'Allemagne du Sud); Vienne, 1808, 2 vol.; — *Archiv für Geschichte, Statistik, Litteratur und Kunst* (Archives d'Histoire, de Statistique, de Littérature et des Beaux-Arts); Vienne, 1810-1828, 18 vol. in-4°; — *Taschenbuch für die vaterländriche Geschichte* (Recueil annuel pour l'histoire de la patrie); Vienne, 1811-1848, 27 vol.; les volumes publiés de 1820 à 1829 ont été rédigés avec la collaboration de Mednyanski; — *Allgemeine Geschichte der neuesten Zeit vom Tode Friedrichs des Grossen bis zum zweiten Pariser Frieden* (Histoire générale des temps modernes depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la seconde paix de Paris); Vienne, 1817-1819, 3 vol.; ibid., 1832; — *Geschichte Andr. Hofer's* (Histoire d'André Hofer); Leipzig, 1817, in-8°; — *Wien, seine Geschichte und Denkwürdigkeiten* (Vienne, son Histoire et ses Curiosités); Vienne, 1823-1825, 9 vol., avec planches : cet ouvrage contient près de quatre cents documents concernant la constitution municipale, l'industrie et les arts de l'Allemagne du moyen âge; — *Kleine historische Schriften und Gedächtnissreden* (Petits Écrits historiques et Discours commémoratifs); Munich, 1832; — *Lebensbilder aus dem Befreiungskriege* (Scènes des guerres de délivrance); Iéna, 1842-1844, 3 vol.; — *Anemonen aus dem Tagebuche eines alten Pilgermannes* (Anémones tirés du journal d'un vieux Pèlerin); Iéna, 1845-1847, 4 vol.; — *Das Heer von Inneröstreich im Kriege von* 1809

[illegible] modèle [illegible] ... de la Perse, [illegible] le règne de [illegible], il gouverna [illegible] Khorassan. Ayant [illegible] d'envoyer aux [illegible] Indes, afin d'[illegible]. Les historiens [illegible] prétendent que [illegible] du trône; [illegible] à son père, [illegible] dix mois selon [illegible] selon Mirkhond. [illegible] il prononça contre [illegible] ses doctrines et [illegible] le château [illegible]. Il fonda la ville de [illegible] Ier lui succéda. [illegible]

[illegible] trad. par M. Mohl, dans [illegible] — [illegible] — Ibn-el-Athir, [illegible] — Aboul-Fé[illegible] — [illegible] *Schah-Nameh* [illegible] des *Sassanides*.

[illegible] *Hormizda*, [illegible] sept ans cinq mois, [illegible] à 311. Il succéda à [illegible] qui avait abdiqué [illegible] aux exercices [illegible] la main d'une fille du roi [illegible] à mort, parce qu'elle [illegible]. C'est la seule [illegible] à lui reprocher. Il fit [illegible] d'églises et fonda [illegible], son fils [illegible] lui succéda. [illegible] Ardeschir, qui régna [illegible] Sabour [illegible] Hormisdas. Ce der[illegible], fut exclu du trône, [illegible] les grands. Il [illegible] ensuite à Constantinople [illegible] le christianisme. Les [illegible] distinction et l'em[illegible] contre sa patrie. Lors [illegible] (363), Julien lui confia

le [illegible] de [illegible]
[illegible] tion [illegible]

HORMISDAS III, [illegible] succéda à son père [illegible] II, qui [illegible] régna jusqu'en [illegible], et [illegible]. Quelques historiens le représentent comme un prince juste et [illegible] livra à l'iniquité. Son frère [illegible] de n'avoir eu en partage que [illegible] se retira chez les Huns Ephtalites, et promit de leur céder la ville de Termede et une partie du Khorasan, s'ils l'aidaient à s'emparer de la Perse. Ayant obtenu une armée de 30,000 hommes, il vainquit Hormisdas, et se plaça sur le trône. On ne sait pas avec certitude s'il fit massacrer son frère ou s'il lui laissa la vie. [illegible]

[illegible]

HORMISDAS IV, vingt-troisième roi sassanide, fils et successeur de Chosroès Ier (Khosrou Anouschirwan), régna de 579 à 590. Sa mère, fille du khacan des Turcs, était la principale femme du roi. C'est à cette circonstance qu'il dut la préférence qui lui fut accordée au détriment de ses frères aînés. Il eut pour gouverneur l'excellent ministre Bouzourdj-Mihir. Ce dernier ayant, dit-on, secrètement embrassé le christianisme, s'efforça d'en inculquer les principes à son élève. Hormisdas ne tira aucun profit de ses enseignements. Il favorisa pourtant les chrétiens, et traita avec distinction les catholiques nestoriens, [illegible] et [illegible]. Avant son avénement, il s'était signalé dans des expéditions militaires, et il gouverna d'abord avec assez de sagesse. Mais ayant perdu son précepteur, au bout de dix-huit mois de règne, il se livra à ses mauvais penchants. Un de ses premiers actes avait été de rompre les négociations de paix entamées entre son père et les ambassadeurs de Tibère, empereur d'Orient. Ce dernier prince, désirant vivement mettre fin à la guerre qui durait depuis huit ans, renvoya au Schahin-schah (grand-roi), un grand nombre de prisonniers perses. Hormisdas, qui attribuait cette conduite conciliante à la crainte et à la faiblesse, n'en devint que plus exigeant. Il refusa de céder la forteresse de Dara en *Mésopotamie*, et réclama l'arriéré du tribut que ses prédécesseurs avaient imposé aux Grecs. Il traita avec hauteur les ambassadeurs grecs, et les fit reconduire à la frontière par les chemins les plus impraticables. Cependant Tibère n'avait pas négligé de tenir ses troupes sur un pied respectable. Aussitôt qu'il eut appris la rupture des conférences, il ordonna à ses généraux, Maurice et Narsès l'Arménien, de passer le Tigre et de ravager la Médie. En 580 l'armée persane ayant été mise en déroute à Callinicus, Hormisdas se prêta plus facilement à la reprise des négociations. Mais ses prétentions exagérées rendirent tout accord impossible. Maurice se remit en cam-

[illegible] de 586, dans la plaine de [illegible], une armée commandée par [illegible]. Lorsqu'il commença [illegible] pour prendre possession du trône, [illegible] par la mort de son [illegible] Tibère, il donna le commandement de l'armée à [illegible]. Ce général perdit la bataille d'[illegible], en 582; mais son successeur, Philippicus, [illegible] échec, et remporta, en 586, [illegible] de Solacon, [illegible] Perses [illegible] à Martyropolis, en 588. [illegible] dans la partie occidentale de l'empire, les Khazares avaient franchi le Caucase et ravagé l'Arménie et l'Aderbaïdjan. D'un autre côté, le Khacan des Turcs, Saweh, oncle maternel d'Hormisdas, avait envahi le Khoraçan, à la tête de trois cent mille hommes, prétextant que son [illegible] été [illegible] un passage pour aller [illegible] les Grecs. Le célèbre Behram Tchoubin, gouverneur de l'Arménie, fut chargé de [illegible] cette masse indisciplinée. Il n'emmena [illegible] 12,000 hommes d'élite; ce corps [illegible] les Turcs dans une bataille où périt [illegible]. Behram traversa ensuite le Djihoun [illegible] le siége devant la place d'Awindj, où s'était retiré le fils et successeur de Saweh. S'étant rendu maître de la personne de ce prince, il l'envoya à Madaïn, capitale des Sassanides. Le Khacan fut traité avec ménagement, et obtint la paix à condition de reconnaître la suzeraineté du roi de Perse. Hormisdas, jaloux de la gloire de son général, et le soupçonnant d'avoir détourné à son profit une grande partie du [illegible] de l'ennemi, lui envoya les insignes du [illegible], des chaînes et un fuseau. Behram se [illegible] les uns au cou, et s'attacha l'autre à la ceinture. Dans cet accoutrement, il se présenta à ses troupes, et les excita à se mettre en [illegible] contre l'autorité royale. Indignée de l'outrage fait à son chef, l'armée entière jura de le venger, et se porta sur Nisibe. Elle fut rejointe par les troupes de Behram Nikhordès, fils de Merwanèh, qui, à la suite d'une défaite essuyée en Albanie (590), avait éprouvé un traitement analogue à celui de Behram Tchoubin. Ce n'étaient pas les seuls mécontents qu'eût faits Hormisdas. Ce monarque avare et tyrannique s'était également attiré la haine du peuple. Au lieu d'imiter son père, qui était facilement accessible, il vivait loin des regards de ses sujets, et ne paraissait en public qu'orné des emblèmes de la royauté. On lui avait donné le sobriquet de *Tadj Dar* (porte-couronne). Il voulait juger lui-même, et prodiguait la peine de mort pour les plus minces délits. Inquiété d'une prédiction portant qu'il serait détrôné par des rebelles, il fit périr un grand nombre de personnages de distinction, [illegible] lesquels on cite le *mobedan mobed* (grand-prêtre). On évalue à treize mille personnes le nombre des victimes de sa cruauté. Ce défaut [illegible] de Behram [illegible] Khosroès [illegible] dans l'Adherbaïdjan, et [illegible] Bostam et Bindouï [illegible] les habitants de Madaïn. Hormisdas [illegible] les mains des révoltés, et fut [illegible]ché. Ayant convoqué le peuple, [illegible]quit en faveur de son [illegible] enfant fut égorgé, sa femme [illegible] deux corps; et Hormisdas [illegible] Khosroès fut invité à venir [illegible] du trône. Ce prince rentra [illegible] capitale; mais il désavoua les [illegible] son père, et le réinstalla dans [illegible]misdas, adouci par l'adversité, [illegible]mander qu'on mît auprès de lui [illegible]truit, capable de l'entretenir et de [illegible] lectures. Il pria aussi son fils de [illegible] deux oncles. Mais Khosroès [illegible] d'augmenter le nombre de ses [illegible] pu s'accorder avec Behram Tchoubin [illegible] bataille à Naharevan, et fit [illegible] Réduit à quitter la Perse, il [illegible] conseil de son père, dans les [illegible] Grecs, pour implorer leur secours [illegible] l'accompagnèrent jusqu'à une certaine [illegible] mais ils retournèrent à son insu [illegible]tale. Hormisdas fut massacré par [illegible] dix mois après qu'il eut été privé [illegible]

E. B[illegible]

Outre les sources citées à Hormisdas Ier, [illegible] dans *Fragm. Histor. Graecorum*, [illegible] Paris, 1851, t. IV, p. [illegible]. — [illegible] t. VI, ch. 21. — Théophylacte Simocatta, [illegible] *Historiarum*, t. III, ch. [illegible] *Biblioth. Orient.*, t. III, part. I, p. [illegible] *Hist. des Arabes*, t. II. — [illegible]

HORMISDAS, cinquante-[illegible]cesseur de Symmaque, né à Frosinone, dans la campagne de Rome, élu le 26 juillet [illegible]vembre 514, mort le 6 août 523. [illegible] régnait alors en Orient, soutenait l'[illegible]tychès; Vitalien, son compétiteur [illegible]tégeait le catholicisme. Vitalien s'[illegible] Rome à la tête d'une armée de [illegible]voltée par la persécution, et Anastase, [illegible] décidé à des concessions; feignant de [illegible] réunir à l'Église romaine, il demanda [illegible] qu'un concile soit rassemblé à Héraclée. Hormisdas envoie des légats (515) qui [illegible] conditions que les Eutychéens [illegible] concile de Calcédoine tenu contre [illegible] qu'ils prononceront la condamnation [illegible] patriarche de Constantinople et le [illegible] protecteur de l'hérésie; les légats [illegible] Rome sans avoir rien obtenu. En 517, [illegible] ambassade aussi inutile que la première [illegible]pereur repousse le formulaire de [illegible] renvoie deux cents évêques venus pour [illegible]cile d'Héraclée. Anastase meurt (518) [illegible] son successeur, se montre plus [illegible] idées d'Hormisdas, et le 15 juillet [illegible]

[illegible] le schisme qui [illegible] l'Église [illegible] Le pa- [illegible] apporté par les [illegible] autres conditions, [illegible] par conséquent de [illegible] d'Acace, celui [illegible] Jean, et ceux des [illegible] On a beaucoup [illegible] d'Euphémius et Macé- [illegible] d'Acace, durent [illegible] deux patriarches, [illegible] n'avaient eu [illegible] nécessité de ne point [illegible] l'Orient et de préférer [illegible] plutôt que de [illegible] que l'opinion [illegible] et l'activité d'Hor- [illegible] en occident : il [illegible] saint Avit de [illegible] Narbonnaise, à Jean de [illegible] de Séville pour l'Es- [illegible] surtout des formes [illegible] et propagea dans le [illegible] Il eut Jean Ier [illegible] quatre-vingts [illegible] Conciles de Labbe, t. IV, [illegible] Alfred Franklin.

[illegible] t. IV, p. 1515 à 1661. [illegible] t. Ier, p. 333. — Baronius, [illegible] p. 153. — Alletz, *Histoire* [illegible] *Histoire Ecclésias-* [illegible]

[illegible] (*Philippe II* [illegible] comte de), noble [illegible] supplice, né en 1522, [illegible] juin 1568. Fils aîné de [illegible] seigneur de Nivelle, et [illegible] son père à l'âge de [illegible] en secondes noces [illegible] descendait de Jacques, [illegible] du Brabant, en faveur [illegible] III avait érigé, en [illegible] l'ancien territoire [illegible] n'ayant pas eu d'en- [illegible] ceux du premier lit, et [illegible] à la condition de porter [illegible] Philippe de Nivelle prit [illegible] Attaché de bonne [illegible] de cet empereur [illegible] le collier de la [illegible] de capitaine général de [illegible] II, il devint chef des [illegible] on assure qu'il vendit [illegible] de son bien afin de [illegible] trésor public. Ainsi [illegible] Egmont (voy. ce nom), [illegible] les idées de tolé- [illegible] signalé aux batailles [illegible] Gravelines; mais sa liai- [illegible] sa haute naissance [illegible] gouvernement [illegible] qu'entraîneraient [illegible] et l'introduction de [illegible] Bas, en suscitant [illegible] L'année suivante, [illegible] ment imminent, voulut [illegible] se réservait sans doute de [illegible] trouverait le moment favorable. [illegible] prince d'Orange, le comte d'Egmont et le [illegible] de Horn de négocier en son nom avec les con- fédérés, et en effet un acte fut signé le [illegible] 1566, par lequel elle promettait de [illegible] l'inquisition et de permettre les prêches par- tout où les protestants étaient déjà [illegible] églises, mais cela seulement jusqu'à ce qu'elle connût la volonté du roi son frère. Malgré l'ex- écution de ces promesses [illegible] les comtes d'Egmont et de Horn refusèrent de se joindre à la confédération des Gueux, à la tête desquels se trouvait le prince d'Orange. [illegible] l'impitoyable Philippe II ordonna de noyer l'hé- résie dans le sang. Le 16 février [illegible], le con- seil de l'inquisition avait prononcé une sentence contre les peuples des Pays-Bas. Le duc d'Albe érigea un tribunal d'exception, qu'il nomma le *conseil des troubles*, mais que le peuple et les soldats espagnols eux-mêmes nommèrent le *tri- bunal du sang* (*el tribunal de la sangre*); il était composé de douze juges espagnols, et présidé par le duc lui-même ou par Vargas. Dix-huit mille personnes périrent, trente mille émigrèrent. La mort ne suffisait pas aux persé- cuteurs; on prolongeait les supplices par des raf- finements atroces. Quoique le comte d'Egmont et le comte de Horn n'eussent jamais renoncé au culte catholique, il leur suffit d'avoir repoussé le joug de l'inquisition pour être livrés au tri- bunal de sang. Le duc d'Albe les fit arrêter tous deux par surprise à Bruxelles en 1567, et or- donna de procéder contre eux. Condamnés à la décapitation, ils périrent ensemble de la main du bourreau. Le tombeau du comte de Horn a été découvert en 1839, dans l'église Saint-Martin de Weert.

Le frère du comte de Horn, *Floris* de Mont- morency, seigneur de Montigny, retenu prisonnier en Espagne, subit le même sort ou mourut em- poisonné en 1570, à Simancas. En lui s'éteignit la branche des sires de Nivelle de la maison de Montmorency. Le territoire de Horn fut alors réuni à l'évêché de Liége. Plusieurs autres branches de l'antique maison de Horn conti- nuèrent cependant de fleurir, entre autres celle de Beaucignies, à laquelle appartenait *Eugène- Maximilien*, comte de Horn et de Beaucignies, lieutenant général et grand d'Espagne, gouver- neur de la Gueldre, qui fut élevé à la dignité de prince par Charles II, roi d'Espagne, le 19 oc- tobre 1677. La branche masculine s'est éteinte en 1763, et la féminine en 1830. [illegible]

Procès des comtes d'Egmont et de Horn; Amsterdam (Bruxelles), 1729, 2 vol. in-12, servant de supplément à la traduction de Strada, par Du Ryer. — *La Déduction de l'Innocence de messire Philippe de Montmorency, comte de Hornes*, sans nom d'auteur ni de lieu d'impression (sept. 1568, selon Reiffenberg). — Strada, *De bello Belgico.* — La Poplinière, *Vraie et entière Histoire des Derniers Troubles advenus tant en France qu'en Flandre depuis 1562.* — Bentivoglio, *Guerre di Fiandra.* — De Thou, *Hist. sui temp.* — Minana, *Historia de España.* — Laderchè, *Annal. Eccles.*, tom. XXIII, p. 180 et suiv. — Ferreras, *Synopsis de España.* — Watson, *Hist. de Philippe II.* — Sismondi, *Hist. des Français*, tome XVIII, p. 449, 480, 483-484; tome XIX, p. 12. — Reiffenberg, dans le *Dict. de la Conversation.*

HORN (*Georges*), en latin *Hornius*, historien et géographe allemand, né à Greussen (principauté de Schwarzburg-Sondershausen), en 1620, mort à Leyde, en 1670. Il fit ses études dans sa ville natale. La guerre le força de passer dans le Brandebourg, puis en Hollande. A La Haye, il devint gouverneur d'un jeune Anglais, Thomas Morgan, qu'il suivit à Londres. Durant le séjour qu'il fit dans les Iles Britanniques, Horn se déclara formellement pour le presbytérianisme. Il fut rappelé en Hollande pour occuper à Harderwick les chaires d'histoire, de politique, et de géographie, d'où il passa à Leyde comme professeur d'histoire. C'était vers 1648. En 1659, Horn eut une dispute assez vive avec Isaac Voss sur l'âge du monde. Ce fut Horn qui la commença par son *De Vera Ætate Mundi*, Leyde, in-4°, en attaquant la dissertation publiée par Voss, et dans laquelle ce dernier prétendait prouver que la naissance du monde était plus ancienne de mille quatre cent quarante ans que ne le porte l'ère vulgaire. Voss maintint son opinion dans ses *Castigationes;* La Haye, 1659, in-4°. Horn répliqua par *Auctarium defensionis pro Vera Ætate Mundi;* Leyde, in-4°. Suivant Moréri, « Horn étoit un homme d'une grande lecture; mais comme il se fioit quelquefois trop à sa mémoire, il est tombé dans plusieurs fautes assez considérables. Il avoit le talent de proposer les choses brièvement et avec netteté : son esprit s'égaroit néanmoins de temps en temps jusqu'à l'extravagance, et l'on croit que cet accident venoit d'une perte de cinq mille florins qu'il fit avec un alchimiste de La Haye. » Il mourut fou à l'âge de cinquante ans.

Ses principaux ouvrages sont : *Rerum Britannicarum Libri VII, quibus res in Anglia, Scotia et Hibernia, annis* 1645, 1646, 1647, *bello gestæ exponuntur;* Leyde, 1648, in-8°; — *De Originibus Americanis Libri IV;* La Haye, 1652, in-12; l'auteur prétend que l'Amérique a été peuplée successivement par les Phéniciens, les Cantabres, puis par les Chinois, les Huns, etc. Une pareille supposition ne supporte plus la critique. L'auteur base surtout son opinion sur quelques usages bizarres ou cruels qui se retrouvent chez les habitants de l'ancien continent. Cela prouve seulement que l'homme est comme prédestiné à commettre les mêmes erreurs dans quelque région qu'il habite, parce que les mêmes passions, les mêmes besoins engendrent les mêmes effets. L'ignorance complète dans laquelle les Espagnols trouvèrent les Américains au point de vue des sciences, des arts, et même de l'expression et de la reproduction des idées, prouve suffisamment que les Péruviens et les Mexicains étaient des réunions d'hommes assez modernes, des peuples à l'état d'enfance qui n'avaient reçu aucune idée du dehors. Si les Phéniciens, les Cantabres, les Chinois avaient abordé en Amérique et, comme le prétend Horn, y eussent laissé leurs superstitions et leurs vices, ils y auraient laissé aussi quelque trace de leur civilisation : ce qui n'était pas. Ils seraient venus par mer, et les Indiens que trouvèrent les Castillans n'avaient pas même l'idée d'un bâtiment capable d'affronter la mer. Horn, dans son livre, a beaucoup trop accepté les récits fabuleux de Garcilasso de Vega et des premiers chroniqueurs espagnols. — Une édition de Septime-Sévère avec des *Notes;* Leyde, 1654, in-8°; — *Historiæ Philosophicæ Libri VII, quibus de origine, sectis et vita philosophorum ab orbe condito ad nostram ætatem agitur;* Leyde, 1655, in-4°; — *Dissertationes Historicæ et Politicæ;* Leyde, 1655, in-12; — *Historia Ecclesiastica et Politica*, depuis la création du monde, avec une introduction à l'histoire universelle politique; la première édition de l'*Historia Ecclesiastica* est de Leyde, 1665, in-12; avec continuations, Leyde, 1687; et Francfort, 1704; trad. en français, Rotterdam, 1699-1700, 2 vol. in-12; — *Arca Noæ, sive historia imperiorum et regnorum a condito orbe ad nostra tempora;* Leyde, 1666, in-12; — *Accuratissima Orbis Delineatio, sive geographia vetus, sacra et prophana, exhibens quidquid imperiorum, regnorum, principatuum, rerumpublicarum ab initio rerum ad præsentem usque mundi statum;* Leyde, 1667, in-fol.; — *Orbis politicus imperiorum, regnorum, principatuum, rerumpublicarum, cum memorabilium historiis et geographia veteri ac recenti;* Leyde, 1668, 1669, in-12; c'est une suite historique et géographique de l'*Arca Noæ;* — *Orbis imperans, seu tractatus de XIII orbis imperiis, animadversionibus illustratus*, etc.; Leyde, 1668, in-12; — *Arca Mosis, sive historia mundi, quæ complectitur primordia rerum naturalium, omnium artium et scientiarum;* Leyde, 1668, in-8°. Selon l'auteur l'on trouve dans la *Genèse* les prolégomènes de toutes les sciences. Son livre est fort ingénieux et témoigne d'une grande érudition, mais ne souffre pas un examen sérieux; — Une traduction latine de l'ambassade hollandaise en Chine; Amsterdam, 1668, in-fol. avec fig.; — *Ulyssea, sive studiosus peregrinus omnia lustrans littora;* Leyde, 1671, in-12 : ouvrage posthume qui reproduit de curieux documents; — Des traités politiques insérés dans divers recueils; — *Observationes* sur les institutions politiques de Boxhorn. On lui attribue un com-

[illegible] le 26 mars 1720, [illegible] Louis XV [illegible] de capitaine [illegible] la rue Quincampoix [illegible] le 22 mars 1720, le [illegible] par le système [illegible] de la petite [illegible] rue Quincampoix [illegible] avec deux individus [illegible] au nombre d'Ef- [illegible] de Laurent [illegible] compliments et à un [illegible] à la justice ordinaire. Le [illegible] aux plus grands [illegible] par le régent par un autre [illegible] l'autorité n'influerait [illegible] personnages inter- [illegible] pour lui repré-

[illegible] aux Pays-Bas [illegible] déjà. La [illegible] justice [illegible] « [illegible] avec vous ». [illegible] de Horn [illegible] de Grève. [illegible] pour les papiers de [illegible] lui six tableaux de [illegible] gagé à trouver les [illegible] horreurs, se laissa périr sur la roue avec son complice. Après cet événement, la [illegible] continua plus [illegible] la rue Quincampoix [illegible] de Condé [illegible]

L. Louvet.

[illegible] marquis de Torcy [illegible] française, tome XXVI, préface.

HORN, famille suédoise, qui a produit plusieurs hommes remarquables, descend de [illegible] Horne, [illegible], qui s'établit en Suède vers le milieu du quatorzième siècle.

HORN (*Claes-Christersson*), [illegible] né vers 1520, mort le 19 septembre [illegible] au presbytère de Ekby, en Ostrogothie. Il remplit d'abord des fonctions administratives, servit ensuite dans l'armée, et eut le commandement suprême dans plusieurs expéditions. Il vainquit dans quelques rencontres les Russes et les Danois. Mais c'est principalement comme amiral qu'il se distingua. Nommé amiral en [illegible], il défit les Danois près de l'île de [illegible], au nord du Sund de Kalmar, l'année suivante. Il croisa dans la Baltique avec une flotte de quinze vaisseaux de guerre, la plus considérable que la Suède eût encore équipée, et remporta l'avantage dans cinq combats qu'il livra à la flotte danoise, combinée avec celle de Lubeck. [illegible]

[illegible] XIV, dont il [illegible]

[illegible]

HORN (Gustave), comte de Björneborg, [illegible] (Upland), [illegible] 1592, [illegible] général suédois. Après avoir étudié aux universités de Rostock, Iéna, Tubingue (1606-1612), il fit ses premières armes en Finlande, [illegible] en Hollande, pour se perfectionner dans l'art militaire sous Maurice d'Orange. Rentré dans sa patrie en 1618, il fut employé à diverses missions diplomatiques, devint sénateur (1625), fit plusieurs campagnes en Livonie et en Allemagne. La ville de Colberg (Poméranie) tomba entre ses mains en 1630. A la bataille de Leipzig (1631), il commandait l'aile gauche de l'armée suédoise. Gustave-Adolphe, qui l'appelait son bras droit, le chargea de conquérir quelques provinces riveraines du Rhin. Horn se rendit maître de Coblentz, des pays de Trèves et de Bade, de l'Alsace, de la Souabe. En 1634, il fut fait prisonnier à la bataille de Nördlingen, livrée, malgré ses avis, par le duc Bernard de Saxe-Weimar. Les Impériaux le traitèrent avec les plus grands égards, mais ils le tinrent captif durant sept ans, à Ingolstadt et à Burghausen. En 1642, échangé contre trois généraux, au nombre desquels se trouvait le fameux Jean de Werth, il retourna en Suède par la Suisse, la France et la Hollande, et fut accueilli partout sur son passage avec les plus grands honneurs. La république de Venise lui offrit le commandement général de ses troupes, mais il préféra rentrer dans sa patrie, qui avait besoin de ses services et qui savait apprécier son mérite. En 1644 il envahit la Scanie, qui appartenait alors au Danemark, s'empara d'Helsingborg, de Landskrona et de Lindholm; mais il échoua devant la place de Malmoe, défendue par le roi de Danemark en personne. Le traité de Brœmsebro mit fin à la guerre en 1645. Horn fut créé comte de Björneborg en 1651, nommé grand-maréchal et président de la guerre en 1652. Les soldats ne l'aimaient pas, parce qu'il réprimait leurs désordres; mais les peuples conquis l'avaient surnommé l'Humain et le Magnanime. Il était fort instruit, parlait plusieurs langues, et écrivit, durant sa captivité: *Ducis perfecti [illegible]*. On lui attribue un mémoire sur la bataille de Leipzig. E. BEAUVOIS.

[illegible], *Oratio Funebris*; Stockholm, 1659, in-4°. — [illegible] *Historia Hornianae*; Upsal, [illegible]. — [illegible], *Lefnadsbeskr.* — Gjörwel, *Sv. Biblioth.*, part. II, p. [illegible], et *Mém. Archiv.*, part. V, p. 53. — J. F. af Lundblad, *Svensk Plutarch*, 1826, in-8°, livr. I. — Fryxell, *Berättelser ur Svenska Historien*, t. VI-VIII. — [illegible] *Personer*, notices par

HORN (Arvid-Bernard, comte), homme d'État [illegible] d'État, né le 6 avril [illegible] (Finlande), mort à Ekebyholm, [illegible]. Entré au service de l'empereur [illegible] 1683, il fit la campagne de Hongrie [illegible] Holstein, et servit ensuite dans [illegible] dâns (1690-1693). De retour [illegible] devint major général de cavalerie [illegible] accrédité comme ambassadeur [illegible] nislas, roi de Pologne (1704). Le [illegible] lui fut donné en 1706, avec le [illegible] gouverneur du duc de Holstein, [illegible] En 1710 il succéda à Nils Gyldenstolpe [illegible] président de la chancellerie (premier [illegible]). Au lieu de soutenir les intérêts du [illegible] à ses soins, il prépara la voie du trône [illegible] Éléonore, sœur de Charles XII, qui fut, en effet, élue pour succéder [illegible] elle dut renoncer à plusieurs prérogatives [illegible] prédécesseurs. Horn, qui avait [illegible] but à faire réduire le pouvoir royal, [illegible] telle autorité, que la reine lui [illegible] son poste, le 20 mai 1719. Mais [illegible] tant de le considérer comme un [illegible] pensable, il fut replacé à la tête [illegible] 1720, et gouverna avec [illegible] çant de maintenir la paix. Renversé par le parti des *Chapeaux*, qui [illegible] la guerre à la Russie, il vécut [illegible] les suites malheureuses de la [illegible] successeurs. Le comte de Lynar, [illegible] roi de Danemark, le caractérise [illegible] « Le comte de Horn a beaucoup de [illegible] une grande routine dans les affaires [illegible] tesse d'esprit qu'il faut à un premier [illegible] avec cela de la fermeté et un [illegible] sement.... C'est dommage que [illegible] qualités aient, en quelque façon, [illegible] une ambition démesurée et vindicative [illegible] baron de Goertz fut la victime. Ses [illegible] cusent d'avoir [illegible] employé [illegible] l'hypocrisie pour gagner le clergé [illegible] aux esprits faibles. Cependant il a [illegible] moigné de la noblesse dans ses [illegible] choisi d'ordinaire les moyens les plus [illegible] pour parvenir à ses fins. »

Berch, *Lefnadsbeskrifn.*, part. [illegible] — [illegible] *af Frihetstiden*. — Crusenstolpe, [illegible] *Scandia*, 1836. — Thomsons, [illegible] *Lex.*, VI, 349-361. — [illegible] Horn [illegible] Notice suivie de sa correspondance avec [illegible] entre personnages; Stockholm, [illegible]

HORN (*Frédéric*, comte DE), général [illegible] descendant de Claes-Christersson Horn [illegible] 1725, à Husby (Sudermanie), mort [illegible] 1796. Il servit d'abord dans l'armée suédoise [illegible] tint un congé à la paix d'Abo (1743), [illegible] dans un régiment français. Il se distingua dans les guerres d'Allemagne et prit sa [illegible] 1759, avec le grade de colonel. Lors de la guerre de Sept Ans, il fut attaché, en qualité d'[illegible] camp général, à la division du maréchal [illegible]

[illegible] ... (1771) ... [illegible] ... le titre de ... [illegible] ... général ... [illegible] ... sa roya- ... [illegible] ... contre Gus- ... [illegible] ... de la garde ... E. B.

[illegible] ... Gustave III ... [illegible] ... t. VI, p. ... [illegible]

[illegible] ...), fils du précé- ... [illegible] ... né en 1763, mort ... [illegible] ... sa jeunesse, il ... III, dont il était le fa- ... [illegible] ... de son père, il ... [illegible] ... la vie du roi. Son ... [illegible] ... le lieu de réunion ... [illegible] ... de Gustave III, ... [illegible] ... et demanda sa ... [illegible] ... peine capitale, à la ... [illegible] ... Cette ... [illegible] ... fut traité avec ... [illegible] ... Bernstorf. Quoi- ... [illegible] ... contre les An- ... [illegible] ... du Danemark ... [illegible] ... IV, et se retira en ... [illegible] ... en Danemark, après ... [illegible] ... de lui des *Poésies* ... [illegible] ... ; Copenhague, 1816, ... [illegible] ... de traduire (Copen- ... [illegible] ... Frédéric, né le 11 mars ... [illegible] ... de Norvège; il ... [illegible] ... E. B.

[illegible] ... *Biographiskt* ... [illegible]

[illegible] ... suédois, né en ... [illegible] ... hollandais, mort ... [illegible] ... après avoir étudié l'obs- ... [illegible] ... où il fut reçu doc- ... [illegible] ... il retourna dans sa ... [illegible] ... d'un cours d'anatomie, ... [illegible] ... du roi Frédéric (1724). ... [illegible] ... Jean van Hoorne, ... [illegible] ... On a de lui : ... [illegible] ... Leyde, 1690; — ... [illegible] ... (L'Accou- ... [illegible] ... 1697, in-8°; ... [illegible] ... une traduction alle- ... [illegible] ... plusieurs fois, notam- ... [illegible] ... in-8°; — *Anatomes* ... [illegible] ... *habitæ* ... [illegible] ... E. B.

[illegible] ... Adelung, *Suppl.* à ... [illegible]

[illegible] ...), littérateur ... [illegible] ... le 30 juillet 1781, ... [illegible] ... 1837. Il étudia le ... [illegible] ... et obtint en 1803 une

[illegible] ... *tique* de ... [illegible] ... *piele* (les ... [illegible] ... peare); Leipzig, ... [illegible] ... vingt années de ... [illegible] ... *Guiscardo*, roman; ... [illegible] ... *Dichter* (Les Poëtes), roman; Berlin, [illegible], 3 vol. et 1817; — *Kampf und Sieg* (Combat et Victoire), roman; [illegible], 1811; — *Liebe und Ehe* (Amour et Mariage), roman; Berlin, [illegible]; — *Novellen*; ibid., 1819-1820, 2 vol.; — [illegible] *zur Geschichte und Kritik der schönen Litteratur Deutschlands*, von 1790-1818 (Études historiques et critiques sur la Littérature allemande depuis 1790 jusqu'à 1818); Berlin, 1819 et 1821; — *Geschichte und Kritik der Poesie und Beredsamkeit der Deutschen von Luthers Zeit bis zur Gegenwart* (Histoire critique de la Poésie et de l'Éloquence des Allemands depuis Luther jusqu'à nos jours); Berlin, 1822-1829, 4 vol.; — Un choix des écrits posthumes de Horn fut publié par Schwab et Förster : *Psyche*; Leipzig, 1841, 3 vol., etc. R. L.

Franz Horn, *Biographisches Denkmal*; Leipzig, 1838.

HORN (*Henri-Maurice*), poëte allemand, né à Chemnitz, le 14 novembre 1814. Il fit ses études à l'université de Leipzig, et revint plus tard à sa ville natale, où il demeure jusqu'à aujourd'hui. On a de lui : *Die Pilgerfahrt der Rose* (Le Pèlerinage de la rose); Leipzig, [illegible] 1852; — *Die Lilie vom See* (Le Lys du Lac), ibid., 1853; — *Magdala*, ibid., 1855; — *Die Dorfgrossmutter* (La Grand'Mère Villageoise), 1856; — *Christoph Columbus*, ibid., 1858. R. L.

Pierer, *Universal-Lexicon*, *Supplément*.

HORNE (*D.-R. de*), médecin français, né vers 1740; mort à la fin du dix-huitième siècle. Il fut successivement premier médecin de l'hôpital militaire de Metz, médecin ordinaire de la comtesse d'Artois, et médecin consultant du duc d'Orléans. On a de lui, entre autres ouvrages : *Examen des Principales Méthodes d'administrer le Mercure pour la Guérison des Maladies Vénériennes*; Paris, 1760; — *Observations faites par ordre du gouvernement de Différentes Méthodes d'administrer le Mercure dans les Maladies Vénériennes*; Paris, 1779, 2 vol. in-8°; — *Mémoires sur Quelques Objets qui intéressent plus particulièrement la Salubrité de la Ville de Paris*; Paris, 1788, in-4°. Il a publié aussi des articles dans la partie médicale de l'*Encyclopédie méthodique*. J. V.

Des Essarts, *Les Siècles Littéraires de la France*. — Quérard, *La France Littéraire*.

HORNE-TOOKE (*John*), publiciste et philologue anglais, né à Westminster, le 25 juin 1736, mort le 18 mars 1812. Il était fils d'un marchand de volailles nommé Horne. Il fut élevé à

[illegible] par les troupes [illegible] à Concorde ». Le ministère [illegible] comme un libelle, et [illegible] à 200 l. ster. d'amende [illegible] ; écrite lorsqu'il était [illegible] en 1778. [illegible]

[illegible] dans le jeune Pitt, et se prononça [illegible] de nombreuses excursions en Danemark [illegible] une partie de la [illegible]

[illegible] et Fox [illegible]

[illegible]

HORNEMANN (Jens Wilken), [illegible] né le 6 mars 1770, à [illegible] où son père était pasteur, [illegible] 1841. Après avoir voyagé en [illegible] France, en Angleterre (1802-1806), [illegible] en 1801 lecteur en [illegible] hague, et en 1808 professeur de [illegible] niversité. Il fut de 1808 à 1847 [illegible] Société d'Économie rurale. Chargé de continuer la publication de la *Flora D[illegible]* de nombreuses excursions en Danemark [illegible] une partie de la Norvège. On a de lui [illegible] de Botanique [illegible] pour le Danemark; Copenhague, 1796, in-8°; 2e édit., [illegible]

[illegible] *Plantes* [illegible] in-fol. [illegible] *Voyage* [illegible] 1804 [illegible] *Histoire Natu-* [illegible] *Naturelle* [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Frédéric*), voyageur [illegible] octobre 1772 [illegible] avril 1800. Il était [illegible] *Grotius* [illegible] 1791 [illegible] 1795 [illegible] *Gottingue* [illegible] *l'Afrique* [illegible] *Londres* [illegible] *Paris* [illegible]

[illegible] de France [illegible] peu tard [illegible] Hornemann [illegible] arriva le 15 [illegible] le consul anglais [illegible] en compagnie d'un [illegible] fixer au Caire, où [illegible] Hornemann y [illegible] patriote, le major [illegible] burg (natif de Cologne), qui [illegible] coup de renseignements [illegible] embrassé depuis douze années [illegible] mane, avait fait trois fois le [illegible] Mecque, et parlait [illegible] langues arabe, turque et [illegible] compagner, comme interprète, [illegible] son voyage de découvertes. L'armée française [illegible] parait alors de l'Égypte; le voyageur allemand fut présenté à Bonaparte, qui [illegible] des savants de l'expédition [illegible] ports et lui offrit tout ce dont il pouvait avoir besoin. Hornemann quitta Le Caire le 5 septembre 1798; il visita d'abord les ruines du fameux temple de Jupiter-Ammon (aujourd'hui [illegible] de Siouah), puis la ville de Siwah, où, pris pour un espion français, il courut de grands dangers et ne dut son salut qu'à son sang-froid et à un exemplaire du *Koran* trouvé dans les effets de son bagage. Le 17 novembre 1798 il arriva à Murzouk, capitale du Fezzan. Il y perdit son fidèle compagnon Joseph Frendenburg, et fut [illegible] lui longtemps [illegible] démarche. A peine convalescent [illegible] Tripoli [illegible] faire partir pour Londres [illegible] vertes. Le 1er décembre 1799 [illegible] péraire, et le 20 janvier 1800 [illegible] d'où il écrivit encore à la Société Africaine de Londres pour lui annoncer la continuation de son voyage. Le 7 avril 1800 il partit avec une caravane pour Bournou; depuis lors on n'a plus entendu parler de lui.

Le journal de ses voyages, écrit par lui-même en allemand [illegible] Société Africaine, fut publié simultanément à Londres et à Weimar, par les soins de Ch. König, 1802, in-8°: *Tagebuch einer Reise von Cairo nach Murzuk* [illegible]. Il a été traduit en français par Griffet de Labaume: *Voyage dans l'Afrique Septentrionale, depuis Le Caire jusqu'à Mourzouk, capitale du royaume du Fezzan*; suivi d'*Éclaircissements sur la Géographie de l'Afrique*, par Rennell; augmenté de *Notes* et d'un *Mémoire sur les Oasis*, etc., par L. Langlès; Paris, an XI (1803), 2 part. in-8°, avec 2 cartes. ALFRED DE LACAZE.

Zeitgenossen, [illegible] *von Tade Hornemann* [illegible] (Dans le [illegible]

HORNER (*Francis*), homme politique [illegible]

[illegible] 1778 [illegible] en 1806, le [illegible] novembre 1806, il [illegible] par le bourg de Saint-[illegible] lord Henry Petty. [illegible] dans cette assemblée. [illegible] renvoyé par le roi le 24 [illegible] le 27 avril, [illegible] élections générales, et dut un [illegible] à la protection de lord Car-[illegible]. Lorsqu'en 1812 lord Grenville et lord [illegible] chargés de former un ministère, ils [illegible] des places de secrétaire de la tré-[illegible] qui refusa. En 1813 et 1814 il prit une grande part aux débats parlementaires, et devint un des chefs de l'opposition. [illegible] 1816 il parla en faveur des droits [illegible] et contre l'administration oppressive qui pesait sur l'Irlande; ce fut son dernier discours. Des symptômes de phthisie pulmonaire [illegible] forcèrent d'aller passer l'hiver en [illegible], et il succomba au bout de quelques mois. [illegible] dans le cimetière protestant [illegible], et une statue en marbre, par Chantrey, [illegible] dans l'abbaye de Westminster. [illegible] nombreux articles [illegible] Revue d'Édimbourg.

[illegible] Léonard Horner, minéralogiste [illegible] de la Société royale, [illegible] par d'excellents articles dans le [illegible] et dans le *Penny-Magazine*. Il a publié en 1843 d'intéressants mémoires sur la vie de son frère. Z.

L. Horner, *Memoirs and Correspondence of Francis Horner*. — *English Cyclopædia* (*Biography*).

HORNUNG. *Voy.* [illegible]

HOROLOGIUM ou HOROLOGI. *Voy.* DOMI.

HORREBOW ou HORREBOU (*Pierre*), astronome danois, né à Lœkstør (Jutland), le 14 mai 1679, mort le 15 avril 1764. Fils d'un pêcheur, il ne commença ses études qu'à dix-huit ans. Entré à l'université en 1703, il eut pour maître l'astronome Olaüs Rœmer, dont il développa les découvertes. S'étant fait connaître par un travail sur la géométrie d'Euclide, il fut nommé professeur de hautes mathématiques ou astronomie à l'université de Copenhague, et conserva cette chaire près de quarante ans, jusqu'à l'époque où il se démit en faveur de son fils Christian (1750). En 1716, durant son séjour à

[illegible] Paris, [illegible] Sciences de Paris [illegible] Bernoulli [illegible] de trouver [illegible] par le moyen de deux étoiles [illegible] l'une au nord et l'autre au sud [illegible] la même déclinaison. [illegible] partisan du système des tourbillons [illegible] On a de lui : *Dissertatio X* [illegible] Copenhague, 17[illegible] *Adyta nocturna* [illegible] *Geometriæ*; ib., 171[illegible] *Diarium Observationum* [illegible] — *Clavis Astronomiæ*, [illegible] 1740-1741, où il détermina la [illegible] — *Copernicus Triumphans*, [illegible] *orbis annui*; ib., 1727, in-4° [illegible] instrument astronomique perfectionné [illegible] *Triduum*; — *Ars interpolandi* [illegible] — *Atrium Astronomiæ* [illegible] *refractionibus* [illegible] *eclipticæ atque elevationis poli* [illegible] in-4°; — *Basis Astronomiæ*, 17[illegible] in-4° : ouvrage contenant, outre [illegible], une méthode ingénieuse [illegible] le temps de l'équinoxe, [illegible] la hauteur du pôle, ni le temps [illegible] fraction; — *Constitutione de* [illegible] 1735-1738, 2 part. — *Theoria* [illegible] 1739; — *Computus Ecclesiasticus* [illegible] — *Nova Theoria Motuum* [illegible] 1743; — *Novæ Physices* [illegible] *Stellarum et Astrorum* [illegible] ib., 1749; — *Danske Skolebog* [illegible] Danois), traitant de géométrie [illegible] 1745, in-4°, avec append., 17[illegible] *Geometrico-Physica*, 1740-17[illegible] recueil des écrits de Horrebow [illegible] écrits publiés de 1725 à 173[illegible] les inédits; — des Mémoires [illegible] *Selskabs Skrifter* (Recueil [illegible] des Sciences), t. III-V.

Wolf, *Hist. Oraloy*, VII, [illegible] [illegible] 1777, in-8° [illegible] *Dæbarniens Annalen*, et [illegible]

HORREBOW (*Christian*), [illegible] enfants du précédent, astronome [illegible] Copenhague, le 15 avril 1718, mort [illegible] tembre 1776. Il succéda à son père [illegible] fesseur d'astronomie, en 1753. On a [illegible] *petita Parallaxeos Orbis Annui* [illegible] Copenhague, 1744-1746, 3 part.; — [illegible] *Fixarum annua*; ib., 1747; — [illegible] *generali Stellarum* [illegible] 1748; — *De Excentricitate Solis* [illegible] ib., 1749-1750, 2 part.; — *De S*[illegible] *Solis descripsit Venus die 6 junii 17*[illegible]

— *Elementa Astronomiæ Sphericæ;* ib., 1762, in-8°; 2° édit., 1783, etc.

Son frère *Pierre* HORREBOV, né en 1728, mort en 1812, fit, en 1761, un voyage au Nordland, pour observer le passage de Vénus sur le soleil, et publia : *De Transitu Veneris per discum Solis*; Copenhague, 1761; — *Tractatus Meteorologius*, *continens observationes 26 annorum*, *in observatorio Hafniensi factas;* ib., 1780, in-4°, etc. E. B.

Nyerup et Kraft, *Dansk-norsk Litteratur-Lex.*

HORREBOV (*Nicolas*), voyageur danois, frère des précédents, né à Copenhague, le 17 septembre 1712, mort en 1760. Après avoir passé l'examen de docteur en droit (1740), il devint assesseur à la haute cour (1744), et remplit ces fonctions jusqu'en 1747. Le roi le chargea de visiter l'Islande (1750-1751), et d'y faire des observations astronomiques et physiques, et de rechercher ce que le gouvernement pouvait faire pour le bien-être de cette île. Horrebov reconnut que l'Islande était placée plus à l'est qu'on ne le supposait, et qu'il y avait quatre degrés de différence entre sa position réelle et celle que lui donnaient les géographes. A son retour il publia : *Tilforladelige Efterretninger om Island* (Renseignements authentiques sur l'Islande); Copenhague, 1752; traduit en anglais, 1758, in-fol.; en allemand, 1753, in-8°; et en français, d'après l'allemand, sous le titre de *Nouvelle Description*, *historique*, *civile et politique*, *de l'Islande;* Paris, 1764, 2 vol. in-12. Cette relation est exacte, mais mal écrite et remplie de plaisanteries déplacées et d'injures contre Anderson, qui avait publié un mauvais ouvrage sur l'Islande. E. B.

Busching. *Nachrichten*, t. I, 47-62, 335-362. — Molbech, *Det Kongel. Danske Videnskabernes Selskabs Hist.*; Copenhague, 1843, in-8°, p. 148. — Nyerup, *Litter.-Lex.*

HORROCKS ou **HORROX** (*Jérémie*), astronome anglais, né à Toxteh, près de Liverpool, vers 1619, mort le 3 janvier 1641 (vieux style). Placé par son frère au collége Emanuel à Cambridge en 1633, il tourna bientôt son attention du côté de l'astronomie. Lui-même a raconté quelles difficultés il éprouva pour savoir les auteurs qu'il devait consulter. Un traité de Gellibrand l'induisit à acheter les écrits de Lansberg, et il regretta plus tard le temps qu'il avait perdu à les étudier. Ensuite il connut les ouvrages de Tycho-Brahé et de Kepler. Au moment où la cour et le parlement étaient engagés dans des discussions qui aboutirent à la guerre civile, quatre jeunes gens oubliaient la politique pour perfectionner l'astronomie. Les travaux de Horrocks ont jeté de l'éclat sur cette petite société, où il avait pour compagnons W. Crabtree, W. Milbourn, W. Gascoygne. Horrocks doit surtout sa réputation à deux observations : il vit le premier la planète de Vénus sur le disque du Soleil; le premier aussi il remarqua que les mouvements de la Lune peuvent être représentés par une orbite elliptique, pourvu qu'on admette la variation de l'excentricité de l'ellipse et qu'on donne un mouvement oscillatoire à la ligne des apsides. Newton, qui plus tard montra que ces deux suppositions étaient les conséquences de la théorie de la gravitation, attribua à Halley ce qui appartenait en réalité à Horrocks.

L'observation du passage de Vénus sur le disque du Soleil (*Venus in Sole Visa*), faite le 24 novembre 1639, fut publiée par Hevelius à la fin de son *Mercurius in Sole Visus;* Dantzig, 1662. Les autres ouvrages de Horroks parurent sous le titre de *Jerem. Horroccii Astronomia Kepleriana defensa et promota, præcipue adversus Lansbergium et Hortensium. Ejusdem Epistolæ et Observationes cœlestes Jo. Flamsteedii De Inæqualitate Dierum solarium Dissertatio astronomica. Tabulæ Solares. Novæ Theoriæ Lunaris ab Horroccio primum adinventæ Explicatio. Ab eodem Flam. item Numeri Lunares*, *et Calculus eidem Theoriæ innixus;* Londres, 1672, in-4°. Ce volume parut avec deux autres titres : *Excerpta ex Epistolis Jer. Horroccii ad Gul. Crabtrium* et *Opera posthuma*, avec la date de 1673, 1678. Les travaux de Horrocks sont peu nombreux; mais il ne faut pas oublier, en les jugeant, que cet astronome mourut à vingt-deux ans. Z.

Birch, *History of the. Royal Society.* — Chalmers, *General Biographical Diction.* — *English Cyclopædia* (*Biography*). — Lalande, *Bibliographie Astronomique.*

HORSBURGH (*Jacques*), hydrographe anglais, né le 23 septembre 1762, à Elin, petit village du comté de Fife, en Écosse, mort le 14 avril 1836. Élevé au milieu des rudes travaux de la campagne, il fit pressentir de bonne heure un caractère résolu, audacieux même. Son intelligence se développa aux écoles de son village, où il apprit assez de mathématiques pour parvenir, quand il s'embarqua comme mousse à seize ans, à posséder la théorie de la navigation. Il courait les mers depuis sept ans lorsqu'un bâtiment sur lequel il était embarqué comme premier officier marinier se perdit, le 30 mai 1785, sur la petite île de Diego Garcia ou Chago, située dans la mer des Indes, entre l'île Maurice et les Maldives. Ce sinistre, causé par la défectuosité des cartes qui lui avaient été remises, lui fit sentir la nécessité de faire des observations nautiques et d'en constater les résultats. Celles qu'il fit dans plusieurs voyages successifs à la Chine, à Bombay, à Calcutta, à Batavia, à la Nouvelle-Guinée, l'amenèrent, concurremment avec la lecture des voyages et des livres d'astronomie, à dessiner et à graver des cartes ou à construire des globes. Ses premières cartes, retraçant le détroit de Macassar, la côte ouest des Philippines et le détroit de Dampierre par la passe de Pitt, furent remarquées, ainsi que le mémoire qui les accompagnait, d'un de ses anciens capitaines qu'il eut occasion de rencontrer à Canton. Ce capitaine ayant communiqué ces travaux à plusieurs de ses collègues

et au vénérable de la loge anglaise, ceux-ci les transmirent à A. Dalrymple, hydrographe de la Compagnie des Indes, à Londres, lequel fit publier et obtint des directeurs une petite somme d'argent que Horsburgh employa à acheter des instruments. Stimulé par les encouragements qu'il avait reçus, Horsburgh continua de naviguer, et étendit la sphère de ses travaux. Avant son retour à Londres, en 1805, sur la goëlette *Anna*, qu'il commandait, il avait consigné dans un mémoire qui fut communiqué par sir Henri Cavendish à la Société Royale de Londres, les observations météorologiques qu'il avait faites depuis plusieurs années, celles surtout auxquelles il s'était livré, à des intervalles de quatre heures, du mois d'avril 1802 au mois de février 1804, et qui l'avaient conduit à constater un fait non remarqué jusqu'à lui, les modifications que l'atmosphère éprouve deux fois par jour entre les parallèles de 26° de lat. nord et de 26° de lat. sud. Dans cet écrit, dont un extrait fut inséré dans les *Transactions Philosophiques* de Londres, il exposa les causes et les effets des oscillations du baromètre dans les régions tropicales. Horsburgh, élu membre de la Société Royale en 1806, succéda, l'année suivante, à Dalrymple, qui venait de mourir. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, causée par l'excès du travail, il se consacra jour et nuit, pour ainsi dire, à l'accomplissement des travaux que lui imposaient ses nouvelles fonctions.

On lui doit, indépendamment d'un nombre considérable de cartes hydrographiques, les ouvrages suivants, qui ont rendu d'inappréciables services à la navigation, le premier surtout, considéré avec raison comme un guide infaillible dans les mers de l'Inde : *Directions for Sailing to and from the East Indies, China*, etc. Six éditions de cet ouvrage, successivement augmentés et amélioré par l'auteur, qui le corrigeait encore à son lit de mort, ont paru de 1809 à 1852. Il a été traduit partiellement ou dans son entier : par M. Gallois, dans : *Introduction à l'ouvrage d'Horsburgh sur les Navigations de l'Inde* (*Annales Maritimes de* 1824, t. 23, p. 65-127); par M. Nonay, dans : *Instructions Nautiques sur le canal de Mozambique, et sur les Iles et les Dangers dans les nord et nord-est de Madagascar;* Paris, Imp. roy., 1824, in-8°; et sous le second titre de ; *Instructions Nautiques sur le Port de Bombay et ses Environs, les Iles Laquedives et Maldives, la Rivière de Calcutta et une Partie de la Baie du Bengale;* Paris, Imp. roy., 1827, in-8°; — par M. Leprédour, dans : *Instructions Nautiques sur la Navigation de la Mer de Chine, tirées et traduites*, etc. Paris, Imp. roy., 1824, in-8° et 1837, 1839, en 5 vol. in-8°; — par M. B. Darondeau, dans : *Instructions Nautiques sur la Mer de Chine*, etc., 3e *édition revue sur la* 5e *édition anglaise de* 1843, *et augmentée de documents récents empruntés à diverses publications françaises et étrangères;* Paris, 1851 et 1853, in-4°. On a encore de Horsburgh : *Registre Météorologique destiné à indiquer les Tempêtes en Mer;* Londres, 1816; — *Extrait du traité de Mackensie sur les relèvements à la Mer;* — *Remarques sur Plusieurs Bancs de Glace qui ont été rencontrés dans l'hémisphère austral* (dans les *Transactions Philosophiques de* 1830). Il y attribue l'apparition en 1828 de cinq bancs de glace qui furent remarqués par 37° 31' de lat. sud et 18° 17' de lat. est du méridien de Londres à l'existence d'une grande étendue de terre auprès du cercle polaire antarctique, entre le méridien de Londres et le 20e degré de long. est, et il explique la descente de ces glaces, jusque alors sans exemple, soit par quelque violente secousse ou tremblement de terre, soit par l'action d'un volcan qui les aurait brisées ou détachées du point où elles s'étaient formées. Très-zélé partisan de l'Église anglicane dont il suivait les préceptes avec une rigoureuse exactitude, il l'avait défendue dans les deux ouvrages suivants : *Apologie du Traité de saint Cyprien sur l'Unité de l'Église* (s. d.); in-8°; — *Apologie de l'Église Nationale;* Londres, 1835, in-8°. P. Levot.

Annales Maritimes et Coloniales. — *France Littéraire.* — Rose, *New. Dictionary.*

HORSCH (*Philippe-Joseph*), médecin allemand, né en 1772, mort le 22 janvier 1820. Il fut médecin du roi de Bavière, et professa la science médicale à Wurtzbourg. Il a publié divers ouvrages estimés; les principaux sont : *Annales de l'École clinique de Wurtzbourg;* 1809-1810, in-8°; — *Manuel de Thérapeutique générale;* ibid, 1811, in-8°; — *Introduction à la Clinique;* ibid., 1817, in-8°; — *Manuel de Pathologie spéciale et de Médecine;* 1819, t. I, in-8°. V. R.

Callisen, *Medicin. Schriftsteller-Lexikon.*

HORSEY (*Jérôme*), diplomate anglais, vivait dans la deuxième moitié du seizième siècle. Il fut envoyé en 1584 et 1590 en Russie par la reine Élisabeth, s'y trouva au couronnement du successeur d'Ivan le Menaçant, et a laissé par écrit ce qu'il y a vu et observé. Ses mémoires, au nombre de trois, sont : *The Most solemne and magnificent Coronation of Pheodor Ivanovich, emperor of Russia, the tenth of june in the year* 1584; — *Treatise of Russia, and the Northern Regions;* — *A Discourse of the second and third employment of M. Jerome Horsey esq., sente from her Majesty to the emperor of Russia;* — les deux premiers se trouvent dans *Hakluyt's Collection* et dans *Purchas Pilgrimage;* — le troisième, encore inédit, se conserve au *British Museum.* Pce A. G—n.

Adelung, *Ubersicht der Reisenden in Russland*, bis 1700.

HORSLEY (*John*), archéologue anglais, né dans le Northumberland, en 1685, mort au mois de décembre 1731. Il était pasteur d'une congrégation de dissidents à Morpeth, et membre

[illegible]

[illegible]

HORSLEY (*John Callcott*), peintre anglais, né à Brompton, en 1817. Après avoir fait ses études dans les écoles de l'Académie royale, il débuta, vers l'âge de dix-sept ans, par des tableaux qui attirèrent l'attention. De temps en temps il a exposé, d'abord à l'Institution Britannique, puis à l'Académie royale, de nombreux tableaux de chevalet. En 1842 il délaissa le genre pour l'histoire, et la peinture à l'huile pour la fresque. A la suite du concours ouvert pour la décoration des salles du Parlement, il fut chargé d'exécuter deux fresques : *Le Prince et La Reine*, puis *Satan* [illegible] *par la Jeunesse*. Un carton représentant *La Religion* lui valut en 1845 une récompense de 400 livres, et il en reçut une seconde de 200 livres pour son tableau *d'Édouard, prince de Galles*. Horsley est un des peintres qui, dans ces dernières années, ont lutté avec le plus de persévérance et de talent pour faire adopter la peinture historique à la décoration des édifices publics, et spécialement des églises, car, suivant lui, des peintures religieuses vaudraient mieux, instruiraient mieux, [illegible] que les versets et les textes de l'Écriture que l'on inscrit actuellement sur les murs. Mais ses efforts n'ont pu triompher du goût anglais. Perdant courage, il est retourné aux tableaux de genre, qui lui sont achetés à prix d'or. Les qualités que lui reconnaissent ses compatriotes sont l'éclat du coloris, la vérité du dessin, l'effet du clair-obscur, et le fini qu'il donne parfois à ses ouvrages. Ses tableaux les plus renommés sont : *Le Madrigal*; *Henri, prince de Galles*; [illegible] *Quichotte*, etc. M. Horsley est membre de l'Académie royale depuis 1855. Cinq tableaux de cet artiste figuraient à l'exposition universelle de Paris : *Jeunesse et Vieillesse*; — *Lady Jane Grey et Roger Ascham*; — *Le Madrigal*; — *Le Fidèle Ami*; — *L'Allegro et le Penseroso*.

[illegible]

The Art Journal, 1857.

HORST (*Nicolas* VAN DER), peintre belge, né à Anvers, mort à Bruxelles, en 1646. Il était élève de Rubens. Il peignait déjà parfaitement le portrait et l'histoire lorsqu'il parcourut l'Allemagne, la France et l'Italie. Il se fixa à Bruxelles, où l'archiduc Albert l'attacha à sa personne. Van der Horst a beaucoup travaillé pour les libraires et les graveurs. Ses dessins sont moins rares que

ses tableaux. Remarquables par leur finesse et leur correction, ils sont très-recherchés.

A. DE L.

Descamps, *La Vie des Peintres flamands*, t. I, p. 287.

HORST (*Grégoire*), médecin allemand, né à Torgau, en 1578, mort à Ulm, le 9 août 1636. En 1608 il fut premier médecin du landgrave de Hesse, se retira en 1622 à Ulm, et s'acquit le surnom d'*Esculape de l'Allemagne*. Ses principaux écrits sont : *De Somno et Somniis*; ibid., 1606, in-4°; — *De Elementis et Temperamentis*; ibid., 1606, in-4°; — *De Naturali Conservatione et Cruentatione Cadaverum*; ibid., 1606, in-8°; — *De Partibus Humani Corporis et earum actionibus*; ibid., 1606, in-8°; — *Scepsis an Corpus Humanum post mortem durare possit colore floridum et incorruptum et an fluxus sanguinis cadaveris humani occisi præsentiam interfectoris indicet?* ibid., 1606, in-8°; — *De Morbis eorumque Causis*; Giessen, 1612, in-4°; Marbourg, 1629, in-4°; — *De tuenda Sanitate Studiosorum et Litteratorum Libri duo*; Giessen, 1615, in-8°; 1617, in-12; Marbourg, 1628, in-8°; 1648, in-12; — *Anatome Corporis Humani*; Giessen, 1617, in-fol.; — *De Natura Motus Animalis et Voluntarii*; Giessen, 1617, in-4°; — *Conciliator Enucleatus, seu Petri Aponennensis differentiarum philosophorum et medicorum Compendium*; Giessen, 1621, in-8°; — *Febrium Continuarum et Malignarum Prognosis*; ibid., 1622, in-4°; — *Observationum Medicarum singularium Libri quatuor priores; accessit Epistolarum et consultationum liber*; Ulm, 1645, in-4°, Nuremberg, 1652, in-4°; — *Centuria Problematum Medicorum; accedit Consultationum et epistolarum Medicinalium liber tertius*; Ulm, 1636, in-4°; — *Herbarium Horstianum, seu de selectis plantis et radicibus libri duo*; Marbourg, 1630, in-8°; — *Institutionum Physicarum Libri duo*; Nuremberg, 1637, in-4°.

Dr L.

Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopædie*. — Witte, *Memoriæ Medicorum*. — *Biographie Médicale*. — Freher, *Theatrum Eruditorum*. — Bayle, *Dict. Hist.* — Van der Linden, *De Scriptoribus Medicis*.

HORST (*Jean-Daniel*), fils aîné du précédent et médecin comme lui, né en 1620 à Giessen, mort le 27 janvier 1685 à Francfort-sur-le-Mein. Il enseigna la médecine à Marbourg et à Giessen, devint médecin particulier du landgrave de Hesse-Darmstadt, et se retira sur la fin de ses jours à Francfort. On a de lui : *Positionum Anatomicarum Decades decem*; Marbourg, 1638, in-4°; — *Anatome Corporis Humani tabulis comprehensa*; ibid., 1639, in-4°; — *Anatomia Oculi*; Marbourg, 1641, in-4°; — *Compendium Physicæ Hippocraticæ*; Marbourg, 1646, in-8°; Darmstadt, 1662, in-4°; — *Manuductio ad Medicinam*; Marbourg, 1648, in-8°; 1657, in-12; Ulm, 1660, in-12; — *Pharmacopœa Galeno-Chymica Catholica, post Renodæum, Quercetanum, aliosque hujus generis celeberrimos utriusque medicinæ doctores practicos adornata*; Francfort, 1651, in-fol., 1665, in-12; — *Physica Hippocratea Tackenii, Helmontii, Cartesii, Espagnet, Baylæi, etc., aliorumque recentiorum commentis illustr.*; Francfort, 1682, in-8°.

Dr L.

Witte, *Diarium Biographicum*. — Bayle, *Dict. Hist.* — Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopædie*. — Jöcher, *Allgem. Gel.-Lexikon*.

HORST (*Grégoire*), frère du précédent, né à Ulm le 20 décembre 1626, mort le 31 mai 1661. Il fut professeur au collége d'Ulm, publia une édition de *Marcellus Donatus* et du *Traité des Animaux* de Conr. Gesner, et écrivit lui-même : *Dissertatio de Mania*; Giessen, 1677, in-4°; — *Specimen Anatomiæ Practicæ in Academia Giessena aliquot philiatris exhibitum. Adjecta sunt quædam de Moxa*; Giessen, 1678, in-4°.

Dr L.

Freher, *Theatrum Eruditorum*. — Bayle, *Dict. Hist.* — *Biographie Médicale*.

HORSTIUS. *Voy.* MERLER (*Jacques*).

HORTEMELS (*Frédéric*), graveur français, né à Paris vers 1688. Il se fit remarquer par la teinte douce (*morbidezza*) qu'il donna à ses œuvres; mais il n'a pas su éviter l'excès de mollesse, et souvent ses personnages, trop lourdement ponctués de noir dans leurs chairs, ressemblent à des lépreux. Son dessin est du reste correct. Ses meilleurs ouvrages sont les gravures qu'il a exécutées pour le Recueil de Crozat, parmi lesquelles se font surtout remarquer *Jésus portant la Croix*, d'après le Giorgione; — *L'Adoration des Rois*, d'après Paolo Véronèse; — *La Naissance de saint Jean-Baptiste*, d'après le Tintoret; — *Le Mariage de sainte Catherine*, d'après le Veronèse; — *La Mort d'Abel*, d'après Andrea Sacchi; — *La Vierge en méditation*, autrement dit *L'Intérieur de la Vierge*, d'après Domenico Féti; — *Jésus et la Samaritaine*; d'après B. Garofalo; — *La Pentecôte*, d'après Gaudenzio Ferrari; — diverses pièces d'après N. Bertin et d'autres maîtres, entre autres le portrait de *Philippe d'Orléans*, d'après J.-B. Santerre.

A. DE L.

Giovanni Gori Gandellini, *Notizie degli Intagliatori*. — Basan, *Dictionnaire des Graveurs*.

HORTEMELS (*Marie-Madeleine*), dame COCHIN, fille du précédent, femme graveur française, née à Paris, vers 1690, morte dans la même ville, en 1777 (1). Élève de son père, elle montra fort jeune beaucoup de goût pour la gravure. Elle épousa Nicolas Cochin, qui cultiva ses dispositions. Sa principale occupation fut de terminer au burin les sujets que son mari disposait à l'eau-forte : elle en conservait avec tant d'in-

(1) Basan dans sa seconde édition la fait naître, on ne sait pourquoi, à Utrecht, en 1687, et mourir dans les galeries du Louvre en 1767. Il la désigne comme cousine de Frédéric Hortemels et comme femme de Charles-Nicolas Cochin qui, selon Watelet et Gandellini, fut son fils.

[illegible] Hortensia [illegible] Mercure [illegible] d'après la [illegible] peinte sur la [illegible] de Van- [illegible] au milieu de [illegible] — Aspasie dis- [illegible] d'après Ni- [illegible] de Fleury, d'a- [illegible] avec cette [illegible] original ; — [illegible] d'après Charles [illegible] d'après le dessin [illegible] Le Chanteur de [illegible] ; — le Portrait [illegible] de Bissy, évê- [illegible] cardinal de Ro- [illegible] Strasbourg, tous [illegible]

A. DE L.

[illegible]

[illegible] Voy. [illegible]

[illegible] fille de l'orateur [illegible] J.-C. Héritière [illegible] plaida devant les [illegible] qui avaient [illegible] pour subvenir [illegible] Brutus et Cassius. [illegible] conservé par Ap- [illegible] charge le pen- [illegible]

Y.

[illegible] VI, 1. — Appien, [illegible]

[illegible] Hortensia gens, [illegible] historiques [illegible]

[illegible] tribun du peuple en [illegible] Sempronius, consul [illegible] conduit la guerre [illegible] accusation sur [illegible] collègues.

[illegible] VI, 5, 2.

[illegible] dictateur vers 286. [illegible] s'était soulevé et re- [illegible] créé dictateur [illegible] en vigueur la loi Ho- [illegible] avant J.-C.) et la loi [illegible] qui déclarait que les [illegible] tous les citoyens [illegible] quirites tene- [illegible] que les nundinae [illegible] des jours d'audience [illegible] de trois marchés (tri- [illegible] nécessaire entre la

[illegible]

HORTENSIUS ([illegible]), préteur en 17[illegible] avant J.-C. Il succéda à C. Lucretius dans le commandement de la flotte pendant la guerre contre Persée, et imita les déprédations et les violences de son prédécesseur. Il réclama de la ville d'Abdère 100,000 deniers et 50,000 boisseaux de blé. Irrité de ce que les Abdéritains s'étaient placés sous la protection du consul Hostilius et du sénat, il mit leur ville au pillage, fit trancher la tête aux principaux citoyens, et vendit les autres comme esclaves. Le sénat se contenta de déclarer l'acte injuste, et de faire mettre en liberté les Abdéritains vendus. Hortensius continua ses brigandages, et fut de nouveau réprimandé par le sénat pour sa conduite à l'égard des Chalcidiens ; mais il ne fut ni rappelé ni puni.

Tite Live, XLIII, 4, 4, 7, 8.

HORTENSIUS (*Lucius*), père de l'orateur, et préteur en Sicile en 97 avant J.-C. Il laissa la réputation d'un administrateur juste et honnête. Il épousa Sempronia, fille de C. Sempronius Tuditanus.

Cicéron, *C. Verr.*, III; *ad Att.*, XIII, 6, 30, 32.

HORTENSIUS (*Quintus*), célèbre orateur, né en 114 avant J.-C., mort en 50 avant J.-C. A l'âge de dix-neuf ans, en 95, il parut au forum. Son premier discours mérita les applaudissements des consuls L. Crassus et Q. Scævola, qui étaient, l'un le plus grand orateur, l'autre le plus grand jurisconsulte de ce siècle. Il plaida ensuite pour Nicomède, roi de Bithynie, qui avait été expulsé par son frère Chrestus, et obtint sa réintégration. Ces débuts éclatants l'avaient déjà placé au premier rang des orateurs judiciaires, lorsque les dissensions civiles interrompirent sa carrière. Il servit pendant la guerre Sociale (91, 90), d'abord comme simple légionnaire, puis comme tribun militaire. En 86, il défendit le jeune Cn. Pompée accusé de s'être approprié une partie du butin pris à Asculum. Les troubles des années suivantes ne laissèrent pas de place à l'éloquence ; et, lorsque la dictature de Sylla eut rétabli un peu d'ordre, Hortensius se trouva à la tête du barreau (*rex judiciorum*). Crassus était mort avant le retour de Marius, Antonius, Catulus et d'autres orateurs avaient péri dans les proscriptions. Hortensius régna sans rival jusqu'à l'avénement d'un talent encore plus grand que le sien, celui de Cicéron. Il s'attacha fortement au parti aristocratique (*optimates*), investi du pouvoir suprême par la législation de Sylla. Ses principaux plaidoyers furent consacrés à défendre des membres de ce parti, accusés de mauvaise administration ou de corruption. Tant que la justice resta entre les mains du sénat, Hortensius triompha sans peine des accusateurs. La partialité et très-souvent la vénalité des juges lui répondaient du succès. Cette période de sa

[illegible]

[illegible] contre [illegible] Cicéron. [illegible] remarquables par le talent des avocats, l'intérêt [illegible] cette époque [illegible]. Deux grands partis, la faction aristocratique (optimates) et le parti démocratique, se disputaient le pouvoir judiciaire, l'administration des provinces. L'issue du procès de Verrès devait avoir une influence décisive sur ces prétentions rivales. L'accusé n'échappa à une condamnation que par un exil volontaire, qui fut une victoire pour l'accusateur et le commencement d'une longue série d'échecs pour l'aristocratie. Hortensius employa inutilement son éloquence à la défense de ce parti. Il s'opposa à la loi Gabinia, qui investissait Pompée (le général favori de la classe moyenne) d'un pouvoir absolu sur la Méditerranée, et à la loi Manilia, qui transférait de Lucullus, l'ami de Sylla, à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate. Dans ces débats politiques il eut encore Cicéron pour adversaire. Mais l'apparition d'un nouveau parti plus violent, composé de la plèbe et de quelques patriciens ruinés et ambitieux, amena un rapprochement entre Hortensius et Cicéron. Celui-ci défendit avec Hortensius le vieux sénateur C. Rabirius, et [illegible] dans ses poursuites contre Catilina [illegible] qui faillit lui coûter la vie. Cette tardive union fut inutile. Pompée, revenu de la guerre contre Mithridate, [illegible] et s'unit avec César et Crassus, les deux chefs du parti démocratique. Hortensius comprit qu'il était impossible de lutter contre cette coalition. Tout en restant fidèle à son parti, il renonça à la politique et se renferma dans ses devoirs d'avocat. Il plaida avec succès la cause de Flaccus, accusé de prévarications, celle de P. Lentulus Spinther, de Sestius, de Valerius Messala et enfin d'App. Claudius. Il mourut avant le commencement de la guerre civile.

Depuis plusieurs années déjà, « il n'était plus, dit M. Nisard, que l'ombre de ce qu'il avait été dans sa jeunesse. Cette décadence, au jugement de Cicéron, tenait surtout à la nature de son éloquence. Depuis que Rome avait profité de l'art des Grecs pour perfectionner le talent, d'abord brut et grossier, mais énergique, de ses orateurs, elle avait pris surtout ses modèles chez les Athéniens, dont le goût sévère et l'esprit classique rendaient bonne justice de tout ce qui ressemblait à l'enflure et à l'affectation. Hortensius introduisit à Rome l'éloquence asiatique, [illegible]

[illegible] attachés à [illegible] théâtres [illegible] plus éclatantes qu'utiles [illegible] viat, cette manière, qui [illegible] de gravité chez un consulaire [illegible] des siècles suivants [illegible] intérêt réel ne les [illegible] de leur talent [illegible] qu'un plus beau temps [illegible] mal venu de l'Asie [illegible] le langage des [illegible] que ce qui restait d'Hortensius [illegible] à sa haute réputation. Cet [illegible] lettré, mais d'une manière [illegible] rieuse que Cicéron. Il connaissait [illegible] et dédaignait la philosophie. Cicéron cependant [illegible] et lui avait dédié son traité sur [illegible] l'intérêt de la philosophie. Il [illegible] sies légères; il était [illegible] œuvres contiennent quelques [illegible] adressées. »

Hortensius fit un [illegible] à son talent une fortune [illegible] nait avec magnificence [illegible] au milieu de la corruption [illegible] garda-t-il [illegible] parti et ne [illegible] vrai, pendant son [illegible] tions [illegible] propreté [illegible] pour qu'on le [illegible] dans ses [illegible] grand [illegible]

[illegible]

de Philippes, [illegible]

Caton.

Cicéron, [illegible]

[illegible] (*[illegible]*) [illegible] cédent, vivait au commencement de [illegible] [illegible]

[illegible] pièce. [illegible]

[illegible] Caton, [illegible]

[illegible] Hortensius, [illegible] Harlem, [illegible] par les Espagnols, en 1577, [illegible] grande [illegible] et vit [illegible] de lui : *[illegible]* et *Bellorum* [illegible] Bâle, 1546, in-fol. [illegible] Bâle, 1548, [illegible] *maniae*; Bâle, 1540, [illegible] — [illegible] in *Virgilii Æneida*; Bâle, 1567, 1577, [illegible] — *Explicationes in Lucani Pharsaliam*; Bâle, 1578, in-fol.

Vorrein, *Bibliothèque belge.*

HORVATH (*Michel*), [illegible] né le 30 octobre 1809, à [illegible] à la carrière ecclésiastique, [illegible] une chaire de langue et [illegible] et fut nommé en [illegible] Membre de la chambre [illegible] gerie, il [illegible] patrie, et [illegible] tique et des [illegible] Russie en [illegible] par contumace [illegible] 45 [illegible]

[illegible]

... Kara, 1765 ... [illegible] ...

... (Conseils ou Recueils ...) Lévi ... Prague, 1615, in-4°, ... sur l'âme, sous la forme de dialogue entre un maître et son élève; — *Ohephah Tal* (Abondance de rosée); Hanau, 1612, in-fol.; deux autres ... sur la Cabbale, donnant une clef ... du ... et des principaux livres ...

[illegible] (...), fils du précédent, et ... sous le nom de ..., né à ... la première moitié du ... siècle ... a de lui les ouvrages suivants, écrits en hébreu : *Brith Abraham* (Alliance d'Abraham); Cracovie, 1633, in-4°; plusieurs autres ... traités sur la pénitence; — *Emeck Lé...* (...); Cracovie, 1597 ...; réimprimé avec le précédent et ... éditions du Talmud. C'est un ... sur l'introduction de Maïmonide ... *Aboth*; — *Iesch Nochalin* (...), Prague, ... avec des remarques dues à ... et à son petit-fils ... C'est une instruction morale adressée à ses enfants; — *Emek Bracah* (Vallée de bénédiction); Cracovie, 1597, in-4°, avec des notes de son fils Isaïe Horwitz, réimprimé plusieurs fois avec des ouvrages semblables. Ce sont des remarques sur les bénédictions.

Horwitz (*Isaïe*), fils du précédent, né à Prague, vers 1550, et mort à Tibériade, en 1629. Il est le plus célèbre de toute sa famille. Il fut, au commencement du dix-septième siècle, rabbin, d'abord à Francfort, puis à Posen, ensuite à Cracovie et enfin à Prague. En 1622, il partit pour Jérusalem; divers désagréments le forcèrent de quitter cette ville et de se retirer à Tibériade. On a de lui les ouvrages suivants, écrits en hébreu : *Schné Louhhoth Habbrith* (Les deux Tables de l'Alliance); Amsterdam, 1649, in-fol.; plusieurs édit. Cet ouvrage ... parmi les juifs. Il y divise ... la première traite de ... de la Loi, des Prophètes ... d'Israël, des Attributs de Dieu, de ...

... un commentaire sur le livre ... des ... (Ordre de ...) ... Amsterdam, 1757, in-4° ... sur le Traité ... avec le ... père, Cracovie, ... deux Tables de ... Amsterdam, 1717, in-4° ... glose d'un de ses ... commentaire ... renferme le *Sepher Brith ...* l'Alliance d'Abraham), de ...

Horwitz (*Sabbathaï* ...), mort à Vienne en 16.. ... fut d'abord à Posen, ... à Vienne. On a de lui ... écrits en hébreu : *Schefa* ... (Livre des Clous des ...), ... cabalistique, en six sections ... livre de son père ... l'Alliance, avec lequel ... Amsterdam, 1649, in-fol.; plusieurs ... — *Tsavaah* (Testament) ... petit écrit de son grand-père ... Amsterdam, 1717, in-12; ... adressée à ses enfants, ... comme son testament; — ... (Explication ... bénédictions), imprimée ... dictée de son grand-père ... in-4°, et Zolkiew, 1826, in-...

Horwitz (*Isaïe*) aux Lois ... petit-fils d'Isaïe Horwitz ... et il mourut en 1696 ... (Maison de Lévi); ... mentaires sur quelques passages ... relatifs à la jurisprudence juive ...

J. Sagtfer, ... Hebraica. — Wolf, ... Bibl. ... Hebr. ... Jewish ...

Hosack (*David*), médecin ... le 31 août 1769, à New-York ... même ville, le ... jusqu'en 1791, à Philadelphie ...

[illegible]

[illegible] de Nu-[illegible], en 42 avant [illegible] dans le désert [illegible]. Ses troupes [illegible] la soif, et il con-[illegible] Numide lui re-[illegible] pour obtenir de [illegible] avec mérite, et [illegible] confirma la pour-[illegible] couronne. Hosidius [illegible] en Bretagne, [illegible], que, malgré [illegible] obtint les ornements [illegible] triomphaux en 49. V. [illegible]

[illegible]) ou OSIUS, évê-[illegible] la vie embrasse [illegible]. Il est douteux qu'il soit [illegible] à Cordoue; mais il est [illegible] soixante ans environ [illegible] en cette qualité [illegible], près de Grenade, [illegible] fixée à 300 et à 305. [illegible], dit-il dans [illegible] pendant la persécution [illegible]. Sa fermeté chré-[illegible] de Constantin, qui [illegible] 324, avec mission d'a-[illegible] Alexandre et du [illegible] même temps calmer, [illegible] élevées au sujet [illegible] de Pâques. Il échoua [illegible], et n'en conserva [illegible] de l'empereur. [illegible] au concile de Nicée. [illegible] présida comme légat [illegible], au jugement de [illegible] du témoignage [illegible] ecclésiastique. Hosius [illegible] du concile, pré-[illegible] assemblée, et pro-[illegible] (d'après Tillemont) [illegible] foi de Nicée. En 347, [illegible]. En 355, pressé par [illegible] participer à la con-[illegible] refusa dans une lettre

[illegible]

[illegible] 27; III, 21. — [illegible] vol. VII, p. [illegible] vol. IV, p. [illegible] l. II, c. 1. — [illegible] *Patrum*, vol. V; *Prolég.*, c. VIII.

HOSIUS (Stanislas) [illegible], né à Cracovie, le 5 mai 1504, mort à [illegible], près de Rome, le 5 août 1579. Il [illegible] à l'académie de sa ville natale et [illegible] Padoue et à Bologne, où il se fit [illegible] teur en droit. Il retourna [illegible] Pologne, et le roi Sigismond Ier l'avait nommé son secré-taire. Ce prince l'avança dans la [illegible], et l'employa dans les affaires les plus im-portantes du royaume. Hosius [illegible] dans les ordres sacrés, fut pourvu d'un cano-nicat à Cracovie, puis de l'évêché de [illegible] par le roi Sigismond-Auguste. Il [illegible] l'é-vêché d'Ermeland. Il [illegible] la ré-forme protestante, qui [illegible] en Pologne. Lors du synode [illegible] en 1551, il publia une confession de la foi ca-tholique, qui fut traduite dans presque toutes les langues de l'Europe. Appelé à Rome par le pape, et envoyé ensuite en mission auprès de l'empe-reur Ferdinand Ier, il réussit à obtenir la pro-longation du concile de Trente, dans lequel il figura parmi les plus savants prélats et fit preuve du zèle le plus ardent pour le maintien de la hiérarchie. On assure que l'empereur, en lui ac-cordant ce qu'il demandait relativement à la con-tinuation du concile, lui dit qu'il ne pouvait pas résister à un homme dont la bouche était un temple et la langue un oracle du Saint-Esprit. Le pape le chargea d'assister au concile en qua-lité de légat, et Hosius le présida. En 1561 il obtint le chapeau de cardinal. De retour dans son diocèse, il se montra [illegible] non moins qu'habile dans ses efforts pour y étouffer le pro-testantisme, notamment dans la Prusse occi-dentale. Les protestants l'appelaient [illegible]ment le *Dieu des Polonais*, et donnaient à la foi orthodoxe le nom de *foi hosienne*. En 1564, il fonda à Braunsberg le premier collége que les jésuites aient eu en Pologne et que plus tard le gouvernement transforma en gymnase acadé-mique. Hosius rendit de grands services au roi de Pologne Sigismond-Auguste dans les négo-ciations avec la Prusse. Le pape Grégoire XIII

[illegible]

... Flandre en 159[illegible] ... fils d'un ... dans son enfance ... [illegible] ... des Pays-Bas ... en 1635 ... [illegible] ... Jésus-Christ ont été ... par Lancelot ... C'est par ... [illegible]

[illegible] ... Yézid ... en 60 (679) ... [illegible] ... Yézid ... 72 cavaliers de sa famille ... il offrit de céder à Yézid ... khalifat et de se rendre auprès de ... Les 72 ... Housséïn périt ... à Meshed, où le prince ... ed-Daulah lui fit plus tard ... tombeau, qui est visité par ... de pèlerins. Les schiites le ... martyr et célèbrent ... [illegible] ... Kerbelah ... [illegible]

[illegible]

[illegible] qui lui procurèrent, dans tout le Khorasan, [illegible]

[illegible] de religion. Mais les Sunnites et les scheikhs de [illegible] contre Hosein une [illegible]; il fut de [illegible] en leurs séances [illegible] par ordre du vizir Ali [illegible] au bout d'un an et demi pour [illegible]. Loin de murmurer, il pria [illegible] persécuteurs. Son cadavre fut brûlé, et ses [illegible] furent jetées dans le Tigre. Il [illegible] ouvrages philosophiques [illegible] mystiques. [illegible]

[illegible] ben-*Masoud al-Ferra al-Baghawi* (*Mohyi as-Sonnat Abou-Mohammed*), [illegible] de la secte de Schafeï, né à [illegible] (Khorasan); mort en 510 de l'hégire (1116 de J.-C.) ou 516 (1122). On a de lui plusieurs traités dont le plus connu est [illegible] *as-Sonnat* (Lumières de la Sunna), [illegible] des grands recueils de traditions [illegible] à Mahomet et contenant 4484 traditions. Cet ouvrage, qui a eu plus de vingt-cinq commentaires, a été refondu en 737 (1336) par [illegible] Abou-Abdallah Mohammed ben-Ab[illegible] sous le titre de *Mischkat al-Masabih* ([illegible] lumières). Cette nouvelle rédaction a été traduite en anglais par le capitaine Matthews, et le texte arabe, accompagné d'une

[illegible]

[illegible] 842 de l'hégire [illegible] de J.-C., mourut en [illegible]. Son père, [illegible] n'avait pour [illegible] des affaires [illegible]. [illegible] Hosein se distingua par [illegible] les exercices militaires. [illegible] Abou-Saïd, sultan de [illegible] de la révolte de son [illegible] en 856 (1452), il fut [illegible] se retira à Hérat, auprès de [illegible] Mirza-Sindjar, prince de Merv, [illegible] lui donna une de ses filles [illegible] gouvernement de Merv. [illegible] ayant tenté d'usurper l'autorité [illegible] du prince légitime [illegible] Hosein l'enleva [illegible] la tête de quelques cavaliers [illegible] belliqueux Turcomans la ville [illegible] provinces de Mazandéran et de [illegible] (1458). Il se fit élire de [illegible] tion, et envahit l'empire de [illegible] qui lui réclamait quelques [illegible] Mais, repoussé et poursuivi [illegible] près Balkh, il se réfugia en Kh[illegible] que pour aller assiéger Hérat, [illegible] échoué. Ne pouvant s'en rendre [illegible] vengé à la rencontre d'Abou-[illegible] expédition. L'indiscipline de [illegible] défait de nouveau à la [illegible] Kharizm. Après la mort de [illegible] s'empara de Hérat, 8 ramadhan [illegible] 1469), de Thous, de Mischhed [illegible] Khorasan. Mais le trône lui [illegible] arrière-petit-fils de Schah-Rokh, [illegible] Mirza Mohammed ben-Baïsonghor [illegible] tenu par Ouzoun-Hassan et par [illegible] fidèles de Abou-Saïd. Il se vit [illegible], et perdit, par suite de [illegible] ses troupes, les avantages que lui [illegible] la victoire de Derbend [illegible]. Son rival entra à Hérat le 9 [illegible] (7 juillet 1470) et le livra aux [illegible] que ses officiers tyrannisaient les [illegible] ville et leur faisaient regretter le [illegible] de Hosein. Ce dernier avait [illegible] Turcs Erlats de Meïmeneh. [illegible] part de ses officiers [illegible] dévouement, il parvint à réunir un [illegible] hommes d'élite et marcha sur Hérat [illegible] rapidité de sa marche et l'[illegible] nemis, qu'il pénétra dans son [illegible]

[illegible] dans sa [illegible] 875 ([illegible] [illegible] le Khorasan [illegible] Sultan-Saïd, puis [illegible] et s'empara de [illegible] Saïd, le prince de [illegible] été vainqueur [illegible] auprès d'Hosseïn [illegible] de ses fils. Mais [illegible] les armes contre [illegible] à Merw, et, après [illegible] entre les mains de [illegible], en 879 (1475). [illegible] que le sultan de [illegible] propre famille. En [illegible] Hosseïn-Badi ez-Zeman, [illegible] associée à son frère [illegible] gouvernement de [illegible] d'Asterabad, et [illegible] fait prisonnier, fut [illegible] Badi ez-Zeman alla [illegible] de Dsoulnoun, gou[illegible], avec l'aide du[illegible] s'emparer de Hérat. [illegible] avec un autre de [illegible] Balkh à son [illegible] frère de Dsoul[illegible] la dernière année de [illegible] le puissant khan des [illegible]-Beg. Trop faible [illegible] de corps et [illegible] Baber des se[illegible] sa mort. Hos[illegible], le plus puissant des [illegible] Il fit de sa capitale la [illegible] de l'Asie musulmane [illegible] édifices. Sa cour était [illegible] la plus brillante et la [illegible]. Elle renfermait un [illegible] distingués, tels que le [illegible] Djami, le moraliste [illegible] Hosseïn-Mirza faisait [illegible] environ douze mille [illegible] de protéger les lettres, [illegible]. On a de lui des vers en [illegible] ouvrage mystique en [illegible] al-Ochak (Assem[illegible] des notices de [illegible] célèbres, tels que [illegible] ben-Mansour al-Hal[illegible], Omar Ibn-Faredh, [illegible], Djami, Baber, et [illegible] E. B.

[illegible] Baber, t. III, [illegible].

[illegible]

[illegible] Portugais de Diu (943-1537). [illegible] au bout de quelques [illegible] de [illegible] du [illegible], et se réconcilia avec [illegible], qui le fit gouverneur de [illegible] combattant pour ce prince [illegible] sur le Gange, le [illegible] 946 ([illegible]).

Le dernier prince Timouride [illegible] Périboun, fils de Hosseïn-Mirza [illegible] s'était rendu maître de Asterabad, [illegible] Kerret, et qui fut tué par les [illegible] (1509). [illegible]

[illegible] Mirza, [illegible] des [illegible] p. [illegible]. — Price, Chronolog. [illegible], t. III. — [illegible] Hist. of India, t. I. II.

HOSSEÏN Ben-Ali (Moulana [illegible] Din), surnommé al-Waïz al-[illegible] (le Prédicateur de Hérat, le [illegible]), célèbre écrivain persan, né à [illegible], mort en [illegible] de l'hégire (1494 de J.-C.), [illegible] en 910 (1504). Il résidait à Hérat ([illegible]), capitale de Hosseïn-Mirza, et jouissait de la [illegible] du wizir Ali-Schir. Il était aussi savant qu'éloquent. On a de lui : Akhlac i Mohsini (Mœurs du Bienfaisant), ouvrage dédié à Abou'l-Mohsin, fils du sultan Hosseïn-Mirza ; il a été édité partiellement dans Persian Selections de [illegible], Calcutta, 1811 ; à Hertford, 1823, [illegible] (15 chapitres) ; et par L.-W.-D. Ouseley, [illegible].

1850, in-8° (20 chap.). H. G. Keene en a traduit 12 chap.; ib., 1851, in-8°. Il en a été publié une version en hindoustani, intitulée *Gendj i Khouni* (Trésor de Bonté); Calcutta, 2e édit., 1848, in-8°. L'*Akhlac i Mohsini* est un traité de morale adressé aux rois; il est divisé en quarante sections, sous chacune desquelles l'auteur expose un précepte appuyé d'exemples, d'anecdotes et de citations empruntées au Coran, aux traditions prophétiques et aux meilleurs poëtes. On y trouve de nobles sentences, des pensées ingénieuses, des réflexions profondes exprimées avec une élégante simplicité. L'auteur passe pour le Montaigne et le La Bruyère des Persans; — *Anwar i Sohaili* (Lumières Canopiques), dédié au wizir Schéikh-Ahmed-*Sohaïl*, et édité à Hertford, 1805; à Calcutta, 1816, in-fol.; 1824, in-4°; 1834, 2 vol. in-8°; à Bombay, 1828; à Londres, 1827, in-4°, par J. Michae; enfin à Hertford, 1851, in-4°, par J.-W.-D. Ouseley. C'est un recueil de fables originaires de l'Inde, et dont la première rédaction paraît avoir été le Pantchatantra, qui fut traduit successivement du sanscrit en pehlvi par Barzouïeh, du pehlvi en arabe par Ibnal-Mokaffa, sous le titre de *Kalil-ah et Dimnah*, et de l'arabe en persan par Abou'l-Meali-Nasrallah. Cette version était parsemée de termes arabes et de locutions surannées. Hosséin la retoucha, et substitua au style simple de son prédécesseur des périodes cadencées et rimées, des expressions pompeuses, des métaphores hyperboliques. Il relia plus étroitement entre eux les divers épisodes, en omit quelques-uns, et ajouta une préface, où il raconte l'histoire du livre de Calilah et Dimnah. Sa traduction fut rajeunie sous le titre de *Eyar i Danisch* (Pierre de Touche de la Science), par Abou'l-Fadhl, vizir de Akbar. Elle a été mise en turc, sous le titre de *Houmayoun-Nameh* (Livre Auguste), par Wasih-Ali-Tschélébi, en hindoustani; en géorgien, par Waktang VI et Soulkhan-Saba-Orbelian; enfin en anglais par Ch. Stewart : *An Introduction to the Anwari Soohyly of Hussein Vaiz Kashify*, contenant le texte et la traduction des sept premiers chapitres, Londres, 1821, in-4°; et par E.-B. Eastwick : *Anvari Suhaili*, Hertford, 1854, in-8°; — *Raudhet as Schoada* (Jardin des Martyrs). Cet ouvrage, divisé en dix chapitres, traite de la vie et de la mort de Mahomet, de Fathime, d'Ali, d'Hassan, le martyre d'Hosséin, de Moslim, d'Ocaïl, du sort de la famille de Mahomet. Il a été abrégé, sous le titre de *Deh Medjalis* (Dix Assemblées), d'où l'on a extrait la vie de Mahomet, qui a été traduite dans les *Mines de l'Orient*, 1811, t. II; dans *New Asiatic Miscellany*, Calcutta, 1790, in-4°, t. I (avec la vie de Fathime), et dans *Asiatic Journal and Monthly Register*, t. I, Londres, 1816, in-8°; — *Makhzan al Inscha* (Magasin de l'Art Épistolaire); — *Djewahir at-Tefsir* (Perles de l'Exégèse), commentaire de la 2e et de la 3e sourate du Coran; — *Commentaire du Metsnewi de Djélal ed-Din Roumi*; — *Traité d'Alchimie et d'Astrologie*.

E. BEAUVOIS.

Khondemir, *Habib as-Siyer*. — Ilahi, *Khazineh Gendj*. — Hadji Khalfah, *Lexic. Bibliograph.*, t. I, n° 285; II, 3889, 4874; III, 6648; V, 10688, 11277, 11369, 11644, 11730. — Silvestre de Sacy, préf. de *Calila et Dimna, ou fables de Bidpai en arabe*. — Brosset, art. dans *Bullet. Scientif. de l'Acad. des Sc. de Saint-Pétersbourg*, t. V, 1839. — Dorn, *Catal. des Mss. Orient. de la Biblioth. de Saint-Petersbourg*, p. 267-287, 608.

HOSSÉIN-KHAN. Voy. MIR GHOLAM HOSSÉIN KHAN.

HOSSÉIN-PACHA, HOSSÉIN-SCHAH. *Voyez* HOUSSÉIN.

HOST (*Georgius*), voyageur danois. *Voyez* HÖST.

HOST (*Nicolas-Thomas*), botaniste autrichien, né en 1763, mort le 13 janvier 1834. Il fut directeur du jardin de Schœnbrunn pendant quarante ans et premier médecin de l'empereur. Il se fit surtout connaître par ses ouvrages de botanique. On a de lui : *Icones et Descriptio Graminum Austriacorum*, 4 vol. in-fol.; — *Flora Austriaca*; 1827, 2 vol. in-8°. C'est le recueil de ses observations durant sa direction du Jardin de Schœnbrunn; — une *Monographie du Saule*. On y trouve la description et les figures de plus de cent espèces. V. R.

Callisen, *Medicinisches Schriftsteller-Lexik.*

HOSTE (Le P. *Paul*), mathématicien français, né en 1652, à Pont-de-Veyle (Bresse), mort à Toulon, le 28 février 1700. Il entra dans la congrégation des Jésuites, et enseigna les mathématiques dans plusieurs colléges de son ordre. Ses goûts l'ayant porté à l'étude spéciale des mathématiques appliquées à la navigation, il eut occasion de se faire remarquer du duc de Mortemart et des maréchaux d'Estrées et de Tourville qu'il suivit, pendant douze ans, dans leurs diverses expéditions, en qualité de chapelain. Lorsqu'il mourut, il était professeur au séminaire royal de Toulon. On a de lui les ouvrages suivants : *Traité des Évolutions Navales, composé sur les Mémoires de Tourville* (fig.); 1691, in-fol., manuscrit; — *Traité des Signaux et Évolutions Navales, qui contient des règles utiles aux officiers généraux et particuliers d'une armée navale, sous la dictée du maréchal de Tourville*; Toulon, 1696, in-4°, avec 32 pl. coloriées. Ces deux ouvrages existent à la bibliothèque du dépôt général des cartes et plans de la marine, à Paris; — *L'Art des Armées Navales, ou traité des évolutions navales, etc.* (pl.); Lyon, 1697, et 1727, in-fol. Le P. Hoste ne se borne pas à exposer dans cet ouvrage les principes de la tactique navale, il en fait l'application à la bataille de Lépante et à celles qui furent livrées sous le règne de Louis XIV; — *Théorie de la Construction des Vaisseaux* (pl.); Lyon, 1697, in-fol. Indépendamment des deux mémoires déjà cités, la bibliothèque du dépôt général des cartes et plans en possède une troisième copie sur les mémoires du P. Hoste, et

[illegible]

... commandait l'illustre ... [illegible]

... du chemin de fer de Paris ... [illegible]

... après, soit de la peste qui ravageait l'empire ... cette époque sont ... [illegible]

... [illegible] Leipzig, [illegible] p. 37.

[illegible] ... siècle avant J.-C. [illegible]

[illegible]

G. B.

[illegible]

[illegible] (1815) [illegible] de vaudevilles, de farces [illegible] plus pour le [illegible] réunies sous le titre [illegible] (Œuvres Poétiques); Copenhague, [illegible] in-8º. [illegible] les plus remarquables sont : *Gjenboerne* (Les Voisins de Face); — *Intrigerne* (Les Intrigues); — *Fodreise* [illegible] (Excursion [illegible] Voyage à Pied); — [illegible] (Le [illegible]); — [illegible] (L'Orage); — [illegible] (Le Maître et le Disciple). Il a [illegible] publié sous le pseudonyme de Jens [illegible] un recueil [illegible] pour les étudiants.

E. B.

[illegible]

[illegible] général, et, chargé de la [illegible], il mourut dans l'[illegible]

[illegible]

Biog. Brit. — Fétis et [illegible]

HOTHBY (*Jean*), moine [illegible] la seconde moitié du quinzième [illegible] partenait à l'ordre des Carmélites, [illegible] passé la plus grande partie de sa [illegible] Italie. Hothby n'était connu jusqu'[illegible] par deux traités de musique, [illegible] à la Bibliothèque impériale [illegible] nº 7369, intitulé : *Hothby, cum* [illegible]; l'autre à la bibliothèque [illegible] de Bologne, sous le titre de : [illegible] carmelitæ, *De Proportionibus* [illegible] *rato, de Contrapuncto*, [illegible] MM. Danjou et Morelot ont découvert en Italie un autre ouvrage de [illegible] ont rencontré deux manuscrits, le [illegible] bibliothèque Magliabecchiana de [illegible] second à celle de Saint-Marc à [illegible] a pour titre : *La Calliopea Legale* [illegible] *trovata, per maestro Giovanni* [illegible] carmelita. Bien que ce traité ne [illegible] division de matière, il se compose de quatre parties distinctes. Dans la [illegible] savant religieux s'occupe des sons, [illegible] mination par muances. La seconde [illegible] lative aux mouvements des sons, [illegible] c'est la partie la plus importante [illegible] point de vue de la notation et [illegible] muances avec les notes anciennes [illegible] relation qui existait au moyen âge [illegible] muances et la notation noire qui [illegible] tant dans le plain-chant que dans [illegible] figurée. La troisième partie concerne [illegible] proportions de durée des sons. La [illegible] trième partie traite des intervalles [illegible] le plain-chant. Dans son excellent [illegible] *l'Histoire de l'Harmonie au Moyen* [illegible] Coussemaker a publié, avec la [illegible] française en regard, ce traité de [illegible]

[illegible] lui [illegible] [illegible] [illegible] Paris [illegible] [illegible] en 1529 [illegible] de [illegible] On a de lui : [illegible] (Études [illegible]) [illegible] [illegible] de la Peinture de [illegible] 1840-1848, [illegible] Leçons d'[illegible] [illegible] avec [illegible] des Œuvres com- [illegible] E. [illegible] [illegible] au XIXe siècle ; [illegible]

[illegible] célèbre jurisconsulte [illegible] Paris, le 23 août 1524, [illegible] A l'âge de quinze [illegible] d'Orléans pour y [illegible] suivit les cours de [illegible] Paris, il exerça d'a- [illegible]. Abandonnant [illegible] il commença un [illegible] à l'univer- [illegible] il embrassa la ré- [illegible] parce qu'il craignait [illegible] père, catholique zélé [illegible] pour Lausanne, [illegible] professeur de belles- [illegible] recommandation de [illegible]. En 1545 [illegible] les instances de [illegible] de bourgeoisie [illegible] cours de droit. Il [illegible] en titre de droit [illegible] il rendit bientôt [illegible] insupportable par les [illegible] contre lui. Baudoin [illegible] fut nommé à sa [illegible] d'exposer avec clarté [illegible] beaucoup d'étu- [illegible]. Plusieurs princes de [illegible], reine d'Angle- [illegible] professeur dans leurs [illegible] leurs offres, afin de [illegible] où il désirait avec [illegible]. Après avoir [illegible] synode de Franc- [illegible] des principaux instiga- [illegible]. On hésitait [illegible]

[illegible] avec [illegible] il [illegible] [illegible] alors, [illegible] [illegible] [illegible] de la compromettre [illegible] traité avec lui [illegible] Strasbourg, Hotman [illegible] [illegible] complot, dont il [illegible] qui était de ne pas laisser vivant un seul [illegible] de la famille des Guise. [illegible] d'abord [illegible] [illegible] et enfin Sturm, [illegible] connaître aux Guise la conjuration [illegible] que Sturm écrivit la lettre [illegible] nous apprend que le libelle [illegible] alors contre le cardinal de Lorraine sous le titre de : *Epistre envoyée au tygre de la France*, [illegible] de la plume de Hotman, ainsi qu'on l'avait [illegible] conjecturé. En septembre 1560 Hotman se [illegible] dit à Nérac, auprès d'Antoine de Navarre, qui l'accueillit avec fort peu de [illegible], [illegible] le rappela bientôt après en France, pour lui conférer les fonctions de maître des requêtes dans son conseil. Hotman fut [illegible] [illegible] en Allemagne pour engager les princes pro- testants à promettre aux huguenots le secours de leurs armes en cas d'une guerre civile. De retour en France, en 1562, il suivit d'abord Condé à Orléans, puis il retourna en Allemagne pour y justifier la prise d'armes des calvinistes. Il prononça dans ce but un discours violent à la diète de Francfort, à laquelle il fit en même temps connaître les fameuses lettres de Catherine de Médicis, où elle implorait l'aide de Condé contre les Guise. Après la paix il accompagna en 1563 Condé à la cour ; il y fit la connaissance de Montluc, évêque de Valence, qui lui confia une chaire de droit à l'université de cette ville. Grâce aux efforts de Hotman et de [illegible], cet éta- blissement, alors en pleine décadence, se releva bientôt ; et les étudiants y affluèrent de [illegible], surtout lorsque Hotman eut [illegible] la suppression de l'université de Grenoble. Au commencement de l'année 1567 Hotman fut appelé à Bourges, pour y occuper la chaire de droit devenue vacante par le départ de Cujas. Cinq mois après son ar- rivée dans cette ville, sa bibliothèque et ses meu- bles furent pillés par le peuple, soulevé contre lui, probablement à cause de quelques expres- sions imprudentes qui lui étaient échappées sur la religion catholique. Il s'enfuit à Paris, où le chancelier L'Hôpital le fit nommer historiographe

du roi. Pendant la seconde guerre civile il aida de ses conseils les chefs de son parti, qui l'envoyèrent, en 1568, comme commissaire à Blois, dont ils s'étaient emparés. Après la rupture de la paix de Longjumeau, il se réfugia avec sa femme et ses enfants à Sancerre, et il assista au premier siége de cette ville, pendant lequel il composa sa *Consolatio e Sacris Litteris*. En 1570 il alla reprendre à Bourges ses fonctions de professeur. Deux ans après, dès qu'il eut connaissance de la blessure de Coligny, il se cacha dans les environs de Bourges, et parvint ensuite à gagner Genève, où il devint en 1573 professeur de droit romain. La même année le landgrave de Hesse obtint que les biens d'Hotman qui avaient été confisqués en France lui fussent restitués, à l'exception de sa bibliothèque, qui avait été une seconde fois pillée. En 1579 il se rendit à Bâle, sur les instances de ses enfants, qui craignaient la prise de Genève par les armées du duc de Savoie; l'année suivante il fut nommé conseiller d'État par Henri IV, alors roi de Navarre, et chargé de traiter avec les cantons suisses pour l'envoi de troupes à la solde des huguenots. En 1584 il quitta de nouveau Bâle, où il avait été appelé en 1581 à faire partie du collége des jurisconsultes, et il alla retrouver à Genève ses anciens amis.

Dans ses moments de loisir il se voua à la recherche de la pierre philosophale, qui l'avait déjà préoccupé autrefois. Il y dépensa tout le reste de sa fortune, et se mit dès lors plus que jamais à trafiquer de ses épîtres dédicatoires et à solliciter des gratifications, ce que lui reprochent avec raison les auteurs de *La France protestante*. Hotman finit par lasser ses anciens protecteurs, les princes protestants de l'Allemagne, et se trouva bientôt sans ressources. Il résolut alors de retourner à Bâle. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il mourut, avant d'avoir pu entièrement achever la révision de ses ouvrages, qui l'occupait alors. Il fut enterré avec pompe dans la cathédrale.

Comme jurisconsulte, Hotman a joué, dit M. Dareste, après Cujas et Doneau, mais à côté de Baudouin et de Duaren, un grand rôle dans la révolution scientifique qui s'opéra au seizième siècle dans la jurisprudence. D'accord avec la nouvelle école, dont il fut un des principaux soutiens, Hotman recommandait aux légistes l'étude approfondie de l'histoire des lettres et de la philosophie, entièrement négligée par les bartholistes, et il appuyait ce conseil par son propre exemple. Mais le caractère particulier qui le distingue des autres grands jurisconsultes de cette époque, c'est qu'il fut surtout philologue et antiquaire. « Ses travaux de critique, dit M. Dareste, et ses recherches sur les antiquités romaines sont ses principaux titres à la reconnaissance des savants. » Sa qualité d'érudit ne l'empêcha pas de proposer à ses contemporains un nouveau système de législation pratique et approprié à leurs mœurs comme à leurs besoins. Loin de s'engouer outre mesure du droit romain, il en critiqua la plupart des dispositions, et insista pour qu'il fût remplacé par un code unique pour toute la France, dans lequel seraient fondues les diverses coutumes.

L'indépendance et l'originalité de son esprit se se retrouvent aussi dans son fameux ouvrage sur le droit public français. « Quelque éloigné que soit de la vérité historique le système du jurisconsulte protestant, dit Augustin Thierry dans ses *Considérations sur l'Histoire de la France*, on doit lui reconnaître le mérite de n'avoir pas eu de modèle et d'avoir été construit tout entier sur des textes originaux; sans le secours d'aucun ouvrage de seconde main. En 1574 il n'en existait pas encore de ce genre. » La *Franco-Gallia*, dans laquelle Hotman fait preuve d'une érudition saine et la plus forte qu'il fût possible d'avoir alors sur le fond de l'histoire de France, eut une influence immense sur les esprits. « Cet ouvrage a été, dit M. Dareste, la première tentative sérieuse faite par le parti protestant pour fixer ses idées et déterminer nettement ce qu'il voulait, ce qu'il ferait, s'il arrivait au pouvoir. Ce fut comme une nouvelle voie ouverte, dans laquelle on se précipita à l'envi. » Vers la fin du seizième siècle les principes politiques énoncés par Hotman furent, il est vrai, abandonnés par les huguenots; mais ils ont été alors repris en grande partie par les ligueurs. En somme, la *Franco-Gallia* a eu au seizième siècle une importance presque aussi grande que le *Contrat Social* au dix-huitième. Ces deux écrits, malgré certains airs de conformité, poursuivaient cependant des buts entièrement différents : le premier vantait la prépondérance de l'aristocratie; tandis que le second préconisait le règne des masses.

« La latinité de Hotman est pleine de rapidité, de clarté, et d'élégance, » dit avec raison M. Sayous. Ces mêmes qualités se retrouvent dans le style des écrits qu'il a composés en français. » On ne s'étonnera donc pas si M. Dareste proclame Hotman un de nos prosateurs les plus remarquables du seizième siècle. La netteté de ses vues, la vivacité de ses passions faisaient que chez lui le tissu du discours était nerveux et serré, tandis que les phrases des autres écrivains ses contemporains sont généralement lourdes et traînantes. D'un autre côté, Hotman est bien de son siècle, en se servant continuellement des injures les plus outrageantes dans ses ouvrages de polémique, soit religieuse, soit politique, et soit même scientifique. — On a de Hotman : *De Gradibus Cognationis et Adfinitatis*; Paris, 1546; — *De Actionibus*; Lyon, 1548, et Bâle, 1559, in-8°; — *L'Apologie de Socrate, traduite en français*; 1549, in-8°; — *De Usuris et Fœnore*; Lyon, 1551, in-8°; — *De Statu Primitivæ Ecclesiæ ejusque Sacerdotiis, de Pontificis Romani Potestate atque Amplitudine*;

ment romain. L'auteur suppose entre les Gaulois et les peuples germaniques voisins du Rhin une sorte de ligue perpétuelle pour la vengeance ou le maintien de la liberté commune. Les bandes franques victorieuses et les Gaulois affranchis, formant au cinquième siècle une seule nation, fondèrent le royaume de la Gaule franque, dont le premier roi Hilerik, fils de Mérowig, fut élu par le suffrage commun des deux peuples réunis. » La monarchie continua à rester élective et non héréditaire, dit ensuite Hotman; le peuple (ce qui, dans le langage de l'époque ne désigne pas l'ensemble de la nation, mais les états assemblés par ordre), garda le droit de déposer les rois et de surveiller toutes les mesures d'intérêt général. Hotman s'efforce de constater ainsi chez nous l'existence de ce que nous appelons le gouvernement représentatif, qui est, selon lui, le meilleur des gouvernements. « Hotman, dans lequel on a voulu voir un républicain, dit M. Baudrillart dans son ouvrage sur *Bodin et son Temps*, ne parle de l'Angleterre qu'avec admiration; il partage son culte entre ce pays et la prétendue démocratie royale de nos ancêtres. Mais on doit se demander si c'est bien l'équilibre entre les trois pouvoirs (royal, aristocratique et populaire), que poursuit le jurisconsulte pamphlétaire. Il en est un qu'il traite fort durement, un autre qu'il semble favoriser d'une particulière affection. Pour un publiciste constitutionnel il parle de la royauté avec trop d'amertume et d'emportement, et paraît porter à l'aristocratie un intérêt bien exclusif. Il n'aime pas l'autorité bourgeoise du parlement, qu'il appelle « usurpateur de la souveraineté des états et de la puissance des grands comme des rois. » Au fond, ce que veut Hotman, on n'en peut douter, c'est le triomphe de l'aristocratie »; — *De Furoribus Gallicis, horrenda et indigna amiralli Castillioni nobilium atque illustrium virorum cæde;* Édimbourg, 1573, in-12; réimprimé dans l'*Histoire des Troubles de Belgique;* La Haye, 1619, in-8°; traduit en français; Bâle, 1573, in-12 : ce livre, publié sous le pseudonyme d'*Ernestus Varamundus*, contient un récit de la Saint-Barthélemy, suivi de pièces justificatives; — *Institutiones Dialecticæ, ex fontibus philosophorum;* Genève, 1573 et 1593, in-8°; — *De Statibus Veteris Ecclesiæ Galliæ;* Cologne, 1574, in-8°; — *Notæ Renovatæ in Cæsaris Commentaria;* Lyon, 1574, in-fol.; Francfort, 1606, in-fol., avec fig., — *G. Colinii Castellionii, magni quondam Franciæ amiralii, Vita;* 1575 et 1579; Utrecht, 1644; — *Ad Titulum codicis de Pactis et Transactionibus;* Bâle et Genève, 1575, in-8°; — *Matagonis de Matagonibus decretorum baccalaurei Monitoriale adversus Italo-Galliam sive Anti-Franco-Galliam A. Matharelli alvernogeni;* 1575, in-8°; Paris, 1577, in-8°; réimprimé avec l'ouvrage suivant, 1578, 1584 et 1593, in-8°; réponse satirique, en latin macaronique, à une réfutation de la *Franco-Gallia*, entreprise par Matharel dans le but surtout de défendre les droits des reines mères à la régence, droits entièrement contestés par Hotman. Papire Masson ayant répliqué à ce dernier pour soutenir les idées de Matharel, Hotman écrivit une nouvelle diatribe encore plus violente et plus injurieuse que la première, sous le titre de : *Strigilis Papirii Massoni, sive remediale charitativum contra rabiosam frenesim Pap. Massoni, jesuitæ excucullati, per Matagonidem de Matagonibus, baccalaureum formatum in jure canonico, et in medicina si voluisset;* 1575, 1576 et 1578, in-8°; — *Ad titulum Codicis de Judiciis;* Bâle, 1576, in-8°; — *Ad Titulum Codicis de Usufructu;* Bâle, 1576, in-8°; — *Ad Titulum Codicis de Pignoribus et Hypothecis;* Bâle, 1576, in-8°; — *Consiliorum Volumen;* Genève, 1578 et 1586, in-fol.; — *Nullitatis Protestationes adversus Formulam Concordiæ Orthodoxarum Ecclesiarum nuper institutam a quibusdam doctoribus ubiquitariis;* 1579, in-8°; pamphlet théologique, plein d'invectives contre les luthériens, rédigé en deux jours et demi, et publié sous le pseudonyme de *Joh. Palmerius;* André Pouhen ayant répondu à Hotman, celui-ci répliqua par un nouveau pamphlet intitulé : *In virulentam planeque sophisticam A. Pouhenii Criminationem adversus Palmerii Protestationes;* Genève, 1580, in-12; sous le pseudonyme d'*Aspastes Salassus;* — *Disputatio de Aureo Justinianeo;* Bâle, 1584, in-8°; Genève, 1585, in-8°, avec l'ouvrage précédent; — *Antiquitatum Romanarum Libri V;* Bâle, 1584; Paris et Genève, 1585, in-8°: cet excellent ouvrage contient des recherches étendues, la plupart confirmées par la science moderne, sur la constitution romaine; — *De Castis Incestisve Nuptiis, et de Spuriis et Legitimatione;* Genève, 1585, in-8°; Lyon, 1593, et Francfort, 1619, in-8°; — *Brutum Fulmen papæ Sixti V adversus Henricum regem Navarræ;* 1585, in-8°; Leyde, 1585, 1602 et 1603, in-8°; inséré dans le tome III de *De Monarchia Romani Imperii* de Goldast; pamphlet injurieux contre la papauté, traduit en français, 1585 et 1587, in-8°; — *De Controversia Patrui et Nepotis in Successione regni;* Francfort, 1585, in-8°; Genève, 1586, in-fol. : écrit dirigé contre les prétentions à la couronne du cardinal de Bourbon, lesquelles avaient trouvé un défenseur dans Antoine Hotman, le frère de François; — *Observationum et Emendationum Libri XIII;* Genève, 1586 et 1589, in-fol.; plusieurs parties de ce recueil avaient déjà paru séparément; on y trouve les *Amicabiles Responsiones ad Cujacium*, réimprimées à Hanau, 1601, in-8°, et 1611, in-12, critique des plus acerbes de quelques opinions de Cujas; — *De Jure Successionis Regiæ in regno Francorum leges aliquot ex probatis autoribus collectæ;* 1588, in-8° : cet écrit, dans lequel Hotman dé-

[illegible] *Principatus* [illegible] droits de [illegible] *Digestorum* [illegible] 1585, in-8° [illegible] *Consola*- [illegible] in-8° [illegible] dans l'unité de [illegible] *Di*- [illegible] *interest et* [illegible] 1600-1601 [illegible] écrits restés [illegible] *De Sponsalibus*; [illegible] *jure Matrimonio*- [illegible] lettres de Hotman [illegible] *Francisci* [illegible] *patris et filii et* [illegible] Amsterdam, [illegible] in-4°, ainsi que dans [illegible] *Epistolæ* de Hummel, [illegible] *scriptæ* [illegible] nombre de ces let- [illegible] se trouve dans les [illegible] de Bâle, de Zurich, [illegible] British-Museum et [illegible] de Paris (an- [illegible] collect. Dupuy, [illegible] 1597); douze de ces [illegible] M. Dareste dans la [illegible] *Française* (année [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris [illegible] En 1593 il y [illegible] de Henri IV [illegible] Paris, Hotman [illegible] profession d'avocat [illegible] *Avocats* [illegible] Traité de la [illegible] de la famille; Paris [illegible] dans cet ouvrage [illegible] d'expression, Hotman se déclare contre le [illegible]; — *Les Droits de l'oncle contre le Neveu, en faveur du cardinal de Bourbon*; 1585, in-8°; — *Pogonia, sive dialogus de barba*; Anvers, 1586; Rostock, 1624, in-4°; inséré dans l'*Amphitheatrum* de Dornavius et dans le tome Ier des *Opera* de François Hotman, auquel cette facétie a été souvent attribuée; — *Avertissement sur les lettres octroyées à M. le cardinal de Bourbon, où l'on réfute les prétentions du roi de Navarre*; 1588, [illegible]; — *Traité sur la Déclaration où l'on prétend prouver que M. le cardinal de Bourbon est appelé à la succession du royaume*; Paris, 1588, in-8°; — *Traité de la Loi Salique*; [illegible], in-4°, inséré dans les *Opuscules françoises des Hotmans*; — *Traité des Droits et Libertés de l'Église gallicane*; souvent réimprimé, entre autres à Paris, 1639. E. G.

Ersch et Gruber, *Encyklopädie*.

HOTMAN (*Jean*), diplomate et écrivain français, fils de François Hotman, né à Lausanne en 1552, mort le 26 janvier 1636. Après avoir étudié la jurisprudence, il passa en Angleterre, où il resta pendant cinq ans au service du comte de Leicester. Lorsqu'il fut de retour en France, le roi de Navarre le nomma, en [illegible], maître des requêtes de son hôtel, et l'envoya ensuite en Allemagne pour y négocier avec les princes protestants, mission dont Hotman fut aussi chargé sous Louis XIII, et dont il s'acquitta à la pleine satisfaction de ces souverains. Sous ce rapport, lors de l'abjuration de Henri IV, Hotman fit de nombreux efforts pour amener la réunion des catholiques et des protestants. On a de lui : *Antichoppinus, imo potius epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini de Turlupinis ad Renatum Choppinum de Choppinis, S. Unionis Hispanitano-Gallicæ advocatum*

[illegible]

[illegible]

HOTTINGER (*David*), numismate, petit-fils de Jean-Henri Hottinger (n° 1), né à Zurich, et mort dans cette ville, en 1736. Une chaire d'histoire ayant été créée à Zurich, il fut le premier à la remplir. Il s'occupa principalement des médailles et des anciennes monnaies de son pays. On a de lui : *De Nummis Bracteatis Tigurinis*; Zurich, 1702, in-4°.

HOTTINGER (*Jean-Henri*), théologien, frère du précédent, né à Zurich le 5 décembre 1681, et mort à Heidelberg le 7 avril 1750. Après avoir étudié la théologie dans sa ville natale, à Genève et à Amsterdam, il fut, en 1705, nommé professeur de philosophie à Marbourg. L'année suivante il fut chargé de l'enseignement des antiquités hébraïques, et en 1710 de celui de la théologie. A des opinions calvinistes rigides il ajouta la plupart des principes de Coccéius, et il exposa la doctrine formée de ce mélange dans un manuel de dogmatique intitulé : *Typus Doctrinæ Christianæ*; Francfort-sur-le-Main, 1714, in-8°. Cet ouvrage souleva des tempêtes : on accusa J.-H. Hottinger de corrompre la jeunesse par des principes mystiques, et en 1717 il fut forcé de donner sa démission. Il se retira alors à Frankenthal, où il devint pasteur de l'Église réformée. En 1721 il fut

[illegible]

HOTTINGER (Jean-Jacques) [illegible], né à Zurich, en 1750, [illegible] 1819. Il [illegible] dans sa ville natale les [illegible] grecque et latine depuis 1789, et le grec et la [illegible] à partir de 1796. Il prit une part [illegible] au Nouveau Musée Attique (*Neues* [illegible]); Zurich et Leipzig, 1805 à [illegible] que publiait Wieland. Il avait auparavant [illegible] de théologie, de philosophie et de [illegible], sous le titre de *Bibliothek* [illegible] *theologischen, philosophischen* [illegible] *Literatur*; Zurich, 1784-1786, [illegible] in-8°. On lui doit en outre un [illegible] d'ouvrages qui prouvent [illegible] variées et étendues; voici les titres des principaux : *Diatribe philos. theolog. de* [illegible] *est* [illegible] *Phi-* [illegible] Bonnet; Zurich, 1770, in-8°; — *Versuch einer Vergleichung der deutschen Dichter mit den Griechen und Römern* (Essai d'une Comparaison des Poëtes Allemands avec les Grecs et les Romains); Mannheim, 1789, in-8°; — *Ueber Bodmer* (De Bodmer); Zurich, 1785, in-8°; — *Ueber Sal. Gessner* (De Sal. Gessner); Zurich, 1796, in-8°; — *Opuscula Oratoria*; Zurich, 1816, in-8°; — *Opuscula Philologica, critica atque hermeneutica*; Leipzig, 1817, in-8°.

HOTTINGER (Jean-Jacques), neveu du précédent, né à Zurich, en 1783. On a de lui plusieurs écrits, parmi lesquels on cite surtout *Huld. Zwingli und seine Zeit, dargestellt für das Volk* (Histoire d'Huld. Zwingle et de son Temps, écrite pour le peuple); Zurich, 1841, in-8°. Il a publié, avec M. H.-H. Vœgeli, l'*His-*

[illegible] 1739. Fils d'un [illegible] Wurtemberg [illegible] En 1771 [illegible] de la Suède, et se distingua [illegible] les Russes. En 1779, le grand-[illegible] [illegible] quitta la [illegible] triche, où l'empereur Joseph II [illegible] confia le commandement de [illegible] de l'instruction [illegible] A son [illegible] grade de général major [illegible] à la prise des lignes de [illegible] Il [illegible] [illegible] dépens de Kœnigen, et [illegible] bourg où, sous les ordres de [illegible] il remporta de nouveaux [illegible] l'appelèrent au commandement [illegible] troupes; mais en arrivant [illegible] que Berne était au pouvoir [illegible] retourna à Vienne. En 1799, il [illegible] sous, et rejoignit l'armée de l'[illegible] qui s'empara de Zurich. Opposé [illegible] la frontière, dans la campagne [illegible] porta quelques succès et fut [illegible] rich; mais il occupa [illegible] compatriotes contre les Français [illegible] expulsion de la Suisse fut abandonnée [illegible] Hotze y resta avec 25,000 hommes [illegible] l'arrivée de Souvarof, pendant [illegible] Charles se retirait sur le Rhin. Une bataille ayant eu lieu devant [illegible] septembre 1799, Hotze y périt.

J. C. Fæsi, *Kurze Lebensbeschreibung* [illegible] [illegible] et 1800, in-4°.

HOUARD (*David*), jurisconsulte [illegible] à Dieppe, le 26 février 1724, mort [illegible] le 15 décembre 1802. Il étudia le droit [illegible] en 1747 avocat au parlement de [illegible] exerça sa profession à Dieppe, et [illegible] ler échevin de cette ville. Il fit une [illegible] fondie des origines du droit normand [illegible] d'abord correspondant, puis, en 17[illegible] associé de l'Académie des Inscriptions [illegible] lettres, il vint habiter Paris, où il [illegible] fois avocat au Parlement et [illegible] retira en 1789 dans sa ville natale [illegible] plus tard pour se fixer à Abbeville. On a [illegible]

Anciennes Lois des François conservées dans les coutumes angloises, recueillies par Littleton, avec des Observations historiques et critiques, etc.; Rouen, 1766, 2 vol. in-4°; nouv. édit., Rouen et Paris, 1779, 2 vol. in-4°; — *Traités sur les Coutumes Anglo-Normandes, publiées en Angleterre, depuis le onzième jusqu'au quatorzième siècle, avec des remarques sur les principaux points de l'histoire et de la jurisprudence françoise antérieures aux Établissements de saint Louis;* Rouen et Paris, 1776, 4 vol. in-4°; le premier volume contient des extraits du *Domesday-Book*, rôle des propriétés foncières de l'Angleterre, dressé de 1080 à 1086 par l'ordre de Guillaume le Conquérant; — *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la Coutume de Normandie;* Rouen, 1780-1782, 4 vol. in-4° : on trouve dans le *Supplément*, placé à la fin du dernier volume, l'*Ancien Coutumier en vers*, production singulière du treizième siècle, dont l'auteur, selon Houard, se nommait Richard Dourbault. Mercier, abbé de Saint-Léger, a combattu cette opinion dans une *Lettre à M. Dupuy, sur l'auteur de la Coutume de Normandie en vers*, insérée au *Journal des Savants* du mois d'août 1785. Houard est auteur d'un *Mémoire sur les Antiquités galloises*, imprimé dans le tome Ier des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

E. REGNARD.

Note sur la Vie et les Ouvrages de M. Houard; dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, tom. I, p. 497. — Guilbert, *Mémoires biographiques et littéraires des Grands Hommes du Département de la Seine-Inférieure*.

HOUBIGANT (*Charles-François*), célèbre commentateur biblique, né à Paris, en 1686, et mort dans la même ville, le 31 octobre 1783. Entré en 1704 dans la Congrégation de l'Oratoire, il enseigna successivement les belles-lettres à Juilly, la rhétorique à Marseille et la philosophie à Soissons. Il était supérieur du collége de Vendôme quand il fut appelé à Paris, en 1722, pour faire les conférences de Saint-Magloire, conférences qui étaient publiques et qui portaient sur les points les plus importants de l'antiquité et de la discipline ecclésiastiques. L'excès de travail auquel il se livra pour se préparer convenablement à ces exercices lui causa une maladie dangereuse, à la suite de laquelle il resta frappé d'une surdité complète. Condamné par cette infirmité à une vie retirée, il se voua tout entier à l'étude, et principalement à la culture des langues orientales. Vers la fin de sa longue vie, il perdit ses facultés intellectuelles à la suite d'une chute. Le P. Houbigant n'était pas moins distingué par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. On loue surtout sa bienveillance et sa douceur, qui ne s'altérèrent jamais dans l'isolement auquel le força son infirmité. Douze ans avant sa mort, il fonda dans le village d'Avilly, auprès duquel il avait une maison de campagne, une école de filles à laquelle il légua une rente annuelle de 175 livres. Une de ses plus agréables distractions était de composer et d'imprimer lui-même ses propres ouvrages; il avait dans ce but établi une petite imprimerie dans sa maison de campagne, où il avait l'habitude d'aller passer les vacances. On a de lui : *Racines de la Langue Hébraïque;* Paris, 1732, in-8°; cet ouvrage est en vers, à l'imitation des racines grecques de Port-Royal; dans la préface, il défend le système de Masclef, qu'il avait adopté, et il s'efforce de montrer, non pas seulement la nouveauté des points-voyelles, mais encore leur inutilité et même leurs inconvénients pour l'étude de l'hébreu; — *Prolegomena in Scripturam Sacram;* Paris, 1746, in-4°. Dans cet ouvrage, où il suit les traces de L. Cappel, il cherche d'abord à établir qu'il s'est glissé dans le texte original de l'Ancien Testament des fautes qui, sans atteindre les points de dogme et de morale, défigurent cependant les Livres Saints, y produisent des obscurités ou en affaiblissent l'énergie; il donne ensuite les règles d'après lesquelles on peut découvrir et corriger ces fautes, qui sont dues principalement à la négligence des copistes; — *Conférences de Metz*, sans indication de lieu et sans date. Houbigant y exposa d'une manière populaire les principes de critique développés dans l'ouvrage précédent; — *Psalmi Hebraici mendis quam plurimis expurgati* (Leyde); 1748, in-16. Cet ouvrage est surtout remarquable en ce que l'auteur a inséré dans le texte même les corrections faites d'après les principes posés dans ses *Prolegomena*. C'était un essai de l'édition qu'il se proposait de publier de l'Ancien Testament dans le texte original; — *Biblia Hebraica cum notis criticis et versione latina ad notas criticas facta. Accedunt libri græci qui deutero-canonici vocantur, in tres classes distributi;* Paris, 1753 et 1754, 4 vol. in-fol. : cet ouvrage, fruit d'un travail de vingt ans, fut publié aux frais de la Congrégation de l'Oratoire, à laquelle il coûta quarante mille francs. L'exécution typographique est soignée. Les caractères furent gravés exprès par Fournier le jeune. Il est imprimé en deux colonnes, dont l'une contient le texte et l'autre la traduction. L'hébreu, qui n'a pas de points-voyelles, n'est que la reproduction de l'édition de van der Hooght de 1705. Les corrections proposées par Houbigant, qui ne tient aucun compte du *kri* et du *ktib* des massorèthes, sont, soit à la marge, soit en forme de tables à la fin de chaque volume. Elles sont de quatre espèces différentes. Celles du Pentateuque sont prises en général du Code samaritain, auquel, avec le P. Morin, il donna une valeur exagérée; d'autres sont prises de divers manuscrits, qu'il ne décrit pas avec assez de précision et qui appartenaient soit à la Congrégation de l'Oratoire, soit à la Bibliothèque royale de Paris; d'autres encore sont prises des anciennes versions; enfin un grand nombre sont purement conjecturales et dressées d'après les principes critiques ex-

posés dans ses *Prolegomena*. Cette révision du texte de l'Ancien Testament n'a pas obtenu les suffrages des hommes compétents. On a reproché à Houbigant de ne s'être pas fait des idées justes de la valeur des documents dont il s'est servi, de n'avoir pas eu une connaissance assez profonde de la langue hébraïque, et d'avoir procédé trop arbitrairement dans ses conjectures. On a fait remarquer qu'il avait laissé passer sans les relever des leçons suspectes ou décidément vicieuses, tandis qu'il remplace des leçons fort correctes par des conjectures qui ne sont pas même d'accord avec la grammaire. On peut voir, au reste, sur les mérites et les défauts de ce travail les écrits de Meyer et de Sebald Ran, dont nous donnons les titres parmi les ouvrages à consulter. En outre du texte hébreu, des corrections proposées, de la version latine et des apocryphes grecs de l'Ancien Testament, ces quatre volumes renferment les *Prolegomena* imprimés déjà en 1746, des notes critiques destinées à justifier les variantes, soit dans le texte, soit dans les traductions, et quelques introductions critiques ou préfaces, placées en tête de quelques livres de la Bible et consacrées à en défendre l'authenticité et à en expliquer les principales difficultés. La traduction latine fut imprimée à part sous ce titre : *Veteris Testamenti Versio nova;* Paris, 1753, 5 vol. in-8°. Les notes critiques et les Prologomènes ont aussi été réimprimés à part, sous ce titre : *Notæ Criticæ in universos Veteris Testamenti libros, cum hebraice tum Græce scriptos, cum integris Prolegomenis, ad exemplar Parisiense denuo recensæ;* Francfort-sur-Mein, 1777, 2 vol. in-4°; — On a encore du P. Houbigant quelques traductions d'ouvrages anglais; — un *Examen du Psautier françois des R. P. Capucins;* La Haye (Paris), 1764, in-8°; — une traduction latine des *Proverbes* et de l'*Ecclésiaste*; 1763, in-12; — un fragment intitulé *Introduction*, et devant servir de préface à un livre qui n'a jamais paru. — Houbigant laissa un grand nombre de manuscrits, parmi lesquels on cite une grammaire hébraïque en latin; — une traduction de l'ouvrage d'Origène contre Celse qui se perdit par la négligence de l'abbé Chevreuil, censeur royal, chargé de l'examiner; — une *Vie du Cardinal de Bérulle*, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire, qui était prête à être mise sous presse quand Londet, censeur royal, exigea des suppressions et des changements dans plusieurs passages qui lui parurent hostiles aux Jésuites, modifications que le P. Houbigant refusa; — une traduction française de sa version latine de la Bible, dont la publication fut empêchée par l'abbé Riballier, qui ne voulut pas donner son approbation, sous le prétexte que, selon l'archevêque de Paris, il y avait déjà un nombre suffisant de traductions semblables; — un *Traité de la Venue d'Élie*, destiné à prouver qu'elle n'est pas aussi prochaine que certaines personnes le pensaient à cette époque; — des Remarques sur le livre d'Astruc intitulé : *Conjectures sur les Mémoires Originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*. — Enfin, il avait entrepris un ouvrage sur la manière d'étudier et d'enseigner les belles-lettres, quand la publication du *Traité des Études* de Rollin le fit renoncer à un travail désormais inutile.

Michel NICOLAS.

Notice sur la Vie et les Ouvrages du P. Houbigant, par Cadry; dans le *Magasin Encyclopédique*, mai 1806. — Sebaldus Ravius, *Specimen Observationum ad C.-Fr. Houbigantii Prolegomena in Script. Sacram*; Trèves, 1761, in-4°; réimprimé à Leyde en 1785, sous le titre : *Exercitationes Philologicæ ad C.-Fr. Houbigantii Prolegomena*. — G. W Meyer, *Gesch. der Schrifterklær.*, tome IV, p. 154-156, 264-270, 465 et 466.

HOUBRAKEN (*Arnold*), peintre, biographe et poëte hollandais, né à Dort, le 28 mars 1660, mort à Amsterdam, le 14 octobre 1719. D'une famille aisée, il fit de bonnes études, et préféra la peinture à toute autre carrière. Guillaume Drillenbourg, Jacques Lavecq et Samuel Hoogstræten furent successivement ses maîtres. Après avoir exercé quelque temps son art dans sa ville natale, il se rendit à Amsterdam, et de là en Angleterre, où il dessina les portraits des principaux personnages du pays pour un historiographe qui ne le paya point. Houbraken revint à Amsterdam qu'il ne quitta plus. Il y exécuta un grand nombre de tableaux et y composa plusieurs ouvrages littéraires qui eurent du succès. Il était considéré comme un des bons poëtes de son temps, et sa *Vie des Peintres hollandais* suffirait seule pour lui assurer la réputation d'un historien érudit et d'un critique consciencieux. Houbraken eut l'avantage de voir les tableaux dont il a fait la description et de connaître beaucoup des maîtres dont il a écrit l'histoire; cependant on désirerait qu'il se fût plus étendu en quelques endroits et resserré en d'autres. Puis ses dates sont placées confusément, sans aucun ordre chronologique. Néanmoins, sans ce travail la biographie et les œuvres des anciens peintres de Flandre et de Hollande seraient aujourd'hui presque inconnues. Le mérite d'Houbraken comme artiste est plus contestable. Selon Descamps, « il dessinait assez bien; ses compositions sont d'un homme d'esprit, son pinceau est délicat; mais sa couleur est outrée, souvent trop rouge et en général peu vraie. Ses draperies, pliées avec noblesse, présentent une variété de tons qui fatigue l'œil. Cependant ses fonds sont riches, et il règne un bon goût dans son architecture. » Ses principaux tableaux sont : à l'Hôtel de la Monnaie de Dort, les portraits en pied de tous les personnages tenant les premiers emplois de cette ville; — à La Haye, l'*Histoire d'Oreste et de Pylade*; — la *Continence de Scipion*; — à Paris, *Le Sacrifice d'Iphigénie*.

A. DE L.

Jakob Campo Weyerman, *De Schilderkonst der Nederlanders*.

HOUBRAKEN (*Jacob*), graveur hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam, en 1685, mort vers 1746. Il apprit le dessin sous la direction de son père, qu'il aida dans la composition de la

Vie des Peintres hollandais, dont il grava les *Portraits*. On cite de lui : *Le Sacrifice de Manoach*, d'après Rembrandt, et beaucoup d'autres estampes remarquables par l'expression et une finesse de burin peu commune; tels sont ses portraits : du *Czar Pierre le Grand*; — *de George Ier*, roi d'Angleterre; — *de Guillaume III*, prince d'Orange; — *de Jean Kuyper*; — *de Jacob van Hoorn*. Parmi les plus rares sont ceux : de *Guillaume VIII landgrave de Hesse-Cassel*; — de *Glasey*; — de *Albert Seba*; — de *John Taylor*; — de *Mieris*; de *Verkolje*; — de *S.-K. de Bruine*; etc. A. de L.

F. Basan, *Dictionnaire des Graveurs.*

HOUÇÉIN. *Voyez* Hosséin et Husséin.

HOUCHARD (*Jean-Nicolas*), général français, né à Forbach (Moselle), en 1740, guillotiné le 17 novembre 1793. Il quitta à quinze ans la maison paternelle pour s'engager dans le régiment de Royal-Allemand, cavalerie; il parvint au grade de capitaine dans celui de Bourbon-dragons, et fit, en cette qualité, la plus grande partie de la guerre de Sept Ans, en Allemagne; plus tard il suivit son régiment dans la Corse, où il reçut à la joue une blessure dont il conserva toute sa vie la cicatrice. Il était, au moment où la révolution éclata, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons. Employé dans l'armée de Custine, il parvint promptement au grade de général de division, et fut chargé du commandement de l'armée de la Moselle. Il avait reçu du comité de salut public l'ordre de combiner ses opérations avec celles de Beauharnais (qui avait succédé à Custine dans le commandement de l'armée du Rhin) pour délivrer Mayence, réduite alors à la dernière extrémité; mais ces deux généraux mirent de telles hésitations dans l'exécution de cet ordre, que la garnison de la ville assiégée, désespérant d'être secourue, se vit forcée de se rendre. Houchard passa ensuite au commandement de l'armée du nord. Les Anglais venaient de pénétrer sur le territoire français. Tandis que le duc de Cobourg observait les Français de son camp de Herni et faisait poursuivre le siége du Quesnoy, le duc d'York porta ses troupes devant Dunkerque. A cette nouvelle, le comité de salut public écrivit à Houchard : « Il faut absolument préserver Dunkerque et empêcher l'ennemi d'avoir une place de communication et de sûreté sur un point aussi important : le salut de la république est là ». Et en même temps il ordonna aux généraux des différentes armées de lui envoyer en toute hâte les renforts dont il avait besoin. Bientôt le moment d'attaquer l'ennemi arriva, et Houchard montra encore sa lenteur, sa mollesse ordinaires; cependant, forcé d'agir par les représentants du peuple Delbrel, Bentabolle et Levasseur de la Sarthe, qui se trouvaient alors en mission près de lui, il gagna, le 8 septembre 1793, la bataille d'Hondschoote, dont les conséquences furent la levée du siége de Dunkerque et la reprise de Furnes et de Menin. Les alliés perdirent dans ce combat environ 3,000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers. La perte des Français fut à peu près égale. Cette victoire, outre qu'elle dégagea Dunkerque, fut surtout importante par l'effet moral qu'elle produisit. Néanmoins, avec un autre général que Houchard, les résultats eussent été bien plus considérables. Si le 8 il eût donné l'ordre de poursuivre les vaincus, il leur eût facilement coupé toute communication avec Furnes, et, enfermant l'armée anglaise qui assiégeait Dunkerque, il ne lui eût laissé d'autre moyen de salut que celui de capituler. Cette seconde faute était beaucoup moins pardonnable que la première. Arrêté et conduit à Paris, Houchard fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, sous l'accusation 1° d'avoir refusé sa coopération au plan discuté à Bitche entre les généraux et les représentants du peuple pour la délivrance de Mayence, et d'avoir ordonné la retraite de son armée; 2° d'avoir, en recevant l'ordre de faire lever le siége de Dunkerque, changé le plan d'attaque qui lui avait été envoyé par le comité de salut public, de telle sorte que, pouvant envelopper les ennemis de manière à n'en pas laisser échapper un seul, il leur avait, par de mauvaises dispositions, donné les moyens de se soustraire à une défaite complète. Il se contenta de nier les faits qui lui étaient reprochés et de protester de son dévouement à la république. Condamné à mort à l'unanimité, il tenta de se suicider dans sa prison; mais fut secouru à temps. Cet événement donna lieu au décret de confiscation des suicides condamnés. Il fut exécuté le lendemain 17 novembre 1793. H. Lesueur.

Le Moniteur universel, an 1793, nos 211-246; an Ier, nos 5, 176, 215, 248, 256; an II, nos 269, 56, 61. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. V. — Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VII. — Tissot, *Histoire de la Révolution*. — Le Bas, *Dictionnaire Encyclopédique*.

HOUDAN-DESLANDES (*François-Sylvain-Denis*), littérateur français, né le 6 janvier 1754, à Vernou, près de Tours, mort subitement le 28 juin 1807. Élève de l'École militaire, il entra comme sous-lieutenant dans le régiment de Bretagne, avec lequel il fit le siége de Gibraltar en 1782. Au moment de la révolution, il était capitaine, et, sans en adopter les principes, il resta cependant à l'armée jusqu'au moment où un décret de la Convention en éloigna les nobles. La retraite de chef de brigade lui ayant été accordée, il vint s'établir près de Chinon avec sa famille, et consacra son temps à l'étude. On a de lui une *Histoire du Siége de Gibraltar*; Lyon, 1783, in-8° : cette relation, écrite par un témoin oculaire, est suivie d'une *Ode sur la Prise du Fort Saint-Philippe*, dans laquelle l'auteur chante son régiment, qui se distingua à l'assaut de cette forteresse. Houdan-Deslandes avait laissé un poëme intitulé : *La Nature sauvage et pittoresque*, qui fut imprimé en 1808, in-8°, poëme didactique en trois chants, où l'on trouve quelques beautés poétiques à côté d'incorrections graves. J. V.

Chalmel, *Biogr. de la Touraine*. — Quérard, *La France littéraire*.

HOUDARD. *Voy.* LAMOTTE.

HOUDAYER (*Julien*), théologien français, né à Noyen (Maine), en 1502, mort au Mans, le 28 novembre 1619. Il avait été nommé recteur de la Sorbonne le 10 octobre 1595. Il fut dans la suite chanoine de la cathédrale du Mans, curé de Saint-Nicolas dans la même ville, puis supérieur du séminaire diocésain. Son épitaphe nous apprend qu'il avait recueilli de nombreux documents sur l'histoire du Maine; mais nous ne connaissons de lui que l'écrit suivant : *Du Devoir des Curés;* Le Mans, 1612, in-12. B. H.

Moréri, *Dictionn.* — B. Hauréau, *Hist. Littér. du Maine*, t. II, p. 252.

HOUDETOT (*Robert*, sire DE), capitaine français, mort en 1358. Il était d'une famille considérable parmi les Normands : dès les premiers temps de leur établissement dans la Neustrie, en 1034, un de Houdetot accompagnait Robert, duc de Normandie, dans son pèlerinage à Jérusalem. Un chevalier du même nom se trouvait parmi les seigneurs normands que Guillaume le Conquérant conduisit en Angleterre. Deux Houdetot étaient à la première croisade. Un autre faisait partie de l'expédition qui, en 1070, conquit Naples et la Sicile. Robert de Houdetot commença à figurer dans les guerres de Flandre en 1323, d'abord sous le maréchal de Trie, puis sous Raoul, comte d'Eu, connétable de France. En 1342 il était sénéchal de la province d'Agenois. Deux ans après, le roi Philippe de Valois le fit grand-maître des arbalétriers de France. Toute sa vie se passa à la guerre, et on lit son nom dans toutes les listes des capitaines qui combattirent les Anglais sous le règne de Philippe de Valois et les premières années du roi Jean. La famille de Robert d'Houdetot se divisa en plusieurs branches, qui continuèrent à tenir un rang distingué en Normandie. DE B.

Le P. Anselme. — Moréri, *Dict. hist.*

HOUDETOT (*Claude-Constance-César*, comte DE), général français, né en 1724, mort en 1806. Il se distingua dans les guerres du règne de Louis XV. Il se trouva à Fontenoy et sur d'autres champs de bataille, et devint lieutenant général. Il avait épousé, en 1748, Élisabeth-Françoise-Sophie de La Live de Bellegarde (voyez ci-après).

HOUDETOT (*Élisabeth-Françoise-Sophie*, comtesse DE), née vers 1730, morte le 22 janvier 1813. Si le nom de la comtesse de Houdetot se trouve placé dans un dictionnaire historique, ce n'est pas qu'elle ait jamais prétendu à cette illustration. Sa vie n'était point destinée à la publicité. Elle fut une femme aimable, spirituelle, d'un caractère plein de charme et de bonté, d'un commerce agréable et doux. Elle aimait la société des gens d'esprit; il lui arrivait parfois de faire des vers qui avaient un cachet de grâce, de finesse et de sentiment. S'ils étaient connus et répétés au delà du cercle de ses amis, c'était contre son gré; elle craignait de passer pour une femme auteur. Bien qu'à cette époque réunir dans son salon des hommes d'esprit et des littérateurs fût devenu un titre à la renommée, madame de Houdetot n'aurait sans doute laissé de souvenirs que dans sa famille et dans la société où elle avait vécu, et son nom ne serait pas ajouté à ceux de madame du Deffant et de madame Geoffrin. Mais Rousseau, en lui donnant place dans ses *Confessions*, a fait d'elle une héroïne de roman. Lorsque, dans les derniers temps de sa vie, il écrivit ses souvenirs, l'imagination se mêlait sans cesse à la mémoire : ce n'est point la vérité des récits qui donne du charme à son livre. Ceux qui ont été comparés à des témoignages exacts et sincères, et particulièrement ceux qui se rapportent à Mme de Houdetot ont été ramenés à une réalité qui ne ressemble pas aux impressions passionnées et rêveuses que lui donnaient ses retours vers le passé : lui-même semble confondre la passion qu'il éprouva pour elle avec celle qu'il ressentait pour le personnage imaginaire de Julie dans la *Nouvelle Héloïse*. Les *Confessions* ne sont pas une histoire consciencieusement racontée, mais l'épanchement d'une âme orgueilleuse, malveillante et mélancolique; son imagination lui représente sous une couleur idéale les faits qui reparaissent dans son souvenir et les émotions qu'il avait autrefois éprouvées. Mme de Houdetot parlait peu de l'époque où Rousseau lui avait témoigné cette passion qu'il a représentée comme si vive; elle disait simplement que beaucoup d'exagération s'était mêlée aux souvenirs de Rousseau et en avait altéré l'exactitude, et que si la vérité manquait à ses *Confessions*, elle était plus altérée encore lorsqu'il faisait la confession des autres. Sa relation avec Saint-Lambert, dont Rousseau avait eu l'indiscrétion de parler, n'était nullement cachée; elle dura pendant près de cinquante ans, et dans les mœurs du temps elle put être considérée comme respectable; il vivait dans l'intérieur de Mme de Houdetot comme un vieil ami de la maison, et lorsque son intelligence fut troublée et son caractère aigri, elle redoubla de soins pour lui. Elle lui survécut dix ans, et conserva jusqu'à son dernier jour sa bonté, son goût pour les plaisirs de l'esprit et de l'imagination et sa bienveillance attentive pour tous ceux qui l'entouraient. De temps en temps elle faisait encore des vers; un an avant sa mort, elle disait à propos du mariage d'une de ses petites-filles :

Pour célébrer en vers cette heureuse journée,
Je sens que je ferais des efforts superflus.
Mais je bénis ma destinée;
Car j'aime encor si je ne chante plus.

DE B.

HOUDETOT (*César-Ange*, comte DE), fils des précédents, naquit en 1750; il servit dans l'Inde pendant la guerre de 1778, et fut commandant de l'Ile de France et de La Martinique pendant les guerres de la révolution et de l'empire. Il fut

[illegible]

[illegible] ministère de l'intérieur [illegible] sa déportation. Avant [illegible] avait eu l'heureuse [illegible] Grouchy [illegible] le [illegible] de l'arrêter [illegible] pair de France [illegible] du Calvados [illegible] législative. Depuis [illegible] au corps législatif. Il est [illegible] membre du conseil général [illegible] présidé. Depuis 1841 il [illegible] l'Institut, Académie des [illegible]

Dupont, fils.

* HOUDETOT (Charles-[illegible], comte DE), général français, [illegible], le 4 juillet 1786. Il était fils du [illegible] dant de l'Ile-de-France [illegible] mille en France [illegible] dans la marine [illegible] plusieurs combats [illegible] le 22 juillet 1805 au cap Finistère, et le 21 octobre à Trafalgar, où il fut [illegible]

dans l'armée de terre comme lieutenant au 1[er] régiment de chasseurs à cheval; il fit la campagne de Wagram, puis il prit part comme capitaine à la campagne de Russie, sous le maréchal prince d'Eckmühl, dont il devint aide-de-camp: une action d'éclat lui valut le grade de chef d'escadron et la croix de la Légion d'Honneur. Il resta attaché au maréchal pendant la campagne de 1813 et la défense de Hambourg, et rentra avec lui en France; en 1815 il le suivit à l'armée de la Loire. Après avoir été plusieurs années sans activité, il fut compris dans le corps royal d'état-major et reçut la croix de Saint-Louis. En 1823 il servit en Espagne sous les ordres du maréchal Lauriston, et devint lieutenant-colonel et officier de la Légion d'Honneur. En 1826 il entra comme aide de camp dans la maison du roi Louis-Philippe, alors duc d'Orléans; il est resté attaché à ce prince pendant tout son règne et jusqu'à sa mort. Il fut nommé colonel en 1830, maréchal-de-camp en 1836, et grand-officier de la Légion d'Honneur en 1840: il avait fait avec distinction plusieurs campagnes en Afrique, et y avait commandé une division. En 1842 il devint lieutenant général. Quelque temps auparavant il avait été chargé de la formation des chasseurs à pied. Ses idées sur l'habillement, l'armement et les manœuvres de ce corps furent accueillies avec une approbation unanime; et l'essai réussit si bien, que la création de dix bataillons, sous le nom de *chasseurs d'Orléans*, fut immédiatement décidée: ce nombre fut plus tard porté à vingt. Plusieurs des innovations dont on avait éprouvé les avantages furent adoptées pour toute l'infanterie française, et ont passé dans les armées étrangères. En 1837 il fut élu député par l'arrondissement de Bayeux, et il a siégé à la chambre jusqu'à la révolution de 1848. Il fut mis à la retraite par le gouvernement de la république; depuis, il n'a point désiré reprendre du service, restant attaché et dévoué à la famille d'Orléans.

Deux des frères du général de Houdetot, *Henri* et *Aurèle*, ont trouvé la mort sur le champ de bataille avant l'âge de vingt ans; Henri périt en 1810 à l'armée d'Aragon; il avait déjà mérité la croix de la Légion d'Honneur, et le maréchal Suchet, dans un rapport qui fut rendu public, parle de sa mort en termes honorables. Aurèle fut blessé mortellement à la bataille de Leipzig. On ignora d'abord qu'il eût succombé à ses blessures et la croix de la Légion d'Honneur lui fut décernée après sa mort. DE B.

Doc. particuliers.

* HOUDETOT (*César-François-Adolphe*, comte D'), autre petit-fils de M[me] d'Houdetot, est né en 1799. Il a servi dans l'armée de 1815 à 1830. Entré dans les finances, il est fixé depuis longtemps au Havre dans l'emploi de receveur particulier; c'est dans cette ville que ses livres ont été composés avec ses propres souvenirs. M. Adolphe d'Houdetot a publié en 1850 un récit du départ du roi Louis-Philippe, ayant pour titre *Honfleur et Le Havre, ou huit jours d'une royale infortune*. Il avait préparé et dirigé jusqu'à leur accomplissement les mesures nécessaires pour l'embarquement du roi et de la reine; et il le fit connaître le lendemain au commissaire de marine. On a encore de M. d'Houdetot: *Le Chasseur rustique*, qui retrace la chasse ordinaire avec tout le charme et la couleur que les paysages peuvent inspirer; — *La petite Vénerie*; in-8°; — *Les Chasses exceptionnelles*, sont composées d'épisodes de chasse dont le caractère est aussi animé que spirituel; — *Dix Épines pour une Fleur*; œuvre qui semble animée par le souffle de Vauvenargues. F.

Doc. partic. — *Moniteur* du 20 juillet [illegible].

* HOUDIN (*Robert*), mécanicien, physicien et prestidigitateur français, né à Blois (Loir-et-Cher), le 6 décembre 1805. Fils d'un horloger de Blois, il fit ses études au collége d'Orléans, et fut placé comme clerc chez un notaire de campagne; mais, se sentant une vocation décidée pour l'escamotage, il vint à Paris, où il suivit avec ardeur les séances des meilleurs escamoteurs, et il les devina si vite que bientôt ce fut lui qui leur fournit leurs meilleures pièces. Poursuivant ses études mécaniques, il obtint des succès qui lui valurent des médailles du jury national pour ses merveilleux automates. Il commença par s'essayer dans des soirées d'amateurs, et y réussit, par la finesse de son jeu et par ses saillies; bientôt les premiers salons de Paris se le disputèrent. M. R. Houdin fit une révolution dans l'art de la prestidigitation; ce n'était plus le vieil escamotage avec les gobelets, les boîtes à double fond et les compères; c'était un homme du monde, vêtu comme tous les assistants, et qui, sans tout cet attirail des sorciers en robe, sans baguette et sans gobelets, émerveillait les spectateurs par son adresse et son esprit. En 1845 il ouvrit au Palais-Royal ces *Soirées fantastiques* qui attirèrent la meilleure société de Paris. Ses automates, *Auriol*, *Le Voltigeur*, *L'Oranger*, *Le Pâtissier*, *La Bouteille inépuisable*, excitèrent une admiration générale. Au bout de dix ans il céda son établissement à son élève et beau-frère M. Hamilton (1). Aujourd-

(1) Voici un exemple de la puissance et de l'utilité d'un prestidigitateur. On sait combien les marabouts sont hostiles en Afrique à la civilisation française. En 1857, le gouvernement français pensa qu'il pouvait, grâce au talent de M. Robert Houdin, détruire l'influence exercée par ces derniers sur les indigènes. On annonça aux Arabes l'arrivée d'un homme extraordinaire, opérant des miracles. Lorsque tout fut disposé pour les expériences, les marabouts ne furent pas les moins empressés à s'y rendre. Les efforts qu'ils firent pour discréditer dans l'esprit de leurs dupes ce redoutable concurrent devaient faire ressentir davantage les choses surprenantes qui allaient confondre leur raison. Il fallait frapper juste et fort sur des imaginations grossières et sur des esprits prévenus. Robert Houdin étudia les hommes devant lesquels il était appelé à déployer les ressources de son talent, et il opéra sur eux une fascination telle, que leurs facultés mentales furent plus d'une fois ébranlées,

son tribut au corps enseignant que par un de ces ouvrages propres à former des dessinateurs, et qui finissent par devenir, dans l'école, l'expression consacrée de la structure musculaire du corps humain, un *Écorché*. Cette étude, haute de cinq pieds et demi (dimensions convenables à l'amphithéâtre), est fort estimée. Pour l'instruction élémentaire, elle est rationnellement préférable à ces moulages sur préparations anatomiques qui, ne donnant que la nature morte, peuvent conduire l'élève à de graves erreurs. L'auteur en fit lui-même, pour l'usage privé, une réduction, reconnue supérieure à l'original en grand. Mais la preuve que ces deux résultats furent un double service rendu à l'art, c'est que les reproductions s'en répandirent bientôt dans tous les ateliers de peinture et de sculpture. L'*Écorché* de Houdon fut partout regardé comme le meilleur rudiment du dessin.

Déjà la réputation de l'artiste avait franchi les mers. L'assemblée générale des États-Unis ayant décerné une statue à Washington, Houdon fut appelé en Amérique pour l'exécution du monument; il y fut conduit par Franklin. A Philadelphie, il résida dans la maison même du libérateur. Là, pouvant observer à loisir la physionomie de son hôte, il modela le buste, qu'il rapporta en France. C'est à Paris et d'après ce modèle, frappant de ressemblance, qu'il fit la statue en marbre inaugurée dans la salle de l'État de Virginie. De cette image dérivent presque tous les portraits, peinture, sculpture ou gravure, du guerrier-citoyen. Les études de Houdon en Italie avaient favorisé chez lui l'accord de la vérité de nature avec un faire large et facile, qui convenait bien au portrait. Sans négliger ces riens qui contribuent tant à la ressemblance, il savait faire un choix dans les détails, et conserver au style de la grandeur. Ce n'est pourtant pas ce grand goût des anciens, qui manifeste toute l'âme du modèle par la simple et énergique expression de quelques traits du visage; mais c'en est un reflet satisfaisant. En 1773, les *bustes de Catherine II, impératrice de Russie, du prince Galitzin* et de *Diderot;* en 1775, ceux de *Turgot*, le nom le plus populaire de France à cette époque; de *Gluck*, le plus grand artiste de l'Europe; de *Sophie Arnould*, actrice aimée du public et toujours sûre de lui plaire, représentée dans le rôle d'*Iphigénie*, eurent un succès immense. Mais nous devons ajouter que l'artiste avait exposé en même temps un petit bas-relief en marbre figurant une *Grive suspendue par la patte*, chef-d'œuvre de vérité et de naïveté. O vanité des gloires humaines! la sublime image de Gluck, où respire le génie, eut probablement moins de part à la vogue que l'oiseau mort. Houdon dut songer en riant à la caille de Protogène. On attendait l'artiste au salon de 1781 : il devait y produire la figure de *Diane*, commandée par l'impératrice de Russie; la statue de *Tourville*, dans des proportions colossales, pour la Collection des Français illustres que Louis XVI faisait exécuter; enfin la statue de *Voltaire assis :* ces trois objets en marbre. Le parti pris de représenter Diane entièrement nue est un oubli de toutes les convenances mythologiques; il fit refuser à l'ouvrage les honneurs du salon. Dans le fait, cette détermination de l'artiste est inexplicable. Un poëte seul pouvait s'écrier en la voyant : *Oui, c'est Diane!* En dépit de l'exclamation de Rulhière, nous n'y pouvons voir qu'une suivante de Vénus; ce qui n'empêche pas que l'arrêt d'exclusion ne nous semble trop rigoureux. Ce bannissement était si peu prescrit par les bienséances de l'art, que la répétition de la même figure en bronze s'est vue longtemps au milieu de la principale cour de la Bibliothèque du Roi, et se voit encore au Louvre, dans le Musée d'Angoulême. La difficulté de satisfaire par le costume moderne aux exigences sculpturales a été la seule cause de l'espèce de recherche qu'on a pu reprendre dans l'amiral Tourville, où l'auteur, privé des moyens de donner à la simple pose un caractère monumental, a tâché de faire concevoir un marin luttant à la fois contre les ennemis et les éléments conjurés. Il se trouvait plus à l'aise pour la statue de Voltaire. Fidèle aux doctrines grecques bien entendues, et averti par le triste essai d'une figure nue tenté par Pigale, il habilla le personnage; mais l'ajustement fut une simple draperie. Ce marbre présenta au public parisien une image aussi noble que vraie de son poëte et de son philosophe favori. La statue, pleine de vie, ne fut critiquée que sur la manière dont elle était vêtue, c'est-à-dire qu'elle renouvela, comme on devait s'y attendre, l'éternel débat sur la question du costume dans les statues monumentales érigées aux contemporains; mais le système grec triompha. Elle fut offerte par Mme Denis à l'Académie Française; de là elle passa au Théâtre-Français, dont elle décore le vestibule.

Le *buste de Molière*, pour le foyer du même théâtre, fut aussi l'ouvrage de Houdon, qui enrichit encore du *buste de Voltaire* ce brillant local. A chaque exposition du Louvre, l'artiste produisait des portraits nombreux et toujours bien accueillis. Telle était sa fécondité que quelquefois son contingent occupait seul autant de place que celui de tous ses confrères. La popularité s'attacha à son talent, et il fut pendant assez longtemps le sculpteur de son époque. *Louis XVI, le comte de Provence, Mesdames de France, Adélaïde* et *Victoire; le prince Henri de Prusse; J.-J. Rousseau*, dont le statuaire alla mouler le masque en toute hâte à Ermenonville, aussitôt qu'on eut appris la catastrophe de sa mort; *Suffren*, le héros de l'Inde; deux des jeunes officiers français qui avaient pris part à la guerre de l'indépendance américaine, *La Fayette* et *Bouillé; Franklin*, et *D'Alembert*, la *princesse Daschkof*, comme directeur

de l'Académie des Sciences à Saint-Pétersbourg; *Buffon*, de qui le buste, commandé par l'impératrice de Russie, est peut-être le chef-d'œuvre de son auteur; *Le lieutenant de police Lenoir; Sacchini, Gerbier, Mentelle, l'abbé Barthélemy, Mirabeau;* Mirabeau, dont le nom, comme un tonnerre lointain, annonce l'orage qui va fondre sur la France. Quel cortége de célébrités! L'artiste avait connu presque tous ses modèles; bien venu de chacun, il fut admis dans l'intimité de plusieurs; et, comme il était du commerce le plus affable, comme sa spirituelle bonhomie avait beaucoup de charme, il était devenu l'ami de presque tous; en sorte que c'était un plaisir de lui entendre raconter ses souvenirs, ce qu'il faisait avec une naïveté pleine d'intérêt. La naïveté était dans l'homme. Quand on rapproche les uns des autres ses ouvrages dans divers genres et de différentes époques, on reconnait que cette qualité y est constante et qu'elle forme le caractère prédominant de tous. La pratique du portrait devait la rendre durable, et l'on peut dire qu'il s'est peint dans ses œuvres. Ses têtes de jeunes filles sont comparables aux plus charmantes études sorties du pinceau de Greuze, avec qui elles rivalisent d'ingénuité, d'innocence et de grâce. La jolie figure de *La Frileuse*, trop connue pour avoir besoin d'être décrite, est un type de naïveté.

La révolution venait d'éclater. Il était difficile à Houdon d'échapper au danger de sa renommée. A défaut de toute commande publique ou privée, et pour occuper ses loisirs, ayant eu l'imprudence de reprendre une vieille statue de sainte Scolastique, abandonnée depuis plus de trente ans dans un coin de son atelier, il fut dénoncé à la tribune de la Convention. Mais un membre de l'assemblée prit sa défense; il eut la présence d'esprit de faire de la sainte une statue de *la Philosophie*, et l'artiste, qui avait exécuté les portraits des plus grands philosophes, fut honorablement acquitté. D'ailleurs, plus de travaux brillants! une jeune génération d'artistes s'en empare, et cet empressement des ambitions nouvelles est justifié par une meilleure direction dans la marche de l'art, direction à laquelle Houdon avait contribué lui-même par ses exemples. Il fut encore chargé d'une statue en pied de *Cicéron*, pour l'escalier du Sénat conservateur, et de plusieurs sculptures colossales pour la colonne monumentale de la grande armée à Boulogne-sur-Mer. Mais l'âge de la retraite était arrivé pour lui. Il avait atteint la vieillesse sans infirmités. Sa tête, presque entièrement chauve, avait pris un caractère si vénérable que Gérard, dans son tableau de l'*Entrée de Henri IV à Paris*, peignit d'après lui un des magistrats qui présentent au roi les clefs de la ville. Il finit par perdre la mémoire. Revenu à l'état d'enfance, après avoir parcouru le plus grand cercle de la vie humaine, et toujours préoccupé de son art, alors même qu'il n'y pouvait plus réfléchir, il croyait voir une sculpture dans un caillou, et il le ramassait; le soir, on trouvait les poches du vieillard lestées de ces chefs-d'œuvre. Malgré l'absence de sa raison, il continua d'être assidu aux séances de l'Institut et aux représentations du Théâtre-Français. Ses dernières années furent un assoupissement presque continuel; le dieu du sommeil, qui avait eu le premier hommage de son talent, semblait lui avoir réservé ce bienfait, pour lui épargner les angoisses qui rendent si pénible la fin de l'existence. Agrégé à l'Académie de Peinture et Sculpture en 1774, académicien et professeur en 1778; membre de l'Institut et de la Légion d'Honneur dès l'origine de ces institutions, professeur actif, puis honoraire, puis émérite, à l'École Royale des Beaux-Arts, il n'a manqué à Houdon aucune de ces distinctions personnelles auxquelles l'opinion publique attache du prix. [MIEL, dans l'*Enc. des G. du M.*]

Nouvelle Biogr. des Contemp. — *Archiv. du Musée.*

* **HOUDON** (*Marie-Ange-Cécile* LANGLOIS, Mme), femme du précédent, née en 1748, morte à Paris, le 22 février 1823. On a d'elle : *Belmour, par Mme Dymmer* (miss Damer), *roman traduit de l'anglais par Mme H-n;* Paris, 1804, 2 vol. in-12. Ersch attribue à tort cette traduction à Mme G.... Houdin.

Beuchot, *Bibliogr. de la France*; 1823, p. 767. — Mahul, *Annuaire Nécrologique*, 1823; — Quérard, *La France Littéraire.*

HOUDRY (*Vincent*), écrivain religieux français, né à Tours, le 22 janvier 1631, mort à Paris, le 29 mars 1729. Ses études achevées, il entra chez les jésuites de Paris en 1644, et fit ses vœux en 1665. Il professa pendant quelques années dans les établissements de sa Société, et se livra ensuite pendant trente ans à la prédication; enfin il ne s'occupa plus que des travaux de composition dans son cabinet. On a de lui : *Sermons sur tous les sujets de la Morale chrétienne, par le P. ***, de la Compagnie de Jésus;* Paris, 1696 et ann. suiv., 20 vol. in-12; — *Traité de la manière d'imiter les bons prédicateurs, avec les tables pour les différents usages qu'on peut faire des sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne;* Paris, 1702, in-12; — *Bibliothèque des Prédicateurs, contenant les principaux sujets de la morale chrétienne;* Paris, 1712, et ann. suiv., 23 vol. in-4°; Liége, 1716, 4 vol. in-fol. L'auteur a mis à contribution pour cette compilation les sermonnaires anciens et modernes. Houdry a en outre composé des poésies latines, parmi lesquelles on cite : *Ars Typographica, carmen;* et une pièce de vers sur la *Collation*, où il fait de fort jolies descriptions de la fraise, de la crème et du melon. J. V.

Mémoires de Trévoux, janvier 1725 et avril 1726. — Chaudon et Delandine, *Dict. univ. Hist., Crit. et Bibliogr.* — Quérard, *La France Littéraire.*

* **HOUEL** (*Nicolas*), philanthrope français, du seizième siècle, était né à Paris, où il exer-

[illegible] d'apothicaire, [illegible] par Louis XIII, par Henri IV et par d'autres personnages influents, il fonda au faubourg Saint-Marcel un établissement qu'il appela Maison de la Charité chrétienne. On y trouvait une chapelle, un [illegible] Jardin des Simples, où l'on cultivait des plantes médicinales, une [illegible], une école pour les pauvres orphelins et un hôpital complet. Des jeunes orphelins y étaient initiés aux lettres et instruits dans la médecine [illegible]. Ils étaient chargés d'administrer aux pauvres honteux de la ville et des faubourgs les médicaments qui leur étaient nécessaires. L'hôpital était une sorte d'hôtel pour les voyageurs indigents. Après la mort d'Houel le roi ordonna que les soldats et gentilshommes pauvres blessés à la guerre seraient traités et médicamentés gratuitement dans cet établissement, ainsi que les pauvres honteux; puis les soldats invalides furent logés gratuitement à cet hôpital, à l'exclusion des voyageurs; enfin tout l'établissement fut affecté aux soldats blessés, et ce fut le premier essai d'un hôtel des Invalides en France. On a de Houel : *Avertissement et déclaration de l'institution de la Charité Chrétienne, établie au faubourg Saint-Marcel en 1578*; Paris, 1580, in-8°. J. V.

[illegible] Paris, *Catalogue des Manuscrits François de la* [illegible]. — P. Lacroix, [illegible] *de la France*.

HOUEL (*Jean-Pierre-Louis-Laurent*), graveur français, né à Rouen, en juin 1735, mort le 14 novembre 1813. Il étudia à Paris la peinture chez Casanova et la gravure chez Lebas et Lemire. Il reçut du roi une pension pour qu'il achevât ses études à Rome, où il peignit un assez grand nombre de gouaches. A son retour, il fut accueilli par d'Azincourt, riche amateur, dans les collections duquel il trouva un grand nombre de modèles précieux. Après avoir vendu beaucoup de copies de ses gouaches, il entreprit, en 1776, un nouveau voyage, et se rendit en Sicile, à Lipari, à Malte, où il copia des monuments et des ruines pendant plusieurs années. Revenu avec ces matériaux, il en composa un ouvrage en 4 volumes in-folio, avec 264 planches toutes gravées par lui au lavis, et qu'il publia sous ce titre : *Voyage Pittoresque des Iles de la Sicile, de Malte et de Lipari*; Paris, 1782-87. Les descriptions fidèles de cet ouvrage offrent d'autant plus d'intérêt, aujourd'hui encore, que les tremblements du sol, les ravages des volcans, les guerres et les révolutions ont détruit une partie des chefs-d'œuvre qu'a reproduits Houel. L'impératrice Catherine II fit acheter les dessins de cet ouvrage ainsi que plusieurs peintures de l'auteur. Depuis son retour en France, Houel était agréé à l'Académie royale de Peinture, qui l'avait pris pour son graveur. Admis aux réunions de madame Geoffrin, il se lia avec Diderot, D'Alembert, Marmontel, Vien, Boucher, avec J.-J. Rousseau lui-même. Il

[illegible] 1690, in-4°.

[illegible]

HOUGH (*John*), [illegible] Middlesex, en 1651, [illegible] l'université d'Oxford, [illegible] [illegible] à faire prévaloir [illegible] [illegible] Parker, [illegible] [illegible] montra autant de [illegible] A l'approche de [illegible] se hâta de rendre [illegible] privilèges et [illegible] [illegible], qui ne [illegible] les Stuarts. En 1690 [illegible] fidèle champion [illegible] ford. En 1690 Hough [illegible] épiscopal de Lichfield, [illegible] Worcester, qu'il occupa [illegible] de lui des *Lettres*, qui [illegible] Vie par Wilmot.

Chalmers, *General Biograph.* [illegible]

HOUGHTON ([illegible]), [illegible] vers 1750, mort à Tarra [illegible] Dès le début de sa carrière, [illegible] gation anglaise dans le Maroc, [illegible] sous-gouverneur (*major*) [illegible] la Société Africaine de Londres [illegible] cours du Niger et de visiter [illegible] l'on suppose exister un [illegible] était Tombouctou. Il mit à la [illegible] 1790, et mouilla le 16 novembre [illegible] (embouchure de la Gambie). Il [illegible] [illegible] d'environ trois cents lieues, [illegible] trave le reste de la Sénégambie, [illegible] dine, capitale du royaume de [illegible] [illegible] reçu du roi Jatta, qui lui [illegible] aller plus loin dans l'intérieur [illegible] Houghton ne tint aucun compte [illegible] et pénétra dans le Bambouk [illegible] moitié maure moitié païen, [illegible] égard avec une grande perfidie, [illegible] grande partie de son bagage. [illegible] [illegible], Houghton entra par le [illegible] [illegible] en [illegible], par [illegible] Kajaaga en [illegible] Tisie, et reçut l'hospitalité de [illegible] du [illegible], roi de Kasson; il [illegible] quelques fêtes, et [illegible] invité [illegible] [illegible] de [illegible], d'[illegible], de [illegible] [illegible], etc. Il [illegible] que les [illegible] pas le droit de manger des [illegible]

« cette coutume avait été inventée par quelque vieux et rusé *burschreen* (prêtre) qui aimait beaucoup les garder pour lui ». Houghton entra ensuite dans le Kasson, fut bien accueilli par Sego-Jalla, qui lui fit présent d'un cheval blanc. Il pénétra ensuite dans le Kaarta, et, s'avançant vers le nord, il s'arrêta à Simbing, petite ville frontière du royaume de Ludamar. Ce fut de là qu'il écrivit au crayon la dernière lettre que le docteur Laidley reçut de lui. Abandonné de ses serviteurs nègres, il s'avança néanmoins jusqu'à Jarra, ville du Ladamar, et se joignit à une caravane de marchands maures qui allaient acheter du sel à Tischet, ville située près des marais salants du grand désert. « Après deux jours de marche, rapporte Mungo-Park, devinant les mauvaises intentions de ses compagnons de route, Houghton demanda à retourner à Jarra : les Maures essayèrent d'abord de le dissuader ; mais quand ils virent qu'il persistait dans cette résolution, ils lui prirent tout ce qu'il avait et s'enfuirent aux grands pas de leurs chameaux. Le malheureux major, se voyant aussi lâchement trahi, retourna à pied à Tarra, un endroit où l'on trouve de l'eau et qui appartient aux Maures. Il avait été déjà quelques jours sans prendre aucun aliment, et les Maures refusaient de lui en donner. On ne sait pas précisément s'il périt de faim où s'il fut massacré par les barbares mahométans : son corps fut traîné dans les bois, et l'on me montra de loin l'endroit où on le laissa sans sépulture. » Tels sont les renseignements recueillis par Mungo-Park sur Houghton, dont le sort lui était réservé à lui-même quelques années plus tard.

La catastrophe qui termina les jours de Houghton et le pillage de ses papiers rendirent presque nul pour la science son courageux dévouement; cependant ses *Lettres* furent recueillies et publiées dans les t. II et III des *Mémoires de la Société Africaine*, Londres, 1792-1798, in-4°; trad. en français par Lallemand, sous ce titre : *Voyages et Découvertes dans l'intérieur de l'Afrique, par le major Houghton et Mungo-Park*; Paris, an VI, in-8°. Alfred DE LACAZE.

William Smith, *Collection. de Voyages autour du Monde*, t. IX, p 1, 14; 38, 42. — Hoefer, *Afrique Centrale*. — Walckenaër, *Bibliothèque des Voyages*, t. VII.

HOULAGOU, le premier des *ilkhans* ou rois mongols de Perse, né en 614 de l'hégire (1217 de J.-C.), mort le 19 rebi second 663 (février 1265), dans son campement d'hiver, sur les bords du Zerrineh ou Tchogatou (Adherbaïdjan). Petit-fils de Gengiskhan et quatrième fils de Touloui, il fut, à l'avénement de son frère aîné le *grand khan* (empereur) Mangou, en 649 (1251), chargé d'achever la conquête de la Perse. L'armée qui fut mise sous ses ordres se composait de 70,000 cavaliers et de 1,000 ingénieurs chinois. Précédé d'une avant-garde de 12,000 hommes, il partit de Mongolie en 651 (1253) et n'arriva à Samarcand qu'en 653 (1255). Il réclama des troupes auxiliaires de tous les princes de l'Asie, de ceux même qui avaient jusqu'alors conservé leur indépendance. Le sultan d'Icône, l'atabek de Fars, le roi de Géorgie, les seigneurs du Khorassan, de l'Adherbaïdjan, du Schirwan, de l'Irak se hâtèrent d'obtempérer à ses ordres. Le schéikh des Ismaéliens ou Assassins, Rokn ed-Din Khour-Schah, fut invité à se rendre au camp d'Houlagou. Il refusa, mais il offrit de payer tribut aux Mongols et de leur livrer toutes ses forteresses à l'exception d'Alamout, de Lemscher et de Lal. Après quelques négociations peu sincères, Houlagou prit le parti de ravir par force ce qu'il ne pouvait se faire livrer par ruse. Il fit envahir de plusieurs côtés le pays des Ismaéliens, et se présenta lui-même, devant leur capitale Meimoun-Diz, à la tête de 10,000 hommes. Rokn ed-Din fut forcé de se rendre avec son fils et ses principaux officiers, le 19 schawal 654 (9 novembre 1256). Après avoir fait démolir toutes ses forteresses, au nombre de plus de cent, il fut envoyé à la cour de Mangou, et assassiné à son retour par ordre d'Houlagou. Ce dernier fit ensuite massacrer toutes les populations ismaéliennes, sans en excepter les enfants au berceau. Il n'épargna que quelques savants, qu'il prit à son service, comme l'astronome Nassir ed-Din Thoussi et le médecin Mowaffek ed-Doulah, aïeul de l'historien Raschid ed-Din. Pendant que son général Baïdjou portait la guerre en Asie Mineure, où deux frères se disputaient le trône d'Icône, Houlagou se préparait à envahir l'Irak, dernier débris du khalifat de Baghdad. Motassem occupait alors le siége pontifical. C'était un prince bon et pieux, mais fort incapable. Trahi par ses ministres, dont les uns voulaient le déposer et dont les autres étaient d'intelligence avec les Mongols, il ne prenait aucune mesure pour la défense de sa capitale. Cependant l'ennemi approchait. Houlagou hésitait à attaquer une ville qui ne comptait pas moins d'un million d'âmes, et des troupes qui avaient plus d'une fois vaincu les généraux mongols; son astrologue Hossam ed-Din, qui était sunnite, lui annonça les plus grands malheurs s'il offensait le successeur de Mahomet. Mais le schiite Nassir ed-Din et les prêtres boudhistes lui promirent le succès le plus complet. Rassuré par ces derniers, il rejeta les offres de Motassem, qui consentait à payer tribut. Après avoir défait l'armée ennemie, il alla investir Baghdad, et y fit lancer des billets, par lesquels il s'engageait à ne faire aucun mal aux personnes inoffensives, aux ministres du culte et aux juges, aux savants et aux descendants d'Ali. Au bout d'une quinzaine de jours, le 4 safar 656 (10 février 1258), le khalife sortit pour implorer la clémence d'Houlagou. Il fut d'abord traité avec égards, et ordonna à ses sujets de déposer les armes. La ville fut mise au pillage; il y périt environ 800,000 personnes; les chrétiens, qui s'étaient enfermés dans une église sur l'invitation des Mongols, furent seuls épar-

gnés. Après avoir fait mettre à mort le khalife et son fils aîné, 15 safar (21 février), Houlagou s'éloigna des ruines de Baghdad, à cause de la corruption de l'air produite par la décomposition des cadavres. Il soumit successivement plusieurs villes de Mésopotamie, Nisibe, Harran, Roha, Biret, et se dirigea ensuite sur Damas. Le souverain de cette ville, Nassir Salah ed-Din Yousouf, arrière-petit-fils de Saladin, avait envoyé de riches présents à l'empereur Mangou, et en avait obtenu une lettre de sauvegarde. Mais il avait négligé de fournir des troupes à Houlagou, et ses possessions étaient trop à la convenance de ce prince pour ne pas exciter sa convoitise. Ne s'occupant que de poésies, il n'inspirait aucune confiance à ses troupes, qui tentèrent de le détrôner. Il consumait en disputes avec des princes ses voisins le temps qu'il aurait dû consacrer à des préparatifs de défense. A la nouvelle de l'approche des Mongols, il se retira vers l'Égypte avec une partie de ses sujets, espérant obtenir un asile ou des secours du sultan des Mamlouks. Houlagou s'étant rendu maître d'Alep, après un siége de cinq jours (658-1260), fit 100,000 prisonniers qui furent vendus comme esclaves. Les places de Hamat et de Damas se soumirent spontanément pour se donner des titres à la clémence du vainqueur. Les musulmans de ces villes n'eurent à souffrir que les représailles des chrétiens exaspérés par plusieurs siècles d'oppression. Vers la même époque, Houlagou interrompit sa marche victorieuse, pour aller briguer, en Mongolie, le trône suprême, resté vacant par la mort de Mangou. Mais il n'était qu'à Tebriz, lorsqu'il apprit l'élection de son frère Coubilaï. Ses généraux continuèrent à soumettre la Syrie, s'avancèrent jusqu'à Ghazah, et menacèrent l'Égypte. Le sultan mamlouk Cottouz s'avança contre eux à la tête de 12,000 hommes, et rencontra à *Aïn Djalouth* (source de Goliath), entre Naplous et Baïssan, le général Kitouboca, qui fut vaincu et périt dans la bataille, le 25 ramadhan 658 (3 septembre 1260). C'était le premier avantage important que les musulmans remportaient sur les Mongols, depuis l'époque de Djelal ed-din Kharizm Schah. A la suite de cet échec, les vaincus évacuèrent toute la Syrie, et n'y rentrèrent qu'à la nouvelle du meurtre de Cottouz. Mais 6,000 d'entre eux furent encore battus par 1400 musulmans. Ils furent plus heureux contre le nouveau khalife Mostansir, qui, après avoir été reconnu en Égypte, s'avançait à la tête de 3,000 hommes pour reconquérir les États de ses prédécesseurs. Ce prince fut tué à Anbar, près de l'Euphrate. Les projets de vengeance que conçut Houlagou furent ajournés à l'occasion de ses querelles avec son cousin Bercaï, khan de Descht Kiptschak. Ce dernier, qui avait embrassé l'islamisme, détestait Houlagou à cause de sa cruauté à l'égard du khalife et des musulmans. Il envahit le Schirwan, sous prétexte que cette province et l'Adherbaïdjan faisaient partie du lot attribué à son père Djoutchi. Repoussé au delà du Caucase, il surprit l'armée d'Houlagou et la détruisit en partie. Plus tard il se mit en relations avec le sultan mamlouk d'Égypte, qui lui avait envoyé une ambassade. Houlagou se vengea de sa défaite, en faisant massacrer tous les sujets de Bercaï qui se trouvaient en Perse. Peu de temps avant sa mort, il maria son fils Mangou-Timour avec Ouns-Khathoun, princesse du Fars, et réunit ce pays tributaire à ses domaines immédiats. Cet ilkhan ne jouissait pas d'une complète indépendance : il reconnaissait, comme les autres princes mongols, la suzeraineté du grand-khan, représentant de Gengiskhan. Ses possessions étaient comprises entre l'Oxus, le Caucase, l'Euphrate, le golfe d'Oman, l'Indus. Il eut sept filles et quatorze fils, dont deux régnèrent après lui, Abaka et Takoudar-Ahmed. Sa mère, Siourkoukiti-Beighi, et sa principale femme Docouz-Khathoun, l'une nièce, l'autre petite-fille de Oang-Khan, roi des Kéraïtes, étaient chrétiennes, de la secte des nestoriens. Elles ne négligèrent jamais les intérêts de leurs coréligionnaires, dont un grand nombre durent la vie à leur intercession. Houlagou avait pour alliés les Géorgiens et les Arméniens; il reçut en 1260 une lettre du pape Alexandre IV, qui l'exhortait à embrasser le christianisme. S'il ne jugea pas à propos de se rendre à ce vœu, il accorda du moins de grandes immunités aux couvents et aux ecclésiastiques. Ce prince avait le goût des constructions; le palais d'Alatag, le temple d'idole de Khoi et l'observatoire de Meragha furent élevés par ses ordres. La protection qu'il donnait aux sciences n'était pas toujours éclairée; ainsi il préférait l'astrologie à l'astronomie, et consacrait des sommes considérables à des expériences d'alchimie. On peut lui reprocher d'avoir été plus cruel que ses intérêts ne l'exigeaient et d'avoir fait massacrer plus d'un million de ses semblables. E. Beauvois.

Raschid ed-Din, *Hist. des Mongols de Perse*, trad. par Quatremère, t. I. — Wassaf, *Chron.* — Abou'l-Faradj, *Hist. Dynast.* — Le faux Fakhr ed-Din, fragm. dans *Chrestom. Arabe* de Sacy, t. I. — Abou'l-Féda, *Ann. Muslem.*, t. IV, V. — Makrizi, *Hist. des Mamlouks d'Égypte*, trad. par Quatremère. — Haithon, *Hist. Orient.* — Tchamtchian, *Hist. d'Armén.*, t. III. — Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, et *Addit. à l'Hist. de Géorgie.* — Relation du voy. d'Houlagou en Tartarie, trad du chinois, dans le *Journ. Asiat.*, 1823, II, 283. — Price, *Chronological Retrospect*, t. II. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. II. — De Hammer, *Geschichte der Ilchane*, t. I. — Abel Rémusat, *Sur les Relat. des Chrétiens avec les Mongols*; dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. VI (1822).

HOULLIER (*Jacques*), médecin français, dont le nom latinisé est *Hollerius*, né à Étampes, mort en 1562. Reçu docteur à la faculté de Paris, il en fut doyen en 1546 et 1547. Il cultiva la médecine et la chirurgie avec un égal succès. « Comme il étoit riche, dit Éloy, et qu'il ne se soucioit pas du gain, il donnoit à ses malades tant d'assiduité, de temps et de réflexion, que

souvent il réussissoit à guérir les maux que les autres médecins regardoient comme désespérés. Il n'en fallut pas davantage pour établir solidement sa réputation; le public, qui apprécie les talents par les succès, le regarda bientôt comme un des plus habiles praticiens de Paris. Houllier savoit tirer parti de tout; et comme il étoit persuadé que la joie est le meilleur de tous les remèdes, celui qui fait l'effet le plus prompt et le plus assuré, il travailloit non-seulement à guérir le corps par ses médicaments, mais il tâchoit encore de divertir l'esprit par sa conversation enjouée et ses discours agréables. » « Malgré les soins pénibles d'une pratique étendue, dit Jourdan, il ne négligea pas la littérature médicale, dans laquelle son nom est devenu célèbre. Son principal mérite fut de travailler assidûment à ramener aux principes d'Hippocrate les esprits courbés sous le joug de l'école galéno-arabique. Cependant, s'il repousse les subtilités et les discussions oiseuses, s'il bannit les inutiles recherches sur les causes prochaines des maladies, il ne sut pas apprécier la noble simplicité de la thérapeutique d'Hippocrate, et adopta en grande partie les remèdes favoris et la polypharmacie dégoûtante des Arabes. » C'est à Houllier qu'on doit le mode actuel d'application du séton; auparavant on l'appliquait au moyen d'un fer chaud. Une maladie qui l'emporta rapidement ne lui permit pas d'achever ses nombreux ouvrages; aucun ne fut publié par lui-même; ceux qui parurent pendant sa vie furent imprimés d'après les cahiers de ses disciples, écrits sous sa dictée, suivant l'usage adopté dans les écoles à cette époque. On a de lui : *Ad libros Galeni de Compositione Medicamentorum secundum locos, Periochæ acto*; Paris, 1543, in-16; Francfort, 1589, 1603, in-12; — *De Materia Chirurgica Libri tres*; Paris, 1544, in-fol.; 1552, 1571, in-8°; 1610, in-fol.; Lyon, 1547, 1588, in-8°; Francfort, 1589, 1603, in-12; — *De Morborum Curatione; De Febribus; De Peste*; Paris, 1565, in-8°; publiés par les soins de Didier Jacot; — *De Morbis Internis Libri duo, authoris scholiis et observationibus illustrati*; Paris, 1571, in-8°; 1611, in-4°; Venise, 1572, in-8°; Lyon, 1578, in-8°; Francfort, 1589, 1603, in-12; — *Magni Hippocratis coaca Præsagia*; Lyon, 1576, in-fol. Cette édition grecque et latine a été publiée par D. Jacot. « Elle a le mérite, dit Jourdan, d'une savante critique du texte, et elle est accompagnée d'excellentes remarques. » — *In Aphorismos Hippocratis Commentarii septem*; Paris, 1579, 1583, in-8°; Leipzig, 1597, in-8°; Francfort, 1597, in-16; 1604, in-8°; Lyon, 1620, in-8°; Genève, 1646, 1675, in-8° : ce commentaire est aussi célèbre que l'édition d'Hippocrate que nous venons de citer. A l'exception des deux derniers, les ouvrages de Houllier ont été réunis sous le titre d'*Opera practica*; Paris, 1612, in-4°; Genève, 1623, 1635, in-4°; Paris, 1674, in-fol. Le principal éditeur de cette collection fut Chartier. On y trouve aussi des notes de Duret, élève de Houllier, des remarques d'Antoine Valet, des commentaires de J. Hautin, et la thérapeutique des femmes en couches par J. Lebon. J. V.

Éloy, *Dict. hist. de la Méd., anc. et mod.*; — Jourdan, dans la *Biogr.-Médicale*.

HOUMAYOUN (*Nassir ed-Din Mohammed*), *padischah* (empereur) de l'Hindoustan, le second de la dynastie des Grands-Mongols, né dans la citadelle de Caboul, le 4 dzou'lcadeh 913 de l'hégire (6 mars 1508 de J.-C.), mort à Delhi, le 11 rebi premier 963 (24 janvier 1556). Il était fils aîné de Baber, qui ne possédait alors que les contrées situées entre l'Helmend, le Djihoun, l'Indus et le Béloutchistan. Nommé gouverneur de Badakhschan, lors de la conquête de ce pays en 926 (1520), il y résida jusqu'en 932 (1526), époque où il conduisit dans l'Inde un corps auxiliaire. Il se signala par divers exploits, s'empara d'Agra, et commanda l'aile gauche à la bataille de Kanwah, en 933 (1527). Sa bravoure et son affabilité lui concilièrent l'affection de son père, qui le désigna pour son successeur. Il monta sur le trône le 9 djoumada 1er de l'an 937 (29 décembre 1530). Son empire, dont la capitale était Agra, se composait de provinces nouvellement réunies par la force des armes et différant entre elles par la langue et la religion. La possession lui en fut disputée par le prince afghan Mahmoud Lodi, dont le frère Ibrahim avait été dépouillé par Baber du trône de Delhi. Houmayoun défit à la bataille de Dourah, sur le Gange (mai 1531), l'armée de ce prétendant, qui alla mourir obscurément dans le Bengale. Mais il lui restait à l'intérieur des rivaux non moins redoutables, ses frères et ses cousins. Doué d'un caractère conciliant, il s'était efforcé de prévenir les révoltes, en satisfaisant toutes les ambitions. Dès les premiers jours de son règne, il avait donné à son frère Kamran le Caboul et le Candahar, à Askéri la province de Sambhal, à Hindal le Mewat ou Alwar, et avait reconnu son cousin Soliman, gouverneur de Badakhschan, ne se réservant qu'un droit de suzeraineté sur ces provinces et la possession immédiate de l'Hindoustan et du Pendjab. Quelque temps après, il céda même cette dernière province à Kamran, qui s'en était emparé, et y ajouta de son propre mouvement le pays d'Hissar-Firouzah. Deux petits-fils de Hosséin-Mirza Baïkara, qui vivaient à sa cour, Mohammed-Sultan-Mirza et Mohammed-Zéman-Mirza, gendre de Baber, s'étant révoltés, furent jetés en prison, 940 (1533). Le premier fut privé de la vue. Le second s'échappa, et se retira auprès de Bahader, roi de Goudjérate et de Malwah. Houmayoun, irrité de ce que Behader donnait asile à tous ses ennemis, envahit le Malwah, s'empara de Mandou, (942 1535), et conquit ensuite le Goudjérate, dont le roi se réfugia dans l'île de Diu, qu'il céda aux Portugais. Après s'être rendu maître de la

forteresse de Tchampanir, l'empereur se livra aux plaisirs, et permit à ses troupes de l'imiter. Pendant ce temps, les Afghans envahissaient le Béhar, les princes indigènes du Malwah recouvraient leur indépendance, et Mohammed-Sultan-Mirza se révoltait à Canoudj. Askéri-Mirza, frère de Houmayoun, qui l'avait fait gouverneur du Goudjérate, ayant été expulsé de ce pays par les habitants, se dirigea sur Agra, pour se faire proclamer empereur (943,1536). Mais avant d'avoir exécuté son projet il rentra dans le devoir, et se joignit à l'armée impériale pour faire la guerre aux Afghans. Depuis la mort du prince Tatar-Khan-Lodi, qui avait péri en combattant contre les Mongols, en 941 (1534), les Afghans reconnaissaient pour chef Schir-Khan, qui s'était élevé d'un rang inférieur à la dignité de premier ministre du roi de Béhar, et avait fini par usurper la couronne. Alarmé des progrès de ce général, et désireux de remplacer par de nouvelles conquêtes celles qu'il venait de perdre, Houmayoun entra dans le Béhar, en 944 (1537), s'empara de la forteresse de Tchounar, après six mois de siége, et pénétra jusqu'en Bengale. Mais lorsqu'il voulut rentrer dans ses États, au bout de six mois, il vit que la retraite lui était fermée par les Afghans. Arrivé en présence de l'armée ennemie, il se fortifia dans son camp, et perdit trois mois en escarmouches meurtrières. Il ne pouvait attendre aucun secours de ses frères Kamran et Hindal-Mirza, qui s'étaient révoltés à Agra. Livré à ses seules ressources, il entra en négociations avec Schir-Khan, et il était sur le point de signer la paix, lorsque les Afghans l'attaquèrent à l'improviste et détruisirent son armée à Tchonsa, au confluent du Gange et du Karamnassa, le 9 sefer 945 (27 juin 1539). Il s'enfuit presque seul. Rentré dans sa capitale, il jugea à propos de se réconcilier avec ses frères, et d'amnistier tous les rebelles. Il leva une nouvelle armée de 90,000 hommes, que les défections réduisirent de moitié. Quoique les Afghans ne fussent qu'au nombre de 10,000, ils le vainquirent de nouveau à Canoudj, le 10 moharrem 947 (17 mai 1540), et le poursuivirent jusqu'au Setledj. Houmayoun ne put obtenir un asile dans les États de Kamran. Il fut rejoint par deux cent mille Mongols, que les vainqueurs avaient expulsés de l'Hindoustan, et entreprit de conquérir le royaume du Sind et le pays des Radjpoutes, pour en faire la base de ses futures opérations contre Schir-Khan. Abandonné de son immense armée, qu'il ne pouvait entretenir, il persista néanmoins dans son dessein, et fut partout repoussé. Après avoir erré deux ans dans le Sind et le Radjpoutana, il passa dans le Séistan, qui dépendait du roi de Perse Schah-Tahmasp. Ce monarque l'appela dans sa capitale, à Kazwin, et lui rendit de grands honneurs, qu'il lui fit payer par beaucoup d'humiliations. Zélé schiite, il menaça son hôte de le faire brûler, comme hérétique, s'il ne reniait les doctrines sunnites. Mais sa sœur Sultanum-Khanum tempéra cette ferveur de prosélytisme; il fournit à Houmayoun 14,000 hommes pour conquérir le Badakhschan, le Caboul et le Candahar, se réservant, en retour, la possession de cette dernière province. Le prince mongol s'étant emparé de la forteresse de Bist, puis de la ville de Candahar (952, 1545), vit accourir sous ses drapeaux une grande partie des troupes de Kamran; il occupa Caboul et le pays de Badakhschan, mais il tomba dangereusement malade. Le bruit de sa mort s'étant répandu, les prétendants à la couronne commencèrent à relever la tête. Kamran recouvra Caboul, avec les secours qu'il avait obtenus de son beau-père Schah Hosséin-Arghoun, roi du Sind. Assiégé dans Caboul, il s'en échappa secrètement, et se retira chez les Ouzbeks. Il fut rejoint par un ministre de Houmayoun, Keratcha, qui avait déserté avec 3,000 hommes à la suite d'une discussion. Mais, ne pouvant compter sur les Ouzbeks, ennemis de sa nation, il fit en 955 (1548) la paix avec son frère, qui lui donna le gouvernement de la province du Koulab ou Khouthlan, située au nord du Djihoun. Houmayoun envahit ensuite le Khanat de Balkh, possédé par les Ouzbeks; mais, craignant une trahison de Kamran, qui n'amenait pas le contingent stipulé, il retourna à Caboul, et perdit dans cette retraite presque toute son armée. Le revers éprouvé par l'empereur fut pour Kamran une nouvelle occasion de révolte. Il s'empara du Badakhschan, et surprit à Aschterkeram, en 956 (1550), l'armée impériale qu'il mit en déroute. Mais vaincu à Schouterguerden, en 957 (1551), il éprouva une dernière défaite en 959 (1552). Il chercha refuge auprès de Selim-Schah, roi de Delhi, qui le traita avec dédain, mais le retint prisonnier pour s'en faire un instrument contre Houmayoun. Ayant effectué son évasion, il se retira dans la tribu des Gakers, qui le livrèrent à l'empereur en 960 (1553). Jusque alors Houmayoun, suivant les conseils que son père lui avait donnés au lit de mort, s'était gardé de tremper les mains dans le sang de ses frères; il avait toujours traité avec indulgence ces princes indignes. Il s'était contenté d'exiler à La Mecque, en 957 (1551), Askéri-Mirza, qui l'avait tant de fois trahi. Kamran fut privé de la vue, et alla mourir à La Mecque, en 964 (1557). Hindal-Mirza avait été tué en 1551, en combattant pour Houmayoun contre Kamran. Ces divers événements débarrassèrent enfin l'empereur de tous ses rivaux. Il se prépara alors à reconquérir l'Hindoustan. Ce pays, après avoir été gouverné avec habileté par Schir-Khan, puis par Sélim, était actuellement en proie aux discordes civiles. Mohammed-Schah avait usurpé le trône en 960 (1553), après avoir mis à mort son neveu Firouz-Schah, fils et successeur de Sélim. Mais il ne jouit point paisiblement du fruit de son crime. Ses beaux-frères et cousins, Ibrahim-Khan et Sekander-Schah, avaient pris les armes contre

[illegible] le Pendjab [illegible] [illegible] fait les [illegible] disputer [illegible] de ses discordes, [illegible] de Humayoun, [illegible] un corps de [illegible] L'empereur [illegible] hommes seulement, [illegible] à Sirhend, sur [illegible] (29 juin 1555). [illegible] il se propose [illegible] gouvernements, [illegible] administration et une ar- [illegible] armée de 12,000 [illegible] maintenir dans la [illegible] de son empire. [illegible] Étant tombé [illegible] où il faisait des ob- [illegible] mourut de sa chute [illegible] Ses officiers cachèrent [illegible] ils n'en laissèrent [illegible] avoir averti le prince [illegible] dans le Pendjab. [illegible] humain, brave, [illegible] principe, et ménagea [illegible]. Mais ses inconsé- [illegible] tontes ses [illegible] fut la source de [illegible] troublèrent son règne. [illegible] mathématiques et surtout [illegible] d'un esprit brillant, il [illegible] à la culture des lettres [illegible] un recueil de poésies.

E. Beauvois.

[illegible] Londres, [illegible] Ahmed, [illegible] Abd el-Kader, [illegible] Akbar-Nameh. [illegible] of the Rise of the Ma- [illegible] par Briggs, t. II. — [illegible] Afghans, trad. par Dorn, [illegible] Khelasset- [illegible] — Price, Chrono- [illegible], Hist. of India [illegible] of the House of Taimour, [illegible] 1834, 2 vol. in-8°, tout [illegible]

[illegible]-Yoüan-Tuhanc, [illegible], littérateur fran- [illegible], le 24 décembre [illegible] placé dans le commerce [illegible] avec avidité tous les [illegible], et se mit à com- [illegible] à la Bérule, en même [illegible] le dessin et la mu- [illegible] envoyèrent alors à Paris, [illegible]. Il revint exercer sa [illegible] natale; mais la capitale [illegible] offrit à Louis XV des [illegible] composition. Trois ans [illegible] vers à Voltaire, qui lui

[illegible]

[illegible] pour l'estimer.

En 1778 [illegible] productions poétiques, et [illegible] de Voltaire. Cependant, comme [illegible] négligé dans ses vers les règles élémentaires de la versification, qu'il ignorait peut-être, il s'amusa à rassembler dans une brochure les vers de Voltaire qui lui paraissaient défectueux, pour couvrir en quelque sorte ses propres négligences, et ne craignit pas de dire que Voltaire avait souvent chevillé ses vers, pour plus de solidité sans doute. Deux ans après il présenta à l'Opéra un drame lyrique en cinq actes, intitulé *Marius et Arisba*. On le lui renvoya pour y joindre un divertissement; il en fut piqué et garda son drame. L'Académie de Marseille ayant mis au concours l'éloge en vers de Christophe Colomb, il y envoya une pièce qui n'eut pas le prix. Retiré à Graville en 1784, il s'occupait de mathématiques, cherchant la solution des problèmes de la quadrature du cercle, de la trisection de l'angle et de la duplication du cube, lorsque la révolution éclata. Il vint alors à Paris et entra en correspondance avec les hommes les plus notables des états généraux, et leur adressa ses vues sur les moyens de régénérer la France. À la place où avait été la Bastille il voulait qu'on élevât un immense bâtiment qui aurait pu contenir l'assemblée nationale, les académies, etc. En 1789, il envoya à l'Assemblée constituante un projet d'organisation des tribunaux, où il exposait le plan de bureaux de conciliation. Il envoya ses autres ouvrages à la même assemblée; et comme l'un d'eux contenait un nouveau système d'éducation, il fut peiné de voir qu'on n'avait pas songé à le choisir pour précepteur du dauphin. La chute de la monarchie ne lui présageant rien de bon, il s'en retourna prudemment à Graville, et y resta tout le temps de l'orage. Il avait mis au commencement d'un de ses livres son portrait avec cette inscription : *Vir simplex et rectus*. Le comité révolutionnaire du Havre lui demanda l'explication de cette devise; il en donna une qui parut satisfaisante, et ne fut plus inquiété. En 1795, il adressa à la commission chargée de la révision de la constitution de 1793 un projet qui lui paraissait propre à prévenir les révolutions. Non compris dans la liste des écrivains secourus par la Convention, il s'offensa de cette injustice et attribua son déboire à Chénier, qu'il appelait *le plus incorrect et le plus faible des versificateurs*. Revenu à Paris en 1796, il travailla au *Courrier lyrique* et aux *Étrennes de Mnémosyne*. De nouveaux ouvrages d'Houscastremé n'eurent point de succès, et il tomba ensuite complétement dans l'oubli. Dans un de ses livres il nie la rotation de la Lune sur son axe et le mouvement de la Terre autour du Soleil; il explique un instrument nommé *trisecteur*, qu'il a imaginé pour couper un angle en trois parties égales; enfin, il donne l'histoire naturelle de mollusques qu'il appelle *Beroé*, *le*

Peigne et *la Fileuse*. On a de lui : *Poésies et Œuvres diverses*, en vers et en prose ; Londres (Rouen), 1773, 2 vol. in-12 : le premier volume renferme une comédie en trois actes et en prose intitulée : *La Nouvelle Ève ; — Catéchisme du Chrétien, par le seul raisonnement* ; Toulouse, 1789, in-8° ; — *Aventures de messire Anselme, chevalier des Lois* ; Paris, 1790, 2 vol. in-12 ; 1796, 4 vol. in-8°. On trouve dans le 1er volume de cette seconde édition la *Mérope* de Voltaire mise en prose, et dans le 2e le drame lyrique de *Marius et Arisbe* ; — *Essai sur la Faculté de Penser et de réfléchir, dans lequel l'instinct se trouve caractérisé et mis à sa véritable place* ; Paris, 1805, in-8° ; — *Essais d'un Apprenti Philosophe sur quelques anciens problèmes de physique, d'astronomie, de géométrie, de métaphysique et de morale*, 1re partie, 1805, in-8° ; — *Solution du Problème de la Trisection géométrique de l'Angle, suivie de celles de la Quintisection, Septisection*, etc. ; Rouen, 1812, in-8°. En 1773, Hourcastremé avait annoncé un *Traité sur le Commerce*, et plus tard un extrait du *Dictionnaire Philosophique*, dans lequel il prétendait avoir donné à tous les arts et à toutes les sciences sans exception le plus haut degré de perfection possible. J. V.

Hourcastremé, *Aventures de messire Anselme*. — Quérard, *La France littéraire*.

HOURELLE (*Pierre-François*), médecin français, né à Reims, au mois d'avril 1758, mort dans la même ville, le 15 mai 1832, à la suite d'une attaque de choléra. On a de lui : *Dissertation sur l'Empyème et les différentes espèces d'épanchements qui peuvent se faire dans la capacité de l'estomac* ; Strasbourg, 1808, in-4° ; — *Remarques topographiques, médicales et politiques sur la Ville de Reims et son territoire* ; Reims, 1810, in-4°. Il avait travaillé à un ouvrage sur les différentes épidémies qui ont affligé son pays. J. V.

Bourquelot, *La Littér. franç. contemp.*

HOUSSAY (Frère *Jean* DU), religieux hermite du Mont-Valérien près Paris, né à Chaillot, en 1539, mort au Mont-Valérien, le 3 août 1609. Les religieux au milieu desquels vivait Jean du Houssay formaient une communauté particulière qui ne dépendait d'aucune autre. Ils ne prononçaient que les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance : leur but en se réunissant avait été de marcher sur les traces des anciens hermites. Ils se soumettaient au travail des mains, à l'abstinence et quelquefois à la réclusion perpétuelle. C'est comme reclus que se fit connaître Jean du Houssay ; il ne vécut pendant quarante-huit ans que de pain grossier, de racines crues, et ne but que de l'eau ; encore ne fut-ce qu'une fois par jour et après le coucher du soleil. Henri III, Henri IV, les reines Marguerite de Valois et Marie de Médicis lui vinrent faire visite dans sa retraite. Les Frères Hermites habitaient le Mont-Valérien depuis un temps immémorial lorsque, vers le milieu du dix-septième siècle, on les força à quitter leur monastère pour le céder à une communauté de prêtres ; mais un arrêt du parlement, qu'ils obtinrent le 30 juillet 1664, les réintégra dans leurs droits. Depuis lors jusqu'à la fin du siècle suivant ils ne furent plus inquiétés. Leurs statuts ont été publiés en 1776 sous ce titre : *Règle et Constitutions des Frères Hermites du Mont-Valérien près Paris, sur le modèle des anciens solitaires* ; Paris, in-12. On y trouvera un beau portrait de Frère Jean du Houssay ; ce livre est intéressant à cause de la singularité de certaines règles. Le suivant, qui ne l'est pas moins, contient le même portrait : *Livre d'Église et Cérémonial des Hermites du Mont-Valérien, à Paris* ; 1786, gr. in-8°. Louis LACOUR.

Règle et Constitutions des Frères Hermites, Avertissement.

* **HOUSSAYE** (*Arsène*), littérateur français, né à Bruyères, près de Laon, le 28 mars 1815. Son père, qui s'occupait d'agriculture, s'opposa d'abord au goût du fils pour la littérature ; mais en 1832 le jeune Houssaye partit de sa ville natale et vint à Paris, où il se lia avec Hégésippe Moreau et Paul van del Heyl. Il rencontra M. Théophile Gautier dans les salons du Louvre, et bientôt il fit connaissance avec Gérard de Nerval, Ourliac, MM. Roger de Beauvoir, Clésinger, Célestin Nanteuil, Marilhat, Alphonse Esquiros, etc. Cet essaim d'artistes vint se loger dans une même demeure, rue du Doyenné, et, pendant plusieurs années, ils vécurent en commun ; cette époque, M. Houssaye l'a caractérisée ainsi lui-même :

Oh ! le beau temps passé ! nous avions la science,
La science de vivre avec insouciance.
La gaîté rayonnait en nos esprits moqueurs
Et l'amour écrivait des livres dans nos cœurs.

Chacun finit cependant par trouver sa voie particulière. M. Houssaye ressuscita en vers et en prose le style du siècle de Louis XV. « Le jeune romancier, dit M. Alph. Esquiros, avait rencontré dans sa nature une fleur d'originalité. Dans un temps où l'influence du drame s'étendait à toute la littérature, où le poison jouait un si grand rôle à la scène et dans les journaux, où le sang débordait de la coupe, M. Houssaye osa se faire un horizon à part, avec des églantiers à ses pieds, une verte et savoureuse forêt dans le lointain. Les livres de cet écrivain respirent tous un mélancolique sentiment du paysage. Dans les descriptions agrestes, M. Houssaye n'est pas seulement artiste, il est poëte. Amant de la nature, il ne la voit pas seulement avec les yeux, mais avec le cœur. A mesure que le talent de l'auteur mûrissait, sa main, plus ferme et plus hardie, jetait çà et là des traits critiques, des caractères neufs, des passions sauvages qui variaient le

[illegible] altéer le [illegible] on lui reprocha [illegible] ; il y a du [illegible] des [illegible] de la verve, [illegible] de la poésie. Son [illegible] c'est un sourire [illegible] trait d'esprit mouillé [illegible] M. Jules Janin, plus [illegible] du dix-huitième [illegible] Gautier a dit dans [illegible] du Dix-huitième [illegible] chefs-d'œuvre qui [illegible]

[illegible] quelques articles dans [illegible] Houssaye publia sa [illegible] La Couronne de [illegible] la seconde, intitulée [illegible] le passer dans ce monde [illegible] se plaît surtout à la [illegible] Depuis lors, il a pu- [illegible] quelques-uns avec [illegible] il fit imprimer des [illegible] voyage en Hollande [illegible] peinture hollandaise. [illegible] compte des expositions [illegible] Revue de Paris. De 1844 [illegible] L'Artiste, qui avait été [illegible] 1831, mais qui était [illegible] y appela ses an- [illegible] un essor brillant. Il y [illegible] sous le nom de lord [illegible] n'en continua pas [illegible] Revue de Paris, où il [illegible] Portraits du Dix-hui- [illegible] Véron l'appela au Cons- [illegible] second voyage en [illegible] une Histoire de la [illegible] on adapta aux planches [illegible] Lebrun.

[illegible] d'être nommé profes- [illegible] de France, il prit part [illegible] présidant un banquet [illegible] de février 1848, [illegible] présenta contre Odilon [illegible] département. Au [illegible] à l'influence de [illegible] administrateur de la [illegible] époque il quitta la [illegible] administration du [illegible] mal accueillie par les [illegible] en république, fut [illegible] il sut retenir Mlle Ra- [illegible] éléments de succès; [illegible] écrivains se produisirent [illegible] et les recettes géné- [illegible] de décembre 1851, [illegible] dit-on, sa fortune [illegible] spéculations. L'année [illegible] Mlle Rachel des vers [illegible] En 1854, il per- [illegible] distinguée et qui lui

[illegible] un fils. [illegible] plicé par M. [illegible] Théâtre-Français [illegible] des œuvres d'[illegible] ments, position créée pour lui par [illegible]

On a de lui : *La Couronne de Bluets*, roman; Paris, 1836, in-8°; — *La Pantoufle* [illegible]; Paris, 1835, 2 vol. in-8° : ce roman a été réimprimé sous le titre de *Le Ciel et la Terre, histoire panthéiste*, dans les *Romans, Contes et Voyages*; — *Les Aventures galantes de Margot*; Paris, 1837, in-8° : quelques exemplaires de la troisième édition ont paru sous le titre de *Les Galanteries de Margot*, substitué par l'éditeur au titre primitif, que l'auteur fit retirer par autorité de justice; — *Le Serpent sous l'Herbe*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; — *La Belle au Bois dormant*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; — *Les Revenants* (avec M. Jules Sandeau); Paris, 1839, 2 vol. in-8°; — *Fanny*; Paris, 1840, in-8° : la couverture porte *Romans sentimentals*, tome Ier; le tome II contient *Les Aventures galantes de Margot*, et le tome III *La Couronne de Bluets*; — *Les onze Maîtresses délaissées*; Paris, 1840, 2 vol. in-8°; — *Poésies, les Sentiers perdus*; Paris, 1841, in-18; — *Madame de Vandeuil* (avec M. Jules Sandeau); Paris, 1842, in-8° : l'héroïne de ce roman n'est pas la fille de Diderot; — *Mademoiselle de Kerouare* (avec le même); Paris, 1842, in-8°; — *Études sur le Dix-huitième Siècle : le Café de la Régence*; Paris, 1842, 2 vol. in-8°; — *Milla* (avec M. J. Sandeau); Paris, 1842, in-8°; — *Marie* (avec le même); Paris, 1843, in-8°; — *Madame de Favières*; Paris, 1844, 2 vol. in-8°; — *La Vertu de Rosine*; Bruxelles, 1844, in-18 : d'abord publié dans *Le Constitutionnel*; — *Les Caprices de la Marquise*, comédie en un acte, jouée au théâtre de l'Odéon le 12 mai 1844; Paris, 1844, in-12; — *Revue du Salon de 1844*; Paris, 1844, in-4°; — *La Poésie dans les Bois*; Paris, 1845, in-18; — *Romans, Contes et Voyages*; Paris, 1846, 1847, in-12; — *Histoire de la Peinture flamande et hollandaise*; Paris, 1846, in-fol., avec 100 gravures sur cuivre; 2e édit., 1847, 2 vol. in-8°; nouv. édit., 1857, in-18; — *Les trois Sœurs*; Paris, 1847, 2 vol. in-8° : ce roman avait d'abord paru en feuilletons dans *Le Constitutionnel*; — *Voyage à Venise*; Paris, 1849, in-12 : c'est le troisième volume des *Romans, Contes et Voyages*; — *Critiques accompagnant la suite de l'Histoire du chevalier Desgrieux et de Manon Lescaut* (avec MM. Sainte-Beuve et J. Janin); Paris, 1847, in-16; — *Au Peuple des campagnes* (23 articles composant la profession de foi du candidat à l'Assemblée nationale); Paris, 1848, in-8°; — *Galerie de Portraits du Dix-huitième Siècle*, 4e édition, revue et corrigée, 1re et 2e série; Paris, 1848, in-12; 5e édition, Paris, 1857, 5 vol. in-18, contenant : *Poëtes et Philosophes*;

Peintres et Musiciens; la Cour; le Théâtre; — *Poésies complètes;* Paris, 1849, in-12 : ce volume renferme : *Les Sentiers perdus, Cécile, Silvia, Ninon, La Poésie dans les Bois, poëmes antiques;* — *Philosophes et Comédiennes;* Paris, 1850, in-12; 4e édit., 1857, in-18 : c'est la 3e série de la *Galerie de Portraits du Dix-huitième Siècle;* — *Fresques et Bas-Reliefs, poëmes antiques;* Paris, 1851, in-18; — *Le Repentir de Marion;* Paris, 1851, in-8°; — *La Comédie à la Fenêtre, écrite le matin pour être jouée le soir;* Paris, 1852, in-12; — *L'Empire, c'est la Paix!* stances dites par Mlle Rachel devant S. A. I. Louis-Napoléon Bonaparte, le 28 octobre 1852; Paris, 1852, in-8°, en couleur; in-folio; — *Histoire du 41e Fauteuil de l'Académie Française;* Paris, 1855, in-8°; 4e édit., considérablement augmentée; Paris, 1857, in-18; — *La Pantoufle de Cendrillon, illustrée de cent vignettes;* Paris, 1855, in-8°; — *Histoire de l'Art en France; recueil raisonné et annoté de tout ce qui a été écrit et imprimé sur la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure françaises, depuis leur origine jusqu'à nos jours;* Paris, 1856, in-8°; — *Les Femmes comme elles sont;* Paris, 1857, in-18; — *Voyages humoristiques; Amsterdam, Paris, Venise; Voyage à ma Fenêtre;* Paris, 1857, in-18; — *Le Violon de Franjole : romans, contes, nouvelles;* 5e édit., 1857, in-18; — *Œuvres Poétiques : Les Romans de la Vie; Le Musée des Poëtes; Le Paradis perdu; La Poésie dans les Bois, poëmes antiques, contes et légendes;* nouv. édit., Paris, 1857, in-18; — *Galerie flamande et hollandaise*, texte, in-fol.; 1857, avec 32 planches gravées.

M. Arsène Houssaye a rédigé avec MM. Théophile Gautier et Paul Mantz le texte de *Les Peintres Vivants.* On cite encore de lui dans divers recueils : *Mathilde; Marie de Joysel; Cornille Schut; Le Joueur de Violon; Lomproz et Marguerite; Rachel et Lucy; L'Arbre de la Science* (sous le nom de Voltaire), etc. Parmi les articles de *L'Artiste*, on remarque : *Prudhon, Voltaire.* Il a travaillé au recueil intitulé *Le Foyer de l'Opéra : Les Coustou; la Philosophie des arts;* — au *Fruit Défendu;* — à la *Revue des Deux Mondes,* où il a donné les *Vanloo* (1er août 1842); *Jacques Callot* (15 septembre 1842); *Boucher et la Peinture sous Louis XV* (1er juillet 1843); *Chamfort* (1er juillet 1848); — à la *Revue Démocratique*, en 1840, et à divers autres journaux. — On trouve de lui dans la *Bibliothèque des Feuilletons : L'Abbé Prévost et Manon Lescaut* (t. VII); — *La Fontaine aux Loups* (t. VIII); — *Mademoiselle de Marivaux* (tome XI). — Enfin, il a fait paraître au *Moniteur : La Recherche du Bonheur;* et des lettres sur les *Musées de Province.* Enfin il vient de publier *Le Roi Voltaire,* un volume in-8°. C'est un paradoxe historique comme l'*Histoire du 41e fauteuil.* L. Louvet.

Ch. Robin, *Galerie des Gens de Lettres au Dix-neuvième Siècle.* — Eug. de Mirecourt, *Les Contemporains : Arsène Houssaye.* — *Dict. de la Conversation.* — Bourquelot, *La Littér. franç. contemp.* — J. Janin *Journal des Débats* des 23 et 30 août 1852. — Théodore de Banville, *Galerie du Dix-neuvième siècle.*

HOUSSAYE. *Voy.* Amelot.

HOUSSEAU (*Étienne*), historien français, né au Mans dans les premières années du dix-huitième siècle, mort le 5 octobre 1763. Il appartenait à la congrégation de Saint-Maur, et il a travaillé au tome XI des *Historiens de France.* Mais ce qui est son titre principal à la reconnaissance des érudits, c'est cet immense recueil de pièces sur la Touraine, le Maine et l'Anjou, qui, rassemblées sous sa direction, forment aujourd'hui une des meilleures collections historiques de la Bibliothèque impériale. Les diplômes occupent les neuf premiers volumes du recueil; viennent ensuite de simples extraits de cartulaires, un dictionnaire topographique, une histoire des archevêques de Tours, une histoire des évêques d'Angers, une histoire de Touraine, des dissertations, des notes, etc. B. H.

B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine,* t. IV, p. 281.

HOUSSÉIN. *Voyez* Hossein et Hussein.

* **HOUSTON** (*Samuel*), général, sénateur du Texas au Congrès, ancien président du Texas, naquit dans le comté de Rockbridge (Virginie), en mars 1793. La vie de ce général est associée à des événements qui resteront dans l'histoire, et cependant ce n'est pas un homme supérieur; mais c'est un type très-remarquable de ces hommes de l'ouest, hardis, aventureux, ambitieux de renommée et de popularité, pleins de ressources, et menant de front les aventures, le roman et le progrès de la civilisation. Fort jeune, il perdit son père, et sa mère alla s'établir avec sa famille sur les rives du Tennessee, alors la limite de la civilisation dans l'ouest. Là, le futur sénateur ne put recevoir qu'une mince éducation. Il passa quelques années parmi les Indiens Cherokees, et y puisa des goûts et des habitudes qui donnent à son caractère une couleur originale. Au fond, il se sent bien plus heureux au milieu des vastes forêts et des prairies qu'au sein de la civilisation. Il débuta par être commis d'un petit marchand, puis il ouvrit une école. Ces occupations pacifiques ne lui allaient pas. Il s'engagea dans l'armée, et servit sous le général Jackson dans la guerre contre les Creeks. Il s'y distingua beaucoup, et à la fin des hostilités il était lieutenant. Cette carrière fermée, il en essaya une autre. Il étudia le droit et s'établit comme avocat à Nasheville. C'est vers ce temps que commence sa vie politique. Après avoir occupé plusieurs places peu importantes dans l'État de Tennessee, il fut en 1823 nommé représentant au congrès, et continua à y siéger jusqu'en 1827, année où il fut élu

[illegible] avant la [illegible] des Cherokees [illegible] Alabama, Ten- [illegible] les Indiens [illegible] leur guerre dans [illegible] à l'époque [illegible] du petit [illegible] à Washington pour [illegible] la mission [illegible] attaques contre [illegible] plusieurs procès en [illegible] quitta la place [illegible] [illegible] Texas, on lui de- [illegible] de son nom pour [illegible] se former, afin de ré- [illegible] le Texas avant son [illegible] mexicaine. Il y consen- [illegible] fut rejetée par [illegible] le pouvoir. La mé- [illegible] fut porté au comble; [illegible] leurs armes. [illegible] Une milice fut orga- [illegible] fondateur de la colonie, fut [illegible] poste où il fut bientôt [illegible]

[illegible] la guerre avec [illegible] termina glorieusement [illegible] (avril 1836). [illegible] une défaite complète, [illegible] hommes, tandis que les [illegible] que 7 tués et 30 [illegible] lui-même tomba au pou- [illegible] d'Alamo, défendue par [illegible] produit une si grande [illegible] de la peine à le sous- [illegible] sommaire. La même [illegible] du Texas fut reconnue [illegible] le général Houston inauguré [illegible] de la nouvelle répu- [illegible] ses fonctions, comme la [illegible] immédiate, il devint [illegible] En 1841 il fut nommé de [illegible] favori était de [illegible] dans l'Union Américaine; [illegible] il acheva le temps de [illegible] y avoir réussi. Ce ne [illegible] de vives discussions au [illegible] le Texas fut admis comme [illegible] général Houston fut élu sé- [illegible] il l'est encore. Deux ou [illegible] mis en avant comme [illegible] Mais bien qu'il soit un [illegible] démocratique qui est en pos- [illegible] et de la popularité depuis [illegible] lui-même soit populaire, sa [illegible] beaucoup de succès.

J. CHANUT.

Notes particulières.

[illegible] Londres, 1781, in-4°. Cet ouvrage [illegible] de 24 planches [illegible] originaire des environs de [illegible] a donné le nom de [illegible] genre de [illegible] Caroline, de la Virginie et [illegible] ce genre portait déjà un nom [illegible] verdie de Salisb. [illegible]

Biographie médicale.

HOUTHEM (*Libert*), poète latin belge, né à Tongres, au commencement du seizième siècle, mort en 1582. Entré de bonne heure dans la congrégation des Hiéronymites, il enseigna [illegible] les belles-lettres à Mons [illegible] plus tard il devint prieur [illegible] vent de son ordre établi à Liége. On a de lui : *Ethices Vita Sobria*, Liége, 1573, in-4°; — *Theatrum Vitæ humanæ*, comédie, Liége, 1576, in-4°; — *Gedeon*, tragi-comédie, Liége, 1578, in-4°; — *Oratio in Natalem Christi* [illegible] *heroico*; Anvers, 1575, in-8°; — [illegible] *seu de mala vicinia*, Mons, 1580, in-8°; — *Compendium de Virtutibus* [illegible]. E. G.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

HOUTMAN (*Corneille*), navigateur hollandais, né à Alkmaar (1), vers 1560, mort dans le royaume d'Achem, vers 1605. Ses compatriotes le considèrent à juste titre comme le fondateur de leur commerce direct avec les Indes; du moins est-il constant que, le premier, il fit flotter le pavillon néerlandais dans ces contrées lointaines. Jusqu'à lui les Hollandais étaient [illegible] pour le trafic des épices et des autres productions hindoues ou malaises, tributaires des Espagnols et des Portugais; les [illegible] qu'ils éprouvèrent dans les ports de la Péninsule, soit de la part des gouverneurs royaux, soit de l'inquisition, les décidèrent à s'ouvrir des relations avec les pays de production. Ils cherchèrent vainement un passage au Cathay par le nord-est; d'un autre côté, les caravanes par la Tartarie et

(1) Plusieurs biographes français le font naître à Gouda; nous avons préféré la version des auteurs hollandais.

[illegible]

[illegible] Ses propositions [illegible] en 1594, [illegible] qu'à l'exécution [illegible] de [illegible] de la vengeance et de la reconnaissance. Après avoir écouté ses rapports, les marchands d'Amsterdam [illegible] de former une société sous le nom de Compagnie des Pays Lointains. Les premiers directeurs (1) [illegible] quatre [illegible] : *Le Maurice*, *La Hollandia*, *L'Amsterdam* et *Le Pyxecherche*, portant ensemble 247 hommes d'équipage et 100 pièces de canon ou pierriers ; les capitaines étaient Jan [illegible] de Molenaar, Jan Dignums, Jan Jacobz Schellinger et [illegible] Lambertsz. [illegible] Houtman dirigeait la flotte comme commis du commerce et subrécargue. La flottille mit à la voile du Texel le 2 avril 1595. Le 16 on relâcha à l'île de Maio (l'une du cap Vert), le 2 août près du cap des Aiguilles, le 3 septembre à Sainte-Marie de Madagascar, où les Hollandais durent plusieurs fois combattre les naturels. Ils y séjournèrent jusqu'au 15 février 1596 : leur séjour y fut marqué par de nombreux incidents. L'hostilité des habitants et la mort de plusieurs de ses compagnons décidèrent Houtman à se diriger sur les Maldives, et le 1er juin il était en vue de Sumatra. Le 23 juin il entra dans le port de Bantam, et ce même jour il fut reconnu pour capitaine major de l'expédition. Il fut fort bien reçu, du moins en apparence, par l'empereur Raja Damma et ses principaux officiers ; car ceux-ci, excités par les Portugais, tendirent diverses embûches aux Hollandais, que la vigilance de leur chef empêcha seule d'être massacrés. Cependant, le 28 août, Houtman ayant eu l'imprudence de se rendre avec sept hommes seule-[illegible]

(1) Ils étaient au nombre de dix : leurs noms méritent d'être conservés : c'étaient Henri Hudde, Renier Pauw, Pierre Hasselaer, Jean Jansz, Carel de Oude, Jean Pop-[illegible], Dirk van Os, Syvert Pietersz Sem, et Arent van Grootenhuyse.

[illegible] le 22 octobre [illegible] de capitaine major [illegible] deux mille [illegible] provisions [illegible] ces Hollandais, voyant qu'il n'y [illegible] ni profit à espérer [illegible] sur Jacatra. [illegible] pourparlers, [illegible] navire *Le Pyxecherche* [illegible] taine Jan Jacobz Schellinger [illegible] équipage. Les Hollandais [illegible] pour [illegible] Ils tirèrent plus de [illegible] trop faibles pour tirer [illegible] Ils levèrent l'ancre [illegible] Madure. Le roi de [illegible] demandèrent [illegible] mission de venir à bord [illegible] et ces deux chefs s'y [illegible] trois cents des principaux [illegible] femmes et leurs enfants [illegible] craignant encore une trahison, [illegible] coup du feu terrible sur les [illegible] qui furent broyées en un [illegible] chérif furent au nombre des [illegible] plus grande partie de leurs [illegible] Madurois échappèrent seuls au [illegible] reconnut bientôt que ses hommes [illegible] trop de précipitation : il relâcha [illegible] mais, comprenant qu'il lui serait [illegible] renouer des relations commerciales [illegible] reil massacre, le 11 il toucha à [illegible] Madure). Le 25 décembre Jan de [illegible] taine du vaisseau *Le Maurice*, et [illegible] mandé l'expédition jusqu'à Bantam [illegible] bitement ; l'autopsie de son cadavre [illegible] avait succombé au poison. Houtman [illegible] été continuellement en querelle avec [illegible] et qui même s'était battu avec lui, [illegible] accusé de ce crime. Une révolte [illegible] le 27 le capitaine major fut mis [illegible] quipage de son propre vaisseau ; [illegible] il fut absous par le conseil des officiers [illegible] et réintégré dans son commandement. [illegible] vier 1595 il reconnut que le nombre [illegible] était devenu insuffisant pour le service [illegible] navires, et fit brûler *L'Amsterdam* [illegible] à manœuvrer. Le 18, il fit [illegible] parfaitement accueilli du roi et des [illegible] 26 février Houtman reprit la mer, [illegible] plus que le 10 août sur les côtes de [illegible] après un voyage de vingt-neuf mois. [illegible] pages réunis ne comptaient plus que [illegible] vingt-neuf hommes, encore la plupart [illegible]

[illegible] [illegible] Lionne [illegible] [illegible] nouvelle carrière ; [illegible] ouverte aux [illegible] plus. Dès [illegible] de Middelbourg [illegible] Le Lion et La Lionne, [illegible] commandement à Hout-[illegible] expédition fut encore plus [illegible], et son chef ne pe-[illegible] qu'il avait reçues [illegible] pour pilote l'An-[illegible] (voy. ce nom) : ils [illegible] mars 1798, et leur navi-[illegible] jusqu'à Madagascar, [illegible] visitèrent ensuite les [illegible] la Cochinchine ; et le [illegible] en rade d'Achem (île [illegible] assez facilement [illegible], au moment de [illegible] Houtman à une [illegible] apostés se ruèrent sur [illegible] plusieurs et firent [illegible] son frère Frédéric [illegible]. Les équipages des [illegible], privés d'une partie de [illegible] une attaque imminente, [illegible] et s'enfuirent à Malacca ; [illegible] Nicobar et à Ceylan, et [illegible] le 29 juillet 1600. Le [illegible] le général Paul van Caerden [illegible] Vlaming, trafiquant en [illegible] arriver cinq des Zélandais [illegible] venaient de s'échapper [illegible], où étaient encore dé-[illegible] quelques autres. Le 31 Hout-[illegible] à bord avec trois Hollandais. [illegible] du roi la liberté des [illegible] d'un prêtre espa-[illegible] sur sa parole ; il fit [illegible] Houtman, et le fit transpor-[illegible] ainsi qu'un nommé [illegible] d'interprète. Van Car-[illegible] de se faire rendre par la [illegible]. Il s'empara de tous [illegible] trouvaient dans le port, et [illegible] contre les prisonniers : le [illegible] brûler. Depuis lors on [illegible] de Houtman, et on ignore [illegible] de sa mort. Durant sa cap-[illegible] d'observations astrono-[illegible] à Vlaming. Il signalait no-[illegible] treize cents nouvelles étoiles [illegible] groupées en treize cons-[illegible]

[illegible] premier voyage d'Houtman a [illegible] à Amsterdam et à Mid-[illegible] fol. Elle fut traduite en latin [illegible] nauticum Itineris [illegible] Orientalem, annis [illegible], in-fol. ; Arnheim, in-4°, [illegible] Hollandsche [illegible] Amsterdam, [illegible] partie du [illegible] des Commencements [illegible] pagnie des Indes [illegible] Pays-Bas, contenant [illegible] Amsterdam, 1646, in-fol. [illegible] fig. Cet ouvrage a été [illegible] çais, et donne des [illegible] sur les premières expéditions des Hollandais [illegible] pays qu'ils visitèrent. Alfred de Lacaze.

[illegible]

HOUTMAN (*Frédéric*) [illegible] frère du précédent, né vers 1570, [illegible]. Il suivit la carrière [illegible] de la navi-gation, et accompagna son frère dans son se-cond voyage aux Indes orientales de 1598 à 1600. Il fut pris avec lui par le roi d'Achem et en-fermé dans la citadelle de Pedir. Il [illegible] son frère, et vint trouver Paul van Caerden [illegible] la rade d'Achem le 31 décembre 1600 ; [illegible] comme il était fort [illegible], il [illegible] de [illegible] à terre et [illegible]. Il occupa divers emplois au service de la Com-pagnie des Indes, et le 12 novembre 1610 (1) fut nommé gouverneur d'Amboine. Ce fut sous son gouvernement qu'eut lieu la conquête défi-nitive des Moluques par les Hollandais et mal-gré l'opposition armée des Anglais. Frédéric Houtman contribua beaucoup à la pacification de ces îles. Il paraît avoir succombé, jeune en-core, à l'influence pernicieuse du climat, car dès 1624 van Speult gouvernait à Amboine. Hout-man a laissé une bonne description d'Amboine ; — quelques observations astronomiques ; — et *Spraekende woord-boek in de Mal-leische ende madagarsche talen* [illegible]

(1) Et non en 1607, comme l'écrit Eyriès dans la Biogra-phie universelle de Michaud. Houtman fut nommé par le gouverneur général, Jean-Pieterszoon Coen, en remplace-ment de van den Broeck, qui se [illegible] de ce changement. Coen lui écrivit à [illegible] lettre qui suit : « Je suis surpris que vous [illegible] de l'arrivée de M. Houtman [illegible], et que vous vous oubliiez en [illegible] vous-même. Vous de-vriez user de plus de [illegible], et considérer qu'il était mieux au subalterne de [illegible] supérieur. La lune domine bien sur la nuit ; cependant lorsque le soleil se montre, n'est-elle pas obligée de céder ? En [illegible] moins la même ? Elle ne perd rien de sa dignité ; mais elle attend son temps et ne cherche point à troubler l'ordre de la nature. Le paysan cède au gentilhomme, le gentilhomme au comte, le comte au duc, le duc au roi, le roi à l'empereur, l'empereur à Dieu, et Dieu à toutes choses avec une certaine harmonie et un certain ordre. Jacatra, 28 novembre 1610. »

bische en turksche woorden; Amsterdam, 1603, in-4° : c'est un dictionnaire des langues malaie et malgache. A. DE L.

Recueil des Voyages qui ont ont servi à l'établissement des Hollandais dans les Indes, etc.; t. III, *Voyage de P. van Carden*, p. 181. — Dubois, *Vie des Gouverneurs généraux hollandais aux Indes Orientales*; Introduction p. 6 et 68.

HOUTTEVILLE (*Alexandre-Claude-François*), littérateur français, né en 1686, à Paris, où il mourut le 8 novembre 1742. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta pour être attaché comme secrétaire au cardinal Dubois. Le succès qu'il avait obtenu dans des conférences tenues à Tours sur divers points de l'Histoire Sainte, lui donna l'idée d'un ouvrage qu'il publia en 1722 sous le titre : *La Vérité de la Religion Chrétienne prouvée par les faits*, précédé d'un *Discours historique et critique sur la méthode des principaux auteurs qui ont écrit pour ou contre le Christianisme depuis son origine;* in-4°. Cet ouvrage, auquel le *Journal de Trévoux* (t. V) donna de grands éloges, eut d'abord beaucoup de succès ; mais il souleva bientôt de nombreuses critiques, qui lui reprochaient le défaut de méthode, des inexactitudes sur divers points de doctrine, des omissions graves, des arguments trop faibles contre les raisonnements des incrédules présentés avec trop de force; une élocution maniérée, pleine de néologismes et de chutes visant à l'épigramme. V. Fourmont et Souchay l'attaquèrent, le premier dans sa *Lettre d'Ismael Ben Abraham, juif converti*, l'autre dans la *Bibliothèque Française* (t. II, 2e partie), où il fit insérer une lettre toute composée des expressions singulières qu'avait employées l'auteur. Mais la critique la plus importante fut celle de l'abbé Desfontaines, dans vingt *Lettres à l'abbé Houtteville.* Celui-ci répondit par une *Lettre à M*** au sujet de quelques difficultés sur le livre de* « La Religion Chrétienne prouvée par les faits, » 18 mars 1722. Du reste, toutes ces critiques n'empêchèrent point l'Académie Française d'admettre Houtteville au nombre de ses membres, le 23 février 1723, et de le nommer son secrétaire perpétuel le 27 février 1742. A la fin de l'année 1723 il fut aussi nommé abbé de Saint-Vincent du Bourg-en-mer, diocèse de Bordeaux. Il profita des critiques qui lui parurent fondées lorsqu'il donna une seconde édition, en 1740, 3 vol. in-4°. Ainsi on lui avait reproché d'avoir défendu les faits contenus dans les Évangiles avant d'avoir prouvé l'authenticité des Évangiles eux-mêmes; et il consacra cinq nouveaux chapitres à cette controverse. L'ouvrage fut réimprimé en 1749 et 1765, en 4 vol. in-12, sous ce titre : *La Religion Chrétienne prouvée par les faits*, etc. Houtteville est, en outre, auteur d'un *Essai philosophique sur la Providence;* 1728, in-12. Houtteville a donné aux mémoires de littérature du P. Desmolets une *Dissertation sur la préférence à donner à Hérodote sur Ctésias*, et une autre *Sur la Religion de Chalcidius, continuateur de Timée*, et une réponse à la réfutation qu'on avait faite de cette dissertation. Enfin, on a de lui quelques discours académiques, entre autres les *Éloges de Bossuet et du maréchal de Villars.* G. DE F.

Son *Éloge* par Marivaux, *Recueil des Harangues prononcées par les membres de l'Académie Française*, t. V — Moréri, *Dictionnaire Historique.* — Sabatier, *Troisième Siècle Littéraire.* — *Journal de Trévoux*, juin et août 1722.

HOUWALD (*Christophe-Ernest*, baron DE), poëte dramatique allemand, né à Straupitz (basse Lusace), le 29 novembre 1778, mort le 28 janvier 1845. Il étudia à Halle, où il se lia avec Contessa. Au sortir de l'université, il prit part aux affaires de sa province; puis, en 1815, par suite de la nouvelle organisation de la basse Lusace, il se retira complétement de la vie officielle. Néanmoins, il fut nommé, en 1822, syndic de la province; il alla demeurer alors à Lübben, où il mourut. Il cultivait depuis longtemps la poésie. Après avoir publié dans les journaux quelques essais poétiques sous le pseudonyme d'*Ernest de Walhudo* (anagramme de son nom). Il fit paraître : *Romantische Accorde* (Accords romantiques), 2 vol.; Berlin, 1817; — *Die Freistatt* (La Ville libre); — *Die Heimkehr* (Le Retour); 1821; — *Das Bild* (Le Portrait); — *Fluch und Segen* (Bénédiction et Malédiction); — *Der Fürst und der Bürger* (Le Prince et le Bourgeois); Leipzig, 1823; — *Die Feinde* (Les Ennemis); Leipzig, 1825; — *Die Räuber* (Les Brigands); Leipzig, 1830; — *Vermischte Schriften* (Écrits mêlés); Leipzig, 1825; — *Bilder für die Jugend* (Portraits pour la Jeunesse); Leipzig, 1829-1832 et 1839. V. R.

Conv.-Lexik.

HOVE (*Antoine* VAN), en latin *Antonius Hovæus*, poëte latin et historien hollandais, né à Egmond (Nord-Hollande) (1), vers 1505, mort dans l'abbaye d'Epternach, le 8 octobre 1568 (2). Il fit profession chez les Bénédictins du lieu de sa naissance, et se livra avec assiduité aux travaux historiques et littéraires. Philippe II le nomma abbé d'Epternach (Luxembourg), en 1563. Hove mourut dans cette dignité. Quelques heures avant d'expirer, il composa lui-même son épitaphe (3) :

On a de lui : *Zuermondius, vel de temporis nostri statu, ac conditione dialogus, fortasse ob amabilem rerum varietatem non injucundus;* Leyde, 1563, in-12. L'auteur y rapporte un entretien qu'ils eurent lui et son frère

(1) C'est à tort que Jacques de La Torre le fait naître à Wormer. Van Hove dans le titre de plusieurs de ses ouvrages ajoute à son nom *Hæcmundanus.*

(2) C'est la date inscrite sur son tombeau ; on ne sait pourquoi Sweert le fait mourir le 6 septembre.

(3) Elle est ainsi conçue :

Hic jacet excelsi præceptor amoris Hovæus,
Exspectaque sui judicis ora Dei.
Urna ferat flores, vernent atque omnia circum :
Corpus humi cubitet, mens colat alta polos.

[illegible] mort [illegible] plusieurs [illegible] On trouve [illegible] documents utiles [illegible] — De [illegible] Cologne, 1580, in-12; [illegible] (Histoire des [illegible]); 1630, in-12; [illegible] d'un Catalogue [illegible], avec leurs Vies [illegible] des anciens [illegible], 1664, in-4°; [illegible] maisons nobles des [illegible]. A. L.

[illegible] t. XXXVIII [illegible] p. [illegible] — Foppens, [illegible] — Van Heussen, Historia [illegible] de La Torre.

[illegible] historien anglais, né [illegible] vers la fin du douzième [illegible] d'Henri II, et remplit [illegible] d'importantes fonctions [illegible] Annales Rerum Anglicarum [illegible] continuation de l'histoire [illegible] commençant de l'an 731 [illegible] a de l'importance [illegible] de son œuvre, l'écrivain [illegible] qu'il a dû bien connaître [illegible] il ne fait guère que [illegible]. Ces Annales se [illegible] Anglicarum Scriptores [illegible], Londres, 1596, p. 230- [illegible] des extraits dans les [illegible], édités par Leibnitz, [illegible]. G. B.

[illegible], II, 86. — Cave, Scriptores [illegible]. — Fabricius, Bibliotheca [illegible]. — Recueil des Historiens [illegible] XIII, p. 51.

[illegible] (1), en latin HEVELIUS, [illegible], né à Dantzig, le [illegible] le 28 janvier 1687. Fils [illegible] fut d'abord destiné au [illegible] par le conseil de quelques [illegible] le droit ; mais bientôt [illegible] en lui une véritable [illegible] mathématiques. Il y était encore [illegible] maître, P. Krüger, qu'il [illegible] observations astronomiques. Il [illegible] à polir le verre, et [illegible] usage, des instruments [illegible] de perfectionner dans [illegible] en relation avec les [illegible]

[illegible] Hevelke avec les vrais [illegible] ainsi que l'attestent la [illegible] en allemand.

[illegible] Londres [illegible] Jacques [illegible] A Paris, il se lia [illegible] avec Gassendi et [illegible] sa correspondance. Le P. [illegible] à Avignon, devint aussi un de ses correspondants. Ces voyages lui [illegible] temps, l'occasion de [illegible] d'éclipses de Soleil [illegible] Il se disposait à visiter l'Italie, et [illegible] connaissance avec Galilée, lorsque ses [illegible] le rappelèrent auprès d'eux. Hovel [illegible] Dantzig en 1634, après quatre ans [illegible] Seul survivant de ses frères, il [illegible] de son père [illegible] de sa ville [illegible] fille d'un riche [illegible] dont il n'eut point d'enfants. Sur le [illegible] son maître mourant, il [illegible] à l'étude de l'astronomie, et [illegible] 1639 par une observation [illegible] de Soleil. Ce phénomène lui [illegible] l'idée de se vouer particulièrement à l'étude de la Lune [illegible] dresser les premières cartes sélénographiques. Il avait pour cela toutes les qualités requises : une vue excellente, une main habile au dessin et à la gravure, une patience à toute épreuve [illegible] grande dextérité à travailler le verre [illegible] d'opticien le mit en outre à même de se [illegible] pour son usage d'abord deux lunettes [illegible] six et l'autre de douze pieds de longueur [illegible] aurait été alors impossible de se procurer à prix d'argent. Mais à la nouvelle que Gassendi [illegible] avait aussi le projet de faire des cartes lunaires, Hovel voulut renoncer à son travail ; ce ne fut qu'à la prière de Gassendi, lui assurant qu'il abandonnait son projet, que Hovel reprit sa sélénographie. Il agrandit le plan qu'il s'était d'abord tracé : au lieu de se borner à une carte de la pleine Lune, il dessina toutes les phases lunaires. Ce travail l'occupait nuit et jour ; les observations qu'il avait faites la nuit, il les gravait le jour au burin sur cuivre. Les planches ainsi obtenues sont remarquables de netteté [illegible] gravure à l'eau-forte, plus expéditive [illegible] pas donné le même résultat. Après [illegible] veilles laborieuses et patientes, il [illegible] à ses frais, l'important ouvrage : *Selenographia, sive Lunæ descriptio, atque accurata, tam macularum ejus quam motuum diversorum aliarumque omnium vicissitudinum phasiumque, telescopii ope deprehensarum, delineatio*; Dantzig (Hünefeld), 1647, in-fol. Dans les deux premiers chapitres, l'auteur traite de la fabrication des verres (lentilles) ; il insiste sur la nécessité de se procurer un verre [illegible], bien homogène, exempt de bulles et de [illegible], et sur lequel les lentilles (convexes) doivent être d'une épaisseur égale aux bords. « On en

reconnait, dit-il, le défaut, lorsque les centres ne se correspondent pas parallèlement des deux côtés (*centra ab utroque latere non sibi παραλλήλως correspondent*), et un télescope, fait avec de pareils verres, ne peut être d'aucun usage. » Ce que Hovel appelle télescope (*telescopium*) était un instrument dioptrique, une vraie lunette, où le verre concave était tourné vers l'œil et le verre convexe vers l'objet. Son *polémoscope*, ainsi appelé parce qu'il le croyait utile pour des reconnaissances militaires, était une lunette catadioptrique, dont le tube est, au-delà du milieu, coudé à angle droit; dans cet angle est placé un miroir incliné de manière à recevoir l'image des objets par la plus longue portion du tube et à la réfléchir par la portion la plus petite, où elle est reçue par une lunette. Les deux premiers chapitres de la sélénographie sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'optique. Les suivants sont consacrés aux observations que l'auteur a faites avec ses télescopes sur les étoiles, la voie lactée, les planètes, le Soleil et particulièrement sur la Lune (pag. 109-495), qui était le principal but de son travail. Hovel augmenta, le premier après Galilée, le catalogue des étoiles, surtout de celles qui sont situées dans le zodiaque. De ce que les étoiles ne sont pas grossies par le télescope, il en déduisit leur éloignement excessif, comparativement à celui des planètes. Leur scintillation ou ce qu'il appelait le tremblotement des rayons adventices (*tremulus motus radiorum adventitiorum*) lui semblait montrer que leur lumière n'est pas empruntée du Soleil, comme l'est celle des planètes, mais que c'est une lumière propre, native (*lumen proprium, a Deo nativum*). Quant à l'exagération du diamètre des étoiles, due à leur scintillation, il croyait y remédier ou du moins rendre leurs disques plus nets et bien arrondis, en plaçant devant l'objectif un diaphragme percé d'un trou rond de très-petit diamètre; ce qu'il gagnait ainsi en exactitude par l'affaiblissement de la lumière des étoiles, surpassait de beaucoup ce que lui faisait perdre l'inflexion des rayons aux bords du trou circulaire du diaphragme. Hovel trouva ainsi pour le diamètre de Sirius, 6"3 et pour celui de la Chèvre, 6"; valeurs angulaires qui donneraient à ces astres au moins 228 millions de lieues de diamètre, en supposant qu'à la distance des étoiles les plus voisines de nous une seconde de diamètre correspondrait au moins à 38 millions de lieues (valeur du second grand axe de l'orbite terrestre). Or, ces grandeurs sont évidemment exagérées, comme le prouvent les observations des parallaxes, dans lesquelles les diamètres apparents ne jouent plus aucun rôle. — Hovel observa le premier les phases de Mercure; Galilée n'avait pu voir, avec ses lunettes, que les phases de Vénus. L'astronome allemand observa, le 3 mai 1661, le passage de Mercure sur le disque du Soleil, phénomène qui intéresse particulièrement les astronomes, parce qu'il leur permet de calculer avec une très-grande approximation l'orbite de la planète. Comme, d'après les tables de Longomontanus, ce passage devait avoir lieu le 1er mai, d'après les tables Rudolphines le 3 mai, et d'après les Alphonsines le 11, il s'imposa la tâche d'observer tous les jours le Soleil depuis le 1er jusqu'au 11 mai; et il trouva que les tables Rudolphines avaient indiqué le passage de Mercure de 11 heures trop tôt. C'était le troisième passage arrivé depuis l'invention des lunettes : le premier avait été observé le 7 novembre 1631, à Paris, par Gassendi, qui recevait l'image solaire sur une feuille de papier blanc, dans une chambre obscure, d'après le procédé employé par Scheiner pour suivre les taches du Soleil; on se rappelle ce que disait à cette occasion le célèbre philosophe : « J'ai vu ce que les alchimistes cherchent depuis si longtemps en vain : j'ai vu Mercure dans le Soleil » (le soleil étant l'or et le mercure le métal qui porte encore ce nom). La seconde observation de ce phénomène est due à Skakeræus, en 1631, qui avait fait pour cela le voyage de Surate dans l'Inde. Hovel, au lieu de viser directement à l'astre, se contentait, comme Gassendi, d'examiner l'image agrandie du Soleil dans une chambre obscure. Les satellites de Jupiter furent soumis par lui à des observations nouvelles et plus exactes que celles de Galilée et de Marius. Quant aux cinq nouveaux satellites que le P. Antoine de Rheita prétendait avoir découverts le 29 décembre 1642 (ce qui en aurait porté le total à neuf), il les mit avec raison sur le compte de quelques étoiles du voisinage. Dans une observation rapportée à 1647, l'astronome de Dantzig vit Jupiter sans bandes. Cette absence intermittente de bandes fut depuis constatée par d'autres astronomes, notamment par Herschel en 1793. Saturne fut pour Hovel comme pour Galilée une véritable pierre d'achoppement. Vers 1640 il déclara qu'il ne comprenait rien aux phénomènes que cette planète lui présentait. Plus tard, elle lui paraissait composée de trois parties : d'une partie centrale, elliptique, et de deux parties latérales, plus petites, simulant des espèces d'anses (*brachiola*), en forme de lunules, ou de croissants attachés par leurs pointes au corps central, dont un intervalle vide les séparait : il expliquait la phase ronde de la planète en supposant que les deux lunules qui l'accompagnent ont été transportées, par un mouvement de rotation, l'un devant, l'autre derrière son disque. — De 1642 à 1645, Hovel observa assidûment les taches du Soleil, ce qui lui permit d'estimer la rotation du Soleil autour de son axe à 27 jours. L'astre central était selon lui un globe incandescent, entouré d'une atmosphère analogue à celle de la Terre, et les tâches proviendraient de la condensation des vapeurs dans cette atmosphère.

La lune fut, pour le répéter, l'objet principal des travaux d'Hovel. Ses cartes, offrant jour par jour toutes les phases croissantes et décroissantes,

… (1). Galilée avait le … des plus hautes … particulière- … des points lumineux … pour une hauteur … à un vingtième … obscur qui sé- … du bord éclairé. Hovel … ce qui porte les plus … 5,200 mètres (2). … que la phase dé- … moins éclatante que sa … semblerait indiquer … du disque lunaire est … la lumière du Soleil que … décrivit très-bien les … optique, en vertu de la- … voisines du bord s'en … et reviennent dans l'hé- … expliquer ce phénomène, … c'est seulement au centre … présente toujours la … de la surface du globe … servons; les contours lu- … plus ou moins, suivant … au centre de la Terre et à … formeront entre elles des … grands. Hovel voulut d'a- … de la Lune les noms … célèbres (ce que … mais il renonça bientôt à … de provoquer des … d'inimitié plutôt que de … *facile fieri posse ut, … gratiam colligere vel- … inimicitiam mihi fore* … cependant la nomenclature … adoptée depuis. … indépendamment de la lu- … Soleil, la Lune a une lumière … faible : « Ce qui le prouve, … les éclipses qui ont … l'ombre de la Terre, … du Soleil, est plus poin- … Lune paraît plus nettement … *aliquantulumque luci-* … une éclipse au périgée, où … (*obscurior subnigrior-* … comme Galilée, que la Lune … mais par des animaux … différents des nôtres en grandeur et en qualité. « Parce que, ajoute-t-il, nous n'y observons aucun être, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait point. Un homme élevé dans une forêt, au milieu d'oiseaux et de quadrupèdes, pourrait-il se faire une idée de la mer et des animaux sans pieds qui y vivent (1) ? » Par une singulière loi du développement de l'esprit humain que nous avons souvent signalée, l'homme croit d'abord ce qu'il imagine, puis il ne veut plus croire ce qu'il ne voit point.

Encouragé par l'accueil fait à son œuvre, Hovel continua avec plus d'ardeur encore son étude du ciel, malgré ses fonctions de syndic de sa ville natale, qu'il remplissait depuis 1641. Pour augmenter le pouvoir amplificatif de ses instruments, il ne trouva malheureusement d'autre moyen que de faire des lentilles d'oculaire dont la distance focale dépassait celle des objectifs; de là des tuyaux d'une longueur telle (il y en avait de 150 pieds), qu'il lui fut presque impossible de les empêcher de se plier et de les monter convenablement. La renommée de l'astronome de Dantzig se répandit dans toute l'Europe. Les savants, les ambassadeurs et les princes étaient curieux de visiter son observatoire. Au premier rang des savants qui firent tout exprès le voyage à Dantzig figurent Halley et Is. Bouilland. En 1660 il reçut aussi la visite de Jean Casimir, roi de Pologne, auquel il offrit une horloge à pendule, qu'il avait lui-même construite, sans avoir eu connaissance de l'invention de Huygens.

En 1677 Hovel obtint de Jean III Sobieski, qui était également venu le voir, une pension annuelle de 1,000 florins et l'exemption des redevances qu'il payait au fisc comme propriétaire de brasseries. Par reconnaissance, l'astronome plaça les armoiries de son royal bienfaiteur au ciel : c'est la constellation désignée sous le nom d'*écu de Sobieski*. Hovel fut aussi inscrit, en 1664, sur la liste des savants européens pensionnés par Louis XIV; mais il ne toucha que sept annuités, et reçut deux fois des cadeaux. En retour, il envoya au roi tous ses ouvrages, et lui en dédia une partie. Membre de la Société royale de Londres presque dès sa fondation, il entretenait une vaste correspondance (2) avec les principaux savants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. Parmi ces savants nous citerons : Gassendi, Bouilland, Roberval, le P. Mersenne, Desnoyers, Lineman, etc.

En 1664, la joie du savant fut troublée par un malheur domestique : Hovel perdit sa femme après vingt-sept ans d'un mariage stérile. Un an après il épousa une jeune fille de seize ans, Elisabeth Koopmann; il en eut une fille, qui

… vérifier l'exactitude assez … graphiques d'Hovel à l'aide d'une … 30 fois), sortie des ateliers … et qui a figuré à l'Exposi- …

… dont la Lune est parsemée, et … coquillages ronds incrustés …, suivant Hovel, des vallées … régulières qu'à cause de leur … empêche d'en voir les irré- …

(1) Galilée, dans son *Systema Mundi*, avait déjà indiqué cet argument.

(2) Une faible partie seulement de cette correspondance a été imprimée; la plus grande partie est restée inédite : la Bibliothèque impériale de Paris en possède trois gros volumes in-fol. (n° 2 des manuscrits). Il serait utile pour l'histoire des sciences de la publier.

mourut en bas âge, et deux fils qui lui survécurent. Cette seconde femme l'aida, comme sa première, dans ses observations.

Après s'être occupé de la Lune, il reprit ses recherches sur les comètes et publia sa *Cometographia*, Dantzig, 1668, 800 p. in-fol., ouvrage dédié à Louis XIV. Le 1er livre contient la description de la comète de 1652, qu'il aperçut le 20 décembre, près de Rigel (Orion) : « La tête était ronde et son diamètre un peu moindre de celui de la pleine Lune ; la barbe avait 6 à 7 degrés de longueur. » Il considère les nébulosités cométaires comme des exhalaisons des planètes, tandis que les noyaux ou lunules seraient des exhalaisons du Soleil. La courbure des queues, que Galilée et Gassendi voulaient expliquer par des effets de réfraction atmosphérique, Hovel en cherchait la cause dans les différences des nébulosités qui les composent. Il pense que la queue d'une comète pourrait envelopper la Terre sans que l'on s'en aperçût autrement que par un affaiblissement considérable de la lumière du jour, et il n'est pas éloigné de croire que les ténèbres qui accompagnèrent la mort de Jésus-Christ eurent cette origine. Hovel annonça, en outre, que les nébulosités augmentent à mesure que les comètes s'éloignent du Soleil. Newton admet ce fait, et lui assigne une cause physique en disant que « les têtes des comètes doivent s'appauvrir ou diminuer de volume en s'approchant du Soleil, puisque c'est à leurs dépens que s'engendrent les queues ; et réciproquement lorsque, après le passage au périhélie, les nébulosités n'ont plus à pourvoir à la formation des queues déjà parvenues à leur maximum d'étendue, elles grandissent nécessairement. » Les observations récentes de la comète d'Encke (à courte période) ont mis l'importante remarque d'Hovel au nombre des vérités scientifiques les mieux établies (1). Quant à leur mouvement, les comètes suivent, ajoute Hovel, des paraboles, comme des corps projetés avec force à la surface de la Terre. On s'est emparé de ces paroles pour contester à Newton la priorité de sa découverte. La courbe que décrivent les comètes dans leur mouvement autour du Soleil est en effet une parabole ; mais, comme l'a fait remarquer Montucla, il y a entre la théorie de Newton et celle d'Hovel une différence profonde : suivant le premier, la comète décrit une courbe parabolique dont le Soleil occupe le foyer par un effet de la gravitation universelle, tandis que, dans l'idée d'Hovel, le Soleil n'est pas plus au foyer de l'orbite parabolique de la comète que la Terre n'est au foyer de la parabole du corps projeté d'un point de la surface du sol (2). La *Cométographie* souleva une vive polémique à laquelle prirent surtout

(1) Arago, *Astronomie*, t. II, p. 389.
(2) Montucla, *Hist. des Math.*, t. II. — C'est à *Dörfel* (*voy.* ce nom) que paraît revenir l'honneur de la découverte de l'orbite parabolique des comètes.

part deux mathématiciens français, Petit et Auzout.

Dès 1641 Hovel travailla à un nouveau catalogue des fixes. Kepler, avec les observations de Tycho-Brahé, avait déterminé les positions de 1,000 étoiles : Hovel entreprit d'en porter le nombre à 3,000. Mais ici il rencontra des difficultés très-grandes : comme les télescopes ne grossissent pas les étoiles, il se servit, pour les observer ou viser, de simples pinnules (dioptres), comme l'avait fait Tycho, et il perfectionna même ces instruments (1). Dans l'idée d'obtenir une plus grande précision, il donna à ses quarts de cercle et à ses sextants des dimensions jusqu'alors inusitées (de 6 à 9 pieds de rayon), et au lieu de les faire en bois recouvert de lames métalliques, il les fit faire entièrement en laiton. Dans ces travaux, il se fit d'abord aider par un jeune homme, nommé Ketzner, qui mourut au bout de trois ans ; puis, après avoir perdu successivement encore trois de ses aides, il se fit assister par ses domestiques, et surtout par sa femme, qui lui était d'un grand secours. Ne reculant devant aucun sacrifice, il avait fait agrandir, à grands frais, son observatoire, en unissant par une plate-forme trois de ses maisons contiguës : un atelier de graveur, une imprimerie et une bibliothèque complétaient cette construction, qui dominait de tous côtés un vaste horizon. Armé de tous ces moyens, Hovel recommença ses observations dès 1657, et fit paraître, en 1673, la première partie de sa *Machina Cœlestis*, qui contient la description de ses observations et de ses instruments, la manière de les manier et les moyens de travailler le verre. L'auteur nous y apprend aussi qu'il avait entre ses mains tous les manuscrits de Kepler et sa correspondance inédite. Les principaux savants de l'Europe reçurent chacun un exemplaire de cette première partie de la *Machina Cœlestis*. Robert Hooke, que l'auteur avait oublié dans la liste des favorisés, attaqua l'ouvrage avec violence. Taxant d'erronées toutes les observations de l'astronome allemand, il soutenait qu'avec l'emploi combiné (qu'Hovel s'obstinait à rejeter) du télescope et du sextant on pouvait atteindre des observations quarante à soixante fois plus précises. C'était dire assez clairement que les observations d'Hovel n'étaient certaines qu'à une minute près (2). Ces attaques du

(1) Les plus anciennes pinnules étaient de simples lames percées de trous ronds ; plus tard on leur donna la forme de tubes cylindriques, dont le bout tourné vers l'œil était percé d'un trou circulaire très-petit (oculaire). On employa ensuite des pinnules fendues longitudinalement. Tycho plaçait au centre un cylindre, et sa pinnule avait deux fentes parallèles et éloignées d'un diamètre du cylindre. Hovel imagina une vis pour élargir et rétrécir la fissure ; les deux côtés de chaque pinnule étaient garnis de verniers, de manière à pouvoir lire quatre ou cinq fois l'observation et s'assurer de l'exactitude des divisions. *Voy.* Delambre, *Hist. de l'Astronomie moderne*, t. II, p. 462.
(2) S'il y a des erreurs dans les observations d'Hovel, elles viennent moins de l'emploi de simples pinnules

[illegible] Hovel, [illegible] Il faut ajouter [illegible] causé [illegible] mit du con[illegible] les instruments, [illegible] les manuscrits (1) [illegible] partie de [illegible] (286 pages), où [illegible] astronomiques : [illegible], dont cinq [illegible] Heureusement [illegible] seconde partie [illegible] qu'il avaient reçu, six [illegible] (2). Ce malheur, qui [illegible] pour l'astronomie, ac[illegible] son âge, et hâta sa mort. [illegible] par ses héritiers : [illegible] œuvre qui avait servi [illegible] carte de la Lune en [illegible] planches furent fon[illegible].

[illegible], on a de Hovel : [illegible] (le 4 nov. 1649); [illegible] dans la *Machina* [illegible] — *Observatio Eclipseos* [illegible] 1654; — *Epistola de* [illegible] *certas tabulas re*[illegible]; Dantzig, 1654; — [illegible] (le 3 mai 1661); [illegible] — *Historiola mira* [illegible] Dantzig, 1662 : on y [illegible] de l'étoile pé[illegible] (appelée depuis l'*Ad*[illegible]) : dans cet intervalle [illegible] troisième grandeur et [illegible] *Annus Climactericus,* [illegible] *observationum annus* [illegible] Dantzig, 1685, in-fol.; [illegible] *exhibens funda*[illegible] in-fol. (ouvrage post[illegible] *Sobiescianum, sive* [illegible] 1690, in-fol. (ouvr. [illegible] lettres d'Hovel impri[illegible] *Transact.*, t. I-XVI; [illegible] ann. 1682-84; dans [illegible] *Cometicum*, t. I; [illegible]

[illegible], que de la réfraction [illegible] de l'aberration et de la [illegible] Flamsteed.
[illegible], que Hovel avait achetés [illegible], furent heureusement [illegible] de les publier. Après sa [illegible], en 1767, à C. Hansch [illegible] une partie des lettres [illegible] volumes de [illegible] forent à [illegible], en 1774, accompagnés à [illegible] pour 1,500 roubles. [illegible] ainsi envoyés [illegible] (*Epistolae* [illegible]), [illegible] la rareté [illegible] de Paris ont été les plus [illegible] toutes [illegible] *Cometis*; [illegible] auxquels l'auteur [illegible], *Éphémérides*, t. I, p. 220.

dans F. [illegible] *Epist.* [illegible], [illegible] dans Murr, *Journal pour l'Hist.* [illegible], t. XVII, [illegible] *Corresp.*, t. VIII. Le recueil des lettres adressées par les savants de tous les pays à Hevel, avec les réponses de ce dernier, formant [illegible] volumes manuscrits in-folio, fut vendu en 17[illegible] par un des héritiers, pour 100 ducats à un des frères De l'Isle, se rendant à Saint-Pétersbourg. A la mort de De l'Isle, ce précieux recueil fut acquis par Godin, qui mourut en Espagne. Plusieurs de ces volumes furent, vers la fin du dix-huitième siècle, achetés par le gouvernement français, et se trouvent aujourd'hui dans divers dépôts publics, où ils attendront peut-être encore longtemps un éditeur. F. H.

Halley, *Trans. and Philos. Hist.*, [illegible] — Lalande, *Astronomie*, t. I. — Montucla, *Hist. des Mathém.*, t. II, p. [illegible]. — Delambre, *Hist. de l'Astron. moderne*, t. II, p. [illegible]. — [illegible] Westphalen, *Leben, Studien und Schriften des Astr. J. Hevelius*; Königsberg, [illegible], in-8°. — Zach, *Monatliche Correspond.*, t. VIII. — Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopädie.*

HOVERLANT DE BEAUWELAERE (*Adrien-Alexandre-Marie*), écrivain belge, né à Tournay, le 9 mars 1758, mort dans la même ville, le 18 septembre 1840. D'abord avocat, il fut en 1790 élu *juré* de Tournay, et nommé député aux états généraux. Il accompagna, en cette dernière qualité, la division du général Koehler dans sa retraite sur Mons, lors de la déroute des *patriotes*. En 1795 il accepta la place de juge de paix à Tournay, et deux ans plus tard il fut envoyé par son département au Conseil des Cinq Cents. Après la chute du Directoire, Hoverlant redevint avocat dans sa ville natale. Ce fut alors qu'il s'occupa, mais sans succès, de la composition de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Exposition succincte des Constitutions de la province de Tournay, depuis Jules César jusqu'à nos jours*, etc.; Tournay, 1814, in-8°; — *Mémoire sur l'État de la Servitude au Royaume des Pays-Bas*, couronné par l'Académie royale des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles, en sa séance du 7 mai 1818; Courtray, 1819, 2 vol. in-8°. En couronnant cet écrit, d'une indigeste érudition, l'Académie avait déclaré qu'il ne serait imprimé dans ses *Mémoires* qu'après avoir subi les changements et les corrections qu'elle jugerait convenables. Loin de se conformer à cette décision, Hoverlant publia son travail à ses frais, en y ajoutant un second volume de notes, plus fort que le premier; — *Essai Chronologique pour servir à l'Histoire de Tournay*; Tournay et Lille, an XIII (1805); 1834, 102 tom. qui se divisent en 114 vol. in-12, plus 3 vol. de table, et un atlas in-fol. : c'est un recueil, sans ordre et sans plan, de documents connus ou sans intérêt; l'auteur y répand une foule de calomnies et d'injures contre un grand nombre de ses com-

patriotes. Les exemplaires complets de ce bizarre ouvrage sont devenus très-rares. E. REGNARD.

Mercure belge, tom. VI, p. 376. — *Auteurs excentriques. Messire Hoverlant de Beauwelaere*; dans le *Bibliophile belge*, t. III, p. 433. — *Biogr. gén. des Belges*.

HOWARD (*Catherine*), reine d'Angleterre, née vers 1520, décapitée le 13 février 1542. Elle était fille d'Edmond Howard et de Joie Culpepper de Hullingburn. Edmond Howard était le troisième fils de Thomas Howard, duc de Norfolk. Catherine fut élevée sous les yeux de son aïeule, la duchesse douairière de Norfolk. A un banquet donné par l'évêque de Winchester au roi Henri VIII, ce prince remarqua pour la première fois Catherine Howard. Elle avait une très-jolie figure, une taille bien proportionnée et un aimable caractère. Henri venait d'épouser Anne de Clèves, dont ses envoyés auprès du duc son frère avaient eu la maladresse de lui faire un portrait beaucoup trop flatté. Anne était disgracieuse et vulgaire; la comparaison que le roi établit entre elle et Catherine contribua à changer en aversion l'éloignement que la princesse allemande lui avait inspiré dès le premier coup d'œil. Six mois après l'arrivée d'Anne en Angleterre, son mariage avec Henri VIII fut déclaré nul. Cette union était à peine dissoute, que les lords du parlement, parmi lesquels se trouvait le duc de Norfolk, oncle de Catherine Howard, supplièrent « humblement le roi, au nom et dans l'intérêt de son peuple, dont il affermirait le bonheur en augmentant, avec la grâce de Dieu, le nombre de ses héritiers, » de contracter un cinquième mariage. Henri accéda promptement à cette demande; son divorce avec Anne de Clèves avait été prononcé le 9 juillet 1540; son union avec Catherine Howard eut lieu le 8 août de la même année. Le roi parut d'abord enchanté de sa nouvelle épouse; il lui donna toute l'affection que son cœur était capable de ressentir; et, comme témoignage public de sa satisfaction, il fit composer par son confesseur, l'évêque de Lincoln, un hymne d'action de grâces pour remercier le ciel de la félicité dont il jouissait. Bien que Henri VIII, en se faisant proclamer par le parlement chef de l'Église anglaise, se fût séparé de l'Église romaine, il n'en était pas moins demeuré catholique sur presque tous les autres points, entre autres sur celui de la confession auriculaire. De son côté, la jeune reine témoignait à son seigneur et maître (*her lord and master*) la plus vive tendresse; cependant, « les jours *aimables* de ce monarque, dit un historien, étaient depuis longtemps passés ». Sa corpulence avait atteint un degré extraordinaire, et les traits de son visage, autrefois très-beaux, avaient pris une expression morose qui était le reflet de son caractère. Probablement Catherine s'était laissé plutôt éblouir par le rayonnement de la puissance suprême du tyran qui la plaçait sur le trône, que fasciner par l'inconstant amour de l'homme qui avait fait périr sur l'échafaud celle de ses quatre précédentes épouses dont il s'était montré le plus passionnément épris.

Il y avait quinze mois que Catherine était reine d'Angleterre et que Henri VIII lui prodiguait les marques de son affection, lorsque le roi fit avec elle un voyage à York. Ce voyage eut des conséquences funestes pour la reine. Pendant son absence de Londres, un homme de basse extraction, nommé Lascelles, se présenta à Cranmer, archevêque de Canterbury et primat d'Angleterre, pour lui communiquer les confidences que lui avait faites sa sœur, ancienne domestique dans la maison de Norfolk. D'après ce rapport, Catherine aurait eu pour amants, avant son mariage, Dereham et Mannock, deux gentilshommes au service de sa grand'-mère. Après avoir consulté le chancelier et le comte d'Hertford, ses amis, Cranmer se décida à transmettre cette révélation au roi dès son retour. Il eut, en effet, la hardiesse d'écrire à Henri une lettre dans laquelle il lui dévoilait l'inconduite passée de Catherine. Avec un prince sanguinaire comme l'était Henri, une telle inculpation devait amener la perte de l'accusateur ou de l'accusée; aussi, pour la hasarder, fallait-il un mobile plus puissant que le prétendu devoir d'ouvrir les yeux du roi sur l'indignité de son épouse. Lingard, qui s'attache à rechercher les causes secrètes des événements historiques, présume que Catherine Howard fut victime d'un complot tramé contre elle par le parti de la réforme, qui avait compté se relever lors du mariage d'Henri avec une princesse allemande; au lieu de cela, il s'était vu écraser par le succès des intrigues de la maison de Norfolk. Le duc de ce nom était, avec l'évêque Gardiner, à la tête du parti qui s'efforçait de déterminer une réaction en faveur de l'Église romaine; mais Henri VIII, également opposé aux luthériens et aux papistes, condamnait et faisait exécuter ensemble les principaux adhérents de l'une et de l'autre religion. Ainsi avait péri Thomas Cromwell, longtemps ministre favori du roi et ami de Cranmer, qui n'avait pas osé le disculper de l'accusation d'hérésie et de haute trahison. Pour que la pusillanimité de l'archevêque ne l'eût pas retenu de dénoncer la reine au roi lui-même et sur des témoignages aussi suspects que ceux dont l'histoire fait mention, il fallait qu'il se sentît soutenu par les nombreux adversaires des Howard. Suivant Hume, Catherine, avant d'être devenue reine, avait puissamment contribué, à l'instigation du duc de Norfolk, à perdre Cromwell dans l'esprit de Henri VIII par d'astucieuses insinuations. D'un autre côté, et à l'encontre de cette assertion, on trouve dans les Mémoires (*Records*) de Burnet, une lettre de Norfolk dans laquelle ce seigneur dit que, malgré leur proche parenté, Catherine Howard est son ennemie; mais cette allégation n'était sans doute fondée que sur quelque mésintelligence

[illegible]; car on n'eût [illegible] autre part. Hume, [illegible] la dissolution de [illegible] roi ne voulut pas [illegible] lancée par le [illegible] la méfiance suc- [illegible] l'incrédulité. Par [illegible] Dereham furent arrêtés [illegible] reconnurent la vérité [illegible] Catherine, ce qui paraît [illegible] que cet aveu en- [illegible] condamnation. La reine, [illegible] Lords, répondit à ces [illegible] dénégation formelle; mais [illegible] céda aux suggestions [illegible] coupable, et signa sa [illegible] l'aveu de fautes com- [illegible] ne suffisait pas pour [illegible] de divorce ou une accu- [illegible] On se livra aux plus [illegible] sur sa conduite depuis [illegible] roi. Il fut prouvé que la [illegible] service un de ses an- [illegible]; et l'on prétendit [illegible] nuit, dans sa chambre, [illegible] sans autre témoin que [illegible] de la chambre, [illegible], son parent du côté [illegible] avait été promise autre- [illegible] ces indices, Culpepper et [illegible] un jugement, condamnés et [illegible] de haute trahison; [illegible] duré que quelques jours. [illegible] prolongea pendant près de [illegible] qu'il y eut, à ce sujet, de [illegible] le Conseil, soit que Henri [illegible] ses premières incertitudes. [illegible] de ce temps, où l'on tendait [illegible] sortes de piéges pour les [illegible] de la persécution ou par [illegible] à se reconnaître coupables [illegible] ils étaient innocents, [illegible] pressée par les lords [illegible] *sans feinte* et *sans appré-* [illegible] était *juste* et le roi *miséri-* [illegible] renouvela donc ses précé- [illegible] qu'elle avait offensé [illegible]. Évidemment, ces [illegible] qu'aux irrégularités de [illegible] mariage, et au tort qu'elle [illegible] au roi. En effet, lorsque, [illegible] l'arrêt qui la condamnait à la [illegible] monta sur l'échafaud, [illegible] les désordres de sa vie, [illegible], sur son espérance de [illegible] ne s'était jamais rendue [illegible] envers son seigneur et [illegible] membres de la famille Ho- [illegible] attachées à son service [illegible] et jugés comme *non révé-* [illegible]. Lady Rochford, convaincue [illegible] un adultère dont, ce-

pendant, il n'y avait pas de preuve [illegible] transmise en [illegible].

[illegible]

Burnet, *Records*. — *[illegible] Journals*. — [illegible], *History of England*. — Lingard, *History of England*. — Lyttelton, *History of England*.

HOWARD (*Charles lord* EFFINGHAM), [illegible] DE NOTTINGHAM, amiral anglais, fils de lord William Howard d'Effingham, lord grand-amiral, et petit-fils de Thomas, second duc de Norfolk, né en 1536, mort le 14 décembre 1624. En 1568 il alla, comme ambassadeur, complimenter Charles IX sur son avénement. A son retour, il fut nommé député pour le comté de Surrey. Il servit comme général de cavalerie dans l'armée conduite par le comte de Warwick contre l'insurrection des comtes de Northumberland et de Westmoreland en 1560, et commanda, l'année suivante, une escadre dans la Manche. Il succéda en 1573 à son père dans le titre de lord Effingham et dans le poste de lord chambellan de la maison de la reine; et en 1585 il fut élevé au grade de grand-amiral. Les immenses préparatifs que faisait Philippe pour envahir l'Angleterre donnaient à la place de commandant de la flotte anglaise une grande importance. Il avait sous ses ordres les premiers marins du temps : Drake, Hawkins, Frobisher, et plus de deux cents vaisseaux. L'invincible Armada, commandée par le duc de Medina Sidonia, sortit du Tage le 29 mai 1588. Assaillie par une violente tempête, elle se réfugia dans le port de La Corogne, et le bruit courut que le projet d'invasion était abandonné. Élisabeth voulait, par économie, que le grand-amiral licenciât une partie de ses équipages. Howard, prévoyant que le danger n'était que retardé, refusa d'obéir. L'événement donna raison à ses prévisions. Le 20 juillet l'Armada arriva en vue des côtes d'Angleterre, et manœuvra pour gagner la Flandre. Lord Howard, la laissant s'engager dans la Manche, s'attacha à sa poursuite, et lui enleva plusieurs vaisseaux. Quelques jours après, les Espagnols jetèrent l'ancre devant Calais; mais des brûlots anglais lancés sur l'Armada y portèrent un tel désordre, que le duc de Medina-Sidonia prit le parti de retourner en Espagne. Des tempêtes lui firent perdre une grande partie de sa flotte; et il ramena moins de soixante vaisseaux dans le port de Santander. Les Anglais n'avaient perdu qu'un seul vaisseau. En 1596 Élisabeth envoya contre les côtes d'Espagne une flotte de cent cinquante voiles, montée par quatorze mille hommes de troupes de débarquement. Lord Howard eut le commandement de la flotte, et le comte d'Essex celui de l'armée. La flotte anglaise entra dans la baie de Cadix, et malgré la prudence de lord Howard, qui n'aurait pas voulu brusquer l'attaque, Essex mit immédiatement le siége devant Cadix, qui capitula. Essex voulait garder sa conquête; mais lord Howard s'y opposa, et se contenta d'incendier la ville et d'en

raser les fortifications. Au retour de cette expédition, où il ne s'était distingué que par sa prudence, il fut créé comte de Nottingham. Jaloux de la faveur du comte d'Essex, il quitta la cour, et n'y revint qu'après la disgrâce du comte. Lorsque Essex en vint à une révolte ouverte, Howard l'assiégea dans sa maison, le fit prisonnier, et, quoique son ennemi, le traita avec civilité. Quoiqu'il eût été un des juges de Marie Stuart, il figura officiellement au couronnement de Jacques I[er], qui le confirma dans ses emplois. En 1605, il fut chargé d'aller ratifier la paix avec le roi d'Espagne Philippe III. Il céda, en 1616, sa dignité d'amiral à Villiers, comte de Buckingham, et reçut en échange une pension de 1,000 livres sterling et une indemnité de près du double de cette somme. Z.

Biographia Britannica. — Lloyd, *State Worthies*. — Hume, *History of England*. — Leyde, *Portraits of Illustrious Personnages*, t. III.

HOWARD (*Françoise*), comtesse D'ESSEX, puis comtesse DE SOMMERSET, femme célèbre par le rôle dramatique qu'elle remplit dans les intrigues de cour qui agitèrent le règne de Jacques I[er], roi d'Angleterre. Françoise était fille de lord Howard, comte de Suffolk; née en 1594, elle mourut en 1632. A l'âge de treize ans elle fut mariée au comte d'Essex, qui n'avait pas plus de quatorze ans. Immédiatement après la cérémonie religieuse, les jeunes époux se séparèrent; le comte entra à l'université, d'où, ses études achevées, il partit pour le continent; la comtesse fut remise à la garde de sa mère, qui, dit-on, s'appliqua plus à développer sa beauté et son esprit, qu'à faire naître ou à cultiver les qualités de son âme. Bientôt, la jeune lady Essex devint l'ornement de la cour; sa supériorité physique et intellectuelle la mettait au-dessus de toute rivalité. Parmi ses nombreux admirateurs, on distinguait le prince Henry, fils aîné de Jacques, et le vicomte de Rochester, alors favori du roi. Henry mourut à l'âge de dix-huit ans, en 1612; mais il paraît que, de son vivant, et quoiqu'il fût l'héritier présomptif de la couronne, Robert Carr, vicomte de Rochester, lui avait été préféré par lady Essex. Robert Carr était un Écossais dont la famille avait donné de grandes preuves d'attachement à Marie Stuart: cette circonstance, jointe à un accident qui lui arriva sous les yeux de Jacques I[er] en remplissant son service d'écuyer de lord Hay, lui valut d'abord des marques d'intérêt de la part de ce monarque. Les agréments de sa personne et de son caractère, le soin extrême avec lequel il cherchait tout ce qui pouvait plaire à son royal maître, le firent rapidement monter en faveur. Jacques le combla de biens et de distinctions; les présents des solliciteurs de grâces ajoutés aux dons du souverain lui procurèrent bientôt une fortune princière. D'abord créé baron de Branspeth, puis chevalier de la Jarretière, il avait obtenu, en 1612, le titre de vicomte de Rochester. Sans occuper aucune place dans le gouvernement, il était tout-puissant à la cour, et l'influence des deux frères Howard (le comte de Suffolk et le comte de Northampton, le premier, lord chambellan, le second, lord du sceau privé) balançait à peine l'ascendant du simple courtisan. Une lutte de pouvoir était engagée entre la maison Howard et le parvenu écossais, lorsque ce dernier s'attacha à la belle et coquette Françoise Howard de Suffolk. Leur intimité était déjà établie lorsque le comte d'Essex revint en Angleterre et réclama ses droits d'époux sur la comtesse: elle ne lui répondit que par des dédains. Il se plaignit et s'irrita; elle pleura et récrimina. Pendant ce temps, la liaison secrète de Françoise et de Rochester subsistait toujours; dans une de leurs entrevues furtives, ils convinrent entre eux que la comtesse demanderait et obtiendrait le divorce, afin de pouvoir épouser son amant. Ce projet, favorable aux intérêts des Howard, qui devaient ainsi trouver un allié dans leur compétiteur au pouvoir, obtint leur approbation. Le roi lui-même en parut satisfait, l'antagonisme permanent qui existait entre ses ministres et son favori lui ayant suscité plus d'une fois des embarras. Mais une opposition inattendue vint à la traverse de ce mariage: sir Thomas Overbury, l'ancien ami et le conseiller intime de Rochester, trouvait trop bien son compte à la durée de cette mésintelligence pour ne pas chercher à l'entretenir: le public, sachant qu'il avait l'oreille du favori du roi, achetait fort cher sa protection. Quand Rochester lui communiqua ses intentions, il s'emporta jusqu'à qualifier d'infâme un mariage avec une femme aussi *vile*... Une telle hardiesse de la part d'un homme qui avait de nombreuses obligations à l'amant de cette femme prouve la déconsidération personnelle de lady Essex, non moins que l'insolence d'Overbury. Celui-ci, voyant son patron inébranlable dans sa résolution, finit par lui déclarer qu'il avait la volonté et le moyen de mettre un obstacle insurmontable à leur union. Probablement ces moyens étaient la divulgation des amours illicites de Rochester et de lady Essex depuis un an, ainsi que du véritable but du procès en séparation intenté par la comtesse à son mari. Rochester rapporta à sa maîtresse son entretien avec Overbury. Françoise, furieuse contre celui-ci, promit une somme de mille livres sterling à sir John Wood, sous la condition de provoquer et de tuer en duel sir Thomas. Mais les amis de la maison Howard lui firent abandonner ce projet violent. On essaya d'abord d'éloigner Overbury, en le nommant à une ambassade; puis, on interpréta son refus d'accepter cette mission comme une insulte au souverain qui la lui offrait; en conséquence, l'âme, le confident, le conseiller intime de lord Rochester fut enfermé dans la prison de la Tour de Londres, dont on changea le gouverneur, pour donner cette place, ainsi que

[illegible] des Howard, [illegible] de la pré- [illegible] un commencement [illegible] la procé- [illegible] et de la comtesse [illegible] de ce monde, basé [illegible] moins pour [illegible] partialité ; [illegible] que, Rochester [illegible] lui le trésorier du [illegible] sa propre cassette, [illegible] tout ce qu'elle conte- [illegible] ; il y avait vingt- [illegible]. Aucun présent [illegible] ; la cassette royale [illegible] mouvements que se [illegible] les difficultés de ce [illegible] gain de cause à [illegible] rendu à une majorité de [illegible]. La veille de ce jour de [illegible], Overbury mourut [illegible]. A peine Françoise [illegible] dégagée de [illegible] épousa son amant [illegible] comte de Somerset. Le [illegible] dans la chapelle du [illegible], les cheveux épars, [illegible], distinction réservée [illegible]. Jacques honora de sa [illegible] comte de Somerset et de [illegible] furent suivies de fêtes [illegible] la cour et la ville [illegible] de prodigalité : « attestant [illegible], la servilité des [illegible] les bonnes grâces du [illegible], célébraient par des ré- [illegible] un mariage qu'en par- [illegible] comme illégal et [illegible], en confondant les [illegible] Howard avec ceux du [illegible] Somerset, fit cesser les dis- [illegible] le conseil royal, Lady [illegible] la plus adulée de la [illegible] elle était la plus belle, [illegible], la plus dissolue de [illegible] environ quinze mois, son [illegible] furent complétement satis- [illegible] pleuvaient sur elle ; les [illegible] sa protection, les hauts [illegible] payaient. Mais tout à coup [illegible] favori, dans la personne de [illegible], dans la suite, fut créé duc [illegible] Ier, avons-nous dit, [illegible] alimenter la source à peu [illegible], on eut recours à la [illegible]. Villiers ayant acheté la [illegible] roi, acquit promptement, par [illegible], la bienveillance de son [illegible] secrets de lord et de lady [illegible] avaient beaucoup parmi leurs [illegible], se liguèrent alors contre [illegible] d'Overbury, dont nul n'avait [illegible] [illegible], devant le [illegible], [illegible] recherches, [illegible] générale que cette mort était l'œuvre de la [illegible] de Somerset. Le parti qui voulait [illegible] l'ancien favori de Jacques Ier, [illegible] voir ses rumeurs à l'oreille du roi ; et [illegible] appréhendant, avec sa timidité naturelle, qu'une partie de l'infamie de ce crime ne rejaillît sur le protecteur du coupable, chargea le procureur général, sir Édouard Coke, d'instruire et de poursuivre cette affaire. Après un long examen et de nombreux interrogatoires, Françoise Howard fut déclarée coupable d'avoir recours à la sorcellerie pour s'aliéner l'affection de son mari, le comte d'Essex, et pour captiver l'amour de Rochester ; de s'être concertée avec le comte de Northampton, son oncle, décédé depuis lors, pour se débarrasser d'Overbury ; enfin de s'être procuré, par le moyen d'une femme, ses confidents, trois sortes de poisons qui avaient été remis au geôlier Weston et administrés par ce dernier à Overbury, de complicité avec le gouverneur Elwes. Heureusement pour lady Somerset et pour son mari, l'amitié du roi pour ce dernier se ranima à l'issue de cette procédure ; Somerset avait été arrêté en même temps que sa femme, sous l'inculpation de complicité avec elle. Jacques lui fit conseiller à plusieurs reprises de s'avouer coupable, en lui promettant que sa vie et sa fortune seraient sauvées. « Qu'est-ce que la vie et la fortune, quand l'honneur est perdu ? » répondit le comte, qui, à la barre, protesta toujours hautement et fermement de son innocence. Il est très-probable que, en effet, il n'avait pas participé au crime de sa femme. Celle-ci, cédant aux exhortations du ministre Whiting, avoua son crime ; elle fut condamnée à mort ; mais peu de jours après elle reçut sa grâce, ainsi que Somerset, qui avait été déclaré coupable malgré ses dénégations. Les quatre complices de lady Somerset avaient été jugés avant elle, condamnés et exécutés.

Camille Lebrun.

Howell, *State Trials*. — Bacon, *Works*. — Butler, *Memoirs*. — Howe, *Chronicle*. — Lingard, *History of England*.

HOWARD (Sir *Robert*), poëte et historien anglais, fils de Thomas, comte de Berkshire, né en 1626, mort en 1698. Il fut élevé au collége de La Magdeleine à Cambridge. Pendant la guerre civile, il souffrit avec sa famille pour la cause royale, et à la restauration il fut élu membre du parlement pour Stockbridge dans le Hampshire. Nommé député à la Convention en 1688, il se montra zélé partisan de la révolution. Son ardeur et ses prétentions littéraires lui attirèrent les railleries de ses adversaires. Shadwell le tourna en ridicule dans sa comédie des *Sullen Lovers*, sous le nom de *Sir Positive At-all*. On a de lui : une traduction du quatrième livre de l'*Énéide* de Virgile ; 1660, in-8° ; — une traduc-

tion de l'*Achilléide* de Stace; 1660, in-8°; — *Blind Lady*, comédie; 1660, in-8°; — *Surprisal*, comédie, 1665, in-fol.; — *Committee*, comédie; 1665, in-fol.; — *Vestal Virgin*, tragédie; 1665, in-fol.; — *Indian Queen*, tragédie; 1665, in-fol.; — *Great Favourite or the Duke of Lerma*, trag.; 1668, in-4°; — *The History of the Reigns of Edward II and Richard II, with reflections and characters of their chief ministers and favourites; also a comparise of these princes with Edward I and III*; 1690, in-8°; — *A Letter to M. Samuel Johnson, occasioned by a scurrilous pamphlet entitled Animadversions on M. Johnson's Answer to Jovian*; 1692, in-8°; — *The History of Religion*; 1694, in-8°.

Édouard HOWARD, frère de sir Robert, s'exposa à la sévérité des satiriques en écrivant de mauvaises pièces, dont on trouve les titres dans la *Biographia Dramatica*.

James HOWARD, qui appartenait probablement à la même famille, fit jouer vers le même temps deux comédies, *All Mistaken* et *The English Monsieur*, qui eurent un moment de succès et qui sont aujourd'hui oubliées. Z.

Cibber, *Lives*. — Baker, *Biographia Britannica*. — — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HOWARD (*Charles*), comte de CARLISLE, diplomate anglais, né en 1629, mort en 1686. Il concourut activement à la restauration de Charles II, et fut chargé peu après d'une mission en Russie. Depuis la découverte de l'emplacement d'Arkangel par Chancellor (*voy.* ce nom), vers le milieu du seizième siècle, les Anglais jouissaient en Russie de priviléges commerciaux fort importants, que le tzar Alexis leur retira pendant les troubles de leur révolution. Une tentative que fit Cromwell pour renouer des relations commerciales avec la Moscovie n'eut aucun succès. Charles II, rétabli sur le trône de son père, reçut une ambassade qui lui apportait les félicitations du tzar, et saisit cette occasion pour demander le rétablissement des priviléges abolis. Il résolut donc d'envoyer un ambassadeur à Moscou, et fit choix de Charles, comte de Carlisle, vicomte Howard de Morpeth, un des plus brillants seigneurs de la cour d'Angleterre. « Outre qu'il étoit bien fait, dit la *Relation* de son ambassade, d'une taille fort avantageuse et d'un port très-majestueux, il avoit une grâce d'esprit et une vivacité particulière en ses discours, et dans toutes ses actions il affectoit une promptitude et une diligence extraordinaires. » Il devait, après avoir terminé sa mission en Russie, passer en Suède et en Danemark pour remercier les souverains de ces royaumes des ambassades qu'ils avaient envoyées au roi d'Angleterre. Le 15 juillet 1663, l'ambassadeur, sa femme, son fils aîné et une partie de leur suite s'embarquèrent sur un vaisseau de guerre de cinquante canons qui atteignit Arkangel le 19 août; mais là il dut attendre jusqu'au 5 septembre un second vaisseau qui portait le reste de sa suite. A peine eut-il mis le pied sur le sol russe que de légères difficultés d'étiquette lui en présagèrent de plus graves pour l'avenir. L'ambassade anglaise, partie d'Arkangel le 12 septembre, remonta la Dwina, puis la Soukhona jusqu'à Vologda, sur des barques halées par trois cents bateliers. Arrivée à Vologda le 17 octobre, elle s'y arrêta trois mois pour attendre les commissaires impériaux et le traînage, qui s'établit très-tard cette année. Enfin, en janvier 1664 elle quitta Vologda. Les bagages et une partie de la suite, formant un convoi de soixante traîneaux, furent envoyés en avant le 7 janvier. Le comte de Carlisle avec ce qu'il lui restait de monde se mit en marche le 15. Ce second convoi se composait de cent quarante traîneaux. Ce voyage, dans un pays peu habité, à travers d'immenses plaines de neige, dura trois semaines, et mit aux plus rudes épreuves la patience de l'ambassadeur. L'accueil qu'on lui fit à Moscou fut loin de le dédommager. Le mauvais vouloir des commissaires retarda son entrée, qui eut lieu le 6 février au soir. Quelques jours après, le 11 février, le comte de Carlisle fut reçu par le tzar en audience solennelle. L'éclat de cette cour orientale éblouit les gentilshommes anglais. « Il nous arriva alors, dit la *Relation*, comme à ceux qui sont éblouis par la lueur du soleil d'or dès qu'ils sortent des ténèbres; car à peine pûmes-nous souffrir d'abord cette splendeur qui se présenta à nous dès que nous fûmes entrés dans la salle d'audience. L'éclat des pierres précieuses y sembloit disputer l'avantage avec la clarté du soleil, de sorte que nous nous perdîmes parmi cette confusion de lumière et de gloire. » Le tzar était assis sur un trône très-élevé; et, « comme un soleil brillant, dardoit partout des rayons d'une lumière précieuse ». Environ deux cents boyards, couverts de vestes de drap d'or, d'argent ou de velours semés de pierreries, et assis autour de lui sur des bancs tapissés « estoient autant de rayons de ce soleil, élevé comme dans son char de triomphe ». — « La majesté du prince, la grande pompe de sa cour, ne ravirent pas seulement les uns en admiration, mais donnèrent même d'abord à quelques autres de la crainte, comme si c'eust été une assemblée non pas d'hommes, mais de dieux. » Mais, si la cour de Moscou avait la magnificence d'une cour asiatique, elle en avait aussi l'étiquette pompeuse et humiliante. Ainsi, dans un dîner qu'Alexis donna à l'ambassade anglaise lord Howard ne fut pas admis à la table du tzar, pas même à celle des principaux boyards. Comme on était en carême, on ne servit pas de viandes. « Cela n'empescha pas pourtant qu'il n'y eust près de cinq cents plats qui estoient assez proprement accommodés, n'eust été que la vaisselle estoit si noirastre, qu'elle sembloit estre plustost de plomb que d'argent...... Nous n'eûmes point de serviettes, et la nappe estoit d'ailleurs si estroite qu'à peine

… Les ministres … tout le repos … Les discus… commerciaux trai… à un refus peu … Lord Howard, impa… 1664, et se dirigea … alors à la Suède. … le 18 août, et visita les … Copenhague; et, quoique …, il ne réussit pas … Angleterre par le Holstein, … et Calais. Il fut pré… gentilhomme russe, Michel … de la part du tzar se plaindre … Howard reçut l'ordre de se … qu'on lui imputait, … qui fut remise à l'envoyé … ensuite gouverneur … des trois ambas… rédigée par son secrétaire, … *Relation of Charl.* … *from Charles II* … *Sweden and Den-*…; Londres, 1669, in-8°: … *Collection des Voyages* … traduit ou plutôt refit cet … le titre de : *La Relation* … *de monseigneur le comte* … *de la part du sérénissime très-* … *Charles II, roy de la Grande-* … *sérénissimes majestés* … *czar et grand-duc de* … *roy de Suède, et Frédé-* … *Danemarc et de Norwège, en* … 1665; Amsterdam, 1670, … une édition corrigée et … 1672; réimprimée à … et traduite en allemand, … Cette *Relation* a été pu-… un savant Préambule, par …, Paris, 1857; dans la … « Excepté peut-être les … et de Meyerberg, dit … nombreux ouvrages que … sur la Russie du … un aussi puissant intérêt … missions du comte de … le récit des voyages de … compte-rendu presque jour … négociations, et enfin … et surtout ethno-… de cette époque. Pleine … pour l'intelligence de … européen, cette relation …, l'hospitalité, l'éti-… Tout cela est rendu … et habile, et semé … solides, quoique le ton … souvent à l'ironie et au …

Z.

… du russe par le Pr. Au-

… et sa tête …

HOWARD (*John*), célèbre philanthrope anglais, né en 1726, à Hackney, mort à Cherson (Russie), le 20 janvier 1790. Fils d'un tapissier qui s'était retiré des affaires avec une belle fortune, il perdit son père de bonne heure, et, renonçant au commerce, il fit un voyage en France et en Italie. De retour en Angleterre en 1752, il se maria, et devint veuf au bout de trois ans. Admis vers le même temps dans la Société royale de Londres, il s'embarqua pour aller constater les effets du tremblement de terre de Lisbonne. Son vaisseau fut pris par un armateur, et Howard, retenu en France comme prisonnier de guerre, eut beaucoup à souffrir pendant sa captivité. Ses souffrances personnelles, celles dont il fut témoin, tournèrent ses pensées du côté des prisonniers, et décidèrent du reste de sa vie, qu'il consacra entièrement à la philanthropie. Rendu à la liberté, Howard se remaria presque aussitôt après. Il eut le malheur de perdre sa seconde femme, et, quittant sa demeure de Lymington, il s'établit à Bedford, où l'attirait une congrégation de dissidents. Il était fort attaché à leurs opinions et assistait à leurs assemblées. Nommé en 1773 *sheriff* du comté de Bedford, il remplit pendant plusieurs années des fonctions qui le mirent à portée, dit-il lui-même, « de prendre une connaissance exacte de la détresse à laquelle les prisonniers sont quelquefois exposés, et de visiter les maisons de détention dans toute l'étendue du royaume ».

Howard soumit les résultats de ses recherches à la chambre des communes, qui lui vota des remercîments. Encouragé par l'approbation publique, il poussa ses explorations sur le continent en 1775 et 1776, voyagea dans le même but en Écosse et en Irlande, et revit les prisons de l'Angleterre. Puis, après avoir fait part au public des faits qu'il avait recueillis et des améliorations possibles dans l'état des prisonniers, il reprit ses voyages. Le Danemark, la Suède, la Russie, la Pologne, l'Espagne, le Portugal le virent successivement poursuivre avec un infatigable dévouement son but philanthropique. Au retour de chaque excursion, il ajoutait un appendice à son grand ouvrage. En 1785 il visita les principaux lazarets de l'Europe le long des côtes de la Méditerranée, et, à son retour, passant par Vienne, il fut reçu avec distinction par l'empereur Joseph. Il arriva en Angleterre en 1787, et après un court repos il recommença sa revue des prisons d'Irlande et d'Écosse. Dans l'été de 1789 il repartit avec l'intention de pénétrer plus avant dans l'Asie, et passa par la Russie. Arrivé à Cherson en Crimée, il fut atteint d'une fièvre pernicieuse et mourut chez le banquier Markus. Howard ne laissa qu'un fils, qui mourut fou neuf ans après son père. Une statue fut élevée à Howard dans l'église de Saint-Paul, et de brillants témoignages d'admiration furent payés à sa mé-

moire par Burke et par Delille, qui, dans son poëme de *La Pitié*, lui consacra un beau passage, dont nous citerons quelques vers :

. . . .
Ton âme le connut ce noble et tendre zèle,
Howard ! dont le nom seul console les prisons.
Qu'on ne me vante plus les malheurs vagabonds
De ce roi voyageur, père de Télémaque,
Cherchant pendant dix ans son invisible Ithaque.
Avec un but plus noble, un cœur plus courageux,
Sur les monts escarpés, sur les flots orageux,
Dans les sables brûlants, vers la zone inféconde
Où languit la nature aux limites du monde,
Aux lieux où du croissant on adore les lois,
Aux lieux où triompha l'étendard de la croix,
Partout où l'on connaît le malheur et les larmes
Suivant d'un doux penchant les invincibles charmes,
Le magnanime Howard parcourt trente climats.
. . . .
. . . .
Devant lui la mort fuit, la douleur se retire,
Et l'ange affreux du mal le maudit et l'admire.
Reviens, il en est temps, reviens cœur généreux ;
Le bonheur appartient à qui fait des heureux.
Reviens dans ta patrie, en une paix profonde,
Goûter la liberté que tu donnais au monde ;
Ton œil chez aucun peuple, au palais d'aucun roi,
N'a rien vu d'aussi rare et d'aussi grand que toi.

On a de Howard : *The State of the Prisons in England and Wales, with preliminary observations and an account of some foreign prisons;* 1777, in-4°; 1er *Appendix*, 1780, in-4°; 2e *Append.*, 1784, in-4°. Cet ouvrage a été traduit en français par Mlle de Keralio; Paris, 1788, 2 part. in-8°; — *An Account of the principal Lazarettos in Europe, with various Papers relative to the Plague; together with further observations on some foreign prisons and hospitals; with additional remarks on the present state of chose in Great-Britain and Ireland*, 1789, in-4°; traduit en français par Th. Bertin, Paris, 1801, in-8°. Z.

Aikin, *View of the Character and public Services of the late John Howard*; 1792, in-8°. — *Gentleman's Magazine*, vol. LX, LXIII, LXIX. — Dixon, *Life of Howard*. — Brown, *Memoirs of the public and private Life of John Howard*; Londres, 1818, in-4°.

HOWARD (*Georg.-Edmond*), poëte et écrivain politique anglais, né vers 1725, mort en 1786. Il fut élevé à l'école du docteur Sheridan, ami de Swift, et au collége de La Trinité à Dublin. Après avoir été clerc, soldat et procureur, et tout en écrivant dans tous les genres, depuis la poésie jusqu'à la jurisprudence, il se fit entrepreneur de bâtiments. Il contribua aux embellissements de Dublin, et ramassa une fortune d'environ 60,000 liv. sterl. Ses écrits forment quinze vol., dont quatre in-4° et onze in-8° ; les principaux sont : *Treatises on the Law and Equity Side of the Exchequer*, 4 vol. in-4° ; et trois tragédies intitulées : *Almeyda, or the rival kings* ; 1769, in-8° ; — *The Siege of Tamor* ; 1773, in-8° ; — *The Female Gamester* ; 1778, in-12. Z.

Biographia Dramatica.

HOWARD (*Henry*), peintre anglais, né le 31 janvier 1769, mort à Bath, le 5 octobre 1847. Élève de Philippe Reinagle, il fut admis comme étudiant à l'Académie royale en 1788, reçut en 1790 la première médaille d'argent (prix de dessin) et la médaille d'or (prix de peinture), et partit pour l'Italie l'année suivante. De Rome il envoya, en 1794, à l'exposition de l'Académie royale, son premier tableau, la *Mort de Caïn*. De retour en Angleterre, il exposa en 1795 : *Puck* ; *Ariel* ; *Satan s'éveillant sur le lac enflammé* ; et un portrait : — en 1796 : *Énée et Anchise* ; et *Les Planètes tirant leur Lumière du Soleil* ; — En 1797 : *Le Péché et la Mort passant par les Constellations* ; *Borée et Orythie* ; *Hylas et les Naïades* ; *La Visite des trois Marie au Sépulcre* ; *Éole convoquant les Zéphyrs*. Il serait trop long d'énumérer les ouvrages que, dans un espace de cinquante-trois ans (1794 à 1847), Howard ne cessa d'adresser à l'Académie royale. Une pareille assiduité au travail est un fait très-rare chez un artiste ; mais elle ne tourne pas à la gloire du peintre. Parmi tant d'œuvres, aucune n'est supérieure, quelques-unes seulement s'élèvent au-dessus du médiocre ; la meilleure appartient au genre mythologique : c'est la *Naissance de Vénus*, peinte en 1829. Associé de l'Académie royale en 1801, il en fut nommé membre en 1808 et secrétaire en 1811. Cette place, que Howard remplit avec beaucoup de zèle, contribua à le maintenir dans les traditions strictement classiques. « Le principal mérite de ses peintures, dit l'*Athenæum*, est de n'avoir jamais rien qui choque l'œil : il est classiquement froid. Telle partie de ses tableaux est jolie, telle autre est habilement touchée, et vous trouvez çà et là une certaine grâce qui rappelle l'antique. Cependant vous passez sans être ému de ce que vous avez vu, et par conséquent vous l'avez bien vite oublié. Howard était toujours sur le point de faire de grandes choses ; mais, comme beaucoup d'autres, il ne dépassa jamais la ligne qui sépare l'imitation de la supériorité personnelle. Sa place dans l'histoire de l'art ne sera ni éminente ni stable, et dans vingt ans on ne connaîtra peut-être Howard que comme l'ami de Flaxman. » Z.

Athenæum, octobre et 13 novembre 1847. — *English Cyclopædia* (*Biography*).

HOWARD. *Voy.* CARLISLE, NORFOLK, NORTHAMPTON, et SURREY.

HOWE (*John*), théologien non-conformiste anglais, né le 17 mai 1630, à Loughborough (comté de Leicester), mort à Londres, le 2 avril 1705. Après avoir fait ses études à Cambridge et à Oxford, il fut ordonné prêtre non-conformiste, et devint ministre de Great-Torrington (Devonshire). Il se maria en 1654, et fut choisi ensuite pour chapelain domestique de Cromwell. Il garda cette position sous Richard Cromwell, et après la déposition de celui-ci il revint à Great-Torrington. En 1675, il accepta la place de ministre d'une congrégation de Londres ; mais la persécution le décida à suivre, en 1685, lord Wharton sur le continent. La déclaration de liberté de conscience de Jacques II le ramena en Angleterre. Howe fut un des puritains les plus

éminents du dix-septième siècle. Il joignait à un grand savoir théologique la connaissance des langues classiques et de l'hébreu. Ses principaux ouvrages sont : *A Treatise on Delighting in God*; 1674, in-8° ; — *The Living Temple, or a designed improvement of that notion that a good man is the Temple of God*; 1674, in-8°. Ses Œuvres complètes furent publiées en 1724, in-fol., avec sa Vie par le docteur Calamy ; elles ont été réimprimées à Londres, 1810-16, 8 vol. in-8°; et Londres, 1848, 3 vol. in-8°, avec une Vie de l'auteur par le révérend Hewlett. Z.

H. Rogers, *Life of John Howe, with an Analysis of his Writings*; Londres, 1836, in-12.

HOWE (*Jean*), homme politique anglais, né dans le comté de Nottingham, vers 1660, mort en 1721. Élu membre de la Convention par le bourg de Circester, il fit, comme représentant de ce bourg ou du comté de Gloucester, partie des trois derniers parlements de Guillaume III et des trois premiers de la reine Anne. Partisan déclaré de la révolution de 1688, il fut nommé chambellan de la reine Marie; mais un mécontentement particulier le jeta dans l'opposition, et il se montra surtout l'ennemi des Hollandais qui entouraient le roi. En 1699, quand l'armée fut réduite, Howe obtint de la chambre qu'on payerait la demi-solde aux officiers licenciés. Dans la discussion relative au traité de partage conclu entre Louis XIV et Guillaume III, Howe s'éleva avec tant de vivacité contre les auteurs de cette transaction, que le roi regretta que l'inégalité des rangs ne lui permît pas de demander raison de cette insulte. A l'avénement de la reine Anne, Howe fut nommé membre du conseil privé, vice-amiral du comté de Gloucester et payeur général des gardes et garnisons. Il garda cette place jusqu'à l'avénement de Georges Ier, en septembre 1714, et eut Walpole pour successeur. Il se retira dans sa terre de Howell, où il mourut, laissant un *Panégyrique du roi Guillaume III*, des *Chansons* et d'autres *Poésies*. Il contribua puissamment à relever la Compagnie des Indes orientales et à préparer sa future grandeur. Z.

Lord Macaulay, *History of England*, t. III et IV. — Lord Mahon, *Hist. of England*, t. I. — Rose, *New General Biographical Dictionary*.

HOWE (Lord *Richard*), amiral anglais, né à Londres, en 1725, mort dans la même ville, le 5 août 1799. Il fit ses études à Wesminster-School, entra au service dès l'âge de quatorze ans comme midshipman à bord du *Severn*, et fit une première campagne sous les ordres du commodore Anson, dans les eaux de l'Amérique du Sud. De 1743 à 1745, il servit comme lieutenant de la frégate *Comet*, dans les Antilles, et se distingua à Curaçao et à Saint-Eustache contre les Français. A son retour en Angleterre, il fut promu au grade de capitaine, et retourna immédiatement prendre rang dans la station de la Jamaïque ; il eut part à de sanglantes actions, entre autres à celle de La Havane (2 octobre 1748). En 1751, trois bâtiments de guerre lui furent confiés pour protéger le commerce britannique sur les côtes de la Barbarie ; il s'acquitta honorablement de cette mission. En 1755 il commandait *The Dunkirk* (de 60 canons), qui faisait partie de la flotte de l'amiral Boscaven, et fut occupé spécialement de la défense des côtes septentrionales de l'Angleterre. En 1757, sous l'amiral Hawke, les Anglais, ayant repris l'offensive, attaquèrent successivement l'île d'Aix, Cherbourg et Saint-Cast. Howe se conduisit avec courage dans ces différentes affaires, où le succès ne répondait pas toujours à son audace. En 1758, son frère aîné ayant été tué au Canada, Richard Howe lui succéda dans le titre de baron d'Irlande. En 1770 il devint contre-amiral de l'escadre bleue, et commanda les forces anglaises dans la Méditerranée. Vice-amiral en 1776, il fut envoyé sur les côtes de l'Amérique septentrionale, et fut nommé, avec son frère le major général William Howe, commissaire pour rétablir la paix dans les colonies anglo-américaines. Quoiqu'ils assurassent le pardon à tous les sujets rebelles qui le méritaient, aucun colon ne voulut se rendre sur une promesse aussi vague, et les hostilités continuèrent. Richard Howe joignit encore inutilement ses efforts à ceux de son frère pour défendre Boston. Il détruisit le 18 octobre Falmouth, ville maritime du Massachusetts. Cette rigoureuse mesure décida les Américains à lancer des lettres de marque contre leurs ennemis. Le 7 mars 1776, les Anglais furent obligés d'évacuer Boston : ils se retirèrent à Halifax, dans la Nouvelle-Écosse. Philadelphie succomba également le 18 juin 1778, et sa garnison fut conduite à grand'peine à New-York. Howe reprit alors la mer : l'amiral français d'Estaing venait de se présenter devant Rhode-Island, et de forcer les Anglais à brûler quelques frégates et à en couler deux autres pour en éviter la prise. Howe accourut aussitôt : une tempête affreuse sépara les deux flottes. Les Français allèrent se réparer à Boston ; Howe les y suivit, mais, ne trouvant pas le moyen de les attaquer avec avantage, il rentra à New-York, et remit le commandement de la flotte au commodore Byron, et partit pour l'Angleterre, où il resta dans le repos jusqu'en 1782. Au mois de septembre de cette année, chargé de ravitailler Gibraltar, pressé par les Français et les Espagnols, il partit de Plymouth avec trente-quatre vaisseaux de ligne, des frégates, des brûlots et un grand nombre de bâtiments de transport ; et, quoique les assiégeants lui fussent supérieurs, il accomplit sa mission du 11 au 21 octobre, et rentra heureusement en Angleterre : ses compatriotes déclarèrent qu'ils lui devaient la conservation de Gibraltar. Lors de l'avénement de Pitt au pouvoir (19 décembre 1783), Howe entra au ministère comme premier lord de l'amirauté ; il conserva cette position jusqu'en 1788, où il fut créé comte de la Grande-Bretagne. Malgré son grand âge, en 1793, le roi

le nomma *amiral of the white flag*, et, en cette qualité, il dut défendre les côtes britanniques et le canal de la Manche. Il bloqua quelque temps le port de Brest, et, le 28 mai 1794, rencontra la flotte française devant Ouessant, sur les côtes nord-ouest de Bretagne : les Français avaient vingt-six vaisseaux de ligne; les Anglais vingt-cinq. Mais, on doit le reconnaître, les équipages de Howe étaient composés de marins expérimentés, tandis que les vaisseaux français n'étaient montés que par des volontaires républicains, qui voyaient la mer et le feu pour la première fois ; les officiers capables étaient peu nombreux, la plus grande partie des états-majors de la marine ayant émigré. Après quelques affaires partielles qui eurent lieu le 29, l'amiral anglais, par ses manœuvres habiles, gagna l'avantage du vent. On se battit le 1er juin : l'action dura longtemps et fut opiniâtre; enfin, six vaisseaux français furent pris, un autre coulé à fond : ce fut *Le Vengeur*, d'héroïque mémoire; l'escadre anglaise souffrit beaucoup, mais ne perdit aucun bâtiment. Ce combat glorieux valut à Howe et à ses marins les remerciements du parlement britannique. L'amiral reçut un épée d'or et une médaille de la main du roi; qui le créa en même temps chevalier de la Jarretière et le nomma général des troupes de marine. En 1797 il quitta le service; cependant, en 1799, lorsqu'éclata la grande et dangereuse révolte des équipages des flottes de Portsmouth et de Plymouth, il ne craignit pas de se rendre au milieu des révoltés, et contribua à les ramener dans le devoir. Il était d'ailleurs fort aimé des matelots, qui l'avaient surnommé *Dick black* à cause de son teint basané. Il survécut peu à cet événement, et mourut d'un accès de goutte remontée. L'Angleterre le mit justement au premier rang de ses hommes de guerre. Howe brilla moins comme orateur : suivant ses biographes, « il s'exprimait au parlement, dont il était membre, d'une manière si obscure et si ambiguë, qu'il était presque impossible de comprendre ce qu'il voulait dire ». A. DE L.

Narrative of the Proceedings of his majesty Fleet under the command of earl Richard How from the 2d of may to 2d of june 1795; Londres 1799, in-4°. — Collins, *Peerage*. — *Biog. Navalis*. — Edmond Lodge, *Portraits of illustrious Personnages of Great-Britain*, t. VIII, p. 109-122. — John Gorton, *A general Biographical Dictionary*. — *Biographie Étrangère*; Paris, 1819. — John Barrow, *Life of lord Richard Howe, admiral of the British fleet*; Londres, 1838, in-8°.

HOWE (*William*, baron), général anglais, frère du précédent, né en 1725, mort en 1814. Il entra fort jeune dans l'armée britannique et parvint rapidement aux grades supérieurs. En 1775, il fut envoyé en Amérique, et le 25 mai il descendit à Boston avec des forces considérables. Les généraux Clinton et Bourgoyne l'accompagnaient : ils attaquèrent, le 17 juin, les retranchements élevés par les Américains à Bunkershill, et les enlevèrent, mais avec de grandes pertes. En octobre suivant, le général Gage s'embarqua pour l'Angleterre, confiant le commandement supérieur à William Howe, alors major général. Howe essaya vainement de pacifier les colonies révoltées; ses promesses et son amnistie n'abusèrent pas les insurgés, qui n'y virent qu'un moyen de les frapper sûrement après leur avoir fait déposer les armes. Le 17 mars 1776, How fut contraint d'évacuer Boston, y laissant une grande quantité d'artillerie et de munitions. Washington y entra aussitôt; How se retira à Halifax. Le 22 août, ayant été rejoint par Clinton et Cornwallis, il débarqua avec trente-cinq mille hommes à Long-Island, en avant de New-York, et le 27 il battit les Américains, qui perdirent beaucoup de monde, tout en se retirant en bon ordre. Après cette victoire, Howe proposa encore une réconciliation; mais il fut impossible de s'entendre même sur les bases. Le 15 septembre les Anglais occupèrent New-York, et le 20 la plus grande partie de la ville fut incendiée. Les deux partis s'accusèrent mutuellement de cet acte odieux. Howe tourna ensuite les Américains, afin de les couper des provinces de l'Est. Le 28 octobre il força le passage de la Brunx, et le 1er octobre il s'empara du camp de Washington, qui, refusant une bataille, évacua le New-Jersey. Ces succès furent sans résultat pour les Anglais. Dès le 2 janvier 1777 Wasingthon attaquait lord Cornvallis à Trenton, et délogeait ses troupes de Princetown. Le printemps et l'été se passèrent dans une observation mutuelle, Washington évitant toujours une action générale et décimant ses ennemis dans des escarmouches quotidiennes. Le 23 juillet, Howe fit embarquer une partie de son armée sur la flotte de son frère, et descendit le 25 août dans la baie de Chesapeak, d'où il s'avança sur Philadelphie. Washington fit mine de vouloir défendre cette ville, mais il ne persévéra pas dans ce dessein. Le 11 les Américains furent battus sur la Brandywine, et le 26 ils évacuèrent Philadelphie. Howe détruisit alors tous les forts américains élevés sur les rives de la Delaware. Attaqué à l'improviste le 4 octobre, à Germantown, par l'infatigable Washington, il ne repoussa les assaillants que par des prodiges de valeur et après de grandes pertes. Néanmoins il se maintint dans Philadelphie jusqu'au 8 mai 1778, où il s'embarqua pour l'Angleterre, laissant à Clinton une armée démoralisée et des positions fort compromises. Depuis cette époque, William Howe n'exerça plus aucun commandement. A. DE L.

John Corny, *Life of general Washington*; Londres, 1800, in-8°. — Fr. Guizot, *Vie du général Georges Washington*; Paris, 1839, in-8°; — Spark, *American Biography*, t. II p. 395; III, 45. — Le même, *Writings of Washington*. — *Biographie Étrangère*.

HOWEL *Dda*, ou le *Bon*, qui prenait le titre de *Mab Cadell*, *Brenin Cymru*, c'est-à-dire de *fils de Cadell*, *brenin* ou *chef des pays des Kymris*, mort en 948, réunissait sous son pouvoir, dès les premières années du dixième siècle, les trois régions principales du pays de Galles ou de la Cambrie, désignées avant la conquête

de ce pays par les Anglo-Saxons, au huitième siècle, sous les noms de Gwynned, Powis et Dehembarth. Quoiqu'il ne semble pas avoir eu sur les petits rois ou brenins inférieurs plus d'autorité que ses prédécesseurs, son habileté, sa sagesse et ses vertus lui donnèrent sur la nation cambrienne un ascendant dont il profita pour élever un monument législatif d'une exécution aussi difficile que méritoire, en codifiant, à l'aide des usages et des traditions orales qui avaient cours de son temps, les coutumes qui, depuis des siècles, régissaient la Cambrie. Acceptées, après mûre délibération, par l'assemblée du pays, composée des principaux seigneurs, des chefs de clan, des représentants de chaque clan, des anciens, sans l'assentiment desquels aucune loi ne pouvait être établie, modifiée ou abrogée, les lois de Howel furent sanctionnées d'abord par le peuple, ensuite par le pape Anastase, près duquel il se rendit en personne en 913. Ces lois apportèrent de grands adoucissements à la législation pénale antérieure. Entre autres améliorations, on y remarque la substitution de la preuve testimoniale et l'affirmation sans serment aux épreuves et aux combats judiciaires; elles devancèrent ainsi de plus de trois siècles l'abolition par saint Louis du duel judiciaire dans ses domaines. Ce n'est pas sous ce rapport seulement que les lois de Howel sont à consulter; c'est à elles qu'il faut recourir pour se faire une idée nette et précise de la composition de la société kymrique au dixième siècle, des droits respectifs du brenin et de ses inférieurs, de la condition légale de la femme, du partage des terres, de la manière dont se réglaient les successions, des usages agricoles, de l'administration de la justice, etc., toutes choses rassemblées par Owen sous le titre de lois d'Howel, dans trois compilations distinctes, analysées avec une rare sagacité par M. de La Borderie, à qui nous empruntons la presque totalité des détails qui précèdent. La dissertation de Mme Du Châtellier sur le même sujet contribue à faire apprécier la haute portée du monument dû à Howel. Après la mort de ce prince, le pays de Galles, retombé dans une série de guerres et de dissensions intestines dont sa sagesse l'avait préservé, fut le théâtre des incursions et des ravages, tantôt des Angles, tantôt des pirates danois. P. LEVOT.

Notice historique sur les Lois d'Howel le Bon, par A. de La Borderie; Rennes, in-8°. — *Des Lois d'Howel-Dda, Mab Cadell, Brenin Cymru (fils de Cadell, chef au pays des Kymris)*, par A. Du Châtellier; Paris, in-8°.

HOWEL (*Laurence*), théologien anglais, né vers 1660, mort en 1720. Élève de l'université de Cambridge, il entra dans les ordres, et, fidèle à la cause des Stuarts, il refusa de prêter serment à Guillaume III, à la reine Anne et à Georges Ier. Il se fermait ainsi l'accès des dignités ecclésiastiques, et se plaçait vis-à-vis du pouvoir dans une position d'hostilité pleine de dangers. Il ne tarda pas à en faire l'expérience. Pour un pamphlet intitulé : *The Case of Schism in the Church of England truly stated*, destiné à prouver la légitimité du refus de serment, il fut condamné à cinq ans de prison et à cinq cents livres st. d'amende. Howel mourut dans la prison de Newgate. On a de lui : *Synopsis Canonum SS. Apostolorum et Conciliorum Œcumenicorum et Provincialium ab Ecclesia Græca receptorum*; 1708, in-fol.; — *Synopsis Canonum Ecclesiæ Latinæ*; 1710-1715, in-fol.; — *The View of the Pontificate, from its supposed begining to the end of the Council of Trent*; 1712; — *History of the Bible*; 3 vol. in-8°. Z.

Historical Register for 1717 et 1720. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HOWELL (*William*), historien anglais, né vers 1630, mort en 1683. Professeur dans l'université d'Oxford, il se fit connaître par une *History of the World from the earliest times to the ruin of the Roman Empire in the west*; 1680, 4 vol. in-fol., ouvrage dont Gibbon a fait l'éloge. On a encore de lui : *Elementa Historiæ Civilis*; Oxford, 1660. D'après Chalmers, W. Howell est l'auteur d'un abrégé de l'histoire d'Angleterre intitulé *Medulla Historiæ Anglicanæ*, et attribué à Laurence Howel. Z.

Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HOWELL (*James*), historien anglais, né vers 1596, à Brecknock, dans le comté de Caermarthen (pays de Galles), mort en novembre 1666. Il fut élevé au collége de Jésus à Oxford, et quitta l'université en 1613, sans avoir pris d'autre grade que celui de bachelier. Son père, chargé de famille, ne pouvant lui fournir de quoi continuer ses études, il accepta la place de surveillant d'une manufacture de verre, et fit en 1619 un voyage sur le continent pour le compte des fondateurs de cet établissement. Il visita la Hollande, la Flandre, la France, l'Espagne et l'Italie. De retour en Angleterre en 1621, il fut agrégé au collége de Jésus. Il voyagea bientôt après avec un jeune gentilhomme, et alla ensuite négocier à Madrid la restitution d'un vaisseau marchand anglais qui avait été confisqué. Son activité et son habileté le firent choisir pour secrétaire par lord Scrope en 1626. L'année suivante, le bourg de Richmond l'envoya à la chambre des communes. En 1632 il alla en Danemark comme secrétaire d'une ambassade extraordinaire, et à son retour il fut employé au même titre par Strafford en Irlande. La chute de Strafford et la guerre civile lui enlevèrent ses emplois; il fut même arrêté en 1643, et détenu jusqu'après la mort du roi. Il chercha à se rapprocher de Cromwell, et lui adressa un discours flatteur. Charles II, rétabli sur le trône, oublia cette légère infidélité à la cause royale, et créa pour Howell la place d'historiographe. Ses ouvrages sont nombreux; le plus connu est sa correspondance intitulée : *Epistolæ Hoelianæ; familiar letters, domestic and fo-*

reign, partly historical, partly political, and partly philosophical; 1645-1655, 4 vol. correspondance souvent réimprimée. Z.

Biographia Britannica. — *Athenæ Oxonienses*, vol. II. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HOWICK (*Charles* GREY, vicomte). *Voy.* GREY.

* **HOWITT** (*William*), poëte, romancier et voyageur anglais, né en 1795, à Heanor (comté de Derby). Comme toute sa famille, il est membre de la Société des Amis. De bonne heure, il montra une avidité extrême d'instruction. Après avoir achevé les études ordinaires, il se mit à apprendre la chimie, la physique, la philosophie, à lire les meilleurs écrivains d'Angleterre, d'Italie et de France, et plus tard acquit une connaissance complète de l'allemand. Son goût pour la poésie se développa et s'agrandit au milieu de séjours prolongés à la campagne, dont les beautés et les jouissances avaient pour lui le plus vif attrait. A l'âge de vingt-huit ans il épousa une jeune fille appartenant comme lui à la Société des Amis, miss Mary Botham, dont les goûts et les talents étaient en parfaite harmonie avec les siens : leurs noms ont été si longtemps et si intimement associés dans des œuvres diverses, qu'il est difficile de les séparer. Leur premier ouvrage, *Le Ménestrel de la Forêt* parut, en 1823, et porte en titre leurs deux noms. Il fut accueilli avec beaucoup de faveur par les critiques de la presse, et, ce qui est à remarquer, par plusieurs poëtes du temps d'une réputation reconnue. Ils ajoutèrent à l'éclat de ce premier succès par beaucoup de poésies lyriques, qui parurent dans les *Annuals* fashionables du temps. Peu après la publication du *Ménestrel*, ils entreprirent un voyage à pied en Écosse, recueillant les images et les traditions, s'enivrant des beautés des lacs, des paysages, de la nature cultivée ou sauvage, et parcoururent ainsi plus de 500 milles. On dit qu'en passant ils firent une courte visite à Gretna-Green, et que le vieux forgeron, voyant leur jeunesse et le bonheur qui rayonnait sur leur figure, les prit pour des amoureux qui avaient besoin de son ministère : il fut un peu étonné quand il apprit que le nœud conjugal était déjà bel et bien formé. En 1827 ils publièrent un poëme plein d'intérêt, fondé sur le récit des ravages de la peste à Eyam par le rév. William Mompesson, et y ajoutèrent d'autres poésies d'un mérite remarquable. En 1831 M. Howitt donna au monde littéraire *Le Livre des Saisons*, un des ouvrages les plus agréables et les plus instructifs qui aient paru en ce genre. On dit qu'il fut offert à six éditeurs au moins, et rejeté par tous : on n'en voulait à aucun prix. Il y avait de quoi décourager. L'auteur fut pris d'un tel dégoût et pour les éditeurs et pour son livre malencontreux, qu'il pria un ami, qui s'était chargé des négociations, d'attacher une pierre au manuscrit et de le lancer dans la Tamise. Cet ami pourtant, homme judicieux, pensa qu'il valait mieux avoir quelque chose que rien du tout, et finit par vendre le manuscrit à Colburn et Bentley pour 75 liv. sterling. Ce fut une petite mine d'or pour les heureux libraires ! L'ouvrage a dépassé la vingtième édition. Mais hélas ! qu'y gagna l'auteur ? La gloire sans doute d'être reproduit des milliers de fois ; mais pas une parcelle de cet or récolté largement par les éditeurs ne vint payer cette gloire.

Libéral prononcé en politique, M. Howitt tourna, malgré les conseils de ses amis, ses idées vers la politique. A cette époque, tous ceux qui dénonçaient les abus du pouvoir royal, du clergé et du barreau étaient regardés comme des hommes dangereux. Telle était l'énergie de conviction chez M. Howitt, et en même temps son courage, qu'il n'hésita point à publier son *History of Priestcraft* (Histoire de la Politique sacerdotale), qui était de nature à soulever contre lui de nombreux et puissants ennemis. Toutes les sectes religieuses ou prétendues religieuses y étaient passées en revue, et les artifices, les abus et la politique astucieuse de chacune dévoilés et jugés avec une critique indépendante et sévère ; ce fut, dit un écrivain anglais, comme une décharge de canons à la Paixhans contre les superstitions anciennes et modernes. L'ouvrage produisit une grande sensation. Il eut beaucoup de succès, et d'année en année les éditions se renouvelèrent. Ceux même qui n'approuvaient pas l'extrême sévérité des jugements et la tendance générale du livre, reconnaissaient la droiture et le courage de l'auteur. Peu après cette publication, il fut nommé alderman de Nottingham, où il résidait alors. M. Howitt y devint très-populaire, comme champion des droits populaires, et plus d'une fois il reçut des présents publics comme témoignage de cette estime. Mais il s'aperçut bientôt que la vie politique a de rudes exigences. Il fallait en toute occasion faire des discours dans les meetings, répondre à des adversaires passionnés, appliquer son temps et ses facultés à des devoirs jugés indispensables, et peu d'heures lui restaient pour les productions plus attrayantes du cabinet. Il quitta donc Nottingham et l'arène politique pour se retirer dans le beau village d'Esher, et c'est là qu'il composa, au sein d'une retraite paisible et occupée, l'un de ses ouvrages les plus populaires, *The Rural Life in England*, 2 vol. (La Vie Rurale en Angleterre), description fidèle et gracieuse des plaisirs, amusements, coutumes et occupations de la campagne dans *merry England* (la joyeuse Angleterre). « On y respire, dit un critique, un parfum d'aubépine en fleur et de foin nouvellement fauché qui pénètre d'une douce ivresse, et dont l'attrait est bien de nature à faire déserter la ville, *cet amas de briques*, pour les bois riants et les fraîches vallées de la campagne. » D'autres ouvrages suivirent : *Colonisation et Christianisme*, où il expose

comment les nations de l'Europe ont traité les indigènes dans leurs colonies ; — *Visits to Remarkable Places, Old Halls, and Battle Fields, and scenes illustrative of striking passages in English History*. Bien que d'un prix élevé, ce dernier ouvrage fut rapidement enlevé et plusieurs fois réimprimé.

Après une résidence de trois ans à Esher, M. et M[me] Howitt allèrent s'établir à Heidelberg, pour l'éducation de leurs enfants. Ils s'y perfectionnèrent dans l'allemand, et recueillirent des matériaux nombreux pour d'autres ouvrages. Pendant son séjour à Heidelberg, M. Howitt publia, en 1841, *La Vie des Étudiants en Allemagne*. Le livre fut attaqué avec une grande virulence par la presse anglaise. Le goût national était-il choqué par cette peinture fidèle de l'étudiant avec son air fanfaron, son visage pâle et rêveur et son éternelle pipe? Quoi qu'il en soit, le succès de l'ouvrage fut médiocre. L'année suivante, il donna : *La Vie Rurale et Domestique en Allemagne*; et, après avoir quitté le pays, *Expériences en Allemagne*, où il voulait retracer l'esprit de chicane et de rapacité parmi les Allemands et certains ridicules de la société. Les journaux allemands attaquèrent ces critiques comme d'indignes satires. En 1846 parut l'*Aristocratie d'Angleterre*, qui est un manifeste énergique de réforme, et où il expose que les cinq sixièmes des places, pensions, dignités dans la marine, l'armée et le clergé sont exclusivement réservés à l'aristocratie. Il avait condensé en un seul foyer ces faits qui défrayent d'usage les attaques des journaux : vrais à des degrés différents, ils forment une redoutable machine de guerre.

En 1847 parurent par séries deux volumes illustrés intitulés : *Haunts and Homes of British Poets*. C'est avec un vif intérêt qu'on recherche les souvenirs et les anecdotes qui ont rapport à des poëtes célèbres, aux choses et aux lieux que leur talent a en quelque sorte consacrés. M. Howitt avait eu des relations d'amitié avec la plupart d'entre eux et visité réellement les lieux qu'il décrit; aussi cet ouvrage fut-il accueilli avec beaucoup de faveur. Quelques ouvrages de fiction, quelques livres pleins de sens et d'imagination pour la jeunesse échappèrent de sa plume féconde et infatigable dans les années qui suivirent. Hâtons-nous d'arriver à deux entreprises qui ont eu beaucoup d'influence sur sa vie.

En 1846 M. Howitt était devenu co-propriétaire et un des directeurs du *Journal du Peuple*. Ses talents, son expérience et sa réputation auraient dû lui en assurer la direction absolue. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Les discussions devinrent bientôt de querelles. Les associés se séparèrent au bout d'un an, dans des circonstances qui entraînèrent une perte considérable pour M. Howitt. Se croyant libre de tout engagement, il publia le *Journal d'Howitt*, ce qui était le *Journal du Peuple* avec un titre différent. Mais ne pouvant retirer son capital de ce dernier, il s'en suivit des procès dispendieux. Le nouveau journal fut arrêté dans son succès, et les pertes d'argent furent sérieuses.

En 1852 M. Howitt partit pour l'Australie. Toutes les imaginations étaient alors exaltées par la découverte des mines d'or. Son intention n'était pas de s'établir mineur ou colon; mais, dominé par l'esprit d'aventure et de recherche, il voulait étudier de près le caractère et les ressources de cette colonie. Le résultat fut un ouvrage du plus grand intérêt, *Land, Labour, and Gold, or two years in Victoria*.

Parti d'Angleterre en juin 1852 avec ses deux fils, M. Howitt n'arriva à Melbourne qu'après un voyage de trois mois et demi. Ses expériences du pays commencèrent au sortir du navire. On lui demanda 4 liv. sterling (100 fr.) pour le seul transport de son bagage à Melbourne. Dans cette ville, tout se vendait à 300 pour 100 du prix d'achat. Deux petites chambres, avec un mobilier mesquin, prix 6 liv. (150 fr.) par semaine, et le reste à l'avenant. M. Howitt avait un frère établi depuis plusieurs années comme médecin à Melbourne; ce fut pour lui une source précieuse de renseignements, dont il a tiré bon parti. Il se rendit aux mines, et les visita successivement. Mais c'est dans son ouvrage qu'il faut lire ses aventures, ses dangers, ses observations sur le climat, la richesse des mineurs, le système qui gouverne leur exploitation et la vente des terres. Après un séjour de deux ans dans ce pays, où il avait tout observé de ses yeux et recueilli les renseignements les plus exacts, il songea à revenir en Angleterre vers la fin de 1854. L'ouvrage qu'il donna l'année suivante est non-seulement le tableau le meilleur et le plus complet de cette florissante colonie, mais un des livres les plus intéressants de voyage qui aient été publiés.

J. CHANUT.

Men of the Time.

HOWITZ (*Franz-Gothard*), médecin danois, né à Copenhague, le 25 décembre 1789, mort le 3 avril 1826. Après avoir été reçu docteur en médecine (1815), il voyagea à l'étranger (1815-1818), et fut nommé professeur de pharmacologie à l'université de Copenhague (1819), et médecin de divers établissements publics. On a de lui : *Om Afsindighed og Tilregnelse* (Sur la Démence et l'Imputabilité), dans *Juridisk Tidsskrift* de Œrsted, t. VIII; et à part, Copenhague, 1824, in-8°. Cet écrit, où il nie la liberté de la volonté humaine, fut réfuté par J.-L. Heiberg, P. Hort et A. S. Œrsted ; — *Determinismen eller Hume mod Kant* (Le Déterminisme, ou Hume contre Kant), ibid., 1824, in-8°; et *Ultimatum sur le Déterminisme*, ib., 1825; où il soutint avec beaucoup de talent les opinions qu'il avait émises dans son premier ouvrage; — *Pharmacopœa in praxi publica a medicis danicis sequenda;*

ib., 1828, in-12; — des *Mémoires* dans *Acta Societatis Medicæ Hafniensis*, t. VI, VII, et dans *Bibliothek for Læger* (Bibliothèque pour les Médecins), 1821. B.

Bibliothek for Læger, t. VII, p. 134-148. — *Dansk Literaturtidende*, 1826, n° 19. — *Neuer Nekrolog der Deutschen*; Ilmenau, 1828, p. 843-846. — Erslew, *Forfatter-Lex.*

HOWMAN (*Jean*), surnommé JEAN DE FECKENHAM, du lieu de sa naissance, dans le comté de Worcester, né vers 1516, mort au château de Wisbeach (île d'Ely), en 1585. Il était fils de pauvres paysans; mais son intelligence et ses goûts studieux le firent accueillir par les bénédictins d'Evesham, qui l'envoyèrent achever ses études au collége de Glocester à Oxford. Après avoir reçu les ordres, il devint chapelain de l'évêque de Worcester, puis de Bonner, évêque de Londres, qui tous deux s'opposèrent avec vigueur aux progrès de la réforme en Angleterre. En 1549, le zèle catholique d'Howman le fit emprisonner à la tour de Londres; il y demeura jusqu'à l'avénement de la reine Marie (1553), qui l'attacha à sa personne. Elle le chargea de convertir Jane Grey lorsque la mort de cette infortunée princesse eut été résolue, et le nomma peu après abbé de Westminster. Dans la prospérité Howman se montra beaucoup plus tolérant: il combattit les mesures cruelles prises contre les protestants, et sauva probablement la vie à la princesse Élisabeth, par ses prières et ses remontrances à la reine Marie, alors que cette reine avait résolu la mort de sa sœur. Elisabeth étant montée sur le trône voulut se montrer reconnaissante : elle offrit à Howman l'archevêché de Cantorbéry, pourvu qu'il embrassât la réforme. Il refusa formellement, et de plus, dans la chambre des lords, où il siégeait comme abbé mitré, il s'opposa à toutes les mesures qui pouvaient favoriser la religion réformée. Élisabeth crut vaincre cette obstination en le faisant conduire à la tour en 1560. Howman y resta jusqu'en 1563, où l'évêque de Winchester obtint son élargissement. Mais au bout de quelques mois il fut arrêté de nouveau. Le reste de sa vie se passa dans une alternative de captivité et de liberté précaire. Devenu septuagénaire, il termina enfin ses jours sous les verrous, au château de Wisbeach. Catholiques et protestants s'accordent à reconnaître Howman comme un prélat aussi savant que libéral et charitable. On a de lui : le récit de sa *Conférence avec Jane Grey*; Londres, 1554, in-8°, et 1626, in-4°; — des *Oraisons*; — des *Sermons*, — et quelques écrits de controverse. A. L.

Wood, *Athenæ Oxonienses*.

HOYER (*Anna*, née OWEN), illuminée allemande, née à Eiderstadt, en 1584, morte en 1656. En 1599 elle épousa un noble du pays, appelé Hermann de Hoyer, après la mort duquel elle se retira sur une terre qu'elle possédait, pour s'y adonner à la culture des lettres et de la poésie. Visitée par un alchimiste, du nom de Tetinguis, dont elle avait réclamé les soins pendant une maladie, elle s'associa aux rêveries de cet homme, qui demeura dans sa maison et qu'elle considéra comme un prophète. Puis elle prit parti pour les anabaptistes, et se crut elle-même inspirée. Son ardeur à faire des prosélytes lui occasionna des dépenses qui compromirent sa fortune. Elle dut quitter son pays pour aller en Suède, où elle vécut sur un domaine dont la reine Christine l'avait gratifiée. On dit que, sentant sa fin s'approcher, elle se rendit inaccessible pour n'avoir point de témoins de sa mort. Elle avait des habitudes singulières, celle, par exemple, de ne manger que du poisson pourri. Ses œuvres, parmi lesquelles des poésies sacrées dirigées contre les luthériens, ont été publiées à Amterdam en 1650. V. R.

Colberg, *Platonisch-Hermetisch. Christenthum.* — Holberg, *Dæn und Norw. Staats-und Reichshistorie.* — Sedler, *Univ.-Lexic.*

HOYER (*Michel*), poëte latin moderne, né à Hesdin (Artois), en 1593, mort à Lille, le 14 juin 1650. Il reçut la prêtrise, et enseigna plusieurs années les belles-lettres au collége de Saint-Pierre, à Lille. Plus tard il fit profession chez les ermites de Saint-Augustin, à Ypres. Il fut régent de poésie et de rhétorique dans plusieurs établissements de son ordre. Il était préfet des études à Lille lorsqu'il mourut. On a de lui : *Flammulæ Amoris S. P. Augustini versibus et iconibus exornatæ*; Anvers, 1629 et 1639, in-16; — *Theatrum Castitatis, sive Susanna* et *Gamma, tragœdiæ; aliaque poemata*; Tournay, 1631, in-12; — *Oratio encomiastica, de Sanctitate Vitæ et Divina Sapientia Joannis Duns Scoti, doctoris Mariani et subtilis*; Douay, 1640, in-4°; — *Vitæ Religiosæ Idea, seu Vita S. Patris Ephræm Syri, scriptoris antiquissimi et religiosissimi*; Douay, 1640, in-16; — *S. Theodora, virgo et martyr Antiochena, tragœdia: aliaque poemata*; Anvers, 1641, in-12; — *Epicedion in Obitum eximii patris Henrici Lancilotti, S. Th: doctoris Lovaniensis*; Anvers, 1643, in-4°; — *Historiæ tragicæ, sacræ et profanæ, Decades duæ*; Cologne, 1647, in-12; Bruxelles, 1652, in-16; ces histoires sont entremêlées de vers et écrites avec élégance. A. L.

Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 673-674. — Le P. Phil. Elssius, *Encomiasticon Augustinian.*, p. 480. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, t. 1, p. 187-189.

HOYER (*Jean-Godefroi* DE), écrivain militaire allemand, né à Dresde, le 9 mai 1767, mort à Halle, le 7 mars 1848. Il servit avec distinction dans les armées saxonne, russe et prussienne, et fut nommé inspecteur des forteresses de la Poméranie et de la province de Prusse. Ses principaux travaux sont : *Pragmatische Geschichte der sæchsischen Truppen* (Histoire pragmatique des Troupes saxonnes); Leipzig, 1791; — *Handbuch der Pontonnier wissenschaft* (Manuel de la Science du Pontonnier); Leipzig, 1793-1794, 2 vol.; 2° édit., 1830; — *Geschichte der Kriegs-*

[illegible]

… [illegible] Teatro Español, publié par [illegible], cinquième volume du Tesoro del Teatro Español; Paris, 1838. Une production [illegible], El Montañez Juan Pascual [illegible] de Sevilla, met en scène avec [illegible] un trait de la vie du roi Pèdre le Justicier. G. B.

Schack, Histoire de la littérature … t. IV, p. 128. — Ticknor, History of Spanish Literature, [illegible]. — Von Schack, Geschichte der dramatischen Literatur in Spanien, t. III, [illegible].

ROZIER [illegible], poète et [illegible] français, né à [illegible], le 10 octobre 1647, mort à Aix en 1811. Gentilhomme provençal, il devint [illegible]

taine de la ville de Salon en 1560. Pendant qu'il occupait cette charge, il mit en ordre les archives de l'hôtel de ville et en inventoria les titres, qui étaient dans une grande confusion. Son goût pour les vieilles chartes passa dans sa famille. Il vint plusieurs fois à la cour, et suivit, en 1589, la princesse Christine de Lorraine en Toscane, où elle allait épouser le grand-duc Ferdinand de Médicis. On a de lui quelques pièces de vers imprimées de son temps, tant en français qu'en provençal; mais il avait surtout un goût décidé pour l'étude de l'histoire. Il avait composé des *Chroniques* qui avaient pour titre : *Épitome des Événements du Monde dès sa création*. César Nostradamus, qui était son cousin, le cite à la dernière page de son *Histoire de Provence* comme un de ceux qui lui avaient fourni des matériaux pour la composition de cet ouvrage. J. V.

Nostradamus, *Hist. de Provence.* — *Dictionnaire des Hommes Illustres de la Provence.* — Moréri, *Le Grand Dictionnaire Historique.*

HOZIER (*Pierre* D'), seigneur DE LA GARDE, en Provence, célèbre généalogiste français, fils du précédent, né à Marseille, le 10 juillet 1592, mort à Paris, le 1er décembre 1660. Son père lui fit donner une excellente éducation. Il entra, dès qu'il eut perdu son père, dans la compagnie de chevau-légers du maréchal de Créqui, qui recherchait alors sa généalogie. D'Hozier s'offrit à ce seigneur pour l'aider dans ce travail, et composa en effet la généalogie de cette illustre maison. L'ouvrage eut tant de succès, qu'il entreprit ensuite la recherche générale des généalogies des autres familles nobles du royaume; et il s'acquit dans ce genre une telle réputation, que Louis XIII le fit, en 1620, l'un des cent gentilshommes de l'ancienne bande de sa maison, le décora de l'ordre de Saint-Michel en 1628, lui accorda en 1629 une pension, et en 1641 la charge de juge d'armes de France, sur la démission du vicomte de Saint-Maurice, qui l'indiqua lui-même au roi pour son successeur (1). La réputation d'Hozier augmentant chaque jour, le roi le fit en 1642 l'un de ses maîtres d'hôtel. Louis XIV lui conserva les mêmes emplois, le commit pour lui certifier la noblesse des écuyers et des pages de ses écuries, et lui donna un brevet de conseiller d'État en 1654. « De véritables grands hommes, dit Voltaire, ont été bien moins récompensés : leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. » Pierre d'Hozier fut consulté de toute la France et de plusieurs endroits de l'Europe. « Il avoit une mémoire si prodigieuse, dit l'abbé Ladvocat, qu'il citoit sur-le-champ et sans se tromper, les dates des contrats, les noms, les surnoms et les armes de chaque famille qu'il avoit une fois étudiée. Ce qui fit dire au célèbre d'Ablancourt, en parlant de M. d'Hozier, qu'il falloit qu'il eût assisté à tous les mariages et à tous les baptêmes de l'univers. » Il était d'une probité irréprochable. « On l'a peint, dit Chaudon, comme un homme qui allioit les vertus morales avec les vertus chrétiennes, ami fidèle et officieux, d'une société douce et d'une conversation agréable. » Lié avec Théophraste Renaudot (*voy.* ce nom), il coopéra, en 1631, à la fondation de la *Gazette de France*, et en assura le succès en lui fournissant des nouvelles tirées de la vaste correspondance qu'il s'était établie. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil Armorial, contenant, par ordre alphabétique, les Armes et Blasons des anciennes Maisons de Bretagne*; Paris, 1638, in-fol.; — *Les Noms, Surnoms, Qualités, Armes et Blasons de tous les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*; Paris, 1643, in-fol.; — *Remarques sommaires sur la Généalogie de la Maison de Gondi*; Paris, 1652, in-fol.; — *Généalogie de la Maison de La Rochefoucauld*; Paris, 1654, in-4°; — *Généalogie de la Maison de Bournonville*; Paris, 1657, in-fol. — *La Généalogie de la Maison d'Amanzé*; Dijon, 1659, in-fol. — *Table Généalogique pour faire voir que la Maison de Saint-Simon descend par femmes de la maison de France, justifiées par titres et preuves*; Paris, 1632, in-fol. Il a laissé en manuscrits *Généalogie des Principales Familles de France*, 150 vol. in-fol.; conservés à la Bibliothèque impériale. J. V.

Dict. des Hommes Ill. de la Provence. — Moréri, *Grand Dict. Histor.* — Abbé Robert, *État de la Provence dans sa Noblesse.* — Lelong, *Biblioth. Hist. de la France.* — Ladvocat, *Dict. Historique portatif.* — Chaudon et Delandine, *Dict. Univ. hist., crit. et bibliogr.* — Le Bas, *Dict. encyclop. de la France.* — Saint-Prosper, dans le *Dict. de la Convers.*

* **HOZIER** (*Louis-Roger* D'), généalogiste français, fils aîné du précédent, né à Paris, le 7 janvier 1634, mort le 29 juin 1708. Juge d'armes de la noblesse de France, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1658, et chevalier de Saint-Michel en 1659, il devint aveugle en 1675, et le roi lui fit une pension. J. V.

Moréri, *Grand Dict. Histor.*

HOZIER (*Charles-René* D'), généalogiste français, frère du précédent, né à Paris, le 24 février 1640, mort à Paris, le 13 février 1732. Juge d'armes de la noblesse de France à Paris, et chevalier de l'ordre de Saint-Maurice de Savoie, il se fit remarquer par l'étendue de ses connaissances dans l'art héraldique et par plusieurs ouvrages qu'il composa par ordre de Louis XIV. On a de lui : *Remarques sur l'Histoire de Charles IX*, de Varillas, dans l'édition de Paris, 1686, 2 vol. in-4°.; — *Recherches de la Noblesse de Champagne*; Châlons, 1673, 2 vol. in-fol. : faites par ordre de Louis XIV, sous la direction de Caumartin. Il a aussi composé la *Généalogie de la Maison de Conflans* Châlons, in-fol.; et la *Généalogie de la Maison de La Fare*; Montpellier, 1695, in-fol. Il a laissé

(1) Cette charge avait été créée, à la sollicitation des états généraux, par édit du mois de juin 1615, et conférée la même année à François de Chevriers de Saint-Maurice, seigneur de Salagny, d'une ancienne maison du Mâconnais.

en manuscrit les *Recherches des Armoiries de Bourgogne*. J. V.

Moréri, *Grand Dict. Histor.* — P. Lelong, *Biblioth. Hist. de la France*. — Chaudon et Delandine, *Dict. Univ., hist., crit. et bibliogr.* — Le Bas, *Dict. encyclop. de la France*. — Saint-Prosper, dans le *Dict. de la Convers.*

HOZIER (*Louis-Pierre* D'), généalogiste français, neveu du précédent, et fils aîné de Louis-Roger d'Hozier, né à Paris, le 20 novembre 1685; mort dans la même ville, le 25 septembre 1767. Il succéda à son oncle dans la charge de juge d'armes, devint conseiller du roi en ses conseils et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, dont il devint le doyen. C'est pendant son exercice qu'a paru l'*Armorial général de la France, ou registre de la noblesse de France*; Paris, 1736-1768, 10 vol. in-fol., avec fig. (avec Ant.-M. d'Hozier de Sérigny fils), « ouvrage recherché, dit M. Quérard, dont les exemplaires complets ne sont pas communs; ils doivent contenir six registres. » On lui doit en outre *Lettre en forme de défi littéraire signifié au corps entier de la littérature*; 1756, in-12. J. V.

Moréri, *Grand Dict. Histor.*—P. Lelong, *Biblioth. Hist. de la France*. —Chaudon et Delandine, *Dict. Univ. hist., crit. et bibliogr.* — Quérard, *La France Littéraire*. — Saint-Prosper, dans le *Dict. de la Convers.*

HOZIER DE SÉRIGNY (*Antoine-Marie* D'), généalogiste français, fils du précédent, né à Paris, le 28 août 1721, mort vers 1810. Il succéda à son père dans la charge de juge d'armes, qu'il perdit à la révolution. Il avait composé un mémoire sur la maison de Saint-Remy de Valois, issue de Henri II par bâtardise, et délivra un certificat à la comtesse de Lamotte (*voy.* ce nom), qui prétendait descendre de cette maison, et qui a inséré ce certificat à la suite du mémoire qu'elle publia pour sa défense. Il reprit plus tard la suite de l'*Armorial* publié par son père, et le discontinua, « pour ne pas s'exposer, dit Chandon, à mortifier la vanité de certains nobles ou à trahir la vérité ». Il est auteur des troisième et quatrième registres de l'*Armorial général de France* ainsi que de l'*Histoire Généalogique de la Maison de Chastelard*; Paris, 1756, in-fol. J. V.

Chaudon et Delandine, *Dict. Univ., hist., crit. et bibliogr.* — Quérard, *La France Littéraire*. — Saint-Prosper, dans le *Dict. de la Convers.*

* **HOZIER** (*Ambroise-Louis-Marie* D'), généalogiste français, neveu du précédent, fils aîné de Denys-Louis d'Hozier, président en la chambre des comptes de Rouen, né en 1764, mort vers 1830. Peu favorable à la cause de la révolution, Ambroise d'Hozier s'était retiré à Chartres pour échapper aux dangers qui le menaçaient dans la capitale; il y fut incarcéré pendant la terreur, et jouit d'une grande tranquillité sous le Directoire. Impliqué en 1803 dans l'affaire de Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau, il fut arrêté de nouveau, et ne sortit de prison, après leur condamnation, que pour être envoyé en exil. De retour en France à la première rentrée du roi en 1814, il remplit, au lieu de sa charge de juge d'armes, qui ne fut point rétablie, celle de vérificateur des armoiries de France près le conseil du sceau des titres. Les papiers des d'Hozier, qui avaient été déposés aux Archives, lui furent rendus, et la noblesse française, que la révolution avait dépouillée de la plupart des titres nécessaires pour régler des intérêts de famille, fut fort heureuse de retrouver dans son cabinet des titres originaux et un grand nombre de minutes et d'extraits de titres. Plus tard ces papiers ont été vendus, et on doit regretter leur absence aux archives. On a d'Ambroise d'Hozier : *L'Indicateur Nobiliaire, ou table alphabétique des noms des familles nobles susceptibles d'être enregistrées dans l'Armorial général de feu M. d'Hozier*; Paris, 1818, in-8° : ce travail devait avoir douze cahiers, le premier seul a paru; — *Armorial général de la France*, registre I[er] et registre II; Paris, 1823, 2 vol. in-8°; c'est une nouvelle édition du travail de Louis-Pierre d'Hozier auquel il avait contribué; on a publié sous son nom le registre VII, vol. XI, de l'*Armorial général d'Hozier, ou registres de la noblesse de France continués par M. le président d'Hozier, ancien juge d'armes de France et vérificateur des armoiries près le conseil du sceau et M. le comte Charles d'Hozier, son frère*; Paris, 1847-1848, in-8°, avec des portraits et armes. M. Stadler a pris part à cette publication. J. V.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biog. univ. et portat. des Contemp.* — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.* — Quérard, *La France Littéraire*. — Bourquelot, *La Littérature franç. contemp.*

* **HOZIER** (*Abraham-Charles-Auguste* D'), officier français, frère du précédent, né à Paris, en 1775, mort à Versailles, le 24 août 1846. Chevalier de Malte et page du roi, il ne se sépara de Louis XVI que le 10 août 1792, et passa, comme son frère, dans les prisons des Chartres tout le temps de la terreur. Rendu à la liberté, il prit du service dans les troupes royales de l'ouest, ne voulut point concourir à la pacification, et reprit les armes en 1799, sous Limoëlan, dont il avait toute la confiance. La pacification de 1800 le trouva revêtu du grade de colonel d'état-major. Il se fixa à cette époque à Rennes, pour liquider les dettes de la division du chevalier de La Prévalaye, démissionnaire, et prit de nouveaux engagements avec le général Georges Cadoudal. Lors de l'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse an IX, un mandat d'arrêt fut lancé contre Charles d'Hozier par le ministre de la police. Il devait être arrêté à la sortie du spectacle, mais l'actrice Richardi, qui le savait, le fit évader par les derrières du théâtre. De retour à Paris, par ordre de son chef, d'Hozier rendit les plus grands services aux royalistes : se mettant à la tête d'un manége et d'un établissement de voitures publiques, il brava ainsi toutes les recherches de la police. Rappelé en Angleterre par son géné-

[illegible] Après la révolution de juillet, il se retira à Versailles, où il mourut dans la retraite. [illegible]

[illegible]

HRAFNKEL, surnommé *Freysgodi* (prêtre de Frey), [illegible] vivait au [illegible] Il [illegible] dans la partie orientale de l'Islande, et défricha la vallée [illegible]. Ses nombreux vassaux le reconnurent pour juge du district. Il soutint un grand nombre de duels, et ne paya jamais d'amendes aux parents de ses victimes. Mais ayant tué un de ses bergers, il fut privé de sa charge et expulsé de ses domaines, après avoir vu brûler le temple de son dieu; Hrafnkel colonisa une autre vallée et recouvra ensuite son ancienne puissance et son premier domaine, où il mourut paisiblement. La *Saga* (histoire) qui contient le récit de ces événements est l'une de celles qui jettent le plus de jour sur la colonisation de l'Islande, les mœurs de ses habitants sous le paganisme, et leurs institutions judiciaires et religieuses. Elle a été publiée sous le titre de *Hrafnkel Freysgoda Saga*, texte par K. Gíslason, trad. par N.-L. Westergaard, Copenhague, 1848, in-8°, et forme le t. I des *Nordiske Oldskrifter*.

E. B.

Landnamabok. — Müller, *Sagabibliothek*, t. I, p. [illegible]

HROTSVITHA, religieuse et auteur dramatique allemande, vivait probablement dans la dernière moitié du dixième siècle (1). On a peu [illegible]

(1) La date de sa naissance et celle de sa mort sont [illegible]

[illegible]

[illegible] ... de Hrotsvitha ... encore. Il ... Le premier ... le second, ... tout est suivi ... : *Pa-* ... est la division ... par ... se ... *L'Histoire* ... *Vierge Marie* ... de saint ... ; — ... *Seigneur,* ... et sur un ... Jean L'Évêque; ... *martyr,* en ... Gandolfe fut en ... épouse, appelée ... le fit assassiner ... Il y eut des miracles ... ce qui peint sa ... quand on les ... disait-elle (ici ... non sonat ut ventris ... un châti- ... Nous ne pou- ... « *In panæ per-* ... *venter illi* ... » Tel est le ... sur lequel porte ce ... — *Le Martyre* ... en 401 hexamètres, ... que l'auteur tenait ... qui explique certains ... tels que *rostrum* pour ... *et la Conversion de* ... *archidiacre d'Adena en* ... , comme on le trouve ... de Celtes et de Schurz- ... récit est l'histoire as- ... porte le titre.

[illegible] d'un clerc qui, vers 430, se voue par dépit ou par ambition au culte du diable. — *L'Histoire de la Conversion* [illegible], exorcisé par saint Basile. [illegible] n'est par amour que le héros de ce récit [illegible] contient 249 vers, se voue à Satan. — *L'Histoire de la Passion de saint* [illegible]. Ce [illegible] en 266 vers hexamètres, est [illegible] par les Bollandistes [illegible] du 9 octobre; il y a de la poésie [illegible] la grandeur dans la relation que donne Hrotsvitha du voyage du saint [illegible]. — *L'Histoire de la Passion de sainte Agnès, vierge et martyre.* Cette histoire est empruntée à saint Ambroise. En poursuivant de son amour Agnès, qui, devenue chrétienne, a fait vœu de chasteté, le fils du préfet Sempronius tombe dans une mélancolie qui inspire des craintes pour ses jours. Le père s'irrite et menace, mais en vain, la jeune vierge. En même temps, elle refuse d'adorer, dans le temple de Vesta, le feu sacré. Conduite alors dans un lieu de prostitution et dépouillée de ses vêtements, elle voit croître miraculeusement ses cheveux, qui couvrent sa nudité comme d'un voile. Le fils de Sempronius la suit et tombe mort au moment où il porte la main sur elle. Accusée de magie par le préfet, Agnès obtient du ciel la résurrection du jeune insensé, qui se fait chrétien ainsi que son père. Poursuivie néanmoins par les prêtres païens, Agnès meurt de la main du bourreau et prend place dans le chœur céleste des vierges martyres.

Le second livre contient six comédies, composées, selon l'expression même de l'auteur, à l'imitation de Térence. Elles sont intitulées, *Gallicanus; Dulcitius; Callimaque; Abraham; Paphnuce; Sapience, ou foi, espérance et charité.* Célébrer le triomphe de la chasteté, tel est, en général, le but que se propose la nonne de Gandersheim et pour y atteindre elle ne craint pas d'imaginer des drames dont les moyens sont bien souvent étranges, surtout sous une telle plume. Pour en citer deux exemples, les saints ermites Abraham et Paphnuce, ne craignent pas pour retirer, le premier sa nièce, l'autre la courtisane Thaïs, des lieux de perdition où elles sont allées se corrompre, d'y pénétrer sous un déguisement. Quant à la trame des œuvres théâtrales de Hrotsvitha, elle est assez mince et souvent invraisemblable. C'est ainsi que d'une phrase à une autre un miracle s'accomplit. Et ce miracle, on le devine, c'est presque toujours, la conversion de la jeune pécheresse.

La première de ces pièces, *Gallicanus*, est tirée de deux légendes; et l'action n'en dure pas moins de vingt-cinq ans. « C'est une pièce libre, dit M. Villemain, écrite dans une prose assez correcte, et où il y a un sentiment vrai de l'histoire. »

Dulcitius, qui vient ensuite, est la plus gaie, la plus comique du répertoire de Hrotsvitha.

« Elle prouve jusqu'à l'évidence, dit M. Magnin, que les pièces de Hrotsvitha n'étaient pas seulement destinées à être lues, comme l'ont avancé quelques critiques, notamment M. Price, mais qu'elles ont dû être représentées. En effet, tout le mérite comique de ce petit drame consiste en une suite de jeux de théâtre qui s'adressent bien plus aux yeux qu'à l'esprit. » Voici par exemple un trait qui n'a rien que de plaisant. Dulcitius, amoureux des trois vierges chrétiennes, héroïnes de la pièce, et que l'on veut forcer à adorer les dieux, s'introduit dans une cuisine voisine de l'endroit où elles sont retenues : ses sens s'égarent, et, croyant adresser ses caresses aux jeunes filles qu'il convoite, il se jette sur la vaisselle qui garnit l'office. « Tantôt, dit une des vierges (Irène) qui a jeté ses regards à travers les fentes de la porte, tantôt il presse tendrement des marmites sur son sein, tantôt il embrasse des chaudrons et des poêles à frire et leur donne d'amoureux baisers... Déjà, ajoute-t-elle, son visage, ses mains, ses vêtements, sont tellement salis et noircis, qu'il ressemble tout à fait à un Éthiopien. »

Callimaque, la troisième pièce du théâtre de Hrotsvitha, est peut-être ce qu'elle a écrit de plus dramatique. On n'y rencontre d'ailleurs point les situations, parfois étranges, qui surprennent dans les autres pièces. Il s'agit ici de la passion effrénée d'un païen pour une jeune femme chrétienne, qui, craignant les surprises de son propre cœur, demande à Dieu de la faire mourir. Sa prière est exaucée, et Callimaque, qui l'a si fort aimée, ose, comme Romeo (1), violer sa tombe à peine fermée. Nous avons déjà indiqué les sujets des quatrième et cinquième pièces du recueil dramatique de la nonne de Gandersheim. La sixième et dernière, intitulée *Sapience, ou foi, espérance et charité*, est encore empruntée aux légendes. L'action a moins de mouvement que dans les autres drames : ce sont trois vierges qui refusent d'obéir à l'ordre que leur intime l'empereur Adrien d'adorer les idoles. Elles résistent aux tortures, puis elles périssent par le fer. Après avoir rassemblé et enterré leurs restes à trois milles de Rome, la mère des jeunes martyres élève son âme vers le ciel et exhale sa vie dans une aspiration suprême.

La dernière partie du manuscrit de Munich contient un fragment poétique, de 837 vers, intitulé : *Panegyris, sive historia, Oddonum*. Enfin, on a imprimé, d'après une copie plus récente, une chronique, en 837 hexamètres, ayant pour titre : *Carmen de Constructione, sive de primordiis, Cœnobii Gandesheimensis*. On a attribué à tort à Hrotsvitha un ouvrage intitulé : *De la Chasteté des Nonnes*. Cette erreur vient d'une phrase mal interprétée due à Henri Bodo. On a pris pour un titre ce qui était de la part de l'auteur une appréciation des œuvres mêmes de l'abbesse de Gandersheim.

(1) Ce rapprochement est fait par M. Magnin, à qui nous devons une si judicieuse étude du théâtre et de la vie de Hrotsvitha.

M. Magnin, qui a donné, avec le texte en regard, une traduction du théâtre de Hrotsvitha, après avoir raconté comment il avait été amené à entreprendre cette œuvre, fait remarquer qu'à la suite des comédies on trouve dans le manuscrit de l'auteur deux fragments, l'un de treize vers élégiaques, l'autre de trente-cinq vers hexamètres. Il a paru à Nuremberg (1857), par les soins de M. Barrak, une édition complète des *Œuvres de Hrotsvitha*. Enfin, on vient de publier (1858) *Die Nonne von Gandersheim* (La Nonne de Gandersheim), par Dauber.

V. ROSENWALD. •

Henri Bodo, *Syntagm. de Eccles. Gandesh.*, ap. Leibn (*Script. Rer. Brunsvic.*). — *Acta Sanct.* — Seidel, *Icones et Elog. Viror. aliquot præstant.*; 1670, in-fol. — Sax, *Onomast. Liter.* — Du Cange, *Index Script. med. et inf. Latin.* — Villemain, *Tabl. de la Litt. au moyen âge.* — Magnin, *Théâtre de Hrotsvitha.* — Fabricius, *Bibl. med. et Inf. Ætatis.*

HUA (*Eustache-Antoine*), magistrat et législateur français, né en janvier 1759, à Mantes (Ile-de-France), mort le 29 mars 1836. En 1789 il était avocat au Parlement de Paris. Il fut nommé en 1791 député à l'Assemblée législative, où il siégea parmi les modérés. Lors de la dissolution de l'Assemblée législative, il fut obligé, pour se soustraire aux poursuites dont il était menacé, de chercher un asile chez un de ses beaux-frères. En 1815 il fut nommé avocat général près la cour royale de Paris. Il eut à porter la parole dans un grand nombre de procès politiques. Dans l'affaire de Lavalette, il conclut à la mort, et demanda la condamnation des trois Anglais qui avaient favorisé l'évasion de cette victime de la justice des partis. Il porta toujours aussi des conclusions sévères dans les procès relatifs à la presse, et entrait ainsi dans les vues du procureur général Bellart auquel il avait dû son entrée au parquet. Son dévouement le fit nommer, en 1818, avocat général à la cour de cassation. En 1823 il devint conseiller à la même cour. Il avait, en outre, été nommé inspecteur général des écoles de droit, fonctions qui lui furent retirées après la révolution de 1830. Hua est auteur d'un *Projet de Réformation de la Législation Hypothécaire*; Paris, 1842, in-8°, ainsi que de plusieurs articles dans le *Nouveau Repertoire de Législation* de Favard de Langlade. On lui a attribué un *Commentaire sur la Loi du 11 brumaire an VII* et des *Conférences sur le Code Civil* : ces deux ouvrages sont de Hua Bellebat, son parent et beau-frère. Il a laissé de nombreux manuscrits sur des matières de législation et de politique, et des Mémoires de sa vie.

GUYOT DE FÈRE.

Rabbe, *Biog. des Cont.* — *Documents particuliers.*

HUALCOPO-DUCHICELA, quatorzième souverain ou *scyri* du royaume de Quito, né dans les premières années du quinzième siècle, mort vers 1463. Le royaume de Quito, soumis vers la

fin du dixième siècle par la race des Carans et reconnaissant pour son souverain législateur le roi Quitu, offrait une organisation sociale différente de celle que l'on observait à Cusco. Vainqueurs d'un peuple déjà civilisé, les Carans scyris professaient une sorte de sabéisme, qui prédomina bientôt dans leur empire. Le fameux temple du Soleil qui s'élevait jadis sur la hauteur du Panecillo, et dont plusieurs écrivains ont peut-être trop promptement nié l'existence, recevait le scyri, et c'était là qu'on lui conférait solennellement les insignes du pouvoir, lorsqu'il avait été accepté par les chefs. Antachi Duchicela, après un règne de soixante ans, avait laissé le pouvoir à son fils Guallea; mais celui-ci, disent les anciennes chroniques, montra des inclinations si perverses, que les chefs réunis en assemblée générale lui substituèrent son jeune frère, Hualcopo-Duchicela, qui monta sur le trône en 1430. C'était un prince ami de la paix, auquel on attribue l'érection de grands monuments; mais le douzième inca du Pérou, Topa Yupangui, profita de son indolence pour l'attaquer, et la perte de son royaume eût été plus prompte, si son second frère, Epiclachima n'eût pas pris courageusement le commandement de son armée. Pendant les premiers temps de l'invasion, Hualcopo se retira dans Liribamba, capitale du Puruhua, et il semble qu'il ait été dominé exclusivement alors par l'amour conjugal, car il fit construire de magnifiques bâtiments dans un lieu reculé, pour que son épouse pût y faire ses couches à l'abri de toute inquiétude. Il marcha ensuite à l'ennemi; mais l'intrépide Epiclachima ayant été tué dans une bataille qu'il regardait lui-même comme décisive, il ne resta au malheureux scyri d'autre ressource que de se retirer de nouveau dans Liribamba. Il était là dans une position inexpugnable, et il s'y maintint durant quelques années, grâce au courage et à l'habileté de son neveu Calicochima, qui se montra, dit-on, dans cette lutte extrême supérieur encore à son père. Quoi qu'il en soit, l'empire des scyris était démembré, l'inca victorieux s'était retiré triomphant à Cusco, lorsque les descendants de Quitu sentirent que la domination péruvienne allait l'emporter. Hualcopo mourut bientôt, accablé de chagrin, et laissant l'empire à Cacha, son fils aîné, qui, malgré ses talents et son courage, vit finir en lui la dynastie des scyris. Ferdinand Denis.

D. Juan de Velasco, *Historia del Reino de Quito en la America meridional*, etc ; Quito, 1848, 2 vol. in 4°. — Collection Ternaux-Compans, *Histoire du Royaume de Quito*, trad. abrégée de l'ouvrage précédent. — Salazar, *Histoire manuscrite du Royaume de Quito*.

HUARTE NAVARRO (*Juan de Dios*), médecin et philosophe espagnol, né à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la basse Navarre, entre les années 1530 et 1535, mort à la fin du seizième siècle. Les biographes n'ont fait que répéter sur ce penseur ce qu'ont écrit Bayle et Baillet, et c'est à tort qu'on le fait naître en 1520. Il fut envoyé fort jeune à l'université de Huesca, et ce fut là qu'il fit des études tout à la fois profondes et variées. Après avoir terminé ses humanités, il se fit recevoir médecin, puis voyagea dans toute l'Espagne. Satisfait, en vrai philosophe, de cette simple exploration, il se retira dans la ville universitaire où il avait pris ses degrés, et il exerça la médecine, s'il ne se contenta même du titre de docteur sans voir des malades. Ces renseignements sont bien restreints; ils contiennent cependant tout ce que la critique moderne a pu découvrir sur l'un des penseurs les plus originaux du seizième siècle. Bordeu ajoute qu'au dix-huitième siècle la mémoire de Huarte aussi bien que sa famille vivaient encore dans sa patrie; mais on peut supposer que le célèbre médecin use ici d'une de ces phrases banales comme en renferment la plupart des éloges, car Feijoo, qui était si bien fait, par l'originalité de sa pensée, pour apprécier Huarte, se contenta de le lire dans une traduction latine, n'ayant pu même le lire en espagnol. Un savant allemand, qui l'a traduit, et qui avait voyagé dans la Péninsule, avoue qu'il ne put se procurer aucun renseignement sur lui, et qu'à l'époque où il gouvernait l'Espagne sa mémoire y était complétement ignorée. Le livre ne l'est pas, et les derniers travaux philosophiques du siècle lui ont donné une juste célébrité. Huarte « établit sur les bases de la physiologie l'influence du physique sur le moral ».

Le traité que nous signalons ici est intitulé, avec une simplicité bien concise et bien rare pour l'époque : *Examen de Ingenios, para las sciencias donde se muestra la differencia de habilidades que hay en los hombres, y el genero de letras que cada uno responde en particular officina plantiniana;* 1593, pet. in-8°; Baerça 1575; et Pampelune, 1578. Cet ouvrage fut réimprimé en diverses villes de la Péninsule, en 1580, 1594, 1607, 1640, 1652; traduit en latin, par Théodore Arctogonius, Strasbourg, 1612, et par Joachim Cæsar, caché sous le nom d'*Æschacius Major*, 1610, 1621, 1622, 1661, 1663. Camille Camilli le fit passer en italien, 1582, 1586, 1590; Chappuys en donna une version française, Lyon, 1580, et Paris, 1588; Vion Dalibray en fit paraître une autre, Paris, 1645, 1658, 1661 et 1675; Savinier d'Alquié s'exerça aussi de la même manière, Amsterdam, 1672. Lessing mit au jour en 1752 une traduction allemande, qui reparut en 1785, avec des additions. L'*Examen* fut de même, en 1594, en 1616, en 1698, mis à la portée des lecteurs anglais. Toutes ces réimpressions, toutes ces traductions attestent que c'était un livre d'une portée véritable. Parmi des théories fort hasardées, telles qu'un système sur la génération, qui peut servir de base aux systèmes absurdes qui enseignent l'art de créer à volonté des hommes de génie ou de procréer tel ou tel sexe, on trouve chez Huarte des vues hardies et qui devancent l'époque où elles

furent émises, se rapprochant parfois du système phrénologique du docteur Gall. On reconnait qu'elles sont dues à un esprit ferme et curieux, à un observateur attentif, qui a de l'originalité dans les pensées et dans l'expression. La métaphysique et la physiologie de l'*Examen* ne sauraient plus être admises aujourd'hui; mais l'œuvre n'en reste pas moins remarquable, et elle se termine par d'excellents préceptes hygiéniques pour l'éducation physique et intellectuelle des enfants. Huarte avait une érudition étendue, mais souvent il manque de critique, reproche auquel n'échappa d'ailleurs aucun de ses contemporains. Il dédia son livre à Philippe II, et, chose remarquable, la redoutable inquisition espagnole, si prompte à s'alarmer, ne parut rien y trouver à redire, bien qu'à coup sûr elle eût pu se formaliser de plus d'un passage. Les théories du docteur navarrais trouvèrent des défenseurs et des antagonistes; un médecin français, Jourdain Guibelet, établi à Évreux, lui opposa, en 1631, l'*Examen de l'Examen des Esprits*, volume complétement oublié aujourd'hui, mais dans lequel un éclairé critique a signalé des vues ingénieuses et des faits curieux présentés avec verve, avec esprit, et d'une façon attachante. L'*Examen* a trouvé dans ces derniers temps un ingénieux interprète et un appréciateur très-impartial dans M. J. M. Guardia, qui a publié un travail étendu sous le titre d'*Essai sur l'ouvrage de J. Huarte : Examen des Aptitudes diverses pour les Sciences;* Paris, 1855, in-8°. La dernière édition espagnole, publiée à Madrid en 1846, par D. Ildefonso Martinez y Fernandez, pèche fort du côté de la correction, mais on y donne une bibliographie étendue de cet écrivain.

Ferdinand DENIS et G. B.

Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*, t. I, p. 543. — Struve, *Bibliotheca Philosophica*, t. II, p. 93. — Ticknor, *History of Spanish Literature*, t. III, p. 189. — *Revista de Madrid*, 1839. — Du Rourr, *Analecta Biblion*, t. II, p. 49–57. — Réveillé Parise, *Gazette Médicale*, 1er janvier 1842, et *Recueil des Travaux de la Société du département de l'Eure;* 1843, p. 153. — Bayle, *Dictionnaire Critique*. — Bordeu, *Recherches sur l'Hist. de la Médecine*. — Ad. Baillet, *Jugements des Savants*. — Moréri, *Dict. Edit.*

HUASCAR (*Inti Cusi Huallpa*), inca ou souverain péruvien, né à Cuzco, mort en 152 (1). Il naquit à Quito, et fut le fils aîné de Huayna-Capac. Le nom sous lequel il est connu dans l'histoire, nom si fréquemment altéré, signifie *la chaine d'or*. Selon la tradition, dans la joie que l'Inca ressentit de la naissance d'un fils, il ordonna qu'on fabriquât cette chaîne commémorative, dont chaque chaînon était gros comme le poignet d'un homme, et qui n'avait pas moins de 700 pieds de long. Zarate nous apprend qu'elle tenait deux côtés de la grande place de Cuzco et que, plus tard, on la jeta dans la lagune de Urcos. Selon Anello Oliva, elle avait été fabriquée avec l'énorme quantité d'or que les chefs avaient apportée en présent au successeur du trône, lors de la solennité qui lui promettait l'empire.

Dès que Huayna-Capac fut mort, Huascar fut investi du pouvoir suprême, et alla habiter le palais des incas à Cusco, avec sa mère l'impérieuse Rava-Œllo. En vertu des dernières dispositions de l'empereur, Atahualpa hérita du royaume des scyris, et établit sa résidence royale à Quito. Il est faux que les rivalités qui ensanglantèrent ces deux règnes, à leur début, aient commencé lors du partage de l'empire. Durant plus de quatre ans, les deux frères vécurent en bonne intelligence. Ce fut à la mort du chef qui gouvernait la vaste province de Cañar que les dissentiments éclatèrent. Vers le milieu de 1529, le fils de Chamba, chef puissant sous Huayna-Capac, s'étant rendu pour ainsi dire feudataire du souverain de Cusco, Atahualpa, fort de son droit, réclama, et une guerre violente éclata. Excité par sa mère, l'ambitieuse Rava-Œllo, car par lui-même il était dépourvu de cette énergie qui conduit aux conquêtes ou qui maintient les empires, Huascar leva une armée puissante, s'empara de Tumi-Bamba, dans le pays de Cañar. De son côté, Atahualpa leva des troupes, se rendit dans la contrée qu'on lui disputait, et dans une première campagne fut vaincu par l'armée de Huascar.

Fait prisonnier et gardé avec négligence par les guerriers du souverain de Cusco, l'héritier des scyris parvint à s'échapper de sa prison et rentra dans Quito (1). Il prit alors des mesures pour rentrer en possession de la province de Cañar, et marcha en 1530 contre Tumi-Bamba, à la tête d'une armée puissante, dont un général célèbre dans les fastes péruviens, Rumiñahui, commandait l'arrière-garde. Dès lors l'étoile de Huascar commença à pâlir; non-seulement il fut victime de l'impéritie de ses généraux, mais ayant perdu Rava-Œllo, dont la force d'âme soutenait sa faiblesse, il ne sut pas comprendre que son frère l'emportait sur lui en puissance réelle et en habileté. Enfin il eut l'imprudence de refuser tout accommodement, et, s'étant mis à la tête d'une armée de 150,000 hommes, il marcha contre le souverain de Quito; son impéritie ou plutôt son amour pour un puéril divertissement fut cause de sa perte. S'étant écarté du gros de son armée avec 800 hommes seulement pour prendre le plaisir de la chasse, il tomba au pouvoir de son frère, et en 1532 ses troupes, malgré leur nombre, furent taillées en pièces.

Velasco affirme que Huascar inca ne fut pas traité indignement, comme plusieurs historiens

(1) Oviedo lui donne le nom de Guascara. *Voy.* la nouvelle édit. de l'*Historia Natural y Moral de las Indias*, publiée en 1855, sous les auspices de l'Académie d'Histoire par M. Amador de Los Rios, p. 163. On donne également à ce prince le nom de *Guaynacalva* et de *Cusco*. Anello Oliva l'appelle *Tupa Intirusi Valpa* ou *Vascar*.

(1) Il fit accroire alors au peuple qu'un dieu l'avait changé en serpent et que sous cette forme il avait pu échapper à la captivité.

le prétendant, et il dit même qu'il fut environné de respect; on ne l'en enferma pas moins dans une forteresse de la province de Xauxa, et bientôt il put avoir la triste certitude qu'il avait cessé de régner, que son frère était proclamé empereur du Pérou à Caxamarca.

Atahualpa n'accepta pas d'abord la souveraineté à laquelle les peuples l'appelaient; il fit même des propositions d'arrangement à son frère, et jamais, dit l'historien qui paraît le mieux informé, Huascar ne voulut faire une réponse catégorique qui lui eût laissé une partie de l'empire. Il attendit en vain que son parti, encore puissant, le délivrât de sa captivité; il mourut neuf mois après sa défaite dans la forteresse de Xauxa; et il est probable, bien que Velasco n'en dise rien, que ce fut de mort violente. Tous les historiens sont à peu près d'accord pour nous le représenter comme un prince faible et d'un esprit médiocre. Il est hors de doute que les dissentiments qui éclatèrent entre son frère et lui aplanirent les difficultés de la conquête et contribuèrent au succès prodigieux des armes de Pizarre.

Ferdinand DENIS.

Fr. Marcos de Niza, *Conquista de la Provincia de Quito*, manusc. qui a servi de base à l'*Historia* de Gomara. — Xerès, *Histoire de la Conquête*. — Cavello Balboa, *Histoire du Pérou*; dans la collection Ternaux Compans. — Velasco, *Historia del Reino de Quito*. — Prescott, *History of Peru*.

HUAYNA-CAPAC, surnommé *le Conquérant*, empereur du Pérou, né dans la seconde moitié du quinzième siècle, mort au mois de décembre 1525. Quoiqu'il fût le fils aîné de Topa-Inca, qui l'avait eu de sa sœur, ce prince ne devait pas succéder à l'empire. Capac-Guari, fils d'une simple concubine, aurait été désigné par le vieux souverain, mort en 1493, pour ceindre le bandeau impérial. Le début du règne de Huayna-Capac fut ensanglanté par une épouvantable tragédie. Il était trop jeune pour réclamer ses droits; celle qui lui avait donné le jour ne se contenta pas d'aller invoquer devant les grands les lois de l'empire, elle accusa ouvertement Mama-Chiqui-Oello, mère de l'héritier présomptif, d'avoir empoisonné Topa-Inca. Celle-ci fut mise à mort, son fils s'en alla en exil, et Huayna-Capac fut couronné à Cusco.

Le jeune souverain sortait à peine de l'enfance; lorsqu'on lui donna pour le diriger un cousin de son père; mais Apoc-Gualpaya prétendit bientôt user du pouvoir temporaire que les grands lui avaient confié pour monter sur le trône. Sa trahison fut découverte : on l'enferma; son procès lui fut fait régulièrement, et il périt avec les hommes de sa race. Selon Anello Oliva, qui paraît si bien informé et que n'a pu consulter l'habile Prescott, Huayna-Capac avait seize ans lorsqu'il commença à gouverner; on lui adjoignit pour conseiller Auqui-Topa-Inca, et quelques mois après il épousa sa sœur Mama-Cusirimay. Ce fut d'une sœur plus belle et plus jeune qu'il eut Huascar-Inca. Lors de son mariage politique, des fêtes magnifiques eurent lieu, auxquelles succédèrent des solennités funéraires d'une pompe inexprimable; elles étaient destinées à célébrer la mémoire de Topa-Yupanqui et de Mama-Oello : cette espèce d'apothéose eut lieu dans tout l'empire, c'est-à-dire sur une étendue de mille lieues, aux frais du trésor public de Cusco. Huayna-Capac alla pleurer solennellement à Caxamarca son père et sa mère, puis il revint dans sa capitale.

Alors commencèrent une série de conquêtes et de travaux qui font de ce règne l'époque la plus brillante de l'histoire du Pérou. Après avoir détrôné, en 1487, le dernier scyri du royaume de Quito, il se prit tout aussitôt à couvrir l'empire d'édifices utiles, qui malheureusement n'ont pu résister aux efforts destructeurs des conquérants espagnols. Il ouvrit des routes gigantesques et donna une impulsion aux arts dont plusieurs siècles n'ont pu encore effacer les vestiges. Le propre frère de l'inca, Sinchi-Ruca, se présente ici comme l'ordonnateur de ces constructions architectoniques, qui frappèrent les étrangers d'étonnement lors de la conquête de Cusco (1). Avant de commencer ses conquêtes, Huayna-Capac voulut visiter son empire et même le royaume de Quito, qui conservait une sorte d'indépendance; à Quito même il s'éprit d'une passion violente pour la belle Vayara, la fille du scyri qui commandait naguère à ces régions, dont la civilisation paraît avoir eu un caractère bien différent de celle qui se développait à Cusco. Il en eut un fils; mais cette princesse vécut peu de temps, et le jeune Atahualpa la remplaça dans le cœur du jeune souverain. Lorsque Huayna-Capac songea à porter ses armes jusqu'au Chili, il laissa dans Cuzco Huascar-Inca (2) pour lui succéder, et il pourvut à tous les événements que son absence aurait pu amener.

Huayna-Capac, empereur et pontife à la fois,

(1) Cavello Balboa, dont l'histoire est fort détaillée, prétend, au contraire, que ce fut le jeune Huascar dont l'inca se fit accompagner durant ses pérégrinations guerrières : la critique la plus exercée échoue, il faut bien le dire, pour découvrir la vérité des faits devant tant de documents contradictoires.

(2) Comme les peuples de l'Anahuac, les Péruviens, divisés en deux races bien distinctes, faisaient reposer les principes de leur art sur une civilisation dont il ne restait plus que des traditions et des vestiges à l'époque de la conquête. Les ruines de Tihuanaco, de Cañar, etc., dont on admire encore aujourd'hui l'étrange solidité et l'aspect vraiment grandiose, n'ont rien qui le cède à celles d'Uxmal et de Palenqué. Si ce que le P. Calancha nous rapporte du temple de Pachacamac n'est pas exagéré, ce sanctuaire, comparativement moderne, avec les constructions qui en dépendaient et qui n'occupaient pas moins d'un quart de lieue de tour, pouvaient entrer aussi en comparaison avec l'art le plus grandiose des Mexicains. Alcide d'Orbigny et après lui MM. Rivero et Tschudi ont donné récemment d'intéressants documents sur l'art monumental des Péruviens. Nous savons de science certaine qu'un voyageur consciencieux est allé dans ces derniers temps mesurer sur les lieux mêmes les grands monuments aymara représentés jusqu'ici par des vues exécutées approximativement; le travail de M. Angrand sera une vraie révélation pour l'histoire de l'art américain.

eux pour la transmission des faits était si imparfait, qu'on ne connaît pas même d'une manière absolue la date de la mort de Huayna-Capac. Ce qu'il y a de certain, c'est que son corps fut embaumé, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament, et ses funérailles furent célébrées avec une solennité qui laisse bien loin d'elle tout ce qu'on nous raconte des pompes du même genre. Plus de mille victimes s'immolèrent volontairement pour aller servir, dans le monde mystérieux dont leur parlaient les *Cushipatas*, le souverain magnanime que deux empires pleuraient également. Velasco affirme que « le corps embaumé resta vingt jours exposé sur son trône (1), et que les populations accoururent en foule l'adorer, comme une divinité. » Le sage et puissant Huayna-Capac, qui par la force de son intelligence était sorti des ténèbres de l'idolâtrie ou d'un sabéisme grossier, eût été le premier, s'il eût vécu, à repousser ces honneurs sacriléges. Ferdinand DENIS.

Niza, *Las dos Lineas*. — Laravia, *Antequedades del Peru*. — Acosta, *Historia Natural y Moral*. — Calancha, *Coronica Moralisada*; in-fol. — Arriaga, *Idolatria del Peru*. — Juan de Velasco, *Historia del Reino de Quito*; Paris, 1841, 2 vol. manuscrits dans la *Collect. des Voyages, Relations et Mémoires* publiée par Fernaux, Campans. — Anello Oliva, *Relation du Pérou*, publiée par le même. — Rivero et Tschudi, *Antequedades del Peru*; in-4°, avec atl.; in-fol. obl.

HUBE (*Jean-Michel*), physicien polonais, né à Thorn, le 1er octobre 1737, mort à Varsovie, le 16 juillet 1807. Il fit ses études à Leipzig et à Gœttingue, et devint, en 1782, professeur des sciences physiques et mathématiques et directeur de l'école militaire de Varsovie. Après le partage de la Pologne, il quitta Varsovie, et se retira dans le village de Potyczy, auprès de cette ville. On a de lui : *Versuch einer analytischen Abhandlung von Kegelschnitten* (Essai d'une Dissertation analytique sur les Sections Coniques); Gœttingue, 1759; — *De Figura Telluris*; ibid., 1761, in-4°; — *De Telluris Forma*; Varsovie, 1780; — *Réflexions sur l'Architecture*; Kœnigsberg et Leipzig, 1765; — *Von den Kometen* (Des Comètes); Thorn, 1769; — *Der Landwirth, oder Entwickelung der allgemeinen Grundsætze des Ackerbaus durch Naturlehre und vieljæhrige Beobachtung* (L'Agriculteur, ou développement des principes généraux de l'agriculture basés sur la science et l'expérience); Varsovie, 1779-1782, 2 vol.; — *Ueber die Ausduenstung und ihre Wirkungen in der Atmosphære* (Des Exhalaisons et des Effets qu'elles produisent dans l'Atmosphère); Leipzig, 1790; — *Vollstændiger und deutlicher Unterricht in der Naturlehre* (Traité des Sciences Physiques); Leipzig, 1793, 3 vol.; 2e édit. 1801, 4 vol. : cet excellent ouvrage, qui a été comparé aux *Lettres* d'Euler *à une Princesse allemande*, traite de la physique, de la géographie, de l'optique, de l'astronomie, de la statique, de la mécanique et de l'acoustique. R. L.

Meusel, *Gelehrtes Teutschland*. — Goldbeck, *Literar. Nachrichten von Preussen*, vol. I, p. 58; vol. II, p. 87. — *Hallische literarische Zeitung* (1807, *Intelligenzblatt*, etc., 68); — *Der Biograph*, vol. III, p. 496.

HUBER (*Ulric*), jurisconsulte et publiciste frison, né à Dorkum, le 13 mars 1636, mort le 8 novembre 1694. Son grand-père, Henri Huber, originaire de Zurich, était venu servir dans les troupes hollandaises lors de la guerre des Provinces-Unies avec Philippe II, et s'était ensuite établi en Frise. Le jeune Ulric étudia à Franeker, à Utrecht et à Marbourg, se fit recevoir en 1657 docteur en droit à Heidelberg, et la même année fut nommé professeur d'éloquence à Franeker. En 1670 il refusa d'accéder aux instances que faisait auprès de lui l'Académie de Leyde pour l'attirer dans son sein; les états de la Frise augmentèrent peu de temps après ses appointements, et le nommèrent d'abord professeur de droit public, et en 1679 membre du tribunal suprême de leur pays siégeant à Leuwarde. Outre ses querelles avec Duker et Perizonius, dont il sera question plus loin, Huber entra aussi en discussion avec les ministres de Leuwarde, contre l'avis desquels il soutint qu'il est non-seulement permis mais même nécessaire aux étudiants en théologie d'apprendre à danser, afin qu'ils acquièrent dans la tenue et dans les gestes une aisance qui les distingue du vulgaire. Il avait épousé en premières noces la petite-fille du célèbre jurisconsulte Jean Althusen; il en eut un fils nommé Zachariæ, qui devint professeur de droit à Franeker, et qui a publié plusieurs ouvrages juridiques concernant le droit frison, ainsi que *Dissertationes Juridicæ et Philologicæ*; Franeker 1703, et Amsterdam, 1721, in-4° : ouvrage dans lequel il fait preuve, selon Haubold, d'une connaissance approfondie de l'ancien droit romain. (Pour plus de détails, *voy.* Vriemoet, *Athenæ Frisicæ*, et Ersch et Gruber, *Encyklopädie*). On a de Huber : *De Genuina Ætate Assyriorum et Regno Medorum*; Franeker, 1662, in-8° : dans cet

(1) Au commencement du dix-septième siècle on exhuma cette momie vénérée. « Le corps de Huayna-Capac, nous disent MM. Rivero et Tschudi, fut transféré de Patallacta à Totalacha, où l'on fonda la paroisse de San-Blas; il était en état si parfait de conservation que le monarque paraissait vivant. Les yeux avaient été remplacés par une petite lame d'or, adaptée si bien, qu'on eût dit de vrais yeux. Tout le corps avait été préparé avec une sorte de bitume; on remarquait à la tête une cicatrice, venant d'un coup de pierre qu'on lui avait lancée à la guerre. Cette tête conservait toute sa chevelure, fort épaisse et dans son intégrité. Il y avait quatre-vingts ans environ cependant que le monarque était mort. Le licencié Polo Andegardo apporta cette momie, avec d'autres momies d'incas, de Cusco à Lima. C'était sous le vice-roi D. Andrès. Hurtado de Mendoza, deuxième marquis de Cañete-Garcilasso, ajoute que les corps pesaient si peu de chose que le premier Indien venu les portait dans ses bras ou sur ses épaules, à la maison de chaque *caballero* qui demandait à les voir. On les transportait ainsi, couverts de blanches couvertures, par les rues et les places de la ville, et l'on voyait alors les Indiens, tout en larmes, poussant des gémissements et se jetant à genoux par respect. » Finalement ces restes mortels furent enterrés dans un corral (ou simple enclos) de Saint-Andrès à Lima.

ouvrage Huber défend l'opinion commune sur la durée de l'empire des Assyriens contre les attaques d'Usserius et de quelques autres érudits; 1688 et 1696, in-4°; Amsterdam, 1721, in-4°; — *De Jure Civitatis;* Franeker, 1672, 1684, 1692, 1698, in-4°; Francfort, 1708, in-4°; avec des remarques de Chr. Thomasius, Iéna, 1752, in-4°: dans cet ouvrage, écrit pour combattre les doctrines absolutistes de Hobbes, Rousseau puisa une partie des principes fondamentaux de son *Contrat Social;* il emprunta les autres à Wolf: son mérite se borne donc à avoir mis en excellent français des maximes politiques jusqu'alors enfouies dans de gros traités rédigés en latin; cependant il est exagéré de prétendre, comme l'ont fait certains critiques, que Rousseau a copié *mot à mot* le *De Jure Civitatis* de Huber. Le premier volume parut à Franeker, en 1677, in-4°; le second avec une nouvelle édition du premier, ibid., 1688; une dernière édition des deux fut donnée par Zach. Huber; Franeker, 1696, in-4°; — *Prælectiones civiles ad Institutiones, una cum Positionibus ad Institutiones et Pandectas;* Franeker, 1678, in-4°; augmenté de : *Prælectiones ad Pandectas*, ibid., 1686; 1699, avec des notes de Thomasius, Leipzig, 1708; avec des Notes de Mencken et de Gebaucer, ibid., 1735; ibid., 1749; toutes ces éditions sont in-4°; — *Positiones Juris, contractæ secundum Institutiones et Pandectas;* Franeker, 1682, Leipzig, 1685 (avec des remarques de Thomasius), et Amsterdam, 1728, in-8°; dans cet ouvrage Huber exposa une nouvelle méthode pour l'enseignement du droit, laquelle, répandue bientôt après par les écrits de Beyer, remplaça dans les universités de l'Allemagne la méthode ramistique; — *Auspicia Domestica, orationes XII;* Franeker 1682, in-8°. Dans ce recueil de discours on remarque le quatrième, *De Frisiæ Jurisconsultis*, et le dixième, *De Pædantismo;* — *Heedendeyse Rechtsgeleertheyt soo elders als in Frieslandt gebraikeliik* (Jurisprudence moderne et ancienne de la Frise); Franeker, 1684, Leuwarde, 1699, in-4°; — *Positiones Juridico-Theologicæ;* Franeker, 1686, in-4°: ouvrage écrit pour contester l'opinion de Duker, lequel avait soutenu que la divinité des Écritures pouvait être prouvée par les seules lumières de la raison. Huber prétendait, au contraire, que la vérité de la révélation ne pouvait entrer dans la persuasion de l'homme que par le témoignage intérieur du Saint-Esprit; — *De Concursu Rationis et Scripturæ;* Franeker, 1687, in-8°; — *Specimen Philosophiæ Civilis;* Franeker, 1686, in-8°; — *Dissertationes Juridico-Theologicæ VII, de Fœderibus et Testamentis una cum Libro singulari de Prætorio;* Franeker, 1688 et 1698, in-8°: dans ce recueil Huber contestait la signification attribuée par Perizonius au mot *prætorium* dans un passage de l'*Épître à Philippe* de saint Paul. Perizonius (*voy.* ce nom) répondit avec aigreur; — *De Jure popularis, optimatum et regalis imperii;* Franeker, 1689, in-8°; — *Institutiones Historiæ Civilis;* Franeker, 1692, in-8°; ibid., 1703, 3 vol. in-4°: cet ouvrage ayant été attaqué avec violence par Perizonius, Huber répondit à ce dernier dans une brochure pleine d'invectives, intitulée: *De Calumnia centum et viginti errorum J. Perizonii;* Franeker, 1693, in-8°. Perizonius répliqua par une critique encore plus acerbe; — *Eunomia Romana, sive censura censuræ juris Justiniani;* Franeker, 1700, in-4°: ouvrage écrit pour justifier les dispositions des lois romaines. Huber a encore publié plusieurs ouvrages et dissertations sur des matières juridiques; la majeure partie en a été recueillie dans les *Opera minora Huberi*, publiés en 2 vol.; Utrecht, 1746, in-4°, par les soins de Wieling. E. G.

Camp. Vitringa, *Oratio funebris in Huberi exsequiis;* Franeker, 1694, in-fol.; réimprimé dans l'*Eunomia* de Huber. — Chauffepié, *Nouv. Dict. Histor.* — Vriemoet, *Athenæ Frisicæ*, p. 444. — Benthem, *Holländ. Kirchen and Schulen-Staat*, t. II. — Jöcher, *Allgem. Gel.-Lexikon.* — Haubold, *Institutiones Juris Romani litterariæ*, n° 175. — Hugo, *Lehrbuch der juristischen gelehrten Geschichte.* — Nettelbladt, *Hallische Beiträge*, t. XI, p. 24.

HUBER (*Jean-Rodolphe*), peintre suisse, surnommé *le Tintoret de l'Helvétie*, né à Bâle, en 1668, mort en 1748. Il puisa les principes de son art à l'école de Manne-Wetich, qui peignait sur verre; puis il se forma et se perfectionna sous deux artistes renommés, C. Mayer et Joseph Vernet. A dix-neuf ans il fit le voyage d'Italie. A Mantoue il rechercha et étudia particulièrement les œuvres du Titien, et, détail remarquable, à Rome il admira bien plus les tableaux de C. Maratte que ceux de Raphael. Il se rendit ensuite en France, d'où il vint se fixer à Bâle. Les portraits qu'il y peignit le mirent en renom; et en 1696 il fut appelé à la cour de Wurtemberg, où il resta jusqu'à 1700. A la peinture du portrait il ajouta dès lors celle de l'histoire. Quelques-uns de ses tableaux, assez nombreux, ont été gravés par B. Audran, C. Drevet, J. Houbracken, Thurneisser, etc. Huber peignait vite et avec feu. Il s'attachait surtout à donner à ses peintures un brillant coloris. Quoique surnommé *le Tintoret suisse*, il ne soutenait guère la comparaison avec le grand peintre italien. Il aimait le faste, et dépensa une partie de sa fortune en tableaux, gravures et autres curiosités. Il laissa quelques dessins d'un trait ferme et hardi. V. R.

Nagler, *Neues Allg. Künstl.-Lexik.*

HUBER (*Marie*), théologienne protestante suisse, née à Genève, en 1695, morte à Lyon, le 13 juin 1753. Sa famille était originaire de Schaffhouse. « Sa beauté, dit l'abbé Pernetti, lui fit craindre, dès l'âge de dix-sept ans, les dangers dont elle est si souvent la source: elle se livra alors à une retraite austère et à la pratique des bonnes œuvres, qu'elle n'a jamais interrompue, sous quelque prétexte que ce pût être. La seule liberté qu'elle se donnoit étoit d'écrire, n'ayant

jamais eu de maître que son génie, et n'ayant jamais lu d'autre livre que la Bible. » — « Elle avoit l'esprit vif et pénétrant, dit Senebier; elle disoit avec franchise qu'elle avoit toujours aimé la vérité avec passion, et qu'elle l'avoit recherchée avec chaleur.... On s'occupe souvent de ses ouvrages avec intérêt; ils peignent son cœur de la manière la plus touchante; ils étonnent par l'étendue et la profondeur des connoissances qu'ils annoncent; ils entraînent par la méthode qui y règne et le coloris qui les caractérise. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, comme en lisant ses écrits, on ne sauroit la prendre pour une femme, de même ceux qui ont vécu avec elle disent qu'en l'écoutant on ne l'auroit jamais prise pour un auteur. » On a de Mlle Huber : *Le Système des Anciens et des Modernes, concilié par l'exposition des sentiments différents de quelques théologiens sur l'État des âmes séparées des corps, en quatorze lettres*; Londres, 1731, 1733, 1739, 1757, deux parties in-12; avec une *Suite du livre des quatorze Lettres sur l'État des Ames séparées des Corps, servant de réponse au livre du professeur R.* (Ruchat); Londres, 1739, 1757, in-12; — *Le Monde Fol préféré au Monde Sage, en vingt-quatre promenades*; Amsterdam, 1731, 1733, 1744, 2 vol. in-12; — *Lettres sur la Religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire*; Amsterdam, 1738, deux parties, 1739, 1754; nouv. édit., Londres, 1756, cinq parties in-8° : on trouve dans la dernière édition les *Œuvres posthumes* de Mlle Huber; ce sont diverses pièces qui servent de supplément aux *Lettres sur la Religion essentielle à l'homme*; — *Réduction du Spectateur anglais à ce qu'il renferme de meilleur, de plus utile et de plus agréable, avec nombre d'insertions dans le texte, des additions considérables et quantité de notes*; Paris, 1753, six parties, in-12. Senebier lui attribue l'*Histoire d'Abassay*, 1753, in-8°, que beaucoup de bibliographes donnent à Mlle Fauque. J. V.

Pernetti, *Les Lyonnois dignes de mémoire*, t. II, p. 389. — *La France Littéraire de 1769*. — Senebier, *Histoire Littéraire de Genève*, tome III, p. 84. — MM. Haag, *La France Protestante*.

HUBER (*Jean-Jacques*), botaniste et anatomiste suisse, né à Bâle, le 11 septembre 1707, mort à Cassel, le 6 juillet 1778. Il fit ses études à Berne et Strasbourg et vint en 1736 à Gœttingue, où Albrecht de Haller, son ancien professeur, lui fit donner une chaire à la faculté de médecine. Six ans plus tard il fut appelé à Cassel, où il enseigna jusqu'à sa mort l'anatomie et la chirurgie. Haller s'est servi des travaux de Huber pour la rédaction de sa Flore de l'Helvétie. Il était membre des Académies de Londres et de Berlin. Ses principaux travaux sont : *Positiones Anatomico-Botanicæ*; Bâle, 1733, in-4°; — *De Medulla Spinali*; Gœttingue, 1739, in-4°; — *De Medulla Spinali, speciatim de Nervis ab ea provenientibus*; Gœttingue, 1641, in-4°; — *Cogitationes tumultariæ de Aere atque Electro Œconomiæ animali famulantibus et imperantibus*; Cassel, 1747, in-4°; — *Observationes ac Cogitationes nonnullæ de Monstris*; Cassel, 1748, in-4°; — *Observationes nonnullæ circa Morbos nuperorum*; Cassel, 1755, in-4°; — *Observationes aliquot Anatomicæ*; Cassel, 1760, in-4°; — *Animadversiones nonnullæ Anatomicæ*; Cassel, 1763, in-4°; — *De Erroribus aliquot Rei Medicæ popularibus*; Cassel, 1767, in-4°; — *De Chirurgiæ cum Unatome Nexu*; Cassel, 1767, in-4°. D^r^. L.

F. Boerner, *Nachrichten von jetzt lebendén gelehrten Ærzten*. — Putter, *Geschichte der Gotting. Universitæt*. — Ersch et Gruber, *Allgem. Encyklopædie*.

HUBER (*Jean*), peintre suisse, né à Genève, en 1722, mort dans la même ville, en 1790. Il manifesta dès son enfance un goût très-vif pour les arts du dessin, et s'adonna à un genre frivole dans lequel il n'avait pas du moins à craindre de nombreux rivaux : la silhouette découpée. Si l'on en croit la *Biographie* Rabbe, « il découpait un profil sans regarder ce qu'il faisait, ou en déchirant une carte et les mains derrière le dos ». Le portrait de Voltaire était celui qu'il reproduisait le plus heureusement. Il avait poussé l'adresse jusqu'à faire découper ce visage par son chat, en lui présentant un morceau de fromage. Les éloges que lui valut sa dextérité dans les découpages l'engagèrent à se livrer à la peinture, qu'il apprit sans maître et sans conseils. Il composa quelques tableaux pleins de vérité, mais dont on a singulièrement exagéré la valeur en les comparant à ceux de van Dyck et de Greuze. Huber entreprit aussi de peindre plusieurs scènes domestiques de la vie de Voltaire, près duquel il avait demeuré vingt ans. L'impératrice Catherine II ayant été instruite de ce projet, écrivit à l'artiste qu'elle retenait tous ses tableaux. Huber en composa quelques-uns, et Senebier assure que cette suite a été gravée. « Mais l'exposé d'un de ces tableaux fera connaître la manière d'Huber, et laissera moins de regrets, dit la *Biographie* Rabbe, aux curieux qui la cherchent vainement. Voltaire y est représenté sortant du lit et passant ses culottes; dans cette position, il présente son derrière à D'Alembert et à Fréron, l'un le baise et l'autre le fesse. » Huber passa de l'étude de la peinture à celle des aérostats, et publia ses aperçus sur le vol des oiseaux. Il divisa les oiseaux de proie en rameurs et en voiliers; dans la première classe, il range le gerfaut, le sacre, le faucon, et il appelle ces oiseaux de *haute volée*; dans la seconde classe, qui comprend les oiseaux de *basse volée*, il met l'autour, l'épervier, l'aigle et le vautour. Il avait établi cette division d'après la conformation des ailes; il soutenait que la queue ne sert point de gouvernail à l'oiseau, et que son seul usage est de l'aider quand il monte ou quand il descend. Les tentatives pour mettre sa théorie en pratique et imiter le vol des oiseaux dans les airs ont tou-

jours été infructueuses. Huber s'en tint prudemment à la discussion doctrinale et ne tenta jamais de la réaliser. Il était entré en 1752 dans le conseil des Deux Cents de Genève. La plupart de ses découpures, exécutées sur vélin, se trouvent en Angleterre dans les cabinets des curieux. On a de lui : *Note sur la Manière de diriger les Ballons fondée sur le vol des oiseaux de proie;* dans le *Mercure de France* du 13 décembre 1783 ; — *Observations sur le Vol des Oiseaux de Proie;* Genève, 1784, in-4°, avec sept planches dessinées par l'auteur. J. V.

Senebier, *Hist. Littér. de Genève*, tome III, p. 388. — Mme d'Oberkirch, *Mémoires*. — Rabbe, *Biogr. univ. et port. des Contemp.* — MM. Haag, *La France Protestante*.

HUBER (*François*), naturaliste génevois, fils du précédent, né à Genève, le 2 juillet 1750, mort à Lausanne, le 22 octobre 1830. Il suivait les cours de physique de Saussure, lorsque, à l'âge de quinze ans, sa santé s'étant altérée, il fut conduit à Paris pour consulter un médecin, qui lui conseilla d'habiter la campagne et de se livrer aux travaux rustiques. Il se retira dans un village près de Paris, où, quelques années après, il épousa Mlle Lullin, qui lui donna des preuves de dévouement lorsqu'il fut devenu aveugle. Aidé par elle et par un serviteur intelligent nommé Burnens, il parvint à rendre de grands services à la science. Ses études sur les abeilles ont révélé des faits nouveaux ; il fit connaître les mystères de fécondité de la reine de chaque ruche ; il détermina le siége et la puissance des sens chez ces insectes, leurs procédés de travail, l'organisation de leur société, leurs mœurs, les meilleurs procédés pour l'exploitation des ruches, etc. Plus tard, de concert avec Senebier, il fit des observations sur la germination. Ces travaux ont été publiés dans les deux ouvrages intitulés : *Nouvelles Observations sur les Abeilles*, 2e édit. ; Paris, 1796, in-8° ; la 1re édition avait paru à Genève. Ces observations ont été données aussi dans la *Bibliothèque britannique*, t. XIV, sous le titre de *Mémoire sur l'Origine de la Cire;* et t. XXVII, sous celui de *Lettres à M. Pictet;* — *Mémoire sur l'Influence de l'Air et des diverses Substances Gazeuses dans la Germination des différentes Plantes;* Genève, 1801, in-8°. Pour sa correspondance, Huber avait une sorte d'imprimerie : il composait avec des caractères mobiles disposés dans des cases ; quand ces caractères étaient réunis, il les enduisait de noir avec une feuille de papier couverte d'une encre particulière, et imprimait ensuite.

Son fils, *Pierre* HUBER, qui l'avait aidé dans ses travaux et qui est mort en janvier 1841, est auteur de travaux sur divers sujets de zoologie, parmi lesquels on remarque une *Histoire des Mœurs des Fourmis indigènes* et des *Observations sur les Bourdons.*

GUYOT DE FÈRE.

Rabbe, *Biogr.*, Supplément. — Henrion, *Annuaire Biograp.* — *Documents particuliers.*

HUBER (*Michel*), littérateur et traducteur français, d'origine allemande, né à Frontenhausen (Bavière), en 1727, mort à Leipzig, le 15 avril 1804. Venu fort jeune à Paris, il se lia avec plusieurs hommes de lettres distingués, et fournit beaucoup d'articles sur la littérature allemande au *Journal Étranger* dont Arnault et Suard avaient entrepris la continuation. En 1766, il fut appelé à l'université de Leipzig pour y enseigner la langue française, et rendit de grands services aux deux nations dont il possédait la langue, par ses traductions de l'allemand en français. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Vie et des Ouvrages de Winckelmann;* sans date, in-8° ; — *Vie de Manstein;* en tête des *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la Russie* par le général Manstein, 1772, 2 vol. in-8° ; — *Lettre de M. Winckelmann sur les Découvertes d'Herculanum, à M. le comte de Bruhl*, traduite de l'allemand ; Paris, 1764, in-4° ; réimprimée dans le *Recueil de Lettres*, etc., publié par Jansen, 1784, in-8° ; — *La Mort d'Abel*, poëme en cinq chants, traduit de l'allemand de Gessner ; 1761, in-8° ; très-souvent réimprimé depuis ; — *Idylles, ou poëmes champêtres de Gessner*, traduits de l'allemand pour la première fois ; 1762, in-8° : on attribue au ministre Turgot la plus grande partie de cette traduction ; — *Daphnis et le Premier Navigateur*, traduit de l'allemand de Gessner ; 1764, in-8° : ces traductions sont reproduites dans les diverses éditions des *Œuvres de Gessner en français ;* — *Choix de Poésies allemandes ;* 1766, 4 vol. in-12 ; — *Wilhelmine*, poëme de Thummel, traduit de l'allemand ; 1769, in-8° ; — *Lettres Choisies de Gellert*, traduites de l'allemand, avec l'éloge de l'auteur ; 1770, in-8° ; — *Réflexions sur la Peinture*, par M. Hagedorn, traduites de l'allemand ; 1775, 2 tomes in-8° ; — *Histoire de l'Art de l'Antiquité*, par Winckelmann, traduite de l'allemand ; Leipzig, 1781, 3 vol. in-4° ; — *Lettres philosophiques sur la Suisse*, par Meiners, traduites de l'allemand ; 1786, 2 vol. in-8° ; — *Notice générale des Graveurs, divisés par nations, et des Peintres rangés par écoles, précédée de l'Histoire de la Peinture et de la Gravure;* Leipzig, 1787, in-8° ; nouv. édition, refondue en partie, avec C.-C.-H. Rost, sous le titre de *Manuel des Curieux et des Amateurs de l'art, contenant une Notice abrégée des Graveurs divisés par nations*, etc. ; Zurich, 1797 et suiv., 8 vol. in-8° ; un 9e vol. a été publié en 1808 ; — *Le nouveau Robinson*, traduit de l'allemand de Campe ; 1793, 2 vol. in-8° ; — *Catalogue du Cabinet d'Estampes de Brandes ;* Leipzig, 1793-1796, 2 vol. in-8° ; — *Catalogue du Cabinet de Winckler;* 1802, 3 vol. in-8°. Huber a revu la traduction française de la *Méthode naturelle d'instruction propre à accélérer, sans traduction, l'intelligence des mots de chaque langue étrangère*, par Wolke ; 1782-1788, 2 vol. in-8°. L. L—T.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr.*

univ. et portat. des Contemp. — Quérard, *La France Littéraire*.

*HUBER (*Pierre-François-Antoine*, baron), général français d'origine allemande, né à Saint-Vendel (Prusse), le 20 décembre 1775, mort le 26 avril 1832. Son pays natal ayant été réuni à la France, il s'enrôla dans un régiment de chasseurs à cheval, en 1793, et fit les campagnes de l'an II à l'an V à l'armée de Sambre et Meuse. Il passa ensuite à l'armée du Rhin, se distingua à la bataille de Hohenlinden ainsi que dans plusieurs autres affaires, et fut blessé plusieurs fois. Envoyé plus tard au camp de Bruges, il fit les campagnes d'Autriche, de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Portugal et de Russie, où il reçut encore une blessure. Colonel en 1813 et créé baron, il fit la guerre d'Allemagne et la campagne de France. Promu général de brigade le 15 mars 1814, il fut mis en non activité le 1er septembre, puis nommé inspecteur adjoint de cavalerie le mois suivant. Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui confia le commandement d'une brigade de cavalerie dans l'armée du nord, avec laquelle Huber fit la campagne de Waterloo. A la seconde restauration il reprit sa position de non activité, puis il fut appelé dans les inspections, et enfin chargé du commandement d'une brigade de l'armée des Pyrénées qui fit la campagne d'Espagne en 1823 pour rétablir Ferdinand VII sur le trône. Nommé lieutenant général le 8 août, il rentra en France en 1824; mis en disponibilité, il fut admis à la retraite deux ans après. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Étoile. J. V.

C. Mullié, *Biogr. des Célébrités militaires des Armées de Terre et de Mer de 1789 à 1850*.

*HUBER (*Victor-Aimé*), littérateur allemand, est né à Stuttgard, en 1800. Il étudia la médecine aux universités de Wurtzbourg et de Gœttingue, visita ensuite la France, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et l'Écosse, et revint, en 1823, en Allemagne. Il renonça bientôt à la pratique de la médecine pour se consacrer aux travaux littéraires. On a de lui : *Skizzen aus Spanien* (Esquisses sur l'Espagne); Gœttingue, 1828-1835, 4 vol.; 2e édit., 1845; — *Die Geschichte des Cid* (Histoire du Cid); Brême, 1829; — *Chronica del Cid*; Marbourg, 1844; — *Die neuromantische Poesie in Frankreich* (La Poésie néoromantique en France); Leipzig, 1833; — *Die englischen Universitæten* (Les Universités anglaises); Cassel, 1839-1840, 2 vol.; — *Die conservative Partei* (Le Parti Conservateur); Halle, 1841; — *Die Opposition* (L'Opposition), ibid., 1842; — *Suum cuique*; Berlin, 1849; — *Skizzen aus Irland* (Esquisses sur l'Irlande); Berlin, 1850; — *Berlin, Erfurt und Paris*; Berlin, 1850. *Ueber die Arbeiter-association in England* (De l'Association des Ouvriers en Angleterre); Berlin, 1852; — *Ueber spanische Nationalitæt und Kunst im 16ten und 17ten Jahrhundert* (De la Nationalité et de l'Art espagnol aux seizième et dix-septième siècles); Berlin, 1852; — *Reisebriefe aus Belgien, Frankreich, England, im Sommer* 1854 (Lettres sur un voyage en Belgique, en France et en Angleterre, exécuté dans l'été 1854); Hambourg, 1855, 2 vol.; — *Skizzen aus der Vendée und Bretagne* (Esquisses de la Vendée et de la Bretagne); Berlin, 1853. M. Huber est le fondateur de la revue *Janus*, qu'il a dirigée depuis 1845. R. L.

Conv.-Lex. — Kirchhoff, *Verzeichniss*.

*HUBER (*Louis* ou *Aloysius*), conspirateur français, né à Wasselonne (Bas-Rhin), en 1812. Corroyeur de son état, il prit part à l'insurrection de juillet 1830, et demanda, dit-on, la république à la commission municipale installée après la victoire à l'hôtel de ville de Paris. Il entra ensuite dans la Société des Droits de l'Homme, et, compromis dans l'affaire dite du *complot de Neuilly*, il fut condamné à cinq ans de prison. Il dut sa liberté à l'amnistie du 11 mai 1837. Placé néanmoins sous la surveillance de la haute police, il resta quelque temps dans la capitale, et partit pour Londres. En revenant en France, le 8 décembre 1837, il perdit son portefeuille à Boulogne, au moment où il débarquait; un employé de la douane le ramassa et le remit aux autorités. On y trouva des pièces compromettantes et un plan de machine infernale. Huber fut arrêté à son hôtel et traduit devant la cour d'assises de la Seine, avec Mlle Grouvelle (*voy.* ce nom), Steuble, Leproux, Anat et d'autres. Huber fut condamné à la déportation pour complot contre la vie du roi. Irritable et récalcitrant, il subit une prison rigoureuse, qui altéra sa santé. La révolution de Février le remit en liberté. Le 13 mai 1848 il fut nommé gouverneur du Raincy. Membre du comité central de la nouvelle Société des Droits de l'Homme et président du comité centralisateur qui avait remplacé le Club des Clubs, il présida à l'organisation de la manifestation du 15 mai. Il rédigea un manifeste, fixa le jour, l'heure et le lieu de la réunion, et convoqua les clubs et les corporations ouvrières pour aller porter en masse une pétition en faveur de la Pologne à l'Assemblée nationale. Huber fit publier sa convocation par les journaux et par des affiches, disant que la manifestation devait être pacifique et que l'on devait se présenter sans armes; cependant il avait fait décider à la fin que, si on était attaqué, on se défendrait et qu'on irait chercher ses armes. Au jour indiqué, Huber partit de la place de la Bastille, à la tête de la manifestation, entouré des bannières et des délégués des clubs. Arrivé à la place de la Concorde, il se détacha du cortége, et une demi-heure avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée, il pénétra dans la salle; le secrétaire général le fit sortir; mais Huber s'y trouvait encore au moment où la séance commençait. Invité de nouveau à se retirer, il déclara que, « si on laissait lire la pétition dont il était porteur, tout se passerait bien; mais que si on s'y refusait, il y aurait du désordre ». Cependant la salle fut bientôt envahie, la pétition fut lue, et Blanqui prononça

un discours. Huber monta ensuite à la tribune, et demanda que le peuple pût défiler devant l'Assemblée. Épuisé, il s'évanouit. Le tumulte continua; revenu à lui, Huber s'élança de nouveau à la tribune, menaça le président; et, après une nouvelle discussion, il déclara l'Assemblée dissoute: il y avait plus de trois heures que la lutte durait. Le bureau du président fut envahi. M. Buchez se leva et se laissa jeter à la porte. Presque tous les membres de l'Assemblée quittèrent alors leur banc et se séparèrent. Le président avait donné l'ordre de battre le rappel, puis l'avait retiré, pendant que la garde nationale se réunissait de tous les côtés. Au milieu de cet inexprimable tumulte, quelques insurgés se détachèrent de la bande pour proclamer à l'hôtel de ville un gouvernement provisoire. Huber voulut annoncer la dissolution de l'Assemblée constituante à la garde nationale de service; mais il fut arrêté: réclamé par la foule, il redevint libre. Arrêté de nouveau vers six heures du soir et conduit à la mairie du quatrième arrondissement, il recouvra sa liberté par l'intervention du maire. Huber entra alors chez un de ses amis, se fit raser et s'enfuit à Londres. Mis en jugement pour sa participation au complot du 15 mai contre la représentation nationale, il ne se trouvait pas parmi les accusés présents devant la haute cour siégeant à Bourges. Là un témoin qui avait été secrétaire de la préfecture de police sous Caussidière, M. Monier, déclara qu'il avait vu dans les archives de cette préfecture un rapport au préfet Gabriel Delessert, relativement à l'affaire Grouvelle, précédé de deux lettres signées *Huber*. En apprenant cette déposition, Huber quitta Londres et vint se constituer prisonnier. Les débats étaient avancés; son affaire resta disjointe, et il ne put comparaître que devant la haute cour siégeant à Versailles le 10 octobre 1849 (1). Le témoin Monier développa longuement son dire. Huber le démentit avec véhémence, prétendant que c'était une invention de Raspail, de Blanqui et de Caussidière pour se sauver en perdant un absent. Défendu par Me Buvignier, et reconnu coupable par le haut jury, Huber fut condamné à la déportation le 12 octobre 1849. Après le rétablissement de l'empire, il déclara renoncer à la politique, et recouvra sa liberté. L. Louvet.

Moniteur, 1838, 1848, 1849.

HUBERT (Saint), apôtre des Ardennes, mort en 727. Les règnes de Clotaire III, de Childéric II, de Thierry III et de Dagobert II ont été, pour la France, des époques terribles de déchirements et de meurtres. Grimoald, Ébroïn, saint Léger, tour à tour enfermés, rasés, puis replacés sur les marches du trône, se vengeaient, à chaque revirement favorable de la fortune, des revers qu'ils avaient essuyés, en jetant leur rival au fond d'un cloître, en égorgeant ses partisans, et surtout en le dépouillant de ses biens, de ses dignités et de ses trésors. A cette époque d'anarchie, le peuple, devenu presque insensible aux luttes de la Neustrie et de l'Austrasie, ou plutôt aux rivalités des maires du palais, laissait passer les événements politiques avec une sorte d'indifférence, et donnait toute son attention à des événements d'un autre ordre, dont le succès intéressait plus vivement sa foi religieuse. Ce qui lui importait, c'était de savoir les travaux de saint Éloi (*voy.* ce nom), les miracles de saint Goer, les souffrances de sainte Audeberte, les fondations pieuses de sainte Bathilde, les prodiges opérés aux tombeaux des bienheureux. Assurément il était beau, lorsque les chefs de l'État s'entr'égorgeaient pour étendre ou pour conserver leur puissance, de voir des hommes généreux, dévoués au salut de leurs frères, entreprendre, dans le seul but de convertir quelques pauvres âmes, des voyages lointains et périlleux, braver la colère et les menaces des grands, et jeter au milieu d'une vaste solitude les fondements de quelque monastère, retraite paisible au pied de laquelle venaient se briser en mugissant les tempêtes politiques. Saint-Hubert est un des hommes en qui se personnifient le plus exactement les habitudes de vie et les instincts religieux de son siècle. Dans un temps où il valait mieux agir que méditer, il laissa de côté l'ascétisme, prit en main le bâton du voyageur, et s'achemina vers les populations qui n'avaient pas reçu ou qui avaient oublié la parole de Dieu.

Saint Hubert était issu de la race royale; il descendait de Clovis par son père Bertram ou Bertrand, duc d'Aquitaine, et par sa mère Hugberne. Sa naissance, d'après les renseignements les plus certains, peut être fixée à l'an 656. Les premières années de sa vie sont enveloppées d'obscurité; tout ce qu'on en sait, c'est que son éducation, un peu négligée par ses parents, fut dirigée par une de ses tantes, nommée Oda, et qu'il épousa, étant encore jeune, une dame de distinction appelée Floribane, dont il eut un fils qui lui succéda dans l'épiscopat. Hubert était habile dans les arts libéraux et dans le métier des armes; il avait été revêtu de la dignité de comte du palais. La jeunesse d'Hubert se passa dans la dissipation et dans les plaisirs. Vers l'an 674, fuyant la tyrannie d'Ébroïn, il se réfugia

(1) Huber demanda d'abord inutilement la comparution de Blanqui et de Raspail. M. Buchez, appelé comme témoin, avoua qu'à trois heures et demie il avait aperçu Huber et lui avait dit: « Vous n'êtes pas l'ennemi de la république ni de l'Assemblée nationale: eh bien, vous pouvez me rendre un grand service; faites vos efforts pour faire sortir les gens qui sont ici, afin que l'Assemblée puisse délibérer; et si vous n'y réussissez pas, tâchez de me faire mettre à la porte. » M. Buchez expliquait qu'il n'avait pas demandé la dissolution de l'Assemblée, mais une mesure qui le forçât à quitter son siége, afin de sauver l'Assemblée et d'éviter une lutte qui aurait pu coûter la vie à plusieurs de ses membres. Il comptait aussitôt la réunir ailleurs, au Luxembourg par exemple. Huber déclara « qu'il n'avait pas compris cela; mais qu'apprenant que la garde nationale convoquée arrivait, et que le président ne voulant pas permettre le défilé, il ne trouva d'autre moyen pour sortir de cette situation que de prononcer la dissolution de l'Assemblée ».

à la cour du roi d'Austrasie, auprès de Pépin, dit d'Héristall, son parent. Il y fut investi d'un emploi éminent, et y demeura jusqu'à l'époque de sa conversion, conversion toute miraculeuse suivant quelques-uns de ses biographes, et qui paraît avoir eu lieu en 683. Hubert chassait un jour dans la forêt des Ardennes : tout à coup, au milieu du chemin, un cerf lui apparut, portant entre ses bois un crucifix rayonnant. Hubert entendit distinctement une voix qui lui disait : « Si tu ne te convertis, si tu ne changes pas de conduite, tu descendras bientôt en enfer. » A ces paroles, Hubert descendit de cheval, se prosterna et dit : « Seigneur, que voulez-vous que je « fasse? — Va trouver Lambert : il t'instruira de mes volontés. » Hubert obéit. Lambert était alors évêque de Maëstricht; sa réputation de sainteté s'était répandue au loin. Il avait été, comme Hubert, victime de la tyrannie d'Ébroïn. Il accueillit le néophyte avec bienveillance, l'instruisit, lui donna la cléricature, et se fit aider par lui dans ses bonnes œuvres. Quelques chroniques racontent avec de curieux détails un voyage que fit Hubert à Rome, par les conseils de saint Lambert. Le jour de son entrée dans la ville sainte, le pape Serge eut une vision, dans laquelle lui fut révélé le martyre de saint Lambert et l'arrivée de son disciple. Dieu ordonnait à Serge de revêtir Hubert de l'épiscopat et de le sacrer évêque de Tongres, en remplacement de saint Lambert; ce qui fut exécuté. C'est pendant la cérémonie de son sacre qu'il reçut de la sainte Vierge l'étole (1), et de saint Pierre la clef dont il devait faire usage pour la guérison des enragés, des fous, des possédés, etc. Hubert revint ensuite à Maëstricht, et y exerça les fonctions épiscopales. Par ses soins, le corps de son maître chéri, saint Lambert, fut transféré à Liége (*Leodium*), qui n'était alors qu'un petit village, et où il fixa lui-même sa résidence en prenant le titre d'évêque de Liége. La religion chrétienne avait déjà été prêchée dans les Ardennes par Euchaire, Valère, Materne, Paulin, Servais, Remacle et autres; mais la population de cette contrée sauvage et barbare n'avait pas brisé toutes ses idoles. Hubert en renversa un grand nombre par ses prédications. Il mourut dans un lieu appelé Vur ou Vuren (*Fura*), près de Bruxelles. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, à Liége, et les miracles innombrables qui s'y firent rendirent son tombeau célèbre. Ce ne fut qu'environ un siècle après la mort d'Hubert que ses restes furent transportés (825) au monastère d'Andain ou d'Andaye, qui prit dès lors le nom d'*Abbaye de Saint-Hubert, en Ardennes*, sous lequel il jouit d'une haute célébrité pendant tout le moyen âge. [J.-B. HUBERT, de Charleville, dans l'*Encycl. des Gens du Monde.*]

Baillet, *Vie des Saints*.

(1) Cette étole était de soie et d'or; il y a environ mille ans qu'on en emploie des parcelles pour la guérison des malades. Selon le témoignage du P. Roberti, qui écrivait vers 1621, on a usé de cette étole 17 pieds romains et 8 doigts; et cependant elle est toujours intacte et de la longueur d'une étole ordinaire.

HUBERT (*Étienne*), médecin et orientaliste français, né à Orléans, vers 1568, mort dans cette ville, en 1614. Il fit ses études à Paris, où il fut reçu docteur en médecine. Il s'y appliqua aussi à l'étude de l'hébreu et de l'arabe, et entreprit à ses frais un voyage en Afrique, afin de se renseigner, sur les lieux mêmes, des découvertes que les Arabes avaient faites autrefois dans la science médicale. A son retour, il fut nommé professeur d'arabe au Collége Royal (Collége de France), et devint premier médecin de Henri IV, qui l'envoya auprès de Muley, empereur du Maroc, pour y traiter de la délivrance des captifs français et conclure des conventions politiques et commerciales. Hubert réussit dans cette double mission; et, après un séjour de près d'une année dans les principales villes marocaines, il rapporta en France plusieurs livres arabes curieux, entre autres une version du Coran dont il fit présent à Scaliger. Il reprit ses leçons publiques, mais, ne pouvant faire payer ses émoluments par les trésoriers, il quitta 1600, sa chaire, et se retira à Orléans, où il pratiquait la médecine, lorsqu'une mort prématurée vint le frapper. Hubert a été enterré dans l'église de Saint-Samson, où l'on voyait son épitaphe en hébreu, arabe, grec et latin. L—z—E.

Joseph-Scaliger, *Epist.* — Dom Géron, *Bibliothèque des Écrivains de Touraine*, t. I, p. 228. — Charles Brainne, dans *Les Hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, p. 280-281. — Isaac Casaubon, *Epistolæ*; Rotterdam, 1709, in-f°. — Éloy, *Dictionnaire historique de la Médecine*.

* **HUBERT**, moine brabançon, au milieu du onzième siècle. Il a écrit, après l'année 1047, une *Vie de saint Gudule*, que Bollandus a publiée dans ses *Acta Sanctorum*, à la date du 8 janvier. Baillet juge que le récit d'Hubert a peu d'autorité. Les auteurs de l'*Histoire Littéraire* en ont meilleure opinion. B. H.

Hist. Littér., t. VII, p. 429.

* **HUBERT** (*Léonard*) (1), théologien belge, vivait vers l'année 1490. Il fut d'abord religieux carme, évêque de Darie, suffragant de l'évêque de Liége, puis inquisiteur à Liége. Sixte de Sienne atteste, en outre, qu'il professa pendant quelque temps la théologie dans les écoles de Paris. Le catalogue de ses ouvrages nous est offert par Jean de Tritenheim : *In Evangelium Lucæ*; — *De Regimine Principum*; — *De Immunitate Ecclesiastica*; — *Contra Hæreticos Nivellenses*; — *De Genealogia Nobilium Francorum*; — *Sermones*. B. H.

Fabricius, *Biblioth. Med. Ætat.* — Sixtus Senensis, *Biblioth. Sancta*, lib. IV.

HUBERT (*Nicolas*), sculpteur français, né à Orléans, mort dans la même ville, en 1670. Cet artiste, qui ne voulut jamais quitter sa ville natale malgré les efforts de Colbert, fut d'une prodigieuse fécondité, et il n'était guère, à Orléans, de

(1) Alègre de Casanate lui donne le prénom de *Bernard*.

monument public ou particulier, religieux ou profane, qui ne possédât avant la révolution quelque morceau dû à son ciseau. On citait chez les Filles de la Visitation de Sainte-Marie (Visitandines) : les figures en pierre des *Douze Apôtres*, dont on admirait les attitudes variées et le beau caractère ; — chez les Chartreux, *Saint Bruno ;* — chez les Minimes, *Saint François de Paule ;* — au portereau Tudelle, la *Croix* nommée *Le Mort tua le Vif ;* — sur l'ancien pont au-dessus du petit fort des Tourelles, *La Vierge tenant l'Enfant Jésus*, etc. M. de Buzonnière, tout en rendant justice à la rapidité d'exécution de Hubert, trouve que le mérite de cet artiste est au-dessous de sa réputation. « Chez Hubert, dit-il, la pensée artistique est vulgaire ; son style est commun et son ciseau manque d'originalité. Ses statues pouvaient servir à deux fins ; on voyait jadis dans les appartements de l'évêché deux statues païennes qui furent converties au christianisme par l'addition de certains emblèmes : *La Vérité*, qui sans doute n'était pas dans son costume allégorique, était devenue *Sainte Hélène ; un philosophe grec* avait été transformé en *Saint Pierre*, à l'aide d'un trousseau de vraies clefs attachées à son bras. En revanche, lorsqu'on fit de l'église Saint-Michel une salle de spectacle, l'architecte, pour tirer parti des vrais saints jadis sculptés par Hubert, en fit des cariatides à l'aide de masques et d'attributs du paganisme. » A. DE LACAZE.

M. de Buzonnière, *Histoire Architecturale d'Orléans*. — Charles Brainne, *Les Hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, p. 20-21.

* **HUBERT** (*Françoise*), femme poëte française, née à Nogent-le-Rotrou, à la fin du seizième siècle. Sœur de Florent Hubert, bailli de Nogent-le-Rotrou, elle épousa Robert Garnier, juge criminel du Maine, qui cultiva la poésie tragique avec succès. Il est fait mention d'elle dans l'*Almanach des Dames Savantes depuis le commencement de la monarchie* ; Paris, 1728. Elle vivait encore en 1634. Ses *Œuvres* n'ont pas été imprimées. A. R—R (de Chartres).

D. Liron, *Manuscrit de la Bibliothèque de Chartres*. — Janvier, *Additions manuscrites à la Bibliothèque publique de Chartres*.

HUBERT (*Matthieu*), prédicateur français, né en 1640, à Châtillon-sur-Colmont, près de Mayenne, mort à Paris, le 22 mars 1717. Élève de Mascaron au collége du Mans, Matthieu Hubert acheva ses études chez les oratoriens de Paris, et sortit de leur maison pour aller en d'autres colléges enseigner les belles-lettres. Ses *Sermons*, qui avaient eu du succès, furent recueillis après sa mort, et publiés par les soins de sa congrégation. Ils parurent en 1725, en 5 vol. in-12. B. H.

De Monteuil, *Notice sur Hubert*, en tête des *Sermons*. — B. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, t. III, p. 282.

HUBERT (*François*), graveur français, né à Abbeville en 1744, mort en 1809. Il était élève de Jacques Beauvarlet, et s'était fait connaître par un grand nombre d'estampes parmi lesquelles on cite : *La Nouvelle Héloïse*, d'après Le Febure ; — *Honny soit qui mal y pense*, d'après le même ; — *Honny soit qui mal y voit*, d'après L. Caresme ; — *Le Retour de la Nourrice*, d'après Greuze (1767) ; — *Le Cordonnier*, d'après G.-M. Kraus ; — une *Suite de Costumes militaires*, d'après Graincourt ; — une *Suite de Vues de Suisse ;* — les portraits du *Maréchal de Tourville ;* — du *Maréchal de Vivonne ;* — de l'*Amiral de Château-Regnault ;* — du *Maréchal Duquesne ;* du *Comte de Forbin ;* — de *L.-F.-G. d'Orléans de La Motte*, *évêque d'Amiens ;* — de *Marie-Antoinette d'Autriche*, *dauphine de France*, d'après Davène ; — de *Hue de Miromesnil*, garde des sceaux de France, d'après Méon ; — du *Comte de Toulouse ;* — du *Duc de Brézé ;* — du *Duc de Beaufort ;* — de *Jean Bart ;* — du *Chevalier de La Roche-Saint-André*, etc. A. DE L.

F. Basan, *Dictionnaire des Graveurs anciens et modernes*. — Dr G.-K. Nagler, *Neues allgemeines Künstler Lexikon*.

* **HUBERT** (*Jean-Baptiste*), ingénieur français, né à Chauny (Picardie), le 1er mai 1781, mort à Rochefort, en septembre 1845. Placé, à sa sortie de l'École Polytechnique, en 1799, dans le service des constructions navales, il fut attaché, deux ans plus tard, au port de Rochefort. Grâce à lui, de tous les arsenaux de France celui de Rochefort fut le premier pourvu des machines les plus propres à perfectionner et à simplifier le travail des ateliers. Hubert n'avait guère que vingt-cinq ans lorsqu'il construisit son moulin à draguer l'entrée des bassins, moulin employé depuis au laminage du plomb et à la préparation de la peinture, et dont le mécanisme, aussi simple qu'ingénieux, est une conception des plus heureuses. Non loin de ce moulin, il en établit un de sciage. Travaillant habituellement environ dix-huit heures par jour, et appliquant toutes ses facultés à l'étude de la mécanique appliquée aux arts, il inventa en outre diverses machines d'un emploi spécial et économique. Telles sont : 1° la machine à tourner les vis de pointage de caronade en fer ; 2° la machine à mortaiser les caisses de poulies ; 3° la machine à encastrer les dés de réas de poulies, portée dès le premier essai à son plus haut degré de perfectionnement ; 4° l'insaisissable machine à tourner les gournables coniques, en bois de fil droit ou tors, au moyen d'un burin annulaire brisé, s'ouvrant à tous diamètres dans son mouvement longitudinal sur une génératrice soulevée elle-même par une pédale. Ces diverses machines furent le sujet de deux rapports présentés, le 5 février 1816 et le 23 novembre 1818, par MM. Sané, Molard, de Prony et Ch. Dupin, à l'Académie des Sciences, qui s'empressa d'admettre Hubert au nombre de ses correspondants. Depuis longtemps préoccupé du désir d'améliorer les procédés de commettage employés dans les corderies de la marine, il fut envoyé à Brest

pour y combiner ses projets avec ceux de M. Lair, directeur des constructions navales de ce port; et de la fusion de leurs idées réciproques résulta l'adoption d'une machine qui, tout en diminuant la consommation du chanvre, apporta dans la confection du cordage le perfectionnement le plus essentiel, la solution de l'important problème de l'égale tension des fils de caret dans les torons, solution due à l'établissement d'un crible de projection accélérant et régularisant la marche de la machine. Hubert a particulièrement fait ressortir les avantages de l'emploi de la vapeur dans les constructions navales, par la construction d'un grand nombre de bâtiments qui, tous, ont justifié la supériorité de ses talents et démontré qu'à un esprit d'invention très-remarquable il joignait un jugement presque infaillible, attesté par la la perfection qu'ont obtenue de prime abord toutes ses inventions. Le premier il construisit des navires à vapeur unissant la solidité de la structure à la supériorité de la marche; et dès 1830, éclairé par l'expérience du *Sphinx*, bateau à vapeur de 160 chevaux, il proposa des améliorations successives qui eurent pour résultat principal de rendre plus efficace la combinaison des forces de la vapeur et du vent. Tel fut l'objet de son rapport sur le *Caméléon*, de 220 chevaux. Les travaux les plus importants d'Hubert sur ces matières sont: *Rapport sur les Détails de Construction des Machines du bateau à vapeur* Le Sphinx, *de* 160 *chevaux*; Toulon, 1830, in-fol., suivi de *Notes* et d'une *Instruction sur la Conduite et l'Entretien des Machines à vapeur marines, par M. Campaignac* (p. 69-77 et 1-15); — *Rapport sur les Avantages que présentent les Machines à basse pression sur celles à pression un peu élevée, où l'on ferait usage de la détente* (*Ann. marit.: Sciences et Arts*, t. LXIV, p. 10-27). On doit encore à Hubert le travail suivant exécuté de concert avec le général d'artillerie Barbé: *Table de Proportions des Cables en Fer et des ustensiles pour servir à leur installation et à leur manœuvre*; Paris, Imp. roy., 1825, in-4° avec planches.

P. Levot.

Annales Marit. de 1816, 1818, 1820, 1837, 1338, et 1848. — *Notice Nécrologique*, par MM. de Lescure et Nosereau.

HUBERT DE L'ESPINE, voyageur français. *Voy.* L'Espine.

HUBERTIN DE CASAL. *Voy.* Casali et Grancolas.

HUBIN (*Jean-Hubert*), littérateur belge, né à Huy, le 16 juillet 1764, mort à Bruxelles, le 12 février 1833. Il était agent général et conseiller de l'ordre de Malte dans les Pays-Bas, et consacrait à la culture des lettres et de la musique ses rares moments de loisir. Il devint membre de la Société de Littérature de Bruxelles et correspondant de la Société d'Émulation de Liége. On a de lui: *Lucie et Victor*, nouvelle; Bruxelles, 1792, in-18°; — *Éléonore et Monval*, nouvelle; Bruxelles, an VI, in-18: ces deux ouvrages ont été publiés sous les initiales J. H. H.; — *Euménie*, roman moral; suivi de *La Journée Sentimentale*; Bruxelles et Paris, an IX, in-18; 2e édit., Bruxelles, 1801, in-18; — *Coup d'Œil sur Bruxelles*; Bruxelles, 1805, in-12: c'est une description de cette ville; — *L'Amante romanesque*, comédie, mêlée d'ariettes, sans nom de lieu ni date, in-32; — *Poésies diverses*; Bruxelles, 1812, in-12. Le neveu de Hubin a publié, en y joignant une notice sur l'auteur: *Poésies choisies de J.-H. Hubin*; Bruxelles, 1862, in-18. N. L.

Notice en tête des Poésies choisies de J.-H. Hubin.

HÜBNER (*Jean*), géographe et historien allemand, né à Zittau, le 17 mars 1668, mort à Hambourg, le 21 mars 1731. Il fit ses études à Leipzig, et devint, en 1694, recteur du collége de Mersbourg, et en 1711 recteur du *Johanneum* de Hambourg. Il a écrit beaucoup d'ouvrages destinés à l'usage des écoles. Son livre: *Fragen aus der alten und neuen Geographie* (Questions de Géographie ancienne et moderne); Leipzig, 1693, in-12, eut, dans l'espace de quelques années, trente-six éditions. Parmi ses autres travaux nous citerons: *Fragen aus der politischen Historie* (Questions d'Histoire politique); Leipzig, 1702-1721; — *Einleitung in die politische Historie* (Introduction à l'Histoire politique), ibid., 1722, 1 vol; — *Zweimal* 52 *biblische Historien* (Cent Quatre Histoires bibliques), centième édition corrigée, publiée par D.-J. Lindner; Leipzig, 1828; — *Genealogische Tabellen* (Tableaux Généalogiques); Leipzig, 1708-1733. 4 vol.; — *Genealogische Fragen* (Questions Généalogiques); ibid., 1719-1737, 4 vol; — *Bibliotheca Historica*, publiée avec Fabricius et Richey; Leipzig, 1715-1729, 10 vol.; — Ce fut Hübner qui donna au géographe Homann (*voy.* ce nom) l'idée d'enluminer les cartes géographiques.

Son fils *Jean* Hubner, mort à Hambourg, en 1753, continua quelques-uns des ouvrages de son père, et publia: *Museum Geographicum*; Hambourg, 1746; — *Bibliotheca Genealogica*; Hambourg, 1729; — *Vollständige Geographie* (Geographie Universelle); Hambourg 1730, 3 vol.; etc. R. L.

J. A. Fabricius, *Elog. Hübnerii*; dans les *Memor. Hamburg.*, t. VIII, p. 419. — *Acta Eruditor.*, Supplem., t. X. — Beuthner, *Hamburg. Gelehrt. Lex.* — Sax, *Onomasticon Liter.*

* **HÜBNER** (*Rodolphe-Jules-Benno*), peintre d'histoire allemand, né à Œls (Silésie) en 1806. Il commença l'étude de son art à Berlin, en 1821, sous la direction de W. Schadow, et suivit son maître à Dusseldorf en 1827, avec Hildebrandt, Lessing et Sohn. L'année suivante, il exposa à Berlin son tableau *Les Pêcheurs*, d'après la ballade de Gœthe. Ce tableau attira l'attention sur son auteur, qui fit ensuite un voyage en Italie. A son retour en Allemagne, Hübner finit par s'établir à Dresde, en 1839; deux ans après il

fut nommé professeur de dessin à l'académie de cette ville. Il obtint une grande médaille d'or à l'exposition de Bruxelles en 1851. « Hübner, dit la *Conversations-Lexikon*, est un artiste remarquable par une grande pureté de formes et par la beauté de son coloris, quoiqu'on lui ait reproché d'avoir trop prodigué l'azur dans ses premiers tableaux. Si l'on peut désirer çà et là plus de profondeur, plus de vigueur dans le coloris et plus d'énergie dans l'expression, le spectateur ne peut jamais se soustraire à l'impression harmonique de l'ensemble, à la beauté des tons et à la grâce de l'expression qui dominent dans les tableaux de Hübner. » Parmi ses tableaux on cite : *Booz et Ruth ; — Roland délivrant la princesse Isabelle de la caverne des brigands ; — Le Départ de Noémi* (1833) ; — *Samson ébranlant les colonnes du Temple ; — Le Christ et les Évangélistes* (1835) : tableau d'autel à l'église de Meseritz ; — *Les Deux Amants du Cantique des Cantiques ; — L'Age d'Or ; Le Christ à la colonne ; — Enfants dormant dans la forêt sous la protection de leur ange gardien ;* etc. On lui doit en outre une suite de bons portraits. *La Félicité et Le Sommeil*, d'après l'*Octavien* de Tieck, est une œuvre de la plus grande délicatesse. La gravure et la lithographie ont multiplié à l'infini sa figure de *L'Allemagne*, qu'il avait dessinée pour l'album du roi Louis de Bavière. A l'exposition universelle de 1855, à Paris, on voyait de lui : *Charles-Quint lisant son bréviaire au couvent de Saint-Just*, et des cartons de vitraux pour l'église des Dominicains à Cracovie et pour la chapelle de la Vigne du feu roi de Saxe Frédéric-Auguste. L. L—T.

Conversations-Lexikon.

* HÜBNER (*Joseph-Alexandre* DE), diplomate autrichien, né à Vienne, le 26 novembre 1811. Entré dans la chancellerie impériale d'État en 1833, il fut successivement chargé, en 1835 et en 1837, de deux missions à la cour du roi des Français Louis-Philippe. A la fin de 1838 il se trouvait à Milan, où il décrivit par ordre les cérémonies du couronnement de l'empereur d'Autriche. Attaché comme secrétaire à la légation de Lisbonne en 1841, il devint en 1844 consul général d'Autriche à Leipzig et chargé d'affaires auprès de diverses petites puissances allemandes. Les incidents diplomatiques soulevés par l'insurrection de Cracovie et la prise de possession de cette ville libre par l'Autriche l'appelèrent un moment à Paris en 1846 ; mais il retourna peu de temps après à son poste. Il se trouvait à Milan, retenu par des affaires privées, lorsque éclata la révolution de Février. Chargé d'une nouvelle mission à Paris en 1849, il y fut élevé, vers la fin de la même année, au poste de chargé d'affaires. Le 11 janvier 1853 il fut nommé conseiller privé et accrédité par le gouvernement autrichien comme ministre plénipotentiaire auprès de l'empereur des Français. Il figura en cette qualité dans le congrès qui signa, en mars 1856, le traité de Paris, lequel mit fin à la guerre d'Orient. Au mois de mai suivant il fut élevé au rang d'ambassadeur. Quelque temps après il fit un voyage à Naples, dans le but supposé d'inviter le roi des Deux-Siciles à faire des concessions à l'Angleterre et à la France, qui avaient rompu leurs relations diplomatiques avec cette puissance. Il revint ensuite à Paris, où il a repris ses fonctions. J. V.

Courte Biographie, par ordre alphabétique, de tous les Généraux, Ministres, Ambassadeurs, etc., qui ont figuré dans les affaires d'Orient, dans l'*Illustration* n° 627.

* HÜBSCH (*Henri*), architecte allemand, né à Weinheim (grand-duché de Bade), en 1795. Il fit ses études à Heidelberg, sous la direction de Weinbrenner. Fatigué, comme beaucoup de ses contemporains, du vieux style académique, et pensant que les formes architectoniques de la Grèce et de Rome étaient insuffisantes à satisfaire aux exigences de l'architecture des temps modernes, il se voua avec zèle à l'étude de l'architecture du moyen âge, glorifiée à cette époque par le plus grand nombre des poëtes et des archéologues. De l'année 1817 à 1819 il entreprit un voyage en Italie et en Grèce ; et à la vue des monuments qu'il visita, il modifia et mûrit ses idées. Il acquit la conviction qu'il y avait à créer une nouvelle architecture monumentale, inspirée du style à plein cintre pratiqué au douzième siècle en Europe, et dont le but et la construction devaient se lier avec clarté dans la forme et l'ornementation. Après s'être appliqué à l'étude des monuments romans des bords du Rhin, à la suite d'un second voyage d'Italie en 1822, il fut nommé en 1824 professeur d'architecture à l'Institut de Stadel, fondé à Francfort-sur-le-Mein, et destiné à former des artistes et des constructeurs. Ce fut là qu'il étudia son *Projet d'un Théâtre avec Charpente en Fer* ; Heidelberg, 1825, in-folio, avec six planches ; — ses *Plans pour l'Église de Barmen* (1825-1829) ; — la *Maison des Orphelins de Francfort-sur-le-Mein* (1826-1829). En 1827 il fut nommé architecte et inspecteur des travaux de construction à Carlsruhe. C'est dans son ouvrage intitulé : *Dans quel Style devons-nous bâtir ?* qu'il exposa ses principes sur l'architecture. Selon sa théorie, le style roman ne doit pas offrir un type absolu pour les temps modernes ; il ne doit être que le vêtement dans lequel se produisent les exigences architectoniques de l'époque actuelle. Il critique et voue au ridicule les pastiches du style ogival comme des œuvres hors de saison, nullement en rapport avec nos idées et nos mœurs. Hübsch, depuis son séjour à Carlsruhe, éleva dans cette ville, dans le duché de Bade et aux alentours, une suite de monuments dans le style roman, qui, par ses soins et ceux de ses confrères Lanaub et Gartner, s'étendit très au loin. Parmi ses œuvres les plus considérables nous citerons le *Palais de la Chancellerie des Finances* et l'*École des Filles* à Carlsruhe (de 1828-1830) ;

[illegible] ; les *Églises* [illegible] , de [illegible] ; l'église de [illegible] en 1837, [illegible] ; elle est du style [illegible] de *Bulach*, de [illegible] de *Dürrheim*; enfin [illegible], commencé [illegible] plus tard.

[illegible] ont pour titre : *Ue-* [illegible] (De l'Architecture); [illegible] — *Entwurf zu einem* [illegible]; Heidelberg 1826, [illegible] *sollen wir bauen* [illegible] bâtir)? Carlsruhe, [illegible] d'Architecture) [illegible] *Die Architectur und* [illegible] *Malerei und* [illegible] Rapports avec la [illegible] du jour); Stuttgard et [illegible]

[illegible] D. Ramée et R. L. [illegible] *Zürich und die* [illegible]

[illegible], théologien français, [illegible], le 15 mai 1608, [illegible] entra en 1643 dans [illegible] prononça ses vœux, et [illegible], puis à Vannes. [illegible] fit nommer directeur [illegible] avait été l'un des fonda- [illegible] inventer ou à propager [illegible] lui semblaient propres à [illegible] de Marie Alacoque, [illegible] l'adoration du Sacré-Cœur [illegible] perpétuelle du Saint-Sacre- [illegible] congrégations en l'hon- [illegible] les adeptes portaient une [illegible] manche ; il distribuait des [illegible], de petits livres, [illegible] portaient de toutes parts. [illegible] des fidèles, qu'on lui [illegible] miracles. Il a écrit : une [illegible] — *Les Motifs d'aimer Dieu* [illegible]; — *La Pratique de* [illegible] autres œuvres ascétiques [illegible], revues et corrigées par [illegible], et publiées sous le titre [illegible] *du P. Vincent Huby*; [illegible]; Lyon et Paris, 1827, [illegible] en a donné une édition [illegible], 1767, in-12. On a publié [illegible] *Conversations propres à entretenir l'Amour divin* [illegible] *extraites des œuvres du* [illegible]

G. de F.

[illegible] *Saints de Bretagne*. — Pierre [illegible] *des saints Fondateurs des* [illegible]

[illegible] missionnaire français, de la con- [illegible] Lazare, né à Toulouse, le [illegible] en 1839 pour la Chine, en qualité [illegible]. Dans les [illegible] pour [illegible] rendre de là en [illegible] tions qui leur [illegible] apostolique de Mongolie, ils devaient [illegible] à propager le christianisme, et [illegible] des conversions. Accompagnés d'un jeune [illegible] et revêtus du costume sacré de ces prêtres, ils sur- montent tous les périls du désert, et ce n'est que par hasard qu'ils reçoivent l'hospitalité [illegible] de Tatares nomades. Arrivés à Koumboum, célèbre couvent lamaïque, ils y étudient la langue thibé- taine. Vers la fin de septembre de l'année 1845 ils se unirent à la suite de la caravane thibétaine qui venait de porter le tribut à l'empereur de la Chine, pour se rendre à Lhassa, capitale du Thibet. Ils y arrivèrent vers la fin de décembre, et s'y établirent dans une modeste demeure. [illegible] ils furent soumis à plusieurs interrogatoires par les autorités locales. Sur leur déclaration qu'ils venaient seulement prêcher la religion de Jésus- Christ, ils furent traités avec égards et logés aux frais du régent. Malgré les bonnes intentions du régent, l'ambassadeur chinois leur intima l'ordre de quitter le Thibet; et bien qu'ils mani- festassent alors le désir de se rendre de ce pays à Calcutta, ils furent contraints de reprendre la longue route de la Tartarie et de la Chine. Au mois d'octobre 1846 ils [illegible] à Ma- cao. L'abbé Huc a consigné [illegible] tances de son voyage dans un livre [illegible] *venirs d'un Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine, pendant les années* [illegible] *et 1846*; Paris, 1850, 2 vol. [illegible] Ce livre eut un grand succès; [illegible] et des traductions en diverses [illegible] dèrent rapidement. Ce succès est dû [illegible] la description du pays, si peu connu [illegible] un style aussi varié qu'élégant, et au [illegible] d'épisodes curieux dont l'auteur a [illegible] parsemer son récit. La description des parties de la Chine visitées par l'abbé Huc lui a suggéré la rédaction d'un ouvrage qui fut publié par ordre de l'empereur à l'Imprimerie impériale, sous le titre de : *L'Empire Chinois, faisant suite à l'ouvrage intitulé : Souvenir d'un Voyage dans la Tartarie et le Thibet*; Paris, 1854, 2 vol. in-8°. Il en existe plusieurs éditions et une tra- duction anglaise. Cette description a été cou- ronnée par l'Académie Française. Enfin, à une époque toute récente M. Huc a fait paraître un ouvrage intitulé : *Le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*; Paris, 1857, 3 vo- lumes in-8°, avec carte. Cet écrit contient un grand nombre de renseignements historiques; mais la question de la propagande catholique en Chine en est le mobile et le but. M. Huc pense que « l'Évangile remplacera bientôt en Asie le « philosophisme de Confucius, les traditions boud- « dhiques et les interminables légendes des Védas ; « enfin que Brahma, Bouddha et [illegible]

« tront pour faire place au vrai Dieu, etc. (1). » Le troisième volume du *Christianisme en Chine*, le dernier publié, s'arrête en 1722, à la mort de l'empereur Khang-hi. J. K.

Documents particuliers. — *Souvenirs d'un Voyage en Tartarie*, de l'abbé Huc. — *L'Empire Chinois*, du même auteur.

HUCBALD ou **HUGBALD** (2), moine de Saint-Amand, au diocèse de Tournay. Les biographes ne s'accordent point sur le lieu de sa naissance; les uns en font un Français, les autres un Belge. Selon l'opinion la plus généralement admise, il serait né en 840, et serait mort le 20 juin 930, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Neveu du célèbre Milon, directeur de l'école de l'abbaye de Saint-Amand, ce fut à ce monastère et sous la protection de son oncle que Hucbald fit ses premières études. Les progrès du jeune novice dans les lettres, dans les sciences et surtout dans la musique furent tellement rapides qu'ils excitèrent bientôt la jalousie de son propre maître. Hucbald avait composé et noté le chant d'un office pour la fête de Saint-André; cet ouvrage lui ayant attiré des éloges justement mérités, Milon en fut si irrité qu'il défendit l'entrée de son école à son neveu, en lui reprochant de vouloir briller à ses dépens. Hucbald avait alors vingt ans; chassé de son monastère, il se retira à Nevers, où il ouvrit une école dans laquelle il enseigna la musique; ce fut là qu'il composa des chants en l'honneur de sainte Cilinie, dont il a écrit aussi la vie. Mais le désir d'augmenter ses connaissances le décida peu de temps après à se rendre à Saint-Germain d'Auxerre pour y suivre les leçons de Héric, un des hommes les plus savants qu'il y eût alors. Ce fut sous la direction de ce moine, qui comptait Remi au nombre de ses disciples, que Hucbald compléta ses études littéraires et musicales. Il ne tarda pas cependant à se réconcilier avec son oncle, et revint à Saint-Amand, rapportant avec lui les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte; et à la mort de Milon, en 872, il lui succéda dans la direction de son école. Quelques années plus tard il lui vint à l'idée d'écrire un poëme à la louange des chauves, qu'il dédia au roi Charles le Chauve. Ce singulier poëme, composé de cent trente-six vers latins dont tous les mots commencent par un C, a été imprimé plusieurs fois aux seizième et dix-septième siècles. En voici le premier vers :

Carmina clarisonæ calvis cantate Camœnæ.

En 883, Hucbald ayant été invité par Rodulfe, abbé de Saint-Bertin, à venir diriger l'école de ce monastère, il se rendit à son désir. Rodulfe fut tellement satisfait de ses services qu'il lui fit présent, en témoignage de sa reconnaissance, de terres considérables situées dans le Vermandois; mais Hucbald, entièrement livré à l'étude et aux exercices de piété, attachait peu de prix aux richesses; aussi ne les accepta-t-il qu'à la condition d'en faire don aux moines de l'abbaye de Saint-Bertin. Le bruit de sa renommée parvint jusqu'à Foulques, archevêque de Reims; ce prélat, ayant résolu de rétablir les deux écoles existant anciennement dans son église, appela auprès de lui, en 893, Hucbald et Remi d'Auxerre, auxquels il confia la direction de ces écoles, qui, bientôt florissantes, produisirent une foule de savants formés par les soins des deux célèbres maîtres. Hucbald n'était pas seulement connu dans les monastères; son savoir et son caractère lui avaient attiré l'estime de la cour; il paraît même qu'il y jouissait d'un certain crédit et que ce fut à sa prière que Foulques obtint de Charles le Simple, en 899, le titre de chancelier du royaume, car on lit les mots suivants à la fin d'un diplôme qui confère ce titre à l'archevêque de Reims : *Impetratum est mediante Hucbaldo monacho*. Après la mort de Foulques, au mois de juin de l'année suivante, Hucbald retourna à Saint-Amand, où il passa paisiblement le reste de ses jours dans le silence du cloître et au milieu de ses travaux littéraires. On pense que ce fut à cette époque qu'il rédigea ses principaux traités de musique. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans, comme nous l'avons dit plus haut, lorsqu'il cessa de vivre; son corps fut déposé dans le tombeau érigé à la mémoire de son oncle Milon, dans l'église Saint-Pierre, à Saint-Amand.

Au milieu de la barbarie des neuvième et dixième siècles, Hucbald fut du nombre de ces hommes laborieux dont les efforts et les lumières sauvèrent d'un complet anéantissement les lettres, les sciences et les arts, réfugiés au fond des monastères. Il était lié avec la plupart des savants de son époque, qui tous lui accordent les plus grands éloges pour ses connaissances dans les lettres et dans la musique. Frodoard, Sigebert de Gemblours, qui ont vécu peu de temps après lui, Trithème, Molanus et d'autres historiens en parlent dans les mêmes termes. Hucbald a écrit en latin la *Vie* de plusieurs saints personnages : celle de *saint Lebuin* ou *Lebwin*, patron de Deventer, recueillie par Martène; celles de *sainte Rictrude*, de *sainte Aldegonde*, de *sainte Malaberte*; — une *Histoire de sainte Cilinie*, mère de saint Remi; — *Les Actes de saint Cyr et de sainte Julitte, sa mère* : ces actes ont été recueillis par les Bollandistes; — une *Vie de saint Pierre*, laissée imparfaite; — un Commentaire latin sur la règle de Saint-Benoit; — un petit poëme latin, *De Laude Calvorum*, dédié à Charles le Chauve, publié à Bade en 1516 et en 1519, in-4°, et en 1547, in-8°; ce poëme a été inséré par Dornan dans son *Amphitheatrum Sapientiæ Socraticæ*; et par Gas-

(1) Tome III, à la fin de la préface.

(2) L'orthographe de ce nom varie dans les auteurs latins du moyen âge : les uns écrivent *Ubaldus*, *Hubaldus* ou *Huboldus*; les autres *Hucbaldus*, *Hugbaldus* ou *Hucboldus*. Nous avons adopté, avec M. de Coussemaker, l'orthographe *Hucbald* ou *Hugbald*, qui semble la plus conforme à l'origine teutonique de ce nom, qui se compose de *Huc* ou *Hug*, intelligent, et de *bald*, hardi.

[illegible] sa Clavis ; — [illegible] de plus- [illegible] la mesure. Le premier [illegible] Liber Ubaldi [illegible] Institutione [illegible] qui est basé sur [illegible] ne traite nullement [illegible] au contraire, [illegible] des consonnances, [illegible] ; c'est une [illegible] de Réginon de [illegible] sous le même [illegible] avec les neumes ou [illegible] et des répons. [illegible] qu'il soit de Hucbald ; [illegible] d'un manuscrit de [illegible], conféré avec un [illegible] de la bibliothèque [illegible] après, sous le titre [illegible] un fragment de traité [illegible] une exposition des [illegible] trouve à la suite [illegible] qui ne se lient [illegible] il est ques- [illegible] tuyaux d'orgue, du [illegible] des modes et des con- [illegible] fragments, tirés des [illegible] de Strasbourg et [illegible] sont attribués [illegible] l'ouvrage le plus [illegible] dont il est incontesta- [illegible] qui a pour titre Mu- [illegible] Musica Enchiri- [illegible] en France, en [illegible] sont anonymes, [illegible] la bibliothèque Maglia- [illegible] du titre duquel on lit En- [illegible], et celui de [illegible] de Paris, n° 7202, [illegible] Musica, authore [illegible] C'est un traité de mu- [illegible] les principes des Grecs [illegible] l'exposition d'un sys- [illegible] qui paraît appar- [illegible] moyen de dix-huit carac- [illegible] ou inclinés, la nota- [illegible] représenter les sons d'une [illegible] quatre tétracordes désignés [illegible] de graves, finales, su- [illegible] et auxquels on a ajouté [illegible] ce qui fait en tout dix- [illegible] de cette notation ré- [illegible] suivantes et aux noms des [illegible] nous avons placés au-des- [illegible]

[illegible]

[illegible] la suite [illegible] se compose [illegible] commentaire [illegible] maître. Ce commentaire [illegible] ties ; la seconde partie contient [illegible] n'existent point dans le traité [illegible] diaphonie ou harmonie [illegible] Isidore de Séville avait parlé [illegible] cles auparavant ; mais Hucbald [illegible] coup plus de développements, et ses [illegible] remarquables par leur clarté pour le temps où il vivait, sont appuyées de nombreux exemples de cette harmonie barbare composée de [illegible] de quartes, de quintes et d'octaves, qui était alors en usage. — Le dernier traité de Hucbald, publié par Gerbert, est intitulé : Commemoratio brevis de Tonis et Psalmis [illegible]. Cet ouvrage, quoique ne renfermant que les règles relatives au chant ecclésiastique, offre un grand intérêt pour l'histoire de la musique, [illegible] des fragments de psaumes et d'antiennes qu'il contient, et où se rencontrent des [illegible] différentes de l'ancienne tradition [illegible] d'Italie. Dans son édition, Gerbert a placé à la fin de ce traité un tableau des huit tons du plain-chant notés à la fois avec des neumes et avec les caractères inventés par Hucbald. [illegible] l'un des plus précieux monuments de l'histoire, en ce qu'il donne la clé d'une partie [illegible] en usage au neuvième siècle, a été [illegible] par Gerbert d'une manière inexacte [illegible] semaker, dans la traduction qu'il a donnée de ce traité dans son Mémoire sur Hucbald, [illegible] a rectifié ce tableau d'après celui que contient le manuscrit n° 7212 de la Bibliothèque impériale de Paris.

Les traités de Hucbald, antérieurs de plus d'un siècle à ceux de Gui d'Arezzo, prouvent que c'est avec raison que l'on a contesté plusieurs inventions attribuées à ce dernier. En effet, Hucbald se sert déjà dans ses exemples de la lettre grecque appelée gamma, que quelques auteurs ont dit avoir été ajoutée par Gui d'Arezzo à l'ancienne formule grégorienne, A, B, C, D, E, F, pour désigner la note la plus grave de l'échelle musicale, et dont il aurait tiré le nom de gamme. Hucbald dispose aussi les caractères de sa notation entre des lignes qui ne forment pas, il est vrai, des portées distinctes, mais qui déterminent le plus ou moins d'élévation des sons ; on employait également le bémol et le bécarre avant Gui d'Arezzo, en sorte qu'il ne resterait réellement de ce moine que l'application des syllabes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, pour désigner les six premières notes de la gamme, et peut-être aussi l'usage des clés de *fa* et d'*ut*, qui déterminent la portée des voix dans l'étendue de l'échelle générale.

Hucbald ne fut pas seulement célèbre par ses ouvrages sur la théorie musicale; les anciens auteurs lui accordent encore les plus grands éloges pour les chants pleins d'une mélodie douce et régulière qu'il composa, disent-ils, en l'honneur de plusieurs saints. Mabillon cite un office de nuit destiné à être chanté à la solennité de la fête de saint Thierri; la musique de ces hymnes, notée suivant la manière de Hucbald, paraît être perdue. Dieudonné DENNE-BARON.

Histoire Littéraire de la France, par les Bénédictins, t. VI. — Mabillon, *Acta Sanctorum*. — Gerbert, *Scriptores Ecclesiastici, de Musica Sacra*. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*. — De Coussemaker, *Mémoire sur Hucbald et sur ses Traités de Musique*; Paris, 1841, in-4°. — Le même, *Histoire de l'Harmonie au moyen âge*; Paris, 1852, in-4°.

HUÇÉIN. *Voy*. HOSSÉIN ET HUSSÉIN.

HUCHTENBURG ou **HUGTENBURCH** (*Jacques* VAN), peintre hollandais, né à Harlem en 1639, mort à Rome en 1669. Élève de Nicolas Berghem, il partit tout jeune pour Rome, où il travailla avec un grand succès. L. L—T.

Descamps, *La Vie des Peintres flamands et hollandais*. — Pinkerton, *Dict. of Painters*.

HUCHTENBURGH ou **HUGTENBURCH** (*Jean* VAN), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1646, mort à Amsterdam, en 1733. Plusieurs auteurs affirment qu'il apprit les premiers éléments de son art, sous la direction de son père, qui était un artiste distingué; d'autres pensent qu'il reçut des leçons de Jean Wyck. Son frère Jacques, qui vivait à Rome, l'appela près de lui vers 1665 et lui donna des conseils. Jacques van Huchtenburgh étant mort prématurément, Jean se décida à venir à Paris, où il entra chez van der Meulen; mais il étudia surtout les ouvrages de Wouwermans, qu'il prit pour modèle. En 1670 Huchtenburgh retourna en Hollande, et devint le peintre du prince Eugène de Savoie, qui estimait beaucoup son talent et lui envoyait les plans exacts de ses siéges et de ses batailles pour qu'il pût les représenter avec fidélité. Huchtenburgh peignit ainsi les batailles que le prince Eugène livra en 1708 et 1709; elles ont été gravées en un vol. in-fol., à La Haye, en 1725. En 1711 Huchtenburgh se rendit à la cour de l'électeur palatin, où, reçu avec honneur, il fit plusieurs tableaux. Il passa presque toute sa vieillesse à La Haye. Huchtenburgh surpassait van der Meulen et approchait de Wouwermans pour la délicatesse de la touche, pour l'expression et même pour la perspective aérienne. Son habileté à caractériser les diverses passions, les individus et les peuples excitait à bon droit l'admiration de ses contemporains. Ses eaux-fortes et ses gravures en taille-douce ont aussi beaucoup de mérite. Le musée du Louvre possède de Jean Huchtenburgh : *Choc de Cavalerie*; — *Vue d'une Ville de Guerre avec les Apprêts d'un Siége*.

L. L—T.

Descamps, *La Vie des Peintres flamands, allemands et hollandais*. — Pinkerton, *Dict. of Painters*. — Fréd. Villot, *Notice des Tableaux exposés dans les galeries du Musée imp. du Louvre*; 2e partie : écoles allemande, flamande et hollandaise. — *Convers.-Lexikon*.

HUDDART (*Joseph*), géographe anglais, né à Allenby (duché de Cumberland), en 1741, mort en 1816. Son père était cordonnier, et l'éleva pour l'état ecclésiastique; mais le voisinage du golfe de Forth l'entraîna vers la carrière maritime. Il se fit d'abord pêcheur, puis sur ses propres économies il se fit construire un brik sur lequel il exécuta des explorations géographiques dans le canal Saint-Georges, dont il dressa une carte restée estimée. Durant ce temps (de 1768 à 1773) il étudia l'astronomie, apprit le dessin, et devint bon géographe. En 1774, il partit pour les Indes, et releva toute la côte occidentale de Sumatra. Il s'engagea au service de la Compagnie des Indes, comme capitaine, fit quatre voyages d'Europe en Asie, et dressa les cartes côtières de la péninsule gangénique, depuis Bombay jusqu'à Coringo. En 1788 il devint l'un des directeurs de la Compagnie, retourna en Europe, et, entraîné par l'amour de la science qu'il possédait si bien, il dressa la carte des îles occidentales de l'Écosse. Il s'appliqua aussi à la fabrication de câbles et de cordages mieux confectionnés que ceux jusque alors en usage dans la marine. Il éleva une corderie à Mary-Port, et vit ses modèles acceptés par l'Amirauté. Outre un grand nombre de cartes, il a laissé une esquisse du *détroit de Gaspar*, passage entre les îles de Banca de Billiton et de nombreux mémoires dans les *Philosophical Transactions*. A. DE L.

Annual Register.

HUDDE (*Jean*), seigneur DE WAWEREN, mathématicien hollandais, né à Amsterdam en 1633, mort dans la même ville, le 16 avril 1704. Il étudia le droit et surtout les mathématiques dans sa patrie; il visita ensuite la France, et s'arrêta à Saumur (13 janvier 1659) pour s'y perfectionner dans la jurisprudence. De retour à Amsterdam, il occupa successivement les charges d'échevin, de trésorier et de bourgmestre, de 1668 à 1693. Il était fort lié avec Descartes et Schooten. De très-bonne heure il s'occupa de mathématiques et de mécanique; plusieurs inventions faites par lui dans sa jeunesse se trouvent rapportées dans l'*Introductio in Geometriam Cartesii* de Fr. Schooten. En 1672 il dirigea les travaux entrepris pour inonder la Hollande, à l'effet d'empêcher l'armée française de s'avancer. En 1689 il inventa une machine propre à purifier l'eau des canaux d'Amsterdam. Dans son *Commercium Epistolicum*, Leibnitz, qui était lié avec Hudde, nous apprend que celui-ci avait le premier résolu la quadrature de l'hyperbole ainsi que le problème de déterminer l'équation d'une courbe qu'on ferait passer par autant de points qu'on voudrait, et qu'il avait aussi écrit des traités remarquables sur les rentes viagères et les probabilités de la vie humaine. Hudde avait entrepris un grand ouvrage intitulé : *De Natura, Reductione, Determina-*

[illegible] *Hydrostatique* [illegible] le manuscrit [illegible] au furent [illegible] de Schoo[illegible] (t. [illegible], 482-507). [illegible] *Deductions* [illegible] 1656) et *De* [illegible] *II*; il y cite [illegible] des tangentes de [illegible] été traduit en fran[illegible], dans le *Journal* [illegible] août 1713. On doit [illegible] pour déterminer si une [illegible] et pour trouver [illegible] conservé son nom. Dans [illegible], Niewitsen [illegible] de Hudde sur le jau[illegible] [illegible] et E. G.

[illegible] — Paquot, *Mém.* [illegible], t. VII, p. 314-317. — [illegible] — Montucla, *Histoire* [illegible] et [illegible].

[illegible] navigateur anglais, né [illegible], mort en 1611, [illegible] voyages qu'il a faits [illegible] qui abrégeât la route [illegible] par le nord, le [illegible]. Les tentatives isolées [illegible] jusqu'en 1607 ayant été [illegible] anglais s'associè[illegible] d'une nouvelle ex[illegible] le commandement à [illegible] et homme résolu. [illegible] mai 1607, il reconnut [illegible] terre faisant vraisem[illegible] orientale du Groën[illegible] sur la côte du Spitz[illegible] des traces de bes[illegible] et deux ruisseaux [illegible]. Poursuivant sa route le [illegible] du Groënland, il attei[illegible] de latitude, mais plus [illegible] seulement ou les extré[illegible] du Spitzberg. Arrêté par [illegible], il continua de pousser [illegible] intention de revenir par le [illegible] les glaces lui fermèrent [illegible] et il dut alors revenir en [illegible] le 15 septembre. Reparti [illegible] suivante, il essaya de [illegible] et la Nouvelle-Zemble, [illegible] les côtes l'année précé[illegible] par les glaces de trouver [illegible] celui connu sous le nom [illegible] se dirigea vers le nord-[illegible] de Lumley; mais, recon[illegible] saison était trop avancée, [illegible] pas, et rentra le 26 août [illegible]. L'insuccès de ces [illegible] la compagnie anglaise, [illegible] les chances d'une troi[illegible] même de Hudson. Sti[illegible] plus heureux, il ac[illegible] [illegible] de négociants [illegible] 1609, un navire [illegible] girent de chercher [illegible] ou le nord-ouest. Ayant [illegible] 6 avril, il doubla le cap Nord le 5 mai, [illegible] par les côtes septentrionales de la Nouvelle-Zemble, et rencontra encore des [illegible] qui lui firent perdre tout espoir [illegible] cette mer, au passage qu'il cherchait. Son équipage, composé d'Anglais et de Hollandais, vivant fort mal ensemble, habitués d'ailleurs, pour la plupart, à la seule navigation des mers orientales, déclara ne pouvoir supporter la rigueur du froid. Hudson lui proposa alors d'aller à la recherche du passage, soit vers le détroit de Davis, soit vers la côte de Virginie, où il croyait en exister un, par les 40° environ, suivant des cartes et mémoires qu'il avait reçus du capitaine Smith, de cette colonie. La première de ces propositions ayant été acceptée, le capitaine anglais s'avança jusqu'aux îles de Feroë, et, portant ensuite le cap au sud, il relâcha, [illegible] let, à la côte d'Amérique, afin de s'y [illegible] un mât de misaine. Il s'y occupait d'[illegible] quand ses matelots, redoutant l'[illegible] turels, qu'ils s'étaient aliénés, le [illegible] remettre à la voile, le 26 du même [illegible] le 3 août, à 37° 45′ de latitude, il y [illegible] puis, rangeant la côte jusqu'à 40° 30′, il découvrit entre deux îles une grande baie, qu'il nomma *Baie d'Hudson*, et qu'il remonta en [illegible] une étendue d'environ 50 lieues. Les vivres menaçant de lui manquer, il tint conseil avec son équipage sur la route à suivre. Le contre-maître du navire, qui était Hollandais, voulait qu'on hivernât à Terre-Neuve, d'où l'on se serait ensuite remis à la recherche du passage par le nord-ouest. Hudson, que son équipage avait déjà menacé, craignait qu'il ne se mutinât de nouveau et que la difficulté de se procurer des vivres ne le mît hors d'état de reprendre sa navigation. Il proposa donc d'aller passer l'hiver en Irlande. Tout son monde avait semblé y consentir; mais les Anglais ayant changé d'opinion à mesure qu'ils se rapprochaient de leur pays, il se décida à rentrer, le 7 novembre, dans le port de Dartmouth. Le seul fruit que Hudson recueillit de cette expédition, ce fut la cession de son droit de découverte aux Hollandais, qui fondèrent, sous le nom de *Nouvelle-Belgique*, l'établissement colonial dont Robert Carre s'empara en 1664, et qui, depuis cette époque, a pris le nom de *Nouvelle-York*. Dégagé de ses obligations envers la compagnie hollandaise par le refus des conditions qu'il mettait à un troisième voyage, il renoua avec l'ancienne compagnie anglaise. Celle-ci, malheureusement, exigea qu'il fût assisté d'un marin expérimenté, nommé Colebrune, qu'elle jugeait propre à le guider, mais dont l'adjonction exerça une fâcheuse influence sur les actes de Hudson et sur la conduite ultérieure de son équipage.

Parti de Blackwal le 17 avril 1610, il n'était pas encore sorti de la Tamise, que, saisissant un prétexte pour se délivrer de Colebrune, il le renvoya à Londres avec une lettre dans laquelle il s'efforçait de justifier cet étrange procédé. Arrivé, vers la fin du mois de mai suivant, à un port de la côte ouest d'Islande, il eut à y déjouer un complot de son équipage, complot motivé sur le renvoi de Colebrune. Ayant remis à la voile le 1er juin, il reconnut, le 15, la terre que Davis avait nommée *la Désolation*, entra le 24 dans le détroit et le golfe qui, depuis, ont pris son nom, visita la côte ouest du golfe ainsi que d'autres parties de ce golfe, pénétra dans une baie au sud-ouest, qu'il appela *Saint-Michel*, parce qu'il l'avait découverte le 29 septembre, et se trouva bientôt arrêté par les glaces. Les vivres embarqués à Londres étaient consommés, et la stérilité du pays n'offrait aucune perspective de pouvoir les renouveler. Les oiseaux que l'on tua préservèrent bien, il est vrai, l'équipage des derniers excès de la faim; mais cette ressource manqua au printemps, et Hudson, après huit jours passés inutilement à chercher des vivres, regagna son vaisseau, alors dégagé des glaces. Résolu à retourner en Angleterre, il semblait néanmoins avoir le pressentiment qu'il n'y aborderait pas. Préoccupé de cette triste pensée, il distribua à l'équipage le peu de biscuit qui restait, régla la solde de chacun, et accompagna chaque décompte d'un certificat de services. Ces témoignages de sollicitude qu'il donnait en pleurant à ses matelots ne firent aucune impression sur eux. Déjà ils lui en voulaient d'avoir privé de son emploi son contre-maître Yvett, coupable de les avoir excités à la révolte. Au moment du départ (21 juin 1611), les complices de ce contre-maître exécutèrent leur projet. A leur tête se trouvait un nommé Henri Green, à qui Hudson avait sauvé la vie à Londres, en lui donnant asile d'abord dans sa maison, puis sur son navire, où il l'avait recueilli à l'insu des armateurs. Tous se saisirent de Hudson, de son fils, encore enfant, de James Woodhouse, mathématicien, embarqué comme volontaire, du charpentier et de cinq autres matelots. Les jetant sans provisions, sans armes, dans la chaloupe du vaisseau, ils les abandonnèrent à leur triste sort. On a toujours ignoré ce que devinrent ces infortunés, qui, vraisemblablement, moururent de faim ou furent massacrés par les sauvages. Cet acte de cruauté ne resta pas complétement impuni. Green et deux de ses complices périrent dans une rencontre qu'ils firent des sauvages, et le principal auteur de la rébellion, Yvett, qui avait déjà fait plusieurs voyages avec Hudson, mourut misérablement à bord. Quand les débris de l'équipage, maltraité par la faim et les maladies, arrivèrent en Angleterre au mois de septembre, Habacuc Pricket, écrivain du vaisseau, donna tous les détails de la rébellion. On conjectura bien qu'il y avait participé; mais il écarta toute poursuite par l'adresse qu'il eut de se rendre nécessaire en donnant des renseignements desquels il résultait qu'il y avait un passage au nord-ouest vers le 60°. La compagnie arma alors les navires *La Résolution* et *La Découverte*, dont elle confia le commandement aux capitaines Button et Ingram, avec mission d'aller s'assurer de l'existence du passage indiqué par Pricket, qui s'embarqua avec eux, et de recueillir, s'il en était temps encore, Hudson et ses malheureux compagnons. La nouvelle expédition n'eut aucun résultat; on ne trouva ni le passage signalé par Pricket ni les victimes de la révolte. Comme Hudson n'avait pas fait acte de prise de possession de sa découverte, au nom de l'Angleterre, un Canadien français, nommé Bourdon, fut envoyé en 1656 pour l'assurer à la France. Cette prise de possession fut renouvelée ensuite plusieurs fois, notamment en 1671, par le P. Albanel, jésuite, qui, accompagné de Denis de Saint-Simon, pénétra dans la baie d'Hudson par une route qui n'avait pas encore été suivie. Mais ces divers actes isolés, non sanctionnés par l'intervention du gouvernement français, restèrent sans effet par suite de la création de la célèbre Compagnie de la baie d'Hudson, que Charles II autorisa, en 1672, à s'établir au sud de cette baie, où le commerce des fourrures lui a procuré de grandes richesses. P. LEVOT.

Recueil de Purchas, t. IV. — *Petits Voyages* de Debry, t. X et XI. — *Descriptio ac Delineatio Geographica Detectionis Freti, sive transitus ad occasum, supra terras americanas in Chinam atque Japoniam ducturi, recens investigati, a M. Henrico Hudsono, Anglo*, etc.; Amsterdam, 1613, in-4°. — *Histoire générale des Voyages*, par l'abbé Prévost, t. XIV et XV. — *Voyage de la Baie d'Hudson*, etc., traduit d'Ellis, 2 vol. in-12. — John Christ. Adelong, *Geschichte der Schiffahrten*; Halle, 1768, p. 266.

HUDSON (*Jean*), philologue anglais, né à Widehope (Cumberland), en 1662, mort à Oxford, le 27 novembre 1719. Après avoir fait ses premières études sous Jérôme Hechstetter, il entra en 1676 au collége de la Reine à Oxford, comme élève serviteur. Il prit le grade de bachelier ès arts le 4 juillet 1681, celui de maître le 12 février 1684, et se fit ensuite recevoir docteur en théologie. Au mois de mars 1686 il fut élu membre du collége de l'Université. En 1701 il succéda au docteur Thomas Hyde dans la charge de bibliothécaire de la bibliothèque Bodlyenne à Oxford, place qu'il remplit jusqu'à sa mort, et en 1712 il fut nommé principal de Sainte-Marie-Hall. Des études trop assidues et des habitudes trop sédentaires abrégèrent sa vie. On a de Hudson : *Introductio ad Chronographiam, sive ars chronologica in epitomen redacta*; Oxford, 1691, in-8°; — une édition de Velleius Paterculus; Oxford, 1693, in-8°; réimprimée en 1711 : la première édition contient les *Annales Velleiani* de Henri Dodwell, qui ont été retranchées à la seconde; — une édit. de Thucydide; Oxford, 1696, in-fol.; — *Geographiæ Veteris Scriptores Græci minores, græce et la-*

[illegible] 1662-1702-1719 [illegible] Dodwell [illegible] Müller [illegible] Oxford [illegible] Oxford, 1720 [illegible]

[illegible] naturaliste anglais, né [illegible] 1730, mort en 1793 [illegible] un pharmacien [illegible] sa profession [illegible] pour l'étude des [illegible] les plus habiles bota[illegible] en correspondance [illegible] naturalistes, et [illegible] la classification

[illegible] préface latine [illegible] le système de Linné [illegible]

[illegible] Vergennes [illegible] ouvrier carrossier [illegible] en suivant, de 1835 à 1840 [illegible] de Middlebury [illegible] universitaires [illegible] l'Union [illegible] son auteur [illegible] une édition complète [illegible] à Boston [illegible] Nation [illegible]

HUE, trouvère français, qui vivait au treizième siècle; il ne reste de ses différentes productions que deux chansons contenues dans des manuscrits de la Bibliothèque impériale. La seconde nous apprend qu'il y était qualifié de châtelain d'Arras. [illegible]

Dinaux, *Trouvères du nord de la France.* — *Histoire Littéraire de la France*, [illegible]

[illegible] trouvère français du treizième siècle; il ne reste de lui qu'un fragment de chanson que, d'après le [illegible] Guillaume de Dôle, l'empereur Conrad [illegible] à sa [illegible] dans une fête qu'il tint à Mayence. [illegible]

Histoire Littéraire de la France, [illegible]

HUE DE LA FERTÉ, [illegible] trouvère français, qui vivait au treizième siècle et sur lequel on n'a que de [illegible]. Il prit une part fort active à [illegible] des grands feudataires contre la régence de Blanche de Castille; il reste de lui trois [illegible], qui le montrent comme un ennemi [illegible] de la mère de saint Louis; il y attaque vivement le clergé et le comte de Champagne Thibaut. Ces pièces, au jugement de M. Paulin Paris, sont remarquables par la netteté de l'expression, la régula-

rité des vers et l'énergie, sinon la sincérité, de l'accusation. Elles ont été insérées dans le *Romancero français* publié par M. Paris en 1833 et dans le *Recueil de Chants historiques* édité M. Leroux de Lincy. G. B.

Histoire Littéraire de la France, t. XXIII, p. 618-621.

***HUE DU TAILLIS** (*Pierre-Paul*), jurisconsulte français, né à Chartres, le 19 mars 1743, mort dans la même ville, en 1784. Avocat au parlement de Paris, il s'est distingué par son rare dévouement pour les malheureux. On a de lui : *Lettre du 25 décembre 1776 en faveur des Quatre Innocents inculpés du vol des meubles et vases sacrés du château des Faures, près Ablis;* » — *Lettre en faveur de Cirasse, chirurgien au Gué de Longroi, et consorts*; — *Mémoire pour de Montbailly et sa femme;* 1771. R—R (de Chartres).

Gazette des Trib., 1777, t. II, p. 44. — Doyen, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 462.

HUE (*François*), Français connu par son dévouement à la famille royale, né à Fontainebleau, en 1757, mort à Paris, le 17 janvier 1819. Il appartenait à une famille de magistrats, et acquit, en 1787, la charge d'huissier de la chambre du roi. En 1791 il fut nommé premier valet de chambre du dauphin. Dans la journée du 20 juin 1792 il se plaça près de la reine et du jeune prince pour les protéger. Le 10 août il était resté aux Tuileries après le départ du roi; il dut s'échapper du château par une fenêtre, sauta dans le jardin et s'enfuit à travers les coups de fusil jusqu'à la rivière, où il gagna à la nage un bateau qui le tira de danger. Le lendemain il pénétra aux Feuillants, et reprit son service auprès du roi. Après la translation de Louis XVI au Temple, qui eut lieu le 14, Hue fut compris au nombre des personnes désignées par le roi pour le service des princes, et choisi pour celui du dauphin. Dans la nuit du 19 août, il fut conduit à l'hôtel de ville avec les autres personnes de service, interrogé et réintégré dans la Tour, où il resta seul attaché au roi et à la famille royale. Un peu avant le 2 septembre, il fut arrêté de nouveau et conduit à l'hôtel de ville, d'où Billaud-Varennes voulait le faire partir pour l'Abbaye; mais Tallien le fit retenir à la commune. Hue resta ainsi enfermé dans un cachot de l'hôtel de ville pendant tout le temps du massacre des prisons. Depuis ce moment les portes du Temple lui furent fermées. Mais son zèle lui suggéra les moyens de faire encore parvenir des renseignements utiles à ses anciens maîtres. Un jour qu'il écrivait à la reine pour lui rendre compte d'une commission dont elle l'avait chargé, il fut surpris par des commissaires des comités révolutionnaires qui venaient visiter ses papiers; il n'eut que le temps de mettre sa lettre dans sa bouche et de l'avaler. Dans son testament, Louis XVI se souvint de la fidélité de ce loyal serviteur. « Je croirais calomnier les sentiments de la nation, y dit-il, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. » Après la mort du roi, Hue continua de correspondre avec la reine, et se hasarda à pénétrer dans la Conciergerie pour la voir. Arrêté de nouveau, il passa de la prison de La Force dans une maison d'arrêt du faubourg Saint-Antoine, et de celle-ci à l'abbaye de Port-Royal, puis enfin à la maison de détention du Luxembourg. Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Lorsqu'en décembre 1795, le Directoire consentit à l'échange de la fille de Louis XVI avec les députés français détenus en Autriche, Hue, sur la demande de la princesse, obtint la permission de l'accompagner; il resta auprès d'elle pendant les trois ans de séjour qu'elle fit en Autriche; et, lorsqu'elle en partit pour aller à Mittau épouser le duc d'Angoulême, il la suivit, et fut attaché au service du roi en qualité de commissaire général de sa maison. En 1806, il vint en Angleterre pour faire imprimer un livre qu'il avait composé dès 1794 sur la fin du règne de Louis XVI. Au moment de retourner à Mittau, il reçut de Louis XVIII l'ordre de se rendre à Hambourg pour remplir auprès du sénat de cette ville les fonctions d'agent confidentiel du roi; mais il ne put remplir cette mission : les autorités de Hambourg lui enjoignirent de se constituer prisonnier dans une forteresse ou de sortir immédiatement du territoire; il préféra se cacher dans la ville et y resta neuf mois, à la faveur d'un passeport que lui délivra Bourrienne, ministre de l'empereur. Cette position n'était pourtant pas sans danger; Hue se détermina à quitter Hambourg sur une simple barque, et regagna la Hollande; de là il revint en Angleterre, et se rendit à Mittau. En 1814, il rentra en France à la suite de Louis XVIII, et donna ses premiers soins à la réimpression de l'ouvrage qu'il avait publié en Angleterre. Lorsque Louis XVIII dut quitter la France au retour de Napoléon en 1815, Hue reçut la périlleuse commission de retirer du trésor de la liste civile les diamants de la couronne, et d'en accompagner le transport hors du royaume, ainsi que celui d'autres valeurs en numéraire. A la seconde restauration, Hue reprit les fonctions de premier valet de chambre du roi et de trésorier général de sa maison militaire et de son domaine, emplois que le roi lui avait confiés déjà à sa première rentrée. Il en jouit peu de temps. On a de lui : *Dernières Années du Règne et de la Vie de Louis XVI;* Londres, 1806, in-8°; Paris, 1814, in-8°; Paris, 1816, in-8° : les éditions françaises ont été revues par Gence. M. Chavard a publié : *M. Hue peint par lui-même, ou lettres autographes de ce modèle de la fidélité, avec des remarques sur des sujets politiques à l'ordre du jour;* Paris, 1824, in-8°.

Son fils, le baron *André-Marie* HUE, né en 1786, mort le 16 septembre 1854, dans sa pro-

[illegible] de l'An- [illegible] à Malte, [illegible] France en 1814, [illegible] la 1re compagnie [illegible] Louis XVIII à Gand. [illegible] capitaine et [illegible], il succéda à [illegible] premier valet de [illegible] mêmes fonctions. [illegible] la révolution de [illegible] la propriété de Saint- [illegible] plus grande retraite [illegible] E. L—y.

[illegible] — Arnault, Jay, [illegible] Contemp. — Rabbe, [illegible]

[illegible]), marquis de Ca- [illegible] de cette famille, [illegible] 1811. Il est l'auteur [illegible] et d'un mé- [illegible] couronné par l'Ins- [illegible] médaille de première [illegible] de 1855 (section [illegible]

[illegible] CAIGNY.

[illegible]), philosophe français, [illegible] 1690, mort à Romeux, [illegible] avoir fait ses études [illegible] de Romeux. Ayant [illegible], il lui emprunta son [illegible] les réformes tendant au [illegible] décrets qui ordonnè- [illegible] de la Lorraine fussent [illegible] le plan d'un canal de [illegible] et la mer du Nord; [illegible] prononçait contre le [illegible] précipitées. Un *Essai* [illegible] *de la Mort* lui est [illegible] *Dictionnaire des Anony-* [illegible] peu connu. Tou- [illegible], Huel voulut [illegible] et les mettre [illegible] société d'importants [illegible] 1760, sans y mettre [illegible] : *Moyen de rendre* [illegible] *nous exempter* [illegible]. Faisant table rase [illegible] de filles qu'il suppo- [illegible] Huel demandait qu'on [illegible] plus modeste, et que [illegible] qu'ils renfermaient [illegible] deux mille cinq cents [illegible] districts, et char- [illegible]. Les maisons [illegible] l'importance des villes [illegible], contenir cinquante, [illegible]. Une administration [illegible] les ressources [illegible] idées n'étaient point [illegible] étaient alors impra-

[illegible]

[illegible], *Description de la* [illegible] *Dictionnaire* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans les *Mémoires de l'A-* *cadémie de Nancy*, 1856, p. [illegible].

HUELVA (*Alonso-Sanchez*), navigateur es- pagnol, vivait à la fin du quinzième et au com- mencement du seizième siècle. On lui attribue la découverte du Nouveau Monde. Il était de cette petite ville de Huelva qui fait partie du comté de Niebla et qui compta jusqu'à [illegible] ha- bitants tant de marins célèbres. On a prétendu que ce personnage, jeté par la tempête [illegible] pêtes sur les côtes de l'Amérique méridionale, ser serait revenu avec trois ou quatre de ses com- pagnons, et qu'il aurait abordé à l'île de Madère; puis on a ajouté qu'ayant recueilli ces marins, Colomb en obtint les premiers renseignements qui le guidèrent; on a fait le même conte à pro- pos de Perestrello, son beau-père. Georges Horn, Laet, Alderete, José de Acosta, Grotius lui-même, rapportent cette tradition, plus ou moins alté- rée; Mariana affirme même le débarquement de Huelva à Madère; Garcilasso, qui était né à Cuzco, mais qui vivait à Cordoue, [illegible], enfin elle est très-sérieusement admise par Fray Jeronimo de La Concepcion, dans son livre intitulé *Cadiz Ilustrada*. Les prétentions des Espagnols sont aujourd'hui rejetées. F. D.

Ocios de Españoles emigrados, t. VI, p. [illegible].

*HUEMATZIN, savant mexicain, vivait à Tezcuco au septième siècle, et passait pour le docteur par excellence de cette Athènes du Nou- veau Monde. On lui attribue la composition du *Teoamoxtli* ou *Teomoxtli* (le Livre divin) (1). Cette espèce d'encyclopédie faisait connaître, dit-on, les émigrations de la race aztèque de- puis son départ des rivages de l'Asie jusqu'à son arrivée sur le plateau de l'Anahuac; elle spécifiait les haltes diverses que dut faire la nation envahissante sur les bords du Rio Gila. On affirme que le *Teomoxtli* faisait partie de ces monceaux de livres aztèques, condamnés au feu sans examen par l'évêque de Mexico, Zumarraga. Peut-être a-t-on exagéré l'impor- tance de ce recueil hiéroglyphique, au point de vue de la mythologie et de l'histoire; c'était néanmoins une source précieuse, dont l'ab- sence se fera longtemps sentir. Nous ne pou- vons nous figurer aisément aujourd'hui l'étendue des pertes littéraires que fit alors le Mexique. Peut-être que si l'œuvre de Huematzin fût

(1) Selon les derniers documents publiés par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, ce livre célèbre aurait une ori- gine plus ancienne encore.

parvenue jusqu'à nous, on aurait maintenant des renseignements pour établir la signification réelle des hiéroglyphes mexicains. Lorsqu'on se rappelle que le palais de Tezcuco renfermait dans son sein certaines divisions intérieures destinées aux docteurs qui s'occupaient spécialement de certaines sciences; quand on a présent au souvenir ce qui nous est raconté des vastes ménageries, des jardins délicieux consacrés à l'étude de l'histoire naturelle, et qui existaient simultanément à Mexico et à Tezcuco, il est difficile de borner le rôle de Huematzin à celui d'un simple théoricien développant des traditions barbares et purement fantastiques (1). Ce savant aztèque, sur lequel nous avons des renseignements si peu précis, paraissait avoir fondé son enseignement sur des observations très-multipliées. En 1520 il n'y avait peut-être pas en Europe un seul édifice consacré à la culture des sciences que l'on pût comparer aux vastes établissements que nous venons de citer et dont Cortez décrit minutieusement lui-même le plus important.

Ferdinand Denis.

Torquemada, *Monarchia Indiana*. — Bustamante, *Chronica Mexicana*; Mexico, 1822, in-8°. — Prescott, *History of Mexico*, t. I, p. 86. — L'Abbé Brasseur de Bourg, *Histoire des Nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*, t. I.

HUEN (*Nicole* Le). *Voy.* Le Huen.

HUERNE DE POMMEUSE (*L.-F*), économiste français, né à Paris, en 1765, mort le 25 juin 1840. Élu par le département de Seine-et-Marne membre de la chambre des députés, où il siégea de 1815 à 1816 et de 1820 à 1827, il s'y occupa des questions d'économie publique, dont quelques-unes furent l'objet de notices dont voici les principales : *Des Canaux navigables considérés d'une manière générale, avec des Recherches comparatives sur la Navigation intérieure de la France et de l'Angleterre*; 1822, in-4°, avec atlas de 15 pl.; — *Des Colonies agricoles et de leurs avantages pour assurer des secours à l'honnête indigence, extirper la mendicité, réprimer les malfaiteurs et donner une existence rassurante aux forçats libérés, tout en accroissant la prospérité de l'agriculture, la sécurité publique, la richesse de l'État; avec des recherches comparatives sur les divers modes de secours publics, de colonisation et de répression des délits, ainsi que sur les moyens d'établir avec succès des colonies agricoles en France et la nécessité d'y recourir; contenant plusieurs tableaux statistiques*, etc.; Paris, 1832, in-8°, avec 11 tableaux; — *Recherches sur un Moyen spécial de Crédit public pour terminer promptement les Canaux entrepris par l'État, sans emprunt et en allégeant les charges actuelles des contribuables*; Paris, 1832, in-8°; — *Observations générales sur les Causes de l'existence des Marais et sur les moyens de les assainir*; Paris, 1834, in-8° (Extrait de la 18e livr. de *La Maison Rustique du dix-neuvième siècle*); — *Questions et réponses sur les moyens d'établir en France des colonies agricoles de divers genres et d'y former une société de bienfaisance propre à en assurer le succès*, etc.; Paris, 1838, in-8°. Huerne de Pommeuse a travaillé aux *Annales des Ponts et Chaussées*, au *Journal de l'Industrie*, à *La Maison Rustique*, etc.

G. de F.

Journal de la Librairie, 1832, 1834, 1838. — *Notice sur les Travaux de M. Huerne de Pommeuse*; Paris, in-8°.

HUERTA (La). *Voy.* La Huerta.

HUESCAR et **D'ARCOS** (Doña *Mariana* de Silva-Bazan y Sarmiento, duchesse de), peintre espagnole, morte à Madrid, le 17 janvier 1784. Elle montra beaucoup de talent dans le dessin et la peinture, et mérita d'être reçue membre de l'Académie de San-Fernando, le 20 janvier 1766. Plus tard elle fut élevée à la vice-présidence de cette assemblée. Elle a laissé plusieurs bons tableaux qui se trouvent dans les salles de l'Académie; mais un plus grand nombre appartiennent à des galeries particulières. Doña Maria de Silva-Bazan avait été veuve deux fois; elle fut enterrée à San-Salvador, auprès du duc d'Arcos, son dernier mari. On leur a érigé un élégant cénotaphe, sur lequel figurent leurs bustes sculptés par les Michel.

A. de L.

Quillet, *Dict. des Peintres espagnols*. — *Las Constituciones y Actas de la Academia de San-Fernando de Madrid*.

HUET (*Pierre-Daniel*), évêque d'Avranches, un des hommes les plus savants de France, naquit à Caen, le 8 février 1630, et mourut à Paris, le 26 janvier 1721, dans la maison professe des Jésuites, où il s'était retiré. Son père, Daniel Huet, conseiller du roi et secrétaire en la cour de S. M., avait épousé une Rouennaise, plus jeune que lui, Isabelle Pillon de Bertouville, dont il eut deux fils et quatre filles. Il mourut de bonne heure, et laissa à sa femme la tutelle de ses enfants. Pierre-Daniel, élevé d'abord sous les yeux de sa mère, apprit à cinq ans les premiers éléments de la langue, qui lui furent enseignés par un prêtre du voisinage. Il perdit bientôt cette mère dévouée dont on vantait les grâces et l'esprit. Recueilli par une de ses tantes, épouse de Gilles Macé, mathématicien renommé, qui plus tard lui légua sa bibliothèque, il fit ses premières études dans le monastère des PP. Croisiers, puis chez les Jésuites du collége du Mont, où il acheva ses humanités. Il y avait compté parmi ses condisciples Bernard Gigault de Bellefont, qui devint en 1660 maréchal de France, et qui avait eu pour précepteur Brébeuf, le traducteur de *La Pharsale*. Une éducation sagement dirigée développa à la fois les facultés intellectuelles et la constitution physique du jeune Huet, habile dans

(1) Il est évident que les Toltèques ou les peuples de race inconnue qui ont occupé le Guatemala et le Yucatan étaient supérieurs aux Aztèques. Peut-être Huematzin était-il simplement le dépositaire de leur doctrine.

tous les exercices du corps. A treize ans, il étudia les belles-lettres, sous Antoine Halley, habile professeur et poëte latin distingué, et la philosophie sous le P. Mambrun, qui lui inspira un goût très-vif pour les mathématiques et particulièrement pour la géométrie. A seize ans, il commençait l'étude du droit, lorsque la lecture de la *Géographie sacrée* de Bochart lui inspira une nouvelle ardeur pour les recherches de l'érudition, et lui fit sentir la nécessité, pour acquérir une connaissance approfondie de l'antiquité, d'étudier sérieusement le grec et l'hébreu. Il se passionna pour cette double étude, et il nous apprend lui-même qu'il lut pendant sa vie vingt-quatre fois le texte hebreu des Écritures. Lié bientôt avec Bochart, avec les deux Cahaignes, dont l'un a écrit la vie *Abrégée des Hommes illustres de Caen*, avec Thouroude et Grentemesnil, savants hellénistes, Daniel Huet avait dès l'âge de vingt ans pris un rang distingué dans la science et dans le monde. A Paris, où l'appela le désir d'aller puiser l'instruction dans son plus brillant foyer, il rechercha tous les hommes d'élite dont le commerce pouvait lui être de quelque secours dans ses aspirations encyclopédiques : les PP. Sirmond et Pétau, auxquels il a écrit plusieurs lettres latines; les poëtes latins Rapin, Guyet et Commire; les laborieux et érudits commentateurs Philippe Labbe, Cossart, Garnier et les deux frères Dupuy. Grand amateur des curiosités bibliographiques, il se lia aussi avec le conservateur de la Bibliothèque Mazarini, Gabriel Naudé, qui lui donna d'utiles conseils pour former la sienne. Il était âgé de vingt-deux ans, en 1652, lorsque la reine Christine appela à sa cour, sur la recommandation de Vossius, l'illustre Bochart, qui invita son jeune ami Huet à l'accompagner dans ce voyage. Son absence ne fut pas longue. Lorsqu'après s'être arrêté quelque temps à Copenhague, où il admira, dans le Collége Royal, le globe d'airain fabriqué par Tycho-Brahé, il fut arrivé à Stockholm, la reine de Suède avait déjà perdu une partie de son ardeur pour la conversation des gens érudits, et son premier médecin venait d'obtenir d'elle qu'elle suspendrait, dans l'intérêt de sa santé, les études vers lesquelles l'entraînait une ardeur trop passionnée. Huet trouva à la Bibliothèque royale de Stockholm un manuscrit qui contenait quelques fragments des *Commentaires* d'Origène sur saint Matthieu; et cette découverte lui inspira la première idée de l'édition qu'il donna plus tard de cet ouvrage. L'hiver approchait, et, se hâtant de prendre congé de la reine, il se dirigea vers la France, en passant par Leyde, où il salua Minsius, et par Amsterdam, où il visita Alexandre Morus, Isaac Vossius et le rabbin Manassé-Ben-Israel. De retour dans sa ville natale, il se vit avec plaisir associé, ainsi que Bochart, à la nouvelle Académie que venaient d'y fonder plusieurs hommes de lettres, réunis par Jacques Moysant de Brieux, ancien conseiller au parlement de Metz, et dont Segrais, Halley et Ménage faisaient partie.

A cette époque commencèrent ses démêlés avec Bochart, auquel il s'était empressé de communiquer son manuscrit des *Commentaires* d'Origène. Bochart, ayant voulu lire le fameux passage controversé sur l'Eucharistie, vit avec surprise que Huet y avait omis une dernière ligne, et aussitôt il le dénonça au monde savant comme s'étant rendu coupable de mauvaise foi. Il n'en fallait pas davantage pour les brouiller. Huet ne s'en livra pas avec moins d'ardeur à son travail favori, et n'employa pas moins de dix années pour l'achever. Son ancien professeur, Antoine Halley, et Jean-Baptiste Cotelier, l'aidèrent de leurs avis, pour une publication faite par lui avec le plus grand soin. De nouvelles liaisons avec les savants et les littérateurs vinrent étendre le cercle de ses études. Il se mit alors en rapport avec Chapelain, dont il prit plus d'une fois la défense contre des critiques, exagérées sans doute quand elles s'adressaient au savant, et légitimes quand elles condamnaient le poëte; avec Étienne Le Moyne, le pasteur Morin, et Baillehache, savants hellénistes ou orientalistes; avec le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, qui l'invita plus d'une fois à faire sa partie d'échecs; avec la belle et savante abbesse de l'abbaye aux Dames de Caen, Marie-Éléonore de Rohan, qui a tracé, selon la mode de l'époque, un portrait de Huet, âgé d'environ vingt-huit ans, portrait que l'on trouve imprimé, en 1659, à la suite des *Mémoires* de M[lle] de Montpensier, avec celui de la spirituelle abbesse, qu'il avait composé lui-même. Les *Mémoires de Huet* nous le montrent, en 1659, fixé à Paris, après avoir refusé d'aller à Rome auprès de la reine Christine, qui l'y avait appelé. On lui avait aussi proposé de se charger de l'éducation de Charles-Gustave, héritier de cette princesse au trône de Suède. Il ne put se résoudre à quitter la France.

Huet prenait, à cette époque, parti en faveur des anciens contre ses nouveaux amis Desmarets, Saint-Sorlin et Charles Perrault, grands partisans des modernes, qui auraient, disait-il, pensé tout autrement, s'ils eussent été plus versés dans la connaissance de l'antiquité. Il fréquentait Pélisson et Conrart. Il dit du premier que la nature lui avait donné les grâces de l'esprit pour le dédommager des imperfections du corps; et du second, qu'il était étranger à la littérature ancienne, mais qu'il passait pour être versé dans les lettres modernes. Santeuil et Charles Duperrier étaient deux poëtes latins estimés, *rien de plus*, ajoute-t-il. Les grands travaux de Huygens le rappelèrent à l'étude de l'astronomie. Son goût pour les études scientifiques se réveilla, et, se trouvant à Caen, en 1662, il y fonda une Académie des Sciences, qui correspondit bientôt avec la Société royale de Londres, et qui, subventionnée par Colbert, compta parmi ses membres le duc de Beauvilliers de Saint-Aignan, membre de l'Académie

Française. Il se mit à étudier l'anatomie, et, quoique myope et malade des yeux, « il disséqua, dit-il, plus de huit cents yeux de divers animaux, pour comparer cet organe, à longue ou à courte vue, chez les différents oiseaux ». A l'aide des instruments astronomiques de Gilles Macé, il observa le passage de la comète de 1664, dont il indiqua le parcours à ses amis. Il cultiva aussi la chimie, et le résultat de ses études en cette partie fut la composition d'un poëme sur le *sel*, qu'il dédia, en 1670, au duc de Montausier, qu'il avait connu, lorsque, fréquentant l'hôtel de Rambouillet, il se laissait aller aux séductions du bel esprit, et se déclarait l'admirateur de Madeleine de Scudéry, *l'illustre Sapho*, et de Julie d'Angennes, pour laquelle le duc, qui l'épousa après une cour assidue de quinze ans, fit composer la fameuse *Guirlande de Julie*. Au milieu d'études si variées, il ne négligeait pas les beaux-arts; il connaissait Le Brun, et ce fut à sa prière que celui-ci peignit le tableau du *Baptême de Jésus-Christ*, destiné à l'église de Saint-Jean, dans laquelle Huet avait été baptisé. Le jésuite Parvilliers, qui avait enseigné à Damas la littérature arabe, se trouvant à Caen, renouvela son zèle pour l'étude de l'arabe et du syriaque. C'est pendant le séjour qu'il fit à Caen, que Bochart, au milieu d'une discussion soutenue contre lui sur l'origine de quelques médailles espagnoles, mourut subitement, le 16 mai 1667, d'une attaque d'apoplexie.

Huet, qui avait, dans sa jeunesse, traduit en latin les *Pastorales* de Longus et composé un roman médiocre, *Diane de Castro*, *ou le faux inca*, ouvrage tout rempli des fadeurs et des galanteries mises à la mode par l'hôtel de Rambouillet, écrivit en 1670 son *Essai sur l'Origine des Romans*. Il y soutenait, avec l'auteur de *Télémaque* et l'évêque Camus, que les compositions romanesques peuvent être lues avec profit, pourvu qu'elles aient un but moral. Son travail fut imprimé en tête du roman de *Zaïde*, par madame de La Fayette, qui lui disait plaisamment à ce sujet : « Nous avons marié nos enfants. » L'année précédente, il avait composé une hymne latine dédiée à Notre-Dame de la Délivrance, que l'évêque de Bayeux avait adoptée et consacrée parmi les chants d'église. Aucun genre ne lui était étranger. La mort de Picart de Perigny, ayant laissé vacante, en 1670, la place de précepteur du dauphin, fils de Louis XIV, le duc de Montausier proposa au choix du roi Ménage, Bossuet ou Huet. Le roi choisit Bossuet pour précepteur et Huet pour sous-précepteur. Installé à la cour, Huet continua à mener de front les travaux les plus divers. Il dirigeait pour son royal élève cette belle édition des classiques *ad usum delphini*, qu'il enrichissait de notes et d'explications, et pour laquelle il avait appelé à son aide plusieurs savants, parmi lesquels il cite avec honneur Anne Lefèvre, plus connue sous le nom de madame Dacier. Il continuait à préparer son édition d'Origène, et il publia un de ses plus importants ouvrages, sa *Démonstration évangélique*. Il fut en 1674 élu membre de l'Académie Française; et ce fut Fléchier qui répondit au discours du récipiendaire.

Pendant qu'il travaillait à la *Démonstration évangélique*, de sérieuses réflexions sur la vie un peu mondaine qu'il avait menée jusque-là le fortifièrent dans son projet d'entrer dans les ordres ecclésiastiques, et il se prépara peu à peu au changement d'existence que devaient lui imposer ses nouveaux devoirs. « Je changeai d'abord la forme de mes habits, dit-il, dans ses *Mémoires*. Je m'étais vêtu à la mode des gens de cour, ou, pour ainsi dire, à la mode des hommes d'épée; je modifiai graduellement mon costume, et je fis en sorte que l'on s'aperçût à peine du changement opéré dans ma manière de me vêtir. » Il avait été admis par l'évêque de Bayeux, François de Nesmond, à entrer dans les ordres mineurs. Le souverain pontife l'autorisa à abréger les délais d'usage; et, après s'être livré pendant trois jours consécutifs à de pieux exercices, il fut ordonné prêtre, en 1676, par Claude Auvry, évêque de Coutances, près du tombeau de sainte Geneviève. En 1678 il reçut du roi l'abbaye d'Aunay, vacante par la mort de Charles Fournier, et il en prit possession au mariage du dauphin, en 1680. Bien que son séjour dans cette riante abbaye, située aux bords de l'Orne, et qu'il appelait son *Tempé*, lui causât plus d'un embarras, par suite des discussions qu'il eut à soutenir, et qu'il soutint en propriétaire normand, peu disposé à faire l'abandon de ses droits contre les moines, qui coupaient ses bois et vendaient son poiré et son cidre, ce fut là cependant qu'il put se livrer avec le plus d'abandon et de charme à ses études favorites. Il y composa ses *Questions d'Aunay, sur l'Accord de la Foi et de la Raison;* sa *Critique de la Philosophie de Descartes;* les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cartésianisme*; sa *Dissertation sur la Situation du Paradis terrestre;* ses notes sur l'Anthologie Grecque, ses *Origines de Caen;* il y donna une édition de ses poëmes grecs et latins. En 1685 il eut à soutenir contre Boileau une vive discussion, sur le passage du *Traité du Sublime*, où Longin rappelle le *Fiat lux* de la Genèse, dans lequel Huet ne trouvait de sublime que la merveille racontée. La même année, Louis XIV l'appela à l'évêché de Soissons; mais, après avoir attendu pendant quatre ans les bulles pontificales, Huet se décida à permuter avec Brûlart de Sillery et à accepter en échange l'évêché d'Avranches, où il ne fut installé qu'en l'année 1692. Sa passion pour l'étude ne l'abandonna pas au sein de ses fonctions épiscopales, « malgré les plaintes des paysans des environs, que ses gens renvoyèrent plus d'une fois en leur disant : *Monseigneur étudie*, et qui protestaient, en se retirant, qu'ils demanderaient au roi un évêque qui aurait fini ses

études. » Après avoir pendant dix ans exercé ses fonctions épiscopales, il s'en démit, en 1699, avec la permission du roi, qui, par forme de compensation, le nomma abbé de Fontenay. Il était là tout auprès de sa ville natale; mais il ne reçut pas de ses compatriotes la haute considération et les égards auxquels il avait droit. Il y fut inondé, dit-il, d'une pluie de procès, et il avoue lui-même, du reste, dans sa correspondance inédite avec son neveu de Charsigné de Piédoue, qui fournit sur sa vie et sur son caractère des révélations précieuses, qu'il soutint parfois ses droits avec une âpreté qui souleva contre lui l'opinion publique. Huet se dégoûta de son abbaye, et prit avec les jésuites de Paris des arrangements par suite desquels il trouva dans leur maison de la rue Saint-Antoine un logement où il s'établit toutes les fois que ses affaires l'appelaient dans la capitale, et où il finit par s'installer tout à fait.

Sa vieillesse n'avait ni altéré ses facultés morales, ni affaibli sa robuste constitution, qu'il avait toujours soutenue avec le plus grand soin à l'aide de l'excellent régime auquel il s'assujettit dès l'âge de quarante ans. « Il ne soupoit jamais, dit l'abbé d'Olivet, dînoit sobrement, et prenoit le soir le bouillon rouge du médecin Delorme. » Il a, dans un poëme sur le thé, qu'il envoyait à Grævius, en 1687, signalé les services que lui avait rendus cette plante et l'heureuse influence qu'elle exerçait sur sa bonne humeur, sa santé et ses forces. Il se délassait de ses travaux d'érudition en composant des vers grecs et latins, des églogues, des épigrammes, et au milieu de toutes ses occupations de savant et de littérateur il trouvait encore assez de temps pour écrire de longues lettres d'affaires, avec cette écriture fine, nette et serrée qui frappe tous ceux qui ont pu lire ses manuscrits. C'est d'une main ferme et sûre qu'à l'âge de quatre-vingt-six ans il rédigea, en double expédition, le 16 mai 1716, son testament olographe, retrouvé, en 1825, avec une foule de papiers précieux, dans un grenier de la maison de Caen, située *Cour du Grand Manoir*, testament curieux à plus d'un titre, et dans lequel on peut signaler plus d'un trait de son caractère et de son esprit (1). Cet acte atteste dans son auteur une singulière aptitude pour les affaires, une mémoire prodigieuse, un rare esprit de détails, une circonspection extrême : il ferait honneur au plus habile juriste et au notaire le plus exercé.

Il est peu de noms aussi célèbre dans l'histoire des lettres que celui du savant évêque d'Avranches. Poëte, philosophe, théologien, astronome, physicien, chimiste, géomètre, helléniste, hébraïsant de premier ordre, il n'est aucune des sciences humaines dans lesquelles il n'ait pris une place éminente. Une sorte d'impétuosité et de fougue le poussa dès son enfance vers l'étude, qui devint pour lui l'objet d'une passion insatiable. A la ville, à la campagne, à la cour, tout le temps fut donné au travail; il y sacrifia une partie du temps consacré au sommeil; il lut ou se fit lire pendant ses repas, dans ses promenades, dans ses voyages, et grâce à sa prodigieuse mémoire, il put conserver tout ce qu'il avait appris : ce fut donc surtout par l'érudition qu'il se distingua dans tous les genres auxquels il appliqua son intelligence, fortement investigatrice. Dans sa *Lettre* à Segrais *sur l'origine des romans*, il fit l'apologie de ce genre de composition plutôt en antiquaire qu'en homme de goût. Nous avons fait remarquer qu'une de ses œuvres les plus médiocres fut cette *Diane de Castro*, ou ce *Faux Inca*, qu'il composa dans l'âge des passions, et qui n'atteste chez lui qu'une imagination peu active et une médiocre sensibilité. Sa *Correspondance inédite* nous apprend qu'il faisait peu de cas lui-même de ses poésies françaises; il estimait, avec raison, davantage ses vers grecs et latins. Il maniait avec assez d'habileté l'épigramme, et le *Huetiana* en conserve plus d'une à l'adresse de ses compatriotes, peu disposés, comme c'est l'usage, à reconnaître son mérite. Il écrivait, le 27 septembre 1708, à son neveu : « Outre trente particuliers dont j'ai fait la fortune à Caen, j'ai servy votre compagnie et le présidial. Par reconnoissance, quand je vais à Caen, j'y trouve envie, haine, médisance et mépris. Dieu soit béni! ç'a esté le sort de Notre-Seigneur, qui doit nous servir d'exemple et nous consoler. » Son traité de la traduction, *De Interpretatione*, fort estimé de Segrais et dédié à André Graindorge de Prémont, est un long dialogue entre Isaac Casaubon, de Thou, et le jésuite Honton le Duc, conçu à la manière des anciens. On y passe en revue les plus célèbres traducteurs et interprètes, et on y expose quelques-unes des règles qui leur sont imposées. Le recueil de ses dissertations diverses, publié par l'abbé Tilladet, en 2 volumes in-12, et le *Huetiana* attestent l'immense variété de ses connaissances. Il y aborde, ainsi que dans ses lettres latines et françaises, une infinité de sujets, sur lesquels il rassemble toujours des ren-

(1) Ces papiers, qui sont aujourd'hui entre les mains de M. Abel Vautier, de Caen, membre du corps législatif sont : 1° deux liasses de lettres écrites par Huet à son neveu Piédoue de Charsigné, procureur général au bureau des finances de Caen, depuis le 20 mars 1706 jusqu'en l'année 1714 inclusivement. Il y est question principalement des abbayes d'Aunay et de Fontenay; 2° une assez longue correspondance entre l'abbé Piédoue de l'Aunay, aumônier et secrétaire d'Huet, avec Piédoue de Charsigné, son frère; 3° un diplôme de membre de l'Académie française, délivré à Huet en 1674; 4° le manuscrit autographe du *Faux Inca*, composé par Huet à l'âge de vingt-cinq ans, et publié seulement sept ans après sa mort; 5° enfin le double du testament olographe de Huet, portant la date du 16 mai 1716. Ce dernier document a été publié en 1853, par M. Charma, professeur à la faculté de Caen, dans le *Bulletin de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, t. Ier, p. 126. La Bibliothèque impériale possède un recueil de lettres de Huet adressées au P. Martin, franciscain de Caen, et M. Sainte-Beuve fait espérer la publication d'une autre correspondance, plus étendue, avec Ménage, de 1660 à 1691.

évidence soit la marque de la vérité, que l'hom

pant les preuves dont se servent les sceptiques pour répondre aux philosophes dogmatiques, afin que, sa faiblesse étant constatée, elle sente la nécessité de la foi. Il nous semble qu'il est difficile de ne pas voir dans Huet le représentant du scepticisme théologique qui a été développé de nos jours avec tant d'éclat par l'abbé de La Mennais.

Huet légua à la maison professe des jésuites de Paris ses précieux manuscrits et sa belle bibliothèque, qui, après la destruction de l'Ordre des Jésuites, en 1764, allait être vendue avec celle des religieux, lorsque le légataire de Huet mit opposition à la vente, et obtint gain de cause, en vertu d'un arrêt du conseil du roi. L'impératrice de Russie en offrit 50,000 écus; mais elle fut achetée par Louis XV, qui en enrichit la Bibliothèque royale, en assurant au neveu de Huet une rente de 1750 livres au capital de 35,000 livres. Dans l'année même où il rédigeait ce testament, Huet publia sa remarquable *Histoire du Commerce et de la Navigation des Anciens*. Il conserva presque toutes ses facultés pendant les dernières années de sa vie, qu'il consacra en grande partie à la composition de ses *Mémoires*, commencés en 1712 à la sollicitation de ses amis, et qui sont connus sous le titre de *Commentarius de Rebus ad eum pertinentibus*, ouvrage dont M. Ch. Nisard a récemment donné la traduction, et qui est pour la biographie du célèbre évêque d'Avranches le point de départ le plus exact et le plus sûr. C'est à l'âge de quatre-vingt-onze ans qu'il termina sa vie, si longue et si bien remplie. Il était doyen de l'Académie Française. Ses principaux ouvrages sont: *De Interpretatione Libri duo*; Paris, 1661, in-4°; — *Origenis Commentaria in Sacram Scripturam*; Rouen, 1668, 2 vol. in-fol.; — *De l'Origine des Romans*; Paris, 1670, in-12; — *Animadversiones in Manilium et Scaligeri notas*; ibid., 1679, in-4°; — *Demonstratio Evangelica*; ib., 1679, in-fol.; — *Censura Philosophiæ Cartesianæ*; ib., 1689, in-12; — *Quæstiones Alnetanæ de Concordia Rationis et Fidei*; ib., 1690, in-4°; — *Nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme*; ib., 1692, in-12; — *Dissertations sur diverses matières de religion et de philosophie*; ibid., 1712, in-12; — *Histoire du Commerce et de la Navigation des Anciens*; ibid., 1716, in-12; — *Commentarius de Rebus ad eum pertinentibus*; Amsterdam, 1718, in-12. La plupart de ces ouvrages ont eu plusieurs éditions. On a publié le *Huetiana* à Paris en 1722. C'est la même année aussi qu'a été publié à Paris, par l'abbé d'Olivet, celui de tous les ouvrages de Huet qui a soulevé le plus d'opposition et suscité les plus vives controverses; c'est le *Traité de la Faiblesse de l'Esprit humain*, dont l'auteur avait fait une traduction latine, imprimée à Amsterdam, en 1738, 1 vol. in-12.

C. HIPPEAU.

Commentarius de Rebus ad eum pertinentibus; 1718, in-8°, publiés par M. de Sallengre; traduits en anglais par John Aikin, Londres, 1726; et en français par M. Nisard, Paris, 1853, in-8°. — Tilladet, *Recueil de Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie*; Paris, 1712, in-12; La Haye, 1714 et 1720, 2 vol. in-12. — *Huetiana*. — D'Alembert, *Histoire des Membres de l'Académie Française: éloge de Huet*. — *Nouveaux Mémoires* de l'abbé d'Artigny, t. II. — *Bibliothèque universelle* de Leclerc, t. XV. — *Journal Littéraire de La Haye*, t. II. — Dupin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*, dix-septième siècle, t. V. — *Mémoires de Littérature*, par le P. Desmolets, t. II. — *Œuvres d'Arnauld*, t. III. — Leibnitz, *Opera omnia*, t. V, éd. de Dutens. — Crouzas, *Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne*. — *Journal de Trévoux*, 1725 — Brucker, *Historia critica Philosophiæ*, t. V. — De Gerando, *Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. III. — *Dictionnaire des Sciences Philosophiques*. — Christian Bartholomess, *Huet et son Système théologique*. — *Étude sur Daniel Huet, évêque d'Avranches*, par M. de Gournay, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1854. — *Étude sur Daniel Huet, évêque d'Avranches*, par l'abbé Flottes; Montpellier, 1857.

HUET DE GUERVILLE (*Paul*), de la famille du précédent, né à Caen, le 31 juillet 1777, mort en 1854. Maire de Sedan pendant l'occupation de cette ville par l'armée prussienne sous les ordres du comte de Ziethen, il parvint à établir une correspondance au péril de sa vie avec le baron de Choisy, commandant le château, et put par ce moyen conserver au roi le fort de Sedan jusqu'au 15 septembre, sauvant ainsi sept à huit millions de projectiles que ce fort renfermait. Pendant les Cent Jours il resta à la tête de l'administration, par ordre de M. le baron de Frémont, préfet, et de M. Bedoch, commissaire pour l'empereur, bien qu'il ait donné trois fois sa démission et qu'il ait refusé de signer l'acte additionnel. Louis XVIII le nomma maire le 5 juin 1816. La ville de Sedan lui doit l'érection de la statue du maréchal de Turenne, la construction de l'hôtel de ville, du palais de justice et de la salle de spectacle. Ayant pris une part très active aux luttes électorales de 1830, il donna sa démission après la révolution de Juillet, et se retira au château de Laviot (Belgique), où il mourut.

Documents particuliers inédits; Correspondance manuscrite, et Testament olographe de Huet.

* **HUET DE GUERVILLE** (*Paul-Edmond*), petit-fils du précédent, né à Sedan, en 1822, collaborateur à divers recueils périodiques, est le descendant et représentant direct de cette famille.

HUET DE FROBERVILLE (*Claude-Jean-Baptiste*), écrivain et législateur français, né à Romorantin, en Sologne, le 5 octobre 1752, mort à Orléans, en 1838. En 1791, connu dans son département par quelques écrits sur les affaires publiques, il fut élu député du Loiret à l'Assemblée législative, où il se montra partisan de la monarchie constitutionnelle. Il obtint des améliorations dans l'administration forestière de son département, une indemnité de 50,000 fr. pour les pertes éprouvées dans l'Orléanais, et il en fit réduire les contributions. L'année suivante, en voyant les calamités qui menaçaient la France, il revint dans son département. Il y fut traité comme suspect et deux fois incarcéré. Depuis il se tint

éloigné des affaires publiques pour se livrer à la culture des lettres. Il fut un des fondateurs de l'académie d'Orléans, dont il devint le secrétaire perpétuel et qui lui doit quelques travaux. Il a publié : *Description plaisante d'une Fête donnée à l'occasion de la paix de Grenelle* (dans le *Courrier de l'Europe*, 5 novembre 1779); — *Essai sur la Topographie d'Olivet*; 1784, in-8°; — *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Louis Pulci, avec un extrait de son poëme intitulé :* Morgante Maggiore (*Esprit des Journaux*, ann. 1784); — *Dissertation critique sur deux ouvrages intitulés :* Chroniques de Turpin; Orléans, 1785, in-12, et dans le t. III des Mélanges de Millin; — *Éloge de Pilâtre des Rosiers*; Orléans et Paris, 1785, in-12; — *Recherches sur l'Origine de la Gabelle en France* (*Esprit des Journaux*, 1788); — *Requête du tiers-état au roi*; 1788, in-8°; — *Vues générales sur l'État de l'Agriculture dans la Sologne et sur les moyens de l'améliorer*; Orléans et Paris, 1788, in-8° : ce travail était demandé par l'assemblée provinciale; — *Réflexions d'un Citoyen sur les Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et sur l'appel au peuple*; Orléans, 1789, in-8°; — *Avis important sur la Manière de délibérer aux États généraux*, 1789, in-8°; — *Catéchisme des Trois Ordres, pour les assemblées d'élection* (sous la rubrique de *Un Gentilhomme français*); 1789, in-8°; — Des articles de politique et de littérature dans le *Journal de Paris*, dans l'*Esprit des Journaux* et dans la *Chronique de Paris*. G. DE F.

Vergnaud-Romagnesi, *Notice historique et biogr. sur C.-J.-B. Huet de Froberville*; 1830.

HUET DE FROBERVILLE (*Barthélemy*), historien français, frère du précédent, né le 22 janvier 1761, à Romorantin, en Sologne, mort le 12 février 1835. Après avoir fait ses études, il partit comme officier dans le régiment de l'Ile-de-France, et arriva dans cette colonie en 1778. Il commanda, en 1781, un détachement qui fit partie de l'escadre du bailli de Suffren pour l'expédition de l'Inde, et se distingua surtout à l'affaire de Goudelour, sur la côte de Coromandel. Les Français étant rentrés en possession de Pondichéry, Huet y fut envoyé. Lorsque les troupes françaises en furent retirées, il revint à l'Ile-de-France, et bientôt quitta le service pour se fixer dans cette colonie. L'estime dont il jouissait le fit appeler à remplir quelques fonctions publiques, qu'il abandonna bientôt pour s'occuper de plusieurs ouvrages qu'il méditait sur l'histoire, les mœurs et la langue des Malgaches. Il a publié à l'Ile-de-France les ouvrages suivants : *Grand Dictionnaire Malgache*; 2 vol. in-fol. : Dumont-Durville en a donné un abrégé dans son Voyage sur *L'Astrolabe*, partie philosophique; — *Traduction des Saintes Écritures en malgache, idiome du sud*, 2 vol. in-fol.; — *Collection des Voyages de Mayeur, interprète de Beniowsky à Madagascar*; 10 vol. in-fol.; — *Histoire de Ratsimilaho, roi de Foulepointe, d'après la tradition des Malgaches*; in-fol.; — *Essai sur les Malgaches* : cet ouvrage, qui devait être imprimé à Londres, a été égaré; — *Le Cimetière de Port-Louis, scènes historiques*; 2 vol. in-8°; — *Sydner, ou les dangers de l'imagination*, roman; — *Journal tenu pendant la guerre de l'Inde, de* 1781 à 1783, in-fol. On lui attribue un poëme burlesque intitulé : *La Culpaïde*. Il a rédigé le *Journal des îles-de-France et de Bourbon*. Une nouvelle édition de l'*Histoire de l'île de Madagascar*, par Étienne de Flacourt, commencée par Huet, est restée inachevée. G. DE F.

Louandre, *La Littérature franç. contemporaine*. — *Renseignements particuliers*.

HUET DE COETLISAN (*Jean-Baptiste-Claude* REGNAULT), administrateur français, né à Nantes, le 9 juin 1769, mort le 12 décembre 1823, à Savenay. Il appartenait à une famille distinguée dans la magistrature, fit ses études chez les Oratoriens de sa ville natale, et fut reçu avocat à Rennes en 1790. Partisan de la révolution, il écrivit d'abord dans la *Chronique du Département de la Loire-Inférieure*, rédigée par une société de patriotes. Il assista comme délégué de la garde nationale de Nantes à la Fédération générale qui eut lieu au Champ-de-Mars de Paris le 14 juillet 1790. En 1792 il fut membre du conseil communal de Nantes, et commanda en second un des bataillons de la garde nationale de cette ville. En correspondance avec les fédéralistes du Calvados, il se réfugia dans l'armée des Pyrénées orientales après la chute des girondins; quartier-maître dans les compagnies franches, il se distingua comme capitaine d'état-major pendant le siége de Roses, et à la prise de Figuières, sous les ordres du général Pérignon. Aide de camp du général Dugommier, il fut chargé d'apporter à la Convention des drapeaux pris sur l'ennemi. Huet quitta bientôt le service militaire, et revint à Nantes, où il fut nommé secrétaire général de l'administration centrale du département de la Loire-Inférieure à la fin de 1795. En cette qualité, il prit une part active à la création de l'école centrale, et fut un des fondateurs de l'Institut départemental des Sciences et des Arts. Cette société ayant reçu du gouvernement consulaire la mission de s'occuper d'une statistique du département, Huet s'empressa d'envoyer sur cet objet un manuscrit qui fut imprimé par ordre du ministre. Sous le Directoire, Huet avait été proposé pour remplir le ministère de la justice; mais, préférant rester à Nantes, il refusa. Nommé en 1802 membre du Tribunat, il ne voulut pas non plus accepter; ce qui n'empêcha pas Napoléon d'être indisposé contre lui, parce qu'il avait été élu avant Lucien Bonaparte, son compétiteur. Il était depuis 1800 secrétaire général de la préfec-

[illegible]

... *Inondation de Saint-Cloud* (1832); — *Soleil couchant* (id.); — *Vue des* [illegible] (id.); — *Bourré de forêt* (id.); — [illegible] *d'Autoinne* (1833); — *Vue d'Avignon* (id.); — *Vue du Château d'Eu* (id.); — *Une Matinée de printemps* (1836); — *Un* [illegible] (1838); — [illegible] *soleil couchant* (1839); — *Intérieur de forêt* (1841); — *Vue du Port...* [illegible] (id.); — *Vue d'Avignon* [illegible] (1843); — *Paysage*, [illegible] (1846); — *Vue prise aux environs du val de Tuile* (1849); — *Les Rives enchantées* (1850); — *Le Calme du Matin* (1852); — *Les Marais salants, aux environs de Saint-Valery-sur-Somme* (1854). M. Huet a exposé aussi, à différents Salons, des paysages gravés à l'eau-forte. Il a reçu une médaille de première classe en 1848 et 1855 et la croix de la Légion d'honneur en 1841.

G. de F.

Documents particuliers.

HUET (*François*), philosophe et publiciste français, né le 26 décembre 1814, à Villeau (Eure-et-Loir). Issu d'une famille de cultivateurs, il devint à l'âge de vingt ans professeur suppléant d'histoire au collége Rollin à Paris, et fut nommé en 1835 professeur de philosophie à Gand; il y resta en cette qualité jusqu'en 1850, époque où il donna sa démission. On a de lui : *Étude sur Henri de Gand*; 1838; — *Éléments de Philosophie pure et appliquée*; 1848 : dans cet ouvrage, dont l'auteur prépare une édition plus complète, il a pour but de restaurer et de compléter les doctrines de Descartes, de Platon et de Leibnitz, en partant du double principe de l'indépendance de la raison et de son accord nécessaire avec la foi chrétienne; — *Le Règne social du*

Christianisme; 1853 : ouvrage mis à l'*index;* — *Essais sur la Réforme catholique;* 1856 : en collaboration avec M. Bordas-Demoulin; les innovations à faire dans le sein du catholicisme proposées par M. Huet dans cet ouvrage consistent à laisser participer les fidèles au gouvernement de l'Église, sans supprimer pour cela l'ordre hiérarchique. — M. Huet est encore auteur d'un *Discours sur la Réforme de la Philosophie,* qui sert d'introduction au *Cartésianisme* de M. Bordas-Demoulin. A. Largent.

Documents particuliers.

HUETE (*Jaume* DE), poëte espagnol, natif de l'Aragon, vivait au commencement du seizième siècle. Il est l'auteur de deux *comedias*, intitulées, l'une *Vidriana*, in-4°, en 18 feuillets, et l'autre *Tesorina*, in-4°, en 15 feuillets; toutes deux, imprimées sans date et sans nom de ville, sont excessivement rares. Dans l'une et dans l'autre, il y a dix interlocuteurs, et il s'agit d'amours qui se dénouent par un heureux mariage. Elles offrent la singularité qu'elles se terminent par quelques mauvais vers latins, où l'auteur s'excuse de n'avoir pas mieux fait. L'Inquisition castillane, qui mettait alors beaucoup de livres dans son *Index expurgatorius*, plaça la *Tesorina* sous la rubrique de Valladolid, 1559. G. B.

Ticknor, *History of Spanish Litterature*, t. II, p. 8.

HUETERIE (DE LA). *Voy.* La Hueterie.

***HUETTE** (*Louis*), opticien français, né à Rennes, le 21 octobre 1756, mort à Nantes, le 2 septembre 1805, ébaucha sa première éducation chez les frères de la Doctrine chrétienne, en même temps qu'il travaillait chez son père, tourneur en bois; mais, tourmenté du désir de trouver dans les voyages lointains un aliment à son imagination ardente, il quitta à quinze ans la maison paternelle Ce fut en Hollande qu'il puisa les premières notions de l'art de l'opticien, dans lequel il devait plus tard acquérir une légitime réputation. Il visita ensuite la Prusse, la Pologne et la Russie, puis il consacra près de cinq ans à parcourir l'Italie. La vue et l'étude des monuments de ce pays ne firent qu'accroître son avidité de connaître. Dans le but de la satisfaire, il se rendit en Orient. Après quelques excursions dans presque toutes les villes de l'Archipel et une partie de la Grèce continentale, excursions suivies d'un assez long séjour à Constantinople, il gagna Alexandrie, d'où il pénétra dans la haute Égypte, en Arabie et en Syrie. Revenu en France, après quinze ans d'absence, il consacra deux années à se perfectionner dans son art, la première à Paris, la seconde à Londres. Revenu à Rennes en 1788, il s'y maria, et vint s'établir à Nantes en 1791. Partageant désormais son temps entre les travaux intellectuels et les occupations manuelles destinées à subvenir aux besoins de sa famille, Huette enrichit l'optique de quelques inventions ou procédés utiles. En 1794 il appliqua les lentilles achromatiques à des microscopes qu'il avait lui-même fabriqués, lentilles qui remplissaient parfaitement les conditions exigées de grossissement et de netteté, dans des dimensions restreintes entre 2 et 3 millimètres de diamètre et une distance focale correspondante.

L'un des fondateurs, en 1798, de l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, aujourd'hui Société académique, il soumit à cette société, en 1802, un *Mémoire sur les Amusements galvaniques*. En 1802 il lui comuniqua la *Description d'un nouvel Horizon artificiel* qu'il avait exécuté. Cet instrument, fort exact, et d'un transport facile, renfermait en lui-même son niveau à bulle d'air, propre à donner la ligne horizontale en tous sens. On l'emploie avantageusement dans les observations d'astronomie nautique et pour la détermination à terre de toute espèce de plan horizontal. La même année il présenta à l'Institut des verres plans à faces parallèles de 8 à 10 centimètres de diamètre, qui, soumis à des épreuves rigoureuses, furent reconnus d'une précision irréprochable. Deux ans plus tard il mit sous les yeux du même corps savant un objectif achromatique de $0^{m},56^{c}$ de diamètre sur $0^{m},70^{c}$ de foyer, construit avec du flint-glass français, dont l'emploi affranchissait la France du tribut qu'elle avait jusque-là payé à l'Angleterre pour ce produit. L'esprit profondément observateur de Huette avait conçu l'idée de cet instrument à la vue d'un verre en cristal provenant de la manufacture du Creusot. Le poids de ce verre l'avait conduit à faire le calcul des courbures en rapport avec le pouvoir dispersif de cette matière, pour l'achromatiser avec le verre de Paris. Le succès justifia ses calculs, et cet objectif, appliqué à une excellente lunette de John Dollond, supporta avantageusement la comparaison avec l'objectif de l'opticien anglais, sans aucune réduction d'ouverture. Indépendamment de ces travaux, Huette a laissé en manuscrit : des *Mémoires sur l'Égypte et la Syrie*, qui offrent de l'intérêt, même après le voyage de Volney; — *Relation d'un Voyage à Jérusalem et aux Lieux Saints;* — *Ascension au Cratère du mont Etna*. P. Levot.

Annales et Procès-verbaux des séances publiques de la Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — Documents inédits.

HUEVA (Doña *Barba-Maria* DE), peintre espagnole, née à Madrid, en 1733. Ses charmants tableaux de genre lui firent ouvrir, par une honorable exception, les portes de l'Académie de San-Fernando, en 1752. Le goût et la délicatesse dont sont empreintes ses nombreuses productions les font rechercher des amateurs. A. de L.

Las Constituciones y Actas de la Academia de San-Fernando de Madrid. — Quilliet, Dictionnaire des Peintres espagnols.

HUEZ (*Claude*), magistrat français, né à Troyes, le 3 avril 1724, massacré dans la même ville, le 9 septembre 1789. Il fut successivement conseiller au bailliage et présidial de sa ville natale, assesseur civil, lieutenant criminel, et enfin maire de Troyes (29 juillet 1786). En 1787, il

Santé de leurs Enfants); Bielefeld, 1794 : — *Gemeinnützige Aufsaetze zur Befoerderung der Gesundheit, des Wohlseyns und vernünftiger medicinischen Erfahrung* (Dissertations populaires sur la Santé, sa conservation, etc.); Leipzig, 1794, in-8°; — *Ideen ueber Pathogenie, oder Einfluss der Lebenskraft auf Entstehung und Form der Krankheiten* (Idées sur la Pathogénie, ou de l'influence de la force vitale sur l'origine et la forme des maladies); Iéna, 1795, in-8°; — *Ueber die Ursachen, Erkenntniss und Heilung der Skrofelkrankheit* (Traité de la Maladie scrophuleuse); Berlin, 1785, in-8°; 3° édit., Berlin, 1819 : ouvrage couronné par l'Académie impériale des Curieux de la Nature; traduit en français sur la 3° édition allemande (1819) et accompagné de notes, par J.-B. Bousquet; Paris, 1821; — *Makrobiotik, oder die Kunst das menschliche Leben zu verlaengern* (Macrobiotique, ou l'art de prolonger la vie humaine); Iéna, 1796; 6° édit, Berlin, 1842 : ouvrage célèbre, qui a été traduit de toutes les langues européennes. On en a des traductions françaises d'*A. Duvau*, Iéna, 1798, 2 vol. in-8°; Coblentz, 1799, 2 vol.; Lausanne et Lyon, 1809; Hambourg, 1805; Paris, 1810; d'A.-J.-L. Jourdan, Paris, 1824; — *Bemerkungen ueber das Nervenfieber und seine Complicationen in den Jahren* 1796, 1797, et 1798 (Observations sur la Fièvre nerveuse et ses complications pendant les années 1796, 1797 et 1798); Iéna, 1799, in-8°; — *Einrichtung und Gesetze des medicinischen Instituts zu Iéna* (De l'Établissement et des Lois de l'Institut médical de Iéna); Iéna, 1798, in-8°; — *Pathologie*; Iéna, 1798, in-8°; — *Guter Rath an Mütter ueber die wichtigsten Punkte der physischen Erziehung der Kinder in den ersten Jahren* (Avis aux Mères sur les points les plus importants de l'Éducation physique des Enfants dans les premières années); Berlin, 1799, 1803, in-8°, 5° édit., 1844; trad. en français, Francfort-sur-le-Mein, 1800; — *System der praktischen Heilkunde* (Système de Médecine pratique); Iéna et Leipzig, 1800-1805, 2 vol.; — *Ueber die Vergiftung durch Branntwein* (De l'Empoisonnement par l'Eau-de-vie); Berlin, 1802, in-8°; — *Ueber lauwarme Baeder* (Des Bains tièdes); Francfort, 1802, in-12; trad. française, Mannheim, 1803; — *Der Schlaf und die Schlafzimmer in Beziehung auf die Gesundheit mit einem Anhange über die Kunst das Leben zu verlaengern* (Le Sommeil et les chambres à coucher et leurs rapports avec la santé, avec un supplément sur l'art de prolonger la vie); Vienne, 1803, in-8°; — *Bemerkungen ueber das in Jahre* 1806 *und* 1807 *in Preussen herrschende Nervenfieber* (Observations sur la Fièvre nerveuse qui a régné en Prusse en 1806 et 1807); Berlin, 1807, in-8°; trad. en français par Vaidy, Berlin, 1808; — *Armenpharmacopœa* (Pharmacie des Pauvres); Berlin, 1810; — *Geschichte der Gesundheit nebst einer physischen Charakteristik des jetzigen Zeitalters* (Histoire de la Santé, et Caractéristique physique de notre époque); Berlin, 1812, in-8°; — *Ueber die Kriegspest alter und neuer Zeiten* (De la Peste causée par la guerre dans les temps anciens et modernes); Berlin, 1814, in-8°; — *Praktische Uebersicht der vorzüglichsten Heilquellen Deutschlands* (Aperçu pratique des meilleures Eaux minérales de l'Allemagne); Berlin, 1815, in-8°; 4° édit., 1840; — *Aufforderung an alle Aerzte Deutschlands und des Auslandes für die Beibehaltung der officinellen Namen der Heilmittel* (Adresse à tous les médecins sur la nécessité de conserver les noms officinals des médicaments); Berlin, 1815; trad. française, Berlin, 1821; — *Enchiridion Medicum, oder Anleitung zur medicinischen Praxis, Vermaechtniss einer* 50 *jaehrigen Erfahrung* (*Enchiridion Medicum*, ou introduction à la pratique de la médecine, résultat d'une expérience de cinquante ans); Berlin, 1836; 9° édit., 1851; — *Kleinere medicinische Schriften* (Opuscules de Médecine); Berlin, 1822-1834, 5 vol. — Ce fut Hufeland qui fonda le *Journal der praktischen Heilkunde* (Journal de Médecine pratique), 1795, qui existe encore aujourd'hui. D^r^. L.

Augustin (F.-L.), *Hufelands Leben und Wirken für Wissenschaft, Staat und Menschheit*; Postdam, 1837; — Stourdja (Alexandre de), *Hufeland, Esquisse de sa vie et de sa mort*; Berlin 1837. — *Conv.-Lex.*

HÜFNAGEL. *Voy.* HOEFNAEGEL.

HUG (*Jean-Léonard*), théologien allemand, né à Constance, le 1er juin 1765, mort à Fribourg, le 11 mars 1846. Il fut professeur de théologie à l'université de Fribourg. On a de lui : *Die Erfindung der Buchstabenschrift, ihr Zustand und frühester Gebrauch im Alterthume* (L'Invention de l'Écriture en caractères, son état et son usage dans l'antiquité); Ulm, 1801; — *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments* (Introduction aux écrits du Nouveau Testament); Stuttgard, 1808, 2 vol.; 4° édit., 1847 : ouvrage qui a été traduit en français et en anglais; — *Untersuchungen über den Mythus der berühmtesten Voelker der alten Welt* (Recherches sur le mythe des principaux peuples de l'antiquité); Fribourg, 1812; — *Katechismus* (Catéchisme); ibid., 1836; — *Gutachten über das Leben Jesu von D.-F. Strauss* (Critique de *La vie de Jésus* par D.-F. Strauss); ibid., 1840-1844, 2 vol. V—U.

Conversat.-Lex.

* **HUGEL** (*Charles-Alexandre-Anselme*, baron DE), voyageur allemand, né à Ratisbonne, le 25 avril 1796. Il fit ses études à l'université de Heidelberg, entra en 1814 dans l'armée autrichienne, et assista comme capitaine à la dernière guerre contre Napoléon Ier. Après 1830 il visita la Grèce, l'Égypte, l'Indoustan, et pénétra jusqu'au Thibet. Il a publié : *Enumeratio Plantarum quas in Novæ Hollandiæ ora austrooccidentali, ad fluvium Cygnorum et in*

[illegible] (... de Kaboul) [illegible] 1843, 4 vol. [illegible] par M. Hu- [illegible] 1848. E. L.

[illegible] de l'école [illegible] en 1703, [illegible] qui fu- [illegible] dans la galerie de [illegible] que ne lui [illegible] de plus grande [illegible] assez nombreux [illegible] un seul obtint un [illegible] par la [illegible] l'église Sainte-[illegible] et le [illegible] son Père. A. [illegible] Thérèse, dans [illegible] Réception des [illegible] à Saint-Barthélemy. [illegible] en peinture, [illegible] coup d'œil les [illegible] qualités, mais [illegible]

[illegible] Henri, né en [illegible] de Vallombreuse, qui [illegible] la scagliola, et mou- [illegible] E. B—n.

[illegible] Storia della Pittura. — [illegible] Guida di Firenze. — Valery, Voyages histo- [illegible]

[illegible] anglais, né à Marl- [illegible] 1677, mort le 17 fé- [illegible] Londres, dans l'Aca- [illegible] la musique et [illegible] et dans chacun [illegible] distingué et non [illegible] qu'il ait au service [illegible] lucrative de se- [illegible] de paix. Il mourut le [illegible] représentation du Siége [illegible] lesquelles on re- [illegible] paix de Ryswick, The [illegible] Ode on the House [illegible] pièces de théâtre, furent [illegible] 1712. Il traduisit les Dia- [illegible] Fontenelle; les Révolu- [illegible] Vertot; les Lettres [illegible] Il fournit des articles [illegible] au Guardian, et pu- [illegible] works de Spenser; 1715, [illegible] Z.

[illegible] Poets. — Biographia [illegible]

[illegible] traducteur anglais, frère [illegible] 1714. Il [illegible] de [illegible] 1717. — [illegible] Select. Collection [illegible] 1730. On [illegible] Londres, la [illegible]

Chalmers, General biographical dictionary.

HUGHES (*John*), [illegible] né en 1682, mort en 1710. Il [illegible] de Jésus à [illegible]. On [illegible] édition du traité sur le [illegible] 1710 [illegible] en 1712.

Chalmers, General Biog. Dict.

HUGHES (*Griffith*), [illegible] vécut au [illegible] siècle. Il [illegible] la paroisse de [illegible] dans l'île de la Barbade. [illegible] Natural History [illegible] 1750, [illegible] en 1766, in-fol., avec [illegible]. Hughes était membre de la Société royale de Londres, et il inséra dans les *Philosophical Transactions* un mémoire sur [illegible] des côtes des îles Barbades.

Watt, Bibliotheca Britannica. — *Chalmers*, [illegible]

HUGI (*François-Joseph*), naturaliste suisse, est né en 1796, à Grenchen (canton de Soleure). Il étudia les sciences naturelles à Landshut et à Vienne, visita une partie de l'Allemagne et de la Hongrie, et fonda, de retour en sa patrie, un musée d'histoire naturelle que lui acheta en 1830 la ville de Soleure. Hugi s'est surtout fait connaître par ses travaux sur les glaciers, sur la formation desquels il établit des théories particulières. Ses principaux ouvrages sont : *Naturhistorische Alpenreise* (Voyage scientifique dans les Alpes); Soleure, 1830; — *Die Erde als Organismus* (La Terre considérée comme un Organisme); ibid., 1842: cet ouvrage est le fruit d'un voyage que M. Hugi entreprit en 1836 dans le nord de l'Afrique, en Sicile et en Italie; — *Ueber das Wesen der Gletscher* (De la Nature des Glaciers); Stuttgart, 1842; — *Die Gletscher und die erratischen Blöcke* (Les Glaciers et les Blocs erratiques); Soleure, 1843. M. Hugi est aussi le fondateur du jardin botanique de Soleure. E. L.

Conv.-Lex.

HUGO (*Herman*), érudit belge, né à Bruxelles, en 1588, mort à Rheinberg, le 11 septembre 1629. Sa famille était originaire de la Bourgogne. Il entra comme novice chez les jésuites de Tournay en 1605, professa les humanités à Anvers, et devint préfet des études à Bruxelles. Il suivit en Espagne le duc d'Arschot, dont il était le confesseur, et de retour en Flandre, Ambroise Spinola le prit pour son aumônier. Hugo suivit

Spinola sur les champs de bataille, et déploya au milieu des combats un grand sang-froid. La peste s'étant déclarée dans le camp espagnol, Hugo y succomba. On a de lui : *De prima Scribendi Origine, et universæ rei litterariæ antiquitate;* Anvers, Plantin, 1617, in-8°; réimprimé avec additions de C.-H. Trotz, Trèves, 1738, in-8°; trad. en français, sous le titre de : *Dissertation historique sur l'Invention des Lettres et des caractères d'écriture, et sur les instruments dont les anciens se sont servis pour écrire;* Paris, 1774, in-12; — *De Vera Fide capessenda ad Neo-Evangelicanam Synodum Dordracenam Apologetici Libri tres, adversus Balthasarem Meisnerum lutheranum et Henricum Brandium calvinistum*, etc.; Anvers, Plantin, 1620, in-8°; Balthasar Meisner répondit à cet ouvrage par *XIX Disputationes;* Strasbourg, 1623, in-8°; — *Pia Desideria, emblematis, elegiis et affectibus SS. Patrum illustrata;* Anvers, 1624, in-8°, avec de jolies figures sur cuivre de Boetius a Bolowert; et 1628, in-12, avec fig. sur bois. Ce recueil, réimprimé fort souvent, est divisé en trois livres; le premier a pour titre : *Gemitus Animæ penitentis;* le second *Vota Animæ sanctæ;* le troisième *Suspiria Animæ amantis*. Ce sont de longues paraphrases, en vers élégiaques, de passages choisis de l'Écriture Sainte. Hugo a délayé dans une soixantaine de vers chacun des versets qu'il a pris pour texte, et a substitué à la simplicité sublime de ses modèles de froides amplifications; il versifie, du reste, assez bien; il est même quelquefois poëte, mais il n'a jamais été inspiré par la muse de David. Les *Pia Desideria* ont été traduits en français par Boèce de Bolowert, Anvers et Paris, 1627, in-8°; une autre édition a paru sous le titre de *l'Ame amante de son Dieu*, Cologne, 1717, et Paris, 1790, in-12, avec 60 fig. Plusieurs éditions ont aussi été publiées en anglais, par Edmond Arwaker, Londres, 1686, in-8°, 47 grav., en allemand, par Karl Stengel, Augsbourg, 1628, in-12, et Wesel, 1706, in-16; en espagnol, par le P. Pedro de Salas; enfin en hollandais, en italien; — *Obsidio Bredana armis Philippi IV, auspiciis Isabellæ, ductu Ambr. Spinolæ, præfecta;* Anvers, Plantin, 1626 et 1629, in-fol. Le P. Hugo avait été présent à ce siége, et sa relation peut être consultée avec fruit; elle a été traduite en espagnol par Emanuel Sueyro : *Sitia de Breda rendida a las armas del rey don Phelippe IV, a la virtud de la infante dona Isabel, al valor del marques Ambr. Spinola*, etc., Anvers, Plantin, 1627, in-fol.; en français, par Philippe Chifflet : *Le Siége de la ville de Breda conquise par les armes du roy Philippe IV, par la direction de l'infante Isabelle-Cl.-Eugénie, par la valeur du marquis Ambr. Spinola*, Anvers, Plantin, 1631, in-fol., avec cart.; en anglais; et enfin en italien, Milan, 1627, in-8°, très-rare; — *De Militia equestri antiqua et nova*, en cinq livres, dédiés à Philippe IV; Anvers, Plantin, 1628 et 1630, in-fol. Selon l'opinion de quelques bibliographes, toutes les gravures de ce livre, le titre excepté, seraient de Callot; — *Vita P. Caroli Spinolæ, Societatis Jesu, pro christiana religione in Japonia mortui*, trad. de l'italien du P. Fabio-Ambrosio Spinola; Anvers, Plantin, 1630, in-8°, avec portrait; — *Vita Johannis Berchmanni Flandro-Belgæ religiosi Societatis Jesu*, trad. de l'italien du P. Virgilio Cepario; Anvers, Plantin, 1630, in-8°, avec portrait. Le P. Hugo a laissé en manuscrit une *Historia Bruxellæ* et trois tomes *Contra Atheos*. C'est à tort que Chaudon et Delandine lui ont attribué la traduction française du *Voyage astronomique et géographique dans l'État de l'Église pour mésurer deux degrés du méridien*, par les PP. Maire et Boscovish; Paris, 1770, in-4°.

A. L.

Sotwel, *De Scriptoribus Societatis Jesu*. — Goethals, *Histoire des Lettres en Belgique*, t. II. — Chaudon et Delandine, *Dictionnaire Universel*. — Alois et Augustin de Backer, *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus*.

HUGO (*Charles-Louis*), historien français, né à Saint-Mihiel (Lorraine), en mars 1667, mort à Étival, le 2 août 1739. Il entra en 1683 dans l'ordre des Prémontrés réformés de Lorraine, et fit profession en 1687. Après avoir obtenu à Bourges le grade de docteur, il professa la théologie à Jand'heurs en 1691, et à Étival en 1693. Coadjuteur de l'abbé d'Étival en 1710, il devint l'année suivante abbé de Fontaine-André. Enfin, il obtint l'abbaye d'Étival en 1722, et fut nommé évêque de Ptolémaïde en 1728. Ses travaux les plus importants sont : *Vie de saint Norbert, archevêque de Magdebourg et fondateur de l'Ordre des Chanoines réguliers Prémontrés;* Luxembourg, 1704, in-4°; — *Traité historique et critique sur l'Origine de la Maison de Lorraine;* Berlin (Nancy), 1711, in-8° : cet écrit, publié sous le pseudonyme de *Balircourt*, fut condamné par le parlement de Paris, le 17 décembre 1712, en même temps que l'ouvrage suivant : — *Réflexions sur deux ouvrages nouvellement imprimés, concernant l'histoire de la Maison de Lorraine* (Nancy), 1712, in-12 : ces deux ouvrages sont : *La Lorraine ancienne et moderne* de Jean Mussey, et le *Supplément de l'Histoire de la Maison de Lorraine*, par le P. Benoît Picard, capucin; — *Histoire de la Maison des Sales, originaire de Béarn;* Nancy, 1716, in-fol.; — *Sacræ Antiquitatis Monumenta historica, dogmatica, diplomatica, cum notis;* 1725-1731, 2 vol. in-fol. : le premier est imprimé à Étival, et le second à Saint-Dié; — *Sacri et canonici Ordinis Præmonstratensis Annales. Pars prima, monasterologiam, sive singulorum ordinis monasteriorum singularem historiam complectens;* Nancy, 1734-1736, 2 vol. in-fol. : la seconde partie devait contenir l'histoire générale

de l'Ordre des Prémontrés. Le P. Blampain, prémontré d'Étival, a publié sur ce travail : *Jugement des Écrits de M. Hugo, abbé d'Étival, historiographe de l'ordre des Prémontrés* (Nancy), 1736, in-8°. On attribue à Hugo la *Défense de la Lorraine contre les prétentions de la France*, etc., par Jean-Pierre-Louis P. P.; La Haye, 1697, in-12. Hugo, qui n'a mis son nom à aucun de ses ouvrages, a laissé manuscrite une *Histoire de Lorraine jusqu'à présent* (1718). E. REGNARD.

Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine*. — Moréri, *Grand Dictionnaire Historique*. — J. Lelong, *Biblioth. hist. de la France*, édit. de Fevret de Fontette. — Barbier, *Dictionnaire des Ouvrages Anonymes*. — Quérard, *La France Littéraire*.

HUGO (*Gustave*), jurisconsulte allemand, né le 23 novembre 1764, à Loérrach (Bade), mort à Gœttingue, le 16 septembre 1844. Depuis 1788 il enseigna le droit à l'université de Gœttingue. Conformément aux conseils donnés par Leibniz et Pütter, il fut un des premiers professeurs qui enseignèrent le droit romain suivant l'ordre naturel des matières, et non d'après la suite des titres adoptés dans les Institutes ou les Pandectes. Il distribua l'histoire du droit romain dans des époques déterminées, et appliqua la philosophie du droit positif à l'étude du droit civil. Le principal ouvrage de Hugo, *Lehrbuch des civilistischen Cursus* (Cours de Droit civil), embrasse les traités suivants : 1° *Lehrbuch der juristischen Encyclopædie* (Encyclopédie du Droit); Berlin; 1811; 8e édit., 1835; 2° *Lehrbuch des Naturrechts, als einer Philosophie des positiven Rechts* (Traité du Droit naturel, considéré comme philosophie du Droit positif); Berlin, 1809; 4e édit., 1819; 3° *Lehrbuch der Geschichte des roemischen Rechts bis auf Justinian* (Histoire du Droit romain jusqu'à l'empereur Justinien); Berlin, 1810; 11e édit., 1832; 4° *Handbuch des roemischen Rechts* (Manuel du Droit romain); ibid.; 7e édit., 1826; — *Chrestomathie von Beweisstellen fuer das heutige roemische Recht* (Chrestomathie d'Arguments en faveur du Droit romain d'aujourd'hui); Berlin, 1807 : *Supplément*; Gœttingue, 1812; 3e édit., 1820; — *Lehrbuch der Geschichte des Rechts seit Justinian* (Histoire du Droit depuis l'empereur Justinien); Berlin, 1812; 3e édit., 1830; — *Lehrbuch der Digesten* (Traité des Digestes); ibid., 1822 et 1828; une partie de ces ouvrages remarquables a été traduite en français par Jourdain et revue par F. Poncelet : *Histoire du Droit romain*; Paris, 1821, 2 vol. in-8°; — *Fragmenta* d'Ulpien; Gœttingue, 1788; — *Civilistisches Magazin* (Magasin du Droit civil); Berlin, 1814-1837, 6 vol.; — *Beitraege zur civilistichen Bücher-Kenntniss der letzten vierzig Jahre* (Matériaux pour la Bibliographie du Droit civil des dernières années); Berlin, 1828-1845, 8 vol. V — U.

Conv. Lex.

HUGO (*Joseph-Léopold-Sigisbert*, comte), général français, né à Nancy, en 1774, mort à Paris, le 30 janvier 1828. Engagé comme simple soldat à quatorze ans, il était officier en 1790, et parcourut de la manière la plus brillante la série des guerres de la révolution. « Il signala de bonne heure, dit la *Biographie* Rabbe, ses talents et son courage, soit dans la Vendée, soit sur les bords du Rhin, soit enfin sur ceux du Danube. A la bataille de Vihiers, dans la Vendée, à la tête seulement de cinquante hommes, il arrêta plusieurs milliers de Vendéens; et quelques années plus tard, en Italie, au fameux combat de Caldiero, où l'armée française fut un moment repoussée, Hugo, alors chef de bataillon, en enlevant ce village et en s'y maintenant pendant quatre heures, malgré les efforts de l'ennemi, sauva l'armée française de la nécessité de repasser l'Adige, et lui prépara la victoire qui succéda à sa défaite momentanée. Passé au service du roi de Naples, Joseph Bonaparte, et sur la demande de ce prince, qui l'avait connu aux conférences de Lunéville, auxquelles, malgré sa grande jeunesse, Hugo avait assisté en sa qualité de commandant de place, ce fut lui qui extirpa de ce royaume le fléau du brigandage, en détruisant les bandes du chef redoutable connu sous le nom de *Fra Diavolo* (*voy.* ce nom). » Nommé en récompense de ses services colonel, maréchal du palais, et chef militaire de la province d'Aveline, Hugo acquit de nouveaux droits à l'estime du roi Joseph, qui l'emmena en Espagne, lorsqu'il changea de couronne. En Espagne, Hugo fut chargé de la formation et du commandement du régiment royal étranger, et bientôt le roi ajouta à ces fonctions l'inspection de tous les corps formés ou à former dans le royaume. A trente-quatre ans, Hugo était général et gouverneur des provinces d'Avila, de Ségovie, de Soria, puis de Guadalaxara, de Siguienza et de Molina d'Aragon. Il guerroya pendant trois ans contre le fameux Empecinado (*voy.* ce nom), et le battit en trente-deux rencontres. Par son activité, Hugo réussit à délivrer des guérillas tout le cours du Tage, et à rétablir les communications entre les corps français. On a estimé à plus de 30 millions de réaux la valeur des convois qu'il enleva aux insurgés de 1809 à 1811. A Ocana, il arrêta le corps de Ballesteros, et opéra des diversions importantes pour l'armée française. En 1812 il fut nommé au commandement de la place de Madrid, et il commanda l'arrière-garde, lorsque, peu de temps après, les Français furent obligés d'évacuer cette capitale. Dans cette retraite précipitée et désastreuse, il sauva l'armée et le roi Joseph lui-même, en arrêtant les Anglais à la hauteur d'Alegria. Rentré en France en 1813, le général Hugo fut immédiatement appelé par l'empereur Napoléon au commandement de Thionville. Les places de guerre de l'intérieur avaient été assez mal entretenues sous l'empire. Hugo défendit Thionville, à peu près dépourvue

de munitions de guerre, ouverte de toutes parts, et avec une faible garnison, pendant quatre-vingt-huit jours d'un blocus très-serré. Forcé de l'abandonner par suite de la déchéance de Napoléon, il alla la défendre encore, pendant les Cent-Jours, contre les alliés, qui, à leur retour, voulaient la démanteler et emporter son matériel. La seconde restauration lui rendit le repos. Il se retira à Blois, où il s'occupa de la composition de divers ouvrages. En 1824, il fut compris dans l'ordonnance qui mit d'un coup cent cinquante généraux de l'ancienne armée à la retraite. Revenu plus tard à Paris, il fut emporté par une attaque d'apoplexie foudroyante. « Le caractère du général Hugo était, dit la *Biographie* Rabbe, un heureux mélange de candeur, de franchise et de bienveillance. Il était homme d'esprit, et sa conversation, pleine de souvenirs intéressants, était aussi instructive qu'elle était agréable. » On a de lui : *Coup d'œil militaire sur la manière d'escorter, d'attaquer et de défendre les convois, et sur les moyens de diminuer la fréquence des convois et d'en assurer la marche; suivi d'un mot sur le pillage;* Paris, 1796, in-12; — *Mémoire sur les moyens de suppléer à la traite des nègres par des individus libres, et d'une manière qui garantisse pour l'avenir la sûreté des colons et la dépendance des colonies* (sous le pseudonyme de Genty); Blois, 1818, in-8°; — *Journal historique du Blocus de Thionville en* 1814, *et de Thionville, Sierck et Rodemack en* 1815, *contenant quelques détails sur le siége de Longwy; rédigé sur des rapports et mémoires communiqués par M. A.-A. M**** (pseudonyme), *ancien officier d'état-major au gouvernement de Madrid;* Blois, 1819, in-8°; — *Mémoires du général Hugo;* Paris, 1825, 2 vol. in-8° : on retrouve à la suite le *Journal historique du blocus de Thionville;* — *L'Aventure tyrolienne*, par *Sigisbert* (un des prénoms de l'auteur), roman; Paris, 1826, 3 vol. in-12. « Le général Hugo s'occupait depuis longtemps, dit la *Biographie* Rabbe, d'un grand traité de la défense des places fortes. On assure qu'un gouvernement étranger, ayant eu connaissance de l'importance et du mérite de ce travail, chercha à se l'approprier en offrant une somme considérable au général Hugo, qui eut le patriotisme de la refuser. Cependant le manuscrit, dont le gouvernement français avait demandé la communication, resta enfoui dans les cartons du ministère, soit par suite de l'inertie de l'administration, soit que les moyens indiqués par l'auteur ne lui parussent pas répondre à son attente. Le général Hugo proposa en 1827 son ouvrage par souscription; mais il n'eut que le temps d'en publier le prospectus, qui a paru sous ce titre : *Prospectus de l'ouvrage intitulé : Des grands moyens accessoires de défense et de conservation aujourd'hui indispensables aux places fortes, aux armées, aux colonies et aux États qui les possèdent;* Paris, 1827, in-8°. » L. L—T.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* —. C. Mullié, *Biogr. des Célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850.*

*HUGO (*J.-Abel*), littérateur français, fils aîné du précédent, né vers 1798, mort en 1855. Il avait rejoint son père en Espagne et était officier dans l'armée du roi Joseph lorsqu'il revint en France avec sa mère. Après la restauration, il se fit homme de lettres, travailla pour le théâtre et les petits journaux, et produisit quelques ouvrages plus importants. On a de lui : *Traité du Mélodrame*, par MM. A! A! A! (avec Armand Malitourne et J. Ader); Paris, 1817, in-8° ; — *La Vengeance de la Madone*, fragment traduit de l'italien; Paris, 1822, in-8°; — *Romances historiques*, traduites de l'espagnol; Paris, 1822, in-8°; — *L'Heure de la Mort;* Paris, 1822, in-8°; — *Les Français en Espagne*, à-propos-vaudeville en un acte (avec Alph. Vulpian); Paris, 1823, in-8°; — *Précis historique des Événements qui ont conduit Joseph Napoléon sur le trône d'Espagne*, extrait des *Mémoires du général Hugo;* Paris, 1823, in-8° : tiré à 60 exemplaires; — *Pierre et Thomas Corneille*, à-propos en un acte et en prose; Paris, 1823, in-8°; publié sous le pseudonyme de *Monnières*, avec Romieu; — *Histoire de la Campagne d'Espagne en* 1823, ornée de gravures par Couché fils; Paris, 1824, 2 vol. in-8° ; — *Les Tombeaux de Saint-Denis, ou description historique de cette abbaye célèbre, des monuments qui y sont renfermés et de son riche trésor; suivie du récit de la violation des tombeaux en* 1793, *de détails sur la restauration de l'église en* 1806, *et depuis en* 1814; *de notices sur les rois et les grands hommes qui y ont été enterrés et sur les cérémonies usitées aux obsèques des rois de France, et de la relation des funérailles de Louis XVIII;* Paris, 1824, in-18; — *Vie anecdotique de Monsieur, comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X, roi de France et de Navarre, depuis sa naissance jusqu'à ce jour;* Paris, 1824, in-18; — *Histoire de l'empereur Napoléon;* Paris, 1833, in-8°; — *France pittoresque, ou description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France, offrant en résumé, pour chaque département et colonie, l'histoire, les antiquités, la topographie*, etc.; Paris, 1833, 3 vol. in-4°; — *France militaire, histoire des armées françaises de terre et de mer, de* 1792 *à* 1833; *ouvrage rédigé par une société de militaires et de gens de lettres d'après les bulletins des armées, Le Moniteur, les documents officiels, les notes, mémoires, rapports et ouvrages militaires de l'empereur Napoléon, des maréchaux, amiraux et gé-*

[illegible] *La Chute du* [illegible] [illegible] *Les Dames de Vergy* [illegible] [illegible] *Le* [illegible] [illegible] Il est l'auteur [illegible] [illegible] le 15 avril 1823. [illegible] — Beuchot, *La* [illegible]

[illegible] Polyb[e] [illegible] *D'Enghien* [illegible] Jouy [illegible] *Œuvres* [illegible] M. V. Hugo [illegible] la patrie. J. V.

[illegible] son père ayant été [illegible] de la république [illegible] des Feuillantines [illegible]

[illegible] de l'ex-Directeur [illegible] Feuillantines [illegible] en 1808 [illegible] dans l'hôtel [illegible] vieux [illegible] M. de La Horie [illegible] aux [illegible] développer [illegible] cette vie retirée et libre. » (Vie de M. V. Hugo.)

J'eus, dans ma blonde enfance, hélas ! trop éphémère, Trois maîtres : un jardin, un vieux prêtre et ma mère. Mais je grandissais sous un triple rayon [illegible]

Un [illegible] ancien [illegible] de Moreau [illegible] et occupait une petite chambre dans [illegible] masure écartée. « La plus douce occupation de ce guerrier philosophe, au milieu de cette inaction prolongée qui le dévorait, était de s'entretenir avec le jeune Victor, de le prendre sur ses genoux, de lui lire Polybe en français… et de lui faire expliquer Tacite en latin (1). » La police finit par découvrir l'asile de La Horie, qui fut arrêté, jeté en prison, s'en [illegible] associé à la tentative de Malet et [illegible] à côté, fusillé dans la plaine de Grenelle. « On sent quelle impression profonde et amère durent jeter dans l'âme [illegible] du jeune enfant les [illegible] et la [illegible] de [illegible] ; cela le préparait de loin à son royalisme de 1814 (2). » Quelques jours après [illegible] de La Horie, au printemps de 1811, Mme Hugo, avec ses fils, partit pour l'Espagne, où son mari était devenu général et [illegible] du palais du roi Joseph. Le jeune Victor fut [illegible] séminaire des Nobles, où il resta [illegible] entrer dans les pages du roi Joseph ; mais les événements devinrent bientôt [illegible] pour

(1) Article Hugo dans la *Biogr.* de Rabbe, suppl.
(2) Ibid.

cette nouvelle royauté, que Mme Hugo ramena à Paris ses deux fils cadets Eugène et Victor. Elle reprit son logement des Feuillantines, et fit achever à ses enfants leur éducation classique sous le vieux M. de La Rivière. « Les idées religieuses tenaient très-peu de place dans cette forte et chaste discipline. Le fond de la philosophie de leur mère était le voltairianisme, et, femme positive qu'elle était, elle ne s'inquiéta pas d'y substituer une croyance pour ses fils. Tous deux, le jeune Victor surtout, avaient rapporté de l'Espagne, outre la connaissance pratique et l'accent guttural de cette belle langue, quelque chose de la tenue castillane, un redoublement de sérieux, une tournure d'esprit haute et arrêtée, un sentiment supérieur et confiant, propice aux grandes choses ; ce soleil de la Sierra, en bronzant leur caractère avait aussi doré leur imagination. Victor commença à treize ans, au hasard, ses premiers vers; il s'agissait de Roland et de chevalerie (1). » La chute de l'empire et la première restauration arrivèrent avant la fin de ses études. Vers le même temps des dissentiments domestiques, aigris par la dissidence de leurs opinions politiques, amenèrent une séparation entre le général Hugo et sa femme. Le général, usant de ses droits de père, et destinant ses deux fils à l'École Polytechnique, les plaça à la pension Cordier, où ils restèrent jusqu'en 1818. Ils suivirent de là les cours de philosophie, de physique et de mathématiques au collége Louis-le-Grand. Victor montrait une singulière aptitude pour les mathématiques; mais il préférait la poésie, à laquelle il réservait ses loisirs. Dans la première ferveur du royalisme qu'il avait puisé auprès de sa mère, il composa une tragédie classique, intitulée *Irtamène*, où il célébrait, sous des noms égyptiens, la restauration des Bourbons. Il en commença une autre sous le titre de *Athélie, ou les Scandinaves*, qu'il ne poussa pas au delà des trois premiers actes. Une pièce de vers qu'il adressa, en 1817, à l'Académie *Sur les Avantages de l'Étude*, sujet mis au concours, attira vivement l'attention des juges. Ils l'auraient même couronnée, dit-on, si elle ne s'était terminée par ces vers :

Moi qui, toujours fuyant les cités et les cours,
De trois lustres à peine ai vu finir le cours.

Ces vers, si l'on en croit la *Biographie* de Rabbe, parurent une mystification aux académiciens, qui se contentèrent d'accorder une mention honorable à l'auteur. « Si véritablement il n'a que cet âge, dit M. Raynouard dans son rapport sur le concours, l'Académie a dû un encouragement au jeune poëte qui a fait les vers suivants; » et il citait quelques vers tout classiques par la forme et la pensée.

En 1818, Victor Hugo obtint de son père la permission de ne pas se présenter à l'École Polytechnique, et dès lors il s'adonna entièrement aux lettres. Une ode sur *La Statue d'Henri IV ;* une autre sur *Les Vierges de Verdun ;* une troisième intitulée : *Moïse sur le Nil*, furent couronnées par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse ; la troisième lui valut le grade de maître ès jeux floraux. Ces débuts académiques sont assez singuliers pour le futur chef de l'école romantique ; mais il avait à peine dix-huit ans, et son originalité poétique ne s'était pas encore dégagée. Cette partie de la vie de M. Victor Hugo a été peinte d'après des renseignements intimes par l'auteur anonyme (M. Sainte-Beuve) de l'article Hugo dans la *Biographie* Rabbe. Nous empruntons à cette notice une page empreinte d'exagération, mais qui représente avec vivacité la formation du vigoureux talent de M. Hugo. « Les années 1819 et 1820 furent sans doute les plus remplies, les plus laborieuses, les plus ardentes, les plus décisives de sa vie. Amour, politique, indépendance, chevalerie et religion, pauvreté et gloire, étude opiniâtre, lutte contre le sort en vertu d'une volonté de fer, tout en lui apparut et grandit à la fois à ce degré de hauteur qui constitue le génie. Tout s'embrasa, se tordit, se fondit intimement dans son être au feu des passions, sous le soleil de la plus âpre jeunesse, et il en sortit cette nature d'un alliage mystérieux où la lave bouillonne sous le granit, cette armure brûlante et solide, à la poignée éblouissante de perles, à la lame brune et sombre, vraie armure de géant trempée aux lacs volcaniques. Sa passion pour la jeune fille qu'il aimait avait fini par devenir trop claire aux deux familles, qui, répugnant à unir un couple de cet âge et sans fortune, s'entendirent pour ne plus se voir momentanément. Il a consacré cette douleur de l'absence dans une pièce intitulée : *Premier soupir :* une tristesse douce et fière y est empreinte..... *Han d'Islande*, qui le croirait ? commencé dès 1820, *Han d'Islande*, qu'il ne publia, par suite d'obstacles matériels, qu'en 1823, devait être à l'origine et dans la conception première un tendre message d'amour destiné à tromper les argus, à n'être intimement compris que d'une seule jeune fille.... Durant ce même temps Victor Hugo composait son premier volume d'odes royalistes et religieuses. On sait comment son royalisme lui était venu. Quant à la religion, elle lui était entrée dans le cœur par l'imagination et l'intelligence ; il y voyait avant tout la plus haute forme de la pensée humaine, la plus dominante des perspectives poétiques. Le genre de monde qu'il fréquentait alors, et qui l'accueillait avec toutes sortes de caresses, entretenait journellement l'espèce d'illusion qu'il se faisait à lui-même sur ses croyances. Mais le fond de sa doctrine politique était toujours l'indépendance personnelle; et le philosophisme positif de sa première éducation, quoique recouvert des symboles catholiques, persistait obscurément dessous. » Ainsi préparé à la poésie par la passion et l'étude, M. Victor Hugo commença, en 1822, la

(1) Art. Hugo dans la *Biographie* de Rabbe, suppl.

série de publications qui le portèrent rapidement au premier rang des écrivains de son époque. Avant d'apprécier ces œuvres nombreuses, nous donnerons encore quelques faits de la vie domestique du poëte. Il perdit sa mère en 1821, et cet événement douloureux relâcha un peu les liens qui le rattachaient au parti royaliste. Au mois d'octobre 1822, il épousa une belle jeune fille, Melle Foucher, qu'il aimait depuis l'enfance d'une passion vainement traversée par les calculs des deux familles. En 1823 il reçut une pension de Louis XVIII. Il n'avait rien fait pour appeler sur lui cette faveur; il avait chanté les Bourbons, comme un poëte ému aux souvenirs du passé, touché de l'antiquité vénérable et glorieuse des fleurs de lis; comme un artiste désintéressé, et non comme un homme de parti. On raconte que ce ne fut pas seulement la lecture des *Odes et Ballades* qui détermina Louis XVIII à lui accorder cette pension. Un camarade de M. Victor Hugo, Delon, condamné à mort après la conspiration de Saumur, se cachait à Paris et courait risque à chaque instant d'être découvert. M. Victor Hugo avait alors deux modestes logements sous son nom; il écrivit à la mère de Delon pour lui en offrir un : son fils s'y cacherait; « et, ajoutait-il, je suis trop royaliste pour qu'on s'avise de venir le chercher dans ma chambre ». Cette lettre, arrêtée par la police, fut décachetée et mise sous les yeux du roi avant de parvenir à sa destination. Louis XVIII, après l'avoir lue, dit : « Je connais ce jeune homme; il se conduit en ceci avec honneur. Je lui donne la prochaine pension qui vaquera. » La pension vint, en effet, à M. Victor Hugo, qui fut deux ans sans en connaître l'origine. Pour Delon, il n'avait pas, heureusement, répondu à une offre qui lui aurait été fatale, et s'était réfugié dans un lieu sûr.

Quelques années avant, M. Hugo écrivait dans *Le Conservateur Littéraire*, fondé par ses frères et par lui. Les articles qu'il y inséra, et qu'il a recueillis plus tard en les jugeant sévèrement, ne sont pas sans intérêt. Ils prouvent du moins que de seize à vingt ans l'auteur ne nourrissait aucun projet de révolution littéraire; il n'admettait même qu'avec réserve les innovations modérées de M. de Lamartine. Les *Méditations* lui paraissaient « un livre singulier, dans lequel il reconnaissait un poëte, malgré les négligences, les néologismes, les répétitions et l'obscurité ». Les premières odes de M. Hugo ne dénotent pas une tendance beaucoup plus vive vers de nouvelles formes de poésie. Le moule en est tout classique, les idées et les sentiments n'ont rien d'imprévu. Un certain éclat d'imagination, une grande habileté à manier la langue et la grandeur des événements qui l'inspirent distinguent seuls ces premières odes de tant de productions lyriques, aujourd'hui oubliées. M. Hugo, on pouvait l'affirmer même d'après des essais aussi imparfaits, était un vrai poëte lyrique, et le propre du poëte lyrique, c'est moins de trouver des idées nouvelles que de donner une forme brillante et sonore aux idées des autres. Jeune, il accepta les idées du monde où il vivait. Il fut royaliste et religieux à la manière de Châteaubriand. Il déclara (Préface de son recueil d'*Odes* de 1822) que « l'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses ». Son but était de réaliser le programme du *Génie du Christianisme*, « en substituant aux couleurs usées et fausses de la mythologie païenne les couleurs neuves et vraies de la théogonie chrétienne »; en faisant parler à l'ode « ce langage austère, consolant et religieux, dont a besoin une vieille société qui sort encore toute chancelante des saturnales de l'athéisme et de l'anarchie ». Ce fut là d'abord tout le romantisme de M. Hugo; il y était encore fidèle dans son recueil de 1824, bien que le royaliste en lui eût déjà perdu de son âpreté et qu'il commençât à faire écho aux chants populaires qui célébraient une gloire d'abord l'objet de tous ses anathèmes, la gloire de Napoléon.

A côté de l'école monarchique et religieuse, qui comptait dans ses rangs, avec des nuances très-diverses, Châteaubriand, Bonald, de Maistre, Lamennais, Lamartine, s'élevait une autre école, moindre peut-être par le talent, mais supérieure en savoir, l'école de Mme de Staël. Les disciples de cette femme célèbre, préoccupés surtout de la vérité des idées et des sentiments, de leur enchaînement logique, du rapport exact entre la pensée et l'expression, protestaient contre ce qu'il y avait d'étroit, de factice, dans les règles que s'étaient imposées les poëtes français et particulièrement les auteurs dramatiques; ils cherchaient dans les littératures étrangères, en Espagne, en Allemagne et surtout en Angleterre, des modèles capables de développer le goût français et de l'affranchir des conventions académiques. Cette école, qui eut, à partir de 1825, dans le journal *Le Globe* un organe très-répandu, exerça sur les esprits une influence à laquelle M. Hugo n'échappa point. Dans la préface de son recueil de 1826, il déclara ne rien comprendre à la distinction des genres. « Il lui semble, dit-il, que ce qui est réellement beau et vrai est beau et vrai partout.... La pensée est une terre vierge et féconde dont les productions veulent croître librement, et, pour ainsi dire, au hasard.... En littérature comme en politique, l'ordre se concilie merveilleusement avec la liberté; il en est même le résultat. Il faut bien se garder de confondre l'ordre avec la régularité. La régularité ne s'attache qu'à la forme extérieure; l'ordre résulte du fond même des choses, de la disposition intelligente des éléments intimes d'un sujet. La régularité est une combinaison matérielle et purement humaine; l'ordre est pour ainsi dire divin.... Le poëte ne doit avoir qu'un modèle, la nature; qu'un guide, la

vérité. Il ne doit pas écrire avec ce qui a été écrit, mais avec son âme et avec son cœur. De tous les livres qui circulent entre les mains des hommes, deux seuls doivent être étudiés par lui, Homère et la *Bible*. » A ces deux grands maîtres M. Hugo en ajouta un troisième, Shakspeare. Jusque-là il n'avait composé que des *odes*, de petites pièces lyriques qu'il appelait *ballades*, et où il essayait de reproduire les contes fantastiques et les superstitieuses légendes du moyen âge, et deux romans *Han d'Islande* et *Bug-Jargal*. Dans ces derniers ouvrages, d'une valeur poétique très-médiocre, on remarque la tendance de l'auteur à transporter dans les compositions narratives les procédés antithétiques de l'ode. Han d'Islande est une espèce d'ogre anthropophage qui « boit l'eau des mers et le sang des hommes »: Il a pour digne pendant le nain Habibrah ; et, ces deux hideuses figures semblent inventées pour faire ressortir les créations idéales d'*Éthel*, d'*Ordener* et de *Marie*. Un contraste aussi violent produit de l'effet, mais il est peu conforme à la vérité ; cependant l'auteur l'appliqua bientôt au genre qui, avec le roman, exige le plus de vérité, au drame.

Le plus fort de la lutte entre les innovateurs et les partisans des formes classiques était au théâtre. M. Hugo, empressé de se signaler dans la mêlée, courut sur ce nouveau terrain. Il arrivait avec *Cromwell*, drame de sept mille vers, et une préface proportionnée au drame. Cette préface est un étonnant amalgame de vrai et de faux, beaucoup plus original par la forme que par le fond. L'auteur ne fait guère que colorer et exagérer les idées du *Globe*, mais il les exagère au point de les dénaturer, et donne aux choses les plus simples une apparence étrange. Il distingue trois âges dans l'humanité : les temps primitifs, qui vont jusqu'à Homère ; les temps antiques, qui vont depuis Homère jusqu'à Jésus-Christ, et enfin l'âge moderne, qui s'étend depuis Jésus-Christ jusqu'à nous. La poésie dans le premier âge est lyrique, épique dans le second, dramatique dans le troisième. L'ode, l'épopée, le drame, telles sont les formes successives dont chacune caractérise presque exclusivement chaque âge de l'humanité. Cette théorie peut donner lieu à de belles phrases, mais elle s'accorde assez mal avec les faits. Dans la *Bible* la partie épique (*Genèse*) est beaucoup plus ancienne que les parties lyriques (cantiques, psaumes, prophéties) ; en Grèce la poésie lyrique ne commence qu'avec Archiloque, plusieurs siècles après Homère. Enfin, pour refuser à la littérature grecque la poésie dramatique, il faut donner à ce mot un sens tout particulier. « Le caractère du drame, dit-il, est le réel ; le réel résulte de la combinaison toute naturelle de deux types, le sublime et le grotesque, qui se croisent dans le drame comme ils se croisent dans la vie et dans la création. Tout ce qui est dans la nature est dans l'art. » Comme les anciens, selon lui, n'avaient étudié la nature que sous une seule face, rejetant sans pitié ce qui ne se rapportait pas à un certain type du beau, ils ne connurent pas le drame. Mais, ajoute M. Hugo, « le christianisme amène la vérité. Comme lui, la muse moderne verra les choses d'un coup d'œil plus haut et plus large. Elle sentira que tout dans la création n'est pas humainement beau, que le laid y existe à côté du beau, le difforme près du gracieux, le grotesque au revers du sublime, le mal avec le bien, l'ombre avec la lumière. Elle demandera si la raison étroite et relative de l'artiste doit avoir gain de cause sur la raison absolue du Créateur, si c'est à l'homme à rectifier Dieu ; si une nature mutilée en sera plus belle ; si l'art a le droit de dédoubler, pour ainsi dire, l'homme, la vie, la création ; si chaque chose marchera mieux quand on lui aura ôté son muscle et son ressort ; si enfin c'est le moyen d'être harmonieux que d'être incomplet. C'est alors que, l'œil, fixé sur des événements tout à la fois visibles et formidables, et sous l'influence de cet esprit de mélancolie chrétienne et de critique philosophique que nous observions tout à l'heure, la poésie fera un grand pas, un pas décisif, un pas qui, pareil à la secousse d'un tremblement de terre, changera toute la face du monde intellectuel. Elle se mettra à faire comme la nature, à mêler dans ses créations, sans pourtant les confondre, l'ombre à la lumière, le grotesque au sublime, en d'autres termes le corps à l'âme, la bête à l'esprit. » Sous l'emphase de ces paroles, destinées à être le mot d'ordre d'une révolution littéraire se cachaient beaucoup d'erreurs et quelques vérités qui n'étaient pas neuves. Il n'est pas exact que les Grecs aient ignoré le grotesque ; les poëtes attiques de l'ancienne comédie l'ont, au contraire, employé avec une audace inconnue des modernes. Il n'est pas vrai non plus qu'ils aient rejeté le mélange des genres, comme le prouve leur drame satyrique ; mais il est vrai que, dans leur tragédie du moins, ils ne visèrent jamais à une reproduction exacte de la nature. Au lieu de la copier servilement, il l'interprétaient. M. Hugo avait raison de vouloir se rapprocher de la réalité et de prétendre à une reproduction plus exacte et surtout plus complète de la vie humaine et de l'histoire ; il avait raison aussi de voir dans Shakspeare le poëte dramatique par excellence ; mais il avait tort de croire que l'union systématique et contrastée du grotesque et du sublime est la condition d'une fidèle peinture de la vie humaine, et que le génie de Shakspeare consiste à avoir réuni ces deux éléments. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier en quoi consiste réellement le génie de Shakspeare, mais nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas, en bien comme en mal, le moindre rapport entre les drames de M. Hugo et ceux du poëte anglais. *Cromwell* est une chronique dialoguée, sans vérité poétique, sans réalité historique, et où le talent de l'auteur est aussi grand que mal em-

ployé. M. Hugo s'est efforcé consciencieusement de réaliser les théories de ses amis du *Globe* sur le drame historique ; et, s'il n'a pas réussi, c'est que ces théories étaient en contradiction complète avec son génie lyrique. Il avait trop d'imagination pour s'asservir à l'histoire ; et lorsque, deux ans plus tard, il revint au drame, il se mit peu en peine d'observer les préceptes de la préface de *Cromwell*, ou du moins il ne fut fidèle qu'à une seule de ses théories, à l'antithèse du sublime et du grotesque. La préface de *Cromwell*, malgré ses défauts, peut être à cause même de ses défauts, devint le point de ralliement, l'étendard d'une nouvelle école, héritière tumultueuse et émancipée de Châteaubriand et de Mme de Staël, demandant à grands cris l'abolition du vieux code classique, et promettant à ce prix des chefs-d'œuvre. Les principaux représentants de la nouvelle école se groupèrent autour de M. Hugo, et formèrent un petit cercle qui se décora du nom mystique de *cénacle*, et se voua avec une ferveur religieuse à la promulgation de la loi nouvelle. Ce cénacle, où brillaient autour du maître MM. de Vigny, Émile Deschamps, Sainte-Beuve, Louis Boulanger, David d'Angers, a été l'objet de beaucoup de railleries, et il est difficile aujourd'hui de ne pas sourire en lisant, dans les *Poésies de Joseph Delorme* et dans les *Consolations*, les pièces singulières où M. Sainte-Beuve célèbre, en style biblique, les apôtres du romantisme. Cependant, il serait injuste de méconnaître que le cénacle se composait d'écrivains et d'artistes très-distingués. Si M. Hugo ne trouvait pas en eux des juges sévères de ses défauts, il y rencontrait de fins appréciateurs de ses qualités ; s'il exerça sur eux une grande influence, il ne resta pas insensible à l'action de ces esprits délicats, et son talent y gagna. Dans cette période de 1828 à 1831 il produisit ses œuvres les plus éminentes, *Les Orientales*, *Marion Delorme*, *Hernani*, *Notre-Dame de Paris*, et *Les Feuilles d'Automne*.

Les Orientales, où M. Victor Hugo donna libre carrière à sa faculté dominante, l'imagination, sont le plus parfait de ses ouvrages au point de vue de la forme. Jamais le côté matériel et extérieur des choses n'avait été rendu avec autant de relief et de couleur, jamais la versification française n'avait atteint ce degré de richesse pittoresque, d'harmonie savante, d'ampleur mélodieuse. L'admiration ne saurait manquer à une œuvre aussi puissante, bien qu'on reproche au poëte d'avoir sacrifié à la magnificence descriptive ce qui constitue le fond de la poésie, c'est-à-dire les sentiments, les passions et les idées, et d'avoir peint un Orient imaginaire, l'Orient créé par sa rêverie ardente et capricieuse, plutôt que l'Orient réel et historique. *Le dernier Jour d'un condamné*, analyse minutieuse et déchirante de la situation la plus désespérée où puisse se trouver l'âme humaine, est encore une œuvre d'imagination et de rêverie, bien plus que d'observation. Comme plaidoyer contre la peine de mort, *Le dernier Jour d'un Condamné* a peu d'importance ; mais il restera comme une étude psychologique d'une étonnante vigueur. *Marion Delorme* restera aussi comme une œuvre dramatique véritable, bien que beaucoup trop lyrique encore. L'élément lyrique déborde dans *Hernani* et enlève aux personnages toute réalité, et même toute vraisemblance. Non-seulement Charles-Quint, Hernani, don Ruy Gomez ne sont pas historiques, ils ne sont même pas vrais, et appartiennent à un monde fantastique. Les beaux vers, les traits énergiques, les magnifiques tirades ne manquent pas dans *Hernani* ; mais de belles odes ne font pas un drame, ou du moins, ce n'est pas le drame que la préface de *Cromwell* promettait à notre siècle. Il fut cependant accueilli par de bruyantes acclamations d'enthousiasme de la part des romantiques, et triompha de l'opposition désespérée des classiques. Les deux partis s'étaient donné rendez-vous à la première représentation, le 26 février 1830, comme sur un champ de bataille. Les romantiques l'emportèrent ; et l'on raconte plaisamment qu'ils dansèrent une ronde dans le foyer du Théâtre-Français, en criant : « Enfoncé Racine ! » *Notre-Dame de Paris* et les *Feuilles d'Automne*, quoique publiées après la révolution de 1830, appartiennent à la période précédente, et marquent le point culminant du talent de M. Hugo, pour la pensée, sinon pour la forme. La prose de *Notre-Dame* n'est pas plus riche et plus vigoureuse que celle de la préface de *Cromwell* et du *Dernier Jour d'un Condamné*, mais l'auteur a fait preuve dans ce roman d'un talent créateur qu'on ne lui supposait pas. Si l'élément lyrique domine toujours, si l'action est encore fondée sur l'antithèse violente de la laideur et de la beauté, du sentiment élevé et de la forme abjecte, du grotesque le plus trivial et du grandiose le plus sinistre, ce lyrisme n'est pas déplacé dans la description du vieux Paris : ces contrastes excessifs nous représentent à merveille le moyen âge finissant, avec ses mœurs, ses superstitions, sa vie étroite, sombre et poétique. Si Quasimodo est un monstre chimérique, Claude Frollo un personnage de mélodrame, Pierre Gringoire est une excellente et piquante physionomie, Esmeralda une ravissante figure ; enfin il y a dans toute cette œuvre une ampleur, un mouvement, une puissance descriptive dignes de l'épopée. *Les Feuilles d'Automne*, dans un genre tout opposé, ne méritent pas moins l'admiration. Sans renoncer aux riches peintures du monde extérieur, le poëte a fait une plus large place aux pensées dont s'alimente la poésie lyrique la plus haute. Pour chanter la grandeur de Dieu, la fragilité de l'homme, la fuite rapide de la vie humaine, l'immortel rajeunissement de la nature, pour s'apitoyer sur les misères sociales, pour inviter le siècle à la charité, il a trouvé des accents neufs,

pénétrants, élevés. A côté de ces beautés de premier ordre il est impossible de ne pas noter deux graves défauts : la confusion dans les idées, la diffusion dans le style, qui se montrent déjà dans *Les Feuilles d'Automne* et qui se marqueront plus fortement dans les recueils lyriques suivants : *Les Chants du Crépuscule*, *Les Voix intérieures*, *Les Rayons et les Ombres*. Le talent, sans avoir faibli, ne s'est pas renouvelé ; le poëte, forcé de se répéter, redit moins bien ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois. Un autre défaut, plus grave parce qu'il n'est pas simplement littéraire, c'est le développement de l'orgueilleuse personnalité du poëte. Ce sentiment hautain de sa propre grandeur a inspiré à M. Hugo des tirades d'une superbe fierté ; mais, ramené à tous propos, il fatigue le lecteur. Les images les plus éclatantes ne peuvent compenser une telle absence de tact.

Les œuvres dramatiques postérieures à *Hernani* donnent lieu à des remarques encore plus sévères. *Le Roi s'amuse*, dont le succès fut douteux à la première représentation et que le pouvoir interdit à la seconde, offre de grandes beautés lyriques, mais *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angelo* sont des mélodrames. *Ruy-Blas* et surtout *Les Burgraves* sont fort au-dessus de ces compositions vulgairement emphatiques. Cependant *Ruy Blas* fut extrêmement maltraité par la critique, et le même public qui avait applaudi *Angelo* siffla *Les Burgraves*. M. Hugo, découragé ou indigné, renonça au théâtre. Il aurait dû pour sa gloire y renoncer après *Hernani*.

M. Hugo n'a pas ajouté de nouveaux romans à *Notre-Dame*. Il a publié une *Étude sur Mirabeau*, où les côtés supérieurs du grand orateur sont laissés dans l'ombre, tandis que la partie extérieure de sa vie et de son éloquence est exprimée avec un extrême relief. Élu en 1841 membre de l'Académie Française, en remplacement de Népomucène Lemercier, il prononça un discours qui étonna la nombreuse affluence accourue pour l'entendre. On espérait qu'il traiterait devant l'Académie la question des innovations littéraires ; il ne parla guère que de politique, révélant le désir, commun à tant d'autres littérateurs, de prendre part aux affaires de son pays. *Le Rhin, lettres à un ami*, trahissaient la même prétention, et la justifiaient assez mal. Les *Lettres* consacrées à la description et aux légendes du Rhin manquent de goût et d'esprit, et sont médiocres au point de vue du pittoresque. L'auteur semble avoir réservé toute son imagination pour le traité politique qui termine l'ouvrage, et dans lequel il remanie la carte de l'Europe avec une confiance imperturbable. Le roi Louis-Philippe, qui aimait peu l'imagination en politique et même en littérature, ne céda, dit-on, qu'aux vives instances de la duchesse d'Orléans, quand il appela le poëte à la chambre des pairs, par ordonnance royale du 16 avril 1845. Avant de suivre M. Victor Hugo dans sa nouvelle carrière, il faut revenir sur les changements survenus dans ses opinions depuis le royalisme de sa jeunesse. Il suivit le courant qui entraînait presque toutes les intelligences vers les opinions libérales. Napoléon devint son idole, l'objet de ses chants les plus enthousiastes, « le soleil dont il était le Memnon ». Ses rapports avec les écrivains du *Globe*, l'interdiction que le gouvernement de Charles X mit sur *Marion Delorme*, l'éloignèrent de plus en plus de la Restauration, et les événements de 1830 achevèrent de le détacher du royalisme. Il chanta la victoire du peuple tout en pleurant

> . . . . Sur cette race morte,
> Que rapporta l'exil et que l'exil remporta ;

et il fut l'écho des idées démocratiques, comme dix ans plus tôt il avait exprimé les sentiments royalistes. Dans les deux cas, il obéissait moins à une conviction raisonnée qu'à son instinct de poëte. Lui-même nous a livré plus d'une fois le secret de ses inspirations ; il dit en tête des *Feuilles d'Automne* :

> Si ma tête, fournaise où mon esprit s'allume,
> Jette le vers d'airain qui bouillonne et qui fume
> Dans le rhythme profond, moule mystérieux
> D'où sort la strophe ouvrant ses ailes dans les cieux,
> C'est que l'amour, la tombe, et la gloire et la vie,
> L'onde qui fuit, par l'onde incessamment suivie,
> Tout souffle, tout rayon, ou propice ou fatal,
> Fait reluire et vibrer mon âme de cristal,
> Mon âme aux mille voix, que le Dieu que j'adore
> Mit au centre de tout comme un écho sonore !
> D'ailleurs, j'ai purement passé les jours mauvais,
> Et je sais d'où je viens si j'ignore où je vais.
> L'orage des partis, avec son vent de flamme,
> Sans en altérer l'onde, a remué mon âme.

Cet orage des partis, qui remua l'âme du poëte dans les six ou sept premières années qui suivirent la révolution de 1830, finit par s'apaiser. La société revint au calme, et la poésie de M. Hugo se ressentit naturellement de cet état de choses. *Les Rayons et les Ombres*, comparés aux *Chants du Crépuscule*, attestent un progrès vers les idées conservatrices. Le poëte maltraite fort « un homme populaire », et invite son ami David d'Angers à ne pas laisser entrer dans son cœur

> Les fureurs des tribuns et leur songe abhorré ;

de ne pas se mêler un seul moment

> Aux mêmes visions, au même aveuglement,
> Aux mêmes vœux haineux, insensés ou féroces.

Entré peu après à l'Académie, il fit, en plusieurs circonstances, acte d'adhésion et de dévouement à la monarchie de Louis-Philippe. Dans la chambre des pairs il se montra conservateur avec indépendance. Il ne s'asservit pas à la politique du ministère, et, tout en rendant pleine justice « au plus éminent des rois de l'Europe », « au sage couronné qui laissait tomber du haut de son trône les paroles de la paix universelle », il eut de nobles flatteries pour une famille alors bannie de France. Dans un beau discours, prononcé le 14 juin 1847, au sujet d'une pétition par laquelle le prince Jérôme demandait à rentrer en France, il se déclara « du parti des exilés et

[illegible]

... dût devant la cour d'assises pour la publication d'un article sur la peine de mort, [illegible] digne de l'auteur du *Dernier jour d'un condamné*, ne toucha point le jury.

On peut juger sévèrement cette partie de la vie politique de M. Hugo; mais il est deux choses qu'on ne saurait contester : le grand talent [illegible] y déploya, et le courage avec lequel il [illegible] la responsabilité de ses opinions [illegible] proscription. Banni de France à la suite des événements de décembre 1851, il a vécu [illegible] à Jersey et à Guernesey, [illegible] d'exilé par des compositions qui [illegible] à sa gloire. [illegible] lents, où la colère [illegible] lyrique des *Contemplations* [illegible] défauts de M. Hugo [illegible] avec les années, [illegible] la même progression. [illegible] pensées et dans [illegible] qui caractérisent [illegible] beaux traits, de [illegible] thétiques sur le plus [illegible] de la vie du poëte, la mort de sa fille, qui périt dans un naufrage en 1843.

Voici les titres des ouvrages de M. Victor

cite des concertos, des trios, des duos, des sonates et des variations pour flûte. J. V.

Fétis, *Biogr. univ. des Musiciens.*

HUGOU. *Voy.* BASSEVILLE.

HUGTENBURCH. *Voy.* HUCHTENBURGH.

HUGUENIN (*Sulpice*), révolutionnaire français, né vers 1750, en Lorraine, mort vers 1803. Il avait reçu une bonne éducation, et débuta avec succès au barreau de Nancy. En 1776 il obtint un prix de l'Académie de Lyon, pour un *Mémoire sur les Étangs* (Lyon, 1779, in-8°); mais de mauvaises relations l'entraînèrent dans la débauche, et il se vit contraint de changer de carrière. Il s'engagea dans les carabiniers, déserta peu après, et entra commis dans l'octroi de Paris. Lorsque la révolution éclata, il devint l'un des chefs des émeutiers du faubourg Saint-Antoine. Il figura dans tous les mouvements populaires de la capitale, et se fit remarquer à la prise de la Bastille (14 juillet 1789). Le 20 juin 1792 il guidait les factieux qui, après avoir envahi l'Assemblée législative, se ruèrent sur les Tuileries. Dans la nuit du 9 au 10 août suivant, Huguenin conduisait encore les insurgés qui chassèrent la municipalité; il se fit nommer aussitôt président de la commune. Il commit alors des dilapidations et des vexations de tous genres, et signa le 30 août avec Méhée-Latouche et Tallien des ordres qui remplirent de détenus les prisons de Paris. Le 2 septembre il déclara la patrie en danger, et donna ainsi le signal du massacre des malheureux qu'il venait de faire arrêter. Il fut ensuite envoyé en mission à Lyon, à Chambéry, puis à Bruxelles, où il acheva, dit-on, de s'enrichir. S'il faut en croire Prudhomme, il fit transporter dans sa demeure du faubourg Saint-Antoine de Paris douze chariots pleins de meubles, tableaux et effets précieux enlevés aux châteaux princiers de la Belgique. Le 14 septembre 1793, Huguenin fut accusé de concussion devant le conseil général de la commune, qui l'obligea à rendre compte de ses missions. Il invoqua ses services révolutionnaires, et réussit à détourner la condamnation qui semblait devoir le frapper; mais depuis il n'occupa plus aucune fonction publique, et mourut dans l'obscurité. H. LESUEUR.

Le Moniteur universel, an 1792, nos 236, 246, 291; an 1er, no 629. — *Biographie moderne* (Paris, 1806). — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des Contemporains* (Paris, 1823).

HUGUES, nom commun à un grand nombre de personnages, dont la plupart appartiennent au moyen âge, classés par ordre chronologique.

I. HUGUES, saints ou ecclésiastiques.

HUGUES (Saint), archevêque de Rouen, au huitième siècle, mort à Jumiéges, le 8 avril 730. Il était fils de Drogon, duc de Bourgogne et de Champagne, et de Plectrude, Adaltrude, ou Anstrude, qui était elle-même fille de Waraton, maire du palais. Drogon avait eu pour père le célèbre Pépin d'Héristal. Hugues était donc d'une naissance doublement illustre. Il fut d'abord primicier de l'église de Metz. Ensuite il devint à la fois archevêque de Rouen, évêque de Paris et de Bayeux, abbé de Jumiéges et de Saint-Wandrille. Cette réunion de plusieurs bénéfices en une seule main était alors un fait ordinaire. Souvent même ce ne sont pas des clercs, mais bien des laïcs que l'on voit chargés en même temps de plusieurs gouvernements ecclésiastiques. On a publié les actes de saint Hugues. Mais les auteurs de l'ancien et du nouveau *Gallia Christiana* ont rejeté ces actes comme apocryphes et pleins de fables. B. H.

Gallia Christiana, t. VII, col. 28, et t. XI, col. 17. — Bollandus, *Acta Sanct.*, — Aprili mense, t. I, p. 808. — Baillet, *Vies des Saints*, 9 avril. — *Chronicon Fontanellense*, in *Acherii Spicilegio*, t. III, p. 206.

HUGUES, évêque d'Angoulême, mort en 990 suivant la Chronique d'Angoulême, et, suivant les auteurs de l'*Histoire Littéraire*, en 993. Il appartenait par sa naissance aux anciens comtes de Jarnac. Sa promotion sur le siége d'Angoulème eut lieu le 21 mars 973. Il s'y comporta plutôt en baron qu'en évêque : ayant formé le dessein de réunir en sa main l'administration civile du diocèse, il ne s'arrêta pas devant les protestations du comte Arnauld, et guerroya contre lui pendant plusieurs années. On croit que, vers la fin de sa vie, il se retira dans l'abbaye de Saint-Cibard, y prit la robe claustrale, et y mourut obscurément, faisant pénitence d'une vie trop agitée. Il avait laissé plusieurs ouvrages; mais on ne les retrouve plus. B. H.

Hist. litt. de la France, t. VIII.

HUGUES, évêque de Nevers, mort le 8 mai 1050. On le voit sur le siége de Nevers dès l'année 1026. Il assistait au concile de Reims en 1049, et en 1050 au concile de Rome où fut jugé Bérenger. C'était un bien médiocre poëte, comme le prouvent les vers vraiment barbares que lui attribuent les bénédictins.

Hist. Littér. de la France, t. VIII, p. 428.

HUGUES DE BRETEUIL, évêque de Langres, mort le 16 mars 1051. Il était fils de Gelduin, comte de Breteuil, et frère de Valeranne, abbé de Saint-Vanne. Après avoir étudié la théologie à l'école de Chartres, sous la discipline de Fulbert, Hugues fut appelé par le roi Robert sur le siége épiscopal de Langres, dans les premiers mois de l'année 1031. C'était un prélat de noble origine, et ses mœurs furent plutôt celles d'un homme d'épée que d'un évêque. Traduit devant le concile de Reims comme coupable d'une grande série de crimes, parmi lesquels les adultères et les homicides n'occupent pas le premier rang, il se présenta d'abord devant ses juges et parut vouloir se défendre. Mais entre la seconde et la troisième session il prit la fuite, et fut excommunié. C'est alors que pour expier tant de méfaits il se rendit pieds nus à Rome, auprès du pape Léon IX, qui, touché par les marques d'une si grande pénitence, lui pardonna. Il mourut à Biterne, lorsqu'il revenait en France. On possède une lettre fort intéres-

sante de Hugues de Breteuil sur les erreurs de Bérenger : elle a été publiée à la suite des *Œuvres de Lanfranc*. B. H.

Gallia Christiana, t. IV, — *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 486.

HUGUES, archevêque de Besançon, premier du nom, mort le 27 juillet 1066. Il était fils d'Humbert II, sire de Salins. Sa mère, qui se nommait Ermenburge, était fille, dit-on, de Lambert, comte de Châlons. L'archevêque Gaucher de Salins mourant en 1031, Hugues, son proche parent, fut sans délai appelé sur le même siége. Dès les premières années de son épiscopat, il congédia les chanoines qui occupaient l'église de Saint-Anatole de Salins, et donna cette église aux moines de Saint-Bénigne de Dijon; mais il se repentit plus tard d'avoir fait ce changement, et reconstitua en 1048 le chapitre de Saint-Anatole, qui a si longtemps subsisté avec éclat. L'église cathédrale de Besançon n'était pas achevée : Hugues y mit la dernière main et l'enrichit de nombreuses donations. Léon IX en consacra l'autel. Hugues rétablit aussi l'église abbatiale de Saint-Paul, où il plaça des chanoines séculiers, sous la conduite d'un doyen. Cette fondation est du 26 mars 1044. Ce sont les actes principaux de son administration métropolitaine; mais les historiens en rapportent beaucoup d'autres d'un moindre intérêt. Hugues était un laborieux prélat, toujours occupé de quelque nouvelle entreprise. Son crédit auprès des empereurs, auprès des papes, fut très-grand. Il remplit, auprès de l'empereur Henri III, les fonctions d'archi-chancelier, et assista comme légat du saint-siége au couronnement de Philippe Ier, roi de France. B. H.

Dunod de Charnage, *Hist. de l'Église de Besançon*, t. I, p. 92.

HUGUES, archevêque de Lyon, né vraisemblablement à Romans, en Dauphiné, mort le 7 octobre 1106. Né dans une des plus nobles maisons, celle des ducs de Bourgogne, Hugues fut d'abord prieur de Saint-Marcel de Châlons, et ensuite évêque de Die. Il occupait le siége de Die, dans la province de Vienne, quand il fut nommé légat du saint-siége. En aucun temps, peut-être, la mission des légats apostoliques n'avait été plus laborieuse et plus difficile. Il s'agissait de réformer toutes les églises, et le saint-siége ayant dicté le programme des réformes, le devoir des légats était d'imposer partout, même par la contrainte, une sévère discipline, une obséquieuse soumission. On contestait ici la nécessité de ces changements; on prétendait ailleurs que la violence du remède devait causer dans l'Église un trouble plus grand que le mal reconnu : sur tous les points se manifestaient des résistances, que Rome appelait des révoltes; dans les assemblées d'évêques convoquées à la fois au nord, au midi de la France, éclataient les mêmes tumultes; les légats étaient injuriés, les évêques étaient déposés; les foudres de l'excommunication frappaient tour à tour, et les plus hautes et les plus humbles têtes, et de vénérables pasteurs qui avaient dénoncé les périls de la liberté et des évêques, des abbés du plus mauvais renom qui avaient invoqué la liberté comme un rempart pour leurs désordres; les fidèles consternés ne savaient plus où fuir les ténèbres, où rechercher la lumière. En cette universelle confusion, l'évêque de Die se montra tout à la fois un des plus actifs des légats, et un des plus dévoués à la cause de Grégoire VII et de l'omnipotence romaine. Comme récompense de ses éclatants services, il fut nommé archevêque de Lyon, après la mort de Gébuin. La date de cette mort est incertaine. Cependant on croit devoir la rapporter à l'année 1083. Deux ans après, Grégoire VII, sentant les atteintes de sa fin prochaine, désigna trois hommes également dignes, à son avis, de lui succéder et de continuer son entreprise. Hugues fut un de ces trois élus de Grégoire VII; mais le conclave lui préféra Didier, abbé du Mont-Cassin. On le vit alors se soulever contre le vote qui l'avait écarté, s'emporter en injures, en calomnies contre le nouveau pape, et demander sa déposition même aux représentants de la puissance séculière. Ce qui fut d'abord un grand scandale, et devint presque un schisme. Aussi le concile de Bénévent, en 1087, prononça-t-il, contre l'archevêque de Lyon et ses fauteurs, une sentence d'excommunication. Dans ces temps de trouble, les principaux rôles sont réclamés et comme usurpés par les hommes les plus alertes, les plus audacieux; mais le mobile de leur audace est aussi souvent, plus souvent peut-être, l'ambition personnelle que le zèle du bien public. Hugues se vit très-compromis par sa conduite dans cette affaire. Aussi, après la mort de son rival et l'élection d'Urbain II, s'empressa-t-il de faire profession de dévoûment au saint-siége, et de désavouer les sentiments schismatiques qui lui avaient été, dit-il, imputés par ses ennemis, désignant comme les plus opiniâtres et les plus véhéments l'abbé et les moines de Cluny. Urbain ne refusa pas un pardon qu'on lui demandait avec les marques d'un tel repentir, et rendit à l'archevêque de Lyon son titre de légat. Dès l'année 1089, peu de mois après l'avénement d'Urbain, nous le voyons présider, en cette qualité, le concile où fut absous Thierry, évêque de Verdun, qui s'était déclaré pour l'empereur Henri dans sa lutte mémorable contre Grégoire VII. En 1093 il ordonna Poppon évêque de Metz, qui ne voulait pas être consacré par son propre métropolitain, l'archevêque de Trêves, complice comme Thierry, mais complice impénitent, des résistances impériales. Il est aussi particulier à ces époques de grande effervescence qu'on n'y conserve pas longtemps le souvenir des erreurs, des trahisons même, et que, dans le transport du succès ou l'abattement de la défaite, on ne juge les hommes qu'au poids de leurs services présents. Ainsi, personne n'était

plus mal noté que l'archevêque de Lyon au moment où le conclave appelait Urbain II sur le siége de Saint-Pierre. Quelques années après personne n'était plus honoré, plus puissant que lui. On l'appelait avec emphase *primat des Gaules*, le représentant et l'organe du saint-siége dans l'Église de France; on le vénérait, on le craignait comme un véritable pape. Il préside en 1094 le concile d'Autun, qui confirme toutes les sentences déjà publiées contre l'empereur, l'anti-pape Guibert et Philippe, roi de France. La même année il préside encore dans la même ville et à Brives, à Dol, à Saumur, d'autres assemblées d'évêques. Il est partout, et partout il se signale par la même ferveur pour les intérêts de l'Église romaine. Pierre le Vénérable, qui ne passe pas pour un des hommes les plus crédules de son temps, raconte même, dans son enthousiasme pour le formidable légat que, « lorsqu'il traverse les villes, émues, sa voix seule y opère des miracles ». Au concile de Clermont, en 1095, il fit renouveler par Urbain II le décret apostolique qui soumettait toutes les métropoles des Gaules à la primatie de l'Église de Lyon. Richer, archevêque de Sens, protesta vainement contre les termes de ce décret : ses protestations multipliées, ses démarches, ses prières, ses ajournements n'eurent d'autre résultat que de le faire suspendre. Hugues eut la gloire et la joie d'arriver bientôt à ses fins. Richer étant mort, Daimbert est élu son successeur. Hugues interdit de le consacrer avant que Daimbert ait solennellement reconnu la suprématie lyonnaise. Tout le clergé de Sens est dans la plus vive agitation, et ne permet pas à Daimbert de se soumettre. Celui-ci parlemente, gagne du temps, se rend auprès du souverain pontife, espérant l'amener par de bonnes raisons à reconnaître les droits antiques de son siége; mais toutes ses raisons, bonnes ou mauvaises, sont inutiles; il n'est consacré qu'après avoir subi la condition imposée. En 1096 Hugues assiste au concile de Tours, présidé par Urbain II. Quelque temps après il reçoit à Lyon son illustre ami, Anselme, archevêque de Cantorbéry, qu'il avait soutenu dans sa courageuse résistance au roi d'Angleterre. Lorsqu'en l'année 1103 Anselme se vit condamné à un nouvel exil, c'est à Lyon qu'il vint chercher une retraite : il y resta seize mois. Si, durant les dernières années de sa vie, Hugues s'occupa de moins grandes affaires, il ne connut pas davantage le repos. C'est ce que nous apprennent, non-seulement les fastes de l'Église de Lyon, mais encore ceux de toutes les églises soumises à cette métropole. Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol, a célébré la mémoire de Hugues en quelques vers, parmi lesquels nous reproduirons celui-ci :

Magnus Romanæ filius Ecclesiæ;

Hugues fut, en effet, un des plus grands serviteurs de l'Église romaine, un des lieutenants les plus fidèles et les plus braves de Grégoire VII; mais nous ne pouvons nous dissimuler aujourd'hui qu'il eut un peu trop l'humeur de son chef. L'un et l'autre accomplirent d'importantes réformes, puisque l'unité de l'Église fut leur ouvrage; mais plus d'une fois l'un et l'autre, trop impatients d'atteindre le but, trahirent par excès de zèle la personnalité de leurs mobiles secrets. Parmi les vertus qui leur manquaient il faut nommer d'abord la modestie.

Les œuvres de Hugues sont ses Lettres, qu'on trouve dispersées dans divers recueils. *L'Histoire Littéraire* a suffisamment indiqué toutes celles qui sont parvenues jusqu'à nous. Elles contiennent les plus utiles renseignements sur l'histoire générale du douzième siècle. B. H.

Gallia Christ., t. IV, col. 97. — *Hist. Litt. de la France*, t. IX, p. 303.

HUGUES, abbé de Cluny, né en 1024, à Semur, en Briénois, diocèse d'Autun, mort à Cluny, le 29 avril 1109. Dalmatius, son père, et Aremburge de Vergy, sa mère, appartenaient l'un et l'autre à la première noblesse de la Bourgogne. A l'âge de quinze ans il fut reçu novice à Cluny, et il devint abbé de cette maison à la mort d'Odilon, en 1049. La même année il assistait au concile de Reims. Peu de temps après nous le trouvons aux conciles de Mayence et de Rome. Dans ces diverses assemblées, il se concilia l'estime du pape saint Léon, et celui-ci, ayant appris à faire le plus grand état de son jugement et de son éloquence, le chargea d'une mission difficile dans les États de Hongrie. Il la remplit avec succès; et dès lors il fut prié par les papes, par les rois, de donner son avis sur toutes les grandes questions agitées en France ou à Rome. Il exerça même plus d'une fois les fonctions de légat apostolique. Son zèle pour les intérêts de l'Église romaine a été vanté par les papes eux-mêmes : telle était cependant la prudence de son esprit, telle était l'indépendance de son caractère, que, malgré l'autorité de Grégoire VII, il refusa de remplir un autre rôle que celui de médiateur dans la célèbre querelle de l'empereur et du saint-siége. Les historiens de l'abbaye de Cluny ont d'ailleurs raconté le détail de son intelligente et laborieuse administration; personne n'a plus contribué que lui à l'accroissement de ce monastère : on peut dire qu'il en a été le second fondateur. La vie de Hugues est bien connue. Plusieurs contemporains, et entre autres Hildebert de Lavardin, ont pris à tâche de nous en transmettre les plus importantes circonstances. Mais a-t-il laissé d'autres écrits que ses lettres et quelques statuts? S'il en existe, l'érudition ne les a pas encore signalés. B. H.

Hist. Litt. de la France, t. VXIII, p. 443. — Bollandus, *Acta Sanct.*, 29 avril. — *Gallia Christ.*, t. IV.

HUGUES (Saint), évêque de Grenoble, né à Château-Neuf-sur-Lers, près Valence, en 1053, mort le 1er avril 1132. Son père, nommé Odilon, était un des seigneurs du pays. Il s'est fait connaître lui-même par sa piété : on ne doit donc pas trouver extraordinaire qu'il ait engagé son

fils à prendre l'habit ecclésiastique. Hugues fut d'abord pourvu d'un canonicat dans l'église de Valence. S'étant ensuite engagé sous la conduite du célèbre légat Hugues, évêque de Die, il le suivit à Lyon, à Avignon, exécuteur subalterne, il est vrai, mais plein de zèle, de toutes les sentences dictées à Rome par Grégoire VII contre les prélats simoniaques et insoumis. Tandis que le légat et son fidèle assesseur étaient dans les murs d'Avignon, où se tenait un concile, quelques chanoines de Grenoble se présentèrent, annonçant la mort récente de leur évêque et demandant au concile de lui donner un successeur. On désigna le chanoine de Valence. Il accepta. On était alors au plus fort de la querelle entre les évêques gallicans, qui s'efforçaient de justifier le désordre de leur conduite en alléguant l'indépendance de leurs siéges, et le pontife romain, qui travaillait à confisquer les restes de cette indépendance en accusant les mœurs et toutes les condamnables pratiques des évêques gallicans. Le nouvel évêque de Grenoble, ardent serviteur de la cause ultramontaine, ne voulut pas être consacré par son métropolitain Guermond, archevêque de Vienne, déjà dénoncé comme simoniaque. Aussitôt après son élection il se rendit à Rome, où il reçut la consécration des mains de Grégoire VII, en 1080. Après deux ans d'épiscopat, il prit en dégoût les affaires du siècle, et, se retirant au monastère de la Chaise-Dieu, il y revêtit l'habit claustral. Mais le pape ne lui permit pas de demeurer longtemps dans cette solitude. Rappelé par ses ordres à Grenoble, Hugues gouvernait cette église en 1084, quand y arriva saint Bruno, cherchant un lieu désert pour y fonder sa Thébaïde. Hugues le conduisit lui-même dans les âpres montagnes où s'éleva plus tard l'édifice de la grande Chartreuse. On le voit en 1112 au concile de Vienne, et plus tard au concile du Puy en Vélay. Il fut un des amis de saint Bernard, auquel il alla rendre visite à Clairvaux. Innocent II canonisa Hugues peu de temps après sa mort, le 22 avril 1134.

Saint Hugues est considéré comme l'auteur du célèbre cartulaire de l'église de Grenoble, dont Jacques Petit a publié plusieurs extraits à la suite du Pénitentiel de saint Théodore de Cantorbéry. On en trouve aussi quelques-uns dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Dauphiné*. Dom Mabillon a en outre publié une lettre de saint Hugues dans l'appendice du tome V de ses *Annales Ordinis S. Benedicti*. B. H.

Histoire Littéraire de la France, t. XI, p. 149. — *Gallia Christiana* (*vetus*), t. II.

HUGUES, abbé de Flavigny, diocèse d'Autun, né en 1065, mort après l'année 1115. Il était d'une naissance illustre, puisqu'il tenait par sa mère à l'empereur Othon III. Cependant, dès sa jeunesse il se voua tout entier à l'Église, et fit profession d'observer la règle de Saint-Benoît à l'abbaye de Saint-Vanne, à Verdun. Thierry, évêque de Verdun, s'étant alors prononcé pour l'empereur contre le pape, les moines de Saint-Vanne ne suivirent pas son exemple. Ils avaient peut-être comme lui le droit de faire un libre choix entre les partis belligérants. Cependant, Thierry les ayant chassés de sa ville épiscopale comme des révoltés, ils se retirèrent dans l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon. Hugues était au nombre de ces exilés. L'abbé de Saint-Benigne, Jarenton, lui fit d'abord le plus aimable accueil, et bientôt après il ne voulut plus avoir d'autre compagnon que ce noble frère, si recommandable, d'ailleurs, par les brillantes qualités de son esprit. Ils parcoururent ensemble l'Angleterre, la Normandie. Hugues passait par la ville de Mâcon, quand il y rencontra une assemblée d'évêques, parmi lesquels Haganon, évêque d'Autun, se plaignait vivement du fâcheux état où se trouvait l'abbaye de Flavigny, privée depuis sept ans de la tutelle d'un abbé. Les plaintes d'Haganon furent écoutées, et le gouvernement de l'abbaye de Flavigny fut attribué au moine de Saint-Benigne. Il fut consacré le 22 novembre 1097. Mais deux ans après, Norgand ayant remplacé Haganon sur le siége d'Autun, Hugues et le nouvel évêque eurent ensemble des contestations qui amenèrent presque aussitôt une éclatante rupture. Norgand, cédant à la colère, suspendit Hugues de ses fonctions sacerdotales. Celui-ci quitta dès lors Flavigny, retournant à Saint-Benigne près de son bon ami Jarenton. Ils parurent ensemble en 1100 au concile de Valence, et obtinrent de ce concile une sentence sévère contre Norgaud, qui fut d'abord suspendu, puis déposé pour crime de simonie. Mais, dans ces temps de trouble, les évêques déposés se maintenaient sur leur siége tant qu'ils n'en étaient pas expulsés par les clercs et le peuple insurgés. Norgaud, sachant que les moines de Flavigny ne regrettaient pas leur ancien abbé, se rendit auprès d'eux, et leur donna pour chef spirituel le prieur Girard. Ils avaient sans doute le droit de résister à cette violence, et cela leur eût été facile; mais on ne s'inquiétait pas beaucoup du droit quand on trouvait son profit à ce qu'il fût violé. Girard, préféré par les moines, conserva son titre, et, après avoir fait quelques vaines tentatives, Hugues renonça lui-même à toute prétention sur l'abbaye de Flavigny. Nous le retrouvons en 1111 à Saint-Vanne, recevant d'un évêque rebelle au saint-siége la crosse enlevée aux mains de l'abbé Laurent. C'est une action que l'on a sévèrement condamnée. Nous sommes bien loin de l'événement, et il nous est raconté par l'abbé Laurent, témoin qui certes peut être récusé; cependant il paraît que Jarenton lui-même, renonçant à défendre un ami si coupable, prononça contre lui une sentence d'excommunication. Laurent fut rétabli sur son siége en 1114. On ne sait pas où et comment Hugues acheva sa vie si pleine d'incidents.

Ses écrits ne sont pas nombreux. Nous désignerons simplement sa chronique, appelée la

Chronique de Verdun ou *de Flavigny*, que le P. Labbe a publiée pour la première fois dans sa *Bibliotheca nova*, t. I. C'est un des plus précieux monuments de l'histoire du moyen âge. Elle n'offre pas seulement une série de faits, on y trouve encore d'amples et intéressantes narrations. On attribue au même auteur encore d'autres ouvrages; mais ces attributions ne sont fondées que sur des conjectures. B. H.

Gallia Christ., t. IV, col. 460. — *Chronicon Virdunense*, passim. — *Hist. Littér. de la France*, t. X, p. 78.

HUGUES, évêque de Porto, mort après l'année 1125. Il avait été d'abord archidiacre de Compostelle. Le siége épiscopal de Porto ayant été rétabli en 1114, Hugues obtint dès lors le gouvernement de ce diocèse, et ce fut à sa prière qu'en 1120 Calliste II éleva l'église de Compostelle à la dignité d'église métropolitaine. Il assista plus tard à divers conciles, en 1122, 1125. Il a raconté la translation des reliques de saint Fructueux, récit inséré dans la collection des Bollandistes au 16 avril. On lui doit encore la principale partie d'une *Histoire de l'Église de Compostelle*, qui a beaucoup servi à Roderigo de Cunha. Il faut regretter que les exemplaires de cette histoire n'aient pas encore été multipliés par la presse. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. XI, p. 118.

HUGUES DE SAINTE-MARIE, moine de Fleuri, mort vers l'année 1130. On n'a pas d'autres renseignements sur sa vie. Mais les écrits qu'il a laissés ont rendu son nom célèbre. Le plus souvent cité est sa Chronique, *Chronicon Floriacense*, aussi appelée *Historia Ecclesiastica*. Elle a été imprimée à Munster, en 1638. On a fait plus de cas de son traité *De Potestate regali et de sacerdotali Dignitate*, publié par Baluze, dans le tome IV de ses *Miscellanea*, et fidèlement analysé dans le tome X de l'*Histoire Littéraire*. C'est une apologie fort vive de la puissance royale. Les rois, suivant l'auteur, ont été établis par Dieu, et c'est outrager Dieu lui-même que d'élever sa voix contre leur toute-puissance. S'il est quelquefois permis de leur résister, c'est quand ils commandent une chose contraire à la foi : pour sa foi le chrétien doit mourir. Mais il ne faut pas que le prétexte de la foi menacée serve à colorer des défections, des révoltes inspirées par cet esprit d'insubordination dont l'histoire offre tant d'exemples. La société chrétienne n'est pas la société païenne : la société chrétienne a pour principe et pour fondement l'obéissance des sujets à leur souverain, tandis que dans la société païenne, où le gouvernement des États n'était réglé que par le hasard, la puissance des rois, faible par son origine, avait une action limitée et une durée qui dépendait des circonstances. La dignité sacerdotale est aussi, selon Hugues de Fleuri, d'institution divine. Elle possède des droits très-étendus; mais, d'un autre côté, elle est soumise à l'observation de nombreux devoirs. Au nombre de ces devoirs il place le respect de la puissance royale, et il s'élève contre le zèle indiscret des évêques, qui, pour accroître leur propre autorité, prétendent dégager les peuples des liens qui les asservissent à leurs chefs temporels. Au douzième siècle, cet écrit du moine de Fleuri était un manifeste énergique, où se trouvaient résolues d'une manière plus ou moins conforme à l'intérêt public plusieurs questions d'une grande importance. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une déclamation sur un lieu commun. Hugues de Fleuri a encore composé une *Vie de S. Sacerdos*, évêque de Limoges, publiée par le P. Labbe, dans sa *Biblioth. nova Manuscript.*, t. II, p. 661, et par les Bollandistes, au 5 mai. Il faut en outre inscrire au catalogue de ses œuvres un récit des miracles de saint Benoît, *Liber Miraculorum S. Benedicti*, dont il n'a encore été publié que des extraits. Le manuscrit nous est signalé par Fevret de Fontette et par les auteurs de l'*Histoire Littéraire* comme existant autrefois à la bibliothèque de Fleuri. Enfin le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque Sacrée*, attribue à Hugues de Sainte-Marie un Commentaire sur les Psaumes, conservé parmi les manuscrits de la cathédrale de Durham. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. X, p. 285. — Fevret de Fontette, *Hist. de France*. — Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. III, p. 65.

HUGUES, religieux de Saint-Victor, né probablement aux environs d'Ypres, mort dans l'abbaye de Saint-Victor, le 11 février 1141. On lui a quelquefois donné la Saxe pour pays natal ; mais il paraît mieux prouvé qu'il quitta dans sa jeunesse la Flandre, sa véritable patrie, et fit alors un séjour plus ou moins prolongé sur la terre saxonne, chez les chanoines d'Hamersleben. Enfin un historien peu sobre d'hypothèses a prétendu le faire descendre des comtes de Blakemberg. Mais cette assertion n'a pas le moindre fondement. Dès qu'il eut pris le parti de renoncer au monde, il se rendit en France, vers l'année 1118, et alla d'abord chercher une pieuse retraite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Plus tard il quitta Saint-Victor de Marseille, et vint à Saint-Victor de Paris, où il fut reçu par l'abbé Gilduin. Thomas, qui gouvernait l'école de cette abbaye, étant tombé sous le poignard de quelques assassins, Hugues hérita de sa chaire, et l'occupa d'une manière brillante. Il y recueillit de si vifs, de si nombreux applaudissements, que le nom de cet humble religieux, étranger à toutes les affaires de son temps, n'est pas resté moins célèbre dans l'histoire que ceux de saint Anselme et de saint Bernard.

Il doit cette gloire à ses écrits. Aucun des théologiens, aucun des philosophes du moyen âge, pas même saint Bernard, n'ont eu tant de copistes de leurs œuvres. Dans les bibliothèques de tous les monastères, et nous n'exceptons pas de ce nombre les plus humbles et les plus pauvres, on possédait des exemplaires de quelques

œuvres du célèbre victorin. On le considérait alors, parmi les nouveaux docteurs, comme le guide le plus éclairé, le plus sûr, des consciences chrétiennes, comme un autre saint Augustin. Il est vrai que son autorité s'affaiblit subitement vers le milieu du treizième siècle, dans les grandes villes, les villes lettrées, comme Paris, Cologne, Oxford; mais elle demeura presque intacte dans les écoles monastiques, où la théologie contentieuse ne se substitua jamais complétement à la théologie mystique. S'explique-t-on cet immense crédit en lisant aujourd'hui les œuvres de Hugues de Saint-Victor ? Oui, sans doute. C'est un écrivain subtil, mais ingénieux. Son langage, souvent incorrect, est en outre chargé d'ornements qui ne trouveraient pas grâce devant un goût sévère; mais il saisit l'imagination par l'étrangeté même, par la bizarrerie des jeux de mots, des antithèses. C'est un mystique, mais non pas un de ces mystiques exaltés qui, dès qu'ils paraissent en chaire, enlèvent un auditoire et le fatiguent bientôt; sa voix est douce, et recherche pour les séduire les oreilles délicates; si sa profonde piété lui permet rarement de penser avec le calme de la raison, il la domine assez toutefois pour exprimer ce qu'il veut dire suivant les convenances littéraires; c'est un mystique raffiné. Ajoutons que pas une des fleurs de son éloquence n'est dangereuse. Hugues de Saint-Victor a sans doute de grandes prétentions à l'esprit; mais il n'en a pas à l'originalité dogmatique : personne n'est plus que lui fidèle sectateur des Pères orthodoxes.

Ses œuvres ont été publiées à Rouen, en 1648, en trois volumes in-fol., par quelques-uns de ses confrères en religion. Mais, que l'on en soit averti, il ne faut pas ouvrir au hasard cet ample recueil, et juger l'auteur sur le premier opuscule qu'on y pourra rencontrer. Il a été, en effet, reconnu que les éditeurs, gens d'un faible discernement, ont entassé pêle-mêle dans ce recueil, sous le nom de Hugues de Saint-Victor, les écrits authentiques de leur confrère et ceux de Hugues de Fouilloi. Les preuves ne manquent pas d'ailleurs pour établir que Hugues de Fouilloi n'est pas le seul auteur du douzième et du treizième siècle qu'ils aient dépouillé de cette manière au profit de Hugues le victorin. D'un autre côté, de plus savants critiques ont désigné plusieurs traités considérables qui, négligés par les éditeurs de 1648, bien qu'appartenant sans contestation à Hugues de Saint-Victor, attendent encore le secours de la presse pour circuler dans toutes les mains. Cependant toutes ces désignations ne sont pas également admissibles. Les auteurs de l'*Histoire Littéraire* ont, par exemple, mentionné parmi les œuvres inédites de ce docteur un assez grand nombre de pièces publiées en 1648 sous d'autres titres, ou même sans titres particuliers, dans le fatras des *Miscellanea*. La recherche des œuvres sincères et des œuvres supposées de Hugues de Saint-Victor est une affaire pleine de difficultés. L'auteur de cet article s'est proposé ce problème de critique littéraire, et il espère l'avoir bientôt résolu. B. HAURÉAU.

Hist. Litt. de la France, t. XII, p. 1. — Oudin, *De Script. Eccles.* — Vincent de Beauvais, *Speculum Hist.* — Jean Tritheim, *De Script. Eccles.* — *Bulletin du Comité histor. des monum. écrits de l'hist. de France*, t. III, p. 177. — *Dictionn. des Sciences philosoph.* — Derling, *Dissertatio de Hugone a S.-Victore.*

HUGUES, évêque du Mans, né à Saint-Calais, dans la seconde moitié du onzième siècle, mort au Mans, le 5 février 1143. Son nom de famille était en latin *Paganus*, en français Payen ou Péan. Il fut d'abord archidiacre du Mans, puis doyen de la cathédrale. On le voit dans les actes occupant les fonctions de doyen depuis l'année 1111. En 1112 il fut retenu prisonnier avec Hildebert, son évêque, dans le château de Nogent-le-Rotrou. C'était, du reste, un digne ministre d'un tel prélat; actif, prudent, courageux comme lui. Hildebert ayant été nommé archevêque de Tours, Guy, qu'on appelle *Guy d'Étampes*, devint évêque du Mans. Sous cette administration nouvelle Hugues continua de présider le chapitre de Saint-Julien, et de le représenter dans toutes les grandes affaires; mais après la mort de Guy, il fut à son tour appelé sur le siége épiscopal du Mans, le 20 septembre 1135. Son avénement n'eut pas lieu sous d'heureux auspices : il venait de revêtir les insignes de l'épiscopat, lorsque Geoffroy, comte d'Anjou, qu'il n'avait pas voulu reconnaître pour son souverain (voir GEOFFROY IV, comte d'Anjou), vint occuper le Mans, en chassa l'évêque et pilla ses greniers. Hugues n'eut la liberté de reprendre le gouvernement de son troupeau qu'après neuf mois d'exil. On le compte au nombre des prélats qui s'employèrent avec le plus de zèle à la construction de la nouvelle cathédrale du Mans. B. H.

Gallia Christiana, t. XIV, col. 383, 421. — Le Corvaisier, Bondonnet, *Évêques du Mans.*

HUGUES *de Mâcon*, évêque d'Auxerre, mort le 10 octobre 1151. Il était de la maison des comtes de Mâcon, et cousin de saint Bernard. Celui-ci l'entraina, par son exemple, dans la solitude de Cîteaux. Il en sortit plus tard, par les ordres de l'abbé Étienne, pour aller dans le diocèse d'Auxerre fonder l'abbaye de Pontigny. C'est comme abbé de Pontigny qu'il parut, en 1128, au concile de Troyes. En 1135 il fut commis par Thibault, comte de Champagne, pour établir des chanoines réguliers dans l'église de Saint-Loup de Troyes, jusque alors desservie par des clercs séculiers. Le clergé d'Auxerre le choisit pour évêque au mois d'août 1136. Au mois de janvier de l'année suivante, Geoffroy, évêque de Chartres, le consacra dans l'abbaye de Ferrière. On le voit, en 1138, établir les Prémontrés à Auxerre, et terminer un grave débat entre Manassé, évêque de Meaux, et Risende, abbesse de Sainte-Fare. En 1140 il assistait au concile de Sens, qui condamna la doctrine d'Abélard; en 1144, au colloque de Montreuil, entre le roi

[illegible]

[illegible] l'Histoire littéraire [illegible] 1155 [illegible] de Cîteaux [illegible] l'opposition de saint Bernard [illegible] sur les miracles [illegible] paraissent conjecturales, et l'on a [illegible] de ce qu'elles sont [illegible]. On [illegible] de ses lettres, écrite à l'occasion de la mort d'[illegible] B. H.

[illegible] *Littér. de la France*, t. XII, [illegible]

[illegible] de Poitiers, [illegible] mort après l'année 1161. Sa vie est [illegible] de Montmorillon [illegible] abbé de Vézelay [illegible] l'histoire de ce [illegible]. Cette histoire [illegible] a [illegible] d'intérêt, a été publiée par [illegible], dans le t. III de son [illegible]. On [illegible] aussi pour l'auteur de [illegible] *de Nevers*, insérée par [illegible] dans *Nouvelle Bibliothèque* [illegible] cette attribution n'est pas [illegible].

[illegible] *Hist. de la France*, [illegible]

HUGUES d'Amiens, [illegible] de Rouen, [illegible] sur le territoire de [illegible] siècle, mort le 11 novembre [illegible] Hugues d'Amiens, parce qu'il [illegible] de Boves, qui prétendait [illegible] d'Amiens par un [illegible]. Il eut pour maître le célèbre [illegible]. Quand il quitta son école, il prit l'habit [illegible] au monastère de Cluny. En 1115, nous [illegible] prieur de Saint-Martial de Limoges, [illegible] après prieur de Saint-Pancrace de [illegible] de Chichester. Il gouvernait [illegible] le roi Henri Ier, informé de [illegible], le fit abbé de Reading, au diocèse de [illegible]

[illegible] Montpellier [illegible] d'Angleterre et les évêques [illegible]

leurs forteresses, et son influence est telle que personne n'ose résister à ses avis, encore moins à ses ordres. Les abbés normands ne lui refusent plus le serment : dès qu'il l'exige de Théobald, nouvellement élu abbé du Bec, celui-ci ne tarde pas à se soumettre. Très-occupé, d'ailleurs, de son administration métropolitaine, il introduit partout des réformes : la plupart des églises et des monastères de Normandie ont longtemps conservé dans leurs chartriers des actes de ce prélat. L'analyse de tous ces actes nous est offerte par la *Gallia Christiana*. On y trouverait la matière d'une longue et intéressante narration, si l'on voulait choisir Hugues d'Amiens comme un exemple pour montrer quelle était l'importance des fonctions épiscopales au douzième siècle, et quelle était la vie d'un évêque laborieux. Nous rappellerons encore qu'il siégeait en 1148 dans le concile de Paris, réuni contre Gilbert de La Porrée, en 1148 dans le concile de Reims, en 1151 dans le concile de Beaugency, et qu'il était présent à Westminster, en 1154, au couronnement du roi Henri II. Il nous reste à parler de ses écrits, qui sont assez nombreux.

Dialogi de Summo Bono Libri VII. Ces dialogues ont été publiés par D. Martène, dans le tome V de ses *Anecdota*, p. 895 : ils intéressent beaucoup plus un théologien qu'un philosophe; cependant on rencontre dans les premiers le développement de quelques opinions qui appartiennent à la philosophie morale : Hugues les traite en disciple fidèle de saint Augustin. L'un des plus curieux ouvrages de notre docteur a pour titre : *De Hæresibus sui temporis*. Cet écrit, dédié au cardinal Albéric, évêque d'Ostie, a été publié, comme appendice aux Œuvres de Guibert de Nogent, par dom Luc d'Acheri. Il ne faut lui demander aucun détail sur les controverses fameuses provoquées par Roscelin, saint Anselme, Abélard, etc., etc. Il ne s'agit ici que des hérésies subalternes, de celles qui touchent à l'administration des sacrements au sein de l'église. Mais, à l'égard de ces hérésies, Hugues nous fournit des renseignements qui importent beaucoup à l'histoire de l'Église durant le douzième siècle. On les chercherait vainement ailleurs. Nous n'avons qu'à mentionner deux opuscules *In Laudem Memoriæ*, et *De Fide Catholica et Oratione Dominica*, insérés par dom Martène dans le t. IX de son *Amplissima Collectio*. De son traité *De Creatione Rerum*, intitulé aussi *Hexameron*, il n'a été publié qu'un fragment, dans le t. V des *Anecdota* de Martène. Un manuscrit complet de cet ouvrage se trouvait à Clairvaux; il est maintenant dans la bibliothèque de Troyes, sous le numéro 423, in-fol. Le tome V des *Anecdota* nous offre encore la *Vie de saint Adjuteur*, moine de Tiron, par Hugues d'Amiens. Enfin un assez grand nombre de ses Lettres ont été publiées par Duchesne, Martène, Guillaume de Malmesbury, La Poméraie, etc. B. H.

Gallia Christiana, t. II, col. 43. — *Hist. Littér. de la France*, t. XII, p. 647. — *Catalogue des Manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. II. — Guillaume de Malmesbury, *Hist. Eccles.*, passim. — Orderic Vital, *Hist. Ecclés.*, passim.

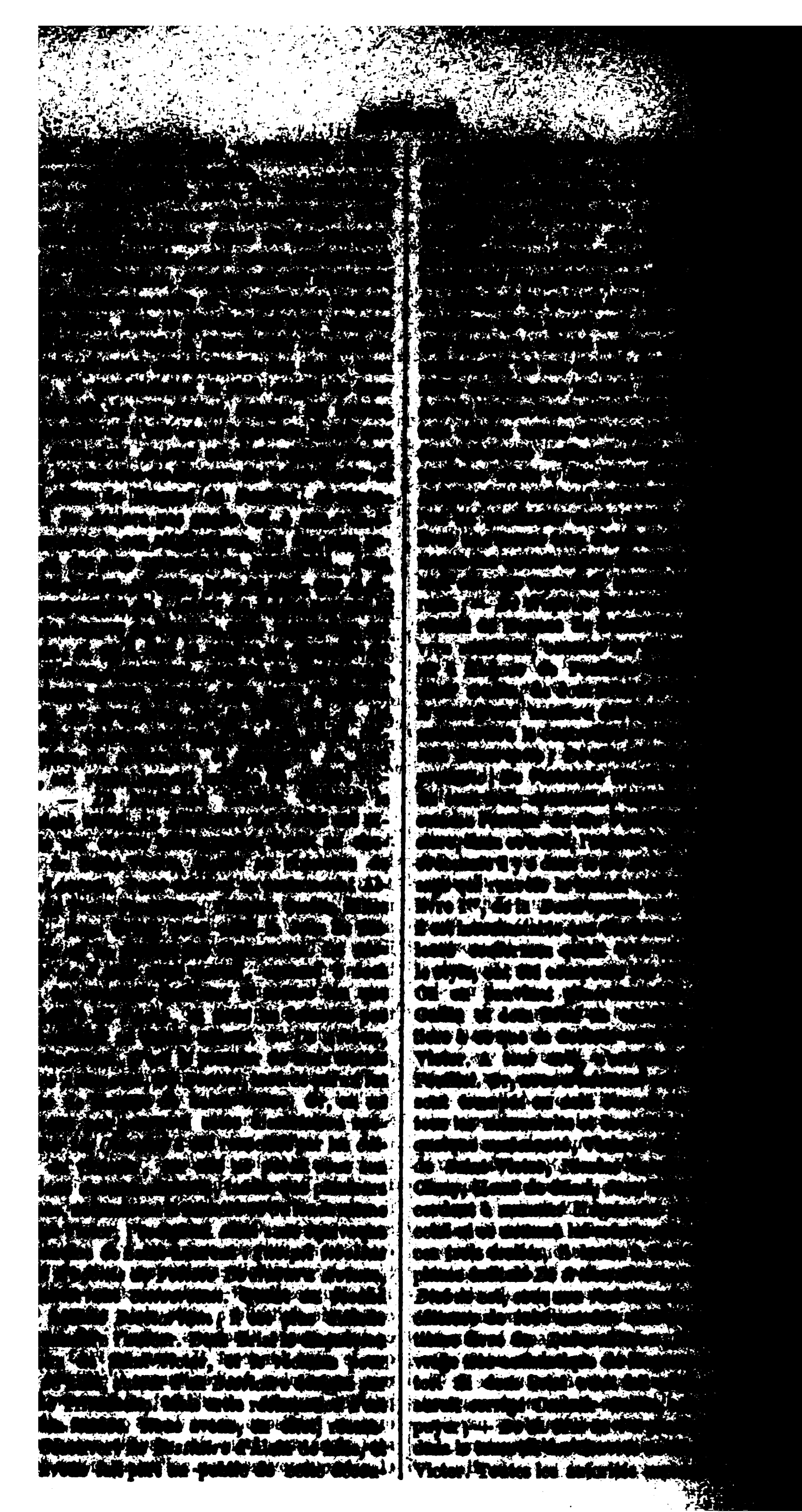
HUGUES DE FRAZAN ou de **TRASAN**, dixième abbé de Cluny, mort après l'année 1166. De prieur claustral il devint abbé de Cluny en 1157 ou en 1158. Quelques années après, ayant pris le parti de l'antipape Victor IV, il fut excommunié par Alexandre III et chassé de son abbaye. Il se réfugia près de Frédéric Barbe-Rousse. Divers ouvrages lui sont attribués, mais à tort, suivant les auteurs de l'*Histoire Littéraire*, si ce n'est une lettre à l'empereur Frédéric, publiée par d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 400. Dans la collection de lettres de Pierre de Celles, il y en a quatre à l'adresse de Hugues de Frazan. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. XIII, p. 571.

HUGUES, moine lorrain, né sur le territoire de Toul, mort en 1168. On le voit d'abord prieur de Saint-Jean de Laon, puis abbé d'Humblières jusqu'à l'année 1150, enfin abbé de Saint-Amand depuis l'année 1150 jusqu'à sa mort. Il était très-puissant auprès du comte de Flandre, comme le prouve une lettre que lui écrivit Pierre de Celles au sujet de l'exil de Jean de Salisbury. Cependant tout ce qui nous reste de Hugues se réduit à une autre lettre publiée par Martène, *Anecd.*, t. I, col. 443. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. XIII, p. 339.

HUGUES DE FOUILLOI, chanoine de Saint-Augustin, né au bourg de Fouilloi, près de Corbie, mort à une date incertaine, après l'année 1173. Le nom de ce chanoine est obscur. Il serait célèbre si, pour marquer dans l'histoire, il suffisait d'avoir fait un assez grand nombre de livres médiocres, estimés pendant quelque temps bien au-dessus de leur valeur. Mais les écrits de notre chanoine ont eu cette étrange fortune d'être tous attribués, quand on en faisait trop d'estime, à un écrivain très-fécond, dont ils n'ont pas alors même augmenté la renommée, tandis qu'ils l'ont ensuite compromise. Hugues de Fouilloi fit profession d'observer la règle de Saint-Augustin dans le prieuré de Saint-Laurent de Heilly, qui dépendait de l'abbaye de Corbie. En 1149, les chanoines réguliers de Saint-Denis de Reims le choisirent pour abbé; mais il refusa cette haute dignité. Cependant, quatre années après, Olric, prieur de Saint-Laurent, étant mort, Hugues consentit à le remplacer. Simon lui succédait ensuite dans cette charge en 1174. Hugues l'avait-il volontairement abdiquée, ou sa vie finit-elle à cette date même? C'est ce qu'on ignore. Quelques auteurs ont supposé que le pape Innocent II, mort en 1143, l'avait mis au nombre des cardinaux. C'est une supposition gratuite, et qu'il faut rejeter sans autre examen. Le discernement de ses œuvres, dispersées dans une foule de recueils manuscrits, et même imprimées sous d'autres noms que le



cet ouvrage au victorin, et les continuateurs de dom Rivet ont été les premiers à supposer que le chanoine de Saint-Laurent ayant pu composer un traité sous le même titre, il convenait de lui adjuger celui-ci. Ce sont des conjectures téméraires. On signale, il est vrai, quelque différence entre la doctrine de ce traité et celle des *Sentences;* et les *Sentences* appartiennent incontestablement à Hugues de Saint-Victor. Aurait-il changé d'opinion sur quelque point de sa croyance? C'est ce qu'on peut admettre. Ces changements n'étaient pas rares au moyen âge, la foi théologique n'ayant pas encore été dégagée de tous nuages. On peut, d'ailleurs, apprécier que l'opuscule intitulé *De B. Mariæ Virginitate perpetua* n'est pas du style propre au chanoine de Saint-Laurent; — *De Pastoribus et Ovibus*, ouvrage inédit, qui porte le numéro 2494 parmi les manuscrits de l'ancien fonds du Roi, à la Bibliothèque impériale. C'est un commentaire allégorique et chrétien de quelques vers de la neuvième églogue de Virgile. Personne ne réclame ces jeux d'esprit pour Hugues de Saint-Victor, et nous les trouvons convenablement attribués à Hugues de Fouilloi, tant par les manuscrits que par Mabillon; — *De Rota Prælationis et de Rota Simulationis*. Cet ouvrage, du même genre que le précédent, fait partie du même volume, et l'on ne doute pas qu'il ne soit du même auteur; — *In Lamentationes Hieremiæ*. Dans les Œuvres de Hugues de Saint-Victor, t. I, p. 146, il y a des gloses sur les Lamentations de Jérémie: ne sont-ce pas les mêmes gloses qui ont été inscrites par Montfaucon sous le nom de Hugues de Fouilloi, d'après un manuscrit de saint Thierry? On peut le supposer, si l'on ne peut plus le vérifier. Enfin on lit dans le catalogue de la Bibliothèque de Troyes, numéro 558: *Mag. Hugonis de Folieto Alphabetum pœnitentiale, in quinque partes distinctum*. Aucun autre manuscrit de cet Alphabet n'est parvenu jusqu'à nous, et nous ne saurions dire si c'est un ouvrage qui mérite une mention spéciale, ou si ce n'est pas plutôt, sous un titre de fantaisie, quelque fragment d'un des ouvrages dont nous avons précédemment parlé. D'autres de ces fragments sont en effet intitulés: *Tractatus de Conversatione monastica; De duodecim Abusionibus, Flores*, etc., etc. Ce sont des extraits du *De Claustro Animæ*. B. HAURÉAU.

Hist. Littér. de la France, t. XIII, 492. — Cas. Oudin, *De Script. Eccles.* — *Catalogue des Man. des bibl. des départ.*, t. II. — Trithelm, *De Script. Eccles.*

HUGUES, surnommé de CHAMPFLEURI, prélat français, mort le 4 septembre 1175, dans l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Nommé chancelier de France en 1151, il fut appelé en 1159 à l'évêché de Soissons. Cependant il conserva ses fonctions près du roi, et le pape Alexandre III, qui était fort jaloux d'entretenir de bons rapports avec la cour de France, lui écrivit plus d'une fois à ce sujet. Hugues le servit avec zèle et avec succès. Il ne paraît pas s'être montré moins fidèle et moins habile serviteur du roi. Cependant, en l'année 1171, malgré la puissance des amis qui plaidèrent sa cause auprès du roi, auprès du pape, il fut atteint par une disgrâce dont la cause n'est pas bien connue. Les œuvres de Hugues de Champfleuri sont des *Lettres* nombreuses et intéressantes, qui ont été publiées par les continuateurs de dom Bouquet dans le tome XVI de leur collection. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. XIII, p. 536.

HUGUES DE MONCEAUX, abbé de Saint-Germain-des-Prés, mort le 27 mars 1182 (1). Après avoir été moine de Vézelay, il paraît abbé de Saint-Germain dès l'année 1162. Le 21 avril 1163, il fit consacrer par le pape Alexandre III son église abbatiale, et, ayant énergiquement protesté contre la hardie prétention de Maurice, évêque de Paris, qui s'était présenté pour assister à cette cérémonie, il écrivit une relation sommaire de l'événement. Cette relation a été publiée par les auteurs du *Gallia Christiana*, t. VII, *instr.*, col. 71. Du Boulay veut que ce soit une pièce apocryphe. Nous la considérons, au contraire, comme un des monuments les plus curieux de cette antique indépendance des moines noirs, dont, au temps de Du Boulay, il existait encore quelques vestiges. Les moines de toutes robes n'ont pas assurément fabriqué moins de pièces fausses que les clercs séculiers de tous grades; mais la relation de Hugues de Monceaux nous paraît avoir tous les caractères d'un petit procès-verbal authentique. Le 19 mai de la même année, Hugues assistait au concile de Tours. Il y retrouva l'évêque Maurice encore en proie à la plus vive émotion et se plaignant dans les termes les plus vifs de l'outrage qu'il avait reçu. Comme cela devait arriver, ils se querellèrent devant le concile. Cependant le concile et le pape donnèrent gain de cause à l'orateur des moines. Le 22 août 1165 Hugues fut un des abbés qui présidèrent à la cérémonie du baptême de l'enfant royal qui fut depuis Philippe-Auguste. Vers le même temps il fut chargé par le roi d'intervenir dans les affaires assez troublées de l'abbaye de Sainte-Colombe, au diocèse de Sens. En 1179 il assistait au concile de Latran. Ce sont les actes principaux de sa vie. Les historiens de l'abbaye de Saint-Germain et les auteurs du *Gallia Christiana* nous en racontent beaucoup d'autres circonstances, qui, pour être peu dignes d'intérêt, attestent toutefois qu'il jouissait d'un grand crédit tant à la cour de France qu'à la cour de Rome.

Outre le récit de la consécration de l'abbaye de Saint-Germain, Hugues de Monceaux nous a laissé deux lettres imprimées dans le tome IV du recueil d'André Duchesne. B. H.

(1) Et non pas 1181, comme l'assure l'*Histoire Littéraire*, d'après le *Gallia Christiana*; car le *Gallia Christiana* nous fournit précisément la date de 1182.

Gallia Christiana, t. VII, col. 441. — *Histoire Littéraire de la France*, t. XIII, p. 615.

HUGUES FOUCAUT, moine et historien français, mort le 22 octobre 1197. Les auteurs de l'*Histoire Littéraire* se sont attachés à montrer que l'auteur de la chronique intitulée *De Tyrannide Siculorum* vint, en quittant la Sicile, habiter la France, et mourut abbé de Saint-Denis, à la date que nous venons de rappeler. L'histoire de son administration abbatiale est dépourvue d'intérêt. Sa Chronique, au contraire, est très-importante. Elle a été plusieurs fois publiée. Il nous suffit de désigner l'édition qui nous est offerte par le tome VII des Historiens d'Italie par Muratori. B. H.

Hist. Litt. de la France, t. XV.

HUGUES DE NONANT, évêque de Coventry, né à Nonant en Normandie, mort au mois d'avril 1198. Il était neveu d'Arnoul de Lisieux. Après avoir fait ses études à l'université d'Oxford, il devint archidiacre de Lisieux vers 1173, et plus tard, vers 1185, évêque de Coventry. Il était légat du saint-siége en Angleterre quand le roi Richard, partant pour la Palestine, confia l'administration de son royaume aux évêques de Durham et d'Ely. Hugues se montra l'opiniâtre adversaire de l'évêque d'Ely, et le fit disgracier en 1191. Ce succès obtenu, il fut un des plus puissants personnages de toute l'Angleterre. Mais, comme il abusa de cette puissance, elle dura peu. N'eut-il pas l'étrange audace de se déclarer contre les moines, et de les remplacer, partout où il le put, par des chanoines réguliers? En même temps que l'évêque d'Ely, les moines se plaignirent au pape, au roi, et formèrent contre l'évêque de Coventry une ligue si redoutable, qu'il fut chassé de son siége en 1194. Il y revint l'année suivante, mais après avoir versé, comme expiation de ses fautes, 5,000 marcs d'argent dans le trésor du roi. Il mourut sur le continent, en Normandie, pendant un voyage ou pendant un autre exil. Parmi les historiens anglais, les uns ont vanté son courage, et même, ce qui est plus surprenant, sa douceur; les autres l'ont accablé d'outrages. Telle est la diversité des traitements réservés après leur mort aux hommes de parti.

Hugues de Nonant nous a laissé un récit de la disgrâce de l'évêque d'Ely, qui a été publié par Roger de Hoveden, *Script. Rer. Ang.*, p. 702. C'est un violent pamphlet. B. H.

Hist. Litt. de la France, t. XV.

HUGUES DE RIBEMONT, théologien français, au douzième siècle. On ne connaît pas sa vie. De ses œuvres il ne reste qu'une *Epistola de Natura et Origine Animæ*, recueillie par Martène et publiée dans le tome I de ses *Anecdota*. Cette lettre est moins d'un logicien que d'un théologien, comme le prouve l'analyse qui en a été faite par les auteurs de l'*Histoire Littéraire*. L'auteur, qui ne connaissait par le *Traité de l'Ame* d'Aristote, a puisé toute sa doctrine dans les écrits sincères ou supposés de saint Augustin. B. H.

Hist. Litt. de la France, t. XI, p. 113. — Martène, *Anecd.*, t. I, p. 368.

HUGUES ÉTHÉRIEN, théologien toscan, du douzième siècle, contemporain du pape Alexandre III, auquel il dédia le principal de ses ouvrages. Il passa quelque temps à la cour de Constantinople, et fut estimé de l'empereur Manuel Comnène. A l'occasion de ses conférences avec les théologiens grecs, il composa son traité *De Hæresibus quas Græci in Latinos devolvunt*, que l'on connaît encore sous cet autre titre : *De Immortali Deo Libri III*. Il est imprimé dans la *Bibliothèque des Pères*, édit. de Lyon, t. XXII, col. 1198. On trouve dans la même *Bibliothèque* un opuscule de Hugues Éthérien sur l'état de l'âme séparée du corps. B. H.

J. Trithelm, *De Script. Eccles.* — Ellies Dupin, *Biblioth. des Auteurs eccl. du douzième siècle.*

HUGUES (Saint), évêque de Lincoln, né en 1140, au château d'Avalon, mort le 16 ou le 17 novembre 1200. Il fut d'abord chanoine régulier en Bourgogne, ensuite moine à la grande Chartreuse en Dauphiné, prieur de Witham en Angleterre, enfin évêque de Lincoln, en 1184. Henri II ayant fait enterrer Rosemonde, sa maîtresse, dans une église de religieuses, Hugues eut le courage de protester contre cette infraction aux règles canoniques, et de faire exhumer le corps de Rosemonde. C'est l'acte le plus important de sa vie, qui a été longuement racontée par un de ses contemporains. Saint Hugues a laissé la réputation d'un prélat très-lettré, *litteratissimus* : cependant on n'a de lui que des *Statuts* pour les religieuses de Cotun. On trouve ces Statuts dans le *Monasticon Anglicanum*, t. I, p. 924. Saint Hugues a été canonisé en 1221. B. H.

Surius, *Acta Sanct.*, t. VI. — Arnauld d'Andilly, *Vie des Saints*, p. 882. — *Hist. Litt. de la France*, t. XV, p. 614.

HUGUES DE SAINT-CHER, théologien, né, comme on le suppose, dans le bourg de Saint-Cher, près de Vienne, en Dauphiné, vers la fin du douzième ou le commencement du treizième siècle, mort à Orvieto le 19 mars 1263. Après avoir fait ses études à Paris, il y professa l'un et l'autre droit; puis, attiré par la grande renommée de l'Ordre de Saint-Dominique, il s'y fit admettre et jura d'en observer les règles, en l'année 1225. En 1227, bien que sa profession fût encore récente, il était élu provincial de France, par considération pour l'éclat de son mérite; puis, ayant abdiqué quelque temps cette haute fonction, pour devenir prieur de la maison de Saint-Jacques, à Paris, il y fut appelé de nouveau en 1236. On loue le zèle qu'il y montra. Outre qu'il prit une part très-active et très-considérable à toutes les contestations auxquelles son ordre fut alors mêlé, il fonda plusieurs maisons dominicaines à Auxerre, à Toul, à Tours,

[illegible] En 1240, nous le [illegible] vicaire général de [illegible] Innocent IV lui conféra [illegible] le nommant cardinal- [illegible] Sabine. Occupé dès lors [illegible] il remplit au nom du [illegible] En 1250 on le trouve en [illegible] comporte pas de manière à [illegible] tous les historiens. L'abbé [illegible] censurent sa conduite en [illegible] de son collègue, Henri de [illegible] de mourir : il s'agissait, [illegible] de recouvrer en Allema- [illegible] autorité à laquelle Frédéric [illegible] opposé l'insurmontable ob- [illegible] orgueil. L'entreprise était [illegible] les négociateurs pontificaux [illegible] beaucoup de succès la vio- [illegible] par céder eux-mêmes [illegible] dernière accusation pèse [illegible] le cardinal de Sainte-Sabine [illegible] Henri de Suze, archevê- [illegible] Alexandre IV, après l'an- [illegible] de Saint-Cher conserva son cré- [illegible] importantes lui furent con- [illegible] les livres mystiques de [illegible] le célèbre pamphlet de Guil- [illegible] *Sur les Périls des Der-* [illegible] la condamnation des doc- [illegible] par l'un et par l'autre. [illegible] qu'ait été dans son ordre, [illegible] de Hugues de Saint- [illegible] renommée à l'éclat des di- [illegible] été revêtu, qu'au nombre [illegible] ses ouvrages. Dans une de [illegible] par Du Boulay nous [illegible] vers :

[illegible] patuit doctrina sophiæ.

[illegible] bien grand éloge; il est [illegible] qu'il ne paraît l'être. [illegible] fut, en effet, parmi ses [illegible] des interprètes de l'É- [illegible] Thomas fut celui des théo- [illegible] — Il faut commencer le ca- [illegible] par une révision complète [illegible] travail inédit dont on dé- [illegible] Ce n'était pas, qu'on [illegible] médiocre entreprise, au dé- [illegible] siècle, que de recueillir, [illegible] purifier tous les textes de [illegible] ils avaient été corrompus [illegible] durant les siècles pré- [illegible] de correction littéraire [illegible] autre, qui lui fit encore plus [illegible] tous les livres de l'An- [illegible] Testament. Il n'y a pas une [illegible] possède quelque exemplaire [illegible] glose, ou du moins de plu- [illegible] la composent. Elle a été, [illegible] imprimée, soit intégralement, [illegible] nous suffit de désigner les [illegible] Bâle, 1498 et 1504; de Pa-ris, 1538; de Venise, [illegible] Enfin, les [illegible] Cher sur les Livres Saints [illegible] nement ces tables précieuses [illegible] *Concordances*, tables dont il [illegible] à la rédaction desquelles il employa, dit-on, plus de cinq cents religieux de son ordre. M. Daunou a scrupuleusement recherché et très-exactement, il nous semble, déterminé la part qui revient à Hugues de Saint-Cher dans ces *Concordances*, tant de fois revues, corrigées, développées, dont l'édition la plus usuelle est celle d'Avignon, 17[illegible], en 2 vol. in-4°. Les *Sermons* de Hugues de Saint-Cher ont eu moins de succès que ses gloses. Panzer en signale une édition publiée à Zwoll, en 1479, in-fol.; mais cette édition est fort rare. M. Daunou ne désigne qu'un manuscrit des mêmes *Sermons* dans le fonds de la Sorbonne. Ce seul fonds nous en offre quatre, sous les numéros 793, 794, 1406, 1659. On doit encore au même docteur un Commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard. Il est inédit, mais des copies nombreuses en ont été conservées en France, en Italie, en Angleterre. Enfin, sous les titres divers de *Speculum Ecclesiæ*, *Tractatus super Missam*, *Expositio Missæ*, *De Ordine Missæ*, nous avons une dissertation de Hugues de Saint-Cher sur les cérémonies de la messe : dissertation qui a été autrefois très-estimée et souvent reproduite par l'impression. B. H.

Panzer, *Annal. Typogr.* — Quétif et Échard, *Script. Ord. Prædic.*, t. I. — Fabricius, *Bibliotheca Mediæ Ætat.* — *Hist. Littér. de la France*, t. XIX, p. 38.

HUGUES AICELIN, théologien français, né à Billiom, vers l'année 1230, mort en décembre 1297 ou 1298. C'est par erreur qu'on l'a souvent nommé Hugues *Seguin*, Hugues *Sévin*. Il embrassa la règle de Saint-Dominique, au couvent de Clermont, et vint ensuite achever ses études dans la maison de la rue Saint-Jacques, à Paris. Quand il en sortit, il recueillit dans plusieurs villes les plus vifs applaudissements comme prédicateur et comme professeur. En 1285 Hugues se rendit à Rome, où il fut nommé par Honoré IV maître du sacré palais; quelques années après, le 15 mai 1288, il reçut de Nicolas IV le chapeau de cardinal. Nous le voyons plus tard évêque d'Ostie et de Velletri. Ses ouvrages, s'il en a laissé, paraissent aujourd'hui perdus. B. H.

Histoire Littéraire de la France, t. XXI, p. 71.

HUGUES DE CASTRO-NOVO, sans doute de **NEWCASTLE**, près de Durham, théologien anglais, vivait, suivant Luc Wadding, en 1310. Il était de l'ordre des frères Mineurs, et fut en philosophie un des défenseurs de Duns Scot. Balæus lui attribue un traité ayant pour titre : *De Victoria Christi contra Antichristum*, qui, selon Fabricius, a été imprimé en 1471, sans nom de lieu. Un exemplaire manuscrit de cet ouvrage se trouve dans le numéro 1715 de l'ancien fonds de la Sorbonne, à la Bibliothèque impériale. Pits mentionne parmi les œuvres inédites du

même auteur un *Tractatus de Finali Judicio* et un Commentaire sur les *Sentences* de Pierre le Lombard. Ce Commentaire sur les Sentences nous est offert par les numéros 684, 686 de la Sorbonne. Mais ni Pits ni Balæus n'ont connu l'immense traité du même auteur intitulé : *De Laudibus B. Mariæ*, dont le fonds de la Sorbonne nous présente trois copies, sous les numéros 1697, 1698, 1704. Cet ouvrage, qui fournirait à l'impression plusieurs volumes, doit être sans doute un exposé complet de toute la matière. Il se compose de douze livres, et le premier de ces douze livres, qui est une simple paraphrase de la Salutation évangélique, ne contient pas moins de huit chapitres. Le troisième livre traite des prérogatives charnelles de Marie; le quatrième, de ses vertus; le sixième, de tous ses noms; le septième et le huitième, des objets célestes ou terrestres auxquels elle est ordinairement comparée, etc. L'imagination des franciscains s'est toujours complu dans ces étranges fantaisies. Ce sont des mystiques téméraires. B. H.

Luc Wadding, Annal. Min., t. III. — Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinit.*

HUGUES, religieux minime, né à Prato, dans l'État de Florence, mort, dit-on, en Tartarie, après l'année 1312. Reçu docteur en théologie, il quitta le siècle pour se faire admettre dans la congrégation des Minimes; puis, par humilité, il adopta l'habit des frères lais ou convers. C'était un homme d'une austérité remarquable, et qui s'imposait les plus dures mortifications. Ainsi, au témoignage de Luc Wadding, il porta pendant quarante ans sur sa peau nue une de ces cuirasses de fer ou cottes de maille que les Italiens appellent *panziera*. Aussi l'a-t-on souvent nommé Hugues *de Panziera* : voilà l'origine de ce surnom. Luc Wadding compte parmi ses œuvres une *Lettre* aux religieux Minimes de Prato, ses anciens confrères, un traité *De Vita Contemplativa*, et un autre traité *De Perfectione Statuum*. Ces ouvrages sont restés manuscrits. B. H.

L. Wadding, *Biblioth. Minor.* — Fabricius, *Bibliotheca Mediæ Ætat.*

HUGUES DE MÂCON, *Hugo de Matiscone*, inscrit par Bale, Pits et Fabricius au nombre des écrivains anglais, n'a pas vécu, comme ils l'ont supposé vers l'année 1490 : il était certainement mort longtemps auparavant, et il paraît fort douteux que l'Angleterre ait été sa patrie. On a de lui un poëme en neuf livres, intitulé : *De militum Gestis mirabilibus*. Ce poëme est inédit; il se trouve, avec un commentaire de *G. de Grana*, dans la bibliothèque de Troyes, où il porte le numéro 906. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. XII, p. 311. — *Catal. des Man. des Biblioth. des départ.*, t. II.

HUGUES (*Guillaume* D'), prélat français, né à Pujols, en Languedoc, mort à Embrun, le 27 octobre 1648. Il fut d'abord religieux cordelier, et se distingua dans son ordre au point qu'il en fut élu supérieur général. Henri IV, ayant eu connaissance de son mérite, lui confia diverses ambassades en Italie, en Allemagne, en Angleterre; et Marie de Médicis, régente pendant la minorité de Louis XIII, le nomma archevêque d'Embrun en 1612. Élisabeth de France, femme de Philippe IV, se rendant en Espagne auprès de son mari, Guillaume d'Hugues fut chargé de l'accompagner dans ce voyage. C'est encore lui qui fut envoyé en Angleterre pour négocier le mariage d'Henriette-Marie, sœur d'Élisabeth, avec le prince de Galles. Durant cette ambassade, il obtint du roi Jacques la permission de conférer publiquement le sacrement de la confirmation à près de dix mille catholiques. En 1622 il reçut à Grenoble le serment d'abjuration de François, duc de Lesdiguières. En 1626, le 22 juin, il sacra, dans la maison des chartreux à Paris, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, archevêque d'Aix. La ville d'Embrun lui doit les principales décorations de sa cathédrale et de son palais archiépiscopal. B. H.

Gallia Christ., t. III, col. 1096.

II. HUGUES princes ou laïcs.

HUGUES *le Blanc* ou *le Grand*, comte de Paris et duc de France, fils du roi Robert qui disputa la couronne à Charles le Simple (1), né vers la fin du neuvième siècle, mort le 16 juin 956. Son père fut tué à la bataille de Soissons, livrée contre Charles le Simple le 15 juin 923. Hugues, accourant avec Héribert de Vermandois, renouvela le combat, et força Charles à la fuite. Il ne chercha pas à prendre pour lui le titre de roi, que son père avait porté, et le laissa à son beau-frère Raoul, duc de Bourgogne. Il tourna tous ses soins vers l'agrandissement de ses domaines, et ne permit pas que la royauté qu'il avait dédaignée devînt trop puissante. Il entra, en 927, dans une ligue formée par Héribert contre Raoul et en faveur de Charles le Simple, puis il jugea prudent de s'en détacher, et devint le médiateur entre le roi de France et le comte de Vermandois. Il ne tarda pas à se brouiller avec ce dernier, et aida Raoul à le dépouiller de ses États. Héribert s'accommoda avec Raoul en 935, et le roi de France mourut l'année suivante. La couronne

(1) Dans un célèbre passage de la *Divine Comédie* (*Purg.*, c. XX), Dante met en scène Hugues Capet, non le premier roi de la troisième race, mais son père, Hugues *le Blanc*, surnommé aussi *Capet*; il lui fait dire : « Je fus la racine de cette plante coupable qui par son ombre funeste nuit à toute terre chrétienne...... On m'appela Hugues Capet... Je fus fils d'un boucher de Paris (*Figliuol fui d'un beccaio di Parigi*). » On a proposé diverses explications de ces derniers mots, qui pris à la lettre sont une erreur bizarre. Suivant Grangier on aurait donné l'épithète de *boucher* au père de Hugues à cause de sa sévérité envers les criminels. M. Artaud de Montor pense que cette épithète a pu être donnée à Robert, père de Hugues, parce que c'était un riche possesseur de bestiaux. On raconte que François Ier, entendant lire le passage de Dante, s'écria : « Le Toscan en a menti par la gorge. » (*Voy.* la trad. de *Dante* par Artaud de Montor.)

fut encore une fois vacante. « Hugues le Blanc, dit M. Henri Martin, n'avait qu'à étendre le bras pour la saisir; mais il préférait de plus solides avantages; pour la seconde fois, il aima mieux faire un roi que de l'être lui-même, et vendre la couronne que de l'acheter. Ce froid et prudent calculateur passa sa vie à agrandir, à fortifier, à enraciner sa maison dans le sol, et réserva à ses enfants l'occupation définitive de la royauté, comme s'il eût été sûr qu'elle ne pouvait leur échapper. » D'accord avec le duc de Normandie, le comte de Vermandois et les principaux prélats, il rappela d'Angleterre le fils de Charles le Simple, Louis, alors âgé de treize ans, et le conduisit à Laon, où il fut sacré par l'archevêque de Reims. Il se fit investir par le jeune roi du duché de Bourgogne. Mais Louis d'Outre-mer, quoique enfant, n'était pas disposé à se laisser conduire. Il refusa de vivre à Paris comme le voulait Hugues, et alla s'établir à Laon, qui devint la capitale des derniers Carlovingiens. Le comte de Paris se fortifia par une grande alliance contre une ambition qu'il n'avait pas prévue, et épousa Hedwige, sœur d'Othon le Grand, roi de Germanie. Les hostilités éclatèrent en 938 entre le roi et ses grands vassaux. Hugues et Héribert renoncèrent à la suzeraineté de Louis, se déclarèrent vassaux d'Othon, et avec les secours du roi de Germanie forcèrent Louis à s'enfuir au delà de la Loire. Le jeune roi se releva par son courage et la sympathie qu'inspiraient sa jeunesse et son malheur. Une paix générale conclue en 942 lui laissa la ville de Laon et replaça sous sa suzeraineté les comtes de Paris et de Vermandois. La mort de Héribert le délivra peu après du plus redoutable de ses feudataires; il voulut en profiter pour étendre ses domaines aux dépens du Vermandois, mais là encore il rencontra l'opposition de Hugues. Le comte de Paris s'allia au jeune Richard de Normandie, que Louis voulait aussi priver de son duché. Le roi se hâta d'offrir à Hugues le partage de la Normandie. Hugues accepta sans aucun souci de sa récente alliance, et envahit avec le roi le duché de Richard. Louis ne se réservait que Rouen, le pays de Caux et le Vexin Normand; tout le reste devait appartenir à Hugues. Les deux complices ne furent pas longtemps d'accord, et avant la fin de 944 Hugues avait déjà pris les armes contre le roi. Apprenant que ce prince était tombé entre les mains des Normands, il eut l'air d'intervenir en sa faveur, se le fit livrer, et le retint prisonnier jusqu'à ce que Louis lui eût livré la ville de Laon. Le roi n'observa pas une convention aussi onéreuse, appela à son secours Othon de Germanie et Conrad d'Arles, et inonda l'Ile-de-France et la Normandie de soldats germains. Enfin la lassitude décida les deux parties à traiter en 950. Hugues se reconnut vassal de Louis, et lui rendit la tour de Laon. Le roi mourut quatre ans après, laissant deux enfants, dont le plus âgé avait treize ans. Pour la troisième fois, Hugues pouvait être roi, mais il savait qu'il aurait plus de profit à disposer de la couronne qu'à se l'approprier. Il fit couronner Lothaire, fils de Louis, et obtint de lui l'investiture du duché d'Aquitaine. Il essaya en 955 de s'emparer de Poitiers, ne réussit pas, et aurait sans doute renouvelé ses tentatives si la mort ne l'eût enlevé l'année suivante. Les contemporains de Hugues l'appelèrent Grand à cause de l'étendue de ses domaines plutôt que pour ses actions. Sa vie fut, comme celle des autres seigneurs de son temps, une longue suite de guerres, d'intrigues et de trahisons. « Le dixième siècle, dit M. Henri Martin, peut passer pour l'ère de la fraude et du mensonge; jamais, à aucune autre époque de notre histoire, le sens moral n'a paru si complètement effacé de l'âme humaine que dans cette première période de la féodalité. » Z.

Adhémar de Chabannais, *Chron.* — Frodoard, *Chron.* — Guillaume de Gembloux, *Chr.* — Ordéric Vital, *Hist.* — Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, l. XVI.

HUGUES CAPET (1), roi de France et chef de la dynastie des Capétiens, second fils du comte Hugues le Grand et de Hedwige, sœur du roi Othon, né vers 940, mort le 24 octobre 996. Il avait environ dix ans à la mort de son père, le 16 juin 956. Il eut pour héritage le duché de France et le comté de Paris, tandis que son frère Othon avait le duché de Bourgogne, et que son troisième frère, Eudes ou Henri, était engagé dans la cléricature. Le roi de France Lothaire n'était guère plus âgé que le nouveau comte de Paris. La jeunesse des deux princes fit cesser un moment la lutte qui avait divisé leurs pères. Un commencement de querelle qui s'éleva entre eux fut apaisé par leur oncle maternel Bruno, archevêque de Cologne, et Lothaire confirma Hugues dans l'héritage paternel, y compris de prétendus droits sur l'Aquitaine. Le comte de Paris n'étant pas assez puissant pour faire valoir ses prétentions y renonça, et épousa, en 970, Adélaïde, sœur de Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine. La mort de Bruno en 965, celle d'Othon le Grand en 973 préparèrent de grands changements dans la situation de la France en privant Lothaire de ses meilleurs appuis. Le roi de France fut conduit, peut-être par l'influence de Hugues, à rompre avec le roi de Germanie Othon II, qui venait de placer sur le trône de Lorraine, Charles, second fils de Louis d'Outre-mer. Othon, qui semblait

(1) Le surnom de *Capet*, que le chef de la troisième dynastie légua à toute sa race, vient, suivant Du Cange (*Gloss.*, au mot *Capetus*), de ce que Hugues se couvrait ordinairement la tête d'un capuce, ou de ce que, étant enfant, il avait coutume, « par manière de jeu », de rabattre les capuces des gens qu'il rencontrait. « Voilà, dit M. Henri Martin, une bien frivole origine pour un nom si fameux. Il se revêtait d'une chape, a-t-on dit encore, comme abbé laïque de plusieurs monastères; et c'est pour cela qu'on l'appelait Capet ou Chapet. Tous les autres grands laïques avaient aussi des abbayes; ce n'était là rien de particulier. Ce surnom ne se rapportait-il pas plutôt au caractère de Hugues et ne désignait-il pas son naturel opiniâtre et persévérant? Hugues l'entêté, de *caput*, tête. »

regarder Hugues comme son principal adversaire, marcha contre Paris au mois d'octobre 978, et campa sur les hauteurs de Montmartre. On raconte qu'il s'avança au galop jusqu'aux fossés de Paris, darda sa lance contre une porte de la ville, et, content de cette bravade, commanda la retraite. Les hostilités poussées avec si peu de vigueur aboutirent à un accommodement en 980. Au printemps suivant Hugues alla passer les fêtes de Pâques à Rome avec l'empereur Othon et le roi Conrad d'Arles. Lothaire engagea, dit-on, Conrad à faire périr Hugues; mais celui-ci avait su se ménager l'amitié de l'impératrice Théophanie, qui le fit avertir, et il s'enfuit déguisé en palefrenier. Cette histoire est peut-être une invention des chroniqueurs pour justifier l'usurpation de Hugues et pour jeter quelque intérêt sur les années qui précédèrent son avénement. Rien, en effet, n'est plus insignifiant que sa vie à cette époque. « La seule chose, dit Sismondi, qu'on nous ait apprise sur le gouvernement de ce duc de France, alors dans toute la force de l'âge, c'est qu'il eut, en 981, une vision de saint Valery et de saint Riquier, qui l'engagèrent à se faire rendre leurs reliques par Arnolphe, comte de Flandre, et à s'emparer de Montreuil-sur-Mer. Le reste des Gaules ne présente pas plus de souvenirs, si l'on en excepte celui d'un combat livré la même année à Conquerreue, entre le comte de Rennes et le comte de Nantes. C'était le vrai siècle des rois fainéants; tous les seigneurs de France, de Bourgogne et d'Aquitaine semblèrent s'abandonner à une même mollesse. » Au milieu de ce silence de l'histoire, on s'aperçoit à peine de l'affaissement graduel de la dynastie carlovingienne. « Lothaire, écrivait Gerbert à des amis de Germanie, est roi de nom, Hugues l'est de fait; si vous vous fussiez assurés de son amitié, vous n'eussiez plus, depuis longtemps, rien à craindre des rois des Français. » Lothaire mourut en 986, laissant le trône à son fils Louis. Celui-ci ne survécut que d'un an à son père, et expira le 21 mai 987. Un choniqueur, découvert récemment, Richer, donne des détails fort intéressants sur le grand événement qui substitua une nouvelle dynastie à la dynastie usée des Carlovingiens. « Au moment où mourut le jeune roi, un certain nombre de grands se trouvaient réunis auprès de lui à Senlis pour juger l'archevêque de Reims, Adalbéron, accusé de trahison. Après avoir enseveli Louis à Compiègne, ils conférèrent ensemble touchant le bien du royaume. Personne ne soutenant l'accusation contre Adalbéron, Hugues, au nom de tous, le déclara justifié, et lui donna la préséance dans l'assemblée. Adalbéron parla le premier sur la question de chercher un roi. Tous les grands n'étant pas présents, il proposa qu'on ajournât la décision, que chacun des assistants prêtât serment entre les mains du grand-duc (Hugues) de ne rien chercher ni machiner en particulier sur ce sujet jusqu'à la prochaine assemblée. » Tous acquiescèrent et retournèrent chez eux. Dans l'intervalle, le duc Charles (frère de Lothaire et duc de Lorraine) vint trouver Adalbéron, et le pria de l'aider à faire valoir son droit héréditaire. Adalbéron lui reprocha de n'être entouré que de parjures, de sacriléges, et le renvoya aux grands du royaume, sans l'aveu desquels lui ne pouvait rien faire. Charles repartit pour Cambrai, d'où il envoya aux seigneurs français des messages que la plupart accueillirent sans doute fort mal; car ce prétendant n'osa se rendre à l'assemblée des grands qui se réunit à Senlis. D'après le témoignage de Richer, cette assemblée fut nombreuse et imposante: on y vit figurer les Français, les Bretons, les Normands, les Aquitains, les Goths (de la Septimanie), les Espagnols (de la Marche d'Espagne), les Gascons. Les provinces les plus lointaines du royaume furent représentées à Senlis, au moins par quelques-uns de leurs barons. Richer ne dit pas quels furent les absents; mais on est assuré que Séguin, archevêque de Sens, ne vint pas, ni les comtes Arnoul de Flandre, Albert de Vermandois, Héribert de Troyes; peut-être Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, et l'autre Guillaume, comte de Toulouse, ne parurent-ils pas non plus. Le parti de l'ancienne dynastie protesta, par son absence, contre un résultat prévu. L'archevêque de Reims ouvrit le débat par un très-remarquable discours: « Charles, dit-il, a ses fauteurs, qui le prétendent digne du royaume par le droit que lui ont transmis ses parents; mais le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire, et l'on ne doit élever à la royauté que celui qu'illustre non-seulement la noblesse matérielle, mais la sagesse de l'esprit, celui que soutiennent la foi et la grandeur d'âme; peut-on trouver ces qualités dans ce Charles, que la foi ne gouverne pas, qu'une honteuse torpeur énerve, qui a ravalé la dignité de sa personne au point de servir sans honte un roi étranger et d'épouser une femme inférieure à lui, prise dans le rang des simples guerriers? Comment le grand-duc souffrirait-il qu'une femme prise parmi ses chevaliers devînt reine et dominât sur lui? Si vous voulez le malheur de l'État, choisissez donc Charles! Si vous voulez son bien, couronnez l'excellent duc Hugues! Choisissez le duc, illustre par ses actions, par sa puissance, et vous trouverez en lui un protecteur non-seulement de la chose publique, mais de la chose de chacun..» Tous applaudirent, et, du consentement de tous, le duc fut élevé à la royauté; puis on se transporta de Senlis à Noyon, et là, le métropolitain et les autres évêques sanctionnèrent par l'onction du sacre le choix de l'assemblée nationale et l'irrévocable déchéance de la race carlovingienne. Le 1er juillet 987, l'archevêque de Reims posa sur le front de Hugues Capet, dans la cathédrale de Noyon, cette couronne de France que deux des devanciers de Hugues avaient déjà portée

[illegible] se transmettre [illegible] (1).

[illegible] Hugues-Capet n'ajou- [illegible] et l'obligeait à défendre [illegible] contre le duc de Lorraine. [illegible] se partagèrent presque éga- [illegible] prétendants. Le duc de [illegible] épousé une sœur de Hugues, [illegible] l'archevêque de Reims, le [illegible] de Soissons, et deux grands [illegible] de France, les comtes de [illegible] soutinrent Hugues Capet, [illegible] de Flandre, l'archevêque de [illegible] de Vermandois, de Troyes et [illegible] se déclarèrent pour Charles. [illegible] quelques membres de cette [illegible] fit couronner son fils Robert le [illegible] et marcha contre le duc d'A- [illegible] Il revint ensuite défendre [illegible] contre Charles, qui s'était em- [illegible] mai 988. La guerre, assez lan- [illegible] devint plus vive au printemps [illegible] roi de France vaincu leva [illegible] Cet échec eut de graves [illegible] à Hugues, dit un chroniqueur, [illegible] méconnu par ceux même qui [illegible] auparavant dans toute la [illegible] grâce à la vivacité de son corps [illegible] son habileté, il finit par étouffer [illegible] » Adalbéron, archevêque de [illegible] plus zélés soutiens de Hugues, [illegible] Le roi, dans l'espoir de gagner [illegible] de l'ancienne dynastie, donna [illegible] évêché des Gaules à Arnolphe, fils [illegible] Arnolphe, malgré de grandes [illegible] ne tarda pas à livrer Reims [illegible] se vit maître des diocèses de [illegible] et de Soissons. Ce fut le terme [illegible] Hugues gagna Ascelin ou Adal- [illegible] de Laon. Pendant la nuit du jeudi [illegible] 991), Adalbéron s'introduisit dans [illegible] endormi, s'empara de lui, de [illegible] son neveu, et le livra à Hugues. [illegible] à Orléans, y mourut peu après, [illegible] postérité, qui s'éteignit en Alle- [illegible] milieu du treizième siècle, n'essaya [illegible] troubler les Capétiens dans la pos- [illegible] couronne de France. Cette dynastie [illegible] reconnue au nord de la Loire, [illegible] situés au sud de ce fleuve conti- [illegible] maintenir indépendants. Le roi [illegible] trop occupé dans le voisinage du [illegible] pour s'engager dans une lutte [illegible] Il fit déposer canoniquement [illegible] évêque de Reims, et lui substitua [illegible] Jean XV déclara illicite la dé- [illegible] et mit en interdit le diocèse [illegible] difficile affaire n'était pas encore [illegible] Hugues mourut, et les dernières paroles qu'il adressa à son fils semblent se ressentir d'une certaine terreur religieuse : « O mon cher fils ! dit-il à Robert, je te conjure, au nom de la sainte et indivisible Trinité, de ne jamais abandonner ton esprit aux conseils des flatteurs qui chercheront à te séduire par des présents empoisonnés, pour que tu disposes, selon leur volonté, de ces abbayes que je laisse après Dieu sous ton gouvernement. Qu'aucune légèreté d'âme ne t'engage à piller leurs trésors, à les distraire ou à les dissiper. Je te recommande encore, et cela par-dessus toute chose, de ne jamais permettre qu'on t'arrache à la dévotion du chef de notre religion, savoir, de notre père saint Benoît; c'est lui qui, après la mort de ce qui n'est que chair, te procurera, auprès de notre commun juge, l'entrée du salut, seul port tranquille et seul asile assuré. » Dans la pénurie de documents relatifs à Hugues-Capet, il est difficile de décider si le fondateur de la troisième dynastie fut un prince éminent ou un homme médiocre porté au trône par la force des choses. Il ne manqua pas d'habileté, mais les nécessités de sa position l'obligèrent à prodiguer les domaines aux seigneurs et aux évêques. Parmi les événements notables de son règne on cite la fondation de la ville d'Abbeville et l'emploi de la langue vulgaire ou romane dans un concile tenu à Maison en 995.

Z.

(1) D'après la *Chronique* de Richer, dans [illegible]

Guillaume de Jumiéges, *Hist.*, liv. IV. — Frodoard, *Chron.* — Glaber, *Chron.* — Richer, *Chron.*; dans les *Monumenta Germaniæ Hist.* de Pertz. — Gerbert, *Epist.* — Sigebert de Gembloux, *Epist.* — Helgaud, *Vita Roberti regis.* — Capefigue, *Hugues-Capet et la troisième race.* — Et. Gallois, *La Champagne et les derniers Carlovingiens*; Paris, 1853, in-8°. — La Ferrière, *Histoire du Droit français*, t. IV. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. III et IV. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, l. XVI; t. III, l. XVII.

HUGUES, roi d'Italie, né vers la fin du neuvième siècle ; mort le 14 avril 947. Il était fils de Thibault, comte d'Arles, et de Bertha, fille, selon les uns du roi Lothaire II, selon d'autres de Louis, roi d'Italie. Après la mort de Thibault, Bertha avait épousé Adelbert de Toscane ; de ce mariage était née Hermengarde, qui, devenue la femme du marquis d'Ivrée, songea à mettre, dans ces temps de bouleversement général, son frère utérin Hugues sur le trône d'Italie. Toute-puissante par ses charmes sur les grands de ce pays, elle les décida à se liguer contre Rodolfe II, roi de Bourgogne, qui avait succédé à Bérenger en Italie. En 926 Rodolfe fut entièrement battu à Novare, et se sauva en Bourgogne. Hugues quitta alors la Provence, et se rendit à Pavie, où il fut reconnu roi dans une assemblée générale de barons. Afin de faire régner un peu de tranquillité dans son royaume, il usa d'un mélange de ruse et de cruauté pour empêcher les violences incessantes de ses turbulents feudataires, et il y réussit pendant quelque temps. Il prit aussi à tâche de contracter des alliances avec les principaux souverains de l'Europe. En 931 il épousa la fameuse Marozia, courtisane éhon-

tée, qui gouvernait la ville de Rome. Mais peu de temps après, Albéric, fils de Marozia, ayant été maltraité par Hugues, ameuta contre celui-ci les Romains, qui enfermèrent Hugues au château Saint-Ange, d'où il se sauva la nuit, en descendant au moyen d'une corde. Hugues, resté maître du nord de l'Italie, soupçonna Lambert, marquis de Toscane, son frère utérin, de vouloir s'emparer de la couronne, et lui fit arracher les yeux. Les Italiens, outrés de sa tyrannie croissante, offrirent la couronne à Rodolfe de Bourgogne; mais celui-ci n'accepta pas, Hugues lui ayant abandonné la Bourgogne Cis-Jurane. En 934 Arnolt, duc de Bavière, vint en Italie pour soutenir les ennemis de Hugues; mais il fut battu, et dut bientôt se retirer. Hugues, ayant deux ans auparavant associé au gouvernement son fils Lothaire, rassembla alors une armée considérable et marcha sur Rome pour en chasser Albéric, qui y régnait en despote. Ne pouvant s'emparer de la ville, il traita avec Albéric, et lui donna sa fille en mariage. Mais bientôt ils se brouillèrent de nouveau, et les hostilités recommencèrent entre eux. Hugues se mit à distribuer les dignités ecclésiastiques et les grands fiefs à ses parents; plusieurs de ceux-ci, non encore satisfaits, et bien loin de lui garder quelque reconnaissance, complotèrent contre lui. Pendant quelques années il sut déjouer leurs menées; l'un d'eux, Bérenger, marquis d'Ivrée, allait être fait prisonnier, pour être ensuite aveuglé, lorsque Lothaire, fils de Hugues, lui fit savoir ce qui se tramait contre lui. Bérenger se sauva auprès du duc de Souabe. Un an après, en 941, Hugues donna Eudoxie, une de ses filles naturelles, en mariage au neveu de Romanus, empereur de Constantinople; ce dernier envoya l'année suivante une flotte pour soutenir l'entreprise que Hugues méditait contre les Sarrasins, qui s'étaient établis dans les Alpes Cottiennes. Les Sarrasins furent entièrement battus; Hugues aurait pu les anéantir, mais il préféra traiter avec eux, en leur imposant pour condition qu'ils empêcheraient Bérenger de passer les Alpes. Les Hongrois ayant fait invasion en Italie, il les décida à se retirer après leur avoir fait remettre une somme considérable. Bérenger, qui n'avait pas pu obtenir de secours de l'empereur Othon, gagné par les présents de Hugues, envoya en 944 Amédée, un de ses fidèles, en Italie, pour y étudier les dispositions des habitants à l'égard de Hugues. Amédée, se cachant sous les déguisements les plus divers, noua des relations avec beaucoup d'Italiens, lassés de voir tous les emplois publics et toutes les dignités ecclésiastiques distribués aux Provençaux et aux innombrables enfants naturels de leur roi. En 945 Bérenger parvint à entrer en Italie avec quelques compagnons, et il fut reçu à bras ouverts par Manassès, évêque de Vérone, neveu de Hugues, que ce dernier avait comblé de bienfaits. Hugues, bientôt abandonné de presque tous ses anciens partisans, envoya son fils Lothaire à Pavie, pour qu'il y fût reconnu roi à sa place. Quant à lui, il se proposait de se rendre en Provence avec tous ses trésors. Bérenger n'abusa pas de sa victoire, et laissa la couronne à Hugues et à Lothaire, se réservant l'exercice réel de l'autorité. Hugues ne supporta pas longtemps cette humiliation. En 947 il quitta l'Italie, et arriva dans ses États héréditaires, où il mourut bientôt après.

Hugues, courageux et actif, aimait à protéger l'Église et les faibles contre les déprédations des barons; il voulait soumettre ses sujets à un gouvernement stable; mais il fut souvent peu scrupuleux dans le choix de ses moyens, sans pour cela mériter la qualification de *Tibère au petit pied* que lui donne Muratori. E. Grégoire.

Luitprand, *Historia*, lib. IV, cap. 3 et 4; lib. V, cap. 1-9, et 12-14; lib. VI, cap. 1. — Wollbart et Boehme, *Hugo, comes Arelatensis*; Leipzig, 1738. — Ersch et Gruber, *Encyclopædie*.

Hugues *le Grand*, comte de Vermandois, troisième fils de Henri Ier, roi de France, né en 1057, mort le 18 octobre 1102. Il épousa Alix, héritière des comtés de Vermandois et de Valois, et reçut le surnom de *Grand*, « surnom fréquent dans la maison des Capets, dit Sismondi, qui indiquait seulement la dignité du chef de leur famille, et qui faisait presque toujours un contraste étrange avec la nullité de celui qui le portait ». Hugues, un des premiers, prit la croix à l'assemblée de Clermont en 1095. Il se joignit à la seconde armée des croisés, partie à la fin de septembre 1096 de l'Ile-de-France et de la Normandie, et dont le principal chef était Robert Courte-Heuse. Cette armée traversa l'Italie dans toute sa longueur, et hiverna dans les possesions normandes de la Pouille; mais Hugues de Vermandois ne voulut pas s'arrêter, passa la mer avec quelques chevaliers, et débarqua à Durazzo, où un officier de l'empereur Alexis Comnène l'arrêta. Il fut retenu prisonnier à Philippopolis jusqu'à l'arrivée de Godefroy de Bouillon, qui le délivra. Pendant sa captivité il avait prêté serment de fidélité à l'empereur Alexis, acte de faiblesse qui lui fut vivement reproché. Il suivit en Asie la grande armée des croisés, et se distingua à la bataille de Dorylée, aux siéges de Nicée et d'Antioche. Député avec Étienne, comte de Chartres, auprès de l'empereur Alexis, il abandonna ses compagnons d'armes et revint en France comme un fugitif, en 1099. De toutes parts on l'accusa de lâcheté, et, pour se dérober à l'animadversion publique, il dut retourner en Terre Sainte l'année suivante, avec de nouvelles bandes de croisés qui, encore, plus indisciplinées que les premières, furent successivement détruites par les Turcs dans l'Asie Mineure. Blessé dans une rencontre près de Nicée, il alla mourir à Tarse en Cilicie. Il laissa trois fils et trois filles de son mariage avec Alix, et fut la tige de la seconde maison de Vermandois. Z.

[illegible] — Guillaume de Tyr,
[illegible] Histoire des Croisades,
[illegible] t. IV, p. [illegible] —
[illegible] de la Maison de

[illegible] de Bourgogne, né vers
[illegible] son père Hugues ayant été
[illegible] Ier, duc de Bourgogne, père
[illegible] comme ses héritiers
[illegible] autres fils, au préjudice
[illegible] en 1075, lors de la mort
[illegible] aidé par son beau-père Guil-
[illegible], s'empara en un mois de
[illegible] de la Bourgogne, et força
[illegible] quitter le pays. Il gouverna
[illegible] avec efficacité les églises
[illegible] toute déprédation. Ayant
[illegible] Sibylle, dont il n'avait
[illegible] se retira à Cluny, où il em-
[illegible], malgré les représen-
[illegible] VII, qui voyait à re-
[illegible] pour la justice quitter
[illegible] E. G.

[illegible] Ecclesiastica. — Andr. Du-
[illegible] ducs et comtes de Bourgogne.
[illegible] Ducs de Bourgogne.

[illegible] de Bourgogne, surnommé
[illegible] né dans la seconde moitié
[illegible] mort en 1142. Son père Eudes
[illegible] pour la croisade, Hugues fut
[illegible] du duché de Bour-
[illegible] possession définitive en 1103,
[illegible] Eudes. Trois ans après, les
[illegible] vinrent se plaindre au
[illegible] se trouvait alors à Dijon,
[illegible] sur elles par Hugues;
[illegible] qu'il s'en tiendrait doréna-
[illegible] établies sous Hugues Ier, son
[illegible] accompagna le roi Louis
[illegible] contre les Normands;
[illegible] secours de ce même roi pour
[illegible], qui avaient pénétré en
[illegible] avoir fait en 1140 un pèle-
[illegible] de Compostelle, il mourut
[illegible] su garantir pendant qua-
[illegible] des malheurs de la guerre,
[illegible] le surnom de *Pacifique*.
E. G.

[illegible] *Histoire des Rois, Ducs et Comtes de* [illegible] *de vérifier les dates.*

[illegible] duc de Bourgogne, né vers
[illegible] commencement de 1193. En 1162
[illegible] II, son père, sous la tutelle de
[illegible] de Thibaut le Grand, comte
[illegible] quatre ans après il prit part à
[illegible] par le roi Louis le Jeune
[illegible] de Châlons. S'étant rendu en
[illegible] fut surpris par une tempête,
[illegible] de bâtir une église à l'honneur
[illegible] au danger. De retour
[illegible], pour remplir son vœu, la
[illegible] Dijon. Il eut des démêlés avec
[illegible], tels que le comte de Ne-
[illegible]. Ce dernier, assiégé dans

son château, en 11[illegible]
implora le [illegible]
força d'abord Hugues [illegible]
l'année suivante, [illegible]
les ecclésiastiques [illegible]
duc, porter le ravage dans la Bourgogne. En
1187 Hugues accorda aux habitants de [illegible]
le droit de commune. Deux ans après il [illegible]
tribua avec le comte de Flandre et l'archevêque
de Reims à amener un accord entre les rois de
France et d'Angleterre. En 1190 il partit pour la
croisade avec Philippe-Auguste, et se trouva
l'année suivante à la prise d'Acre. Le roi étant
alors retourné en France, remit à Hugues le
commandement de l'armée française. A la ba-
taille d'Ascalon le duc dirigea les opérations de
l'aile gauche de l'armée chrétienne. Lorsque
Richard Cœur de Lion voulut marcher sur Jé-
rusalem, Hugues, jaloux des succès du roi, re-
fusa de l'accompagner, et se rendit à Tyr, où il
mourut peu de temps après. « Hugues fut moult
bon chevalier de sa main et chevaleureux, mais
il ne fut oncques tenu à saige, ne à Dieu, ne au
monde », dit le sire de Joinville. E. G.

Duchesne, *Histoire des Rois, Ducs et Comtes de Bour-gogne*. — M. de Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne*.

HUGUES IV, duc de Bourgogne, né le 9 mars
1212, mort vers la fin de 1272. Ayant succédé
en 1218 à Eudes III, son père, il gouverna d'a-
bord sous la tutelle d'Alix de Vergy, sa mère. En
1237 il acquit, par échange de la seigneurie de
Salins, les comtés de Châlons et d'Auxonne. Dix
ans après il s'associa avec plusieurs grands feu-
dataires pour s'opposer à l'extension des juri-
dictions ecclésiastiques. En 1248 il se rendit
avec saint Louis en Palestine, fut pris à la ba-
taille de Massoure, et se racheta en même temps
que le roi. Après être retourné en France en
1254, il y obtint en 1265 de Baudoin, empereur
de Constantinople, alors à Paris, le royaume de
Thessalonique. S'étant rendu en 1272 à Saint-
Jacques de Compostelle, il mourut pendant le
retour à Vilaines en Duesmois. Il eut de ses
deux femmes, Yolande de Dreux et Béatrice de
Champagne, quatre fils et six filles, dont l'une,
Élisabeth, épousa l'empereur Rodolfe Ier. E. G.

Duchesne, *Histoire des Rois, Ducs et Comtes de Bour-gogne*. — M. de Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne*.

HUGUES V, duc de Bourgogne, né vers la
fin du treizième siècle, mort en 1315. Il succéda
à Robert II, son père, en 1305. On ne sait pres-
que rien sur sa vie. Il fut créé chevalier en 1313,
à Paris, par Philippe le Bel. E. G.

Duchesne, *Histoire des Rois, Ducs et Comtes de Bour-gogne*. — *Art de vérifier les dates*.

* **HUGUES Ier**, comte de Champagne, vivait
au commencement du douzième siècle. Il accom-
pagna, en 1102, l'empereur Henri IV dans son
expédition en Flandre, et y fut grièvement blessé.
Trois fois il fit le voyage de la Terre Sainte, en
1113, 1121 et 1125. Là il se fit recevoir chevalier
du Temple, et fut félicité par saint Bernard en ces
termes : *Factus es ex comite miles, ex divite*

[illegible] avait acquis d'autres titres à l'es[illegible] par plusieurs pieuses fondations, [illegible] les abbayes de Trois-Fontaines, de [illegible], et surtout par la conces[illegible] de Clairvaux. Marié en premières [illegible] à Constance, fille de Philippe Ier, roi de France, dont il fut séparé en 1104, pour cause de [illegible], il épousa Élisabeth de Bourgogne, dont il eut un fils, nommé Eudes, qu'il ne voulut pas reconnaître. Il mourut en Palestine, après avoir institué son neveu Thibault héritier de ses comtés. Suivant P. Pithou, il les lui aurait vendus vers l'an 1125.

Étienne Gallois.

[illegible], *Hist. des Comtes de Champagne.*

HUGUES DES PAYENS (*De Paganis*) ou *de Paens*, chevalier français de la maison des comtes de Champagne, ainsi nommé de la terre de Payns, en Champagne, entre Méry-sur-Seine et Troyes, né vers 1070, mort en 1136. « Se trouvant en Palestine, il forma, dit Le Bas, avec huit autres gentilshommes, du nombre de ceux qui avaient suivi Godefroy de Bouillon, le dessein d'établir un nouvel ordre religieux et militaire, consacré à la défense de la Terre Sainte. Aux trois vœux ordinaires de chasteté, d'obéissance et de pauvreté qu'ils prononcèrent, en présence de Gormond, patriarche de Jérusalem, ses compagnons et lui joignirent le vœu de porter les armes contre les infidèles, et spécialement celui de pourvoir à la sûreté des chemins et de mettre les pèlerins à l'abri des insultes des brigands. Comme ils n'avaient point d'habitation certaine, Baudouin II, roi de Jérusalem, intéressé à favoriser leur association naissante, leur accorda pour un temps le quartier méridional de son palais, bâti dans le voisinage des ruines de l'ancien temple de Salomon, d'où ils furent appelés *Frères de la milice du Temple*, *chevaliers du Temple*, *Templiers*. En 1127, Hugues passa en Occident pour obtenir du saint-siége la confirmation de son institut, et fut renvoyé au concile de Troyes, qui s'ouvrit le 13 janvier de l'année suivante. Il se présenta à l'assemblée avec cinq de ses chevaliers et exposa ses vues. Le concile les approuva, ordonna que les membres du nouvel ordre porteraient l'habit blanc avec la croix rouge, et chargea un nommé Jean de Saint-Michel, au refus de saint Bernard, de leur rédiger une règle par écrit. Hugues parcourut ensuite une partie de la France, et de là passa en Angleterre, en Espagne et en Italie. Outre les aumônes abondantes qu'il y recueillit pour les besoins de la Terre Sainte, il y fit un grand nombre de prosélytes, qu'il emmena avec lui pour les enrôler dans sa nouvelle milice. »

Hugues, de retour dans la Terre Sainte, organisa son ordre. Il le vit se répandre rapidement bien au delà de la Palestine. En 1129, le Temple avait déjà des établissements dans les Pays-Bas. En 1131, Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, l'institua, par un testament authentique, héritier de ses États. Le testament ne fut pas exécuté; mais [illegible] Temp[illegible] la [illegible] de [illegible] fondateur [illegible] maître.

[illegible] de Tyr, *Histor.* — [illegible] *Hist. de* [illegible]. — Le [illegible] de la France, art. *Templiers*. [illegible] *ecclésiastique*, l. LXVII.

HUGUES (*Victor*), [illegible] né à Marseille, mort dans le [illegible] Gironde, en novembre 1826. Il [illegible] famille de commerçants. La [illegible] jeunesse le fit envoyer de bonne [illegible] Domingue, près d'un oncle et [illegible] étaient établis. Lorsque la révo[illegible] cette île, il se trouvait propri[illegible] langerie qui fournissait le [illegible]. Forcé de revenir en France en [illegible] vu périr son frère et son oncle, [illegible] de manifester les opinions les plus [illegible] et fut nommé accusateur public [illegible] naux révolutionnaires de Roche[illegible]. Il exerçait ces fonctions lors[illegible] ment de 1794 il fut nommé [illegible] missaire de la Convention [illegible] de temps après leur départ [illegible] huit cents hommes seulement [illegible] que les planteurs de La Ma[illegible] deloupe et de Sainte-Lucie [illegible] Anglais. Les commissaires [illegible] trahison qu'en arrivant à La G[illegible] solurent aussitôt de combattre [illegible] tirèrent au sort celui des deux [illegible] à la tête des troupes pendant [illegible] rait à bord en cas d'événement [illegible] fut désigné. Il repoussa d'abord [illegible] avaient tenté de s'opposer à la [illegible] fitant de ce premier avantage, il [illegible] fort de Fleur-d'Épée, qui domine [illegible] Basse-Terre. Après plusieurs [illegible] il parvint à s'emparer de La P[illegible] chasser les Anglais et les plant[illegible] taient avec eux. Ils tentèrent en[illegible] et réunirent de nouvelles forces [illegible] enfin de toutes parts, ils furent [illegible] tuler; le général Graham ainsi [illegible] mirent bas les armes et furent [illegible] Victor Hugues, sans perdre de [illegible] le fort de La Basse-Terre, et força [illegible] siége long et meurtrier, le général [illegible] Anglais à l'évacuer. Le gouverne[illegible] informé de la reprise de La Guad[illegible] une nouvelle escadre sous les ordres [illegible] qui fut adjoint à Victor Hugues. [illegible] de La Désirade, des Saintes et de [illegible] suivit celle de La Guadeloupe. S[illegible] tomba au pouvoir des Français, [illegible] furent encore chassés de Saint-[illegible] Saint-Eustache; mais ils restèrent [illegible] de La Dominique et de La Martini[illegible] le général Pelardy, renvoyé de La [illegible] par les commissaires du Directoire [illegible] d'insubordination et comme ayant [illegible]

troubler la tranquillité, accusa Victor Hugues de vouloir se perpétuer dans son emploi, en cherchant à mettre les cultivateurs dans ses intérêts et à jeter de la défaveur sur le général Desfourneaux et sur son expédition. En même temps Pelardy faisait un tableau déplorable de la situation de la colonie. Les ennemis de Victor Hugues blâmaient aussi un de ses arrêtés, du 3 février 1797, qui autorisait les vaisseaux de la république et les corsaires français à s'emparer de tout bâtiment neutre destiné aux îles du Vent ou sous le Vent livrées aux Anglais et occupées par les émigrés. On convenait que ces mesures, exécutées de bonne foi, auraient pu être avantageuses à la république, mais on soutenait que Victor Hugues, pouvant seul armer ces corsaires de matelots et de volontaires pris parmi les troupes, les avait fait servir à commettre des déprédations envers des tiers, et en avait profité pour grossir sa fortune personnelle. Victor Hugues nia avoir eu des corsaires à lui; il déclara s'être borné à user de l'ascendant que lui donnait sa place pour déterminer les commerçants des Antilles françaises à faire des armements en course dont ils ont retiré de grands avantages. Ces accusations firent peu d'impression sur le Directoire. Victor Hugues fut maintenu dans son emploi, et Le Bas ayant renoncé à ses fonctions pour cause de santé, il fut déclaré que tous deux avaient bien mérité de la patrie. Victor Hugues revint bientôt après en France, sur un congé de faveur qui lui fut accordé. Le Directoire le nomma alors gouverneur de la Guyane. Il n'était pas parti lors des événements du 18 brumaire, et il ne se rendit à sa destination qu'après avoir été confirmé dans ses fonctions par le gouvernement consulaire. Il les remplissait encore en 1808, lorsque les Anglais et les Portugais vinrent attaquer Cayenne. Il capitula et revint en France. On l'accusa de n'avoir rien préparé pour résister aux ennemis, de ne s'être pas défendu avec assez de fermeté, d'avoir livré la colonie sans avoir convoqué de conseil de guerre ni consulté les autorités civiles et militaires, enfin d'avoir sacrifié le pays qu'il était chargé de gouverner au désir de sauver ses richesses personnelles. Traduit devant le conseil de guerre de la première division militaire en 1809, il fut acquitté à l'unanimité, et ce jugement, dont le commissaire impérial avait appelé, fut confirmé par le conseil de révision. Quelque temps après Victor Hugues retourna à Cayenne pour réclamer la levée du séquestre que les Portugais avaient mis sur son habitation. Il l'obtint, et continua de vivre comme simple planteur dans cette colonie; frappé d'une cécité complète en 1822, Victor Hugues revint dans sa patrie et s'établit dans une grande propriété du département de la Gironde, où il mourut. J. V.

Brian Edwards, *Hist. des Colonies angl. dans les Indes occid.* — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemporains.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* — *Moniteur*, an II, n° 357; an III, n° 119, 322, 344; an IV, n° 310; an V, n° 220; an VII, n° 153; an VIII, p. 678; an IX, p. 177, 1174; an X, p. 352, 882.

HUGUES DE TOUCY. *Voy.* TOUCY.

HUGUES DE FORSIT. *Voy.* FORSIT.

HUGUES METEL. *Voy.* METEL.

HUGUES D'ESTE. *Voy.* ESTE.

HUGUES DE BERSIL ou **BÈRZE.** *Voy.* BERZE.

HUGUET. *Voy.* ARMAND.

HUGUET (*Marc-Antoine*), évêque constitutionnel français, né à Moissac, en 1757, fusillé le 15 vendémiaire an V (6 octobre 1796). Entré dans les ordres sacrés dès sa jeunesse, il devint curé d'un petit village de l'Auvergne, et fut élu évêque constitutionnel du département de la Creuse en 1791, sous la constitution civile du clergé. Nommé député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale par le même département, il se fit remarquer par l'exagération de ses opinions. Il n'obtint cependant aucun crédit, même dans le parti de la Montagne, où il siégea constamment. Il dénonça successivement tous les ministres dans les séances du 24 juillet et du 5 août 1792, et mit si peu de mesure dans les discours qu'il prononça à cette occasion que des cris : *A l'Abbaye!* retentirent dans la salle. Huguet vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Mêlé depuis à toutes les émeutes populaires, complice de toutes les conspirations contre le gouvernement établi, il fut arrêté dans la soirée du 12 germinal an III (1er avril 1795) avec Duhem, Foussedoire et Amar, comme ayant pris part à la révolte qui venait d'éclater. Emprisonné au château de Ham, il dut sa liberté à l'amnistie accordée le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). Il en profita pour tramer, l'année suivante, une nouvelle conspiration. Quelques centaines de factieux envahirent le camp de Grenelle dans la nuit du 24 fructidor an IV (10 septembre 1796) et essayèrent d'entraîner les soldats à entrer dans Paris pour renverser le Directoire et se défaire des membres les plus marquants des deux conseils. Ce projet échoua complétement. Huguet, ainsi que la plupart de ses complices, fut arrêté au milieu du camp, livré à une commission militaire, condamné à mort et fusillé. J. V.

Moniteur, an III, nos 194, 195; an IV, nos 44, 360; an V, n° 20. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.*

* **HUGUETAN** (*Jean-Antoine*), libraire français, né en 1647, mort vers 1750. Il était fils de Jean Huguetan, docteur en droit et conseiller du roi Gustave-Adolphe. Établi libraire à Lyon, il quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes, et fonda une librairie importante en Hollande. Il avait des comptoirs dans tous les pays de l'Europe et jusque dans la Turquie d'Asie. Il s'occupa en outre d'opérations de banque, et acquit une fortune colossale. Quelques historiens disent qu'il promit à Louis XIV un prêt considérable si on lui restituait ce qu'on lui devait, et que lorsqu'il eut obtenu cette restitu-

tion il refusa de tenir sa promesse, d'autres accusent Louis XIV d'avoir voulu le dépouiller, du moins en partie, du fruit de ses heureuses spéculations. Ce qui est certain, c'est qu'on l'attira en France en lui promettant la restitution de ses biens, et aussitôt après son arrivée, Pontchartrain lui fit souscrire des lettres de change pour plusieurs millions. Huguetan parvint à révoquer par le même courrier les ordres donnés à ses correspondants, et se hâta de fuir en Hollande; mais le gouvernement français le fit enlever, et il ne recouvra sa liberté qu'à la frontière hollandaise, où un heureux hasard le fit reconnaître. Huguetan épousa, dit-on, une fille naturelle du prince d'Orange, et obtint le gouvernement de Vianan; mais peut-être le confond-on avec quelqu'un de ses fils. Quoi qu'il en soit, Huguetan se retira plus tard en Danemark, où il se mit à la tête d'une compagnie pour le commerce maritime, et où il fonda des manufactures de laine et de soie, une maison de banque, etc. Frédéric IV érigea la terre de Guldensteen en comté en sa faveur. On dit qu'il mourut plus que centenaire, du chagrin de n'avoir pu obtenir l'ordre de l'Éléphant. La Baumelle, qui le vit à Copenhague, raconte qu'il vivait de la manière la plus magnifique, et suivant M. Weiss il soutint de ses dons la colonie de Fredericia. — Huguetan avait un frère nommé *Jean*, qui exerçait la profession d'avocat et s'est fait connaître par un *Voyage d'Italie curieux et nouveau*; Lyon, 1681, in-12. J. V.

Weiss, *Hist. des Protestants réfugiés*. — Eug. et Em. Haag, *La France Protestante*. — Chaudon et Delandine, *Dict. univ. Hist., Crit. et Bibliogr.*

*HUGUIER (*Pierre-Charles*), chirurgien français, né à Sézanne, en 1804. Interne des hôpitaux de Paris en 1828, il remporta plusieurs prix de médecine et de chirurgie, devint prosecteur, reçut le doctorat en 1834, fut l'année suivante professeur agrégé; il est aujourd'hui chirurgien à l'hôpital Beaujon, et membre de l'Académie de Médecine et de la Légion d'Honneur. On a de lui: *Diagnostic différentiel des Maladies du Coude*; 1842, in-4°; — *Mémoire sur l'Esthiomène ou dartre rongeante vulvo-anale*, inséré dans les *Mém. de l'Acad. de Médecine*, t. XIV; — *Mémoire sur la Maladie syphilitique des Femmes enceintes et des Enfants nouveau-nés*; (1840); — *Mémoire sur les maladies de la Glande vulvo-vaginale et les divers Appareils sécréteurs de la vulve*; 1846; — *Mémoire sur les Signes communs différentiels des Organes contenus dans la Poitrine*; dans les *Archives gén. de Médecine*; — *Rapport et Considérations sur la Désarticulation ou l'ablation complète du Maxillaire inférieur*; 1857, in-8°; et dans le t. XXII des *Mém. de l'Acad. de Médecine*; — notes et additions au *Traité d'Anatomie descriptive* de Bichat, qui fait partie de l'*Encyclopédie des Sciences médicales*. H. H. et G. DE F.

Sachaille, *Les Médecins de Paris*. — *Documents particuliers*.

*HUILLARD-BREHOLLES (*J.-L. Alfonse*), archéologue français, né à Paris, le 8 février 1817. Professeur d'histoire au collége Charlemagne et membre du comité des monuments écrits près le ministère de l'instruction publique, il a publié: *Histoire résumée des Temps Anciens, comprenant l'histoire de la Grèce, de Gillies, abrégée et modifiée* (avec M. E. Ruelle); Paris, 1840, 2 vol. in-8°; une 2e édit., en 1845; — *Grande Chronique de Matthieu Pâris*, traduite en français, avec des notes et précédée d'une introduction de M. le duc de Luynes; Paris, 1840-1841, 9 vol. in-8°; — *Histoire générale du Moyen Age, rédigée d'après le programme universitaire* (avec M. E. Ruelle); Paris, 1842-1843, 2 vol. in-8°; 2e édit., 1849, 2 vol. gr. in-18. Les auteurs se sont posé les limites qu'exigeaient le caractère et les nécessités de l'enseignement universitaire, auquel ils destinaient leur ouvrage; ils ont à la fois évité les développements excessifs, sans tomber dans l'aridité des faits présentés sans explications et sans détails; — *Recherches sur les Monuments et l'Histoire des Normands et de la Maison de Souabe dans l'Italie méridionale*; Paris, 1844, gr. in-fol. Cet ouvrage, publié aux frais de M. le duc de Luynes, est enrichi de 30 planches, gravées d'après les dessins de M. Victor Baltard; — *Historia diplomatica Frederici Secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. Accedunt epistolæ paparum et documenta varia: collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit*, etc.; Paris, t. I et IV, 1852 à 1854; l'ouvrage doit avoir six volumes. G. DE F.

Documents particuliers. — *Journal de la Librairie*.

*HUISSEAU (*Jacques* D'), hagiographe français, né en Touraine, mort à Marmoutiers, le 24 septembre 1626. Il entra jeune encore à l'abbaye de Marmoutiers. Reçu docteur en droit canon, il remplissait la fonction de garde des chartes de son monastère, lorsqu'il fut choisi, avec Isaïe Jaunay, quart-prieur de Marmoutiers, pour accompagner Matthieu Giron, le sacristain chargé de transporter à Chartres la sainte ampoule qui devait servir au sacre d'Henri IV. La même année (1594), il fut nommé grand-prieur, et résista aux tentatives exaltées, mais non intempestives, des réformateurs de son ordre. Ayant refusé en mai 1604 l'entrée du monastère à Matthieu Renusson, visiteur de l'ordre de Saint-Benoît pour la province de Tours, il fut frappé, ainsi que ses partisans, d'une sentence d'excommunication, déposé de sa charge et dépouillé de tout pouvoir. Il interjeta appel comme d'abus, et malgré le crédit des réformateurs, il n'en garda pas moins, jusqu'à la fin de sa vie, le titre et l'autorité de grand-prieur de Marmoutiers, non sans luttes,

comme on pense, ni sans procédures. A sa mort il était provincial de la congrégation bénédictine des Exempts en France.

D'Huisseau a publié à Tours, en 1607, un recueil de prières sous le titre de *Enchiridion Precum*, à l'usage de son abbaye; quelque temps après, le *Supplément à la Chronique des Abbés de Marmoutiers*, et vers 1625 une *Chronique des Prieurs* du même monastère, résumés écrits d'un style simple, et d'après les chartes authentiques consultées par lui sans doute à l'époque où il avait charge de les conserver. Cette dernière chronique, rédigée d'abord en français, fut traduite par l'auteur lui-même en latin. Le manuscrit original signé par d'Huisseau existe à la Bibliothèque impériale, t. XV de la collection Housseau, fol, 362.

Célestin PORT.

Histoire de Marmoutiers, par Dom Martenne, *Manuscrits à la Bibliothèque impériale*. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. CXXXVI.

HUITZILIHUILT, second roi des Mexicains, né vers 1384, mort en 1409. Il succéda en 1389, à son père Acamapitzin, fondateur de la monarchie mexicaine. Après un interrègne de quatre mois, il fut reconnu par une assemblée des nobles de la nation. Il avait prouvé sa valeur en maintes occasions; à cette époque les Mexicains proprement dits ou Aztèques, fraction des Chimimèques et arrivant du nord de la Californie, étaient tributaires des Tépanèques, peuple autochthone de l'Anahuac. Les Aztèques habitaient de misérables cabanes de joncs dispersées çà et là sur les îles basses de l'immense lac de Texcuco; ce fut de la réunion de ces îlots par d'ingénieuses mais grossières digues que sortit Mexico. Au temps d'Huitzilihuilt la capitale des Aztèques était Tenochtitlan, la plus grande des îles du Texcuco. Le nouveau prince crut devoir consacrer la souveraine puissance par la religion. Il se fit oindre ou plutôt teindre par le grand-prêtre, qui lui plaça une espèce de mitre sur la tête (1). Ses conseillers, pour cimenter son pouvoir, le pressèrent de solliciter la fille de son suzerain Tezozomoc, roi des Tépanèques. La demande fut faite à genoux, dans les termes les plus humbles : elle fut accueillie, et Huitzilihuilt épousa la princesse Ayanchcihualt; ce qui ne l'empêcha pas de se marier peu après avec Miahuaxochilt, princesse de Quauhnahuac; mais la polygamie était en usage parmi les anciens peuples de l'Amérique centrale. En contractant ces grandes alliances, le but du jeune monarque était de faire sortir sa nation de l'obscurité et de l'indigence : il y réussit. Tzompan, prince de Xoltocan, ayant attaqué Techotlala, roi des Acolhuacans, celui-ci fit alliance avec les Aztèques, et grâce à leur aide il battit complétement ses ennemis. Ce service fut récompensé par quelques concessions en terre ferme et par d'avantageuses conditions commerciales. Huitzilihuilt se montra aussi brave et aussi habile en soutenant son beau-père dans plusieurs guerres contre des tribus voisines : il y gagna en puissance et en considération. En même temps, il ne négligea rien pour ranimer dans ses États l'industrie et le commerce; il appela des orfèvres, des sculpteurs, fit bâtir des édifices en pierre, encouragea la culture et la mise en œuvre du coton, creusa de nouveaux canaux, éleva de nouvelles digues. Il fut détourné de son gouvernement pacifique par la haine de son beau-frère Maxtlaton, prince de Coyacan, qui, sous le prétexte que sa propre sœur (1) Ayanchcihualt, avait été sa fiancée avant d'être l'épouse de Huitzilihuilt, fit assassiner le jeune Acolnahuacalt, fils de ce prince. Ce crime ne resta pas impuni : la guerre ayant éclaté entre Ixtlilxochilt, roi de Texcuco et les Tépanèques, le roi des Aztèques se joignit au premier et Maxtlaton trouva la mort dans la lutte. Cependant Clavigero conteste ce fait (*voy.* MAXTLATON).

Huitzilihuilt mourut après un règne de vingt ans. Outre le prince Acolnahuacalt, assassiné à l'âge de dix ans, il laissa de sa seconde femme Miahuaxochilt un fils, le célèbre *Montezuma Ilhuicamina*, qui réunit sous sa domination tout l'Anahuac. Cependant, ce fut le frère de Huitzilihuilt, *Chimalpopoca*, qui lui succéda immédiatement, par le vœu des nobles. Alfred DE LACAZE.

Gomara, *Historia del Mexico*; Anvers, 1554, in-12. — Torquemada, *Monarquia Indiana*; Séville, 1614, 3 vol. in-fol. — Clavigero, *Storia antica del Messico*, lib. IV, sect. IX. — De La Renaudière, *Pérou*, dans l'*Univers pittoresque*, p. 14.

HULDRICH (*Jean-Jacques*), théologien suisse, né à Zurich, en 1683, mort le 25 mai 1731. Il était d'une famille patricienne, dont plusieurs membres s'étaient déjà fait remarquer comme théologiens et comme philologues (2). Il se rendit à Brême, où il étudia l'hébreu sous la direction de Corn. Hase. Il partit ensuite pour la Hollande, et alla continuer ses études des langues orientales à Franeker et à Leyde. De retour dans sa ville natale, en 1706, il y fut nommé pasteur de la Maison des Orphelins. En 1710 il fut appelé à occuper la chaire de morale au gymnase de Zurich; peu de temps après il fut chargé aussi de celle du droit naturel, qui venait d'y être créée. Les académies de Heidelberg et de Groningue cherchèrent en vain à l'attirer dans leur sein. On a de lui : *Historia Jeschua Nazareni, a Judæis blaspheme corrupta, ex manuscripto hactenus inedito, hebraice et latine, cum notis*; Leyde, 1705, in-8°; — *Gentilis Obtrectator, sive de calumniis gentilium in Judæos commentarius*; Zurich, 1744, in-4°. — Huldrich a aussi fait paraître une

(1) Il est ainsi représenté sur les peintures hiéroglyphiques mexicaines.

(1) Dans l'Anahuac les frères épousaient leurs sœurs.

(2) *Voy.* Zedler, *Universal-Lexikon*, au mot *Huldrich*. Jean-Jacques Huldrich, né à Zurich en 1569, mort en 1638, dans cette ville, professeur de théologie, est auteur d'une quinzaine de traités et d'opuscules importants pour l'histoire de la *Confession helvétique*.

dizaine de recueils de sermons prêchés par lui en allemand ; c'est à lui qu'on doit encore la publication des *Miscellanea Tigurina ;* Zurich, 1722, 3 vol. in-8° ; collection de divers opuscules écrits par des savants de Zurich. Huldrich a enfin laissé en manuscrit un *Commentaire* sur l'ouvrage de Puffendorf : *De Officio Hominis et Civis*. E. G.

Zimmermann, *Vita Hulderici ;* en tête du dernier sermon prononcé par Huldrich, publié à Zurich, 17[illegible], in-4°, sous le titre de : Ἆσμα κύκνειον. — *Miscellanea Duisburgensia*, t. I. — *Bibliotheca Bremensis*. — Zedler, *Universal-Lexikon*.

HULIN ou **HULLIN** (*Pierre-Augustin*, comte), général français, né à Paris, le 6 septembre 1758, mort dans la même ville, le 9 janvier 1841. Son père était marchand fripier sous les piliers des halles. Engagé en 1771 dans le régiment de Champagne, Hulin passa bientôt dans les gardes françaises, où il fut nommé sergent en 1780. Au 14 juillet 1789, il se distingua à la tête du peuple qui faisait le siége de la Bastille. Entré un des premiers dans la forteresse, il s'empara du gouverneur Delaunay, que les insurgés voulaient massacrer. Aidé d'un nommé Arne, il essaya de le conduire à l'hôtel de ville ; en route il voulut le couvrir de son chapeau ; mais Delaunay ne souffrit pas qu'il s'exposât pour lui. Lorsqu'ils arrivèrent sur la place de Grève, le peuple se rua sur eux, enleva Delaunay des mains de ses protecteurs, et le massacra sous leurs yeux, malgré leurs efforts. Hulin et plusieurs individus qui se signalèrent comme lui dans la journée du 14 juillet reçurent de la municipalité de Paris, avec le titre de vainqueurs de la Bastille, une petite médaille qui rappelait cet événement. Le 8 octobre il fut promu au grade de capitaine commandant de la 8e compagnie de chasseurs soldés. Il prit part aux grandes journées de la révolution. Cependant son zèle se calma après la chute de la monarchie, et, devenu suspect par sa modération, Hulin fut enfermé sous la terreur : le 9 thermidor le rendit à la liberté. Il prit alors du service dans l'armée d'Italie, et commanda à Nice ; en l'an III, à Klagenfurth ; en l'an IV, à Milan ; en l'an V, à Ferrare. Il se trouvait à Paris à l'époque du 18 brumaire (novembre 1799), avec le grade d'adjudant général qu'il avait reçu depuis quelques années du général Bonaparte, et eut une large part au succès de cette journée. Revenu en Italie, il contribua efficacement à la défense de Gênes en l'an VIII (1802). Envoyé auprès des consuls, il suivit Bonaparte à l'armée de réserve. Après la bataille de Marengo, il commanda de nouveau la place de Milan. Chef d'état-major de la division Richepanse en l'an VIII, officier supérieur du palais en l'an IX, et chef de l'état-major de la division Rivaud en Espagne en l'an X, Hulin reçut du premier consul, le 27 messidor de cette année (16 juillet 1802), l'ordre de se rendre à Alger avec une mission secrète auprès du dey. Sa mission réussit complétement. En l'an XII (1804), il fut promu au grade de général de brigade, et reçut le commandement des grenadiers à pied de la garde consulaire. Le 29 ventôse de la même année (20 mars), il fut désigné par Murat, gouverneur de Paris, pour présider la commission militaire à laquelle un décret du premier consul ordonnait de juger le duc d'Enghien (*voy.* ce nom). De la brochure publiée plus tard par le général Hulin il résulte que les membres de la commission allèrent à Vincennes sans savoir de quoi il s'agissait ; qu'ils condamnèrent le prince à mort parce que celui-ci avoua qu'il avait porté les armes contre la France, et déclara que sa naissance et ses opinions le rendaient l'ennemi du gouvernement établi, tout en se défendant d'avoir trempé directement ou indirectement dans aucun complot contre la vie du premier consul, avec qui il désirait avoir une entrevue. La commission rendit un jugement informe, ordonnant l'exécution immédiate, jugement qu'elle rectifia dans une seconde rédaction, laquelle portait seulement que le jugement serait lu de suite au condamné et expédié à diverses autorités ; et pourtant les juges, retenus dans le château fort, n'en sortirent qu'après avoir entendu une détonation qui leur annonçait que leur sentence était exécutée et rendait ainsi inutile les démarches que Hulin comptait faire en faveur du condamné. Il avait aussi voulu écrire au premier consul pour lui exprimer le vœu du prince et du conseil ; mais le duc de Rovigo (*voy.* ce nom) lui avait arraché la plume des mains en lui disant : « Votre affaire est finie ; maintenant cela me regarde. »

Promu la même année au grade de commandant de la Légion d'Honneur, Hulin fut envoyé en 1805 à la grande armée et chargé du commandement de Vienne après la prise de cette ville. L'année suivante il fit la campagne de Prusse, et à la fin de la guerre il reçut le commandement de Berlin. A son retour à Paris il fut nommé général de division le 9 août 1807, avec le commandement de la 1re division militaire. Créé comte de l'empire en 1808, il fut pourvu en 1809 d'une dotation de 25,000 fr. sur le domaine de Hayen en Hanovre. Pendant la guerre de Russie, le général Hulin se trouvait le chef de la force armée à Paris lorsque le général Malet (*voy.* ce nom) conçut l'audacieuse entreprise de renverser le gouvernement impérial (24 octobre 1812). Il avait déjà fait arrêter plusieurs personnages importants lorsqu'il s'adressa au général Hulin. Celui-ci, moins crédule, l'ayant invité à le suivre dans son cabinet, Malet lui tira à bout portant un coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire inférieure, puis il se sauva à l'état-major, où il fut arrêté. Cette affaire valut à Hulin le surnom populaire de *Bouffe la Balle*. Il conserva le commandement de Paris, fut créé grand'croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, et, au mois de mars 1814, il conduisit à Blois l'impératrice régente Marie-Louise, lorsque les

alliés approchaient de la capitale. Le 8 avril suivant après l'abdication de Napoléon, il adressa au prince de Talleyrand son adhésion au changement de régime dans les termes suivants : « Dégagé maintenant du serment de fidélité que nous avons prêté à l'empereur, mon état-major et moi nous nous empressons d'adhérer aux mesures prises par le gouvernement. Mes principes sont invariables ; je me dois à la patrie avant tout. Persuadé que le nouvel ordre de choses ne s'établit que pour son bonheur, je prie V. A. S. de vouloir bien être l'organe de mes sentiments pour la chose publique et de mon dévouement pour notre nouveau souverain. » Hulin n'en perdit pas moins le commandement de Paris et toutes ses fonctions ; mais le retour de Napoléon, l'année suivante, le remit à la tête de la force publique de Paris, jusqu'à la seconde restauration. Banni par l'ordonnance du 24 juillet 1815, il fut arrêté au mois d'octobre dans le département de l'Ain, amené à Paris, conduit à Cosne, et enfin l'ordonnance du 17 janvier 1816 le força à quitter la France. Il se retira en Belgique et de là en Hollande. Il paraissait fixé dans ce pays lorsque l'ordonnance du 1er décembre 1819 lui rouvrit les portes de la France. Rentré dans sa patrie, il resta quelques années dans une propriété située dans le Nivernais, puis dans une terre située à La Queue-en-Brie (Seine-et-Oise), où il vécut dans la retraite. Il perdit bientôt la vue, et revint à Paris finir son existence, laissant ses titres et sa fortune à son neveu et fils adoptif, M. Henri Hulin, officier de l'armée d'Afrique. Le duc de Rovigo ayant publié en 1823 un extrait de ses *Mémoires* dans lequel, voulant se justifier d'avoir sciemment et directement concouru à l'enlèvement et à la mort du duc d'Enghien, il établissait que tout avait été calculé et mis à exécution par Talleyrand, alors ministre des affaires extérieures, le général Hulin fit de son côté paraître : *Explications offertes aux hommes impartiaux au sujet de la commission militaire instituée en l'an* XII *pour juger le duc d'Enghien ;* Paris, 1823, in-8°.

J. V.

' Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* — C. Mullié, *Biogr. des Célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850.* — *Dict. de la Convers.* — Châteaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 6e volume.

* **HULL** ou **HULLS** (*Jonathan*), mécanicien anglais du dix-huitième siècle, sur la vie duquel nous ne savons rien et que nous ne trouvons dans aucune biographie anglaise, mais à qui l'on a attribué la première idée de la substitution des roues à aubes mues par la vapeur aux rames mues à bras d'hommes pour faire marcher les bateaux, et la transformation du mouvement de va-et-vient en mouvement circulaire à l'aide d'une manivelle. Jonathan Hull a consigné ses découvertes dans un livre dont voici la traduction du titre : *Description et figure d'une Machine nouvellement inventée pour amener les navires et les vaisseaux dans les rades, les ports et les rivières, ou pour les en faire sortir contre le vent et la marée, ou par un temps calme ; à l'occasion de laquelle S. M. Georges II a accordé des lettres patentes au profit de l'auteur, qui en jouira l'espace de quatorze ans ;* Londres, 1737. « Quoique M. Jonathan Hull n'ait rien fait de nouveau dans la construction de la machine atmosphérique elle-même, dit M. R. Stuart, nous ne devons pas moins mentionner son nom avec tous les éloges qui lui sont dus pour avoir le premier proposé l'application des roues à aubes qui, mues par la vapeur, servent à faire marcher les vaisseaux, en remplacement des voiles poussées par le vent. Il fallait, pour arriver à ce résultat, convertir le mouvement rectiligne de va-et-vient de la tige du piston en un mouvement de rotation continue. Or c'était, disait-il très-ingénieusement, ce qu'il était facile d'effectuer au moyen d'une manivelle. Il n'y a en effet que cette invention qui ait rendu la machine à vapeur applicable, comme force motrice, à toute espèce de machine. Hull ne put réussir à faire goûter son projet du public, et son application de la manivelle tomba tellement dans l'oubli que, quarante ans après, lorsqu'il en fut de nouveau question, un brevet d'invention fut accordé à celui qui fit revivre ce projet, et l'honneur de la découverte réclamé par le célèbre Watt, qui sans doute ignorait qu'elle appartînt à Hull. » Brewster réduit à peu de chose le mérite de Hull : « Nous ne regardons point, dit-il, comme une invention la substitution de la force des chevaux, de la vapeur ou de l'air échauffé à celle des bras, car il nous faudrait alors admettre les prétentions d'une foule de gens qui réclameraient à l'envi l'honneur d'avoir employé la machine à vapeur à battre le blé. Or, quand, en 1736, M. Jonathan Hull proposa de faire l'application de cette dernière force au vaisseau remorqueur, il n'eut point d'autre mérite que de la substituer à celle des bras ; sa proposition ne portait nullement le cachet du génie inventif, et le mécanisme qui convertissait le mouvement alternatif du piston en mouvement de rotation des roues à aubes est aussi grossier qu'imparfait. » Hull avait prévu cette objection, car il disait dans son livre : « Que si l'on me refuse le mérite d'une nouvelle invention, parce que je n'aurais fait qu'appliquer à ma machine la même force que d'autres ont vu employer à d'autres usages, je dirai que l'application de cette puissance n'est autre que celle d'un instrument ordinaire ou connu pour arriver mécaniquement à un résultat, qu'il n'a pas jusque-là servi à obtenir. » Arago a revendiqué pour Papin l'application de la vapeur à la navigation. L'ouvrage de Jonathan Hull « renferme, dit-il, 1° la figure et la description de deux roues à palettes placées sur l'arrière du bâtiment : l'auteur voulait substituer ces roues aux rames ordinaires ; 2° la proposition de faire

tourner les axes des roues à l'aide de la machine de Newcomen, alors bien connue, mais employée seulement, d'après les propres expressions de Hull pour élever de l'eau à l'aide du feu ». Le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences rappelle que Papin (*voy.* ce nom) a proposé dans son recueil de 1695 de faire marcher les bateaux à l'aide de roues circulaires au moyen des pistons à vapeur qu'il avait imaginés, comme il avait vu un appareil de cette espèce, mu par des chevaux, faire marcher une barque du prince Robert. « Papin a donc proposé, dans un ouvrage imprimé, dit Arago, de faire marcher les navires à l'aide de la machine à vapeur, quarante-deux ans avant Jonathan Hull. » Papin s'était en outre occupé de la transformation du mouvement rectiligne en un mouvement de rotation continu, et pour cela il employait des espèces de crémaillères formant l'extrémité des pistons et qui s'engrenant à des petites roues dentées, affermies sur les essieux des roues à aubes, les faisaient tourner. « Le procédé que Papin indique, dit encore Arago, pour transformer le mouvement rectiligne du piston en un mouvement de rotation continu, n'est pas inférieur, je crois, à celui du mécanicien anglais; car dans ce dernier les roues attachées à l'axe principal et les roues à palettes ne communiquent entre elles que par des cordes. » — « Si l'on s'en rapporte aux dessins qui nous restent, dit M. Figuier, le bateau de Jonathan Hull était de la disposition la plus grossière; il ne portait qu'une seule roue qui, fixée à l'arrière, était mise en mouvement par une machine de Newcomen à l'aide de cordes et de poulies; il ne présentait ni mâts ni voiles, et l'on ne voyait sur le pont que le long tuyau de tôle servant de cheminée à sa chaudière. Ce n'était donc qu'un simple remorqueur dans lequel la machine à vapeur remplaçait le cabestan ou le câble. Mais la machine de Newcomen ne pouvant produire commodément un mouvement de rotation, et l'irrégularité de son action mécanique autant que la quantité considérable de charbon qu'il aurait fallu prendre à bord du remorqueur pour alimenter la chaudière, rendait impraticable le projet de Jonathan Hull, qui ne tarda pas à tomber dans l'oubli. »

L. LOUVET.

Brewster, *Mécan. de Ferguson*, vol. XI, p. 118. — R. Stuart, *Hist. de la Machine à Vapeur*. — Arago, *Notice sur la Machine à Vapeur*; dans l'*Annuaire du Bur. des Long.* pour 1837, p. 284. — *Quaterly Review*, 1818, tome XIV, p. 388 et 355. — Figuier, *Expos. et Hist. des princip. Découvertes scientifiques*, tome I, p. 200.

HULL (***), général américain, né vers 1770, mort en 1825. Les premières années de sa vie sont peu connues; on sait seulement qu'il se mit dès 1788 dans les rangs des yankees et monta rapidement au grade de général. En 1812, à la tête d'un corps de 2,500 hommes, composé de quatre régiments des milices de l'Ohio et du Michigan, il entra dans le haut Canada avec l'intention de faire soulever cette contrée contre la domination britannique. Il s'empara de Sandisick, et parvint jusqu'à Moraviatown; mais ces rapides succès furent bientôt suivis de revers. Dans ses proclamations il déclara que nul ne pouvait rester indifférent dans une lutte qui avait pour but la liberté et l'indépendance : « Je viens, disait-il, vous délivrer de l'oppression des Anglais : ce sont nos ennemis et les vôtres; aucun de ceux qui se trouveront à côté d'un Anglais ou d'un Indien ne sera fait prisonnier : la mort sera sur le champ son partage. » Un langage aussi violent fit tourner contre lui tous les gens modérés, et après quelques engagements, il fut rejeté sur la rivière du *Canard*. Il se retrancha dans le fort du détroit, où le général anglais Brock vint l'assiéger le 15 août 1812. Trois jours après, Hull se rendit à discrétion, et livra son artillerie (trente-trois pièces). Traduit en 1814 devant une cour martiale, sa conduite fut sévèrement appréciée et depuis lors il n'a rempli aucune fonction militaire.

A. DE L.

Biographie nouvelle des Contemporains (1822).

HULL (*Thomas*), poëte anglais, né à Londres en 1728, mort en 1808. Après avoir joué pendant quelque temps sur des théâtres de province, il fut engagé à Covent-Garden. Sans être un acteur remarquable, il entendait bien la théorie de son art. Comme poëte il ne s'éleva pas au-dessus du médiocre, et sa prose, quoique un peu meilleure que ses vers, n'obtint jamais qu'un succès de circonstance. Il composa ou arrangea dix-neuf pièces. Parmi ses autres ouvrages on remarque *Richard Plantagenet*, légende; 1774, in-4°; — *Moral Tales in verse*; 1797, 2 vol., in-8°.

Z.

Biographia Dramatica.

HULLIN DE BOISCHEVALLIER (*Louis-Joseph*), historien français, né le 10 janvier 1742, mort à Paris, le 24 mars 1823. Employé dans diverses administrations financières, il devint conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes à sa formation, en 1807. Après quelques années d'exercice, il fut admis à la retraite avec le titre de conseiller référendaire honoraire. On a de lui : *Répertoire ou almanach historique de la Révolution française, depuis l'ouverture de la première assemblée des notables, le 22 février* 1787, *jusqu'au* 1[er] *vendémiaire an V* (22 septembre 1796); Paris, 1797-1803, 5 parties in-12; — *Répertoire historique de l'Empire français, depuis le rétablissement du culte et la paix d'Amiens jusqu'au traité de Tilsitt, faisant suite au Répertoire ou almanach historique de la Révolution française*, 6e partie; Paris, 1807, in-12. Chaque volume est terminé par une table alphabétique des personnes et des matières. Hullin a laissé quelques autres ouvrages manuscrits.

J.-V.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.*

HULLIN. *Voy.* HULIN.

HULLMANN (*Charles-Dietrich*), histo-

rien allemand, né en 1765, à Erdeborn, mort à Bonn, le 12 mars 1846. Il fut professeur à Bonn, et publia entre autres: *Deutsche Finanzgeschichte des Mittelalters* (Histoire des Finances allemandes au moyen âge); Berlin, 1805; — *Geschichte des Ursprungs der Regalien in Deutschland* (Histoire de l'Origine des Droits de Régale en Allemagne); Francfort, 1806; — *Geschichte des Ursprungs der Staende in Deutschland* (Histoire de l'Origine des États en Allemagne); Francfort, 1806-1808, 3 vol.; 2e édit. augmentée; Berlin, 1830; — *Geschichte des byzantinischen Handels* (Histoire du Commerce byzantin); Francfort, 1808; Cologne, 1818; — *Staatsrecht des Alterthums* (Droit public de l'antiquité); Cologne, 1820; — *Staedtewesen des Mittelalters* (La Municipalité au moyen âge); Bonn, 1825-1829, 4 vol.; — *Ursprünge der Kirchenverfassung des Mittelalters* (Origines de la Constitution ecclésiastique du moyen âge); Bonn, 1831; — *Staatsverfassung der Israeliten* (La Constitution de l'état des Israélites); Leipzig, 1834; — *Urspruenge der roemischen Verfassungen* (Origines des différentes Constitutions de l'Empire Romain); Bonn, 1835; — *Jus pontificum der Roemer*; Bonn, 1837; — *Handelsgeschichte der Griechen* (Histoire du Commerce des Grecs): ouvrage estimé; Bonn, 1839. R. L.

Conv.-Lex.

HULLOCK (Sir *John*), jurisconsulte anglais, né à Barnard-Castle (comté de Durham), en 1764, mort le 31 juillet 1829. Avocat distingué, et connu par de savants ouvrages de jurisprudence, il fut nommé avocat de la couronne (*sergeant at law*) en 1816, et baron de la cour de l'échiquier en 1823. Il mourut du choléra pendant une tournée judiciaire. On a de lui : *The Law of costs*; 1792, in-8°; — *The Law of costs in civil actions and criminal proceedings*; 1797, in-8°; 1810, 2 vol., in-8°. Z.

Rose, New general Biog. Diction.

HULOT (*Henri*), jurisconsulte français, né en 1732, à Paris, y est mort en 1775. Il fut reçu avocat au barreau de Paris en 1753; mais, sans fortune et peu connu, il fut obligé de chercher des ressources en donnant des leçons à des étudiants en droit. Le conseil de l'ordre des avocats trouva ce genre d'occupation peu compatible avec la dignité de l'avocat. Vainement Hulot se défendit dans un mémoire qu'il publia, il fut rayé du tableau. Il imagina alors d'entreprendre une traduction des *Pandectes* de Justinien, dont il n'existait encore que des traductions partielles. Plusieurs légistes distingués de l'époque, entre autres Pothier, approuvèrent ce projet; mais, en 1764, au moment de faire imprimer son ouvrage, fruit de vingt années de travail, pour lequel il avait 1,500 souscripteurs, et quoiqu'il eût obtenu le privilége des censeurs, il rencontra des entraves et des obstacles qu'il n'avait pas prévus. C'était le temps d'un attachement servile aux préjugés aveugles et des erreurs de tradition : la faculté de Droit de Paris, dont Hulot cependant était membre, voulait faire de la science des lois romaines un mystère, une sorte de propriété à laquelle seule elle pouvait toucher; elle craignait que cette traduction ne nuisît à ses intérêts, à ses prérogatives, et elle parvint à faire révoquer le privilége. Hulot, qui avait mis tout son espoir dans l'œuvre à laquelle il avait donné ses soins, fut découragé; consumé par le chagrin et le travail, il mourut à peine âgé de quarante-trois ans. En 1782, son fils essaya de faire paraître la traduction du *Digeste*, et en obtint un nouveau privilége; mais la Faculté de Droit intervint de nouveau et eut encore le pouvoir d'empêcher l'impression. Enfin, en 1803, les libraires Behmer et Lamort, de Metz, ne trouvant plus de difficultés pour publier cette traduction, la firent paraître sous ce titre : *Cinquante Livres du* Digeste *ou des* Pandectes *de l'empereur Justinien*; Metz, 1803 à 1805, 7 vol. in-4° en 35 vol. in-12. Les quarante-quatre premiers livres sont traduits par Hulot, les six autres par Berthelot. L'ouvrage a eu plusieurs éditions. Guyot de Fère.

Discours préliminaire, en tête de la traduction des *Cinquante Livres du* Digeste.

* **HULOT** (*N*.....), mécanicien français, né vers 1715, mort à Paris en 1781. Il fut un des plus habiles artistes en son genre. Ce n'était pas un simple ouvrier, comprenant l'importance de sa profession, il apprit les mathématiques, la statistique, et une foule de procédés de chimie pratique pour former des alliages, teindre les bois, les os, l'ivoire, tremper l'acier, composer des mastics. Hulot, d'une adresse supérieure, porta l'art du tour à son plus haut degré de perfection, comme on en peut juger par les nombreuses machines qu'il exécuta, telles que tours à guillocher, à portrait, etc. Il fournissait aux horlogers des plate-formes pour fendre leurs roues d'engrenage, et pour donner à ces machines toute la précision possible, il avait construit en bronze un diviseur original de deux mètres de diamètre. Il rédigea *L'Art du Tourneur mécanicien*, 1re part., Paris, 1775, in-fol., avec 44 planches, pour la *Description des arts et métiers faite ou approuvée par messieurs de l'Académie royale des Sciences*; la 2e partie n'a pas paru. Cet ouvrage, dédié au comte d'Artois, est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur prouve que presque toutes les professions industrielles ont plus ou moins besoin de recourir à l'art du tourneur pour donner la grâce, le fini, la précision à certaines parties de leurs travaux. Vient ensuite un abrégé de géométrie pratique et de statique. Le chapitre II contient une notice sur les bois, l'écaille, l'ivoire, les os, et autres matières que les tourneurs recherchent de préférence; car il n'y a pas de matière à l'état solide qui ne puisse être façonnée au moyen du tour. Teyssèdre

* Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France.* — Quérard, *La France Littéraire.*

HULOT (*Henri-Louis*), théologien français, né le 1er mars 1757, à Avenay (Champagne), mort le 1er septembre 1829. Il fut professeur de théologie au séminaire et à l'université de Rouen. Il occupa cette dernière chaire avec distinction jusqu'en 1791, époque où il fut obligé de s'exiler pour fuir les persécutions. Réfugié à Gand, il y remplissait les fonctions de grand-vicaire, lorsque l'entrée des Français dans les Pays-Bas, en 1794, le força de s'éloigner. Il alla habiter successivement Munster, Erfurt, Dresde, Augsbourg. Lorsqu'il put rentrer en France, il fut nommé curé de la paroisse d'Avançon, près Château-Porcien; puis d'Attigny (Ardennes). Après vingt ans de travaux assidus dans cette paroisse, il devint chanoine, enfin grand-vicaire et official à Reims. On a de lui les écrits suivants : *Lettre aux Catholiques de Reims* (en latin et en français); Gand, 1793, in-8°; — *Lettre des Prêtres français à l'Évêque de Gand* (rédigée par Hulot et signée par 188 ecclésiastiques qui exprimaient à ce prélat leur reconnaissance); — *Collection des Brefs du pape Pie VI;* Augsbourg, 1796; — *Lettres à M. Schrofenberg, évêque de Freysingue et de Ratisbonne, en faveur des prêtres français;* 1796, in-8°; — *Récit de la Mort de M. Musart, curé de Somonevesle* (en latin, français et allemand), 1797; — *État des Catholiques anglais;* 1798, in-8°; — *Salisburgensis cujusdem religiosi* (l'augustin Jan Ricler) *delecta Castigatio, seu vindiciæ cleri gallicani exulis*; 1800, in-8°; cet ouvrage valut à l'auteur un bref très-flatteur du pape Pie VII; — *Lettre à un professeur d'Allemagne* (Brigald, professeur à Wurtzbourg); 1801, in-8°; — *Gallicanorum Episcoporum Dissensus innocuus;* 1801, in-8°; — *Sur les Antiquités d'Attigny*, extrait d'un grand travail; — *Sedis apostolicæ Triumphus, seu Sedes apostolica, protectore Deo, semper invicta;* Laon, 1836, in-8°. Il a laissé manuscrits quelques ouvrages de controverse et des sermons. G. DE F.

L'Ami de la Religion, année 1829. — Feller, *Dict. Hist.*

***HÜLPHERS** (*Abraham-Abrahamson*), voyageur et archéologue suédois, né à Westeras, le 27 novembre 1734, mort en 1797 dans la même ville, où il était commerçant. Il voyagea en Danemark et en Russie et fit plusieurs excursions scientifiques dans sa patrie. On a de lui : *Resa igenom stora Kopparbergs hæfdingdæme och Dalarne* (Journal d'un Voyage dans la province de Stora Kopparberg et la Dalécarlie); Westeras, 1762; — *Historick afhandling om Musik og Instrumenter* (Traité historique sur la Musique et les Instruments musicaux, avec une notice des orgues de la Suède); ibid., 1773; — *Samlingar till en beskrifning œfver Norrland* (Collections pour une Description du Norrland); ibid., 1771-1789, 5 part. in-8°; — *Samlingar till en beskrifning œfver Gefleborgs län* (Collections pour une Description de la province de Gefleborg ou Gestrikland); ibid., 1793; ouvrages exacts, précis et détaillés; — *Samling till korta beskrifning œfver svenska stæder* (Collections pour une Description abrégée des villes suédoises), t. I, *Westmanland*, ibid., 1778; t. II, *Sœdermanland*, ib., 1783; t. III, *Westerbotten*, ib., 1797; — des poésies de peu de valeur. E. B.

Westeras Stiftstidning, 1798. — *Allmænna Tidningar*, 1798, n° 18. — *Biographiskt Lexicon*, VI, 267.

HULST (*Pieter* VAN DER), surnommé *Solsiffe* (tournesol), peintre hollandais, né à Dort, le 18 février 1652, mort en 1708. Après avoir étudié sous divers maîtres, il se rendit à Rome, et, charmé du talent de Mario di Fiori, se consacra à la peinture des fleurs, des plantes, des fruits. La bande académique le surnomma *Solsiffe* (tournesol) parce qu'il est rare que cette fleur ne se retrouve pas dans chacune de ses compositions. Il y introduisait souvent aussi des reptiles. Ses ouvrages sont d'une bonne couleur, d'une touche large et facile; ils sont moins finis que ceux de Mignon et de Van Heem, mais il y règne plus d'originalité et un mouvement assez rare chez les peintres hollandais. Van Hulst a peint aussi quelques portraits, mais ils sont sans couleur et sans harmonie. A. DE L.

Jakob-Campo Weyerman et Houbraken, *De Schilder konst der Nederlanders*, t. III, p. 162-163. — Descamps, *La Vie des Peintres hollandais*, t. II, p. 263. — Pilkington, *Dictionary of Painters*.

****HULST** (*Félix-Alexandre* VAN), écrivain belge et avocat à la cour supérieure de justice de Liége, né à Fleurus (Hainaut), le 19 février 1799. Ses principaux ouvrages sont : *Vie de quelques Belges : Philippe de Comines, Carlier, Fassin, Ransonet, Lambrechts, Jeordon, Plasschært*; Liége, 1841, in-8°; — *Mélanges : littérature, économie politique, instruction publique, archéologie*, etc.; Liége, 1843, grand in-8°. *Hubert Goltzius, C. Plantin, Ab. Ortélius*; Liége, 1846, in-8°, avec portraits; — *Charles de Langhe et ses amis.* P.·.

MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, *Archives hist. et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*; Valenciennes, 1844, in-8°; nouvelle série, tom. V, p. 458 et 584.

****HULSZE** (*Jules-Ambroise*), mathématicien allemand, né à Leipzig, le 2 mai 1812. Il est depuis 1850 chargé de la direction de l'École Polytechnique de Dresde, et a publié, entre autres : *Allgemeine Maschinenencyklopädie* (Encyclopédie générale des machines); Leipzig, 1839-1844, 2 vol.; — *Die Polytechnische Schule zu Dresden wälvrend der ersten fünf und zwanzig Jahre ihres Wirkens* (L'École Polytechnique de Dresde pendant les premiers vingt-cinq ans de son existence); Dresde, 1853; etc. Depuis 1835 M. Hulsze est un des principaux collaborateurs du journal

scientifique intitulé : *Polytechnisches Centralblatt*. R. L.

Conv.-Lex.

HULTHEM (*Charles-Joseph-Emmanuel* VAN), bibliophile belge, né à Gand, le 4 avril 1764, mort dans la même ville, le 16 décembre 1832. Il fit ses études classiques au collége des Augustins de sa ville natale, étudia le droit à Louvain, et fut nommé, en 1789, membre de la Collace (1) de Gand. En l'an V (1797) il fut envoyé par le département de l'Escaut au Conseil des Cinq Cents, et, de 1802 à 1807, il fit partie du Tribunat. Bien qu'il eût voté à Gand contre le projet de conférer au général Bonaparte la dignité impériale, van Hulthem était au moment de la chute de l'empire français recteur de l'académie de Bruxelles. Après la création du royaume des Pays-Bas, il devint greffier de la seconde chambre des états généraux, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles, et successivement curateur de l'université de Louvain et de celle de Gand. Il se démit en 1817 de la première de ces fonctions, et en 1821 de celle de secrétaire perpétuel de l'Académie.

Possesseur d'une assez grande fortune, van Hulthem avait formé une nombreuse collection de livres et de manuscrits relatifs surtout à l'histoire et à la littérature de son pays, et dont le catalogue méthodique, rédigé par A. Voisin, bibliothécaire de la ville de Gand, a été publié sous le titre de *Bibliotheca Hulthemiana;* Gand, 1836, 6 vol. in-8°. Acquise par le gouvernement belge au prix de 279,400 francs, elle forme aujourd'hui l'un des fonds de la Bibliothèque royale de Bruxelles (2).

Van Hulthem, qui était fort érudit, et dont la mémoire était remplie de faits ignorés, n'a livré à l'impression que des articles insérés dans les journaux de Bruxelles et de Gand et des discours prononcés dans des cérémonies publiques, notamment un *Discours sur l'État ancien et moderne de l'Agriculture et de la Botanique dans les Pays-Bas;* Gand, 1817, in-8°. Collaborateur de l'édition des *Annales* d'Oudegherst, publiées par J.-B. Lesbroussart, il lui a fourni des lois, des chartes et des traités de paix tirés de sa bibliothèque. Il a laissé sur les feuilles de garde de ses livres environ dix-huit cents notes précieuses sur l'histoire, la bibliographie et la littérature des Pays-Bas. Enfin, il a fait des additions nombreuses à la *Bibliographie historique des Pays-Bas commencée par* Ermens, en 8 vol. in-fol., manuscrits; à la *Bibliotheca Belgica* de Foppens; aux *Mémoires* de Paquot; à l'*Onomasticon* de Sax; et à d'autres ouvrages, imprimés ou manuscrits, relatifs à la Belgique.

E. REGNARD.

Annuaire de l'Acad. roy. des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, année 1835, p. 101. — De Reiffenberg, *Notice sur M. van Hulthem ;* dans le *Bulletin du Bibliophile*, 2e série, 1836-1837, p. 326. — A. Voisin, *Notice sur Ch. van Hulthem ;* en tête du 1er vol. de la *Bibliotheca Hulthemiana*. — Camus, *Voyage dans les Départements nouvellement réunis*, t. II, p. 125. — *Prospectus et Dédicace aux États de Flandre* de l'édition des *Annales* d'Oudegherst donnée par J.-B. Lesbroussart.

HUMANN (*Jean-Georges*), financier français, né à Strasbourg, le 16 août 1780, mort à Paris, le 25 avril 1842. Après avoir acquis promptement une grande fortune dans les opérations commerciales et, dit-on, par la contrebande, il s'adonna tout jeune encore aux affaires publiques. Élu successivement au tribunal de commerce et à la chambre de commerce de Strasbourg, puis au conseil général et enfin à la chambre des députés en 1820, il se rangea dans l'opposition libérale. Il fut l'un des 221 signataires de l'adresse qui amena la dissolution de la chambre en 1830. Distingué par ses travaux et ses nombreux discours dans les discussions sur le budget, au choix du nouveau gouvernement, il remplaça, en 1832, le baron Louis au ministère des finances, et dirigea cette administration jusqu'au 11 janvier 1836. Nommé pair de France l'année suivante, il rentra aux affaires avec le cabinet du 29 octobre 1840.

Comme administrateur, Humann a suivi sans y rien changer le plan adopté depuis 1816. Il ne croyait au développement de l'industrie française que sous la protection des tarifs. Il pensait aussi que le pouvoir doit tendre à abaisser les charges publiques, non par la réduction des impôts, mais en amenant, par de grandes entreprises d'utilité générale, l'accroissement successif des revenus individuels. Lorsqu'il prit pour la seconde fois la direction des finances, la situation venait de se trouver sérieusement compromise en quelques mois par des inquiétudes, des embarras politiques et des travaux extraordinaires. Le déficit avait été inopinément élevé de plusieurs centaines de millions. On dut contracter un emprunt, et le ministre, en vue d'accroître les revenus, ordonna un recensement général de la propriété immobilière. Cette opération, devenue célèbre par la rumeur qu'elle excita dans le parti de l'opposition et par les troubles qui en furent les conséquences en province, révéla pourtant l'existence de cinq cent quarante mille propriétés qui ne payaient pas l'impôt. Mais on reprocha au ministre la forme blessante du recensement; on cita de lui un mot qui devint une arme dans les mains des adversaires du pouvoir : « Il faut faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre! » énonciation trop rigide et trop absolue, en matière d'impôt, d'un principe de bonne administration. Du reste, M. Humann partageait avec cette fraction d'hommes politiques dont il faisait partie et qu'on appelait les *doctrinaires* cette inflexibilité d'idées, ce dédain de l'opinion qui devaient avoir une si funeste influence sur le gouvernement de Louis-Philippe. Esprit tenace, travailleur opiniâtre, il

(1) Conseil de la ville.

(2) Le *Catalogue des Tableaux, dessins, gravures*, etc., *de van Hulthem*, Gand, 1844, in-8°, comprend 5,336 articles, souvent composés de plusieurs pièces.

apportait à la tribune une élocution plus solide que brillante et dans la direction de ses bureaux un rigorisme excessif. M. Humann mourut dans son cabinet de travail par la rupture d'un anévrisme et fut remplacé au ministère par M. Lacave-Laplagne. A. Vicque.

Bajot, *Chronologie Ministérielle*; Paris, 1836, 2e édition, in-8°. — Marquis d'Audiffret, *Du Système financier de la France*; Paris, 1852, 5 vol. in-8°.

HUMBERT, cardinal français, né en Bourgogne, mort vers 1063. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, à Moyen-le-Moutier, diocèse de Toul. Le pape Léon IX, qui avait été évêque de Toul, l'appela près de lui à Rome en 1049, et le créa archevêque de Sicile, puis cardinal-évêque de Blanche-Selve. Aucun Français, que l'on sache, n'avait encore été honoré de la pourpre. Intimement lié avec le pape et admis à tous ses conseils, le cardinal Humbert fut envoyé en 1053 à Constantinople, en qualité de légat, pour négocier la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine. Victor II, successeur de Léon IX, lui témoigna la même confiance. Il le nomma bibliothécaire et chancelier, fonctions qu'il conserva sous Étienne III et sous Nicolas II. A la mort de Victor II, il fut un moment question de l'élever au suprême pontificat. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres un traité contre les simoniaques, publié par dom Martène dans ses *Anecdota*, et la relation de son voyage à Constantinople. Ce dernier ouvrage, ainsi que deux écrits polémiques dirigés contre l'Église grecque, ont été imprimés plusieurs fois, notamment dans les *Annales Ecclesiastici* de Baronius. A. L.

Histoire Littéraire de la France. — Aubert, *Histoire des Cardinaux français*.

HUMBERT, général de l'ordre de Saint-Dominique, né à Romans, en Dauphiné, vers l'année 1200, mort à Valence, dans la même province, le 14 juillet 1277. Sa famille, qui jouissait de quelque aisance, l'avait envoyé jeune encore étudier à Paris les belles-lettres et le droit canon; il profita de son séjour dans cette ville pour y suivre un cours de théologie, et pour assister assidûment aux prédications du célèbre dominicain frère Jourdan. On ajoute que le curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs se joignit au théologien et au prédicateur pour détourner le jeune Humbert de la voie que lui avait tracée l'affection paternelle, et le décider à revêtir l'habit de Saint-Dominique. C'est en 1224, âgé d'environ vingt ans, qu'Humbert quitta le siècle et se fit religieux. Ses études achevées, il fut envoyé par ses supérieurs dans la ville de Lyon, où il expliqua l'Écriture Sainte avec le plus grand succès. En 1242 il fut élu provincial de Toscane; en 1244, provincial de France; en 1254, général de l'ordre. Mais en 1263 il abdiqua cette haute fonction, pour redevenir simple religieux dans les maisons dominicaines de Lyon et de Valence. On lui offrit en 1264 le patriarchat de Jérusalem; mais il le refusa.

Ses œuvres répondent à sa vie. On n'y remarque pas, au point de vue littéraire, un mérite supérieur; mais la plupart se recommandent par leur utilité, et dans toutes se montre un esprit simple et droit, ennemi de l'excès. Ce sont les écrits d'un homme qui a conduit les affaires d'une grande corporation, plutôt que ceux d'un régent, ou d'un moine. Ils ont moins pour objet d'orner ou même d'éclairer l'intelligence du lecteur, que de régler la conduite de sa vie. N'y cherchez pas de théorie : la pratique y est tout. On désigne d'abord : *Officium Ecclesiasticum universum tam nocturnum quam diurnum, ad usum ordinis Prædicatorum*. Ce titre n'indique pas un traité, mais un recueil de prescriptions liturgiques. Humbert n'en est pas à proprement parler l'auteur, mais le compilateur. Il est inédit. Nous mentionnerons ensuite : *Expositio super Regulam Sancti Augustini*. Cette glose est fort longue. M. Daunou l'a jugée fastidieuse, dépourvue de tout éclat, de toute originalité. C'est un jugement bien sévère. Nos anciens avaient, au contraire, une grande estime pour cet ouvrage : non-seulement ils en ont multiplié les éditions séparées, mais ils lui ont encore donné place dans le tome XXV de la *Bibliothèque des Pères*. A notre avis c'est un livre sagement composé et un des meilleurs manuels de morale ascétique. Il n'est pas même sans quelque agrément, puisqu'on y lit des anecdotes racontées avec esprit et d'assez vives critiques des mœurs contemporaines. Ce qui manque surtout à maître Humbert, c'est l'érudition classique. Il cite quelquefois, il est vrai, Sénèque et d'autres Latins; mais il les cite les connaissant à peine, et sur la recommandation accidentelle de quelque Père. Combien de fois son ignorance de l'antiquité se trahit-elle par d'étranges naïvetés! Voici l'étymologie qu'il propose du mot *templum* : « Templum dicitur a *Theos*, quod est *Deus*, et *platea*, quasi *Dei platea*. » Cet exemple suffit; — *Expositio super Constitutiones ordinis Fratrum Prædicatorum*. Cette exposition, qu'Humbert n'a pas terminée, est inédite. Échard en désigne plusieurs manuscrits; — *Liber de Instructione Officialium ordinis Fratrum Prædicatorum*, opuscule imprimé plusieurs fois, notamment à Lyon, en 1515; — *De Eruditione Prædicatorum*. Cet ouvrage, quelquefois intitulé *De Arte prædicandi*, a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères*, t. XXV. Le n° 1922 des manuscrits de la bibliothèque de Troyes l'attribuant à Humbert, abbé de Prulli, l'auteur du catalogue de cette bibliothèque le signale comme inédit, et s'étonne de ne pas le voir mentionné dans l'article de l'*Histoire Littéraire* qui concerne l'abbé Humbert. Que cette omission soit donc justifiée, et l'erreur du catalogue de Troyes corrigée! (*Catal. des Mss. des départ.*, t. II, p. 793). — *Liber de Prædicatione Crucis*. C'est un appel aux chrétiens contre les infidèles. Humbert s'efforce de prouver l'urgente nécessité d'une croisade. Nous

ne parlons, toutefois, de ce traité que sur le rapport d'Échard, car il est inédit et les exemplaires manuscrits en sont rares ; — *Liber de his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni celebrando*. Il s'agit du concile convoqué dans la ville de Lyon par Grégoire X, en 1274. Martène a publié quelques extraits de cet ouvrage dans son *Thesaurus Anecdot.*, t. VII, et c'est tout ce que nous en connaissons. Cela est certainement regrettable. Un gros livre composé sur un sujet aussi spécial doit certainement, comme le présume M. Daunou, contenir des renseignements utiles pour l'histoire ; — *Vita B. Dominici*. Cette vie de saint Dominique n'a pas non plus été publiée ; — *Epistolæ*. La plupart de ces lettres d'Humbert ont été insérées dans l'*Année Dominicaine* de Souèges ; — *Epistola de Tribus Votis substantialibus religiosorum ;* dans la *Bibliothèque des Pères*, t. XXV. C'est le même ouvrage qui est intitulé : *Epistola ad omnes Religiosos de Essentialibus Religionis*, dans le volume 165 (14) du Suppl. latin de la Bibliothèque impériale. Tel est le catalogue des ouvrages authentiques d'Humbert de Romans. On lui en attribue quelques autres encore, mais qui doivent être restitués, suivant les derniers critiques, à Gérard Frachet, à Guillaume Perrault, ou rester, comme les manuscrits nous les offrent, anonymes, jusqu'à ce que de plus certains témoignages en aient fait connaître les véritables auteurs. B. H.

Hist. Littéraire de la France. — Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque Sacrée*.

HUMBERT, abbé de Prulli, né à Gondrex, près de Besançon, mort à Paris, le 14 mars 1298. Son élection comme abbé de Prulli au diocèse de Sens est du mois de juillet 1296 : il ne gouverna donc pas longtemps ce monastère. Nous n'apprenons rien de plus sur sa vie. Ses ouvrages, tous inédits, offrent quelque intérêt. Il faut désigner d'abord un commentaire sur la Métaphysique d'Aristote, *Sententiæ super libros Metaphysicæ Aristotelis*, dont on connaît trois manuscrits, dans la bibliothèque de l'École de Médecine à Montpellier, dans celle de Laon, et dans celle de l'Arsenal, à Paris. Humbert a aussi commenté les *Sentences* de Pierre Lombard : *Conclusiones super IV libros Sententiarum*, parmi les manuscrits des bibliothèques publiques de Bruges, de Cambrai, de Charleville, etc., etc. Il avait aussi, suivant Charles de Visch, commenté le *Traité de l'Ame* d'Aristote ; mais ce travail paraît perdu. B. H.

Hist. Littér. de la France, t. XXI, p. 86.

HUMBERT Ier, dauphin de Viennois, mort vers le 12 avril 1307, appartenait à l'ancienne maison de La Tour-du-Pin. Ayant épousé Anne, fille de Guigues VII, il hérita des États de ce prince en 1281, après la mort de Jean Ier (*voy.* ce nom), et fut la tige de la troisième race des dauphins. Ce fut sous Humbert Ier que les rois de France commencèrent à s'immiscer dans les affaires du Dauphiné. Au mois de décembre 1294, lors d'un voyage qu'il était allé faire à Paris, Philippe le Bel le fit consentir à se reconnaître vassal de la couronne moyennant une rente annuelle de 500 livres. Dans le traité signé à ce sujet, les deux princes se traitèrent sur le pied de la plus complète égalité : le roi s'engageait à secourir le dauphin contre le comte de Savoie, à le protéger même contre son suzerain, l'empereur d'Allemagne, enfin à lui fournir, au besoin, l'argent nécessaire pour mettre ses places fortes en état de défense ; Humbert, de son côté, promettait à Philippe le Bel de lui amener des troupes contre le roi d'Angleterre. Ce traité, tout à l'avantage d'Humbert, dont il devait flatter la vanité, et sans intérêt réel et actuel pour le roi de France, était un premier pas dans cette voie d'intrigues et de manœuvres qui devaient plus tard porter leur fruit en amenant la cession du Dauphiné en 1349. Humbert Ier eut pour successeur Jean II (*voy.* ce nom).

Valbonnays, *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins*. — Claude de Rubys, *Histoire des Dauphins et des Vicomtes de Viennois*. — Tricaut, *Histoire des Dauphins français*. — André Duchesne, *Histoire généalogique des Dauphins*. — Lequien de La Neuville, *Histoire des Dauphins de Viennois, d'Auvergne et de France*. — Gaya, *Histoire généalogique des Dauphins*. — *Chronologie des Dauphins*, dans l'*Art de vérifier les dates*. — *Historia Delphinorum* (manuscrit de la Bibliothèque de Lyon). — *Mercure* d'avril 1711. — *Histoire du Dauphiné* par Fontanieu (manuscrit de la Bib. imp.). On trouve en tête du 2e vol. de cet ouvrage une savante dissertation sur l'origine et les ancêtres de *Guigues le Vieux*. — A. Lancelot, *Recherches sur Guy, dauphin ;* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII.

HUMBERT II, né en 1313, mort à Clermont (Auvergne), le 22 mai 1355, succéda en 1333 à Guigues VIII, son frère. Ce prince, à qui on doit la réunion du Dauphiné à la France, a été fort diversement apprécié par les historiens. Quelques-uns en ont fait presque un grand homme, et pour expliquer la cession de ses États se sont lancés dans de longues considérations politiques et religieuses. Nous croyons, nous, qu'il ne faut pas aller chercher si haut les motifs de cet acte, et que, ramenée à ses vraies proportions, la question se réduit à de misérables affaires d'argent. Humbert était un prince vain et léger, dévot jusqu'à la sottise, généreux jusqu'à la prodigalité, ami du faste, du luxe, des titres et des beaux habits. Les moines et les grands seigneurs de sa cour abusèrent sans scrupule de sa faiblesse, les uns pour se faire grassement doter, les autres pour lui soutirer de bonnes terres, des équipages ou de l'argent. Les revenus ordinaires du Dauphiné ne pouvant suffire à ses largesses, à ses dépenses folles et inconsidérées, il eut recours à mille expédients pour remplir ses coffres : il pressura ses sujets, pilla les juifs, altéra les monnaies, aliéna pièce à pièce la plus grande partie de son domaine privé, puis, se trouvant un jour accablé de dettes, harcelé par ses créanciers, circonvenu par d'habiles conseillers, qui

n'avaient plus rien à attendre de lui, il se vit contraint de vendre ses États et de se faire moine. Les folies de sa vie privée, dans laquelle nous allons pénétrer, ne permettent pas d'apprécier autrement son caractère et l'acte important qui a donné à la France une de ses plus belles provinces.

Humbert II était à Naples lorsque la mort de Guigues VIII vint l'appeler au gouvernement du Dauphiné. Les finances de cet État se trouvaient alors tellement délabrées que le nouveau souverain ne put, faute d'argent, venir immédiatement en prendre possession : il fallut que la régente, Béatrix, frappât les juifs d'un emprunt forcé pour payer ses frais de voyage. Il arriva en Dauphiné (décembre 1333) plein d'idées de grandeur qu'il avait prises à la cour de Naples. Il commença par se parer d'une foule de titres pompeux inconnus à ses prédécesseurs, tels que ceux de *prince* du Briançonnais, de *duc* de Champsaur, de *marquis* de Césane, de *comte* de Vienne et d'Albon, de *baron palatin* de La Tour, enfin de *capitaine général des armées du saint-siége*. Il ne lui manquait que le titre de roi : il l'obtint au moyen de lettres patentes de Louis de Bavière qui érigeaient ses États en royaume, sous le nom de *royaume de Vienne;* mais, de peur de se brouiller avec le pape, il n'osa pas se décorer de ce titre.

Humbert s'occupa en même temps à mettre sa maison sur un pied digne de lui : il fit deux règlements, l'un pour les gages de ses officiers, l'autre pour sa garde-robe et le menu de ses repas (1336). Son attention se porta sur les plus minutieux détails : il y détermina le nombre de plats et les qualités de mets à servir chaque jour sur ses tables, et le rang que devaient garder entre eux ceux qui avaient droit d'y manger; il fixa le prix des étoffes et des fourrures de ses habits, de ceux de la dauphine et de tous ses officiers, selon la qualité des personnes et les saisons (1). Cette organisation princière et les dépenses considérables qu'elle nécessitait ayant bientôt épuisé ses finances, il lui fallut recourir aux expédients. Il eut d'abord la singulière idée de mettre ses États en ferme (1337); mais des difficultés d'exécution firent échouer ce projet. Il en conçut alors un autre qui lui fut suggéré par le chagrin d'avoir perdu, deux ans auparavant (1335), *André*, son fils unique : c'était de faire une cession du Dauphiné au roi de Sicile, moyennant des avances considérables. Ce nouveau projet échoua encore, et laissa le pauvre prince au milieu d'embarras inextricables, dont il ne put sortir qu'au moyen de taxes arbitraires mises sur les juifs et en cédant au plus récalcitrant de ses créanciers, un marchand d'étoffes de Lyon, les revenus des terres qu'il possédait en Normandie et en Auvergne, et la rente héréditaire constituée en 1294 par Philippe le Bel à Humbert Ier, son aïeul (*voy.* ce nom).

Au mois d'août de 1338, il lui prit fantaisie de faire la guerre et de s'emparer de Vienne. A cet effet, profitant de la discorde qui régnait entre le chapitre et l'archevêque, il y fit entrer des troupes, et obtint d'en être reconnu suzerain par les habitants; mais cette expédition lui coûta cher. Le prélat dépossédé courut à Avignon porter ses plaintes au pape : un procès s'ensuivit à la chambre apostolique, et Humbert fut condamné à payer à son adversaire des dommages considérables. Pour se libérer, il dut vendre ses terres de Normandie (1338). L'année suivante, il se livra à une tentative du même genre sur la ville de Romans, et il ne réussit pas mieux. L'archevêque de Vienne, suzerain de cette ville, l'excommunia, et le pape le condamna en outre à une forte amende pour avoir osé toucher aux biens des gens d'église. Ces deux affaires l'avaient rendu débiteur envers la chambre apostolique d'une somme de 16,000 florins, dont Benoît XII ne tarda pas à demander avec instance le payement. Humbert avait ses coffres vides et se trouvait fort embarrassé; il exposa inutilement sa détresse et offrit des terres en payement, notamment celle d'Avisau; le saint-père ne voulut rien entendre, et, pour donner plus de poids à ses réclamations il l'excommunia. C'était la mesure la plus propre à alarmer la conscience timorée de son débiteur. Le malheureux dut se mettre en mesure de chercher des fonds, et, en ayant enfin trouvé, il chargea son proto-notaire, Amblard de Beaumont, de les porter à la chambre apostolique. On vit alors jusqu'à quel point on se moquait de lui : le pape ne voulut pas donner l'acquit des 16,000 florins à moins que la terre d'Avisau, dont la cession en payement lui avait d'abord été proposée, n'y fût jointe. Les deux excommunications dont Humbert avait été frappé furent ensuite levées à condition qu'il expierait ses fautes par ses œuvres pies, et c'est pour accomplir cette pénitence qu'il fonda près de Grenoble le monastère de Montfleury, auquel la galante Mme de Tencin devait plus tard donner une sorte de célébrité. Ces malheureuses affaires n'étaient certes pas de nature à mettre de l'ordre dans les finances d'Humbert; aussi, songea-t-il à faire une cession de ses États. Cette fois, d'après les conseils de quelques seigneurs de sa cour, il jeta ses vues sur le roi de France. Il eut en conséquence une entrevue à Avignon avec le duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois : des conférences s'ouvrirent, et on arrêta les articles d'un traité (23 avril 1343) dont il convient de rappeler les principales bases :

1° Le dauphin, *dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants*, transmettrait ses États

(1) Ces règlements, extrêmement précieux par la multitude des renseignements qu'ils donnent sur le prix des denrées, des étoffes, etc., au quatorzième siècle, sont insérés *in extenso* dans le t. II de l'*Hist. du Dauphiné* de Valbonnais, p. 308-317. Ils ont été fort utiles à Du Cange pour l'explication d'un grand nombre d'expressions de basse latinité.

à Philippe, duc d'Orléans, deuxième fils du roi, ou, à son défaut, à l'un des fils du duc de Normandie.

2° Dans aucun cas, le Dauphiné ne pourrait être incorporé au royaume, à moins que l'Empire et la France ne se trouvassent par la suite réunis sous un même chef.

3° Le nouveau dauphin et ses successeurs devraient conserver à perpétuité les libertés, priviléges et coutumes du pays, et porter le titre de *dauphin de Viennois* (1).

4° Le roi acquitterait toutes les dettes d'Humbert, passées et futures : celles-ci, cependant, limitées à la somme de 25,000 florins d'or; il lui assignerait 10,000 livres de rente en fonds de terre en Languedoc, et lui payerait une somme de 120,000 florins dans l'espace de trois ans; enfin, il lui laisserait en toute propriété différentes terres situées en Dauphiné, de la valeur de 10,000 livres de rente.

5° La naissance d'un fils à Humbert anéantirait le traité. Dans ce cas, il ne serait tenu qu'au remboursement des 120,000 florins, et après sa mort seulement. Les pensions et les sommes payées pour l'acquit de ses dettes seraient perdues pour le roi;

6° Dans tous les cas, Humbert conserverait jusqu'à sa mort la jouissance de ses États.

Ce traité ne le rendit pas plus riche : il avait reçu 40,000 florins à compte sur les 120,000, et deux mois après ils étaient entièrement épuisés : il fallut de nouveau recourir aux expédients. Il fit proposer au roi de Sicile de lui céder les terres qu'il s'était réservées en Dauphiné moyennant un prêt de 30,000 florins. Cette négociation échoua; mais la cour de France, qui en avait été instruite, s'en alarma, et pour lui ôter le prétexte de former à l'avenir d'autres projets du même genre et, en même temps, le lier davantage, elle vint à son secours. Elle avança les termes désignés dans le traité, et affecta au payement des 80,000 florins qui restaient dus les revenus de plusieurs terres et les droits levés par le roi en certaines provinces (1344). Mais ces sources ne tardèrent pas à être épuisées : on lui avait donné des terres pour lui tenir lieu de la rente héréditaire qu'il possédait sur le trésor royal; il ne les eut pas plus tôt en son pouvoir, qu'il s'empressa de les vendre pour doter des prieurés (1345).

A la même époque, malgré l'état précaire de ses finances, Humbert conçut le projet le plus insensé et le plus propre à consommer sa ruine. Clément VI venait de publier une croisade contre les infidèles : Humbert se mit en tête de vouloir la commander. Il brigua cet honneur avec tant d'empressement, fit tant de soumissions au saint-père et de si magnifiques promesses de dépenses, qu'il obtint le ruineux honneur d'être le chef de l'armée chrétienne (1). Ce titre brillant acheva de lui faire perdre toute raison : il vendit sa vaisselle et ses joyaux pour en faire faire des croix, des panonceaux et autres bimbelots du même genre, destinés à orner son casque et la proue de la galère qui allait le transporter en Orient; il engagea à grands frais, pour lui servir d'escorte, trois cents chevaliers, à la tête desquels il se mit à parader dans les rues d'Avignon, précédé de l'étendard des croisés; enfin, il assembla sérieusement son conseil pour lui annoncer qu'allant au secours des Grecs d'Orient, il avait résolu de gréciser son nom et de se nommer à l'avenir *Ymbert* (2). Mais il restait un point important : celui de l'argent. Pour s'en procurer, il mit en œuvre tous les moyens que la nécessité lui suggéra : il aliéna les terres qu'il avait encore en Languedoc; il fit publier dans toutes les paroisses de ses États qu'il vendrait *à des prix modérés* des franchises et des libertés; il dépouilla de nouveau les juifs; mit une imposition générale sur ses sujets, etc., etc. Les fonds nécessaires étant enfin trouvés, il donna le gouvernement du Dauphiné à Henry de Villars, archevêque de Lyon, et, nouveau Godefroy de Bouillon, il s'embarqua avec fracas à Marseille le 2 septembre 1345. Les historiens nous fournissent peu de renseignements sur cette croisade : Humbert remporta quelques avantages sur les Turcs; puis, cédant bientôt à sa légèreté naturelle, il désira revenir en Europe. Le pape, qui avait été l'instigateur de la guerre, se refroidit, lui aussi : il levait difficilement les dîmes imposées à cette occasion sur le clergé, et les rois de la chrétienté ne lui venaient pas en aide. Craignant dès lors, avec raison, d'avoir à supporter seul les frais de la guerre, il entra facilement dans les vues d'Humbert. En conséquence, ce prince conclut un traité de paix, licencia ses troupes, et revint dans ses États vers le commencement de septembre 1347, après deux ans d'absence.

Par suite de cette malheureuse expédition, ses finances étaient dans un état déplorable; pour les rétablir il imposa une taille générale de 6 gros par feu, et se livra à de nouvelles et inutiles dépenses. Il dotait des prieurés; il achetait à

(1) La plupart des historiens ont dit par erreur qu'une des conditions des traités d'Humbert avec la France était que le titre de *dauphin* serait porté par les *fils aînés* de ses rois. Le traité définitif, celui de 1349, prouve le contraire, puisqu'il fut fait en faveur d'un *petit-fils* de Philippe de Valois. — Il paraît que rien de positif ne fut arrêté à cet égard, qu'on s'en remit à la volonté des rois, et qu'ils restèrent maîtres du choix. Mais, comme ils en disposèrent toujours en faveur de leurs fils aînés, cet usage finit par s'établir d'une manière invariable dans l'ancienne monarchie française.

(1) On lit dans un discours prononcé à cette occasion par Clément VI : « Et quia inter cæteros principes reperi *instantem sæpius, supplicantem humilius, optantem ardentius, offerentem liberalius*, dilectum filium Ymbertum delphinum Viennensem, idcirco... ducem et capitaneum contra Turcos exercitus duximus ordinandum (Baluze, *Vitæ Paparum Avenionsium*).

(2) Voy. *Memorabilia H. Pilati*, dans le t. II de l'*Hist. du Dauph.* de Valbonnays, p. 623.

crédit chez des marchands, qui le trompaient, des bijoux, des ornements de chapelles. Plein des idées de grandeur que lui avait données le commandement de la croisade, Humbert voulut avoir un plus grand nombre d'officiers dans sa maison, et créa une compagnie de gardes pour veiller jour et nuit sur sa personne (1347). Ses conseillers les plus dévoués lui adressaient en vain de sages représentations; un mauvais génie semblait l'entraîner à sa perte. Deux partis s'étaient formés à sa cour: l'un, vendu à Philippe de Valois, dont Amblard de Beaumont était le chef (1), l'encourageait très-probablement dans ces folles prodigalités et dans cette mauvaise administration qui, en épuisant toutes les ressources du pauvre prince, devait l'amener forcément à abdiquer. L'autre, au contraire, plus national, ayant à sa tête le chancelier Jacques Brunier, s'efforçait de le soustraire à ces fâcheuses influences, afin de conserver la nationalité dauphinoise. Ce dernier parti lui conseilla de se remarier (2), et proposa d'abord Blanche, sœur du comte de Savoie, puis Jeanne, fille du duc de Bourbon. Cette dernière proposition ayant été agréée, on dressa les articles du contrat (1348); mais la cour de France se mit aussitôt en mesure d'en entraver la conclusion. Sous divers prétextes on suscita des lenteurs et des ajournements, et on s'y prit de façon, que Humbert, voyant à la fin qu'on se moquait de lui, déclara ne plus vouloir de ce mariage. Sur ces entrefaites (octobre 1348), Jacques Brunier était mort, et la perte de ce fidèle conseiller le laissait entièrement sous l'influence du parti dévoué à la France. Dès lors, harcelé par ses créanciers, à bout de ressources, peut-être aussi dégoûté des hommes, dont sa faiblesse le rendait le jouet, il résolut d'abdiquer le pouvoir et de se faire moine. Le roi n'eut pas plus tôt appris cette résolution, qu'il envoya en toute hâte des députés pour l'y affermir. Des conférences s'ouvrirent à Tournon et à Romans (févr. et mars 1349), et enfin il intervint un dernier traité définitif par lequel le dauphin se dépouillait actuellement et irrévocablement en faveur de Charles, fils du duc de Normandie, moyennant le payement de ses dettes et la remise de certaines sommes. Le 16 juillet suivant, les deux princes se réunirent à Lyon dans une assemblée solennelle. Humbert y parut pour la dernière fois entouré de toute sa noblesse; il mit le duc Charles en possession de ses États, par la tradition du sceptre, de l'anneau, de la bannière et de l'épée du Dauphiné. Puis, les barons et les seigneurs qui étaient présents prêtèrent hommage au nouveau dauphin et lui firent serment de fidélité. Ce jour-là l'union du Dauphiné à la France fut consommée (1).

Le lendemain (17 juillet 1349) Humbert prit l'habit de Saint-Dominique à Lyon, dans le couvent de cet ordre, et se retira ensuite au château de Beauvoir, dont la propriété lui avait été réservée. Il quitta le Dauphiné pour la dernière fois sur la fin de 1350, et se rendit à Avignon, où le pape le promut aux ordres sacrés, le jour de Noël, dans l'intervalle des trois messes qui se disent en cette solennité. Il prit le sous-diaconat à celle de minuit, le diaconat et la prêtrise pendant les deux autres et la célébra lui-même immédiatement après. Le pape le sacra ensuite patriarche d'Alexandrie, et lui donna l'administration perpétuelle de l'archevêché de Reims. Mais ces dignités ne pouvaient convenir longtemps au caractère inconstant d'Humbert : il se fatigua bien vite de son nouvel état, et voulut en changer. Le roi, qui n'avait rien à lui refuser, le nomma à l'archevêché de Paris le 25 janvier 1354. Comme il n'y manquait plus que l'agrément du pape, Humbert se mit en route pour aller le solliciter lui-même, et ce fut pendant ce voyage que la mort vint l'atteindre, à Clermont en Auvergne, à l'âge de quarante-deux ans. Dans son testament, il fit plusieurs legs à des églises et à des maisons religieuses; il eut surtout grand soin de donner des ordres précis pour le payement de ses dettes. Son corps, transporté à Paris, fut inhumé dans l'église des Dominicains, à côté de Béatrix de Hongrie, sa mère.

Au milieu de ses prodigalités et de ses folies, Humbert laissa au Dauphiné quelques bonnes institutions : c'est ainsi qu'il donna à la justice un cours régulier en créant, sous le nom de *conseil delphinal*, un conseil chargé de juger les affaires particulières, conseil qui plus tard fut érigé en parlement par Louis XI (1453). Enfin il réorganisa, par un édit du 25 juillet 1339, l'ancienne université de Grenoble, et accorda divers priviléges aux étudiants pour les attirer en plus grand nombre. Ad. ROCHAS (de Die).

Guy Allard, *Histoire de Humbert II, dauphin de Viennois*; Grenoble (s. d.), in-12. — Valbonnays, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 200-372. — *Lettre du même à l'abbé de Vertot*, insérée dans la *Continuation des Mém. de Litt.* du P. Desmolets, t. VI. — Berriat-Saint Prix, *Recherches sur la Législation criminelle en Dauphiné*, suivies *d'une description des repas d'Humbert II*; Paris, 1836, in-8°. — Le même, *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble*; Valence et Paris, 1839, in-8°. — Guy Allard, *Les Présidents uniques et premiers Présidents du Conseil Delphinal*; Grenoble, 1698, in-12. — Le P. Texte, *Disser-*

(1) En 1340, lors d'un voyage d'Humbert à Paris, Philippe de Valois s'était fait des créatures auprès de ce prince en s'attachant par des libéralités plusieurs gentilshommes du Dauphiné. Le proto-notaire Amblard de Beaumont, l'un des plus intimes conseillers d'Humbert, avait reçu une pension de 200 liv. de rente sur le trésor royal. (Voy. *Hist. généal. de la Maison de Beaumont*, t. II, p. 287 et suiv.)

(2) Sa femme Marie des Baux, qui l'avait suivi dans la croisade, était morte à Rhodes, en mars ou avril 1347.

(1) Quelques mois avant son abdication (13 mars) Humbert renouvela plusieurs ordonnances faites autrefois par ses prédécesseurs, et publia un règlement qui a été regardé depuis comme la loi municipale du Dauphiné. C'est ce qu'on appelle le *Statut delphinal*. Il ne se contenta pas de confirmer les priviléges et les usages du pays, il affranchit ses sujets de diverses servitudes et révoqua plusieurs droits extraordinaires introduits par le despotisme féodal.

[illegible] *Prince* [illegible] *Dauphiné* [illegible] *François* [illegible]

[illegible] dit de *Quierras*, [illegible] lieu de sa naissance, [illegible] siècle. Il quitta le [illegible] à Paris, où il a [illegible] nous connaissons les [illegible] *Isabelle, histoire* [illegible] ; — *Cléodonte* [illegible] *histoire de la cour* [illegible] y raconte sous des [illegible] événements du règne de [illegible] parut la même année avec [illegible] *Histoire de la Cour sous* [illegible] et d'*Hermalinde*, [illegible] *et de l'Amour*, [illegible] *siéges de Casalie et* [illegible] *la prodigieuse* [illegible] *et les chastes amours* [illegible] *rable Martésie*; [illegible] (de Dia).

[illegible]

[illegible] mathématicien [illegible] avril 1689, mort dans [illegible] janvier 1761. D'une [illegible] émigré en France lors [illegible] de Nantes, il entra en [illegible] en 1711 dans [illegible] dans le corps du génie [illegible] travaux de fortification [illegible] sur lui l'attention parti- [illegible] I[er], qui l'appela, [illegible] confier en partie l'éduca- [illegible] L'Académie des Scien- [illegible] en 1743 parmi ses mem- [illegible] vivant en Allemagne, [illegible] français. Ses principaux [illegible] *Officier ingénieur* [illegible] *fortification et de géo-* [illegible], 1734, in-4°; — *Lettres* [illegible] *et Galantes*; Amster- [illegible] in-12; — *Traité des* [illegible] *supplément à l'Attaque* [illegible] *de M. de Vauban*; [illegible] Potsdam, 1747; [illegible] *Belles-Lettres, l'Ar-* [illegible] *les Mécaniques* [illegible], 1747; — *Nouveaux* [illegible] ibid., 1750; — *L'art* [illegible] *des gens de guerre*, [illegible] 1756; [illegible] les *Mémoires de* [illegible] *la Bibliothèque Ger-* [illegible] *de Berlin*; enfin [illegible] de l'*Attaque et Dé-*

[illegible]

HUMBERT [illegible] général français, né à [illegible] vembre 1755, mort [illegible] vier 1823. Il était [illegible] de lapin à l'époque de la [illegible] et courageux, doué d'une belle taille, il [illegible] dans la carrière militaire, [illegible] de général de brigade, auquel il fut promu le 9 avril 1794. Employé à l'armée de l'Ouest, il en parcourut divers cantonnements, et se rendit seul à une entrevue demandée par un chef de chouans. Après s'être plaint plusieurs fois de diverses infractions faites à [illegible] tin-Dubois, il opéra [illegible] dont les jours furent [illegible] de la révolution du 18 fructidor, [illegible] Humbert se déclara en faveur du Directoire. Il fut souvent maltraité dans les journaux du parti *Clichien*, qui le raillait [illegible] lancèrent force épigrammes. [illegible] le général Hoche, qui avait [illegible] cités à l'armée de l'ouest, l'avait [illegible] commander, sous lui, les [illegible] ment de l'expédition d'Irlande, [illegible] 1796, et qui, par une [illegible] pas réussi. [illegible] dans plusieurs jours, l'escadre [illegible] été dispersée, et la frégate qui portait le général en chef ayant fait [illegible], avait été obligée de rentrer dans un port français. En 1798 fut préparée une seconde expédition composée de deux escadres. La première, portant Humbert avec environ 1100 hommes, prit terre, le 4 août, à Killala, sur la côte occidentale d'Irlande, où un certain nombre d'habitants du pays vint se joindre à lui. La seconde escadre, arrivée que quelques jours après, fut battue par des forces supérieures, et ne put opérer le débarquement. Humbert remporta d'abord quelques avantages; mais bientôt sa petite troupe, réduite à 844 hommes, fut enveloppée, le [illegible] (8 septembre,) par l'armée de lord Cornwallis, forte de 15,000 hommes, et obligée de mettre bas les armes. Les instructions dont Humbert était porteur tombèrent entre les mains du gouvernement anglais, qui [illegible]. Prisonnier sur parole, Humbert [illegible] par ses bonnes manières [illegible] sa valeur avait déjà préparés; il fut échangé, et vint aussitôt reprendre du service à l'armée du Danube, où il fut blessé à la fin de 1799. Il fit ensuite partie de l'expédition de Saint-Domingue (1802), et, sous les ordres du général Leclerc, il [illegible] les noirs du Port-au-Prince. Après la mort de Leclerc, il repassa en France (1803), [illegible]

la veuve de son général, Pauline Bonaparte. « Républicain très-décidé, dit Le Bas, Humbert fut mal accueilli de Napoléon, tandis qu'on faisait circuler le bruit qu'il était fort bien avec sa sœur : ce double motif le fit exiler en Bretagne. » Se voyant à la veille d'être arrêté, il passa furtivement aux États-Unis d'Amérique, où, quelques années après l'insurrection des colonies espagnoles, il vint tenter une entreprise aventureuse. Il rassembla à La Nouvelle-Orléans un millier d'hommes de diverses nations, et, avec l'aide du chef mexicain Toledos, atteignit El-Puente-del-Rey, entre Xalapa et Vera-Cruz, afin de se joindre au généralissime des Indépendants, don Jose-Maria Morelos, qui avait succédé à Hidalgo del Costillo (*voy.* ce nom). Cette jonction ne put s'opérer: Morelos, battu à Atacama et pris à Tepecuacuilco (5 novembre 1815), laissa Humbert abandonné à ses seules forces. Celui-ci lutta quelque temps, souvent avec avantage, contre le vice-roi Calleja. Malgré des renforts reçus par le Rio del Norte et du Nueva-Santander, il dut se réfugier dans les États-Unis, et y mourut. H. Lesueur.

Le Moniteur général, an VI, n° 359; an VII, n°s 15, 18, 19, 41, 207, 264. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*. — *Resumen historico de la Insurrecion de Nueva-Espana, desde su origen hasta el desembarco del senor E. X. de Mina;* Mexico, 1821. — Mahul, *Annuaire Nécrologique*, année 1823. — Le Bas, *Dict. encyclopédique de la France*.

HUMBERT (*Sébastien*), homme politique français, né dans le Barrois, en 1749, mort à Bar-le-Duc, en 1838. Il était employé dans la régie lorsque éclata la révolution. Partisan des idées nouvelles et possédant quelque éloquence naturelle, il fut élu à plusieurs charges municipales. En septembre 1792, les électeurs de la Meuse l'envoyèrent à la Convention. Lors du jugement de Louis XVI, il s'exprima ainsi : « J'ai déclaré Louis coupable de haute trahison; j'ai voté l'appel au peuple : je dois respecter le vœu de la majorité. Je propose la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Humbert fut réélu par son département pour siéger au Conseil des Cinq Cents; il sortit de cette assemblée en mai 1798, et devint commissaire du gouvernement près de la trésorerie nationale. Il occupa cette place plusieurs années, donna sa démission avant la chute de l'empire, et finit ses jours tranquillement, dans son pays natal. H. L.

Moniteur universel du 20 janvier 1793; an VI, n°s 239, 242, 244. — *Biographie Moderne* (1806). — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie des Contemporains* (1823).

HUMBERT (*Jean*), orientaliste suisse, né à Genève, le 30 mars 1792, mort le 19 septembre 1851. Après avoir étudié les langues orientales à Paris, il fut nommé, en 1823, professeur d'arabe à l'Académie de Genève. Il était correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions). On a de lui : *Anthologie arabe, ou choix de poésies arabes inédites, traduites en français, avec le texte en regard et accompagnées d'une version latine littérale;* Paris, 1819, in-8°; elle contient 65 pièces; — *Coup d'œil sur les Poëtes élégiaques français;* ib., 1819; — *Discours sur l'Utilité de la Langue Arabe;* Genève, 1823, in-8°; — *Commentaire historique et critique sur la tragédie de* Mahomet; ib., 1825, in-8°; — *Choix de Poésies orientales en vers et en prose*, faisant partie de la *Bibliothèque Choisie* de Méquignon-Havard; Paris, 1830, in-8°; — *Arabica Chrestomathia facilior;* Genève, 1834. Ce recueil bien fait a été réimprimé au Caire, en 1837, à l'usage des Arabes; — *Arabica Analecta inedita;* ib., 1838, in-8°; — *Guide de la Conversation Arabe;* 1838; — *Nouveau Glossaire génevois;* — des articles dans le *Journal de Genève*, dont il fut l'un des fondateurs. E. B.

Quérard, *La France Littéraire*. — Louandre et Bourquelot, *La Littérature française contemporaine*.

* **HUMBERT** (*François*), orthopédiste français, né à Châlons-sur-Marne, le 22 octobre 1776, mort à Morley, le 4 juin 1850. Il servit depuis 1795 jusqu'en 1800 comme chirurgien dans les armées, et inventa un appareil à injections pour les vaisseaux lymphatiques. Fixé à Morley (Haute-Marne), il s'occupa de la guérison des déviations de la taille et du rachitisme, et fonda dans cette ville, vers 1820, un des premiers établissements orthopédiques. Sa méthode pour le traitement de la luxation du fémur, décrite dans le livre intitulé: *Essai et Observations sur la manière de réduire les Luxations spontanées de l'articulation ilio-fémorale, méthode applicable aux luxations congénitales et aux luxations anciennes par cause externe* (avec Jacquier), 1835, lui valut de la part de l'Académie de Médecine le prix Montyon. On a aussi de lui : *De l'Emploi des moyens mécaniques et gymnastiques dans le Traitement des Difformités du système osseux;* 1835, 4 vol. in-8°, et 3 vol. de planches in-4°; — *De l'Invention et de l'emploi de l'Hybomètre, instrument destiné à faire connaître les divers changements que le corps éprouve par suite d'une incurvation du rachis;* 1834. J. V.

Documents particuliers.

HUMBERT AUX BLANCHES MAINS. *Voy.* Savoie.

HUMBOLDT (*Charles-Guillaume*, baron de), poëte, critique, philologue, homme d'État, l'un des plus grands esprits de l'Allemagne, naquit à Potsdam, le 22 juin 1767. Il appartenait à une famille noble de Poméranie. Son père, Alexandre-Georges de Humboldt, major dans l'armée prussienne et chambellan du roi, avait épousé une veuve, Mme la baronne de Holwede, qui, ayant déjà un fils de son premier mariage, avait confié son éducation à l'écrivain Joachim Campe. Campe, si connu au dix-huitième siècle par ses écrits pédagogiques, était donc précepteur dans la mai-

[illegible] en 1767 [illegible] Humboldt avait douze ans [illegible] sa mère, bien qu'at- [illegible] de zèle pour [illegible] trouva des auxiliaires [illegible] éminents. Le plus [illegible] un des chefs de la [illegible] nord de l'Allemagne et [illegible] à l'instruction du roi [illegible] une action parti- [illegible] Humboldt. Le premier [illegible] comme un résumé [illegible] maître; c'est une [illegible] à dix-huit ans, sur [illegible] l'immortalité de l'âme [illegible] Kant, en 1788, après [illegible] à l'université de [illegible] Guillaume de Humboldt ar- [illegible] aux mystères de la [illegible] de l'illustre Heyne. [illegible] de Humboldt fut à la [illegible] il aimait; il recher- [illegible] hommes célèbres de son [illegible] les juger. Le généreux [illegible] gendre du grand phi- [illegible] exerça une singulière [illegible] Forster fut l'ami de [illegible] celui de son âge [illegible] recommandations de Forster, [illegible] intimement quelques- [illegible] littérature allemande, entre [illegible] Müller. « C'était ma [illegible] plus tard, de [illegible] célèbres, de les étu- [illegible] représenter exactement [illegible] de penser; je les rat- [illegible] générales; je classais les [illegible] faits, pour ainsi [illegible] »

[illegible] avait vingt-deux ans [illegible] éclata. Nourri, [illegible] du dix-huitième [illegible] de Rousseau, il [illegible] la transformation [illegible] de juillet 1789, il partit [illegible] maître, l'honnête [illegible] enivré de joie; il ap- [illegible] d'un enfant : ces [illegible] renouveler le monde au [illegible] lui apparaissaient [illegible] nous a laissé, dans le [illegible] Humboldt [illegible] sûr. A [illegible] tude, il continua [illegible] levés [illegible] avait [illegible] son époque. L'homme [illegible] à travers les émotions d'une [illegible] il revint en Allemagne, [illegible] n'avait rien perdu de ses [illegible] mais cette leçon de politique [illegible] paré son intelligence [illegible] hautes. Deux ans après il publia [illegible] ouvrage; c'étaient quelques pages [illegible] sées, un programme de philosophie [illegible] provoqué par les événements de la France. Ce mémoire, publié en 1792 dans le *Berliner Monatschrift*, portait ce titre : *Idées sur l'organisation de l'État, à propos de la nouvelle constitution française* (*Ideen über Staatsverfassung durch die neue französische Constitution veranlasst*. Voy. *Œuvres complètes de G. de Humboldt*, t. I, p. 301). L'auteur y [illegible] avec force l'erreur des théoriciens qui [illegible] fonder une constitution sur des idées [illegible]. La même année, Guillaume de Humboldt rédigeait un ouvrage plus étendu auquel il voulait donner ce titre : *Idées sur un essai de déterminer les limites de l'action que doit exercer l'État*. Son travail terminé, il avait renoncé à le mettre au jour, jugeant le moment peu opportun pour des discussions de ce genre; le manuscrit, égaré puis retrouvé [illegible], fut publié à Breslau quelques années après la mort de l'auteur, et M. Alexandre de Humboldt l'a inséré dans le 7e volume des Œuvres complètes de son frère. L'âme de ce livre, si je puis ainsi parler, c'est un sentiment très-vif de la liberté individuelle. Le type de la société par excellence, aux yeux de l'éminent publiciste, ce serait un ordre de choses où il y aurait aussi peu d'entraves que possible au développement légitime de l'homme. Dans un temps où les législateurs révolutionnaires faisaient prédominer l'idée de l'État, on aime à voir les droits de la personne humaine revendiqués avec tant de précision et de noblesse. Le chapitre sur la religion n'est pas moins intéressant. Plein de respect pour tout ce qui élève l'âme, G. de Humboldt comprend la grandeur du sentiment religieux, mais il place à la même hauteur la loi morale qui guide l'homme à la vertu. La philosophie de G. de Humboldt, est une sorte de stoïcisme, non pas sévère et attristé, comme celui de Marc Aurèle et d'Épictète, mais un stoïcisme [illegible] et enthousiaste. Disciple de Kant, il voit dans la moralité le plus haut degré de la vie religieuse; et ce mot représente pour lui l'épanouissement harmonieux et [illegible] de toutes les facultés de notre nature. De là une idée [illegible] de la dignité humaine, un sentiment [illegible] et très-pratique à la fois du rôle qui [illegible]

l'homme et des devoirs que ses droits lui imposent. Telle est sa confiance dans la nature humaine que la morale, dégagée même de la religion, lui paraît suffire à l'accomplissement de nos destinées, ou plutôt la loi morale prend tous les caractères sublimes de la loi religieuse dans cette âme supérieure. A une certaine hauteur, on l'a dit, toutes les aspirations de l'esprit humain se réunissent, tous les rayons de la vérité se confondent. L'idéal de Guillaume de Humboldt, c'est l'idéal de la noblesse de l'homme. Ainsi, une virile intelligence des devoirs de l'homme et des droits qui en résultent, à une époque où l'État semble vouloir étouffer l'individu; une impartialité philosophique et religieuse dans un temps où le sentiment exalté des droits du genre humain semblait exclure le respect des religions positives, voilà les traits qui caractérisent dès le premier jour la philosophie de Guillaume de Humboldt. C'est par là que, supérieur au dix-huitième siècle, il prépare déjà l'âge qui va suivre.

Dans sa recherche enthousiaste de l'idéal de l'homme, Guillaume de Humboldt se prit de passion pour l'antiquité hellénique. Le pays qui a créé l'art, la poésie, la philosophie, et donné au monde les premières constitutions libres, la patrie de Sophocle et de Platon, de Phidias et de Périclès, offrait au jeune penseur un éclatant sujet de méditations. C'était le moment où de grands philologues, Gottfried Heyne et Frédéric-Auguste Wolf, renouvelaient l'étude de l'antiquité. Cette philologie, qui agrandissait chaque jour son domaine, accueillit avec empressement les indications de Guillaume de Humboldt. Wolf professait depuis neuf ans à l'université de Halle quand Guillaume de Humboldt, en 1792, se présenta chez lui comme un disciple avide de savoir, et lui demanda la solution de plusieurs problèmes; il comprit dès le premier mot qu'un tel disciple était déjà un maître. L'étude de l'antiquité, pour Guillaume de Humboldt, ce devait être une étude vivante. Interroger Phidias et Sophocle, c'était contempler le genre humain dans son héroïque adolescence, et il fallait que ce travail fût accompli en vue de l'humanité nouvelle; sans cela, l'érudition n'est qu'une prétention pédantesque ou une curiosité frivole. Un écrit de Humboldt sur ce sujet, une sorte de programme intitulé *Essai sur les Grecs*, fit grand bruit en 1792 parmi les savants de Halle et d'Iéna. Wolf, Dalberg, Schiller, le lurent avec enthousiasme; Wolf surtout s'en inspira, et quatorze ans plus tard, en publiant son *Exposition de la Science de l'Antiquité* (*Darstellung der Alterthums-Wissenschaft*, dans le *Museum der Alterthums-Wissenchaft*, vol. Ier, 1806), il proclamait, dans la langue même de Platon, tout ce qu'il devait à son excellent compagnon d'études philologiques, συμφιλολογοῦντός τινός ποθ' ἡμῖν καλοῦ κ'ἀγαθοῦ.

Guillaume de Humboldt avait épousé, au mois de juillet 1791, Mlle Caroline Dacheroden, esprit facile et brillant, qui s'associait sans pédantisme à ses belles études sur la Grèce. Pendant un séjour qu'il fit à la campagne (c'était dans un domaine de sa femme appelé Auleben, non loin de Nordhausen), il employa les loisirs de sa solitude à lui enseigner la langue d'Homère. Il lisait l'*Odyssée* avec elle, et quand il entendait sur les lèvres de cette compagne aimée les paroles que le poëte fait prononcer à Pénélope et à Nausicaa, il lui semblait qu'il comprenait mieux la grâce et la simplicité de l'art antique. Wolf les visitait souvent dans cette retraite. Aux fêtes de Noël, aux congés de Pâques, quand les travaux de l'université le laissaient libre, il allait trouver Guillaume de Humboldt, et c'est peut-être là, entre Humboldt et sa compagne, que le grand philologue écrivit maintes pages de ces *Prolégomènes sur Homère*, qui allaient, deux ans plus tard, faire une révolution dans la critique.

Un an après avoir lié cette intimité si féconde avec l'auteur des *Prolegomènes*, Guillaume de Humboldt allait conquérir une autre amitié qui devait tenir aussi une place immense dans sa vie. Au mois d'avril 1793 il alla visiter Schiller à Iéna; il l'avait déjà rencontré plusieurs fois, soit à Weimar, soit à Iéna, en 1789 et 1790; mais, dans ces rencontres rapides, Guillaume de Humboldt n'avait pas su se faire apprécier du poëte, et Schiller avait même des préventions contre lui. Ces préventions disparurent bien vite après quelques heures d'entretien. Schiller s'occupait alors de philosophie; il avait annoncé à l'université d'Iéna un cours sur l'esthétique; Guillaume de Humboldt rendit à Schiller les mêmes services qu'il venait de rendre à Wolf. Il fut pour lui, je n'ose dire un maître, mais un de ces compagnons d'études qui excellent à soutenir le courage, à ranimer l'inspiration, à éveiller maintes idées fécondes. On sait quelle était l'amitié de Schiller pour Kœrner, ce confident de toutes ses pensées, ce critique franc et loyal qui était pour ainsi dire sa conscience littéraire; Guillaume de Humboldt occupa bientôt dans le cœur du poëte un rang à peu près égal à celui de l'excellent Kœrner. La correspondance de Schiller avec Kœrner est un document indispensable à qui veut étudier le développement poétique de l'auteur de *Guillaume Tell*; sa correspondance avec Guillaume de Humboldt contient aussi des indications du plus grand prix. Schiller exerça une influence salutaire sur Guillaume de Humboldt; il éveilla chez lui le goût de l'action, le désir de produire, et l'arracha aux jouissances exquises, mais dangereuses, de la contemplation solitaire. Guillaume de Humboldt, à son tour, lui rendait le courage et l'espoir, quand le poëte, tout occupé de ses travaux de philosophie et de la préparation de son enseignement, se croyait mort pour toujours à la poésie. Il connaissait Schiller, a-t-on dit, mieux que Schiller ne se connaissait lui-même. Il

devint aussi l'ami et le conseiller littéraire de Gœthe. Dès les premiers temps de cette fraternelle alliance qui unit l'auteur de *Faust* et l'auteur de *Don Carlos*, Guillaume de Humboldt fut associé aux confidences des deux amis. Gœthe travaillait alors à son poëme d'*Hermann et Dorothée*; il en adressait souvent des fragments à Schiller, qui habitait encore Iéna, et en même temps qu'il lui demandait son avis, il le priait aussi de soumettre son œuvre à la critique de Guillaume de Humboldt. Gœthe lui-même vint passer quelques mois à Iéna pour achever son œuvre sous les yeux de ses amis. Iéna présentait alors le brillant spectacle que Weimar devait offrir un peu plus tard; cette petite ville, si calme, si paisible, était un foyer ardent de travail et de poésie. Tandis que Fichte commençait à étonner les esprits et à ravir les âmes par l'exposition de son audacieux système, Gœthe mettait la dernière main à sa familière épopée, Schiller achevait son esthétique, Guillaume Schlegel traduisait Shakspeare, et Guillaume de Humboldt s'essayait à reproduire en vers l'*Agamemnon* d'Eschyle. Un autre visiteur augmentait l'éclat de cette réunion; M. Alexandre de Humboldt, célèbre déjà par ses travaux scientifiques, était venu trouver son frère à Iéna, « et il répandait les dons de son savoir, écrit Gœthe à Knebel, comme une véritable corne d'abondance ». C'est au milieu de ces jouissances de l'esprit, au milieu des travaux de Fichte, des entretiens de Schiller, et de ses propres tentatives poétiques, que Guillaume de Humboldt avait vu grandir le gracieux chef-d'œuvre de Gœthe.

Le nom de Guillaume de Humboldt est associé pour toujours au nom d'*Hermann et Dorothée*. Est-ce seulement parce que le critique a aidé le poëte de ses conseils, parce que maintes questions de forme et de prosodie ont été résolues par lui sur la demande de Gœthe, parce que dans un voyage à Berlin il a surveillé lui-même l'impression de l'ouvrage et qu'il s'est appliqué jusqu'au dernier jour à en assurer la perfection suprême? C'est surtout parce que Guillaume de Humboldt a écrit un commentaire d'*Hermann et Dorothée*, et que ce commentaire est un des chefs-d'œuvre de la critique allemande. Il y avait déjà près d'un an que Guillaume de Humboldt avait quitté ses amis d'Iéna; il était retourné à Berlin, et de là il était parti pour un long voyage dans le midi de l'Europe. Un jour, en 1799, Schiller reçoit de Paris un manuscrit portant ce titre : *Essais esthétiques sur* l'Hermann et Dorothée *de Gœthe*. C'était le commentaire de Guillaume de Humboldt. Pendant son séjour à Paris, et avant de se diriger vers l'Espagne, il avait résumé dans ce livre le résultat de ses méditations sur l'art, de ses entretiens avec Schiller et Kœrner, de ses études d'après Kant et Fichte, de toutes les inspirations poétiques que le génie créateur de Gœthe avait éveillées au fond de son âme.

J'ai dit que Guillaume de Humboldt était parti pour l'Espagne. Il avait depuis longtemps le désir de visiter l'Italie et les autres contrées de l'Europe méridionale. Les craintes que lui inspirait sa mère, atteinte d'une maladie incurable, l'avaient empêché de réaliser son projet. Quand il eut le malheur de la perdre, au mois de novembre 1796, l'idée de ce voyage, devenu pour lui une distraction nécessaire, se présenta plus vivement à son esprit. D'ardentes ambitions littéraires se mêlaient chez lui à cette pensée. On voit par ses lettres à ses amis qu'il s'accusait amèrement de ne pas avoir encore trouvé sa voie. « Plus je m'interroge moi-même, écrivait-il, plus je demeure persuadé que ma vocation est d'embrasser la synthèse du monde moral, de comprendre et d'unir des choses qui semblent inconciliables, d'apprécier l'humanité sous les formes si diverses qu'elle revêt, de tracer une sorte d'anthropologie comparée. » Ces voyages devaient donc être une série de préparations au grand travail de sa vie, à ce travail qu'il se reprochait d'avoir négligé jusque-là. Il voulut commencer par l'Italie. Son intention était de l'étudier à fond, de la posséder dans ses moindres détails. Les hommes et les choses, les classes instruites et les classes ouvrières, le clergé, l'aristocratie, les artistes, le peuple, il voulait tout connaître. Gœthe et Wolf lui donnaient déjà des notes, des programmes d'étude, des indications de toutes espèces. Il se mit en route avec sa femme et ses enfants au printemps de 1797; son frère Alexandre s'était joint à lui. Ils s'arrêtèrent quelque temps à Dresde auprès de la famille Kœrner, puis ils se rendirent à Vienne; de Vienne ils devaient aller en Italie, et de là en Espagne et en France. Les hostilités venaient de cesser, et la signature de l'armistice de Léoben faisait espérer une paix prochaine. Mais bientôt cet espoir s'affaiblit; la guerre semble prête à renaître. Il ne retrouvera plus dans l'Italie cette contrée propice aux méditations de l'étude, à l'enthousiasme de la nature et de l'art, comme à l'époque où Gœthe y renouvelait son génie. Est-ce le moment d'aller visiter Rome et Florence? Il change d'itinéraire, et se dirige vers la France. Il arrive à Paris au mois de novembre 1797; il visite les bibliothèques, les académies, les musées, les théâtres. Son esprit, si sympathique et si ouvert, embrasse les choses les plus différentes, et trouve partout matière à de fécondes études. En même temps qu'il s'entretient d'Homère et de Wolf avec les hellénistes de l'Institut, il assiste aux représentations des théâtres et fait maintes comparaisons curieuses entre la scène allemande et la scène française. Ses lettres à Gœthe, à Schiller, à Kœrner, contiennent sur ce point les plus intéressants détails. Enfin, après un séjour d'un an et demi à Paris, il se met en route pour l'Espagne. Ce voyage dura six mois. Ce qu'il y

recueillit d'inspirations nouvelles, on le sait par sa correspondance et par de beaux fragments adressés à Schiller et à Gœthe. Le récit de son excursion au couvent de Montserrat est un des meilleurs ouvrages qu'il ait écrits ; la peinture des lieux, l'observation des hommes, tout est digne d'éloges dans ces pages excellentes où brille avec une poésie élevée une philosophie profondément humaine. Schiller et Gœthe en furent ravis.

Mais le vrai trésor qu'il rapporta de son voyage en Espagne ce furent ses études sur la langue basque. Il était préoccupé, nous l'avons dit, de son projet d'anthropologie comparée, et il appelait de ce nom une histoire philosophique de la culture humaine, un tableau comparé des littératures et des civilisations qu'elles expriment. A force de méditer son dessein, il arriva, de déduction en déduction, à ce qui est la base et le commencement de toute culture, la formation des langues. Ses premiers travaux sur ce point furent consacrés aux anciens idiomes de l'Espagne et particulièrement à la langue basque. Ces études, qui ne virent le jour que plus tard, prolongèrent son séjour à Paris. Pendant que ses amis attendaient impatiemment son retour, il ne se lassait pas d'interroger les manuscrits et d'amasser des notes. Un jour même, voulant compléter les renseignements qu'il avait recueillis dans son voyage, il laissa sa femme et ses enfants à Paris, et repartit pour les provinces basques. Enfin, son enquête terminée, ses matériaux recueillis et classés avec soin, il put revenir à Paris et reprendre le chemin de l'Allemagne. Il y arriva vers la fin de l'été de 1801, et un an après il était chargé de représenter le gouvernement prussien auprès du saint-siége. La diplomatie ne l'enleva pas aux lettres : il menait de front tous les travaux de l'esprit. Aussi bien, dans un pays comme l'Italie, l'amour des arts ne fait-il pas partie des devoirs d'un diplomate ? M. de Humboldt comprit ainsi sa tâche, et bientôt, tout luthérien qu'il était, il conquit auprès du souverain pontife une influence considérable. Pie VII et ses cardinaux, alarmés de la politique du premier consul, étaient heureux de trouver chez le représentant d'un État luthérien, non-seulement des dispositions amicales qui pouvaient être utilisées plus tard, mais une déférence si empressée, de si vives sympathies pour l'Italie et le génie italien. C'est ainsi que le diplomate profitait des généreux systèmes du philosophe. Son hôtel était le rendez-vous des intelligences d'élite. Les membres les plus éminents de la société romaine recherchaient ces brillants salons dont Mad. de Humboldt faisait les honneurs avec toutes les séductions de l'esprit et de la grâce. Auprès des princes et des prélats on y voyait les savants et les artistes. Les plus nobles hôtes de la ville éternelle devenaient les hôtes de Guillaume de Humboldt. Un jour, c'était Mad. de Staël et Guillaume Schlegel, le lendemain Tieck, Welcker, Paul-Louis Courier, une autre fois Thorwaldsen et Christian Rauch. Ses lettres à Gœthe et à Schiller, ses traductions de Pindare et d'Eschyle, de belles poésies philosophiques, surtout le poëme intitulé *Rome*, nous montrent quelles inspirations soutenaient son active pensée au milieu de la pratique des affaires. Citons aussi l'éloquente élégie qui porte ce titre : *A Alexandre de Humbolt*. L'illustre voyageur, revenu d'Amérique, avait dédié à son frère Guillaume ses *Tableaux de la Nature ;* Guillaume, pour célébrer son retour, lui renvoyait un sublime reflet des scènes qu'il avait décrites. Cette élégie est tout un poëme sur l'Amérique, et l'on y voit grandir ce sentiment de l'humanité qui est l'inspiration constante de son âme.

Ces pures jouissances furent interrompues maintes fois par de cruelles épreuves ; en 1805, il apprit la mort de Schiller ; en 1806, une nouvelle plus sinistre encore vint le frapper de stupeur : la Prusse avait été abattue à Iéna, et il ne tenait qu'au vainqueur de la rayer de la carte. Les devoirs de Humboldt le retenaient à Rome ; pendant toute cette année 1807, où la Prusse essayait de se relever de ses ruines, il dut rester éloigné du mouvement qui commençait dans l'ombre ; mais en 1808, appelé en Allemagne par des intérêts de famille, il partit en toute hâte, impatient de revoir sa patrie et peut-être de la servir plus efficacement qu'à Rome. Cette espérance ne fut pas trompée. A peine était-il revenu en Prusse que le ministère Altenstein-Dohna lui confia la direction de l'instruction publique et des cultes.

Voici une des plus belles périodes de cette vie généreuse. La situation était pleine de périls. C'est dans les premiers jours du mois de janvier 1809 que Guillaume de Humboldt fut appelé à réorganiser l'instruction publique ; or, le 24 novembre 1808, un homme dont il vénérait le patriotisme, le baron de Stein, venait d'être exclu du ministère prussien, sur un ordre impérieux de Napoléon ; le 16 décembre, le même baron de Stein avait été déclaré ennemi de l'empire par un décret signé du camp de Madrid, qui contenait ces paroles : « Les biens que ledit Stein posséderait soit en France, soit dans les pays de la Confédération du Rhin, seront séquestrés. Ledit Stein sera saisi de sa personne partout où il pourra être atteint par nos troupes ou celles des alliés. » Et de quel crime M. de Stein était-il coupable ? Il avait voulu réveiller le patriotisme de l'Allemagne. Certes, Guillaume de Humboldt n'était pas un homme d'action comme le baron de Stein ; il n'était pas disposé comme lui à déchaîner les passions populaires ; mais ce patriotisme irrité dont on punissait le grand ministre, il en ressentait aussi les sublimes aiguillons. S'il accepte la direction de l'instruction publique et des cultes, c'est pour travailler à la restauration de toutes les forces morales de la Prusse. Il accomplit cette tâche avec un courage, une persé-

[illegible] qui [illegible] La fondation [illegible] de 1810, au milieu des [illegible] de la défaite, est [illegible] qui honorent le plus [illegible] ; ce fut l'œuvre de [illegible]

[illegible] d'existence. Il est à [illegible] ! Les ministres qui [illegible] semblaient avoir [illegible] de Napoléon. A l'im[illegible] d'État réforma[illegible] révolution et la prudente. [illegible] le jour le Roi. [illegible] pensée généreuse. [illegible] était le seul qui cédât à [illegible] cette politique rappro[illegible] de M. de Stein [illegible] du ministère n'en [illegible] lui suscita mille diffi[illegible] son poste tant que sa [illegible] à l'accomplissement de [illegible] réforme de l'instruction [illegible] législation nouvelle, une [illegible] établie sur des bases [illegible] administration dont il [illegible] responsabilité devant [illegible] la permission de re[illegible] la diplomatie, et par [illegible] il fut nommé ministre [illegible] plénipotentiaire auprès de la [illegible]

[illegible] avait raison : les grands [illegible] en ce moment, n'étaient [illegible] Frédéric-Guillaume III. [illegible], il vit à Prague M. le [illegible] la colère de l'empe[illegible] répondait à ses menaces [illegible] de l'Allemagne. [illegible] aux réformes opérées [illegible] par Guillaume de Hum[illegible] de visiter le grand [illegible] qu'avant de partir pour [illegible], comme si le baron [illegible] le premier ministre de la [illegible] Guillaume de Humboldt [illegible] ? Travailler à la ré[illegible] et de l'Autriche, ras[illegible] l'Allemagne, et se préparer [illegible] qu'on entrevoyait dans [illegible] programme du baron de [illegible] de Guillaume de Hum[illegible] pas facile. Lorsque l'Au[illegible] contre Napoléon, la [illegible], n'avait pu répondre [illegible] l'Autriche, atterrée à [illegible] campagne de 1809, [illegible] restaurer ses finances et à

[illegible] Vienne [illegible] ces heures [illegible] pas [illegible] Surveillé, comme il devait l'être, [illegible] de la Prusse, [illegible] lation, ses [illegible] et ses vœux. [illegible] profondément occupé de [illegible] ques n'était pas bien redoutable pour [illegible] française. Enfin l'œuvre de l'[illegible] Prusse, [illegible] par la Russie, [illegible] 1813 contre la domination de l'[illegible] part prendre l'Autriche? [illegible] de l'Allemagne [illegible] entière est debout, la [illegible] hésite encore. C'est alors que Guillaume de Humboldt est à l'œuvre. Un congrès [illegible] à Prague ; la France y est représentée par [illegible] de Vicence, la Russie par M. Anstett, l'Autriche par M. de Metternich, la Prusse par M. de Humboldt. Au milieu de ces terribles [illegible], dans l'intervalle de ces batailles qui tenaient le monde en suspens, les négociations étaient singulièrement compliquées. Chaque jour pouvait détruire le travail de la veille. L'habileté, la [illegible] d'esprit, la persévérance, la [illegible] de M. de Humboldt [illegible] par triompher des irrésolutions de M. de Metternich. Pour un Allemand il n'y avait qu'une politique possible en ce moment-là : unir l'Allemagne contre la France. Humboldt réussit à la faire prévaloir, mais au milieu de quelles difficultés sans cesse renaissantes ! La veille du jour où le traité d'alliance fut signé entre la Prusse et l'Autriche, il ignorait encore quelle serait l'issue des conférences. Enfin, le 10 août 1813, l'Autriche signa le traité qui l'engageait décidément dans la coalition de l'Europe contre Napoléon. Le baron de Stein en poussa un cri de joie, et dans une lettre au comte de Munster, il fait honneur de cette [illegible] de l'Autriche à l'influence de Guillaume de Humboldt.

Dans toutes les conférences diplomatiques de 1813 et de 1814, à Francfort, à Châtillon, à Paris, au congrès de Vienne enfin, Guillaume de Humboldt représenta la Prusse avec la même supériorité d'esprit. Une [illegible], une admirable netteté de [illegible] voilà ce qui caractérisait chez lui le [illegible] politique. Il excellait à deviner les [illegible] pensées de ses adversaires, à découvrir les parties vulnérables de leur argumentation, à les amener peu à peu vers des principes qu'ils ne pouvaient rejeter sans compromettre leur propre cause. A cette [illegible] impitoyable de l'esprit il joignait souvent une ironie fine, polie, tranchante, l'ironie d'un philosophe grand seigneur. *Le Mercure du siècle*, [illegible]

sur l'origine du langage, sur cette merveilleuse création de l'homme, création non pas réfléchie, volontaire et successive, comme le voulait la superficielle philosophie du dix-huitième siècle, mais création spontanée, instinctive, et, en un certain sens, toute divine, ses vues, disais-je, sur ces redoutables problèmes révèlent un penseur du premier ordre. On n'a rien écrit de plus profond depuis que ces questions occupent d'éminents esprits, et plus d'un philologue dont on admire l'originalité ne fait que développer les principes de Guillaume de Humboldt. Quant aux connaissances spéciales de linguistique sur lesquelles repose sa philosophie du langage, elles sont de nature à effrayer les plus laborieux esprits. Langues de l'Asie, de l'Amérique, de la Polynésie, sans parler des idiomes de notre Europe, voilà quels sont pour Guillaume de Humboldt les matériaux de la philologie comparée. Il étudie avec la même précision les rapports de la langue basque avec les anciennes populations de l'Espagne, et les rapports du sanskrit avec l'idiome parlé dans l'île de Java. Sans désigner ici tant de dissertations du plus grand prix sur tous les points de la philologie, il suffira de citer son principal ouvrage : *La Langue kawi dans l'île de Java*, 3 volumes in-4°. Ce livre est la première pierre de l'immense monument qu'il voulait élever. Il avait l'ambition de suivre toute la série des langues qui se parlent dans l'Océanie et dans les îles de la mer du Sud, persuadé qu'il retrouverait ainsi les anneaux de la chaîne qui lie l'Amérique à l'Inde. Il commença par l'île de Java. La langue kawi, née dans cette île, ne présente que des rapports fortuits avec le sanskrit. Ce n'est pas une langue inculte et populaire comme les autres idiomes polynésiens, c'est une langue poétique et savante. Il suffit d'énoncer ce programme pour faire comprendre quelle était déjà, entre les mains d'un tel maître, la grandeur de la philologie comparée (1).

Les dernières années de Guillaume de Humboldt furent remplies par les recherches de la science, les joies de la famille, et les méditations philosophiques et religieuses. Le stoïcisme de sa jeunesse avait fini par s'adoucir ; il espérait dans une vie à venir, bien qu'il n'eût pas besoin, disait-il, de cet espoir, pour aimer la vertu et remercier la Providence. Selon lui, les âmes qui, par le mérite de leur vie, s'étaient créé une personnalité, étaient seules assurées de survivre au corps. C'était la pensée d'Aristote, et puisqu'il n'avait pu s'élever à la croyance chrétienne, on lui sait gré du moins d'avoir adopté ce principe ; il a dû y trouver des consolations, car s'il était vrai que l'âme fût le propre artisan de son immortalité, Guillaume de Humboldt pouvait attendre avec confiance la dernière heure de son existence terrestre. Retiré au château de Tegel, sur les bords du lac de Spandau, il donna jusqu'à sa mort l'exemple du travail, de la loyauté et de la vertu. Sa femme, qui avait été pour lui une compagne si digne, si dévouée, était morte au mois de mars 1829, et cette séparation l'avait frappé au cœur. Trois ans après, il vit mourir l'auteur de *Faust*. Gœthe, Schiller, Caroline de Humboldt, tous les amis de sa jeunesse avaient quitté ce monde ; de cette grande génération, son frère seul restait encore. Épuisé par ses longs travaux, presque aveugle, Guillaume de Humboldt sentit bientôt ses forces s'affaiblir ; son esprit, du moins, ne se voila pas ; il mourut le 8 avril 1835, à soixante-huit ans, dans toute la vigueur de son intelligence, dans toute la sérénité de son âme, et au moment où ce pur esprit s'envola de sa prison, sa bouche récitait encore, comme une prière, les vers des poëtes qu'il avait aimés.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

Les Œuvres complètes de Guillaume de Humboldt ont été publiées par Charles Brandes, avec une préface d'Alexandre de Humboldt ; Berlin, 7 volumes, 1841-1852. — V. sur Guillaume de Humboldt sa *Biographie* par M. Gustave Schlesier ; — l'ouvrage du même auteur intitulé : *Erinnerungen an Wilhelm von Humboldt*, 2 vol. ; Stuttgard, 1843-1846 ; et le savant livre de M. Robert Haym, *Wilhelm von Humboldt Lebensbild und Charakteristik* ; Berlin, 1856.

* HUMBOLDT (*Frédéric-Henri-Alexandre*, baron DE), le plus grand savant de notre époque, frère du précédent, naquit à Berlin, le 14 septembre 1769. Il était fort jeune lorsqu'il perdit son père, qui s'était distingué dans la guerre de Sept Ans comme adjudant du duc Ferdinand de Brunswick. De 1787 à 1789, il étudia aux universités de Francfort-sur-l'Oder et de Gœttingue, où il eut, entre autres, pour maîtres Gottlob Heyne et Blumenbach. Dans l'intervalle des vacances, il fit des excursions géologiques au Harz et aux bords du Rhin, et en publia les résultats sous le titre de *Über die Basalte am Rhein, nebst Untersuchungen über Syenit und Basanit der Alten* (Sur les Basaltes du Rhin, ainsi que recherches sur le syénite et le basanite, etc.) ; ce fut là le début de ses nombreux et importants travaux. Le goût pour les voyages se développa en lui de bonne heure, et il raconte lui-même comment : « Élevé, dit-il, dans un pays qui n'entretient aucune communication directe avec les colonies des deux Indes, habitant des montagnes, éloigné des côtes, je sentis progressivement se développer en moi une vraie passion pour la mer et pour de longues navigations. Le goût des herborisations, l'étude de la géologie, une course rapide faite en Hollande (au printemps, 1790), en Angleterre et en France, avec un homme célèbre, M. Georges Forster, qui avait eu le bonheur d'accompagner le capitaine Cook dans sa seconde navigation autour du globe, contribuèrent à donner une direction déterminée aux plans de voyage que j'avais formés à l'âge de dix-huit ans. Ce n'était plus le désir de l'agitation et de la vie errante ; c'était celui de voir de près une nature sauvage, majestueuse et variée dans ses productions ; c'é-

(1) Les manuscrits de G. de H. sur les langues américaines ou touraniennes vont être publiés par les soins de M. Buschmann.

[illegible]

[illegible] à la publication d'un [illegible] encore aujourd'hui souvent [illegible] des fibres musculaires et nerveuses (*Über die gereizte Muskel- und Nervenfaser, nebst Vermuthungen über den chemischen Process des Lebens in der Thier- und Pflanzenwelt*), Berlin, 1797-99, 2 vol. [illegible] le collaborateur de Schiller [illegible] que le grand poète faisait paraître sous le titre de *Die Horen* (Les Heures).

C'est ici que se présente, dans le développement de la vie scientifique de M. de Humboldt, une phase qu'il importe de signaler. L'illustre savant croyait alors à l'existence de la *force vitale*, qu'il avait définie « une cause inconnue, empêchant les éléments d'obéir à leurs affinités primitives (3). » Cette théorie, mise dans la bouche du philosophe Épicharme, fut développée, sous

(1) *Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau Continent.*

(2) [illegible]

(3) [illegible]

[illegible] des (1). Les [illegible] de 1797-99 [illegible] Il accepta [illegible] pour [illegible] Il apprit [illegible] gypte [illegible] Paris [illegible] Directoire lui [illegible] instruments, à l'expé[illegible] Celle-ci ayant [illegible] prendre part à l'expédition [illegible] l'Espagne, où [illegible] de Urquijo [illegible]

(1) [illegible]

son ami à La Corogne, sur la frégate le *Pizzaro*.

Le navire échappa heureusement aux croisières anglaises, et mouilla le 19 juin dans le port de Santa-Cruz. Les deux amis firent l'ascension du pic de Ténériffe et explorèrent l'île en naturalistes. Enfin le 16 juillet ils touchèrent, au port de Cumana, pour la première fois le sol d'Amérique. Ils employèrent dix-huit mois à explorer les provinces de l'État de Vénézuela, arrivèrent en février 1800 à Caracas, quittèrent le littoral à Puerto-Caballo, pour gagner l'Apure et de là le Cassiquiar, qui réunit l'Orénoque avec l'Amazone. Le souvenir de ce voyage a fourni à M. de Humboldt quelques-unes des plus belles pages de ses *Tableaux de la Nature*.

« Lorsqu'on a dépassé les vallons de Caracas et le lac de Tacarigua, où se mirent les bananiers; lorsqu'on a quitté les champs parés de la verdure tendre et transparente de la canne à sucre de Taïti ou le sombre feuillage des cacaoyers, la vue se repose, au sud, sur les steppes qui bordent l'horizon dans un insaisissable lointain. De ce paysage, animé par une luxuriante végétation, le voyageur étonné arrive à la lisière aride d'un désert dénué d'arbres et couvert de rares herbes. Pas une colline, pas un rocher ne surgit comme un îlot dans cet espace incommensurable. Seulement quelques fragments de couches sédimenteuses gisent épars sur une surface de deux cents lieues carrées, et paraissent plus élevés que le terrain environnant. Les indigènes leur donnent le nom de *bancs*, comme si par une sorte d'intuition ils avaient deviné cet état primitif où ces élévations étaient des bas-fonds, et les steppes mêmes le lit d'une vaste mer méditerranéenne. Au milieu de cette nature grande et sauvage vivent des peuplades diverses, séparées par une singulière dissemblance de langages : les uns, comme les Otomaques et les Taroures, sont nomades, mangent des fourmis, de la gomme et de la terre ; d'autres, comme les Mariquitains et les Macos, ont des demeures fixes, se nourrissent de fruits cultivés, sont intelligents et de mœurs douces. De vastes espaces entre le Cassiquiare et l'Atabapo sont habités non par des hommes, mais par des tapirs et des singes réunis en société. Des figures gravées sur des rocs montrent que cette solitude même était jadis le siége d'un certain degré de civilisation... Dans l'intérieur de la steppe, c'est le tigre et le crocodile qui font la guerre au cheval et au taureau ; sur ses bords boisés, c'est l'homme qui s'arme perpétuellement contre l'homme. Là, quelques peuplades dénaturées boivent le sang de leurs ennemis ; d'autres, en apparence sans armes, mais préparées au meurtre, donnent la mort avec l'ongle empoisonné de leur pouce ; les tribus plus faibles, en foulant la rive sablonneuse, effacent soigneusement avec leurs mains la trace de leurs pas timides. Ainsi, dans la barbarie la plus abjecte, comme dans l'éclat trompeur d'une civilisation raffinée, l'homme se crée toujours une vie de misère. Le voyageur qui parcourt l'espace, comme l'historien qui interroge les siècles, a devant lui le tableau attristant, uniforme de la discorde humaine (1). »

Le bassin de l'Orénoque était encore peu connu avant le voyage de MM. de Humboldt et Bonpland. Le premier trouva à ce fleuve, par le delta que forment ses bras, par la régularité, par la quantité et par la grosseur de ses crues, une grande analogie avec le Nil. Ces deux fleuves se ressemblent encore en ce que, d'abord torrents impétueux, ils se frayent un passage entre des montagnes de granit et de syénite, et coulent ensuite lentement, bordés de rivages sans arbres et sur une surface presque horizontale. Leurs sources n'ont été encore visitées par aucun Européen. L'Orénoque est du nombre de ces fleuves singuliers qui, après avoir serpenté à l'ouest et au nord, finit par s'infléchir tellement à l'est, que son embouchure se trouve presque au même méridien que ses sources. Du Chiguire et Gehatté jusqu'au Guaviare, il court à l'ouest comme s'il allait porter ses eaux à l'océan Pacifique. Dans ce trajet, il envoie au sud un bras remarquable, le Cassiquiare, qui se réunit au rio Negro, exemple unique d'une bifurcation de deux grands bassins tout à fait dans l'intérieur d'un continent. La nature du sol et la jonction du Guaviare et de l'Atabapo avec l'Orénoque font dévier ce dernier brusquement au nord. C'est par une erreur géographique qu'on avait longtemps pris le Guaviare, affluent de l'ouest, pour la véritable origine de l'Orénoque. Les doutes que le géographe Buache éleva, en 1797, contre la possibilité d'une jonction de l'Orénoque avec le fleuve des Amazones furent complétement dissipés par l'expédition de M. de Humboldt, qu'une navigation non interrompue de deux cent trente milles géographiques, à travers un bizarre réseau de rivières, conduisit du Rio Negro par le Cassiquiare dans l'Orénoque, c'est-à-dire depuis les frontières du Brésil, par l'intérieur du continent, jusqu'au littoral de Caracas. Le périlleux passage des cataractes d'Aturès et Maypurès forme un des épisodes les plus intéressants de cette première expédition, déjà si riche en résultats. A son retour au littoral, M. de Humboldt vint à La Havane pour se rendre par le Mexique aux îles Philippines. Il abandonna ce plan à la nouvelle que les deux corvettes *Le Géographe* et *Le Naturaliste* doubleraient le cap Horn et viendraient aborder à Callao de Lima. Pour joindre le capitaine Baudin, M. de Humboldt loua aussitôt un bâtiment qui le transporta de l'île de Cuba à Carthagène (en mars 1801). Mais l'expédition de Baudin prit une route toute différente de celle qui avait été annoncée : au lieu de doubler le cap Horn, elle doubla le cap de Bonne-Espérance. Ce contretemps lui fit manquer l'un des buts de son voyage au Pérou et du dernier passage de la chaîne des Andes. En novembre il fut favorisé par un beau temps, bien rare pendant la mauvaise saison dans la contrée brumeuse du bas Pérou, ce qui lui permit d'observer à Callao le passage de Mercure sur le disque du Soleil, observation importante pour la détermination exacte de la longitude de Lima et de toute la partie sud-ouest du Nouveau

(1) *Tableaux de la Nature* (chap. *Sur les steppes et les déserts*), t. I, p. 13-14, et p. 40-41 (de notre trad.).

Monde. Cette reprise de son voyage le conduisit de Carthagène au plateau de Bogota, après deux mois de navigation sur le fleuve la Magdeleine. Il visita, en traversant la cordillère de Quindiu, le volcan de Popayan, le Paramo d'Almaguer, le haut plateau de Los Pastos, et atteignit Quito le 6 janvier 1802. Cinq mois furent consacrés à l'exploration de la haute vallée de Quito et de la chaîne des volcans à cimes neigeuses, qui l'enceignent. Dans son ascension du Chimborazo, qui passa longtemps pour la plus haute montagne du globe (1), il s'éleva à 18,096 pieds, hauteur à laquelle aucun homme n'était encore parvenu; il ne lui restait plus que 200 pieds à monter pour en atteindre le pic, lorsqu'il fut arrêté par une profonde crevasse qui s'ouvrait comme un gouffre devant les pieds du hardi voyageur. Franchissant le Paramo de Assuay, défilé des Andes, il descendit par Cuença et les forêts de quinquina de Loxa dans la vallée de l'Amazone supérieure près de Jaen de Bracamoros; puis, traversant le plateau de Caxamarca, il atteignit Micuipampa et le penchant occidental des cordillères du Pérou. Ce fut de l'Alto de Guangamarca, d'une hauteur de 9,000 pieds, qu'il jouit pour la première fois de la vue de l'océan Pacifique, magnifique spectacle, ranimé pour ainsi dire par un souvenir d'enfance, par la lecture de l'expédition de Vasco Nuñez de Balboa, le hardi compagnon de Fr. Pizarre. Voici comment l'illustre savant rend lui-même admirablement ce spectacle:

« Après avoir franchi bien des ondulations du sol, nous atteignîmes enfin le point le plus élevé de l'*Alto de Guangamarca*. La voûte céleste, longtemps voilée, s'éclaircit soudain à une forte brise sud-ouest, dissipa le brouillard. L'azur foncé de l'air atténué des montagnes perçait entre les flocons serrés des plus hauts nuages. Toute la pente occidentale des cordillères, près de Chorillos et de Cascas, couverte d'énormes blocs de quartz, les plaines de Chala et de Molinos jusqu'au rivage près de Truxillo, gisaient là comme sous nos yeux. Nous aperçûmes alors distinctement l'océan Pacifique, reflétant près du littoral beaucoup de lumière, et reculant les bornes de l'horizon dans un vague lointain. La joie vive que je partageai avec mes compagnons de voyage, Bonpland et Carlos Montufar (qui était venu se joindre à nous à Quito) nous fit oublier d'ouvrir le baromètre sur l'Alto de Guangamarca... L'aspect de l'océan Pacifique eut quelque chose de solennel pour celui qui devait une partie de son éducation et ses désirs naissants à l'un des compagnons du capitaine Cook (2). »

« Après avoir erré dix-huit mois dans l'intérieur des montagnes, nous eûmes le désir bien naturel de jouir de l'aspect libre de la mer; ce désir avait été encore alimenté par les illusions auxquelles nous étions souvent entraînés. De la cime du volcan Pichincha, d'où la vue s'étend par-dessus les forêts de la province de las Esmeraldas, on ne distingue plus nettement l'horizon de la mer : le regard plonge du point où l'on est placé comme du haut d'un ballon aérostatique; on croit entrevoir, mais on n'aperçoit plus rien. Quand nous eûmes atteint, entre Loxa et Guanca-Bamba, le Paramo de Guamani, où gisent épars les débris de beaucoup d'édifices d'Incas, nos muletiers nous assuraient que nous apercevrions la mer, au delà de la plaine, au delà des dépressions de Piura et de Lambajèque. Mais un brouillard épais voilait la plaine et le littoral lointain; nous vîmes seulement des masses de rochers de formes bizarres surgir et disparaître tour à tour, comme des îles au-dessus d'une mer de brume ondoyante, spectacle pareil à celui dont nous avions joui sur le pic de Ténériffe.... Le désir que l'on a de voir certains objets ne dépend pas seulement, il s'en faut, de leur grandeur, de leur beauté ou de leur importance : il s'y mêle, dans chaque homme, accidentellement à beaucoup d'impressions de la jeunesse une vieille prédilection pour certains travaux, le penchant pour les choses lointaines et pour un vie agitée. Des difficultés en apparence insurmontables leur prêtent un charme nouveau. Le voyageur jouit d'avance du moment où il verra la croix du Sud, les nues de Magellan, qui tournent autour du pôle austral, la neige du Chimborazo, la colonne de fumée des volcans de Quito, un bois de fougères en arbres, le calme de l'Océan. Les jours de ces impressions ineffaçables, si vivement désirées, font époque dans la vie d'un homme. »

M. de Humboldt et ses compagnons arrivèrent le 23 mars 1803 à Acapulco, après avoir touché à Callao et Guayaquil. De là, ils allèrent visiter la capitale du Mexique, où ils séjournèrent plusieurs mois, la province Mechoacan et le volcan Jorullo. De retour à Mexico, M. de Humboldt mit en ordre ses riches collections, puis il fit l'ascension du volcan de Toluca (auquel il trouva 14,232 pieds de haut), et du Cofre de Perote (de 12,588 pieds), et se rendit à travers des forêts de chênes de Xalapa à Vera-Cruz, où régnait alors la fièvre jaune, à laquelle il échappa heureusement. Le 7 mars 1804 il quitta le rivage du Mexique, et fit voile pour La Havane, où il passa encore dix mois. Là il s'embarqua, avec M. Bonpland et Montufar, pour Philadelphie, et reçut à Washington l'accueil le plus amical de Jefferson; enfin, quittant le 9 juin le Nouveau Monde, il arriva le 3 août 1804 à Bordeaux, après cinq ans d'absence de l'Europe, pendant lesquels il s'était passé bien des événements.

Les résultats de ce voyage d'exploration, si important pour la géographie, l'ethnographie, la géologie et l'histoire naturelle de l'Amérique, ont été consignés dans une œuvre monumentale, divisée en sept parties, dont chacune forme un ouvrage à part. La 1re partie a pour titre : *Voyages aux régions équinoxiales du Nouveau Continent;* Paris, 1809-25, 3 vol. in-8°, édit. allemande; Stuttgard, 1825-32, in-8°; c'est la relation historique proprement dite, avec un atlas géographique, géologique et physique; — 2e partie : *Vue des Cordillères et Monuments des Peuples indigènes de l'Amérique;* Paris, 1810, gr. in-fol., avec 69 planches; 1816, 2 vol.

(1) On sait aujourd'hui que c'est l'Ancien Monde qui possède la plus haute montagne du globe : l'Everest, pic de l'Himalaya, vient de détrôner le Kuntchindjinga, le Djawahir et le Dhawalaghiri de la même chaîne.

(2) *Tableaux de la Nature*, t. II, p. 212 et suiv.

in-8°, avec 19 planches; on y trouve figurés et décrits les principaux monuments de la civilisation primitive du Nouveau Monde, particulièrement du Mexique et du Pérou; — 3ᵉ partie : *Recueil d'Observations de Zoologie et d'Anatomie comparée;* Paris, 1805-32, 2 vol.; — 4ᵉ partie : *Essai politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne;* ibid., 1811, 2 vol. in-4°, avec atlas; le texte seul, 1811, 5 vol. in-8° : c'est, sous un titre modeste, un ouvrage qui contient des vues d'économie politique très-élevées; il embrasse à la fois les richesses minérales, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les finances et la défense militaire de ces régions, aujourd'hui si divisées; — 5ᵉ partie : *Recueil d'Observations astronomiques, d'Opérations trigonométriques et de Mesures barométriques* (revues et calculées par J. Oltmanns); ibid., 1808-10, 2 vol. in-4°; il comprend toutes les observations faites par l'auteur depuis le 12° de lat. australe jusqu'au 41° de lat. boréale, plus un tableau de plus de 700 positions géographiques, dont 235 ont été pour la première fois retrouvées par lui; — 6ᵉ partie : *Physique générale et Géologie;* Paris, 1807; — 7ᵉ partie : *Essai sur la Géographie des Plantes;* ibid., 1805, en allem.; Tubingue, 1807 : dans cet ouvrage, plus développé dans *De Distributione geographica Plantarum secundum cæli temperiem et altitudinem montium,* Paris, 1817, in-4°, M. de Humboldt s'est montré l'un des créateurs de la géographie botanique. A cette partie se rattache un herbier de plus de 5,000 espèces phanérogames, dont la moitié jusqu'alors inconnue des botanistes, et qui fut d'abord donné sous le titre de *Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, dans l'île de Cuba,* etc., Paris, 1809, 2 vol. gr. in-fol., avec 144 planches, et dans *Monographie des Mélastomes et autres genres du même ordre,* ibid., 1809-23, 2 vol. gr. in-fol., avec 120 planches color. Ces matériaux furent enfin mieux classés et décrits par S. Kunth, dans le grand ouvrage intitulé : *Nova Genera et Species Plantarum quas in peregrinatione ad plagam æquinoctialem Orbis Novi collegerunt, descripserunt et adumbraverunt A. Bonpland et Alex. de Humboldt;* Paris, 1815-25; Paris, 7 vol. in-fol., avec 700 planches; puis, dans *Mimoses et autres Plantes légumineuses du Nouveau Continent, rédigé par C. S. Kunth,* ibid., 2 vol. gr. in-fol., 1819-24, avec planches coloriées; dans *Synopsis Plantarum quas in itinere ad plagam æquin. Orbis Novi collegerunt H. et B.,* Strasb. et Paris, 1822-26, 4 vol. in-fol.; et dans *Révision des Graminées,* etc., précédée d'un travail sur cette famille par S. Kunth, Paris, 1829-34, 2 vol. gr. in-fol., avec 220 planches coloriées. A cette collection de magnifiques travaux se rattache enfin l'*Essai politique de l'île de Cuba;* Paris, 1826.

M. de Humboldt fit paraître tous ces ouvrages pendant son séjour à Paris (de 1805 à 1827). Dans cet intervalle, il trouva encore le loisir de s'occuper de chimie, d'analyser avec Gay-Lussac l'air atmosphérique, de collaborer avec Berthollet aux *Mémoires de la Société d'Arcueil* (1) et aux *Annales de Physique et de Chimie,* et de faire (1805) avec Gay-Lussac et Léop. de Buch (*voy.* ces noms) un voyage en Italie, pour faire des observations hypsométriques sur le Vésuve. Ces observations, il les renouvela avec plus de soin et dans des circonstances plus favorables, dix-sept ans plus tard, lorsqu'à l'époque du congrès de Vérone (1822), il accompagna feu le roi de Prusse à Naples. Déjà antérieurement, il avait (1807 à 1808) rempli une mission politique pendant le séjour du prince Guillaume de Prusse à Paris, puis il avait accompagné son frère, Guillaume de Humboldt, dans son ambassade à Londres (1814), et fait plusieurs excursions en Angleterre et en Allemagne (en 1818 lors du congrès d'Aix-la-Chapelle), avec son illustre ami Arago et avec M. Valenciennes.

Ce n'est qu'à partir de 1827 que M. de Humboldt se fixa définitivement à Berlin, où, avec le titre de conseiller intime, il n'a pas cessé de jouir de la faveur méritée du feu roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et de son successeur Frédéric-Guillaume IV. Ami de presque tous leurs ministres, il a pu souvent leur donner d'utiles conseils; et s'il n'a pas été lui-même secrétaire d'État, c'est qu'il a toujours mieux aimé la science que l'administration des affaires. Ce qui prouve d'une manière incontestable cet amour extrême et vraiment désintéressé de la science, c'est qu'à un âge où il aurait pu, à l'exemple de tant d'autres, se reposer des labeurs d'une vie si bien remplie, à soixante ans, M. de Humboldt ne craignit pas d'entreprendre un des voyages les plus périlleux. Comme il avait passé sa jeunesse à l'exploration du Nouveau Continent, il voulut consacrer encore ses vieux jours à la connaissance de la partie la moins accessible et la plus mystérieuse de l'ancien monde. En 1829, il parcourut, en compagnie de deux amis, Ehrenberg et Gustave Rose, l'Asie centrale. Cette expédition, entreprise sous les auspices de l'empereur Nicolas, se dirigea à l'est par Moscou, Kasan, Catherinebourg, les monts Ourals, Nishné-Tagilsk, Bogoslowsk, Tobolsk et Altaï; de là elle rayonna jusqu'aux postes militaires de la Chine, près du lac Dsaïsang, dans la Dzongarie. De l'Altaï, les intrépides voyageurs, retournant à l'ouest, passèrent par les steppes d'Ischim, Omsk, Miask, le lac Ilmen, Orenbourg, Astrakan, la mer Caspienne, Saratow, Sarepta, Woronesch, Tula, et revinrent à Moscou, après avoir fait plus de 2,300 milles géographiques dans un espace de neuf mois. M. de Humboldt a communiqué les principaux résultats de cette expédition, si importante pour

(1) C'est dans ce célèbre recueil que parut, en 1817, son *Mémoire sur les Lignes isothermes.*

la minéralogie, l'orographie et la climatologie, dans son *Asie centrale, recherches sur les chaînes de montagnes et la climatologie comparée*, Paris, 1843, 3 vol. in-8°; édit. allemande, par Mahlmann, Berlin, 1843-1844, 2 vol. (1). Le voyage de l'Asie centrale enrichit les *Ansichten der Natur* (Tableaux de la Nature), dont la 1re édition avait paru en 1808, de nombreuses additions qui en firent un livre presque nouveau, publié à Berlin, 2 vol. in-12, 1849 (3e édit.) (2). Ces additions portent particulièrement sur les *Steppes et Déserts* et les *éclaircissements* qui accompagnent cet admirable tableau. Les rapprochements que l'auteur fait entre les déserts de l'Afrique et les pampas de l'Amérique et les steppes de l'Asie sont d'une saisissante vérité.

C'est dans ce nouveau voyage que l'illustre voyageur a particulièrement battu en brèche l'existence de ce prétendu plateau central de l'Asie admis depuis Marco-Polo par presque tous les géographes. En se trouvant dans la Dzongarie chinoise, entre les frontières de la Sibérie et le lac Saysan (Dsaïsang), à une distance égale de la mer Glaciale et de l'embouchure du Gange, il avait bien lieu de se croire dans l'Asie centrale; cependant, le baromètre lui apprit bientôt que le bassin de l'Irtisch supérieur, entre l'Ustkamenogorsk et le poste dzungaro-chinois de Chonimaïlachou, est situé à peine à onze cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Le lac Baïkal lui-même n'est qu'à 1332 pieds au-dessus du même niveau. Un plateau élevé, mais d'une hauteur très-inégale, se dirige, à part quelques faibles interruptions, du sud-sud-ouest au nord-nord-est, depuis le Thibet oriental jusque vers le noyau des montagnes de Kenteï, au sud du lac Baïkal; il porte les noms de Gobi, de Schamo, de Schabo et de Hanhaï. Ce renflement du sol est situé entre le 79° et le 116° de longitude orientale de Paris. Le bassin de Caschmir avait également donné lieu à des exagérations hypsométriques, et le plateau du Thibet, entre le 71° et 83° longitude orientale, n'atteint pas tout à fait une hauteur moyenne de dix-huit cents toises, ce qui est à peine la hauteur de la plaine fertile de Caxamarca dans le Pérou; mais il est inférieur de 211 toises à la hauteur du plateau de Titicaca, et de 337 toises au-dessous du niveau des rues de la ville supérieure de Potosi. Il n'appartenait qu'à M. de Humboldt de faire de ces rapprochements orographiques qui, d'une manière si grandiose, mettent l'Ancien Monde en contact avec le Nouveau. Sa *Carte des Chaînes de Montagnes et des Volcans de l'Asie centrale*, tracée en 1839, et publiée seulement en 1843, rectifie bien des erreurs longtemps accréditées, et diffère ainsi radicalement de toutes les cartes du même genre qui ont paru jusqu'à ce jour. Indiquant à grands traits la direction moyenne et la hauteur des chaînes de montagnes, elle représente l'intérieur du continent asiatique depuis 30° jusqu'à 60° de latitude, entre les méridiens de Péking et de Cherson. — Ce fut à la suite de cette expédition que l'Académie de Saint-Pétersbourg établit, sur la proposition de M. de Humboldt, des stations magnétiques et météorologiques qui s'étendent de Saint-Pétersbourg à Peking. Cet exemple fut imité par le gouvernement anglais pour l'hémisphère austral.

Après la révolution de 1830, M. de Humboldt fut chargé par Frédéric-Guillaume III de reconnaître, de la part de la Prusse, l'avénement du roi Louis-Philippe. Depuis lors il renouvela, presque chaque année, ses voyages à Paris, à la grande satisfaction des nombreux amis et admirateurs qu'il y compte depuis si longtemps. Vers cette même époque il élabora et fit imprimer son *Examen critique de la Géographie du Nouveau Continent*; Paris, 1835-38; 5 vol. in-8° (édit. allemande par Ideler, Berlin, 1836, 3 vol.), ouvrage plein de recherches d'érudition. Son dernier séjour à Paris, qu'il a toujours tant aimé, est de 1847 à 1848 (d'octobre à janvier). Nous ne mentionnerons qu'en passant deux petits voyages qu'il fit, l'un en 1841, à Londres, en accompagnant le roi Frédéric-Guillaume IV, qui tint sur les fonts de baptême le prince de Galles, l'autre en 1845, à Copenhague. — Bien que l'illustre voyageur n'ait jamais revu l'Amérique, où son nom est devenu si populaire, il s'est toujours vivement intéressé aux progrès de la civilisation dans ce jeune et grand continent. C'est sur les instances de M. de Humboldt que le général Bolivar fit, en 1828 et 1829, exécuter par Loyd et Falmore un nivellement exact de l'isthme de Panama entre Panama et l'embouchure de la rivière de Chagres (1). D'autres travaux, tels que tracés de canaux, de chemins de fer, d'écluses, de tunnels, ont été faits depuis par d'habiles ingénieurs français. Mais dans ces travaux, exécutés dans la direction méridienne, entre Porto-Bello et Panama, ou à l'ouest, vers Chagres et Cruces, les points les plus importants, signalés par M. de Humboldt, points dirigés de l'est et du sud-est de l'isthme, sont des deux côtés du littoral restés inaperçus. « Tant que cette partie, ajoute l'illustre savant, n'aura pas été représentée géographiquement par des déterminations exactes de latitude et de longitude, faciles à exécuter, et hypométriquement, en mesurant avec le baromètre les reliefs du sol, je regarde le jugement, aujourd'hui encore (en 1849) si diversement répété, savoir que l'isthme de Panama est impropre à l'établissement d'un canal océanique (canal qui

(1) La relation historique a été donnée par M. G. Rose, dans *Mineralogisch-geognostische Reise nach dem Ural, Altai et dem Caspischen Meere*; Berlin, 1837-1842, 2 vol., in-8°.

(2) Il en existe deux traductions françaises, publiées presque simultanément, l'une de M. Galusky (Gide), et l'autre du signataire de cet article (Firmin Didot).

(1) *Philosoph. Transact.*, 1830, p. 59.

aurait moins d'écluses que le canal calédonien), et, indépendamment des saisons, au libre passage des vaisseaux venant du Chili et de la Californie, ou de New-York et de Liverpool, comme non fondé et tout à fait téméraire. » (1)

Le même qui, il y a plus d'un demi-siècle, explora le Nouveau Monde, et qui à l'âge de soixante ans visita l'Asie centrale, le même homme entreprit, octogénaire, de passer en revue, dans une œuvre monumentale, l'ensemble des connaissances humaines sur le ciel et la terre. Le premier volume du *Cosmos* (édit. allemande) parut en avril 1845, et le quatrième, que nous avons sous les yeux, au commencement de 1858. C'est dans cet ouvrage qu'il faut chercher les vues générales de M. de Humboldt sur le domicile planétaire départi au genre humain, en même temps que la part de gloire qui lui revient dans les progrès des sciences. Le *Cosmos* est la synthèse du monde physique; c'est sur une grande échelle le développement des *Tableaux de la Nature* : dans l'un comme dans l'autre livre l'auteur a voulu montrer que la forme sévère de la science, ou la description rigoureuse des phénomènes du globe, peut très-bien s'allier avec une peinture animée des scènes de la nature. Il aurait complétement réussi dans cette tâche ardue, si une certaine coquetterie de savant, qui perce surtout dans les notes, n'avait pas rendu la lecture du *Cosmos* un peu fatigante pour les gens du monde, eux qui ne se fâchent jamais quand, pour être plus clair, on les suppose plus ignorants qu'ils ne sont. D'un autre côté, les savants et les érudits, qui goûteront fort ces notes hérissées de faits et de citations, ne trouveront pas au texte cette gravité didactique qui repousse le *profanum vulgus*, et qui est pour les initiés un des ornements nécessaires de la science. Il faut être bien habile dans le grand art d'instruire et de plaire pour ne pas échouer contre l'un de ces deux redoutables écueils. Mais laissons là notre critique, et bornons-nous à dire très-sommairement ce que le *Cosmos* renferme.

L'ouvrage débute (2) par des considérations sur les sensations ou jouissances variées que procure l'aspect et l'étude de la nature. En première ligne se place cette sensation générale de bien-être qui résulte du simple contact de l'homme avec la nature : cette mise en présence du grand Tout « adoucit la douleur et apaise les passions quand l'âme est péniblement agitée »; c'est le pouvoir calmant qu'exerce sur nous le pressentiment d'une harmonie à jamais troublée. Puis vient la sensation que produit en nous l'aspect d'un paysage, la configuration de la surface du globe dans des limites définies : la lutte des éléments déchaînés, la nudité des steppes et des déserts, la vue de champs fertiles, etc., excitent des émotions de ce genre. L'auteur évoque ici, avec bonheur, le souvenir d'une de ces nuits tropicales où les étoiles « versent une douce lumière sur la surface mollement agitée de l'Océan »; puis il rappelle « ces vallées profondes des Cordillères, dans lesquelles les stipes élancés des palmiers, agitant leurs panaches, percent les voûtes végétales, et forment, en longues colonnades, une forêt sur la forêt ». L'uniformité des variations atmosphériques (1) et les contrastes de climats et de végétation suivant la différence des hauteurs semblent, dans la zone torride, refléter l'invariabilité des lois qui gouvernent les mouvements célestes. Les détails que l'auteur fournit à l'appui de ces peintures sont aussi beaux qu'abondants. Malheureusement, cette abondance même des détails à côté des pensées généralisatrices, cette richesse de souvenirs et d'incidents font souvent perdre au lecteur le fil conducteur. Une troisième jouissance, plus raffinée, naît de la connaissance des lois de la nature : l'homme se plaît à trouver, comme disait Schiller, « le pôle immuable dans l'éternelle fluctuation des choses créées ». Mais l'auteur ne veut point, et en cela il a bien raison, des rêveries de la philosophie de la nature. Après ce préambule il trace à grands traits et d'une main sûre le tableau de l'univers depuis les nébuleuses et les étoiles jusqu'à l'écorce terrestre et la distribution des végétaux et des animaux sur le globe. Les roches qui composent notre planète, et dont nous ne connaissons guère que la surface, M. de Humboldt les divise en quatre classes : 1° *roches d'éruption*, sorties de l'intérieur du globe, ou *volcaniquement* (à l'état de fusion), ou *plutoniquement* (à l'état de ramollissement); 2° *roches de sédiment*, précipitées ou condensées dans un milieu liquide, où elles étaient primitivement dissoutes ou en suspension; 3° *roches métaphoriques*, dont la texture et le mode de stratification ont été altérés, soit par le contact ou la proximité d'une roche d'éruption volcanique ou plutonique, soit par l'action des vapeurs et des sublimations qui accompagnent le soulèvement de certaines masses à l'état de fluides ignés; 4° *conglomérats*, formés des débris des trois roches précédentes divisées mécaniquement. — Dès 1817, M. de Humboldt eut l'heureuse idée de rendre la distribution de la chaleur sur le globe par une représentation graphique analogue à celle que Halley avait imaginée pour le magnétisme terrestre. Les lignes *isothermes*, *isothères* et *isochimènes*, représentant les températures moyennes annuelles estivales et hivernales, a fourni depuis une base certaine à la climatologie. Pour s'en faire une idée bien nette, il faut partir de l'hypothèse qui suppose la terre formée de couches homogènes, ayant partout la même faculté d'absorber les

(1) *Tableaux de la Nature*; dernière édit., t. II, p. 337 et suiv. (de la trad. de M. Hœfer).

(2) Le 1er volume du *Cosmos* a été traduit en français par M. H. Faye; Paris, 1846, in-8°.

(1) M. de Humboldt a l'un des premiers signalé la régularité des *maxima et minima* du baromètre dans les régions équinoxiales, ce qui permet d'y employer cet instrument pour ainsi dire en guise d'horloge.

rayons solaires et le même pouvoir de rayonner la chaleur vers les espaces célestes. Dans cette hypothèse, les lignes isothermes, isothères et isochimènes seraient toutes parallèles à l'équateur et les mêmes à la surface du globe, à parité de latitude. Or, tout ce qui fait varier (et c'est là ce qui a toujours lieu en réalité) les pouvoirs absorbants et émissifs, dérange le parallélisme de ces lignes. Ces inflexions, les angles sous lesquels les lignes isothermes, isothères et isochimènes coupent les cercles de latitude, la position du sommet de leur convexité ou de leur concavité par rapport au pôle de l'hémisphère correspondant, sont des effets de causes qui modifient plus ou moins profondément la température sous les diverses latitudes. C'est par là que M. de Humboldt est arrivé à fonder la géographie des plantes et des animaux sur des bases scientifiques. — Le deuxième volume contient le tableau de l'histoire des sciences; « le reflet du monde extérieur dans l'imagination de l'homme » en forme la première partie, et l'essai historique sur le développement progressif de « l'idée de l'univers » la seconde. C'est surtout dans ce volume que l'auteur révèle sa triple qualité de savant, de peintre et de penseur (1). Après y avoir poursuivi le développement de l'idée de l'univers dans *le temps*, il revient à *l'espace* occupé par les corps célestes. C'est là le sujet du troisième volume, exclusivement consacré à l'astronomie (2). La zone des astéroïdes, dont le nombre augmente tous les ans, porta M. de Humboldt à diviser les planètes en trois groupes : 1° les planètes intérieures (Mercure, Vénus, Terre, Mars), situées plus près du Soleil, et en deçà des astéroïdes : elles sont toutes de grandeur moyenne, un peu plus petites que la Terre, relativement très-denses, peu aplaties, douées d'un mouvement de rotation à peu près uniforme, de vingt-quatre heures au moins, et dépourvues de satellites, à l'exception de la Terre; 2° la zone intermédiaire des astéroïdes, qui se font remarquer par leur petitesse ainsi que par l'excentricité et l'inclinaison de leurs orbites; 3° les planètes extérieures (Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune), situées entre la zone des astéroïdes et les extrémités encore inconnues du système solaire, sont beaucoup plus grandes, cinq fois moins denses, d'un mouvement de rotation plus rapide, d'un aplatissement plus sensible, et toutes pourvues de satellites. Les observations de M. de Humboldt sur la lumière zodiacale, probablement un effet du rayonnement de l'atmosphère solaire, méritent d'être prises en considération par les astronomes. « C'est surtout des régions tropicales, où les phénomènes météorologiques montrent dans leurs variations le plus d'uniformité et de régularité, qu'il est permis d'attendre des éclaircissements sur la nature de la lumière zodiacale. » Dans le quatrième volume, paru en 1858 (1), entièrement consacré à la physique du globe, l'auteur développe avec l'autorité du maître plusieurs points qu'il n'avait fait qu'ébaucher dans le premier volume; tels sont, entre autres, le magnétisme terrestre (lignes isogones, isoclines et isodynames), les tremblements de terre et la zone des volcans. Fidèle à sa méthode, l'auteur traite ces intéressants sujets sous le double rapport de l'histoire et de la science du *Cosmos*, en entendant par ce mot l'enchaînement des phénomènes terrestres et des phénomènes célestes. « Rien de ce qui se passe sur notre planète ne saurait, dit-il, être conçu sans une connexité *cosmique*. Déjà le nom de planète indique sa dépendance d'un corps central, des rapports avec un groupe de corps célestes de grandeur différente, mais probablement d'une même origine. On soupçonna de bonne heure l'influence du Soleil sur le magnétisme terrestre, et Kepler avait même supposé que tous les axes des planètes étaient dirigés magnétiquement vers le même point du ciel; et, suivant ce grand astronome, le Soleil était lui-même un corps magnétique, doué de la force qui fait mouvoir les planètes. » — Attentif à tous les travaux de ses contemporains, M. de Humboldt a toujours soin de conduire la science jusqu'au moment même où il écrit. Ainsi, en analysant les découvertes relatives à l'intensité du magnétisme terrestre, auxquelles il eut lui-même une grande part, il arrive jusqu'aux variations séculaires qui ne reposent encore que sur un très-petit nombre d'observations, et il cite à ce sujet celles qui ont été faites à Toronto, au Canada, de 1845 à 1849, et qui paraissent montrer une diminution magnétique. La périodicité des inclinaisons, dont il parle ensuite, n'est connue d'une manière certaine que depuis le fonctionnement des stations magnétiques établies par le gouvernement britannique dans les deux hémisphères. Il en résulte, ce qu'avait déjà reconnu Arago, à savoir que l'inclinaison magnétique est plus grande à neuf heures du matin qu'à six heures du soir, pendant que l'intensité de la force magnétique (mesurée par le nombre des oscillations de l'aiguille horizontale) a son *minimum* dans la première et son *maximum* dans la seconde période. Quant aux variations de déclinaison, M. Lamont, cité par M. de Humboldt, y reconnut une période de dix ans et huit mois. Dans l'intervalle de 1841 à 1850, les moyennes des déclinaisons mensuelles avaient leur *minimum* en 1843 et leur *maximum* en 1848. Cette période décennale coïncide, chose remarquable, avec la fréquence décennale des taches du Soleil.

Mais arrêtons-nous dans cette incomplète analyse du *Cosmos*. A part quelques défauts, qui ne tiennent qu'à la forme ou à l'enchevêtrement des détails, c'est un ouvrage qui restera : *monumen-*

(1) La traduction française de ce volume est de M. Galusky; Paris, 1848.

(2) La première partie de ce volume (comprenant l'astronomie stellaire) a été traduite par M. Faye, Paris, 1851; et la deuxième partie par M. Galusky, ibid., 1852.

(1) La traduction française n'en a pas encore paru.

tum ære perennius. Bien que produit à un âge que peu d'hommes atteignent, il rappelle, par la vigueur du style et la fraîcheur de l'imagination, les œuvres de la jeunesse de l'auteur.

Tandis que, par une loi fatale, tous les hommes, à partir de quatre-vingts ans et souvent plus tôt, voient leurs facultés décliner et s'éteindre, M. de Humboldt, bientôt nonagénaire, semble, par une faveur spéciale du ciel, faire exception à cette loi de la nature ; c'est que la conscience d'avoir bien accompli sa mission terrestre est seule capable d'entretenir et de ranimer ainsi, jusqu'au moment suprême, l'étincelle de la vie et du génie. Celui qui, par la multiplicité de ses travaux et par les progrès qu'il a fait faire à toutes les sciences qu'il a cultivées, mérite le surnom d'*Aristote moderne*, a en même temps noblement consacré sa haute position à servir ses semblables : bien des savants doivent leurs places, leurs honneurs et même leur renommée aux conseils et à l'influence légitime du doyen des associés de l'Institut de France et du conseiller favori du roi de Prusse. — La Prusse a produit, dans deux genres bien différents, deux hommes dont elle s'enorgueillit à juste titre : Frédéric II et Alexandre de Humbolt. F. H.

Lövenberg, A. V. Humboldt, *Reisen in Amerika und Asien* ; Berlin, 1848. — Follette Bauer, *Lives of the brothers Humboldt* ; Lond., 1852. — Klencke, *Al. V. Humboldt, ein biograph. Denkmal* ; Leips., 1852, 2e édit. — *Conversations-Lexikon*. — *Galerie des Contemporains*.

HUME (*David*), philosophe et historien anglais, né à Édimbourg, le 3 avril 1711, mort dans la même ville, le 25 août 1776. Il appartenait à une branche peu fortunée de la famille des comtes de Home ou Hume ; et comme il était le frère cadet, il n'eut qu'un petit patrimoine. Encore en bas âge, il perdit son père, et sa mère le destina à la jurisprudence, mais ses inclinations l'entraînèrent vers une autre carrière. « Je suivis avec succès, dit-il dans son *autobiographie*, le cours ordinaire de l'éducation, et je fus saisi de bonne heure d'un goût pour la littérature, qui a été la passion dominante de ma vie et la grande source de mes jouissances. Mes dispositions studieuses et mon intelligence firent croire à ma famille que j'étais propre à la jurisprudence ; mais j'éprouvais une insupportable aversion pour tout ce qui n'était pas recherches philosophiques et savoir en général ; et tandis qu'on me croyait occupé sur Vinnius et Voet, je dévorais secrètement Cicéron et Virgile. » — « Notre éducation de collége en Écosse, ajoute-t-il, s'étendant peu au delà des langues, finit ordinairement quand les écoliers ont quatorze ou quinze ans. A cet âge je fus abandonné à mon choix pour mes lectures, et je me sentis une inclination presque égale pour les livres de raisonnement et de philosophie, pour la poésie et les belles-lettres. Quiconque est familier avec les philosophes et les critiques sait qu'il n'y a rien d'établi dans aucune de ces deux sciences, et qu'elles ne contiennent guère que des disputes sans fin, même sur les articles fondamentaux. A leur examen je sentis croître en moi une certaine audace d'esprit qui, loin d'être inclinée à se soumettre à aucune autorité sur ces matières, me conduisait à chercher une nouvelle méthode qui pût établir la vérité. » Le vœu le plus ardent du jeune homme était de se consacrer aux lettres, mais la médiocrité de sa fortune ne lui permettait pas de réaliser ce plan de vie, et sur les instances de sa famille il fit une faible tentative pour entrer dans une carrière lucrative. Il se rendit à Bristol en 1734, et devint commis chez un riche marchand. Quelques mois de cette profession le dégoûtèrent complétement du commerce. Il passa en France, où la vie était moins chère, et avec l'intention d'y poursuivre ses études dans une ville de province. Il s'établit d'abord à Reims, où il séjourna peu, puis à La Flèche, où il passa près de trois ans, uniquement occupé de méditations philosophiques et de ses rêves de réputation. Le séjour de La Flèche en lui rappelant la gloire de Descartes l'encourageait à tenter la même entreprise ; mais il n'eut pas, comme le philosophe français, la patience de mûrir lentement ses idées, et il les livra au public avec l'ardeur imprévoyante de la jeunesse. Rentré en Angleterre à la fin de 1737, il publia, au mois de février 1739 son *Traité sur la Nature humaine*. Il avait fondé d'immenses espérances sur cet ouvrage, qui devait selon lui changer complétement la philosophie (*produce a total alteration in philosophy*). Un peu déconcerté de voir que le monde marchait comme avant, et que la philosophie n'était pas renversée, il alla cacher son désappointement dans la résidence maternelle, à Ninewells. Cet échec hâta chez lui l'expérience. Laissant de côté l'ambitieux projet d'embrasser la nature humaine dans une grande théorie, il traça de courtes esquisses, qu'il publia en 1741, sous le titre d'*Essais de Morale et de Politique*. Ce petit recueil, qui à force de révisions et d'additions devint plus tard un chef-d'œuvre, eut un modeste succès, dont l'auteur, moins exigeant que la première fois, sut se contenter. En 1745 il fut attaché au marquis d'Annandale, qui à cause de son triste état mental avait besoin d'un compagnon. Cette position de secrétaire d'un maniaque avait, malgré d'assez grands avantages pécuniaires, quelque chose d'humiliant que Hume ressentit avec amertume et dont il garda longtemps le souvenir. En quittant le marquis d'Annandale il trouva une situation plus convenable auprès du général Saint-Clair, qui l'emmena avec lui en 1746 comme secrétaire d'ambassade à Vienne et à Turin. « Ces deux années, dit Hume, sont presque la seule interruption qui ait été apportée à mes études dans le cours de ma vie ; je les passai agréablement et en bonne compagnie ; et mes appointements, avec mon économie, me permirent d'acquérir une fortune que j'appelais indépendante, quoique beaucoup de mes amis fussent disposés à sourire quand

je parlais ainsi; bref, j'étais maintenant maître de près de mille livres. » De retour dans sa retraite de Ninewels, il composa ses *Discours Politiques*, qui formèrent la seconde partie de ses *Essais*, et ses *Recherches sur les Principes de la Morale*, où il reprit les doctrines du *Traité sur la Nature humaine*. Ces deux ouvrages parurent en 1752, l'un à Édimbourg, l'autre à Londres; et, tandis que le premier obtenait un grand succès, le second passa inaperçu. Vers la même époque, Hume, qui avait perdu sa mère, quitta Ninewells et vint s'établir à Édimbourg. Il y était depuis quelques mois lorsque la faculté des avocats le choisit pour son bibliothécaire. Ses appointements furent une utile addition à son petit revenu; mais, bientôt choqué des observations des curateurs de la faculté, il renonça à son traitement en faveur de Blacklock, le poëte aveugle. Il se contenta de l'avantage d'avoir à sa disposition trente mille volumes. Trouvant dans ce riche dépôt d'amples matériaux pour une histoire de la maison des Stuarts, il se mit aussitôt à l'œuvre. Le premier volume de cet ouvrage parut en 1754.

Hume avait de grandes prétentions à l'impartialité, et il fut surpris d'être accusé de toutes parts de ne voir les choses que d'un côté. « Je fus assailli, dit-il, par un cri universel de reproche, de désapprobation et même d'exécration. Anglais, Écossais et Irlandais, whig et tory, homme d'église et sectaire, libre penseur et dévot, patriote et courtisan, unirent leur rage contre l'homme qui avait osé verser une larme sur le sort de Charles Ier et du comte de Strafford; quand les premières ébullitions de leur furie furent apaisées, le livre, ce qui était encore plus mortifiant, sembla tomber dans l'oubli. M. Millar (le libraire) me dit que dans douze mois il n'en avait vendu que quarante-cinq exemplaires..... J'étais, je l'avoue, découragé; et si la guerre n'eût pas en ce moment éclaté entre la France et l'Angleterre, je me serais certainement retiré dans quelque ville de province du premier de ces royaumes; j'aurais changé mon nom, et je ne serais jamais plus retourné dans mon pays natal. Mais comme ce projet n'était plus praticable et que mon prochain volume était considérablement avancé, je résolus de prendre courage et de persévérer. » Entre le premier et le second volume, il publia son *Histoire naturelle de la Religion*, qui fut violemment attaquée par le docteur Hurd. Le second volume de l'*Histoire d'Angleterre*, qui embrasse la période depuis la mort de Charles Ier jusqu'à la révolution de 1688, parut en 1756. « Ce volume, dit-il, eut le bonheur de donner moins de déplaisir aux whigs, et fut mieux reçu; non-seulement il se soutint par lui-même, mais il aida à relever son malheureux frère. » L'*Histoire de la Maison de Tudor* fut publiée en 1759, et deux volumes contenant l'*Histoire de l'Angleterre au moyen âge* complétèrent l'ouvrage en 1761. Arrivé à ce moment de sa vie, Hume, dans son *autobiographie*, se félicite un peu naïvement du succès de son œuvre. « Malgré la variété des vents et des saisons auxquels mes écrits avaient été exposés, dit-il, ils avaient assez réussi pour que les droits d'auteur que me payait le libraire surpassassent tout ce qu'on avait vu jusque-là en Angleterre. Je n'étais pas seulement indépendant, mais opulent. Je me retirai dans ma contrée natale (il avait fait récemment un séjour à Londres), bien décidé à ne remettre jamais les pieds dehors, et avec la satisfaction de n'avoir jamais présenté de requête à aucun homme en place, de n'avoir même jamais cherché l'amitié d'aucun. » Cette fière détermination ne fut pas de longue durée. Le comte d'Hertford lui proposa, en 1763, de l'accompagner à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade. Hume se fit un peu prier; mais enfin le désir de revoir la France l'emporta sur l'amour de la retraite. Sa réputation l'avait devancé à Paris, et il y fut reçu avec une faveur qui tenait de l'engouement. A sa première visite à Fontainebleau, les témoignages d'admiration dont il fut accablé, même de la part des membres de la famille royale, l'embarrassèrent un peu, mais il s'y habitua vite. A Versailles le dauphin voulut le présenter à ses trois fils. Ces enfants, qui devaient être rois tous trois, et dont la vie devait être si tragiquement agitée, débitèrent au philosophe de petits compliments qu'on leur avait fait apprendre. Le plus jeune (depuis Charles X), alors âgé de six ans, avait oublié sa leçon et ne put prononcer que quelques paroles inintelligibles. « Toute cette nation, écrivait Hume à Ferguson, depuis la famille royale jusqu'au dernier échelon, semble avoir pris à cœur de me persuader, par toutes espèces de marques d'estime, qu'elle me considère comme un des plus grands génies du monde. Je ne crois pas que Louis XIV lui-même ait jamais eu à endurer pendant trois semaines autant de flatteries. » — « Vous me demandez, écrivait-il encore à Robertson, quel est mon genre de vie : je ne mange que de l'ambroisie, je ne bois que du nectar, je ne respire que de l'encens, je ne foule que les fleurs. Tous les hommes, et plus encore toutes les femmes que je rencontre, croiraient manquer au devoir le plus indispensable en ne m'adressant pas une longue et compendieuse harangue à ma louange. » — « M. Hume doit aimer la France, dit Grimm; il y a reçu l'accueil le plus distingué et le plus flatteur. Paris et la cour se sont disputé l'honneur de se surpasser. Cependant M. Hume est bien aussi hardi dans ses écrits philosophiques qu'aucun philosophe de France : ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que toutes les jolies femmes (1) se le sont

(1) Une des plus spirituelles des dames à la mode, la comtesse de Boufflers, lui écrivait : « Mais quelles expressions employerai-je pour vous faire connaître l'effet qu'a produit sur moi votre divine impartialité? J'aurais besoin en cette occasion de votre propre éloquence, pour bien rendre ma pensée. En vérité, je crois avoir devant les yeux l'ouvrage de quelque substance céleste, dégagée des

arraché et que le gros philosophe écossais se plaît dans leur société. C'est un excellent homme que David Hume; il est naturellement serein. Il entend finement, il dit quelquefois avec sel, quoiqu'il parle peu; mais il est lourd et n'a ni chaleur, ni grâce, ni agrément dans l'esprit, ni rien qui soit propre à s'allier au ramage de ces charmantes petites machines qu'on appelle jolies femmes. » A côté de cette esquisse de Grimm, il faut placer une petite anecdote racontée par Mme d'Épinay. Il était alors de mode de jouer des proverbes dans les salons. Sur sa réputation d'homme de génie, on crut Hume très-propre à ce genre d'exercice. « Il fit son début chez M. de T..., dit Mme d'Épinay. On lui avait destiné le rôle d'un sultan entre deux esclaves, employant toute son éloquence pour s'en faire aimer; les trouvant inexorables, il devait chercher le sujet de leurs peines et de leur résistance. On le place sur un sofa entre les deux plus jolies femmes de Paris : il les regarde attentivement, il se frappe sur le ventre et les genoux à plusieurs reprises, et ne trouve jamais autre chose à dire que : « Eh bien, mesdemoiselles... eh bien, vous voilà donc... eh bien, vous voilà... vous voilà... » Cette phrase dura un quart d'heure sans qu'il pût en sortir. » Cette mésaventure ne nuisit pas à Hume, et les jolies femmes continuèrent à se l'arracher. « Il est de tous les soupers fins, ajoute Mme d'Épinay, et il n'y a point de bonnes fêtes sans lui. »

Lorsque lord Hertford fut, en 1765, nommé lord lieutenant d'Irlande, Hume resta à Paris comme chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée du duc de Richmond. Il retourna en Angleterre en 1766, et emmena avec lui J.-J. Rousseau. Cette liaison, si vite suivie d'une brouille éclatante, fut pour Hume une cause de nombreuses contrariétés. Sa popularité parisienne en souffrit même un peu, quoique les torts ne fussent pas de son côté. Depuis la publication de sa correspondance on peut suivre dans ses lettres à Blair les progrès et le déclin rapide de cette amitié. Sous des apparences lourdes et froides, Hume, qui cachait de la vivacité et une certaine tendance à l'enthousiasme, s'était pris de goût et d'admiration pour l'insociable philosophe de Genève. Il souriait à l'idée de lui ménager une agréable retraite en Angleterre. En vain s'entendait-il dire qu'il ne serait pas arrivé à Calais sans s'être brouillé avec lui, il persista dans son projet. Un ou deux mois suffirent pour lui en montrer l'imprudence. Il avait eu d'abord l'intention d'établir son hôte chez un jardinier français de Fulham. Un riche propriétaire, M. Davenport, offrit à Rousseau un asile dans sa maison de campagne du comté de Derby. Rousseau accepta, malgré Hume, qui, commençant à le connaître, redoutait pour lui les suites de ce confinement. « Il sera absolument sans occupation, écrit-il à Blair, sans compagnie et presque sans amusement d'aucun genre. Il a très-peu lu durant le cours de sa vie, et il a maintenant tout à fait renoncé à la lecture. Il a vu très-peu, et n'a aucune espèce de curiosité de voir ou d'observer. Il a, à proprement parler, réfléchi et étudié fort peu, et n'a pas en vérité beaucoup de savoir. Il a seulement senti durant tout le cours de sa vie; et, à cet égard, sa sensibilité s'élève à un degré qui dépasse tout ce que j'ai vu jusqu'ici; mais elle lui donne en outre un sentiment plus aigu de la peine que du plaisir. Il est comme un homme qui serait dépouillé non-seulement de ses vêtements, mais encore de sa peau, et qui dans cet état aurait à lutter avec les éléments tumultueux qui troublent perpétuellement ce bas monde. » Dans cette disposition d'esprit, Rousseau, livré à lui-même, au fond d'une solitude, se créa les plus sombres chimères. Il en vint à croire que Hume s'était entendu contre lui avec les philosophes de Paris, et l'avait attiré en Angleterre pour le faire oublier. Plein de cette idée, il écrivit à Hume une lettre insensée où il exprimait les soupçons les plus injurieux, et donnait à quelques faits vrais une odieuse et extravagante interprétation. Le philosophe écossais, qui aurait dû avoir pitié d'une monomanie dont il avait si finement décrit la cause, ne sut pas résister à un premier mouvement d'indignation. Il s'écria que Rousseau était sans comparaison le plus noir et le plus atroce coquin qui existât au monde, et il publia leur correspondance. Tous les torts étaient évidemment du côté de Rousseau; mais le procédé final de Hume manquait de délicatesse. Il devait compatir aux manies d'un génie malheureux, et ne pas les révéler avec une cruelle indiscrétion. Après avoir clos par une publication au moins inutile ce singulier épisode de sa vie, Hume, qui semblait tenir un peu moins à l'indépendance depuis qu'il possédait la fortune, devint sous-secrétaire d'Etat en 1767. Il quitta les affaires avec le général Conway en 1768, et retourna à Édimbourg, « fort riche, dit-il (il possédait un revenu de mille livres (25,000 f. par an), bien portant, et avec perspective de jouir longtemps de son aisance, et de voir les progrès de sa réputation. » Son espoir ne se réalisa qu'incomplétement, et il n'atteignit pas un âge avancé. Une dyssenterie chronique dont il fut atteint depuis 1774 fit des progrès alarmants dans les premiers jours de 1776. Le malade vit sans anxiété et sans regret sa fin approcher graduellement, et il s'éteignit presque sans douleur. Hume a laissé de lui-même un portrait un peu trop flatteur sans doute, mais suffisamment exact pour que nous le citions ici : « J'étais, dit-il, d'un tempérament doux, qui se possédait facilement, ouvert, sociable, gai, capable d'attachement, peu susceptible de haine, et né avec beaucoup de modération dans toutes mes passions. Le désir de me distinguer dans la carrière des lettres, qui fut toujours ma passion dominante, ne m'a jamais aigri le caractère, quoique j'aie vu tant de

passions, qui pour l'utilité a daigné écrire les événements de ces derniers temps. »

fois mes espérances renversées. Ma société n'était désagréable ni à la jeunesse frivole, ni aux personnes studieuses et instruites. Et comme je trouvais un plaisir singulier à fréquenter les femmes modestes et vertueuses, j'eus toujours à me louer de leurs procédés envers moi. Plusieurs hommes éminents par leur sagesse ont eu, je le sais, de justes raisons de se plaindre de la calomnie; mais je ne fus pas même atteint par sa dent envenimée; et quoique je me sois imprudemment exposé à la haine des factions civiles et religieuses, elles semblaient avoir perdu toute leur fureur à mon égard : mes amis n'eurent jamais besoin de justifier un seul trait de mon caractère ni une seule circonstance de ma conduite. »

Comme métaphysicien David Hume fut éminent, quoique ses idées soient loin d'avoir la rigueur scientifique qu'on leur a attribuée. Il était sceptique, mais d'un scepticisme plus étendu que profond et qu'il n'éleva jamais à la hauteur d'un système philosophique ; il s'en servit comme d'un instrument contre ce qui lui paraissait des préjugés en morale et en religion ; et il prétendit que cette guerre était un jeu. Il attaqua les principes de la religion naturelle en affectant pour eux un respect qu'il ne ressentait pas (1). Il conseillait la même réserve, la même dissimulation à l'égard du christianisme. Au colonel Edmonstone, qui le consultait au sujet d'un jeune homme qui éprouvait des scrupules au moment d'entrer dans les ordres, il répondait : « C'est trop respecter le vulgaire et ses superstitions que de se piquer de sincérité à leur égard. S'est-on jamais fait un point d'honneur de dire la vérité aux enfants et aux fous ? Si la chose méritait d'être traitée sérieusement, je lui dirais que l'oracle pythien, avec l'approbation de Xénophon, avertit chacun d'adorer les dieux établis par les lois de la ville. Je voudrais qu'il fût encore en mon pouvoir d'être hypocrite sur ce point. Les communs devoirs de la société l'exigent habituellement, et la profession ecclésiastique ajoute bien peu à cette innocente dissimulation ou plutôt *simulation* sans laquelle il est impossible de vivre dans le monde. » Ce curieux passage contient toute la pensée de Hume. On voit que certaines réserves de ses écrits sont de simples précautions dont il ne faut pas tenir compte. Son scepticisme est illimité. Admettant que toutes nos idées nous viennent des sens, il prétend que, comme les sens ne peuvent nous fournir que des notions incertaines et illusoires, nous ne savons rien avec certitude. Selon lui, nous ne connaissons à vrai dire que nos idées, et il nous est impossible de savoir si ces idées correspondent à des objets réels. « L'esprit, dit-il, est une espèce de théâtre où chaque perception fait son apparition, passe et repasse dans un continuel changement... Que cette métaphore de théâtre ne nous abuse pas; c'est la succession de nos perceptions qui constitue notre esprit, et nous n'avons aucune idée, même éloignée et confuse, du théâtre où ces scènes sont représentées. Pour se reconnaître dans cette multitude de phénomènes, les savants les ont groupés en catégories, auxquelles ils ont donné arbitrairement les noms de cause, de temps, d'espace, de substance, d'âme, de Dieu. » Tout ce raisonnement repose sur le fameux axiome : « Nihil est in intellectu nisi quod prius fuerit in sensu » ; que l'on y ajoute seulement, avec Leibnitz, « nisi intellectus ipse », et le scepticisme de Hume n'a plus de base. Sa doctrine, excellente pour détruire des erreurs accréditées, a peu de valeur et d'originalité comme système philosophique. Il ne fut qu'un critique hardi et pénétrant, et laissa à Kant l'honneur d'être le grand métaphysicien du scepticisme critique.

Les *Essais* de Hume *sur la Littérature* sont bien au-dessous de ses *Dissertations Philosophiques* ; il n'en est pas de même de ses *Essais Politiques*, qui comptent parmi ses meilleures productions, et qui eurent le mérite de devancer les écrits de ce genre publiés en France et en Angleterre. Quelques-uns des principes essentiels de la science y sont exposés avec autant de finesse que de clarté. Hume est surtout estimé comme historien. Toutes les parties du grand ouvrage où il raconte les annales de la Grande-Bretagne ne sont pas également remarquables. Les deux volumes consacrés au moyen âge ne sont qu'une compilation intelligente et bien écrite; l'*Histoire des Tudors* laisse aussi beaucoup à désirer pour l'étendue et la profondeur des recherches. L'*Histoire des Stuarts*, sans être toujours fondée sur des documents originaux, est un ouvrage supérieur, malheureusement un peu gâté par les préjugés de l'auteur qui, cependant, se vantait de n'en pas avoir. Hume était Écossais et aimait dans les Stuarts une dynastie nationale. Détestant l'Angleterre et aimant la France, il ne pouvait en vouloir aux Stuarts d'avoir subordonné leur politique à celle de Louis XIV. Le parti de la liberté avait été longtemps en Angleterre celui du protestantisme intolérant, et Hume les confond volontiers. Il ne voit dans les grandes luttes soutenues pour les droits constitutionnels que des agitations coupables ou stériles ; ces droits même ne sont à ses yeux que des illusions, et leurs champions des fanatiques et des imposteurs. Cette manière de voir, sceptique et fausse, est insinuée avec infiniment d'adresse et finit par gagner le lecteur. L'histoire de Hume, quoique médiocrement érudite et écrite à un point de vue faux, a exercé une grande et durable influence.

Les ouvrages de Hume sont : *Treatise upon human Nature* ; Londres, 1739, réimprimé en 1748, sous le titre de *Enquiry concerning human Understanding* ; — *Essays Moral, Poli-*

(1) Par prudence il n'avait pas publié une de ses premières œuvres, les *Dialogues sur la Philosophie naturelle*, dont le scepticisme agressif aurait excité la colère du clergé; mais il laissa dans son testament les indications les plus précises, les plus péremptoires pour la publication aussi prompte que possible de cet ouvrage.

[illegible] 1742, 2 vol. [illegible] Essais moraux et politiques [illegible] 1748 [illegible] forment la seconde [illegible] en 1752 [illegible] la collec- [illegible] Essais [illegible] 1760, 4 vol. [illegible] 4 vol. in-12; Paris [illegible] (Londres), 1788, 7 vol. [illegible] Essais sur le Commerce, [illegible] de l'abbé Leblanc; [illegible] in-12; Dresde, 1755, [illegible] traduites par M[lle] de La [illegible] t. XV de la Col- [illegible] Économistes, t. XV. [illegible] History of the house of Stuart; [illegible] in-4°; 2[e] vol., 1756; [illegible] Tudor; 1759, 2 vol. [illegible] from the earliest period; [illegible] d'Angleterre, dont l'o- [illegible] d'éditions dans [illegible] par Mme Belot, et [illegible] l'original, de 1760 [illegible] à Amsterdam (Paris). [illegible] (Paris), sous le titre [illegible] 1840, 16 vol. in-12. [illegible] Paris, sous la direction [illegible] nouvelle édition (la meil- [illegible] et corrigée, forment [illegible] jusqu'en 1760, [illegible] publications supplémen- [illegible] traduites [illegible] les événements jus- [illegible] qui est postérieur à [illegible] rapport direct avec [illegible] History of the Religion, [illegible] en français par Mérian, [illegible] — Life written by [illegible] from Dr Adam Smith to [illegible] an account of his last [illegible] Londres, 1777; traduit [illegible] in-12; — Dialogues on [illegible] ouvrage posthume traduit en [illegible] indication d'Édimbourg; [illegible] édition des ouvrages [illegible] a paru à Édimbourg,

[illegible] par John H. Burton [illegible]

[illegible]

HUME (Sir Abraham), ingénieur anglais, né vers 1748, mort en 1838. Il servit à bord sur l'Orson, dans l'armement envoyé contre la Hollande en 1787, et tint presque continuellement la mer pendant les longues guerres de l'Angleterre contre la France (1793-1815). En 1810 il obtint un emploi à Plymouth, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On a de Hume un court traité sur le perfectionnement de l'architecture navale. Cet ouvrage, qui contient des vues neuves et hardies, fut bien reçu, et valut à l'auteur le titre de membre de la Société royale.

Rose, General biographical Dictionary.

HUME (James Deacon), économiste anglais, né le 28 avril 1774, à Newington, dans le comté de Surrey, mort le 12 janvier 1842. Il fit ses études à l'école de Westminster, et devint, en 1790 clerc dans l'administration des douanes. Son activité et son intelligence lui valurent malgré sa jeunesse une place importante. En 1798, il se maria, et, fixant sa résidence à Pinner, près d'Harrow, il exploita une grande ferme, et se livra à des expériences sur l'agriculture, sans négliger ses devoirs officiels. En 1822, il abandonna l'industrie rurale, et revint s'établir à Lon-

dres. Le gouvernement lui confia le soin de réduire en un simple code les statuts, au nombre de quinze cents, souvent contradictoires et même inintelligibles, qui formaient alors l'inextricable labyrinthe de la législation douanière anglaise. Pour apprécier le service que James Hume rendit à l'administration et au pouvoir, il faudrait se faire une idée du désordre qui existait dans cette branche considérable des affaires. Onze actes du parlement préparés par Hume y portèrent la lumière et l'harmonie. Ce grand travail exigea du savant économiste des efforts qui ruinèrent sa santé, et fut rémunéré par une indemnité de cinq mille livres st. Sa compétence pour toutes les questions d'affaires le fit appeler comme aide-secrétaire (*joint-assistant-secretary*) au bureau du commerce. Au commencement de 1840, après quarante-neuf ans de service, il prit sa retraite, mais il n'en jouit pas longtemps, et mourut deux ans plus tard. Bien que Hume ait beaucoup écrit, il a très-peu publié, et ses travaux se bornèrent en général à préparer des papiers officiels; il fournit cependant au *British and Foreign Review* quelques articles d'économie politique, entre autres un *Essai sur le Commerce du Bois de Construction;* et il donna au *Morning Chronicle*, sous la signature de H. B. T., une série d'articles qui furent recueillis sous ce titre: *Letters on the Corn Laws and on the Right of the working classes ;* Londres, 1834, in-8°. Z.

English Cyclopædia (Biography).

HUME (*Joseph*), homme politique anglais, né à Montrose, en 1777, mort le 20 février 1855. Il étudia la médecine, et passa cinq ans chez un praticien; puis, après avoir suivi quelque temps les cours de l'université d'Édimbourg, il fut, à l'âge de vingt ans, nommé chirurgien pour le service des Indes Orientales et attaché, en 1800, comme aide-chirurgien, à l'armée qui faisait la guerre aux Mahrattes. Il se livra, dans ses loisirs, à l'étude des langues orientales avec assez de succès pour remplacer, pendant une maladie grave, l'officier attaché en qualité d'interprète à l'expédition. Hume remplit aussi les fonctions de payeur, et acquit dans ces emplois lucratifs une fortune considérable qu'un riche mariage vint encore accroître plus tard. De retour en Angleterre, il habita quelque temps Bath et Cheltenham; puis, après une excursion en Portugal et en Grèce, il fut élu, en 1812, membre de la chambre des communes pour le bourg de Weymouth; mais il n'y siégea que quelques mois et ne put se faire réélire dans l'automne de 1812. Il ne rentra au parlement qu'en 1818, comme représentant de son bourg natal de Montrose. Dans l'intervalle il se lia avec Place, Mill, et d'autres disciples de Jérémie Bentham, et porta leurs idées dans la chambre des communes. De 1818 à 1830 il représenta le bourg de Montrose; il fut ensuite élu par le Middlesex. Défait aux élections de 1837, il dut à l'influence d'O'Connell d'être élu pour Kilkenny. En 1841 il échoua devant les électeurs de Leeds; mais l'année suivante il reçut de sa ville natale un mandat qui lui fut conservé jusqu'à sa mort. « Hume, dit M. Rathery, est un exemple de ce que peuvent en politique l'esprit pratique et la persistance dans une opinion donnée. Sans autre génie que celui des affaires, sans autre éloquence que celle des chiffres, il sut conquérir le rang et l'influence d'un chef de parti. Son opposition très-avancée, presque toujours systématique, fut néanmoins toute légale et parlementaire. Chef du parti radical dans la chambre des communes, il n'eut de ce parti ni la déclamation ni les prétentions philosophiques. La tribune, les comités, le contrôle minutieux des actes ministériels, les calculs surtout, tels furent ses moyens et ses armes. Pendant toutes les sessions on le vit consacrer quinze heures par jour à l'examen des affaires publiques, et il lui arriva de prendre la parole jusqu'à quarante fois dans une seule séance. Ce fut surtout dans les questions de finances qu'il se fit une spécialité redoutable aux ministres. Au début de sa carrière parlementaire, les mesures financières de M. Vansittart étaient à l'ordre du jour : il déclara à ce ministre une guerre à mort, critiqua tous ses plans, discuta tous ses calculs, et montra dès lors ce fanatisme d'économie, cette tendance à réduire toutes les questions aux règles de l'arithmétique, qui caractérisa depuis son talent et toute sa carrière politique. » Pendant de nombreuses années Hume fut à la chambre presque le seul avocat de la réforme financière, dans toutes les branches du budget, armée, marine, administration, Église. Il demanda l'abolition de la peine du fouet dans l'armée, de la *presse* navale, de l'emprisonnement pour dettes. Avec un appui peu actif de la part de ses collègues, il obtint le rappel des lois sur les coalitions, des lois qui interdisaient l'exportation des machines et de l'acte qui défendait aux mécaniciens d'aller à l'étranger. Il attaqua incessamment les abus dans l'administration coloniale et municipale, les dépenses électorales, le système des licences, les droits sur le papier, sur l'imprimerie, sur les objets de consommation domestique. Il prit une part active à l'émancipation des catholiques romains, au rappel des actes de test et de corporation, et à la réforme électorale de 1832. En 1835 il dénonça l'existence d'un complot orangiste qui avait commencé avant l'avénement de Guillaume IV, et fit voter une adresse au roi, laquelle amena la suppression des loges orangistes. La santé de Hume déclina rapidement après la session de 1854, et il mourut au mois de février suivant, à sa résidence de Burnley-Hall, dans le comté de Norfolk. Malgré la vivacité de ses opinions radicales, des orateurs de tous les partis saisirent cette occasion de payer un tribut d'éloges à son caractère. Z.

English Cyclopædia (*Biography*). — Rathery, dans l'*Encycl. des Gens du Monde*. — Miss. Harriet Martineau, *History of thirty years' Peace*.

* **HUME** ou **HOME** (*D. Dunglas*), évocateur, né en 1835 dans les îles d'Orcades, descend d'une ancienne famille d'Écosse dont le cri de guerre était *home! home!* A l'âge de quatre ans il fut emmené en Amérique, où s'écoulèrent son enfance et sa première jeunesse. Sa faculté de seconde vue se révéla vers 1850. Il en est fait mention dans un livre publié à Boston en 1853 par E. C. Rogers, *Philosophy of mysterious Agents*. En 1855 M. Hume vint en Europe, et y renouvela les prétendus miracles qui avaient étonné le Nouveau Monde; ainsi, à Florence, les meubles s'animèrent, dit-on, d'une vie surnaturelle en sa présence, et les instruments de musique résonnèrent harmonieusement sous des doigts invisibles; on conte même qu'il s'enleva plusieurs fois dans les airs devant une nombreuse assistance. M. Hume fit en 1856 un voyage à Rome, où il fut présenté au saint-père: touché de la grâce, il se convertit; mais l'esprit de sa mère lui prédit qu'il perdrait sa puissance jusqu'au 10 février 1857. Il revint à Paris où il avait déjà séjourné, manifesta le désir d'apprendre la médecine, et commença ses études; mais, à la date du 10 février, il faillit succomber à une attaque de catalepsie suivie d'une crise très-violente. C'est dans le cours de cette maladie qu'il vit le P. Ravignan, dont l'imagination fut, dit-on, vivement frappée par les phénomènes qui eurent lieu autour de lui. Depuis cette époque M. Hume continue de se prétendre l'intermédiaire entre la terre et les puissances invisibles: il a donné des séances devant la plus haute société de Paris, et plusieurs souverains ont voulu être témoins des effets de sa mystérieuse puissance. E. C.

H. Delaage, *Le Monde illustré*, 1857. — *Le Courrier de Paris*, 1857.

HUMIÈRE (Mme d'.) *Voy.* GACON.

* **HUMIÈRES**, famille française qui tirait son nom de la terre d'Humières en Artois, mais dont la terre de Monchy-Humières en Beauvaisis devint par la suite le siége principal. Sa généalogie remonte sans interruption jusqu'à *Jean*, seigneur d'Humières, châtelain de Saint-Omer, qui assista à la bataille de Poitiers en 1356. Parmi ses descendants on distingue: *Philippe*, son petit-fils, qui combattit à Azincourt, où il fut fait prisonnier, et qui s'attacha ensuite au duc de Bourgogne; — *Matthieu*, fils du précédent, qui marcha avec ce prince contre les Brugeois en 1437, et mourut à l'attaque du château de Milly en 1442; — *Adrien*, fils du précédent, seigneur d'Humières, Bacquincourt, Bouzaincourt, etc., chevalier de la Toison d'Or; — *Jean III*, petit-fils d'Adrien, seigneur d'Humières, Monchy, etc., gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, Savoie et Piémont, nommé en 1535 gouverneur du jeune dauphin, fils de François Ier; — *Jacques*, fils du précédent, seigneur d'Humières, Monchy, etc., gouverneur de Péronne, Montdidier, et Roye, lieutenant général en Picardie; — *Charles*, fils de Jacques, seigneur d'Humières, marquis d'Ancre, tué à Ham, en 1595, ne laissa point de postérité. L'héritage de la maison d'Humières passa alors à *Jacqueline*, sœur de Charles, mariée à Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, d'une maison originaire de Touraine, dont les descendants joignirent à leur nom celui d'Humières. Cette dame fut maîtresse de Henri IV, qui la négligea bientôt pour Gabrielle d'Estrées. Les terres de Monchy, Coudun, etc., furent érigées, en 1690, en duché sous le nom Humières en faveur de *Louis de Crevant Humières*, maréchal de France, arrière-petit-fils de Jacqueline d'Humières et de Louis de Crevant. A la mort du duc d'Humières, en 1694, le nom et le duché passèrent, à défaut d'héritier mâle, comme l'avaient prescrit les lettres d'érection, à Louis d'Aumont, époux de Julie de Crevant, troisième fille du maréchal et à leurs descendants. J. V.

Anselme, *Histoire générale de la Maison du Roi et des Grands-Officiers de la Couronne*. — Moréri, *Grand Dictionnaire Historique*. — Le Bas, *Dict. encyclop. de la France*.

* **HUMIÈRES** (*Jean* d'), général français, mort au mois de juillet 1550, fut successivement chevalier de l'Ordre du Roi, puis chambellan en 1517. En 1519 il reçut le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, et fut envoyé en 1527 comme ambassadeur en Angleterre. Fait capitaine de cinquante lances en 1530, et l'un des gouverneurs du dauphin en 1535, il devint en 1537 lieutenant général aux pays d'Italie, duché de Savoie et principauté de Piémont. Il entra en effet dans le Piémont avec un corps de lansquenets; mais cette troupe indocile lui fit manquer la prise d'Ast, dont il se dédommagea en s'emparant d'Albe. Il eut en 1538 une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du roi et servit au siége de Perpignan en 1542. Quatre ans après il fut nommé chambellan du dauphin, du prince Henri II, et gouverneur des enfants de ce prince. J. V.

Chronologie Militaire, t. I, p. 187. — P. Anselme, *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*. — Hénault, *Abr. chronol. de l'Histoire de France*. — P. Daniel, *Histoire de France*. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, p. 546 à 548.

HUMIÈRES (*Charles*), marquis D'ANCRE, général français, mort en 1595, d'un coup de mousquet qu'il reçut à la prise de Ham. Gouverneur de Compiègne pendant la ligue, puis lieutenant général en Picardie, il fut un des premiers seigneurs qui, aussitôt après la mort de Henri III, reconnurent Henri IV. Le 10 décembre 1590 il s'empara de Corbie, et fit passer la garnison au fil de l'épée, sans en excepter le gouverneur. Cinq ans après il périt au siége de Ham. En apprenant sa mort Henri IV dit: « Je donnerais Ham et bien d'autres places pour un homme de ce mérite. » J. V.

De Thou, *Hist. sui temp.*, ch. CXII. — Davila, *Hist. delle Guerre civili di Francia*, liv. XV. — Bentivoglio,

Guerra di Fiandra, liv. II. — V.-P. Cayet, *Chronique Novenaire*, tome LIX, liv. VII. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI, p. [illegible].

HUMIÈRES (*Louis* DE CREVANT, marquis puis duc D'), maréchal français, mort à Versailles, le 30 août 1694. Ami de Louvois, le marquis d'Humières fit une fortune rapide. Turenne avait aussi de l'attachement pour lui et surtout pour sa femme, Louise de La Châtre. Louis XIV lui accorda également de nombreuses faveurs. Nommé gouverneur de Compiègne, sur la démission de son père, le 11 juin 1646, il fut créé maréchal de camp le 4 septembre 1650. Il leva un régiment de cavalerie en 1651, et s'en démit en 1653, servit aux siéges et à la prise de Mouzon et de Sainte-Menehould, à l'attaque des lignes d'Arras et à la prise du Quesnoy en 1654, ainsi qu'à celles de Landrecies, de Condé, de Saint-Guillain et de la Capelle en 1655. Promu au grade de lieutenant général des armées du roi, le 18 octobre 1656, il assista au siége de Saint-Venant et à la prise de cette ville, et à celle de Mardick en 1657. A la bataille des Dunes, le 14 juin 1658, il commanda les escadrons de l'aile droite. Il rendit des services signalés à la prise de Dunkerque, et concourut à la conquête de Bergues, de Furnes et de Dixmude. Il aida encore à enlever Oudenarde et Ypres, dont il fut nommé gouverneur. Après la paix de 1659, il obtint en 1660 le gouvernement général du Bourbonnais, avec le titre de sénéchal. En 1664, d'Humières représenta Ariodant aux fêtes de Versailles, où le roi jouait le personnage de Roger dans *Le Palais d'Alcine*. Il servit comme lieutenant général à l'armée du roi, sous le vicomte de Turenne, en 1667, et se trouva à la prise de Tournay, à celle de Douai et enfin à celle de Lille. Il fut employé à l'armée de Flandre, sous le frère du roi, en 1668. La paix d'Aix-la-Chapelle termina la guerre le 2 mai. Nommé gouverneur général de Flandre, d'Humières tint à Lille une sorte de cour. Le roi le créa maréchal de France en 1668, en même temps que le marquis de Créqui et le marquis de Bellefonds. On raconte que Louis XIV ayant demandé au comte de Gramont s'il savait quels étaient les maréchaux de la nouvelle promotion : « Oui, sire, répondit celui-ci, c'est M. de Créqui, M. de Bellefonds et madame d'Humières. » En 1672, d'Humières, comme ses deux collègues, refusa de prendre l'ordre de Turenne, que Louis XIV avait fait maréchal général en 1660. Pour les punir le roi les exila. Bellefonds fut envoyé à Tours, d'Humières alla à sa campagne planter des choux, selon l'expression de Mme de Sévigné, ainsi que le maréchal de Créqui, et vint ensuite à Angers. Tous trois ne rentrèrent au service à la fin de la campagne qu'après avoir fait acte d'obéissance. Adjoint au maréchal de Luxembourg, d'Humières fit peser d'énormes contributions sur la Hollande. En 1676, il avait investi la ville de Condé avec le maréchal de Créqui quand Louis XIV arriva à l'armée, le 21 avril. Cinq jours après, cette petite place se rendit. A la fin de l'année, après le départ du roi, d'Humières assiégea Aire, qui ne résista pas longtemps. L'année suivante les maréchaux de Luxembourg et d'Humières commencèrent l'investissement de Valenciennes, le 28 février; le 4 mars Louis XIV vint les rejoindre, et la place fut emportée d'assaut le 17. Le 11 avril, il se trouva à la bataille de Cassel, gagnée sur le prince d'Orange par le duc d'Orléans : d'Humières commandait l'aile droite. Au mois de décembre il prit Saint-Guillain en quelques jours. L'année suivante il se rendit maître de Gand. En 1683 il s'empara de Courtrai et de Dixmude. Au mois de mars 1684, il s'approcha d'Oudenarde et bombarda pendant trois jours et trois nuits cette ville, qu'il détruisit et où il n'essaya pas même d'entrer. La même année il perdit son fils unique, tué dans la tranchée devant Luxembourg, le 13 mai. L'année suivante Louis XIV chargea d'Humières d'aller complimenter Jacques II, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre. A son retour, d'Humières fut nommé grand-maître de l'artillerie. En 1689 il commanda une armée nombreuse en Flandre. Le 27 août il échoua devant Walcourt sur la Sambre, dont il avait voulu enlever le château, et se laissa battre par le prince de Waldeck. Cet échec força Louvois à le rappeler, et le maréchal de Luxembourg le remplaça. D'Humières n'en conserva pas moins les bonnes grâces de son souverain, qui érigea en duché-pairie sa terre de Monchy en Picardie. Louis XIV alla même plusieurs fois l'y visiter, et l'aida à embellir cette propriété. Nommé commandant général dans toute la Flandre hors les pays sujets à contribution, il fit tête à l'armée espagnole augmentée des troupes de Hanovre, tandis que le duc de Luxembourg agissait contre celle de Hollande. En 1691 il fut reçu chevalier des Ordres du Roi. Pendant le siége de Mons, il campa à Saint-Guillain, puis il commanda l'armée sur la Lys, et ensuite sous le dauphin. En 1692 il était encore au siége de Namur, mais il ne servit point en 1693.

Le maréchal d'Humières mourut assez promptement, en manifestant le regret d'avoir négligé trois choses dans sa vie : ses affaires, sa santé et son salut. Il finit cependant d'une manière chrétienne, assisté par Bossuet, Fénelon et le père Caffaro, théatin, son confesseur, à qui on attribue un livre destiné à prouver que la comédie était permise par la religion. D'Humières avait pour devise diverses couronnes avec ces mots : *No quiero menos*. « C'était, dit Saint-Simon, un homme qui avait tous les talents de la cour et du grand monde, et toutes les manières d'un fort grand seigneur : avec cela homme d'honneur, quoique fort liant avec les ministres et très-bon courtisan. Il était brave, et se montra meilleur en second qu'en premier... Il recevait avec un air de liberté, de politesse, de discernement qui lui était naturel, et qui séparait toute

idée d'orgueil d'avec la liberté et la dignité d'un homme qui ne veut ni se contraindre ni contraindre les autres. Il avait les plus plaisantes colères du monde, surtout en jouant, et avec cela le meilleur homme de la terre et généralement aimé. » Il recevait en effet tout ce qu'il y avait de plus élevé à la cour et à la ville, et les princes du sang lui faisaient de fréquentes visites. Benserade le célébra en vers. « Il fut le premier, dit Voltaire, qui, au siége d'Arras, en 1658, se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger à ses convives des ragoûts et des entremets. En campagne Turenne n'avait eu longtemps que des assiettes de fer. »

L. L—T.

Chronologie Militaire, tome II, p. 643. — Quincy, *Histoire Militaire.* — Le Père d'Avrigny, *Mémoires.* — Griffet, *Journal historique de Louis XIV.* — Saint-Simon, *Mémoires.* — Mme de Sévigné, *Lettres.* — Grimoard, *Mémoires militaires de Louis XIV.* — Basnage, *Annales des Provinces-Unies.* — La Hode, *Histoire de Louis XIV.* — Limiers, *Histoire du Règne de Louis XIV.* — Voltaire, *Siècle de Louis XIV.* — Sismondi, *Histoire des Français*, XXV, 238, 269, 338, 339, 346, 348, 350, 450, 489; XXVI, 88, 180. — De Courcelles, *Dict. histor. des Généraux français.*

HUMMEL (*Jean-Népomucène*), célèbre pianiste et compositeur allemand, né à Presbourg, le 14 novembre 1778, et mort le 17 octobre 1837, à Weimar. Son père, Joseph Hummel, qui était maître de musique à l'école militaire de Wartberg, lui enseigna les premiers éléments de son art, et à six ans le jeune Hummel était déjà parvenu sur le piano à un degré d'habileté remarquable chez un enfant de cet âge. En 1785, son père étant resté sans emploi par suite de la suppression de l'école de Wartberg, quitta Presbourg pour se rendre à Vienne, où il fut nommé chef d'orchestre du théâtre de Schikander. Mozart entendit l'enfant, dont le talent précoce excita tellement son intérêt qu'il le prit chez lui et se chargea de son éducation musicale. Ses progrès tinrent du prodige, et à l'âge de neuf ans il faisait l'admiration des connaisseurs dans les concerts où son illustre maître se plaisait à le faire entendre. Hummel entreprit alors avec son père des tournées artistiques en Allemagne, en Danemark et en Écosse; ce fut à Édimbourg qu'il publia son premier ouvrage, qui consistait en un *Air varié pour le piano*, qu'il dédia à la reine d'Angleterre. Il se rendit ensuite à Londres, puis visita la Hollande, et en 1795, après six années d'absence, il était de retour à Vienne. Quoique à peine âgé de seize ans, le jeune virtuose s'était déjà placé au premier rang des pianistes de l'école allemande; il ne se laissa pas cependant éblouir par ses succès, et, redoublant d'ardeur pour le travail, il s'efforçait de perfectionner son jeu en y appliquant les principes d'un mécanisme régulier qu'il avait puisés dans les conseils de Clementi pendant son séjour en Angleterre. Jusque-là Hummel ne possédait encore que de faibles notions en composition; il s'adressa à Albrechtsberger, et fit sous la direction de ce savant maître de sérieuses études d'harmonie et de contrepoint; il reçut ensuite de Salieri, avec lequel il se lia intimement, de précieux enseignements sur le style dramatique. Sa nomination de maître de chapelle du prince Esterhazy, en 1803, lui fournit l'occasion de composer plusieurs ouvrages de musique religieuse, notamment sa première messe en *si bémol* qui est une œuvre remarquable en ce genre; il écrivit aussi des opéras et des ballets qui furent représentés à Vienne, et bientôt il acquit une juste célébrité, qu'il devait particulièrement à ses compositions instrumentales et à son talent d'exécution. Hummel resta au service du prince Esterhazy jusqu'en 1811, époque à laquelle il renonça à cette position et vint à Vienne, où il se consacra exclusivement à l'enseignement du piano; mais en 1816 la place de maître de chapelle du roi de Wurtemberg lui ayant été offerte, il se rendit à Stuttgard, puis alla quatre ans après remplir les mêmes fonctions auprès du grand-duc de Saxe-Weimar. A partir de ce moment, il se fixa définitivement à Weimar, profitant toutefois des congés qui lui étaient accordés pour visiter successivement la Russie, la Hollande, la Belgique et la France, et recueillant partout d'unanimes applaudissements. Au mois de mars 1827, à son retour d'un de ces voyages, le bruit de la fin prochaine de Beethoven étant parvenu à Weimar, Hummel partit aussitôt pour venir à Vienne se réconcilier avec l'illustre musicien qui, quelques années auparavant, s'était brouillé avec lui, par suite d'une rivalité d'artistes. En entrant dans la chambre du malade, Hummel ne put contenir son émotion, d'abondantes larmes coulèrent de ses yeux. Beethoven lui tendit la main; ils s'embrassèrent avec effusion, et tout fut oublié entre les deux amis, qui n'avaient d'ailleurs jamais cessé de s'estimer. En 1829 Hummel revit la France pour la seconde fois; il retourna aussi à Londres, et fit plus tard un voyage en Pologne; mais, sentant le besoin de repos, il revint à Weimar reprendre le cours de ses paisibles occupations, et mourut peu de temps après, à l'âge de cinquante-neuf ans.

De même que chez Beethoven, le talent de l'artiste s'est révélé chez Hummel sous trois aspects différents : l'exécution, l'improvisation et la composition. Comme exécutant, Hummel a continué l'école de Mozart en la perfectionnant par la régularité du mécanisme; on a pu aller plus loin que lui dans la difficulté vaincue, dont on a même souvent abusé, mais aucun pianiste n'a eu un jeu plus pur et plus correct et n'a su rendre une pensée musicale avec autant de grâce, de sentiment et de profondeur, avec plus de délicatesse et d'élégance dans les détails. Dans l'improvisation, ses idées se développaient avec tant d'art qu'on croyait entendre une œuvre longuement méditée plutôt que le résultat de pensées écloses sous l'inspiration du moment. Dans ses productions de musique instrumentale, Hummel,

une méthode complète, théorique et pratique de piano, dans laquelle il a exposé les principes qu'il s'était faits et les résultats de son expérience. Dieudonné Denne-Baron.

(Léonard), ... né à Newport-Pagnell ... vers 1527, mort le ... (vieux style). Il fit ses études à Cambridge, et s'appliqua particulièrement ...

né en 1757 ... 21 février 1816 ... d'Yale ... indépendance ... 1790 ... du Portugal ...

[illegible] *Le Pouvoir du* [illegible]

[illegible] duc d'Aquitaine, né [illegible] Eudes avait ré- [illegible] Martel contre les [illegible] fit payer par une sorte [illegible] qu'il accorda à l'A- [illegible] assez patiemment la [illegible] Hunald se révolta [illegible] suprématie quelcon- [illegible] mort de son père (735), [illegible] Aquitaine, il ajouta bientôt [illegible] grande partie de la Vas- [illegible] frère, et conçut le hardi [illegible] résistance ouverte le [illegible] ses États au roi [illegible] les chefs aquitains [illegible] jusque sous la troisième [illegible] de leurs chartes la for- [illegible] *terreno deficiente*, [illegible] printemps de 736, Char- [illegible] sommation adres- [illegible] sans réponse, passa la [illegible] et s'avança jusqu'aux [illegible] Y eut-il un avantage dé- [illegible] les deux chefs, et qui [illegible] chroniques ne nous ap- [illegible] seulement que Charles [illegible] plus aguerri et beau- [illegible] le pensait, et que la [illegible] de l'hommage établi par [illegible] de ce prince, qu'une [illegible] temps. C'est ce que paraît [illegible] par M. Fauriel : « Eu- [illegible] prit les armes contre [illegible] de mal ; mais la lutte [illegible] beaucoup d'hommes [illegible] et d'autre, les deux partis [illegible] qui ne devait pas durer [illegible] soit, Hunald demeura [illegible] ses États, sous la condi- [illegible] suzeraineté de Charles [illegible] fils, Carloman et Pépin. [illegible], qui cherchait dans [illegible] contre son frère, se ren- [illegible] coupable de quelque [illegible] temps après mis en [illegible], et il faut remarquer [illegible] et explique la lutte [illegible] deux frères en 745. Atton [illegible] captivité, et reprit bien- [illegible] gouvernement de l'A- [illegible] Charles Martel, arrivée [illegible] des députés à Odilon, [illegible] deux princes, refusant [illegible] Carloman, conclurent une [illegible] offensive, et convinrent [illegible] serait attaqué par les [illegible] de Charles Martel, l'autre lui [illegible] incontinent [illegible] pour [illegible] faire une diversion [illegible]. Les deux frères réunirent [illegible] passèrent la Loire à Orléans, entrèrent sur le territoire des Aquitains, et [illegible] les troupes; mais ils se contentèrent d'en brûler les faubourgs, la ville étant trop forte pour eux; et, marchant droit à l'ouest, ils poussèrent jusqu'à *Loches*, aujourd'hui Loches-sur-Indre. Un chroniqueur franc s'extasie, en racontant le siége de cette ville, sur la bénignité des vainqueurs qui épargnèrent miséricordieusement, dit-il, tous les habitants, se contentant de raser la ville, d'y faire butin de tout, et de réduire en servitude la garnison et la population tout entière. Pendant que Pépin et Carloman se livraient ainsi à la dévastation du pays de leur ennemi, une révolte éclatait contre eux au delà du Rhin. Les Alemans ou Souabes avaient pris les armes à l'instigation d'Odilon, et revendiquaient leur indépendance. Les princes francs, quittant en toute hâte l'Aquitaine, gagnèrent à grandes journées les bords du Danube. Ils eurent bientôt réduit les révoltés à l'obéissance. L'année suivante, ce fut Odilon lui-même qui prit les armes, tandis que Hunald, sûr de l'impunité, tombait comme la foudre sur Orléans et sur Chartres. Il pilla et incendia cette dernière ville, sans laisser debout ni maison, ni couvent, ni église, pas même la cathédrale placée sous l'invocation de la Vierge, et reprit ensuite le chemin de son pays sans le moindre obstacle. Mais les Bavarois et les Saxons furent défaits, et les princes francs reparurent en 745 à la tête d'une nouvelle armée sur les bords de la Loire. Rien ne pouvait sauver l'Aquitaine, et Hunald lui-même se voyait sur le point de tomber entre les mains des vainqueurs, lorsqu'il imagina un expédient qui le tira d'affaire sans compromettre sa dignité et sans porter atteinte aux ressources guerrières dont ses États pouvaient avoir besoin plus tard. Il imagina de se retirer dans un cloître et de céder son pouvoir à son fils Waifre, que les princes francs crurent dominer facilement, tandis qu'Hunald, de son côté, fondait sur lui les plus grandes espérances. Il ne lui suffisait pas d'abdiquer pour assurer le trône au jeune prince; Atton avait une certaine part dans le gouvernement de l'Aquitaine, et il était à craindre qu'il ne lui disputât l'autorité. Hunald l'attira à Bordeaux, et dès qu'il l'eut en son pouvoir, il lui fit crever les yeux et l'enferma dans une prison d'où il ne devait plus sortir.

Le chef aquitain ayant ainsi aplani de son mieux la carrière de son fils, lui fit ses adieux, prit congé de sa femme, et alla revêtir l'habit de moine dans le monastère de l'île de Ré, où son père avait son tombeau. Près de vingt-cinq ans, il sommeilla dans le cloître; et Pépin put, après avoir assassiné Waifre, mourir tranquille (768), en pensant que son successeur n'aurait rien à redouter d'un

vieux moine. Il se trompait; Hunald jeta le froc, déserta son monastère, reprit le titre de duc, et s'élança à l'aventure dans l'Aquitaine pour en chasser les garnisons et les officiers de Pépin (769). Il rassembla autour de lui tous les mécontents, profita habilement des troubles qui avaient suivi la mort du chef de la dynastie carlovingienne, s'ouvrit des intelligences jusque dans la Vasconie, et fut au moment de parler en maître a Charlemagne. Mais celui-ci parvint, par une manœuvre habile, à l'envelopper entre la Dordogne et la Garonne. Hunald gagna alors la Vasconie, puis, abandonné de son armée, il fut forcé de se réfugier chez Loup, duc de Gascogne, qui, n'osant résister aux ordres de Charlemagne, lui livra le fugitif.

Hunald, conduit en Austrasie, s'échappa deux ans après, et gagna la frontière des Alpes et de là Rome. Certains auteurs prétendent que Charlemagne lui permit de se rendre en Italie pour y rester sous la surveillance du pape Étienne II. Arrivé à Rome, Hunald se présenta au souverain pontife, et fit entre ses mains le serment ou le vœu formel de ne jamais s'éloigner du tombeau des deux apôtres. Il en devait être de ce vœu comme de tous les traités qui lui avaient été imposés jusque-là : Didier, roi des Lombards, l'appela auprès de lui, pensant qu'il pourrait tirer bon parti de son expérience et de sa renommée dans sa lutte contre Charlemagne. Hunald s'enfuit aussitôt de Rome, et soutint avec son nouvel ami. le siége que le roi Franc vint mettre devant Pavie en 774. Il y mourut la même année, écrasé sous des pierres. Une tour, en s'écroulant, l'ensevelit-elle sous ses ruines, ou bien fut-il lapidé par les habitants qu'il exhortait à ne pas capituler? L'expression du chroniqueur (*sicut meruit, lapidibus dignam morte vitam finivit*) est obscure et ne nous permet pas de décider cette question.

Le Bas, *Dict. encyc. de la France*. — *Chronicon Moissiacensis Cœnobii*. — Frédégaire, *Continuat.*. — Adon, *Chron.* — Adrien de Valois, *Res Francicæ*, t. XXV. — *Histoire générale du Languedoc*, t. VIII. — Eginhard. *Vita Caroli Magni Annales*. — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*.

HUNAULD (*Pierre*), médecin français, était d'Angers, où il exerça et enseigna la médecine à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. On a de lui : *Discours physique sur les Propriétés de la Sauge et sur le reste des plantes aromatiques, dans lequel par occasion on traite de la dissolution des corps et de la digestion des aliments dans l'estomac*; Paris, 1698, in-12; — *Dissertation sur les fièvres malignes qui règnent dans les saisons de l'été et de l'automne, et en particulier sur celles de l'année* 1710; Angers, 1710, in-12; — *Entretiens sur la Rage et ses remèdes, où, par occasion, on propose un nouveau système de la sanguification et de quelques autres matières importantes à l'art de guérir*; Château-Gontier, 1714, 1718, in-12; — *Projet d'un nouveau Cours de Médecine*; Château-Gontier, 1718, in-12.

Un autre *Pierre* Hunauld, aussi médecin à Angers, a publié : *Dissertation sur les Vapeurs et les Pertes de Sang*; Angers, 1756, in-12.

J. V.

Biogr. Médicale. — Quérard, *la France Littéraire*.

HUNAULD (*François-Joseph*), anatomiste français, né à Châteaubriant (Bretagne), le 24 février 1701, mort à Paris, le 15 décembre 1742. Fils de René Hunauld, médecin de Saint-Malo, il appartenait à une famille dont tous les membres s'étaient consacrés à l'art de guérir. Il embrassa la même carrière, commença ses études à Angers, et se fit recevoir maître ès arts. A dix-huit ans il vint à Paris, et trois ans après il prit le grade de docteur à Reims. De retour à Paris, il se livra aux travaux anatomiques, et s'attacha particulièrement à Winslow et à Duverney, qui le firent entrer à l'Académie des Sciences en 1724, d'abord en qualité de chimiste adjoint, seule place alors vacante, puis comme anatomiste en 1728. A la mort de Duverney, en 1730, Hunauld le remplaça dans la chaire d'anatomie au Jardin du Roi. Il s'appliqua dès lors à l'exercice de sa profession. Devenu médecin du duc depuis maréchal de Richelieu, il l'accompagna dans son ambassade à Vienne (1725-1729), voyagea ensuite en Angleterre, où il fut nommé membre de la Société Royale et en Hollande, où il se lia avec Boërhaave. « Quoiqu'il éprouvât dans sa jeunesse une grande répugnance pour les dissections, dit la *Biographie Médicale*, il parvint à la surmonter et à se faire parmi les anatomistes une réputation que le temps n'a pas tout à fait détruite, en la restreignant néanmoins beaucoup. L'ostéologie fut la partie à laquelle il s'appliqua de préférence, et malgré les progrès qu'a faits la céphalogénie entre les mains des modernes, on citera toujours avec éloge ses recherches sur les os du crâne de l'homme. On lui doit aussi la description de quelques cas intéressants de monstruosité, entre autres celui d'un hydrocéphale dont la surface du cerveau ne présentait aucune trace de circonvolutions. » De plus on cite de lui : *Discours sur les Fièvres qui ont régné les années dernières*; Paris, 1696, in-12; — *Le Chirurgien Médecin, ou lettres contre les chirurgiens qui exercent la médecine*; Paris, 1726, in-12; — *Dissertation en forme de lettres, au sujet des ouvrages de l'auteur du livre sur les maladies des os*; Paris, 1726, in-12 : c'est une brochure anonyme contre J.-L. Petit, qui y est accusé de plagiat; — *Nouveau Traité de Physique, sur toute la nature*; Paris, 1742, 2 vol. in-12. Hunauld a donné dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* les articles suivants : *Recherches anatomiques sur les Os du Crâne de l'Homme*; 1730; — *Examen de quelques parties d'un singe*; 1735; — *Mémoire dans lequel on examine si l'huile d'olive est un spécifique contre la morsure*

des vipères (avec Geoffroy); 1737; — *Recherches sur les Causes de la structure singulière qu'on rencontre quelquefois dans différentes parties du corps humain;* 1740. Les *Philosophical Transactions* contiennent de lui des *Réflexions sur l'Opération d'une Fistule lacrymale.* J. V.

Biographie Médicale. — Quérard, *La France Littéraire.*

HUND (*Wiguléo*), généalogiste allemand, né en 1514, mort le 18 février 1588. Il était de la famille des comtes Hund de Lauterbach. En 1530 il se rendit à l'université d'Ingolstadt, où il suivit divers cours sous la conduite de J. Agricola. Cinq ans après il partit pour Bologne. En 1537 il devint professeur de droit à Ingolstadt, et en 1540 conseiller aulique à Munich. Après avoir occupé plusieurs emplois dans la judicature, il fut enfin nommé président du conseil intime de Bavière. On a de lui : *Bayerisches Stammbuch* (Livre des Généalogies bavaroises); Ingolstadt, 1581, 1598, 2 vol. in-fol.; le premier volume fut réimprimé à Munich en 1598; il contient des notices sur les familles bavaroises éteintes à l'époque de sa publication; le second renferme la généalogie de celles qui existaient encore alors. Un troisième volume est resté en manuscrit; il se trouve à la Bibliothèque royale de Munich; on y trouve une autobiographie de Hund; — *Metropolis Salisburgensis continens primordia christianæ religionis per Bojariam et loca quædam vicina;* Ingolstadt, 1582, in-fol.; Munich, 1620, 3 vol. in-fol., avec des adjonctions de Gewold; Ratisbonne, 1719, 3 vol. in-fol.; cette dernière édition est incorrecte; — *Fürstlich-pfalzische und bairische Genealogie nebst andern zur pfalzbairischen Geschichte gehörigen Sachen* (Généalogie des Princes palatins et bavarois ainsi que d'autres choses concernant l'histoire du Palatinat et de la Bavière); Augsbourg, 1632, in-fol. — Hund a encore laissé en manuscrit : *Genealogie der Herzoge in Baiern* (Généalogie des Ducs de Bavière), et *Geographisch-politische Beschreibung von Baiern* (Description historique et politique de la Bavière). E. G.

Kobold, *Baier-Gelehrten-Lexikon.* — J. Tob. Köhler, *Leben und Schriften W. Hunds;* Gœttingue, 1780, in-4°. — Œtter, *Histor. Bibliothek,* t. II. — Ersch et Gruber, *Encyklopædie.*

HUNDEIKER (*Jean-Pierre*), pédagogue allemand, né au village de Grand-Laffert, dans la principauté de Hildesheim, le 29 novembre 1751, mort le 2 février 1836. Destiné au commerce par son père, qui était mercier, il s'instruisit néanmoins de son mieux. Il fut ainsi conduit à rechercher les meilleures méthodes d'éducation, et il imagina lui-même des moyens rapides d'enseigner aux enfants la lecture et l'écriture. A la mort de son père, en 1775, il organisa, tout en faisant son commerce dans le village natal, une école de connaissances utiles pour les adultes, et il dirigea d'après ses propres méthodes celle qui existait déjà pour les enfants. En 1788, il se rendit en Hollande dans l'intérêt de son commerce. Ses affaires ayant cessé de prospérer, il reprit des élèves. Il lui en vint de plusieurs endroits, de Hildesheim et de Brunswick, et le souverain de ce pays l'encouragea dans ses efforts. Aidé par ce prince, Hundeiker put établir une institution dans le château de Vechelde. Il en fut expulsé, après la campagne de 1813, par le prince Guillaume-Frédéric, revenu dans ses États. Après d'inutiles réclamations, Hundeiker alla se retirer auprès d'un de ses beaux-fils dans les environs de Dresde, où il mourut. Entre autres ouvrages. On a de lui : *Chants pour l'Enfance;* — *Abécédaire.* V. R.

Henke, *Eusébie.* — Ersch et Gruber, *Encyklopædie.*

HUNDESHAGEN (*Jean-Chrétien*), naturaliste allemand, né à Hanau, le 10 août 1783, mort à Giessen, le 10 février 1834. Professeur d'économie forestière à Tubingue en 1821, il devint en 1824 directeur de l'école forestière de Giessen. On a de lui : *Methodologie und Grundriss der Forstwissenschaft* (Méthodologie et éléments de la Science Forestière); Tubingue, 1819; — *Encyklopædie der Forstwissenschaften* (Encyclopédie des Sciences Forestières); Tubingue, 1821, 2 vol.; 3e édition en 3 vol. 1835-1840; vol. 1 et 2; 4e édit., 1842-1843; — *Lehrbuch der Forst und landwirthschaftlichen Naturkunde* (Traité scientifique de l'Économie forestière et rurale); Tubingue, 1827-1840, 4 vol.; — *Die Anatomie, de Chemismus und die Physiologie der Pflanzen* (Anatomie, chimie et physiologie des Plantes); Tubingue, 1829; — *Die Forstschætzung auf neuen wissenschaftlichen Grundlagen* (La Taxation des Forêts d'après de nouveaux principes scientifiques); Tubingue, 1826, 2 vol.; — *Beitræge zur gesammten Forstwissenschaft* (Documents pour servir à l'étude de la Science Forestière); Tubingue, 1824-1829, 2 vol., ouvrage continué par Klanprecht.

Son fils *Charles Bernard*, né le 30 janvier 1810, à Friedewald, près Hersfeld, professeur de théologie à Heidelberg depuis 1847, a publié entre autres : *Der deutsche Protestantismus, seine Vergangenheit und seine heutigen Lebensfragen* (Le Protestantisme allemand, son passé et son présent); Francfort, 1816; 3e édition, 1849; — *Ueber die Natur und die geschichtliche Entwickelung der Humanitætsidee* (De la Nature et du développement historique de l'Idée de l'Humanité); Heidelberg, 1852. R. L.

Conv.-Lex.

***HUNDORN** (*André*), professeur allemand, né à Breslau, vivait vers la fin du quinzième siècle; il enseigna à Erfurt les belles-lettres, et fit imprimer en cette ville en 1494 un *Nova Ars epistolandi*, in-4°. G. B.

Hain, *Repertorium Bibliographicum*, t. II, P. I, p. 113.

HUNDT (*Magnus*), naturaliste et philosophe allemand, né à Magdebourg, en 1449, mort à Meissen, en 1519. Il enseigna la physique à l'u-

niversité de Leipzig, et devint recteur de cette école. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons qu'un seul, curieux au point de vue de l'histoire de la médecine, parce qu'il est un des premiers dans lesquels se trouvent des dessins anatomiques : *Anthropologium de hominis dignitate, natura et proprietatibus, de elementis, partibus et membris humani corporis, de juramentis, nocumentis, accidentibus, vitiis, remediis et physionomia ipsorum, de excrementis et exeuntibus, de spiritu humano ejusque natura, partibus et operibus, de anima humana et ipsius appendiciis* ; Leipzig, 1501, in-4°. Platner, dans son opuscule *De Magno Hundt, tabularum anatomicarum, ut videtur, auctore*, Leipzig, 1734, in-4°, appelle Hundt « l'inventeur des dessins anatomiques », car les ouvrages de Ketham (*Fasciculus Medicinæ;* Venise, 1495, in-folio) et de Peiligk (*Compendium Philosophiæ naturalis ;* Leipzig, 1499), qui en contenaient déjà, avaient passé presque inaperçus. Dr L.

Ersch et Gruber, *Allgem. Encyklopædie.*

HUNE (*André-Christophe-Albert*), publiciste allemand, né à Gœttingue, le 4 mai 1777, mort le 31 décembre 1835. Après avoir suivi les cours de l'université de sa ville natale et rempli les fonctions de précepteur particulier, il étudia la théologie, puis revint à l'enseignement privé. De 1804 à 1814 il fut gouverneur des fils de Derental, premier maréchal de la cour. Nommé capitaine de la landsturm lors de la guerre de 1812, il rendit beaucoup de services dans cette position. En 1814 il fut pendant un an gouverneur d'un des princes de la famille royale. Puis il devint secrétaire du général bavarois Lamotte. A son retour dans sa ville natale, il se livra uniquement à l'étude des sciences et des lettres. En même temps il écrivit dans les journaux et recueils périodiques de l'Allemagne. En dernier lieu il avait été nommé conservateur de la Bibliothèque royale de Hanovre. Outre ses nombreux articles publiés dans les journaux, on a de lui : *Petite Histoire du Hanovre; — Esquisse historique et philosophique du Commerce des Esclaves nègres*, etc., *depuis son origine jusqu'en* 1820, t. I. V. R.

Conversat.-Lex. der Gegenwart.

HUNÉRIC (Ὀνώριχος), second roi des Vandales en Afrique, fils et successeur de Genséric, régna de 477 à 484. Il était encore enfant lorsque son père le donna en otage à l'empereur Valentinien, en 435; mais celui-ci renvoya bientôt le jeune prince. Il épousa Eudocie, fille de Valentinien, alors prisonnière en Afrique. Il succéda à son père dans un âge avancé, et n'hérita d'aucune de ses grandes qualités. Avide, cruel et lâche, il ne fut redoutable que pour sa famille et ses sujets. Comme, d'après une loi de Genséric, la couronne devait passer au prince le plus âgé de la famille royale, Hunéric, désirant laisser le trône à ses enfants, fit tuer son frère Théodoric. Il cessa d'entretenir les flottes qui, sous Genséric, portaient la terreur sur les rivages de l'empire romain, et laissa les Maures s'établir sur le territoire des Vandales. Il persécuta les catholiques. Ce fut en vain que son allié, l'empereur Zénon, à la prière du pape Félix, lui envoya un ambassadeur pour demander quelque adoucissement à la persécution. Hunéric, loin de rien accorder, fit border d'échafauds, de chevalets et de bourreaux les rues par où devait passer Vranius, le député romain. Il mourut peu après de la même maladie qu'un autre célèbre persécuteur, Galerius. Y.

Procope, *Bell. Vand.*, I, 8, 8. — Victor Vitensis, dans Ruinart, *Historia Persecutionis Vandalicæ*. — Gibbon, *History of Decline and Fall of Roman Empire.*

HUNIADE ou **HUNYADE** (*Jean*-CORVIN), voïvode de Transylvanie, né vers 1400, mort le 10 septembre 1456. La première partie de sa vie fut obscure, et a donné lieu à des légendes. On s'accorde généralement à le faire naître en Valachie. Son père était, dit-on, un boïard nommé Butho ou Bushi, et sa mère, Élisabeth Morsinay, appartenait à la famille impériale des Paléologues. Une tradition encore plus incertaine, et fondée sur la ressemblance des noms, fait remonter la race d'Huniade Corvin aux Corvinus romains. D'après une troisième version, Sigismond, roi de Hongrie et ensuite empereur d'Allemagne, dans une campagne qu'il fit contre les Turcs sur les frontières de la Valachie en 1392, connut Élisabeth Morsinay. L'ayant rendue mère, il lui laissa un anneau d'or et un écrit qui devaient servir de signes de reconnaissance à l'enfant auprès de son père. Élisabeth épousa le boïard valaque Bushi, qui la laissa bientôt veuve. Un jour que l'enfant jouait avec son anneau sur les genoux de sa mère, un corbeau (*corvus*) le lui enleva. L'oiseau fut abattu par un beau-frère d'Élisabeth, et le jeune Jean reçut le nom de *Corvin* (Corvinus). Quelques années après Jean Corvin alla présenter à Sigismond l'anneau et l'écrit laissés à sa mère, et fut comblé par ce prince d'honneurs et de richesses. Il reçut le château d'Huniadi avec soixante villages, et ajouta à son nom celui de son nouveau domaine. Ce récit, qui a tous les caractères d'une légende, est dénué de preuves historiques; il paraît avoir été inventé pour expliquer les deux noms du voïvode transylvain. Les Huniades avaient dans leurs armes un corbeau tenant à son bec un anneau d'or, et de là sans doute leur vint le surnom de *Corvinus*. Une grave difficulté chronologique s'oppose à ce que Huniade soit le fils de Sigismond. L'époque de la liaison supposée de ce prince avec Élisabeth précéda de sept ou huit ans la naissance d'Huniade, et si pour éluder la difficulté on rapporte cette liaison à l'année 1399, on se trouve dans un nouvel embarras. Sigismond était alors prisonnier au château de Ziklos, et on ne peut pas lui supposer une in-

trigue amoureuse en Valachie. Chalcondyle et Ducas nous fournissent sur Jean Huniade des récits aussi peu authentiques, et qui ne servent pas à dissiper l'obscurité qui couvre sa naissance et la plus grande partie de sa vie. Son histoire ne commence qu'à la mort de l'empereur Albert II, au mois d'octobre 1439. Albert laissait sa femme Élisabeth enceinte, et le royaume de Hongrie se trouvait sans souverain. Quoique la reine eût accouché d'un enfant qu'on appela Ladislas, beaucoup de Hongrois, redoutant les dangers d'une longue minorité, appelèrent au trône Vladislas III, roi de Pologne. Huniade, qui s'était acquis une grande réputation militaire au service de Sigismond et d'Albert, se déclara pour ce parti, et le fit triompher. Il fut le plus vaillant lieutenant de Vladislas. En 1440 il harcela l'armée d'Amurat, qui assiégeait Belgrade et la força à la retraite. Il alla ensuite au secours d'Hermannstadt pressée par Mezid-Bei, général d'Amurat, battit complétement les Turcs et les rejeta au delà du Danube. Vladislas le récompensa de cette victoire par la dignité de voïvode de Transylvanie. Irrité des succès du héros que les Turcs appelaient *Yanko*, Amurat envoya contre lui, en 1442, une armée de 80,000 hommes. Huniade marcha à leur rencontre avec 15,000 hommes, et les mit en déroute à Vasag. L'année suivante fut l'époque la plus brillante de la vie d'Huniade. Dans une campagne qui dura cinq mois, et que les Hongrois appellent longue à cause de ses exploits, il remporta cinq victoires et prit cinq villes. La principale de ces rencontres eut lieu à Nissa. Les Hongrois franchirent, au cœur de l'hiver, les défilés des Balkans et menacèrent Andrinople. Amurat envoya une ambassade à Huniade, et une trêve de dix ans fut conclue à Szegedin, le 12 juillet 1444. La trêve, solennellement jurée, fut violée moins d'un mois après par Vladislas, malgré les représentations de Huniade. Une éclatante défaite suivit ce parjure. L'armée chrétienne fut accablée dans la plaine de Varna, le 10 novembre 1444. Vladislas y périt et Huniade s'enfuit. Les Hongrois le choisirent pour gouverneur général pendant la minorité de Ladislas le Posthume. Il exerça le pouvoir suprême jusqu'en 1453, et en fit un vigoureux usage. Si dans sa terrible lutte contre les Turcs il essuya des revers aussi éclatants que ses victoires, il ne se découragea jamais, revint obstinément à la charge, et partagea avec Scanderberg la gloire d'avoir contenu l'invasion musulmane dans la péninsule helléniquc. Profitant d'un moment où les exploits du héros albanais retenaient Amurat loin du Danube, il traversa ce fleuve avec 24,000 hommes, et envahit la Servie. Amurat lui proposa une trêve qu'il refusa, et le 17 octobre 1448 commença la bataille de Kossova. Elle dura trois jours, et se termina par la destruction presque complète des Hongrois qui furent accablés par la supériorité du nombre. Huniade parvint à regagner la Hongrie à travers les forêts de la Servie et de la Transylvanie. Une diversion de Scanderberg sauva la Hongrie des suites de la défaite de Kossova; mais ce pays se trouva hors d'état de rien entreprendre de plusieurs années. La majorité de Ladislas et l'ascendant que prit sur ce prince le comte Ulric de Cilly, ennemi personnel de Huniade, forcèrent le voïvode de Transylvanie à l'inaction. Pendant ce temps les Turcs s'emparèrent de Constantinople, et détruisirent les derniers restes de la puissance grecque. Le sultan Mahomet II vint ensuite avec 150,000 hommes et 300 pièces de canon mettre le siége devant Belgrade, que défendait Michel Szilagyi, beau-frère d'Huniade. Le voïvode, rassemblant à la hâte une armée composée d'hommes de tous états, bourgeois, paysans, étudiants, moines mendiants, armés de pieux, de frondes, de faux, accourut au secours de Belgrade. Il était accompagné du légat pontifical Capistrano et de plusieurs franciscains dont les discours électrisaient ces bandes indisciplinées, mal armées, mais pleines d'une ardeur religieuse. Le 14 juillet 1456 Huniade dispersa la flottille turque du Danube, et le 21 les Hongrois, ayant en tête Capistrano, repoussèrent les Turcs et pénétrèrent dans leur camp. Mahomet leva précipitamment le siége et abandonna toute son artillerie. Huniade ne survécut que peu de jours à son triomphe, et mourut des suites des blessures reçues à ce siége. Jean Huniade fut un des plus grands capitaines de son temps. Vivant à une époque et dans un pays peu civilisés, il eut toutes les qualités des anciens chefs barbares, la ruse, la patience, l'audace, mais il en eut aussi les défauts, et l'on signale dans sa vie plusieurs traits de cruauté. Il laissa deux fils : *Ladislas*, qui eut la tête tranchée pour avoir tué le comte de Cilly, et *Matthias*, qui fût élu roi de Hongrie après la mort de Ladislas le Posthume. Z.

Chalcondyle, l. V-VII. — Ducas, l. XXX-XLIV. — Bonfinius, *Dec.* III, 4-18. —Callimachus, *De Clade Varnensi.* — G.-B. Barberio, *Vita Capistriani.* — Bayer, *Dissertatio de Joannis Huniadis Ortu et Nativitate.* — Chauffepié, *Nouveau Diction. Historique.* — Schwantner, *Scriptores Rerum Hungaricarum veteres ac genuini.* — Pray, *Annales Regum Hungariæ, ab ann. c.* 997 *ad ann.* 1564. — Engel, *Histoire du Royaume de Hongrie*, l. III. — Mallath, *Histoire des Magyares.* — Chassin, *La Hongrie, son génie et sa mission.*,

HUNNIUS (*Gille*), théologien protestant allemand, né à Winnenden, dans le Wurtemberg, le 21 décembre 1550, mort le 4 avril 1603. Ses parents, qui étaient sans fortune, firent de grands sacrifices pour qu'il pût faire ses études de collége. En 1565 il se rendit à l'université de Tubingue, où il se fit deux ans après recevoir maître en philosophie. Il s'appliqua ensuite pendant huit ans avec une grande ardeur à l'étude de la théologie. En 1574 il fut nommé diacre à Tubingue. Deux ans après il fut appelé à occuper une chaire de théologie à l'université de Marbourg. En 1592 il devint professeur de théologie à Wittemberg en même temps que prévôt à

l'église du château de cette ville. L'année suivante il fut envoyé en Silésie pour y hâter les progrès de la réforme. Après être devenu en 1595 surintendant général, il assista en 1601 au colloque de Ratisbonne, où il argumenta contre Gretser et Tanner. Hunnius soutint pendant toute sa vie des polémiques ardentes contre les catholiques, les calvinistes et contre tous ceux qui s'écartaient d'une ligne de la confession d'Augsbourg. Enfin, il fit constamment les plus grands efforts pour faire persécuter par son gouvernement ceux qu'il ne reconnaissait pas comme bons luthériens.

Hunnius laissa plusieurs fils. L'un, *Gille*, se fit remarquer par plusieurs ouvrages de théologie. L'autre, *Helcherich-Ulrich*, fut d'abord professeur de droit à Giessen, et ensuite à Marbourg. Plus tard il se fit catholique, et entra au service de plusieurs princes ecclésiastiques. Il est auteur de plus de cinquante ouvrages et dissertations juridiques (*voy.* Jugler, *Beyträge zur juristischen Biographie*, t. IV).

Les ouvrages de Hunnius n'ont plus guère d'intérêt aujourd'hui; les principaux sont: *Calvinus judaizans;* Wittemberg, 1593, in-8°; écrit d'une violence extrême contre la personne et la doctrine de Calvin; Pareus (*voy.* ce nom) ayant répondu par son *Calvinus orthodoxus*, Hunnius fit paraître, en 1598, son *Anti-Paræus;* — *Anti-Gretserus;* Wittemberg, 1602 (*voy.* Baillet, *Jugements des Savants*, t. VI); — *Anti-Tamerus* (*voy.* Baillet, *Jugements des Savants*, t. VI); — *Josephus*, deux comédies publiées à Marbourg, en 1584 et 1586. Les œuvres latines de Hunnius ont été recueillies en cinq volumes in-folio; Wittemberg, 1607-1609. Le tome premier renferme les traités dogmatiques, le second les écrits polémiques, le troisième et le quatrième les ouvrages d'exégèse, le cinquième les thèses et harangues. Hunnius a encore publié de nombreux sermons, des ouvrages de piété ainsi que divers traités de controverse. E. G.

Adami, *Vitæ Theologorum*. — Freher, *Theatrum*. — Bayle, *Dictionnaire*. — Frislin, *Memor. Theologorum Wittemb.*, t. I, p. 253. — *Programma in Æg. Hunnium;* Wittemberg, 1603, in-4°. — Gesner, *Leichenpredigt auf Hunnius*. — Hutter, *Threnologia de Vita Hunnii*. — Neumann, *Programma de Vita Hunnii;* Wittemberg, 1704, in-4°. — Erdmann, *Biogr. sämmtlicher Präfecte in Wittenberg*. — Strieder. *Hessische Gelehrtengeschichte*, t. VI, p. 243, et t. IX, p. 391. — Jöcher, *Allg. Gel.-Lexik*. — Ersch et Gruber, *Encyklopædie*.

HUNT (*Thomas*), hébraïsant anglais, né en 1696, et mort à Oxford, le 31 octobre 1774. Il fit ses études à l'université d'Oxford à Hart-Halle, où il fut reçu maître ès arts en 1721. Il était un des quatre plus anciens agrégés de cette société, quand elle reçut une organisation régulière et prit le nom de Collége de Hertford. Hunt consacra ses connaissances philologiques à des travaux sur l'Ancien Testament. Il fut surtout d'un grand secours à Walton, pour la publication de la polyglotte de Londres. En 1738 il fut appelé à la chaire d'arabe fondée par le docteur Laud, et en 1747 il fut nommé professeur royal d'hébreu à Oxford. Il prit le grade de bachelier en théologie en 1743, et l'année suivante celui de docteur. Il était membre de la Société des Antiquaires et de la Société Royale de Londres, dans laquelle il fut reçu en 1740. Hunt était un homme timide, d'une modestie poussée à l'excès, livré tout entier à l'étude, et craignant beaucoup de se produire au dehors. On a de lui: *De Benedictione patriarchæ Jacobi;* Oxford., 1728, in-4°, tiré seulement à cent exemplaires; — *De Antiquitate, Elegantia et Utilitate Linguæ Arabicæ;* Oxford., 1739, in-4°. C'est le discours qu'il prononça en prenant possession de sa chaire d'arabe; — *De Usu Dialectorum Orientalium, ac præcipue Arabiæ in hebraico codice interpretando, Oratio;* Oxford., 1748, in-4°: discours d'ouverture de ses leçons d'hébreu; — *Observations on several Passages in the book of Proverbs, with two Sermons;* Oxford, in-4°, publiées l'année qui suivit sa mort par les soins de Kennikot; — une Notice sur la relation de l'Égypte d'Abd-Allatif, qu'il avait traduite, et dont il proposait la publication par souscription: ce projet ne reçut pas d'exécution; — un fragment de saint Hippolyte, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque Bodleyenne, dans la *Bibliotheca Biblica* de Parker, 1728, in-4°. En 1757 Hunt donna une édition des *Œuvres complètes* de Hooper, évêque de Bath, et en 1760, avec Costar, une nouvelle édition annotée de la *Historia Religionis Veterum Persarum*, de Thom. Hyde. M. N.

Rose, *New Biographical Dictionary*.

HUNT (*Henry*), homme politique anglais, né à Wittington, dans le Wiltshire, le 6 novembre 1773, mort le 15 février 1835. Son père était un riche fermier, et son éducation fut toute pratique, tout agricole. L'amour de l'indépendance et des plaisirs l'entraîna dans quelques écarts de jeunesse que le vieux fermier réprima sévèrement. On assure qu'après une scène violente Henry Hunt s'engagea à bord d'un négrier de Bristol. Cet engagement n'eut pas de suite; mais quelque temps après, son mariage avec la fille d'un aubergiste lui attira de nouveau la colère paternelle. A la mort de son père, en 1797, Hunt se trouva l'un des plus riches fermiers de l'Angleterre, et se donna tout entier aux soins qu'exigeaient ses vastes exploitations. Sa ferme était citée comme la mieux tenue du comté, et lorsqu'en 1801, sur la crainte qu'on eut d'une invasion française, tous les propriétaires durent fournir au lord-lieutenant un état de leur mobilier, celui de Henry Hunt portait 1,600 sacs de froment, 30 chevaux de trait, 30 bœufs et vaches, 4,200 moutons, etc. Le tout, estimé plus de 20,000 liv. st., fut mis par lui à la disposition du gouvernement en cas d'invasion; il s'engagea de plus à s'équiper avec trois de ses gens pour le service de la cavalerie. Cette offre pa-

triotique lui fit beaucoup d'honneur, et il fut nommé à l'un des principaux grades de la *yeomanry* ou milice provinciale. Mais, toujours emporté par sa mauvaise tête, il eut avec lord Bruce, commandant de ce corps, une querelle à raison de laquelle il fut condamné à 100 liv. st. d'amende et à six semaines d'emprisonnement. Il connut, en prison, Waddington, Clifford et autres radicaux, qui n'eurent pas de peine à entraîner dans leur parti cet esprit fougueux, aux sympathies populaires, à l'humeur ennemie de tout frein. Hunt n'était, en y entrant, qu'un mécontent, un meneur de localité : il en sortit l'un des apôtres les plus fougueux de la réforme universelle. On le vit parcourir les villes et les comtés dans un équipage à la fois somptueux et bizarre, réunissant le peuple sur son passage, le haranguant, et faisant de la propagande politique avec le style et les allures d'un charlatan. Parmi les assemblées de ce genre qu'il provoqua de 1816 à 1819, on cite celles de Westminster, de Spafields et de Manchester. A la suite de cette dernière, qui fut dissipée par la force et où périrent un assez grand nombre de personnes, Hunt fut arrêté et condamné, le 15 mai 1820, après de longs débats et une défense remarquable présentée par lui-même, à deux ans et demi de prison, à 1,000 liv. st. d'amende, et à donner caution pour sa bonne conduite pendant cinq ans, à dater du jour de sa mise en liberté. Malgré la popularité dont il jouissait auprès des classes ouvrières, Hunt n'avait pu réussir à se faire nommer au parlement; ses candidatures réitérées et orageuses, en 1812 à Preston, où il exerçait alors l'état de brasseur, à Westminster en 1819, en 1826 à Ilchester, avaient constamment échoué. Il fut plus heureux en 1830, dans la première de ces localités, et sa victoire, aussi bruyante que l'avaient été ses défaites, fut regardée comme un des symptômes les plus remarquables du mouvement imprimé en Angleterre à l'opinion publique par la révolution française de juillet 1830. L'année précédente, aux élections de Westminster, il n'avait eu que 81 voix sur 15,000. Il fut encore nommé en 1831; mais le terme de cette session fut aussi celui de sa carrière parlementaire. Après un essai infructeux pour se faire réélire l'année suivante, il reprit le cours de ses prédications démagogiques, qu'il méla d'une manière assez bizarre à l'exploitation de diverses industries. Il vendit d'abord, sous le nom de *Café radical*, des grains torréfiés, dans le but, disait-il, d'affranchir les contribuables des droits considérables imposés sur le café des Antilles et de l'Inde. On le vit ensuite, monté dans une calèche traînée par des chevaux blancs et couvert d'un chapeau de même couleur, qui lui avait fait donner le sobriquet de *White Hat*, débiter lui-même dans les rues de Londres un nouveau cirage dont il se disait l'inventeur, et dont l'annonce se lisait de près d'un quart de lieue, écrite en lettres gigantesques sur les murs de Black-Heath. Pendant une de ses tournées dans l'ouest de l'Angleterre, il fut pris d'un accès de paralysie pendant qu'il descendait de son phaéton, et mourut peu de temps après à Abersfort. [M. RATHERY, dans l'*Encycl. des G. du M.*]

Rose, *New General Biographical Dictionary*. — *Conv.-Lex.*

* **HUNT** (*Leigh*), poëte et littérateur anglais, né à Southgate (Middlesex), le 19 octobre 1784. Son père était un créole des Antilles, et sa mère une Américaine de Philadelphie. La révolution d'Amérique changea sa destinée. Son père, qui était avocat et ardent tory, défendit avec une telle hardiesse les droits de la métropole, qu'il fut forcé de s'enfuir en Angleterre. Il se fit ministre, et pendant quelque temps fut gouverneur d'un neveu du duc de Chandos, nommé Leigh. Le jeune Hunt, après d'excellentes études à Cambridge, travailla d'abord dans le cabinet d'un avocat, occupa ensuite une place de commis au ministère de la guerre, et la quitta pour devenir, en 1808, fondateur et co-propriétaire du journal hebdomadaire *Examiner*, qui encore aujourd'hui jouit en Angleterre d'une vogue méritée. Ses articles le rendirent très-populaire. Malheureusement son éducation n'avait pas développé chez lui l'esprit pratique des affaires, et de plus, à cette époque, le parti tory était tout-puissant. L'opinion indépendante et très-libérale du journal blessait vivement l'administration. Hunt était considéré comme un factieux, et l'attorney général avait constamment les yeux sur lui pour le prendre légalement en défaut. Un passage d'un article politique sur la régence proposée en 1810 en fournit l'occasion. Ce passage paraîtrait aujourd'hui très-doux et très-innocent. M. Hunt fut poursuivi, ainsi que le *Morning Chronicle*, qui avait reproduit l'article incriminé. Le directeur du *Chronicle*, jugé le premier, se défendit avec vigueur et esprit, et fut acquitté. La poursuite contre l'*Examiner* tomba naturellement à terre. Une autre occasion fut bientôt saisie. Quelques réflexions, sans caractère personnel, contre l'usage du fouet dans l'armée fournirent la seconde poursuite. Lord Brougham, alors simple avocat, fut chargé de la défense. Après avoir cité les opinions de généraux distingués qui réprouvaient l'usage du fouet comme dégradant et cruel, il soutint que la vraie question à décider pour le jury était si un Anglais avait le droit d'exprimer sa conviction et ses jugements sur des sujets d'intérêt public. Le jury prononça un acquittement. Mais M. Hunt ne fut pas aussi heureux à la troisième poursuite. Il avait eu l'imprudence de blesser un amour-propre de prince. Un journal fashionable ayant, en forme d'éloge, appelé le prince régent (depuis Georges IV) *un Adonis*, Hunt, dans un accès d'indignation contre la défection du prince à l'égard des whigs, ajouta « de *cinquante ans* ». La phrase parut grosse de sédition. L'accusation en fit ressortir l'extrême

danger, et le jury déclara Leigh Hunt et son frère John *coupables*. Chacun d'eux fut condamné à une amende de 500 liv. (12,500 fr.) et à un emprisonnement de deux ans. Des insinuations d'indulgence, et pour l'amende et pour la prison, furent faites aux deux frères, à condition que des attaques de ce genre ne se renouvelleraient plus, mais elles furent repoussées constamment. Sortis de prison, les MM. Hunt continuèrent à écrire comme auparavant et maintinrent la supériorité de leur journal dans la presse. Mais son éclat pâlit bientôt par suite de l'ascendant des tories. Sur l'invitation de ses amis Shelley et lord Byron, M. Hunt commença un nouveau journal, le *Libéral*, qui n'eut qu'une très-courte existence. La révolution de Juillet vint ranimer sa force et son influence. « Les *trois journées* de Paris, dit un Anglais, n'ont pas été une date seulement pour la France, elles ont commencé chez nous la chute de la puissance absolue du torysme. » Le séjour prolongé ou les fréquents voyages de Hunt en Italie lui fournirent l'occasion d'en approfondir la langue, les mœurs et le génie particulier. Ces études se réfléchissent dans le choix des sujets qu'il traita plus tard en prose et en vers. L'Italie colore son imagination anglaise. Son principal poëme, l'*Histoire de Rimini*, est un des plus beaux récits poétiques qui aient paru en anglais depuis l'époque de Dryden. Parmi les plus importantes de ses œuvres poétiques, nous citerons : son *Capitaine Epée et Capitaine Plume*; — le *Palfrey*; — les récits poétiques intitulés *Histoires en vers*, — et sa *Légende de Florence*, drame en cinq actes, qui a eu beaucoup de succès sur le théâtre de Covent-Garden, et qui est une des pièces favorites de la reine Victoria.

Parmi ses ouvrages en prose, nous devons mentionner avec éloges *Sir Ralph Esher*, roman, ou plutôt l'autobiographie supposée d'un gentilhomme de la cour de Charles II; — *Histoires des Poëtes italiens*, avec leurs vies critiques; — *Les Hommes, les Femmes et les Livres*, où il a réuni plusieurs articles insérés dans la *Revue d'Édimbourg* et autres feuilles périodiques; — *L'Indicateur*; — *Causeries de table*; — *Imagination et Fantaisie*; — *Esprit et Enjouement*, qui sont des essais critiques et choisis; — *Autobiographie*, en 3 volumes, qui renferme en outre le récit corrigé de ses relations avec lord Byron; — *La Religion du Cœur*, manuel de foi et de devoir, où l'auteur expose ses vues particulières sur ces sujets.

Leigh Hunt n'a point de rival comme traducteur de la poésie italienne. Dans la longue liste de ses traductions, nous pouvons citer l'*Aminta* du Tasse, et *Bacchus en Toscane* de Redi. Comme la plupart des écrivains, il a été exposé à beaucoup d'attaques, de faux jugements et de calomnies. Ses opinions politiques et religieuses en avaient fourni le prétexte ou la cause. Il parle de lui-même avec une noble franchise dans son autobiographie; on voit que les traits saillants de sa nature sont la droiture, la sensibilité, la reconnaissance et un vif intérêt pour le bien-être de ses semblables. Malgré l'étendue de ses travaux, il n'était pas arrivé à l'aisance pour ses vieux jours. En 1847, la reine, sur la proposition de lord John Russell, lui a accordé une pension viagère de 200 liv. (5,000 fr.). J. Chanut.

Men of the Time.

* HUNT (*William Holman*), peintre anglais, né à Londres en 1827. C'est un des chefs éminents de cette école nouvelle qui s'est elle-même appelée *pré-raphaélite*, et dont le mérite a été longuement discuté. En 1846, M. Hunt exposa son premier tableau à l'Académie, et quatre ans après il était l'objet de l'attention générale. Ses premiers sujets, tirés de nouvelles et de poëmes, furent : *Le docteur Rochecliffe célébrant le service divin dans la maison de campagne de Jocelin Joliffe, à Woodstoock* (1847); — *La Fuite de Madeleine et Porphyre*, d'après la *Sainte Agnès* de Keats (1848); — *Rienzi jurant d'obtenir justice pour la mort de son jeune frère*, d'après Bulwer (1849). En 1850, M. Hunt, changeant de style, fit choix de sujets religieux et mystiques, qui commencèrent surtout sa réputation : c'était d'abord *Une Famille bretonne convertie cachant un apôtre chrétien contre la persécution des druides*, tableau qui fut suivi du symbolique *Pasteur mercenaire* en 1852. En 1851, il peignit dans un autre sentiment *Valentin enlevant Sylvie à Protée*; en 1853, *Claudio et Isabella*, et *Nos Plages anglaises*, belle étude des plaines d'Hastings. Trois de ces peintures furent vendues au prix de 50 et 60 livres à Liverpool et Birmingham. Le sens caché de sa *Lumière du Monde* et de son *Réveil de la Conscience* en 1854 fut expliqué dans deux lettres adressées au *Times* par M. Ruskin. En 1855, M. Hunt exposa à Paris *La Lumière du Monde*; *Moutons égarés*; *Claudio et Isabella*. Dans le premier de ces trois tableaux, M. Hunt montre le Christ une lanterne à la main, cherchant une âme éveillée dans l'univers qui dort. La tête du Christ, ornée d'une couronne d'or entremêlée d'épines, respire une mélancolie onctueuse, une tristesse pleine de pitié. Les détails sont d'un fini inimaginable, comme dans tous les tableaux de M. Hunt : on distingue jusqu'aux gouttes de rosée aux pointes des herbes qu'éclairent le reflet de la lanterne. A côté des minuties de détail, on trouve dans toutes les œuvres de M. Hunt une extrême variété de mouvement, une grande puissance d'expression. D'autre part, la couleur est négligée et la composition manque de charme; mais le faire est plus vigoureux que dans les toiles de l'école anglaise précédente. L. Louvet.

Men of the Time. — *English Cyclopædia* (*Biography*). — Th. Gautier, *Les Beaux-Arts en Europe*. — Delécluze, *Exposition universelle des Beaux-Arts*, dans le *Journal des Débats* des 6 et 30 août 1855. — Mérimée, *Exposition de Manchester*; dans le *Moniteur* du 9 juillet 1857.

* **HUNT** (*William*), peintre anglais, naquit à No, en 1790. Il s'est distingué comme aquarelliste. Ses tableaux sont nombreux et recherchés.

Men of the Time.

* **HUNT** (*Robert*), physicien anglais, né le 6 septembre 1807, à Devonport (comté de Devon). Après avoir été, pendant cinq ans, secrétaire de la Société Polytechnique de Cornouailles, il devint, sur la recommandation de sir H. de La Bèche, conservateur du Musée de Géologie de Londres, où il a fait dans ces derniers temps un cours de mécanique. On a de lui des ouvrages estimés sur diverses branches de la physique : *Researches on Light*; Londres, 1844 : tableau des phénomènes de la lumière, où l'auteur étudie plus spécialement l'action chimique exercée par les rayons solaires; — *Poetry of Science*; Londres, 1848; — *Panthea, or the spirit of nature*; 1849; — *Elementary Physics*; 1850; — *Manual of Photography*; 1854. M. Hunt a fait sur les sciences de nombreuses lectures publiques et inséré plusieurs mémoires dans le recueil de la *British Association*.

P. L—Y.

Men of the Time. — Cyclopædia of Biography.

HUNTER (*Robert*), écrivain anglais, mort le 31 mars 1734. Nommé, en 1708, lieutenant gouverneur de la Virginie, il fut pris par les Français dans la traversée et retenu prisonnier à Paris jusqu'à la fin de 1709. En 1710, il alla prendre le gouvernement de New-York, et y conduisit deux mille colons du Palatinat. En 1728 il devint gouverneur de la Jamaïque, où il mourut. On a de lui une *Lettre sur l'Enthousiasme*, qui a été attribuée à Swift et plus généralement au comte de Shaftesbury. On lui attribue une farce dramatique, intitulée *Androboros*. Z.

Baker, *Biographia Dramatica*. — Chalmers, *General Biog. Diction.*

HUNTER (*William*), médecin anglais, né le 2 mai 1718, à Kilbridge, dans le comté de Lanerk, en Écosse, mort à Londres, le 20 mars 1783. Son père, qui le destinait au ministère ecclésiastique, l'envoya à l'âge de quatorze ans étudier à l'université de Glascow. Hunter y passa cinq ans; puis, se sentant peu de goût pour la carrière sacrée, il accepta la proposition de Cullen, alla s'établir dans sa maison à Hamilton, et reçut de lui pendant trois ans des leçons de médecine. En 1741, il suivit à Édimbourg le cours de Monro. L'année d'après il se rendit à Londres, où le célèbre accoucheur Douglas le logea dans sa maison, le prit pour aide dans ses travaux anatomiques, lui confia l'éducation de ses enfants, et le fit nommer aide-chirurgien de l'hôpital de Saint-Georges. Douglas mourut en 1742. Hunter, devenu indépendant, communiqua à la Société Royale de Londres un mémoire *Sur la Structure et les Maladies des cartilages des Articulations* (imprimé dans les *Philosophical Transactions*, vol. LXII). Vers la même époque une société de chirurgiens de marine demanda à Samuel Sharp de leur faire des leçons. Au refus de Sharp, Hunter accepta la proposition, et s'acquitta de cet office avec un tel succès qu'on le pria d'ajouter à ses leçons un cours d'anatomie. Il le commença en 1746. L'année suivante il fut reçu membre de la corporation des chirurgiens, et peu de temps après il visita la France et la Hollande avec le fils de son ancien maître. Au retour de ce voyage, qui fut de courte durée, il reprit ses leçons. Il ne tarda pas à abandonner la chirurgie, et partagea tout son temps entre l'enseignement de l'anatomie et la pratique de l'accouchement. Il fut successivement nommé accoucheur de l'hôpital du Middlesex de la Maternité de Londres, et médecin extraordinaire de la reine en 1764. En 1750, il avait obtenu le titre de docteur à Glascow, et avait commencé à exercer la médecine. Sa clientèle devint bientôt si nombreuse qu'il fut obligé de se donner Hewson pour suppléant dans son cours et pour collaborateur. Cette association ne dura que jusqu'en 1770, époque où Hewson céda à un autre habile anatomiste, Cruickshank, la place de coadjuteur de Hunter. Celui-ci fut élu en 1767 membre de la Société Royale. L'année suivante il communiqua à ce corps savant un curieux mémoire sur des os trouvés près de l'Ohio en Amérique; il y démontrait principalement, d'après la structure des dents, que ces os appartenaient à quelque grand quadrupède, distinct de l'éléphant, auquel on les avait généralement attribués. Outre ce mémoire, publié dans le LVIII[e] vol. des *Philosoph. Transactions*, il inséra dans les LX[e] et LXI[e] vol. de la même collection des remarques sur les os fossiles trouvés à Gibraltar, et une description du nylghau, espèce d'antilope des Indes. La Société des Antiquaires l'admit dans son sein, et à la fondation de l'Académie royale des Arts, il reçut dans cet établissement la chaire de professeur d'anatomie. L'Académie de Médecine et l'Académie des Sciences de Paris l'élurent pour associé étranger. Il acheva et publia à Londres, 1775, in-fol., une œuvre à laquelle il travaillait depuis près de trente ans, son *Anatomy of the human gravid Uterus*, en latin et en français, ouvrage illustré de 34 planches, représentant les objets de grandeur naturelle, avec beaucoup de vérité et de précision. Il avait commencé une description de ces figures anatomiques; il n'eut pas le temps de l'achever, et laissa ce soin à son neveu le docteur Matthew Baillie, qui le publia sous ce titre : *Anatomical Description of the gravid Uterus and its contents*; Londres, 1783, in-8°. En 1781, il succéda au docteur J. Fothergill comme président du Collége des Médecins. Sa pratique étendue et son économie lui avaient permis d'amasser une fortune considérable. Il résolut d'en consacrer une partie à l'établissement d'une école d'anatomie. L'achat du terrain, la construction de l'amphithéâtre d'anatomie et du Muséum se firent à ses frais. Il acquit une riche collection de prépara-

tions anatomiques, des fossiles et d'autres objets d'histoire naturelle, des livres grecs et latins, un cabinet d'anciennes médailles, pour lequel il ne dépensa pas moins de 20,000 l. s. Il eut la satisfaction de voir ses trésors numismatiques révélés au public par son ami le docteur Combe, dans un livre intitulé : *Nummorum veterum Populorum et Urbium qui in Museo Gulielmi Hunter asservantur Descriptio figuris illustrata ;* 1783, in-4°. Tourmenté depuis longtemps de la goutte, Hunter continua jusqu'à la fin les travaux de sa profession. On rapporte qu'il mourut avec la plus grande tranquillité. « Si j'avais assez de force pour tenir une plume, disait-il, j'écrirais combien il est aisé et doux de mourir. » Hunter dut son succès au moins autant à ses excellentes manières qu'à son talent. Il possédait un savoir étendu, mais il n'avait ni le génie original, ni la puissance d'investigation de son frère. Cependant on trouve dans ses écrits quelques observations neuves. Il avait pensé que les vaisseaux lymphatiques absorbent à toutes les surfaces, et sont essentiellement les organes de l'absorption ; que les veines, par conséquent, sont étrangères à cette fonction. Il dut donc chercher à prouver qu'il existe des vaisseaux lymphatiques dans toutes les parties du corps où une absorption peut se faire. Ce fait n'était pas encore bien connu ; Hunter l'établit au moyen d'expériences qu'il exécuta lui-même, ou qu'il fit exécuter sous ses yeux par son frère John Hunter, par Hewson et par Cruikshank. Outre les ouvrages de William Hunter cités plus haut, on a de lui : *Medical Commentaries ;* Londres, 1762, in-8° ; — *Two introductory Lectures to his anatomical Course ;* Londres, 1785, in-8°. Les mémoires que Hunter a insérés dans les *Transactions Philosophiques* et dans les *Actes de la Société de Médecine de Londres* ont été traduits en allemand par C.-G. Kuehn ; Leipzig, 1884-1785, 2 vol. in-8°. Z.

Simmons, *Account of the Life and Writings of Will. Hunter ;* Londres, 1783, in-8°. — Vicq d'Azyr, *Éloge de Hunter ;* dans les *Mémoires de l'Acad. de Médecine.* — Chalmers, *General Biographical Dictionary.*

HUNTER (*John*), célèbre chirurgien et anatomiste anglais, frère du précédent, né en Écosse, à Kilbridge, dans le comté de Lanark, près de Glascow, le 12 février 1728, mort à Londres, le 8 octobre 1794, était le dixième enfant d'un fermier peu fortuné. Il reçut une éducation fort négligée, et pendant tout le cours de sa carrière il éprouva les inconvénients qui résultent de l'absence presque complète d'instruction élémentaire. A dix-sept ans, il alla travailler chez un de ses beaux-frères qui exerçait à Glascow la profession de tourneur. A vingt ans, fatigué d'un travail mécanique et excité par les succès de son frère William, il alla le retrouver à Londres, et étudia l'anatomie sous sa direction. Un an après ses débuts, il secondait son frère dans l'instruction de ses élèves. Enfin il commença l'étude de la chirurgie d'abord à l'hôpital de Chelsea, sous le célèbre Cheselden, puis aux hôpitaux de Saint-Barthélemy et de Saint-Paul. W. Hunter servit d'abord comme chirurgien d'armée. Ce fut en cette qualité qu'il accompagna en 1761 l'armée anglaise qui, sous les ordres du général Hodgson, s'empara de Belle-Isle, et que l'année suivante il fit partie d'un corps d'armée qui opéra en Espagne. De retour en Angleterre en 1763, il quitta le service, et se livra à la pratique civile, tandis qu'il donnait des leçons particulières d'anatomie et de médecine opératoire. Un des élèves qu'il eut ainsi pendant plusieurs années auprès de lui fut Jenner, le célèbre inventeur de la vaccine. En 1768, il devint chirurgien de l'hôpital Saint-Paul, et peu après membre de la corporation des chirurgiens. En 1776, il fut nommé chirurgien extraordinaire du roi. Mais, tout en s'occupant de pratique chirurgicale, Hunter consacrait les moments dont il pouvait disposer à des études d'anatomie et de physiologie, qui le conduisirent, en 1767, à faire partie de la Société Royale de Londres.

Les travaux de Hunter sur les diverses parties de la science des êtres vivants lui assurent un des premiers rangs parmi les hommes qui ont dévoué leurs efforts aux progrès de la biologie : ils méritent d'autant plus d'être exposés avec détail que jusqu'à ces derniers temps ils sont loin d'avoir été toujours appréciés à leur juste valeur. Hunter fut l'un des premiers à comprendre que l'anatomie et la physiologie ne donnent que des résultats incomplets et par conséquent, du moins partiellement, faux lorsqu'elles se bornent à l'étude d'une espèce. Aussi embrassa-t-il dans toute leur généralité les études qui se rattachent à la matière vivante, en se livrant avec ardeur à l'étude des phénomènes physiologiques sur tous les animaux qu'il pouvait se procurer vivants, ainsi qu'à leur dissection après leur mort. Il se faisait donner tous les animaux qui mouraient à la Tour de Londres, et il achetait tous ceux qui mouraient dans les ménageries particulières. Il acheta une maison de campagne à Brompton, près de Londres, pour pouvoir y élever les animaux qu'il voulait soumettre à ses expériences, et il manqua à plusieurs reprises d'être fort maltraité par les hôtes dangereux qu'il y entretenait. Les dépenses que ces études lui occasionnaient étaient très-considérables, et lui devinrent souvent très-onéreuses. Quand il s'agissait d'une pièce anatomique précieuse pour enrichir sa collection ou d'un animal rare à disséquer, aucune considération d'économie ne pouvait l'arrêter. On raconte à ce sujet des anecdotes singulières ; nous n'en citerons qu'une, qui peint bien la manie du collecteur, empressé de recueillir un objet rare. En 1783 il y avait à Londres un Irlandais, de taille gigantesque, nommé Patrick O'Bryan, dans un état de santé qui ne laissait aucun espoir. Hunter, qui voulait à tout prix s'en procurer le squelette, chargea un domestique

du soin de surveiller le géant, afin de l'avertir du moment où il rendrait le dernier soupir. O'Bryan, averti des projets de Hunter et vivement effrayé de l'idée d'être disséqué après sa mort, chercha avec un grand soin à prendre les plus minutieuses précautions pour éviter un pareil sort. Il ordonna qu'après sa mort on surveillât nuit et jour son cadavre, puis qu'on le submergeât, après l'avoir enfermé dans un cercueil de plomb. Lorsqu'il mourut, l'entreprise des pompes funèbres engagea dans Londres plusieurs hommes pour surveiller le corps, en exécution des volontés du défunt. Hunter, informé par son domestique que ces hommes se rendaient dans une taverne lorsqu'ils n'étaient point de garde, y alla lui-même, lia conversation avec l'un d'eux, et finit par lui offrir une somme de 50 livres sterling si on le laissait enlever le corps. L'homme accepta, mais à la condition qu'il s'entendrait avec ses confrères, et il demanda 100 livres. L'empressement de Hunter à accepter cette offre engagea les gardiens du corps à hausser leurs prétentions, et ils arrivèrent à demander une somme de 500 livres qu'Hunter consentit à payer. Ce fut à ce prix (12,500 fr.) que Hunter obtint d'emporter de nuit le corps du géant dans une voiture de louage; puis dans sa propre voiture jusque dans sa maison de Brompton. Craignant d'être découvert, il prépara lui-même le squelette, en coupant le corps en morceaux qu'il fit bouillir. Ce squelette, qui fut acheté si cher, est aujourd'hui l'un des plus curieux ornements du musée du Collége des Chirurgiens. A une autre époque, faisant des études sur l'organisation des cétacés, il envoyait à ses frais un chirurgien sur un navire baleinier, pour y faire des préparations anatomiques. Ces faits expliquent suffisamment comment, malgré l'accroissement de sa clientèle et malgré les sommes élevées que lui donnaient ses élèves particuliers, il fut presque constamment dans un état de gêne, résultant de ses dépenses continuelles pour ses études ainsi que de l'achat d'un terrain et de la construction de bâtiments pour conserver ses collections. D'après les biographes de Hunter, son musée lui aurait coûté plus de 70,000 l. st. (1,750,000 fr.). Il est pénible d'avoir à ajouter qu'après la mort de Hunter, qui n'avait laissé à sa femme et à ses enfants, en dehors de son musée, que des dettes pour tout héritage, cette collection anatomique, aujourd'hui encore la plus précieuse peut-être de toutes celles qui existent dans le monde, ne fut achetée par l'État que 15,000 livres (375,000 fr.). Encore fallut-il plusieurs années de longues négociations. « Ce n'est pas le moment d'acheter des pièces anatomiques, disait à cette occasion Pitt, quand j'ai besoin d'argent pour acheter de la poudre. »

Encore si Hunter avait pu recueillir, après sa mort, toute la gloire que ces immenses travaux, auxquels il avait usé sa vie, auraient dû lui mériter. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Il n'en avait publié qu'une partie de son vivant. La part la plus grande et la plus importante peut-être était restée manuscrite. Il laissait à sa mort dix volumes in-folio de notes manuscrites sur les préparations anatomiques qui composaient son musée; et il avait fait faire par un artiste nommé Bell, qu'il eut chez lui pendant plusieurs années, un nombre considérable de dessins. Une grande partie de ces richesses scientifiques fut détruite, après sa mort, par son beau-frère Everard Home, qui prétendit avoir agi par ordre. On soupçonna que cette action n'avait point eu d'autre but que de faire disparaître la trace de nombreux plagiats. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que cette manière d'agir n'ait considérablement nui à la célébrité de Hunter. Les travaux remarquables du célèbre M. Owen sur la collection de Hunter, dont il a dressé le catalogue, en s'aidant de ce qui avait été sauvé des manuscrits, démontrent de la manière la plus évidente que Hunter a été un très-grand zootomiste, surtout lorsqu'on se rappelle l'époque où il vivait, et qu'il avait constaté, dans ses dissections, un prodigieux nombre de faits dont la découverte, restée inconnue, a été faite de nouveau par d'autres anatomistes. Cela ne veut pas dire toutefois que nous cherchions à atténuer le mérite de ceux qui sont venus après lui. Mais tout en reconnaissant que les catalogues publiés par M. Owen ne sont point de nature à devoir changer l'histoire de la science, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, tel qu'il résulte pour nous de l'ensemble de ses travaux publiés ou inédits, ce ferme génie qui embrassa d'un seul coup d'œil toutes les branches des sciences biologiques, et de regretter vivement que l'anéantissement de la plus grande partie de ses travaux les ait empêchés d'exercer sur la science des contemporains l'influence qui leur devait être nécessairement acquise. D'ailleurs, il faut bien ajouter que Hunter, privé de cette instruction première dont l'absence se fait toujours sentir, même chez les esprits les plus élevés, et dédaignant de chercher le succès dans les artifices de l'art oratoire, ne fut pas un professeur brillant et suivi; il ne rassembla jamais plus de trente auditeurs autour de sa chaire, même lorsqu'il eut atteint le premier rang comme chirurgien et comme savant. Son enseignement, tout rempli de faits nouveaux, d'idées nouvelles, mais exposés sans aucun art et comme elles se présentaient à l'esprit de l'auteur, n'était pas de nature à attirer la foule des intelligences vulgaires, et ne pouvait plaire qu'à la très-petite élite d'esprits élevés qui voient dans l'étude de la médecine autre chose que la préparation à une carrière lucrative. Aussi l'enseignement de Hunter, s'il a contribué à former un certain nombre de chirurgiens d'un très-grand mérite, n'a pas contribué à vulgariser son nom et ses idées, et n'est pas devenu pour lui, comme

pour tant de savants d'un mérite bien inférieur, le point de départ d'une prompte et brillante renommée. Tout cela explique comment Hunter n'a pas reçu de ses contemporains et commence à peine à recevoir de la postérité la part de gloire qui lui est si légitimement due.

Hunter, l'un des premiers peut-être, arriva à considérer toutes les questions relatives aux êtres vivants, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie, comme ne formant pas autant de sciences distinctes, mais comme étant les aspects différents d'une seule et même science, la science de la vie, science dont toutes les parties doivent s'éclairer les unes les autres et se prêter un mutuel appui. C'est cet esprit élevé et généralisateur qui donne à tous ses ouvrages, quelle que soit l'imperfection de la forme et souvent même aussi l'inexactitude du fond, un si grand intérêt et même un si grand charme; car on y reconnaît partout une supériorité incontestable sur les notions scientifiques du temps, et comme le prélude des travaux de la science moderne.

Hunter lisait peu. Patient observateur, puis penseur indépendant, il partageait cette erreur encore si commune, même chez de bons esprits, sur l'inutilité de l'érudition en matière de sciences; erreur qui fait que l'on croit découvrir, à chaque siècle, des vérités d'observation qui souvent existent déjà dans Aristote. Mais ce défaut s'excuse plus facilement chez un homme comme Hunter, qui, dans son amour sévère pour la vérité, n'attachait d'importance à ses opinions et à ses théories qu'autant qu'il les croyait vraies, et se hâtait de les rejeter lorsqu'il arrivait à les révoquer en doute. « Ne me demandez pas, disait-il à ses élèves, ce que je pensais l'année dernière sur telle ou telle question : demandez-moi ce que je pense aujourd'hui. » Du reste, bien qu'il cite peu, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a entre ses idées et celles de Harvey une ressemblance assez grande pour que l'on ne puisse méconnaître la filiation qui unit ses travaux à ceux de son illustre compatriote. Le grand observateur qui découvrit la circulation, après avoir fait connaître le mécanisme du merveilleux appareil hydraulique qui porte le sang dans toutes les parties du corps, ne pouvait pas ne pas être frappé du rôle que joue ce liquide dans l'organisme, et ne pas considérer comme l'expression d'une vérité physique les célèbres paroles de Moïse, que *la vie et l'âme de toute chair sont dans le sang*. Aussi s'était-il occupé avec beaucoup de soin de l'étude du sang; il avait reconnu la présence d'une matière coagulable dans le sérum qui se sépare du caillot, et s'il n'a pas laissé beaucoup d'autres découvertes sur ce point de physiologie, c'est qu'il travaillait à une époque où l'usage du microscope n'était pas encore très-répandu et où les connaissances chimiques ne s'étaient pas encore entièrement dégagées des spéculations de l'alchimie. Les idées de Hunter sur la vie du sang ne sont au fond que les idées de Harvey, mais revêtues d'une forme beaucoup plus nette et plus précise par suite du nombre considérable de faits positifs dont l'histoire du sang s'était enrichie entre les mains de ces deux observateurs. Cette filiation se retrouve également, dans un autre ordre d'idées, dans cette phrase remarquable que M. Owen a trouvée dans les manuscrits de Hunter, et qui contient en germe, quoique avec une expression très-peu nette, les théories actuelles *sur l'arrêt de développement*. « Si nous pouvions suivre les développements successifs des diverses parties de l'économie depuis leur première apparition jusqu'à leur entier achèvement chez les animaux les plus parfaits, nous pourrions probablement les comparer au mode d'organisation de quelques-uns des animaux imparfaits, appartenant à chaque ordre de la création; car, à aucune période, ils ne diffèrent de certains de ces êtres inférieurs, ou, en d'autres mots, si nous prenons une série d'animaux depuis le plus imparfait jusqu'au plus parfait, nous y trouverons probablement un animal imparfait correspondant à quelque période de développement du plus parfait. » Ces paroles nous donnent la paraphrase de ce passage de Harvey, dans son célèbre ouvrage *De Motu Cordis* « *Sic natura perfecta et divina, nil faciens frustra, nec cuiquam animali cor addidit. ubi non erat opus, neque priusquam esset ejus usus, fecit, sed iisdem gradibus in formatione cujuscumque animalis, transiens per omnium animalium constitutiones (ut ita dicam, ovum, vermem, fœtum) perfectionem in singulis acquirit.* » C'est également dans l'ouvrage de Harvey sur la génération et dans ses expériences sur le développement de l'œuf que Hunter a pris le germe de ses idées sur la vie, considérée comme une force qui maintient les substances du corps vivant dans un certain état de composition chimique, tandis qu'elle les abandonne à la putréfaction lorsqu'elle cesse d'exister.

Rien ne serait à coup sûr plus intéressant que de suivre pas à pas la série d'idées qui conduisit Hunter dans tous ses travaux sur l'économie animale : la vraie biographie de l'homme de génie est dans l'histoire même de la succession de ses pensées. Mais les causes qui ont empêché Hunter d'exercer une grande influence sur ses contemporains ne permettent point un pareil travail, et d'ailleurs il faut bien reconnaître que cet enchaînement d'idées n'est point toujours le fait d'un anatomiste, obligé de travailler au jour le jour, quand le hasard lui permet de disséquer un animal rare ou un homme mort d'une maladie curieuse. Nous ne pouvons donc qu'indiquer ici successivement les travaux les plus importants de Hunter dans les principales branches de la biologie, et dans ce but nous suivrons l'ordre chronologique, car le lien qui devait réunir tous ces faits épars nous échappe complétement.

On the Descent of the Testis; 1762. Explication du mécanisme de la descente des testicules dans le scrotum pendant la vie intra-utérine. Ce travail eut pour point de départ une observation d'un chirurgien nommé Sharp, qui, dans un cas de hernie inguinale, avait observé que le sac herniaire se confondait avec la tunique vaginale. C'est ce qu'on appelle actuellement une hernie congénitale. W. Hunter, partant de la découverte faite par Haller de l'existence des testicules dans la cavité abdominale aux premiers temps de la grossesse, pensa que l'observation de Sharp pourrait bien être en rapport avec les faits annoncés par Haller, et il engagea John Hunter à faire quelques recherches dans ce but. Le travail de John expliqua d'une manière très-nette toutes les conditions anatomiques et physiologiques de la descente des testicules dans le scrotum. Ce travail eut un très-grand retentissement; — *On Absorption by Veins.* Dans ce travail, John Hunter mentionne un très-grand nombre de faits nouveaux concernant l'histoire des vaisseaux lymphatiques, principalement chez les animaux à sang froid, faits observés par lui et par Hewson. Il admet que l'absorption se fait uniquement par les lymphatiques, et que les veines n'y contribuent point : on sait que cette dernière conclusion est fausse, comme Magendie l'a démontré de notre temps; — *An Account of an Amphibious Bipes by Ellis.* Ce travail fait par Ellis, mais dont toutes les observations anatomiques sont dues à John Hunter, est d'un très-grand intérêt pour l'histoire de la science; car il contient la première description qui ait été faite d'un animal énigmatique qu'un médecin nommé Garden avait découvert près de Charlestown, dans les marais de la Caroline. Cet animal était la *Sirène lacertine*, dont la place dans les cadres zoologiques n'a été bien appréciée que plus tard, par Georges Cuvier, en 1807; — *Essay on the natural History of the human Teeth;* 1771. Ce travail, qui fait encore autorité aujourd'hui, contient de très-nombreuses observations sur la structure des dents, déjà étudiée, il est vrai, par Leeuwenhoek, et sur leur accroissement. On doit à Hunter ce fait intéressant que si l'on nourrit un animal avec de la garance, les couches d'ivoire anciennement formées ne se colorent point, tandis que celles qui se forment depuis l'emploi de ce régime se colorent en rougé; — *On the Digestion of the Stomach after death;* 1772. Dans ce mémoire Hunter a démontré le premier ce fait, important pour l'anatomie pathologique, que l'on trouve quelquefois un ramollissement très-marqué et même des perforations dans l'estomac d'hommes ou d'animaux morts ou tués en pleine santé, perforations consécutives à la mort et que l'on ne peut attribuer qu'à une véritable digestion opérée par le suc gastrique sur les parois mêmes de l'estomac; — *Anatomical Observations on the Torpedo;* 1773. Ce travail eut un grand retentissement. Les commotions produites par la torpille étaient connues de toute antiquité; mais on en ignorait la nature et l'on ne connaissait point leur point de départ. Ce ne fut que dans le courant du dix-septième siècle (1661) que le célèbre Redi fit connaître les organes qui produisent ces commotions. Ces organes furent ensuite étudiés par Stenon (vers 1673), Lorenzini (1678), Caldesi (1687) et Réaumur (1714). Hunter en donna une description très-complète, et il prouva qu'il existe des organes analogues dans les gymnotes ou anguilles de Surinam, dont les propriétés attiraient vivement son attention. Mais jusqu'alors on ne s'était point rendu compte de la nature de l'agent qui produit ces remarquables phénomènes. Tout récemment un médecin anglais nommé Bancroft, qui avait longtemps voyagé en Amérique et fait un très-grand nombre d'observations d'histoire naturelle, ami de Franklin et de Priestley, avait soupçonné que les commotions produites par la torpille pourraient être de nature électrique. Le travail de Hunter eut pour effet de décider Walsh, l'année suivante, 1772, à constater par des expériences si les commotions de la torpille sont de nature électrique. Cette découverte si importante fut faite à La Rochelle. Deux ans après, Hunter fit connaître en détail les organes électriques du gymnote 1774; — *On Account of certain receptacles for air in birds which communicates with the lungs and Eustachian tubes, and are lodged among the fleshy parts and the hollow bones of these animals.* Dans ce mémoire, très-important, Hunter rendit compte d'un grand nombre de faits concernant la respiration des oiseaux, faits qui avaient été jusque-là si mal interprétés. On savait depuis longtemps qu'il n'existe point de moelle dans les os des oiseaux, et cette observation se trouve déjà dans l'ouvrage de l'empereur Frédéric II sur la fauconnerie. D'autre part Coiter, dans un ouvrage publié en 1573, avait montré que les poumons des oiseaux présentent à leur surface de grandes perforations, et le célèbre Harvey avait démontré en 1651 que ces perforations sont les orifices de grandes cellules à parois membraneuses, cellules logées dans l'abdomen et qui servent de réservoirs à air. Hunter signala la liaison qui existe entre ces deux ordres de faits; c'est que l'air, après avoir traversé les poumons, se répand non-seulement dans les cellules aériennes, mais encore jusque dans l'intérieur des os; il reconnut qu'en insufflant de l'air dans les cavités dont les os sont creusés, on gonfle les poumons, et qu'en poussant de l'air dans la trachée, on peut faire sortir ce fluide par un trou pratiqué dans une partie éloignée du squelette. Le célèbre Camper revendiqua l'honneur de cette découverte. Il est certain que les deux anatomistes étudièrent cette question, et qu'ils publièrent les résultats qu'ils obtinrent à peu près à la même époque. Rien ne nous autorise d'ailleurs à penser que

l'un des deux aurait été le plagiaire de l'autre ; — *Experiments on Animals or Vegetables with respect of the power of producing heat;* 1775 ; — *On the Heat of the Animals;* 1777. Les expériences de Duhamel et Tillet en France (1764), celles de Fordyce et Blagden en Angleterre (1774) avaient démontré ce fait, si remarquable, que la température des animaux à sang chaud ne s'élève point quand ils sont plongés dans un milieu plus chaud que leur corps, et que ces êtres possèdent en quelque sorte la propriété de résister à la chaleur, comme celle de résister au froid. Ces observations conduisirent Hunter à rechercher si dans les animaux à sang froid il ne se passerait rien d'analogue. Il fut l'un des premiers à constater, bien qu'avec des instruments très-imparfaits, que les animaux dits à sang froid ont une température propre qui est généralement supérieure de quelques degrés à celle du milieu ambiant, et qu'ils possèdent dans cette température propre une force remarquable de résistance au froid. Il a constaté également que les œufs de poule possèdent à un haut degré cette propriété, et que tant qu'ils vivent ils résistent à la congélation pendant un temps beaucoup plus long que lorsque leur vie est détruite. Dans ces expériences Hunter se montra le véritable émule de Spallanzani ; — *An Account of the free Martin;* 1779. Les Anglais donnent le nom de *free Martin* aux ruminants hermaphrodites, et particulièrement à ceux du genre bœuf. Hunter montra que lorsqu'une vache met bas deux veaux à la fois, l'un mâle l'autre paraissant femelle, celui-ci n'est ordinairement qu'un *free Martin*, un hermaphrodite impuissant à remplir l'une ou l'autre fonction sexuelle ; — *Account of a woman who had the small pox during her pregnancy, and who seemed to have communicated the some disease to the fœtus;* 1780. Ce fut l'un des premiers exemples connus de la communication d'une maladie contagieuse de la mère au fœtus; — *On account of an extraordinary Pheasant;* 1780. Dans ce mémoire, Hunter décrit le premier un fait très-curieux de physiologie et d'histoire naturelle : c'est que les vieilles poules faisanes, lorsqu'elles deviennent stériles par les progrès de l'âge, révêtent peu à peu le plumage des mâles, fait qui est devenu le point de départ d'un travail très-important de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire ; — *Account of the organe of Hearing in Fishes;* 1782 : description anatomique de l'organe de l'ouïe chez les poissons. Les organes de l'ouïe chez les poissons avaient déjà été indiqués par Stenon en 1670. Hunter fut avec Geoffroy le père et Camper l'un des anatomistes qui donnèrent les plus grands détails sur leur structure ; — *Observations on the Inflammation of the internal Coat of the veins* ; 1784. Cet écrit, dans lequel Hunter décrit pour la première fois la terrible maladie connue sous le nom de *phlébite*, a une importance immense dans l'histoire de la médecine; car il explique des faits dont on se rendait compte d'une manière très-inexacte, et il montre l'impuissance des théories solidistes à tout expliquer en pathologie. Cette description est devenue le point de départ des travaux d'Abernethy sur le même sujet et plus tard de ceux d'un grand nombre de médecins et de chirurgiens français ; — *Treatise on the venereal Disease;* 1786. Cet ouvrage et celui de Swediaur, qui parut à peu près à la même époque, sont sans contredit les deux meilleurs ouvrages que l'on ait publiés jusqu'à notre siècle sur les maladies syphilitiques ; et comme ils reposent sur des observations bien faites recueillies par des esprits très-judicieux, ils ont encore aujourd'hui une très-grande valeur. — *Same Observations tending to show that the wolf, jacks and dogs, are all the same species;* 1787 ; expériences d'accouplement entre des animaux d'espèces différentes, analogues à celles que Buffon indiquait dans ses suppléments ; — *Observations on structure and œconomy of Whales;* 1787. Ce mémoire est l'un des premiers où l'on trouve des indications un peu précises sur les diverses espèces de cétacés et sur leur organisation ; — *An Account of M. Hunter's method of the operation for the cure of poplited aneurism by Everard Home from materials furnished by M. Hunter.* Ce travail a, au point de vue chirurgical, une grande importance, car tous les chirurgiens savent que les Anglais revendiquent, en faveur de Hunter, l'invention d'une méthode pour la cure des anévrismes, que les chirurgiens français croient devoir attribuer à Anel et à Desault. Comme il y là un point important dans l'histoire de la chirurgie, il est nécessaire de l'examiner avec soin. Dans un ouvrage récemment publié sur les anévrismes, M. Broca a traité cette question historique de la manière la plus complète. Il a parfaitement établi que la méthode de traitement des anévrismes par l'application d'une ligature au-dessus du sac appartient incontestablement au chirurgien français Dominique Anel, qui pratiqua cette opération le 30 janvier 1710 à Rome, pour guérir un anévrisme de l'artère radiale. Le texte même d'Anel ne permet pas de méconnaître qu'il s'agissait pour lui d'une méthode nouvelle. « Au lieu que l'on a accoutumé à faire la ligature en haut et en bas de l'aneurisme, je ne la fis que du côté d'en haut ; d'ailleurs, on ouvre le sac aneurismal, et je ne l'ai point touché du tout, ne doutant pas que le sang ne se dissipât, aiant la liberté de se porter du côté de l'extremité, et que ce sac une fois vuide ne se remplist de nouveau, que les tuniques des membranes qui le formoient ne manqueroient pas de s'affaisser, et qu'ainsi la tumeur devoit disparoître, ce qui n'a pas manqué d'arriver de même que je l'avois pensé. » Des témoignages positifs apprennent que plusieurs chirurgiens en Italie, en Allemagne et en Hollande, mirent en

pratique cette méthode, que l'on appelait la méthode d'Anel; mais jusqu'à la fin du dix-huitième siècle elle ne fut appliquée qu'aux anévrismes d'artères peu volumineuses, parce que l'on craignait que la gangrène ne fût la conséquence nécessaire de l'opération. Ce ne fut que le 22 juin 1785 que Desault, guidé par l'observation d'un fait où il avait vu l'anévrisme poplité guéri spontanément par la formation d'une concrétion sanguine, appliqua la méthode d'Anel au traitement de l'anévrisme poplité, dans l'intention bien arrêtée de déterminer la coagulation du sang à l'aide de la ligature. Il est démontré qu'à la date du 24 septembre de la même année, J. Hunter ignorait encore la possibilité du fait, du moins pour les artères volumineuses, et il ne serait pas impossible que lorsqu'il conçut le projet d'appliquer la ligature au-dessus de la tumeur, sans pratiquer l'ouverture du sac, il ait eu connaissance de l'opération de Desault; car un chirurgien italien nommé Assalini, qui avait assisté à cette opération, à l'hôtel-Dieu, fut aussi le témoin de la première opération de ce genre, faite par Hunter, le 12 décembre 1785, à Saint-Georges Hospital. Quoi qu'il en soit, la comparaison des dates ne peut laisser aucune incertitude sur l'antériorité de l'observation de Desault. Il est juste toutefois d'ajouter que Hunter, en transportant la ligature à quelque distance au-dessus du sac, avait accompli un progrès véritable, car il avait rendu l'opération plus facile, et même aussi plus sûre dans ses résultats; qu'il a également constaté que le mode d'action de la ligature consistait à déterminer la coagulation du sang; et enfin, qu'il a le mérite d'avoir vulgarisé une méthode avant lui peu connue. Mais ce mérite ne peut en aucune façon rabaisser ceux d'Anel et de Desault; — *Travels in New South Wales by White*. Cet ouvrage contient la description faite par Hunter de plusieurs mammifères qui venaient d'être découverts dans la Nouvelle-Hollande, et qui appartiennent à la curieuse famille des Marsupiaux, parmi lesquelles on distingue le kanguroo ou potoroo, et le grand phalanger volant; — *Observations on Bees*; 1792. Dans ce travail, où Hunter rend compte d'observations faites sur l'organisation et les mœurs des abeilles pendant plusieurs années, il est question de la découverte faite par lui des organes qui secrètent de la cire chez ces animaux; — *On fossil Bones*; 1794. Dans ce travail J. Hunter fait connaître la nature chimique de certains os fossiles provenant des cavernes de Gaylenreuth, et donne une description très-exacte de crânes d'ours qu'il a reconnus parmi ces fossiles; — *Treatise on Blood, Inflammation and gun shot Wounds*. Cet ouvrage, dans lequel Hunter résume en quelque sorte ses doctrines sur la vie, peut être considéré, bien qu'il renferme un certain nombre de théories qui ne sont plus admises, comme l'un des ouvrages qui ont créé la physiologie pathologique. Partant de cette idée déjà admise par Harvey que le sang est un liquide vivant, et voyant dans le phénomène de la coagulation une des conséquences les plus remarquables de la vie du sang, Hunter étudie ce fait avec soin, et y cherche le point de départ d'un grand nombre de phénomènes physiologiques et pathologiques. Le fait de sa coagulation devient pour lui le type de tous les phénomènes d'organisation qui se manifestent chez les êtres vivants, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie. Il décrit mieux qu'on ne l'avait fait avant lui les diverses espèces d'inflammations, inflammation adhésive, suppurative et ulcérative, et cherche à expliquer la formation des cicatrices par le phénomène de la coagulation du sang. Ces idées, qu'il avait conçues principalement d'après l'étude des plaies d'armes à feu, observées par lui pendant le siége de Belle-Isle, ont été en partie abandonnées. On a reconnu que le phénomène de la coagulation du sang n'a qu'une ressemblance apparente avec les phénomènes d'organisation, et qu'il résulte en réalité de la mort du sang plutôt que de son état de vie. Mais quoi qu'il en soit de cette partie de la doctrine, tous les physiologistes reconnaissent aujourd'hui avec Hunter que le sang est un liquide vivant, et que la vie du sang est un élément important de tous les grands phénomènes physiologiques. Hunter faisait d'ailleurs l'application de sa doctrine à divers points de chirurgie, et particulièrement au traitement des plaies d'armes à feu. Il fut l'un des premiers à s'élever contre la pratique douloureuse du débridement, pratique qui est aujourd'hui généralement abandonnée par les chirurgiens d'armée.

Hunter, dont l'éducation avait été très-négligée, était affectueux et désintéressé; mais il était sujet à des accès de colère contre lesquels il ne savait point se mettre en garde, et qui exercèrent une influence nuisible sur sa santé. Ce fut à la suite d'un semblable accident qu'il mourut subitement le 18 octobre 1794, au Collége des Chirurgiens, à la suite d'une vive discussion avec plusieurs de ses collègues. Il vécut loin du monde, n'ayant guère de relations qu'avec ses confrères ou ses élèves. « Il était si loin, dit un de ses biographes, de reposer son esprit dans les sociétés, qu'il ressentait une fatigue réelle au milieu d'une réunion dont la conversation n'avait pas de suite. Aussi interposa-t-il quelquefois son intervention maritale pour empêcher les oisifs du monde de se réunir chez lui. » Hunter avait épousé en 1771 miss Anna Home, fille d'un chirurgien militaire sans fortune comme lui; et il avait été obligé d'attendre, pendant plusieurs années, que l'accroissement de sa position lui permît de se marier.

C. Dareste.

Chalmers, *Vie de Hunter*; en tête de la traduction complète de ses œuvres publiée par MM. Chassaignac et Richelot. — Owen, *Catalogues of the Hunterian Museum*.

HUNTER (*Henri*), prédicateur et traducteur

[illegible] Il traduisit en anglais les [illegible] de Lavater, les *Études de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre, les *Lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne*, le 1er vol. des *Sermons* de Saurin, et les *Voyages* de Sonnini. Z.

Gentleman's Magazine, vol. LXXII. — Chalmers, *General biographical Dictionary.*

HUNTER (*Alexandre*), médecin et agronome écossais, né à Édimbourg, en 1733, mort à York, le 17 mai 1809. Il pratiqua successivement son art à Gainsborough, à Beverley, à York, fut membre des Sociétés Royales de Londres et d'Édimbourg, et l'un des fondateurs de l'hôpital des fous de York et d'une Société d'Agriculture, dont il publia les mémoires sous le titre de *Georgical Essays*; 1803-1806, 6 vol. in-8°. On a de lui : *Observations on the nature and method of Cure of the Phthisis Pulmonalis.... with the origin, progress and design of the York Lunatic Asylum*; Londres, 1792, in-8°; — *A new Method of raising wheat for a series of years on the same land*; Londres, 1796, in-4°; — *An Illustration of the Analogy between vegetable and animal Parturition*; Londres, 1797, in-8°; — *General Wiew of a plan of universal and equal taxation*; Londres, 1797, in-8°. Z.

Rose, *New general Biographical Dictionary.* — *Biographie Médicale.*

HUNTER (*William*), médecin et orientaliste écossais, né à Montrose, vers 1760, mort en 1815. Il fit ses études au collége Marishal à Aberdeen, où il prit le grade de docteur en 1777. Il entra au service de la Compagnie des Indes, et fut attaché en 1781 à l'établissement médical du Bengale. Il fut chirurgien de marine de 1794 à 1806, et pendant quelques années inspecteur général des hôpitaux dans l'île de Java. Chirurgien du major Palmer, ambassadeur à la cour de Dowlat Ray Scindia, professeur et examinateur du collége de Calcutta (1784-1794), secrétaire de la société asiatique (1794-1808), Hunter se trouva dans une position favorable pour étudier les langues et la littérature de l'Inde. On a de lui : *A concise Account of the Kingdom of Pegu, with a description of the caves of Elephanta, Amboola and Canara*; Calcutta, 1784, in-8°; trad. en français par Langlès, Paris, 1793, in-8°; — *An Essay on the diseases incident to Indian seamen, or Lascars, on long voyages*; Calcutta, 1804, in-fol.; — *Mujmua-i-shamsi, or a concise view of the Copernican system of*

[illegible]

HUNTINGDON (*Selina* [illegible]) [illegible] ville [illegible] sa patrie [illegible] terre, et [illegible] à la [illegible] vation des [illegible] privée [illegible] ouvrages [illegible] tiques [illegible] titre de : *Epistolae* [illegible] 1651. [illegible]

[illegible] Gallica, t. [illegible]

HUNTINGDON (*William*), méthodiste anglais, né [illegible] bridge-Wells, en [illegible] comté de Kent, il fut [illegible] la ville et à la campagne [illegible] sère et la dissipation. Il [illegible] et se mit à prêcher avec [illegible] scandaleux succès. Ses [illegible] lui à Londres une chapelle [illegible] une plus grande dans [illegible] la mort de sa première [illegible] condition, Huntingdon [illegible] l'alderman sir James [illegible] breuses et bizarres compositions [illegible] n'en citerons que deux : [illegible] *ton, or the arminians* [illegible] *zed*; — *The Bank of* [illegible]

[illegible], *Letters of* [illegible] *General Biographical Dictionary.*

HUNTINGDON (*Henry* [illegible]) [illegible] HUNTINGDON.

HUNTINGFORD (*George* [illegible]) [illegible] et philologue anglais, né à [illegible] mort en 1832. Élevé à [illegible] frère Thomas dans la [illegible] Westminster, et devint [illegible] lége de Winchester. Addington [illegible] élève, le nomma en 1801 [illegible] Il fut promu en 1815 au [illegible] a de lui : *Metrica Monost[rophica]* [illegible] nostrophiques en grec); [illegible] *to the Writing of Greek* [illegible] — *A Call for Union with* [illegible] *Church, addressed to* [illegible] 1800 : adressé à Addington [illegible] — *A protestant Letter* [illegible] *Lord Somers*; 1813, in-8° [illegible] logiques.

Rose, *New general Biographical* [illegible]

HUNTINGTON (*Robert*), [illegible] taliste anglais, né en [illegible]

[illegible] Dublin [illegible] tous les [illegible] à l'école libre [illegible] collége [illegible] en 1658. Il [illegible] en 1663, et, s'é[illegible] étude des langues [illegible] la place de chape[illegible] Alep. Il occupa ce [illegible] profita pour vi[illegible] Samarie, Cypre en [illegible] 1682. En 1678 il tenta [illegible] à Palmyre. En [illegible] en traversant l'Italie [illegible] et fut [illegible] la Trinité à Dublin. [illegible], obtint de le rem[illegible] II, et le résigna [illegible] de Hallingbury, [illegible] il se trouva fort mal [illegible] représentée comme [illegible] comme exclu de la [illegible]. Malgré son [illegible] accepta l'évêché de [illegible] après sa consé[illegible] court mémoire publié [illegible] Transactions (n° 161), [illegible] Dublin concerning [illegible] Egypt; il a été réim[illegible] of Curious Travels [illegible] 149-155. A la suite [illegible], dans la même col[illegible] du Journal des [illegible] que des Anglais [illegible] ayant visité Palmyre, [illegible] colonnes d'une [illegible] temples entiers [illegible], des inscrip[illegible]. Cette note apprenait au [illegible] tenté inutilement [illegible] accomplir pour la [illegible] Transactions [illegible] un récit détaillé. Hun[illegible] aux nombreux [illegible] Orient. Outre ceux [illegible] Marsh et l'évêque [illegible] propre compte [illegible] donna trente-cinq à [illegible], et dont il vendit le [illegible] pour la faible [illegible] Huntington tenait avant [illegible] syriaque des Épî[illegible] voit par ses lettres [illegible] et au patriarche [illegible] il poursuivit cet [illegible] lui échappa. Par [illegible] les Épîtres de [illegible] par M. Tattam [illegible] mêmes de Nitra que [illegible] Trente-neuf lettres [illegible] Huntington par [illegible]

Z.

[illegible] — T. XXV.

[illegible]

[illegible] vains, né en 1806 [illegible] collége [illegible] beaux-arts, qu'il étudia sous [illegible] fesseur Morse, et compléta ses [illegible] long voyage à travers l'Angleterre, la [illegible] et l'Italie. Il habite aujourd'hui [illegible]. Ses principales productions, [illegible] historique, sont : *Henry VIII et Catherine Parr*; — *Lady Jane Grey prisonnière à la Tour*; — *Les Saintes Femmes [illegible]*; — *La Foi et L'Espérance*; — *L'Arrêt de mort de Jane Grey*. P. L—Y.

North American Review. — [illegible], *Universal-Lexikon*, Supplément, 1857.

HUNYADE (*Jean*). Voy. HUNIADE.

* HUNYG, roi mexicain de Tecpan-Atitlan, mort en 1519. C'est pour ainsi dire le dernier souverain de cette région mystérieuse, unie jadis à l'empire Quiche, où se trouvent de si imposants vestiges d'architecture : les princes de Cakchiquel, voisins du Quiche, formèrent un royaume à part, et Hunyg, descendant de ces souverains, mourut de la peste, cinq ans avant l'arrivée des Espagnols. Son petit-fils Francisco-Ernantès Arana Xahila écrivit l'histoire de ce souverain. Cette chronique, continuée jusqu'en 1581, est l'un des livres précieux dont l'étude répandra quelque lumière sur des annales qui assignent à la civilisation du Nouveau Monde la plus antique origine. F. D.

L'abbé Brasseur de Bourbourg, *Histoire des Nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*, t. I, p. LXXXIII.

HUOT (*Jean-Jacques-Nicolas*), naturaliste français, né à Paris, en 1780, mort à Versailles, le 19 mai 1845. Membre de plusieurs sociétés savantes, il était à la fin de sa vie conservateur de la Bibliothèque de la ville de Versailles. Il a laissé différents travaux d'histoire naturelle, de géologie, de statistique et de géographie, parmi lesquels nous citerons : *Annuaire administratif, judiciaire, ecclésiastique, industriel, agricole et commercial du Département de Seine-et-Oise*; 18e année, 1829, in-18; — *Fossiles animaux et végétaux* : 1re partie, *Ossements*; Paris, 1836, in-18 (avec C. P. Deshayes); — *Nouveau Cours élémentaire de Géologie*; Paris, 1837-1838, 2 vol. in-8°, avec atlas; dans les *Suites à Buffon* éditées par Roret. Pour préparer les matériaux de cet ouvrage, Huot entreprit de lointaines excursions; il visita entre autres deux fois la Crimée et le Kouban; — *Nouveau Manuel complet de Géologie*; dans la collection Roret; Paris, 1839, in-18; — *Nouveau Manuel complet de Minéralogie, ou tableau de toutes les substances minérales*; collection Roret; Paris, 1841, 2 vol. in-16. — Huot a revu, corrigé, augmenté, mis dans un nouvel ordre et enrichi des plus récentes

découvertes le *Précis de la Géographie universelle* de Malte-Brun, 12 vol. in-8°. Il a terminé avec Larenaudière et Balbi le *Traité élémentaire de Géographie* de Malte-Brun; 1830-1831, 2 vol. in-8°. — Il a donné dans la collection Nisard la traduction du *De Situ Orbis* de Pomponius Mela. — Il a travaillé au *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée, par la Hongrie, la Valachie, la Moldavie*, exécuté en 1837 sous la direction de M. A. Demidoff. Huot accompagnait l'expédition en qualité de géologue. — On a en outre de lui dans les *Annales des Sciences naturelles : Observations sur le banc de Grignon, sur le Calcaire renfermant des restes de végétaux et sur les Couches supérieures de cette localité*; — *Notice Géologique sur le prétendu Fossile humain trouvé près de Moret, au lieu dit Le Rocher, département de Seine-et-Marne* (tome III), imprimé à part; Paris, 1824, in-8°; — *Notice sur la Vie et les Travaux de J.-V.-F. Lamouroux* (tome V); — *Quelques Considérations géologiques sur la Présence des débris d'Animaux vertébrés dans les différentes couches de notre globe* (tome X); — dans les *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie : Notice géologique sur un Terrain occupant, sur la rive droite de la Seine, la plaine située entre la montagne de Triel et la rivière, et, sur la rive opposée, l'espace compris depuis Meulan jusqu'à Rolleboise*; — dans la *Galerie Française* (tome III), une *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Lavoisier*. — Huot est le principal auteur de la continuation de la *Géographie Physique*, de l'*Encyclopédie Méthodique*; il fut un des collaborateurs de l'*Encyclopédie moderne* et de l'*Encyclopédie des Gens du Monde*. Enfin il a collaboré au *Bulletin universel des Sciences*, à la *Revue Encyclopédique*, à la *Revue Départementale*, au journal saint-simonien *Le Producteur, journal de la morale chrétienne*.
L. L—T.

Paul Huot fils, *La Vie et les Ouvrages de J.-J.-N. Huot*; 1846, in-8°. — Hardouin Michelin, *Notice lue à la Société Géologique de France à l'occasion du décès de M. Huot*; Paris, 1845, in-8°. — Daniel, *Biogr. des Hommes remarq. du dép. de Seine-et-Oise*. — Pascallet, *Le Biographe et le Nécrologe*, 6e livraison. — Quérard, *La France Littéraire*. — Bourquelot, *La Littér. franç. contemp.*

* HUPFELD (*Hermann*), orientaliste allemand, né en 1796, à Marbourg, occupe depuis 1843 une chaire à l'université de Halle. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitationes Æthiopicæ*; Leipzig, 1825; — *De Rei Grammaticæ apud Judæos Initiis antiquissimisque Scriptoribus*; Halle, 1846; — *De antiquioribus apud Judæos accentuum Scriptoribus*; Halle, 1846-1847, 2 vol.; — *De vera Festorum apud Hebræos Ratione*; Halle, 1851-1852, 2 vol.; — *Die Psalmen* (Les Psaumes); Gotha, 1855, 1er vol.; — *Die Quellen der Genesis* (Les Sources de la Genèse); Berlin, 1853.
R. L.

Conv.-Lex. der Gegenwart.

HUPPAZOLI (*François*), centenaire piémontais, né à Casal, le 15 mars 1587, mort le 27 janvier 1702. Ses parents, qui avaient de l'aisance, l'envoyèrent à Rome lorsqu'il eut achevé ses études, et le forcèrent à prendre l'habit ecclésiastique; mais il ne s'engagea pas par des vœux perpétuels. Passionné pour les voyages, il visita la Grèce et les Échelles du Levant, se maria à Scio en 1625, et s'occupa d'affaires commerciales qui lui procurèrent une petite fortune. A quatre-vingt-deux ans il fut pourvu du consulat de Venise à Smyrne. La guerre lui enleva ces fonctions; mais en 1699 il reprit sa charge. Sa vie était très régulière; il suivait un régime sévère, ne buvait aucune liqueur fermentée, mangeait à peine et seulement du gibier rôti ou des fruits, se levait de grand matin et se couchait à la nuit. Exact à remplir ses devoirs religieux, il faisait chaque jour une promenade de plusieurs heures, après avoir entendu la messe, se renfermait ensuite pour écrire sa correspondance, et donnait le reste de son temps à la société. Malade pour la première fois en 1701, il eut une fièvre qui dura quinze jours. Il guérit, mais il resta sourd pendant trois mois. Quelques mois auparavant, il avait perdu ses dents, et il ne vivait plus que de bouillie; mais ses gencives se durcirent et il put se nourrir de poulet. Attaqué de la gravelle, à la fin de l'année, il mourut d'un rhume. Il eut jusqu'à la fin l'usage de ses facultés. On dit qu'à cent ans ses cheveux, qui étaient blancs, étaient redevenus noirs, ainsi que sa barbe et ses sourcils, et qu'à cent douze ans il lui perça deux grosses dents. Il était d'un caractère doux, faisait beaucoup de bien, et il n'eut jamais d'autre passion que celle des femmes, passion qu'il poussait à l'excès. Il avait été marié cinq fois : il épousa sa dernière femme à quatre-vingt-dix-huit ans et en eut encore quatre enfants. Ses quatre premières femmes lui avaient donné vingt enfants; il en avait en outre vingt-cinq illégitimes. Il laissa en manuscrit le *Journal des Événements les plus importants de son temps*, en 22 vol. in-fol.
J. V.

Mercure de France, août 1702.

HUQUIER (*Jacques-Gabriel*), graveur français, né à Orléans, en 1695, mort en Angleterre, en 1772. Il vint fort jeune s'établir à Paris comme marchand d'estampes, et réunit une fort belle collection de dessins et de gravures, qu'il laissait visiter à certains jours de la semaine par les artistes et les amateurs. Il dessina d'abord des ornements dans le goût chinois, puis des gravures à l'eau-forte d'après Boucher, Watteau, Gillot et autres maîtres. On lui attribua une estampe satirique contre les Jésuites. Ces Pères, alors tout-puissants, intéressèrent la justice dans cette affaire. Une descente fut faite chez Huguier, et quoiqu'elle demeurât sans résultat, il n'en fut pas moins obligé de s'enfuir en Angleterre, où il termina ses jours. Ses gravures sont signées G. H. F.

Son fils, *Gabriel* HUQUIER, gravait aussi avec

talent : il suivit son père en Angleterre, et y mourut. A. de L.

F. Basan, *Dictionnaire des Graveurs*. — Ch. Brainne, dans *Les Hommes illustres de l'Orléanais*.

* **HURAO**, chef mariannais, mort en 1680. Les missions organisées par le P. Diego Luiz de Sanvitores commençaient à changer l'aspect de l'archipel des îles Mariannes lorsque Hurao, de la caste des Chamorris ou nobles, résolut de chasser les Espagnols. Il se retira dans les montagnes, assembla les Chamorris, leur fit un discours plein de véhémence dans lequel il les excita à l'union, pour expulser de l'archipel ces étrangers qui, sous le commandement de Legazpi, s'en étaient emparés sans coup férir en 1565. Hurao connaissait parfaitement les forces des chrétiens, et malgré l'infériorité de ses armes, qui consistaient en massues et en javelines durcies au feu, ou armées d'os humains, il osa résister. Sa petite armée s'éleva au moment à 2,000 hommes. L'invention de vastes boucliers, derrière lesquels les Mariannais pouvaient affronter la fusillade des Espagnols, put faire craindre un moment que l'insurrection n'eût des conséquences fâcheuses pour les conquistadores. On parlementa, la paix se rétablit, et Hurao conserva son indépendance. Ce chef excitait probablement les craintes du gouvernement espagnol, lorsque, dans une rixe insignifiante, un soldat européen tua d'un coup de baïonnette le seul Chamorris qui eût su défendre son pays contre les envahissements de l'étranger. Ferdinand Denis.

Le P. Charles de Gobien, *Histoire des îles Mariannes nouvellement converties*. — Freycinet, *Voyage autour du Monde*, t. II. — Dumont d'Urville, *Voyage autour du Monde*.

HURAULT (*Philippe*), comte de Chiverny (*chancelier de Chiverny*), ministre et magistrat français, septième fils de Raoul Hurault, né au château de Chiverny, le 25 mars 1528, mort au même lieu, le 30 juillet 1599. Il acheta la charge de Michel de Lhospital, conseiller au parlement de Paris, et la remplit pendant neuf ans. Maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, il s'attacha à Catherine de Médicis. Chancelier du duc d'Anjou, il alla au-devant de ce prince à Turin lors de son retour de Pologne, et lui remit les fonds nécessaires pour soutenir le luxe et la magnificence que le nouveau roi déployait sur sa route. Garde des sceaux en 1578, chancelier après la mort du cardinal de Birague en 1581, son crédit auprès de Henri III commença à décliner. Ce prince, à son voyage à Chartres après les barricades, lui ôta le gouvernement d'Orléans pour le donner à d'Entragues. A la fin d'août 1588, lors de son départ de Chartres, il lui permit, avec les autres ministres, d'aller passer quelques jours dans ses terres en lui donnant rendez-vous aux états généraux qu'il devait tenir à Blois le 1[er] septembre suivant. Arrivé dans cette ville, le roi envoya Charles Benoist, son secrétaire, à Chiverny, château de Sologne à deux lieues de Blois, déclarer au chancelier qu'il était très-content de ses services, mais lui ordonnait de ne plus se présenter à la cour. Ce ministre était en chemin pour se rendre à Blois; après avoir eu un entretien avec Charles Benoist, il résolut de poursuivre sa route dans le dessein de parler au roi. Malgré l'intervention de la reine en sa faveur, il ne put obtenir une audience. Après être retourné à Chiverny, il se retira dans son château d'Eclimont, près Auneau, pour être plus éloigné de la cour. Là il reçut la visite de l'historien de Thou son beau-frère, qui se rendait aux états généraux de Blois, et qui pendant toute leur durée le tint au courant de tout ce qui s'y passait. Dans cette retraite, loin des affaires, il entrevoyait en quelque sorte l'avenir : il prévit le sort que la dissimulation de Henri III préparait à la témérité et à l'insolence du duc de Guise. Le chancelier de Chiverny vivait paisiblement au château d'Eclimont quand, en 1590, Henri IV, qui voulait rétablir l'ordre dans les finances et dans les autres parties de l'administration de l'État, lui envoya l'historien de Thou pour le ramener à la cour. Ce ministre, qui sous Henri III avait manqué d'initiative, exécuta les ordres du nouveau souverain avec beaucoup de zèle et de fidélité. Pour le récompenser de ses services, Henri IV le nomma gouverneur de Chartres et lieutenant général de la province. Malgré son dévouement, ne put échapper aux traits de l'envie : les notables assemblés à Rouen demandèrent qu'on lui enlevât les sceaux, et l'accusèrent de vendre des lettres d'abolition aux traitants poursuivis pour leurs exactions. Il s'attacha alors la marquise de Sourdis, tante de Gabrielle d'Estrées. Henri IV, qui lui conserva sa faveur, servit de parrain à l'enfant qui dut le jour à cette liaison; Gabrielle d'Estrées fut la marraine. Plus tard Hurault de Chiverny se repentit de cette liaison; il mourut peu de temps après la marquise de Sourdis. Il était seigneur de Gourville et de Giraudet. On a de lui des *Mémoires* qui s'arrêtent en juillet 1599, et que l'abbé de Pont-le-Voy, son fils, a continués jusqu'en 1601; Paris, 1636, in-4° : édition pleine de fautes, reproduite en 1641, La Haye, 2 vol. in-12; id., 2 vol. in-16, 1791, texte rectifié; — *Instruction à ses enfants*. A. Rouillier.

Note sur Hurault de Chiverny, en tête de ses *Mémoires* dans la Collection de MM. Michaud et Poujoulat, t. XX, p. 461.

HURD (*Richard*), théologien et philologue anglais, né en 1720, mort en 1808. Fils d'un fermier du comté de Stafford, il eut le bonheur de rencontrer dans une ville de campagne, à Brewood, un excellent maître d'école. Il acheva ses études à Cambridge, devint agrégé du collège Emmanuel en 1742, et fut ordonné prêtre en 1744. Il publia son premier ouvrage en 1746, et fit paraître en 1749 un commentaire sur l'*Art poétique* d'Horace. A l'occasion de ce travail, il se lia intimement avec Warburton, dont il fut le

disciple le plus dévoué et qui lui facilita l'accès des dignités ecclésiastiques. Il devint recteur de Thurcaston en 1757, prédicateur de Lincoln's Inn en 1765, archidiacre de Gloucester en 1767, évêque de Lichfield et Coventry en 1775, précepteur du prince de Galles et du duc d'York en 1776, évêque de Worcester en 1781. Il refusa, en 1783, l'archevêché de Cantorbéry. Hurd, quoique écrivain distingué lui-même, est surtout connu par sa liaison avec Warburton. Il accepta les opinions de ce célèbre controversiste et érudit, mais il n'en eut ni l'arrogance ni la rudesse. Les principaux ouvrages de Hurd sont : *Remarks on Hume's Essay on the natural History of Religion*; 1757; on croit que Warburton eut beaucoup de part à cette réfutation de Hume; — *Dialogues on sincerity, retirement, the golden age of Elisabeth, and the constitution of the english government*; 1759, in-8°; — *Dialogues Moral and Political*; 1765. — Hurd donna en 1788 une édition des *Œuvres de Warburton* en 17 vol. in-4°, et publia en 1795 une *Vie* de ce prélat; il avait préparé une édition des *Œuvres d'Addisson*, qui parut après sa mort, en 1810, 6 vol. in-8°. La même année on publia une édition des *Œuvres complètes de Hurd*, 8 vol. in-8°. Z.

Sa *Vie* en tête de ses ouvrages. — Nichols, *Literary Anecdotes of the Eighteenth Century*. — Chalmers, *Gen. Biographical Diction.*

HURDIS (*James*), poëte anglais, né à Bishopstone (comté de Sussex), en 1763, mort en 1801. Il termina ses études à Oxford, fut agrégé au collége de La Madeleine, et entra dans les ordres. En 1788 il publia son *The Village Curate*. Cet ouvrage fut suivi d'une tragédie intitulée *Sir Thomas More*; — d'autres œuvres poétiques; — d'observations théologiques sur la *Genèse*; — et des *Remarks on the Arrangements of the Plays of Shakspeare*. Il fut élu en 1793 professeur de poésie. Hurdis est surtout connu par sa liaison avec Cowper, qui lui adressa plusieurs lettres. On estime ses travaux sur Shakspeare. Z.

Hayley, *Life of Cowper*. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HURÉ (*Charles*), littérateur français, né à Champigny-sur-Yonne, le 7 novembre 1639, mort à Paris le 12 novembre 1717. Il fut principal du collége de Boncourt, et publia entre autres une édition du *Nouveau Testament*, avec des notes; Rouen, 1692, 2 vol., in-12; — *Novum Testamentum regulis illustratum*; Paris, 1693, in-12; — *Dictionnaire universel de l'Écriture Sainte*; Reims, 1715, 2 vol. in-folio. G. DE F.

Quérard, *La France Littéraire*.

HURET (*Grégoire*), graveur français, né à Lyon, en 1610, mort à Paris, en 1670. Il a gravé des portraits et des sujets d'après Champaigne, Vouet, Bourdon et divers autres maîtres français, et des sujets d'après ses dessins, entre autres une *Histoire de la Passion*, en 30 estampes. Ses effets sont larges, ses têtes expressives, ses draperies bien jetées, et si son burin n'étonne point par une manœuvre savante, il est du moins conduit avec goût. Il s'occupa aussi d'architecture, et publia un ouvrage ayant pour titre : *Règle précise pour décrire le profil élevé du fust des colonnes*; Paris, 1665. Par suite de quelques critiques sur cet ouvrage, il fit paraître ensuite une *Réponse de Grégoire Huret aux quatre articles du* Journal *dit* des Savans, Paris, 1665, et *Cinq Avis donnés aux auteurs du* Journal des Savans *en considération de ce qu'ils sont demeurés sans réplique*; 1665. G. DE F.

Encyclop. Méthod. : beaux-arts. — Pelier, *Diction. Histor.*

***HURGUES** (*Philippe* DE), d'Arras, échevin de Tournai, chroniqueur français, vivait à Douai au commencement du dix-septième siècle. On a de lui : *Mémoires d'eschevin de Tournay, contenants les Actes plus signalez des Consaulx, les Sentences et Jugements plus notables de l'Eschevinage de la dite ville, remarquez et escrits par P. de Hurgues*. Le manuscrit de la bibliothèque de Tournai, petit in-4° de 393 pages, a été édité en 1855, dans les *Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, par M. Fréd. Hennebert. J. P.

Le Courrier du Pas-de-Calais, 31 oct., 1855. — *Renseignements inédits*.

HURTADO DE MENDOZA. *Voy.* MENDOZA.

HURTAUT (*Pierre-Thomas-Nicolas*), littérateur français, ancien professeur à l'École militaire et pensionnaire du roi, né à Paris, le 17 (et non le 15) avril 1719, mort dans la même ville, le 5 mai 1791. Il fut d'abord destiné au commerce de son père, qui était marchand de chevaux; mais un penchant très-prononcé pour la littérature modifia les projets paternels, et le jeune Hurtaut fut mis au collége, où il se distingua bientôt par son aptitude et ses progrès, et se voua à l'enseignement. On a de Hurtaut : *L'Art de péter, essai théorique, physique et méthodique, etc., en Westphalie, chez Florent Q. au Soufflet*; (Paris), 1751, in-12. Une seconde édition, augmentée de l'*Histoire de Pet-en-l'Air et de la Reine des Amazones*, etc., parut sous la même rubrique en 1775; puis une autre, en 1776, augmentée de la *Société des Francs-Péteurs* (par *Le Corvaisier*); in-8°; — *Coup d'œil anglais sur les Cérémonies du Mariage*, avec des notes, etc., ouvrage (supposé) traduit sur la 2e édition de Londres, par M. M***; Genève (Paris), 1750, in-12; — *Dictionnaire des Mots homonymes de la Langue française*, etc.; Paris, 1775, in-12; — *Dictionnaire historique de la Ville de Paris et de ses Environs*; Paris, 1779, 4 vol. in-8° (avec Magny); — *Essais de Médecine, ou théorie du flux menstruel et traité des maladies de tête*, traduit du latin de Emott., 1739; — *Iconologie historique et généalogique des Souverains de l'Europe*, t. Ier et unique; Paris, 1787, in-8°. (avec d'Hermilly). — *Manuale Rhetorices, ad usum artis dicendi candidatorum*; Paris, 1757. Une

3e édition parut en 1782, in-12; — *Dissertation historique sur l'Invention des Lettres ou Caractères d'Écriture;* — *Études convenables aux Demoiselles;* deux publications dont nous n'avons pu découvrir la date. — Hurtault a coopéré à la *Bibliographie Parisienne* (avec d'Hermilly) pour les années 1769 et 1770. Dans les dernières années de sa vie il prenait le titre de *doyen des maîtres de pension de l'université.* Ed. de Manne.

Quérard, *France Littéraire.*

Hurtault (*Maximilien-Joseph*), architecte français, né à Huningue (Haut-Rhin), en 1765, mort à Paris, en 1824. Élève de Mique, il resta longtemps obscur et employé en sous-ordre au château de Trianon. Après la révolution, il devint architecte inspecteur des salles du Conseil des Anciens et de celui des Cinq Cents. Sur les dessins de MM. Percier et Fontaine, il dirigea la restauration et la décoration de la chapelle, du théâtre et des appartements des Tuileries. En 1797, il concourut à l'Académie, et remporta le second grand prix. Il partit pour l'Italie, où il réunit un grand nombre de matériaux qu'il sut habilement mettre à profit à son retour. Il construisit à Paris un grand nombre d'habitations particulières; puis, devenu architecte du château de Fontainebleau, il y restaura la galerie de Diane, éleva la fontaine de Diane qui lui fait face, ainsi que le pavillon de l'étang; enfin il traça le jardin qui entoure cette pièce d'eau et rétablit les cascades du Tibre. En 1819, il exposa au salon le projet d'une fontaine monumentale à ériger sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et fut nommé membre de l'Institut. Il était déjà professeur à l'Académie des Beaux-Arts et inspecteur général du conseil des bâtiments civils. Son dernier ouvrage fut le plan d'un joli jardin réservé au duc de Bordeaux dans le parc de Saint-Cloud. E. B—n.

Gabet, *Dictionnaire des Artistes du dix-neuvième siècle.*

* **Hurter** (*Frédéric-Emmanuel*), historien suisse, né à Schaffhouse, le 15 mars 1787. Il étudia la théologie à Gœttingue, devint en 1824 pasteur à Schaffhouse, puis abjura le protestantisme à Rome en 1844. En 1845 il alla se fixer à Vienne, où il venait d'être nommé historiographe de l'empire d'Autriche. On a de lui : *Geschichte des ostgothischen Königs Theodorich und seiner Regierung* (Histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths, et de son règne); Schaffhouse, 1807; — *Geschichte Pabst Innocenz III und seiner Zeitgenossen* (Histoire du pape Innocent III et de ses Contemporains); Hambourg et Gotha, 1834-1842, 4 vol. in-8° : ouvrage des plus remarquables, traduit en français; — *Denkwürdigkeiten aus dem letzten Decennium des achtzehnten Jahrhunderts* (Choses mémorables qui se sont passées dans les dix dernières années du dix-huitième siècle); Schaffouse, 1840; — *Die aargauischen Klöster und ihre Ankläger* (Les Couvents d'Argovie et leurs Accusateurs); Schaffhouse, 1841; — *Die Befeindung der katholischen Kirche in der Schweitz seit dem Jahre* 1834 (Les Attaques qui ont eu lieu contre l'Église catholique en Suisse depuis 1834); Schaffhouse, 1842-1843, 4 parties; — *Geburt und Wiedergeburt : Erinnerungen aus meinem Leben und Blicke auf die Kirche* (Naissance et Renaissance : Souvenirs de ma vie et Aperçus sur l'Église); Schaffhouse, 1845, 3 vol., in-8°; ibid., 1850, 2 vol., in-8°; — *Geschichte Kaiser Ferdinand II und seiner Eltern* (Histoire de l'empereur Ferdinand II et de ses Parents); Schaffhouse, 1850-1857, 9 vol. in-8° : ouvrage inachevé, fait sur des documents originaux; l'histoire de Ferdinand II ne commence qu'avec le neuvième volume; — *Philipp Lang, Kammerdiener Kaisers Rudolph II; eine Kriminalgeschichte aus dem Anfange des siebzehnten Jahrhundert* (Philipp Lang, valet de chambre de l'empereur Rodolphe II; cause célèbre du commencement du dix-septième siècle); Schaffhouse, 1851. E. G.

Hurter, *Geburt und Wiedergeburt* (autobiographie). — Brunner, *Hurter vor dem Tribunal der Wahrheitsfreunde;* Paderborn, 1850. — Brühl, *Geschichte der katholischen Literatur.*

Hurtrel d'Arboval (*Louis-Henri-Joseph*), vétérinaire français, né à Montreuil-sur-Mer, le 7 juillet 1777, y mourut, le 20 juillet 1839. Il étudia à l'école d'Alfort, et après quelques années d'études, il revint à Montreuil exercer la profession de vétérinaire. Le camp de Boulogne fut pour lui une occasion d'études et d'observations sur les maladies des chevaux, surtout sur la morve et le farcin, dont il constata la nature contagieuse. Il fut nommé en 1814 commissaire du gouvernement pour combattre l'épizootie de typhus qui régnait dans le département du Pas-de-Calais. Ses principaux ouvrages sont : *Notice sur les Maladies qui peuvent se développer parmi les bestiaux soit durant les chaleurs et la sécheresse des étés, soit dans le cours des automnes pluvieux et froids;* 1819, in-8°, 4e édition, augmentée; — *Instruction sommaire sur l'Épizootie contagieuse qui vient de se déclarer dans le département du Pas-de-Calais;* 1827, in-8°, 2e édition, revue, corrigée et augmentée; — *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie vétérinaires;* Paris, 1826 et années suivantes, 4 vol. in-4°, avec un atlas par Leblanc et Trousseau; 1826, grand. in-folio de 30 pl.; — *Traité de la Clavelée, de la Vaccination et Clavélisation dans les Bêtes à laine;* Paris, 1823, in-8°. Il a inséré des articles dans le *Dictionn. abrégé des Sciences Médicales* et dans quelques publications spéciales. G. de F.

Documents particuliers.

Hus et non *Huss* (ou *Jean* de *Hussinetz*), célèbre précurseur de Luther, ainsi appelé du nom de la ville où il naquit, en Bohême, le 6 juillet 1373, mourut brûlé comme hérétique à

[illegible]

[illegible] dogmes fondamentaux de l'Église catholique.

Si Jean Hus fut en effet scandalisé à la lecture des livres de Wycliffe, à coup sûr il ne le fut pas longtemps, car dès 1405 nous l'entendons s'élever [illegible] contre le clergé, dans deux [illegible] il attaque la tyrannie, l'orgueil, [illegible] l'hypocrisie [illegible] des prêtres [illegible] leurs [illegible] Nous [illegible] les prêtres, qui [illegible] la [illegible] les [illegible] des pauvres [illegible] dont les [illegible] sont un scandale pour les laïques, qui captent les héritages [illegible] les successions, font commerce des [illegible] et des sacrements, et le clergé tout entier [illegible] la simonie, se pratique à tous les degrés de l'échelle, où l'on voit vendre et acheter les charges ecclésiastiques et [illegible] même du Saint-Esprit (2). C'est probablement à la même époque que Jean Hus composa son traité *De Sanguine Christi*, dans lequel il s'élève vivement contre les faux miracles attribués au précieux sang de Jésus-Christ. Ce ne sont là, selon lui, que mensonges et pratiques [illegible] de prêtres imposteurs, dont quelques-uns ont été convaincus et punis dans plusieurs pays. « Le sang de Jésus-Christ a été glorifié avec son

(1) [illegible] Hist. [illegible] p. 105. — [illegible] Hist. [illegible] chap. [illegible]

(2) Hist. et Mon. J. Hus, tome II, fol. [illegible] (Édit. de Nuremberg de 1558.)

[illegible]

la jeunesse. Il en usa, à la fin de cette année, pour entraîner l'université dans le parti des cardinaux qui avaient abandonné Grégoire XII à la sollicitation des amis de la paix ecclésiastique. L'archevêque de Prague, Sbynko, qui jusqu'alors avait ménagé Jean Hus, éclata à cette occasion. Fidèle à Grégoire, auquel il devait tout, il fit afficher aux portes des églises un mandement par lequel il interdisait les fonctions sacerdotales à Hus et aux partisans des cardinaux. L'événement fléchit bientôt la colère de l'archevêque, qui se soumit à la décision du concile de Pise et reconnut Alexandre V.

Jean Hus, alors recteur de l'université (1409), ne garda plus de mesure. Il avait pris une connaissance plus exacte des écrits de Wycliffe. Dix ans auparavant, il conseillait, dit-on, de les brûler ou de les jeter dans la Moldau : aujourd'hui, il ne craignait pas de les prôner publiquement. Lorsque Sbynko, effrayé du progrès des opinions nouvelles, avait, l'année précédente, ordonné qu'on déposât à l'archevêché les livres de Wycliffe, Hus avait été des premiers à en appeler à Grégoire XII. La retraite des cardinaux à Livourne, la tenue du concile de Pise, la déposition de Grégoire et l'élection d'Alexandre ajournèrent la décision de cette affaire, sans interrompre les prédications de Hus. Un des premiers soins du nouveau pape fut de s'occuper de cette question. En décembre 1409 il publia une bulle contre les promoteurs des doctrines de Wycliffe, manda à Sbynko de les extirper par tous les moyens possibles, et jeta l'interdit sur les chapelles particulières du royaume de Bohême. L'archevêque de Prague fit brûler sans forme de procès les livres de Wycliffe qu'il avait pu saisir : plus de deux cents volumes, dit-on. Grande tempête dans l'université, qui accuse l'archevêque d'avoir violé ses priviléges : Hus se porta pour les défendre. La question d'appel était encore pendante à Rome, quand Alexandre V mourut (mai 1410), et Jean XXIII avait à peine pris possession du siége pontifical que Jean Hus lui adressait un nouvel appel (juin 1410), dont nous avons a teneur : « *Contra combustionem librorum Joannis Vuiglef et contra alia* ». Hus y accuse ouvertement Sbynko, en son nom et au nom de l'université de Prague, d'avoir arraché subrepticement une bulle de condamnation à Alexandre V ; d'avoir fait suivre cette bulle de procédures iniques contre les détenteurs des ouvrages de Wycliffe ; d'avoir insinué faussement que l'hérésie se propageait en Bohême, lorsque lui-même Sbynko, dans un synode solennel tenu deux ans auparavant (juillet 1408), avait déclaré, après une longue et minutieuse information, qu'il n'avait trouvé ni pu trouver dans le diocèse de Prague un seul hérétique. Hus soutient qu'il est injuste et contraire aux notions vulgaires du droit que, dans cette affaire, Sbynko soit à la fois juge et partie ; il ajoute qu'il y a plusieurs livres qui sont laissés aux mains des fidèles et ne sont pas réputés dangereux, bien qu'ils contiennent plusieurs choses contre la foi, tels que les livres d'Aristote, d'Averroès, etc. ; que l'université de Prague s'est opposée formellement à ce que les livres de Wycliffe fussent brûlés ; que de plus cette exécution a eu lieu sans examen, sans enquête préalable. Il réclame en outre contre la sentence de l'archevêque qui défend de prêcher dans les chapelles, et enlève au peuple sa nourriture spirituelle. Cette sentence, dit-il, est contraire à l'Évangile et aux décrets des saints Pères. La parole de Dieu ne doit pas être enchaînée. Il termine en disant que c'est parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes qu'il a fait cette protestation et en a référé à la juridiction du siége apostolique (1). Quatre cardinaux, commis par Jean XXIII pour juger ce procès, après avoir pris l'avis des docteurs en théologie de l'université de Bologne, décidèrent que l'archevêque de Prague, en faisant brûler les livres de Wycliffe, avait outrepassé ses droits. Hus avait gain de cause, mais ses ennemis se remuèrent et obtinrent qu'il fût cité à comparaître en personne devant le pape pour répondre aux accusations qui circulaient contre lui et rendre témoignage de sa foi.

Cette citation troubla fort les partisans de Hus. Le roi, la reine, les seigneurs, l'université intervinrent auprès du cardinal Othon de Colonne qui l'avait décidée. On envoya une ambassade au pape pour le prier de dispenser Hus de comparaître en personne. On déclarait unanimement qu'il était injustement accusé, et qu'il n'y avait pas sûreté pour lui à faire le voyage d'Italie. On suppliait en même temps Sa Sainteté de ne pas laisser peser sur la Bohême le soupçon d'hérésie et de rouvrir les chapelles aux prédicateurs ; on lui proposait d'envoyer aux frais de la couronne des légats pour s'assurer de la pureté et de l'intégrité de la foi en Bohême ; on promettait de leur donner aide et secours et de punir ceux qui seraient convaincus d'hérésie. L'archevêque lui-même, à l'instigation de la cour, écrivit au pape en faveur de l'inculpé. Il affirmait qu'après avoir réuni les professeurs de théologie et les docteurs en droit canon pour s'enquérir de l'hérésie prétendue au sujet du sacrement de l'Eucharistie, il n'avait trouvé la foi de personne en défaut ; que grâce à la médiation du roi et de la reine, son dissentiment avec Hus était terminé ; que ce dernier avait rendu témoignage de sa foi en présence de l'inquisiteur du siége apostolique ; il suppliait enfin le pape de lever la citation (2). De son côté Hus écrivit au collége des cardinaux : « Je suis innocent, disait-il, de tout ce dont mes adversaires m'accusent ; j'en prends à témoin Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je suis prêt à paraître en

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I fol. 89-92.
(2) *Ibid.*, tom. I, fol. 87 (verso), 88.

[illegible]

[illegible] de gens qui connaissent bien la personne en cause, qui ne soient point malintentionnés, ni de ses ennemis, qui n'agissent point par haine, mais par zèle pour la loi de *Dieu*; et enfin, comme il est ordonné par les mêmes

[illegible]

le précédent, et proteste, au nom de l'Evangile et de la raison, contre les violences des pouvoirs ecclésiastiques pour étouffer la vérité. Toutefois, Hus déclare qu'il ne prétend pas innover et qu'il n'entend, *ni dans cet acte ni dans aucun autre qui pourra à l'avenir sortir de sa bouche*, rien affirmer qui soit contraire à la Sainte Écriture, ou erroné de quelque manière que ce soit. « Que si quelque chose de semblable m'est échappé, par ignorance ou par surprise, je suis prêt, dit-il, à le rétracter humblement. Et si quelque personne de l'Église veut m'éclairer, soit par l'Écriture, soit par la raison (*Scriptura Sacra vel ratione valida*), je suis prêt à me soumettre. Dès le commencement de mes études, j'ai pris pour règle que toutes les fois que dans un sujet quelconque je trouverais une pensée meilleure, d'abandonner volontiers et humblement la moins bonne (1). » Il attend qu'on lui prouve que les livres de Wycliffe sur la Trinité contiennent quelque hérésie. Que s'il se rencontre quelque maxime répréhensible dans quelque autre de ses ouvrages, pourquoi avoir confondu et brûlé ensemble le bon grain avec le mauvais? Les Pères ne font-ils pas profession de croire qu'on peut tirer quelque utilité de la lecture et de la méditation des écrits des hérétiques? Il ne veut pas, quant à lui, adhérer à cette sentence ni déserter la cause de la vérité. On ne trahit pas seulement la vérité en la déguisant, mais en la cachant, en ne la déclarant pas ouvertement, en ne la défendant pas librement. Pour lui, il la proclamera, il la défendra jusqu'au bout, dût son courage lui coûter la vie. Il semble que Hus apercevait le bûcher à l'extrémité de la route où il s'était engagé. « Si la crainte de la mort vient m'assaillir, j'espère en mon Dieu et dans le secours du Saint-Esprit : Dieu me raffermira. Et si j'ai trouvé grâce devant ses yeux, *il me donnera la couronne du martyre*. Quelle plus belle victoire! Le Sauveur, encourageant ses fidèles à la mériter, ne dit-il pas : Ne craignez pas ceux qui tuent le corps; et saint Chrysostome : Que la crainte de la mort ne vous empêche pas de dire librement ce que vous avez entendu et de prêcher avec assurance ce qui vous a été confié à l'oreille (2). » L'Écriture, les Pères, la raison, voilà ce que Jean Hus invoque sans cesse. Dans un écrit de 1411, où il défend Wycliffe contre Stokes, licencié de l'université de Cambridge, Hus établit en principe qu'il n'y a que trois sources de vérité pour un chrétien : l'Écriture, les sens et la raison (*veritas in Scriptura implicita*, *veritas a sensu cognita*, *veritas elaborata ab infallibili ratione* (3). « Je ne crois ni ne concède, dit-il, que Jean Wycliffe soit hérétique; je ne le nie pas non plus, mais j'espère qu'il ne l'est pas; car dans le doute j'aime mieux pencher pour le meilleur parti... Rien ne serait plus absurde que de dire : Dans les royaumes d'Angleterre, de France, de Bohême, une multitude de prélats et de clercs regardent Jean Wycliffe comme hérétique, donc Wycliffe est hérétique. C'est comme si l'on disait : Chez les Turcs, les Sarrasins et les Tartares on ne regarde pas Jésus-Christ comme Dieu, donc il n'est pas Dieu (1). » Qu'on l'ait condamné comme hérétique, qu'on ait brûlé ses livres comme entachés d'hérésie, cela ne prouve rien non plus contre lui. Pour avoir le droit d'affirmer que Wycliffe est hérétique, il faut montrer dans ses ouvrages un dogme faux, contraire à l'Écriture et qu'il a soutenu obstinément. Et encore Dieu seul connaît le fond des cœurs, et il a dit : Ne jugez pas de peur d'être jugé; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamné.

Hus en quittant Prague y avait laissé de nombreux amis, tant à la cour que parmi le peuple. Des scènes de violence eurent lieu; le sang coula : Sbynko, chef du parti resté fidèle au saint-siége, fut contraint de s'enfuir, et Hus revint prendre possession de la chapelle de Bethléem. Il continua de plus belle ses attaques contre le clergé; condamnant les pratiques observées dans les enterrements, niant l'efficacité des prières pour les morts, sans craindre de compromettre la foi au purgatoire. « Il serait bon, s'écriait-il, d'enseigner au peuple à bien vivre et non pas de lui faire accroire qu'après une vie honteuse et coupable la messe d'un prêtre indigne suffira à lui procurer la béatitude et à le tirer du purgatoire (2). » Dans un des premiers sermons qu'il prononça, il loue Wenceslas d'avoir forcé les prêtres à prêcher et à officier sous peine de suspension de leur temporel. Il y professe, après Wycliffe, que les princes ont reçu de Dieu le glaive pour protéger les bons et réprimer les méchants, *qu'ils soient séculiers ou prêtres* (*sive sint seculares*, *sive spirituales*); que les princes doivent mettre leur puissance au service de la vérité évangélique. Cette doctrine trouva des contradicteurs, et Hus prit aussitôt la plume pour s'expliquer (1411). Son traité a pour titre : *Contra occultum Adversarium*. Il y soutient que les princes sont les vicaires de Jésus-Christ; qu'ils doivent veiller à la défense de la loi de Dieu; que défendre cette loi c'est maintenir dans leur royaume la paix et le bon ordre; que rien ne trouble davantage la loi de Dieu et par suite la paix et le bon ordre du royaume que les injures faites à Dieu, la malice du clergé et la simonie; que, par conséquent, c'est le devoir des rois de *réprimer coercitivement* ces vices du clergé. Il s'appuie de l'autorité des Apôtres, de saint Augustin et de saint Grégoire, et d'exemples empruntés à

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 105.
(2) *Ibid.*, tom. I, fol. 106.
(3) *Ibid.*, tom. I, fol. 108. Ailleurs il ajoute la révélation.

(1) *Joannis Hus Hist. et Monum.*, tom. I, fol. 119 (recto).
(2) *Ibid.*, tom. II, fol. 52 (verso).

soit revêtue, ne doit pas être obéie si elle contient une fausseté ou une erreur manifeste (*si contineat manifestam falsitatem sive errorem*). Les canons disent fréquemment qu'il faut tenir pour hérétique, et non pour catholique, tout ce qui aura été défini de contraire à la loi de Dieu, par qui que ce soit : prétendre qu'un pape ne peut se tromper, c'est plus qu'une erreur, c'est un blasphème (1).

Cette réponse de Jean Hus aux bulles du pape enflamma tous les esprits à Prague. La faction hussite comprenait une partie de la noblesse et le peuple presque tout entier. Les troubles qui s'étaient produits lors de l'excommunication de Jean Hus se renouvelèrent, et avec plus de violence. La populace déchaînée insulta les prédicateurs de la croisade et les partisans des bulles du pape, et fit entendre contre eux des menaces de mort. La ville était en feu : Hus, à la prière des chefs de l'université, contint quelque temps les furieux; mais bientôt, entraîné dans un mouvement qu'il ne pouvait plus diriger, il s'emporta en fougueuses invectives contre le pape, ses adhérents et le clergé tout entier.

Aux apologies mal dissimulées des écrits de Wycliffe (2), la faculté de théologie de Prague avait répondu en condamnant dans un synode quarante-cinq articles tirés de ses ouvrages. Hus s'émut, comme s'il était personnellement frappé; opposa aux huit docteurs l'université, qui refusa de souscrire à cette condamnation, et prit la plume pour défendre celui qu'on regardait comme son maître (3). Ses traités sur le *Retranchement du Temporel du Clergé* et *Sur les Dîmes* firent grand scandale. Il y posait en principe que les rois et princes temporels ont juridiction sur l'Église, et droit de punir les prêtres prévaricateurs en leur enlevant leurs biens; que le clergé n'est pas propriétaire, mais seulement usufruitier, dépositaire et dispensateur pour les pauvres, des biens qui sont entre ses mains; il déclarait qu'en supposant que les richesses fussent un obstacle à la piété, à l'humilité chrétienne et au service de Dieu, ce serait rendre un grand service au clergé que de les lui enlever (4). Wenceslas et les seigneurs de la Bohême, qui voyaient le clergé accroître et étendre chaque jour ses domaines, jusqu'à posséder le tiers ou le quart du royaume, entendaient sans colère énoncer ces doctrines, qui, ramenant l'Église à son humilité et à sa pauvreté primitives, tendaient à les enrichir de ses dépouilles, ou tout au moins établissaient leur droit à user des biens du clergé comme des leurs propres. C'était la contre-partie de la doctrine de Grégoire VII; mais si Hus attribuait à la puissance temporelle une surveillance sur l'Église et ce droit exorbitant de coercition en cas de simonie, de prévarication et de violation quelconque de la loi du Christ, il ne faut pas croire qu'il pensât à accorder la liberté de conscience aux représentants de la puissance temporelle. La liberté de conscience, et ce que nous entendons par ce mot au dix-neuvième siècle est quelque chose de fort étranger à cette époque de foi passionnée et d'ardentes controverses (1). Les rois et les princes, selon Jean Hus, sont les premiers serviteurs de la loi de Dieu, les premiers tenus d'y obéir. A la fin de son *Traité sur les Dîmes*, Hus va jusqu'à poser cette proposition : Tout

(1) Cette analyse de la réponse de Jean Hus aux bulles du pape Jean XXIII n'est qu'une suite de citations extraites et traduites presque littéralement du texte même. (Voir *Hist. et Mon. J. Hus*, du fol. 171 au fol. 188.)

(2) *De libris hæreticorum legendis*; — *Contra anglicum J. Stokes Wicleffi calumniatorem*; — *Actus pro defensione libri J. Wicleffi de Trinitate sancta* (déjà cités).

(3) Le premier de ces traités a pour titre : *Defensio quorumdam articulorum J. Wicleff*. Hus prend la défense de ces deux articles condamnés. 1° Ceux qui négligent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu à cause d'une excommunication humaine sont excommuniés et au jour du jugement seront réputés traîtres au Christ. 2° Il est permis à tout diacre ou prêtre de prêcher la parole de Dieu sans la permission du siége apostolique ou de l'évêque catholique. (*Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 111.)

(4) Hus proteste que son intention n'est pas d'exciter les princes à dépouiller le clergé : « Protestor quod non est intentionis meæ nec universitati suadere quod principes vel sæculares Domini auferant bona a clero quando volunt et qualiter volunt. » *Hist. et M. J. Hus*, tom. I, fol. 118 (recto). Néanmoins, dans plusieurs passages de ses ouvrages, Hus semble appeler de ses vœux la séparation complète du temporel et du spirituel. Les biens temporels que possèdent le pape, les cardinaux et les évêques, voilà selon lui la source des vices du clergé. Qu'ils reviennent à la pauvreté des apôtres. Le désordre et le trouble de l'Église cesseront : « Da quod Romanus pontifex nihil possideat temporalium, ut Christus et Petrus sæculariter, sed sit pauper, mitis et humilis, sæcularem dominationem et pompam abjiciens, et cessabit quassatio. (*Rép. aux huit docteurs*, tom. I, fol. 321, recto.) Et ailleurs : « Jamais depuis le commencement du monde il ne fut plus nécessaire qu'aujourd'hui que les prêtres fidèles, renonçant aux biens temporels, exhortassent les chrétiens, par leur propre exemple, à ne pas encourir la perte du salut éternel par un trop grand attachement aux biens temporels. Tous aujourd'hui, du plus grand au plus petit, sont dominés par l'avarice. » (*Hist. et Mon. J. Hus*, tom. II, fol. 81.)

(1) Il n'est pas besoin de lire de bien près les ouvrages de J. Hus pour se convaincre qu'il n'admet pas la liberté de conscience telle que nous l'entendons aujourd'hui. Il cite à plusieurs reprises le *compelle intrare*; et bien qu'il avoue que personne ne peut *croire* que volontairement, il approuve l'emploi de la contrainte à l'égard des hérétiques manifestes; il penche cependant pour le parti de l'humanité, car il dit : *Aliud est compellere, aliud exterminare vel occidere.* Au sujet des bulles du pape Jean XXIII contre Ladislas et ses adhérents, il s'exprime ainsi : *Aliud infideles sic torquere, aliud christianos.... iterum alia est causa dum Manifesti hæretici legem Dei impugnant, aliud dum propter duos vel tres discordantes et de papatu contendentes sibi mutuo dissentiunt.* (*Hist. et Mon. Hus*, tom. I, fol. 313.) Transformer J. Hus en apôtre de la tolérance, c'est, nous le répétons, commettre un étrange anachronisme, et s'abuser à la fois sur l'époque et sur l'homme, quoiqu'il soit vrai de dire que Jean Hus répugne à l'emploi de l'extrême violence contre ceux qui ne croient pas, et professe pour la vie humaine un respect fort étranger à ses contemporains. On lui fit en effet un crime d'avoir dit, tom. I, fol. 28 (verso), *qu'il ne faut point punir de mort les hérétiques.* C'est le sujet de l'article XVIII[e] parmi les XXXIX qu'on lui reprocha le 8 juin à Constance.

seigneur temporel, tout prélat, tout évêque, en état de péché mortel, n'est ni seigneur temporel, ni prélat, ni évêque, proposition fort étrange assurément, et qui ne semble plus être qu'une tautologie quand on a pris la peine de lire les explications dont Hus l'accompagne. S'il faut y voir en effet autre chose que cette affirmation fort innocente : tout seigneur temporel, tout prélat, tout évêque en état de péché mortel n'est ni seigneur temporel, ni prélat, ni évêque *selon la vérité, selon la justice, selon l'esprit de Dieu;* si le péché mortel est une cause de déchéance positive des fonctions civiles ou religieuses, cela va loin, et nulle société n'est plus possible.

La Bohême était en proie à un véritable schisme. En face du clergé catholique s'élevait un clergé révolutionnaire qui prenait le nom de *clergé évangélique :* à côté des chaires catholiques se dressaient les chaires et les tribunes des fauteurs de Hus. Les deux partis se renvoyaient les épithètes de blasphémateurs et d'hérétiques. Les populations engagées dans cette querelle y portaient leurs instincts habituels de violence. Hus ne songeait plus à apaiser les troubles et à calmer ses partisans. « La vérité, s'écriait-il, est venue mettre dans le monde le glaive et non la paix. » Chaque jour il s'éloignait davantage des traditions de l'Église catholique : niait la nécessité de la confession auriculaire (1), l'efficacité de la bénédiction des sépultures; attaquait comme une idolâtrie le culte des images, la croyance en la sainte Vierge, aux saints, à l'Église, et au pape (2); affirmait que nous ne pouvons dire d'aucun pécheur qu'il est frappé de la damnation éternelle (3); accusait les prêtres de se donner pour les créateurs de leur Dieu dans le sacrement de l'eucharistie (4); soutenait les défaillances des siens, réglait leur foi, éclairait leurs doutes, et rappelait à tous, amis ou ennemis, les devoirs sacrés du sacerdoce chrétien (5).

Cependant Stanislas et Pierre de Znoyma, Étienne Paletz, autrefois amis de Hus et confidents de ses pensées, s'étaient séparés de lui, et, unis aux docteurs de la faculté de théologie et à Conrad, archevêque de Prague, lui faisaient une vive opposition. Jean XXIII avait une seconde fois cité Hus à Rome; il n'en tint nul compte : les armes spirituelles semblaient usées contre un pareil adversaire. Le pape invoqua l'appui de Wenceslas, du roi de France et des universités. Gerson écrivit à ce sujet à l'archevêque de Prague pour stimuler son zèle (*voir* l'art. GERSON). « Il ne reste plus, lui disait-il, en terminant, qu'à mettre la cognée du bras séculier à la racine de cet arbre infructueux et maudit. C'est à vous à implorer ce bras par toutes sortes de voies, et vous y êtes obligé pour le salut des âmes confiées à vos soins (1). » Conrad ne fut pas sourd à cet appel. Il employa d'abord les exhortations, puis les menaces; enfin il jeta l'interdit sur la ville de Prague et sur tous les lieux où J. Hus séjournerait. Celui-ci se retira à Hussinetz, emportant dans sa fuite cette impatience de propagande inséparable de sa foi, et cette insouciance du péril qui est le caractère des fortes convictions. Sa plume n'était pas brisée. A défaut de sa parole, ses écrits arrivaient à Prague. Sur la porte de sa chapelle de Bethléem, qu'il ne remplissait plus de sa voix, on lisait les témoignages de sa présence au milieu des ses disciples. Un jour c'était un opuscule sur les *six erreurs*, où était résumée presque toute sa polémique contre le clergé catholique (2); un autre jour, un traité *Sur* l'*Excommunication* (3). Dans le même temps (1413), il écrivait et faisait lire publiquement son traité *De l'Église*, le plus long et le plus célèbre de ses écrits dogmatiques. On y trouve cette définition de l'Église : « L'Église catholique, c'est-à-dire universelle, est l'assemblée de tous les prédestinés présents, passés et futurs. » Hus soutient qu'il n'est pas vrai de dire que le pape soit la tête et les cardinaux le corps de l'Église : qu'elle a été, qu'elle peut être gouvernée sans le pape et son collége de cardinaux; que c'est le Christ qui est le fondement et la vraie tête de l'Église; que c'est la loi de Dieu, et non la volonté arbitraire de la cour de Rome, qui doit être la règle de tous les jugements ecclésiastiques. « Quiconque, dit Hus, connaît avec certitude que les commandements du pape sont contraires à ce qu'ordonne Jésus-Christ ou tendent à la ruine de l'Église, doit y résister hardiment, de crainte de par-

(1) *De tribus Dubiis, Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 168 (verso) et 169. « Sine confessione oris et solutione pœnæ exterioris delentur peccata per contritionem et humilitatem cordis. »

(2) *De tribus Dubiis, Ibid.*, fol. 168 (recto). — *Quæstio de Credere*, tom. I, fol. 170 (recto).

(3) « De nullo nos homines mortales sine revelatione et sine Scriptura Sacra debemus asserere quod æternaliter sit damnatus. » (*De tribus Dubiis*, fol. 169, recto.)

(4) *Contra prædicatorem Plznensem*, tom. I, fol. 145-146. Ce n'est pas que Jean Hus nie la transsubstantiation; il soutient qu'elle n'est pas un effet des paroles du prêtre, qui dans ce cas serait le créateur de son Dieu; mais que c'est Dieu même qui fait ce miracle à l'occasion des paroles sacramentelles que prononce celui qui officie.

(5) *De quinque Officiis Sacerdotis*, tom. I, fol. 154 (recto). Ces cinq devoirs sont : Prêcher la parole de Dieu, prier incessamment pour le peuple, conférer *gratis* les sacrements, étudier les Saintes Écritures, donner un bon exemple aux autres.

(1) Gerson, ap. Cothlee, *Hist. Hus*, p. 22.

(2) *Opusculum de Sex Erroribus*, tom. I, fol. 191 (verso). Voici quelles sont ces six erreurs : 1° l'erreur des prêtres, qui se vantaient de faire le corps de Jésus-Christ, dans la messe; 2° l'erreur qui consiste à dire : Je crois au pape, je crois aux saints, je crois en la vierge; 3° l'erreur qui consiste dans la prétention des prêtres de pouvoir remettre la peine et la coulpe du péché à qui il leur plaît; 4° l'erreur qui consiste à croire qu'il faut obéir à ses supérieurs quelque chose qu'ils commandent; 5° l'erreur qui consiste à s'imaginer qu'une excommunication engage et excommunie actuellement celui contre qui elle est lancée, que ce soit justement ou non; 6° la simonie, que Jean Hus appelle une hérésie, et dont il accuse la plus grande partie du clergé.

(3) Ce traité *De Excommunicatione* ne se trouve pas dans les ouvrages de Jean Hus; il est plusieurs fois cité dans la *Réponse de Hus aux huit docteurs*. Voir *Hist. et Mon. J. Hus*, fol. 209 (verso), 211 (verso).

ticiper au crime par son consentement (1). » Ces divers traités de Hus, et surtout le dernier, scandalisèrent la faculté de théologie de Prague, qui s'empressa de répondre par la plume d'Étienne Paletz et de Stanislas de Znoyma. Nous avons trois longs écrits de Hus relatifs à cette controverse (2). On l'appelle *quidamiste*, on l'accuse de se séparer de la chrétienté. « J'atteste Dieu, dit-il, que je suis pleinement chrétien, et que je préférerais souffrir le supplice d'une mort cruelle plutôt que de rien affirmer de contraire à la foi ou de transgresser les commandements de Jésus-Christ. J'ai la même assurance touchant ceux qui marchent avec moi, bien que j'aie la douleur de voir que tous ne sont pas irréprochables dans leurs mœurs. » Et encore : « Nous paraîtrons tous deux devant le tribunal du Christ, avant que mon adversaire m'ait surpris niant un iota de la loi du Seigneur. Est-ce donc se séparer de la chrétienté que de reprendre la simonie, l'avidité et tous les vices de la cour de Rome (3)? » On dit qu'il faut une autorité pour interpréter l'Écriture; qu'elle est muette et inanimée; non, l'Écriture est vivante et parle par elle-même. C'est le juge qu'il faut interroger et non le pape et ses cardinaux, qui souvent jugent mal par ignorance ou par avarice. On veut le flétrir lui et ses partisans en les nommant wycliffites. Ce n'est pas Wycliffe qu'ils suivent, *c'est l'Écriture et la raison* (4). Les docteurs de Prague voyaient bien quel danger il y avait pour l'ordre religieux et pour l'ordre civil à laisser nier toute autorité indiscutable, et s'introduire ainsi l'esprit de contrôle et d'examen. L'objection qu'ils adressent à Hus à ce sujet aussi bien que sa réponse sont remarquables. « Par son fait (sa réponse aux bulles du pape contre Ladislas), il insinue cette grave erreur que les sujets ne doivent pas croire et se soumettre aux lettres patentes des papes, des empereurs, des rois, des princes et des seigneurs, qu'autant que des raisons efficaces et très-évidentes leur auront montré manifestement que ce que contiennent ces lettres est vrai et raisonnable. Qui pourrait dire quel trouble une pareille erreur mettrait dans le monde (1)? » « On veut m'effrayer, répond Hus, en soulevant contre moi les puissances séculières; mais qu'on sache qu'on ne me fera pas abandonner la cause de la vérité. Sans crainte des vaines menaces, les fils de Dieu, vraiment pénétrés de son esprit, ne doivent obéir aux lettres patentes des papes, des empereurs, des rois, des princes et des seigneurs, qu'autant que ce qu'elles contiennent sera conforme à la volonté du souverain pontife et tout-puissant roi, le Seigneur Jésus-Christ. Que si on leur ordonne quelque chose de contraire, ils doivent résister jusqu'à la mort. Il allègue l'exemple des Machabées, et répond : « Eh quoi! si le pape ou le roi donnait l'ordre de massacrer tous les juifs qui sont dans Prague, et fournissaient des soldats pour une pareille besogne, nos docteurs obéiraient sans discussion, sans examen, sans objection! Et si le pape leur ordonnait de nous tuer, ils nous tueraient, sans doute; mais moi j'estime qu'il faut discuter de pareils ordres, et s'enquérir s'ils sont justes et raisonnables (2)... Non, ce ne serait pas une erreur monstrueuse, et le monde ne serait pas bouleversé, mais la vérité et la justice pousseraient partout de vives racines; la paix et la concorde seraient florissantes si les sujets regardaient la légitimité des ordres qu'ils reçoivent, cherchaient leur raison selon la loi de Dieu, et s'assuraient ainsi de ce qu'il faut faire *rationnellement* (3). » Chacun peut et doit juger ses supérieurs, tant séculiers que spirituels, examiner leurs œuvres, contrôler leurs commandements. C'est au for de la conscience de connaître des décisions des puissants de l'Église ou du siècle. Leur résister dans certains cas, c'est obéir à Dieu, c'est même vraiment leur obéir à eux-mêmes, car ils ne doivent prescrire que ce qui est bien et juste (4).

(1) *De Ecclesia*; chap. XIX, XX, XXI, du fol. 238 au fol. 247.

(2) M. Émile de Bonnechose, dans son *Histoire des Réformateurs avant la Réforme*, parle du débat de Hus avec les docteurs de la faculté de théologie de Prague, comme s'il avait précédé l'apparition du *De Ecclesia*; et à la fin de sa publication des lettres de J. Hus, traduites en français, le même auteur, donnant un catalogue par ordre de dates, des ouvrages du célèbre hérésiarque, place le *Traité de l'Église* avant les *Réponses de Hus à Étienne Paletz, à Stanislas et aux Huit Docteurs*. C'est une erreur manifeste. Le *De Ecclesia* est cité presqu'à chaque page de ces trois écrits. Hus y renvoie sans cesse ses adversaires. De plus, quand on suit de près le détail de cette discussion, on voit qu'elle s'engagea à la suite du *Traité de l'Église*, et que la publication de ce traité fut ce qui la suscita.

(3) » Spero quod prius ambo ad tribunal Christi stabimus antequam unum iota legis Domini invenerit me negare. » (*Hist. et Mon. J. Hus*, t. I, fol. 260.)

(4) « Ego enim fateor quod sententias veras quas M. Joannes Vuiglef sacræ theologiæ professor posuit, teneo non quia ipse dicit, sed quia dicens : Scriptura vel infallibilis ratio dicit. Si autem aliquem errorem posuerit, nec ipsum, nec quemcumque alium intendo in errore quantumlibet modice sequi. » (*Hist. et Mon. Hus*, tom. I, fol. 264, recto.)

(1) « Vult per suum factum inducere hunc gravem errorem quod litteris patentibus paparum, imperatorum, regum, principum et dominorum a subditis non credatur et stetur, nisi veritas et rationabilitas talium litterarum efficacibus et evidentissimis rationibus et argumentis fuerit ipsis subditis ostensa manifeste. Et quis posset æstimare quantus esset hic error et quanta perturbatio in toto mundo? » (*Hist. et Mon. J. Hus*, t. I, fol. 294 recto.)

(2) Ces éloquentes paroles n'ont pas besoin de commentaire. Il est difficile de revendiquer d'un ton plus haut les droits de l'humanité et les droits de la raison. Ce qui est remarquable, c'est de rencontrer en 1413 une sorte de prédiction et une condamnation anticipée de la Saint-Barthélemy et des tueries de Philippe II. (*Hist. et Mon. Hus*, tom. I, fol. 295 recto.)

(3) « Patet quod non error inæstimabilis, nec pertubatio in toto mundo, sed veritas et justitia pullularent, pax et concordia crescerent, si subditi, solum ad veritatem litterarum (patentium) aspicerent, et rationabilitatem juxta legem Domini ipsarum expeterent, et sic cognoscerent quid foret rationabiliter faciendum. » (*Hist. et Mon*, t. I, fol. 296 recto.)

(4) Ces quelques lignes sont extraites presque littéralement de la *Réponse aux Huit Docteurs*, fol. 311 (verso);

Les ouvrages que Jean Hus composa ensuite jusqu'à son départ pour Constance sont moins le fruit d'un esprit calme et logique que le triste témoignage des colères que les contradictions et les obstacles peuvent allumer dans les âmes les plus maîtresses d'elles-mêmes. C'est l'*Anatomia Membrorum Antichristi*, le *De Regno, Populo, Vita et Moribus Antichristi*, double invective contre le pape et la cour de Rome; le *De Sacerdotum et Monachorum carnalium Abominatione*, dont le titre indique assez le caractère. C'est une suite de sermons ou plutôt d'explications intitulées *Sermones de Antichristo*. On trouve dans tous ces écrits la fougue impétueuse, l'emportement et la chaleur un peu furibonde de Luther.

L'empereur Sigismond, qui voulait attacher sa gloire à guérir les maux dont souffrait l'Église, avait obtenu du pape Jean XXIII la convocation du concile de Constance. Jean Hus y fut cité, et Sigismond écrivit à Wenceslas de l'y envoyer. Au reste, malgré de tristes pressentiments et les conseils de ses amis, Hus n'hésita pas. Avant de quitter Prague, il annonça son départ par des lettres affichées aux portes des églises et du palais du roi. Il y disait que si sa doctrine était suspecte à qui que ce fût, on le dénonçât à Conrad, archevêque de Prague, ou mieux au concile général; qu'il allait y rendre témoignagne de sa doctrine et de sa foi. Ses ennemis se turent, et Nicolas, évêque de Nazareth, grand-inquisiteur du diocèse de Prague, attesta par écrit que personne ne s'était présenté pour l'accuser, et quant à lui, qu'il n'avait rien trouvé dans ses actes qui ne fût d'un bon catholique, et dans ses paroles rien qui sentît l'erreur ou l'hérésie (*quod hæresim saperet vel errorem*). Conrad attesta aussi son innocence, tout en l'invitant à se purger de l'excommunication qui pesait sur lui; cependant il refusa de l'admettre à une assemblée du clergé, et Hus fit dresser procès-verbal de ce refus d'audience (1). Vers le milieu du mois d'octobre (1414), il partit avec un sauf-conduit du roi Wenceslas, et reçut en chemin celui de Sigismond (daté de Spire, 18 octobre), dont la teneur nous a été conservée (2). Hus allait à cheval, voyageant à petites journées, accompagné de quelques seigneurs, Henri de Latzemboch, Stanislas Duba, et son ami fidèle Jean de Chlum. Les populations accouraient sur son passage, pour le voir et l'entendre. Les curés et les magistrats des villes qu'il traversait venaient l'interroger, lui soumettre leurs doutes ou leurs objections. Les plus défiants étaient désarmés après s'être entretenus avec lui. « Je n'ai point encore rencontré d'ennemi, écrivait-il de Nuremberg; je suis bien accueilli partout (1). »

Hus entra à Constance le 3 novembre, au milieu d'une grande multitude avide de le connaître, et fit aussitôt notifier son arrivée au pape, qui fit le plus favorable accueil à ses envoyés. « Quand même Jean Hus aurait tué mon propre frère, leur dit-il, j'empêcherais de tout mon pouvoir qu'on lui fît la moindre injustice pendant le temps de son séjour ici (2). » S'il faut même ajouter foi à une lettre qui se trouve parmi celles de J. Hus, le pape, après s'être entendu avec les cardinaux, aurait suspendu son interdiction et la sentence qui l'excommuniait (3). Averti d'éviter toute cause de scandale et d'émotion populaire, Hus s'abstint de prononcer deux sermons qu'il avait composés. L'un est une explication du symbole des apôtres, l'autre a pour sujet l'union et la paix de l'Église. Le 5 novembre, le concile s'ouvrit; le 16 eut lieu la première session. Il n'y fut pas question de Hus. Il vivait et parlait librement, officiant chaque jour dans sa chambre, au milieu de ses partisans. Étienne Paletz et Michel de Causis, ses ennemis, avaient déjà commencé les hostilités. Des placards affichés dans l'église et signés du nom de ce dernier, dénonçaient « l'*opiniâtre J. Hus excommunié et suspect d'hérésie* ». « Que puis-je? avait dit le pape, ce sont vos compatriotes qui agissent contre vous. » Le 28, Hus fut arrêté, enfermé chez le chantre de la cathédrale, puis transféré au couvent des dominicains. Jean de Chlum réclama d'abord auprès du pape, qui esquiva toute responsabilité dans cet acte; puis il s'adressa à l'empereur, qui n'était pas encore arrivé à Constance. Sigismond, indigné, écrivit à ses ambassadeurs de faire ouvrir les portes de la prison, et au besoin de les briser. On passa outre : Jean de Chlum protesta publiquement dans un écrit qu'il fit afficher aux portes de toutes les églises de Constance, contre

et du *Traité de l'Église*, ch. XIX, particulièrement au fol. 259 (verso).

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, tome I, fol. 8 (verso).

(2) Voici le texte de ce sauf-conduit : Sigismondus, Dei gratia, Romanorum rex et Hungariæ et universis et singulis principibus ecclesiasticis et sæcularibus ducibus et ad quos præsentes literæ pervenerint gratiam regiam et omne bonum. Venerabiles, illustres, nobiles et fideles dilecti, honorabilem magistrum J. Hus, sacræ Theologiæ baccalaureum et artium magistrum, præsentium ostensorem, de Regno Bohemiæ ad concilium generale in civitate Constantiensi celebrandum, in proximo transeuntem, quem etiam in nostram et Sacri Imperii protectionem recepimus et tutelam, vobis omnibus et vestrum cuilibet pleno recommendamus affectu : desiderantes quatenus ipsum, cum ad vos pervenerit, grate suscipere, favorabiliter tractare, atque in his quæ ad celeritatem et securitatem itineris ipsius pertinent, tam per terram quam per aquam, promotivum sibi velitis, et debeatis ostendere voluntatem, nec non ipsum cum famulis, equis et aliis rebus suis singulis per quoscumque passus, portus, pontels, terras, dominia, jurisdictiones et sine ulla solutione tributi, telonii aut alio quovis solutionis onere, omnique prorsus impedimento remoto, transire, stare, morari et redire libere permittatis, sibique et suis, cum opus fuerit, de securo et salvo velitis et debeatis providere conductu ad honorem et reverentiam Nostræ Maj. Datum Spiræ, anno Dom. 1414, die octobris 18. (*Hist. et Mon. Hus*, tom. I, fol. 1.)

(1) *Lettre écrite de Nuremberg aux fidèles de Prague. Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 57 (verso) et 58 (recto).

(2) Stumph, p. 13, cité par Lenfant, *Hist. du Concile de Const.*, tome I, p. 42.

(3) *Lettre de Jean, curé de Janowitz, aux fidèles de Prague. Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 58 (recto).

la violation du sauf-conduit et le mépris des ordres formels de l'empereur (1). Qu'allait faire Sigismond? La Bohême s'agitait à la nouvelle de l'emprisonnement de Hus; à peine entré à Constance (25 décembre), l'empereur avait reçu une lettre des barons de Bohême qui le suppliaient de rendre Hus à la liberté. « Tout notre espoir, disaient-ils, est, après Dieu, dans Votre Majesté. » Ils lui écrivirent une seconde fois, invoquant avec force le droit des gens et l'inviolabilité de la parole impériale (2).

Cette seconde lettre arrivait trop tard : quelques jours auparavant l'empereur s'était laissé persuader de lever l'obstacle que le sauf-conduit semblait devoir apporter à la liberté d'action du concile. On lui avait démontré par de longs discours qu'il était dispensé de garder sa foi à un homme accusé d'hérésie, et, bien plus, qu'il n'était pas en droit de couvrir de sa protection un pareil homme. Toutefois, Sigismond ne céda pas sans résistance. Une lettre qu'il écrivait aux Bohémiens en 1417 témoigne des efforts qu'il fit : « Si Hus, dit-il, ne fût entré qu'avec moi à Constance, peut-être que ses affaires auraient pris un autre tour. Dieu sait, et je ne puis l'exprimer, combien j'ai été affligé de son malheur, et tous ceux de Bohême qui étaient alors auprès de moi ont bien vu quels mouvements je me suis donnés pour cette affaire, et que plusieurs fois je suis sorti du concile en fureur. J'avais même quitté Constance lorsque les pères du concile me firent dire que si je ne voulais pas permettre que le concile exerçât la justice, ils n'avaient que faire à Constance; de sorte que je pris la résolution de ne plus me mêler de cette affaire, parce que si j'eusse voulu m'intéresser davantage pour Jean Hus le concile eût été entièrement dissous (3). » Ce n'est pas le lieu de disputer ici sur la valeur de cette espèce de raison d'État que Sigismond semble alléguer pour pallier une atteinte manifeste à la justice. Le passage que nous citons prouve simplement que près de deux ans après la mort de Hus la conscience de l'empereur n'était pas en repos au sujet de la violation du sauf-conduit (4).

Les ennemis de Hus ne s'étaient pas bornés à de vagues imputations. Quelques jours après son emprisonnement, Michel de Causis avait dressé un acte d'accusation en huit articles, qu'il avait présenté au pape, et qu'il faisait suivre de récriminations envenimées contre la conduite que Hus avait tenue en Bohême. Jean XXIII nomma trois commissaires pour faire une enquête, rechercher et entendre des témoins, et interroger le prévenu. Hus était malade dans sa prison : il demanda un avocat pour défendre sa cause; on le lui refusa, sous prétexte que le droit canon ne permettait à personne de prendre le parti d'un hérétique. Une commission, composée

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 71 (verso).

(2) Voici un passage de cette lettre : « Cum Joannes Hus *confisus Regiæ tuæ Majestatis litteris* ad Constantiam profectus esset, quemadmodum ex constanti fama accepimus, captus est *cum his literis publicæ fidei*, neque hoc tantum sed in carcerem conjectus, neque auditus, neque convictus *contra leges et tuæ Regiæ Majestatis litteras*. Quod factum et apud nos et alibi eo modo innotuit ut et principes et barones, pauperes et divites mirati sint sanctissimum illum Patrem (le pape Jean XXIII) tam turpiter contra legum auctoritatem, constitutionem, veritatem, et *contra litteras Regiæ tuæ Majestatis* peccare potuisse, præsertim cum hominem justum et innocentem sine causa conjecit in carcerem. » *Hist. et Mon. J. Hus*, tom. I, fol. 76. Par quatre fois le droit des gens et le sauf-conduit impérial sont invoqués dans ces quelques lignes.

(3) *Hist. de la Guerre des Hussites*, Jean Cochlée, liv. IV, cité par Lenfant, *Hist. du Concil. de Const.*, tom. I, p. 83.

(4) La question de savoir si le sauf-conduit donné par Sigismond à Jean Hus, et qu'il reçut quelques jours après son départ de Prague, fut violé, a été bien souvent controversée, et décidée diversement par les écrivains protestants et catholiques. Jean Hus, se rendant à la citation du concile, acceptait sans doute et reconnaissait sa juridiction; mais il y allait *librement*, il devait être *librement* entendu. Remarquons que le sauf-conduit de l'empereur était sans condition. Or ce sauf-conduit était un mensonge s'il ne devait pas garantir Hus de toute contrainte, de toute violence, de toute atteinte à sa liberté, non-seulement sur la route de Prague à Constance, comme on l'accorde, mais *pendant son séjour dans cette ville*. Cependant qu'arrive-t-il? Le lendemain de son arrivée à Constance, Hus fait prévenir le pape, qui proteste ne lui vouloir aucun mal et l'invite seulement à ne pas prêcher : il obéit et demeure enfermé pendant trois semaines dans sa chambre. Le 28 novembre il comparait devant les cardinaux réunis en conciliabule; il est interrogé, et satisfait à leurs questions, et le jour même les manœuvres de ses ennemis le font arrêter. Il est jeté en prison dans un lieu infect, séparé de ses amis, privé de tout moyen de défense. N'est-ce pas là une violation manifeste du sauf-conduit de Sigismond, et n'a-t-on pas le droit de dire *qu'en fait* les cardinaux ne tinrent nul compte de l'invitation expresse que l'empereur adressait aux princes ecclésiastiques et séculiers et déchirèrent l'acte protecteur sous la foi duquel Jean Hus avait quitté Prague? — Maintenant le concile pouvait-il annuler les effets du sauf-conduit impérial comme attentatoire à la dignité et au salut de l'Église? C'est une question de métaphysique canonique. Nous n'avons pas à la traiter ici. Autre chose peut-être est le droit naturel, autre chose le droit canon. Observons seulement que le concile lui-même n'était pas très-assuré de son droit, puisque *après coup, et comme pour combler une lacune de la jurisprudence ecclésiastique*, il décréta *à la fin de septembre* 1415, *c'est-à-dire plus de deux mois après la mort de Hus*, « que nul sauf-conduit ne pouvait prévaloir contre la foi catholique », et, revenant sur l'affaire de Jean Hus, et afin de répondre aux accusations de perfidie et de mauvaise foi lancées contre l'empereur, qui avait, disait-on, sacrifié Hus, au mépris de sa parole, « qu'un pareil ennemi de l'Église était indigne de recevoir un sauf-conduit quelconque, et que, selon le droit naturel, divin et humain, on ne devait lui tenir aucune parole au préjudice de la foi catholique ». Doctrine qui rendait tout sauf-conduit absolument illusoire. En fait, le 28 novembre, Hus n'était ni jugé ni condamné : pour que l'emprisonnement fût légitime, *même selon la doctrine du concile, il eût fallu qu'il suivît et non qu'il précédât l'instruction*. Déclaré hérétique, après un examen régulier et un débat contradictoire, l'usage était qu'il fût livré au bras séculier. A plusieurs reprises, Hus avait déclaré qu'il acceptait le jugement du concile, quitte à en appeler au juge suprême et infaillible. Il jouait donc sa tête : il la perdit à ce jeu terrible. Sigismond laissa faire, moins par perfidie que par scrupule religieux. En quittant Prague Hus n'espérait guère y revenir. S'il eût été livré au clergé catholique de la Bohême, comme lui-même l'eût trouvé juste (lettre 34), il n'eût pas été mieux traité, à moins que le roi et ses disciples ne l'eussent arraché des mains de ses ennemis les plus acharnés.

[illegible]

... Je n'... ne me ... rien ... [illegible]

[illegible] ... à Constance en février 1415, s'étaient ... L'évasion de Jean XXIII (20 mars) ... resserrer la captivité de Hus. Il fut remis aux mains de l'évêque de Constance et ... par ses ordres dans la forteresse de ... sur le Rhin, où il demeura enchaîné ... S'il est vrai que Jean Hus ait essayé de ... faut-il attribuer à cette ... l'excès de rigueur du concile (5) ? On ne le ... avec vraisemblance, surtout ... car on n'aurait pas manqué de tirer parti d'un semblable ... Il est probable que Reichental, qui raconte cette histoire, a confondu Hus et son disciple Jérôme de Prague.

La fuite du pape, les embarras et les affaires qu'elle suscita, ajournèrent quelque temps le

[illegible] ... Les lettres que Hus ... il était ... en chemin (24 avril) ... de ... pour le ... l'examen ... difficile d'enlever à Hus ... publiquement. Ses ... grand jour de la ... soit accordée, ... les articles de mes ... qui crient ... ciel soit faite (1) ». ... les commissaires lui ... il avait constamment ... trait à la volonté du ... pas se soumettre aveuglément ... s'en expliquait à ses amis ... tracter quand on lui ... écrit, ... traire à la vérité (2). ... essayèrent encore le 5 juin ... présenta ses ouvrages ... lorsque des cris ... sa voix. ...

(1) De ... — De ... Domini & De ... — De ... — De ... — De ... etc.

(2) ... et Mon. J. Hus, epist. LIII, tom. I, fol. 75 ...

... epist. LIV, tom. I, fol. 75 ...

[illegible]

(1) Hist. et Mon. ...

(2) Ibid., epist. ...

les Juifs contre Jésus-Christ (1) : » Toutes les fois qu'un instant de silence lui permettait d'ouvrir la bouche, il invoquait les Écritures et les témoignages des saints Pères; et les membres du concile se récriaient, disant : « Cela ne fait rien à la question ». Et puis les uns lui lançaient des injures, d'autres des sarcasmes. Vaincu par ces clameurs, il se tut, et ses ennemis, croyant avoir triomphé, disaient : « Il se tait, il se tait : c'est un signe qu'il se reconnait coupable ». Enfin le tumulte et la confusion furent tels que les plus modérés décidèrent de remettre l'audience au surlendemain.

Ce jour là (7 juin) l'empereur était présent à la séance. On accusa Hus de soutenir qu'après la consécration le pain matériel demeurait dans le sacrement de l'Eucharistie. Il le nia formellement. D'Ailly, cardinal de Cambrai, mit la discussion sur le sujet des universaux et essaya vainement de l'embarrasser par un dilemme. Un docteur anglais déclara que la question des universaux était étrangère au débat, et que l'opinion de Hus sur la transsubstantiation était orthodoxe. On l'accusa d'avoir traité saint Grégoire de bouffon : il le nia avec énergie. Le cardinal de Florence lui opposa le grand nombre des témoins qui avaient déposé contre lui. « Quand ils seraient beaucoup plus nombreux encore, dit Hus, j'estime à un plus haut prix le témoignage de ma conscience et de mon Dieu que les jugements de mes adversaires. » — On l'accusa d'avoir défendu et enseigné en Bohême les articles condamnés de Wycliffe; il répondit qu'il n'avait enseigné les erreurs de Wycliffe ni d'aucun autre; que, quand ces ouvrages avaient été condamnés par Sbynko, il s'était fait un cas de conscience d'adhérer à une condamnation aussi générale, et à laquelle refusait de souscrire l'université de Prague presque tout entière. On l'accusa d'en avoir appelé du pape à Jésus-Christ; il répondit qu'il n'y avait pas d'appel plus efficace et plus légitime, le Christ étant le juge suprême et infaillible. On l'accusa d'avoir prêché la violence et mis le fer à la main des populations pour la défense de sa doctrine; il répondit qu'on avait faussé sa pensée, qu'il n'avait parlé que du glaive spirituel, qui est la parole de Dieu. On l'accusa d'avoir divisé le clergé, brouillé l'université, et obligé les Allemands à quitter Prague. Il se justifia. Il quittait la salle; le cardinal de Cambrai le retint, l'accusant d'avoir dit que s'il n'avait pas voulu lui-même venir à Constance, ni le roi de Bohême ni l'empereur n'auraient pu l'y forcer : il l'avoua, attestant la puissante protection des seigneurs de la Bohême. Alors d'Ailly, changeant de visage : « Voyez, dit-il, l'impudence de cet homme. » Un murmure s'éleva. Jean de Chlum, qui était présent, affirma que Hus avait dit vrai. « Moi seul, si chétif en comparaison des autres, dit-il, je pourrais le défendre une année entière contre toutes les forces de ces deux rois. » C'en est assez, dit d'Ailly; et il engagea Hus à se soumettre à la décision du concile, comme il l'avait promis dans sa prison. Sigismond ajouta quelques paroles dans le même sens, promettant à Hus ses bons offices s'il se soumettait, et le menaçant, s'il s'y refusait, de l'abandonner à la justice du concile. « Jamais, dit-il, je ne soutiendrai tes erreurs et ton obstination : bien plus, j'allumerais le feu de mes propres mains plutôt que de tolérer plus longtemps le coupable entêtement que tu as montré jusqu'ici. » Ensuite Hus fut emmené hors de la salle.

Le lendemain il comparut de nouveau. On lui lut trente-neuf articles qu'on disait tirés de ses écrits et qu'on lui avait pour la plupart déjà présentés dans sa prison. Il répondit, comme il avait déjà fait, reconnut les uns, expliqua les autres, en désavoua plusieurs comme lui étant faussement imputés. De ces trente-neuf articles, vingt-six étaient extraits plus ou moins fidèlement de son traité *De l'Église*, sept de sa réponse à Étienne Paletz et six de sa réponse à Stanislas de Znoyma. Ils portaient sur la définition qu'il avait donnée de l'Église, sur la prédestination, l'institution et l'autorité des papes, l'obéissance ecclésiastique, l'excommunication, l'interdit, les censures de l'Église, l'indignité des prélats de tout ordre en état de péché mortel (1). Après la lecture de ces articles et la discussion qui s'engagea sur chacun d'eux, le cardinal de Cambrai invita Hus à se soumettre, lui promettant qu'en considération de l'empereur et du roi de Bohême, le concile le traiterait avec douceur. Il devait en premier lieu confesser qu'il avait erré en soutenant les articles qui avaient été allégués, et en demander pardon; deuxièmement promettre avec serment de ne les plus enseigner et de ne les plus tenir; troisièmement, les rétracter tous en public. Hus répondit qu'il ne pouvait abjurer les erreurs qu'on lui attribuait faussement; que pour les articles qu'il avouait, il attendait pour les rétracter qu'on lui montrât qu'il s'était trompé, et qu'on lui enseignât quelque chose de meilleur. Sigismond joignit ses sollicitations à celles de d'Ailly et de plusieurs cardinaux; mais ni ses instances ni ses menaces ne purent ébranler la résolution de Hus. Il recommanda sa cause à Dieu, et fut reconduit en prison, exténué de corps et d'esprit. « S'il ne se rétracte, dit l'empereur quand il fut sorti, mon sentiment est qu'il soit puni du supplice du feu (*nisi igitur recantet illa omnia*, *ego censeo ut ignis supplicio afficiatur*) ». Le 9 juin, on présenta à Hus un for-

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, epist. XXXVI, t. I, fol. 69 (recto).

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, tome I, fol. 15 et suiv. Il y a douze articles qui portent sur ce point. Plusieurs des ouvrages de Hus avaient échappé aux investigations des commissaires du concile. Hus semblait redouter qu'ils ne tombassent entre leurs mains, et recommandait à ses amis de les tenir cachés. « Je suis charmé, écrit-il (epist. XXVII), que mon traité *Contre un Adversaire inconnu* n'ait point été découvert non plus que quelques autres. »

mulaire de rétractation; il ne voulut pas l'accepter. Vainement on vint dans sa prison pour l'engager à plier devant l'arrêt du concile. Il fut inflexible. « Ma dernière et ferme volonté, écrit-il le 21 juin à ses amis, est que je refuse d'avouer pour erronés les articles qui ont été véritablement extraits de mes œuvres, et que je refuse d'abjurer ceux qui m'ont été attribués par de faux témoins (1) ». Toutes les lettres qu'il écrivit dans ces jours suprêmes témoignent du calme intrépide de cette âme, qui dans ses dernières épreuves avait dépouillé tout ressentiment. Elles sont empreintes d'une douceur et d'une onction vraiment évangéliques (2). Le 24 juin le concile condamna ses livres au feu. Cette sentence, qui frappait Hus dans sa foi, tendant à effacer du monde sa doctrine et à mettre à néant ce qu'il croyait avoir laissé d'impérissable, réveilla un instant cette âme altière, que la lutte, la prison et la maladie n'avaient pu épuiser, et lui arracha un dernier cri plein d'amertume. « Mes chers amis, écrivit-il, à cette occasion, à ses fidèles, ne vous laissez pas ébranler par l'arrêt de ceux qui ont condamné mes livres au feu : souvenez-vous que les Israélites ont brûlé les écrits du prophète Jérémie, sans cependant éviter le sort qu'il leur avait prédit.... J'ai cette confiance en Dieu que cette école de l'Antéchrist vous redoutera un jour et vous laissera en repos. Le concile de Constance n'ira point en Bohême, et beaucoup de ceux qui en font partie mourront avant d'avoir pu vous arracher mes livres d'entre les mains. Et quand, au sortir du concile, ils seront dispersés dans le monde comme des cigognes, ils connaîtront à l'approche de l'hiver ce qu'ils auront fait en été. Considérez qu'ils ont jugé digne de mort le pape, leur chef, pour plusieurs crimes horribles. Eh bien, répondez à cela, vous autres prédicateurs qui prêchez que le pape est Dieu sur la terre; qu'il peut vendre à tort et à travers les choses sacrées, comme le disent les canonistes (*jurisperiti*); qu'il est la tête de toute la sainte Église, qu'il l'administre saintement; qu'il est le cœur de l'Église et qu'il la vivifie spirituellement; qu'il est la source d'où émanent toute vertu et toute bonté; qu'il est le soleil de la sainte Église; qu'il est le refuge le plus assuré où tout chrétien doit trouver un asile. Voilà cette tête tranchée par le glaive, ce dieu terrestre enchaîné, ses péchés mis au grand jour; voilà que cette source est desséchée, ce soleil obscurci, ce cœur arraché et jeté par terre... Le concile a condamné son chef pour avoir vendu des indulgences, des évêchés et d'autres choses de la même espèce. Mais parmi ceux même dont la sentence l'a condamné il en était plusieurs qui les avaient achetées de lui, et en avaient fait à leur tour trafic et marchandise.... Vendeurs, acheteurs et entremetteurs de pareils contrats, soyez condamnés, comme saint Pierre a condamné Simon, qui voulait acheter de lui la vertu du Saint-Esprit!... Ils ont dit anathème au vendeur, ils l'ont condamné; eux les acheteurs, eux les entremetteurs, ils demeurent impunis!... Ah! si Dieu leur avait dit dans ce concile : Que celui de vous qui est sans péché prononce la sentence contre le pape Jean, sans doute ils seraient sortis l'un après l'autre. Pourquoi donc, avant sa chute, fléchissaient-ils les genoux devant lui? Pourquoi baisaient-ils ses pieds? Pourquoi le nommaient-ils très-saint lorsqu'ils le savaient être un hérétique, un homicide, un pécheur endurci? car c'est ainsi qu'ils parlaient déjà de lui en public. Pourquoi les cardinaux l'ont-ils fait pape, lorsqu'ils savaient qu'il avait fait périr le très-saint père (Alexandre V); et depuis qu'il est pape, pourquoi ont-ils souffert qu'il trafiquât des choses saintes? Ne forment-ils pas son conseil pour l'avertir de ce qui est juste, et ne sont-ils pas aussi coupables que lui de ces crimes? Pourquoi personne n'a-t-il osé lui résister avant sa fuite de Constance? Ils le craignaient tous alors comme leur père très-saint. Mais lorsque avec la permission de Dieu le pouvoir séculier s'est emparé de lui, alors ils ont conspiré, ils ont tramé sa mort.... Oh! combien je voudrais pouvoir dévoiler toutes les iniquités que je connais, afin que les fidèles serviteurs de Dieu se tinssent en garde contre elles. Mais j'espère que Dieu enverra après moi des champions plus vigoureux...

« J'écris cette lettre le jour de Saint-Jean-Baptiste en prison et dans les chaînes, et je songe que saint Jean fut décapité dans sa prison pour la parole de Dieu (1). »

Le ton de cette lettre et les récriminations dont elle est pleine disaient assez que Hus ne pensait pas à se rétracter.

En effet ce fut en vain que des députations du concile et de l'empereur essayèrent de l'amener à une rétractation. « Je donnerais par là, disait-il, un grand scandale au peuple de Dieu qui a écouté mes prédications, et il vaudrait mieux qu'une meule de moulin fût attachée à mon cou, et que je fusse jeté au fond de la mer. »

Le 6 juillet Hus fut amené au concile (15e session) pour la dernière fois. Jamais l'assemblée n'avait été plus nombreuse. L'évêque de Lodi fit un sermon sur ces paroles de saint Paul: *afin que le corps du péché soit détruit*. On donna lecture de trente nouveaux articles. Hus ne put obtenir de répondre sur chacun d'eux en particulier : on lut ensuite deux sentences, l'une qui condamnait ses livres au feu, l'autre qui le déclarait hérétique opiniâtre et incorrigible, et le condamnait à la dégradation ecclésiastique. Hus

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, epist. XX, tom. I, fol. 64 (recto).

(2) Voir en particulier les lettres XVIII, XXI, XXII et XXX. Le calme d'une âme maîtresse d'elle-même, résignée, et qui porte sans aigreur et presque sans impatience l'injustice qui l'accable, respire dans les dernières pages sorties de la plume de Hus.

(1) *Hist. et Mon. J. Hus*, epist. XIII, tom. I, fol. LXI.

à genoux ne cessait de protester et d'en appeler à Dieu, qu'il priait en même temps de pardonner à ses accusateurs et à ses juges. On procéda alors à la dégradation : il fut revêtu de tous les ornements sacerdotaux, puis successivement dépouillé de chacun d'eux avec des paroles de malédiction. Et lui, répondait à ces malédictions en rappelant les outrages que le Christ avait endurés dans sa passion. Le rasoir effaça sur sa tête les marques de la tonsure. On le coiffa ensuite d'une mitre de papier sur laquelle étaient peintes des figures de diable, et écrit en grosses lettres le mot *hérésiarque*. En cet état, les prélats dévouèrent son âme aux démons de l'enfer, le déclarèrent laïque et le livrèrent au bras séculier. Il marcha au supplice environné de soldats et d'une multitude de peuple qui courait à son bûcher comme à un spectacle. Il sourit en voyant brûler ses livres au palais épiscopal. Un poteau avait été dressé dans une prairie attenant aux faubourgs de la ville. Hus y fut attaché, et le bois fut accumulé autour de lui. L'électeur palatin l'invita encore une fois à abjurer. Hus répondit « qu'il signait avec joie de son sang tout ce qu'il avait écrit et enseigné, ne l'ayant fait que pour arracher les âmes d'entre les mains des démons et les délivrer de la tyrannie du péché ». On mit alors le feu au bûcher, et on put entendre du milieu des flammes la voix de Hus, qui disait : « Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, aie pitié de moi ». Il fut bientôt étouffé par la flamme et la fumée. Les bourreaux déchirèrent les parties de son corps que le feu avait épargnées et les brûlèrent de nouveau, puis recueillirent les cendres de l'hérétique et les jetèrent dans le Rhin.

Telle fut la fin de celui en qui les protestants saluent un confesseur et un martyr de la vérité, les philosophes un défenseur des droits de la raison, de la conscience et du libre examen, les amis de l'humanité une victime des passions religieuses d'une époque de fanatisme.

Quand on lit les ouvrages de Hus on ne peut s'empêcher de trouver que Luther, un siècle plus tard, a moins innové qu'on ne croit, et que le protestantisme est là tout entier dans son principe et dans ses doctrines fondamentales. A défaut des œuvres de Hus, les préfaces de Luther (édit. de Nuremberg, 1558, en tête du tome Ier) valent sur ce point toutes les démonstrations. L'enthousiasme qu'il y montre pour le prédicateur de la Bohême, l'indignation qu'il laisse éclater contre ses ennemis disent assez que Hus fut avec Wycliffe le précurseur de la réforme.

Ouvrages de Hus. Les œuvres de Hus comprennent des traités dogmatiques, des ouvrages de controverse, de polémique, d'exégèse, des sermons et des lettres.

Ses Lettres forment deux séries; il y en a quatorze écrites de 1411 à 1412, et cinquante-six écrites depuis son départ de Prague pour Constance jusqu'à sa mort.

Ses Sermons comprennent d'une part huit sermons prêchés à Prague : *Conciones synodicæ ;* vingt-huit autres sous le titre *De Antichristo* (ils n'ont pas dû être prêchés sous cette forme), et deux autres que Hus composa à Constance, mais qu'il s'abstint de prononcer, l'un *De Elucidatione fidei suæ*, l'autre *De Pace*.

Ses ouvrages d'exégèse sont : *Historia Gestorum Christi ex quatuor Evangelistis in unum collecta et secundum tres annos prædicationis ejus distincta ; — Historia Passionis Christi, ex quatuor Evangelistis collecta et scholiis illustrata ; — Explicatio in septem priora capita primæ Epist. S. Pauli ad Corinth. ; — Commentarii in Epist. Apostolorum canonicas septem ; — Enarratio Psalm.* 109-118.

Ses ouvrages dogmatiques et polémiques sont : *De Ecclesia ; — De Sanguine Christi sub specie vini a laicis sumendo* (Jean Hus adopta mais n'introduisit pas la communion sous l'espèce du vin ; les Pères de Constance ignoraient son opinion sur ce point ; de là le silence des actes) ; *— De Libris hæreticorum legendis ; — De Ablatione Bonorum temporalium a clericis ; — De Decimis ; — De arguendo Clero pro concione ; — De quinque Officiis Sacerdotis ; — Determinatio quæstionis de omni sanguine Christi glorificato ; — De Corpore Christi ; — De Tribus Dubiis ; — De Sex Erroribus ; — Quæstio de Credere ; — Liber de Antichristo et membrorum ejus Anatomia ; — Liber de Regno, Populo, Vita, et Moribus Antichristi ; — De Monachorum et Sacerdotum carnalium Abominatione ; — De Corpore Christi in sacramento altaris quod non creatur neque incipiat esse ; — De Adoratione et contra imaginum adorationem ; — Actus pro Defensione libri Joannis Wycleff De Trinitate ; — Replica contra Anglicum J. Stokes ; — Defensio quorumdam articulorum J. Wuiclef ; — Replica contra occultum Adversarium ; — Replica contra prædicatorem Plznensem ; — Quæstio de Indulgentiis sive de cruciatu papæ Joannis XXIII ; — Contra Bullam papæ Joannis XXIII ; — Responsio ad Scripta M. Stephani Paletz ; — Responsio ad Scripta M. Stanislai de Znoyma ; — Refutatio Scripti Octo Doctorum.* Outre ces ouvrages, l'édition de Nuremberg contient des fragments divers, tom. I, fol. 472-500.

Il y a deux éditions des œuvres complètes de Hus. L'une est de Strasbourg en 1525, donnée par O. Brunfels, in-4°, avec fig. en bois (très-rare); l'autre est de Nuremberg 1558, et comprend deux vol. in-folio sous ce titre : *J. Hus et Hieronymi Pragensis Historia et Monumenta.* Les lettres de J. Hus ont été traduites en français par M. Émile de Bonnechose avec la préface de Luther ; Paris, 1846, 1 vol. in-12.

B. Aubé.

A consulter sur J. Hus, *Hist. et Mon. J. Hus ;* Nu-

remberg, 2 vol. in-fol., 1558. — Fleury, *Hist. de l'Église*. — Labbe, *Collection des Conciles*. — Jacques l'Enfant, *Concile de Constance*, 2 vol. in-4°. — *Les Histoires de la Bohême*, par Dubravius, par Œneas Sylvius, Piccolomini et le jésuite Balbinus. — *Histoire de la Guerre des Hussites* par Jean Gochlée et par Theobaldus (Thibault, écrivain protestant). — Collection du docteur Von der Hardt, et tous les auteurs de l'*Histoire de l'Église*. — M. Émile de Bonnechose, *Les Réformateurs avant la Réforme*; Paris, 2 vol. in-12, 1847.

HUS (*Adélaïde-Louise-Pauline*), actrice française, née à Rennes, le 30 mars 1734, morte à Paris, le 18 octobre 1805. Elle débuta à la Comédie-Française le 26 juillet 1751, par le rôle de *Zaïre*. Elle fut toujours considérée comme médiocre. Voltaire, parlant d'elle dans une lettre à M. d'Argental, s'écrie : « Pauvres Parisiens, vous n'avez que des *Hus !* » Sa charmante figure lui tenait lieu de talent, et pendant les vingt-sept années qu'elle passa au théâtre elle lui dut d'y être vue sans déplaisir. Rochon de Chabannes fut un des rares auteurs qui recoururent à ses services ; il lui confia le rôle de Mme de Lisban, dans *Heureusement*, et elle s'y distingua, moins par son jeu que par l'esprit d'à-propos. Après avoir longtemps ébloui et scandalisé tout Paris de son faste et de ses prodigalités, cette actrice entreprit de réformer sa conduite, et, abjurant ses erreurs, elle épousa, le 8 octobre 1774, un sieur Lelièvre, qui la rendit fort malheureuse. Aussi, en septembre 1793, se hâta-t-elle d'invoquer le divorce. Elle s'était retirée du théâtre en 1780, avec une pension de 1500 livres, et se consacra tout entière à des actes de bienfaisance, poussant même si loin l'exercice de cette vertu, qu'elle mourut dans un état voisin de la misère.

La mère de Mlle Hus, comédienne de campagne, est auteur d'une comédie intitulée : *Plutus rival de l'Amour*, jouée avec succès à la Comédie-Italienne, le 2 septembre 1758.

Ed. de Manne.

Correspondance de Grimm. — *Id. de Voltaire*. — De Bachaumont, *Mémoires*, t. 1er. — De Mouhy, *Annales du Théâtre-Français*. — Lemazurier, *Galerie historique du Théâtre-Français*.

• **HUS-DESFORGES** (*Pierre-Louis*), musicien français, né à Toulon, en 1778, mort à Pont-le-Voy, le 20 janvier 1838. Élevé à La Rochelle par Crouzet, maître de chapelle de la cathédrale, il apprit de ce maître à jouer du violoncelle. A la révolution, les écoles religieuses de chant furent dispersées, et le jeune Hus-Desforges prit du service dans la cavalerie. Il fit les campagnes de Vendée sous Hoche et Westermann, passa à l'armée d'Italie, et se distingua à Marengo, où il reçut une blessure qui lui valut sa retraite et une pension. Cette blessure retint longtemps le jeune virtuose à l'hôpital, et c'est de là que datent ses premières compositions. Lorsqu'il fut guéri, il vint à Paris, où son talent fut apprécié. En 1805, il fut appelé en Russie pour diriger la musique du Théâtre-Impérial de Saint-Pétersbourg. Il publia successivement des œuvres importantes pour son instrument, qui furent bien accueillies, même à Paris. En 1812, la guerre déclarée à la Russie par la France força Hus-Desforges à quitter Saint-Pétersbourg. Il emporta son violoncelle, et rejoignit l'armée française; mais en route il eut les pieds gelés. De retour en France, il fut nommé directeur du grand théâtre de Bordeaux ; il y resta sept ans, composant de la musique dans ses loisirs. Revenu à Paris, il devint chef d'orchestre du Vaudeville, et plus tard, en 1828, du Gymnase, alors théâtre de Madame. « Il donna quelques concerts, dit la *Biographie des Hommes du Jour*, où son talent de violoncelliste fut toujours applaudi. On aimait le naturel et la vérité de son jeu, la grâce et la variété de ses mélodies, et on le comparait à Duport; si sa blessure à la main droite paraissait nuire à l'énergie de l'archet, la qualité des sons gardait sa pureté. Hus-Desforges a été de ceux qui ont le plus contribué à populariser ce riche instrument. » Hus-Desforges rendit un autre service aux violoncellistes en publiant sa *Méthode pour le violoncelle*, en 1828. Ensuite il compléta cette méthode par des *Exercices pour le violoncelle*, qui furent adoptés par le Conservatoire. Forcé de donner sa démission de sa place au Gymnase, il tomba dans une situation précaire, et accepta enfin la place de directeur de l'enseignement musical à Pont-le-Voy, où il termina sa carrière. Parmi ses productions musicales, on remarque des symphonies, des quintettes, des concertos, des duos, des sonates, etc., pour le violoncelle et d'autres instruments. On cite aussi des œuvres de chant, entre autres un *Regina cœli* et une messe à grand orchestre qui ont souvent été exécutés à l'église Saint-Roch.

J. V.

Sarrut et Saint-Edme, *Biogr. des Hommes du Jour*, tome III, 2e partie, p. 145. — Fétis, *Biogr. univ. des Musiciens*. — *Nécrologie*, dans le *Moniteur*, 1838, p. 158.

HUSCHKE (*Emmanuel-Gottlieb*), philologue allemand, né à Greussen (principauté de Schwartzbourg-Sondershausen), le 8 janvier 1761, mort le 18 février 1828. Après avoir étudié la philologie à Iéna, il devint professeur de langues anciennes à l'université de Leyde. En 1798, il se rendit à Gœttingue, où il donna des leçons particulières. En 1806, il fut nommé professeur de langue et de littérature grecques et quatre ans après d'éloquence et de belles-lettres à l'université de Rostock, dont la bibliothèque fut aussi plus tard confiée à ses soins. On a de lui : *Dissertatio in qua Tibulli et Propertii quædam loca e græcis fontibus derivantur*; Iéna, 1783, in-4° ; — *Epistola critica in Propertium ad L. van Santen*; Amsterdam, 1792, in-4° ; — *Analecta critica in Philosophiam græcam*; Iéna et Leipzig, 1800; — *De Fabulis Archilochi*; Altenbourg, 1803; — *De Progressu humanitatis Studiorum in Germania*; Rostock, 1810, in-8° ; — *De Inscriptione vasculi Locris in Italia reperti*; Rostock, 1813, in-fol. ; — *Tibulli Elegiæ, cum animadversionibus*; Leipzig, 1819, 2 vol., in-8° ; avant de donner

cette excellente édition, Huschke avait publié dans divers programmes des remarques sur plusieurs élégies de Tibulle; — *De Cannio Cimbro, Lysidici filio;* Rostock, 1824, in-4°; — *Analecta Litteraria;* Leipzig, 1826, gr. in-8°; recueil contenant: *Catulli Carmina sex priora, cum commentariis Brunckhusii, Verburgii et editoris; — M. T. Ciceronis Orationes pro M. Tullio, cum commentariis et excursionibus; — Commentatio de Tibullo et Propertio; — Epistolæ Virorum doctorum ineditæ.* — Hurschke avait travaillé pendant de longues années à une édition de Properce, qu'il ne put faire paraître avant sa mort. E. G.

Hesse, *Verzeichniss gelehrter Schwartzburger.* — *Allgemeine Schulzeitung* (année 1828, n° 187). — *Neuer Necrolog der Teutschen* (sixième année, t. I). — Ersch et Gruber, *Encyclopädie.*

* **HUSCHKE** (*Georges-Philippe-Édouard*), jurisconsulte, historien et théologien allemand, né à Hunden, le 26 juin 1801. Il est professeur de droit à Breslau. « M. Huschke, dit avec raison M. Laboulaye, est un des érudits les plus ingénieux de notre temps et un des hommes qui connaissent le mieux l'antiquité et la jurisprudence romaine. » Il a publié, entre autres : *De Pignore nominis, ejus natura et effectu;* Gœttingue, 1821, in-4°; — *De Privilegiis Fecenniæ Hispalæ senatusconsulto concessis;* Gœttingue, 1822, in-8°; — *Studien des römischen Rechts* (Études sur le Droit romain); Breslau, 1830, in-8°; — *Die Verfassung des Königs Servius Tullius* (La Constitution du roi Servius Tullius); Heidelberg, 1838, in-8°: cet ouvrage, de la plus haute importance pour l'histoire des institutions romaines, rectifie sur beaucoup de points les opinions de Niebuhr; — *Ad legem XII tabularum de signo juncto Commentatio;* Breslau, 1839, in-4°; — *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehaltenen Census* (Sur le Recensement fait lors de la naissance de Jésus-Christ); Breslau, 1840, in-8°; — *Ueber das Recht des Nexum und das alte römische Schuldrecht* (Sur le Droit du *nexum* et sur l'ancien Droit romain concernant les dettes); Leipzig, 1846, in-8°; — *Uber den Census und die Steuerverfassung der früheren römischen Kaiser zeit* (Sur le *Census* et l'état des impôts dans les premiers temps de l'empire romain); Berlin, 1847, in-8°; — *Beitræge zur Kritik des Gaius* (Documents pour servir à la critique de Gaius); Leipzig, 1855, in-8°. — Huschke a aussi publié avec des notes le document jusqu'alors inédit : *Flavii Syntrophi Instrumentum donationis;* Breslau, 1838, in-4°. E. G.

Conversations-Lexikon.

HUSKISSON (*William*), célèbre économiste et homme d'État anglais, né à Birch-Moreton (comté de Worcester), le 11 mars 1770, tué par accident sur le chemin de fer de Liverpool, le 15 septembre 1830. Placé de très-bonne heure dans une école publique, il n'avait encore que douze à treize ans lorsqu'il fut confié aux soins d'un oncle maternel, le docteur Gem (médecin de l'ambassade anglaise à Paris), qui l'amena, ainsi que son frère cadet, en France, où il résidait depuis 1763. Le jeune William avait dix-neuf ans quand la révolution éclata. L'ardeur de la jeunesse et l'entraînement d'un si grand spectacle le portèrent à y prendre une certaine part. Lorsque, plus tard, malgré la prudente hardiesse des réformes qu'il introduisit dans le régime économique de son pays, Huskisson eut soulevé contre lui des inimitiés violentes, on lui reprocha beaucoup en Angleterre d'avoir donné, en France, dans les passions et les folies du jacobinisme. C'était à tort; jamais il ne fut affilié qu'au Club des Patriotes de 89, réunion d'hommes généralement éclairés et modérés. Ce fut là qu'il prononça, le 29 août 1790, un discours contre la création d'assignats proposée par Mirabeau. Il produisit une vive sensation : on s'étonna de voir sortir de la bouche d'un si jeune homme des réflexions pleines de prévoyance sur les dangers du papier-monnaie. Quelques mots acerbes contre les ennemis de la révolution terminaient cette harangue du futur ministre anglais. Mais si les premiers triomphes de la liberté française avaient excité son enthousiasme, les premiers crimes excitèrent son indignation; les radicaux comme les ultra-tories en ont eu la preuve écrite, ce qui ne les a pas empêchés d'accuser de palinodie un homme qui, dans l'âge mûr, s'est montré, dans son pays, libéral sans exagération et conservateur sans préjugés. Huskisson fut indiqué à lord Gower, depuis marquis de Stafford et alors ambassadeur en France, comme un jeune homme plein de mérite, qui, possédant le français comme sa langue maternelle et suivant de près le mouvement des partis, pouvait lui être utile : il devint son secrétaire particulier, et retourna dans son pays avec l'ambassade, lorsque la guerre éclata en 1792. Recommandé par lord Gower, qui resta son ami pour la vie, à M. Dundas, qui cherchait un chef capable pour diriger le bureau des émigrés, il fut choisi, et résolut dès lors de se consacrer entièrement à la vie publique. Son père avait aliéné, pour pourvoir à l'établissement des huit enfants qu'il avait eus de ses deux mariages, toute la partie non substituée du domaine d'Oxley, William Huskisson fit dégager ce qui restait des biens de la substitution, et le vendit pour se procurer à Londres une existence en rapport avec ses vues pour l'avenir.

Huskisson fut bientôt apprécié. Sa naissance et sa fortune n'avaient rien d'éclatant. Cependant il obtint cet avancement rapide que, malgré ou plutôt à cause de sa constitution aristocratique, l'Angleterre n'a jamais fait attendre, dans une certaine limite, aux hommes décidément supérieurs. Lié en quelque sorte à la fortune politique de Pitt, il en suivit à peu près les phases. Passé de l'*alien-office* au poste de sous-secrétaire d'État de la guerre en 1795, il le garda jusqu'en 1801,

[illegible] représentait depuis 1812 les électeurs [illegible] de Chichester, dont le suffrage ne l'abandonna jamais, jusqu'au moment où Canning le força d'accepter à sa place le glorieux [illegible] de la représentation de Liverpool, qu'il [illegible] encore lors de l'événement fatal qui mit fin à sa vie. Ses débuts parlementaires avaient [illegible] attention et intérêt. Naturellement modéré, [illegible] de passions politiques, un peu sceptique peut-être quant aux dogmes de l'orthodoxie politique des partis (comme il arrive aux gens [illegible] et qui ont beaucoup réfléchi), Huskisson n'était point homme à parler pour le plaisir de parler. L'[illegible], dont sa conduite publique était plus d'une fois empreinte, et qu'on retrouvait dans ses habitudes physiques, car elle fut la cause de sa fin déplorable, [illegible] trop de [illegible] pour qu'on dût s'attendre à lui voir aborder la carrière politique par un de ces discours à fleurs de rhétorique, comme ces jeunes gens qui [illegible] au parlement leurs succès d'université. Il fallait qu'il se sentît soutenu par l'éloquence des faits pour demander la parole. Lié avec Canning dès l'origine de leur vie publique, on a supposé que, [illegible] à cet esprit brillant, [illegible] et [illegible], le domaine des questions [illegible], Huskisson s'était voué aux études les plus [illegible], aux questions les plus arides, pour arriver à une supériorité incontestée par une route où personne n'aurait le courage de le suivre.

paraissait, il faut l'avouer, beaucoup plus préoccupé qu'il ne l'avait été jusque-là des difficultés de la transition.

Les rapports de la trésorerie avec la banque, les dépenses de l'armée, la législation des grains, occupèrent successivement Huskisson, tant aux époques où il était en place qu'à celles où il siégeait sur les bancs de l'opposition. Du reste, sauf la nuance, toujours facile à reconnaître, entre la parole de l'homme qui gouverne et celle de l'homme qui critique ou au moins qui contrôle, ses opinions ne varièrent pas sensiblement sur les questions de politique générale, et moins encore sur les questions financières et commerciales. Au pouvoir, il paraissait plus préoccupé des besoins du service public; hors du pouvoir, de l'urgence des économies; mais sans aucune différence choquante de principes et de langage. Favorable d'une manière constante à l'émancipation catholique, à l'abolition de la traite des noirs; partageant, en un mot, avec son ami Canning les opinions libérales de ce groupe d'hommes publics qui, en dehors des whigs, fit beaucoup pour l'avancement des principes dont ceux-ci se portaient les champions exclusifs, il parut peut-être moins décidé sur la question des grains que sur les autres questions économiques. Cependant, voulant à la fois faire de son pays l'entrepôt du commerce du monde et le foyer d'une production manufacturière de plus en plus parfaite, les intérêts de l'ouvrier devaient le préoccuper plus encore que ceux de la propriété foncière. Cette dernière ne s'y méprit pas et lui voua une défiance toujours croissante.

Rendre aussi stable et aussi modéré que possible le prix d'une denrée d'une nécessité absolue et dont les circonstances atmosphériques doivent, dit-on, faire varier la valeur locale de cent pour cent dans chaque période de cinq ans, ce n'est pas un problème d'une solution facile. De 1688 à 1763, l'Angleterre avait vécu sous le régime de la prohibition absolue des grains étrangers (sauf le cas d'extrême cherté) et de primes à l'exportation des blés indigènes. Son agriculture était devenue, sous ce régime, la plus florissante de l'Europe; mais une population plus dense, des manufactures plus nombreuses vinrent modifier l'état des choses. Les exportations diminuèrent, les importations arrivèrent même à les surpasser, grâce à des mesures momentanées. On en vint à introduire les grains étrangers sans droit d'entrée, lorsque les blés du pays s'élevaient à 48 shellings le *quarter*, et à suspendre l'exportation lorsqu'ils en valaient 44. Enfin en 1823, le bill proposé par Canning, d'après les études de Huskisson, établit le régime des droits gradués à l'importation, d'après une échelle ascendante et descendante en raison inverse du prix des céréales indigènes.

Mais il existait d'autres questions sur lesquelles Huskisson était destiné à exercer une influence plus décisive et plus heureuse. Depuis longtemps il avait reconnu que les relations commerciales de peuple à peuple avaient changé en Europe et tendaient à changer davantage encore; que les colonies n'étaient plus à l'égard des métropoles dans les mêmes conditions qu'autrefois, et que telle loi qui avait fondé, il y a un siècle et demi, la prépondérance maritime et la richesse industrielle de l'Angleterre, ne servait désormais qu'à faire descendre ce pays de la position élevée qu'elle l'avait aidé à atteindre. Il y avait longtemps qu'il avait recommandé à sa patrie, dans ses discours parlementaires, de ne pas exagérer le système prohibitif, de n'y pas persister aveuglément, de ne pas donner aux étrangers cet exemple qui deviendrait fatal à l'Angleterre. Une fois ministre, il s'occupa sans relâche de faire prévaloir dans la législation ces nouveaux et importants principes, dont voici une succincte analyse.

L'ancien système colonial n'admettait de relations de commerce qu'entre la colonie et sa métropole : c'était une règle absolue. L'émancipation de l'Amérique anglaise et espagnole, la séparation du Brésil de la couronne de Portugal vinrent changer cet état de choses. Des ports, jusque-là fermés, s'ouvrirent à tous les peuples, et le pavillon anglais fut des premiers à s'y montrer. Huskisson voulut que les possessions qui restaient à l'Angleterre pussent commercer *directement* avec les ports désormais ouverts des anciennes colonies anglaises, espagnoles ou portugaises. Elles devaient, disait-il, y gagner, et la mère patrie ne devait pas y perdre. Il fallait d'ailleurs rendre à la fois la production moins chère dans les colonies anglaises des Indes occidentales et y améliorer le sort des noirs. La production annuelle du sucre y était alors de 300,000 barriques. Les quatre cinquièmes seulement de cette récolte se consommaient dans la métropole. Comment placer sur les marchés d'Europe les 60,000 barriques d'excédant, si les colons anglais ne pouvaient lutter à armes égales avec le Brésil et Cuba? Or, les îles à sucre, avec leur système de culture, ne peuvent se passer pour leur alimentation des produits des régions tempérées. Mais c'était à grands frais seulement que l'Angleterre pouvait approvisionner ses ports coloniaux de ces denrées de première nécessité. Force était donc de les ouvrir à des fournisseurs moins éloignés. Aussi, à plus d'une reprise, on avait permis momentanément l'importation, des États-Unis aux Antilles anglaises, de denrées alimentaires indispensables. En 1822, le commerce direct entre ces deux régions par navires américains avait été autorisé d'une manière permanente. On avait étendu aux états d'Europe cette faculté de trafiquer directement avec les colonies anglaises, mais par navires anglais seulement. Cependant, peu reconnaissants des avantages qu'on leur faisait et forts de leur heureuse position, les États-Unis exigeaient que leurs

navires fussent reçus dans les colonies anglaises sur le même pied que ceux de la mère patrie, et, sur le refus de l'Angleterre, ils avaient frappé de droits excessifs les cargaisons apportées des colonies britanniques chez eux par navires anglais. Huskisson était trop clairvoyant pour ne pas reconnaître que la prépondérance des États-Unis dans l'Amérique tropicale était une de ces nécessités que le temps amène et contre lesquelles le bon sens défend de se roidir; mais l'Angleterre ne croyait pouvoir, sans abdiquer sa dignité, acquiescer de prime abord à leurs prétentions altières. Elle leur interdit l'entrée de ses Antilles, et en attendant que le différend fût aplani, Huskisson la fit ouvrir aux navires de toutes les nations; et, non content d'appeler les pavillons étrangers au secours des colonies, il accorda à ces dernières le droit de recevoir en entrepôt toutes les denrées d'Europe destinées soit à leur consommation, soit à être expédiées plus tard dans les ports du continent des deux Amériques. Il assujettit seulement à un droit de 15 à 20 pour 100 les marchandises importées dans les colonies pour y être consommées, afin de leur créer un revenu qui devait être affecté à des améliorations locales. L'ensemble de ces mesures devait balancer, au profit des colonies comme à celui de la métropole, l'influence exclusive que les États-Unis menaçaient de prendre dans tout le Nouveau Monde. Ces modifications au régime colonial en entraînaient de correspondantes dans le système de navigation de l'Angleterre : Huskisson les accomplit. On sait que ce système avait pris naissance sous le protectorat de Cromwell; l'acte de la douzième année de Charles II l'avait porté à sa perfection. Huskisson reconnaissait, avec tous les hommes d'État de l'Angleterre que son pays lui avait dû en grande partie le prodigieux accroissement de sa puissance; mais, avant tous ceux de son époque, il sut comprendre qu'à cet égard, comme à tant d'autres, les temps étaient changés. Quand ce régime fût établi, l'Angleterre n'avait pour ainsi dire point d'industrie; elle exportait ses grains, ses laines, et en général toutes ses matières premières. Elle n'avait que peu de navires, et cependant une marine formidable était la première condition du maintien de son indépendance; celle de la Hollande menaçait à la fois ses intérêts et sa sécurité. L'Europe continentale, bien en arrière de ces deux pays quant à la navigation, ne songeait pas à lutter contre eux. Encourager aux dépens des autres nations l'élan du peuple anglais vers les entreprises maritimes, c'était une politique nationale, sage et profonde, dès que la chose était possible : le régime ultra-protecteur et même exclusif en faveur de la navigation anglaise avait donc été consacré à juste titre au dix-septième siècle; il n'avait point éprouvé d'altération jusqu'à la paix de 1783. La pêche, le cabotage, le commerce avec l'Europe, celui des colonies, enfin le commerce extra-européen, voilà les cinq chefs sous lesquels on peut ranger la navigation d'un pays de notre partie du monde. Les lois anglaises avaient attribué aux bâtiments nationaux exclusivement les deux premiers et les deux derniers. Quant au commerce avec l'Europe, la règle générale était que l'importation en Angleterre pouvait avoir lieu de tous les ports européens par tous les navires appartenant à des nations amies; mais un droit différentiel atteignant les bâtiments étrangers protégeait contre leur concurrence ceux de l'Angleterre. De plus, la règle avait deux exceptions, l'une dirigée contre la Hollande, alors à bon droit redoutée des Anglais, et qui ne pouvait apporter chez eux dans ses navires que les produits de son propre territoire, l'autre ayant pour but de réserver aux bâtiments anglais et à ceux du pays de production l'importation de diverses espèces de marchandises encombrantes (telles que les bois de construction), qui, au nombre de vingt-huit, étaient connues dans le commerce sous le nom d'*articles énumérés*. Encore ici on retrouvait le droit différentiel au profit des navires anglais. Ainsi protégée, la navigation britannique était devenue la plus florissante du globe; mais la rigueur du système exclusif finit par exaspérer les colonies de la Nouvelle-Angleterre, et contribua, autant que les taxes arbitraires, à leur faire secouer le joug. En effet, les ports anglais chicanaient ceux de l'Amérique du Nord à l'égard de leurs moindres expéditions; quant à l'Irlande, sa position était telle que, si un navire anglais venant des colonies échouait sur ses côtes, la cargaison, qui s'y serait bien vendue, ne pouvait y être introduite. Il fallait qu'un autre navire anglais fût expédié d'Angleterre pour emmener cette cargaison, l'Irlande n'ayant pas le droit de communiquer directement avec les colonies, et ne pouvant recevoir leurs produits que par l'intermédiaire des caboteurs anglais.

Ces abus monstrueux avaient cessé déjà avant le ministère d'Huskisson, qui en effaça les dernières traces. Mais ce n'était pas la seule atteinte que les lois de navigation eussent reçue avant lui. Après la paix de 1783, il avait fallu compter avec l'Amérique indépendante. En admettant ses navires dans les ports anglais, quoique avec des droits inégaux, on avait violé la règle relative au commerce extra-européen. Mais dès 1787, s'inspirant du système anglais et l'appliquant à son profit, le congrès des États-Unis avait frappé de droits différentiels les navires étrangers admis dans leurs ports, ainsi que les cargaisons. Le coup avait été rude pour l'Angleterre. Après avoir hésité entre un système de primes et un système de représailles, elle s'était résignée, en 1815, au régime de la réciprocité d'admission avec droits égaux : nouvelle brèche aux vieilles maximes. Le Brésil, Saint-Domingue, etc., avaient obtenu ensuite un pareil traitement; mais la chose n'avait plus la même im-

[illegible] sa marine. On en était [illegible] du bureau [illegible] avaient été prépa[illegible] prédécesseur; mais il [illegible] de les étendre, [illegible] les suivit aussi bien [illegible] la manière dont il sut les [illegible].

[illegible] fit voter par le parlement [illegible] résultat fut : 1° d'admettre, [illegible] la réexportation, soit im[illegible] consommation, dans tous [illegible] Bretagne, les provenances [illegible] des États extra-euro[illegible] des nations amies aussi [illegible] anglais; 2° d'abolir tous [illegible] sur ces provenances, [illegible] par navires anglais ou [illegible] 3° de traiter pour les [illegible] sur le pied d'une réciprocité [illegible] les nations; 4° de laisser [illegible] la plupart des *articles* [illegible] navires des pays où ils avaient [illegible] introduits. La pêche, le [illegible] direct entre la métropole [illegible] colonie à colonie demeu[illegible] le passé, exclusivement ré[illegible] anglais. Ces changements [illegible] de grandes plaintes. La [illegible] en 1825, s'était emparée [illegible] tellement exagéré le mou[illegible] et maritime que les proprié[illegible] ne pouvaient suffire aux de[illegible] l'emploi d'un grand nom[illegible] étrangers, le fret était hors de [illegible] liquider les folles opé[illegible] : aux espérances gigan[illegible] amers désappointements. [illegible], par les résultats [illegible] les propriétaires de navires [illegible] cris. Ce fut pour se dé[illegible] passionnées que Hus[illegible] sur le sujet en question, ses [illegible] 12 mai 1826 et du 6 mai [illegible] victorieux dans cette lutte, et [illegible] fut mieux mérité. Le bon [illegible] connaissance la plus exacte [illegible] élevés et généreux, cette [illegible] qui caractérise un véri[illegible] tout se trouve dans ces dis[illegible] ornements qu'à coup [illegible].

[illegible] hautement que le pre[illegible] était celui de sa navi[illegible] et l'industrie n'étaient que [illegible] de force et de conser[illegible] avant les moyens de ri[illegible] de la Grande-Bre[illegible]? Non; car, au lieu [illegible] de paix de sa marine [illegible] l'Angleterre en avait 30,000 [illegible] la réserve à demi-solde; sa marine marchande [illegible] pas encore [illegible] ment) 1,[illegible] bien que [illegible] l'abolition de la [illegible] la piraterie des [illegible] bardement d'Alger, la [illegible] militaires de l'Angleterre, [illegible] causes d'amoindrissement de [illegible] glaise ou d'accroissement de [illegible] continentales. Le pavillon de l'[illegible], autrefois si puissante, avait disparu de l'Océan; la France n'avait pas, en 1825, la moitié de son tonnage de 1792; celui de la Hollande était [illegible] fort diminué; l'Angleterre seule, en Europe, avait grandi sous ce rapport dans l'énorme proportion de 75 pour 100. Il est vrai qu'une [illegible] nouvelle (les États-Unis) avait surgi dans l'intervalle; mais c'était précisément cette [illegible] récente qui devait engager l'Angleterre à [illegible] de ses anciens errements. Qu'avait voulu l'[illegible] de Charles II? Deux choses : d'abord [illegible] au pays la plus grande part dans ses [illegible] maritimes, et ensuite diviser le reste entre les autres nations, de telle sorte qu'aucune d'elles ne devînt prépondérante. Le premier objet était atteint sans doute; mais pour maintenir l'activité de la navigation anglaise, les lois protectrices et prohibitives ne suffisaient plus. Il fallait étendre l'emploi de cette navigation en favorisant le commerce, accablé sous le monopole des possesseurs de navires. Attirer, par la concurrence et l'abaissement du fret, dans les entrepôts de la Grande-Bretagne une grande partie des denrées destinées à la consommation du monde entier, c'était servir ces deux intérêts à la fois. Concéder au Danemark, à la Suède, à la Norvége, aux villes anséatiques, le traitement de réciprocité pour leurs navires, c'était donner à ces marines secondaires ce qu'on avait été forcé depuis longtemps d'accorder à celle des États-Unis; c'était faire librement pour le faible ce qu'on avait été contraint de faire pour le fort. A défaut de l'honneur et de la justice, la politique seule l'eût commandé; car c'était l'unique moyen d'atténuer la prépondérance américaine et de poursuivre ainsi le second objet des anciennes lois de navigation. D'ailleurs l'abandon des droits différentiels était forcé, puisque l'Europe, jusque alors indifférente à ses intérêts sous ce rapport, entrait à son tour dans ce système. La Prusse avait donné l'exemple. Si l'on persistait dans une lutte de tarifs, qui y perdrait le plus en définitive? Évidemment le peuple le plus navigateur et par cela même le plus vulnérable, puisque les droits différentiels n'étaient autre chose qu'un impôt levé sur son commerce et sa navigation par les gouvernements étrangers. Si, pour protéger sa propre navigation, chaque puissance avait recours aux droits différentiels, on en viendrait à ce point que toute contrée exporterait ses produits par ses navires et recevrait les produits

de l'étranger par les bâtiments de l'étranger. Tout le désavantage, sous le rapport de la navigation, ne serait-il pas pour l'Angleterre, qui n'exportait que des produits manufacturés et qui recevait une énorme quantité de matières premières? Une pareille lutte ne tendait à rien moins qu'à doubler, au détriment des consommateurs de l'Europe entière, le prix du transport par mer des denrées, en anéantissant les retours.

A ces raisonnements décisifs Huskisson joignait des preuves numériques accablantes pour ses adversaires. Aux pétitionnaires des ports, qui affirmaient qu'en 1826 la navigation anglaise périssait étouffée par la funeste extension de la navigation étrangère, il démontrait que c'était cette dernière qui perdait du terrain, puisqu'en cette année désastreuse le tonnage britannique n'avait diminué que de 11 pour 100 relativement à 1825, année d'activité exagérée, tandis que le tonnage étranger avait baissé de 29 pour 100. A des plaintes sans fondement et sans mesure il opposait ainsi des résultats palpables, qui accusaient ou l'ignorance ou la mauvaise foi de ses antagonistes. Mais ce n'était pas tout que d'obtenir de la navigation anglaise, si forte et si vivace, quelques concessions en faveur des fabriques et du commerce du pays, il fallait encore porter la main sur les tarifs de douanes et les abaisser dans le double intérêt du consommateur indigène et de la production destinée pour le dehors, sans dépasser la limite qu'imposaient d'une part le soin du revenu public, de l'autre la protection modérée à laquelle avait droit l'industrie nationale.

Des diverses branches de cette industrie, les unes produisaient trop chèrement à raison des droits qui frappaient les matières premières à leur entrée, les autres ne donnaient que des produits imparfaits, parce qu'elles n'avaient point à redouter la concurrence étrangère. Une contrebande active, résultat obligé de ce régime, tirait de la poche des consommateurs anglais une prime qui, avec un système de droits modérés, eût été perçue par le trésor. Les fluctuations de ce commerce irrégulier faisaient varier à chaque instant le prix des marchandises anglaises de même nature, au grand dommage du commerce licite. Huskisson fit disparaître les droits quasi-prohibitifs, qu'il regardait comme un brevet de médiocrité pour les manufactures de son pays; 30 pour 100 de la valeur fut la limite la plus élevée de ceux qu'il établit à l'importation des objets fabriqués à l'étranger. Il fixa de 10 à 20 pour 100 les droits d'entrée sur les matières premières. Base nécessaire du prix de revient des produits manufacturés dans le pays, le taux d'achat de ces matières ne pouvait être trop diminué si l'on voulait soutenir sur les marchés du monde la concurrence de jour en jour plus redoutable des autres contrées de l'Europe et des États-Unis eux-mêmes, devenus manufacturiers. Ici l'intérêt fiscal devait être mis de côté. L'agriculture et les mines de la Grande-Bretagne avaient seules le droit d'être protégées, lorsqu'il s'agissait de poser une limite à l'abaissement des droits d'importation. Huskisson leur fit des concessions suffisantes, trop grandes peut-être à certains égards, mais qui ne diminuèrent pas leur irritation contre lui. Cependant, les maîtres de forge se montrèrent conciliants : le droit qui frappait les fers de Suède fut abaissé de leur aveu. Quant au cuivre, le droit d'entrée ne put être réduit qu'à 27 pour 100, ce qui maintenait encore la denrée fabriquée à un prix trop haut pour l'industrie anglaise. Malgré leur supériorité incontestée, les étoffes de laine et de coton étaient protégées par des droits dont quelques-uns s'élevaient jusqu'à 50 et 75 pour 100. Pour l'honneur de l'industrie nationale, Huskisson les effaça du tarif anglais, et les remplaça par d'autres, qui variaient de 10 à 15. Les porcelaines de luxe, les gants français donnaient lieu à une contrebande incessante : la prohibition de ces articles fut levée; des droits de 15 à 30 pour 100 la remplacèrent, avec profit pour tout le monde, excepté pour les fraudeurs. Ce régime fut généralisé, avec les modifications nécessaires suivant les matières auxquelles on l'appliquait; mais à l'égard des laines brutes et des soieries, il donna lieu à l'opposition la plus véhémente. La fabrication des étoffes de soie, importée de France en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, avait pour siéges principaux Spitalfields, quartier de Londres habité par les descendants des réfugiés français, Coventry, Macclesfield et Taunton. Ses produits étaient solides, mais chers, en étoffes unies; leur infériorité à l'égard de ceux de Lyon était extrême en tissus de goût et de luxe, dits façonnés : aussi la contrebande se chargeait-elle d'en approvisionner l'Angleterre. La prohibition des soieries du continent n'avait pas garanti la fabrique anglaise des épreuves les plus cruelles; car en 1816 sa détresse était si grande que la peste seule, dit-on, aurait pu donner l'idée de la désolation et du silence qui régnait alors à Spitalfields. Après avoir échoué, en 1823, dans la chambre des lords, un bill voté, au mois de mars 1824, sur la motion d'Huskisson donna entrée, à partir de juillet 1826, aux soieries étrangères, avec le droit *maximum* de 30 p. 100. Au lieu d'employer ce délai à s'aguerrir contre une concurrence légitime et nécessaire, les fabricants et leurs représentants au parlement s'épuisèrent en réclamations violentes, en prophéties terribles, en intrigues de tous genres pour faire rapporter la mesure. M. Baring, député de Taunton, qui avait prononcé d'éloquents discours en faveur de la liberté du commerce, abandonna Huskisson et se joignit aux alarmistes. Mais le ministre tint bon, et le bill fut maintenu. Les circonstances étaient des plus défavorables : la crise commerciale était dans toute son intensité; comme industrie de luxe, la fabrique des

soieries en souffrait beaucoup, et l'on attribuait aux effets anticipés de la mesure ministérielle une stagnation qui, du reste, était loin d'atteindre celle de 1816. Cependant les droits sur les soies grèges et organsinées furent abaissés; les soieries du continent furent admises en entrepôt pour l'exportation, avec draw-back payé à la sortie, et après plusieurs assauts successivement livrés à ces utiles réformes dans la chambre des communes, Huskisson put prouver, en repoussant les derniers dans son discours du 24 février 1828 et dans ceux de la session de 1830, que les fabriques de soieries s'étaient relevées; que la demande d'ouvriers était croissante; que l'importation des matières premières avait doublé; que Bristol avait pour la première fois exporté des soieries en Amérique; que Coventry appliquait la vapeur à ses métiers à rubans; que les foulards de l'Inde, dont, avant les changements, Hambourg inondait frauduleusement l'Angleterre, et qu'on avait déclarés de tout temps inimitables par l'industrie anglaise, étaient reproduits avec tant de succès qu'on en expédiait jusque dans l'Inde; que Lyon et Zurich même, si favorisés par le bas prix de la main-d'œuvre, s'inquiétaient de ces progrès; qu'il en était ainsi dans d'autres branches d'industrie, dans la ganterie, par exemple, où, l'importation des peaux augmentant rapidement, celle des gants du continent avait diminué de 61,000 douzaines à 38,000, du premier au second semestre de 1828. Enfin le revenu public s'améliorait et la douane grossissait ses recettes des pertes qu'éprouvait la contrebande.

Tels furent les principaux changements que Huskisson fit adopter. Il en méditait d'autres sur les laines, par exemple, que les vicissitudes politiques l'empêchèrent de mener à fin. Accusé d'abord, dans sa patrie, d'aller trop loin et trop vite; traité de théoricien inflexible, sourd aux cris de détresse que ses cruelles expériences arrachaient à des populations aux abois, il y a trouvé, après le succès, dans les purs théoriciens, dans les économistes radicaux, des appréciateurs non moins passionnés, non moins injustes, qui l'ont représenté comme un déserteur des principes, toujours prêt, soit par corruption, soit par ignorance, à pactiser avec le privilége et le monopole. L'avenir, plus équitable, reconnaîtra en lui un partisan éclairé de la liberté du commerce, en tant qu'elle est compatible, pour chaque nation, avec le soin de son indépendance, de sa propre conservation. Huskisson subordonna toujours à la raison d'État l'intérêt purement matériel; mais il ne voulut point immoler cet intérêt, dans sa généralité, aux habitudes ou aux convenances de certaines classes de producteurs. Voyant l'Europe tendre à l'isolement commercial et chaque puissance se barricader dans ses lignes de douanes, avec la prétention déraisonnable de vendre aux autres sans jamais rien leur acheter, il pensa qu'il appartenait à l'Angleterre, dont la culture et l'industrie étaient sans rivales, d'entrer la première dans une voie plus large et plus conciliante. Il ne tendit, quoi qu'on en ait pu dire, aucun piége aux étrangers. Son système, qui n'eût point trouvé de contradicteurs sérieux dans son pays si le continent avait répondu à ses avances, était encore le meilleur, le continent persistant dans ses vues exclusives.

Toutes les mesures accessoires qui pouvaient favoriser le commerce attirèrent l'attention de Huskisson. Quinze cents lois de douanes, dont quelques-unes remontaient jusqu'à Édouard Ier, formaient un code inintelligible et barbare, qui, sous son ministère, fut corrigé et résumé en onze lois. Il prévit les catastrophes que préparaient les spéculations désordonnées de 1825, et engageait inutilement les banques de province à ne pas seconder cette tendance fatale par des avances imprudentes. Tant de travaux altérèrent encore une santé déjà frêle; le repos lui devint nécessaire. En 1825, il revit Paris, et descendit chez son ami lord Granville (*voy.* ce nom), à l'ambassasade d'Angleterre, dans ce même hôtel où, trente-trois ans auparavant, il avait eu, dit-on, le bonheur de sauver la vie au marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries, dans la soirée du 10 août 1792. En 1827, toujours souffrant, il visita de nouveau le continent. Il avait laissé Canning malade : un courrier, qui le joignit dans le Tyrol, lui apporta la nouvelle de sa mort. Aussitôt il regagna Paris, et ce fut là qu'il consentit à entrer dans le ministère de lord Goderich (*voy.* Ripon), comme chargé du département des colonies. Cette faible administration s'étant dissoute à la fin de décembre 1827, le duc de Wellington, sir R. Peel et leurs amis formèrent un cabinet de coalition avec lord Palmerston, M. Grant et Huskisson, qu'on regardait comme indispensable. Ce ministère n'avait rien d'absolument incompatible avec les opinions professées par Huskisson. Cependant telle est en Angleterre la fidélité aux amitiés politiques, et telles sont aussi, là comme ailleurs, les rancunes profondes des partis, que Huskisson fut amèrement blâmé de s'être joint à quelques hommes que la famille de son ami Canning regardait comme responsables de sa fin prématurée, à cause de la violence de l'opposition qu'ils lui avaient faite. A l'ouverture de la session, Huskisson se justifia; cette apologie fut accueillie très-froidement. La meilleure explication de sa conduite était précisément celle qu'il ne pouvait pas donner, c'est-à-dire le besoin que des hommes engagés dans de grandes réformes administratives et peu ardents sur les questions de parti éprouvent de conserver le pouvoir tant qu'ils le peuvent, afin de poursuivre le but auquel leur existence est vouée. Le triomphe des catholiques, auquel Huskisson avait contribué, vint donner de l'éclat au ministère. Mais bientôt des divisions intérieures surgirent sur la législation des grains, sur l'abolition des bourgs pourris.

Huskisson n'avait jamais voulu de la réforme parlementaire : il y voyait le prélude d'une révolution. Mais le seul moyen d'éviter cette grande et hasardeuse mesure, c'était de faire disparaître les abus les plus criants. Il ne suffisait pas, selon lui, d'ôter le droit d'élire à quelques douzaines d'individus qui trafiquaient notoirement de leurs votes : il fallait transporter ce droit à de grandes villes que l'industrie moderne avait élevées et qui n'avaient point de représentants. Déjà, pendant la session de 1828, il avait voté, dans la question du bourg d'East-Retfort, contre la majorité du ministère; dans celle de 1829, la question s'étant représentée, le même vote se reproduisit. Rentré chez lui à l'issue de la séance où des paroles piquantes avaient été échangées avec quelques-uns de ses collègues, Huskisson écrivit au duc de Wellington un billet d'où celui-ci put inférer qu'il donnait sa démission. Dans la journée, le duc porta au roi ce billet et la nouvelle de la retraite de Huskisson. « S'il s'en va, dit Georges IV, il n'y a plus de ministère; et, en effet, l'administration fut dissoute par la sortie de la portion libérale du cabinet. Une longue correspondance s'établit alors entre le duc et Huskisson, qui prétendait avoir posé une question et non pas notifié un parti pris. Ces commentaires contradictoires de sa démarche se reproduisirent dans les chambres, sans rien éclaircir. L'administration se recompléta dans le sens tory, et Huskisson sortit du pouvoir pour n'y plus rentrer.

La session de 1830 fut la dernière où sa voix dut s'élever dans les conseils de son pays. Affecté profondément des attaques furibondes dont il avait été l'objet, ses derniers discours semblèrent empreints d'une mélancolie prophétique. Une excursion en Italie n'avait pas rétabli sa santé délabrée; mais on avait remarqué que le pape avait insisté pour voir et remercier en lui un défenseur constant des catholiques irlandais. Au commencement de septembre 1830, Huskisson, triste et languissant, se trouvait dans son petit domaine d'Eartham. Les whigs avaient agité la question de savoir s'ils devaient faire une démarche collective près de lui pour l'engager à se mettre à la tête de l'opposition qu'ils préparaient pour l'hiver suivant contre le ministère Wellington; ils avaient ajourné la décision. Ce fut alors qu'une députation de Liverpool, où il avait été réélu sans que sa santé lui eût permis d'y paraître, vint l'engager à assister à l'inauguration du chemin de fer de cette ville à Manchester. Il s'y rendit, accompagné de sa femme, et fut reçu avec le plus vif empressement dans cette grande cité, qui ne vivait que par la navigation, et qui justifiait par son accueil les mesures que l'ex-ministre avait fait adopter, depuis sept ans, à l'égard de cette base première de la puissance britannique. Le 15 septembre, il monta dans les wagons du premier convoi qui devait parcourir le chemin de fer. Un grand nombre de personnages distingués faisaient le voyage, entre autres le duc de Wellington, toujours premier ministre, et qui était venu recevoir à Liverpool le droit de cité, honneur que cette ville lui avait décerné. A moitié chemin, le convoi fit halte : on descendit pour quelques minutes. Huskisson cherchait à joindre le duc pour lui tendre la main et lui prouver ainsi que leur divorce politique l'avait laissé sans rancune à son égard. Tout à coup on signale l'approche d'une locomotive : chacun regagne précipitamment sa place; Huskisson reste le dernier, hésite une seconde, saisit la portière du wagon, qui lui échappe, tombe à la renverse sur les rails, et la locomotive lui passe sur le corps, en lui brisant les os des cuisses. Un cri de douleur retentit. Transporté au presbytère d'Eccles, Huskisson y rendit le dernier soupir le soir même, après neuf heures des plus atroces souffrances, supportées avec une résignation admirable. Il réclama les secours religieux de son hôte, ajouta de sa main quelques mots à son testament, et déclara qu'il avait vécu et mourait exempt de haine pour qui que ce fût. La présence d'une épouse dévouée témoin d'un aussi cruel spectacle, de quelques excellents amis, tels que lord Granville, dut adoucir pour lui ces moments terribles. La consternation de ceux qui l'entouraient était sans bornes. Une véritable stupeur régna dans Liverpool et Manschester quand la nouvelle de ce fatal événement s'y fut répandue.

Liverpool insista pour conserver les restes de son illustre représentant, et, neuf jours plus tard, ces débris mutilés furent inhumés dans le cimetière neuf de la ville. Huskisson était d'une taille moyenne; il n'avait aucune des qualités physiques qui attirent l'attention sur un orateur. Ses manières étaient simples, son humeur était égale. Sa vie privée fut irréprochable; marié, en 1799, avec miss Milbanks, fille d'un amiral de ce nom, cette union demeura stérile. Grâce aux soins de sa veuve, les principaux discours de Huskisson et son pamphlet sur la circulation ont été recueillis et publiés sous ce titre : *Speaches of the right hon. W. Huskisson, with a Biographical Memoir*; Londres, 1831, 3 vol. in-8°. [O. LAREVELLIÈRE-LEPEAUX, dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde*.]

Biographical Memoir, dans les *Speaches of the right hon. W. Huskisson*. — *English Cyclopædia* (*Biography*). — Blanqui aîné, *Notice sur la vie et les travaux de M. Huskisson*, lu à la séance annuelle des cinq Académies, le 2 mai 1840. — Jos. Garnier, dans le *Dict. d'Économie politique*.

HUSSÉIN, schah de Perse de la dynastie des Sofis ou Sefewis, né vers 1186 de l'hégire (1675 de J.-C.), régna de 1106 à 1135 (1694-1722), et fut tué en 1142 (1729). Il n'était que le second fils du schah Soliman; mais les eunuques, à qui son père avait laissé le choix de l'héritier du trône, préférèrent l'indolent Husséin, à son frère Abbas-Mirza, qui paraissait en état de gou-

[illegible] sévère [illegible] [illegible] et son incapacité [illegible] peine de mort qu'il [illegible] Il [illegible] jusqu'à [illegible] principales charges aux [illegible] tellement religieux [illegible] pour les meurtriers. [illegible] avénement, il interdit l'u- [illegible] toutes les liqueurs [illegible] qu'il trouva dans le [illegible] pas à violer lui-même [illegible] au vin avec tant d'excès [illegible] abrutissement, il abandonna [illegible] à des eunuques, qui, [illegible] mécontentèrent la plupart [illegible] provinces. L'un d'eux, [illegible] Géorgie, qui s'était révolté, [illegible] conduit à Ispahan, où il [illegible] par l'entremise de sa sœur, [illegible] du schah. Ayant embrassé [illegible] le nom de Gourghin-Khan, [illegible] gouverneur du Candahar. Les [illegible] qui occupaient cette province, [illegible] à secouer le joug. Il les [illegible] grande rigueur, et fit saisir [illegible] de Candahar, Mir- [illegible] à Ispahan (1707). Cet [illegible] de son séjour à la cour [illegible] du schah, corrompre les [illegible] la délivrance de sa tribu. [illegible] rendu à La Mecque comme [illegible] secrètement des docteurs sun- [illegible] judiciaires qui l'autorisaient [illegible] aux schiites, c'est-à-dire [illegible] exploita habilement l'arrivée [illegible] pour se faire rendre [illegible] envoyé se disait issu des [illegible] et se faisait suivre d'un [illegible] Arméniens, Mir-Weis le repré- [illegible] émissaire chargé de faire sou- [illegible] et de comploter avec Georges [illegible] indépendance à l'Arménie et à la [illegible] en Candahar, afin de con- [illegible] du redoutable gouver- [illegible] le fit assassiner dans un fes- [illegible] massacrer la garnison persane [illegible] successivement le gou- [illegible], le nouveau wali de [illegible] Khan, 1125 (1713), enfin [illegible] général géorgien. Il mou- [illegible] frère et successeur Mir- [illegible] reconnaître la suzeraineté du [illegible] de ne point payer tribut. [illegible] odieux aux Afghans; il fut [illegible] (1717) par son neveu Mir- [illegible] les négociations avec le [illegible] des Afghans fut imité de plu- [illegible] voisines ou tributaires. [illegible] incursions jusqu'aux envi- [illegible] Afghans Afdhalis se rendirent [illegible] les Ousbeks, du Khorassan; [illegible] le Schirwan et la Géorgie; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aîtes de [illegible] Frères. Il [illegible] avec le sultan [illegible] Ebeaki, se rendit à Ispahan en 1716 [illegible] roi de France, qui lui envoya [illegible] puis Michel, et qui [illegible] Perse, Gardanne, à Ispahan (1717) et [illegible] à Schiraz (1720). Un envoyé persan, [illegible] Mirza-Beg, conclut à Paris (1715) un traité onéreux pour sa nation. Les armes d'Hussein n'avaient pas plus de succès à l'intérieur que sa politique à l'extérieur. Un corps de 30,000 hommes, qu'il opposa à Assad-Allah, chef des Afdhalis, fut mis en déroute, en 1132 (1720). D'un autre côté, Mir-Mahmoud conquit le Kerman, et marcha sur Ispahan. Son armée, grossie d'une troupe de Guèbres, opprimés par les Persans, s'élevait à 20,000 hommes lorsqu'elle arriva à Goulnabad, à neuf lieues d'Ispahan. Elle y vainquit un corps de 50,000 Persans. Malgré cette victoire, le chef afghan hésitait à pousser plus loin. Mais, apprenant que la capitale était dans la consternation, il alla assiéger Djoulfa. Ce faubourg d'Ispahan était occupé par une florissante colonie d'Arméniens. Ses habitants, ne recevant aucun secours des musulmans, durent capituler après s'être bravement défendus. Au lieu de prendre des mesures énergiques, Husséin se contenta d'expulser les prostituées de sa capitale, de faire des processions et d'implorer le secours du ciel. Ayant fait des propositions de paix, qui furent repoussées, il chargea son fils Tahmasp, successeur désigné, d'aller chercher des renforts dans les provinces. Cependant Mahmoud ravagea les environs d'Ispahan et cerna cette ville afin de la prendre par la famine. Réduits à la plus grande détresse, ses habitants demandèrent en vain à être conduits contre l'ennemi; ils périssaient chaque jour par milliers. Enfin, au bout de deux mois, le 22 octobre 1722, Husséin capitula et obtint la vie sauve en cédant son trône au vainqueur. Il fut relégué dans un petit palais, où il fut tué sept ans plus tard, lorsque les victoires de Tahmasp et Thahmasp Couli-Khan mirent en péril le trône d'Aschraf, successeur de Mahmoud.

E. BEAUVOIS.

Krasinski, *Mém.*, Lemberg, 1734, in-4°. — Bourry, *Relat.*, dans *Mines. Encyclopéd.*, an. 1806, t. [illegible] — Mohammed Ali-Hazin, *Life*, trad. par Belfour; London, 1830, in-8°. — Corn. Le Bruyn, *Voy.* — Hanway, *Hist. de Perse.* — La Mamye-Clairac, *Hist. des Révol. de Perse depuis le commencem. de ce siècle*; Paris, 1750, t. I, II.

HUSSÉIN-PACHA, surnommé *Koutchouk* (le petit), amiral turc, né en Géorgie, vers 1758, mort à Constantinople, le 7 décembre 1803. Vendu comme esclave dans son enfance, il fut donné, comme page, au prince Sélim (III), qui était alors enfermé dans le sérail. À l'avénement de ce prince, dont il avait gagné la confiance, et

[illegible]

[illegible] ... du peuple. — [illegible]

[illegible] ... de l'Empire Ottoman, t. [illegible] ...

[illegible], dernier dey [ou chef] [illegible] qui signifie *missionnaire*] d'Alger, né à Smyrne vers 1773, mort à Alexandrie en 18[illegible]. [illegible] de parents obscurs, il reçut [illegible] éducation, apprit [illegible] et fut plus tard considéré comme l'un des hommes les plus instruits de ses États. [illegible] le commerce, il entra dans la milice algérienne, et devint ministre de [illegible] sous Ali-Pacha; le 1er mars 1818, [illegible] l'élut pour succéder à ce dey, qui, selon les uns, était mort de la peste, ou qui, selon d'autres, avait été assassiné par Hussein. Le nouveau dey établit sa résidence dans la forteresse appelée Casbah, où il resta continuellement entouré de ses troupes. Il gouverna avec justice, se montra tolérant en matière de religion et adoucit l'esclavage des chrétiens. Il n'entreprit jamais d'expédition pour piller ses sujets ou les tribus de l'Algérie, et ne donna que peu d'encouragements aux corsaires. Ainsi les différends qu'il eut avec l'Espagne, la Hollande et la France, eurent pour sujet, non des actes de piraterie, mais des affaires pécuniaires. Dès les premières années de son règne, il porta de [illegible] à 200,000 francs la somme annuelle que la France devait lui payer pour les *Concessions d'Afrique* (établissements sur la côte de Barbarie) et pour la pêche du corail dans les eaux de la Régence. Il réclama [illegible]

[illegible] ... ses troupes ... l'amiral Duperré ... quatre-vingt-dix ... 37,000 ... la guerre. Ces ... 13 juin 1830 ... lendemain ... cinq lieues ... la Casbah. Les Français ... le 5 juillet, il livra ... dix millions ... Naples, Livourne ... [illegible]

[illegible] (Marne), le [illegible] à l'École [illegible] de 1806 à 1808 [illegible] en Pologne et en [illegible] de Michel-Berg [illegible] adjudant-major [illegible] la bataille de Baylen, il [illegible] d'abord dans l'île de [illegible] sur les pontons d'An[illegible] captivité de six ans. [illegible] les événements de 1815, [illegible] adjudant-major dans [illegible] légère, fit la cam[illegible] au combat des [illegible]. La seconde res[illegible] dans les rangs de l'armée ; [illegible] le 19 mai 1818, et [illegible] partie de la légion du [illegible] en 1822, et se distin[illegible] durant les journées [illegible] avec son grade dans le [illegible] lieutenant [illegible] le 18 avril 1831, colonel du [illegible] et maréchal de camp le [illegible] le département de [illegible] époque à laquelle le gou[illegible] à la retraite. Il fut [illegible] et élevé le 26 janvier [illegible] M. Husson est grand-[illegible] depuis 1834. Il a [illegible] *Manuels à l'usage des* [illegible] (1819-1822) ; — *Les* [illegible] *de Napoléon Ier annotées* [illegible] dans plusieurs langues ; [illegible] *de l'empereur Napo*-[illegible]

SICARD.

[illegible]

[illegible] (*Honoré-Aristide*), sculp[illegible] Paris, le 3 juillet 1803. Élève [illegible] il remporta en 1827 le se[illegible] en 1830 le premier prix ; [illegible] *Thésée vainqueur du* [illegible] de 1827 il reçut la [illegible] pour un groupe de marbre [illegible] l'exécution que par le [illegible] *offrant à Dieu son* [illegible] ce beau groupe est placé [illegible] Parmi les ouvrages de [illegible] signalerons : un groupe [illegible] au musée de Saint-Omer ; [illegible] bas-relief, au Musée de [illegible] *Tête de Moïse*, 1834 ; [illegible] et de *Voltaire* pour la [illegible] ville de Paris ; — *L'Été* et [illegible] colossales pour l'une des fon[illegible] la Concorde, 1839 ; — le [illegible] l'Assomption [illegible] de Poissy [illegible] pour la chapelle [illegible] *Marguerite de Provence* [illegible] et le *Maréchal Suchet* pour le Musée de Versailles ; — *Marguerite de Provence* [illegible] *Laquna*, statues en marbre pour le jardin du Luxembourg ; — la statue de [illegible] et une *Victoire* pour les funérailles de Napoléon Ier, 1840, ainsi que les quatre [illegible] du baron catafalque et les quatre [illegible] catafalque des Invalides ; — *Deux Anges en adoration* pour Saint-Vincent-de-Paul, figures en bois, 1844 ; — *Haïdée*, [illegible] statue de marbre, 1850, placée au Musée de Grenoble ; [illegible] *Clovis* pour Sainte-Clotilde, 1851 ; — pour le Louvre trois statues en pierre : *Eustache Le Sueur*, *Jacques Sarrazin* et le *Général Kléber*. Il exécute en ce moment, 1856, un marbre colossal du célèbre physicien *Coulomb* pour le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.

[illegible]

Docum. inédits.

HUTCHESON (*Francis*), célèbre philosophe écossais, né dans le nord de l'Irlande, le 8 août 1694, mort en Écosse, à Glasgow, en 1747. Il eut pour père John Hutcheson, ministre d'une congrégation dissidente (*dissenters*), et lui-même, après des études commencées en Irlande, puis achevées à l'université de Glasgow, [illegible] installé en qualité de pasteur de cette congrégation, lorsque, cédant à de pressantes sollicitations, il se détermina à aller ouvrir une école à Dublin. En 1729, c'est-à-dire à l'âge de trente-cinq ans, il fut appelé à Glasgow, pour y occuper la chaire de philosophie morale, devenue vacante par la mort de Gershom Carmichael, le savant éditeur de Puffendorf. Il remplit pendant dix-huit ans les fonctions de professeur, qui, après sa mort, arrivée en 1747, furent confiées à Thomas Craigie. Il compta, parmi ses amis l'archevêque King, l'évêque Synge, le [illegible] Boulter, et lord Molesworth. Il laissa un fils, nommé *Francis*, qui publia celles des œuvres de son père qui étaient restées manuscrites. [illegible] de Hutcheson : *Inquiry into the Original of our Ideas of Beauty and Virtue*; Londres, 1725, in-8°, dédié à lord Carteret, lord-lieutenant d'Irlande, trad. en français sur la 4e édit. anglaise par Eidous ; Amsterdam, 1749, 2 vol. in-12 ; — *Essay on the Nature and Conduct of the Passions and Affections, with illustrations on the moral sense*; Lond., 1728, in-8° ; — *Philosophiæ moralis Institutio compendiaria*; Glasgow, 1742, in-12 ; — *Metaphysicæ Synopsis*; Glasgow, 1742, in-8° ; — *A short Introduction to moral Philosophy, in three books; containing the elements of ethics and the law of nature, with the principles of eco-*

[illegible]

[illegible] psychologie, sa morale, son esthétique. La psychologie de Hutcheson est éparse dans les divers ouvrages qu'il a composés. Quelle solution y apporte-t-il aux deux questions capitales de cette science, celle des facultés de l'âme, et celle de l'origine des idées? Là même que Locke, [illegible] ces deux questions. A l'exemple du philosophe anglais, Hutcheson (1) admet deux facultés générales, l'entendement et la volonté. Il reconnaît comme fonctions de l'entendement la perception extérieure ou sensation, la conscience, le jugement, le raisonnement; et, comme fonctions de la volonté, le désir, l'aversion, le plaisir, la peine. Toutefois, cette liste des facultés de l'âme n'est pas arrêtée chez Hutcheson d'une manière tellement absolue, qu'il ne puisse s'y trouver place encore pour quelques autres facultés. [illegible] le sens interne et le sens moral, dont il n'a point parlé dans sa théorie [illegible] des facultés, mais qu'il mentionne pourtant dans ses *Recherches sur l'Origine de nos idées du Beau et du Bien*, comme des pouvoirs [illegible] de l'âme. « Je désigne, dit-il (2), par le nom de *sens interne* la faculté que nous avons d'apercevoir la beauté qui résulte de la régularité, de l'ordre, de l'harmonie, et par le nom de *sens moral* cette détermination à approuver les affections, les actions ou les caractères des êtres raisonnables qu'on nomme vertueux. » On a beaucoup reproché à Hutcheson ces dénominations de *sens interne* et de *sens moral*. Assurément, plusieurs passages de ses écrits où ces termes sont employés pourraient avoir plus de clarté et de précision; mais quand on envisage l'ensemble, il devient évident qu'Hutcheson ne les confond pas avec les sens proprement dits, et qu'il les regarde comme de véritables fonctions de l'entendement, en tant [illegible]

(1) *Système de Philosophie morale*, l. Ier, ch. [illegible]

(2) *Recherches*, etc., préf. de la 1re édit.

[illegible]

(1) Système de Philosophie [illegible]

avantages. On reconnaît dans cette conclusion l'optimisme habituel du citoyen anglais, invinciblement convaincu de l'excellence de la constitution de son pays.

La théodicée de Hutcheson se rencontre plus particulièrement dans son *Système de Philosophie morale*. Le chapitre IX du livre I[er] de cet ouvrage traite, avec de grands détails, des justes notions que nous devons nous faire de la nature de Dieu. Les preuves que le philosophe écossais apporte de l'existence de Dieu sont tirées : 1° du plan général de l'univers; 2° de la structure du corps des animaux; 3° de la propagation des animaux; 4° des rapports du Soleil et de l'atmosphère avec la Terre que nous habitons et avec le corps des animaux. Ces preuves appartiennent exclusivement à l'ordre physique. Il est regrettable que sur ce point, comme sur plusieurs autres déjà signalés, notre philosophe se soit montré le trop fidèle imitateur de Locke, et qu'il ait écarté les arguments métaphysiques, ou, comme les appelle Fénelon, les preuves tirées des idées intellectuelles. La question de l'existence de Dieu est, dans Hutcheson, suivie de celle de ses attributs. Celui sur lequel il insiste plus spécialement est la bonté, qu'il prouve par l'excellence du plan de l'univers. Rencontrant sur sa route l'objection tirée de l'existence du mal, il y répond, comme l'ont fait saint Thomas et Leibnitz, par cette simple et si judicieuse réflexion, que l'être tout-puissant a permis l'existence de quelque mal pour faciliter l'existence d'un plus grand bien. Cette question de l'existence du mal, en tant que liée à celle de la véritable fin de l'homme, sert de transition au philosophe écossais pour aborder le problème de l'immortalité de l'âme et de la vie future. Il s'attache à démontrer : 1° que l'attente d'une vie à venir est universelle; 2° que la preuve du contraire est impossible; 3° que l'âme se distingue du corps; 4° que la nécessité d'un état futur se déduit directement de l'harmonie conçue par la raison entre la vertu et le bonheur et de l'insuffisance de cet accord ici-bas.

Les qualités de Hutcheson comme écrivain sont la clarté, l'élégance, l'abondance. La psychologie, la morale, mais surtout la morale sociale et politique tiennent la place la plus considérable dans ses écrits. A ce titre, Reid, Ferguson et Beattie sont ceux des philosophes, ses compatriotes et ses successeurs, avec lesquels il offre le plus d'analogie. Les traits qui caractérisent spécialement ces philosophes se trouvent, par une heureuse alliance, réunis en Hutcheson, et l'on ne saurait méconnaître en lui non-seulement le fondateur, mais encore le représentant le plus complet de l'école écossaise. C. MALLET.

Notice sur la Vie, les Écrits et le Caractère de l'Auteur (Hutcheson), annexée, en forme d'introduction, au *Système de Philosophie morale*, par le révérend William Lechman, professeur de théologie en l'université de Glascow (Glascow et Londres, 1755). — *Notices bibliographiques sur l'École écossaise depuis Hutcheson jusqu'à nos jours*, par Jouffroy, dans sa traduction des *Œuvres complètes de Reid*, t. I[er], p. CCXXV de l'édition de 1836. — *Cours de l'Histoire de la Philosophie morale au dix-huitième siècle*, par V. Cousin, école écossaise, publiés par MM. Danton et Vacherot, leçons II et III; Paris, 1840. — *Dict. des Sciences philosophiques*, art. HUTCHESON.

HUTCHINS (*John*), archéologue anglais, né en 1698, à Bradfort-Peverell (comté de Dorset), mort à Wareham en 1773. Il fut élevé au collége Baliol à Oxford, entra dans les ordres, occupa successivement différentes fonctions ecclésiastiques, et finit par obtenir le rectorat de l'église de la Sainte-Trinité à Wareham, où il mourut. Il commença en 1737 à rassembler des matériaux pour une histoire de son comté natal. Elle parut après sa mort sous ce titre : *The History and Antiquities of the County of Dorset;* Londres, 1774, 2 vol. in-fol.; et Londres, 1796-1803, 4 vol., avec des planches et des articles d'histoire naturelle fournis par le docteur Pulteney et d'autres savants. Z.

Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HUTCHINS (*Thomas*), géographe des États-Unis d'Amérique, né dans le comté de Monmouth (New-Jersey), vers 1730, mort en 1789. Il entra dans l'armée anglaise, et se distingua contre les Indiens dans la Floride occidentale. Il obtint un régiment, mais il y renonça par attachement aux intérêts de son pays. Se trouvant à Londres en 1779, et soupçonné d'entretenir une correspondance avec Franklin, alors représentant des États-Unis en France, il fut arrêté. Remis en liberté peu après, il alla rejoindre l'armée du général Greene à Charlestown, et fut nommé géographe général des États-Unis. On a de lui : *An historical Sketch of the Expedition of Bouquet, against the Indians of Ohio in 1764*, publié en 1765; — *A topographical Description of Virginia, Pensylvania, Maryland and Carolina, with maps;* Londres, 1778; — *An historical Account and topographical Description of Louisiana, West-Florida and Philadelphia;* 1784. Z.

Rose, *New Gen. Biogr. Diction.* — Chaudon et Delandine, *Nouveau Diction. Hist.*, Suppl. (1812).

HUTCHINSON (*John*), hébraïsant et naturaliste anglais, auteur d'une interprétation mystique et cabalistique de la Bible, né en 1674, à Spennithorne (comté de York), mort le 28 août 1737. Après avoir reçu à la maison paternelle une excellente éducation, il devint à l'âge de dix-neuf ans intendant de M. Bathurst. Il passa ensuite au service du duc de Somerset, qui lui donna de nombreuses marques de confiance. Devenu grand-écuyer de Georges I, le duc de Somerset le nomma son *riding purveyor* (intendant des écuries). Cette sinécure, qui rapportait deux cents livres sterl. par an, permit à Hutchinson de cultiver ses deux sciences favorites, la minéralogie et l'histoire naturelle. Il rassembla une riche collection de fossiles, et il la remit avec ses propres observations au D[r] Woodwarth pour que celui-ci les arrangeât et les publiât. Woodwarth ne s'acquitta pas de cette mission et la transmit

à l'université de Cambridge, à laquelle il légua la collection. En 1724, Hutchinson publia la première partie d'un curieux ouvrage intitulé *Moseis Principia*, dans lequel il tourna en ridicule l'*Histoire naturelle de la Terre* de Woodwarth, et tenta de réfuter la doctrine de la gravitation établie dans les *Principia* de Newton. Dans la seconde partie de cet ouvrage, publiée en 1727, il continua ses attaques contre la philosophie newtonienne, et soutint que l'existence du plein était fondée sur l'autorité de l'Écriture. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il fit paraître par an un ou deux volumes écrits d'un style décousu et incorrect, mais attestant, malgré beaucoup d'erreurs, une connaissance profonde et étendue des livres hébreux.

Suivant Hutchinson, l'Ancien Testament contient un système complet d'histoire naturelle, de théodicée et de religion. L'hébreu, ayant été le moyen de communication entre Dieu et l'homme, est une langue parfaite; comme langue parfaite, elle s'étend à tous les objets de connaissance, et ses termes signifient véritablement les objets qu'ils désignent, en expriment la réalité, et n'en sont pas des signes représentatifs arbitraires. Hutchinson, partant de ce principe, attacha une extrême importance aux étymologies hébraïques, et soutint que l'Écriture ne devait pas être comprise et interprétée selon le sens littéral et apparent, mais selon le sens plus profond que révélait la valeur des radicaux de la langue. Il est clair qu'avec un pareil système on peut trouver dans la *Bible* tout ce que l'on veut, de la physique, de la métaphysique aussi bien que de l'histoire et de la théologie. Voici, d'après les éditeurs des œuvres de Hutchinson, un abrégé de la philosophie qu'il crut y découvrir : « Les Écritures n'attribuent nulle part le mouvement au Soleil, ni la stabilité à la Terre; elles représentent le système créé comme un plein (*plenum*) sans aucun vide (*vacuum*); elles rejettent l'assistance de la gravitation, de l'attraction et de toute autre qualité occulte pour accomplir les opérations de la nature, qui sont exécutées par le mécanisme des cieux dans leur triple état de feu, lumière et esprit ou air, agents matériels mis en œuvre dès le commencement des choses. Les cieux, ainsi formés par la sagesse toute-puissante, sont l'emblème, le substitut visible de Jehovah Aleim, l'Éternel-Trois, la co-égale et co-adorable Trinité dans l'Unité. L'unité de substance des cieux exprime l'unité d'essence de la Divinité, et la distinction de leurs trois états, sa triple personnalité, sans confondre les personnes ou diviser la substance. C'est parce qu'ils sont des emblèmes que les cieux sont appelés en hébreu *shemin*, *noms*, *représentatifs*, *substituts*, exprimant par leurs noms qu'ils sont des emblèmes, et par leurs états et offices de quelles choses ils sont les emblèmes. » Voici un exemple de ce genre d'interprétation étymologique : le mot *berith*, que les traducteurs rendent par *contrat*, signifie suivant Hutchinson *celui* ou *ce qui purifie*, *le purificateur* ou *la purification*. De ces étymologies il tire la conclusion que tous les rites et cérémonies des Juifs étaient des figures de Jésus-Chist, de ce qu'il devait être, faire et souffrir, que les premiers Juifs savaient que ces rites étaient en effet les figures de ses actions et de ses souffrances, et qu'en les accomplissant ainsi, ils étaient chrétiens par la foi et la pratique. Une complète édition des œuvres de Hutchinson parut sous ce titre : *The philosophical and theological Works of the late truly learned John Hutchinson*; 1748, 12 vol. in-8°. Les vues philologiques et exégétiques de Hutchinson trouvèrent de nombreux partisans qui, sans constituer un corps de doctrines, prirent le nom de *hutchinsoniens*. Les plus éminents sont l'évêque Horner et son biographe William Jones, Romaine, Julius Bates, le lexicographe Parkhurst, le D[r] Hodges, le D[r] Wetherell, maître du collége de l'université à Oxford, Holloway, auteur de *Letter and Spirit*, et Lee, auteur de *Sophron, or nature's characteristics of truth*. Il existe encore un petit nombre de sectateurs de la doctrine Hutchinsonienne. Z.

Floy, *Bibliotheca Biographica*, vol. III. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*. — *English Cyclopædia* (*Biography*).

HUTCHINSON (*Thomas*), homme d'État anglo-américain, né à Boston, en 1711, mort le 3 juin 1780. Il fut élevé au collége de Harvard, et y prit ses grades en 1727. Il suivit d'abord la carrière commerciale, ne réussit pas, et se tourna du côté de la jurisprudence. La ville de Boston l'envoya comme son agent à Londres en 1738, et Hutchinson s'acquitta de cette mission avec un succès qui le fit appeler à des places plus importantes. Membre pendant dix ans de la chambre coloniale du Massachusetts, il en fut le président pendant trois ans. Il fit partie du conseil de la colonie de 1749 à 1766, et fut lieutenant-gouverneur de 1758 à 1771. Dans l'intervalle il fut nommé grand-juge (*chief-justice*), en 1760. Hutchinson remplit ces fonctions politiques et judiciaires à une époque difficile où le mécontentement toujours croissant de la colonie contre la métropole menaçait d'aboutir à une rupture. Soupçonné d'être favorable aux prétentions de l'Angleterre et particulièrement au fameux acte du timbre, il vit une populace furieuse assaillir deux fois sa demeure. La seconde fois, le 26 août 1765, les portes de sa maison furent forcées, son argenterie et sa garde-robe pillées, ses meubles brisés. Son impopularité le servit auprès du ministère anglais, qui le nomma en 1770 gouverneur de Massachusetts. Il n'hésita pas à conseiller à la métropole des mesures de violence. Les lettres confidentielles où il exprimait cet avis tombèrent entre les mains de Franklin, alors agent de la colonie à Londres; celui-ci les transmit à ses compatriotes, qui demandèrent au roi d'Angleterre la destitution du gouverneur. La conduite de Hutchinson fut approuvée par les

ministres, et il resta en place jusqu'à l'arrivée du général Gage, le 13 mai 1774. Il partit quelques jours après pour l'Angleterre, ne reçut qu'une modique pension, et alla mourir à Brompton, oublié du gouvernement, auquel il avait sacrifié les intérêts de sa patrie. On a de Hutchinson : *History of the Colony of Massachusetts Bay, from its first settlement in* 1628 *to the year* 1750; 1760-1767, 2 vol. in-8°; — *A Collection of original Papers relative to the History of the Colony of Massachusets;* 1769, in-8°. Z.

Cyclopædia of American Literature, t. I, p. 130. — Sparks, *American Biography*, t. II (*Life of James Otis*). — Rose, *New General Biographical Diction.*

HUTCHINSON (*John-Hely*), jurisconsulte anglais, né en Irlande, en 1715, mort en 1794. Il s'éleva jusqu'au poste de secrétaire d'État, et cumula beaucoup de sinécures lucratives. Son avidité fit dire un jour au premier ministre, lord North : « Si vous donniez à Hutchinson l'Angleterre et l'Irlande, il vous demanderait encore l'île de Man pour en faire un jardin. » Z.

Rose, *New General Biographical Dictionary*.

HUTCHINSON (*Richard-Hely*), comte de DONOUGHMORE, homme d'État anglais, fils aîné du précédent, né à Dublin, le 29 janvier 1756, mort à Londres, le 25 août 1825. Il étudia le droit à Oxford, et prit le grade de docteur au collége de La Trinité, à Dublin, dont son père était prévôt. Élu en 1779 représentant de la ville de Cork, il défendit, mais avec réserve, les catholiques, et fut nommé en 1781 directeur des douanes royales. En 1794 il leva un régiment, le 94°, que commanda son frère John Hutchinson. Lui-même eut, comme lieutenant-colonel du 112°, à réprimer l'insurrection du comté de Cork, et il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de modération. Nommé en 1800 comte de Donoughmore et appelé à siéger dans le parlement anglais comme un des trente pairs qui représentaient l'Irlande, il continua d'être l'avocat des catholiques, et fit de l'opposition aux différents ministères qui se succédèrent de 1807 à 1820. A cette dernière époque il se rapprocha du gouvernement à l'occasion du procès de la reine Caroline et fut créé pair du royaume uni en 1821. Quoique devenu ministériel, il ne cessa pas d'être partisan de l'émancipation des catholiques irlandais, mais il mourut avant d'avoir vu le triomphe de cette cause. Z.

English Peerage. — *Annual Obituary.* — *Conversations Lexikon.*

HUTCHINSON (*John-Hely*), comte de DONOUGHMORE, général anglais, frère du précédent, né le 15 mai 1757, mort en 1832. Après avoir fait ses études au collége d'Eton, il entra au service en 1774 comme cornette, devint capitaine en 1776, et fut élu, l'année suivante, membre du parlement pour Cork. Il alla ensuite perfectionner son éducation militaire sur le continent, et il se trouvait en France lors de l'invasion des Prussiens en 1792. De retour en Irlande, il s'unit à son frère pour lever un régiment, et en fut nommé colonel en 1794. Il fit la campagne de Flandre contre les Français comme aide de camp de sir Ralph Abercrombie, fut ensuite employé en Irlande contre les insurgés, et commandait en second à la bataille de Castlebar. En 1796 il obtint le grade de major général, et en 1799 il se distingua dans l'expédition du Helder. Général en second dans la campagne d'Égypte, puis général en chef après la mort de sir Ralph Abercrombie, il força les Français à s'enfermer dans Alexandrie, puis à capituler au mois de juillet 1801. Ce succès lui valut une pairie avec le titre de *baron Hutchinson d'Alexandrie et de Knocklofty*. Moins heureux ou moins habile comme diplomate, il ne remplit pas au gré des ministres la mission qui lui fut confiée en 1806 auprès du roi de Prusse et de l'empereur de Russie. La demi-disgrâce qui suivit son ambassade le jeta dans l'opposition. Ses attaques contre le ministère ne l'empêchèrent pas d'être élevé au grade de général en 1813. En 1820, envoyé à la reine Caroline pour lui proposer un arrangement, il eut une entrevue avec elle à Saint-Omer, et ne put la décider à renoncer à ses droits. Devenu en 1825 *comte de Donoughmore*, il laissa en mourant son titre à son neveu John-Hély Hutchinson, connu pour avoir pris part à l'évasion de Lavalette. Z.

Rose, *New General Biographical Dictionary*. — Rabbe, *Biographie universelle des Contemporains*. — Dupin, *Procès des trois Anglais Rob.-Thom. Wilson, John-Ely Hutchinson et Mich. Bruce*; Paris, 1816, in-8°.

HUTH (*Georges-Léonard*), naturaliste et médecin allemand, né à Nuremberg, le 29 mars 1705, mort en cette même ville, le 24 février 1761. Il étudia à Leyde sous le célèbre Boerhaave, et collabora, depuis 1733, au *Commercium litterarium ad rei medicæ et scientiæ naturalis incrementum institutum*. Il fut membre de l'Académie des Curieux de la Nature, sous le nom d'*Hygienus II*, et exerça la médecine à Nuremberg. On a de lui : *Angenehmer und nuetzlicher Zertvertreib mit Betrachtung curieuser Vorstellungen allerhand kriechender, fliegender und schwimmender Thiere, nach der Natur gezeichnet gemalet und in Kupfer gestochen* (Passe-temps agréable et utile, accompagné d'observations sur diverses espèces d'animaux aquatiques, de reptiles et d'oiseaux, dessinés et gravés d'après nature); ibid., 1748-1752, 2 vol. in-folio; — *Sammlung verschiedener auslaendischer und seltener Voegel, mit illuminirten Abbildungen von Seligmann* (Collection de différents oiseaux exotiques et rares, avec des planches enluminées de Seligmann); Nuremberg, 1749, in-folio; — *Hortus nitidissimus omnem per annum superbiens floribus, s. amœnissimorum florum imagines quas magnis sumptibus collegit Chr.-Jacob. Trew, ipso vero annuente in eas incisas vivisque coloribus pictas;* Nuremberg, 1750. Les descriptions latines et allemandes jusqu'à la lettre E appartiennent à

[illegible] de l'Académie des Beaux-Arts (1767); [illegible] de réception fut un *Corps* en [illegible]. En 1778, il devint directeur de [illegible]. La plupart de ses œuvres [illegible] ; il cultivait le genre [illegible] *Jeune Fille* [illegible] Dresde. — *Un* [illegible] *conduisant du* [illegible] *sur une charrette* [illegible], tous deux au [illegible] de la nouvelle église catholique de Dresde.

Le frère de cet artiste, Pierre Hutin, graveur et sculpteur, élève de G. Coustou, a résidé avec lui à Dresde, où il a laissé quelques-unes de ses œuvres. P. L—y.

[illegible] *les Beaux-Arts* [illegible] — Dussieux, [illegible].

[illegible] publiciste français, né à [illegible] en 172[illegible], mort à Paris [illegible]; avocat en 1757, [illegible] lors de l'exil du parlement en 1771, [illegible] reprit l'exercice de sa profession que lorsque Louis XVI eut rétabli l'ancienne magistrature. En 1788, il fut nommé membre de l'assemblée provinciale de la généralité d'Orléans. En 1787, il présenta au roi les doléances des six corps de Paris dont il était l'avocat. Député de Paris aux états généraux, il fut le seul de sa députation qui signa les protestations de la minorité contre les décrets qui [illegible] le pouvoir monarchique. Il [illegible] des massacres de septembre, [illegible] vint pour [illegible] en 1793 [illegible] l'assemblée [illegible] dans le [illegible] des [illegible], et on le laissa libre. Cet avocat se faisait souvent remarquer [illegible] par sa présence d'esprit [illegible]. Un jour il plaidait une question [illegible] sur le barreau [illegible] : « [illegible] » [illegible] révélés un [illegible]

[illegible]

straten, Arnold Tungern, tous ceux enfin que l'on surnommait les obscurantistes (*Dunkelmænner*). Hutten s'escrima quelque temps sur le syllogisme; mais il se dégoûta bientôt de ce labeur stérile, et revint à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il devint le disciple de Jean Rhagius qui, sous les auspices du comte Nuenaar, s'efforçait d'introduire à Cologne le goût des lettres antiques et de la poésie. Il n'en fallut pas davantage pour que ce maître fût accusé par les obscurantistes de pervertir la jeunesse. Comme il arrive presque toujours, le parti de la routine et des ténèbres l'emporta d'abord, et Rhagius dut quitter Cologne. Il se rendit avec Hutten à l'université, nouvellement créée, de Francfort-sur-l'Oder. L'inauguration de cette grande institution, qui eut lieu en 1506, inspira à Hutten son premier essai poétique imprimé. Il sut répandre, à cette occasion, sur un sujet assez prosaïque, l'éloge de la Marche de Brandenbourg (*Carmen in laudem Marchiæ*), un reflet de poésie. Hutten fut nommé maître ès arts à la nouvelle université de Francfort, où il resta jusqu'en 1508. A cette époque la contagion qui lui avait fait fuir Erfurt l'atteignit encore; et les atteintes de ce mal, dont il éprouva toujours les symptômes toute sa vie, furent une des causes qui le firent mourir prématurément. Ses souffrances physiques ne ralentirent point son activité intellectuelle, ni ne calmèrent sa soif d'apprendre. Il se rendit dans l'Allemagne du nord, fit naufrage sur la Baltique, et, dépouillé de tout, arriva à Greifswald, où on l'inscrivit parmi les étudiants, qui le connaissaient déjà comme poëte. D'abord accueilli dans la famille du bourgmestre Loetz, il en fut ensuite, on ne sait pas précisément pour quel motif, indignement persécuté, à tel point que les domestiques de la maison, s'étant mis à sa poursuite, lui ravirent tout, papiers et vêtements. Malade, réduit au dénûment, il gagna cependant Rostock, où il rencontra des amis et des protecteurs, entre autres le professeur de philosophie Egbert Harlem. Il s'occupa alors d'enseignement, et expliqua à de jeunes élèves les meilleurs auteurs latins.

Bientôt Hutten publia un ouvrage intitulé *Klagen gegen Loetz* (1510, 2 vol.), dans lequel il stigmatisait l'indigne procédé de cette famille à son égard. Ses amis, inquiets de son sort, apprirent ainsi ce qu'il était devenu. Un de ceux qui lui montrèrent le plus d'attachement, Crotus Rubianus, alors professeur de langue latine à Fulda, lui fit connaître les dispositions de son père à son égard. « Ton père, écrivait-il à Hutten, a toute la ruse d'un Ulysse. Tout en ayant l'air de faire peu de cas de ton instruction, il n'est pas fâché d'entendre dire du bien de toi. Parfois il lui arrive de reconnaître que tu aurais fait un assez mauvais moine, et alors il donne à entendre qu'il voudrait te voir suivre en Italie les cours de droit et de jurisprudence. » Hutten ne put pas d'abord se résoudre à renoncer à la vie indépendante qu'il menait. Il alla à Wittemberg, et y publia en 1511 son *Ars Versificatoria*, puis il parcourut, dans le plus pauvre équipage, sans sou ni maille, vivant presque d'aumônes, la Bohême et la Moravie. Il rencontra cependant de nouveaux protecteurs, parmi lesquels on doit citer à Olmütz l'évêque Stanislas de Turzo, qui l'hébergea et lui fit même présent d'un cheval et de l'argent nécessaire pour continuer sa route. A Vienne, où il arriva en 1511, il rencontra un appréciateur éclairé dans la personne de Vadian, qui admira tellement un petit poëme de Hutten, à l'adresse de l'empereur Maximilien, que, secondé par des amis, il le publia à l'insu du poëte. Ce petit poëme est intitulé : *Ad Maximilianum, Romanorum imperatorem, ut bellum in Venetos cœptum prosequatur, Exhortatorium*. Enfin, venu à Pavie au mois d'avril 1512, Hutten résolut de se conformer au vœu paternel, en se livrant à l'étude du droit. Mais les circonstances ne lui permirent point d'accomplir ce projet. La ville ayant été, trois mois plus tard, assiégée par les Suisses au service du pape, Hutten eut maille à partir avec les Français qui la défendaient à l'intérieur : ils allèrent jusqu'à l'assiéger chez lui et à le menacer de mort. C'est alors que, croyant son trépas prochain, il composa sa propre épitaphe, qui ne manque ni de sel ni d'élégance (1).

La prise de Pavie par les Suisses lui rendit la liberté. Encore fut-il assez malmené par les vainqueurs, qui, le croyant d'accord avec l'ennemi, lui ravirent tout ce qu'il possédait. C'est en cet état qu'il put se rendre à Bologne pour y poursuivre ses études. Il eut dans cette ville à souffrir de la misère et de la maladie dont il avait déjà ressenti deux fois les atteintes. Repoussé de tous côtés, en particulier par le cardidinal Gurk, auquel il s'était adressé, il fut réduit à s'enrôler comme simple soldat dans l'armée de Maximilien, et c'est ainsi qu'il assista au siége de Padoue en 1513. L'année suivante il retourna en Allemagne, et se rendit aux eaux d'Ems pour y rétablir sa santé.

Un incident dramatique qui eut un long retentissement en Allemagne, le meurtre de Jean de Hutten par le duc Ulric de Wurtemberg, fit éclater pour la première fois la verve agressive d'Ulric de Hutten et montra son talent d'écrivain sous une face toute nouvelle. On le proclama le Cicéron et le Démosthène de l'Allemagne. Sa plume mordante ne laissa nul repos au meurtrier. D'autres écrits satiriques, dirigés contre le duc, suivirent le premier. Parmi ces écrits on remarque surtout le *Phalarismus*, avec cette devise : *Jacta est alea*, que Hut-

(1) Cette pièce est ainsi conçue :
Qui misere natus, miserabile transiit ævum,
Sæpe malum terra, sæpeque passus aqua,
Hic jacet Huttenus : Galli, nil tale merenti,
Insontem gladiis eripuere animam.

Si fuit ex fato, ut tot male viveret annos,
Optatum est quod tam corruit ille cito.
Ipse suas coluit mille per pericula musas,
Et quanti potuit carminis auctor erat.

ten garda toujours depuis. De ce jour sa renommée était établie et populaire en Allemagne; en même temps il se réconcilia avec sa famille. Hutten continua de prendre part aux controverses de toutes natures, si vives alors, et il faut dire qu'il prit toujours parti pour la tolérance. C'est ainsi qu'il soutint Reuchlin, vivement attaqué par les ennemis de toutes lumières dans la polémique soulevée à l'occasion de l'ordre subrepticement arraché à l'empereur Maximilien, et aux termes duquel tous les écrits des juifs devaient être livrés à la destruction. Reuchlin, nommé l'un des commissaires chargés d'examiner le mérite des réclamations des juifs contre cette barbare décision, déclara qu'à son sens il ne convenait d'appliquer la mesure qu'aux ouvrages dans lesquels les juifs s'attaqueraient au christianisme. Les provocateurs de l'édit, parmi lesquels un Israélite converti, du nom de Jacques Pefferkorn, se révoltèrent contre cette interprétation. Les amis de la raison et des lumières se mirent naturellement du côté de Reuchlin. Ulric de Hutten écrivit en 1515 son *Triumphus Capnionis* (1). L'impression de l'ouvrage éprouva d'abord quelques difficultés; le prudent Érasme se montra opposé à cette publication, qu'il chercha à reculer en disant qu'il était inconséquent de triompher avant la victoire. Toutefois le poëme parut en 1518. On a élevé quelques doutes sur la question de savoir si l'œuvre devait être véritablement attribuée à Hutten; mais ces doutes disparaissent devant une lecture attentive. Un ouvrage qui a plus d'importance, ce sont ses fameuses lettres : *Epistolæ obscurorum virorum*, adressées à Ortuinus Gratius de Deventer et publiées à la fin de l'année 1515 ou au commencement de 1516. C'est une satire vigoureuse de l'esprit pédantesque et stérile des hommes qu'il attaquait. Hutten ne prit guère part qu'à la rédaction de la deuxième partie de cette œuvre, dont Rubianus Crotus avait écrit la première.

Au mois d'octobre 1515, Hutten fit de nouveau le voyage d'Italie dans le dessein d'y reprendre ses études de droit et pour remplir ainsi les vues de sa famille : il se rendit d'abord à Rome, qu'il dut quitter bientôt après par suite d'une rixe entre lui et cinq jeunes Français, à l'un desquels il donna la mort. Il vint alors à Bologne, qu'il dut bientôt quitter par un motif semblable, une de ces querelles si fréquentes entre étudiants de différents pays, cette fois entre les Italiens et les Allemands. Hutten avait trop chaudement embrassé le parti de ses compatriotes. Il visita Ferrare et Venise, et revint ensuite en Allemagne. Arrivé à Augsbourg, il y fut présenté par Conrad Peutinger à l'empereur Maximilien, qui l'arma chevalier et lui décerna de sa main la couronne de laurier tressée par la jeune Constance Peutinger. Retiré quelque temps à Steckelberg, il poursuivit la lutte commencée contre Rome, et qui fit de lui comme le précurseur de la réformation. Après avoir préludé à ce rôle par de mordantes épigrammes adressées au pape Jules II, il se fit l'éditeur de l'ouvrage de Laurent Valla, intitulé : *De falso credita et ementita Donatione Constantini Magni*; il y joignit une préface, dédiée à Léon X, où il adjure ce pontife de pacifier l'Église, d'honorer, de récompenser Laurent Valla, l'ennemi des tyrans, de ne point régner en empereur, mais de soigner son troupeau en berger fidèle. Ce pamphlet, publié dans l'année même où Luther parut sur la scène (1517), eut un immense retentissement. Luther lui-même en fut ému, comme en témoigne un passage d'une de ses lettres datée de 1520 : « Habeo in manibus, écrit le célèbre réformateur, Donationem Constantini a Laurentio Valleno confutatam, per Huttenum editam. Deus bone, quantæ seu tenebræ, seu nequitiæ Romanorum; et quod in judicio Dei mireris, per tot secula non modo durasse, sed etiam prævaluisse ac inter decretales relata esse tam impura, tam crassa, tam impudentia mendacia, inque fidei articulorum... vicem suscepisse... ».

En 1518, un an après son édition du livre de Valla, et nonobstant cette publication, Hutten trouva un protecteur, aussi puissant qu'éclairé, dans la personne d'Albert, margrave de Brandebourg et archevêque de Mayence. Invité depuis à venir demeurer avec le prince de l'Église, l'ardent et généreux promoteur des idées nouvelles accepta. Il crut servir les intérêts de son pays en se plaçant sous cet éminent patronage. Dans un chaleureux panégyrique, il invita son protecteur à se mettre à la tête de l'Allemagne, dont il pouvait seul réaliser la plus chère espérance : la fusion de toutes ses parties en un corps de nation. C'était, comme on voit, une grande idée éclose au quinzième siècle, dans les plus puissants esprits de cette époque, et qui, aujourd'hui encore, n'est pas arrivée à sa réalisation. A la diète d'Augsbourg, où il suivit Albert, et dans laquelle ce moine, jusqu'alors inconnu, Luther, devait rendre compte de sa conduite, Hutten chercha à lui rendre favorables quelques-uns des puissants personnages qui devaient figurer dans cette assemblée fameuse. Hutten essaya aussi de décider les princes allemands à faire la guerre aux Turcs. L'écrit dans lequel il prêche cette croisade, publié à Steckelberg en 1519, et intitulé : *Ad principes Germaniæ, ut bellum Turcis invehant Exhortatoria*, a tous les caractères du plus vigoureux pamphlet : il gourmande la cour de Rome, à laquelle il reproche de n'avoir jamais songé à guerroyer contre les Turcs que pour avoir une occasion de piller l'Allemagne; et quant aux princes de ce pays, il les tance vertement, leur dit qu'il est temps de mettre une trêve à leurs festins, leurs tournois, leurs parties de chasse, et à leurs guerres intestines, qui ne sont que des brigandages, pour s'occuper enfin des intérêts

(1) Capnion, de καπνος (fumée), par allusion au nom de Reuchlin, qui vient du mot allemand *Rauch* ayant la même signification.

de l'Empire et s'unir avec son chef contre l'ennemi commun.

En même temps que ce pamphlet, Hutten écrivit un *Dialogue* sur la vie des courtisans, où il donnait suite à ces attaques contre les habitudes et les mœurs corrompues de la noblesse, attaques violentes qui devaient lui susciter des ennemis puissants. Dans une lettre en date du 6 novembre 1518, adressée à Willibald Pirkheimer (1), il rend compte des motifs qui le guident dans cette polémique : « Je fais peu de cas, dit-il, de cette noblesse qui n'a sa raison d'être que dans le hasard de la naissance ; je veux une noblesse qui soit mienne et pouvoir enfin transmettre à mes descendants une illustration qui ne me vienne pas uniquement de mon père. » Puis répondant à l'invitation faite par son ami de se consacrer au culte des Muses, au lieu de se jeter dans les querelles du siècle, il lui trace un tableau animé de l'état des choses en Allemagne, alors le théâtre des exactions de la noblesse, des violences même des paysans vis-à-vis les uns des autres. « Et vous voudriez, ajoute-t-il, me condamner à demeurer spectateur impassible et inactif d'une telle scène ! Enfin il s'exalte à la vue du travail, du besoin de rénovation qui agite son époque. « O siècle, ô sciences ! s'écrie-t-il, on se sent renaître et vivre, bien que l'on ne puisse prendre aucun repos. Enfin ! renaissent, chez Willibald, les talents, les sciences. Arrière antique barbarie ! prends ton bâton de voyage et cherche ailleurs quelque refuge. »

Comme Pirkheimer, Érasme prêchait à Hutten le calme. Mais ce dernier ne suivit point d'abord ce conseil de ses amis les plus éclairés. En 1519, il quitta le margrave Albert pour entrer avec François de Sickingen dans la ligue de Souabe dirigée contre Ulric de Wurtemberg, son ennemi personnel. Cependant il fit bientôt diversion à ses préoccupations guerrières en écrivant sur des matières qui n'avaient rien de belliqueux. Conseillé par ses amis, et dans l'espoir de se débarrasser enfin d'une maladie devenue chronique, il but des décoctions de bois de gaïac, et, joignant à la pratique la théorie, il écrivit son traité : *De Guajaci Medicina et Morbo gallico.* Cet ouvrage eut les honneurs de la traduction en allemand par Thomas Murner, moine déchaux et bien connu par ses écrits satiriques, et en anglais par Thomas Pagnet, chanoine de Marten-Abbey.

C'est encore vers cette époque, après la diète d'Augsbourg, qu'il faut placer l'écrit satirique de Hutten ayant ce singulier titre ΟΥΤΙΣ (*Nemo*). Seulement il fut composé au château de l'archevêque de Mayence, duquel Hutten songea enfin à se séparer définitivement. Leurs idées ne pouvaient plus se concilier ; celles de Hutten étaient trop avancées pour le prélat.

Retiré, après la guerre de Souabe, qui suivit cette séparation, au château paternel, Hutten reprit sa polémique contre Rome, qui la lui rendit en violentes représailles. Léon X demanda son extradition ; poursuivi par des assassins, Hutten chercha un refuge dans le château de son ami Sickingen (1520). De cet asile il lança en Allemagne de nombreux et vifs pamphlets. De cette époque datent ses *Dialogues* et ses *Exhortations*, dont le style et la verve rappellent Lucien. Il y fait appel aux hommes de toutes professions, voire même aux lansquenets, parce que, selon lui, le glaive seul peut trancher les grandes difficultés. A cette époque aussi commence la liaison de Hutten avec Luther. « Vive la liberté, écrit-il au chef de la réforme (juin 1520). Si là bas où vous êtes vous rencontrez sur votre voie, dans l'œuvre que vous entreprenez, tant d'obstacles, je m'en afflige assurément. Quant à moi, je fais ce que je puis. Puisse le Christ être avec nous, puisque nous tendons, vous avec une si grande vigueur, moi dans la mesure de mes forces, à rendre à la lumière sa doctrine obscurcie par la papauté ! »

Pour contribuer plus efficacement à cette œuvre commune et pour vulgariser sa parole, Hutten commença dès lors à écrire dans l'idiôme de son pays. Précédemment il avait fait paraître en latin l'écrit intitulé : *Ad Carolum imperatorem, adversus sibi intentatam a Romanis vim et injuriam Conquestio.* Mais il traduisit en allemand (afin, comme il le disait lui-même, que chacun sentît que c'était la cause de tous qu'il plaidait) la plainte adressée, dans la personne de l'électeur Frédéric de Saxe, à tous les États de la nation allemande : *Klagschrift an alle Stænde teutscher Nation.* Au pamphlet intitulé *Bulles*, qui vint ensuite, succéda le poëme allemand ayant pour titre : *Plainte et Avertissement contre le pouvoir exorbitant et antichrétien du pape de Rome*, etc., toujours avec cette devise : *Jacta est alea.* En même temps il continuait sa vigoureuse et expressive correspondance avec les coryphées de l'époque, tels qu'Érasme et surtout Luther, correspondance toute empreinte des controverses sur les sujets si brûlants que l'on agitait alors. En 1521, Hutten se décida, sur la demande de Charles-Quint, à servir l'Empire. Un traitement de 200 florins d'or lui fut accordé à cet effet. Évidemment c'était son silence que l'on voulait acheter, et Hutten ne devait pas accepter longtemps un tel rôle : il fit, avec les troupes de l'Empire, la triste campagne de Lorraine, puis il revint retrouver son ami Sickingen, après avoir abandonné à ses frères son patrimoine, pour ne pas les envelopper dans les embarras où ses luttes incessantes pouvaient l'entraîner. Mais l'asile que lui offrait si généreusement Sickingen fut bientôt perdu pour lui par suite de l'issue malheureuse des hostilités

(1) Elle est intitulée : *Ad Bilibaldum Pirkheimer, patricium Norimbergensem, Epistola, vitæ suæ rationem exponens ;* Augsbourg, 1518.

[illegible]

[illegible] (Léonard), théologien protestant, né [illegible] en 1563, [illegible] ministre, et mourut à Wittemberg, le 23 octobre 1616. En 1596, on le nomma professeur de théologie à Wittemberg; il remplit ces fonctions jusqu'à la fin de ses jours. Il est connu surtout par le zèle qu'il déploya pour l'orthodoxie luthérienne, zèle qu'il poussa jusqu'à l'intolérance pour toutes les autres communions chrétiennes. C'était un homme opiniâtre dans ses opinions, incapable de supporter la contradiction, d'un esprit tranchant et d'une excessive raideur de caractère. De ses nombreux ouvrages, dont la plupart sont dirigés contre les catholiques ou contre les réformés, nous citerons les suivants, qui sont les plus importants: *De Electione Dei circa aeternam praedestinationem [illegible] Decretum*; Wittemberg, 1605, in-4°; — *Explicatio libri christianae concordiae*; Wittemberg, 1608, in-8°; deux autres édit.; — *Compendium locorum theologicorum ex Sacra Scriptura et libro Concordiae Collectum*; Wittemberg, 1610, in-8°; souvent réédité. Cet ouvrage, fait sur l'invitation de l'électeur de Saxe, était destiné à l'instruction religieuse de la jeunesse des écoles; — *Loci communes theologici, ex Sacris Litteris diligenter eruti, veterumque*

[illegible]

même année, Hutton résolut de s'y fixer, puis il abandonna ce projet pour établir une fabrique de sel ammoniac, qui réussit complétement. Il retourna à Édimbourg en 1750. La connaissance qu'il fit de l'agronome sir John Hall de Douglas le poussa à s'occuper d'économie rurale. Il partit donc pour le Norfolk, et s'installa chez un fermier qui fut à la fois son hôte et son professeur. Pendant son séjour dans ce pays, il se mit à l'étude de la minéralogie, dans le but de se distraire en route pendant les fréquentes excursions qu'il faisait dans les différentes parties de l'Angleterre. De retour en Écosse, il hésita quelque temps dans le choix du lieu où il s'établirait pour mettre en pratique ses connaissances agricoles. Il finit par se décider pour sa propre ferme, située dans le Berwickshire, et cette belle contrée lui doit aujourd'hui l'état florissant de sa culture. Cependant la géologie, dont il avait continué de s'occuper, lui offrait de plus en plus d'attraits; il entreprit en 1764 un voyage dans le nord de l'Écosse, dans l'intérêt de cette science, qui en 1768 devint sa passion dominante. Il quitta donc sa ferme pour aller s'établir à Édimbourg, où il se livra à des essais chimiques, et découvrit l'alcali minéral contenu dans le zéolithe. En 1777, il entreprit de prouver que le *coal* d'Écosse n'est pas de même espèce que la *culm* d'Angleterre, et ne devait pas par conséquent être assujetti aux droits de transport, ce qui finit par être accepté par le conseil privé, et termina de vives discussions entre les propriétaires de mines et les officiers du fisc, qui voulaient imposer cette matière comme la houille. Hutton poursuivit pendant trente ans le cours de ses études géologiques avant de se déterminer à publier sa théorie de la Terre, qui le plaça au rang des premiers géologues. Les encouragements de la Société Royale d'Édimbourg l'y décidèrent enfin. Il fit paraître aussi dans le premier volume des *Transactions* de cette société une théorie de la pluie (*Theory of Rain*), qui mérite d'être placée parmi les bons ouvrages sur la météorologie. La mort l'empêcha de publier ses *Éléments d'Agriculture*, fruit de nombreux travaux et d'une longue expérience.

Hutton s'est surtout rendu célèbre par sa théorie de la Terre. « Il attribue au feu, dit un de ses biographes, la plupart des phénomènes que Werner et d'autres géologues ont cherché à expliquer par la solution aqueuse. Le docteur Hutton combat également le système de De Luc, et pense que les causes qui ont produit les substances minérales et présidé à leur arrangement et distribution sont les mêmes qui sont aujourd'hui en opération dans l'intérieur de la Terre et au-dessous des mers. Il croit que les montagnes se forment lentement au fond de la mer, que les révolutions du globe ne sont jamais générales, et que le calorique et les gaz comprimés sont les agents les plus puissants des catastrophes partielles et plus ou moins soudaines. Depuis la publication du système du docteur Hutton, de nouvelles expériences ont démontré la possibilité de produire, au moyen d'une haute température aidée d'une forte compression, une foule de phénomènes minéralogiques qu'on supposait ne pouvoir s'expliquer que dans l'hypothèse de la solution aqueuse de leurs éléments. Le docteur Hutton, tout en admettant le calorique comme l'agent principal des grandes opérations de la nature, était loin d'adopter le système de la fluidité primitive et ignée de notre globe, qu'il croyait avoir toujours eu la même structure qu'il a aujourd'hui, n'ayant éprouvé que des changements partiels, successifs, et pour ainsi dire périodiques. » On a de Hutton : *Considerations on the nature, quality and distinctions of Coal and Culm*; 1777; — *Theory of the Earth*; Édimbourg, 1795, 1796, 2 vol.; — *Dissertations on different subjects in natural Philosophy*; 1792; — *An Investigation of the principles of Knowledge, and of the progress of reason from sense to science and philosophy*; 1794, 3 vol. in-4°; — *Dissertation upon the Philosophy of Light, Heat, and Fire*; 1794, in-8°. L. L—T.

Playfair, *The Huttonian Geology*, dans les *Philosophical Transactions of Edinburgh*, vol. V. — Chalmers, *The General Biographical Dictionary*. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.*

HUTTON (*Guillaume*), archéologue anglais, né à Derby, le 30 septembre 1723, mort le 20 septembre 1815. Fils d'un pauvre journalier, il ne reçut aucune éducation, et dès l'âge de sept ans il travailla dans un moulin à soie. A quatorze ans il entra en apprentissage chez son oncle, fabricant de bas. Il apprit le métier de relieur dans ses moments de loisir, et, en 1750, il ouvrit une petite librairie et un cabinet de lecture à Birmingham. Il y joignit un commerce de papier, et arriva à l'opulence. Devenu riche, il cultiva les lettres. En 1791, dans les émeutes de Birmingham, sa maison fut pillée, et il perdit une partie de sa fortune. Laissant son commerce à son fils, il se retira à Bennet's-Hill près de Birmingham. Hutton a été quelquefois appelé *le Franklin de l'Angleterre*. On a de lui : *History of Birmingham*, 1781, in-8°; — *Journey to London*; 1784, in-12; — *The Court of Requests*; 1784, in-8°; — *The Hundred Court*; 1788, in-8°; — *History of Blackpool*; 1788, in-8°; — *Battle of Bosworth field*; 1789, in-8°; — *History of Derby*; 1790, in-8°; — *The Barbers, a poem*; 1793, in-8°; — *Edgar and Elfrida, a poem*; 1793, in-8°; — *The roman Wall*; 1801, in-8° — *Remarks upon North Wales*; 1801, in-8°; — *Tour to Scarborough*; 1803, in-8°; — *Poems, chiefly Tales*; 1804, in-8°; — *Trip to Coatham*; 1808, in-8°. Tous ces ouvrages sont oubliés, mais on lit encore son autobiographie, publiée après sa mort par sa fille Catherine Hutton, sous ce titre : *The Life of William Hutton, stationer of*

[illegible]

parts, both on mathematical

[illegible]

posed by M. Ozan[illegible]

[illegible]

moyens de la [illegible]

Schihallien; sur le point de plus forte attraction à la surface d'une montagne; et sur le projet d'une nouvelle division des cadrans. On trouve en outre de Hutton, dans les *Transactions* de la Société Royale d'Édimbourg, un travail intitulé : *Abstract of Experiments made to determine the true resistance of the air to the surfaces of bodies of various figures and moved through in with different degrees of velocity*. Hutton a aussi contribué au *Lady's Diary*, recueil périodique dont il fut même l'éditeur pendant quelques années. L. LOUVET.

Watt, *Biblioth. Brit.*, tome I. — *Revue encyclopédique*, tome XVII, p. 653. — *English Cyclopædia* (*Biography*). — Ersch et Gruber, *Allg. Encyklopædie*.

* **HUUSMAN** (*Jean-Henri*), voyageur danois, né à Copenhague, en 1704, mort en 1774, à Hestrup, où il était pasteur. Nommé aumônier d'un vaisseau de la Compagnie Asiatique de Danemark, qui fut envoyé en Chine, il publia *Beskrivelse over Skibet* Kronprints Christians *Rejse til och fra China* (Description du voyage en Chine, exécuté par le navire *Le Prince royal Christian*); Copenhague, 1733; traduction allemande, Copenhague et Leipzig, 1750. E. B.

Nyerup et Kraft, *Litter.-Lex.*

HUVÉ (*Jean-Jacques*), architecte français, né à Boinvilliers, près Mantes, en juin 1742, mort à Versailles le 24 mai 1808. Fils d'un notaire, il fut envoyé à Paris pour y terminer ses études. Ses liaisons avec de jeunes architectes éveillèrent en lui le goût des arts du dessin. Il reçut des leçons du professeur Blondel. A l'âge de vingt-deux ans il fut attaché comme inspecteur aux bâtiments de la Monnaie, et, en 1770, il remporta le grand prix de l'Académie royale. Il visita ensuite l'Italie, la Calabre, la Sicile, la Grèce, et rapporta en France une riche collection de dessins. Il avait laissé sur l'Etna des traces de son passage, en construisant, pour le prince Biscari, un pont remarquable par sa hardiesse et sa solidité. Il revint à Paris en 1776, et fut nommé, l'année suivante, un des inspecteurs du château de Versailles. Il fut maire de cette ville dans les premières années de la révolution.

G. DE F.

Daniel, *Biogr. des Hommes remarquables du département de Seine-et-Oise*.

HUVÉ (*Jean-Jacques-Marie*), architecte français, fils du précédent, né à Versailles le 28 avril 1783, mort subitement à Paris, le 23 novembre 1852. Entré au mois de messidor an IV (1796) à l'École centrale de Versailles, il y fit des progrès rapides, et à l'âge de quatorze ans il donnait déjà des leçons particulières de mathématiques. Son père commença à l'initier aux éléments de son art, puis il le plaça chez Percier. Le jeune Huvé passa trois années auprès de ce maître distingué, obtint cinq médailles à l'École des Beaux-Arts et fut admis deux fois à concourir pour le grand prix de Rome. Lorsqu'en 1808 l'empereur résolut de consacrer à la gloire des armées le monument commencé sous Louis XV, et qui fut depuis l'église de La Madeleine, Vignon, qui en était devenu l'architecte, fit nommer Huvé conducteur des travaux. Son zèle et sa capacité lui valurent bientôt le titre de sous-inspecteur. En 1814 il marcha avec la garde nationale à la défense de la capitale contre l'étranger; mais l'année suivante il refusa de prêter serment à l'acte additionnel, quoique ce refus pût entraîner sa destitution, et que sa place fût alors son unique moyen d'existence. En 1817 il était inspecteur en chef des travaux de La Madeleine. Il succéda à Viel, architecte des hôpitaux et hospices. En 1819, Huvé fut chargé de l'achèvement du château de Saint-Ouen. Louis XVIII le nomma ensuite architecte du château de Compiègne. En 1827 il devint architecte de l'administration des postes. Quelque temps après, la démolition de la salle Feydeau ayant été résolue, un concours fut ouvert pour élever à la place Ventadour une nouvelle salle de spectacle destinée à la remplacer pour l'opéra-comique. Le projet de Huvé l'emporta sur ceux de ses concurrents. Vignon étant mort, Huvé le remplaça comme architecte de La Madeleine, qu'il termina. En 1837 il fut nommé membre honoraire du conseil des bâtiments civils, et quelques années après adjoint au jury d'examen pour les concours d'architecture à l'École des Beaux-Arts. A la mort de Percier, son maître, en 1838, Huvé fut appelé à le remplacer à l'Institut, dans la section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts. Depuis il devint président de la Société libre des Beaux-Arts et de la Société centrale des Architectes. Il a formé dans son atelier un grand nombre d'élèves distingués, et il venait en aide à une foule de malheureux. Un matin on le trouva mort dans son lit; une bougie était allumée près de lui et un livre placé à côté. « Artiste savant et consciencieux, homme d'une probité exemplaire, et doué d'ailleurs d'un esprit fin et du caractère le plus bienveillant, il y avait, dit un de ses panégyristes, double raison pour que l'on aimât avoir affaire à lui. Aussi y a-t-il peu d'architectes de notre époque qui aient eu une aussi belle clientèle pour les travaux privés et qui en outre aient été chargés de la construction de trois édifices capitaux : un château, une salle de spectacle, et enfin une grande église. Si, comme on le dit souvent, mais ce qui n'arrive pas toujours, la simplicité et la modestie sont l'apanage et parfois une preuve du vrai mérite, personne n'a mieux justifié ce douteux adage que M. Huvé, et ses rares et belles qualités ont certainement beaucoup contribué à rehausser son talent et à en faire rechercher l'emploi. » L. LOUVET.

Raoul-Rochette, *Discours lu par M. Caristie sur la tombe de M. Huvé*, au nom de l'Institut. — Delécluze, *Journal des Débats* du 29 novembre 1852. — Charles Romagny, *Nécrologie, J.-J.-M. Huvé*, dans la *Revue Municipale*, 1852, p. 1011.

* **HUVIER DES FONTENELLES** (*Pierre-Marie-François*), littérateur français, né à

Coulommiers, en Brie, dans l'année 1757, mort le 21 octobre 1823. En sortant du collége de Juilly, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta en 1780. Destiné à succéder à son père, bailli de Coulommiers, il le seconda quelque temps dans l'exercice de ses fonctions; mais à l'époque de la révolution il renonça entièrement aux affaires, et vécut dans la retraite, uniquement occupé de la culture des lettres. On a de Huvier : *Les Soirées amusantes, ou entretiens sur les jeux à gages et autres;* Paris, 1788; nouvelle édit., 1796, in-12; inséré aussi dans la 66e livraison de l'*Encyclopédie méthodique*, qui contient les jeux mathématiques et les jeux familiers; — *La Targétude, tragédie un peu bourgeoise, parodie de l'*Athalie *de Racine;* Paris, 1791, in-8° : dirigée contre Target, rapporteur du comité de révision de la constitution en 1791; — *Les Remontrances du Parterre*, etc., par *Bellemure, ci-devant commissaire de police, réfutées par M. H. D., otage de Louis XVI;* Paris, 1814, in-8°.

G. DE F.

Feller, *Dictionn. Histor.* — Quérard, *La France Littéraire.*

HUXELLES. *Voy.* UXELLES.

* **HUXHAM** (*Jean*), célèbre médecin anglais, né à Halberton, dans le Devonshire, vers la fin du dix-septième siècle, mort le 10 août 1768. Il étudia sous Boerhaave à l'université de Leyde, où il prit le degré de docteur en médecine. Retourné en Angleterre, il s'établit à Plymouth, où il exerça la médecine pendant une trentaine d'années. « C'était un excellent observateur, dit la *Biographie Médicale*. On lui doit la description d'une maladie assez peu connue, à laquelle on donne encore le nom de *fièvre lente nerveuse d'Huxham*. Il est du petit nombre de ceux qui n'ont pas méconnu la nature inflammatoire des fièvres dans la plupart des cas, et c'est en cela surtout que ses écrits ont beaucoup moins vieilli que ceux d'un grand nombre d'auteurs aussi célèbres. » Le quinquina et le vin étaient ses remèdes favoris, et comme sa réputation était considérable de son vivant, il y a lieu de croire que sa pratique était heureuse. Une infusion de l'écorce du Pérou (*Peruvian bark*) et d'autres aromates dans l'alcool, qu'il prescrivait souvent, a gardé jusqu'à présent le nom populaire de *teinture de quinquina d'Huxham*. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes de Aere et Morbis epidemicis ab anno* 1728-1752; Londres, 1744-1752, 2 vol., in-8° : son fils a donné la suite; ibid., 1760, in-8°; — *An Essay on Fevers and Diseases;* Londres, 1750, in-8°; traduit en français, in-12; — *Medical and Chymical Observations upon Antimony;* Londres, 1755, in-8°; — *Dissertation of the malignant Ulcerous forethroat;* Londres, 1757, in-8°. Reichel a réuni divers ouvrages d'Huxham sous ce titre : *Opera Physico-Medica;* Leipzig, 1764, 3 vol. in-8°.

J. V.

Polwhele, *History of Devonshire*, vol. I, p. 326. — Rees, *Cyclopædia*. — Lysons, *Mag. Britan.* — Chalmers, *General Biographical Dictionary.* — John Gorton, *A General Biograp. Dict.* — *Biographie Médicale.*

HUYDECOPER (*Balthasar*), poëte et philologue hollandais, né en 1695, à Amsterdam, mort le 24 septembre 1778. Il fut nommé échevin de sa ville natale et plus tard bailli du Texel. Ses productions poétiques, excepté sa tragédie d'Arsace, ont peu de valeur; mais il s'est fait remarquer comme un des plus habiles connaisseurs de la langue hollandaise. On a de lui : *De triompheerende Standvastigheid of verydelte Wraakzucht, Treurspel* (La Constance triomphante, ou la vengeance déçue); Amsterdam, 1717, in-8°; — *Edipus, Treurspel, uit het Fransch van Corneille* (Œdipe, tragédie traduite du français de Corneille); Amsterdam, 1720, in-8°; — *Arsases of t edelmoedig Verraad* (Arsace, ou la trahison généreuse); Amsterdam, 1722, in-8°; — *Hekeldichten en Brieven van Horatius* (Satires et Épîtres d'Horace); Amsterdam, 1626, in-4°; ibid., 1737, in-4°, avec la traduction de l'*Art poétique;* — *Achilles, Treurspel* (Achille, tragédie); Amsterdam, 1728, in-8°; — *Proeve van Taal-en-Dichtkunde in vrymoedige Aanmerkingen op Vondels vertaalde Herscheppingen van Ovidius* (Essais philologiques et poétiques, ou observations libres sur la traduction des *Métamorphoses* d'Ovide faite par Vondel); Amsterdam, 1730, in-4°; Leyde, 1782-1784, 2 vol., in-8°, avec des additions, par les soins de Lelijveld; ouvrage précieux qui contient, outre d'excellentes remarques sur les littérateurs hollandais, un trésor d'observations sur le génie et l'histoire de l'idiome hollandais; — *Privilegien en Handvesten van Texel* (Priviléges et Franchises du Texel); Amsterdam, 1745, in-4°; — *Gemengen gedichten* (Poésies mêlées); Amsterdam, 1788, in-4°. Huydecoper a aussi édité : *Reimchronijk van Melis Stoke, met Historie-Oudheid en Taalkundige Aanmerkingen* (Chronique rimée de Melis Stoke, avec des remarques historiques et philologiques); Leyde, 1772, 3 vol. in-4°, excellent ouvrage à consulter surtout pour l'histoire de la langue hollandaise; — *Brieven van Hooft* (Lettres de Hooft); Amsterdam, 1738, in-fol. — Enfin, Huydecoper a inséré un *Mémoire sur l'ablatif absolu* dans le tome Ier des *Mémoires de la Société de Philologie hollandaise de Leyde*, ainsi que *De Pythagoræ* Κυάμῳ, dans le tome VI (partie II, p. 417) des *Miscellaneæ Observationes* (*voy.* d'Orville, *Animadversiones ad Charitonem*, p. 609); dans cette dernière dissertation il a voulu établir que le Κύαμος dont Pythagore ordonnait à ses disciples de s'abstenir, n'était pas la *fève*, mais l'*œuf*. — Dans les *Deliciæ Poeticæ* de van Santen se trouvent dix pièces de poésie latine de Huydecoper. E. G.

Sax, *Onomasticon*, t. VI, p. 602. — Ersch et Gruber,

[illegible] plus tard secrétaire [illegible] des Provinces-[illegible] lui accordé secrétaire [illegible] Mais il rési-[illegible] Louis XIV pour obtenir la [illegible] Orange, laquelle lui fut ac-[illegible] ans de négociations. [illegible] suivie avec tous les [illegible], tels que Hooft, [illegible] et Cats [illegible] Ses poé-[illegible] par ses contemporains, [illegible] pas d'être dépréciées, [illegible] Ménage et Chapelain. [illegible] poétiques qu'il a écrites [illegible] de grandes beau-[illegible] de la satire [illegible] sont généralement [illegible]. On y rencontre aussi [illegible] sur les mœurs [illegible]. On a de Huygens : [illegible] qui a contribué à faire [illegible] dans la haute société [illegible] *Otiorum libri*; [illegible] La Haye, 1655, in-12 : re-[illegible], contenant douze livres [illegible] livre intitulé *Farrago*, [illegible], et un dernier désigné [illegible] *Zeevastigheden*; [illegible] (heures de loisir); Amster-[illegible] seconde partie parut à [illegible] ; — *Korenbloemen* [illegible] 1672, in-4°; Amsterdam, [illegible] Leyde, 1824, 6 vol. in-8°, [illegible] de Bilderdyk; c'est le [illegible] hollandaises de Huy-[illegible] entre son *Hofwijk*, [illegible] de campagne, est *Zo-*[illegible] de mœurs'), *Batava* [illegible] *'s Gravenhage*, satire [illegible] société de La Haye; ces [illegible] furent réimprimés en-[illegible], in-4°; un poëme hol-[illegible] publié à La Haye, 1842, [illegible] — Dans les *Poëmata* [illegible] quatre lettres de Huy-[illegible] cinquante-deux

[illegible]

HUYGENS [illegible] (*Christiaan*) (1), [illegible] et astronome, [illegible] Haye le 14 avril 1629, [illegible] 1695. Il [illegible] père, montra [illegible] dans les mathématiques [illegible] pour [illegible] Simon Stevin [illegible] lui [illegible] il étudia le droit [illegible] le célèbre jurisconsulte [illegible] tard son commentaire [illegible] du droit ne lui [illegible] matiques, qu'il continua [illegible] 1646, à l'université de [illegible] établie sous la direction [illegible] fils de J. Dell, le jeune [illegible] gnie, et ses premiers travaux de [illegible] attirèrent sur lui l'attention de Descartes [illegible] il n'eut point l'occasion [illegible] faire la connaissance [illegible] buts dans la carrière scientifique [illegible] *ratio de quadratura* [illegible] *circuli, ex dato* [illegible] *quibus, subjecta* [illegible] *Gregorii a S. Vincentio*; Leyde, où il relève les erreurs [illegible] Grégoire de Saint-Vincent, que les [illegible] laient mettre au même rang que Descartes; cet ouvrage fut bientôt suivi de : *De circuli Magnitudine inventa nova*; ibid., 1654. « Ce sont là, dit Montucla, des essais de la jeunesse d'Huygens : ils ne peuvent entrer en comparaison avec les inventions dont il enrichit depuis la géométrie et l'analyse (2). » C'est à la même époque qu'il faut faire remonter la composition de plusieurs mémoires sur la dioptrique, publiés dans le recueil de ses œuvres posthumes. En 1655 Huygens vint pour la première fois en France, et fut reçu docteur en droit à la faculté protestante d'Angers. A son retour en Hollande il se livra, assisté de son frère, à la [illegible] des lentilles de lunettes, une de ses occupations favorites, et parvint à faire un [illegible] de dix pieds (hollandais) de distance focale, avec lequel il découvrit le premier satellite de Saturne (3).

(1) Plusieurs lettres adressées par Huygens à [illegible] français portent la signature [illegible]; dans [illegible] latins, il s'appelle [illegible]. Dans les [illegible] *Transactions* et [illegible] son nom s'écrit [illegible]

(2) Montucla, *Hist. des Mathém.* [illegible]

(3) Voy. plus loin [illegible] qu'il communiqua d'abord [illegible]

De 1681 à 1687, il fit un grand nombre de verres ayant plus de 100 pieds de distance focale ; il y en avait même un de 170 et un autre de 210 pieds de foyer. De là des tuyaux qui devaient ployer sous le poids de leur énorme longueur.

En 1656, Huygens publia sur le calcul des probabilités, dont Pascal et Fermat avaient indiqué les premiers traits, un mémoire, originairement écrit en hollandais, et que Schooten traduisit en latin (*De Ratiociniis in ludo aleæ*), en le réimprimant dans ses *Exercitationes Mathematicæ*. C'est à la même année que remonte l'invention qui a le plus popularisé le nom de Huygens celle des horloges à pendules. En voici l'origine. Un instrument pour bien mesurer le temps est absolument indispensable en astronomie. Les clepsydres et les sabliers étaient impropres à donner des résultats exacts. Depuis que Galilée avait reconnu l'isochronisme des oscillations du pendule, les astronomes essayaient de s'en servir : un aide comptait les oscillations fournies par une chaînette qu'il faisait mouvoir et à l'extrémité de laquelle était suspendue un poids. C'était là un moyen aussi pénible qu'ennuyeux. Pour y remédier, Huygens supprima d'abord l'aide-compteur, et donna au rouage des horloges un mouvement régulier, uniforme, par le mécanisme suivant : une tige de fer, au bas de laquelle est suspendu un poids, et qui représente le pendule, communique en haut un mouvement alternatif à un essieu garni de deux petites palettes (le régulateur) disposées de manière qu'à chaque oscillation elles ne laissent passer qu'une dent de la roue avec laquelle elles s'engrènent. De là, pour les roues de l'engrenage, un mouvement aussi uniforme que celui du pendule même. Bien plus : la pression exercée par les dents de la première roue contre les palettes du régulateur communique au pendule à peu près la même quantité de mouvement qu'il en perd à chaque oscillation par le frottement et la résistance de l'air; l'horloge ne peut donc s'arrêter que lorsque le poids ou le ressort a cessé d'agir (1). Tel est le principe des horloges généralement connues sous le nom de *pendules*. Huygens en présenta la première aux états généraux de Hollande, le 16 juin 1657, et leur demanda un brevet pour son invention, qu'il a décrite dans son *Horologium*, petit traité de 10 pages, placé en tête du 1[er] vol. de ses *Opera varia*; Leyde, 1724 (van der Aa). Huygens songea bientôt à perfectionner son invention. Il avait remarqué qu'il n'y a pas, contrairement aux assertions de Galilée, d'isochronisme parfait entre les oscillations d'étendue inégale. Craignant que les petites différences accumulées ne fissent à la longue une somme sensible, il se proposa de rendre ces oscillations géométriquement égales, quelle que fût leur amplitude. Ce problème le porta à déterminer la courbe le long de laquelle un corps doit rouler afin que, de quelque point que sa chute commence, il mette toujours le même temps pour arriver au plus bas. Il trouva que cette courbe est celle que tracerait en l'air le point d'une roue se mouvant sur un plan uni; en un mot, c'était la *cycloïde* qui jouissait de la propriété requise (1). Il lui fallut donc inventer le moyen pour faire décrire au poids du pendule une cycloïde. C'est là ce qui le conduisit à la célèbre *Théorie des Développées :* il trouva que toute courbe pouvait être décrite par le développement d'une autre, et pour que, dans le cas particulier dont il s'agissait, le centre du pendule décrivît une cycloïde, il fallait déterminer cette autre courbe (la développée) et faire en sorte que le fil du pendule s'appliquât sur elle dans ses mouvements. Or, cette courbe était encore une cycloïde égale, mais posée en sens contraire. En conséquence, il imagina un mécanisme particulier pour faire exécuter les oscillations du pendule entre deux arcs de cycloïde. Cependant, quelque ingénieux que soit ce mécanisme, on s'aperçut bientôt qu'il était inutile dans la pratique et qu'en faisant décrire au pendule de très-petits arcs, on obtenait une régularité suffisante même pour les horloges les plus sensibles. Huygens donna la description de l'horloge à pendule cycloïdal dans l'*Horologium oscillatorium*; Paris (Maguet), 1673, in-fol.; reproduit, avec des additions, dans le t. I de ses *Opera varia*, p. 29-248. C'est la troisième partie de ce traité qui contient l'exposition de la *Théorie des Développées*, dont Huygens est l'auteur. En voici l'idée : Que l'on s'imagine une courbe entourée d'un fil très-flexible et délié mais non extensible; ce fil, en se déployant roide à l'une des deux extrémités, tracera une courbe, pendant qu'à l'autre extrémité il décrira une autre courbe. La première s'appelle la développée, et la seconde la courbe décrite par évolution ou développement. Ces courbes ont des propriétés particulières, appréciées par les géomètres. Dans le cercle, la développée est un point, car tous les rayons concourent au centre. Dans l'ellipse, la développée est une courbe à quatre pointes, et qui, malgré la complication

d'une énigme que voici : *Admovere oculis distantia sidera nostris* VVVVVVVCCCRRHNBQX ; c'était une sorte d'anagramme qu'il avait même gravée, dit-on, sur l'objectif de sa lunette. En transposant les lettres, il l'expliqua lui-même ainsi : *Saturno Luna sua circumducitur diebus sexdecim horis quatuor*. Il corrigea plus tard cette observation, en substituant à 16 jours 4 heures 15 jours 23 heures, durée de la révolution du satellite autour de Saturne.

(1) Th. Young incline à penser que Ibn. Iounis avait déjà, au dixième siècle, appliqué, chez les Arabes, le pendule à la détermination du temps. Mais c'est Sanctorius qui, en 1612, paraît avoir le premier employé le pendule comme modérateur du rouage d'une horloge. Voy. Th. Young, *Lectures on natural Philosophy*, t. I, p. 181. Sédillot, *Mém. sur les Instruments astronomiques chez les Arabes*.— Humboldt, *Cosmos*, t. II.

(1) Ce genre de courbe a reçu depuis le nom de *tautochrone*. La cycloïde est la courbe *tautochrone* dans le vide et dans l'hypothèse de l'accélération uniforme des graves et des directions parallèles. Si ces directions sont convergentes vers un point, et que la pesanteur varie comme la distance au centre, la tautochrone sera, comme l'a le premier observé Newton, l'*épicycloïde*.

de son équation, est parfaitement rectifiable : elle est égale à quatre fois le demi-paramètre du petit axe. En poursuivant cette théorie, Huygens découvrit que la développée de la cycloïde est elle-même, pour le répéter, une cycloïde égale à la première, mais posée en sens contraire; et en appliquant le calcul à la développée de la parabole ordinaire, il trouva que cette développée était une des paraboles cubiques, savoir celle dont l'équation est $a^2x=y^3$, x étant l'ordonnée, et y l'abscisse. Enfin, il montra qu'il y a une infinité de courbes absolument rectifiables. Descartes, dont Huygens avait l'un des premiers adopté les principes géométriques, avait douté de la possibilité d'en trouver une seule (1).

La quatrième partie de l'*Horologium oscillatorium* traite du centre d'oscillation des pendules. L'auteur y résolut tous les problèmes proposés par le P. Mersenne, et qui avaient pendant trente ans exercé l'esprit des plus habiles géomètres; il y démontre aussi plusieurs propositions nouvelles, et donne une méthode certaine pour trouver le centre d'oscillation dans les lignes, dans les surfaces et dans les corps solides. Huygens eut le premier l'idée d'une mesure invariable et universelle. A cet effet il proposa d'employer un pendule dont chaque oscillation soit exactement d'une seconde de temps selon le mouvement moyen du Soleil. Ainsi, pour faire savoir aux siècles à venir quelle était la longueur du pied de roi dont on se servait à Paris, on n'aura qu'à établir la proportion suivante : la troisième partie de ce pendule à secondes, que l'auteur appelle *pied horaire*, est au pied de Paris, comme 864 à 881. « Faute de cette mesure universelle, on a perdu, ajoute-t-il, la connaissance de la véritable grandeur des mesures dont se sont servis les Hébreux, les Grecs et les Romains (2). » Un autre avantage, plus réel, qu'il retira de l'emploi du pendule, ce fut la détermination plus exacte de l'espace que parcourent les corps, en vertu de la pesanteur, dans un temps donné, comme celui d'une seconde. Il y avait été conduit par son célèbre théorème, d'après lequel « le temps d'une oscillation entière d'un poids décrivant une cycloïde, est au temps qu'il emploierait à tomber de la hauteur de l'axe de cette cycloïde, comme la circonférence est au diamètre ». Or, d'après la théorie des développées, l'axe de la cycloïde est la moitié de la longueur du pendule; et comme cette longueur est connue pour une latitude donnée, on aura, par le rapport du diamètre à la circonférence, le temps que mettra un corps à tomber de la moitié de la longueur indiquée. Dans cette même partie de l'*Horologium oscillatorium*, Huygens résout le premier le problème des centres d'oscillation proposé par le P. Mersenne. Le P. Mersenne avait démandé aux mathématiciens, vers 1646, de déterminer la durée des oscillations de plusieurs figures suspendues de différentes manières et mues, soit en plan, soit de côté; Descartes et Roberval furent particulièrement invités à cette recherche. Le principe fondamental de la théorie d'Huygens sur les centres d'oscillation est celui-ci : « Si un pendule, chargé de plusieurs poids, fait une partie de vibration, et qu'alors ces poids, dégagés de la verge qui les astreint à se mouvoir ensemble, soient réfléchis perpendiculairement en haut avec leurs vitesses acquises, leur centre de gravité remontera précisément à la même hauteur que celle d'où il est tombé. » A l'aide de ce principe il détermina le centre d'oscillation d'un pendule composé. Pour cela il suppose la longueur du pendule simple et isochrone indéterminé, et d'après cette supposition et les principes connus de la mécanique, il calcule la hauteur d'où tombe le centre de gravité durant une demi-vibration, et celle à laquelle ce centre s'élèverait en supposant les poids libres et remontant avec leurs vitesses acquises. Cette seconde hauteur, égalée à la première, lui donne une équation qui détermine la longueur isochrone. Il trouve, par ce procédé, que cette longueur est celle qu'on aurait en faisant la somme des produits de chaque poids par le carré de la distance de l'axe de suspension, et divisant cette somme par celui de tous ces poids multipliés par la distance de leur centre de gravité à ce même axe (1). — A ce travail se rattache son mémoire *De Motu Corporum ex percussione*, communiqué en 1669 à la Société Royale de Londres, et reproduit dans ses *Opuscula posthuma* (Amsterdam, 1728, in-4°), t. II, p. 75-104. L'auteur débute par quelques propositions générales, (entre autres celle-ci : *Corpus quodlibet semel motum, si nihil obstat, pergere moveri eadem perpetuo celeritate et secundum lineam rectam*), pour arriver à la démonstration de ce qu'il avance. Descartes avait pensé qu'il y avait toujours la même quantité de mouvement avant et après le choc. C'était là une erreur : Huygens montra, par une série d'expériences, « que le centre de gravité commun ou est immobile ou se meut avant et après le choc avec une vitesse uniforme; que ce n'est donc point, comme le prétendait Descartes, la quantité absolue de mouvement qui reste invariable, mais seulement la quantité de mouvement vers un même côté (2) ». L'auteur ne se borne pas même au cas de deux corps qui se choquent entre eux, il fait voir que la même loi se vérifie quelle que soit la manière dont les corps se choquent et quel que soit leur nombre. Ces expériences sur le choc des corps (3) lui firent découvrir la *loi de la conservation des forces*

(1) *Voy.* Montucla, *Hist. des Math.*, t. II, p. 158 et suiv.
(2) *Journal des Savants*, année 1674, p. 168.

(1) *Voy.* Montucla, *Hist. des Math.*, t. II, p. 427.
(2) Ibid., t. II, p. 418.
(3) Elles étaient faites avec des balles en ivoire ou en marbre (pour les corps élastiques) et en balles d'argile fraîche (pour les corps mous).

adressa même, dit-on, des vers. Comme il était protestant, il quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. On essaya en vain de le retenir; et il cessa même toute correspondance avec l'Académie des Sciences, tandis qu'il continuait d'envoyer des mémoires à la Société Royale de Londres, dont il était aussi membre dès la création de cet institut, rival de celui de France. Pendant son séjour à Paris, il avait connu Leibnitz, dont il ne voulut pas d'abord adopter le nouveau calcul (calcul différentiel et intégral). Il se servit de la méthode des anciens pour résoudre les problèmes célèbres de la courbe aux approches égales, et de la chaînette : ces problèmes renfermaient la double difficulté de les mettre en équation et de résoudre ensuite cette équation, qui ne pouvait se présenter d'abord sous une forme finie. « La méthode de Descartes, ajoute Condorcet, était cependant devenue, entre les mains de Wallis, un instrument plus simple que celle des anciens; mais, quoique Huygens la connût à fond, et que même il l'eût perfectionnée, il a préféré la méthode des lignes, dont une force de tête peu commune ne lui permettait guère de sentir les inconvénients, et à laquelle il tenait, soit par préjugé, soit parce que cette méthode, agissant toujours sur les choses mêmes, et non sur des signes qui les représentent, ait réellement l'avantage de satisfaire plus pleinement l'esprit (1) ».

Nous venons de montrer sommairement tout ce que Huygens avait fait pour la physique et la géométrie; il nous reste à dire ce que lui doit l'astronomie.

Les travaux *astronomiques* d'Huygens se trouvent consignés dans les écrits intitulés : *Saturni Luna*, *observatio nova* (daté de La Haye, le 5 mars 1656; reproduit dans le t. III de ses *Opera varia* (Leyde, 1724), p. 523-526; *Systema Saturninum*, *sive de causis mirandorum Saturni phænomenon et comite ejus planeta novo*; ibid., p. 529-595, avec des planches; — *Brevis Assertio Systematis Saturnii sui*, adressé au prince Léopold de Toscane; ibid., p. 621-640 ; c'est une réponse à l'écrit d'un savant italien (Eustachi de Diviniis Septempedani), intitulé : *Brevis Annotatio in Systema Saturninum Christ. Hugenii*; ibid., p. 599-618; — Κοσμοθέωρος, *sive de Terris cœlestibus*, *earumque ornatu*, *conjecturæ ad Constantinum Hugenium fratrem*, *Guilielmo III*, *Magnæ Britanniæ regis a secretis*; ibid., p. 643-722 (2). Parfaitement initié aux travaux de Copernic, de Kepler et d'Hevelius, Huygens enrichit l'astronomie de plusieurs découvertes importantes, que nous lui laisserons, pour ajouter à leur intérêt historique, raconter lui-même. « L'an 1655, le 25 mars, en regardant Saturne avec un tube dioptrique (lunette de 12 pieds), j'aperçus, en dehors des anses ou bras (*præter ansas sive brachia*) de la planète, à l'occident et à une distance d'environ trois *scrupules* (minutes) une petite étoile (*stellulam*), située à peu près dans le plan des anses (anneau de Saturne). Me doutant que ce pourrait bien être là un corps dans le genre des quatre lunes de Jupiter, je marquai la position respective de Saturne et de cette petite étoile. Je ne m'étais pas trompé : le lendemain, elle avait bougé, et je pus ainsi mesurer les jours suivants son déplacement dans un temps donné (1). » Ce satellite de Saturne, le premier dans l'ordre de la découverte, est le sixième dans l'ordre de la distance à la planète; il a reçu depuis le nom de *Titan*. Plus tard, Cassini découvrit (dans l'intervalle de 1672 à 1684) quatre autres satellites de Saturne (Japhet, le plus extérieur de tous; Rhéa, le cinquième dans l'ordre des distances; Dioné, le quatrième; Téthys, le troisième). Plus de cent ans après Cassini, W. Herschel découvrit, en 1789, deux nouveaux satellites, Mimas et Encelade, les plus voisins de la planète; enfin, de nos jours, en septembre 1848, Bond, à Cambridge, et Lassel, aux États-Unis, découvrirent presque simultanément un dernier satellite, Hypérion, le septième dans l'ordre des distances, en sorte que le total des satellites de Saturne s'élève aujourd'hui à huit. Condorcet et, d'après lui, Arago ont pour ainsi dire reproché à Huygens de n'avoir pas poussé plus loin ses recherches sur les satellites de Saturne par respect pour une vaine théorie. « Le même instrument (avec lequel Huygens avait découvert le premier satellite) aurait, dit Arago, pu servir à en apercevoir d'autres. Mais Huygens ne les chercha point : après son observation, le nombre des satellites se trouvait égal à celui des planètes de notre système. Or, selon d'anciennes opinions, à la domination desquelles le grand géomètre n'avait pas su se soustraire, il n'était pas possible que le nombre des planètes principales fût inférieur au nombre total des planètes secondaires. Des idées théoriques ont très-souvent conduit à de brillantes découvertes : ici l'effet fut diamétralement opposé (2) ». Cette assertion manque de justesse. Si Huygens a fait, dans son *Systema Saturninum*, un certain rapprochement entre le nombre des six lunes (le satellite de la Terre, celui de Saturne, et les quatre satellites de Jupiter) et le nombre de six planètes alors connues (Vénus, Mercure, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne), il n'y attachait aucune vue théorique. Cela est si vrai, que revenant sur sa découverte dans son *Cosmotheoros*, l'auteur s'exprime ainsi : « M. Cassini nous a fait voir les troisième et cinquième satellites (de Saturne) en 1672,

(1) Condorcet, *Éloge d'Huygens*.

(2) Le *Cosmotheoros*, c'est-à-dire *Contemplation du monde*, a été traduit en français par M. D. (Dufour), sous le titre emprunté à l'ouvrage de Fontenelle : *La Pluralité des Mondes*; Paris, 1702, in-12.

(1) *De Saturni Luna*, t. III. *Op. var.*, p. 523.

(2) Arago, *Astronomie populaire*, t. IV, p. 462; et Condorcet, *Éloge d'Huygens*.

et plusieurs fois depuis. Il nous écrivit en 1684 qu'il venait de trouver le premier et le second (dans l'ordre des distances alors admises); mais on les aperçoit très-difficilement, et je n'oserais assurer que je les aie vus jusqu'à présent, non pas que je fasse de la difficulté d'ajouter foi à cet homme si célèbre et de les mettre au nombre des compagnes de Saturne : on peut, au contraire, conjecturer avec raison qu'un ou plusieurs de ces satellites sont encore cachés à nos yeux (*vel unam vel plures latere suspicari licet nec deest ratio*); car, comme il y a entre les deux derniers un plus grand espace que n'exige la proportion des distances des autres, il se pourrait bien qu'un sixième satellite occupât cet espace vide, ou même qu'au delà du cinquième il y en eût d'autres qui circuleraient autour de la planète et qu'on n'a pu voir encore à cause de leur peu d'éclat, puisqu'on n'aperçoit pas ce cinquième satellite et qu'il ne se fait jamais voir en plein (1) ».

N'était-ce pas là laisser une belle marge aux observateurs à venir? Évidemment si Huygens n'a découvert qu'un seul satellite de Saturne, c'est qu'à l'aide de ses instruments il lui était impossible d'en apercevoir d'autres. Et il faut, en effet, de puissantes lunettes et des conditions très-favorables pour voir les trois satellites découverts plus récemment. — Huygens eut aussi le mérite d'avoir le premier montré que cette espèce d'armille mince et plate (anneau) qui entoure Saturne n'est point, comme on le croyait depuis Galilée, adhérente à la planète, qu'il y a au contraire entre celle-ci et l'anneau un intervalle au moins égal à la largeur de cet anneau, et enfin que cet anneau est incliné sur l'écliptique. Par une habitude alors très-commune chez les savants, il annonça cette découverte dans une espèce d'anagramme ainsi disposée : *aaaaaaa ccccc d eeeee g h iiiiiii llll mm nnnnnnnnn oooo pp q rr s ttttt uuuuu*, ce qui, en mettant chaque lettre à sa place, signifie : *Annulo cingitur, tenui, plano, nusquam cohærente, ad eclipticam inclinato.* Il proposa cette énigme en 1656, et comme personne n'avait pu la deviner, il l'expliqua lui-même trois ans après, dans le *Systema Saturninum* (2). — C'est Huygens qui vit aussi le premier la grande nébuleuse (encore non résolue) d'Orion (autour de l'étoile marquée θ, près de la garde de l'épée). « Voici, dit-il, un phénomène digne d'être rapporté, et qui n'a pas été encore, que je sache, remarqué par personne (3). Les astronomes comptent dans l'épée d'Orion trois étoiles très-voisines l'une de l'autre. Lorsque j'observais par hasard, à l'aide de mon tube dioptrique, celle du milieu, j'en vis douze, au lieu d'une (il en donne ici la figure). De ces étoiles, il y en avait trois presque contiguës, et quatre autres brillaient comme à travers un petit nuage (*velut trans nebulam lucebant*), de telle manière que l'espace qui les environnait parut beaucoup plus lumineux que tout le reste du ciel (*multo illustrius appareret reliquo omni cœlo*); et comme celui-ci était parfaitement serein et d'un noir foncé, on aurait dit qu'on avait, comme à travers une brèche du firmament, la perspective d'une région plus lumineuse (*velut hiatu quodam interruptum videbatur, per quem in plagam magis lucidam esset prospectus*); et ce phénomène prodigieux occupe apparemment toujours la même place (1). » On a lieu de s'étonner que l'auteur ne soit pas, dans ses autres écrits, revenu sur la question des nébuleuses.

C'est surtout dans le *Cosmotheoros* que l'auteur a donné libre carrière à la hardiesse de son génie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à prouver que toutes les planètes et même les étoiles sont habitées. Les raisons qu'il en donne ont été souvent reproduites depuis : elles reposent presque toutes sur l'analogie. Comme s'il avait prévu qu'on pourrait manifester quelque surprise à le voir s'occuper de pareilles choses, il répond d'avance : « Si quelqu'un objecte que nous prenons une peine inutile et que notre travail ne sert de rien, je dirai qu'on devrait par la même raison rejeter toute l'étude de la physique, en ce qu'elle consiste à découvrir les causes de ce qui se passe dans la nature, science où c'est déjà se faire beaucoup estimer que d'avoir découvert des choses vraisemblables. Mais, pour disposer ses conjectures avec art, il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs degrés de vraisemblance et de probabilité : c'est à en faire un juste discernement que consiste l'usage de la raison.... Ceux qui reviennent de voyages lointains jugent d'ordinaire plus sainement de leur pays natal que ceux qui n'ont jamais quitté leurs foyers. De même aussi celui qui réfléchit en lui-même à la pluralité des Terres semblables à la nôtre, ne regardera pas comme de grandes merveilles ce qui se passe ici dans l'esprit et le commerce des hommes..... Nous croirons donc qu'il y a dans les planètes des corps qui se meuvent, qui se transportent d'un lieu dans un autre, qui ne sont en rien inférieurs à ceux qui sont sur la Terre; en un mot, qu'il y a des animaux et des plantes qui servent à la nourriture de ceux qui les habitent. » Puis il ajoute : « Ce qui m'oblige de croire qu'il y a dans les planètes un animal raisonnable, c'est que sans cela notre Terre aurait de trop grands avantages (et cependant c'est une des planètes les plus petites), et serait trop élevée en dignité (elle qui n'est ni la plus proche ni la plus éloignée du Soleil) par-dessus les autres planètes si elle avait un animal si fort élevé au-dessus de tous les animaux.... Enfin, est-il bien raisonnable de pen-

(1) *Cosmotheoros*, lib. II, p. 697 (t. III, des *Op. var.*)

(2) P. 566. La dédicace, adressée au prince Léopold de Toscane, porte la date du 5 juillet 1659 (La Haye).

(3) Simon Marius avait déjà découvert en 1612 la nébuleuse d'Andromède.

(1) *Systema Saturn.*, p. 540.

ser que des corps célestes, parmi lesquels notre Terre occupe un rang si infime, n'aient été créés qu'afin que nous autres petits hommes puissions jouir de leur lumière et contempler leur situation et leur mouvement. » — L'auteur ne se fait pas d'ailleurs illusion sur la difficulté de ces problèmes, et il reconnaît que la différence physique qui existe entre la Terre et la Lune, l'une et l'autre les plus accessibles à nos moyens d'investigation, loin de diminuer cette difficulté, l'augmentent encore. La description qu'il fait de la Lune est d'une grande exactitude : « On voit, dit-il, dans notre Lune, même en la regardant avec des lunettes de trois ou quatre pieds seulement, plusieurs chaînes de montagnes et des dépressions indiquant des plaines très-larges. Sa surface est donc raboteuse : on voit les ombres des montagnes du côté opposé au soleil, puis des vallées plus ou moins petites, renfermées dans les sommets presque circulaires de ces montagnes. Au milieu de ces vallées s'élèvent encore des monticules. De la forme arrondie de ces vallées, Kepler tirait un argument pour admettre que c'était là d'immenses terrassements exécutés par les habitants de la Lune. Mais cela est absolument impossible, et à cause de la grandeur de ces vallées, et parce que des causes naturelles peuvent très-bien produire des cavités orbiculaires du même genre. Je n'y trouve rien non plus qui ressemble à des mers, contrairement à l'opinion de Kepler et de la plupart des astronomes. Mais il y a d'immenses plaines ou plateaux, beaucoup plus obscurs que les montagnes ; ce sont ces plateaux que l'on prend communément pour des mers et que l'on décore du nom d'océans. En me servant de lunettes plus longues, j'y ai vu de petites cavités rondes, obscurcies par des ombres qui tombent au dedans, ce qui ne convient point à la surface de la mer. D'ailleurs ces mêmes plaines, si étendues, ne présentent point une surface parfaitement unie quand on les regarde attentivement. C'est pourquoi ce ne sont point des mers..... Il est manifeste que la Lune n'est pas environnée d'une atmosphère semblable à celle qui entoure notre Terre, parce que, s'il y en avait, on ne pourrait pas apercevoir les bords de la Lune aussi nettement limités qu'on les voit dans les occultations d'étoiles. S'il y avait une atmosphère, la Lune à sa circonférence serait plus faiblement éclairée (*evanida quadam luce*), et serait terminée comme par un duvet (*velut lanugine finiretur*) (1). » L'opinion de Huygens sur la non-existence de mers et d'une atmosphère a été depuis généralement adoptée. Cependant la question d'une atmosphère lunaire ne nous paraît pas encore entièrement tranchée (2).

Le second livre du *Cosmotheoros*, où l'auteur fait assister le lecteur au spectacle du ciel, en le transportant successivement au milieu des habitants de toutes les planètes et de leurs satellites, est du plus haut intérêt et éminemment propre à faciliter l'étude de l'astronomie. Ainsi, les habitants de Mercure voient le Soleil trois fois plus grand que nous ne le voyons, parce qu'ils en sont trois fois plus près. Quant à la chaleur et à la lumière, elles doivent être neuf fois plus intenses : une pareille chaleur nous serait insupportable, et brûlerait les plantes de la nature de celles qui croissent chez nous. Aux habitants de Vénus le diamètre du Soleil paraîtra une fois et demi aussi grand et sa surface plus de deux fois ; c'est pourquoi cet astre leur fournira deux fois plus de chaleur et de lumière qu'à nous. Vénus est la planète qui approche le plus de la température de la Terre. Notre planète doit paraître aux habitants de Mars à peu près comme à nous Vénus, avec des phases semblables à celles de la Lune, et elle ne doit pas, pour eux, s'éloigner du Soleil de plus de 48 degrés. Les lunes qui circulent autour de Jupiter et de Saturne doivent procurer aux habitants de ces planètes des spectacles aussi beaux que variés ; les Saturniens ont, en outre, la jouissance de la vue de leur anneau. Mais ce sont surtout les habitants de la Lune (s'il y en a), c'est-à-dire ceux de l'hémisphère perpétuellement tourné vers nous, qui doivent jouir du spectacle le plus étrange. D'abord la Terre se montre à eux suspendue dans l'espace beaucoup plus grande que ne nous paraît la Lune ; « ils la voient jour et nuit, comme si elle était immobile, s'arrêter au même endroit du ciel. Les uns l'aperçoivent sur leur tête, et elle leur sert de zénith, pour les autres elle est à une certaine hauteur de l'horizon, pour d'autres enfin, elle est placée dans le plan même de l'horizon ; ils la voient tournant toujours autour de son axe et montrant, dans l'espace de vingt-quatre heures, toutes les régions terrestres les unes après les autres, sans même excepter les pôles, que nous-mêmes ne connaissons pas encore bien. Ils la voient successivement croître, pleine, diminuer et disparaître dans l'espace d'un mois, exactement comme nous voyons la Lune, avec la différence qu'ils reçoivent de la Terre une lumière quinze fois plus grande que celle que nous envoie la Lune, si bien que dans l'hémisphère qui est tourné vers nous ils ont des nuits fort claires... Le Soleil ne se lève chez eux qu'une fois tous les mois, à les compter comme les nôtres, et ne s'y couche de même qu'une fois : ils ont ainsi leurs jours et leurs nuits quinze fois plus longs que nous, et toujours égaux par un équinoxe perpétuel (1). » S'il y a des astronomes

(1) *Cosmotheoros*, lib. II, p. 705-706.

(2) Cette question, à notre avis, a toujours été jusque ici mal posée.

En effet, si l'on considère d'une part, l'élévation *disproportionnée* des montagnes lunaires (puisqu'il y en a qui dépassent les plus hautes montagnes de la Terre, bien que celle-ci soit plus grande que la Lune), et de l'autre l'extrême raréfaction de notre atmosphère au sommet des pics neigeux, et qui probablement ne dépasse pas dix fois la hauteur du Mont-Blanc, on sera conduit à admettre l'existence d'un atmosphère lunaire : seulement, ce sera comme un océan qui ne baigne que les vallées (F. H.)

(1) *Cosmotheoros*, lib. II, p. 706.

[illegible]

[illegible] Huygens, après avoir cité ce passage du poète grec, ajoute : « Un boulet de canon, qui fait environ 100 toises par seconde (d'après les expériences du P. Mersenne), et qui conserverait toujours la même vitesse, emploierait près de 25 ans pour aller de la Terre au Soleil. De sorte qu'il lui faudrait 125 ans pour aller de Jupiter au Soleil, et 250 de Saturne au Soleil. Ce calcul dépend de la mesure du diamètre de la Terre, lequel, suivant les observations les plus exactes des Français, est de 6,538,594 toises de Paris, en comptant 57,060 toises pour un degré du cercle le plus grand. Tout cela montre l'énorme grandeur de tous ces globes en comparaison de notre petite Terre, sur laquelle nous entreprenons tant de choses, tant de navigations, tant de guerres. Plût à Dieu que nos monarques pussent y réfléchir : ils apprendraient qu'ils se donnent bien du mal à eux et à tant d'autres quand ils emploient toutes leurs forces à occuper quelque petit coin de la Terre (1). »

Pour terminer cet exposé succinct des travaux et découvertes d'Huygens, nous ajouterons qu'il inventa le micromètre (2) pour mesurer le diamètre apparent des planètes, qu'il perfectionna la machine pneumatique et le baromètre, qu'il proposa le premier de mesurer les hauteurs à l'aide du baromètre, qu'il donna la vraie théorie des lunettes (3), enfin qu'il construisit un *Planétaire* qui lui fit découvrir une propriété des fractions continues, que Lagrange, dans ses additions à l'Algèbre d'Euler, appelle « une des principales découvertes de ce grand géomètre ».

(1) « Quod utinam discant cogitentque reges et monarchæ nostri : ut sciant quantillo in re laborant cum de angulo aliquo Terræ occupando tot arumnas [illegible], magno multorum malo, contendunt. » (*Cosmotheoros*, lib. II, p. 711.)

(2) Ce micromètre, décrit dans le *Systema Saturnium*, consistait « à placer, au foyer commun de l'objectif et de l'oculaire d'une lunette, une lame de cuivre triangulaire, mobile entre deux coulisses établies aux côtés opposés du tube. En faisant glisser la lame, on cherchait dans quelle partie elle couvrait exactement le diamètre de la planète observée ; la largeur de la lame en ce point, comparée au diamètre de la pièce circulaire qui terminait le champ, et dont la valeur en minutes et secondes était déduite du temps du passage d'une étoile équatoriale, faisait connaître le diamètre cherché. » (Arago, *Astron.*, t. II, p. 48.)

(3) Il établit, entre autres, que la grandeur de l'image focale est proportionnelle à la longueur de la distance focale de la lentille objective, et fit voir ainsi tous les avantages attachés à la grande ouverture des lunettes et à leur longueur ; enfin il donna une règle très-simple, à l'aide de laquelle le grossissement peut se déduire de la valeur des distances focales de l'objectif et de l'oculaire, auxquels il assigna leur précieux et véritable rôle.

[illegible]

S' Gravesande a [illegible]
vivant d'Huygens (1) [illegible]
Christiani Hugenii [illegible]
Zelemi toparchæ, Opera [illegible]
tomes in-4° (la [illegible]
réunis) ; Leyde [illegible]
est accompagnée d' [illegible]
Christiani Hugenii [illegible]
in-4° ; Amsterdam [illegible]
gnés par Huygens à [illegible]
haut) avaient paru [illegible]
thema, 1700, in-4° ; [illegible]
où l'auteur donne la th[illegible]
et du microscope ; — [illegible]
Vitris (originairement [illegible]
trad. en latin par Boerh[illegible]
Parheliis ; — *De Motu* [illegible]
sione ; — *De Vi Centri*[illegible]
notavit. Descriptio [illegible]
publié, d'après des ma[illegible]
Hugenii aliorumque [illegible]
celebr. Exercitationes [illegible]
1833, in-4°.

Vid. Hugenii, [illegible]
Journal des Savants [illegible]
thématiques, t. II. — [illegible]
moderne, t. II. — Chasles [illegible]
et Gruber, *Allgem*[illegible]

HUYGENS ([illegible]

(1) [illegible]
[illegible]
qui [illegible]
d'Huygens.

mort en 1778. Il était régent à l'école latine de Dordrecht. On a de lui : *P. Terentii Carthaginiensis Afr. Comediæ sex. Accedunt Index vocabulorum et phrasium absolutissimus et Terentii Imitatio Plautina nunc primum edita;* Amsterdam, 1710, in-12. L—z—e.

Paquot, *Mémoires*, t. IV, p. 48.

HUYOT (*Jean-Nicolas*), architecte français, né à Paris le 25 décembre 1780, mort à Paris le 2 août 1840. Son père, qui était aussi architecte, dirigea de bonne heure ses études vers sa profession. Il se préparait aux examens de l'École Polytechnique lorsque les circonstances le firent entrer dans l'atelier du peintre David. Quelques années après il étudia l'architecture, sous la direction de Peyre. En 1807 il remporta le grand prix d'architecture à l'École des Beaux-Arts et partit pour Rome. Il s'y occupa d'une restauration du vaste temple de La Fortune à Préneste. Après un séjour de six années en Italie, Huyot revint en France en 1813. Bruyère, alors directeur des travaux publics, lui donna une place de sous-inspecteur des travaux du gouvernement. Lorsque le comte de Forbin (*voy.* ce nom) fit son voyage dans le Levant, il emmena Huyot avec lui. Ils s'embarquèrent à Toulon en 1817 ; mais à peine avaient-ils relâché à Milo, que Huyot, en visitant les ruines de la ville antique, se cassa une jambe. Il fut transporté à Smyrne, où stationnait la flotte, et logé dans le couvent des capucins français. Pendant une assez longue convalescence il s'occupa à tracer sur les cartes un projet de voyage dans l'Asie Mineure, et fit les plans de divers monuments pour la ville de Smyrne. Il visita en outre les ruines de Tantal, où se trouvaient une grande quantité de murs pélasgiques. Après avoir exploré les constructions qui se trouvent sur le mont Sipyle, Huyot dessina le plan de la ville de Smyrne, bâtie par Alexandre sur la montagne où est maintenant le château, et près de là le fameux temple d'Esculape. Il reconnut les ruines du monument élevé en l'honneur d'Homère, à la source du Mélès. Il fit ensuite une première excursion à Éphèse pour en étudier les ruines, puis il se dirigea vers Constantinople. En route il dessina les ruines d'Assos. A Constantinople Huyot fit des projets pour l'achèvement du palais de France et les plans d'un hôpital, dont la construction était très-avancée à son départ pour l'Égypte, où il se rendit sur un bâtiment français. D'après les instructions de Drovetti, il partit du Caire pour la haute Égypte, se fixa à Thèbes, et dessina la plus grande partie des monuments de cette cité antique. Il remonta ensuite le Nil jusqu'à la seconde cataracte, et esquissa tous les monuments de la Nubie qui jusqu'alors étaient peu ou mal connus. Il fit une étude particulière des cartouches qui se trouvaient sur les édifices, les copia, et parvint à classer chronologiquement tous les monuments qu'il avait pu voir. De retour au Caire, Huyot fut invité par le pacha à donner son avis sur les travaux du canal que ce prince faisait creuser du Nil à Alexandrie. Huyot parcourut toute la ligne du canal, en vérifia le nivellement, et observa les divers terrains qu'il traversait. Entre les lacs de Mareotis et d'Aboukir, le travail était rendu difficile par une vase mouvante qu'entretenait la filtration des eaux des lacs : Huyot surmonta cette difficulté en faisant établir sur les deux rives du canal des ouvrages en bois et en maçonnerie qui par leur combinaison retinrent les terres mouvantes et empêchèrent les eaux des lacs de se répandre dans le canal. Il partit ensuite d'Alexandrie pour Smyrne et entreprit un voyage dans l'Asie Mineure en se dirigeant d'abord vers Éphèse. Campé pendant plusieurs semaines au milieu des ruines de cette ville, il en releva exactement le plan ainsi que les dessins de ses nombreux monuments. Il explora ensuite les villes de Prienne, de Gnide, d'Halicarnasse, de Milasso, de Stratonice, de Pergame, de Tralles, etc., et enrichit ses portefeuilles des plans de ces cités, de leurs édifices, et des détails de leur construction. Après ce voyage pénible, Huyot revint à Smyrne, d'où il s'embarqua pour l'Attique. Il passa une année à Athènes, levant le plan de la ville, ainsi que de ses longues murailles, de ses trois ports et des monuments de la cité et de l'acropole. On lui dut quelques nouvelles recherches sur le Parthénon, les Propylées et le temple de Thésée. Il entreprit sur les lieux mêmes de faire la restauration de ces monuments antiques. Il parcourut ensuite la Béotie et l'Attique, et se disposa à faire un voyage dans le Péloponnèse. La révolution de Grèce vint à éclater : Huyot s'embarqua sur un bâtiment italien. En arrivant à Patras, il trouva la ville en feu; tout ce qu'il y avait déposé de précieux fut détruit. Il se réfugia alors à Larta, auprès du consul, ne sauvant que ses esquisses. Forcé de renoncer à son voyage dans le Péloponnèse, il s'embarqua pour Ancône, où il mit ses dessins en ordre. En sortant du lazaret, il prit la route de Rome, où il resta un an, relevant aussi le plan général de cette ville et de ses monuments.

De retour à Paris, Huyot fut chargé du cours de l'histoire de l'architecture à l'École des Beaux-Arts, chaire qui était devenue vacante par la mort de Dufourny. Les dessins qu'il rapportait, les recherches qu'il avait faites, et l'étude des monuments anciens qu'il avait poursuivie sur les lieux avec une grande persévérance, lui permirent de faire un cours aussi instructif qu'intéressant. En 1823, l'Académie des Beaux-Arts l'appela dans son sein à la place de Heurtier, dans la section d'architecture. Vers cette époque, une ordonnance royale ayant prescrit la continuation des travaux de l'arc de triomphe de la barrière de l'Étoile, que Louis XVIII voulait consacrer à la mémoire des succès de l'armée d'Espagne, le ministre de l'intérieur chargea Huyot de lui présenter divers projets pour achever ce

monument d'une manière appropriée aux circonstances et en conservant toutefois les masses existantes. Un des projets présentés fut adopté par le conseil des batiments civils : il consistait à ajouter quatre colonnes engagées surmontées d'un attique avec une inscription sur chaque face. Le ministre Corbière préféra s'en tenir aux plans de Chalgrin; mais comme ces plans, trop développés, en rendaient l'exécution presque impossible, le ministre chargea une commission de la surveillance des travaux. Le monument était élevé jusqu'au grand arc lorsque Martignac en rendit la direction à Huyot en 1828. Les travaux étaient trop avancés pour revenir à son projet. Il continua donc celui de ses prédécesseurs, en ajoutant toutefois de nombreuses modifications aux parties qui restaient encore à exécuter, comme les caissons de la grande voûte, l'entablement, l'attique et les parties supérieures du monument. Après la révolution de juillet 1830, d'Argout destitua Huyot, qui sous la restauration avait encore établi le fameux Calvaire du mont Valérien. En outre il avait fait les projets d'une église Saint-Charles à élever sur les terrains de Belle-Chasse, à la place de laquelle on voit aujourd'hui Sainte-Clotilde, exécutée dans un autre style et par d'autres architectes. Enfin Huyot fut chargé en 1836 de dresser les plans d'agrandissement du Palais de Justice. Ses plans, maladroitement limités à l'origine, ont été adoptés plus tard et ont été continués depuis sa mort avec quelques accroissements. L. L—T.

Sarrut et Saint-Edme, *Biogr. des Hommes du Jour*, t. IV, 2e partie, p. 209. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* — E.-J. Delécluze, *Journal des Débats*, 15 mars 1841.

HUYSMAN *de Malines*, peintre belge, né à Anvers, en 1648, mort à Malines, le 1er juin 1727. Il était fils d'un habile architecte, qui lui donna les premières notions du dessin. Devenu orphelin fort jeune, il suivit successivement les leçons de Gaspard de Wit et de Jacques van Artois, et devint bon paysagiste. Van der Meulen, le célèbre peintre des guerres de Louis XIV, fit les plus grands efforts pour l'attirer à Paris, mais Huysman préféra se fixer à Malines, où il mourut presque octogénaire.

« Huysman, dit Descamps, avait un grand talent pour rendre les montagnes; on croit y voir la mousse et les cailloux s'y détacher. Il a une façon de faire toute particulière et ses premiers plans ne peuvent se comparer, pour le coloris, qu'à ceux de Rembrandt. » Ses principaux ouvrages sont à Malines, où on remarque surtout dans l'église collégiale de Notre-Dame : *Les Disciples d'Emmaüs;* on voit aussi des paysages de Huysman à Anvers, à Gand, à Bruxelles, à La Haye, à Dresde et dans les grandes galeries de l'Europe. A Paris, on possède de lui entre autres morceaux une fort belle *Vue du Mont-Roussel*, près de Louvain. Huysman a retouché plusieurs tableaux de Minderhout, d'Acht. Schelling et de van Artois, auxquels il a tellement imprimé sa manière qu'ils ne peuvent se distinguer de ses créations. A. DE L.

Descamps, *La Vie des Peintres hollandais*, t. II, p 283, 284. — Jacob Campo Weyerman et Houbraken, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. III, p. 198.

HUYSUM (*Jean* VAN), peintre hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam, en 1682, mort dans la même ville, en 1749. Élève de son père, il s'adonna d'abord au paysage avec beaucoup de succès; mais plus tard il se consacra à la reproduction des fleurs et des fruits, et dans ce genre on peut dire qu'il arriva à la perfection, par le goût le plus délicat, le pinceau le plus moelleux, un fini précieux et une imitation parfaite. Il peignait avec une égale vérité le velouté des fruits, l'éclat des fleurs, le transparent de la rosée, le mouvement même des insectes. Le grand talent d'Huysum contribua peut-être à gâter l'humeur de l'artiste. Il était orgueilleux, jaloux et d'une humeur difficile. Sur la fin de ses jours des chagrins domestiques égarèrent son esprit : il s'abandonna à la boisson, et tomba dans une décrépitude anticipée. Cependant, quelques mois avant sa mort, il recouvra l'usage complet de ses facultés, et s'en servit pour mettre ordre à ses affaires et terminer plusieurs de ses œuvres. Ses dessins sont fort recherchés : pour ses tableaux, ils ne se rencontrent que dans les principales galeries européennes.

Jean Van Huysum eut deux frères, qui se distinguèrent aussi dans la peinture :

Juste, mort à vingt-deux ans, et qui peignait avec succès les batailles.

Jacques, mort à Londres : il copiait avec un talent supérieur les toiles de son frère Juste et celles des grands maîtres hollandais.

Pilkington, *Dictionary of Painters.*

HUZARD (*Jean-Baptiste*), célèbre agronome français, né à Paris, le 3 novembre 1755, d'une famille qui y exerçait la maréchalerie depuis plus d'un siècle, mort le 1er décembre 1838. Il fit la plus grande partie de ses études chez les augustins réformés, appelés Petits-Pères. Ce fut même d'après leurs conseils qu'en 1769, à l'âge de treize ans, il entra, au moment de sa création, à l'École vétérinaire d'Alfort, où il étudia sous les auspices de Bourgelat, et où, bien jeune encore, en 1772, il fut lui-même nommé professeur. Mais dès 1775 son père l'obligea de quitter l'enseignement vétérinaire et de se consacrer exclusivement à la pratique qui devait lui assurer une existence plus large. Malgré cela, il concourut en 1779 pour le prix de pratique fondée à Alfort par ordonnance royale, et il remporta, le premier, la médaille d'or qui devait être et qui fut une décoration permanente pour le lauréat, plus précieuse à ses yeux que les insignes qui lui furent conférés plus tard. Vers cette époque, il travailla, en collaboration avec Vicq-d'Azyr, à des rapports sur divers sujets d'économie rurale et de médecine vétérinaire,

adressés à la Société royale de Médecine dont il était devenu membre, et on lui confia le soin de rédiger tous les articles de médecine vétérinaire de l'*Encyclopédie méthodique*. En 1785, il fut chargé par le tribunal des *Juges et Marchands*, et ensuite par les divers tribunaux de Paris, des expertises relatives aux *vices rédhibitoires*. Il exerça cette fonction jusqu'en 1824, et dans cet intervalle de quarante années il réunit douze volumes in-fol. de rapports et de procès-verbaux qui contiennent d'utiles matériaux sur la jurisprudence vétérinaire, dont il a ainsi jeté ses fondements. En 1792 il devint membre du conseil vétérinaire et des remontes de l'administration de la guerre, et deux ans après, lorsque le gouvernement fut organisé en douze commissions exécutives ou départements ministériels, il entra à la commission d'agriculture et des arts, qui forma ensuite le ministère de l'intérieur, sous les titres successifs d'agent, de commissaire du gouvernement et enfin d'inspecteur général des écoles vétérinaires, fonctions qu'il exerçait encore dans sa quatre-vingt-unième année, avec toute la plénitude de ses facultés. Il eut avec Tessier, Gilbert et surtout Daubenton, beaucoup de part à l'introduction en France de la précieuse race des *mérinos* d'Espagne, en faisant insérer dans le traité de l'an III, conclu avec cette puissance, l'article secret par lequel le gouvernement espagnol permettait l'exportation de plus de cinq mille mérinos.

Vers la fin de l'empire, Huzard avait été chargé de créer deux nouvelles écoles vétérinaires, l'une à Aix-la-Chapelle, l'autre à Zutphen. La marche des événements ne lui permit pas de remplir toute sa mission; mais le roi des Pays-Bas utilisa les plans d'organisation pour Zutphen, et cet établissement existe encore. Plus heureux en 1829, Huzard mena à fin le travail de création de l'école de Toulouse, qu'il a officiellement ouverte à une nouvelle branche de l'enseignement, celle qui est toute spéciale à la connaissance des maladies du gros bétail. Membre du comité de la vaccine, il contribua beaucoup à la propagation de cette importante découverte.

Huzard a appartenu à un grand nombre de sociétés savantes, au développement ou à l'illustration desquelles il a concouru par des travaux qui portaient un cachet tout particulier; il a été l'un des fondateurs de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, et il était entré à l'Académie des Sciences lors de la formation de l'Institut, en 1795. Il était parvenu à créer une bibliothèque spéciale de plus de quarante mille volumes, dont il annota les plus rares. Il publia, en outre, les ouvrages suivants : *Almanach vétérinaire*, avec Chabert et Flandrin; 1782, in-12; — *Essai sur les maux aux jambes des chevaux*; 1784, in-8°; — *Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets*; 1785, in-8°. Cet écrit eut quatre éditions; la dernière parut en 1797; — *Instruction sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en santé sur les routes et dans les camps*, imprimé par ordre du comité de salut public, an II (1794), in-8°; nouvelle édition, 1817 : ce petit ouvrage, qui eut un grand nombre d'éditions, fut tiré à plus de 60,000 exemplaires; — *Essai sur les Maladies qui affectent les Vaches laitières des faubourgs et environs de Paris*; 1794, in-8°; — *Instruction sur l'Épidémie des Vaches*, etc.; 1796, in-8°; — *Instruction et nouveau Rapport imprimés en France et en Allemagne et relatifs à la Maladie des Bêtes à cornes qui a régné dans le département des Forêts*; 1797, in-8°; — *Instruction sur les Maladies inflammatoires et épizootiques, et principalement sur celle qui affecte les bêtes à cornes des départements de l'est, d'une partie de l'Allemagne et des parcs d'approvisionnement des armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle*, publiée par le conseil d'agriculture; 1797, in-8°; — *Mémoire sur la Péripneumonie chronique, ou phthisie pulmonaire qui affecte les Vaches laitières de Paris et des environs, avec les Moyens curatifs et préservatifs de cette maladie, et des Observations sur l'usage du lait et de la viande des vaches malades*, an VIII (1800), in-8°; — *Comptes-rendus à la Classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut national de la vente des laines du troupeau de Rambouillet pendant les années IX-XI* (1801-1803) (avec Tessier), in-4°; — *Instruction sur l'Amélioration des Chevaux en France, destinée principalement aux cultivateurs*; an X (1802), in-8°; — *Compte-rendu à l'Institut national des améliorations qui se font dans l'établissement rural de Rambouillet, et principalement de celle des bêtes à laine, et de la vente qui a eu lieu le* 15 *prairial an XI* (1803); in-4°; — *Notice biographique des différentes éditions du* Théâtre d'Agriculture *d'Olivier de Serres*, lue à la Classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut de France, le 23 mai 1806; in-4°; — *Instructions et Observations sur les Maladies des Animaux domestiques, avec les moyens de les guérir, de les conserver en santé, de les multiplier, de les élever avec avantage*, etc., publiées avec Chabert et Flandrin, 1812, 6 vol. in-8°; les IV[e], V[e] et VI[e] volumes ont eu une 3[e] édit. de 1812 à 1824; — *Instruction sommaire sur la Maladie des Bêtes à Laine, appelée* Pourriture; avec Tessier, 1822, in-8°; — *Conjectures sur l'origine ou l'étymologie du nom de la Maladie connue dans les chevaux sous le nom de* Fourbure, auxquelles on a ajouté des notes bibliographiques sur quelques anciens ouvrages de vétérinaire; 1827, in-8°; — *Notes bibliographiques sur l'ouvrage d'Hortensio Lando, intitulé :* Sermoni funebri de' vari autori nella morte di di-

[illegible] et autres d'un grand nombre de [illegible] avec recueils scientifiques [illegible], la Feuille du Cultivateur, aux [illegible] Société centrale d'Agriculture, [illegible] de l'Agriculture française, etc.; [illegible] articles d'économie domestique [illegible] et d'art vétérinaire, insérés dans le [illegible] d'Agriculture de la Section d'Économie rurale de l'Académie des Sciences, qui a eu deux éditions; dans le nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, édité par Deterville. On connaît encore de lui un Mémoire sur les causes qui [illegible] à la guérison des fractures dans les grands animaux, et sur quelques moyens simples propres à contribuer à cette guérison, inséré dans les Mémoires de la Société Agraire de Paris. Enfin, Huzard a été l'éditeur du Traité des Haras et des Mulets, de Hartmann, 1788, [illegible] et de plusieurs ouvrages de Bourgelat, qu'il a enrichis de notes importantes.

E. Gayot.

Éloge de Huzard, par [illegible], Pariset et Rainard. — Notice biographique sur Huzard, par le baron Sylvestre, Héricart et Rainard.

HVITFELD de Odderberg (*Arrild*), homme d'État et historien danois, naquit en 1549, à Bergen (Norvége), où son père était commandant, et mourut le 13 décembre 1609. Après avoir voyagé, il entra dans l'administration, fut nommé sénateur en 1586, et chancelier du royaume en 1588. Il se démit de ces fonctions quelque temps avant sa mort. Il avait rempli diverses missions diplomatiques en Angleterre (1597), en Hollande et à Brême (1602). On a de lui : *Danmarks Riges Krønike, tilligemed Bispekrønike* (Chronique du royaume de Danemark, avec la chronique épiscopale); Copenhague, 1595-1604, 10 vol. in-4°. L'édition de 1652, 2 vol. in-fol., est moins correcte que la première, mais elle contient en outre : *Erkebiskops Jens Grands Historie* (Histoire de l'archevêque Jean Grand), qui a été aussi publiée à part par Hermansson en 1636 et en 1650, in-8°. La chronique de Hvitfeld s'arrête en 1559. Le style en est assez pur, et les faits y sont exposés avec clarté et simplicité. L'auteur flatte la noblesse et le clergé. Il a commis un assez grand nombre d'erreurs, quoique sa haute position le mît à même de recourir aux documents originaux et qu'il en ait inséré plusieurs dans son ouvrage. Il travailla à la *Chronique de Frédéric II* par Resen, et il édita : *Andreas Sunonis Versio legum provincialium Scaniæ latina*; Copenhague, 1590, in-4°; — *Den Norske Hirdskraa* (Le Droit antique norvégien), traduit de l'ancien norvégien en danois; Copenhague, 1594, in-4°; — *Jens Mortensens norske Krønike* (Chronique norvé-

[illegible]

[illegible] Danmark [illegible] par [illegible] vii [illegible] Literat[illegible] norsk [illegible] Ch. [illegible], IV. VI [illegible]

HWIID (*André* [illegible]) [illegible]nois, né le 20 octobre [illegible] son père était [illegible] voyages aux frais [illegible] dia à Goettingue [illegible] rendit ensuite en [illegible] plusieurs cardinaux [illegible] retour, il fut nommé [illegible] collége de la [illegible] *ineditæ Versionis* [illegible] *latinæ*; Rome, 17[illegible] ce fragment, [illegible] Dwell, à Oxford, en 1[illegible] *de indole codicis* [illegible] *sareo-Vindobonensis* [illegible] *Udtog af en Dagbog* [illegible] 1780 (Extrait d'un J[illegible] magne, en Italie, en [illegible] de 1777 à 1780); [illegible] appendice, 1788, [illegible] *Briefwechsel* de [illegible] ces dans *Orientalische* [illegible] t. X, XVII, XXI, et [illegible]

Minerva, 1796, t. II, p. [illegible] *Mindeskrift* [illegible] boekom, livr. II, avec [illegible] norsk *Litteraturlex* [illegible]

HYBRÉAS (Ὑβρέας) [illegible] orateur grec, vivait [illegible] J.-C. Son père lui [illegible] mule et un chariot. Il [illegible] vie à voiturer du bois. Il [illegible] leçons du rhéteur [illegible] nommé à son retour [illegible] (ἀγορανόμος) de sa ville [illegible] ces fonctions, il acquit [illegible] pliqua aux affaires pub[illegible] sonnage le plus influent [illegible] vant Strabon, le plus [illegible] temps. On cite de lui un [illegible] orateur, qui avait un [illegible] fluence sur la ville de [illegible] fait un usage tyrannique [illegible] tu es un mal nécessaire [illegible] pouvons ni vivre avec [illegible] Antoine pillait l'Asie [illegible] Philippes, Hybréas [illegible] pas une double contribution [illegible]

triumvir : « Si tu veux, lui dit-il, que nous payions deux tributs dans un an, donne-nous deux étés et deux automnes dans la même année. » L'invasion de l'Asie Mineure par les Parthes, sous les ordres de Labienus et de Pacorus, ne rencontra de résistance sérieuse qu'à Laodicée et à Mylasa. Hybréas, qui dirigea la défense de cette dernière ville, se réfugia à Rhodes pour se soustraire à la colère de Labienus. Sa maison et ses biens furent mis au pillage. Il rentra à Mylasa après l'expulsion des Parthes. Tous ses ouvrages sont perdus, et on ne connaît de lui que deux ou trois passages cités par Sénèque. Y.

Plutarque, *Anton.*, 24. — Strabon, XIII, p. 630; XIV, p. 659, 660. — Westermann, *Gesch. d. Griech. Beredtsamkeit*, 86, n° 20.

HYBRIAS (Ὑβρίας), de Crète, poëte lyrique grec, d'une époque incertaine, mais probablement antérieure de plusieurs siècles à l'ère chrétienne. On a de lui une chanson ou *scolie* militaire qui nous a été conservée par Athénée (XV, p. 695-6), par Eustathe (*ad Odyss.*, p. 276, 47) et dans l'*Anthologie Grecque* (Brunck, *Analec.*, vol. I, p. 159); en voici la traduction : « J'ai pour richesse une grande lance, et une épée, et un bon bouclier de peau, défense du corps. Avec cela je laboure, je moissonne, je presse le doux vin de la vigne, je me fais appeler maître. Et ceux qui n'osent pas porter lance et bon bouclier de peau, tous ceux-là tombent à genoux devant moi, m'adorent comme leur seigneur et me traitent de grand roi. » Y.

Jacobs, *Anthol. Græca*, t. I, p. 98; t. VI, p. 307. — Ilgen, *Scholia seu Carmina Conviv. græca*, p. 102.

HYDE (*Anne*), première femme du duc d'York, frère de Charles II, roi d'Angleterre, dont il fut le successeur sous le nom de Jacques II. Elle naquit en 1637, et mourut en 1671. Anne était fille d'Édouard Hyde, comte de Clarendon, chancelier de l'échiquier sous Charles Ier, grand-chancelier sous Charles II, et de Françoise Ailesbury. Lord Hyde avait suivi Charles II sur le continent et partagé sa mauvaise fortune pendant le protectorat. En 1659, tandis que le parlement anglais agitait la question du rétablissement de la monarchie, la famille royale se trouvait à La Haye. Anne Hyde était alors fille d'honneur de la princesse d'Orange, sœur de Charles et de Jacques. Anne n'était pas jolie; dans plusieurs mémoires de son temps elle est même dépeinte comme *fort laide*; mais sa grande *courtoisie* faisait oublier qu'elle avait la bouche *extraordinairement fendue*, et les yeux *fort éraillés*. D'ailleurs elle avait une assez belle taille, beaucoup d'esprit et un grand air. Ces agréments-là séduisirent le prince Jacques. Anne eut l'habileté d'obtenir de lui une promesse de mariage qui tranquillisa sa conscience sur leur liaison secrète, dont les suites devinrent bientôt si apparentes que le jeune prince se détermina à épouser clandestinement sa maîtresse. Ce nouvel engagement eut lieu en Angleterre peu après la restauration des Stuarts sur le trône, en 1660. Mais la grande difficulté était de faire accepter l'union légitime des deux amants par la famille royale. Néanmoins, Charles II, bien qu'il apprît cette mésalliance avec beaucoup de déplaisir, ne résista pas longtemps aux instances de son frère pour lui faire reconnaître la validité de son mariage. Les princesses ne devaient pas se montrer aussi accommodantes. Prévoyant sans doute leur opposition, le père de l'épouse du duc d'York, feignant d'être indigné de la conduite de sa fille, conseille au roi de la faire enfermer à la Tour, et n'ayant pas réussi à attirer sur la tête d'Anne la colère d'un prince naturellement débonnaire, il séquestra la jeune femme dans son appartement, où, en apparence à son insu, Jacques trouva moyen d'avoir accès. Pour récompenser Hyde de cette petite comédie dont probablement il ne fut pas dupe, mais qui témoignait, à la vue du public, de son respect pour ses maîtres, Charles éleva ce courtisan bien appris aux honneurs de la pairie, et lui fit un présent de 20,000 livres sterling. Anne, cependant, avait encore bien des obstacles à vaincre pour parvenir à se faire accorder le rang et le titre de duchesse d'York. La princesse d'Orange, qui se trouvait alors à Londres, déclara qu'elle ne souffrirait jamais qu'une femme qui s'était tenue debout derrière son fauteuil, comme une *domestique*, eût sur elle le droit de préséance dont devait jouir à la cour l'épouse du frère du roi. La reine mère, Henriette de France, vint à son tour signifier son opposition à une alliance qu'elle regardait comme un déshonneur pour les deux maisons de Stuart et de Bourbon. Les ennemis politiques de Hyde agirent ensuite avec une audacieuse malice, qui faillit effectuer la rupture des engagements contractés par le duc d'York avec Anne. Sous leur pression, plusieurs seigneurs de la cour attestèrent son inconduite antérieurement à son mariage. Un d'entre eux, Charles Berkeley, affirma avec serment qu'elle avait été autrefois sa maîtresse, et il y eut des théologiens et des légistes qui soutinrent, en présence du duc, que le mariage d'un prince du sang n'était pas valide s'il n'avait pas préalablement reçu la sanction du souverain. Ces résistances et ces machinations finirent par ébranler la confiance qu'avait Jacques en son épouse. Il cessa d'aller la voir, et assura la famille royale qu'il ne considérait plus Anne comme sa femme légitime. Mais, peu de temps après, Anne ayant donné le jour à un fils, la tendresse du duc pour elle se réveilla; les protestations d'innocence de cette jeune mère, corroborées par la rétractation de ses accusateurs, chassèrent de l'esprit de Jacques les doutes qu'on y avait fait naître. La reine douairière consentit à appeler Anne sa fille; la princesse d'Orange, qu'on eût moins aisément décidée à la traiter de sœur, mourut; et la duchesse d'York, heureuse d'occuper enfin à la cour d'Angleterre et dans la famille

[illegible]

... Camille Lusson.

... History of England.

HYDE (Thomas), ... orientaliste anglais, ... (comté d'York), le ... mai 1636, ... Oxford, le ... février 1703. Après avoir ... de son père, ministre à Billingsley, les premiers ... des langues orientales, il fut ... au collège ... à Cambridge, en 1652. ... qui y enseignait l'arabe, lui inspira ... pour la persan, qu'il étudia ... de succès. La connaissance qu'il avait de cette langue le fit juger propre, malgré sa jeunesse, à prendre part à la publication de la *Bible polyglotte* de Londres. En 1653 il se rendit à Londres dans ce but. Il ... la traduction en ... langue du *Pentateuque*, faite par Jacob ben Joseph de Tus (...) et imprimée en 1546, à Constantinople, ... ; il ... la traduction latine qui accompagne le texte persan dans cette polyglotte, et il fut chargé en même temps du soin de surveiller l'impression des textes arabe, syriaque et persan. En 1658 il entra ... au collège de la Reine à Oxford, et bientôt après il fut nommé professeur d'hébreu. Il succéda en 1691 à Pocock dans la chaire d'arabe. Nommé vers 1659 conservateur adjoint de la Bibliothèque Bodleyenne, en remplacement de ..., il en devint plus tard conservateur en chef. Sous les règnes de ...

[illegible]

l'église ...

On a ... d'un jeune ... langues classiques ... aussi ... et l'histoire des ... et de l'histoire des ... qu'il fit lui-même ... heureux, c'est ... le premier ... mais il est du moins ... tion et les ... sujets qui peut-être ... temps négligés, ... pendant d'une si grande ... de l'antiquité.

On a de Hyde : ... *principia* ... Oxford, 1665, ... Tancrède, ... de Hyde, ... Catalogus ... Bodleyanae ... Oxford ...

[illegible]

qui est à la fin de ce volume, est une réfutation de la critique que ce Père avait faite, dans la préface de sa *Pharmacopœa Persica* (Paris; 1681, in-8°), de la version persane des Évangiles dans la Polyglotte de Londres que Hyde avait revue et qu'il avait traduite en latin; — *De Ludis orientalibus Libri II, quorum prior historiam Schahiludii continet, cum prolegomenis; alter historiam cæterorum Orientis ludorum exhibet*; Oxford, 1694, 2 vol. in-8°, fig.; 2e édit., 1702, in-8°. Dans le premier livre, consacré au jeu des échecs, il recherche l'origine et les diverses modifications qu'il a subies en Orient et en Europe. A la suite de ces recherches, on trouve le texte hébreu et une traduction latine de deux petits poëmes sur ce jeu, l'un d'Abraham ibn-Essa et l'autre de Bousemior-ibn-Zachjia, rabbin né dans le midi de la France. Le deuxième livre traite des autres jeux usités dans l'Orient. Hyde les compare avec des jeux analogues en usage parmi les Grecs, les Latins et même dans l'Europe moderne. Lacroze reproche à l'auteur de cet ouvrage d'avoir fait de trop nombreux emprunts à Saumaise, sans même le nommer; — *Historia Religionis veterum Persarum, necnon eorum Magorum liber Sad-der, Zoroastris præcepta, seu religionis canones continens, e persico latine versus, cum appendice*; Oxford, 1700, in-4°, fig.; 2e édit. revue et augm., due à Hunt et à Costar, sous ce nouveau titre: *Veterum Persarum, Parthorum et Medorum Religionis Historia*; Londres, 1760, in-4°, planches. C'est l'ouvrage capital de Hyde. On ne peut nier qu'il n'ait su tirer parti de ce qu'on trouve sur la religion des Perses dans les anciens écrivains grecs et dans quelques auteurs persans postérieurs à l'hégire. Mais, privé des documents les plus essentiels, entre autres des livres sacrés des anciens Perses, que l'Europe ne possédait pas encore, il dut nécessairement se faire de cette religion des idées fort erronées. C'est ainsi qu'il assure que le monothéisme régna d'abord parmi les Perses; qu'il s'altéra plus tard en se mêlant au sabéisme; qu'Abraham le ramena à sa pureté primitive, et qu'il s'altéra de nouveau par un second mélange avec le culte des astres. Au commencement du dix-huitième siècle on n'était pas encore en mesure de relever ces singulières erreurs. L'érudition de l'auteur fit illusion, et, plein de confiance en un savant qui, au jugement même de Herder (1), s'était pénétré profondément de l'esprit de l'Orient, on reçut son ouvrage avec faveur, et on crut qu'il présentait un tableau fidèle de l'ancienne religion des Perses. Cette opinion tomba plus tard, d'abord devant les critiques de l'abbé Foucher, qui en 1759 commença de publier, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, une série d'articles sur cette religion, et ensuite devant celles d'Anquetil Duperron, qui avait apporté en France les livres sacrés des Perses, et qui avait sur ce sujet des notions beaucoup plus près de la vérité que celles de Hyde et de l'abbé Foucher. — Les divers ouvrages de Hyde, sauf son *Histoire de la religion des Perses*, ont été réunis et publiés avec quelques opuscules inédits qu'il avait laissés, sous ce titre : *Syntagma Dissertationum quas olim Th. Hyde separatim edidit*; Oxoniæ, 1767, 2 vol. in-4°. Cette publication est due à Gr. Sharp. Les opuscules inédits qu'elle contient sont : *Specimen Maimonidis more nevochin lingua et caracterib. arabicis cum interpretatione latina et notis*; — *Specimen Historiæ Timuri, arabice, persice et latine*; — *Specimen Cantici primi divini poetæ Hafiz*; — *Oratio de Linguæ Arabicæ Antiquitate, Præstantia et Utilitate*, discours prononcé par Hyde le 18 mai 1692 en commençant ses leçons d'arabe; — *Commercium Epistolicum*, recueil de trente lettres écrites et reçues par Hyde; — enfin un essai de Gr. Sharp sous ce titre : *Appendix de Lingua Sinensi aliisque linguis orientalibus*. Michel Nicolas.

Biograph. Angl., tom. IX. — *Préface* de Walton à la *Bible polyglotte* de Londres. — *Discours sur les princip. éditions des Bibles polyglottes*; Paris, 1713, in-12. — Meyer, *Gesch. der Schrifterklær.*

HYDE DE NEUVILLE (*Jean-Guillaume*, baron), homme politique français, né à La Charité-sur-Loire, le 24 janvier 1776, mort à Paris, le 28 mai 1857. Son père, Anglais d'origine, propriétaire de la terre de Neuville, acheta en 1788 une belle manufacture; la révolution le ruina. Le jeune Hyde de Neuville, élève du collége du cardinal Lemoine, ne voulut pas y rester lorsque son professeur, qui avait refusé le serment à la constitution, fut remplacé par un prêtre assermenté. Il acheva ses études par les soins particuliers du professeur démissionnaire. A peine âgé de seize ans, il se mêla à la politique, et, lors du procès de Louis XVI, il servit d'escorte à Malesherbes, et c'est en s'appuyant sur son bras que le défenseur du monarque déchu quitta pour la dernière fois la barre de la Convention. On dit même qu'il avait écrit à un membre de la Convention pour s'offrir à défendre le roi; mais il n'avait pas dû tarder à comprendre que s'il pouvait y avoir quelque courage dans cette démarche, elle ne manquait pas non plus de présomption. Revenu auprès de sa mère, il se concilia l'estime des gens de bien dans la Nièvre, en plaidant pour un père de famille accusé d'avoir mal parlé de la république, et qu'il réussit à tirer de danger. Peu de temps après, il enleva de vive force quelques prisonniers qu'il sauva. Les princes proscrits entrèrent alors en relation avec ce jeune partisan de leur cause; mais Hyde fut enfin arrêté à Cosne. Mis en liberté provisoire, il vint à Paris, d'où, sous le faux nom de Paul Berry, il entretint une correspondance suivie avec le comte d'Artois. Il devint un des principaux agents de ce prince, fit plusieurs voyages en Angleterre, et

(1) Herder, *Adrastea*, tom. VI, pag. 62 de l'édit. de Leipzig, 1804.

[illegible] ... Le 18 brumaire vint [illegible]. Hyde de Neuville et le chevalier [illegible], [illegible] de Louis XVIII, [illegible] plusieurs [illegible] de [illegible] avec plusieurs des brochures dans lesquelles étaient expliqués les principes de la [illegible]. Hyde de Neuville ne s'arrêta pas là : il eut, sous le nom de Xavier, avec le général Bonaparte, une entrevue au palais du Luxembourg, dans laquelle il lui proposa de rétablir la maison de Bourbon sur le trône. Le premier consul refusa. Dès lors Hyde de Neuville dut être considéré comme un ennemi déclaré du nouvel ordre de choses. La police de Fouché signala la culpabilité de M. Hyde dans tous les [illegible] sur les complots contre le gouvernement, et notamment dans celui qu'il fit à l'occasion de l'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse an IX. Un rapport de Fouché l'ayant désigné comme un des principaux auteurs de cette entreprise, Hyde de Neuville imprima un mémoire pour se disculper, et, tout en repoussant cette accusation, il ne craignit pas de faire profession publique de dévouement à la cause de [illegible]. « Comme royaliste, disait-il dans cet écrit, je réclame le bénéfice de la dernière pacification des royalistes négociée par moi; comme accusé d'avoir pris part à l'attentat du 3 nivôse, je réclame des juges. » Le premier consul, à qui le général Duroc remit le mémoire de Hyde de Neuville, demanda au ministre de la police un second rapport, à la suite duquel son nom fut rayé de la liste des conjurés et de la procédure. Fouché a souvent déclaré depuis qu'une erreur de signalement lui avait fait porter le nom de Hyde de Neuville dans son premier rapport sur l'affaire du 3 nivôse. Après ces événements, Hyde de Neuville se retira à Lyon, et vécut quelques années caché dans une maison sur les bords de la Saône, où, sous le nom de docteur Roland, il obtint une médaille pour la propagation de la vaccine. Mme Hyde de Neuville, à force de démarches, avait obtenu de Fouché la promesse que si son mari faisait acte de soumission au gouvernement impérial, il obtiendrait sa tranquillité et la levée du séquestre qui avait été mis sur ses biens; Napoléon se montra plus exigeant, et parla d'un acte de fidélité : Hyde de Neuville se refusa à signer cet acte, et pour se

[illegible] l'Amérique [illegible] Neuville [illegible] quelques jours à Lyon, [illegible] tinent qui le transporta [illegible] une habitation [illegible] de celle où [illegible] rope. En [illegible] de Neuville [illegible] Hohenlinden. [illegible] le duc d'Angoulême [illegible] gédie en Espagne; il [illegible] pôt venir se mettre [illegible] bons.

La restauration [illegible] Neuville débarqua [illegible] ment reçu à la cour, [illegible] tions diplomatiques, [illegible] terre chargé d'une [illegible] amener la paix entre [illegible] Unis. Il résidait [illegible] Londres, il partit pour [illegible] crète d'y préparer [illegible] Napoléon pour les [illegible] au souverain de l'île [illegible] ment de fortune. Hyde [illegible] quentes entrevues avec [illegible] famille impériale, et il [illegible] crut prudent de [illegible] muni de lettres patentes [illegible] des négociations. Il [illegible] au roi des pleins pouvoirs [illegible] laissa traîner les choses [illegible] pereur, averti, débarqua [illegible] et arriva aux Tuileries. Hyde [illegible] pagna d'abord la famille [illegible] revint à Paris porteur [illegible] Louis XVIII pour la [illegible] ment provisoire. Ces [illegible] blanc. Hyde de Neuville [illegible] le maréchal Macdonald, [illegible] saient les sommités [illegible] après la bataille de W[illegible] peine à en rallier [illegible] Louis XVIII nomma Hyde [illegible] de la Légion d'Honneur [illegible] électeurs de la Nièvre [illegible] à la chambre introuvable [illegible] côté droit, et sanction[illegible] voie toutes les [illegible] jorité lui avait [illegible]

mant secrétaire de la chambre. Il était plus modéré pourtant dans ses actions, et on prétend qu'il empêcha l'exil du maréchal Massena, en demandant le renvoi au ministre de la guerre de la proposition que plusieurs députés avaient faite pour l'exclure de la loi d'amnistie. En 1816 Hyde de Neuville fut nommé ambassadeur aux États-Unis, où il négocia un traité de commerce entre ce pays et la France. Les officiers que la loi avait proscrits n'eurent qu'à se louer de ses procédés. En arrivant aux États-Unis il avait trouvé à l'ambassade un magnifique portrait de Napoléon peint par Gérard ; il prit sur lui de l'envoyer à Joseph Bonaparte. On voulut incriminer cette conduite auprès du roi : « Cela est bien ! dit Louis XVIII en retournant le mot de Napoléon, cela est chevalier, cela est français ! » Pendant que Hyde de Neuville était aux États-Unis, le roi le créa baron. Rappelé en 1821, et réélu dans la Nièvre, il refusa l'ambassade de Constantinople, pour remplir son mandat à la chambre, où il se fit remarquer par son zèle monarchique, notamment en demandant avec insistance l'expulsion de son collègue Manuel. Appelé à l'ambassade de Portugal, il se trouvait à Lisbonne lors de la révolte de palais qui faillit enlever la couronne au roi Jean VI au profit de la reine sa femme ou de dom Miguel. Hyde de Neuville vint courageusement à la tête du corps diplomatique apporter son secours au faible et malheureux monarque, qui le nomma comte de Bemposta. Élu de nouveau dans la Nièvre (1824), il sollicita et obtint un congé, qui lui permit de siéger à la chambre, où il blâma des actes relatifs à la guerre d'Espagne, défendit la Grèce et l'Irlande, et attaqua l'agiotage de la bourse et du syndicat. Dans la discussion relative à l'indemnité des émigrés, il demanda que les rentiers de l'État ruinés par la révolution fussent admis à l'indemnité. Son ambassade fut supprimée, et il se trouva mis en disponibilité. Il déplut encore au ministère par ses révélations sur les marchés Ouvrard et sur les énormes dépenses de l'expédition d'Espagne. On lui enleva son traitement. Il fut réélu en 1827 à la chambre, après avoir ainsi résumé son opinion : « Nous désirons que la France évite tous les excès, qu'elle ne soit ni révolutionnaire ni mystique, mais religieuse, mais monarchique, mais amie sincère de toutes les libertés. » A la chute du ministère Villèle, il reçut le portefeuille de la marine dans le ministère Martignac (mars 1828). Cependant, comme le dit Châteaubriand, ses opinions libérales étaient antipathiques à Charles X. Hyde de Neuville signala son administration de la marine par d'utiles améliorations dans le système colonial de la France ; il s'éleva avec force contre ce qu'il appelait l'infâme trafic de la chair humaine, et poursuivit avec vigueur l'accomplissement des mesures prises contre les négriers ; il prit aussi une part active à l'émancipation de la Grèce. Après l'avénement du ministère Polignac, il reprit à la chambre son rôle de défenseur de la charte, et soutint dans une brochure les droits de la reine dona Maria au trône de Portugal en attaquant la protection accordée à dom Miguel.

En 1830 Hyde de Neuville ne faillit point à la cause royale, et seul, entre tous les députés de la droite, il osa se rendre le vendredi 30 juillet à la chambre des députés pour y plaider la cause du duc de Bordeaux. Il n'y trouva pas d'écho, quoique plus d'un député de la gauche sympathisât secrètement avec lui. Jusqu'au 9 août, Hyde de Neuville crut devoir remplir son mandat et venir à toutes les séances protester à peu près tout seul contre le vide des bancs de l'extrême droite et prendre la parole dans les vérifications des pouvoirs en faveur des députés légitimistes dont l'élection était contestée. Pensant que ses pouvoirs étaient expirés le jour où un nouveau roi fut proclamé, il ne parut pas à la séance royale ; le 11 août il envoya sa démission et rentra dans la vie privée. En 1832 Hyde de Neuville fut compris dans les poursuites intentées par M. Persil contre Châteaubriand. En 1833 il adressa aux chambres une pétition pour demander l'abolition de la loi qui prescrivait le serment politique aux députés, rappelant qu'en 1816 il avait proclamé cette doctrine « qu'aucun pouvoir dans l'État n'avait le droit d'imposer un serment politique, et qu'un député pouvait se refuser à prêter un pareil serment sans rien perdre de son caractère. « Un serment politique, ajoutait-il, ne mène à rien qu'à blesser la morale, qu'à gêner les consciences, et qu'à faire tôt ou tard rougir plus d'un homme de bien. Quarante années d'expérience attestent assez cette affligeante vérité. » Cette pétition fut vivement repoussée. La discussion du traité avec l'Amérique lui fit encore prendre la plume, et il fit paraître un mémoire sur cette question. Retiré dans sa terre de L'Étang, près de Sancerre, où il se livrait tout entier à des travaux agricoles, il vit tomber, en février 1848, le gouvernement de Juillet. Il ne rentra pas dans l'arène politique ; cependant en 1849 il fut porté comme candidat aux élections générales pour l'assemblée législative par le comité royaliste de la rue Duphot, mais il n'obtint qu'un nombre de voix insuffisant. Au mois d'octobre 1851, on le retrouva encore dans les rangs des défenseurs de l'ordre à Sancerre. On a de lui : *Réponse de J.-Guillaume Hyde de Neuville, habitant de Paris, à toutes les calomnies dirigées contre lui, à l'atroce et absurde accusation d'avoir pris part à l'attentat du* 3 *nivôse, avec l'exposé de sa conduite politique;* Paris, 1801, in-8° ; — *Éloge historique du général Moreau ;* New-York, 1814, in-8° ; — *Les Amis de la Liberté de la Presse : Des Inconséquences Ministérielles ;* Paris, 1827, in-8° ; — *De la Question Portugaise ;* Paris, 1830, in-8° ; — *Lettre au* Journal des Débats, *en réponse à deux articles intitulés :* Le Pour et le Contre, ou la révolution et la contre-révolution ; dans *Le Moni-*

[illegible] Ce fut [illegible] Hyder [illegible] il conserva le [illegible] d'Arcot, il dut s'engager [illegible] de répits.

[illegible] traité de 1767 était-elle expirée, que les Mahrattes vinrent de nouveau réclamer le tribut. [illegible] le siége de Seringapatam, [illegible] échoué, ils se dirigèrent sur Bangalore. L'armée du Mysore fut enveloppée et mise en déroute. Hyder n'obtint la paix qu'au moyen de grands sacrifices pécuniaires (juillet 1770). L'année suivante, à l'occasion des nouvelles incursions des Mahrattes, la compagnie des Indes fut mise en demeure de fournir les secours qu'elle avait promis par le traité de 1769. Mais elle se borna à offrir sa médiation. Hyder dut payer une grosse somme pour les contributions de guerre, et céda une partie de son territoire. Les dissensions des Mahrattes lui permirent bientôt de recouvrer ce qu'il avait perdu. Il reprit Sirra et battit, le 5 janvier 1778, un corps de 60,000 Mahrattes, que commandait Hourry-Punt. La guerre recommença en cette année entre la France et l'Angleterre. Lorsque les Anglais se disposèrent à attaquer Mahé, la dernière ville qui restât aux Français dans l'Inde, il leur fit des remontrances, et menaça d'envahir le Carnatic. Il ne put secourir Mahé, parce qu'il était engagé dans une guerre contre les radjahs de Gouti, de Carnoul et de Cudapah. Mais sitôt qu'il eut fait les préparatifs nécessaires, il descendit sur la côte de Coromandel et marcha sur Madras (1780). Après avoir tout saccagé sur son passage, il s'empara de Tchittor, et alla assiéger Arcot, dont il s'empara au bout de six semaines. La victoire qu'il remporta à Conjeveram, le 10 septembre 1780, fut signalée par les cruautés des soldats indigènes, à qui les officiers français arrachèrent un assez grand nombre de victimes. Le 1er juin 1781, il fut battu à Cuddalore, par le général Eyre Coote. La guerre se prolongea, avec des succès divers, jusqu'à la fin de son règne, et occupa même les deux premières années du règne de son successeur, Tippo-Sahib. Hyder était de taille élevée; il avait les traits prononcés et le teint foncé. Quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il était fort éclairé. Tous les Français qui

[illegible] London [illegible] Wilson, London [illegible]

[illegible] de J.-C.), [illegible] (1551). Fils de [illegible] (1508) [illegible] Il fut conduit [illegible] (1512). Il [illegible] prit part à la guerre [illegible] en 936 (1530), une [illegible] pour protéger l'[illegible] s'y maintenir. [illegible] de Kamran, fils de [illegible] bout et du Pendjab, [illegible] ment de Lahore, [illegible] dahar. Voyant [illegible] prince [illegible] gâles de l'Inde, il [illegible] Houmayoun, qu'il [illegible] en 947 (1540). Il [illegible] de s'emparer du [illegible] il réunit un corps [illegible] des montagnes [illegible] Kachmir. Ce fut [illegible] et gouverna [illegible] radjah [illegible] Houmayoun. [illegible] grand et le [illegible] commerce, l'agriculture [illegible] des ouvriers [illegible] nombre d'édifices [illegible] lettres. On a de lui [illegible] *Tarikh i Raschidi* [illegible] en quatre livres [illegible]

avec détails des khans du Moghulistan et des émirs de Kaschgar, à partir de 764 (1353). Les deux derniers renferment un récit pittoresque et animé des événements dont l'auteur fut témoin dans l'Indoustan ou en Kaschmir.

E. BEAUVOIS.

W. Erskine, *A Hist. of India under Baber and Humayun*, t. I, II. — Quatremère, dans *Not. et extr. des Mss.*, t. XIV, p. 486, 488, 489, 512. — Elliot, *Bibliographical Index tho the Historians of muhammedan India*, t. I, 7, 106, 117.

HYGIN (Saint), pape, mort le 8 janvier 142. Il succéda à saint Télesphore, le 6 janvier 138. On croit qu'il était Grec de nation, et l'on rapporte qu'il chercha à maintenir le bon ordre et qu'il établit la distinction des rangs dans le clergé de Rome. On cite son zèle et sa vigilance contre les hérésies de son temps; et cependant il usa d'indulgence envers Cerdon et Valentin. Il mourut après quatre ans et trois jours de pontificat. Saint Pie lui succéda. Les modernes lui donnent la qualité de martyr, quoique les anciens ne disent pas qu'il ait souffert pour la foi. Les deux épîtres décrétales qu'on attribue à saint Hygin sont supposées.

J. V.

Eusèbe, *Chron.* — Père Papebroch, *Acta Sanctorum.* — Père Pagi, *Crit.-histor. chron. in Ann. Eccles.* — Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. des six premiers siècles.* — Baillet, *Vies des Saints.* — Dupin, *Biblioth. des Auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles.* — Richard et Giraud, *Biblioth. Sacrée.*

HYGINUS ou **HIGINUS** (*Caius-Julius*), grammairien latin, vivait dans le premier siècle avant l'ère chrétienne. Il ne nous est connu que par une courte notice de Suétone. « C.-J. Hyginus, affranchi d'Auguste, était Espagnol, dit ce biographe, quoique certains auteurs le fassent naître à Alexandrie, d'où César l'avait, disent-ils, amené à Rome dans son enfance. Il suivit avec ardeur et imita Cornelius Alexandre, grammairien grec, que, pour sa profonde science de l'antiquité, beaucoup d'auteurs ont surnommé *Polyhistor*. Il administra la Bibliothèque du Palais, ce qui ne l'empêcha pas de donner des leçons à beaucoup d'élèves. Il fut intimement lié avec le poëte Ovide et l'historien Caius Licinius, personnage consulaire. Il raconte que Hyginus mourut pauvre et n'avait vécu que de ses libéralités. » Pline, Aulu-Gelle, Servius, Macrobe et d'autres auteurs anciens citent sous le nom d'Hyginus et de Caius-Julius Higinus plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus et dont voici les titres : *De Urbibus Italicis* ou *De Situ Urbium Italicarum*, en deux livres au moins ; — *De Proprietatibus Deorum* ; — *De Diis Penatibus* ; — *De Virgilio* ou *Commentaria in Virgilium*, en cinq livres au moins ; — *De Familiis Trojanis* ; — *De Agricultura*, en deux livres au moins ; — *Cinnæ Propempticon* ; — *De Vita Rebusque Illustrium Virorum*, en six livres au moins ; — *Exempla* ; — *De Arte Militari*. Il ne reste de ces divers écrits que des fragments insignifiants ; mais on a sous le nom d'Hyginus deux ouvrages à peu près entiers, savoir : *Fabularum Liber* : c'est une suite de deux cent soixante-dix-sept légendes mythologiques, avec une généalogie des dieux comme introduction. Bien que la plupart de ces histoires fabuleuses soient empruntées à des sources connues, l'auteur les présente quelquefois avec des circonstances nouvelles qui leur donnent un certain prix pour les mythographes ; — *Poeticon Astronomicon Libri IV*, adressés à un certain M. Fabius. Le premier livre, intitulé *De Mundi ac Sphæræ ac utriusque partium Declaratione*, commence par une esquisse générale du plan de l'auteur et par une définition des termes techniques *Mundus*, *Sphæra*, *Centrum*, *Axis*, *Polus*, etc.; le second livre, *De Signorum Cœlestium Historiis*, comprend une exposition des légendes relatives à quarante et une des principales constellations, avec une notice des cinq planètes et de la voie lactée ; le troisième livre, *De Descriptionibus Formarum Cœlestium*, contient le compte détaillé du nombre et des arrangements des étoiles dans les constellations ; le quatrième livre, *De quinque Circulorum inter corpora cœlestia Notatione et Planetis*, traite des cercles de la sphère céleste, des cours du Soleil et de la Lune, et du mouvement des planètes. Ces deux ouvrages témoignent d'une telle ignorance et sont écrits d'un style si négligé et si barbare qu'on ne peut les regarder, dans leur forme actuelle, comme l'œuvre de l'époque la plus florissante de la littérature romaine. On a tour à tour placé l'auteur sous Domitien, sous les Antonins, dans les derniers jours de l'empire. D'après la conjecture la plus vraisemblable, ces deux productions sont des extraits de deux ouvrages plus anciens aujourd'hui perdus. Ces deux extraits sont du quatrième ou du cinquième siècle. Les *Astronomica* parurent d'abord à Venise, 1475, in-4°, et furent réimprimées quatre fois à Venise avant la fin du quinzième siècle. L'édition princeps des *Fabulæ* est de Bâle, 1535, in-fol., dans un volume qui contenait aussi les *Astronomica*, Palæphatus Phornutus, Fulgentius, etc. Les deux ouvrages ont été réimprimés dans les *Mythographi latini* de Muncker, Amsterdam, 1681, in-8°, et dans les *Mythographi latini* de van Staveren ; Leyde et Amsterdam, 1742, in-4°. La meilleure édition séparée des *Fabulæ* est celle de Schefer, Hambourg, 1674, in-8°.

Il existe sous le nom d'Hyginus ou Hygenus divers fragments relatifs à la *Gromatique*, ou arpentage, dans les recueils des *Agrimensores* de Turnèbe, de Rigault, de Goesius, et dans les *Gromatici veteres* de F. Blume (*voy.* pour plus de détails sur les *Agrimensores* l'article Frontin). On a encore d'Hyginus un traité *De Castrametatione*, publié avec d'autres ouvrages sur l'art militaire par Scriverius ; Anvers, 1607, 1621, in-4°. R. H. Scheel en donna une seconde édition sous ce titre : *Hygini Gromatici et Polybii Megalopolitani de Castris romanis quæ exstant, cum notis et animadversionibus*, qui-

[illegible] Astronomie, [illegible] le Théocrite [illegible] vol. X, p. 280. Il n'est pas probable que l'auteur des traités grammaticaux et de mythologie soit le même que le mythographe, et [illegible] l'un ni l'autre avec [illegible].

[illegible] — Recueil de Sc[illegible], Commentat., XVI. [illegible] dans le [illegible] vol. VII, p. 187. [illegible] dans la Zeitschrift für Alterthumswissenschaft, année 1846. — Smith, Dictionary of Greek and Roman Biography. — Bunte, Dissert. de Caii J. Hygini [illegible] vita et scriptis; Marbourg, 1846, in-8°.

HYLANDER (André), orientaliste suédois, né le 23 février 1750, à Tunlunda (diocèse de Skara), où son père était pasteur, mort le 1er juillet 1830. Il fut nommé en 1776 docent de langues orientales et de grec, et, en 1798, professeur de théologie à l'université de Lund. Parmi ses ouvrages il suffit de citer : Specimen operis cosmographici Ibn el Vardi; Lund, 1784-1813; 22 parties in-4°, réunies par le fils de l'auteur, ibid., 1823, contenant le texte arabe et une traduction latine de l'introduction et des cinq premiers chapitres du Kharidet-al-Adjaib; — Samling af Tal och Predikningar hallne vid olika tillfällen (Recueils de Discours et de Sermons prononcés en diverses occasions); ibid., 1791-1804, 2 part.

Son fils unique, Sven HYLANDER, né le 5 décembre 1797, mort le 19 avril 1825, devint en 1818 docent d'histoire littéraire, à l'université de Lund, et fit plusieurs excursions scientifiques en Suède, en Danemark, en Normandie. On a de lui : De literarum in Suecia Studiis seculo V, part. I; Lund, 1818; — Catalogus reliquiarum sanctorum in ecclesia Lundensi; ib., 1820; — Acta, Litteræ et Observationes ad Historiam Scandinavicam medii ævi et recentioris ævi; ib., 1821. BEAUVOIS.

W. Faxe, Tal vid A. Hylanders jordfästning, avec une not. biograph. par H. Reuterdahl; Lund, 1830. — A. Lidbäck et H. Reuterdahl, Minne af Sv. Hylander; Lund, 1826.

HYLARET (Maurice), théologien et prédicateur français, né à Angoulême le 5 septembre 1539, mort à Orléans à la fin de décembre 1591. Fils d'un marchand de sa ville natale, il entra en 1551 dans l'ordre des Cordeliers, et fit profession l'année suivante. Peu après il vint à Paris, où il acheva ses études. En 1557 il retourna à Angoulême, où il fut ordonné prêtre. De retour à Paris, il suivit un cours de théologie; en 1562 il professa la philosophie et ensuite la théologie, qu'il enseigna jusqu'en 1571. En 1566, se trouvant au chapitre provincial de son ordre qui se tenait à Châteauroux, il disputa publiquement avec le ministre calviniste Godet. En 1568, il vint s'asseoir sur les bancs de la Sorbonne, et fut reçu docteur deux ans après. Il s'appliqua dès lors plus spécialement à la prédication. La réputation

[illegible]
autres [illegible]
[illegible]
promoteurs de la Ligue [illegible]
et par les [illegible]
Cordeliers [illegible]
[illegible]
bon Père [illegible]
avec les Guises. » Ses [illegible]
[illegible]
plectentes; Lyon, [illegible]
[illegible]
[illegible]
in-8°; [illegible]
[illegible]
1591, in-8°; [illegible]
2 vol. in-8°. Du Pin [illegible]
[illegible]
« Nous ignorons [illegible]
posés en latin, [illegible]
françois dans [illegible]
de Couet, [illegible]
titre : Opuscules [illegible]
[illegible]
avec une [illegible]
[illegible]
in-8°.

Jean du Douet, *Vie de Hylaret*, en tête des *Sacræ Decades*. — Niceron, *Mém. pour servir à l'hist. des Hommes Ill. dans la républ. des lettres*, tome XVIII, p. 263. — Du Pin, *Table des Auteurs ecclésiastiques*. — Moréri, *Grand Dict. Histor.* — Ch. Saussey, *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*. — H. Willot, *Athenæ Sodalitii Franciscani*. — Luc Wadding, *Scriptores Ordinis S. Francisci*. — L. Ball, *Sapientia foris prædicans*.

HYPATIE (Ὑπατία), célèbre femme philosophe, née à Alexandrie, sous le règne de Valens, entre les années 370 et 380 de l'ère chrétienne, et morte au mois de mars 415. Fille de Théon, mathématicien distingué, commentateur d'Euclide et de Ptolémée, Hypatie reçut ses premières leçons de son père, qui cultiva de bonne heure ses heureuses dispositions et lui apprit les mathématiques et l'astronomie. Elle s'appliqua surtout à la géométrie. Damascius se sert pour la caractériser du terme γεωμετρική. On sait le mot de Platon sur son école : « Nul n'entre ici qui n'est géomètre. » Ce mot resta vrai pour ses successeurs immédiats, et aussi pour les néoplatoniciens. La géométrie fut pour Hypatie l'initiation naturelle à la philosophie.

Depuis la mort de Julien (en 363) et la réaction contre l'entreprise de l'empereur philosophe, l'école d'Alexandrie, qui s'était compromise en associant sa destinée à celle du polythéisme, était, de la part d'une population naturellement séditieuse et fanatique, l'objet de défiances et de haines qu'on ne prenait plus la peine de dissimuler. Entraînée par la force des choses, plus encore peut-être que par la politique, hors de son sanctuaire, et mise au service d'une cause perdue d'avance, cette école semblait avoir épuisé dans cette courte lutte toute sa vitalité; quand elle voulut rentrer sur le terrain de la spéculation pure, et continuer les traditions pacifiques de ses premiers fondateurs, elle avait perdu sa foi en elle-même et son inspiration. Le mouvement philosophique commençait dès lors à se déplacer. C'est à Athènes, à la fin du quatrième siècle, que le néoplatonisme va chercher un asile suprême et essayer de se retremper aux sources antiques.

Hypatie entendit peut-être le sophiste Prohérésius à Alexandrie; puis elle se rendit à Athènes et y séjourna quelque temps. Plutarque le jeune y enseignait alors, commentant pour la foule Aristote et Platon, et expliquant à un petit cercle de disciples choisis les *Oracles chaldéens* et les secrets de la théurgie. Hypatie partagea-t-elle avec Syrianus le privilége de cet enseignement *ésotérique?* Plutarque la reçut-il dans cette société d'initiés où régnait sa fille Asclépigénie? On ne saurait le dire avec certitude; mais peut-être est-il permis de le conjecturer d'un passage d'une lettre de Synésius, où, parlant d'Hypatie, il se loue d'avoir été, avec son ami Herculéius, spectateur et auditeur de la véritable initiatrice des mystères de la philosophie (1).

(1) Αὐτόπται γάρ τοι καὶ αὐτήκοοι γεγόναμεν τῆς γνησίας καθηγεμόνος τῶν φιλοσοφίας ὀργίων. (Synesius, éd. Pétau, *Lettre* 136, p. 272.)

Quoi qu'il en soit, Hypatie acquit à Athènes une certaine célébrité. De retour à Alexandrie, elle ne tarda pas à s'y faire connaître. Son éloquence, la pénétration de son esprit, ses mâles talents, joints aux grâces et aux vertus de son sexe, attirèrent de toutes parts les yeux sur elle. On nous la représente allant couverte du manteau de philosophe, insouciante de sa beauté, se mêlant familièrement aux hommes les plus distingués, et s'entretenant avec eux, sans que le moindre soupçon l'effleurât, tant elle portait de dignité dans sa conduite et de gravité dans ses discours! Une phrase mal entendue de Damascius a fait croire à quelques critiques qu'elle avait épousé le philosophe Isidore. Damascius ne dit rien de semblable; bien plus, il cite une certaine Domna comme la femme d'Isidore. Synésius, qui lui écrit familièrement et la prie de saluer leurs amis communs, ne fait nulle mention de son mari. Il est donc permis de croire qu'Hypatie se souvint que les Muses étaient vierges. Sa naissance et les traditions de ses maîtres l'attachaient au paganisme : elle y demeura fidèle, moins peut-être par conviction que parce qu'elle pensait avec Thémistius et les païens éclairés de cette époque « que les cultes, n'étant que des formes extérieures et des expressions particulières du sentiment de la divinité, sont indifférents par eux-mêmes; qu'il y a plusieurs voies qui mènent l'âme à Dieu, et que chacun est libre de choisir celle qui lui plaît (1) ». De plus, au moment où l'empereur Arcadius renouvelait les sévères ordonnances de son père contre les adorateurs de Jupiter et de Sérapis, au moment où ces derniers étaient pourchassés jusqu'au fond des campagnes, il n'était pas prudent d'élever autel contre autel. Au reste, le seul fait de lui avoir attribué la pensée de se faire chrétienne prouve qu'elle appartenait à ce paganisme épuré où la religion nouvelle avait recruté plus d'un de ses docteurs, et qui pouvait assez aisément s'accommoder avec les croyances chrétiennes (2).

L'enseignement philosophique languissait à Alexandrie : la chaîne sacrée des maîtres semblait rompue; Hypatie la renoua, et, soit par la curiosité, soit par l'éclat de sa parole, ramena autour d'elle les auditeurs dispersés. Il n'est resté aucune trace dans les auteurs anciens de sa méthode ni de sa doctrine. Nous savons seulement qu'elle était écoutée avec une vive admiration. Suidas raconte qu'un de ses auditeurs s'éprit pour elle d'une violente passion. Le moyen un peu brutal dont elle se servit pour la guérir, s'il

(1) Themistius, *Orat. consul. ad Jovian. Orat. ad Valentem.*

(2) C'est sur une prétendue lettre d'Hypatie à saint Cyrille qu'on s'est appuyé pour prêter à Hypatie l'idée d'embrasser le christianisme. Cette lettre, qu'on lit sous son nom, dans la *Nouvelle Collection des Conciles d'Étienne de Baluze*, tom. I, p. 926, et où perce effectivement un esprit de bienveillance à l'endroit de la religion chrétienne, est évidemment apocryphe. Il y est question de la condamnation de Nestorius qui eut lieu seize ans après la mort d'Hypatie.

[illegible] lorsqu'elle faisait [illegible] de la pudeur (1).

Synésius de Cyrène fut élève d'Hypatie, et garda toute sa vie pour elle les sentiments d'une tendre reconnaissance. L'évêque de Ptolémaïs se consolait des malheurs de sa patrie en correspondant avec elle, et en épanchant dans son sein ses tristesses intimes. « Si je recevais de tes nouvelles, lui écrit-il, si j'apprenais que tu es, comme je l'espère, plus heureuse que moi, je ne serais malheureux qu'à demi (2) »... « Mes enfants, mes amis manquent à mon cœur, et surtout ton âme divine, qui pourrait mieux que tout le reste adoucir pour moi les rigueurs de la fortune (3). » — « O ma mère, ma sœur, ma maîtresse, ma bienfaitrice, mon âme est accablée d'affliction : le souvenir de mes enfants, que j'ai perdus, me tue (4). » Et ailleurs : « A toi seule, lui dit-il, je sacrifierais ma patrie; pour toi je quitterais ces lieux, si j'en avais le loisir (5). » Dans une autre lettre, il lui parle des critiques dont il est l'objet de la part de ceux qui l'accusent d'aimer et de rechercher à l'excès les grâces du langage : il lui envoie avec son *Dion*, et son livre sur l'*Astrolabe*, un *Traité des Songes* qu'il a composé en une nuit, et en appelle à son goût. « Si tu penses qu'il mérite de voir le jour, je le proposerai en même temps aux orateurs et aux philosophes; s'il te paraît indigne des oreilles grecques, et qu'avec Aristote tu places la vérité au-dessus de l'amitié, il restera enseveli dans l'obscurité. Tu me liras la première, car ces pages n'ont pas encore vu le jour (6). » De la correspondance d'Hypatie et de Synésius il ne nous reste que sept lettres de ce dernier, et qui malheureusement n'ont pas grand intérêt (7). Les réponses d'Hypatie ne sont pas venues jusqu'à nous. Ces sept lettres attestent le respect, la haute estime que l'évêque de Ptolémaïs professait pour *la philosophe*, comme il l'appelle, et peuvent nous donner une idée de la considération dont elle jouissait parmi les païens. On pourrait s'étonner de ne pas rencontrer, dans ces lettres de Synésius à Hypatie, un seul mot touchant le christianisme, si l'on ignorait que Syné-

[illegible]

[illegible] Hypatie [illegible] tempérament [illegible] chevêque d'Alexandrie [illegible] fondre d'un [illegible] un jour [illegible] empressée qui [illegible] savait en commun [illegible] les plus considérables [illegible] magistrats, liés d'amitié [illegible] drie Oreste. Ce dernier [illegible] l'archevêque : [illegible] d'empiéter sur leur juridiction [illegible] vinée et en proie à la [illegible] 414 les juifs, vexés par [illegible] contre eux de [illegible] Cyrille les chassa [illegible] après avoir pris de [illegible] gogues. Oreste écrivit [illegible] plaindre de cet abus [illegible] écrivit de son côté pour [illegible] autre circonstance, Oreste [illegible] théâtre un certain [illegible] rax, fougueux partisan de [illegible] accusait de semer des [illegible] aux dernières violences [illegible] verges, au mépris des [illegible] chevêque. Les esprits [illegible] haut point. Des moines [illegible] des montagnes voisines et [illegible] la défense du chef de l'Église [illegible] suitent le préfet, lui [illegible] blessent. Un conflit a lieu [illegible] un moine est saisi et [illegible] Cyrille ne craint pas d'en [illegible] un discours public. [illegible] porter à l'empereur les [illegible] l'archevêque et dénoncer [illegible] outrages dont ils s'accusent [illegible] barras d'une minorité [illegible] centrale d'intervenir, saint [illegible] rapprocher d'Oreste, et [illegible] avec les saints Évangiles [illegible] tion. Cette tentative d'accommodement [illegible] Hypatie, l'amie et la [illegible] disait-on, le seul obstacle [illegible] deux adversaires. L'[illegible] païen se réveilla à cette [illegible] rieux d'entre les chrétiens [illegible] teur nommé Pierre, [illegible] rachèrent Hypatie de sa [illegible] sortait de chez elle, la [illegible] *rienne*, la dépouillèrent [illegible] lapidèrent. Son corps [illegible] membres palpitants [illegible] rues de la ville, puis [illegible] lieu appelé *Cinaron*. Il est [illegible] saint Cyrille ne trempa pas [illegible]

(1) « Cum de auditoribus quidam eam deperiret, pannos menstruos fœdatos illi ostendisse dicitur, et dixisse : « Hos quidem adamas, o adolescens »; et sic animum ejus sanasse. » Suidas, *Lexic.*

(2) Synésius, *Lettre* 10, p. 170.

(3) Ibid.

(4) Synés., *Lettre* 16, p. 173.

(5) Id., *Lettre* 124, p. 260.

(6) Id., *Lettre* 153, p. 290.

(7) Dans une de ces lettres, Synésius demande à Hypatie un instrument dont il lui décrit avec exactitude la forme et l'usage. Cet instrument n'est autre chose, à ce qu'il semble, que notre aéromètre ou hydroscope. Il est probable qu'il y avait peu de temps qu'on l'avait inventé, car il n'en est fait mention nulle part avant cette époque. Mais il semble difficile d'en attribuer l'invention à Hypatie. Synésius en effet en parle comme d'un objet nouveau et peu connu de celle à laquelle il s'adresse. Ce point curieux d'histoire scientifique avait déjà fixé l'attention de Fermat. (Voir l'art. FERMAT.)

(8) Damascius, cité par Suidas, [illegible]

sanglante tragédie. L'historien Socrate, qui nous en raconte les détails, ajoute « que cette action couvrit d'infamie non-seulement Cyrille, mais toute l'Église d'Alexandrie ». La dissertation de l'abbé Goujet, qui a essayé de le disculper (*dans la Continuation des Mémoires de Littérature et d'Histoire* du P. Desmolets, tom. V, première partie) ne nous paraît pas très-concluante. D'autre part, c'est raisonner d'une étrange manière que de prétendre avec Cave (*Hist. Littér.*, p. 251) que Damascius, qui le premier a chargé saint Cyrille de cette accusation, ne mérite point d'être cru, étant un ennemi de la religion chrétienne, et que le caractère bien connu de saint Cyrille suffit à le laver d'une pareille tache.

Hypatie est sans contredit la plus illustre de cette pléiade de femmes qui, comme Asclépigénie, Édésie, Sosipatra, honorèrent la philosophie grecque au cinquième siècle, par leurs talents et leur vertu. Paul Florus, surnommé *le Silentiaire*, a composé en l'honneur d'Hypathie une épigramme qu'on trouve dans l'*Anthologie*. Grotius l'a traduite en latin.

Il ne nous reste aucun ouvrage d'Hypatie, si ce n'est peut-être un *Canon* ou *Table astronomique*, insérée dans les *Tables manuelles* attribuées à Théon. Suidas cite d'elle deux autres traités de mathématiques qui sont-perdus : un *Commentaire sur Diophante* et un *Commentaire sur les Coniques d'Apollonius de Perga*.

B. AUBÉ.

Synésius, édit. de Petau; Paris, 1633, *Lettres à Hypatie*, pages 170, 172, 173, 178, 228, 200, 290. — Socrate, *Hist. Eccles.*, VII, ch. 14, 15. — Photius, fragm. — Damascius, Suidas, Hésychius, art. *Hypatie*. — Niceph., *Eccles. Hist.*, XIV, 16. — Étienne de Baluze, *Nova Collect. Concil.*, tom. I, p. 926. — Ménage, *Hist. Mul. philos.*, p. 52 et suiv. — Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. Eccl.*, tom. XII, p. 301-312; tom. XIV, p. 274. — Continuat. des *Mém. de Litt. et d'Hist.* du P. Desmolets, tom. V et VI. — Wolf, *Math. Græc. Fragmenta*. — Schmied, *Diatrib. de Hipp. Theon atque Hypatia*. — Toland, n° 3 de son *Tetradymus*. — Wernsdorf, *Quatre Dissert. sur Hypatie*.

* **HYPATODORE** (Ὑπατόδωρος), statuaire thébain, vivait dans la 102ᵉ olympiade, 372 ans avant J.-C. Il était contemporain du premier Polyclès, du premier Céphisodote et de Léocharès. Il fit avec Aristogiton les statues des chefs argiens qui combattirent avec Polynice contre Thèbes. Il fit aussi une statue d'Athénée, pour Aliphera en Arcadie. Polybe, qui loue magnifiquement cette statue, dit qu'elle était l'œuvre de Hécatodore et de H. Sostrate. Comme on ne connaît pas d'ailleurs cet Hécatodore, on suppose que c'est le même que Hypatodore. Y.

Pline, *Hist. Nat.*, XXXIV, 8. — Pausanias, VIII, 26. — Polybe, IV, 78. — Boeckh, *Corp. Inscript.*, n° 25. — O. Müller, *Archæol. d. Kunst.*, 370, n° 4.

* **HYPATUS**, médecin grec dont le véritable nom était *Georges Sanginatic*, vivait dans le quinzième siècle. Il fut médecin du pape Nicolas V, qui le créa comte de Latran et consul. Il prit de cette vaine dignité le nom grec d'*Hypatus*, qui signifie consul. On a de lui un petit traité en vers politiques intitulé : Ἑρμηνεία περὶ τῶν τοῦ σώματος μερῶν, publié pour la première fois par Étienne Le Moyne dans ses *Varia sacra*, I, 513, réédité par Jean-Ét. Bernard; Leyde, 1744, in-8°, avec un traité d'anatomie d'un anonyme grec. Y.

Fabricius, *Bibliotheca Græca*, vol. XII. — Bernard, préface de son édit. — Sax, *Onomasticon*, t. II, p. 439.

HYPERBOLUS (Ὑπέρβολος), démagogue athénien, né vers 450 avant J.-C., mort vers 410. Aucun homme d'État grec, si l'on en excepte Cléon, ne fut l'objet d'autant de sarcasmes et peut-être de calomnies. On lui contesta sa nationalité; on prétendit qu'il était Lydien, Phrygien, Syrien, que son père était un esclave public qui travaillait dans les mines. On ne peut rien tirer de certain de ces assertions contradictoires sur la naissance d'Hyperbolus, et pour sa vie on est réduit à de rares indications, dispersées dans les scoliastes d'Aristophane. Ce poëte, qui réservait toutes ses forces contre Cléon, n'attaqua Hyperbolus qu'en passant, et l'abandonna à ses confrères. Eupolis, dans son *Maricas* et dans ses *Villes*, Hermippus dans ses *Vendeuses de pain*, Platon le comique dans son *Hyperbolus*, Polyzelus et Cratinus dans plusieurs de leurs pièces, accablèrent le démagogue de railleries et d'invectives. Mais ces attaques excessives que tolérait la liberté athénienne étaient devenues trop habituelles pour avoir beaucoup d'influence sur le sort d'un homme d'État. Si Hyperbolus succomba plus tard, ce ne fut pas sous les coups des poëtes comiques; il fut victime d'une sorte de réaction qui suivit la mort de Cléon. Il essaya de le remplacer à la tête du parti démocratique, lutta quelque temps contre Nicias et Alcibiade, et, pour se débarrasser de ces deux rivaux, proposa l'ostracisme. Mais les deux hommes d'État menacés se coalisèrent, et firent appliquer la mesure à Hyperbolus, qui fut banni vers 415 et se retira à Samos. Il y fut mis à mort quelques années après par le parti oligarchique, sans forme de jugement. Cette fin tragique paraît avoir été aussi imméritée qu'illégale; les poëtes et les historiens qui disent le plus de mal d'Hyperbolus ne citent aucun fait positif à sa charge. Y.

Thucydide, VIII, 74. — Plutarque, *Arist.*, 7; *Alc.*, 13; *Nic.*, 11. — Aristophane, *Pac.*, 681; *Equites*, 1301, 1360; *Vespæ*, 549-560, 1007; *Nubes*, 874, 1065; *Thesmoph.*, 847; *Ran.*, 577; *Plut.*, 1037, avec les scolies. — Lucien, *Tim.* 30, avec les scolies. — Meineke, *Quæst. scen.*, II, p. 26. — Grote, *History of ancient Greece*, t. VII et VIII.

* **HYPERECHIUS** (Ὑπερέχιος), grammairien grec, vivait à Alexandrie sous le règne de l'empereur Marcien (450-457 après J.-C.). Il fut banni par l'empereur Léon Iᵉʳ, successeur de Marcien. Il composa plusieurs ouvrages de grammaire dont on n'a que les titres, savoir : Τέχνη γραμματική; — Περὶ ὀνομάτων; — Περὶ ῥήματος καὶ ὀρθογραφίας. Y.

Suidas, aux mots Λέων ὁ Μακέλλης; Ὑπερέχιος. — Fabricius, *Bibliot. Græca*, vol. VI, p. 370.

[illegible] ([illegible]), [illegible] orateur athénien, fils de [illegible], [illegible] dème de Colyttus, vers 395 avant J.-C., mort en 322. Après avoir reçu [illegible] éloquence, il se dévoua au parti démocratique et le servit constamment à travers tous les dangers, et malgré les catastrophes qui abaissèrent successivement Athènes sous Philippe, Alexandre et Antipater. [illegible] attachement à une grande cause provenait peut-être plus de la liaison d'Hypéride avec les chefs du parti patriotique, Lycurgue et Démosthène, que de son propre caractère, qui semble avoir été assez léger. Ses mœurs n'étaient pas irréprochables. Bien qu'il eût étudié la philosophie à l'école de Platon, il débuta dans la carrière oratoire en soutenant les poursuites intentées par d'autres. On a peu de détails sur sa vie privée. On raconte qu'amant de Phryné, il lui sauva la vie lorsque, accusée d'impiété, elle comparut devant le tribunal des héliastes. Voyant que ses paroles faisaient peu d'impression sur les juges, il découvrit le sein de sa cliente et leur demanda s'ils oseraient condamner la prêtresse favorite de Vénus. Sa vie publique est un peu mieux connue. Toutes les actions que l'on rapporte de lui sont des traits de dévouement patriotique. En 358, dans l'expédition contre l'île d'Eubée, il équipa deux trirèmes à ses dépens; en 346 il s'associa à Démosthène pour attaquer le traître Philocrate. Après la bataille de Chéronée, en 338, dans un but de résistance désespérée, il proposa de faire sortir d'Athènes les femmes, les enfants, et de les mettre à l'abri dans le Pirée, d'affranchir les esclaves, de donner les droits politiques aux étrangers domiciliés, et de les rendre aux citoyens qui en avaient été privés. Les événements empêchèrent les Athéniens d'exécuter ce plan vigoureux. La mort de Philippe ranima l'espoir du parti patriotique, et Hypéride fut, quoique l'histoire n'en dise rien, un des plus ardents à pousser les Grecs à la guerre contre la Macédoine, puisqu'il se trouva au nombre des orateurs qu'Alexandre voulut se faire livrer par les Athéniens (voy. DÉMADE et DÉMOSTHÈNE). Ce danger qu'il évita ne le rendit pas plus prudent. Presque aussitôt après il demanda que les Athéniens n'envoyassent pas de vaisseaux auxiliaires aux Macédoniens contre la Perse. La nullité politique où Athènes tomba pendant le règne d'Alexandre ne laissa plus de place à l'éloquence de la tribune, et dans cette période Hypéride n'eut qu'une occasion de se signaler; ce fut contre son ancien ami Démosthène. Il soutint l'accusation intentée au grand orateur au sujet des trésors d'Harpalus. On ignore quelles causes amenèrent une rupture entre deux orateurs si longtemps unis, et que des espérances communes, un même malheur allaient bientôt rapprocher de nouveau. À la mort d'Alexandre, Hypéride, que l'exil de Démosthène laissait à la tête du parti démocratique, prit l'initiative d'un soulèvement contre la Macédoine. Il proposa,

[illegible] Athéniens [illegible] Corinthe [illegible] Grèce. Il [illegible] [illegible] lieu de sûreté [illegible] domination d'Antipater [illegible] à Corinthe, où se trouvait [illegible] la question [illegible] secrets d'État [illegible] la torture, et sa [illegible] forcer au silence. Il [illegible] Son fils, nommé Glaucippe [illegible] « J'ai lu, dit Photius [illegible] Il y en a cinquante-deux [illegible] ritablement de lui, et [illegible] ce qui fait en tout [illegible] sition de cet orateur [illegible] ques-uns n'essaient [illegible] au-dessus d'Hypéride [illegible] Démosthène. » Cet [illegible] exagéré. Quintilien [illegible] et d'exactitude. » Le [illegible] la douceur mêlée de [illegible] plus approprié aux petites [illegible] le mérite de cet orateur [illegible] facile d'en juger par les [illegible] courts, qui nous [illegible] en avait, il est vrai [illegible] vrer quelques-uns [illegible] discours. J. A. Brassicanus [illegible] [illegible]) prétendit au [illegible] tième siècle en avoir vu [illegible] avec de nombreuses [illegible] de Mathias Corvin à Ofen [illegible] mosth., vol. III) déclara [illegible] nuscrit qui contenait [illegible] ride. Ces deux assertions [illegible] fondées que sur des [illegible] sible de les vérifier. [illegible] réelle nous a rendu [illegible] des œuvres de l'orateur [illegible] un papyrus rapporté [illegible] discours contre Démosthène [illegible] 1848. Par un hasard [illegible] glais acheta en 1847 [illegible] (près des ruines de [illegible] lets qui appartenaient [illegible] tenaient deux discours [illegible] complet, l'autre avec [illegible] discours, qui se [illegible] à de petites causes [illegible] historique; mais ils [illegible] l'érudition peut tirer parti [illegible]

jugement de Quintilien sur Hypéride. Ces deux discours *Pour Euxenippe contre Polyeucte ;* (Ὑπὲρ Εὐξενίππου εἰσαγγελίας ἀπολογία πρὸς Πολυευκτὸν); *Pour Lycophron* (Ὑπερ Λυκόφρονος), publiés d'abord par Churchill Babington, Cambridge, 1852, in-fol., ont été réédités avec des corrections et des notes par Schneidewin; Gœttingue, 1853, in-8°. M. Babington a donné, d'après le même papyrus, l'oraison funèbre presque entière d'Hypéride sur Léosthène et ses compagnons d'armes tués dans la guerre lamiaque; Londres, 1858, in-fol. On connaissait déjà par Stobée (*Floril.*, CXXIV, 36) un important passage de ce discours, la péroraison, qu'a traduite M. Villemain, dans son *Essai sur l'Oraison funèbre*. M. Dehèque a publié le discours sur Léosthène, avec une traduction française; Paris, 1858. Tous les discours et fragments d'Hypéride font partie des *Oratores Attici* publiés par C. Müller dans la Bibl. grecq. de A.-F. Didot; Paris, 1848-1858, 2 vol. gr. in-8°. Quelques critiques attribuent à Hypéride, d'après l'autorité de Libanius, un discours *Sur les Traités avec Alexandre* (Περὶ τῶν πρὸς Ἀλέξανδρον συνθηκῶν) qui est inséré dans les œuvres de Démosthène; cette supposition n'est appuyée par aucun des fragments découverts jusqu'à présent.

L. JOUBERT.

Plutarque, *Vitæ decem Orat.; Alexan.*, 71; *Phocion*, 23, 29; *Demos.*, 28. — Démosthène, *De Corona.; in Midiam; De falsa Legat.; cont. Aristogr.*, II. — Lycurgue, *Contra Leocratem*. — Diogène Laerce, III, 46. — Athenée, VIII, p. 342; XIII, p. 590. — Photius, *Bibl.*, cod. 260-268. — Arrien, *Anab.*, I, 10; VII, 27. — Lucien, *Encom. Demost.* — Justin, XIII, 5. — Diodore de Sicile, XVIII, 8. — Denys d'Halicarnasse, *Dinar.*, I, 7. — Longin, *De Sublim.*, XXXIV, 1. — Cicéron, *Brut.*, 82, 84; *Orat.*, 31; *De Orat.*, III. — Quintilien, XII, 10. — Hermogène, *De Form. Orat.*, II, 11. — Alciphron, *Epist.*, 31-32. — Westermann, *Gesch. d. Griech Beredtsamk*, p. 307. — *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. VIII, p. 158. — Kiessling, *De Hyperide orat. attico Comment.*, II; Hildburghausen; 1787, in-4°. — Droysen, *Gesch. des Hellenism.*, vol. I. — Grote, *History of ancient Greece*, t. XI et XII.

HYPERIUS (*André* GERHARD), un des plus remarquables théologiens protestants du seizième siècle, né le 16 mai 1511, à Ypres, et mort à Marbourg, le 1er février 1564. Son nom est proprement *Gerhard;* mais il est généralement connu sous celui d'*Hyperius*, qui indique le lieu de sa naissance. Son père, homme instruit et avocat distingué, lui fit donner une éducation soignée : Hyperius étudia ensuite de 1528 à 1535, à l'université de Paris, et, pendant cet espace de temps, il employa les vacances à visiter le midi de la France et la Lombardie. Après un court séjour à Louvain, il parcourut les Pays-Bas et plus tard l'Allemagne. Ce dernier voyage le fit suspecter d'hérésie et le priva de la collection d'un bénéfice qu'on avait obtenu pour lui. Il avait en effet embrassé la cause de la réformation. Il passa alors en Angleterre, où il vécut pendant quatre ans auprès du fils de Guillaume Mountjoy, qui avait été un des amis d'Érasme. La persécution qui s'appesantit en 1540 sur les protestants, en Angleterre, le força de quitter ce pays. Il avait formé le dessein de se rendre à Strasbourg, attiré par la réputation de Bucer, quand, en passant à Marbourg, il fut retenu par Geldenhauer, professeur en théologie, qui était un de ses amis et auquel il succéda en 1542.

Hyperius joignait à une érudition solide et étendue une rare intelligence, et un caractère plein de droiture et de douceur. Supérieur à son temps, il eut sur la méthode à suivre dans les études et les travaux théologiques et principalement sur les principes qui doivent diriger l'interprète des livres saints, des vues dont la justesse et la profondeur forment le plus grand contraste avec les procédés arbitraires des exégètes du seizième siècle et avec les conceptions scolastiques des théologiens de cette époque, et qui sont devenues la base des sciences théologiques modernes. Il se fit aussi de la prédication une idée beaucoup plus saine que les prédicateurs de son temps qui, au lieu d'exposer à leurs auditeurs la religion chrétienne au point de vue de l'édification, n'apportaient en chaire que des discussions abstraites ou des controverses irritantes.

On a d'Hyperius : *De formandis Concionibus sacris, seu de interpretatione Scripturarum populari Libri II ;* Dortmund, 1555, in-8° : plusieurs éditions, dont la dernière avec des additions et une vie de l'auteur, est de Halle, 1781, in-8°. C'est le premier ouvrage complet et en même temps un des meilleurs sur l'art de la chaire ; — *De Theologo, seu de ratione studii theologici, Libri IV ;* Bâle, 1556, in-8° ; plus. édit. : excellent traité qui aurait pu produire les plus heureux effets dans les études théologiques, si la largeur des vues et les opinions zwingliennes d'Hyperius sur la sainte Cène ne l'avaient pas mis en suspicion auprès des luthériens orthodoxes. Laur. Villavincentius, docteur de Louvain, mit à contribution cet ouvrage ainsi que le précédent, ou, pour mieux dire, il les fit réimprimer sous son nom, presque mot à mot, en en retranchant seulement ce qui sentait trop le protestantisme, dans un écrit qu'il publia à Anvers en 1565 ; — *Elementa christianæ Religionis ;* Bâle, 1563, in-8° ; — *Topica theologica ;* Wittemberg, 1565, in-8° ; et Bâle, 1573, in-8° ; — *Methodi Theologiæ, sive præcipuorum christianæ religionis locorum communium, Libri III ;* Bâle, 1566, et 1568 in-8°. Cet ouvrage devait avoir trois autres livres qu'Hyperius ne jugea pas convenable de composer ; — *Opuscula Theologica varia ;* Bâle, 1570, 2 vol. in-8° : c'est la collection de divers petits écrits qu'il avait publiés séparément ; — *De Sacræ Scripturæ Lectione et Meditatione ;* Bâle, 1581, in-8° ; — *Comment. in Epistolas ad Timoth., Titum et Philem. ;* Zurich, 1582, in-fol. ; — *Comment. in Pauli Epistolas ;* Zurich, 1583, in-fol. ; — *Comment. in Epistol. ad Hebræos ;* Zurich, 1585, in-fol. Ces trois derniers écrits furent publiés, après sa mort, par les soins de son fils, Lau-

[illegible]

HYPSICLÈS (Ὑψικλῆς), mathématicien grec, d'une époque incertaine. Il était d'Alexandrie, ou, selon quelques écrivains arabes, d'Ascalon : deux assertions qu'il est facile de concilier en supposant que Hypsiclès, natif d'Ascalon, étudia et professa à Alexandrie. Suidas prétend qu'Isidore, maître d'Hypsiclès, « philosophait sous les frères ». Sur cette autorité on place généralement la vie d'Hypsiclès sous les frères impériaux (*divis fratribus*) Marc Aurèle et Verus, vers 165 après J.-C. Mais comme Isidore est inconnu, et que l'expression « sous les frères » est extrêmement vague, le champ est ouvert aux hypothèses, et M. de Morgan donne de bonnes raisons pour fixer la date d'Hypsiclès vers le milieu du sixième siècle après J.-C. Quant à l'opinion qui faisait vivre ce mathématicien avant l'ère chrétienne, sous Ptolémée Physcon, elle est généralement abandonnée. Achille Tatius cite d'Hypsiclès un traité sur le mouvement harmonieux des planètes (Περὶ τῆς ἐναρμονίου κινήσεως), et Casiri mentionne de lui, d'après les écrivains arabes, un ouvrage sur les grandeurs et les distances des corps célestes. Il ne nous reste d'Hypsiclès qu'un traité astronomique sur l'ascension droite des constellations zodiacales (Περὶ τῆς τῶν ζῳδίων ἀναφορᾶς), publié en grec et en latin par Jac. Mentel; Paris, 1657, in-4°, et avec les *Optiques* d'Héliodore, par Erasme Bartholin, Paris, 1680, in-4°. Cet ouvrage, qui a été édité en arabe par Costha ben Luca, servait chez les Grecs aussi bien que chez les Arabes d'étude préparatoire à la *Syntaxis* de Ptolémée. « Ce livre, dit Delambre, ne renferme que six propositions, et même les trois premières ne sont que des lemmes qui démontrent trois propriétés des progressions arithmétiques; ainsi l'ouvrage ne consiste véritablement qu'en trois propositions, dans lesquelles Hypsiclès donne une méthode pour calculer en combien de temps se lève chaque degré de l'écliptique; cette méthode n'est qu'approximative; elle aurait pu avoir quelque mérite avant la découverte de la trigonométrie. » On s'étonne que Hypsiclès vivant, selon toute probabilité, plusieurs siècles après Hipparque, ait ignoré ou dédaigné la méthode créée par ce grand géomètre, et on s'étonne encore plus qu'un livre sans valeur scientifique ait servi d'introduction à l'étude de Ptolémée.

Le quatorzième et le quinzième livre des *Éléments* d'Euclide, qui ont pour objet le dodécaèdre et l'icosaèdre, passent pour être d'Hypsiclès, bien que Casiri prétende, d'après les écrivains [illegible]

[illegible]

— *Saxe, Onomasticon* [illegible] [illegible], article [illegible] *Biography and Mythology* [illegible]

HYPSICRATE (Ὑψικράτης) [illegible] d'une époque incertaine [illegible] une histoire de la P[illegible] grec par un certain [illegible] (Αἰῖτος) (Tatien, *Orat.* [illegible] *Præp. Evang.*, X, p. [illegible])

Lucien parle d'un autre [illegible] natif d'Amisus, et qui [illegible] douze ans et se distingu[illegible] *Macrob.*, 22; Strabon, [illegible]

On cite encore deux [illegible] l'un mentionné par D[illegible] teur d'un traité Περ[illegible] VII, 188); l'autre gra[illegible] porain de Marcus T[illegible] par ce dernier (*De* [illegible] Étienne de Byzance [illegible] Aulu-Gelle (XVI, 12) qu[illegible] sane nobiles super his [illegible] sunt ».

C. Müller, *Fragmenta Histor*[illegible]

HYPSILANTIS. *Voy.* [illegible]

HYRCAN (Ὑρκανός, Jean [illegible] prêtre des Juifs, troisième [illegible] chabée, régna depuis 135 [illegible] 106. En 137 Antiochus VII [illegible] de Syrie après la défaite et [illegible] voulut réduire la Judée [illegible] tion de puissance tributaire [illegible] sion à Cendebeus, un de [illegible] Machabée opposa aux [illegible] fils Judas et Jean Hyrcan [illegible] beus et le chassèrent de [illegible] jouit pas longtemps de sa vi[illegible] sement saisi et égorgé par [illegible] gouverneur de Jéricho, [illegible] périrent avec lui; mais Hyr[illegible] des assassins, courut à Jé[illegible] clamer grand-prêtre, et m[illegible] contre Ptolémée, qui s'[illegible] de Dagon. Le meurtre de [illegible] bablement concerté avec [illegible] de Syrie; ce prince en [illegible] envahir la Judée. Hyrcan [illegible] campagne, s'enferma dans [illegible] après un long siége, de [illegible] replacèrent de nouveau la [illegible] dance de la Syrie, en 13[illegible] Hyrcan accompagna Antio[illegible] tion contre les Parthes, [illegible] succès des Syriens, et [illegible] Jérusalem, dès l'entrée de [illegible] désastre qui enveloppa le [illegible]

armée. Il saisit l'occasion de s'émanciper de la suzeraineté syrienne, conquit plusieurs villes sur les confins de la Judée, entre autres Sichem dans la Samarie, et détruisit le temple du mont Gerizim. Il subjugua ensuite les Iduméens et les força d'adopter les lois et les coutumes des Juifs. Pour se mettre à l'abri du côté de la Syrie, il envoya une ambassade à Rome, et obtint la confirmation du traité conclu par son père avec le sénat. Les troubles de la Syrie ne le servirent pas moins que la protection romaine. Démétrius II, à peine remonté sur le trône des Séleucides, en fut précipité par une mort violente, en 125. Hyrcan s'allia avec un des prétendants au trône, Alexandre Zebina; mais il ne parait pas lui avoir prêté un appui efficace, car il avait intérêt à prolonger la guerre civile en Syrie. En 110 il profita de la faiblesse toujours croissante de l'empire des Séleucides pour assiéger Samarie, qui était depuis des siècles la rivale et l'ennemie de Jérusalem. Les Samaritains appelèrent en vain à leur secours Antiochus de Cyzique. Ce prince fut vaincu par les deux fils d'Hyrcan, Antigone et Aristobule; ses généraux Épicrate et Callimander furent également malheureux, et Samarie finit par succomber. Hyrcan fit raser jusqu'aux fondements cette ville détestée. Les disputes des deux puissantes sectes, les Phariisiens et les Sadducéens, que Hyrcan favorisa l'une après l'autre, semblent avoir troublé la tranquillité de ses dernières années, sans produire cependant aucune révolte. Hyrcan finit en paix son glorieux règne. Sa mémoire resta chère aux Juifs. On disait dans le peuple qu'il avait des révélations divines et prédisait l'avenir. Il laissa cinq fils : *Aristobule, Antigone, Alexandre Jannée*, un quatrième dont le nom est inconnu, et *Absalon*. D'après son testament, sa femme devait gouverner à sa place; mais Aristobule s'empara du pouvoir, et prit le titre de roi au lieu de celui de prince (*nasi*), dont Hyrcan s'était contenté. Y.

Bible, Mac., XV, XVI. — Josèphe, *Antiq.*, XIII, 7, 8, 9, 10; *Bel. Jud.*, 1, 2. — Diodore de Sicile, *Excerpt.*, XXXIV, 1. — Justin, XXXVI, 1.

HYRCAN II, grand-prêtre et roi des Juifs, fils d'Alexandre Jannée et petit-fils du précédent, né vers 110 avant J.-C., mort en 30 avant J.-C. A la mort d'Alexandre, en 78, l'autorité royale passa à sa femme, la reine Alexandra, qui nomma aussitôt Hyrcan grand-prêtre, et donna le commandement des troupes à son second fils Aristobule. Pendant les neuf ans du règne de sa mère, Hyrcan se montra fils soumis, et se dévoua au parti des pharisiens, qu'elle favorisait. Il lui succéda en 69; mais, aussitôt après, il fut attaqué par Aristobule, qui le vainquit à Jéricho, l'assiégea dans Jérusalem et le força d'abdiquer. Hyrcan, modeste et sans ambition, se serait contenté d'une position privée si les intrigues de l'Iduméen Antipas ou Antipater ne l'avaient inquiété pour sa sûreté. Il s'enfuit de Jérusalem, et se réfugia à la cour d'Arétas, roi de l'Arabie Pétrée, en 65. Arétas envahit la Judée, défit Aristobule, et le força de s'enfermer dans le temple, tandis que Hyrcan était maître du reste de la ville. L'intervention de M. Æmilius Scaurus, lieutenant de Pompée, obligea le roi d'Arabie et son protégé à évacuer la Judée. L'année suivante Pompée vint lui-même régler les affaires des deux princes juifs. Aristobule en rejeta l'arbitrage, et le général romain n'occupa Jérusalem qu'après un long siége, en 63. Il rendit à Hyrcan la grande-prêtrise et sinon l'autorité, du moins le titre de roi. La protection des Romains et l'habileté d'Antipater ne purent assurer à Hyrcan un règne tranquille. Alexandre, fils d'Aristobule, et Aristobule lui-même, s'échappant de Rome, excitèrent dans la Judée des insurrections que réprima le proconsul Gabinius. Fatigué de soutenir un prince qui ne savait pas se défendre, le gouverneur romain lui retira l'autorité suprême, et le confia à cinq conseils provinciaux ou *sanhédrins*. Le grand-prêtre, privé du pouvoir royal, eut le chagrin de voir Crassus, successeur de Gabinius, enlever les richesses du temple. Pendant la guerre civile, César encouragea Aristobule à faire valoir ses droits au trône; mais ce danger, qui menaçait les faibles restes du pouvoir d'Hyrcan, fut conjuré par les partisans de Pompée, qui empoisonnèrent Aristobule, et par Scipion, qui fit tuer Alexandre à Antioche. Après la bataille de Pharsale, Hyrcan, ou plutôt Antipater, rendit des services si importants à César pendant la guerre alexandrine, que le dictateur, à son retour d'Égypte, le rétablit dans l'autorité suprême; mais Hyrcan n'eut encore que l'apparence du pouvoir, qui appartenait en réalité à Antipater et à ses deux fils, Phasael et Hérode. Celui-ci fut traduit devant le grand sanhédrin, pour des actes arbitraires commis dans son gouvernement de Galilée, et il allait être condamné lorsque Hyrcan le fit prévenir de s'enfuir : il obéit, et bientôt, grâce à la protection des Romains, il se trouva plus puissant que jamais. Hyrcan ne fut plus que le jouet des deux partis qui se disputaient le pouvoir. Il permit à Malich d'empoisonner Antipater, et laissa Hérode tirer de ce crime une terrible vengeance. Il n'eut dès lors rien à refuser au jeune prince, et lui donna en mariage sa petite-fille, la belle Mariamne. Après la bataille de Philippes, en 42, Hyrcan et Hérode obtinrent la confirmation de leur pouvoir; mais ils furent bientôt forcés de fuir devant l'invasion des Parthes, qui ramenaient avec eux Antigone, fils d'Aristobule. Phasael et Hyrcan, ayant eu l'imprudence de se laisser attirer dans une entrevue, tombèrent entre les mains des Parthes. Antigone fit couper les oreilles à son oncle Hyrcan, afin de l'exclure à jamais du pontificat, car aucun prêtre ayant un défaut corporel ne pouvait approcher de l'autel. Le malheureux prince fut emmené par les Parthes, qui le laissèrent vivre librement à Babylone. Voyant Hérode ré-

tabli sur le trône, il ne put résister au désir de revenir en Judée, en 38. Il y reçut d'abord un excellent accueil de la part de son gendre; mais, devenu encore plus faible avec l'âge, il se laissa entraîner pas sa fille Alexandra dans des intrigues contre Hérode, qui le fit mettre à mort. Avec Hyrcan finit la race des Machabées. Y.

Josèphe, *Antiq. Jud.*, XIII, 16; XIV. 1-4, 12, 13; XV, 2, 6; *Bel. Jud.*, 1, 5-8, 11, 12, 13, 22. — Dion Cassius, XXXVII, 45, 16; XXXVIII, 96. — Diodore de Sicile, *Excerpta Vat.*, XL. — Orose, VI, 6.

HYRMENTRUDE. *Voy.* ERMENTRUDE.

HYRTACÈNE. *Voy.* THÉODORE.

HYSTASPE (Ὑστάσπης en grec, *Goshtasp*, *Gustasp*, *Histasp* ou *Wistasp* en persan), fils d'Arsame et père de Darius Ier, chef de la famille royale des Achéménides, vivait dans le sixième siècle avant J.-C. Satrape de Perse sous Cambyse et probablement aussi sous Cyrus, il accompagna ce prince dans son expédition contre les Massagètes. Mais il reçut l'ordre de revenir surveiller son fils aîné Darius, que Cyrus soupçonnait de trahison. Il avait deux autres fils, Artaban et Artane. Ammien Marcellin fait de lui un chef des mages, et prétend qu'il avait étudié dans l'Inde sous les brahmes. On a lu son nom sur les inscriptions de Persépolis. Y.

Hérodote, I, 209, 210; III, 70; IV, 83; VII, 224. — Ammien Marcellin, XXIII, 6. — Grotefend, *Beiträge zu Heeren's Ideen*.

I

* **I**, ministre de l'empereur Chun, vivait au vingt-troisième siècle avant notre ère. Une grande famine s'étant déclarée à la suite de l'écoulement des eaux diluviennes, et les grains venant à manquer dans toutes les campagnes, Yu le Grand (*voy.* ce nom) chargea le ministre I de pourvoir aux moyens d'assurer la subsistance du peuple. Le ministre s'acquitta habilement de cette mission, et enseigna l'art de la chasse aux populations de l'empire. Il inventa aussi les filets et d'autres instruments destinés à la pêche et à l'agriculture. P. B.

Chou-King, livre canonique des Annales. — *Tseng-kien-kang-mou* (Miroir général de l'Histoire de la Chine). — *Histoire générale de la Chine*, trad. par Moyriac de Mailla, tom. Ier.

* **I-FORI**, chef japonais du pays de Yamato, vivait au milieu du septième siècle avant notre ère. I-Fori fut un des chefs qui s'opposèrent le plus vigoureusement à l'établissement de Sin-mou (*voy.* ce nom), le premier empereur et souverain spirituel du Japon. Il s'était établi sur le cap Nagaye-no-oka-saki. On le désignait sous le nom de *Tsoutsi-goumo*, c'est-à-dire *araignée de terre*, parce qu'il n'avait point de demeure fixe et qu'il vivait dans des antres et dans des souterrains. Il finit par être vaincu par les troupes de Sin-mou. P. B.

Klaproth, dans les *Annales des Empereurs du Japon* de Titsing, in-4°.

IABLOUSKI. *Voy.* JABLOUSKY.

IACAÏA. *Voyez* YECAÏA.

IACOUB. *Voyez* YAKOUB.

IAGOUSCHINSKI. *Voy.* JAGOUSINSKY (*Paul*).

IANAKI, voïvode de Moldavie, tué à la fin de l'année 1730. Une insurrection des janissaires força le sultan Ahmed d'abdiquer en faveur de son neveu Mahmoud au mois d'octobre 1730. Par suite de cet événement, des mutations eurent lieu dans tous les grands emplois. Grégoire Ghica, qui venait d'être nommé voïvode de Moldavie, fut révoqué et remplacé par un boucher grec nommé Ianaki, lequel acheta cette place moyennant cinq cents bourses à Chalil-Patrona, simple janissaire dont l'insurrection avait fait un des personnages les plus importants de l'empire. En vain le grand-vizir représentait que le prince Ghica venait d'être confirmé dans sa dignité par le nouveau sultan : « Allez trouver le sultan, répondit le janissaire, et songez avant tout à faire la volonté de Patrona. » Le boucher grec fut donc installé sur le trône à la grande indignation des Moldaves. Un mois et demi plus tard Chalil-Patrona succomba à Constantinople, et Ianaki fut aussitôt destitué et décapité. Z.

Engel, *Histoire de la Valachie*, t. II. — De Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, l. LXVI.

IANOWSKI. *Voy.* YENSKI.

* **IASOS**, sculpteur athénien. Il prit part à l'exécution d'un des plus beaux monuments de l'architecture grecque, en travaillant aux bas-reliefs du temple de Minerve Polyade. Une inscription attique en a conservé le nom. G. B.

Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn, supplément au Catalogue des Artistes de l'Antiquité*, p. 336.

IATRAKO, l'un des chefs de l'insurrection grecque, né en Morée, vers 1770. Il montra dès son enfance un goût particulier pour la médecine. Sans avoir étudié dans aucune faculté, une longue pratique lui avait acquis une grande expérience et une certaine science ; de là son surnom de Ἰατράκο (le Médecin), que lui donnèrent ses compatriotes. Les Turcs eux-mêmes, prenant en considération son savoir, lui avaient accordé de grands priviléges, l'avaient exempté d'impôts, et lui permettaient de porter des armes alors qu'aucun autre rajah n'en devait avoir en sa possession. Néanmoins, Iatrako fut l'un des premiers à appeler ses compatriotes à l'indépendance, et, semblable à quelques-uns des héros de l'*Iliade*, après avoir vigoureusement combattu, il pansait lui-même ses soldats blessés. Il fut, après Kolokotroni, celui qui amena le plus de Palikares devant Tripolitza, et prit une part importante à la prise de cette ville (1821). On a mis cependant en doute sa valeur et ses talents militaires. Il disparut de la scène active peu après 1828. Peut-être fut-il tué dans un des combats quotidiens que les Hellènes livraient alors aux Osmanlis. A. DE L.

Rabbe et Vieilh de Boisjolin, *Biographie portative des Contemporains*.

IBARRA (*Joaquin*), imprimeur espagnol, né à Saragosse en 1725, mort à Madrid le 23 novembre 1785. Il monta à Madrid une imprimerie dont les productions sont encore recherchées des bibliophiles, et porta la perfection de son art à un point inconnu jusqu'alors dans la péninsule hispanique. Il inventa une encre d'une excellente qualité, et le premier il fit connaître à ses compatriotes le moyen de lisser le papier imprimé pour en faire disparaître les plis et le foulage occasionné par la pression sur les caractères, et lui donner une égalité, un luisant agréable à l'œil. Ibarra ne dut ses inventions qu'à lui-même, car jamais il ne sortit de son pays. Parmi les ou-

vrages sortis de ses presses, on cite surtout de belles éditions de la *Bible*, du *Missel* mozarabe, de la *Historia de Hispana* de Mariana, de *Don Quixote*, Madrid, 1780, 4 vol. in-4°, et 1782, 4 vol. in-8°, et surtout sa superbe édition du Salluste espagnol, traduit par l'infant don Gabriele, Madrid, 1772, in-fol. : les exemplaires de ce dernier ouvrage sont presque introuvables ailleurs que dans les bibliothèques princières. L—z—e.

Chaudon et Delandine, *Dictionnaire universel* (édit. de 1810).

IBAS, évêque d'Édesse en Syrie, mort vers 457. Il était évêque depuis plusieurs années, lorsque quatre prêtres de son diocèse l'accusèrent de l'hérésie nestorienne auprès des archevêques d'Antioche et de Constantinople. L'empereur le renvoya devant une commission composée des évêques Uranius d'Himère, Photius de Tyr, Eustathe de Béryte, et du préfet Damasce. Cette commission tint deux synodes, en 448, l'un à Tyr, l'autre à Béryte, et prononça l'absolution d'Ibas, qui n'en fut pas moins déposé l'année suivante par le fameux concile d'Éphèse et expulsé de son diocèse. Il appela de cette décision au concile de Chalcédoine, qui le rétablit sur son siége en 451. Longtemps après sa mort, en 553, le cinquième concile général de Constantinople le condamna comme nestorien, malgré l'opposition du pape Vigile. Le principal argument contre Ibas était une lettre à un Persan nommé Maris, dans laquelle il blâmait Rabulas, son prédécesseur, d'avoir condamné Théodore de Mopsueste. La plus grande partie de cette lettre a été insérée dans le *Recueil des Conciles*, t. IV, p. 661. Y.

Baronius, *Annales*, an. 448, 449, 451, 553. — Dupin, *Bibliothèque ecclés. du cinquième siècle*. — Cave, *Hist. Lit.*

* **IBBETSON** (*Agnès* Thompson, mistress), femme savante anglaise, née en 1757, à Londres, morte en 1823, à Exmouth. Mariée à un avocat qui la laissa veuve, elle porta de bonne heure son activité sur l'étude de l'astronomie, de la géologie et de la botanique, et acquit, dans cette dernière science, une connaissance approfondie de la physiologie des plantes. Douée d'un esprit ingénieux et observateur, elle fit, à l'aide du microscope, une série de recherches sur la structure des végétaux, qui ont été insérées dans les *Annales of Philosophy* et autres recueils scientifiques. P. L—y.

Rose, *New general Biographical Dictionary*, t. VIII. — Maunder, *Biographical Treasury*, 1847.

IBBOT (*Benjamin*), théologien anglais, né en 1680, à Beachamwell (comté de Norfolk), mort en 1725. Après avoir fait ses études à Cambridge, il devint le bibliothécaire de l'archevêque Tenison, qui le nomma peu après son chapelain et lui donna en 1708 la place de trésorier de la cathédrale de Wells, et ensuite celle de recteur des paroisses unies de Saint-Vedast, Foster-Lane et Saint-Michael-le-Querne à Londres. En 1713 et 1714, il fit le cours religieux fondé par Boyle, fut nommé chapelain de Georges I[er] en 1716, et prébendaire de Westminster en 1724. Les *Boyle's Lectures* furent publiées en 1727, in-8°. Le docteur Clarke, son ami, fit un choix parmi ses sermons manuscrits, et le publia au profit de sa veuve, sous ce titre : *Thirty Discourses on practical subjects*; 1726, 2 vol. in-8°. Ibbot publia aussi une traduction du traité de Puffendorf *De Habitu Religionis christianæ ad Vitam civilem*, 1719, et on a quelques vers de lui dans la collection de Dodsley. Z.

Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

IBEK (*Melik Moezz ed-Din*). Voyez Aïbek.

IBERVILLE. Voyez Lemoine d'Iberville.

* **IBI** (*Sinibaldo*), peintre de l'école romaine, plus connu sous le nom de *Sinibaldo de Pérouse*, né dans cette ville, vivait de 1505 à 1528. Assez bon élève du Pérugin, il travailla surtout à Gubbio où dans la cathédrale, à la chapelle, Bentivoglio, on admire son meilleur ouvrage, une *Madone* assise sur un trône, portant cette inscription, qui malheureusement ne nous apprend pas l'année de l'exécution du tableau, que la plupart des auteurs fixent à 1505 : *Hyeronimus Bentivolius P. Pauli et Magdalenæ sorori suæ Sinibaldus Perusinus pinxit hoc opus sexto kalendàs octobris*.

Sinibaldo eut pour élève Benedetto Nucci, avec lequel il peignit pour la confrérie de Santa Maria de' laici de Gubbio une belle bannière, qui y existe encore dans la riche galerie du comte Ranghiassi Brancaleoni. E. B—n.

Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Gualandi, *Memorie originali di Belle Arti*.

IBN-AL-ABBAR (Le hafitz *Abou-Abdallah Mohammed ben-Ahmed*), biographe et poëte arabe, né à Valence (Espagne), brûlé à Tunis, en moharrem 658 de l'hég. (janvier 1260 de J.-C.). Il fut secrétaire du prince almohade de Valence Abou-Abdallah et de son fils Abou-Zéid, qu'il accompagna chez les chrétiens. Lorsque ce dernier embrassa le christianisme, il le quitta, et passa au service de Zian Ibn-Merdenisch, usurpateur du trône de Valence. Chargé d'aller implorer le secours d'Abou-Zakariah, émir hafside de Tunis en 235 (1638), il exposa en vers le sujet de son ambassade, et obtint une flotte, qui tenta en vain de pénétrer dans le port de Valence. Après la prise de cette ville par don Jayme, roi d'Aragon en 636 (1238), il retourna à Tunis, et fut nommé garde du paraphe du sultan. Son caractère irascible et son esprit satirique le rendirent odieux aux courtisans, qui le firent exiler à Bougie. Ayant obtenu sa grâce, il eut l'imprudence de faire des vers contre l'émir Mostanser, successeur d'Abou-Zakariah, et fut brûlé avec sa bibliothèque, ses œuvres et ses poésies. On a de lui : *Tekmilet li kitab as-silet* (complément du livre de Ibn Baschkoual, intitulé *Don*), qui a été édité dans la livr. IV des *Ouvrages arabes* publiés par Dozy, et dont Casiri a traduit des extraits dans le t. II, p. 121,

de *Bibliotheca Arabico-Hispana*; — *Al-hollet as-siyara* (Manteau de soie), contenant la vie et des extraits des œuvres des princes et des nobles musulmans d'Afrique et d'Espagne qui se sont occupés de poésie. Cette anthologie, composée avec critique, jette beaucoup de jour sur l'histoire littéraire des Arabes occidentaux. Dozy, qui se propose de la publier intégralement, en a donné un long extrait dans *Scriptorum Arabum Loci de Abbadidis*; Leyde, t. II, 1852, in-4°, p. 47-123. Casiri en a traduit des passages (t. II, p. 30); — *Moadjem* (Dictionnaire des Auteurs arabes d'Espagne); — *Tohfet al-Cadim* (Don à l'Orrivant), anthologie et notice des poëtes arabes, dont Casiri a extrait la liste de 102 poëtes (t. II, p. 94). E. B.

Ibn-Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. par Mac-Guckin de Slane, t. II, p. 307-312, 347-350. — P. de Gayangos, *Append.* à Makkari, t. I, 473; t. II, p. 528. — Hadji-Khalfah, *Lex. bibliogr.*, t. II, nos 2165, 2642. — Casiri, *Bibl.*, t. I, p. 94; t. II, p. 16, 30, 121, 129, 163, 198. — Dozy, *De Abbadidis*, t. II, p. 46, et *Recherches sur l'Histoire politique et littéraire de l'Espagne*, t. I, p. 268-281. — De Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, t. VII, p. 725.

IBN-ABI-OSAÏBIAH (Le schéikh *Mowaffik ed-Din Abou'l-Abbas Ahmed ben-Abi'l-Kasim al-Khazradji*), médecin arabe, né à Damas, vers 600 de l'hégire (1203 de J.-C.), mort en Djoumada premier 668 (janvier 1270). Après avoir étudié la médecine sous son père et un de ses oncles, il se rendit au Caire, où il fut attaché à un hôpital, en 634 (1234), et passa ensuite en Syrie, auprès de Izz ed-Din Eidemir, commandant de Sarkhad, dont il devint premier médecin. Il était lié avec Ibn-Beithar et Abdallathif. On a de lui : *Oyoun al-anba fi thabacat al-athibba* (Source de Renseignements sur les classes des Médecins), en dix-sept chapitres. Il y traite d'abord de l'origine de la médecine, et donne ensuite des détails biographiques et bibliographiques sur les anciens médecins grecs, les médecins chrétiens d'Alexandrie, les médecins syno-nestoriens des Abbassides, les premiers médecins arabes, les médecins postérieurs classés par contrées, enfin les médecins persans et hindous. On en trouve des fragments édités ou traduits dans *Analecta Medica* de Dietz, Leipzig, 1833, in-8°; dans *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis Loci et Opuscula inedita* par Gildemeister, Bonn, 1838, in-8°; *The Journal of the R. Asiatic Society of Great-Britain and Ireland*, t. VI, 1841; — dans *Les Classes des Médecins*, publié par Sprenger; — enfin M. Sanguinetti a traduit les passages relatifs à l'origine de la médecine, à Esculape, aux premiers médecins arabes, aux médecins syriens dans *Journal Asiatique* de Paris, 1834, 1855, 1856, t. II. Ibn-Ali-Osaïbiah écrivit aussi un traité de médecine pratique, une histoire des philosophes et des mathématiciens, et des pièces de poésie. E. B.

Ibn-Abi-Osaïbiah, *Oyoun-al-Anba*. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. IV, 7883, 8640. — Reiske, *Opuscula inedita ex monumentis Arabum et Ebræorum*, édité par Gruner, p. 83. — Sacy, *Relat. de l'Égypte par Abdallatif*, p. 495, 549. — Wüstenfeld, *Gesch. der arabischen Ærzte und Naturforscher*; Gœttingue, 1830, in-8°. — Sanguinetti, dans *Journ. Asiat.*, 1854, I, p. 282.

IBN-ABI-ZERA-AL-FASI (*Abou'l-Hassan Ali ben-Abdallah*), historien arabe, vivait à Fez (Maroc) au huitième siècle de l'hégire (quatorzième de J.-C.). Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il est auteur de : *Al-Anis Al-Mothrib bi raudh Al-Carthas fi tarikh medinet Fas*, histoire de Fez et de cinq dynasties musulmanes qui ont possédé cette ville, savoir les Édrissides, les Zénètes ou Zéirides, les Morabités (Almoravides) ou Lemtounes, les Mowahhids (Almohades), enfin les Merinides. Cette chronique, qui commence en 145 (762), est exacte et très-estimée en Maroc. On en a deux rédactions, l'une appelée *Carthas Saghir* (Le petit Carthas, ou petit papier), a été traduite ou plutôt analysée en allemand par Fr. de Dombay : *Geschichte der mauritanischen Kœnige*, avec des notes; Agram, 1794-1797, 2 vol. in-8°; traduite assez fidèlement en portugais, sous le titre de *Historia dos Soberanos mohametanos das primeiras quatro dynastias, e da parte da quinta, que reinardo na Mauritania*, Lisbonne, 1828, in-4°, par le Fr. Jozè de Santo-Antonio-Moura, qui omit les citations de vers, et attribua cet ouvrage à Abu-Mohammed Assaleh-ben-abd-el-Halim. Ch. J. Tornberg a donné le texte arabe et une traduction latine accompagnée de variantes et de notes sous le titre de : *Annales Regum Mauritaniæ, ab Abul-Hasan-Ali-ben-Abd-Allah Ibn-abi-Zer' Fesano, vel, ut alii malunt, Abu-Muhammed-Salih Ibn Abd-el-Halim Grenatensi*. Fr. Pétis de la Croix en avait fait une traduction française, qui est restée manuscrite, et qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris et à Upsal. Le *Carthas Kebir* (Grand Carthas) n'est point connu en Europe, à moins que ce ne soit l'ouvrage traduit par Moura, Tornberg et Pétis, lequel est en effet plus détaillé que celui de Dombay. E. B.

Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliog.*, n° 1458. — Silvestre de Sacy, *Notices* dans *Magasin Encyclopédique*, 2e année, t. II, p. 49, 174, 330, 514; t. V, p. 53, et dans *Journal des Sav.*, 1832, p. 652-660. — Tornberg, dans *Nova acta regiæ societatis scientiarum Upsaliensis*, t. XI, 1839, in-4°. — E. Quatremère, *Not.* dans *Journ. des Sav.*, 1847, p. 474-485.

IBN-AL-ATSIR (Le schéikh *Izz ed-Din Abou'l-Hassan Ali-ben-Mohammed-al-Djezeri*), le meilleur des historiens arabes, né à Djezireh-beni-Omar, le 4 djoumada premier, 555 de l'h. (mai 1160 de J.-C.), mort à Mossoul en 630 (1233). Après avoir fait ses études à Mossoul, à Jérusalem et à Damas, il combattit contre les chrétiens dans l'armée de Saladin, et fut chargé, par les princes de Mossoul, de diverses missions diplomatiques, spécialement auprès des khalifes de Baghdad. Sa maison était le lieu de réunion des hommes les plus distingués qui habitaient ou visitaient Mossoul. Il comptait Ibn-Khallikan au nombre de ses amis. Il était non moins versé dans l'histoire religieuse que dans l'histoire profane. On a de lui : *Kamil-*

[illegible] par Tornberg, qui a [illegible] Leyde, 1851 à 1853, 2e partie [illegible] dans la Bibliographie des Croisades, de Michaud, t. II, p. 300-547; dans le Recueil des Historiens des Croisades, publié par l'Académie des Inscriptions, t. I, qui est sous presse; enfin à la suite de Histoire de l'Afrique sous la dynastie aghlabide par Ibn [illegible], traduite par M. Noel Desvergers, Paris, 1841, in-8°. L'auteur commence par un discours sur la dignité de l'histoire, et, après avoir exposé les ères des divers peuples, il rapporte en abrégé l'histoire des Juifs, des Perses, des anciens Arabes, des Romains et du christianisme primitif. A partir de Mahomet, il donne, année par année, un récit détaillé de tout ce qui s'est passé de remarquable dans le monde musulman et de courtes notices des principaux personnages qui y sont morts jusqu'en 628 (1230), n'interrompant l'ordre chronologique que pour indiquer les causes et les conséquences des grands événements. Quoiqu'il manque souvent de critique et se contente parfois de copier servilement ses prédécesseurs, et particulièrement Thabari, on peut le considérer comme le plus excellent des chroniqueurs musulmans ou chrétiens du moyen âge; — Histoire des Atabeks de Syrie, publiée sous le titre de *Abulhasan Ali-Azzeddin, Geschichte der Atabeken in Syrien*, Hildburghausen, 1790, in-4°, et analysée par de Guignes, dans le t. Ier des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Cette histoire est moins détaillée que la partie correspondante du *Kamil-at-Tewarikh*; — *Kitab-al-Lobab* (Livre de ce qu'il y a de plus pur, relatif à la vérification des origines), abrégé en 3 vol. des Généalogies de Samani, qui en contenaient 11. Wüstenfeld en a édité une partie: *Specimen el-Lobabi, sive Genealogiarum, quas conscriptas ab Abu Saad Samanensi, abbreviavit et emendavit Ibn el-Athir*; Goettingue, 1835, in-4°. Soyouthi fit un abrégé du Lobab, qui a été édité par P. J. Veth; — *Asad al-Ghabat*, notices de 7,500 compagnons de Mahomet, dont Ibn-Hadjr a fait une nouvelle édition qui a été publiée; — *Kitab al-Djihad* (Livre de la Guerre sainte), où il exhorte les musulmans à faire la guerre aux chrétiens. E. Beauvois.

Ibn-Khallikan, *Biograph. Diction.*, t. II, p. [illegible]. — Hadji-Khalfa, *Lex. Bibliogr.*, t. I, [illegible]; [illegible] IV, [illegible]; V, [illegible]. — [illegible] *Repertorium für biblische Liter.*, t. II, p. [illegible]. — Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, t. I, Florence, 1854, in-8°, préf., p. [illegible]. — De Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, t. VII, p. 718.

IBN-ALATYR (*Izz-ed-Din-Ali*), écrivain arabe fort distingué, de la fin du douzième siècle [illegible]

[illegible] de la [illegible] quoique [illegible] auteurs chrétiens [illegible] des affaires de ce temps [illegible] religion musulmane; [illegible] guerres entreprises [illegible] mahométans de Syrie [illegible] Alatyr prit, avec les [illegible] part active à cette [illegible] et lui succéda [illegible] lui-même qu'il fut [illegible] dix et des évènements [illegible] 1182, réunissant la plus [illegible] nies chrétiennes [illegible] ses frères servit le [illegible] plus tard, fut chargé [illegible] de Damas sous le [illegible] s'était toujours montré [illegible] les voyages précédents [illegible] fonctions qu'il eut à [illegible] aucune occasion d'[illegible] nombreuses; à son [illegible] de livres, et fit de sa [illegible] curieux de la ville et [illegible] à s'instruire. Il mourut [illegible] après la croisade de [illegible]

Il existe deux ouvrages [illegible] à la Bibliothèque impériale [illegible] est une *Histoire des* [illegible] qui, s'élevant vers les [illegible] siècle, s'emparèrent [illegible] d'Alep, de Damas, [illegible] sieurs branches, [illegible] moins d'éclat jusqu'[illegible] cond ouvrage est une [illegible] puis la création du monde [illegible]

L'*Histoire des* [illegible] précieux sur l'origine et [illegible] puissance de ces princes [illegible] de cet ouvrage, par [illegible] des *Notices et Extraits* [illegible] *la Bibliothèque du Roi* ([illegible] cette notice n'est pas [illegible] beks sont ainsi appelés [illegible] signifient père, seigneur, [illegible] la plénitude de l'autorité [illegible] ils se disaient les [illegible] fantôme de prince [illegible] seldjoucides de Perse [illegible] Alatyr occupait un [illegible] Atabeks, le fils s'est [illegible] sur tout ce qui pouvait [illegible] cette maison; mais, [illegible] Saladin, qui avait [illegible]

grandes obligations à la même maison, s'empara sur elle de Damas et de toute la Syrie, il ne peut contenir son indignation, et il déclare qu'il n'aura pas la force de retracer des événements aussi déplorables. Dès ce moment, l'ouvrage n'est presque plus qu'une table chronologique, et cesse d'offrir de l'intérêt. Du reste, l'*Histoire des Atabeks* paraît avoir été le début de l'auteur. Les faits ne sont pas toujours bien classés. Des lacunes considérables interrompent la liaison des événements. Quelquefois le récit se borne à des phrases emphatiques et à de grands mots vides de sens.

A l'égard de l'Histoire générale, c'est le récit, année par année et sous forme de chronique, de tout ce que la muse de l'histoire avait conservé de notable chez les musulmans; c'est peut-être en son genre l'ouvrage le plus remarquable qu'ait produit la littérature arabe. L'auteur a intitulé son livre *Chronique complète* (*Kamel-altévarykh*). On y trouve non-seulement les événements de quelque importance, mais les détails qui servent à les mettre sous un plus grand jour; on voit, en le lisant, que l'auteur a recueilli les notions historiques éparses dans une foule de chroniques, qu'il a lu les mémoires particuliers, et qu'il a eu communication des correspondances politiques de Saladin et des autres souverains de la même époque. Nulle part peut-être on ne trouverait un tableau plus exact et plus complet des événements qui signalèrent l'élévation de la dynastie des sulthans Seldjoucides de Perse, et qui en amenèrent plus tard la ruine. Cet esprit de recherches, cet amour de la vérité, ont acquis à Ibn-Alatyr la plus grande réputation en Orient. Les écrivains arabes sont unanimes dans l'éloge qu'ils font de son érudition; et Aboul-Féda (*voy.* ce nom) n'a pas craint d'avouer qu'il lui avait emprunté la meilleure partie de son récit.

Jusqu'à ces dernières années, la France ne possédait que quelques volumes dépareillés de cette Histoire générale; maintenant l'on en trouve un exemplaire complet à la Bibliothèque impériale. L'auteur de cet article, qui, en 1829, avait publié en français de nombreux fragments des deux ouvrages historiques d'Ibn-Alatyr, à la suite de l'*Histoire des Croisades* de Michaud, fait imprimer en ce moment des fragments beaucoup plus étendus en arabe, en français et avec notes, dans le *Recueil des Historiens des Croisades* que publie l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. D'un autre côté, M. le docteur Tornberg, professeur de langues orientales à l'université de Lund, en Suède, a commencé l'impression de la partie de l'ouvrage qui se trouve à la bibliothèque d'Upsal. Il a paru deux volumes du texte renfermant la dernière partie de l'ouvrage, c'est-à-dire l'espace compris entre les années 527 et 628 de l'hégire; Upsal, 1851 et 1853, in-8°. L'éditeur s'est servi, pour plusieurs passages, des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris.

Ibn-Alatyr est encore auteur de plusieurs ouvrages (inédits) sur les généalogies des familles arabes, les compagnons de Mahomet, etc.

REINAUD.

Dictionnaire Biographique d'Ibn-Khallkan (la *Biographie particulière* d'Ibn-Alatyr). — Extraits des historiens arabes des guerres des croisades, par l'auteur de cet article.

IBN-AL-DJAUZI (Le scheikh *Abou'l-Faradj Abdarrahman-ben-Ali al-Koreischi at-Taïmi al-Bekri*), jurisconsulte hanbalite et historien arabe, né à Baghdad, en 508 de l'hégire (1114 de J.-C.) ou 510 (1116), mort dans la même ville, le 12 ramadhan 597 (1201). Il faisait remonter son origine au khalife Abou-Bekr. Il passait pour le meilleur traditionniste et prédicateur de son siècle, et était versé en théologie, en jurisprudence, en histoire, en médecine, en hippiatrique. Parmi ses ouvrages, qui sont au nombre de plus de quatre-vingts, il suffit de citer : *Akbar al-Beramiket* (Histoire des Barmécides); — *Ammar al-Ayan* (Vie des Personnages illustres qui ont vécu plus de dix ans et moins de mille); — *Al-Dzeheb al-Mesbouk* (Or liquéfié), biographie des rois; — *Schodzour-al-Ocoud fi tarikh al-Ohoud* (Parcelles des Colliers, ou histoire des siècles); — *Al-wefa fi fadhaïl al-Monthefa*, traitant de Mahomet et des autres prophètes; — *Al-Montetzem fi tarik al-Omam* (Livre bien disposé, relatif à l'histoire des peuples); chronique commençant à la création et se terminant au règne du khalife Mostadhi; — *Zad al-masir fi ilm al-tafsir* (Provisions de Voyage, sur la science de l'interprétation du Coran) en 4 vol.; — *Telkih-fohoum ahl al-atsret* (Fructification de l'intelligence des Amateurs d'histoire), ouvrage sur le plan du *Kitab al-Maarif* de Ibn-Cotéibah, contenant l'histoire de Mahomet, de ses compagnons et de leurs disciples. Mohi ed-Din, fils d'Ibnal-Djauzi, s'éleva par son éloquence au poste de grand-chambellan du khalife, et fut tué, lors de la prise de Baghdad, par Houlagou, en 658 (1260). E. B.

Ibn-Khallikan, *Biogr. Diction.*, t. II, p. 96. — Hadji-Khalfah, *Lexic. bibliogr.*, environ 100 art. — *Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft*, t. VII, p. 378-381; VIII, 584-586. — De Hammer, *Lit.-Gesch. der Araber*, t. VII, p. 219, 708.

IBN-AL-DJAUZI (*Schems ed-Din Abou'l Motzaffer Yousouf ben-Couzoghli* ou *Kizoghli*, plus connu sous le nom de *Sibth Ibn-al-Djauzi* [petit-fils de Ibn-al-Djauzi] ou simplement de), jurisconsulte hanefite et historien arabe, né à Baghdad, en 582 de l'hégire (1186 de J.-C.), mort en dzou'l-hiddjeh 654 (janvier 1257). Sa mère était fille du précédent et son père était *mamlouk* (esclave) du vizir Aun ed-Din Yahya ben-Hobéirah, qui le fit instruire et lui donna la liberté. Après avoir voyagé en diverses contrées pour recueillir des traditions, il enseigna et prêcha à Baghdad, puis à Damas. Sa science et son éloquence lui méritèrent la faveur des princes, et surtout de Melik Moatzem Isa.

[illegible] Mocaddé [illegible] (Conclusion [illegible]) en 10 vol. — [illegible] (Histoire des [illegible]); en 10 vol. [illegible], ce [illegible] (Histoire [illegible]), ce [illegible] le [illegible] ouvrage a été continué par Kotbb [illegible] Mousa ben-Mohammed al-Balbeki, qui mourut en 726 (1326). E. B.

[illegible] — Aboul-[illegible] trad. par [illegible] t. IV, p. [illegible] t. II, p. [illegible] — Hadji-Khalfah, Lex. bibliogr., t. I, n[illegible] II, [illegible] V, [illegible] — De Hammer, Literaturgeschichte der Araber, t. VII, p. 727.

IBN-BESSAM (*Abou'l-Hassan Ali as-Schantarini*), historien arabe, né à Santarem (Espagne), mort en 542 de l'hégire (1147 de J.-C.). Il était médecin, et fréquenta la cour de différents princes. On a de lui : *Dsakhirat fi mahasin ahl-al-Djazirat* (Trésor ou qualités des habitants de la péninsule), contenant des notices des écrivains arabes d'Espagne et des extraits de leurs œuvres. C'est le plus ancien ouvrage où il soit parlé du Cid. Le passage relatif à ce personnage célèbre a été édité et traduit dans *Recherches sur l'Histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge*; Leyde, 1849, in-8°, t. I, p. 330-362, par R. P. A. Dozy, qui a aussi édité un long fragment du Dsakhirat dans *Scriptorum Arabum Loci de Abbadidis*; Leyde, 1846, in-4°, t. I, p. 220-381. Ibn-Bessam écrivit sept autres ouvrages. Hadji-Khalfah l'a confondu avec BESSAMI ou IBN-BESSAM (*Abou'l-Hassan-ali-ben-Mohammed*), mort en 303 (914), poëte satirique qui n'épargnait ni les princes, ni les grands, ni même ses proches. Le khalife Motadid essaya de se le rendre favorable en le nommant directeur de la poste aux chevaux et receveur général des douanes dans les *Awassim* (frontière de l'Asie Mineure). Bessami écrivit *Akhbar Omar-ben-Rebia* (Histoire de Omar-ben-Rebia); — *Histoire de Djafar-al-Ahwas*, ancien chef arabe; — *Monakidat as-Schoara* (Contradictions des poëtes); — *Des lettres*; — *Makamat* (Séances) au nombre de trente. E. B.

Ibn-Khallikan, *Biogr. Diction.*, t. II. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. I, n[illegible] 180, 209; III, 5784, 5909; V, 12765. — Aboul-Féda, *Ann. Musl.*, t. II, p. 287. — Dozy, *De Abbadidis*, t. I, p. 189-219. — Makkari, *The Hist. of the Moh. Dynast. in Spain*, t. I, p. 198, 370, 471; t. II, p. 394-[illegible] — De Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, t. VII.

IBN-COTEIBAH (*Abou-Mohammed Abdallah-ben-Moslim-ad-Dinewari-al-Merwazi*), historien et philologue arabe, né à Merw ou à Baghdad, en 213 de l'hégire (828 de J.-C.), mort [illegible] ses [illegible] en [illegible] il [illegible] et [illegible] la [illegible] logie. Parmi [illegible] cet auteur, il [illegible] *fi Tarikh* (Livre [illegible] tenant l'histoire et les [illegible] jusqu'en 256 (870). Ce [illegible] mération de dates et de [illegible] six dernières années. Cet [illegible] Sprenger, dans *Bibliotheca* [illegible] t. XI, et à la même époque [illegible] le titre de *Ibn-Coteiba's* [illegible] *chichte*; Gœttingue, 1850 [illegible] *Akhbar* (Sources de [illegible]) dix chapitres et traitant de [illegible] de science; — *Thabacat* [illegible] des Poëtes), dont J. de H[illegible] son *Histoire de la Littérature* [illegible] *al-Katib* (Instruction de [illegible] thographe, de synonymie, [illegible] Sprenger a traduit un fragment [illegible] *of the Asiatic Society of* [illegible] part. II, p. 659-681; — [illegible] (Traditions sur le Principat [illegible] deux fragments dans *Biblioth*[illegible] Leipzig, 1855-56, p. 163, et [illegible] a traduit plusieurs extraits [illegible] *of the Mohammedan Dynasties* [illegible] Makkari, 1840, t. I, append. [illegible]

Ibn-Khallikan, *Biograph.* [illegible] Aboul-Mahasen, *Menhel* [illegible] *Bibliogr.*, t. I, n[illegible] [illegible] 4796; III, 4799, 5120; IV, [illegible] 10524, 10800, 12004, 12000. — [illegible] *toria Arabum*, Gotha, 1775, [illegible] t. II, p. 369-374; III, p. [illegible] *Repertorium für biblische und* [illegible] t. I, p. 61-62. — Aboul-Féda, *Ann.* [illegible] t. II, p. [illegible] — [illegible] Hammer, *Literaturgeschichte* [illegible] 164.

IBN-FAREDH ou IBN-AL[illegible] *ed-Din, Abou-Hafs Omar* [illegible] poëte mystique arabe, né [illegible] l'hégire (1181 de J.-C.), [illegible] Après avoir étudié sous [illegible] il se consacra à la vie dévote [illegible] la mosquée Al-Azhar, qui [illegible] dans le monde par ses [illegible] de sa personne. Le sultan [illegible] al-Kamil tenta de l'attirer [illegible] voya mille pièces d'or et [illegible] *cadhi al-codhat* [illegible] Ibn-Faredh ne voulut rien [illegible] aux extases, et restait [illegible] sans prendre d'aliments [illegible] ce qui se passait autour de [illegible] état d'exaltation qu'il [illegible] poésies. Ses disciples [illegible]

lui attribuer le don des miracles. Quelques pieux musulmans, scandalisés de la nudité des tableaux qu'il offre aux yeux des lecteurs, ou choqués de la crudité des expressions avec lesquelles il dépeint l'amour divin, le considèrent comme un infidèle ou un hérétique. Ibn-Faredh n'en est pas moins le plus grand poëte arabe de la secte des sofis. On peut le mettre au même rang que Férid ed-Din Atthar, Djelal ed-Din Roumi, Hafitz, Djami. Ses principaux poëmes sont : *Khamriyet* (Sur le Vin), trad. par de Hammer, dans le *Mercure* de Wieland, et par Grangeret de Lagrange, dans *Anthologie Grammaticale;* Paris, 1828, in-8° (avec texte); — Le grand *Taiyet* (poëme rimant en T), en 760 distiq., édité avec luxe et trad. par de Hammer, sous le titre de *Das arabische Hohe Lied der Liebe, die Ibnol-Faridh's Taijet;* Vienne, 1854, pet. in-4°; — Le petit *Taiyet;* — le poëme rimant en H, édité par G.-A. Wallin : *Carmen elegiacum Ibnu-l-Faridhi, cum commentario Abdu-l-Ghanii;* Helsingfors, 1850, in-8°. Toutes ces pièces et d'autres moins connues furent réunies en *diwan* (recueil) par les soins d'Ali, petit-fils du poëte, en 885 (1480). Ce diwan contient 1,700 distiques. Il a été lithographié à Damas en 1841, et imprimé sous le titre de *Diwan du Chéikh Omer Ibn el Faridh, accompagné du commentaire du chéikh Hassan el-Bouriny, pour le sens littéral, et de celui du chéikh Abd el-Ghany en Nablousy pour le sens mystique, édité par le chéikh Rochaid ed-Dedah;* Paris, 1855, gr. in-8°. E. Beauvois.

Ali, Vie de son aïeul, en tête du *Diwan.* — Abd al-ghani Nablousi, *Relat. de Voy.*; dans *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. V, p. 827. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. II, n°ˢ 1784, 2032, 2033; IV, 9522; VI, 14442. — Silvestre de Sacy, *Chrestomathie Arabe.* — Rousseau, *Parnasse Oriental.* — De Hammer, *Litteraturgeschichte der Araber,* t. VII, p. 408-420, 916-918.

IBN-FERAT ou **IBN-AL-FORAT** (Le schéikh *Nasir ed-Din Mohammed ben-Abdarrahim-Misri*) historien arabe, né en Égypte, en 733 de l'hégire (1333 de J.-C.), mort en 807 (1404). Il était jurisconsulte du rite de Abou-Hanifah. Il écrivit une chronique (*Tarikh*) en 25 vol., renfermant l'histoire des nations musulmanes durant les huit premiers siècles de l'hégire. La Bibliothèque impériale de Vienne en possède 9 vol. (années 501 à 799 = 1108 à 1397), qui offrent de nombreuses lacunes. Cet ouvrage ayant été apporté à Paris, à la suite de la conquête de Vienne par Napoléon, Jourdain en traduisit tout ce qui a rapport aux Croisades. Des fragments de ce travail ont été insérés dans la *Bibliographie des Croisades* de Michaud, t. II, p. 765-810. On en trouve aussi des extraits dans les *Mémoires sur l'Égypte* par Quatremère. Ibn-al-Forat se contente souvent de transcrire tous les écrivains qui ont parlé d'un même fait, sans s'inquiéter de concilier leurs contradictions ou de les critiquer les uns par les autres. — Son fils Izz ed-Din Abdarrahim ben-Mohammed Ibn al-Forat Cahiri, né en 759 de l'hégire (1358 de J.-C.), mort en 851 (1447), était juge; il écrivit sur le droit hanéfite. E. B.

Abou'l-Mahasen, *Manhel as safi.* — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. II, 2104. — Jourdain, *Lettre sur la Chron. d'Ibn-al-Forat;* dans *Mines de l'Orient,* 1814, t. IV, p. 308.

IBN-HABIB (*Abou-Djafar Mohammed ben-Djoléib al-Haschimi*), généalogiste et philologue arabe de Baghdad, mort à Samara, en 245 de l'hégire (859 de J.-C.), ou, selon Ibn-abi-Yacoub al-Werrak, en 213 (828). Il eut pour maître Ibn al-Arabi et Abou-Obéidah. Il est auteur de : *Ansab as-schoara* (Généalogie des Poëtes), le premier ouvrage de ce genre qui ait été écrit en arabe; — *Al-mokhtelif we al-motelif fi asma al-cabaïl* (Ressemblances et Dissemblances dans les Noms des Tribus) contenant 600 généalogies. Cet ouvrage a été revu par Makrizi et édité par Ferd. Wüstenfeld, sous le titre de *Muhammed ben-Habib über die Gleichheit und Verschiedenheit der arabischen Stæmmenamen;* Gœttingue, 1850, gr. in-8°; — *Histoire des khalifes.* Il fut l'un des premiers qui donnèrent des histoires critiques. E. B.

Ibn-Khallikan, *Wefayat al-Ayan,* édit. Wüstenfeld, n° 862. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. I, n°ˢ 1155, 1849; V, 11635.— Not. en tête de *Ouvrages arabes,* publiés par R.-P.-A. Dozy. — De Hammer, *Litteraturgeschichte der Araber,* t. III, p. 295; IV, p. 98, 447, 451.

IBN-HABIB (*Bedr ed-Din Hassan ben-Omar*), historien arabe, né à Alep, en 709 de l'hégire (1309 de J.-C.), mort dans la même ville, le 21 rebi second 779 (15 juillet 1377). Il voyagea en Syrie, en Égypte et en Arabie. Il fit des vers sur la fameuse peste noire. On a de lui : *Maani ahl al-beyan min wefayat al-ayan* (Sens des Hommes éloquents, tiré des vies des hommes illustres), notices de 237 littérateurs, avec des specimens de leurs œuvres poétiques et historiques; — *Histoire de la Révolte de l'Émir Béibagharous;* — *Biographie du Cadhi al-Codhat Sobki* (Taki ed-Din Abou'l-Hassan-Ali); — *Akhbar ad-Dowel* (Histoire des Dynasties), abrégé en vers; — *Dorret al-aslak fi dewlet al-Atrak* (Perle des Colliers, concernant la dynastie des Turcs), annales d'Égypte et de Syrie et des pays voisins de l'empire mamelouk. Cette chronique embrasse les années 648-776 (1250-1375); elle a été continuée jusqu'en 802 (1399) par le fils de l'auteur, Izz ed-Din Tzahir, qui mourut en 808 (1405). S'étant astreints mal à propos à écrire en prose cadencée et rimée, ces deux historiens ont plus d'une fois sacrifié la vérité aux exigences de la rime. Leurs phrases boursouflées renferment beaucoup de mots, mais peu de faits. Ils donnent de courtes notices des principaux personnages qui sont décédés dans le courant de chaque année. Meursinge et Weijers ont publié dans *Orientalia* (Amsterdam, t. II, 1846, p. 222-489) un extrait des principaux faits politiques et des treize cent vingt et une biographies contenues dans le *Dorret.*

E. Beauvois.

[illegible]

... Les deux voyageurs se communiquèrent [illegible] ... [illegible] avec lui les ouvrages [illegible] de Kodâma et de [illegible]. C'était un bon observateur [illegible] de nombreuses données sur la [illegible] physique et politique, l'histoire, le commerce, les produits, les impôts, les distances [illegible], les mœurs des habitants des pays [illegible]. Il composa *Al-Mesâlik wa al-Memâlik* (Les Routes et les Royaumes). Il y ajouta des cartes; mais il négligea de mentionner la position des lieux et de fixer l'orthographe des noms [illegible]. Diverses parties de cet ouvrage ont été éditées ou traduites par Uylenbroek : *Dissertatio de Ibn Haukalo geographo, nec non Iracæ Persicæ descriptio*; Leyde, 1822, in-4°; — par Frähn dans *De Chasaris*; Saint-Pétersbourg, 1822, in-4°; — par Gildemeister, dans *Scriptorum Arabum de Rebus Indicis Loci et Opuscula*; Bonn, 1838, in-8°; — par Mac-Guckin de Slane : *Afrique*, dans *Journal Asiatique*, 1842, t. I; — par Amari, dans *Journal Asiatique*, 1845, t. I, et dans *Bibliotheca arabo-sicula*; — par Sprenger, Sind, Sedjestan, Khorasan, dans *Journal de la Société Asiatique de Bengale*, 1852, 1853 (texte, traduction et carte). Ouseley publia, sous le titre de *The Oriental Geography of Ibn-Haucal*, Londres, 1800, in-4°, une version anglaise peu exacte de la traduction persane abrégée du *Mesâlik*.

E. Beauvois.

Uylenbroek, *De Ibn-Haukalo*. — Sacy, Not. dans [illegible] [illegible], t. VII, et dans *Journal des Savants*, [illegible]. — Reinaud, *Mém. hist. et géograph. sur l'Inde*, [illegible], et *Introduct. à la Géographie d'Aboulféda*, [illegible].

IBN-HAYYAN (L'imam Abou-Merwân Hayyân ben-Khalaf), historien arabe, né à Cordoue, en 377 de l'hégire (987 de J.-C.), mort le 27 rebi premier 469 (octobre 1076). Il savait les langues [illegible] et [illegible], et il écrivit plus de cinquante traités et commentaires philologiques ou [illegible], et trois ouvrages historiques, savoir : *Kitâb al-Moktebis fi tarikh al-Andalous* (Livre de celui qui désire des renseignements sur l'histoire d'Espagne), traitant des temps [illegible], en dix volumes, dont il ne reste plus que le troisième, qui se trouve à Oxford; — *Kitâb al-Motin* (Livre qui rend évident), en 60 vol., renfermant le récit des événements con-

[illegible] ... alors le plus grand [illegible] de Grenade, [illegible] ... trouve aujourd'hui [illegible] ... De retour dans [illegible] de son souverain [illegible] ... du gouvernement [illegible] ... A la [illegible] Ibn-Khaldoun [illegible] Fez [illegible] ... les régions [illegible] ... pèlerinage de [illegible] ... il fut plusieurs fois [illegible] ... Cependant [illegible] ... l'Oxus, [illegible]

se disposait à envahir la Syrie, l'Asie Mineure et l'Égypte même. Le sultan d'Égypte et de Syrie s'étant rendu dans cette dernière contrée pour repousser les efforts du conquérant tatare, Ibn-Khaldoun accompagna son souverain. Quand Timour se fut rendu maître de Damas, Ibn-Khaldoun se fit présenter à lui, et lui plut beaucoup par l'agrément de sa conversation. Après le départ de Timour, il retourna lui-même au Caire (1400). Si on en croit l'historien arabe Ibn-Arab-Chah, Ibn-Khaldoun, qui avait fait assez bassement sa cour au conquérant et n'avait rien négligé pour se le rendre favorable, avait obtenu de lui la permission d'aller chercher sa famille et ses livres au Caire, et de venir le retrouver. Quoi qu'il en soit, à son retour au Caire, il fut de nouveau investi des fonctions de grand-cadi des Malékites, et mourut en 1406, âgé d'environ soixante-quatorze ans.

Le principal ouvrage d'Ibn-Khaldoun, et celui qui paraît destiné à lui assurer une réputation durable, porte le titre de *Kitab alibar oua divan almobtada oua alkhabar*, etc., c'est à-dire *Livre des Exemples instructifs et Recueil du Sujet et de l'Attribut, concernant l'Histoire des Arabes, des Persans, des Berbers et des Nations qui ont habité avec eux sur la terre*. Dans ce titre, les mots *Recueil du Sujet et de l'Attribut* renferment un de ces jeux de mots qui sont si familiers aux Orientaux. On peut y voir une allusion grammaticale; et c'est comme si l'auteur avait dit que son ouvrage est complet, et que, de même qu'une proposition grammaticale est parfaite quand elle réunit un inchoatif ou sujet à un énonciatif ou attribut, de même cet ouvrage dispense de recourir à tout autre. Il est encore possible que l'auteur ait voulu dire que l'ouvrage contenait l'histoire des origines des nations et celle des événements qui en ont signalé l'existence dans la suite des siècles.

L'ouvrage d'Ibn-Khaldoun se compose de trois ou plutôt de quatre parties bien distinctes. La première, qui souvent est considérée comme un traité à part et que l'on rencontre plus facilement, porte communément le titre de *Mocaddama*, c'est-à-dire *Prolégomènes*. La seconde est un tableau du monde ancien, particulièrement des Arabes, depuis la création du monde jusqu'à l'apparition de Mahomet. La troisième est une histoire de l'établissement des Arabes en Afrique et en Espagne, et un tableau des tribus berbères depuis les plus anciens temps jusqu'au quatorzième siècle. Enfin, la quatrième partie est le tableau des nombreuses dynasties musulmanes répandues dans les diverses parties du monde, notamment dans l'Égypte et l'Asie.

La première partie, c'est-à-dire les Prolégomènes, ne se trouve dans les bibliothèques chrétiennes d'Europe que depuis le commencement de ce siècle; les autres parties ne nous sont connues que depuis ces dernières années. L'attention se portant de toutes parts sur cette riche mine de renseignements, nous croyons devoir faire connaître l'ouvrage avec quelques détails.

Le *Mocaddama* est précédé d'une espèce de préface, consistant dans quelques considérations générales sur l'utilité de l'histoire et sur la manière de l'écrire. L'auteur indique les diverses sources des erreurs dans lesquelles tombent ceux qui se vouent à ce genre de travail. Le traité commence ensuite par des observations générales sur le genre de société qui est naturel à l'homme. A ces observations succèdent une description succincte du globe et des réflexions sur l'influence physique et morale du climat et de la diète sur l'espèce humaine. Cette première section se termine par un long chapitre sur les diverses manières de connaître les choses secrètes ou futures, sur les révélations, les visions, les songes, les sorts, etc. Dans la deuxième et la troisième section, l'auteur examine la vie nomade, particulièrement chez les Arabes bedouins, dans ses rapports avec la civilisation de la société en général; il y est parlé du passage de la société de la famille à la formation des tribus et à l'établissement d'un gouvernement fédératif. On y voit aussi que l'esprit de conquête est inhérent à cette situation politique. L'auteur parcourt ensuite les différentes parties de l'administration, la cour, la justice, la religion, les finances, la guerre, le commerce, etc. Puis il traite des vices qui s'introduisent à la longue dans cette forme de gouvernement, des remèdes qu'on y peut apporter et de la ruine qui est la fin de toutes choses. La quatrième section est consacrée à l'état de la civilisation et de la société en général chez les hommes réunis dans les villes. Là prospèrent le luxe et les arts; là de grandes richesses se rassemblent. Cet état est le dernier degré dans l'ordre de la civilisation; il est suivi de la décadence et de la ruine des empires. Dans la cinquième section, l'auteur s'occupe du travail considéré comme moyen pour l'homme de pourvoir à sa subsistance, des diverses professions libérales ou mécaniques, telles que la culture des sciences, les fonctions de la religion, de la magistrature, de l'administration, le commerce, l'architecture, le métier de copiste, la médecine, la musique, etc. Enfin, dans la sixième section, qui forme plus du tiers du traité, Ibn-Khaldoun parcourt le domaine de la science et ses divisions; il en présente le système et la distribution.

Tel est l'ensemble des prolégomènes d'Ibn-Khaldoun. L'auteur n'a pas toujours su s'affranchir des préjugés de son siècle et de sa nation. La manière dont il parle de l'astrologie et des divers genres de divination prouve qu'il n'était pas éloigné de croire à la réalité de ces chimères. Les chapitres dont l'ouvrage se compose sont entremêlés d'une multitude de faits curieux

[illegible] les Arabes, les Persans [illegible] quelquefois il attribue à une époque ou à un pays ce qui appartient à un autre pays ou à une autre époque. Quelquefois aussi il se laisse entraîner par une idée exclusive, et il met sur le compte d'une seule cause ce qui a été le résultat du concours de plusieurs causes différentes. Une autre circonstance qui, même en Orient, a beaucoup nui au succès de l'ouvrage, c'est le style dans lequel il est écrit : ce style, comme celui de tous les écrits d'Ibn-Khaldoun que nous connaissons, est à la fois concis et diffus. L'auteur reproduit quelquefois la même idée sous plusieurs formes différentes; en même temps, il oublie les liaisons les plus indispensables. Il affecte les mots nouveaux ou des mots détournés de leur signification ordinaire. Enfin, certaines considérations manquent des développements convenables. Néanmoins, ce traité, quand il parut pour la première fois, produisit la plus grande sensation. Voici le jugement qu'en porte le célèbre Makrizi, qui avait été l'élève d'Ibn-Khaldoun : « Jamais ouvrage pareil ne fut fait, et jamais l'on n'en fera de semblable. C'est la crème du savoir, le fruit d'un sain jugement, le produit d'une intelligence qui a pénétré dans l'essence des choses et qui a saisi le véritable caractère des événements. » Il existe une traduction de l'ouvrage en turc. L'auteur de cette traduction est Mohammed Pirizadé, qui vivait à Constantinople il y a un peu plus d'un siècle, sous le règne du sultan Ahmed III. Voulant faire disparaître, autant qu'il était en lui, les difficultés qui l'arrêtaient dans la lecture de l'ouvrage, il s'attacha à employer un style naturel et facile; il rétablit les liaisons qui manquaient dans l'original; il suppléa même aux développements dont certaines considérations avaient besoin. Le livre, dans l'état où l'a mis le traducteur, est regardé par les Turcs comme le manuel le plus propre à former des hommes d'État. D'un autre côté, c'est à la version originale que Hadji-Khalfah a emprunté les tableaux qui, dans son Dictionnaire Bibliographique arabe, persan et turc, précèdent chaque science.

La sensation que ce traité a faite à son apparition dans l'Europe chrétienne a été presque générale. On était habitué à voir dans les récits des Orientaux des faits dépouillés des circonstances qui les avaient amenés ou qui les avaient suivis; ou bien c'était souvent une suite de phrases dépourvues de sens. On rencontrait enfin un esprit qui avait médité sur la nature des choses, et qui, sans résoudre toutes les questions de la manière la plus convenable, avait le mérite de les soulever. Jusqu'à présent, les Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun nous étaient surtout connus par les fragments que l'illustre Silvestre de Sacy avait insérés dans sa *Chresto-*

[illegible] Nous [illegible] grand [illegible] pèce d'histoire [illegible] monde jusqu'à [illegible] leur ne s'est [illegible] écrivains de sa nation [illegible] qui avaient [illegible] traditions [illegible] tains qu'[illegible] utile pour l'histoire [illegible] si importante et [illegible] si imparfaite.

Feu M. l'abbé Arri, [illegible] Turin, avait commencé [illegible] roi de Sardaigne, l'[illegible] deuxième partie, [illegible] italienne et de notes. [illegible] travail fut repris par [illegible] préparé.

La troisième partie, [illegible] digènes de l'Afrique [illegible] Afrique et en Espagne [illegible] considérable que les [illegible] deux gros volumes [illegible] envahirent l'Afrique, dans [illegible] septième siècle de notre [illegible] quelque résistance, les [illegible] part nomades, qui occup[illegible] dias depuis l'océan Atlan[illegible] tières de l'Égypte. Ces [illegible] en général un langage [illegible] conservé pendant plusieurs [illegible] ces et leurs pratiques [illegible] de bonne heure dans [illegible] et contribuèrent puissam[illegible] de l'Espagne, du midi de [illegible] talie. Plus tard, il se [illegible] bères en Afrique et en [illegible] du plus haut intérêt [illegible] rigine de ces tribus, [illegible] les guerres qu'elles [illegible] territoire et sur le terri[illegible] étaient même indi[illegible] l'histoire des peuplades [illegible] les Berbères se [illegible] heureusement, lorsque [illegible] monde, les traditions [illegible] et il n'était plus au pouvoir [illegible] nouer de tous points la [illegible] écrivains grecs et [illegible] qu'une idée vague de [illegible] pulations indigènes de [illegible]

tent les noms d'un certain nombre de tribus; mais ces noms sont souvent altérés, et, comme la plupart des noms véritables ont changé dans l'intervalle, il était devenu bien difficile d'établir une concordance. De leur côté, les indigènes n'ont pas eu d'historien, et ils sont hors d'état de suppléer à ce qui nous manque. Les Arabes seuls auraient pu nous fixer à cet égard; mais pendant longtemps les Arabes songèrent plutôt à bien faire qu'à bien dire; et, pour cette époque d'enthousiasme et de gloire, les annales arabes elles-mêmes sont très-incomplètes. Les Berbères commencèrent à recueillir des documents sur leur origine, à partir du dixième siècle de notre ère, précisément à l'instant où les Arabes songèrent à arracher à l'oubli leurs propres exploits; mais, dès cette époque, les souvenirs étaient très-affaiblis; et différentes causes agirent fatalement sur la direction à donner aux recherches. Déjà, au dixième siècle, si certaines tribus avaient grandi en puissance et en gloire, il y en avait qui étaient déchues; pour celles-ci, la situation était d'autant plus pénible, que, d'une part, elles étaient traitées sans ménagement par le gouvernement, et que, de l'autre, chose qui leur était peut-être encore plus sensible, elles avaient à subir les sarcasmes des tribus voisines. Il arriva de là ce qui arrive toujours quand une autorité supérieure n'est pas là pour maintenir le bon ordre : c'est que les tribus cherchèrent à se relever au détriment les unes des autres. On vit alors apparaître les prétentions les plus étranges. Il eût été naturel que les populations qui avaient résisté avec le plus de succès aux armes des Carthaginois et des Romains fissent valoir leurs anciens exploits; mais le souvenir de ces exploits était perdu. On se tourna donc du côté des Arabes, qui étaient devenus les maîtres du pays et qui lui avaient imposé leur religion et une partie de leurs idées. Certains généalogistes, qui voulaient rendre hommage à la nouvelle religion, imaginèrent de rattacher leur tribu aux propres ancêtres du prophète des Arabes. Abjurant les idées bibliques qui de bonne heure avaient pénétré parmi les indigènes et qui faisaient remonter la nation berbère à Cham, fils de Noé, et afin de s'affranchir de tout lien avec un malheureux qui avait encouru la malédiction de son père, ils adoptèrent pour origine, Sem, fils aîné de Noé; ils rangèrent au nombre de leurs aïeux Abraham et son fils Ismael, et se présentèrent hardiment comme les cousins du plus illustre des rejetons d'Ismael, Mahomet. D'autres généalogistes, qui visaient surtout à la gloire profane, cherchèrent des ancêtres parmi certains rois fabuleux de l'Arabie Heureuse. Il faut savoir que les Arabes, qui pendant longtemps eurent peu de souci des héros qui, dans les premiers siècles de l'islamisme, avaient porté si haut le nom de leur race, se sont montrés fiers des prétendus exploits des rois du Yémen, qui, plusieurs siècles avant l'hégire, auraient soumis tout l'ancien monde à leurs lois, sans excepter l'intérieur de l'Afrique. D'après de nombreux auteurs, ce fut un de ces rois, nommé Ifricus ou plutôt Africus, lequel, d'après leur propre récit, aurait vécu quelques années seulement avant l'ère chrétienne, qui, après avoir subjugué l'Afrique, y laissa des colonies considérables et lui imposa son nom. A toutes les causes d'embarras, il faut ajouter ce mélange d'émigrés venus de tous les points de l'horizon, les Phéniciens, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Vandales, ainsi que les Nègres qui, de tous temps, ont afflué de l'intérieur sur les côtes. Ces divers points de vue sont discutés dans un mémoire auquel travaille l'auteur de cet article, et qui est intitulé : *Mémoire sur les Populations de l'Afrique septentrionale, leur Langage, leurs Croyances, et leur État Social aux différentes époques de l'histoire.*

La partie de l'ouvrage d'Ibn-Khaldoun qui est consacrée spécialement à la nation berbère renferme le résumé des opinions qui ont été émises à cet égard, et supplée pour nous aux traités originaux qui ne sont point parvenus en Europe. L'auteur a écrit un peu vite et quelquefois de mémoire; ses aperçus manquent, dans certains endroits, de netteté, et les noms propres ne sont pas toujours marqués exactement; mais, en rapprochant les différents passages qui se rapportent aux mêmes matières, et en recourant discrètement à une source où Ibn-Khaldoun n'était pas en état de puiser, les écrits des Grecs et des Romains, on arrivera probablement à rétablir la vérité.

Quoi qu'il en soit, l'*Histoire des Berbères* d'Ibn-Khaldoun ne pouvait manquer d'attirer l'attention du gouvernement français. Avec l'établissement des Français en Algérie sont survenues des relations de chaque jour, des rapports d'amitié et de guerre entre eux et les tribus qui occupent l'intérieur des terres. M. de Slane a publié en 1847 et 1851, sous les auspices du ministère de la guerre, le texte arabe de cette histoire; Alger, deux volumes in-4°. Quelques années après, il a paru une traduction française du texte, par le même savant, 1852-1856, quatre volumes in-8°. La quatrième et dernière partie traite des dynasties musulmanes de l'Égypte et de l'Asie. Cette portion forme aussi deux vol. in-4°. Pour cette section, à en juger par les chapitres que nous avons lus, l'auteur donne un extrait des meilleures chroniques qui existaient de son temps, notamment de celle d'Ibn-Alatyr (*voy.* ce nom. On peut juger de cette partie par les deux chapitres que M. Noël des Vergers en a publiés, sous le titre de : *Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites, et de la Sicile sous la domination musulmane;* texte arabe, accompagné d'une traduction française et de notes; Paris, 1841, in-8°. *Voyez* aussi les passages relatifs aux guerres des croisades, que

[illegible] Ainsi, il n'est pas sûr que nous possédions l'ouvrage tout entier. Un pareil recueil devrait se trouver en Afrique, patrie de l'auteur, et jusqu'à présent on n'y a rencontré que des fragments. Il y a dans ce fait de la faute de l'auteur : que n'employait-il un style qui lui permît d'être lu par toute personne instruite? Il y a aussi de la faute du pays et de l'état de décadence où les habitants se trouvent. Un ouvrage de cette étendue exige beaucoup de temps pour être copié; par conséquent, un exemplaire, même d'une exécution médiocre, coûterait un prix élevé; d'ailleurs, par les matières dont il traite, il exige un lecteur exercé et instruit, et les esprits de cette trempe sont maintenant rares chez les musulmans. On trouve chez eux des théologiens et des juristes, parce que la jurisprudence et la théologie donnent un rang dans le monde : la pure littérature ne menant ordinairement à rien, il n'existe plus ni élèves ni maîtres. Cette situation déplorable rend plus sensibles les ressources dont l'Europe savante dispose en ce moment. Le temps n'est pas loin où l'on pourra étudier à ses véritables sources l'histoire des nations musulmanes, de ces nations que l'on ne connaissait guère que par des chroniques maigres et décharnées, et qui cependant ont longtemps occupé avec gloire les plus belles contrées de la terre.

REINAUD.

Autobiographie d'Ibn-Khaldoun, traduite de l'arabe en français, par M. de Slane, et publiée dans le *Journal Asiatique* de l'année 1844. — Extrait du mémoire de M. Reinaud cité dans l'article (extrait qui a été inséré dans les *Nouvelles Annales des Voyages* du mois de février 1850).

IBN-KHALLIKAN (*Chems-ed-Din-Aboul-Abbas-Ahmed*), écrivain arabe de la dernière moitié du treizième siècle de notre ère, était issu de l'illustre famille des Barmeky (Barmécides), qui joua un si grand rôle sous les premiers khalifes de Bagdad. Il reçut le surnom d'Ibn-Khallikan à cause de son bisaïeul, qui était ainsi appelé. Il naquit à Arbèles, à l'orient du Tigre, l'an 1211 de J.-C. La langue arabe, la littérature, l'histoire et la jurisprudence lui devinrent de bonne heure familières; il connaissait parfaitement l'histoire musulmane, réussissait très-bien à faire des vers, et savait par cœur les morceaux de poésie qui avaient le plus de cours de son temps. Les hommes les plus habiles de la Mésopotamie et de la Syrie, particulièrement [illegible]

[illegible]
nouveau le siège de [illegible]
approche, une [illegible]
vancerent, et [illegible]
nouveau [illegible]
l'année suivante [illegible]
mière. [illegible]

Ibn-Khallikan est [illegible]
nombre d'ouvrages [illegible]
[illegible], dont il [illegible]
rédaction. Le [illegible]
est redevable est un [illegible]
des Hommes Illustres [illegible]
rique, ce dictionnaire [illegible]
de l'époque précise [illegible]
était mort : il [illegible]
à une foule de [illegible]
giéré, ainsi que [illegible]
des généraux, des [illegible]
poëtes, etc., [illegible]
moins étendue. L'auteur [illegible]
prit dans son plan [illegible]
était récente et qui [illegible]
manière quelconque. [illegible]
compagnons de Mahomet [illegible]
l'histoire était [illegible]
nature de son plan [illegible]
bras dont on ignorait [illegible]
vrage est intitulé [illegible]
alna alzeman, [illegible]
sonnages Éminents et [illegible]
mes de ce Siècle. [illegible]
likan, alors en [illegible]
ordre les matériaux [illegible]
ne cessa pas de corriger [illegible]
dans le cours de sa [illegible]
mort, il renfermait [illegible]

Ces articles, comme [illegible]
dictionnaires, ne sont [illegible]
tous ne sont pas [illegible]
Quelquefois l'article [illegible]
sions sur le mois et le [illegible]
événement s'est passé [illegible]
sonnages, sujet qui [illegible]
les Arabes, n'a pas [illegible]
Européens. Les [illegible]
pagnent la plupart des [illegible]
une grande variété [illegible]
cissements indispensables [illegible]
l'auteur partageait [illegible]

toujours dominé en Orient; et quelquefois il cite comme des pièces admirables des morceaux qui n'ont d'autre mérite que leur singularité. Ajoutez à cela que le récit se ressent plus d'une fois du désordre occasionné par des additions faites après coup et à de longs intervalles les unes des autres. Néanmoins, le Dictionnaire d'Ibn-Khallikan a toujours été considéré comme étant d'une importance capitale. D'ailleurs, une partie des défauts que nous reprochons à Ibn-Khallikan n'en sont pas pour sa nation. Dans tous les cas, on ne peut pas lui contester son immense érudition historique, bibliographique et littéraire, son esprit de critique, son talent merveilleux pour fixer l'époque des événements. Le célèbre William Jones a comparé les notices d'Ibn-Khallikan aux vies de Plutarque. Ce rapprochement, pris dans son ensemble, est loin d'être exact; mais si, parmi les huit cent soixante-cinq personnages dont parle Ibn-Khallikan, on choisit ceux qu'il avait connus personnellement ou ceux sur le compte desquels il avait obtenu des renseignements particuliers, le parallèle n'a rien d'étrange. Qu'on lise les articles *Djafar* et *Fadl*, de la famille des Barmécides, l'article de *Koukboury*, prince d'Arbèles, et l'on sera aussi surpris que charmé du tact avec lequel Ibn-Khallikan, au moyen d'anecdotes bien choisies, a fait ressortir le caractère et la situation particulière de ces personnages.

La variété des matières traitées dans le Dictionnaire d'Ibn-Khallikan, les fragments de poésie isolés de ce qui devait en faciliter l'intelligence, enfin, la rareté et même la grande divergence des manuscrits, qui, indépendamment des additions de l'auteur, ont subi quelquefois des interpolations considérables, avaient empêché jusqu'ici d'en donner une édition. Ces obstacles sont tombés devant les progrès qu'a faits la littérature arabe dans ces dernières années; et il en a été entrepris deux éditions à la fois. L'une est autographiée, et a paru à Gœttingue par les soins de M. Wüstenfeld. L'autre, qui était dirigée par M. de Slane, et qui s'imprimait à Paris, devait former deux volumes in-4°. Le premier volume, renfermant un peu plus de la moitié de l'ouvrage, parut en 1842. M. de Slane profita de son accès auprès de l'immense dépôt de la Bibliothèque royale pour puiser en grande partie aux sources mêmes où avait puisé Ibn-Khallikan; il rétablit certains passages qui avaient été défigurés par les copistes. De plus, M. de Slane commença à Paris une version anglaise aux frais du comité oriental de Londres. Cette traduction était accompagnée des nombreux éclaircissements qu'exigeait un texte si difficile, et devait former 4 vol. in-4°. Le premier volume parut en 1842, et le deuxième en 1843. Il n'a plus été imprimé que la première moitié du troisième volume. Il est à désirer que M. de Slane puisse achever sa double publication. REINAUD.

En attendant la notice détaillée que M. de Slane a annoncée, voyez l'introduction que ce savant a placée en tête du premier volume de sa version anglaise.

IBN-KHORDADBEH (*Abou'l-Kasim Obéid-Allah ben-Ahmed*), géographe arabe, mort en 300 de l'hégire (912 de J.-C.). Petit-fils d'un Guèbre, qui avait embrassé l'islamisme, il fut directeur de la poste et de la police dans le *Djebal* (Médie), et vécut ensuite à la cour du khalife Motémid. Il écrivit huit ouvrages, et notamment le *Kitab al-Mesalik we al-Memalik* (Livres des Routes et des Royaumes), qui se trouve à Oxford. C'est un recueil d'itinéraires, qui, malgré sa sécheresse, renferme de précieux renseignements sur le commerce des différentes contrées musulmanes, et sur les impôts dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate. E. B.

Ibn-abi-Yacoub Al-Werrak, *Fihrist*, t. I, fol. 200. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. II, n° 2086; V, 11878. — Reinaud, *Introd. à la Géogr. d'Abou'l-Féda*, p. 57-59. — De Hammer, *Lit.-Gesch. der Araber*, t. IV, p. 233.

IBN-MOCLAH (*Abou-Ali Mohammed ben-Ali*), homme d'État et calligraphe arabe, né à Baghdad, en 272 de l'hégire (885 de J.-C.), mort le 11 schawal 328 (20 juillet 940) ou en 330 (941). Il était collecteur d'impôts dans le Fars, lorsque le khalife Moctadir le nomma grand-vizir, en 316 (929). Il ne conserva que deux ans la direction des affaires. Ayant été réintégré dans ces fonctions, mais destitué peu de temps après par le khalife Cahir-Billah, en 321 (933), il contribua par ses menées à accélérer la chute de ce prince. A l'avénement de Radhi-Billah, il acheta 500,000 dinars le titre de grand-vizir. Il fit mettre à mort le sectaire Schalmagani, et expulsa de Mossoul, en 323 (935), Nassir ed-Daulah, fondateur de la dynastie des Hamdanides. Son administration fut de peu de durée. Cédant aux instigations de Ibn-Yacout, le khalife le priva de sa charge, le fit mettre à la torture, et lui extorqua un million de dinars. Ces disgrâces ne calmèrent point l'humeur ambitieuse de Ibn-Moclah. Dans l'espoir de se rendre nécessaire, il engagea le khalife à se débarrasser de Ibn-Raik, qui, sous le nom d'*émir al-omera* (prince des princes), s'était arrogé une autorité presque absolue. Il fut replacé à la tête des affaires en 326 (938). Mais le faible Radhi-Billah ne tarda guère à dévoiler à Ibn-Raïk le projet de son ministre. Ibn-Moclah fut emprisonné et condamné à avoir la main droite coupée. Il n'en continua pas moins à écrire avec le moignon du bras pour montrer qu'il était encore capable de remplir les fonctions de secrétaire du khalife. Son ennemi lui fit alors couper la langue, et le laissa mourir de faim et de misère. Ibn-Moclah ne manquait point de talents poétiques, et il se fit une grande réputation comme calligraphe. Il perfectionna le caractère neskhi; mais c'est à tort qu'on a prétendu qu'il l'eût inventé. On a retrouvé des pièces écrites avec ce caractère en 133 (750 de J.-C.), c'est-à-dire plus d'un siècle avant la naissance d'Ibn-Moclah. E. B.

Ibn-Khallikan, *Wafayat al-ayan*, édit. Wüstenfeld, n° 718. — G. Weil, *Gesch. der Chalifen*, t. III. — De-

frémery, *Mém. sur les Émirs Al-Omera;* dans *Mem. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscript.*, 1852, série I, t. II. — De Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, t. IV, p. 78, 441. — Silvestre de Sacy, *Journal des Sav.*, août 1825.

IBN-AL-MOKAFFA (*Abou-Mohammed Abdallah*), écrivain arabe, né à Hour, dans le Fars, assassiné en 142 de l'hégire (759 de J.-C.) ou en 137 (754) ou en 145 (762), à l'âge de trente-six ans. Fils d'un Guèbre, qui était collecteur d'impôts, il embrassa l'islamisme, et changea son nom persan de Rouzbeh en celui d'Abou-Mohammed Abdallah. Mais comme il continuait à s'occuper de l'histoire de ses ancêtres, et qu'il tentait d'imiter, dans ses écrits, le style du Coran, on douta de la sincérité de sa conversion. Il était secrétaire du prince Isa ben-Ali, oncle du khalife abbasside Al-Mansour. Ayant été chargé de rédiger un acte d'amnistie en faveur du prince Abdallah, qui s'était révolté, il mit tant de zèle à sauvegarder les intérêts de ce dernier, qu'il s'attira la haine du khalife. Soffian, gouverneur de Bassora, reçut ordre de punir Ibn-al-Mokaffa. Irrité depuis longtemps contre cet écrivain, qui l'avait outragé dans ses vers, il l'attira secrètement dans sa maison, et le fit jeter dans un four ardent, après lui avoir fait couper les membres. Ibn-al-Mokaffa est auteur de *Dorret Yetimet* (Perle précieuse), traité de la vie spirituelle et notice des saints. Il fit un abrégé des catégories d'Aristote, et traduisit du pehlwi en arabe le *Khodaï-Nameh* (Livre des Rois) de Danischwer. Sa traduction, intitulée *Sier al-Molouk*, fut l'une des sources où puisa Firdousi; — *La Vie de Khosrou Nouschirwan;* — *Calilah et Dimnah, ou les Fables de Bidpaï;* sa traduction a été éditée en partie par Schultens, Leyde, 1786, et intégralement par Silv. de Sacy, Paris, 1816, in-4°. Elle fut mise en vers arabes et traduite en persan par Hosséin-Waïtz en syriaque, en turc par Wasi Ali-Tchelebi, en grec, en latin, en espagnol, en italien, en vieux français, en allemand.

E. B.

Ibn-Abi-Yakoub al-Werrak, *Fihrist al-Oloum*. — Ibn-Khallikan, *Biogr. Dict.*, t. I, p. 431. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. III, n° 4960; IV, 7410; VI, 12819. — Silvestre de Sacy, *Essai sur l'origine indienne de Calila et Dimna*, en tête de son édit. de cet ouvrage, et dans *Not. et Extr. des Manuscrits de la Bibl. du Roi*, t. X, p. 154, 265. — De Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, t. III.

IBN AS-SCHINEH ou **IBN-SCHOHNAH** (*Zéin ed-din Abou'l-Welid Mohammed ben-Mohammed Halebi*), historien arabe et jurisconsulte hanéfite, né à Alep, mort en 815 de l'hégire (1412 de Jésus-Christ). Il fut *cadhi al-codhat* (juge suprême) à Alep et au Caire. Après la bataille d'Alep et la prise de cette ville par Tamerlan, en 802 (1400), il fut conduit devant le conquérant, et répondit avec habileté à plusieurs questions délicates qui lui furent adressées. Il écrivit plusieurs ouvrages de droit, et les histoires suivantes : *Raudh al-Monatzir fi ilm al-awaïl we al-awakhir* (Jardin des Aspects, ou la science des principes et des fins), en trois parties, dont la première contient l'Histoire des Perses, des Pharaons, des anciens Arabes, des Juifs; la deuxième l'Histoire des Musulmans jusqu'en 806 (1403); la troisième traite de la Fin du Monde d'après les traditions prophétiques. Erdmann en a publié un fragment pour compléter la *Vie de Tamerlan* par Ahmed Ibn-Arabschah, sous le titre de *Arabsiaden ex manuscripto ignoto Ibn-Schohnah supplevit et emendavit;* Casan, 1823, in-8°; — *Al-Mobtegha*, abrégé de l'ouvrage précédent; — continuat. du *Mokhtasar fi Akhbar al-baschar* (Abrégé de l'Histoire du Genre humain, ou annales d'Abou'l-Féda); — *Dorr al-Montekheb fi tarikh Haleb* (Perles choisies, ou histoire d'Alep), que Hadji-Khalfah attribue à Ibn-al-Khathib an-Nasiriyet (Abou'l-Hassan Ali ben-Mohammed Djibrini), mort en 843 (1439). C'est une continuation du *Boghiet at-Thalib* de Kemal ed-Din Halebi. A. Kremer en a traduit des documents sur la géographie de la Syrie septentrionale, dans *Denkschriften* (Mémoires) de l'Académie des Sciences de Vienne, 1852, t. III, et la description des édifices d'Alep, dans *Sitzungsberichte* (Comptes-rendus des séances de la même académie), 1850, t. IV.

Son fils Ibn-as-Schihneh (*Mohibb ed-Din Abou'l-Fadhl Mohammed ben-Abi'l-Wélid*), mort en 890 (1485), était aussi cadhi al-codhat. Il écrivit en vers des ouvrages de jurisprudence, et amplifia le *Raudh al-Monatzir*. Cette nouvelle édition est intitulée *Nozhet an-Newatzir* (Délices du Spectateur). Il y ajouta un appendice pour le neuvième siècle de l'hégire. — Son fils, le cadhi al-codhat Ibn-as-Schihneh (Abd-al-Berr ben-Mohammed), mort en 921 (1515) écrivit sur le droit.

E. Beauvois.

Ahmed Ibn-Arabschah, *Vie de Tamerlan*. — De Hammer, *Hist. de l'Emp. Ottoman*, t. VII. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. III, n° 6601; V, 11093, 11616; VI, 13190, 13195, 13203, 13785. — Krafft, *Catal. des Manuscrits orientaux de l'Acad. orient. de Vienne.*

IBN-THOFÉIL (*Abou-Bekr* ou *Abou-Djafar Mohammed ben-Abdalmélik al-Kaïsi al-Berschani*), philosophe arabe, né à Berschan (Purchena), dans les environs d'Almeria (Espagne), mort à Maroc, en 581 de l'hégire (1188 de J.-C.). Il fut médecin et secrétaire du gouverneur de Grenade, puis du sultan almohade Abd-al-Moumin. Il était versé en physique, en astronomie, en mathématiques, en philosophie, et composa une *cassidet* (élégie) sur la prise de la ville de Kafsa, événement qui arriva en 556 (1161). On a de lui : *Hai Ibn-Yokdhan*, roman philosophique, dont le héros, abandonné à sa naissance dans une île déserte, et nourri par une chèvre, s'élève successivement à la connaissance des plus hautes vérités, par la seule réflexion, et par la contemplation de soi-même et de la nature. C'est le Robinson des Orientaux. Ibn-Thoféil prouve l'existence de Dieu par divers arguments qui ne seraient point désavoués des philosophes de nos jours. Son ouvrage a été

traduit en persan, en hébreu, en latin, par Ed. Pococke, sous le titre de *Philosophus autodidactus, sive epistola Abi Jaafar Ebn Tophaïl de Hai Ebn Yokdhan* (avec le texte); Oxford, 1671 et 1700, in-4°; en anglais par S. Ockley; Londres, 1708 et 1731, in-8°; en allemand, par J.-G. P. (Prilius); Francfort, 1726, in-8°, et par J.-G. Eichhorn; Berlin, 1782, in-8°. E. BEAUVOIS.

Abd-al-Wahid Marekoschi, *Hist. des Almohaves*, édit. par Dozy, p. 172-175. — Makkari, *Hist. of the Moham. Dynasties in Spain*, trad. par de Guyangos, t. I, 235, 335, 364. — Léon l'Africain, dans *Biblioth. Græca* de Fabricius, t. XIII. — Hadji-Khalfah, *Lex. Bibliogr.*, t. I, n° 648; III, 6115. — Not. sur Hai Ebn-Yokhdhan, dans *Magasin Encycloped.*, 1806, t. II, p. 328-347. — Dozy, *Scriptorum Arabum Loci de Abbadidis*, t. II, p. 171. — De Hammer, *Literaturgeschichte der Araber*, t. VII, p. 442, 771; 854. — Zenker, *Bibl. Orient.*, nos 1314-1318.

IBN-AL-WARDI (L'imam *Zéin ed-Din Abou-Hass Omar ben-Motzaffer al-Marri al-Halebi*), jurisconsulte schaféite, historien et géographe arabe, mort à Alep, en 749 ou 750 de l'hégire (1348 ou 1349 de J.-C.), à l'âge d'environ soixante ans. Il fut *naib* du *cadhi* (substitut du juge) de plusieurs villes, et notamment d'Alep, où il enseigna aussi le droit. Il fit des vers sur la fameuse peste noire, dont il fut l'une des victimes, et écrivit en vers des traités jurisprudence et de grammaire. Ses ouvrages les plus connus sont : *Al-Mokhtasar fi akhbar al-baschar* (Abrégé de l'Histoire du Genre humain), extrait de la chronique d'Abou'l-Féda, qu'il continua jusqu'à l'année de sa mort; — *Kheridet al-Adjaïb we feridet al-Gharaïb* (Pierre précieuse des Merveilles et Perle des Choses mémorables), traité abrégé de géographie physique et d'histoire naturelle, qu'il composa pour servir d'explication à un planisphère construit par lui. Hadji-Khalfah estimait peu cet ouvrage, qui, disait-il, est rempli d'erreurs, et dont les cartes sont inexactes. Il avoue néanmoins que peu de livres étaient plus populaires et plus répandus. Le *Kkeridet al-Adjaïb* est l'un des ouvrages dont les orientalistes se sont le plus occupés. De Guignes en a donné une analyse détaillée dans le t. II des *Notices et Extraits des Manuscrits. de la Bibliothèque du Roi.* Les fragments suivants ont été édités ou traduits en latin par Aurivilius : *De Palma*; Upsal, 1745; — par Kœhler : *Syrie*, à la fin de *Prodidagmata ad Hagji Chalifæ librum*; Leipzig, 1766, in-4°; — par A. Hylander : *Specimen Operis cosmographici Ibn el-Vardi* (texte et trad. de la préf. et des chap. 1-5); Lund, 1784-1812, réuni par Sv. Hylander, ibid., 1823; — par Fræhn : *Ægyptus, auctore Ibn al-Vardi* (text. et trad.); Hall, 1804, in-8°; — par C. J. Tornberg, *Fragmentum libri Margarita mirabilium*; Upsal, 1835-1839, 2 part. in-8°, avec la carte générale; — par S. Freund : *De Rebus die resurrectionis eventuris*; Breslau, 1853, in-8°. E. B.

Abou'l-Mahasen, *Manhal as-Safi*, t. IV. — Ibn-Habib, dans *Orientalia* II, 390. — Hadji-Khalfah, *Lex.*, t. I, nos 1143, 1146, 1152; II, 2689, 2836; III, 4379, 4688, 6446; V, 11058, 11170, 14616, 11917; VI, 12873, 13183, 13937. — Dozy, *Cat. des Manuscrits orientaux de Leyde*, t. II, p. 78. — Reinaud, *Introd. à la Géog. d'Abou'l-Féda*, p. 154.

* **IBN-YÉMIN FÉRYOUMENDI** (L'émir *Mahmoud*), poëte persan, né à Féryoumend, mort en 745 de l'hégire (1344 de J.-C.). Il était fils de Ibn-Yemin Ala-ed-Din Thoghraï, grand-vizir de l'Ilkhan Khodabendeh (Oldjaïtou). Au lieu d'imiter son frère, qui tenta de se rendre indépendant dans une province, et qui périt sans réussir, il se retira dans ses domaines, pour y mener une vie privée, et se livra tout entier à la culture des lettres. Il consigna ses réflexions philosophiques sur les vicissitudes des choses humaines, dans une *Lettre poétique à son père*, dont le baron Ott. de Schlechta-Wssehrd a traduit à peu près la moitié sous le titre de *Ibn-Yemin's Bruchstücke* (Fragments); Vienne, 1852, in-8°. E. B.

Louthf Ali-Beg, *Atesch kedah*. — De Hammer, *Gesch. der schönen Redekünste Persiens*, p. 234. — Schlechta-Wssehrd, *Préf. de sa trad.*

IBN-ZÉIDOUN (*Abou'l-wélid Ahmed ben-Abdallah al-Makhzoumi al-Andalousi al-Corthobi*), poëte arabe, né à Cordoue, en 397 de l'hégire (1007 de J.-C.), mort à Séville, en 463 (1071). Fils de l'un des premiers jurisconsultes de sa ville natale, il se distingua de bonne heure par ses talents poétiques, et brilla à la cour du khalife ommiade de Cordoue Mohammed III Mostakfi. La fille de ce prince, la belle Welladet, commença dès lors à le remarquer, et lorsque, après la mort de son père, elle se fut soustraite à la réclusion du harem pour aller vivre au milieu des poëtes et des beaux-esprits; elle préféra Ibn-Zéidoun à tous les grands personnages qui se disputaient ses bonnes grâces. L'un de ces derniers, le vizir Ibn-Abdous, calomnia son heureux rival auprès d'Ibn-Djehwer, président du sénat après la chute des Ommiades. Jeté en prison, Ibn-Zéidoun s'échappa au bout de quelque temps, et se réfugia à Valence, puis à Séville, où il devint vizir du prince abbadide Motadhid-Billah, en 441 (1049), puis de son fils Motemid. Dans son exil, il entretint une correspondance avec Welladet, et écrivit au nom de cette princesse la célèbre lettre contre Ibn-Abdous, qui a été publiée en arabe et en latin par Reiske : *Abil Walidi Ibn Zeiduni Risalet, seu epistolium*; Leipzig, 1755, in-4°. Ce poëme est très-difficile à entendre à cause de la boursouflure du style et des allusions historiques dont il est rempli. Parmi les nombreux commentaires dont il a été l'objet, le plus connu est celui de Ibn-Nobatah (mort en 768-1366), dont une traduction turque a été éditée sous le titre de *Terdjoumet scherh al-Oyoun*; Constantinople, 1257 (1841), gr. in-8°. On en trouve des fragments en arabe et en latin dans *Additamenta ad Historiam Arabum ante Islamismum* par J.-L. Rasmussen; Copenhague, 1821, in-4°. Ibn-Zéidoun écrivit une autre lettre à Ibn-Djewher,

[illegible]

IBN-ABD-AL-... (Abou-Omar ... Ibn-Mohammed). Voy. Ahmed Ibn-Abd-Rabbih.

IBN-ABAMSCHAH. Voy. Ahmed Ibn-Arabschah.

IBN-BAKHER. Voy. ...

IBN-BATHOUTAH. Voy. Mohammed.

IBN-BAKHIR. Voy. ...

IBN-... Voy. Abou-...

IBN-DOREÏD (Abou-Bekr Mohammed). Voy. Doreïd.

IBN-KHACAN. Voy. Al-Fath Ibn-Khacan.

IBN-... Voy. Avenzoar.

IBN-SAÏD (Nour ed-Din Abou'l...). Voy. Ali Ibn-Saïd.

IBN-SINA. Voy. Avicenne.

IBN-TAGRI BERDI. Voy. Abou'l-Mahasen.

IBN-YOUNIS, ou IBN-YOUNOUS (Abou'l-Hassan Ali), Voy. Ali Ibn-Younis.

IBN-ZARCAL (Ibrahim Ibn-Abd ar-Rahman). Voy. Arzachel.

IBN-ZOHR. Voy. Avenzoar.

IBRAHIM (Abou-Ishak), khalife abbasside, né le 1er doul-kadeh 162 de l'hégire (juillet 779 de J.-C.), mort à Samarra (Irak), le 7 ramadhan 224 (juillet 839). Il était frère de Haroun ar-Raschid et fils du khalife Mahdi et d'une négresse. Son neveu Mamoun, désirant mettre fin aux guerres civiles qui désolaient l'empire depuis l'avénement d'Ali, résolut de rendre le trône à la famille de ce dernier, et désigna pour son successeur l'imam Ali ar-Ridha, fils de Mousa. Ces dispositions mécontentèrent la plupart des partisans de la dynastie régnante, et les habitants de Baghdad déclarèrent le khalife déchu. Ibrahim fut proclamé à sa place, sous le nom de Mobarek (béni), le 5 moharrem 202 (24 juillet 817). Ne pouvant satisfaire aux exigences de ses troupes, il leur permit de piller quelques villages. Cet acte impolitique lui fit perdre sa popularité. Comme il ignorait entièrement l'art de la guerre, il laissa le commandement de l'armée à Isa ben-Mohammed, qui fut vaincu à Wasit par Hassan ben-Sahl, et trahit les intérêts de son parti. Cependant Mamoun, voyant l'impossibilité de faire triompher son projet, l'avait abandonné, et avait, dit-on, fait empoisonner l'imam ar-Ridha. Lors-

[illegible]

IBRAHIM, sultan ... 1024 de l'H... étranglé le 10 redjeb ... les princes de la famille ... qu'épargna la cruauté ... mort de ce dernier, ... il fut placé sur le trône ... prévenir l'extinction de ... mère et les vizirs ... un devoir de favoriser ... Chaque semaine, on lui ... cubine. Ibrahim se livra ... d'excès qu'il tomba ... tissement. Incapable de ... gouvernement, il laissa ... d'abord au grand-vizir ... à sa mère Kœsem, ... Mohammed, à son ... cepteur Djindji. En 16.. ... l'Autriche, et une armée ... ville d'Azof, dont les ... cinq ans auparavant. ... mais l'année suivante ... la ville après l'avoir ... Hosseïn Nassouhzadeh ... cha sur Constantinople ... tait à attaquer ... hésitation, ses officiers ... pris et mis à mort ... 1055 (1645), les Vénitiens ... des provisions à des ... naient de capturer ... seigneur, une armée ... vingts galères, alla ... née, dont les habitants ... la faculté de se retirer ... ce que l'on eût épargné ... à mort le capitan-pacha ... tendus trésors ... nant que les Vénitiens ... en Morée, il ordonna ... chrétiens dans ...

de peine à lui faire rétracter cet ordre, qui concernait plus de la moitié de ses sujets. Ibrahim ne ménageait pas davantage la vie, l'honneur et la fortune des musulmans. Il dilapidait les finances et assignait à chacune de ses favorites les revenus d'une ou de plusieurs provinces. Sa tyrannie occasionna plusieurs révoltes, et notamment celle de Wardar-Ali, gouverneur de Siwas, à qui le sultan voulut faire enlever la fiancée d'Ipsir-Pacha. Wardar-Ali périt dans cette entreprise; mais les janissaires vengèrent sa mort et celle de tant d'autres victimes. Le sultan fut déposé le 18 redjeb 1058 (8 août 1648), et étranglé dix jours après. Il eut pour successeur son fils Mohammed IV. E. B.

De Hammer, *Hist. de l'Empire Ottoman*, trad. Hellert, t. IX, p. 333; X, p. 1-183.

IBRAHIM-BEY, chef des mamelouks, né en Circassie, vers 1735, mort en 1817, à Dongolah en Nubie. Amené dans son enfance comme esclave en Égypte, il fut enrôlé dans les mamelouks de Mohammed Abou-Dahab, qui plus tard l'affranchit, lui donna le titre de bey, et le chargea de l'administration du Caire, en partant pour son expédition de Syrie en 1776. A la mort de Mohammed, Ibrahim voulut s'emparer du pouvoir suprême; Mourad-Bey (*voy.* ce nom) y prétendait aussi : ils partagèrent ensemble l'autorité, et Ibrahim, qui était le plus âgé, obtint le titre de *cheyk-el-belad* (chef du pays), ce qui lui permettait de résider ordinairement au Caire. Les deux beys eurent de fréquentes querelles; mais l'intérêt les rapprochait souvent; ils se défendirent ensemble contre les beys Ismael et Haçan, commirent de nombreuses exactions, se révoltèrent contre la Porte, et résistèrent à l'expédition entreprise contre eux par le capitan-pacha Gazi-Haçan, en 1786 et 1787 : ils ne craignirent pas de vexer les négociants français établis en Égypte. « Au premier bruit de l'apparition de l'armée française en Égypte, en 1798, dit Audiffret, Ibrahim reprocha à Mourad d'avoir provoqué cette guerre par ses indignes procédés, et il le laissa s'occuper seul des moyens de défense. Préférant les voies pacifiques, il seconda sa femme, qui, respectée au Caire pour ses vertus, et parce qu'elle était issue du législateur des musulmans, usait de son crédit pour sauver de la fureur populaire les négociants français, dont elle s'établit gardienne dans un palais où elle les avait fait renfermer avec leurs épouses. Ibrahim, de concert avec le pacha titulaire d'Égypte, se disposait à envoyer un de ces négociants pour parlementer avec Bonaparte; mais il le retint en apprenant l'issue de la bataille des Pyramides. Tandis que Mourad et Mohammed-Elfi-Bey, son favori, qu'il avait rappelé de la province du Charkieh, où il faisait la guerre aux Arabes, soutenaient avec un rare courage une lutte inégale et malheureuse contre les Français, Ibrahim, campé sur la rive gauche du Nil, incendiait la flottille des mamelouks, pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir des vainqueurs, et se retira ensuite en Syrie avec ses troupes et ses effets les plus précieux, se bornant à soutenir des combats partiels et à fomenter l'insurrection.... Après la rupture du traité d'El-Arisch pour l'évacuation de l'Égypte en janvier 1800, Ibrahim, renforcé par un grand nombre de mamelouks qui avaient abandonné Mourad, se joignit à l'armée du grand-visir Joussouf. Pendant la bataille d'Héliopolis, dont il n'attendit pas l'issue, il alla surprendre Le Caire, qu'il fit insurger contre les Français; mais les cruautés exercées sur eux et sur leurs partisans furent l'ouvrage du féroce Nassouf-Pacha. La résistance du château donna le temps à Kleber et à son armée victorieuse de rentrer au Caire... Ibrahim, reconduit avec ses troupes jusqu'aux frontières de Syrie, ne rentra en Égypte qu'après l'assassinat de Kleber et le débarquement de la flotte anglo-turque. Les propositions pacifiques qu'il transmit de la part du grand-visir à Mourad, et que celui-ci fit présenter par Osman-Bey Bardissi à Menou, successeur de Kleber, ayant été rejetées par cet imprudent général, la bataille d'Alexandrie décida du sort de l'Égypte. Ibrahim n'y assista pas; mais il seconda par ses hostilités les opérations du grand-visir, du capitan-pacha et des Anglais, et contribua aux succès qui amenèrent les capitulations des divers corps de l'armée française. » Après l'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, la Porte voulut disperser les mamelouks. Ibrahim fut arrêté au Caire avec quelques autres chefs, mais le général anglais Baird les fit relâcher. Ibrahim se retira à Djizeh, où campaient les mamelouks. Mohammed-Khosrou-Pacha, à peine installé dans le gouvernement de l'Égypte (février 1802), envoya des forces contre les mamelouks réfugiés dans le Saïd. « Attaqués par les Turcs et se fiant peu aux Anglais, Ibrahim et Osman-Bey Bardissi, successeur de Mourad, malgré les avantages qu'ils avaient obtenus, tournèrent leurs regards vers la France, et envoyèrent à Livourne un agent avec une lettre pour Bonaparte, dont ils réclamaient le secours en échange de leur soumission, aux conditions qu'il lui plairait d'imposer. L'arrivée à Paris d'un ambassadeur ottoman rendit cette démarche inutile; on craignit de mettre obstacle à la paix qui allait se conclure avec la Porte. » Après le départ de l'escadre anglaise venue de l'Inde, le pacha enleva en personne Djizeh aux mamelouks. Ibrahim se retira dans le désert. Une révolution ramena les mamelouks dans la basse Égypte. Taher-Pacha, qui les avait combattus à la tête des Albanais ou Arnautes, et qui commandait en second sous Khosrou, se révolta contre ce pacha, le força de se retirer à Damiette, et s'empara du Caire. Ses extorsions et ses cruautés l'ayant rendu odieux, il fut assassiné par les Osmanlis. Son neveu Méhémet-Ali (*voy.* ce nom) continua sa politique et resta d'abord uni aux mamelouks. Ibrahim reprit la police et l'administration du

[illegible] attirer dans la ville, [illegible] Ibrahim et son fils Marzouk-Bey [illegible] en pièces 1,200 hommes que Méhémet-Ali avait envoyés contre eux. Maîtres dans la haute Égypte, les beys s'emparèrent de Syout, entrèrent dans le Fayoum et poussèrent en 1806 leurs incursions jusqu'aux environs du Caire. Méhémet-Ali chercha à les gagner en leur offrant des apanages ; mais ils ne purent s'entendre. Leur armée se renforçait par la désertion d'une partie des troupes du vice-roi. Cependant les Anglais avaient obtenu du divan de Constantinople le rétablissement de l'autorité des beys ; le capitan-pacha arriva à Alexandrie le 1er juillet 1806 ; mais la jalousie des différents chefs empêcha l'élévation d'Elfi, que les Anglais protégeaient particulièrement. L'envoyé de la Porte se décida à laisser le pouvoir à Méhémet-Ali. Chahin, successeur d'Osman-Bardisi et de Mohammed-Elfi, le lui disputa, mais Ibrahim se retira bientôt dans le Fayoum. Le vice-roi lui renvoya sa femme, un de ses fils et son petit-fils. Marzouk-Bey, fils d'Ibrahim, se soumit en 1808 au pacha, qui avait cédé le Fayoum à Chahin. D'autres beys se rapprochèrent encore du pacha, qui leur permit le séjour du Caire. Ibrahim refusa de faire sa paix. Méhémet-Ali voulut le contraindre, et envoya contre lui une flottille et une armée, qui furent battues dans la nuit du 13 au 14 juillet 1810 par les mamelouks. Enfin, le 1er mars 1811, Méhémet-Ali mit à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps ; il fit massacrer un millier de mamelouks avec plusieurs beys, tant au Caire que dans les provinces. Ibrahim, Osman Hassan et les autres beys qui échappèrent à cette boucherie abandonnèrent Djizeh et se retirèrent avec leurs troupes dans le Saïd. Ils y furent attaqués en 1812 par les troupes du vice-roi ; plusieurs d'entre eux furent pris et décapités, et les autres se réfugièrent en Nubie, jusqu'à Dongolah dont ils soumirent les souverains. C'est là que moururent les deux chefs. Quatre ans après, une expédition, conduite en Nubie par Ismaïl-Pacha, fils de Méhémet-Ali, acheva de disperser les mamelouks. Brave, religieux, juste et pacifique, sobre et prudent, Ibrahim était malheureusement timide dans le conseil, et ne sut ni rallier ni maintenir les autres chefs, qui n'avaient ni sa droiture ni son expérience. Ses contemporains l'avaient surnommé *El Kébir* (le Grand).

L. L—z.

Audiffret, dans l'*Encyclop. des Gens du Monde*, article *Mamelouks*.

[illegible] fut le théâtre des [illegible] d'Ibrahim. Les Wahabites [illegible] partie de cette contrée [illegible] villes saintes. Après [illegible] Abd-Allah ben-Seoud [illegible] tiques. Méhémet-Ali [illegible] armée dont il donna [illegible] fils Toussoun. [illegible] Méhémet alla lui-même [illegible] ses troupes et obtint [illegible] fut contraint de revenir [illegible] Toussoun [illegible] donna la conduite de [illegible] (1816). Celui-ci [illegible] il fit avec éclat son [illegible] Prophète, y laissa de [illegible] d'abondantes aumônes. [illegible] opérations militaires, [illegible] le Nedjed, province de l'A[illegible] Wahabites avaient [illegible] et Méhémet. A l'origine, [illegible] ques revers ; il ne put [illegible] mière place des Waha[illegible] son passage. Après [illegible] mois, il prit le parti de [illegible] lui et de pénétrer [illegible] Cette manœuvre hardie [illegible] Ibrahim enleva succ[illegible] fortes aux rebelles et [illegible] murs de Derrayeh, [illegible] cette ville, défendue [illegible] meurtrier. Un incendie [illegible] égyptien mit Ibrahim [illegible] critique en continuant [illegible] attendre les renforts [illegible] Ali, il tenta un effort [illegible] de la place. Abd-Allah, [illegible] au Caire et de là à C[illegible] tête tranchée en [illegible] Derrayeh amena la [illegible] qui fut saccagé et [illegible] la Porte du titre de [illegible] mena son armée [illegible] triomphale au Caire [illegible]

Après le retour [illegible] lut créer une armée [illegible]

ropéenne. Ibrahim seconda avec ardeur ce projet. Quelques officiers français, parmi lesquels se distinguait le colonel Sèves, depuis connu sous le nom de Soliman-Pacha, lui enseignèrent la tactique européenne et le maniement d'armes. Ibrahim fit l'exercice comme un simple soldat, placé même d'après sa taille à la queue du peloton. Son exemple et ses efforts contribuèrent puissamment à faire adopter aux Orientaux une innovation si contraire à leurs idées et à leurs habitudes. Sur ces entrefaites, l'insurrection des Grecs prit un caractère si alarmant que le sultan appela à son aide le pacha d'Égypte. Méhémet-Ali envoya Ibrahim en Grèce, en 1824, à la tête de forces imposantes. Ibrahim s'empara d'abord de l'île de Candie, et livra sur mer plusieurs combats à l'amiral grec Miaulis. En février 1825, il débarqua à Modon à la tête de 10,000 hommes. Il s'empara d'abord de Navarin, qu'il attaqua à la fois par terre et par mer, prit ensuite Maniati, Arcadia, Calamata, Cytries, Tripolitza, et s'avança jusqu'aux portes de Nauplie, alors capitale de la Grèce. Repoussé par D. Ypsilanti, Ibrahim dut se replier sur Tripolitza. Enfin au mois de décembre, cédant aux instantes prières du séraskier Reschid-Pacha, qui désespérait de s'emparer seul de Missolonghi, il vint mettre le siége devant cette ville. La chute héroïque de cette place fut plutôt une défaite qu'une victoire pour les assiégeants. Cependant Ibrahim continua à tenir la campagne pendant les années 1826 et 1827 sans remporter des avantages bien marqués, mais aussi sans perdre de terrain. La bataille de Navarin et l'expédition française en Grèce le forcèrent à quitter la Morée. Ibrahim n'était pas du reste à Navarin lorsque les alliés détruisirent sa flotte : il y arriva quatre jours après. Bloqué dans le Péloponnèse, il dut se procurer des vivres de gré ou de force dans l'intérieur des terres, et à toute demande d'évacuation que lui faisaient les commissaires des puissance alliées, il répondait qu'il ne céderait qu'aux ordres de la Porte ou du vice-roi, son père. Il se trouvait encore à la tête de 20,000 hommes et pouvait prolonger la lutte lorsqu'il reçut de Méhémet-Ali l'autorisation de traitèr pour l'évacuation de la Morée. Il conclut alors avec les amiraux de Rigny et Heyden, le commodore anglais Campbell et le maréchal Maison, une capitulation honorable, en vertu de laquelle il se mit à évacuer la Grèce le 16 septembre 1828. Il partit avec le dernier convoi, et arriva devant le Caire le 10 octobre. Sa campagne de Morée lui valut de la part de l'Europe philhellène la qualification de *tigre altéré de sang*. Plus tard, par une réaction dont l'histoire contemporaine offre plus d'un exemple, quelques écrivains, justement épris d'ailleurs des grandes qualités d'Ibrahim, ont cherché à réhabiliter sa conduite en Grèce et à le représenter comme un vainqueur clément et généreux. Le fait est qu'il fit la guerre contre les giaours en vrai musulman, sans ménager le faible, sans épargner le vaincu; car à cette epoque, ses préjugés contre les chrétiens étaient encore dans toute leur force.

Ce qu'Ibrahim avait vu des troupes françaises en Morée avait augmenté son admiration pour la tactique européenne. Frappé surtout de la supériorité de la cavalerie régulière, il s'occupa, aussitôt après son retour en Égypte d'organiser des régiments de cavalerie des différentes armes usitées en Europe. Bientôt Méhémet-Ali posséda une armée disciplinée, pendant que les désastres de la flotte égyptienne à Navarin étaient réparés par les soins d'un ingénieur français, M. de Cérisy. A la même époque une tentative d'insurrection eut lieu en Arabie; Ahmed-Pacha, un des généraux du vice-roi, la réprima vivement. Quoique Ibrahim n'eût pris aucune part à cette guerre, ce fut à cette occasion que le sultan Mahmoud lui décerna le titre d'émir de La Mecque, peut-être dans l'espérance de jeter la désunion entre lui et Méhémet; mais Ibrahim, quoique élevé ainsi à une dignité presque égale à celle de son père, n'en resta pas moins un fils soumis et respectueux. Depuis longtemps Méhémet-Ali convoitait la Syrie. Un différend qu'il eut avec Abdallah, pacha de Saint-Jean-d'Acre, à l'occasion de 6,000 fellahs qui avaient quitté l'Égypte et qu'Abdallah refusait de rendre, fut pour le vice-roi un prétexte d'envahir ce pachalik. Ibrahim reçut la mission de s'emparer de Saint-Jean-d'Acre. Au moment où il allait se mettre en mouvement, le choléra éclata en Égypte et fit d'horribles ravages dans son armée; cinq mille de ses soldats périrent du fléau. Les préparatifs de l'expédition furent suspendus, et l'armée ne put partir que le 2 novembre 1831; elle s'empara aisément des villes de Gaza, Jaffa et Kaiffa. Ibrahim se rendit en Syrie par mer et vint prendre, à Kaiffa, le commandement des troupes. Le 26 novembre, il était en vue d'Acre, où Abdallah avait concentré toutes ses forces. Attaqués par terre et par mer avec la plus grande vigueur, les 3,000 défenseurs de cette ville résistèrent avec un courage héroïque aux efforts de l'armée égyptienne. La longueur du siége et les rigueurs de l'hiver jetèrent le découragement dans l'armée d'Ibrahim, qui fit lui-même des prodiges de valeur personnelle pour ranimer l'ardeur de ses troupes. Au moment de tenter un assaut décisif, il apprend que les pachas d'Alep, de Kaïssarieh et de Maaden marchent au secours d'Abdallah. Il change à l'instant le siége en blocus, et part avec ses meilleures troupes à la rencontre de ces nouveaux ennemis, qu'il défait complétement non loin de Tripoli. Cette victoire retrempe le courage des Égyptiens; Ibrahim les ramène sous les murs d'Acre, et reprend avec une nouvelle ardeur les opérations du siége, habilement régularisées par un officier du génie, M. Rozet. Le 27 mai 1832, le signal de l'attaque est enfin donné : les Égyptiens montent à l'assaut au son de bruyantes

[illegible]

[illegible] Hamah, marcha sur Homs à la rencontre d'Ibrahim. C'était la première fois que deux armées orientales, organisées l'une et l'autre à l'européenne se trouvaient en présence : la victoire fut longtemps et bravement disputée; une charge à la baïonnette, exécutée avec impétuosité par l'infanterie égyptienne, décida du sort de la bataille. Les Turcs laissèrent sur le terrain 2,000 morts, 3,000 prisonniers, leurs canons et tous leurs bagages. La soumission d'Alep et celle de presque toute la Syrie furent les fruits du combat de Homs (Émèse), qui eut lieu le 19 juillet 1832. Après avoir laissé garnison à Alep, le généralissime égyptien refoula les Turcs jusqu'aux monts Taurus. Hussein-Pacha, à qui la défaite de Homs avait enlevé la meilleure partie de ses troupes, essaya en vain d'arrêter les Égyptiens aux défilés de Beylan-Bogaz (Portes Syriennes). Ses retranchements furent encore enlevés à la baïonnette par l'infanterie égyptienne, habilement secondée par l'artillerie et la cavalerie, qui poursuivit les fuyards et fit 2,000 prisonniers. Maître des défilés du Taurus, Ibrahim s'avança rapidement dans l'Asie Mineure. Un autre général turc, le grand visir Reschid-Pacha, reçut la mission d'arrêter la marche du conquérant victorieux, qui semblait déjà menacer Constantinople. Quoiqu'une armée formidable, bien fournie de vivres et de munitions, et un grand matériel d'artillerie fussent mis à la disposition de Reschid, le vieux Khosrew, jaloux de voir encore le sultan confier à un autre que lui le commandement des ar-

[illegible]

pire Ottoman. Mais on était loin de s'entendre sur les moyens. Pendant qu'on discutait en Europe, une insurrection éclata dans le Liban. Enfin le 15 juillet 1840, contre l'avis et sans la participation de la France, un traité fut conclu à Londres entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour forcer Méhémet-Ali à accepter les conditions que lui faisait la Porte de l'hérédité de l'Égypte, avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean d'Acre sa vie durant, sous le titre de pacha d'Acre, et l'administration de la partie méridionale de la Syrie, à la condition d'accepter ces offres dans les dix jours de la notification et de quitter aussitôt l'Arabie, les villes saintes, l'île de Candie, le district d'Adana et toutes les parties de l'empire non comprises dans le pachalik d'Acre. En cas de refus, les flottes anglaise et autrichienne devaient d'abord aider les populations qui désiraient rentrer sous la puissance du sultan. Les Anglais livrèrent des armes aux insurgés. Le 11 septembre, après neuf jours de bombardement, Beyrouth fut évacué par les Égyptiens. L'insurrection s'était étendue. Sidon ne résista pas, et Saint-Jean-d'Acre ne put tenir plus de trois heures contre le feu de l'escadre de siége. Bientôt les Égyptiens furent chassés des positions qu'ils occupaient sur la côte. L'émir Béchir avait abandonné la cause du vice-roi et s'était rendu aux alliés. Ibrahim s'était retiré avec son armée sur Damas, où il ne pouvait guère tenir. Le commodore Napier s'apprêtait à commencer le siége d'Alexandrie quand le vice-roi se décida à accepter, le 27 novembre, l'ultimatum qu'on lui présentait et à signer une convention provisoire par laquelle il s'engageait à évacuer la Syrie et à restituer la flotte ottomane que lui avait livrée le capitan-pacha au commencement des hostilités, dès que la résolution de la Porte de le maintenir dans le gouvernement de l'Égypte lui serait notifiée sous la garantie des grandes puissances. Tout cela ayant été accordé, Ibrahim-Pacha accomplit sa retraite vers l'Égypte. Il opéra ce mouvement avec des difficultés et des pertes incalculables, et en marchant sur trois colonnes à travers le désert. Depuis cette époque, Ibrahim, qui par suite des conventions faites entre son père et la Porte était désigné pour son successeur, sembla se retirer des affaires publiques et s'occupa surtout d'encourager l'agriculture dans ses domaines. Il possédait dans la plaine d'Héliopolis de grandes propriétés, où l'on vit les plus belles plantations de l'Égypte. Il les fit couvrir de cotonniers et d'oliviers. La culture de ces derniers avait été abandonnée dans ce pays. Ibrahim en fit planter à lui seul plus de 80,000, rangés symétriquement; dans les intervalles, il fit semer de l'orge, des fèves et du blé. Ce ne fut qu'en 1844, à l'occasion de la résolution aussitôt abandonnée que prise par Méhémet-Ali de quitter le pouvoir et d'aller vivre à La Mecque, qu'on vit Ibrahim reparaître sur la scène potilique. Mais déjà il ressentait les premières atteintes du mal auquel il devait succomber. Les médecins lui conseillèrent un voyage dans le midi de l'Europe. En 1845 Ibrahim arriva en Toscane, où il prit les bains de San Giuliano, et parut à Florence, accompagné du docteur Lallemand, qui lui témoignait une grande affection et lui conseilla les eaux du Vernet dans les Pyrénées. Ibrahim se rendit d'abord Gênes, puis à Toulon, au Vernet, à Toulouse, à Bordeaux, et enfin à Paris. Partout il fut accueilli avec faveur. Logé à l'Élysée Bourbon, il passa un mois en fêtes, bals, festins et revues. Il visita ensuite l'Angleterre, et revint à Alexandrie au mois d'août 1846, après avoir relâché à Cadix, Lisbonne, Gibraltar et Malte. Son séjour en Europe et la vue de la civilisation occidentale avaient encore agrandi ses idées politiques, ainsi qu'il le prouva à son retour par de certaines mesures de tolérance. Méhémet-Ali, accablé de vieillesse, dut lui laisser prendre plus de pouvoir; mais son mal s'aggravait. Atteint d'une dyssenterie violente, il quitta Le Caire en 1847, pour revenir à Alexandrie, où il sentit du mieux. On lui conseilla encore de changer de climat. Il parut à Malte, passa l'hiver en Italie et retourna en Égypte. Les facultés de Méhémet-Ali baissaient sensiblement. Au mois de juillet 1848, Ibrahim alla à Constantinople, où il fut confirmé dans la dignité de vice-roi d'Égypte; mais il mourut peu de temps après son retour et quelques mois avant Méhémet-Ali.

M. Clot-Bey a fait d'Ibrahim le portrait suivant : « Il est d'une taille peu élevée (environ cinq pieds deux pouces); il est fortement constitué; les fatigues de la guerre ont fait blanchir de bonne heure ses cheveux et sa barbe, qui étaient auparavant d'un blond ardent. Sa figure est allongée, son nez long et effilé; il a les yeux gris et le visage gravé de la petite vérole. Son tempérament est sanguin-bilieux; il est naturellement sérieux, quoiqu'il se livre parfois à l'hilarité. Sa voix est forte. Il n'a pas l'amabilité de manières qui distingue son père; son abord, sans être dur ni désagréable, intimide. » Un peu gros de corps, sa physionomie était noble et imposante, son œil était vif et pénétrant; son regard fixe, hardi et digne. Il s'habillait simplement et portait ordinairement le fès, une veste égyptienne brune, et s'entourait le corps d'un cachemire. Son courage était à toute épreuve, et M. Labat le comparait à un *sabre vivant*.

S—F—D et L. L—T.

Clot-Bey, *Aperçu général sur l'Égypte*. — Labat, *L'Égypte ancienne et moderne*. — Cadalvène et E. Barrault, *Histoire de la Guerre de Mehémed-Ali contre la Porte Ottomane en Syrie et en Asie Mineure* (1831-1833), et *Deux Années de l'Histoire d'Orient* (1839-1740). — Schœnefeld, dans l'*Encycl. des Gens du Monde*. — *Dictionnaire de la Conversation*. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp*.

IBYCUS (Ἴβυκος), poëte lyrique grec, le cinquième sur la liste ou *canon* des Alexandrins, né à Rhegium, à l'extrémité méridionale de l'Italie,

[illegible] passa une partie de sa vie à la cour [illegible] la soixantième [illegible] 540 avant J.-C. Suidas le place par erreur vingt ans plus tôt, du temps de Crésus et sous le père du tyran. On n'a pas d'autres détails de sa vie, excepté la tragique aventure qui la termina. Un jour qu'il traversait un endroit désert près de Corinthe, il fut assailli par des voleurs qui le blessèrent mortellement. Avant d'expirer, il prit à témoin du meurtre une troupe de grues qui vinrent à passer au-dessus de sa tête, et les adjura de venger sa mort. Peu de temps après, comme le peuple de Corinthe était assemblé au théâtre, des grues planèrent sur les spectateurs, et un des assassins, qui se trouvait présent, s'écria : « Voilà les vengeurs d'Ibycus. » Cette parole amena la découverte des meurtriers, qui furent punis de mort : de là le proverbe grec : « les grues d'Ibycus. » (αἱ Ἰβύκου γέρανοι). Schneidewin a contesté la réalité de ce fait, où l'on peut sans doute ne voir qu'une belle légende ; mais son objection, fondée sur l'existence du tombeau du poëte à Rhegium, ne prouve rien, car on sait que les Grecs élevaient des tombeaux ou cénotaphes à ceux de leurs illustres concitoyens dont ils ne possédaient pas la dépouille mortelle.

Il ne reste d'Ibycus qu'un très-petit nombre de fragments. En les combinant avec les divers passages des anciens où il est question de lui, on peut à peine se faire une idée de son génie et de sa manière. Son langage était l'ionien épique, avec des locutions particulières au dialecte de Rhegium. Les critiques anciens le rapprochent de Stésichore. Comme ce poëte, il transporta dans l'ode les sujets de l'épopée, et chanta la guerre de Troie, l'expédition des Argonautes. Il dut surtout sa célébrité à des compositions érotiques aussi remarquables par l'impureté que par le talent de l'auteur. Cicéron a dit de lui : « Maxime vero omnium flagrasse amore puerorum Rheginum Ibycum apparet ex scriptis ». Cette accusation ne paraît pas invraisemblable lorsqu'on songe aux mœurs voluptueuses de la cour de Polycrate où Ibycus avait longtemps vécu. Cependant comme les témoignages contre lui viennent d'écrivains qui vivaient plusieurs siècles après sa mort, on peut supposer que ces écrivains ont mal interprété ses poésies et oublié dans quelles circonstances elles avaient été composées. Ses odes ne ressemblaient point à des poésies intimes ; la longueur des strophes, la structure artificielle des vers prouvent

[illegible]
poésie d'Ibycus [illegible]
de gymnases [illegible]
l'enfant » [illegible]
Ot. Müller [illegible]
lébraient les [illegible]
points, il est vrai [illegible]
les sentiments [illegible]
faire jour par la [illegible]
vers qui nous [illegible]
donnent [illegible]
gers par les [illegible]
printemps les [illegible]
les sources [illegible]
viergos ; les [illegible]
ombrage des [illegible]
moi l'amour ne [illegible]
comme le vent de [illegible]
l'amour s'élançant [illegible]
insensées, sombre [illegible]
lemment mon âme [illegible]
l'amour, sous ses [illegible]
ses yeux qui [illegible]
sortes de doux [illegible]
de Cypris. Je tremble [illegible]
le cheval qui a remporté [illegible]
ses, tremble lorsque [illegible]
faut reprendre le harnais [illegible]
les rapides attelages. » [illegible]
Ibycus introduisit les [illegible]
taient à ce genre [illegible]
ode à Gorgias, il [illegible]
mède et de Tithon [illegible]
ont été recueillis par [illegible]
minum Reliquiæ, avec [illegible]
ler ; Gottingue, 1833 [illegible]
dans le Delectus Poe[illegible]
et dans les Fragm. P[illegible]

Suidas, Lex. — [illegible]

ICARD (Charles) [illegible]
né à Saint-Hippolyte [illegible]
et mort à Brésse, le [illegible]
ration de la taille. [illegible]
siques à Andouze [illegible]
quelques cours de [illegible]
1655, et à la fin [illegible]
se rendit à Paris [illegible]
évangélique [illegible]
fut nommé [illegible]

un voyage qu'il fit pour visiter sa famille, il prêcha à Nîmes avec succès. On lui offrit une place de pasteur dans cette ville; il l'accepta. Cependant les vexations de tous genres dont les protestants étaient les victimes redoublaient à mesure que l'on approchait de l'époque qui devait être témoin de la révocation de l'édit de Nantes. Le besoin d'une commune défense fit créer, sur la proposition de Claude Brousson, un comité directeur des affaires protestantes. Icard, qui s'était fait connaître par sa fermeté, en fut nommé membre pour le synode du bas Languedoc, réuni à Uzès en 1682. Sur ces entrefaites, quelques populations du Vivarais et du bas Languedoc, exaspérées par la persécution, prirent les armes; l'insurrection fut étouffée dans le sang, et les ministres qui faisaient partie du comité directeur furent regardés comme les auteurs du soulèvement et poursuivis avec la dernière rigueur. Icard réussit à se sauver à Genève. Ne s'y croyant pas en sûreté, il se retira à Neufchâtel. En se rendant dans cette ville, il apprit, à Yverdun, qu'il avait été jugé par contumace et condamné, le 26 juin 1682, à périr sur la roue. Nommé pasteur à Neufchâtel, il y resta jusqu'en 1688. Il fut alors appelé à Brême, où il desservit l'église française jusqu'à la fin de ses jours. On a de lui deux *Sermons*, dont un lui attira un procès devant la chambre de l'édit de Castres; — un *Avis salutaire aux Églises réformées de France;* Amsterd., 1685, in-12, pour exhorter ses coreligionnaires à ne pas céder à la persécution; — une édition des *Institutions de Calvin*, dont il rajeunit le style (les deux premiers livres, Brême, 1696-97, in-4°, et le tout, Brême, 1713, in-fol.); — une édition des *Entretiens d'un Père et de son Fils sur le Changement de Religion, par Josué de La Place*, dont il eut le tort de retoucher le style, qui n'avait rien de suranné. Michel NICOLAS.

Détail abrégé de la Vie de Ch. Icard, par Hossal (son gendre); dans l'*Histoire critique de la République des Lettres*, 1717, tom. XIV, p. 283-301. — MM. Haag. *La France protest.*

* **ICARIUS**, poëte et administrateur romain, vivait vers la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Il était fils du notaire Théodore, qui fut mis à mort avec plusieurs autres personnes à Antioche, en 371, sous le règne de Valens, pour avoir cherché à découvrir par des arts magiques quel devait être le successeur de l'empereur. Il se distingua par ses talents littéraires. Tillemont voudrait l'identifier avec un rhéteur du même nom mentionné dans les *Confessions* de saint Augustin; mais cette conjecture ne paraît pas fondée. Il écrivit un poëme en l'honneur de Théodose. Cette composition, dont il ne reste rien, lui valut la dignité de comte d'Orient. Il entra en charge en 384. Antioche souffrait alors de la famine; Icarius crut remédier au mal en taxant le prix du pain. Cette mesure, qui obligea les boulangers à s'enfuir, ne fit qu'aggraver le fléau. Elle fut rapportée, sur les instances de Libanius, que le comte traitait avec un respect filial; mais Icarius revint bientôt à ses procédés arbitraires, et donna carrière à son caractère soupçonneux. On croit qu'il était païen. Libanius lui adressa trois harangues, dont deux *invectives*. La seconde *invective*, omise dans l'édition des ouvrages de Libanius par Morel, a été insérée dans l'édition de Reiske. Ces trois harangues et un discours de Libanius *Sur sa vie* (Περὶ τῆς ἑαυτοῦ τύχης). Y.

Tillemont, *Histoire des Empereurs*, vol. V, p. 1108, 227.

* **ICCIUS**, philosophe romain, ami d'Horace (1), vivait vers 30 avant J.-C. Horace lui adressa une ode et une épître. L'ode fut écrite en 25 avant J.-C., lorsque Iccius se préparait à accompagner Ælius Gallus dans l'expédition d'Arabie. Le poëte dissuade son ami de quitter, pour des profits douteux et des périls certains, le repos et l'étude de la philosophie. On ne sait si cette ode produisit de l'effet sur Iccius, mais dix ans plus tard on le retrouve trésorier de Vipsanius Agrippa en Sicile, toujours étudiant la philosophie, et n'ayant pas encore appris la modération, puisque son ami Horace est forcé de lui rappeler que le bonheur n'est pas dans les richesses, et de lui dire, avec un bon sens un peu prosaïque :

Si ventri bene, si lateri est pedibusque tuis, nil
Divitiæ poterunt regales addere majus.

Jacobs a défendu Iccius contre l'imputation d'avarice. Y.

Horace, *Carm.*, I, 29; *Epit.*, I, 12. — Jacobs, dans le *Rhein. Mus.*, II, 1; *Verm. Schr.*, V, p. 1-30.

* **ICCUS** (Ἴκκος), athlète et professeur de gymnastique de Tarente, vivait vers la 77e olymp., 470 avant J.-C. Pausanias le regarde comme le meilleur gymnaste de son temps, et Platon le mentionne aussi avec grand éloge. Il regardait la tempérance comme le fruit des exercices gymnastiques. Jamblique l'appelle un philosophe pythagoricien, et, suivant Themistius, Platon le comptait au nombre des sophistes. Y.

Pausanias, VI, 10. — Platon, *De Legib.*, VIII, p. 840; *Protag.*, p. 316. — Lucien, *Quomodo hist. sit conscrib.*, 35. — Élien, *Var. Hist.*, XI, 3. — Jamblique, *Vita Pythag.*, 36. — Themistius, *Orat.*, XXIII, p. 350, édit. Dindorf.

* **ICELUS MARCIANUS**, affranchi de Galba, mis à mort en 68 après J.-C. Arrêté par l'ordre de Néron, à la première nouvelle de la défection de Galba, il fut relâché lorsque la révolte eut gagné Rome. Il rendit le corps de Néron à ses affranchis, et se hâta d'aller annoncer à Galba, alors à Clunia dans l'Espagne Tarragonaise, que l'armée et le sénat venaient de lui décerner l'empire. Le nouvel empereur le récompensa de son zèle en lui donnant le titre de chevalier et le nom de *Marcianus*. Icelus fut un des plus puissants et

(1) On connaît encore deux Iccius. — Iccius, noble de Reims dans la Gaule Belgique. Il fut mis à la tête d'une députation de ses concitoyens qui, en 59, allèrent placer leur État sous la protection de César et lui demandèrent son assistance contre les autres tribus belgiques. (César, *Bel. Gal.*, II, 3, 6). — Iccius nommé préteur de Sicile par Marc-Antoine, en novembre 44.

des plus rapaces parmi les affranchis et les favoris de Galba. Dans le dissentiment qui partageait les conseillers de l'empereur, il se rangea du côté du préfet du prétoire, Cornelius Laco, et s'opposa à l'élection d'Othon. Après la mort de Galba, Icelus fut exécuté comme un affranchi, et sans aucun égard pour sa nouvelle dignité équestre. Y.

Tacite, *Hist.*, I, 13, 33, 37, 46 ; II, 95. — Suetone, *Néron*, 49 ; *Galba*, 14, 22. — Plutarque, *Galb.*, 7. — Dion Cassius, LXIV, 2.

ICHER (*Pierre*), médecin et helléniste français, né à Montpellier, le 11 janvier 1658, mort dans la même ville, le 22 mai 1713. Son père était procureur de la chambre des comptes. Icher fit ses études dans sa ville natale; et comme sa famille était protestante, il fut envoyé apprendre les sciences physiques à Genève. Il se décida à suivre la carrière de la médecine, et se fit recevoir docteur en 1680. Il revint dans sa patrie, embrassa le catholicisme, et avait déjà une belle clientèle lorsqu'une affection nerveuse le força de renoncer à la pratique. A la formation de la Société royale des Sciences de Montpellier, Icher fut appelé à en faire partie comme physicien, et fit de nombreux *Rapports* à cette société savante. Il a laissé d'importantes *Remarques* sur Aristophane et sur le dialecte attique. L—z—e.

Gauteron, *Éloge de P. Icher*, dans les *Éloges des Académiciens de Montpellier*, p. 8. — R. Desgenettes, dans la *Biographie médicale*.

ICHON (*Pierre-Louis*), homme politique français, né en Gascogne, vers 1750, mort à Thouars, le 5 janvier 1839. Il entra fort jeune dans les ordres, et devint supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom. Il accepta les idées libérales, et fut nommé, en 1791, membre de l'Assemblée législative par les électeurs du Gers. Il se plaça dans les rangs de l'opposition (côté gauche), et s'éleva constamment contre les prêtres qui refusaient le serment constitutionnel (prêtres *réfractaires*). Le 22 mai 1792 il prononça contre eux un discours des plus énergiques, demandant que « puisqu'ils ne voulaient point reconnaître les lois acceptées par leur pays, le pays ne fût pas obligé de payer leurs émoluments ». Par un amendement assez singulier, il proposa ensuite de leur continuer leur traitement intégral, mais à la condition qu'ils sortiraient aussitôt de France : « C'était, disait-il, se débarrasser encore à bon marché de ferments de discorde. » Comme ecclésiastique, il se prétendait compétent dans la cause; néanmoins, son amendement n'ayant pas été adopté, il vota pour la déportation pure et simple des récalcitrants. Réélu à la Convention, il siégea au sommet de la Montagne, et fut un de ceux qui à la Société des Jacobins, dont il était membre influent, provoquèrent la mise en accusation de Louis XVI. Il vota sans appel ni sursis la mort de ce monarque. Envoyé, quelque temps après, avec Dartygoyte en mission dans la Gironde, il se montra surtout le persécuteur des prêtres non-assermentés. Il fut arrêté à Bordeaux à la nouvelle des événements du 31 mai; mais les autorités le firent mettre en liberté, et il revint à Paris. Ses collègues l'envoyèrent dans le Loiret pour y organiser des remontes de cavalerie. Pour un ex-abbé, la mission peut sembler étrange. Barrère attaqua les opérations d'Ichon à l'occasion de la conduite d'un de ses délégués, nommé Fournier; cette accusation n'eut pas de suite. Sous Napoléon, Ichon devint inspecteur de la loterie à Senlis, mais il fut destitué en 1815, et expulsé de France comme régicide. Il ne revit sa patrie qu'après la révolution de 1830, et mourut dans la retraite. H. Lesueur.

Le Moniteur général, an II, n° 237, 281, 340; an VI, n° 275. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des Contemporains*.

ICIAR (*Juan* de), grammairien et calligraphe espagnol, né à Durango, en 1550. Il était professeur de langues et dessinait fort bien. On a de lui : *Ortografia practica*, ou *arte de escribir*; Saragosse, 1575. Cet ouvrage, très-rare et très-estimé, contient une série d'ornements du goût le plus pur, et tous dessinés par l'auteur. Il a été gravé sur bois par Juan Vingles. L—z—e.

Quillet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

ICILIUS (*Spurius*), membre de la maison plébéienne des Icilius (*Icilia gens*), distinguée dès les premiers temps de la république par son opposition aux patriciens, vivait au commencement du cinquième siècle avant J.-C. Il fut un des trois envoyés que les plébéiens, après leur sécession sur le mont Sacré, chargèrent de traiter avec le sénat, en 494. Il ne paraît pas avoir été élu aux premières élections tribunitiennes en 493, mais seulement à celles de l'année suivante. Pendant sa magistrature il attaqua violemment le sénat à cause de la cherté des subsistances, et il proposa que les tribuns fussent autorisés à convoquer des assemblées. Cette loi portait : « Dans les assemblées du peuple tenues par les tribuns, que personne ne les contredise ni ne les interrompe. Si quelqu'un enfreint cette loi, il donnera caution aux tribuns de se présenter quand il sera cité, et de payer l'amende à laquelle il sera condamné. Que celui qui refusera de le faire soit mis à mort, et que ses biens soient consacrés aux dieux. S'il arrive des contestations au sujet de l'amende, que le peuple soit juge du différend. » Niebuhr remarque que cette loi n'a pas pu passer avant la loi *Publilia*, en 471, qui transféra l'élection des tribuns des comices par centuries (*comitia centuriata*), aux comices par tribus (*comitia tributa*), et qui donna à ces magistrats le droit de proposer des mesures dans les comices par tribus, droit qu'ils ne possédaient pas dans les comices par centuries. Il suppose donc que la loi Icilia passa en 471, sous le tribunat d'un autre Icilius. Il est probable en effet que la loi ne fut votée qu'en 471, mais rien ne s'oppose à ce que Sp. Icilius, tribun en 471, fût le même que l'Icilius tribun en 493. Pendant son premier tribunat, Sp. Icilius fut élu édile, et prit une part active aux poursuites dirigées contre Coriolan. Y.

Tite Live, II, 43, 58. — Denys d'Halicarnasse, VI, 88; VII, 14, 17, 26, 35; IX, 1. — Cicéron, *Pro Sestio*, 37. — Niebuhr, *Histoire Romaine*, trad. de Golbéry.

ICILIUS (*Lucius*), fils de C. Icilius Ruga, mentionné par Denys d'Halicarnasse comme un des cinq premiers tribuns du peuple élus après l'établissement de cette magistrature en 493, vivait dans le cinquième siècle avant J.-C. Pendant son premier tribunat, en 456, il réclama pour les tribuns le droit de convoquer le sénat. Il fit passer aussi, malgré l'opposition furieuse du sénat et des patriciens, une loi relative au mont Aventin. Cette colline faisait partie du domaine public; mais les patriciens y avaient construit des maisons, et exigeaient des plébéiens des droits de location. La loi Julia indemnisa les patriciens pour leurs bâtiments, et attribua le mont Aventin aux plébéiens. Cette mesure, qui enlevait le quartier populaire à l'influence des patriciens, avait une grande importance politique. L'année suivante, Icilius et ses collègues, réélus tribuns, proposèrent une loi agraire dont les patriciens n'empêchèrent le vote que par la force ouverte. Six ans plus tard, en 449, Icilius fut un des chefs de l'insurrection contre les décemvirs. Virginie, fille de L. Virginius, lui avait été promise en mariage. Le décemvir Appius Claudius, qui avait conçu une vive passion pour cette jeune fille, essaya de l'enlever, en la livrant, par un abus de son pouvoir judiciaire, à C. Claudius, un de ses clients. En l'absence de Virginius, retenu à l'armée, Icilius défendit courageusement sa fiancée, obtint que la sentence serait remise au lendemain, et donna à Virginius le temps d'accourir. Le récit des événements qui suivirent jusqu'à la mort de Virginie n'appartient pas à cet article. Aussitôt après la catastrophe, tandis que Virginius soulevait l'armée romaine du mont Algide et l'entraînait sur l'Aventin, Icilius se rendit auprès des troupes campées dans la Sabine, et les décida à se tourner contre les décemvirs. Les deux armées insurgées s'établirent sur le mont Sacré, forcèrent les décemvirs à résigner leur pouvoir et obtinrent le rétablissement du tribunat. Élevé pour la troisième fois à cette magistrature, Icilius fit passer un plébiscite qui assurait l'impunité aux insurgés, et poursuivit M. Claudius, le client du décemvir. Il obtint aussi du peuple, et malgré le sénat, les honneurs du triomphe pour les consuls L. Valerius et M. Horatius. Y.

Tite Live, III, 31, 44-54, 63. — Denys d'Halicarnasse, X, 31-43; XI, 28, 46. — Niebuhr, *Hist. Romaine*, trad. de Golbéry.

ICONIUS. *Voy.* GOETZ.

***ICTINUS** (Ἰκτῖνος), le plus célèbre architecte du siècle de Périclès (cinquième avant J.-C.). Par une rare fortune, sur trois des monuments qu'il construisit, deux sont encore debout et permettent à la postérité d'admirer le génie d'Ictinus. En 444, il commence le Parthénon, aidé par l'architecte Callicrate et sous la direction de Phidias, qui présidait à toutes les entreprises de Périclès. Le temple fut achevé en cinq ans, et la rapidité ne nuisit en rien à son inimitable perfection. Ictinus appliqua à sa construction la science la plus raffinée des proportions. Les modernes viennent seulement de s'apercevoir, il y a quelques années, que les lignes courbes avaient été partout substituées aux lignes droites, afin de donner à l'architecture un caractère plus doux, plus harmonieux. Probablement Ictinus avait consigné tous les éléments de ces curieux problèmes dans un traité sur le Parthénon, qu'il écrivit de concert avec un certain Carpion. Vitruve a connu ce précieux ouvrage, qui est malheureusement perdu pour la postérité.

Ictinus fut chargé encore par Périclès de construire la vaste enceinte destinée aux initiés d'Éleusis (μυστικὸς σηκός). Cet édifice, dont on retrouvera probablement le plan en déblayant Éleusis, était immense et pouvait contenir autant de personnes qu'un théâtre.

L'amitié qui liait Ictinus à Phidias lui fit sans doute prendre Athènes en dégoût quand le grand sculpteur dut s'expatrier pour échapper aux persécutions de ses concitoyens. Pendant que Phidias ornait le temple d'Olympie, Ictinus, non loin de là, sur les sommets des montagnes d'Arcadie, construisait son temple d'Apollon Épicourios. La situation admirable du monument ajoute encore à la beauté des ruines. Il est d'ordre dorique, comme le Parthénon; mais l'ordre intérieur est ionique et les colonnes sont engagées dans des saillies du mur. Un architecte français, M. Lebouteux, a mesuré et dessiné le temple de Phigalie avec plus de soin et d'exactitude que n'avait pu le faire Blouet pendant l'expédition de Morée. De même les travaux de M. Paccard sur le Parthénon sont justement renommés.

Le temple de Phigalie dut être construit avant la guerre du Péloponnèse, quelques années après l'achèvement du Parthénon. Pendant l'absence d'Ictinus, les Propylées furent bâtis : c'est pour cette raison, sans doute, que Périclès, n'ayant plus Ictinus sous la main, chargea Mnésiclès d'exécuter ce nouveau chef-d'œuvre. BEULÉ.

Pausanias, VIII, 41. — Strabon, IX, p. 395, 396. — Plutarque, *Périclès*, 13. — Vitruve, VII, *Proœm.* — Beulé, *Acropole d'Athènes*. — *Expédition de Morée*.

IDA, première abbesse du couvent d'Argensoles, morte en 1226. Lorsque la comtesse de Champagne, Blanche, fonda ce monastère, elle appela pour la gouverner cette religieuse, qui avait acquis en Hollande une grande réputation de vertu et de savoir. Un moine de l'ordre de Cîteaux, Philippe, écrivit sa vie, qui est restée inédite. Thomas de Cantimpré raconte, dans son *Livre des Abeilles*, qu'Ida discutait avec une rare intelligence les questions les plus ardues de la théologie; il ajoute, circonstance contestable sans doute, qu'elle demanda et obtint la grâce de mourir en remplacement de la comtesse Blanche. Un pareil vœu n'avait guère

[illegible]

envoyé en exil, où il mourut. Au dire de Sulpice Sévère, la conduite d'Idace fut jugée par ses contemporains comme bien moins coupable que celle d'Ithace (*voy.* ce nom). [illegible]

[illegible] Sulpice Sévère, *Historia Sacra*. — Isidore de Séville, *De Scriptoribus Ecclesiasticis*. — Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, t. I, p. 272.

IDACE, chroniqueur espagnol, né vers la fin du quatrième siècle, à Lamego, en Galice, mort après 468. Après avoir visité l'Orient, où il entra en relations avec saint Jérôme, Jean de Jérusalem et autres pieux solitaires, il fut promu, vers 427, à l'évêché de Chiaves, petite ville du Portugal (d'autres disent à celui de Lamego). Il fut envoyé en 431 auprès du général Aétius, pour réclamer des secours contre les Suèves. Plus tard il fut chargé par le pape saint Léon de prendre des mesures pour s'opposer à la propagation de l'hérésie priscillianiste. En 460 les Suèves le dépouillèrent de son évêché, et le tinrent prisonnier pendant trois mois. A partir de ce moment on n'a plus de renseignements sur lui. Idace est auteur d'un *Chronicon*, qui commence à l'an 379 et finit à l'an 468. A partir de 427 cette chronique, écrite dans un style barbare, devient une source importante pour l'histoire des invasions des Goths et des Suèves; elle a été continuée jusqu'en l'an 1100 par quatre auteurs différents. Imprimée pour la première fois, d'après un manuscrit fautif et incomplet, par Canisius, dans le tome II de ses *Antiquæ Lectiones*, et reproduite sans corrections par Scaliger dans la première édition de son *Thesaurus Temporum*, ainsi que par Lindenbrog et Sandoval, elle fut enfin publiée avec exactitude et dans son intégrité par Sirmond, Paris, 1619, in-8°; le texte donné par Sirmond parut ensuite dans le tome II des *Opera* de cet érudit, dans la seconde édition du *Thesaurus* de Scaliger, dans la *Bibliotheca maxima Patrum*, t. VII, dans le t. X de la *Bibliotheca Patrum* de Galland; la meilleure édition fut donnée par Roncalli dans le *Vetustiora latinorum Scriptorum Chronica*, Padoue, 1787, et ensuite par Rösler dans les *Chronica Medii Ævi*, Tubingue, 1798. Sirmond trouva dans un ma-

[illegible] dans le [illegible] dans la [illegible] tome IV de la [illegible] dans les *Opera* [illegible] publiés par [illegible] ce dernier [illegible] *Trinitate*, [illegible] éditions des [illegible] a souvent été [illegible]

J. Antonius, [illegible] — Montfaucon, [illegible] britta, [illegible]

IDACE, évêque d'[illegible]

* IDANTHYRSE ([illegible]) vivait probablement [illegible] avant J.-C. Suivant [illegible] horde scythique qui [illegible] jusqu'en Égypte. La [illegible] cette invasion ne [illegible] ne l'identifie avec l'[illegible] rodote, laquelle [illegible] puissance des Scythes [illegible] leur expédition, [illegible] donne un roi qui [illegible] le nom de Madyes [illegible] était un roi des Cim[illegible] invasion des Scythes [illegible] de l'Égypte, mais il [illegible] et qui ne peuvent [illegible] bon.

Strabon, XV, p. [illegible] 11, 12, 67; VII, 20. — [illegible] vol. [illegible]

* IDANTHYRSE, [illegible] le sixième siècle [illegible] lus, frère [illegible] rius, fils d'Hyst[illegible] les Scythes de [illegible] alors un message [illegible]

de combattre ou de se soumettre. Le roi des Scythes répondit que s'il fuyait devant les Perses, ce n'était pas par crainte, et que cette vie errante était dans ses habitudes. S'il ne combattait pas, c'est qu'il n'avait ni villes ni champs cultivés à défendre contre les envahisseurs. Que les Perses s'avançassent jusqu'aux sépultures des Scythes, et ils verraient si ceux-ci auraient le courage de combattre pour les tombeaux de leurs pères. Quant à se soumettre, les Scythes ne reconnaissaient d'autres maîtres que leurs dieux ; au lieu du don de la terre et de l'eau que réclamait Darius, il lui envoyait des dons plus convenables. Ces présents, qui consistaient en un oiseau, un rat, une grenouille et cinq flèches, exercèrent la sagacité des Perses. Darius y vit un symbole de soumission ; Gobryas les interpréta tout différemment, et l'événement prouva qu'il avait raison. Selon lui, les présents d'Idanthyrse signifiaient que si les Perses ne s'envolaient pas dans l'air comme des oiseaux, s'ils ne se cachaient sous terre comme des rats, ou dans l'eau comme des grenouilles, ils n'échapperaient pas aux flèches des Scythes. Y.

Hérodote, IV, 76, 120, 127, 131, 132. — Plutarque, *Reg. et Imp. Apophth.* — Justin, II, 3, 5 ; VII, 3. — Paul Orose, II, 8.

IDE (La bienheureuse), comtesse de Boulogne, née vers l'an 1040, morte le 13 avril 1113. Elle était fille de Godefroi IV dit *le Grand*, *le Hardi* et *le Barbu*, duc de Lothier (basse Lorraine), et de Gode, Dode ou Ode, l'un et l'autre appartenant à la branche carlovingienne allemande. A l'âge de dix-sept ans, Ide épousa Eustache II, comte de Boulogne, dont elle eut le célèbre *Godefroy de Bouillon* (1), créé *marquis d'Anvers* (par l'empereur Henri IV, en 1076), puis duc de Lothier et de Brabant, ensuite chef des croisés (1096), et élu roi de Jérusalem (23 juillet 1099) ; *Eustache III*, qui succéda à son père vers 1093, et *Beaudoin*, comte d'Édesse, et ensuite roi de Jérusalem après son frère Godefroy (1100) (2). Ide se fit toujours remarquer par une extrême piété et une grande sagesse. Devenue veuve en 1070, elle vendit une partie de son domaine particulier pour fonder des églises et des monastères. Les principales de ces fondations furent Saint-Wulmer à Boulogne, Saint-Wast (depuis Vasconvilliers), Saint-Wulmer-aux-Bois (aujourd'hui Saumer ou Samer) et Notre-Dame-de-la-Chapelle. Ide mourut plus que septuagénaire, et fut enterrée dans l'abbaye de Saint-Wast. « Cependant, disent les auteurs de la *Bibliothèque sacrée*, l'on prétendait avoir son corps dans l'église des Filles du Saint-Sacrement de la rue Cassette, à Paris, où l'on célébrait tous les ans sa fête, le 13 avril, comme d'une sainte canonisée, quoiqu'elle ne le soit pas. » A. L.

Henschenius, *Vitæ Sanctorum*, 13 avril. — Baillet ; le même jour, dans les *Vies des Saints*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque Sacrée*. — Le Mire, *Opp. Diplom.*, t. I, p. 76. — Dom Bouquet, t. XII, p. 384.

* **IDELER** (*Chrétien-Louis*), chronologiste allemand, né le 21 septembre 1766, mort le 10 août 1846. Après avoir été employé par le gouvernement prussien pour le calcul des annuaires astronomiques, il devint en 1816 précepteur de deux princes de la famille royale, et en 1821 professeur à l'université de Berlin. Il fit partie de l'Académie de cette ville, et fut nommé en 1839 membre honoraire de l'Institut de France. On a de lui : *Historische Untersuchungen über die astronomischen Beobachtungen der Alten* (Études historiques sur les Observations astronomiques des anciens) ; Leipzig, 1806 ; — *Untersuchung über den Ursprung und die Bedeutung der Sternnamen* (Examen de l'Origine et de la Signification des Noms des Étoiles) ; Berlin, 1809 ; — *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie* (Manuel de Chronologie mathématique et technique) ; Berlin, 1825-1826, 2 vol., in-8° ; une seconde édition, refondue, parut sous le titre de *Lehrbuch der Chronologie* (Manuel de Chronologie) ; Berlin, 1831 : c'est un ouvrage excellent ; — *Die Zeitrechnung der Chinesen* (La Chronologie des Chinois) ; Berlin, 1839. — Ideler a publié en commun avec Nolte : *Handbuch der französischen Sprache und Literatur* (Manuel de la Langue et de la Littérature françaises) ; Berlin, en 3 vol., qui ont eu de nombreuses éditions ; — *Handbuch der englischen Sprache und Literatur* (Manuel de la Langue et de la Littérature anglaise) ; 2 vol. : plusieurs fois réimprimés. — Ideler a fait aussi paraître plusieurs dissertations remarquables, parmi lesquelles nous citerons : *Ueber den Kalender des Ptolemæus* (Sur le Calendrier de Ptolémée) ; — *Über die Wegmaase der Alten* (Sur les Mesures de Routes des anciens) ; — *Über das Alter der Runenkalender* (Sur l'Age des Calendriers runiques). E. G.

Conversations-Lexikon.

IDELER (*Jules-Louis*), érudit allemand, fils du précédent, né à Berlin, le 3 septembre 1809, mort le 17 juillet 1842. Après avoir étudié la médecine, il enseigna cette science à l'université de Berlin, en qualité de *privat-docent*. On a de lui : *Meteorologia veterum Græcorum*

(1) Selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, il était *fils aîné* d'Eustache II, et non *puîné* comme le prétendent les Bollandistes. La plupart des chroniqueurs se taisent à cet égard ou ne se prononcent pas d'une manière formelle. Le Tasse, dans sa *Jérusalem délivrée*, fait de Godefroy l'aîné de sa famille.

(2) Ide ne nomme que ces trois enfants dans une charte de l'an 1096 : on ne sait pourquoi Guillaume de Tyr, suivi en cela par l'auteur de la *Chronique de Saint-Médard* et par Guillaume de Nangis, mit parmi les chefs de la première croisade (Lib., IX, cap. XXII) un *Guillaume* qu'il dit expressément frère de Godefroi de Bouillon et par conséquent fils d'Eustache II. Boémond Ier, prince d'Antioche, dans une lettre à Roger, son frère, rapportée par Baronius (ad an. 1098, nº 14), donne également à Godefroy de Bouillon un autre frère nommé *Hugues* : *Godofridus et Hugo Bollionii Fratres*, dit-il. Si ces deux enfants d'Eustache II sont réels, leur naissance ne paraît pas légitime. Ordéric Vital donne en outre à Eustache II deux filles : *Adélaïde* ou *Agnès*, femme de l'empereur Henri IV, et *Ide*, mariée à un comte allemand nommé Conon.

et Romanorum; Berlin, 1832; — *Die Sage von dem Schuss des Tell* (La Légende de Tell); Berlin, 1736; — *Hermapion, sive rudimenta hieroglyphicæ veterum Ægyptiorum litteraturæ;* Leipzig, 1841, 2 vol., in-8°; — *Geschichte der altfranzösischen National-Literatur bis auf Franz I* (Histoire de l'ancienne Littérature française jusqu'aux temps de François Ier); Berlin, 1842, in-8°. — Ideler s'est aussi fait remarquer comme éditeur; en cette qualité, il a publié : *Aristotelis Meteorologia;* Leipzig, 1824-1836, 2 vol.; *Psalterium Copticum;* Berlin, 1837; — *Physici et Medici Græci minores;* Berlin, 1841-1842, 2 vol. E. G.

Conversations-Lexikon.

IDELFONSO DE SAN-CARLO (P.), érudit espagnol, né en 1709, mort à Rome, le 30 novembre 1790. Il appartenait à l'ordre des Piaristes, et passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il devint précepteur de Charles-Édouard, prince de Galles, surnommé *le Prétendant*, et de son frère le cardinal Stuart, duc d'York, tous deux fils de Jacques III, prétendu roi d'Angleterre. Idelfonso de San-Carlo possédait une très-vaste érudition, et occupa les principaux emplois de son ordre. Il traduisit en latin, par ordre de Benoît XIV, les *Édits*, *Notifications* et *Lettres pastorales* de ce pape, pour l'édition complète de ses œuvres; Rome en 1748. A. L.

Chaudon et Delandine, *Dictionnaire Historique.*

IDES (*Everard-Isbrantz*), voyageur allemand, né à Glukstadt (Holstein), vers 1660, mort vers 1700. Il était d'origine hollandaise; il se rendit en Russie, et y monta une maison de commerce, qui devint bientôt florissante. Le tzar Pierre Ier remarqua l'intelligence de Ides, et en fit un de ses conseillers. En 1692, il le chargea d'aller à Péking conclure un traité de commerce avec l'empereur Khang-hi, et de faire déterminer les limites des deux empires, contigus depuis 1651. Ides partit de Moscou le 14 mars, traversa la Tartarie, franchit la fameuse muraille chinoise le 27 octobre, et le 3 novembre entra dans la capitale du Céleste Empire. Il fut fort bien accueilli par Khang-hi, et, malgré l'opposition de plusieurs mandarins importants, réussit complétement dans son ambassade. Il fut, au surplus, très-bien secondé par les missionnaires jésuites, entre autres par le P. Gerbillon (*voy.* ce nom), qui lui servit d'interprète, et l'initia aux mystères et aux cérémonies de la cour chinoise. Il y eut des conférences d'assez longue durée et dans lesquelles le ministre russe déploya un luxe inouï de richesses. Enfin, on convint de prendre pour frontière commune la rivière de Gorbitsa. Ides quitta Péking le 19 février 1693, et ne rentra à Moscou que le 19 janvier 1694, après avoir couru de grands dangers en Tartarie et en Sibérie. Le tzar le nomma conseiller impérial du commerce, et l'envoya explorer Arkangel et la Russie Blanche. Ides mourut peu après son retour. Ses fatigues passées et la rigueur du climat avancèrent ses jours. Il avait publié une relation de sa mission en hollandais, et sous ce titre : *Voyage de l'ambassadeur moscovite E.-I. Ides, de Moscou à la Chine, fait par terre par la grande Oustiga, la Sirianie, la Permie, la Siberie, la Daourie et la grande Tartarie, et qui a duré trois ans, contenant la description des mœurs des peuples*, etc.; et enrichi d'une carte et de beaucoup de figures dessinées par l'ambassadeur, en outre d'une *Description de la Chine*, écrite par un Chinois dans sa langue, et traduite pour la première fois en hollandais avec des *Remarques;* publié par les soins de Nicolas Witsen, bourgmestre et géographe d'Amsterdam; Amsterdam, 1704, in-4°. Quelques bibliographes font mention d'une première édition qui aurait paru dès 1696. Le *Voyage* de Ides a été traduit en anglais, Londres, 1706, in-4°; en allemand, Francfort, 1707, in-4°; en français, dans le t. VIII du *Recueil des Voyages au Nord*. Avant la publication de cet ouvrage, Ad. Brand, natif de Lubeck, et qui avait accompagné Ides dans son ambassade, en fit imprimer une relation en allemand, Hambourg, 1698, in-12; trad. en français, sous le titre de : *Relation du Voyage de M. Everard Ysbrantz, ambassadeur de S. M. Tzarienne à la Chine en* 1692, 1693, 1694; Amsterdam, 1699, in-12; et traduit en latin par Leibnitz dans ses *Novissima Sinica;* 1697, in-12. Cet ouvrage, au point de vue géographique, est encore plus incomplet que celui d'Ides; cependant on trouve dans l'un et dans l'autre des renseignements curieux sur les mœurs des Tartares, des Sibériens, et des Chinois. A. DE LACAZE.

Gazette littéraire de Leipzig, ann. 1708. — Voltaire, *Histoire de Pierre le Grand*. — De Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. XI et X. — Esneau et Chennechot, *Histoire de Russie*, t. IV, p. 25-26.

IDIOT ou **LE SAVANT IDIOT**. *Voy.* JORDAN (*Raymond*).

IDMAN (*Nicolas*), philologue suédois du dix-huitième siècle. Il n'est connu que par un ouvrage très-curieux publié d'abord en suédois, mais traduit en français par Edmond-C. Genest, sous le titre de : *Recherches sur le Peuple Finnois, d'après les rapports de la langue finoise avec la langue grecque;* Strasbourg, 1778, in-8°; c'est par erreur que les auteurs de la *Biographie Moderne* ont attribué cette traduction à Edme-Jacques Genest. L—z—E.

Gezelius, *Biograf. Lexic.* — Quérard, *La France littéraire.*

***IDOMÉNÉE** (Ἰδομενεύς), historien grec, né à Lampsaque, vivait vers 300 avant J.-C. Ami et disciple d'Épicure, il se maria avec Batis, sœur de Métrodore de Lampsaque, qui fut aussi l'élève de ce philosophe. Il occupa une haute dignité dans sa patrie, peut-être la tyrannie, et montra le désir d'une vaine gloire, le faste, le luxe et d'autres passions qui accompagnent souvent le pouvoir suprême. Épicure fut obligé de rappeler son disciple à de meilleurs sentiments.

Ses ouvrages, que l'on ne connaît plus que par de vagues mentions, semblent avoir eu pour objet la vie privée des hommes illustres de la Grèce. Plutarque, qui les cite, ne leur accorde pas une grande valeur historique. Voici les titres connus des ouvrages d'Idoménée : *Histoire de Samothrace* (Ἱστορία τῶν κατὰ Σαμοθράκην), et *Sur les Socratiques* (Περὶ τῶν Σωκρατικῶν). Divers passages relatifs à Pisistrate, à Thémistocle, à Aristide, à Périclès, à Démosthène, à Eschine, à Hypéride, à Phocion, ne peuvent appartenir à aucun de ces deux ouvrages, bien que Sintenis les revendique pour les *Socratiques*. L'œuvre dont ils faisaient partie s'intitulait, suivant Jonsius : *Sur les Hommes illustres* (Περὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν), et selon Luzac, *Sur le Luxe des Hommes illustres* (Περὶ τῆς τῶν ἐνδόξων τρυφῆς); mais M. Sauppe paraît en avoir découvert le véritable titre dans un passage corrompu des *Anecdota* de Bekker (p. 249). D'après la correction qu'il propose, le titre de l'ouvrage d'Idoménée était : Περὶ δημαγωγῶν (*Sur les Démagogues* ou plutôt *Sur les Hommes politiques*). Les fragments trop peu nombreux d'Idoménée ont été recueillis par M. Müller, dans ses *Fragmenta Historicorum Græcorum*, t. II, p. 489. Y.

Diogène Laerce, X, 22, 25. — Strabon, XIII, p. 589. — Athénée, VII, p. 279. — Suidas, au mot Ἰδομενεύς. — Vossius, *De Hist. Græcis*, p. 203, édit. Westermann. — Sintenis, cinquième *Excursus* sur le *Périclès* de Plutarque. — Jonsius, *Hist. Script. Philos.*, II. — Heeren, *De Font. Vit. Plut.*, p. 93. — Luzac, *Lect. Attic.*, p. 113. — Sauppe, *Rheinisches Museum*, année 1843, p. 450.

IDRIEUS ou **HIDRIEUS** (Ἰδριεύς ou Ἱδρ.), roi ou dynaste de Carie, mort en 344 avant J.-C. Second fils d'Hécatomnus, il monta sur le trône à la mort d'Artémise, veuve de son frère Mausole, en 351. Peu après son avénement il reçut du roi des Perses Artaxerxès Ochus la demande d'un corps auxiliaire contre l'île de Cypre. Idrieus fournit une flotte de quarante trirèmes et une armée de 8,000 mercenaires, qu'il plaça sous le commandement d'Évagoras et du général athénien Phocion. Il ne resta pas longtemps l'allié des Perses, mais sa rupture avec eux ne nuisit en rien à la prospérité de son royaume. Isocrate parle de lui comme d'un des plus riches et des plus puissants princes de l'Asie, et Démosthène dit qu'il ajouta à ses domaines héréditaires, Chios, Cos et Rhodes. Il mourut après un règne de sept ans, laissant le trône à sa sœur Ada, qu'il avait épousée suivant la coutume orientale. Y.

Diodore, XVI, 42, 45, 69. — Strabon, XIV, p. 656. — Arrien, *Anab.*, I, 23. — Isocrate, *Philipp.*, p. 102. — Démosthène, *De Pace*.

IEFREMOFF, voyageur russe, né vers 1744, mort à Saint-Pétersbourg, après 1809. Il entra fort jeune dans la carrière militaire, et était sous-officier lorsqu'en 1774 il fut fait prisonnier par les Kaisacks ou Kirghiz de la grande horde, aux environs d'Orenbourg, sur la droite de l'Oural. Il devint l'esclave d'un chef boukhare, qui l'affranchit, et lui confia un commandement. Iefremoff se trouva ainsi en relations avec les Tadjiks, les Usbeks, les Turcomans et autres peuples avoisinant la mer Caspienne. De son temps le khanat de Boukharie (ancienne Sogdiane) contenait environ 2,500,000 habit., qui pouvaient mettre sous les armes 300,000 cavaliers. Les principales villes étaient Boukhara, Karakoul, Kermina, Minkal, Samarcand, Juzzek, Karchi, Labiak et Balk. Iefremoff prit part à plusieurs expéditions contre les Khiviens, les Merviens et quelques autres populations tartares. Il profita de la liberté dont il jouissait pour chercher à revoir sa patrie. Il atteignit d'abord Khokhand (1); puis, traversant le Turkestan chinois, il s'arrêta successivement à Marghylan (où il vit un drapeau rouge qui avait appartenu, disait-on, à l'armée d'Alexandre le Grand) à Kachgar, à Hiarkand. Il pénétra ensuite dans le Thibet, séjourna près d'un mois à Tchangamrinf, franchit, malgré de nombreux dangers, l'Himalaya, descendit dans l'Indoustan, visita Delhi, et, gagnant la côte occidentale de la presqu'île gangénique, il prit passage sur un navire anglais. Ce ne fut qu'en 1782, après huit années d'absence, qu'il débarqua à Saint-Pétersbourg. Les documents nouveaux et précieux qu'il rapporta sur les contrées qu'il avait visitées le firent bien accueillir du gouvernement russe, qui lui accorda même la noblesse et le titre de conseiller aulique. Iefremoff a publié ses aventures sous le titre de : *Voyages en Boukharie, à Khiva, en Perse et dans l'Inde*; Saint-Pétersbourg, 1786. A. de L.

IENICHEN (*Gottlob-Frédéric*), philologue et philosophe allemand, né le 26 mars 1680, à Eulenteritsch, près de Leipzig, mort le 17 septembre 1735. Son père, Georges Ienichen, auteur de quelques opuscules, était ministre protestant. Après s'être fait recevoir, en 1699, maître en philosophie à Leipzig, Ienichen fit un voyage en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. De retour à Leipzig en 1706, il devint assesseur de la faculté de philosophie, et six ans après professeur de morale et de politique. On a de lui : *De Genesimantia*; Leipzig, 1699, in-4°; — *De Cultu Heroinarum sago vel toga illustrium*; 1700, in-4°; — *Historia Spinosismi Leenhosiani*; 1707, in-4°; — *De Democrito Philosopho*; Leipzig, 1720, in-4°; — *In Funere J.-B. Menkenii*; Leipzig, 1732, in-fol.; — *In Funere L. Chr. Crellii*; Leipzig, 1733, in-fol.; — *In Funere Griebneri*; Leipzig, 1734, in-fol. Ienichen a encore publié plusieurs autres opuscules, parmi lesquels nous citerons : *De eo quod Justum et Decorum est circa jocos et facetias*. Il a aussi donné une édition des *Opera Philosophica* et de l'*Ars Critica* de Leclerc. E. G.

Kappe, *Programma in funere Jenichenii*; Leipzig, 1735, in-fol. — *Acta Eruditorum Lipsiensia*, année 1736, p. 91. — Jöcher, *Allg. Gel. Lex.*

(1) Ville de la Tartarie indépendante, située par 60° 48' long. est, et 64° 14' de lat. nord. Elle a été la principale résidence de Gengis-Khan et de Tamerlan. Iefremoff y compta plus de 400 mosquées.

[illegible]

— *Juristischer Bibliothek oder gründliche Nachricht von den besten juristischen Büchern* (Bibliothèque juridique, ou compte-rendu des meilleurs ouvrages de jurisprudence); Leipzig, 1737-1739, 2 vol. in-8°, sans nom d'auteur; [illegible] — *Allgemeine Nachrichten von juristischen Büchern* (Compte-rendu des Ouvrages juridiques les plus récents); Francfort et Leipzig, 1739-1747, in-8°, sans nom d'auteur; — *Unpartheiische Nachrichten von dem Leben und Schriften der jetztlebenden Rechtsgelehrten in Deutschland* (Notices impartiales sur les Jurisconsultes vivants de l'Allemagne); Leipzig, 1739, in-8°; — *Singularia de Collitigante Jurisconsulto*; Leipzig, 1742, in-4°; — *Besondere Anmerkungen von den durch die deutschen Gesetze eingeschränkten Verlöbniss- und Hochzeitmahlen* (Remarques particulières sur les Repas de Noces et de Fiançailles restreints par les lois allemandes); Ulm, 1746, in-4°; — *Historische und rechtliche Abhandlung von Begräbniss-Mahlzeiten* (Dissertation historique et juridique sur les Repas de Funérailles); Leipzig, 1747, in-4°; — *Thesaurus Juris Feudalis*; Francfort, 1750-1755, 3 vol. in-4°; recueil de cent soixante-dix opuscules et dissertations écrites par divers auteurs sur des matières féodales; — *De Sortis Compendiariorum et Perfectionistarum*; Giessen, 1752, in-4°; — *Elogium Jo.-R. Engau*; Giessen, 1756, in-4°; — *Observationes criminales de Tabaco*; Giessen, 1756, in-4°; — *Observationes de R. Panormita*; Giessen, 1757, in-4°; — *Vom dem Rechte der ersten Bitte einer römischen Kaiserinn* (Sur le Droit de première Demande appartenant à l'impératrice romaine); Giessen, 1757, in-4°. On doit aussi à Jenichen les éditions des ouvrages suivants : *Majansii Epistolarum Libri IV*; Leipzig, 1734, in-4°; il s'y trouve huit lettres de Jenichen; — *Lipenii Bibliotheca realis juridica*, post F. Gottl. curas, recensuit opus, innumeros errores sus-

[illegible]

voyé d'un souverain, et retourna près de son ancien compagnon de désordre, comblé de récompenses et de présents. Cependant l'étoile d'Iermak devait bientôt pâlir. Assiégé par Karatcha, mouzza de Koutchoum, il parvint à lui échapper et à détruire des milliers de Tatars et d'Ostiaks; mais, surpris une nuit par Koutchoum lui-même sur les bords resserrés du Vagaï, où il l'avait perfidement attiré, Iermak finit par plier sous le nombre de ses agresseurs, et le pied lui ayant manqué en sautant sur une nacelle peu éloignée du rivage, gêné par le poids d'une splendide armure qu'il portait par respect pour le tzar qui la lui avait envoyée, il périt dans les flots du Vagaï. Lévesque rapporte, dans son *Histoire de Russie* (Paris, 1782, 5 vol. in-12), qu'Iermak avait dans son armée un moine fugitif et trois popes qui célébraient régulièrement le service divin, auquel il faisait assister ses Kosaques. Ce chef de brigands, qui se faisait un jeu du meurtre et du pillage, craignant que les péchés contre la pureté n'attirassent sur lui la colère divine, faisait plonger dans l'eau ceux de sa troupe qui s'en rendaient coupables, et ensuite il les faisait mettre dans les fers pour trois jours. Avant de s'emparer de Sibir, il prescrivit un jeûne de quarante jours pour appeler la bénédiction du ciel sur son entreprise. Ces détails peignent les mœurs de la race fière et étrange que le courage d'Iermak a illustrée. Un grand nombre de légendes ont conservé parmi le peuple russe le souvenir des exploits de cet étonnant aventurier, auquel l'imagination prête une taille gigantesque. Un des meilleurs poëtes actuels de Moscou, Khomiakof, en a fait le héros d'une tragédie nationale et estimée. Pce A. GALITZIN.

Müller, *Opisanie sibirskago tzarstva*; Saint-Pétersb., 1750. — *Imeritie lioudi Strogonovi*; Saint-Pétersb., 1842. — *Rousskaia Istoria oustrialova.*

IEZDEDJERD Ier, II, III, rois de Perse. *Voy.* YEZDEDJERD.

IÉZID. *Voy.* YÉZID.

IÉZIERSKI. *Voy.* JÉZIERSKI.

IERZMANOWSKI (*François*). *Voy.* JERZMANOWSKI.

IFFLAND (*Auguste-Guillaume*), acteur et poëte dramatique allemand, né le 19 avril 1759, à Hanovre, mort à Berlin, le 22 septembre 1814. A l'âge de six ans, il assistait un jour à une représentation théâtrale : l'impression qu'il éprouva fut si vive que la carrière qu'il a suivie se rattache certainement à cette soirée. De retour chez lui, cet enfant, rempli d'imagination, essaya de reproduire avec un zèle naïf ce qu'il avait vu et entendu. Son père, pour étouffer dans son germe cette passion naissante, n'épargna ni les reproches ni les punitions; il conduisit son fils plus fréquemment au service divin, et Iffland raconte dans ses Mémoires (1) qu'il essaya en vain de retrouver en face de la chaire les brûlantes émotions du théâtre. « L'orateur ne parlait pas comme tout le monde; il psalmodiait sur un ton lugubre et larmoyant. Personne n'entamait une conversation avec lui; plus d'un auditeur s'était endormi. Ah! quand je songeais à ces belles figures, inondées de lumière, qui parlaient, qui agissaient comme nous, que mon imagination était alors éveillée, électrisée! » Cet aveu caractérise bien l'acteur futur. Quelques années plus tard, Iffland assiste à la représentation de *Sara Sampson*, de Lessing. « Jusqu'ici (c'est encore lui qui parle) je ne connaissais les souffrances des hommes que par les histoires bibliques de Hübner, ou par les pauvres qui demandent l'aumône dans la rue; je n'avais aucune idée d'une pareille langue, d'une histoire aussi douloureuse... A partir de ce moment, le théâtre devint pour moi une école de sagesse et de nobles sentiments. » Mais son père le contrariait de plus en plus dans son goût théâtral. Le 21 février 1777, le jeune Iffland assistait à la représentation d'une comédie de Gotter, probablement à l'insu de ses parents; tout à coup arrive au parterre une missive qui lui ordonne de rentrer au logis. Irrité par les reproches, sans doute fort sensés, qu'on lui adressait, humilié, blessé au vif, il oublie tout, son devoir filial, le bonheur de la maison paternelle, la fortune qui l'attendait; il ne voit plus que l'art, sa religion à lui; il n'entend que la voix de cette irrésistible passion du théâtre qui l'avait saisi au sortir du berceau, pour ne l'abandonner que la veille de sa mort; il part, il s'enfuit, et se fait acteur. Le 15 mars 1777, il monte pour la première fois sur les planches, à Gotha, dans une comédie d'Engel, où il remplit le rôle d'un vieux juif. Le public, devinant en lui le grand comédien, l'accueillit avec faveur. Après la mort du directeur Eckhoff, Iffland se rendit de Gotha à Manheim, où son remarquable talent se développa avec rapidité, et où il commença à écrire lui-même des pièces pour le théâtre. L'Allemagne n'oubliera jamais que c'est à Iffland qu'elle doit Schiller. Sur la fin de 1781, un jeune homme inconnu vint présenter à Iffland le manuscrit d'une tragédie intitulée : *Les Brigands*, et, le 13 janvier 1782, Iffland créa le rôle de Franz Moor. De 1784 à 1785, il composa *Le Crime par ambition*, *La Pupille*, *Les Chasseurs*, et obtint par ces drames un grand succès comme auteur dramatique, après avoir échoué dans quelques essais antérieurs (*Albert de Thurneisen*, en 1781). Attaché à la cour électorale, qui le traitait avec distinction, Iffland refusa les offres qui lui arrivaient de Vienne, de Berlin, et, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, pendant les siéges que Manheim eut à soutenir, il ne désespéra jamais de sa position comme directeur : il tint bon jusqu'en 1796, où des querelles désagréables avec le baron de Dalberg lui firent désirer un changement de position. Appelé à la direction du théâtre national de Ber-

(1) *Meine theatralische Laufbahn* (Ma Carrière dramatique), t. Ier de ses Œuvres complètes.

[illegible]

[illegible] en Pologne en 176[illegible] prince Repnin. C'est [illegible] Gaëtan Soltyk, [illegible] [illegible] avec les [illegible] posaient aux vues [illegible] [illegible]

(1) Cet [illegible] in-16). [illegible]

[illegible] Paris, à son [illegible] deux ans [illegible] de décorations [illegible]

[illegible] 1772. [illegible]

[illegible] apostoliques [illegible] Dolfer [illegible] (à Ὀρφέως) [illegible] Antioche [illegible] l'apôtre Pierre [illegible] martyre [illegible] de zèle et [illegible] l'Église d'Antioche [illegible] cette Église [illegible] Antioche [illegible] violente persécution [illegible] au martyre [illegible] se présenta devant [illegible] ordonna que saint Ignace [illegible] jeté aux bêtes féroces [illegible] du peuple [illegible] Pendant [illegible] saint Ignace eut la permission [illegible] les chrétiens des villes [illegible] dans l'amphithéâtre ro- [illegible] avant les calendes de [illegible] c'était une des [illegible] du martyr, recueillant ce qui [illegible] rapportèrent [illegible] hors de la ville.

[illegible] conversation avec Trajan [illegible]

[illegible] Abulfarage (*Hist. Dy-* [illegible]), Oxford, 1663 [illegible] supposait que cette ville [illegible] en Cappadoce. Mais [illegible] Cureton montrent que [illegible]

[illegible] 107 [illegible] et [illegible] au 20 décembre. [illegible] critique [illegible] jusqu'à [illegible] fut que saint Ignace, évêque d'Antioche, écrivit des épîtres [illegible] est suffisamment [illegible] par des auteurs [illegible] du troisième siècle, saint Polycarpe, saint Irénée, Théophile d'Antioche et Origène, qui [illegible] Dans le quatrième siècle, Eusèbe mentionne sept épîtres qui [illegible] pour le nom de saint Ignace [illegible] remarque que les *Épîtres* [illegible] le témoignage d'Origène [illegible] épître aux *Éphésiens*. Mais [illegible] *Épîtres aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Philadelphiens, aux Smyrniens.* Nous ignorons si Eusèbe, entre les sept épîtres qu'il cite [illegible] sous le nom de saint Ignace [illegible] les douze en grec, sept passent pour authentiques, savoir : *Aux Éphésiens* (Πρὸς Ἐφεσίους); — *Aux Magnésiens* (Μαγνησιεῦσιν); — *Aux Tralliens* (Τραλλιανοῖς); — *Aux Romains* (Πρὸς Ῥωμαίους); — *Aux Philadelphiens* (Φιλαδελφεῦσιν); — *Aux Smyrniens* (Σμυρναίοις); — *A Polycarpe* (Πρὸς Πολύκαρπον). On a deux recensions du texte grec de ces épîtres, l'une plus courte et qui passe pour la plus authentique, l'autre plus longue et qui a dû être très-interpolée. Il existe deux anciennes traductions latines qui correspondent exactement aux deux recensions; la plus étendue est la traduction vulgaire; l'autre version fut découverte et publiée par l'archevêque Usher. Les cinq autres épîtres [illegible] pour apocryphes; en voici les titres : *A Marie*, [illegible] (Πρὸς Μαρίαν [illegible]); *A Marie Cassobolite* (Πρὸς Μαρίαν Κασσοβολῖτιν); — *Aux habitants de Tarse* (Πρὸς τοὺς ἐν Ταρσῷ); — *Aux habitants d'Antioche* (Πρὸς Ἀντιοχεῖς); — *A Héron, diacre d'Antioche* (Πρὸς Ἥρωνα διάκονον Ἀντιοχείας); — *Aux habitants de Philippes* (Πρὸς Φιλιππησίους). Il existe deux traductions latines de quatre de ces épîtres, la version commune ou vulgate et la nouvelle version publiée par Usher.

[illegible]

[illegible] des épîtres de saint Ignace; Paris, 1572, in-8°) souvent réimprimée dans le cours du seizième siècle. Le texte des douze épîtres parut par les soins de Valentin Pacæus, Ingolstadt(?), 1557, in-8°; réimprimé à Paris, 1562, in-8°; puis [illegible] par André Gesner, avec une traduction latine de Jean Brunner; Zurich, 1560, in-fol. Quoique les éditions de Dillingen et de Zurich aient été faites sur deux manuscrits différents, elles donnent l'une et l'autre le texte des onze premières épîtres dans la forme la plus étendue. La rédaction la plus courte n'avait pas encore été découverte. On commençait déjà à discuter l'authenticité des épîtres. Les auteurs des Centuries de Magdebourg exprimèrent les premiers des doutes; Calvin déclara toute la collection apocryphe. Ce fut pour les catholiques un motif d'en maintenir l'authenticité. Vedel, professeur à Genève, n'admit comme véritables que les sept premières épîtres, et, dans celles-ci, il essaya de faire la part des interpolations (*S. Ignatii quæ extant omnia*; Genève, 1623, in-4°). La controverse en était là, lorsque l'archevêque Usher lui fournit une base plus solide par son édition intitulée: *Polycarpi et Ignatii Epistolæ, una cum vetere vulgata interpretatione latina, ex trium manuscriptorum codicum collatione, integritati suæ restitutæ. Accessit et Ignatianarum Epistolarum versio antiqua alia, ex duobus manuscriptis in Anglia repertis, nunc primum in lucem edita. Quibus præfixa est non de Ignatii solum et Polycarpi scriptis, sed etiam de apostolicis constitutionibus et canonibus Clementi Romano tributis Jacobi Usseri Dissertatio*; Oxford, 1644, in-4°. Vossius donna presque aussitôt la plus courte rédaction de six épîtres d'après un manuscrit de la bibliothèque Médicis à Florence; Amsterdam, 1646, in-4°. La plus courte rédaction de l'Épître aux Romains manquait dans le manuscrit de Florence; elle fut publiée plus tard par Leclerc, sur un manuscrit de la bibliothèque de Colbert. Usher profita de l'édition de Vossius pour ajouter

[illegible]

l'impératrice. L'empereur Paul, à son avénement au trône (1796), lui confia le gouvernement d'Orembourg, mais l'en priva deux ans après. Par suite de cette seconde disgrâce, Igelstrom se retira en Livonie avec beaucoup de décorations sur sa poitrine et quelques remords peut-être sous ces hochets. P[ce] A. G.

Bantich-Kamenski, *Slovar dostopamiatnikh lioudei rousskoi Zemli*. — Ruhlière, *Anarchie de la Pologne*. — Kératio, *Histoire de la Guerre entre la Russie et la Turquie*, Saint-Pétersbourg, 1773.

IGNACE (Saint) ou **IGNATIUS** (Ἰγνάτιος), d'Antioche, un des pères apostoliques, appelé aussi *Theophorus* ou *Deifer* (ὁ Θεοφόρος), vivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne (1). On ignore le lieu de sa naissance (2). Suivant saint Chrysostome, il conversa avec les apôtres et fut nommé par eux évêque d'Antioche. Théodoret ajoute que l'apôtre Pierre lui imposa les mains; mais cette assertion ne s'accorde pas avec le récit d'Eusèbe, qui place l'ordination d'Ignace en 69 après J.-C., c'est-à-dire après la mort de saint Pierre et de plusieurs des apôtres. On sait peu de chose sur l'épiscopat de saint Ignace. Les *Actes* de son martyre (*Martyrium Ignatii*) le montrent plein de zèle et de fermeté pour son troupeau pendant la persécution de Domitien, laquelle passa sans faire beaucoup de mal à l'église d'Antioche. Une épreuve plus difficile était réservée à cette Église. En 107 Trajan visita Antioche, et commença immédiatement une violente persécution contre les chrétiens. Ignace s'offrit au martyre pour sauver son troupeau, et se présenta devant l'empereur. Après un court entretien rapporté dans le *Martyrium*, Trajan ordonna que saint Ignace fût conduit à Rome et jeté aux bêtes féroces du cirque pour le plaisir du peuple (*ut sit pastus ferarum, ad delectationem populi*). Pendant cette longue route, saint Ignace eut la permission de communiquer avec les chrétiens des villes qu'il traversait. Il fut exposé dans l'amphithéâtre romain à la fête du treizième (ἡ τρισκαιδεκάτη), c'est-à-dire le treizième avant les calendes de janvier ou le 20 décembre : c'était une des *saturnales*. Les amis du martyr, recueillant ce qui restait de son corps, rapportèrent ces débris à Antioche, et les ensevelirent hors de la ville. Plus tard l'empereur Théodose II les fit transporter dans la ville même et placer dans une église qui avait été le temple de la Fortune. L'Église romaine célèbre le martyre de saint Ignace le 1[er] février, et l'Église grecque plus exactement le 20 décembre. On a beaucoup disputé sur la date de la mort de saint Ignace. Les meilleures autorités la placent en 107, tandis que quelques critiques la reportent jusqu'à l'année 116.

Le fait que saint Ignace, évêque d'Antioche, écrivit des épîtres à différentes communautés chrétiennes peu de temps avant son martyre est suffisamment attesté. Elles sont mentionnées par des auteurs respectables du second et du troisième siècle, saint Polycarpe, saint Irénée, Théophile d'Antioche et Origène, qui citent trois épîtres, sans indiquer qu'il en existait d'autres. Dans le quatrième siècle, cependant, Eusèbe mentionne sept épîtres qui de son temps couraient sous le nom de saint Ignace; mais il en parle avec une réserve qui prouve qu'il n'était pas parfaitement sûr de leur authenticité. Il remarque que les *Épîtres aux Romains* et *à Polycarpe* avaient été mentionnées par d'anciens écrivains ecclésiastiques; il aurait pu y ajouter le témoignage d'Origène en ce qui concerne l'*Épître aux Éphésiens*. Mais ni lui ni aucun autre ne citent de témoignage en faveur des *Épîtres aux Magnésiens*, *aux Tralliens*, *aux Philadelphiens*, *aux Smyrniens*. Nous ignorons si Eusèbe, outre les sept épîtres qu'il cite, en connaissait d'autres; mais aujourd'hui nous possédons sous le nom de saint Ignace quinze *Épîtres*, dont douze en grec et trois en latin. Sur les douze en grec, sept passent pour authentiques, savoir : *Aux Éphésiens* (Πρὸς Ἐφέσιους); — *Aux Magnésiens* (Μαγνησιεῦσιν); — *Aux Tralliens* (Τραλλιανοῖς); — *Aux Romains* (Πρὸς Ῥωμαίους); — *Aux Philadelphiens* (Φιλαδελφεῦσιν); — *Aux Smyrniens* (Σμυρναίοις); — *A Polycarpe* (Πρὸς Πολύκαρπον): On a deux récensions du texte grec de ces Épîtres, l'une plus courte et qui passe pour à peu près authentique, l'autre plus longue et qui a dû être très-interpolée. Il existe deux anciennes traductions latines qui correspondent assez exactement aux deux récensions, et dont la plus étendue est la traduction vulgate; l'autre version fut découverte et publiée par l'archevêque Usher. Les cinq autres épîtres grecques passent pour apocryphes; en voici les titres : *A Marie, à Néapolis, près du Zarbus* (Πρὸς Μαρίαν εἰς Νεάπολιν τὴν πρὸς τῷ Ζαρβῷ) ou *à Marie Cassobolite* (Πρὸς Μαρίαν Κασσοβολίτην); — *Aux habitants de Tarse* (Πρὸς τοὺς ἐν Ταρσῷ); — *Aux habitants d'Antioche* (Πρὸς Αντιοχεῖς); — *A Héron, diacre d'Antioche* (Πρὸς Ἥρωνα, διάκονον Αντιοχείας); — *Aux habitants de Philippe* (Πρὸς Φιλιππησίους). Il existe deux traductions latines de quatre de ces épîtres, la version commune ou vulgate et la nouvelle version publiée par Usher.

(1) Saint Ignace, dans sa conversation avec Trajan, explique cette épithète dans le sens de « celui qui a le Christ dans son cœur ». Des auteurs grecs, lui donnant un sens passif, la rendent par « celui qui est porté par Dieu », supposant que Ignace était le petit enfant que le Seigneur prit dans ses bras (saint-Marc, IX, 36). Cette interprétation, loin d'être appuyée sur aucun témoignage, est contredite par saint Chrysostome, qui affirme en passant que saint Ignace ne vit jamais Jésus-Christ (*In S. Ignat. Homil.*). Si saint Jérôme prétend le contraire (*De Vir. illust.*, c. 16), c'est d'après un passage mal compris d'Eusèbe.

(2) On avait cru trouver dans Abulfarage (*Hist. Dynast.*, VII, p. 73, édit. Pocock; Oxford, 1663) que saint Ignace était né à Nura, et on supposait que cette ville était Nura en Sardaigne ou Nora en Cappadoce. Mais les dernières recherches de M. Cureton montrent que les mots d'Abulfarage ne se rapportent pas au lieu natal de saint Ignace.

[illegible]

il parvint à corrompre ses légats à Constantinople; mais, dès que le pape eut connoissance de la vérité, il [illegible]

[illegible]

[illegible] Vol. V. p. [illegible]

[illegible]

[illegible] Fabricius, [illegible]

[illegible]

David Nicétas, *Vie de saint Ignace*; Ingolstadt, 1604, in-4°. — Baronius, *Annales*. — Baillet et Godescard, *Vies des Saints*. — Mîésiatzoslof, *Pravoslavnokafolitcheskoi vostotchnoi Tzerkvi*.

* **IGNACE**, voyageur et moine russe, natif de Smolensk, vivait à la fin du quatorzième siècle. Il a accompagné en 1389 le métropolite Pimeri à Constantinople, et a fait une relation très-détaillée de ce voyage, du couronnement de l'empereur Manuel, auquel il a assisté, et des saints lieux, qu'il a visités : Tatichtchef en faisait grand cas, et l'a insérée dans le 4e tome de son *Histoire de Russie*. Pce A. G—N.

Slovar, *Pisateliakh doukhovnago Tchina gr.-ross. Tzerkvi*.

IGNACE DE LOYOLA (Saint), célèbre fondateur de la *Compagnie de Jésus*, né en 1491 au château de Loyola (Guipuscoa), mort à Rome le 31 juillet 1556. Il était le onzième enfant de Bertran Jagnez et de Marina Saez y Balde, l'un et l'autre de noblesse biscaïenne. A peine âgé de quatorze ans, Ignace fut envoyé à la cour du roi de Castille, Ferdinand V, qui l'attacha à sa personne en qualité de page. Il suivit son souverain dans ses guerres contre les Portugais, contre les Navarrais, contre les Français et surtout contre les Sarrasins. Partout il se distingua par une valeur chevaleresque. S'il faut en croire ses biographes, ses exploits en amour égalèrent ceux des champs de bataille. En 1521, en défendant Pampelune, un éclat de bombarde le blessa si grièvement à la jambe droite, qu'il en resta boiteux. Cette difformité arrêtait forcément sa carrière militaire et galante : il tourna alors ses pensées vers la religion; et, durant sa longue convalescence, la lecture de quelques livres de piété enflamma son imagination. Il y puisa une dévotion particulière pour la mère de l'Homme-Dieu. Il se déclara *chevalier de la Vierge*, et voulut se battre avec un Maure, qui avait contesté la virginité de Marie (1). Des visions, causées sans doute par la fièvre, lui montrèrent Jésus et Satan se disputant le monde, enrôlant les âmes et les divisant en deux armées ennemies, entre lesquelles se déciderait, pour l'éternité, la grande lutte de la lumière contre les ténèbres. Ignace se rangea sous l'étendard de la Croix : il se crut appelé à une mission providentielle dont le succès assurerait à jamais la gloire de Dieu et le bonheur des créatures, en les unissant toutes par un lien sacré : celui du catholicisme. Il entra dans cette voie par un pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Serrat, en Catalogne. La maladie vint le saisir de nouveau : « sa personne devint si ridicule et si affreuse, que, dès qu'il paraissait dans une ville, les enfants le montraient au doigt, lui jetaient des pierres et le suivaient avec de grandes huées (2). » Il se réfugia dans l'hôpital de Manresa, puis dans une caverne hors la ville. Ce fut dans cette caverne qu'il arrêta le plan de de son livre des *Exercices spirituels*. A peu près guéri, il se dirigea sur Barcelone, où il s'embarqua pour la Terre Sainte. Il arriva à Jérusalem le 4 septembre 1523. Le contraste de son ignorance avec la grandeur de ses vues le fit mal accueillir par les franciscains, auxquels il s'adressa; mais cet échec fut pour lui une leçon utile. Il vit que moins d'exercices extérieurs et plus d'études le conduiraient mieux à son but : il échangea donc son costume de pèlerin contre un plus convenable, et revint à Barcelone, où il n'hésita pas, quoiqu'il eût trente-deux ans, à se mettre sur les bancs des écoliers. Il alla ensuite étudier la philosophie à Alcala et à Salamanque. Il commença dès lors à catéchiser. L'*Imitation de Jésus-Christ* était surtout le texte qu'il développait de préférence; mais ce thème si simple était peu goûté des professeurs espagnols; et les orateurs ecclésiastiques eux-mêmes en trouvaient l'application prématurée. Fatigué des contrariétés qu'il éprouvait dans sa patrie, Ignace vint à Paris au commencement de février 1528. Il recommença ses humanités au collége Montaigu, fit de nouveau sa philosophie à celui de Sainte-Barbe, et enfin sa théologie chez les jacobins. Il fut reçu maître ès arts en 1534. Dans ce moment l'islamisme fuyait vers l'Afrique et l'Orient devant l'épée des Espagnols, des Polonais, des Hongrois, tandis que le judaïsme disparaissait dans les prisons ou sur les bûchers de l'Inquisition; mais la réforme triomphante venait du Nord attaquer le catholicisme. De toutes parts en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en France, on proclamait la doctrine du libre examen; on agitait les questions fondamentales de la religion, et chacun était ébranlé dans sa foi. Ignace comprit qu'il fallait, sans perdre de temps, opposer une forte digue au torrent qui menaçait de faire disparaître à jamais les croyances ultramontraines. C'était chose difficile; car l'esprit du siècle se prêtait peu aux associations religieuses. Toutefois, après une longue résistance, Pierre Le Fèvre, pauvre prêtre savoyard, se laissa gagner; François-Xavier, gentilhomme navarrais, qui professait la philosophie au collége de Beauvais, esprit léger et ami des plaisirs, se rendit à ses instances; les Espagnols Jaime Lainez, Alfonse Salmeron, Nicolas Bobadilla, et le Portugais Rodriguez d'Azevedo, tous étudiants distingués, écoutèrent également ses propositions. Le 15 août 1534, jour de l'Assomption, Ignace et ses amis se rendirent au couvent des religieuses de Montmartre. Le Fèvre leur dit la messe dans une chapelle souterraine; puis ils s'engagèrent, par un serment solennel, à consacrer leur existence au service de la religion, à se contenter pour eux-mêmes du strict nécessaire et à faire ensemble le pèlerinage de Jérusalem pour y travailler à la conversion des infidèles. Le but véritable de l'association n'était pas encore avoué; mais ses membres devaient se réunir tous les

(1) Le P. Bouhours, *Vie de saint Ignace*.
(2) Fleuri, *Histoire Ecclésiastique*, cont.

[illegible]

[illegible] 1539, il [illegible] de la [illegible] l'approbation de Paul III. Mais, sur l'opposition du cardinal Guidiccioni, il fut déclaré qu'il n'y avait aucune urgence de créer un ordre nouveau. Ce refus ne découragea pas Loyola; il fit présenter au pape, par le cardinal Contarini, un projet de statuts qui expliquait plus complètement le but de l'institution qu'il voulait fonder. Outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté, les membres de la nouvelle congrégation promettaient « de servir Dieu et son vicaire sous la bannière de la Croix, de travailler au perfectionnement des âmes par la prédication et la confession, d'instruire la jeunesse et de propager la foi ». [illegible] qui les distinguait des autres ordres religieux [illegible] le [illegible] chef du nouvel ordre [illegible] le droit d'employer comme il l'entendrait tous les membres de la Société, de faire, d'après les conseils de ses compagnons, qui n'[illegible] à son pouvoir absolu, tels règlements qu'il jugerait convenables, enfin d'accepter, malgré le vœu de pauvreté strictement obligatoire pour les membres de l'ordre, toutes les dotations en rentes ou biens-fonds destinés à l'extension de la Compagnie et à la prospérité de ses établissements ». L'[illegible] de ce projet rencontra une vive opposition dans le collège des cardinaux, et Paul III, en face des dangers que courait la barque de saint Pierre, ne crut pas devoir refuser les secours que lui apportaient ces [illegible]

[illegible]

(1) Cette vision aurait eu lieu à la Storta, village situé [illegible] Rome et où on l'a représentée dans une église [illegible] en souvenir.

[illegible] l'Italie, l'Allemagne [illegible] C'est à eux que [illegible] dont nous verrons [illegible] conducteurs [illegible] nent d'autre [illegible]

Quoique la bulle papale limitât le nombre des jésuites à soixante profès, l'ordre se développa avec une merveilleuse rapidité. « Il n'eut, comme l'a dit le cardinal de Bausset, ni enfance ni vieillesse. » Ses membres, au lieu de cacher au fond des cloîtres d'inutiles austérités, se jetèrent au milieu du monde pour mieux le gouverner. Polis et savants, habiles d'ailleurs à se plier aux circonstances, ils ne tardèrent pas à prendre dans la confiance des fidèles la place qu'avaient occupée avant eux les franciscains et les sombres dominicains. Ils se donnèrent aussitôt pour tâche l'instruction des enfants, la récolte des aumônes, la conversion des et celle des courtisanes. Bientôt ils abandonnèrent les juifs, qui offraient peu de chances de succès et de recette; ils abandonnèrent également les courtisanes, dont la conversion donnait lieu à de nombreuses tentations et à des accusations continuelles. Les efforts que les bons Pères faisaient pour empêcher les jeunes filles de se perdre donnant prise à des calomnies, Ignace s'en tint à sa première mission, celle de convertir les infidèles. Déjà Rodriguez avait été associé par João III à la direction morale du royaume de Portugal, et, malgré l'opposition du peuple et de la noblesse, il augmentait chaque jour l'influence de sa Compagnie, à laquelle il faisait bâtir un superbe collége à Coïmbre. Ignace envoya Brouet et Salmeron en Irlande pour défendre cette île contre les prétentions théologiques de Henri VIII; mais le zèle excessif de ces missionnaires les fit expulser. Le Fèvre, Le Jay et Alonzo Bobadilla furent plus prudents et plus heureux en Allemagne. Le premier arrêta la réforme à Cologne; le second obtint une chaire à Ingolstadt, et Bobadilla devint le conseiller particulier de l'empereur. En 1540, seize compagnons d'Ignace s'étaient rendus à Paris pour y suivre des cours. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, se déclara leur protecteur; et l'ordre entier, le 14 mars 1543, obtint une étendue illimitée et le pouvoir de changer ou compléter ses statuts sans avoir besoin de l'approbation du chef de l'Église.

Cette concession obtenue, les jésuites déployèrent une nouvelle activité. Xavier avait fondé à Goa sa principale station pour la propagation du christianisme. Il songeait à convertir les peuples de Cochin, de Ceylan, de Malacca : on lui envoya des compagnons; et bientôt l'Europe retentit des succès qu'obtenaient les missionnaires jésuites aux Indes orientales, au Japon, en Chine, en Abyssinie, au Brésil, et au Paraguay. Mais ce qui importait davantage à la Compagnie, c'était de s'assurer un rôle important en Europe. Il lui fallait pour cela l'influence que donne le sacerdoce. Ignace, en 1545, obtint la faculté pour les membres de la Société « d'exercer les fonctions du ministère sacré en tous lieux et dans toutes les églises ». Ce privilége a été depuis accordé à toutes les corporations appelées au droit canonique de *nullius*, c'est-à-dire relevant directement du saint-siége.

Le concile de Trente allait s'ouvrir; et il ne s'agissait pas seulement de repousser le protestantisme, mais de combattre cette tendance, alors si répandue, de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. — Soutenir l'ancien édifice contre les plaintes des princes les plus puissants et contre un certain nombre de prélats savants et vertueux, c'était une tâche difficile, Lainez, Salmeron et Le Jay en furent chargés. Ils se présentèrent comme avocats de la papauté au concile de Trente, et se montrèrent constamment à la hauteur de leur mission pendant cette longue et solennelle révision des doctrines et des institutions de l'Église catholique (1545-1562). Ils gagnèrent la cause papale; et, il faut le remarquer, depuis lors le protestantisme fit peu de progrès. Toutefois, le catholicisme, de son côté, ne gagna guère de prosélytes sous la bannière militante des jésuites; mais ils arrêtèrent, ils refoulèrent même sur quelques points d'Allemagne, de Suisse et de France l'élément réformateur. Quant aux services que les compagnons d'Ignace, que les jésuites rendirent à la civilisation, à l'humanité en Asie, en Afrique, en Amérique, ils sont incontestables : ces services continuent encore; et chaque nouvelle étape de leurs missionnaires est sanctifiée par le martyre.

D'immenses progrès dans l'esprit général furent les résultats de leurs travaux, accomplis partout avec un égal dévouement, une égale habileté. En 1550, Henri II, sur la recommandation du pape et par l'entremise des Guise, les autorisa à s'établir à Paris et à y professer; mais le parlement refusa d'enregistrer les lettres royales. Persévérant dans leur volonté, les jésuites obtinrent de nouvelles lettres. Guillaume Duprat était mort, leur laissant des colléges à Billom, et à Mauriac; un hôtel, rue Saint-Jacques (c'est aujourd'hui le collége Louis-le-Grand), à Paris, et 36,000 écus de rente. Le parlement renvoya, le 3 août 1554, la question d'enseignement de-

En dehors de l'ordre proprement dit il existe un assez grand nombre de personnes que l'on regarde comme ses affiliés et auxquelles on a donné le nom de *jésuites de robe courte*. Une correspondance régulière et directe avec le général concourt à donner de l'unité à ce corps immense.

Les jésuites n'ont point, à proprement parler, de costume distinctif. Ils prennent de préférence celui que portaient les prêtres à l'époque de la fondation de l'ordre; mais il leur est loisible de le modifier selon les pays et les temps. Afin que rien ne détournât ses disciples de leur mission spéciale, Loyola voulut qu'ils renonçassent aux dignités de l'Église; et en effet un jésuite ne peut accepter l'épiscopat; mais, en fermant ainsi à l'ambition de ses disciples une carrière légitime, le fondateur ouvrit la voie à ses empiétements dans toutes les autres carrières, qui ont créé contre eux tant de jalousie et de haine. Nous ajouterons que la règle de saint Ignace introduisit dans l'Église catholique une forme entièrement nouvelle d'association monastique; elle affranchit tout membre de l'ordre de l'obligation de réciter l'office liturgique *en commun*, chose inouïe jusqu'alors. De plus, elle substitua *l'action* à la *grâce* comme but principal.

[illegible]

Pietro Maffei, De [illegible]
Rome, in-4°. [illegible]

[illegible]

* IGNACE [illegible]

septième siècle, protesta contre la sentence du clergé de Moscou, réuni en 1666, au concile qui condamna le célèbre patriarche Nikon (*voy.* ce nom) à être dégradé et emprisonné pour le reste de ses jours. Il émit en faveur de ce patriarche calomnié un vote longuement motivé (*Golos*), qui a été conservé. On a aussi de lui des *Harangues* qu'il a adressées au tzar Alexis et à divers grands seigneurs. Pce A. G—N.

Drevnaïa, *Rossiskaïa Biblioteca*, t. III.

IGNACE DE JÉSUS, missionnaire italien du dix-septième siècle. Il appartenait à l'ordre des Carmes déchaussés, et alla prêcher l'Évangile en Turquie, dans l'Asie Mineure, en Arménie et jusqu'en Perse, où il séjourna longtemps. Il s'efforça surtout de ramener à la foi catholique les sectaires dits *de saint Jean* (en oriental *Mendaï*). Il revint à Rome vers 1650. Ses principaux ouvrages sont : *Narratio Originis Rituum et Errorum Christianorum sancti Joannis*, Rome, 1652, in-8°; réimprimé dans le *Recueil des Voyages* de Thévenot. On apprend dans cette relation de nombreux détails sur l'origine et les coutumes des schismatiques de Syrie; — *Grammatica Linguæ Persicæ;* Rome, 1661, in-4°. A. L.

Journal des Savants, ann. 1696. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée.*

* **IGNACE** (*Rimski-Korsakof*), métropolite de Tobolsk, mort à Moscou, le 13 mai 1701. Il était *stolnik* (officier de table) du tzar Alexis avant d'embrasser la vie cénobitique, en 1677, à Solovetzk. Il est connu par son zèle à étouffer les nombreuses sectes qui minent depuis longtemps l'Église russe, et par les ouvrages suivants que ce zèle lui a inspirés : un *Rapport sur les sectaires de Kostroma;* — un *Sommaire de l'Histoire de Russie;* ces deux travaux sont conservés en manuscrit à la bibliothèque de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg; — des *Épîtres* fort curieuses (Bible patriarcale de Moscou) et un *Récit de la Vie et des Prodiges du Bh. Siméon*, qui doit être enfoui au monastère de Verkhotoursk. Pce A. G—N.

Slovar, *Pisateliakh doukhovnago Tchina greko-rossiiskoï Tzerkvi.* — *Drevn. Ross. Bibliot.*, t. XIV et XVI.

IGNACE DE JESUS-MARIA. *Voy.* SANSON (*Jacques*).

IGNACE DE SAINT-ANTOINE. *Voy.* LAUGIER (*Antoine*).

IGNACE DE RHEINFELS. *Voy.* ECCS.

IGNARRA (*Nicolas*), antiquaire italien, né à Pietra-Bianca, le 21 septembre 1728, mort à Naples, le 6 août 1808. Après avoir étudié les langues et les littératures anciennes au collége fondé à Naples par le cardinal Spinelli, il fut chargé, à l'âge de vingt ans, d'enseigner le grec à ce même collége. Son ardeur pour l'étude le fit remarquer par le célèbre Mazzochi, avec lequel il se lia intimement et qu'il fut appelé en 1763 à remplacer comme professeur de l'interprétation de l'Écriture Sainte, emploi dont il fut chargé définitivement en 1771, après la mort de Mazzochi. Nommé en 1755 membre de l'Académie Herculanèse, il devint en 1782 directeur de l'Imprimerie royale, et deux ans après précepteur du prince héréditaire. Ayant refusé d'accepter l'évêché de Reggio, il fut promu en 1794 à un canonicat de la cathédrale de Naples. Quatre ans après il perdit entièrement la mémoire. On a de lui : *Vetustum Epigramma in marmore repertum;* Naples, 1759, in-4° : transcription en distiques latins d'une inscription grecque trouvée près de l'église des frères de la Mission, et explication savante du bas-relief auquel se trouvait jointe cette inscription; — *De Palestra neapolitana; advertitur de Buthysiæ agone puteolano;* Naples, 1770, in-4°; dans cet ouvrage, plein d'érudition, Ignarra établit qu'une inscription grecque, découverte près de la Porta Nolana, s'était trouvée primitivement dans le gymnase de Naples; — *Doctissimi Mazzochi Vita;* Naples, 1778, in-8°; — *De Phratriis neapolitanis;* Naples, 1797, in-4°; l'auteur y démontre, contre l'opinion générale des antiquaires d'alors, que les associations, connues sous le nom de *Phratriæ*, n'étaient pas à Naples des confréries religieuses, mais des sociétés politiques; à la fin de l'ouvrage se trouve une dissertation sur le mot *Pausilyppe;* — *Opuscoli;* Naples, 1807, in-4° : ce recueil, publié par les soins de Vin. Orsino, contient des dissertations sur l'antiquité sacrée et profane, des poésies latines, des lettres, etc. E. G.

Castaldi, *Ignarræ Vita;* en tête des *Opuscoli* d'Ignarra. — *Biographia degli Uomini illustri del Regno di Napoli*, t. I. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. IV.

* **IGNATIEF** (*André*), voyageur russe, aumônier du comte Tolstoï, ambassadeur de Pierre Ier à Constantinople en 1702, est auteur d'un *Voyage à Jérusalem*, dont la famille des comtes Tolstoï possède le manuscrit. Pce A. G—N.

Doc. partic.

IGOLINO *de Montecatini*, médecin italien, né vers 1348, à Montecatini, dans la vallée de Nievole en Toscane, mort vers 1425. Il professa pendant vingt-cinq ans la médecine à l'université de Pise. Lorsque cette ville passa sous la domination de Jean Galeazzo, duc de Milan, il se démit de sa place, et se rendit à Lucques, où il fut accueilli par Paul Guinigi. Il entra ensuite au service de Malatesta, seigneur de Pesaro, avec une pension de cinq cents florins d'or. D'après une inscription sépulcrale qui se lisait dans l'église de Santa-Maria-Novella, à Florence, on pense qu'Igolino mourut dans cette ville en 1425. Il écrivit le premier sur les bains de Pise. Son traité, composé vers 1410, est resté manuscrit; mais Bondini en a donné une notice en 1789. On a encore d'Igolino : *De Balneorum Italiæ Proprietatibus ac Virtutibus*, dans la collection *De Balneis*, publiée par les Giuntis, à Venise, 1553. Z.

Bondini, *Notice sur Igolino.*

IGOR Ier, grand-duc de Moscovie, né vers 875, mort en 945, était l'unique fils de Rurik, fondateur de la monarchie russe. Enfant à la mort de son père (879), il ne commença à régner qu'après celle de son tuteur, Oleg (912). Il réussit à soumettre les Drevliens et les Ouglitchs, et à surprendre, en 941, Byzance sans défense; mais, après avoir ravagé ses environs durant trois mois, surpris à son tour par une armée que le patrice Bardas s'était hâté de rallier, poursuivi en mer par Théophane, qui détruisit presque toutes ses barques par un feu *qui avait des ailes*, dirent les Russes à leur retour, Igor paya cher cette folle entreprise, sans toutefois se laisser abattre. En 944 il rassembla une nouvelle armée, prit à sa solde les farouches Petchénègues, et marcha de nouveau sur la Grèce par terre et par eau; mais l'usurpateur qui occupait alors le trône de Constantin lui ayant offert de lui donner le même tribut qu'Oleg avait imposé à ses prédécesseurs, Igor consentit à rebrousser chemin et à renouveler le traité que son sage tuteur avait avantageusement conclu trente-cinq ans auparavant. Pour se dédommager du riche butin qui leur échappait, les lieutenants et les soldats d'Igor l'obligèrent à aller lever de nouveaux impôts chez les Drevliens. Cette injuste expédition lui coûta la vie. Tombé dans une embuscade, Igor fut attaché à deux arbres et mis en pièces par ces tributaires exaspérés. Igor avait pour épouse sainte Olga. Pce Augustin GALITZIN.

Chronique de Nestor. — *Histoire de Russie* de Soloviel et d'Oustrialof.

IGOR II, OLEGOWITCH, grand-prince de Russie, massacré en 1147. Il succéda en 1147 à son frère Vsérolof II, au détriment des enfants de ce dernier, et par les intrigues de la puissante famille des Monomaques. En reconnaissant Igor II, le peuple de Kief lui fit jurer sur la croix de supprimer une partie des impôts vexatoires que son prédécesseur avait établis et d'exiger à l'avenir « que les juges se contentassent de l'impôt légal, au lieu de surcharger les accusés de contributions arbitraires ». Pour tenir cette promesse, il fallait qu'Igor mécontentât les boyards, qui faisaient de la justice une véritable spéculation. Le choix était difficile pour un prince plus amoureux du pouvoir que de l'équité. Il se décida pour la continuation des abus, et bientôt le peuple, poussé à bout, ne voulut plus d'un parjure pour souverain. Ysiaslaf (II) Mstislavitch, prince de Péréaslavle, profita de ces dispositions à la révolte : il réunit une armée formidable sur le Dnieper, et s'avança vers Kief. Igor marcha à sa rencontre; mais une partie de ses troupes l'abandonna, et le reste fut massacré; lui-même tomba dans un marais, d'où il ne fut tiré que pour être conduit, chargé de chaînes, au couvent de Saint-Jean à Péréaslavle, où il ne tarda pas à entrer dans les ordres; il obtint à cette condition d'être transféré au couvent de Saint-Théodore à Kief. Son frère dévoué, Sviatoslaf, se retira à Novgorod-Séversky, d'où il continua une rude guerre contre Ysiaslaf et les Kiéviens. Ceux-ci, regardant Ivor comme la cause de leurs malheurs, l'arrachèrent du pied des autels, et malgré l'opposition feinte ou réelle de Vladimir, frère de Ysiaslaf II, le massacrèrent et firent mille outrages à son cadavre. Le règne d'Igor avait duré environ six semaines.

A. d'E—P—C.

Levesque, *Histoire de Russie*; t. I. — Karamsin, *Histoire de Russie*, trad. par P. de Diwoff, t. II, p. 288-265. — J. Esneaux, *Histoire politique et philosophique de Russie*, t. II, p. 1 à 79.

IHRE (*Jean*), savant suédois, né à Lund, le 3 mars 1707, mort le 1er décembre 1780. Dès l'âge de douze ans il savait le grec. Après avoir étudié dans sa patrie et voyagé en Danemark, en Allemagne, en Angleterre (1730-1733), il fut nommé en 1737 professeur de belles-lettres à l'université d'Upsal. Les théologiens lui suscitèrent de grands embarras à l'occasion d'une dissertation latine où il démontrait l'alliance de la foi et de la raison. L'autorité refusa de sévir contre le professeur inculpé, et invita les deux parties à exposer leurs arguments réciproques dans un colloque public qui eut lieu le 13 octobre 1742. Ihre se fit une grande réputation par sa défense. On a de lui : *Utkast till anmærkningar æfver svenska språket* (Essai et Remarques sur la Langue Suédoise); Upsal, 1745, Stockholm, 1751 : ouvrage rempli d'observations judicieuses sur l'orthographe, les flexions, l'étymologie de la langue suédoise, alors très-pauvre et presque inculte; — *Vetustus Catalogus Regum Suiogothorum;* Upsal, 1752-1755, 5 part.; — *Bref om Wetenskapens Tillstånd i Sverge under hedendoms och påfvedoms tiden* (Lettre sur l'état des Sciences en Suède, sous le paganisme et le catholicisme); ib., 1759; — *Svenskt dialect-Lexicon* (Dictionnaire des dialectes de la Suède); ib., 1766, ouvrage utile, mais incomplet, et composé, sans grande critique, d'après des vocabulaires recueillis par des étudiants de chaque province; — *Ulphilas illustratus;* ib., 1752-1755, 6 part.; — *Fragmenta versionis Ulphilanæ;* ib., 1763, 2 part.; réimprimés en 1773, par Büsching, sous le titre de *Scripta versionem Ulphilanam et linguam mæso-gothicam illustrantia*, avec des changements et additions par l'auteur; — *Anmærkningar ræ-rande Codex Argenteus* (Remarques sur le Codex Argenteus d'Upsal); Stockholm, 1767, et dans le t. II de K. *Bibliothekets tidning* de Gjœrwel : tous ces travaux sur Ulphilas sont encore estimés; — *Glossarium Suio-Gothicum;* Upsal, 1769, 2 vol. in-8° : ouvrage capital, pour l'impression duquel l'auteur reçut des états une subvention de 10,000 daler-silbermynt; on y trouve l'explication et l'étymologie de tous les mots suédois; — *Bref till Lagerbring rœrande then isländska Edda* (Lettre sur l'Edda), 1772, enfermant des aperçus nouveaux; — *Upsalia*

illustrata; ib., 1762-1772, 8 part.; — *Livii Historiarum Libri CXI Fragmentum*, *cum notis criticis;* ib., nouvelle édition améliorée des fragments découverts et publiés à Rome par Brun; — des discours, des éloges funèbres, de 453 dissertations académiques et des Mémoires dans *Vetenskaps akademiens Handlingar* et *Nova acta R. Societatis Upsaliensis*, dont Ihre était membre et secrétaire. Son père, *Thomas* IHRE, né à Wisby, dans l'île de Gottland, le 3 septembre 1659, mort le 11 mars 1720, à Linkœping, où il était pasteur, enseigna la théologie à Upsal (1692) et à Lund (1693-1717). Il publia neuf dissertations et une grammaire latine intitulée *Roma in nuce;* Rostock, 1680; Lund, 1706; Upsal, 1759 et 1780. E. B.

Sur le père : J.-L. Torner, *Post funera virtus et fama manet Th. Ihre;* Linkœping, 1720. — T. Rudeen, *Likpredika;* ibid. — Sur le fils : Floderus, *Parentatio;* Upsal., 1781. — Sotberg, Éloge, dans *Vitterhets Akademiens handlingar*, t. IV. — Nordin, Éloge, dans *Svenska Akademiens Handlingar*, t. VI. — *Svenskt Pantheon*, livr. 16. — Gezelius; *Lex.* — *Biographiskt Lex.*, t. VI, p. 351-361.

IKEN (*Conrad*), hébraïsant et théologien allemand, né à Brême, le 25 décembre 1689, et mort dans la même ville, le 30 juin 1753. Il fut professeur de théologie au gymnase réformé et premier prédicateur de Saint-Étienne à Brême. On a de lui : *Antiquitates Hebraicæ secundum triplicem Judeorum statum, ecclesiasticum, politicum, et œconomicum;* Brême, 1730, in-4°. Quatre autres édit., dont la dernière, Utrecht, 1810, in-8°, est annotée par J.-H. Schacht; — *Thesaurus novus theolog.-philolog. Dissertationum exegeticarum ex Musæo Th. Hasæi et Conr. Ikenii;* Leyde, 1732, 2 vol. in-fol.; — *De tempore celebratæ ultimæ Cœnæ paschalis Christi;* Brême, 1735 et 1739, in-8°, contre G. F. Gudius, ainsi que le suivant; — *Dissertatio quæ contra Gudium demonstratur Cœnam Christi σταυρώσιμον vere paschalem fuisse;* Brême, 1742, in-8°; — *Tractatus Talmudicus de Cultu quotidiano Templi, quem versione latina donatum et notis illustratum eruditorum examini subjicit Conr. Ikenius;* Brême, 1736, in-4°; — *Symbolæ litterariæ ad incrementum scientiarum omnis generis, a variis amicis collatæ;* Brême, 1744-1749, 3 vol. in-8°; — *Harmonia historiæ perpessionum J. Christi;* Brême, 1743, in-4°; 2ᵉ édit., Utrecht, 1758, in-4°; — *Dissertationes philol.-theolog. in diversa sacra codicis utriusque instrumentalia loca;* Leyde, 1749, in-4°; 2ᵉ édit. augmentée d'une seconde partie, et due à J. H. Schacht, Utrecht, 1770, 2 part. in-4°; — *De Institutis et Cærimoniis Legis Mosaicæ ante Mosen;* Brême, 1752, 2 part. in-4°.

* IKEN, (*Henri-Frédéric*), parent du précédent, né à Neuenkirchen, le 11 février 1791, et pasteur à Grœpelingen, près de Brême, depuis 1820, s'est fait connaître par la réfutation d'un ouvrage que J.-And. Brennecke publia en 1819, pour prouver que Jésus-Christ, après sa résurrection, avait passé vingt-sept ans sur la terre, et par quelques livres d'édification, parmi lesquels on remarque particulièrement : *Trostbibel fur kranke und Leidende* (Bible de Consolation pour les malades et les affligés, extraite des psaumes, et accompagnée d'explications); Hambourg, 1827, in-8°; 2ᵉ édit., Brême, 1835, in-8°. M. N.

J. G. Walch, *Biblioth. Theologica selecta.* — Wirns, *Handbuch der theolog. Literatur.*

* I-KIANG, célèbre princesse chinoise, mourut en l'an 701 avant l'ère chrétienne. Elle avait épousé Siouen-Koung, prince de Wei, et lui avait donné un fils nommé *Ki*, lequel, en qualité d'enfant d'épouse légitime, devait succéder à son père. Mais Siouen-Koung étant devenu amoureux de la fille du prince de Tsi, donna à cette princesse le premier rang qui appartenait de droit à I-Kiang. De cette façon Ki cessa d'être prince héréditaire, et *Chéou*, fils de la princesse de Tsi, fut proclamé à sa place. — I-Kiang se plaignit amèrement de l'injustice dont elle et son fils étaient l'objet de la part du prince de Wei, son époux; et comme celui-ci ne fit point attention à ses plaintes, elle se pendit de désespoir, la dix-neuvième année du règne de Houan-Wang (701 avant notre ère). Cet événement fut le début d'un sanglant drame, dont on trouvera le récit au nom du prince *Ki* (*voy.* ce nom). R. F.

Toung-Kien-Kang-Mou, *Hist. de la Chine.* — Mailla, *Histoire générale de la Chine*, vol. II.

* IKMALIOS, artiste grec de l'âge homérique; il est cité dans l'*Odyssée* (XIX, 56) comme ayant fabriqué le siége orné d'ivoire et d'argent qui servait à Pénélope. G. B.

Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, *Supplément au Catalogue des Artistes de l'Antiquité*, p. 336.

* ILBERNAZ (*Francisco de Faria*), explorateur brésilien, né à Saint-Paul, vivait dans la première moitié du dix-huitième siècle. Il découvrit les riches lavages d'or situés au pied du pic escarpé d'*Itabira*, dont le nom signifie la *pierre qui brille*. Il résidait, vers l'année 1720, dans les mines d'Itambé, lorsqu'il se décida, accompagné de ses frères, à entreprendre de nouvelles explorations, qui devaient le conduire vers une montagne pyramidale, que l'on avait remarquée à dix lieues au nord de sa résidence. Il arriva au bord d'une fontaine qui roulait dans ses eaux des pépites de couleur argentine (*fonte da plata*). C'était de l'or et non de l'argent qu'Ilbernaz venait de trouver en si grande abondance, et bientôt une exploitation régulière démontra quelle était l'importance de ce gisement. Des maisons s'établirent sur les bords de ce ruisseau, une chapelle s'y éleva, et ainsi fut fondée l'une des bourgades les plus riches du pays de Minas. Quant à Ilbernaz et à ses compagnons, après avoir exploité les portions aurifères les plus opulentes de leur nouvelle dé-

couverte, ils vendirent aux nouveau-venus « les vastes possessions qu'ils avaient acquises par le droit du premier occupant, et ils se retirèrent dans la province de Goyaz et à Saint-Paul, leur patrie ». On ne connaît guère la biographie de ces hommes intrépides que par la date, bien récente encore, de leurs découvertes. Ce qui peut donner une idée de la richesse prodigieuse du territoire d'Itabira lors de l'ouverture de l'exploitation, c'est qu'on y trouva, sous la direction d'Ilbernaz lui-même, un fil d'or d'une demi-toise de longueur et qui adhérait, dit un savant naturaliste, au minerai de fer pierreux dont se compose la roche. Une seule *batea* (c'est le nom qu'on donne aux grandes sébiles propres à exécuter le lavage) a fourni plus récemment vingt-huit marcs d'or.

F. D.

Documents particuliers. — Aug. Saint-Hilaire, *Voyage dans les provinces de Rio de Janeiro et de Minas Geraës*, t. I, p. 272.

ILDEFONSE (Saint), archevêque espagnol, né à Tolède, en 607, mort le 23 février 669. Il appartenait à une des plus illustres familles de la Castille (1), et eut pour précepteur saint Isidore, évêque de Séville. A la mort de ce prélat, Ildefonse revint à Tolède, et entra dans le couvent des Saint-Cosme-et-Damien, où Hellade, évêque de Tolède, lui conféra les ordres sacrés. Il passa ensuite au monastère d'Agali, dont il devint abbé après Adéodat. Il assista au neuvième concile tenu à Tolède en décembre 653, où le roi Récésuinthe fit sa profession, et où il fut décidé, par cinquante-deux évêques présents, que désormais l'élection des rois d'Espagne se ferait dans l'endroit où le prédécesseur serait mort, et que cette élection serait faite par les évêques qui s'y trouveraient présents et par les grands-officiers du royaume. Les douze canons adoptés dans ce concile ne furent guère observés; leur rédaction est d'un style si diffus et si figuré qu'on doit croire qu'Ildefonse, alors abbé seulement, et dont les écrits concis et sentencieux témoignent d'un certain mérite, n'y prit aucune part. Saint Eugène III, oncle maternel d'Ildefonse, gouvernait à cette époque l'église de Tolède; ce prélat étant mort à la fin de 657 ou en janvier 658, son neveu fut élu pour lui succéder, et vécut encore neuf ans. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Léocadie de Tolède. On ne sait s'il fut canonisé d'une manière régulière; toutefois l'Espagne l'honore comme un de ses patrons, le 23 janvier. La vie de saint Ildefonse a été écrite par Cixila et par Julien, qui furent l'un et l'autre ses successeurs et lui attribuent plusieurs miracles, entre autres d'avoir retrouvé le lieu où gisait le corps de sainte Léocadie et d'avoir reçu une chasuble des mains de la Vierge (2).

Les écrits de saint Ildefonse sont nombreux, mais plusieurs lui sont contestés. Voici les noms de ceux que les hagiographes lui accordent généralement : *De Viris illustribus Scriptoribus ecclesiasticis*, pour servir de continuation à l'ouvrage de saint Isidore. Les notices de saint Ildefonse sont au nombre de quatorze. On les trouve ordinairement à la suite des catalogues de saint Jérôme et de Gennade; — *Librum Prosopopæiæ, imbecillitatis propriæ*, aujourd'hui perdu; — *De Virginitate S. Mariæ, contra tres infideles*, édité d'après Mich. Alph. Carranza; Valence, 1556, in-8°; Bâle, 1557, in-8°; Louvain, 1569, in-8°; d'après Jérôme Welæcus; Paris, 1576, in-8°; Douai, 1525, in-4°; et dans les diverses *Bibliothèques des Pères*. Les trois infidèles sont Jovinien, Helvidius, et le Juif, perfide et incrédule. L'auteur établit contre Jovinien « que Marie a conservé sa virginité dans son enfantement »; contre Helvidius, « qu'elle est demeurée vierge après avoir mis Jésus-Christ au monde »; et contre les Juifs, « qu'elle a conçu sans perdre sa virginité »; — *De Proprietate personarum Patris et Filii et Spiritus Sancti*; — *Libri duo adnotationum de Cognitione baptismi, et de itinere deserti quo pergitur post baptismum*; dans les *Miscellan.* de Baluze, t. IV, p. 5 et 104; — *Epistolæ duæ ad Quiricium* (ou *Cyricium*), *episcop. Barcilonensem*, dans le *Spicilége* de dom d'Achery, t. II; ces lettres ont encore pour objet la virginité perpétuelle de Marie. Les ouvrages attribués à saint Ildefonse sont

(1) Nicolas Antonio en donne la généalogie dans sa *Bibliotheca* (*vetus*) *Hispana*, t. I, lib. V, cap. VII, p. 397.

(2) Dieu, rapporte Cixila, sensible aux prières d'Ildefonse, permit qu'à la vue de tous les assistants la tombe du sépulcre de la sainte, que trente hommes n'auraient pas pu soulever, s'élevât d'elle-même et que la glorieuse Léocadie se montrât aux yeux de tous. Saint Ildefonse, pénétré d'une faveur si signalée, embrassa la sainte avec respect et humilité, et le roi Récésuinthe, qui était présent, tira sa dague et coupa un morceau du voile de la bienheureuse. » Ce fut la seule relique que l'on put avoir de sainte Léocadie; et depuis lors on expose à la vénération des fidèles le morceau de voile et la dague dans la métropole de Tolède. »

Cixila s'exprime ainsi : « Le 18 de décembre, fête de l'Annonciation, saint Ildefonse se leva de grand matin pour aller prier à l'église, et se fit accompagner de quelques ecclésiastiques avec des flambeaux, parce qu'il ne faisait pas clair. Arrivé à l'église, les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, et l'intérieur en parut éclairé d'une céleste lumière. Ildefonse, enhardi par cette confiance que donne la pureté de conscience, entra dans l'église, mais ceux qui le suivaient n'osèrent l'y suivre. Le saint évêque aperçut sur la chaire d'où il avait coutume de donner sa bénédiction la reine des anges, assise et environnée du chœur des vierges qui chantaient des motets. La sainte mère de Jésus-Christ le fit approcher, et lui présenta un vêtement sacré, lui disant qu'elle le lui apportait des trésors de son fils, en récompense des ouvrages qu'il avait faits en son honneur, afin que dès cette vie il fût revêtu des habits de la gloire. » Après qu'elle eut achevé ces mots, elle disparut avec tout son auguste cortége. Ferreras, qui rapporte la version de Cixila, ajoute : « L'habillement que la sainte Vierge donna à saint Ildefonse fut une chasuble, que l'on garde encore dans l'église d'Oviedo, à ce que l'on prétend, quoique je doute fort que personne l'ait vue. A l'égard de la pierre où la sainte Vierge a posé les pieds, on la conserve dans la métropole de Tolède, où je l'ai vénérée plusieurs fois. Aucun archevêque n'a osé depuis s'asseoir sur la chaire qui a servi de siége à Notre-Dame, excepté le malheureux Sisbert. »

principalement : un *Liber Epistolarum*, qui est évidemment l'œuvre de plusieurs personnes demeurées inconnues ; — des *Missæ*, des *Hymni* en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie ; — des *Epitaphia* et des *Epigrammata ;* — des *Officia, Annuntiationes*, etc. ; — enfin neuf *Sermones* ou homélies ; savoir : six sur l'Assomption, deux sur la Nativité, un sur la Purification, que Mabillon, d'Acheri, Pozze et Ceillier attribuent au bénédictin Paschase Ratbert ou à un auteur plus récent. Cette opinion a cependant été combattue par le comte Andreazzi de Saint-André, dans un ouvrage intitulé : *Vindiciæ Sermonis sancti Ildefonsi, archiepiscopi Toletani, de perpetua virginitate ac parturitione Dei genitricis Mariæ, etc.* ; Rome, 1743, in-8°. Les œuvres complètes de saint Ildefonse, avec celles qui lui ont été attribuées, recueillies par du F. Feuddent de l'ordre des Frères Mineurs, ont paru à Paris, en 1576, et depuis dans les Bibliothèques des Pères. A. L.

Julien Pomerio, *Vita Ildefonsi ;* dans Surius, *Vitæ Sanctorum*, au 27 janvier, p. 891. — Cixila, *Vita Ildefonsi ;* et la même par Julien, dans les *Acta Sanctorum* (Anvers), t. II, p. 536 et seq. — Gregorio Mayans, *Vida de S. Ildefonso, arzobispo de la santa yglesia de Toledo ;* Valence, 1727, in-12. — Trithème et Bellarmin, *De Scriptoribus Ecclesiasticis.* — Le Mire, *Bibliotheca Eccles.* — Possevin, *Apparatus sacer.* — Baronius, *Annales*, cont. 667, nos 5-6. — Woss, *De Hist. Latin.* — Mariana, *Hispania Illustrata*, t. IX. — Fabricius, *Bibliotheca latina Mediæ et Infimæ Ætatis*, vol. III, p. 760-770. — Du Pin, *Bibl. Ecclésiastique*, septième siècle. — Baillet, *Vies des Saints*, 23 janvier. — Moréri, *Le Grand Dictionnaire Historique.* — Juan de Ferreras, trad. de d'Hémilly, *Histoire générale d'Espagne*, t. II, p. 368-391. — Nicolas Antonio, *Bibliotheca* (vetus) *Hispana*, t. I, p. 388-666. — Dom Ceillier, *Histoire des Auteurs Sacrés et Ecclés.*, t. XVII, p. 712 et suiv. — Richard et Giraud, *Bibliothèque Sacrée.* — *Histoire Littéraire de la France*, t. III, p. 540 et 648.

* ILEPOUSCHIN, poëte russe contemporain. Il tient une boutique d'épiceries dans un village des environs de Saint-Pétersbourg, et a composé des poésies pastorales qui ont été couronnées par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. Pce A. G—N.

Notice sur les plus remarquables Poëtes de la Russie, par le prince Elim Metcherski.

ILICINO, poëte italien. *Voy.* GLICINO.

* ILIN (*Nicolas-Ivanovitch*), auteur dramatique russe contemporain. On lui doit plusieurs traductions de comédies françaises en russe, et la fondation de *L'Ami des Enfants*, journal qui paraît à Moscou depuis 1809, et qui lui a valu le titre de *Berquin russe.* Pce A. G—N.

Doc. partic.

* ILINSKI (*Ivan*), philologue russe, mort à Saint-Pétersbourg en 1735, a enseigné la littérature russe au prince Antiochus Kantémir, connu par ses satires, et a traduit du latin l'ouvrage de ce dernier sur la religion mahométane. Pce A. G—N.

Doc. partic.

* ILITCHERSKI, poëte russe, mort en 1837. Ami de Pouchkin, il a composé des épigrammes pleines de verve.

Elim Metcherski, *Notices sur les plus remarquables Poëtes de la Russie.*

ILIVE (*Jacob*), controversiste anglais, né vers 1710, mort en 1763. Il tenait à la fois une fonderie de caractères et une imprimerie. Il publia en 1733 un discours destiné à prouver la pluralité des mondes. Il y prétendait que la Terre est un enfer, et que les âmes des hommes sont des anges tombés. Avant d'imprimer son ouvrage, il en avait fait des lectures publiques, et après sa publication, il continua, sur des sujets analogues, des prédications fort peu orthodoxes. Dans la même année de 1733 parut un second volume, intitulé : *A Dialogue between doctor of the Church of England and M. Jacob Ilive upon the subject of the oration.* En 1751 il publia une prétendue traduction du *Livre de Jasher* (*The book of Jasher*), ouvrage qu'il attribuait à un certain Alcuin de Bretagne, et dont il était l'auteur. Un nouveau pamphlet, intitulé *Modest Remarks on bishop Sherlock's Sermons*, lui valut deux ans de prison. Il profita de son séjour forcé à Clerkenwell Bridewell, pour publier : *Reasons offered for the reformation of the House of correction in Clerkenwell.* Au milieu de toutes ces productions bizarres et hétérodoxes, Ilive rendit un véritable service aux études bibliques en imprimant la seconde édition des *Concordantiæ Sacrorum Bibliorum* de Calasio ; Londres, 1747, 4 vol. in-fol. Z.

Gough, *British Topography.* — Wilson, *Hist. of dissenting Churches.* — Chalmers, *Gen. Biog. Dictionary.*

* ILLGEN (*Christian-Frédéric*), théologien protestant allemand, né à Chemnitz, le 16 septembre 1786, et mort à Leipzig, en décembre 1844. Il fut d'abord professeur de philosophie à l'université de Leipzig depuis 1818. En 1823 il fut nommé professeur de théologie. Il est surtout connu par l'excellent journal qu'il publia à Leipzig depuis 1832 jusqu'à sa mort, avec le concours de plusieurs théologiens érudits, et qui paraît encore, sous la direction de M. Ch. W. Niedner. On a d'Illgen : *Ueber den Werth der christlichen Dogmengeschichte* (De la Valeur de l'Histoire des Dogmes chrétiens) ; Leipzig, 1817, in-8° ; — *Histor. theol. Abhandlungen* (Mémoires historico-théologiques) ; Leipzig, 1818-1824, 3 vol. in-8°, publiés par la société formée à Leipzig pour l'étude de la théologie historique ; — *Die Verklærung des irdischen Lebens durch das Evangelium* (La Transfiguration de la vie terrestre par l'Évangile) ; Leipzig, 1823, in-8° ; — *Vita Lælii Socini ;* Leipzig, 1814, in-8° ; — *Symbolæ ad Vitam et Doctrinam Lælii Socini illustrandum ;* Leipzig, 1826, 2 part. in-4° ; — *Memoria utriusque catechismi Lutheri ;* Leipzig, 1829-1830, 4 part. in-4° ; — *Historia Collegii Philobiblici ;* Leipzig, 1836-1837, 2 part. in-4°. M. N.

Conv.-Lex.

* ILLIERS (1) (*Florent* D'), capitaine fran-

(1) Illiers, chef-lieu de canton, arrondissement de Chartres, est une vieille petite ville, située sur les confins du

[illegible] des Anglais, Florent y [illegible], à côté de la Pucelle [illegible] bâtard d'Orléans; de [illegible] des Anglais [illegible] de la ville fut [illegible] le 8 mai 1429, il prit congé de son compagnon d'armes et retourna en toute hâte à son poste de Châteaudun.

Florent d'Illiers ne tarda pas toutefois à reparaître dans Orléans, et sortit de nouveau, le 11 juin 1429, de cette ville, pour accompagner la Pucelle au siége de Jargeau. En 1432, vers le mois d'avril, il pénètre, par un coup de main hardi, dans la ville de Chartres, où il rétablit l'autorité de Charles VII (1). La même année, avec La Hire, il défendit Louviers contre les Anglais. En 1443 il se signale par la prise de [illegible]. En 1449 s'ouvrit la campagne de Normandie, à laquelle Florent d'Illiers participa d'une manière importante. Le 20 juillet de cette année il fut chargé d'assiéger la tour de Verneuil (2). Il contribua spécialement à expulser les Anglais des comtés de Chartres, de Dunois, du Vendômois, ainsi que du Perche, et prit sur eux Neubourg, Beaumesnil et Verneuil.

Florent d'Illiers s'était trouvé, dès sa jeunesse, en contact et en rapport de fonctions avec le célèbre bâtard d'Orléans, plus connu sous le nom de comte de Dunois. Simon de Phares, astrologue de Charles VIII, et natif de Châteaudun, rapporte dans ses mémoires que cet illustre capitaine faisait le plus grand cas de Florent d'Illiers, « par le conseil duquel il se gouvernoit, dit-il, en ses hautes entreprises, par espécial ès conquestes de Normandie et Guyenne (3) ». Charles VII, par lettres-patentes du 2 novembre

pays chartrain et du Perche. On y voyait encore, au temps de Louis XIV, un château très-ancien, mouvant, pour la juridiction féodale, de la grosse tour de Chartres. Les seigneurs d'Illiers étaient au nombre des plus anciens barons de ce comté. On les regardait comme issus des puînés de la maison de Blois. Florent d'Illiers, fils aîné de [illegible], appartenait à cette race.

(1) Par lettres données à Selles en Berry, le 10 août 1432, le roi fit présent d'un coursier acheté au prix de cinq cents [illegible] d'or à « son amé et féal chevalier et chambellan Florent d'Illiers ». (Original, parchemin; cabinet des titres.)

(2) Le cabinet des titres renferme une quittance originale sur parchemin signée *Fleurentin d'Illiers* en autographe. Fl. d'Illiers, capitaine de Châteaudun, reconnaît avoir reçu 30 livres tournois, qu'il a dépensées pour la solde des [illegible] francs-archers, à Verneuil.

(3) Autobiographie de Simon de Pharès. *Voy. Histoire de l'instruction publique*, 1849, in-4°, page 372.

[illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1407 (4). [illegible]

[illegible] écrit [illegible] par les Grecs [illegible] latins [illegible] Léon Ier (surnommé [illegible]) son [illegible] au trône [illegible] digné des [illegible] rius et [illegible] de Constantinople [illegible] frère [illegible] il s'était réfugié [illegible] passer [illegible] une colline appelée [illegible] blocus [illegible] Illus et [illegible] qui détestait [illegible] de l'usurpation [illegible] Zénon, se déclarèrent [illegible] nier, unirent leurs [illegible] chèrent sur Constantinople [illegible] ils rencontrèrent [illegible] mandées par son neveu [illegible] fut pas plus fidèle [illegible] trahison précipita [illegible] Illus fut seul [illegible] révolte de Marcien [illegible] faveur des sciences [illegible] protégés se trouvait [illegible]

(1) [illegible] Le Mans, reçu [illegible] (cabinet des titres) [illegible] Maison [illegible] cet article.

(2) En 1449 [illegible] Chartres [illegible] (Charles VII) [illegible] ou échiquier de Rouen [illegible] titres).

(3) Voyez [illegible] comte de Dunois [illegible] nouvelle, 1857, in-8°, page 122 [illegible]

(4) Les armes d'Illiers sont [illegible]

gypte, poëte et grammairien distingué, mais païen déclaré et connu surtout par l'art de prédire l'avenir. Pamprépius prit une grande influence sur Illus, qui, élevé à la dignité de patrice et de maître des offices, se voyait exposé à la jalousie de l'empereur et avait eu même à repousser plusieurs tentatives d'assassinat. Illus, irrité de voir ses services si mal récompensés, quitta la cour avec son ami Pamprépius, se saisit du commandement en chef des troupes d'Asie, et proclama empereur le patrice Léonce en 484. Zénon opposa aux rebelles une armée composée de Macédoniens et de Scythes (Huns et Ostrogoths), sous les ordres de Jean le Scythe et de Théodoric. Léonce, Illus et son frère Trocondus furent complétement défaits près de Séleucie en Isaurie, en 485, et forcés de s'enfermer dans le château fort de Papyrius. Dans les premiers temps du siége, Trocondus essaya de percer la ligne de blocus et de tenter une diversion, mais il tomba entre les mains des ennemis, qui lui tranchèrent la tête. Comme les assiégés ignoraient cet événement, Pamprépius les amusait par ses prédictions, leur promettant chaque jour que Trocondus allait arriver avec du secours. Enfin, après trois ans de siége, Léonce et Illus, à bout de vivres, comprirent que leur prophète était un imposteur, et lui firent couper la tête. Quelques jours après, la trahison d'un beau-frère de Trocondus livra le fort aux assiégeants. Illus et Léonce eurent la tête tranchée (488). Tillemont et Le Beau regardent la révolte d'Illus comme une tentative pour rétablir le paganisme; mais rien ne prouve que le général isaurien poursuivît un but aussi important et aussi lointain : il paraît n'avoir eu d'autres mobiles que son ambition et le soin de sa sûreté. Y.

Suidas, aux mots Ζήνων, Παμπρέπιος. — Zonaras, XIV, 2. — Théophane, *Chronog.*, p. 108, édit. du Louvre. — Evagrius, *Hist. eccles.*, III, 8, 16, 24, 26, 27. — Candididus, dans la *Bibl.* de Photius, cod. 79. — Malchus, dans la *Bibl.* de Photius, 78. — Damascius, dans la *Bibl.* de Photius, cod. 242. — Procope, *Bel. Vand.*, I, 7. — Marcellinus, *Chronicon.* — Victor de Tunes, *Chronicon.* — Théodoret, *Hist. Eccles.*, I, 37; II, 8, 4. — Jornandes, *De Reg. success.*, c. 47. — Cedrenus, *Compendium.* — Liberatus Diaconus, *Breviarium Caussæ Nestorianorum et Eutychianorum*, c. 16, 17, dans la *Bibl. Patrum* de Galland, vol. X. — Tillemont, *Histoire des Empereurs*, vol. VI. — Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXV, XXXVI.

ILLYRICUS (*Flaccus*). *Voy.* FRANCOWITZ.

* **ILMONI** (*Immanuel*), médecin finlandais, né à Nummis, le 29 mars 1797, mort à Helsingfors, le 14 avril 1856. Après avoir étudié à Abo et à Stockholm, et voyagé de 1828 à 1832, il fut nommé professeur de médecine à l'université d'Helsingfors (1834). On a de lui : *Physiologia Systematis Ossium*; 1825-1826, 2 part.; — *Bidrag till Nordens sjukdoms historia* (Documents pour l'Histoire Nosologique du Nord); Helsingfors, 1846-1853, 3 vol. in-8°; le 4e est resté inachevé, etc. E. B.

Unsere Zeit, 1857, p. 410. — L. H. Tœrnolb, Notice dans *Finska vetenskaps societetens Handlingar*, t. V, 1858.

IMAD ED-DAULAH (*Abou'l-Hassan Ali-ben-Bouyah* ou *Boweih*), fondateur de la dynastie des Bouides, né dans le Daïlem, vers 281 de l'hégire (994 de J.-C.), mort le 16 djoumada premier 338 (novembre 949). Il faisait remonter son origine aux rois sassanides de Perse. Son père, Abou-Schodja-Bouyah, était, selon les uns, un pauvre pêcheur, selon les autres, un puissant général au service des Sassanides. Quoi qu'il en soit, les trois fils d'Abou-Schodja se mirent à la solde de Merdawidj, prince de Ghilan et de Thabaristan. L'aîné Abou'l-Hassan-Ali fut nommé gouverneur de Karadj, et se rendit maître d'Ispahan, où Motzaffer-Ibn-Yacouth commandait au nom du khalife de Bagdad. Quoiqu'il n'eût alors sous ses ordres qu'environ 1,000 hommes, ses succès portèrent ombrage à Merdawidj, qui le dépouilla de sa nouvelle conquête. Forcé de chercher fortune ailleurs, il se jeta sur Arrendjan, d'où il chassa Motzaffer, en 320 (932), puis sur la province de Fars, dont le chef-lieu, Schiraz, tomba en son pouvoir, en 322 (934). Il sauva cette ville du pillage, afin d'en faire la capitale de ses États, et prit le nom de *Imad ed-Daulah* (Soutien de l'État). Après la mort de Merdawidj, il reconquit Ispahan, et chargea ses frères Abou-Ali-Hassan (plus tard Rokn ed-Daulah) et Abou'l-Hassan-Ahmed (plus tard Moïzz ed-Daulah) de réduire l'Irak et le Kerman. Ayant fait occuper Bagdad, il s'arrogea, sinon la dignité, du moins l'autorité khalifale. Imad ed-Daulah était un prince juste, humain et fort aimé de ses sujets. Comme il mourut sans laisser d'enfants, il eut pour successeur son frère Rokn ed-Daulah, gouverneur de Bagdad. E. BEAUVOIS.

Ibn-Khallikan, *Biographical Dictionary*, trad. par Mac Guckin de Slane, t. II, p. 322. — Hamdallah-Mostaufi, *Tarikh-i Guzideh.* — Mirkhond, *Geschichte der Sultane aus dem Geschlechte Bujeh*, texte et trad. par Fr. Wilken; Berlin, 1835, in-4°, p. 60-63. — G. Weil, *Geschichte des Chalifen*, t. II, III. — Price, *Chronological Retrospect, or memoirs of the principal events of mohammedan history*, t. II, p. 253 et suiv.

IMAD ED-DIN (*Mohammed*), secrétaire particulier du grand Saladin, et désigné souvent par le titre de *al-Kâteb*, ou le secrétaire, naquit à Ispahan, dans la Perse, l'an 1125 de l'ère chrétienne (518 de l'hégire), et mourut en 1201 (597 de l'h.), à Damas. Son vrai nom est *Mohammed* : *Imad ed-Din* n'est qu'un titre, qui signifie en arabe *colonne de la religion*, et qui, à l'exemple des autres titres que prenaient alors les hommes de plume et d'épée, témoignait, dans un temps où les religions chrétienne et musulmane étaient en présence, d'un zèle ardent pour l'islamisme. On était alors au plus fort de l'excitation des guerres des croisades, et ces guerres avaient à la fois pour théâtre l'Asie Mineure, la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte, ainsi que l'Afrique et l'Espagne.

Imad ed-Din étudia successivement dans le lieu de sa naissance et à Bagdad. Son goût pour la littérature se montra de bonne heure, et ne le quitta pas jusqu'à sa mort; en même temps il cherchait

[illegible]

[illegible] *Kenz [illegible] al-Kodsy*, ou livre de l'éloquence [illegible] conquête de Jérusalem [illegible]. Elle est le récit d'un témoin [illegible] qui [illegible] le plus éloquent de son époque. [illegible] l'auteur [illegible] égalée [illegible] des anciens temps. » En effet, Imad-ed-Dîn n'a rien négligé pour [illegible] sous ce rapport le suffrage de ses contemporains. L'ouvrage, par [illegible] [illegible] il se termine à la mort du sultan [illegible] époque [illegible] remarquables par les [illegible] qu'elle a laissés. L'auteur s'occupe [illegible] est en prose, mais [illegible] par les [illegible] lettres et ce style [illegible]

[illegible]

[illegible] de milices de pèlerins [illegible]

[illegible] ses écrits avait toujours [illegible] se trouvait [illegible] à un tribunal [illegible] [illegible] la notice de [illegible]

deuxième volume de l'édition des Séances de Hariri par MM. Reinaud et Derenbourg.

La Bibliothèque impériale possède plusieurs volumes du *Kheridé*, notamment ceux qui traitent des poëtes de la Mésopotamie, de l'Espagne et de la Sicile. D'autres portions existent dans d'autres bibliothèques. On trouvera la série complète des notices dont se compose ce recueil dans le deuxième volume du catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de Leyde, par M. Reinhart-Dozy, pag. 208 et suiv.

Imad ed-Din laissa aussi un recueil de lettres et un recueil de poésies. Ni l'un ni l'autre ne nous sont parvenus. Les lettres sont probablement celles qu'il avait successivement rédigées par ordre de Nour ed-Din et de Saladin. Plusieurs de ces lettres ont été rapportées dans les traités historiques consacrés à la partie correspondante des annales musulmanes. Comme toutes celles qui sortent des chancelleries arabes, persanes et turques, elles sont écrites dans un style boursouflé et emphatique, au milieu duquel il est très-difficile de démêler les faits qui y ont donné lieu. REINAUD.

Dictionnaire biographique d'Ibn-Khallikan, traduction anglaise de M. de Slane, tom. III, pag. 306 et suiv. — *Extraits des Historiens arabes des Guerres des Croisades*, par M. Reinaud; Paris, 1829.

* IMBERDIS (*André*), historien et magistrat français, né vers 1810, à Ambert (Puy-de-Dôme). Reçu avocat après la révolution de Juillet, il porta la parole dans plusieurs procès politiques dirigés contre le parti républicain, notamment dans celui des accusés d'avril 1835, et fut pendant longtemps attaché au barreau de Clermont-Ferrand. Depuis 1848, il occupe un siége de conseiller à la cour impériale d'Alger, et c'est en qualité de président des assises d'Oran qu'au mois de novembre 1857 il a dirigé, avec beaucoup de fermeté, les longs et pénibles débats relatifs à l'assassinat d'un chef arabe, et qui eut pour résultat la condamnation à mort du principal accusé, le capitaine français Doineau. M. Imberdis a d'abord écrit un recueil de poésies et quelques romans; mais nous citerons de préférence ses travaux historiques, entre autres : *Histoire des Guerres religieuses en Auvergne pendant les seizième et dix-septième siècles*; 1840-1841, 2 vol. in-8° : couronnée en 1839 par l'Académie des Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, et réimprimée en 1846, avec beaucoup d'additions; — *L'Auvergne historique depuis les Gaulois jusqu'au dix-huitième siècle*; 1851, in-8°; — et une curieuse étude de psychologie morale intitulée : *Les Nuits d'un Criminel*; 1844, 2 vol. in-8°. P. L—Y.

Littérature française contemporaine. — *L'Auvergne pittoresque*. — *Journal de la Librairie*.

IMBERT (*Pierre*), troubadour du treizième siècle. On sait peu sur son compte. Il est resté de lui une chanson où il invoque l'amour. G. B.

Raynouard. *Choix de Poésies des Troubadours*, t. V, p. 217.

IMBERT, fou de Henri IV, connu aussi sous le nom d'*Angoulevent* ou d'*Engoulevent*. Voy. JOUBERT (*Nicolas*).

IMBERT (*Jean*), jurisconsulte français, né à La Rochelle, vers 1522, mort à Fontenay-le-Comte, à la fin du seizième siècle. Après avoir étudié le droit à Poitiers, il s'établit à Fontenay-le-Comte, où il exerça pendant trente ans, et avec une grande distinction, la profession d'avocat. Il était parvenu à un âge avancé lorsqu'il devint lieutenant criminel au siége royal de la même ville, fonctions qu'il remplissait encore au moment de sa mort. On a de lui : *Institutionum Forensium Galliæ, pene totius quæ moribus regitur, communium Libri quatuor*, etc.; Lyon, 1542, in-8°. L'auteur en publia une traduction intitulée : *Institutiones Forenses*, ou *Practique judiciaire, translatée de latin en françois*; Paris, 1548, 1554, 1560, in-8°; Poitiers, 1563, in-4°; Paris, 1602, 1604, 1616, 1627 et 1727, in-4°, avec les commentaires de P. Guenois et de B. Automne. Suivant Dreux du Radier, une seconde traduction est due à Guillaume. Lymandas. Fontanon en a donné une accompagnée de notes; Paris, 1577 et 1581, in-4°. Cet ouvrage, fort estimé, renferme, dans la partie relative au droit criminel, le premier commentaire des ordonnances de 1536 et de 1539. On doit encore à Imbert un livre intitulé : *Enchiridion Juris Scripti, Galliæ moribus et consuetudine frequentiore usitati, itemque abrogati*, Lyon, 1558, in-8°; traduit en français et augmenté par Thévenau, Poitiers, 1559, in-4°. Guenois en a donné une nouvelle édition; Paris, 1603, in-4°. Imbert était un savant jurisconsulte dont Cujas a dit : *Quo ad trituram forensem nullus melior*. E. REGNARD.

Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*. — Dupin, *Lettres sur la profession d'avocat*, par Camus, 5e édit., tom. II, p. 782. — Ch. Menardière, *Essai sur les Jurisconsultes poitevins antérieurs au Code Civil*; Poitiers, 1845, in-8°. — *Catalogue de la Bibliothèque de la Cour de Cassation*.

IMBERT (*Benoît*), poëte latin moderne, né en Auvergne, en mars 1630, mort au Puy, le 16 décembre 1696. Il entra dans la Société des Jésuites le 10 septembre 1645, et après avoir enseigné plusieurs années la rhétorique et la philosophie, il se consacra à la prédication. On a de lui : *Carmen heroïcum Armando de Bethune, episcopo Aniciensi*; Le Puy, 1668, in-4°; — *Carmen adventorium et Ode panegyrica Hyacintho de Serroni, archiepiscopo Albiensi*; Toulouse, 1678, in-4°; — *Sectæ Calvinianæ in Gallia jam tota catholica Tumulus*; Valence, 1686, in-4°; — *Carmen sæculare eucharisticum consulibus urbis Aneciensis*, etc.; Le Puy, 1689, in-4°; — *Petro, cardinali Bonzi, archiepiscopo Narbonnensi, Carmen*, in-4°. A. DE L.

Le P. Oudin, dans *Le grand Dictionnaire universel* de Moréri. — Augustin et Alois de Backer, *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus*.

IMBERT (Le F. *Joseph-Gabriel*), peintre français, né à Marseille, en 1654, mort à Ville-

[illegible]

IMBERT (Barthélemy), poète français, né à Nîmes, en 1747, mort à Paris, le 23 août 1790. Il fit ses études dans sa ville natale, puis, à l'âge de vingt ans, il vint à Paris, et y prit rang parmi les jeunes poètes qui, enviant les succès de Dorat, cherchaient à imiter sa manière. Imbert y réussit mieux qu'un autre, et par son *Jugement de Pâris* il se plaça d'un seul coup à côté du maître, si même il ne le dépassa pas. « Ce poëme, écrit Desessarts, fut une espèce de phénomène. Ce trait de la fable, si rebattu dans la poésie ancienne, si souvent et si faiblement traité dans la poésie moderne, parut rajeuni sous la plume d'Imbert, et enrichi d'une invention plus piquante, et d'un nouveau ressort qui produit le plus grand effet. Sans s'assujettir aux traditions de la mythologie, le génie d'Imbert crée son héros, et le caractère qu'il lui donne est des mieux imaginés et des mieux soutenus. Rien de plus ingénieux et de plus simple que le plan de ce poëme. Les trois déesses y sont représentées sous des couleurs riantes et très-distinctes, selon les attributs que la fable leur a départis. L'élégance, le naturel, l'aménité répandent sur les détails un air de vie qui égaye l'imagination, la fixe sur tous les objets et les lui rend sensibles. » Après cet éloge, un peu trop bienveillant, Desessarts est forcé de convenir que l'œuvre d'Imbert contient beaucoup de longueurs, des discours interminables et des incorrections fâcheuses. Imbert avait une prodigieuse facilité, qui l'égara souvent; les succès faciles, les petits triomphes de société le flattèrent et l'empêchèrent d'en chercher de plus durables. Il essaya tous les genres. Très-médiocre dans le tra-

[illegible]

éditeur des *Annales Poétiques*, recueil intéressant. A. Jadin.

Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — Quérard, *La France Littéraire*.

IMBERT DE BOUDEAUX (*Guillaume*), littérateur français, né à Limoges, en 1744, mort à Paris, le 19 mai 1803. Sa famille le força à entrer dans l'ordre des Bénédictins : aussi ne cessa-t-il de protester contre cette violence et quitta-t-il le couvent, aussitôt qu'il le put. Il se livra alors à ses goûts pour la critique politique et littéraire, et fit paraître des recueils périodiques qui le firent mettre trois fois à la Bastille. Redoutant de nouveaux emprisonnements, il alla habiter Neuwied (Prusse rhénane). Il revint pourtant dans sa patrie vers 1790 et y termina ses jours. On a de lui : *État présent de l'Espagne et de la Nation espagnole*, trad. de l'anglais, de Clarke; 1770, 2 vol. in-12. Ce livre fut défendu en France et en Espagne dès son apparition; — *Dissertation sur l'Origine de l'Imprimerie en Angleterre*, trad. de l'anglais de Conyers Middleton; Londres et Paris, 1775, in-8°. L'auteur y établit que Caxton apporta le premier à Westminster les procédés de cet art, et repousse l'opinion qui place le berceau de l'imprimerie anglaise à Oxford, où elle aurait été introduite par un étranger; — *Correspondance littéraire secrète*, publiée chaque semaine, du 4 juin 1774 à octobre 1785. Une grande partie de ces feuilles hebdomadaires ont été réimprimées sous la rubrique de *Londres*, de 1787 à 1790, en 18 vol. in-12 et continuées à Neuwied jusqu'aux 7 mars 1793 par Beaunoir; — *La Philosophie de la Guerre*, extrait des *Mémoires du général Henri Lloyd*, trad. par *un officier français* (Romance, marquis de Mesmon); 1790, in-12; — *Anecdotes du dix-huitième Siècle*; Londres, 1783-1785, 2 vol. in-8° : Imbert eut plusieurs collaborateurs pour cet ouvrage; — *La Chronique scandaleuse, ou mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la génération présente*; Paris, 1783, in-12; 1785, 2 vol. in-12; 1785 et 1791, 5 vol. in-12; — *Mémoire politique et militaire sur la Défense et l'Invasion de la Grande-Bretagne*, trad. de l'anglais du général H. Lloyd; Limoges et Paris, an IX (1801), in-8°, avec carte et plan. Cet ouvrage fut réfuté par le général Jacques-François-Louis Grobert, dans ses *Observations sur le Mémoire du général Lloyd concernant l'Invasion et la Défense de la Grande-Bretagne*; Paris, 1803, in-8°. Une réplique d'Imbert fut défendue par le gouvernement. H. Lesueur.

Barbier, *Examen critique des Dictionnaires*. — Quérard, *La France Littéraire*. — Desessarts, *Les Siècles Littéraires de la France*. — Boucher de La Richarderie, *Bibliothèque des Voyages*, III, p. 391.

IMBERT-COLOMÈS (*Jacques*), homme politique français, né à Lyon, en 1725, mort à Bath, en 1809. Issu d'une riche famille de commerçants, il se faisait remarquer par son goût pour les sciences et surtout pour la chimie, lorsque ses concitoyens le choisirent pour leur premier échevin. Imbert-Colomès occupait cette magistrature au moment de la disette et du froid rigoureux qui affligèrent la France en 1788. Il rendit alors de grands services à ses administrés, en faisant arriver de toutes parts des vivres et des combustibles et en dirigeant la distribution de ces secours d'une manière équitable et intelligente. En février 1790, il se trouvait encore à la tête de la municipalité lyonnaise lorsque le peuple se révolta au nom de la liberté. Imbert-Colomès essaya d'arrêter le mouvement et se déclara hautement partisan du régime monarchique; il perdit aussitôt sa popularité, vit sa maison assaillie et fut obligé de s'enfuir à Bourg. Il passa de là en Suisse, puis en Piémont, en Allemagne, en Russie, et devint l'un des agents les plus actifs de la branche aînée des Bourbons. Il ne craignit pas de rentrer à Lyon en 1797, et sut se faire nommer, en avril 1797, député du Rhône au Conseil des Cinq Cents. Il se fit rayer de la liste des émigrés, mais se lia avec les Clichyens, et ne cessa de seconder les projets du parti royaliste en attaquant sans cesse le Directoire. Compris dans la liste de déportation du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), il fut réintégré sur la liste des émigrés, et put gagner l'Allemagne, mais ne fut pas amnistié par le gouvernement consulaire; au contraire, en juillet 1801, sur la réquisition de Bonaparte, il fut arrêté à Bayreuth par les autorités prussiennes. Rendu à la liberté en 1809, il alla rejoindre Louis XVIII, et mourut quelques mois après. Le gouvernement français fit imprimer les papiers saisis chez Imbert-Colomès sous le titre de *Papiers saisis à Bayreuth et à Mende*. H. Lesueur.

Moniteur universel, an 1789, n° 102; an 1790, n° 48; an V, 269, 276, 280, 304, 322, 349, 350, 352, 356. — *Galerie historique des Contemporains*; Bruxelles, 1819. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.*; 1823.

IMBERT-DELONNÈS, médecin français, né à Vaqueiras (comtat d'Avignon), vers 1745, mort à Paris, en 1820. Reçu docteur à la faculté de médecine de Caen, il fut chirurgien particulier du duc d'Orléans. Pendant les troubles de la révolution, il vécut dans la retraite à Montgeron, près de Paris, et ne fut appelé qu'après le 9 thermidor an II au service supérieur des armées, où il remplit les fonctions de chirurgien en chef de divers corps. On a de lui : *Traité de l'Hydrocèle et de plusieurs Maladies des Parties de la Génération de l'homme*; Paris, 1785, in-4°; 2e édit., 1791, in-8° : il place le siége de l'hydrocèle non dans la tunique vaginale, mais dans la tunique albuginée; — *Progrès de la Chirurgie en France guéris par les opérations modernes sur la fin du dix-huitième siècle* : publié par ordre et aux frais du gouvernement; Paris, an VIII, in-8°; — *Opération courte, facile et sans danger pour guérir entièrement l'Hydrocèle; com-*

[illegible]

[illegible] Tite Live appelle le second [illegible]

[illegible] (*Jacques-Guillaume* [illegible]) [illegible] 1728 [illegible]

[illegible]

[illegible] vernour [illegible]

sulaires. Il fit un nouveau traité avec l'empereur de Candy, et partit pour la Hollande, où il fut élevé à la dignité de conseiller ordinaire. Dès 1740 il était de retour à Batavia. Il prit une part active dans l'affreux massacre des Chinois à Batavia, (9 octobre 1740) où dix mille de ces malheureux perdirent la vie. « On enfonça leurs portes, dit Du Bois, on les arracha de leurs maisons ; et le carnage en fut si grand, que le sang, répandu dans les rues à la hauteur de la cheville du pied, ruisseloit dans les canaux et dans la rivière. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ces gens, malgré leur nombre et la quantité de leurs armes, se laissaient tuer et poignarder sans résistance comme des moutons à la boucherie. » Après une pareille Saint-Barthélemy, les Hollandais n'ont plus rien à reprocher aux massacreurs de la Ligue. Ce drame sanglant est complété par ces lignes de l'historien hollandais : « Il n'échappa en ce jour à la fureur commune que ceux qui se sauvèrent sur les toits de leurs maisons, pour éviter la présence d'une foule d'Européens, la plupart matelots, moins acharnés au massacre qu'au pillage. » Le tort des Chinois était à cette époque d'être trop actifs, trop riches, et trop nombreux; ils menaçaient les Hollandais de les exproprier de leur colonie; ceux-ci jugèrent convenable de les prévenir. Imhoff fomenta ensuite une opposition contre le gouverneur général, Adrien Walkenaer, qui le fit arrêter et le déporta en Hollande; là Imhoff, arrivant comme prisonnier, reçut à son débarquement la nouvelle de sa promotion au gouvernement général des Indes, décidée dès le 2 décembre 1740. Les directeurs de la Compagnie firent même construire un navire nouveau, *Hersteller* (le Restaurateur) pour le reconduire à Batavia. Il y continua une guerre d'extermination contre les Chinois; et, s'il parvint ainsi à préserver la suprématie hollandaise, du moins priva-t-il la colonie de son élément le plus fécond. En février 1746, Imhoff soumit le prince de Madura, révolté par les exigences de la Compagnie; il eut, les années suivantes, à soutenir de grands démêlés contre les Français, les Espagnols et les Anglais : il sut les terminer ou du moins en atténuer l'effet. Sous son administration, la colonie arriva à un degré de prospérité qu'elle n'avait jamais atteint. Il mourut comme on meurt à Batavia, encore jeune d'années, mais considéré par ses compatriotes comme un de leurs grands hommes.

Alfred DE LACAZE.

Du Bois, *Vies des Gouverneurs hollandais*, p. 336-346.

IMILCON. *Voy.* HIMILCON.

IMMERMANN (*Charles*), poëte allemand, né à Magdebourg, le 24 avril 1796, mort à Dusseldorf, le 25 août 1840. Il fit ses études au collége de sa ville natale et à l'université de Halle, et assista à la campagne de 1815. De retour à Halle, il s'opposa à l'esprit d'indépendance qui se manifestait à cette époque dans la jeunesse allemande, et écrivit à ce sujet une brochure : *Ueber die Streitigkeiten der Studirenden zu Halle* (Des Querelles parmi les Étudiants de Halle); Leipzig, 1817, qui fut solennellement brûlée par les étudiants assemblés en 1817 sur la Wartbourg. Bientôt après Immermann obtint une place de référendaire au tribunal de Magdebourg. Il passa de là à Munster, et de cette dernière ville, en 1827, à Dusseldorf, où il exerça pendant plusieurs années les fonctions de conseiller du tribunal. Dans l'intention de former une troupe d'acteurs modèles, il se chargea de la direction du théâtre de Dusseldorf. Ses efforts échouèrent contre l'indifférence du public.

M. Julian Schmidt, dans son ouvrage sur la littérature du dix-neuvième siècle, dit d'Immermann : « C'est un artiste très-raisonnable, qui réfléchit mûrement sur ce qui peut causer la pitié, la peur, la frayeur; mais la naïveté lui manque; il n'a pas la puissance de créer le tragique, et il ne sait peindre que ce qui inspire la terreur et même le dégoût. » Ses principaux ouvrages sont ; *Die Prinzen von Syrakus* (Les Princes de Syracuse), comédie; 1821 ; — *Das Thal von Ronceval* (La Vallée de Roncevaux), tragédie; 1822; — *Kœnig Periander* (Roi Periander), tragédie; 1823; — *Das Auge der Liebe* (L'Œil de l'Amour), spirituelle comédie; 1824; — *Gedichte* (Poésies); Hamm, 1825; — *Cardenio und Celinde* (1826), tragédie; — *Das Trauerspiel in Tirol* (La Tragédie dans le Tyrol), célèbre poëme dramatique; 1828; — *Friedrich II*, tragédie; 1828; — *Die Verkleidungen* (Les Déguisements), comédie; 1828; — *Die Schule der Frommen* (L'École des Dévots), comédie; 1829; — *Der im Irrgarten der Metrik umhertaumelnde Cavalier* (Le Cavalier chancelant dans le labyrinthe de la Métrique), comédie aristophanique, dans laquelle Immermann se moque des prétentions du poëte Platen (*voir* ce nom); Hambourg, 1829; — *Neue Gedichte* (Nouvelles Poésies); Stuttgard, 1830; — *Tulifäntchen*, conte drôlatique; Munster, 1830 ; — *Alexis*, grand poëme dramatique; 1832; — *Merlin*, poëme mythique; 1832; — *Reise journal* (Journal d'un Voyageur); Dusseldorf, 1833-1835; — *Epigonen*, roman; Dusseldorf, 1836, 2 vol.; — *Münchhausen*, roman comique; Dusseldorf, 1838-1839, 4 vol.; 2e édition, 1841; — *Ghismonda oder die Opfer des Schweigens* (Ghismonda, ou les Victimes du silence), tragédie; 1839. Les *Œuvres complètes* d'Immermann ont été réunies dans une édition qui a paru à Dusseldorf; 1834-1843, 14 vol.

R. LINDAU.

Conversations-Lexikon der Gegenwart. — Jul. Schmidt, *Geschichte der deutschen Literatur im 19 ten Jahrh.*, 2e édit.; Leipzig, 1855, vol. II, p. 338-346.

IMOLA (*Domenico* DA). *Voy.* FERRETTI (*Giovanni-Domenico*).

[illegible]

[illegible] à celle de son père. [illegible]

[illegible]

IMPERATO (*Ferrante*), naturaliste italien, vivait dans le seizième siècle. Pharmacien à Naples, [illegible], et rassembla une collection de minéraux. Il était en correspondance avec les plus célèbres naturalistes de son temps, tels que Guilandini, Maranta, qui lui dédia son *Traité de la Thériaque*, et Aldrovandi, qui le cite dans ses ouvrages. On a de lui : *Dell' Istoria naturale Libri XXVIII*; Naples, 1599, in-fol. ; c'est moins une histoire naturelle, [illegible] et de pierres précieuses. Cet ouvrage est d'une grande valeur ; on prétend [illegible] qu'Imperato l'avait acheté pour [illegible] à Nicolas Stelliola. Toppi et Nicodemo ont rejeté cette accusation, qui, suivant Tiraboschi, ne manque pas de vraisemblance. L'*Historia naturale* d'Imperato fut réimprimée à Venise, 1672, in-fol. ; elle a été traduite en latin et publiée à Cologne, 1695, in-4°. Z.

Mandosio, [illegible], 222. — Toppi, *Biblioteca Napoletana*, avec les additions de Nicodemo. — Tiraboschi, *Storia della Letter. Ital.*, t. VII, P. II, p. 37.

IMPERIAL (*Francisco*), poète espagnol, d'origine italienne, vivait au commencement du quinzième siècle. Il était né à Gênes ; mais, venu jeune en Espagne et vivant à Séville, il devint tout à fait Espagnol par le langage et figura avec honneur dans la brillante et [illegible] école poétique dont les noms les plus [illegible] sont Imperial, Villasandino, Diego de Valencia, [illegible], Fernan Perez de Guzman et Ferrant [illegible] de Lando. Le principal de ses poèmes célèbre la naissance du roi Jean en 1405. Parmi ses autres compositions poétiques, presque toutes consacrées à des circonstances sans intérêt, il en est une fort curieuse. Tamerlan avait envoyé du fond de l'Orient une de ses captives

[illegible] Gênes, 161[illegible] [illegible] né à Vicence, en 16[illegible] le 20 mai 16[illegible] [illegible] à Padoue [illegible]

[illegible]

[illegible] et Italicum. In primo [illegible] imagines ad vi[illegible] adjectis elogiis [illegible]. In secundo [illegible] ingeniorum natura [illegible] 1640, in-4°. La première [illegible] réimprimée à la suite [illegible], Hambourg, 1711, [illegible] cinquante-quatre éloges. [illegible] est extrêmement remar[illegible] Biographie Médicale, et mérite [illegible] aujourd'hui qu'on examine la [illegible] point de vue plus philosophique. [illegible] observations sur le caractère [illegible] dont il a donné les éloges [illegible] se livre à des réflexions [illegible] influence que les circonstances [illegible] lesquelles ils vivaient ont [illegible] du développement de leurs [illegible]; — Le Notte Bar[illegible] medici, etc.; Ve[illegible] Z.

[illegible] — Papadopoli, Hist. [illegible] t. II, l. 3, p. 363.

[illegible] (Joseph-René), prélat italien, de [illegible] de ce nom, né à Oria, dans la [illegible] le 26 avril 1651, mort à Rome, [illegible] Fils de Michel de Francavilla, [illegible] de Brigitte Grimaldi de Mo[illegible] cardinal Laurent Imperiali, il [illegible] et parvint rapidement aux [illegible]. Clerc de la chambre [illegible] Clément X, trésorier général [illegible] sous Innocent XI, il fut [illegible] le 13 février 1690, et chargé la [illegible] la légation de Ferrare, où il se [illegible] éclairé et bienveillant. [illegible] à Milan en qualité de légat a [illegible] Charles VI comme empereur [illegible] Espagne. Dans le conclave de [illegible] le 21 mars, qu'une voix [illegible] et comme son parti augmen[illegible] il aurait été élu si le cardinal [illegible] appliqué l'exclusion au nom [illegible]. Imperiali était fort géné[illegible] les gens de lettres, et leur ou[illegible] il avait rassemblé une ma[illegible], dont Montfaucon a fait [illegible] Italicum, et dont For[illegible] catalogue, Rome, 1711, in-fol. [illegible] testament son neveu et léga[illegible] Francavilla de faire disposer [illegible] dans un local ouvert au public, [illegible] pour l'entretien et l'accrois[illegible] collection. Un second catalogue [illegible] d'Imperiali fut publié à Rome, [illegible] Z.

[illegible] del card. Gius.-Ren. Impe[illegible] Spagna, l'anno 1711; Rome, [illegible] mars 1737. — Moréri, [illegible] — Tipaldo, Biografia degli [illegible] VIII.

[illegible] (L.). Voy. FERNANDI (Francesco).

IMPICCATI (André [illegible]). [illegible] (André [illegible]).

* IN-KYÔ TEN-WÔ, [illegible] empereur japonais, né en 375 de notre ère, mort en 453. Il fut le successeur du mikado [illegible]-wô; mais ce ne fut que plus d'un an après la mort de ce prince qu'il consentit à prendre les rênes du gouvernement. C'est à ce souverain que l'on doit l'introduction des noms de famille et des surnoms chez les Japonais et la révision des titres de famille des sujets de son empire. In-Tok Ten-wô eut pour maîtresse une sœur de sa femme, appelée So-Towori Fimé (voy. ce nom); les poésies que cette princesse composa pour son amant ont été conservées; plusieurs d'entre elles passent pour être très-remarquables. In-Tok Ten-wô mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, laissant le trône à son fils An-Kô Ten-wô. L. Léon de Rosny.

Nippon-wô dai-itsi-ran (Coup d'œil sur les dynasties des Empereurs japonais, liv. [illegible]) [illegible] édit. de Ko-Tching-Tcheng, avec trad. de J. [illegible] Titsingh et Klaproth, Annales des Empereurs du Japon.

IN-TO-TSE, nom chinois du père Prosper Intoratta, missionnaire sicilien en Chine. Voy. INTORATTA.

* IN-YOUEN, appelé au Japon In-Gen Zen-Si, célèbre bonze chinois, né à Foû-Thsing (département de Foû-Tcheou-Fou), dans le Foû-Kien, en 1592, mort en 1673. Le 6 du septième mois de l'année 1654, il arriva de Chine à Nagasaki pour réformer la religion bouddhique et réunir les nombreuses dissidences qui s'étaient formées parmi les sectateurs du culte de Çakya-Mouni. L'empereur Go-Kwô Myô-In, qui régnait alors au Japon, le reçut avec les plus grands égards et lui donna pour demeure un temple situé sur la montagne Wô-Bak, près de Myako. In-Youen a joué un rôle très-important dans les annales religieuses du Japon. L. de R.

Klaproth, Suppl. aux Annales des Dairi de Tettingh, in-4°.

INA, roi du royaume anglo-saxon de Wessex de 689 à 729. Il succéda à Ceadwalla, et surpassa tous ses prédécesseurs par sa sagesse et son habileté. Dans la cinquième année de son règne, il réunit un witenagemot, et de l'avis de cette assemblée il publia un code en soixante-dix-neuf lois, qui réglait l'administration de la justice, fixait le taux de la compensation pour les crimes, limitait les haines héréditaires, et punissait les fraudes dans les transactions commerciales et les mutations de propriété. Ina poursuivit, comme ses aïeux, le projet de soumettre tous les Bretons à la domination saxonne. Il ajouta successivement plusieurs districts aux provinces occidentales de son royaume, et, après de longues guerres, il parvint à conquérir la Cornouailles sur le prince gallois Gerwent. Moins heureux contre Ceolred, roi de Mercie, auquel il livra la bataille indécise de Wodnesbury en 715, il renonça à ses plans d'agrandissement, et s'efforça de rétablir la paix dans ses États

[illegible]

INARUS (Ἰνάρως), prince égyptien, vivait dans le cinquième siècle avant J.-C. Chef de quelques tribus libyques situées à l'ouest de l'Égypte, il se révolta en 461 contre les Perses qui étaient alors maîtres de ce pays. L'insurrection, partie de l'extrémité occidentale du Delta, s'étendit bientôt sur toute l'Égypte. Inarus appela à son secours les Athéniens, qui avaient alors près de l'île de Cypre une flotte de deux cents galères. La flotte athénienne remonta le Nil, et mit le siége devant Memphis. Inarus avec ses alliés remporta sur les Perses une grande victoire, dans laquelle Achéménès, frère du roi Artaxerxès, périt par la main même du chef des révoltés. Mais celui-ci fut moins heureux contre le nouveau général perse Mégabyse. Après une défaite complète, il tomba, suivant Thucydide, au pouvoir des vainqueurs qui le firent mettre en croix. Ctésias donne plus de détails sur cet événement. D'après lui, Inarus, voyant l'Égypte reconquise, se retira dans la ville de Byblos, où il capitula à condition qu'il aurait la vie sauve. Mégabyse le conduisit à la cour d'Artaxerxès, qui, pendant cinq ans, respecta la convention de Byblos, mais qui enfin, cédant aux instances d'Amytis, sa mère, et la mère d'Achéménès, fit mourir Inarus sur la croix. Mégabyse, indigné, se révolta. Au rapport d'Hérodote, quoique Inarus eût fait plus de mal aux Perses qu'aucun homme avant lui, son fils conserva le gouvernement des tribus libyques.

Hérodote, III, 12, 15; VII, 7. — Diodore, XI, 71. — Thucydide, I, 104, 110. — Ctésias, Persica, 32.

INCA MERINEZ Y SOTOMAYOR (Don Bernardo), calligraphe espagnol, vivait à Cordoue en 1709. Il était allié aux plus anciennes familles d'Espagne et comptait parmi ses ancêtres un des premiers membres de la famille royale péruvienne. Il excellait dans le dessin à la plume. On cite surtout de lui les portraits de Sénèque Socrate et de Petit Bernard, qui sont des modèles de ressemblance et de correction. A. de L.

Quilliet, Dictionnaire des Peintres espagnols.

INCHBALD (Elizabeth Simpson, mistress), actrice et femme de lettres anglaise, née à Standingfield, près de Bury Saint-Edmunds, dans le

[illegible], sans avoir la fraîcheur [illegible] ni l'éclat d'un premier [illegible] de nouveaux titres à la [illegible] de l'auteur. Mistress Inch- [illegible] théâtre depuis 1789, portait dans [illegible] qui s'attachait à la plupart [illegible] dans les dernières années de [illegible] perdre de la vivacité de son [illegible] revenue à des penchants de [illegible] et même de dévotion (elle [illegible]) qui ne l'avaient jamais aban- [illegible] les vicissitudes de sa vie aven- [illegible] totalité de ses revenus était [illegible] de sa famille et à des [illegible]. Voici les titres des ouvrages [illegible] mistress Inchbald : *A mogul Tale*, [illegible] imprimé ; — *Appearence is* [illegible]; 1785, in-8° ; — *I'll tell* [illegible]; 1786, in-8° ; — *Widow's* [illegible], in-8° ; — *All on a summer's* [illegible] 1787, non imprimée ; — *Animal* [illegible]; 1788, non imprimée ; — *The* [illegible], drame ; 1788, in-8° ; — *Mid-* [illegible] comédie ; 1788, in-8° ; — *Such* [illegible]; 1788, in-8 ; — *Married* [illegible] 1789, in-8° ; — *The Hue and* [illegible], non imp. ; — *Next Door* [illegible]; 1791, in-8° ; — *Young* [illegible], farce ; 1792, non imp. ; [illegible] *his fault*, comédie ; 1793, [illegible] *Wedding Day*, com. ; 1794, in-8° ; [illegible] *they were, and Maids as they* [illegible], in-8° ; — *Lovers' Vows*, pièce ; [illegible] *Wise Man of the East*, pièce ; [illegible] *To Marry or not to Marry*, co- [illegible]. On a de plus de mistress In- [illegible] *Story*, roman ; 1791, 4 vol. [illegible] en français par Deschamps, Paris, [illegible] et in-8° ; — *Nature and* [illegible], 2 vol. in-12 ; trad. en fran- [illegible], Paris, 1796, 2 vol. in-18 [illegible] par Paquis, Paris, 1830, [illegible] Inchbald a publié aussi, [illegible] critiques et biographiques : [illegible] *Theatre*, collection de pièces ; [illegible] ; — *The Modern Theatre* ; [illegible] collection de *Farces*, en [illegible] un récit de sa vie ; elle le [illegible] qui lui en offrait 1,000 l. st., [illegible] elle ordonna qu'il fût dé- [illegible] conservé son journal, et d'après [illegible] correspondance M. Boaden [illegible] de *Mistress Inchbald*. [illegible] l'*Encyc. des G. du M.*, avec

[illegible] *of Mistress Inchbald*, 1833. — *Bio-* [illegible]

[illegible] (*Melchior*), savant jésuite alle- [illegible] en 1584, mort le 28 septembre [illegible] étudié à Rome la jurispru- [illegible] l'âge de vingt-trois ans dans [illegible], et fut envoyé par ses supé- rieurs [illegible] y professer la théologie et les mathématiques [illegible] en 1630 devant la congrégation de l'Index, pour avoir publié un commentaire sur une lettre apocryphe de la Vierge aux Messinois, il se rendit à Rome, où il se concilia l'indulgence de ses juges, n'ayant péché que par une trop grande crédulité. Après être retourné en Sicile en 1634, il revint à Rome, deux ans après, pour y travailler à un grand ouvrage sur le *Martyrologe Romain*, dont plusieurs manuscrits, conservés à l'abbaye de Saint-Sauveur de Messine, lui avaient donné l'idée. Mais ayant improuvé par écrit le genre de mutilation auquel on soumettait alors des enfants pour leur faire obtenir une voix agréable, il s'attira le ressentiment de ceux qui défendaient cette coutume ; cela, joint à diverses tracasseries auxquelles il fut en butte, lui fit quitter Rome en 1647. Il partit pour Macerata, où il eut à diriger le collége que son ordre avait dans cette ville. Quelque temps après il se rendit à Milan pour y consulter un manuscrit contenant plusieurs vies des saints ; mais à peine arrivé, il y mourut épuisé par le travail et les veilles. Inchofer avait beaucoup d'érudition ; mais il manquait de critique. On a de lui : *Epistolæ B. Mariæ ad Messanenses Veritas vindicata* ; Messine, 1630, in-fol., très-rare ; d'après une décision de la congrégation de l'*Index*, cet ouvrage fut modifié par Inchofer, et parut alors sous le nouveau titre de : *De Epistola B. Virginis ad Messanenses Conjectatio* ; Viterbe, 1632, in-fol. ; le vrai lieu d'impression était Rome ; — *Tractatus syllepticus, in quo quid de Terræ Solisque motu vel statione secundum Sacram Scripturam sentiendum ostenditur* ; Rome, 1633, in-4° : ouvrage écrit pour combattre le système de Kopernic ; — *Historia sacræ Latinitatis, hoc est de variis linguæ latinæ mysteriis* ; Messine, 1635, in-4° ; Munich, 1638, in-8° ; — *Grammaticus Pædicus, sive puerilis* ; 1638, in-12 : écrit dirigé contre Scioppius et publié sous le pseudonyme d'*Eugène Lavanda*, ainsi que le suivant : *Grammaticus Palæphatius, sive nugivendus, hoc est, in tres consultationes Scioppii De Ratione studiorum notationes* ; 1639, in-12 ; — *Annales ecclesiastici regni Hungariæ, tomus I* ; Rome, 1644, in-fol. ; cet ouvrage, qui est resté inachevé, s'étend jusqu'à l'an 1059 ; — *De Eunuchismo*, inséré dans les *Symmicta* d'Allatius. — Inchofer a encore publié divers opuscules sur des matières de théologie et d'astronomie ; enfin il a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages, entre autres le *Martyrologium Romanum*, auquel il travailla pendant une grande partie de sa vie. On a faussement attribué à Inchofer une satire violente contre les jésuites, publiée sous le titre de : *Lucii Cornelii Europæi Monarchia Solipsorum* ; Venise, 1645, in-12 ; cet écrit est d'un autre jésuite, nommé Jules Scotti (*voy.* ce nom). E. G.

Alegambe, *Bibliotheca Script. Soc. Jesu.* — L. Allatius,

[illegible] et fut engagé au mois d'octobre 1790 à Covent-Garden. Il devint bientôt et resta jusqu'à sa mort un des chanteurs les plus populaires de l'Angleterre. Z.

Rose, New general Biographical Dictionary.

INDACO (*Jacopo de Florence, dit L'*), peintre de l'école florentine, vivait en 1534, et mourut à Rome, à l'âge de soixante-huit ans. Élève de Domenico Ghirlandajo, il travailla à Rome avec Pinturicchio, et fut lié d'amitié avec Michel-Ange, qui venait chercher dans sa conversation un repos à ses fatigues du corps et de l'esprit. L'Indaco était appelé à tenir un rang distingué dans son école; mais, malheureusement, il détestait le travail autant qu'il aimait le plaisir, et ses ouvrages s'en ressentirent. On y trouve cependant une vérité qui fait regretter d'autant plus l'absence des autres qualités, qu'il eût pu acquérir par un peu d'étude. E. B—n.

Vasari, Vite. — Bottari, *Note alle Vite del Vasari.* — Lanzi, *Storia della Pittura.* — Ticozzi, *Dizionario.* — *Guida di Volterra.*

INDACO (*Francesco, dit L'*), peintre de l'école florentine, frère du précédent, vivait en 1536. Il fut, comme son frère, élève de Domenico Ghirlandajo. Il était bon dessinateur, et modelait en stuc et en terre avec habileté. Vasari le qualifie de peintre distingué, tout en lui reprochant, comme à Jacopo, une paresse qui nuisit à ses progrès. Malheureusement les fresques qu'il avait peintes à Monte-Pulciano, à Arezzo et à Florence ont toutes disparu. E. B—n.

Vasari, Vite. — Orlandi, *Abbecedario.* — Lanzi, *Storia della Pittura.* — Ticozzi, *Dizionario.*

*INDIA (*Tullio*), dit *l'ancien*, peintre de l'école vénitienne, né à Vérone, florissait en 1545. Il fut habile peintre à fresque, excellent copiste, et ne réussit pas moins dans l'art du portrait. Il jouit de son vivant d'une grande réputation, et l'on peut voir, par une curieuse lettre de cet artiste, publiée par Gualandi, que les plus grands seigneurs cherchaient à l'attacher à leur service, mais qu'il préféra toujours son indépendance, quelque dorées que fussent les chaînes qui lui étaient offertes. Peu de ses nombreuses fresques sont parvenues jusqu'à nous; on voit cependant encore avec plaisir de jolis enfants dans des rinceaux formant la frise du palais Miniscalchi de Vérone. E. B—n.

Pozzo, Vite de' Pittori, Scultori e Architetti Veronesi. — *Vasari, Vite.* — Lanzi, *Storia della Pittura.* — Bo-

[illegible] 1571 [illegible]
Raphaël, quoique [illegible]
grâce. Les peintures [illegible]
Vérone; parmi les [illegible]
les plafonds des salles [illegible]
façade du palais Murari [illegible]
plus importants sont [illegible]
gile de Notre-Seigneur [illegible]
et *La Vierge entre* [illegible]
tien, à S.-Zeno; [illegible]
saints, à Saint-[illegible]
sion de saint Paul [illegible]

Vasari, Vite. — Orlandi [illegible]
Pittura. — Ticozzi, [illegible]
Verona.

INDIBILIS (Ἀνδο[illegible] [illegible]λις dans Appien), [illegible]
avant J.-C. Il était [illegible]
Ilergètes, qui prit [illegible]
Carthaginois contre les [illegible]
guerre punique. Il [illegible]
mière fois en 218. [illegible]
espagnols au service de [illegible]
provinces situées au [illegible]
avec ce général par [illegible]
nier. On ignore par [illegible]
liberté; mais l'année [illegible]
son frère dévastant [illegible]
mises aux Romains. [illegible]
cès des deux Scipions [illegible]
212 il conduisit 7,500 [illegible]
général carthaginois [illegible]
lant intercepter ce corps [illegible]
périt. La victoire [illegible]
tablissement d'Indibilis [illegible]
leurs États, d'où les [illegible]
mais le bandit et [illegible]
bientôt les deux chefs [illegible]
sant une contribution [illegible]
comme otages la femme [illegible]
d'Indibilis. Publius [illegible]
ces otages à la prise de [illegible]
avec une distinction [illegible]
frères, Indibilis et [illegible]
leurs forces se joignirent [illegible]
de 209, et firent [illegible]
se termina par la [illegible]
rent fidèles à l'alliance [illegible]
fut près d'eux; mais [illegible]
en 206, ils se soulevèrent [illegible]
tribus celtibériennes [illegible]
les rejeta dans [illegible]
força d'implorer [illegible]
prix d'une contribution [illegible]
fut mal reçu par [illegible]

[illegible] en 205, recommencèrent la [illegible] fantassins et 4,000 cavaliers. [illegible] de Scipion L. Lentulus et L. Man[illegible] marchèrent contre les insurgés et [illegible] après une lutte acharnée. Indi[illegible] le champ de bataille. Mandonius [illegible] les restes de son armée ; mais ses [illegible] d'armes le livrèrent aux généraux [illegible] le firent tuer immédiatement. Y.

[illegible] IX, 11 ; X, 18, 35, 38, 40 ; XI, 26, 29, 31-33. [illegible], 21 ; XXV, 34 ; XXVI, 40 ; XXVII, 17, [illegible] 31-33 ; XXIX, 1-3. — Diodore de Si[illegible] *Fut.* — Appien, *Hispan.*, 37, 38. — [illegible]

[illegible], prince espagnol, tué en 232 avant [illegible] chef d'une des tribus celtibériennes [illegible] le voisinage de l'Èbre. Après la dé[illegible] par le général carthaginois Amil[illegible] Asdrubal, qui le remplaça dans le [illegible] des Celtibériens, n'osa pas, mal[illegible] de ses soldats (50,000, au rapport [illegible] engager une bataille contre les Car[illegible] se retira sur une hauteur où Amil[illegible] Il tenta alors de s'échapper pen[illegible] mais il tomba au pouvoir du général [illegible] qui le fit mettre en croix après lui [illegible] diverses tortures. Y.

[illegible], XXV, 10.

[illegible] roi d'Écosse, régna de 959 à 969. Il [illegible]. Les premières années de son [illegible] paisibles ; mais vers 967 les Danois, [illegible] alliance avec les Anglais, firent des [illegible] ses États. Une bande de ces pi[illegible] débarqué au nord de l'Écosse, Indulf [illegible] eux, et les força de regagner leurs [illegible] il les poursuivait avec trop [illegible] fut tué d'un coup de flèche. Y.

[illegible] *Historia Scotica*.

[illegible] (*Dominique*), peintre italien, né [illegible] 1815. Il fréquenta les cours de l'A[illegible] de cette ville ainsi que l'atelier [illegible] et remporta en 1837 un grand prix [illegible] distinction qui lui permit d'aller [illegible] années à Rome aux frais du gou[illegible] autrichien. Cet artiste, qui réside à [illegible] par de sérieuses qualités de [illegible] et a obtenu une médaille d'honneur [illegible] de Gênes (1852) et une mention [illegible] de Paris (1855). On cite parmi [illegible] et de genre : *Samuel et Da*[illegible] trouve au musée de Vienne ; — [illegible]*diers* ; — *Pain et Larmes* ; — *La* [illegible] *Soldat* ; — *Le Village incendié* ; — [illegible] P. L—y.

[illegible] *des Salons*.

[illegible] (*Indutiomarus* ou *Indu*[illegible] un des chefs des Trévires (habitants [illegible] mort en 54 avant J.-C. Quand Cé[illegible] le territoire des Trévires, Indu[illegible] à la tête du parti opposé aux [illegible] des troupes et se prépara vigou[illegible] la guerre. Mais lorsqu'il vit les [illegible] de l'État, entraînés par Cingétorix, chef du parti romain, [illegible] il lui envoya aussi [illegible] excuses et exigea de lui [illegible] même temps il engagea [illegible] Trévires à se rallier autour de Cingétorix. [illegible] de l'atteinte portée à son influence, [illegible] attendit avec impatience l'occasion de se venger des Romains. Elle se présenta plus tôt qu'il ne l'espérait. César fut obligé, par la rareté des vivres, de mettre ses troupes dans des quartiers d'hiver éloignés les uns des autres. Indutiomare décida Ambiorix et Cativolcus, chefs des Éburons, à attaquer les légions romaines stationnées dans leur pays, et marcha contre Labienus, qui campait chez les Rèmes sur la frontière des Trévires. La nouvelle de la victoire de César sur les Nerviens l'obligea momentanément à la retraite. Il renforça son armée, et marcha une seconde fois contre Labienus, dont il entoura le camp. Une soudaine sortie des Romains mit ses troupes en fuite, et lui-même fut tué dans la déroute en passant une rivière (peut-être la Meuse). Y.

César, *Bel. Gal.*, V, 3, 26, 53, 55, 58. — Dion Cassius, XL, 11, 31.

INEZ DE CASTRO (Dona), reine célèbre du Portugal, née dans la Galice espagnole, vers les premières années du quatorzième siècle, morte assassinée, le 7 janvier 1355. Il y a dans la vie de cette princesse deux parties bien distinctes, la légende, qui a transmis son nom parmi tous les peuples, et qui la fait revivre après cinq cents ans ; l'histoire réelle, que toutes les investigations de l'école moderne n'ont pu encore éclaircir complétement : ce sera la réalité des faits que nous tenterons de découvrir. — On ignore complétement l'époque précise de la naissance d'Inez, et l'on ne sait pas d'une manière plus certaine en quel lieu elle vint au monde. Son père appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Galice (1), et se nommait don Pedro Fernandez de Castro ; il était seigneur de Sarria e Lemos et grand-majordome du roi de Castille Alphonse XI ; sa mère s'appelait dona Aldonça Soares de Valladares, et elle était fille de Lourenço Soares de Valladares, garde des frontières (*fronteiro mor*) de la province de *Entre-Douro-e-Minho*. L'union de cette grande dame avec le père d'Inez n'avait pas été ratifiée par un mariage valable, et ses enfants passaient pour bâtards (2) ; peut-être le grand seigneur galicien, qui comptait des rois parmi ses aïeux, aspirait-il à une alliance royale, et ne voulut-il pas compromettre sa situation en épousant dona Aldonça (3). Parmi les grands noms

(1) A en juger par ses armes, la famille des Castro remontait aux époques antiques, où les peuples gaels se confondaient avec les Ibères ; les *castros* ne sont autre chose que des enceintes circulaires de pierre, servant au culte druidique. Voy. *O panorama Jornal litterario*, t. VII, p. 209. *Os castros em tras os montes*.

(2) Le *Nobiliario* du comte de Barcellos renferme cependant les détails les plus précis sur le mariage dont sortirent Inez et ses frères.

(3) Voy. *Inventaire général des royaumes d'Espagne*, manuscrit de la Bibl. imp. de Paris.

[illegible]

... (1), il écrit sa tragédie de *Castro* sur le manuscrit...

... et, se trouvant à Coïmbre, dans le lieu même où périt la victime d'Alfonse, il ajoute, comme un hommage à la beauté célèbre qu'il veut déplorer :

[illegible]

Nous ne savons absolument rien sur les premières années de la fille de don Fernandez de Castro ; mais nous pouvons supposer qu'à la petite cour chrétienne où elle vivait, pâle reflet des fastueuses cours arabes, cette jeune fille relevait sa beauté naturelle de toutes les recherches du luxe oriental, qu'on ignorait alors dans les cours du Nord. Des miniatures (2) du treizième siècle, peintes pour orner les poésies d'Alfonse X, sont aujourd'hui des témoins irrécusables de la grâce vraiment originale, du mélange de splendeur orientale et d'élégance qui, du harem des Musulmans, avaient passé dans les châteaux des grands feudataires de la Castille et de l'Aragon. Un petit-fils de saint Ferdinand, Don Juan Manuel, duc de Peñafiel et marquis de Villena, l'un des hommes les plus spirituels et les plus instruits de son siècle, tenait alors une de ces cours semi-chrétiennes semi-orientales dans la capitale de la Galice. Ce fut dans le palais de ce prince qu'Inez dut être élevée ; elle paraît avoir vécu dès l'origine avec Dona Constança Manuel, fille du duc, dont elle était la cousine (3), et qui, ayant refusé

... Galice ...
... sujet IV ...
... ceur de D. Pedro ...
Les ...
d'Inez ...
des princes chrétiens ...
alors et rien ...
d'ennemi ...
les Espagnols ...
Portugais la barregan ...
aimée ...
vivant de l'épouse ...
Église pour ...
pareil ...
fonse IV ...
légitimement ...
quatorzième siècle ...
moins, que les ...
citèrent au plus haut ...
du duc de Peñafiel ...
une légende ...
à Coïmbre, et que ...
mine, n'aurait pas été ...
par le peuple durant le ...
qu'on visite à Coïmbre ...
sous le nom de Quinta ...
montre. *La Fontaine* ...
avait M. Kinsey ...
ancêtres d'Inez ...
torités ce voyageur anglais ...
prétend que lorsque ...
correspondre, un ...
était confié ...
fontaine, et était ...
à celle qui la devait ...
ainsi, Inez ne ...
que dona Constança ...
Pedro ne résidait pas ...
le commencement de ...
mier enfant qu'il eut ...
quit à Evora, le 8 avril ...
tard, la malheureuse ...
suites de ses couches (...

(1) *Obras de Gil-Vicente*, édition ... de ... Coimbra, t. II, p. ...

(2) Et surtout le *Livre des Échecs*. En reproduisant comme il le fait en ce moment ces précieuses miniatures dans son ... espagnole, M. Valentin Carderera jette un jour ... sur l'histoire des mœurs chrétiennes dans la péninsule. Ces ... revêtues de vêtements ... qui ... le fils d'un roi ... par l'Église ... lui offrant une parfaite, nous ... ce que devaient être ... trop ... de ... pour n'en point ... les ...

(3) D. Juan Manuel l'avait eue de son premier mariage avec Dona Constança, fille de Jayme, roi d'Aragon.

(1) M. de ... les renseignements désirables ... duction au *Conde Lucanor*, ... don Juan Manuel est l'auteur.

(2) Ou ... Voy. ... dans l'*Elucidario* ... Viterbo. Les enfants qui ... lement par la société, mais ... naissait la dénomination de ...

(3) Voy. sur cette légende ... rie, Rome, ... page 27. Voy. aussi les ... d'Abrantès ... de ...

A partir de cette époque, les liens qui s'étaient formés entre Inez et l'infant durent prendre un caractère fort différent de ce qu'ils étaient durant la vie de l'épouse légitime. Don Pedro eut plusieurs enfants d'Inez ; mais on ignore la date de leur naissance, et il est bien certain que les premiers de ces enfants naquirent avant qu'une union longtemps projetée se réalisât, si jamais elle eut lieu. Vers 1354, neuf ans après la mort de dona Constança, don Pedro épousa à Bragance, en présence de l'évêque de Guarda et de quelques serviteurs, celle qui avait été durant si longtemps sa maîtresse; mais une circonstance fort singulière marque ce changement subit dans la position de la malheureuse Inez : le mariage fut béni, et nul acte valable ne le rappela; rien ne spécifia les droits qui étaient dévolus à la nouvelle épouse et à ses enfants ; aucun des témoins du mariage et le prince lui-même quand il fut devenu roi ne purent assigner une date précise à ce mariage clandestin, qui, par la suite, devait donner une reine au Portugal. Quand on a sous les yeux les documents historiques de l'époque, on comprend parfaitement comment l'habile jurisconsulte Jean de Regras put contester, en 1385, avec tant de succès, la validité d'une union d'où devaient résulter tant de changements politiques (1).

En 1345, l'infant don Pedro n'avait que vingt-cinq ans, et le roi lui proposa plusieurs alliances ; elles furent toutes refusées. Don Pedro, quittant la cour, se retira dès lors à Santa-Clara de Coïmbre, dans un palais fondé par sainte Élisabeth, la femme du roi Diniz. Là il reçut divers messages du roi tendant tous à obtenir de lui une décision définitive. Alfonse IV affirma qu'à plusieurs reprises il avait prié l'infant ou de contracter une union avec une princesse royale, ou de faire d'Inez sa femme légitime. Les indécisions de cette âme énergique et violente devaient amener les plus funestes résultats.

Rien dans les chroniques contemporaines ne prouve qu'une femme jeune, belle, dont toutes les actions dénotent une véritable élévation d'âme et une grande tendresse pour ses enfants, ait jamais provoqué la haine du peuple; elle apparaît, au contraire, dans les vieilles romances, revêtue du plus touchant caractère; sa mort fut le résultat d'une lutte orageuse qui s'éleva entre quelques rudes chevaliers.

En 1355, Alfonse IV avait transporté sa cour à Monte-mor-o-Velho, lorsque plusieurs personnages influents, ennemis de la famille que représentait alors avec éclat Pedro Fernandez de Castro, persuadèrent au monarque qu'il fallait diminuer les prétentions de cette maison puissante, qui se faisait presque autant redouter en Espagne qu'en Portugal, et que le plus sûr moyen de l'abaisser était d'ôter la vie à une jeune femme prête à monter sur le trône ; les principaux instigateurs de cet attentat furent trois seigneurs ennemis de Pedro Fernandez : Alvaro Gonçalves (*meirinho mor* du royaume), Pedro Coelho, et Diogo Lopes Pacheco, seigneur de Ferreira. Selon Fernand Lopez, le grand historien auquel on a imposé le surnom de Froissart portugais, et qui avait eu, dans sa jeunesse, des rapports avec quelques-uns des hommes qui jouèrent un rôle dans ce drame, ce ne fut pas sans bien des combats intérieurs que le roi se décida à accomplir cette action détestable. « D'une part, il voyait le péril de son petit-fils, premier né, et la destruction du royaume; de l'autre, il considérait combien ce serait une action cruelle de faire mourir une femme, et une femme innocente, pour une faute qui lui était étrangère, et cela au moment où il était au sommet de la vie, alors qu'il devait se rendre Dieu propice et ne pas tacher ses mains par le sang d'un meurtre que beaucoup regarderaient comme un parricide. »

Quoi qu'il en soit, le vieux roi profita d'un moment où D. Pedro avait organisé une de ces grandes chasses où les princes du moyen âge retrouvaient une image de la guerre, et il se rendit secrètement au palais que l'infant occupait à Coïmbre. Nous allons laisser parler encore le vieil historien. « Quand dona Inez sut la venue du roi et les intentions qu'il avait contre elle, transportée de la douleur où elle était de ne pouvoir se sauver par aucun moyen, elle vint le recevoir à la porte avec un visage de femme qui voyait la mort présente; et pour s'assurer si elle trouverait dans le roi quelque pitié, elle amenait avec elle les trois innocents princes ses fils, enfants de peu d'âge et très-beaux. Avec eux donc, et employant beaucoup de larmes et de paroles touchantes, elle demanda pardon et miséricorde. Quoique dur de son naturel et rendu plus rigoureux encore par la persuasion des siens, le roi, voyant le spectable déplorable d'une femme si belle et si innocente qu'embrassaient de si beaux enfants, qu'elle prenait pour bouclier et pour défense, le roi, dis-je, s'en allait déjà et lui laissait la vie ; mais quelques chevaliers, qui venaient avec lui pour être présents à la mort, principalement Alvaro Gonçalvez, huissier major, Pero Coelho et Diogo Lopez Pacheco, seigneur de Ferreira, ne pensèrent pas ainsi. Quand ils virent le roi sortir comme ayant révoqué la sentence, ils le supplièrent de les envoyer tuer Inez ; car, disaient-ils, ils se trouvaient compromis, en raison de la détermination publique à la suite de laquelle il les avait amenés, et se voyaient en butte dorénavant au péril que leur faisait courir la forte haine de l'infant D. Pedro. Quelques-uns d'entre eux donc, entrant où elle était, la tuèrent cruellement

(1) Voyez à ce sujet : *Catalogo das Rainhas de Portugal por D. Jozé Barbosa*; Lisb., 1727. On y présente dans son étendue l'argumentation hostile de J. das Regras. D. Pedro avait cependant juré solennellement à Castanhede, en 1361, qu'il était uni légitimement à Inez.

[illegible]

Le corps d'Inez fut inhumé immédiatement à Santa-Clara. Mais le pieux chroniqueur, si bien au fait des moindres circonstances de ce drame [illegible], et qui nous raconte avec tant de pompe les funérailles de celle qui ne fut reine qu'après sa mort, comme disent les anciens dramatiques espagnols, Fernand Lopez, se tait complétement sur l'exhumation d'Inez et sur la cérémonie fantastique admise par la tradition. Sur ce fait important, il laisse le champ ouvert aux conjectures, et nous avouerons que si on ne peut complétement l'admettre, un antique usage, renouvelé de nos jours, et qui exigeait en Portugal qu'on vînt baiser la main du souverain glacé par la mort, tendrait à y faire croire; dans ce cas, cette cérémonie aurait été passée sous silence par le vieil historien uniquement parce qu'il avait été naturel qu'elle s'accomplît, comme étant trop conforme à la coutume établie pour qu'on dût s'en préoccuper. Une autre circonstance, d'ailleurs, a bien pu donner naissance à la légende si dramatique adoptée par quelques historiens, et qui a fourni le sujet d'un si beau tableau à M. Saint-Èvre. Au quatorzième, au quinzième et au seizième siècle, les effigies des princes, moulées en cire et coloriées avec habileté, étaient toujours portées au-dessus du cercueil du grand personnage dont on célébrait les funérailles. Il est possible que bien des années après la mort d'Inez, et lorsqu'on lui fit des obsèques qui effacèrent tout ce que l'on avait vu en ce genre dans la Péninsule, le roi ait exigé qu'on rendît à l'effigie de celle qu'il honorait comme une épouse légitime l'hommage qu'on lui eût rendu à elle-même le lendemain de sa mort.

Ce que Fernand Lopez raconte longuement, ce sont les excès de la vengeance, les fureurs de l'infant, comme dit un autre vieil historien. Ce prince, que son siècle a surnommé le Cruel et le Justicier, et que le peuple a caractérisé en disant « qu'un tel souverain n'eût dû jamais naître ou n'eût dû jamais mourir », ce prince, disons-nous, commença [illegible]

(1) A coups de poignard, selon divers historiens. Le livre de la nonne de Santa-Cruz (o livro da noa de Santa-Cruz), qui remonte à cette période historique, dit, en fixant la date de cet assassinat : *Era MCCCXCIII die januarii* [illegible] *fuit donna Enes per mandatum regis Alfonsi IV*. Il s'agit ici de l'ère espagnole.

[illegible] d'Alfo[illegible] Le vieux [illegible] vengeance [illegible] fut, qu'il fut [illegible] les complices [illegible] été ne plus pouvoir [illegible] gièrent en Castille [illegible] 1357, au moment de [illegible] mort d'Alfonse [illegible] était mal choisi [illegible] propre nature de [illegible] dans cette partie de [illegible] promptement [illegible] à se venger [illegible] vrés. Un seul des [illegible] tait Diogo Lopez [illegible] d'anciens bienfaits [illegible] vint à gagner la F[illegible] et à Pacheco [illegible] à Santarem, où le [illegible] table. Conduits à [illegible] devant la salle où [illegible] mettre à la gehenne [illegible] avoir la satisfaction [illegible] forfait. Comme il [illegible] dro s'emporta [illegible] son fouet Coelho [illegible] répondu par des [illegible] ajouta aux coups [illegible] devenir le signal du [illegible] sel, des oignons et [illegible] faut assaisonner [illegible] qui roulait, comme [illegible] la victime, puisque C[illegible] tugais. Le supplice [illegible] accompagné excitèrent [illegible] publie une certaine [illegible] avoue qu'il cache [illegible] doit céler pour l'h[illegible] qu'il raconte longuement [illegible] les honneurs rendus à [illegible] en donner une idée en [illegible] que de Coimbre au [illegible] compte pas moins de [illegible] pendant des hommes [illegible] voyaient échelonnés [illegible] éclairer le cortége [illegible] dus avaient été requis [illegible] pour former cette [illegible]

Inez de Castro fut [illegible] la nef, du côté de l'é[illegible] marbre blanc, portant [illegible]

(1) Il est fort [illegible] nagé reparaître [illegible] mement vieux [illegible] fant D. Diniz.

que D. Pedro avait fait préparer à l'avance, et près de laquelle il avait fait dresser sa propre sépulture. Ce beau monument de la statuaire du quatorzième siècle ne nous est malheureusement pas parvenu intact. Une curiosité presque sacrilége, une violence brutale, plus coupable encore, l'ont tour à tour endommagé (1).

La postérité d'Inez ne monta pas directement sur le trône, mais elle s'allia à toutes les têtes couronnées de l'Europe; il semble néanmoins qu'une cruelle fatalité ait pesé sur toute cette famille. L'aîné, D. Alfonse, mourut en bas âge; D. João, qui eût pu prétendre à la couronne, se souilla d'un crime abominable pour l'obtenir (2), et excitant plus tard les craintes de l'Espagne, qui l'avait d'abord accueilli, il succomba en captivité. Enfin D. Diniz, errant sans cesse d'Angleterre en Flandre, et prenant vainement le titre de roi, passa par les plus funestes aventures avant d'épouser dona Joanna, fille naturelle du roi de Castille. Enfin un neveu de cette femme malheureuse, pour expier tant de maux, se voua à la plus rude pénitence durant quarante-quatre ans dans les montagnes d'Arrabida, après avoir été un chevalier sans reproche. La fille seule d'Inez fit une exception heureuse à cette série de mésaventures bien ignorées aujourd'hui; elle s'appelait dona Britez, et, après avoir épousé D. Sancho, comte d'Albuquerque, fils illégitime d'Alfonse XI, elle eut de lui une nombreuse descendance, et mena, disent les chroniques contemporaines, la vie la plus sainte.

C'est d'Alvaro Pires de Castro, comte d'Arrayolos, grand-alcaide de Lisbonne et premier connétable du royaume, que descend, en ligne directe, la maison régnante actuelle de Portugal: D. Alvaro était le propre frère d'Inez.

Il est très-vrai, et nous nous sommes assuré de ce fait purement bibliographique, qu'en rassemblant tous les ouvrages qui ont été écrits sur Inez, et en en donnant une analyse succincte, on ferait un volume. A l'exception cependant du récit énergique et parfois grandiose de Fernand Lopez, de l'admirable épisode de Camoens, d'un sonnet de Boccage, et de la noble tragédie d'Antonio Ferreira, il reste de tous ces livres peu de chose à conserver. Nous aimons à rappeler ici que la première pièce régulière donnée en Europe après la *Sophonisbe* a été l'*Inez de Castro* que nous venons de signaler; ce fut bien plutôt une étude heureuse du théâtre antique qu'une pièce originale. M. Patin l'a signalée comme une véritable émanation du théâtre grec, et en a restitué l'honneur aux Portugais. M. Martinez de la Rosa a prouvé qu'un faux patriotisme ne devait plus égarer la critique.

En France, c'est aussi un drame qui a popularisé le nom d'Inez; la pièce de Lamotte fut représentée le 6 avril 1723. Voltaire a dit, à propos de cette tragédie, un mot qui rappelle assez bien l'effet qu'elle produisit alors: « J'allai hier à *Inez*: la pièce me fit rire, mais le cinquième acte me fit pleurer. Je crois qu'elle sera toujours au nombre de ces pièces médiocres et mal écrites qui subsistent par l'intérêt. »

Ferdinand DENIS.

Nobiliario do conde de Barcellos, éditions de Faria y Souza et de Lavanha; voy. aussi le ms. de la Bib. imp. Fernand Lopes, voy. le t. IV *de la Collecção de livros ineditos da historia Portugueza*, *Chronica del Rey D. Pedro*, pub. par Pereira Bayam, en 1735. — Pedro de Mariz, *Dialogos de varia historia*. — D. Luiz de Salaz y Castro, *Hist. Genealogica de la gran Casa de Castro*; Madr., 1685, fig. — *Lusiadas de Luis de Camoes, principe de los poetas de España, commentadas por Manuel de Faria i Souza*; 1639, 2 vol. in-fol. — Docteur Ant. Ferreira, *Poemas lusitanos*; Lisbonne, 1771, 2 vol., in-8°. C'est dans cette deuxième édition que se trouve contenue la *Castro*; elle avait paru d'abord dans le vol. intitulé *Comedias famosas dos Doctores* de Sa de Mirande Ant. Ferreira; 1622, in-4°. — *Théâtre européen, Inez de Castro*, tragédie en cinq actes, par Ant. Ferreira, trad. par Ferdinand Denis.

(1) Ce tombeau a été figuré pour la première fois dans le voyage pittoresque en Espagne publié par M. le baron Taylor; c'est de ce livre que le *Magasin pittoresque* et l'*Univers* ont tiré leurs gravures. L'infortuné prince Lichnowski en a donné une description très-complète. Les premières traces de dommages faits au monument remontent au seizième siècle, lorsque D. Sébastien fit ouvrir la plupart des tombes d'Alcobaça (*voy.* dans cette Biographie au mot FALLA). Il paraît que les ouvriers rencontrèrent alors une telle résistance, qu'on ne put satisfaire la curiosité du jeune roi; les choses se passèrent à peu près de même en 1704, lorsque l'empereur Charles VI, venu en Portugal sous le nom de Carlos III, roi d'Espagne, eut la même fantaisie. Durant l'invasion française, en 1810, le bruit se répandit malheureusement que de grands trésors étaient renfermés dans cette tombe. Cette fois la sépulture fut ouverte et la statue mutilée; la soldatesque lui brisa le nez. On dépouilla le cadavre de sa belle chevelure blonde; mais tout ne fut pas dérobé par les Français. Nous avons entre les mains une lettre du marquis de Rezende qui raconte comment la plus grande partie de ces cheveux ayant été apportés à Rio-de-Janeiro, un coup de vent violent les enleva au moment où ils étaient offerts à Jean VI par le comte de Linhares, sans qu'on pût les retrouver. Une petite mèche provenant de la même chevelure, que nous avions vue jadis dans le cabinet de Denon, est conservée aujourd'hui dans un reliquaire de la collection du comte Pourtalès. Si l'on s'en rapporte à une autre lettre écrite d'Alcobaça, le 30 avril 1811, par J. Teixeira Duarte, qui assista pour ainsi dire aux dévastations odieuses commises dans le couvent, ces cheveux étaient à peu près tout ce qu'il restait d'une beauté dont le souvenir est encore vivant dans la mémoire du peuple. Le squelette était complétement brisé (*o corpo estava todo despedaçado*). Ce fut le 26 septembre, avant l'affaire de Bussaco, qu'eut lieu cette profanation. Il est inutile de dire que le portrait conservé au dix-huitième siècle par le comte de Redondo, et qui a été successivement reproduit dans les *Retratos* et dans *Kinsey*, n'offre aucune garantie de ressemblance: sa date ne remonte pas au delà du dix-septième siècle.

(2) Dans l'espérance d'épouser la fille de D. Fernando, le roi régnant, il poignarda sa femme légitime, la belle Maria Tellez de Menezès. Il en avait eu un fils que l'on appela D. Fernando de Eça (D. Fernand du Cercueil), qui fixa sa résidence en Galice: ce personnage pourrait bien être, soit dit en passant, le type du D. Juan espagnol. Une vieille chronique s'exprime en ces termes à son sujet. « Il eut une ample génération, car il avait une conscience si large qu'il se mariait à toutes les femmes du vivant les unes des autres. » Fernando de Eça, le petit-fils d'Inez, n'eut pas moins de quarante-deux enfants, tant fils que filles, tant légitimes que bâtards. C'était de D. João que descendait ce fameux marquis de Cascaès dont il est question dans les historiettes de Tallemant des Réaux, et qui, nommé ambassadeur auprès de Louis XIV, enfant, étonna la cour de France par son faste. *Voy.* la belle édition in-8° donnée par M. Paulin Paris.

[illegible] il [illegible] sur les théâtres de Southampton [illegible] et fut engagé au [illegible] Covent-Garden. Il devint [illegible] un des chanteurs [illegible] l'Angleterre.

[illegible]

[illegible] Pedro de Castro [illegible] Portugal [illegible]

[illegible] Hist. [illegible] Lisbonne [illegible] Portugal [illegible] Ferdinand Denis, *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal*, t. Ier.

INFANTADO ([illegible] duc DE), homme d'État espagnol, né en 1773, mort à Madrid le 28 novembre 1841. Il appartenait à l'illustre famille de Silva, en faveur de laquelle un duché fut érigé en 1475, et affecté à une seigneurie de la Castille, qui prit le nom d'Infantado parce qu'elle avait été auparavant un apanage des infants d'Espagne. Il fut élevé en France sous les yeux de sa mère, qui était une princesse de Salm-Salm. Dans la guerre de 1793, il leva un régiment à ses frais, et fit la campagne de Catalogne. Après la conclusion de la paix de Bâle avec la république française, le jeune duc se livra avec ardeur à des entreprises utiles. Il établit en Catalogne des filatures de coton, qui prospérèrent sous la direction de chefs habiles appelés d'Angleterre. Il fit la [illegible]

[illegible] que les [illegible] l'Espagne et la [illegible] la nation aux [illegible] le proscrivit [illegible] 12 novembre [illegible] d'armée [illegible] deux fois sous [illegible] malgré sa bravoure [illegible] avec la confiance [illegible] alors à Séville [illegible] rent président [illegible] et le chargèrent [illegible] auprès du prince [illegible] 1812, il revint à [illegible] part des Français [illegible] la junte lui [illegible] comme un des chefs [illegible] dinand VII l'appela [illegible] président du conseil [illegible] une faveur [illegible] fantado résigna [illegible] terre, près de [illegible] jorque. En 1826 [illegible] la régence [illegible] ment dans [illegible] roi, qui [illegible] duc conçut alors [illegible]

... grandes, et il employa son crédit à ... la femme dont Ferdinand VII avait ... [illegible] en 1824 le voyage d'Aranjuez. ... il remplaça Zea Bermudez ... ministère. Il transforma la junte ... de son prédécesseur en un conseil ... ayant à lutter contre les intrigues ... du parti apostolique, il ne put réa... projets de réforme, et se vit obligé, en ... rentrer dans la vie privée. Il vécut de... Madrid en simple particulier, mais tou... surveillé; on ne lui permit ... en 1830 de partir pour l'Italie. Ce... après la mort de Ferdinand VII, il quitta ... et se rendit en France. Il rentra en... Espagne, et y vécut dans la retraite jus... mort. J. V.

... de Salaberry et Sainte-Preuve, *Biogr.* ... *des Contemp.* — *Encyclopédie des Gens du Monde.* — *Dict. de la Conversation.* — *Conversa...*

... (*João*), navigateur portugais, ... quinzième siècle. Il commandait le se... faisant partie de la célèbre expédition ... 1486, à Barthélemy Dias; il avait pour ... Martins et maître Jean le Grec, ... de la réputation comme marin, ... ses deux compagnons. Le navire ... s'appelait le *Saint-Pantaléon*; ... devait en être à peu près aussi consi... celui de Dias, et il est à présumer ... sut à résister, comme ce hardi ... aux injonctions de son équipage, qui ... avancer plus loin. Arrivé par les ... cinq lieues de l'îlot da Cruz, In... ... qui débarqua sur la côte; de ... donna son nom au fleuve qui se jette ... cet endroit. L'*infant héritier* de ... comme on le peut voir, n'est pour ... dénomination. On a cependant ... affirmé le contraire. Après une na... ... mois et dix-sept jours, Infante ... en 1487; il avait pris part à une ... trois cent cinquante lieues. F. D.

... de Azurara, *Conquista de Guiné*

... (*Stephano*), historien italien, ... du quinzième siècle. D'abord juge ... chancelier du pape, il paraît ... personnage de quelque importance; ... l'exemple de Burchardt (*voy.* ce nom), ... sur le papier les faits dont il était ... a laissé un *Diarium urbis Romæ*, ... latin, partie en italien, et allant ... à l'an 1494; ce journal a été im... *Corpus Scriptorum Medii Ævi* ... II, p. 1863, et dans Muratori, *Re... rum Scriptores*, t. III, p. 1109; ... observer que, dans ce dernier recueil, ... où l'historien retrace les scandales ... Alexandre VI sont retranchés, cir... a été relevées avec raison, en Alle... Schelhorn, dans les *Acta Ienensia*, t. IV, et par ... *Historica*.

Schelhorn, *Acta Ienensia*, t. IV.

INGANNATI (Pietro degli), peintre de l'école vénitienne, vivait dans la première moitié du seizième siècle. On ne possède aucun renseignement sur cet artiste, dont on ne connaît qu'un seul tableau, une *Madone et plusieurs saints*, au musée de Berlin. Dans ce tableau, signé *Petrus de Ingannatis*, on reconnaît un élève ou au moins un imitateur de Jean Bellini. E. B—n.

Siret, *Dictionnaire historique des Peintres.*

INGE ou INGON, roi de Suède, fils de Stenkil, vivait au commencement du douzième siècle. Son long règne n'est guère connu que par le *Supplément de Hervara*. Voici un résumé de cette *saga*: Inge était bon chrétien; il abolit les sacrifices offerts aux dieux dans le paganisme et ordonna à tout le peuple de se faire baptiser. Mais les Suédois tinrent à leurs idoles. Dans un *thing* (assemblée), ils proposèrent à Inge de maintenir l'ancien culte ou d'abandonner le pouvoir. Inge refusa de quitter sa croyance; alors les Suédois lui lancèrent des pierres et le chassèrent du thing. Il se réfugia en Vestrogothie, pendant que Svea, son beau-frère, régnait à sa place. Au bout de trois hivers, il revint avec une armée et attaqua à l'improviste Svea, qui fut vaincu et tué. Il reprit le pouvoir, rétablit le christianisme et gouverna tranquillement jusqu'à sa mort. Inge eut deux filles, *Marguerite*, surnommée *Fridkulla* (Vierge de la paix), qui épousa Magnus *Barfot*, roi de Norvége, et *Christina*, qui fut fiancée au grand-duc de Russie. Comme il ne laissa pas d'enfant mâle, la couronne passa à son frère Halstan. Celui-ci eut pour successeur ses deux fils, Philippe et Inge. Le premier mourut en 1118. La date de la mort du second est incertaine, mais il ne vivait plus en 1129. Il fut empoisonné. Avec lui finit la maison de Stenkil. Z.

Snorro Sturleson, *Konunga. Sögur.* — Geyer, *Histoire de Suède* (traduite par Lundblad), c. III.

INGE ou INGON Ier, roi de Norvége, fils de Harald *Gillichrist*, régna de 1136 à 1161. A la mort d'Harald, en 1136, ses trois fils Sigurd Bronch, Egstein et Ingon se partagèrent ses États. Tandis que Sigurd prenait, en qualité d'aîné, le titre de roi, Inge eut pour fief la Norvége méridionale. La mort de Sigurd, en 1155 amena entre Ingon, son frère Egstein et son neveu Haquin *Herdebred*, qui se disputaient le pouvoir suprême, de longues querelles, terminées à la bataille d'Opsolo (3 février 1161) par la défaite et la mort de Ingon. Sous le règne de ce prince, le cardinal Nicolas Brekespeare (depuis Adrien IV), fut envoyé en mission en Norvège par le pape Eugène III, et fonda l'évêché de Drontheim.

On voit encore figurer dans la série des rois de Norvège un INGE ou INGON II, dont le règne

[illegible] envoyer en [illegible] ne sachant [illegible] qui [illegible] d'autres [illegible] des [illegible] ils écrivaient, [illegible] aversion [illegible] du roi pour une [illegible] dont la grâce naïve donnait à [illegible] de plus, fut l'effet d'un [illegible]. La France tout entière ressentit les [illegible] conséquences de la conduite de son [illegible] en cette occasion. Philippe, fondant sa demande de divorce sur une prétendue parenté entre Ingelburge et Isabelle de Hainaut, sa première épouse, convoqua à Compiègne une assemblée d'évêques, présidée par l'archevêque de Reims. Ingelburge assista à cette procédure dont elle connaissait le but, mais dont elle ne comprit pas un mot, car elle ne savait pas le français. Son mariage avec le roi fut déclaré nul; lorsqu'on signifia cette sentence à la princesse, elle ne put que s'écrier en entrecoupant ses paroles de sanglots et de larmes : *Male* France! *Male* France!.... Rome! Rome! » — C'était du pouvoir pontifical qu'elle attendait la réparation de l'affront qu'on lui faisait. Néanmoins, on l'engagea à retourner en Danemark; elle y consentit d'abord, puis, appréhendant que sa soumission ne fût considérée comme une adhésion au jugement prononcé par les évêques, elle demeura en France. Le roi Canut porta plainte pour sa sœur au pape Célestin III; ses réclamations furent à peine écoutées. Comme l'affaire restait ainsi en suspens à Rome, Philippe, se croyant suffisamment autorisé par la décision des prélats de son royaume à contracter de nou-

[illegible] de Malte. Il [illegible] les foudres de [illegible] jetés. [illegible] tier [illegible] à di[illegible] désolation [illegible] sur tout un [illegible] non va[illegible] dans le[illegible] princesse [illegible] pes, où [illegible] le roi, [illegible] conseil [illegible] France, [illegible] Ingelburge de [illegible] de cinq [illegible] obligée de [illegible] Philippe [illegible] en cette [illegible] 1201. Il s'y [illegible] Le roi de Danemark, [illegible] voyé de [illegible] vraisemblablement [illegible] Rome, [illegible] quitte l'[illegible] est le plus [illegible] dit qu'il [illegible] l'emmène hors du [illegible] croupe sur son [illegible] alla avertir les [illegible] et part avec la [illegible] terminèrent les [illegible] tence [illegible] tion de [illegible] vécut longtem[illegible] ils ne furent [illegible]

ques années après leur réunion. Camille LEBRUN.

Rigord, *Histoire de Philippe-Auguste.* — De Thou, *Histoire universelle.* — Daniel, *Histoire de France.* — Roger Hoveden, *Chronique.* — Mézeral, *Histoire.*

INGEGNERI (*Angiolo*), littérateur italien, né à Venise en 1550, mort vers 1613. On ne sait rien des premières années de sa vie. En 1572 il traduisit en vers italiens le *Remedium amoris* d'Ovide, et dédia au comte de Villachiara cet ouvrage qui parut à Avignon quatre ans plus tard. Se trouvant à Turin en 1578, il recueillit le Tasse fugitif, qu'il avait beaucoup connu à Venise, et le conduisit au palais du marquis Philippe d'Este. Il alla ensuite à Parme, et pendant que le Tasse était détenu dans un hôpital de fous, il publia sa *Jérusalem délivrée*, d'après une copie authentique faite sur un manuscrit corrigé de la main du poëte. Il en donna deux éditions dans la même année (1581), l'une à Parme, l'autre à Casalmaggiore. Il séjourna encore plusieurs années à la cour de Parme, et y composa en 1583 une pastorale intitulée la *Danza di Venere*. Cette pièce, commencée à la demande de l'Académie Olympique de Vicence dont il était membre, fut achevée sur les encouragements de la marquise de Soragna, et la fille de la marquise, Camilla Lupi, jeune personne d'une grande beauté, y joua le principal rôle. La *Danza di Venere* parut à Vicence en 1584, in-8°, avec une dédicace à la jeune Camilla qui avait joué le rôle d'Amarilli. Le poëte, dans son épître dédicatoire, se plaint du mauvais état de ses affaires et implore le patronage de la marquise et de sa fille. On ne sait si Ingegneri dut à la protection des belles dames de la cour d'être appelé à Guastalla en 1585 par le duc Ferrante II de Gonzague, non pour composer des pastorales, mais pour fabriquer du savon. Le fait est assez bizarre pour que Tiraboschi, en le publiant le premier, ait cru devoir citer comme preuves des lettres du duc et d'Ingegneri tirées des archives de Guastalla. Le duc, dans une lettre adressée à son secrétaire Marliani, recommande d'achever la construction d'une maison pour y loger Ingegneri avec les instruments du métier, entre autres deux chaudières fabriquées à Mantoue, d'acheter pour lui à Venise du savon pour quatre cents écus; enfin, de lui faire compter cent écus pour son voyage et celui de sa famille. Malgré les bons offices du duc Ferrante, Ingegneri ne s'enrichit pas; il fit même des dettes, fut obligé de se constituer prisonnier en 1587, et ne dut la conservation de son mobilier qu'à l'intervention du duc. Dégoûté de l'industrie, il revint aux lettres, et alla chercher fortune à Rome. Il entra au service du cardinal Cinthio Aldobrandini, généreux protecteur du Tasse, et renoua son ancienne liaison avec ce poëte. Il devint l'éditeur de la *Jérusalem Conquise* comme il l'avait été de la *Jérusalem Délivrée*, et conserva le poëme des *Sept Journées*. « Il était en ce moment plus assidu que jamais auprès du Tasse, dit Ginguené, et recueillait avec autant de prestesse que d'exactitude tous les vers que le poëte allait sans cesse, ou récitant de vive voix, ou écrivant en abrégé sur de petits papiers, précaution heureuse, et sans laquelle une grande partie de ce poëme, imparfait encore, mais, tel qu'il est, l'un des fruits les plus précieux des derniers temps de l'auteur, aurait infailliblement péri. » Du service du cardinal Aldobrandini, Ingegneri passa en 1598 à celui du duc d'Urbin. Celui-ci l'envoya, en 1599, tenir en son nom un enfant du duc de Modène, marque de faveur dont Ingegneri ne tira point parti pour sa fortune. On le retrouve en 1608 à la cour de Turin, toujours pauvre, et forcé de recourir à la générosité du duc de Guastalla. On l'entrevoit une dernière fois en 1613 à Venise, où il fit imprimer des poëmes en idiome vénitien, et on ignore le lieu et la date de sa mort. Un malheur si constant, sans cause connue, et malgré le bon vouloir de plusieurs protecteurs, a fait penser à Ginguené que Ingegneri avait en lui-même la cause de son infortune, qu'il était ou dissipateur incorrigible, ou de cette insouciance qui nuit quelquefois autant que la prodigalité. On a de lui : *Ovidio, de' Remedj contra l'amore, fatto volgare e ridetto in ottava rima*; Avignon, 1576, in-4°; Gênes, 1583, in-16; Bergame, 1604, in-4°; — *La Danza di Venere;* Vicence, 1585, in-8° : la scène de cette pastorale est en Sicile, dans une vallée près du mont Erga; l'intrigue, plus compliquée que celle de l'*Aminta*, en est une imitation; le style, assez peu poétique, a le mérite d'une certaine simplicité, et la pièce en somme ne manque pas d'intérêt; elle est plus décente et moins maniérée que les autres pastorales de cette époque; — *Del Buon Segretario Libri tre;* Rome, 1594, in-4°; Venise, 1595, in-8° : ouvrage d'une morale assez commune, mais d'un bon style; — *Discorso della Poesia rappresentativa;* Ferrare, 1595, in-8° : dans ce petit traité il est surtout question des pièces pastorales, et l'auteur se montre fort dur à l'égard du *Pastor fido; — Tomiri*, tragédie; Naples, 1602, 1607, in-4°; — *Versi alla veneziana, zoè canzone, satire, lettere amorose, matine, canzonette in ajerè modernè, cone altre cose belle, opera del signor Anzolo Inzegner ed altri bellissimi spiriti;* Venise, 1613, in-12. Quadrio cite encore de Ingegneri un traité en vers contre l'alchimie, intitulé : *Palinodia dell' Argonautica;* enfin ce poëte a donné une édition des *Rime* de Curzio de Gonzage; Vicence, 1585. Z.

Quadrio, *Storia e Ragione d'ogni Poesia*, t. VI, p. 78. — Apostolo Zeno, *Note al Fontanini*, t. I, p. 157. — Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. VII, par. 3, p. 310. — Ginguené, *Histoire Littéraire d'Italie*, t. VI, p. 371.

INGEGNO (L'). *Voy.* ASSISI (*Andrea* D').

* **INGELGER**, premier comte héréditaire d'Anjou, mort en 888. Il était fils de Tertulle, sénéchal de Gâtinais, et petit-fils de Torquat, un des forestiers d'Anjou, descendant de ces

[illegible] d'Orléans et la [illegible] de Tours, où l'[illegible] Adelade, d'une des plus [illegible] familles du pays. Sa femme lui apporta en patrimoine Buzançais, Châtillon, Amboise, dont le roi se chargea de faire relever les [illegible], [illegible] grâce à l'influence de sa nouvelle [illegible], celui des deux comtés d'Anjou qui avait pour principale ville Angers, alors [illegible] du duché de France. Il tenait [illegible] le rapporte plus tard Foulques Réchin, « [illegible] son fief directement du roi, non pas d'un roi de la descendance d'un usurpateur, mais bien de la race de Charles le Chauve, qui fut fils de Louis, fils de Charles le Grand, » et se trouvait placé à l'extrême frontière, en face des Normands et des Bretons, que les barons ses [illegible], las de guerres, lui laissèrent volontiers combattre seul à partie. Mais le fait saillant de la vie d'Ingelger, celui qui le signala à l'admiration des chroniqueurs ecclésiastiques, c'est [illegible] qu'il entreprit pour faire restituer à l'église de Tours le corps de saint Martin, mis en dépôt, pendant les guerres normandes, à Auxerre, et injustement détenu par l'évêque. Le roi refusant d'intervenir, Ingelger, sollicité par l'archevêque de Tours, par les évêques d'Orléans et d'Angers et par la voix des peuples, rassembla plusieurs milliers d'hommes, et, accompagné d'un nombreux cortége de clercs et de chanoines, s'en alla quérir le précieux dépôt, qui fut rapporté en triomphe, aux chants des hymnes et des psaumes, à travers les populations accourues de toutes parts pour se prosterner sur le passage du grand saint. Les chanoines de Tours, pour récompenser le zèle d'Ingelger, lui donnèrent un fragment des reliques, et en outre, à perpétuité, une prébende dans leur église dont ses successeurs s'honorèrent toujours de porter le titre, avec le droit d'arborer, en toutes leurs guerres, l'étendard ou chappe de saint Martin contre tous leurs ennemis, le roi de France excepté. Ingelger était beau de visage, généreux de cœur, affable, éloquent. Foulques Réchin déclare ignorer même le lieu de sa sépulture. Au

[illegible]

1788, [illegible]
[illegible]
1862, [illegible]

[illegible]

791. Élevé dans [illegible] de Saint-Avold, [illegible] commandé par [illegible] quand, en [illegible] le double titre d'[illegible] pelain du palais, [illegible] temps abbé de [illegible] lation de charges [illegible] tée était un fait [illegible] paraît toutefois que [illegible] s'élevèrent contre [illegible] considérer comme [illegible] Ingelramne leur [illegible] évêque de Metz, [illegible] lique procurer [illegible] générosité du [illegible] oublier l'irré[illegible] nait. Pour [illegible] jaloux de leur [illegible] Senones [illegible] de leur église [illegible] Siméon, [illegible] sistance, Ingelramne [illegible] de l'abbaye rebelle [illegible] transmission, [illegible] son ancien maître, [illegible] L'épiscopat d'Ingelramne [illegible] nombreuses dans les [illegible] Ses fonctions [illegible] dotte de consacrer [illegible] faires de son évêché [illegible] lemagne l'accompagna [illegible] lieux où l'appelait [illegible] les fatigues de son [illegible] lient de long repos [illegible] prendre Ingelramne [illegible] ou de Commercy [illegible] suite de Charlemagne [illegible] traités de Rome [illegible] Warnahed [illegible] Metz. On doit, en [illegible] collection de [illegible]

Adrien pour justifier quelques actes de son administration. B. Hauréau.

Gallia Christ., t. XII, col. 708.

* **Ingelramne**, surnommé *le Sage*, abbé de Saint-Riquier, né dans le bourg même de Saint-Riquier, mort le 9 décembre 1045. Il fut admis dès son enfance parmi les religieux de l'abbaye, et distingué de bonne heure par son mérite. Aussi toutes les voix l'appelèrent-elles à la première dignité de cette illustre maison, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à Ingelard. Ingelramne refusa d'abord le titre que lui décernaient ses confrères, et courut se cacher dans une forêt voisine. Mais le roi Robert, qui le connaissait et l'aimait, le fit arracher à cette retraite. On raconte que vers la fin de sa vie il retint la crosse en ses mains défaillantes avec autant d'ardeur qu'il avait mis autrefois d'obstination à la repousser. Comme il était atteint de paralysie et ne pouvait plus convenablement remplir tous les devoirs de sa charge, le roi Henri lui avait donné pour successeur un moine nommé Foulques. Celui-ci venant prendre possession, Ingelramne ne consentit pas à céder la place; bien plus : se faisant transporter auprès du roi, il lui reprocha vivement sa conduite, et obtint l'éloignement de l'abbé désigné. Sous le gouvernement d'Ingelramne, l'école de Saint-Riquier fut très-florissante : on en vit alors sortir Guy, qui devint évêque d'Amiens, et Drogon futur pasteur de l'église de Térouane. Il avait un goût très-vif pour les lettres, et donnait tous ses soins à l'instruction de ses moines; mais s'il a lui-même beaucoup écrit, il n'a jamais été qu'un poëte médiocre. On a cependant conservé une partie de ses œuvres. Le plus considérable des différents poëmes qui lui sont attribués est une *Vie de saint Riquier* dont Mabillon a publié seulement le premier et le dernier livre, *Acta SS. Ord. S. Ben.*, t. II, p. 201. B. H.

Centul. Chronicon, dans le tome IV du *Spicilegium* de d'Achery. — *Hist. Littér. de la France*, t. VII, p. 351. — *Gallia Christiana*, t. X, col. 1248.

* **Ingemann** (*Bernhard-Severin*), poëte et romancier danois, né le 28 mai 1789, à Torkildstrup (Ile de Falster), où son père était pasteur. En 1818 et 1819, il voyagea, aux frais de l'État, en Allemagne, en France, en Suisse, en Italie, et se lia intimement avec le poëte Tieck. Nommé, en 1822, lecteur de langue et de littérature danoises à l'Académie de Sorœ, il devint, en 1842, directeur de cet établissement. C'est l'un des écrivains danois les plus féconds. Il divise lui-même sa vie littéraire en trois périodes, dont la première (1811-1814) est caractérisée par un excès de romantisme et de sentimentalité, et la seconde par des tendances presque exclusivement dramatiques. Dans la troisième (à partir de 1821) ses meilleures productions sont des poëmes et des romans historiques, à l'imitation de Walter Scott, et des nouvelles dans le goût germanique. Ses romans, qui font assez bien connaître les mœurs des Danois du moyen âge, sont beaucoup lus du peuple. Voici le titre de ses principales œuvres : *Digte* (Poésies); Copenhague, 1811-1812; 2e édit., 1817, in-12; — *Procne*, recueil de poésies, 1813; — *Ungdomsdigte* (Poésies de jeunesse, 1813-1818), 3 vol. in-8°; 3e édit., 1845; — *De Sorte Riddere* (Les Chevaliers Noirs), épopée romantique en neuf chants, 1814; 2e édit., 1845; — *Masaniello*, tragédie; 1815; — *Blanca*, tragédie, 1515; trad. en vers allemands par D. W. Lewetzow, Copenhague, 1815; — *Rœsten i Œrkenen* (La Voix dans le désert), drame biblique; 1815; — *Hyrden af Tolosa* (Le Pasteur de Tolosa), tragédie, 1816; trad. en allemand par Hell, dans *Bühne aus Auslænder*, Dresde, 1819, et par L. H. Scholtz, Schleswig, 1820; — *Læveridderen* (Le Chevalier du Lion), ibid., 1816; trad. en vers allem. par Fr. M. Lange, Altona, 1825; — *Tassos Befrielse* (La Délivrance du Tasse), poëme dramatique, 1819; traduit trois fois en allem., et notamment par Garthausen, Leipzig, 1826; — *Kampen for Valhal* (Bataille pour la possession du Valhal), tragédie, 1821; — *Magnetismen i Barbeerstuen* (Le Magnétisme dans la boutique du barbier), comédie en cinq actes; 1821; — *De Underjordiske* (Les Êtres souterrains), tradition de l'île de Bornholm; 1817; — *Eventyr og Fortællinger* (Contes et Récits), 1821; — *Reiselyren* (Lyre de Voyage); 1820, deux part.; 2e édit., 1845; — *Psalmer* (Psaumes), 1825; 3e édit., 1845; — *Waldemar den store og hans Mænd* (Waldemar le Grand et ses compagnons), 1824; 3e édit., 1847 : poëme historique en dix chants, qui est le chef-d'œuvre de l'auteur; — *Waldemar Seier* (Waldemar vainqueur), roman en quatre part., 1826; 6e édit., 1855; trad. en allemand et en anglais; — *Noveller*; 1827; — *Erik Menveds Barndom* (Jeunesse de Erik Menved), roman en trois part., 1828; 5e édit., 1857; trad. en allemand, en anglais et en français par M. Duckett, Paris, 1843, 2 vol. in-8°; autre édit., 1845; — *Smaadigte og Reiseminder* (Poésies détachées et Souvenirs de voyages); 1832; — *Kong Erik og de Fredlœse* (Le Roi Erik og de Fredlœse (Le Roi Erik et les Proscrits), roman, deux part., 1833; 4e édit., 1851; — *Prinds Otto af Danmark og hans Samtid* (Le Prince Otton de Danemark et son siècle), roman, 1835; 4e édit., 1851; — *Dronning Margareta* (La Reine Marguerite), poëme en dix chants; 1836; 4e édit., 1856; — *Holger Danske* (Ogier le Danois), 1837; 3e édit., 1847 : poëme national, dont le héros, suivant les traditions populaires, apparaît dans toutes les circonstances difficiles pour sauver le Danemark; — *Renegaten* (Le Renégat), poëme dramatique; 1838; — *Salomons Ring* (L'Anneau de Salomon), poëme dramat.; 1839; — *Kunnuk og Naja*, ou les Groenlandais, nouvelle, 1842; — *Blandede Digte* (Poésies diverses), 1842; 4e édit., 1845; — *Ahasverus* et poésies déta-

[illegible]

INGEN (Willem van), peintre hollandais, né en 1651, ou 1657, mort à Amsterdam. Il fut d'abord élève d'Antoine Grebber, et se rendit ensuite en Italie (1670), où il se perfectionna sous les leçons de Carlo Maratti, qui lui fit exécuter de grands ouvrages dans plusieurs églises de Rome. Il resta quelque temps à Venise et à Naples, où il fut très-occupé. De retour dans sa patrie, il se fixa à Amsterdam. Ses tableaux, [illegible] de très-bonne [illegible], mais le dessin y laisse beaucoup à désirer. Le meilleur élève d'Ingen fut Albert [illegible]. A. de L.

Descamps, La Vie des Peintres hollandais, t. II, p. [illegible]. — Pilkington, Dictionary of Painters. — Jacob Campo Weyerman, De Schilderkonst der Nederlanders, t. III, p. [illegible].

INGENHOUSZ (Jean), naturaliste et chimiste hollandais, né à Bréda, en 1730, mort à Bowood (Angleterre), le 7 septembre 1799. Reçu docteur, il exerça quelque temps la médecine dans sa ville natale. Venu ensuite en Angleterre, il s'y fit remarquer par son talent médical. Il fut surtout apprécié par Pringle, président de la Société royale de Londres, qui le désigna à Marie-Thérèse, lorsque cette princesse, désespérée d'avoir perdu deux de ses enfants, victimes de la petite vérole, demandait un médecin habile pour opérer l'inoculation de la famille impériale. Ingenhousz partit aussitôt pour Vienne, où il vaccina plusieurs princes et princesses. En récompense de ses services en cette occasion, il devint conseiller aulique et médecin de la famille impériale. Il fut estimé de Joseph II, qui aimait à le visiter dans son cabinet, et se plaisait à faire avec lui des expériences de physique. Quelques années plus tard, Ingenhousz retourna en Hollande; puis il visita la France et l'Allemagne. Il mourut dans une maison de campagne appartenant au marquis de Lansdown, chez lequel il était venu s'établir en dernier lieu. On doit à Ingenhousz l'emploi des plateaux de verre dans la construction des machines électriques dont Ramsden s'était attribué l'invention. Il fit aussi d'importantes recherches sur la

[illegible]

firent, au rapport d'Érasme, donner le surnom de *Cicéron de son époque*. En 1493, accompagnant le cardinal Carvajal, nonce du pape auprès de l'empereur Maximilien, Inghirami prononça devant ce dernier un discours d'apparat, dont le style élégant lui fit obtenir la couronne poétique et le titre de comte palatin. De retour à Rome, il devint chanoine du Latran; vers la fin du quinzième siècle, il fut nommé professeur d'éloquence. Sous Jules II il fut appelé aux fonctions de clerc de la chapelle papale, de conservateur de la bibliothèque du Vatican et de garde des archives sécrètes du château Saint-Ange. Sa réputation, attestée par les éloges que lui donnent les littérateurs les plus célèbres de son temps, tels que Bembo et Sadolet, allait toujours en croissant, lorsqu'il mourut par suite d'une chute. Voici le jugement que porte sur lui Érasme : *Ibidem* (*Romæ*) *cognovi et amavi Th. Phædrum, lingua verius quam calamo celebrem; mira erat in dicendo tam copia quam autoritas.* On a de lui : *Oratio in Funere cardinalis Lud. de Podocataro;*— *Oratio in Laudem Ferdinandi, Hispaniæ regis;* — *Oratio in Laudem Petri di Vicezia, episcopi Cesenatensis;* ces trois discours ont été publiés par Galetti dans les *Aneddoti letterarji di Roma* d'Amaduzzi; — *Orationes duæ in Funere Galeotti Franciotti, cardinalis vice-cancellarii; altera item funebris pro Julio II;* Rome, 1777, in-8° : ces discours furent découverts par Galetti dans la bibliothèque de Guarnacci, dans laquelle il s'en trouvait beaucoup d'autres, ainsi que des lettres et des poëmes d'Inghirami. Celui-ci a laissé en manuscrit : *Apologia Ciceronis in obtrectatores;* — *Annalium Breviarium;* — *Ad Plautum Quæstiones;* — *In Horatii Poeticam Commentaria;* — *In Rhetoricam Introductio*, c'est à tort que Vossius et d'autres ont attribué à Inghirami la *Chronique étrusque apocryphe* publiée par Curzio Inghirami. E. G.

Bayle, *Diction.* (au mot *Phèdre*). — *Elogj d'Illustri Toscani*, t. II, p. 227. — Galetti, *Elogio d'Inghirami* (dans le tome III des *Aneddoti* d'Amaduzzi). — Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. VII, parte III. — Ersch et Gruber, *Encyklopædie*.

INGHIRAMI (*Curzio*), érudit italien de la même famille que le précédent, né le 29 décembre 1614, à Volterra, mort le 23 décembre 1655. Pendant toute sa vie, il s'occupa de l'étude de l'antiquité, et s'acquit un certain renom parmi les archéologues de son pays; mais il eut le malheur de croire à l'authenticité d'une Chronique étrusque apocryphe, écrite soit-disant en l'an 700 de Rome par un certain Prosper Fesulanus, mais fabriquée évidemment par quelque faussaire peu de temps avant qu'elle ne vint dans les mains d'Inghirami, qui s'empressa de la publier sous le titre de : *Ethruscarum Antiquitatum Fragmenta, quibus urbis Romæ aliarumque gentium primordia, mores et res gestæ indicantur;* Florence, 1636; Francfort, 1637, in-fol. Henri Ernst attaqua le premier, dans ses *Variæ Observationes ad Antiquitates Ethruscas*, l'authenticité de ces fragments d'histoire; mais ce fut surtout Léon Allatius qui prouva dans ses *In Antiquitatum Etruscarum Fragmenta Animadversiones*, Paris, 1640, in-4°, qu'Inghirami avait été la dupe d'une supposition aussi audacieuse que mal déguisée. Le malheureux éditeur fit paraître pour sa défense un *Discorso sopra l'opposizioni fatte al antichità Toscane*, Florence, 1645, in-4°; mais il avoua bientôt lui-même qu'il s'en était laissé imposer. Quant à sa bonne foi, il y a des raisons suffisantes pour ne pas en douter. L'auteur de cette supercherie n'a jamais pu être découvert; c'est à tort qu'on en a accusé Th. Fedra Inghirami. E. G.

Elogj degli Toscani Illustri, t. III. — Tiraboschi, *Storia della Letter. Italiana*, t. VIII. — Placcius, *Theatrum Anonymorum*. — *Classical Journal* (année 1817). — Ersch et Gruber, *Encyklopædie*.

***INGHIRAMI** (*François*), célèbre archéologue italien, descendant du précédent, né en 1772, à Volterra, mort à Florence, le 17 mai 1846. Destiné à la marine par son père, il se rendit en 1785 à Naples, où il entra à l'École militaire. Il y fréquenta beaucoup la maison de son oncle Domenico Venuti, directeur de la fabrique de porcelaine et du *Museo Borbonico*, ce qui lui donna l'occasion de se familiariser avec les chefs-d'œuvre de l'art antique et à entrer en relation avec des artistes et des antiquaires. Après quelque résistance, son père l'autorisa à quitter la carrière militaire et à se livrer entièrement à son goût pour les arts. Inghirami se rendit à Florence, où il apprit à fond le dessin, et où il étudia l'archéologie sous la direction du célèbre Lanzi. En 1799, il alla rejoindre à Pise son ami Phil. Hackert (*voy.* ce nom), et s'exerça auprès de lui dans la peinture du paysage et dans l'art de graver. De retour à Volterra, où il avait précédemment donné une impulsion nouvelle à l'exploitation de l'albâtre, il y fut nommé conservateur de la bibliothèque publique, dans laquelle se trouvait placée une collection considérable d'antiquités étrusques. La faire connaître au monde savant, tel fut dès lors son but constant. Par un procédé optique particulier, il dessina avec une exactitude complète les objets de cette collection, qu'il suivit en 1811 à Florence, lorsqu'elle y fut transportée. Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque Marcelliane, il alla ensuite établir avec plusieurs élèves qu'il avait formés, une imprimerie et un atelier de gravure dans l'ancienne abbaye de Fiesole, établissement auquel il donna le nom de *Poligrafia Fiesolana*. C'est là qu'il publia son grand ouvrage sur les *Monumenti Etruschi*, par lequel il réhabilita le nom d'Inghirami, que la mésaventure de son aïeul avait décrédité. Le reste de sa vie fut consacré à des travaux d'archéologie et d'histoire, dont plusieurs ont une grande importance. On a d'Inghirami : *Dichiarazione delle Pitture di un servito di tavola;* Naples, 1790; —

[illegible]

— *Veduta della Vallombrosa*; Florence, 1831; — *Osservazioni sull' Antichità di Volterra*; Florence, 1832; — *Galleria Omerica*, o raccolta di monumenti antichi esibita per servire allo studio dell' Iliade e dell' Odissea; Florence, 1827-1830, 3 vol. in-8°, ouvrage de luxe, qui contient près de quatre cents planches; — *Lettere di Etrusca Erudizione*; Florence, 1828 et 1830; — *Pitture dei Vasi fittili per servire di studio alla mitologia ed alla storia degli antichi popoli*; Florence, 1831-1837, 4 vol. in-8°, avec quatre cents planches; — *Memorie storiche per servire di guida all' osservatore in Fiesole*; Poligrafia Fiesolana, 1839; — *Storia della Toscana, compilata ed in sette epoche distribuita*; Florence, 1841-1845, 16 vol. : ouvrage inachevé. — Inghirami a aussi édité les *Notizie della Scultura degli Antichi*, ouvrage de Lanzi, en tête duquel il a publié une biographie de l'auteur; — *Nuova Collezione di Opuscoli e Notizie di scienze, lettere ed arti*; Poligrafia Fiesolana, 1820-1828, 4 vol. in-8°. Enfin il a pris une part active à la publication du *Museo Etrusco-chiusino*; Florence, 1833, 2 vol., avec deux cent seize planches. E. G.

Brandes, *Litterarische Zeitung* (Berlin, année 1846, n° 66). — Gersdorf, *Leipziger Repertorium*, année 1846. — Ersch et Gruber, *Encyclopædie*.

INGIALD ILLRADA, roi du Svithiode ou d'Upsala (Suède), fils d'Anund et dernier prince de la famille d'Ynglinga, vivait dans le septième siècle après J.-C. Il appartient à la période légendaire de la Suède, et ne nous est connu que par la *Saga d'Ynglinga*. Nous résumerons ce récit poétique qui doit être fondé sur des faits réels, mais qui contient sans doute aussi une large part de fiction. Le royaume de Svithiode s'était subdivisé entre plusieurs branches de la famille royale, et Ingiald n'hérita que d'une principauté très-bornée. Pour célébrer son avénement, il fit construire une grande salle qu'il appela la *salle des Sept Rois*, et invita à un banquet les rois du Svithiode, et les jarls. Six rois se rendirent à [illegible]. Pendant le repas, il jura de [illegible] les bornes de l'héritage paternel;

[illegible]

[illegible]

[illegible] Louisa.

[illegible] (*Derwent*), littérateur anglais, [illegible] mort en 1851 [illegible] [illegible] du rétablissement du [illegible] la plupart des contrées de [illegible] se passa presque tout entière [illegible]. Au milieu de ces longues [illegible] fit preuve d'une affection de poète [illegible] réellement au tombeau. [illegible] de voyages, écrites avec une [illegible] tout : *The Tales of Arlon* [illegible]; *through many lands*; — *The* [illegible] *and Sweden*; *Spain in 1830*; [illegible] *Blas*; — *Ireland in 1834*, [illegible]. Cet auteur a signé ses [illegible] du pseudonyme de *Derwent* [illegible].

P. L—t.

[illegible] *Monthly*. — *Catalogue* [illegible]

[illegible] (Sir *Robert-Harry*), homme politique, [illegible] en 1780, mort le 3 mai 1855. [illegible] du conseil du collège royal; [illegible] société d'assurances sur la vie [illegible] parlement, y siégea parmi les [illegible] vota pour la protection de l'[illegible] en 1846. Il siégea à la chambre des [illegible] Dundalk de 1824 à 1826, et [illegible] à 1828. Depuis cette époque [illegible] l'université d'Oxford, qui l'élut à [illegible] Robert Peel lorsque celui-ci crut [illegible] démission pour mettre ses [illegible] en état de se prononcer sur sa [illegible] conduite relativement à l'émancipation [illegible] catholiques.

J. V.

[illegible]

[illegible] (*Matteo*), architecte et peintre de [illegible], né à Ravenne, en 1567, mort [illegible] en 1621. Il fut élève à Venise de [illegible] Titien; mais il s'appliqua surtout [illegible] ouvrages de Paul Véronèse et [illegible] un style plus solide qu'[illegible] principaux tableaux sont, à Venise, [illegible] l'église des Saints-Apôtres, et [illegible] de la Vierge, dans celle de Saint-[illegible]. Il s'occupa aussi d'architecture; [illegible] prématurée ne lui permit de laisser [illegible] de quelque importance.

E. B—n.

[illegible] *Manuel pittoresco*. — Orlandi, [illegible] Ridolfi, *Vite degli illustri Pittori* [illegible] Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, [illegible], *Otto Giorni in Venezia*.

[illegible] hagiographe et historien breton, [illegible] siècle, sous Geoffroi I[er] [illegible]. Il avait composé divers ouvrages [illegible] reste aujourd'hui que des fragments : une *Généalogie des Princes de* [illegible], insérée dans la *Chronique de* [illegible] (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 7-102), [illegible] de L. Raud et dans la *Vie des* [illegible]; — une *Vie de saint Judicaël* [illegible] par D. Lobineau; — une *Vie de*

[illegible] 2400. [illegible] [illegible] Ghisquière, bollandiste, [illegible] *Acta Sanctorum* [illegible] Baye de [illegible] en 1760 [illegible] [illegible] et de [illegible] contemporains.

[illegible] des Saints [illegible]

[illegible] (*Philippe*) [illegible] mort en 1604 [illegible] de Kramer et la [illegible] ses jours dans [illegible] présents.

[illegible]

[illegible] ou [illegible] peintre de l'école de Modène, [illegible] vers 1525, mort en 1608. Il fut [illegible] de Niccolò dell' Abbate [illegible] à Rome, à Ferrare [illegible] en connaît peu de [illegible] dans le petit nombre [illegible] on trouve un [illegible] et des [illegible].

[illegible] Vasari, *Vite*. — [illegible] *Modenesi*. — Lanzi, *Storia della Pittura*.

[illegible] (*Pierre-Charles*) [illegible], né à Paris, en 1746, mort vers 1800. Il apprit la gravure sous J.-J. Flipart. Il a gravé avec [illegible] différents morceaux d'après divers maîtres. On remarque entre autres : *Quatre têtes* [illegible] d'expression, d'après Greuze; — *Le* [illegible] *ménage*, d'après le même; — *La* [illegible] *cation*, d'après le même; — [illegible] *duite qui* [illegible] *trompée consolée par l'amitié* [illegible]; — *Portrait de Jean-Georges Wille* [illegible] *Scène de Tome Jones* [illegible] P.-A. Wille; — *La mère* [illegible] même; — *La Mère* [illegible] même; etc.

[illegible] de l'abbé [illegible]

[illegible] (*François-*[illegible]) [illegible] çais, frère du précédent, né à Paris, en 17[illegible], mort le 15 juin 1817. Il fut [illegible] élève de J.-J. Flipart. On a de lui un grand nombre [illegible] parmi lesquelles on distingue : *Les* [illegible] *pleurant sur la tombe de leur* [illegible] Lebarbier; — *La* [illegible], d'après [illegible] même; d'après Albert; ces deux [illegible] trouvent [illegible] — un *Buste de Jean-Jacques-Rousseau*; [illegible]

[illegible]

... en patrimoine Bazanois ... dont le roi ... chargea de ... grâce à l'influence ...

[illegible]

... avec une ... de guerre, lui inspirèrent ...

[illegible]

... l'église de Tours le corps ... en dépôt, pendant les ... par l'archevêque ... d'Orléans et d'Angers ... plusieurs ... d'un nombreux ...

[illegible]

701, élève des ... de Saint-Avold, ...

[illegible]

... prouve qu'il n'avait été qu'... comité, il prit plusieurs ... sur la nécessité de rendre aux ... d'imposer silence aux aristocrates ... progrès que faisaient les ... dans les départements de ... conventionnelle, il ... des Cinq Cents, d'où il ... forestier à ... Il se fit remarquer ... en février 1815 par les alliés ... dut se retirer à ... La révolution ... de venir mourir ...

H. Laurent. (1) Petit-fils de ...

... pendant la peste qui désola ... en 1575. Malgré son âge avancé, ... fatigue et l'épidémie, ... malades, rassurer les valides et ... enfin ... que le fléau s'arrêta. ... la ville lui décerna le titre d'*Hippocrate* ..., et lui vota une pension annuelle de ... écus d'or. Il consacra cette somme ... et à l'entretien d'une chapelle sous ... de Sainte-Barbe dans le cloître des ... de Palerme, où il y fut enterré. On ... *Isagogicos* ... *Liber quo multa adversus ... medicos disputantur*; Venise, 1568, in-8°; — *Scholia in Iatro...*; Naples, 1549, in-8°; — *De Tumoribus præter naturam*; Naples, 1553, in-fol.; — *Ragionamento fatto sopra l'infermità ... dell' anno 1558*, suivi d'un *Trattato de' Mostri nati in Palermo in diversi ...*; Palerme, 1560, in-4°; — *Constitutiones ...; necnon juridictiones regii Protomedicatus officii, cum Pandectis ejusdem reformatis*; Palerme, 1564, 1575, in-4°; — *De ... per medicamentum, atque obiter de sanguinis missione*, etc.; Venise, ...; — *Galeni Ars medica*; Venise, ...: le traducteur y a joint beaucoup de ...; — *De frigido Potu post medicamentum purgantis*; Venise, 1575, in-4°; ..., in-4°; — *Informatione del Pestifero e contagioso Morbo il quale afflige ... la città di Palermo e molte ... terre del regno di Sicilia nell' anno 1575 e 1576*; Palerme, 1576, in-4°; trad. ... par Joachim Camerarius, sous le titre ... *Methodus curandi pestiferum contagium*; ...berg, 1583, in-8°; — *Methodus ... pro mutilatis torquendis, ... excusandis, pro deformibus ... judicandis; pro elephantiacis ... propulsandis, sive intus urbem ..., vel fortassis publice conservandis*; Venise, 1578-1637, in-fol.; — ... *librum de ossibus doctissima et ... Commentaria*; Messine, 1603, ..., 1604, in-fol. Cet ouvrage, plein ..., est divisé en vingt-quatre livres : les ... gravées d'après les dessins de Vé...

L—Z—E.

Dictionnaire historique de la Médecine. — *Biographie ...*

INGRES (*Jean-Auguste-Dominique*), célèbre peintre français, est né à Montauban en ... Son père, peintre et musicien distingué, ... le dessin dans cette ville. M. Ingres ... entre les deux arts; d'abord il les ... tous deux avec une égale ardeur; mais ... prit le dessus. Cet enfant, qui préférait ... crayon à tous les jouets de son âge, montra ... les plus heureuses dispositions, copiant ... du temps, copiant la nature, et, ... fait l'éloge de son instinct d'artiste, commençant dès lors à ... et préférant Raphael ... ; Boucher, ...

Les premières années de M. Ingres ... dences, mais ... père de M. Ingres, ... brillante organisation de son fils, le ... encore enfant, à Toulouse, et le confia aux soins d'un de ses collègues de l'Académie de Peinture, M. Roques. Ce professeur habile avait ... en Italie, et dans un temps où Rome ne ... en province surtout où le retour de David vers l'antique était encore ignoré, que par Vanloo et Fragonard, il étudiait Raphael avec goût et intelligence. Une belle copie de *la Madona alla seggiola*, que M. Roques avait rapportée de Florence, révéla d'un seul coup à M. Ingres ces grandes vérités de l'art qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Raphael devint son modèle de prédilection et presque son idéal. Sous la direction de M. Roques, les progrès du jeune artiste furent rapides, et dès lors il n'hésita plus sur sa vocation. A onze ans il obtint à l'Académie de Toulouse le grand prix de dessin et les honneurs de l'ovation du Capitole. A seize ans, M. Ingres était maître de son crayon, et dessinait avec une vérité et une précision peu communes. C'est alors qu'il vint à Paris, et, comme le patronage académique de l'école était indispensable pour obtenir les prix qui conduisent à Rome, il entra à l'atelier de David, malgré de secrètes répugnances; c'était, je crois, en 1796. Le peintre des *Sabines*, des *Horaces* et de *Bélisaire*, revenu du ... rable enivrement de la terreur, ... ses pinceaux. Derrière les préceptes rigoureux et conventionnels du maître, derrière cette étude abstraite du dessin anatomique, astreint à certaines règles mathématiques, M. Ingres entrevoyait toujours Raphael et ... si vrai, si souple, si correcte dans sa grandeur. Raphael pour le jeune artiste, soumis momentanément à la discipline de l'école régnante, c'était la nature dans toute sa grâce et sa perfection; c'était presque la liberté.

Cependant, M. Ingres, élève de David, débuta comme tous les artistes du temps par la reproduction conventionnelle du bas-relief et de la statue. *Achille recevant dans sa tente les députés d'Agamemnon*, et *Antiochus renvoyant à Scipion l'Africain son fils fait prisonnier sur mer*, sont ses deux premiers tableaux. L'*Antiochus* obtint le second prix de peinture en 1799, et l'*Achille* le grand prix en 1802. On assure que Flaxman répétait que le tableau de ce débutant était ce qu'il avait vu de mieux en France. Quoiqu'il eût obtenu le grand prix dès 1802, M. Ingres ne se rendit cependant en Italie que vers 1804. L'Académie avait été supprimée depuis 1793; et le voyage à Rome était remplacé par une pension de mille francs. A l'Académie de Rome, M. Ingres rencontra Guérin, Granger et Menjaud, pensionnaires comme lui, mais dont il

[illegible]

... C'est de cette époque que datent : *La Chapelle Sixtine*; *Raphaël et la Fornarina*; *Francesca de Rimini*; *Le cardinal Bibiena fiançant sa nièce à Raphaël*; *Virgile lisant son poëme devant Auguste*, etc. M. Ingres, à cette époque de sa vie, eut à soutenir une lutte pénible avec le besoin, et dut faire un grand effort de volonté pour ne pas s'écarter de cette ligne rigoureuse qui ne pouvait le conduire que bien lentement à la fortune et à ce qu'il ambitionnait plus encore, à la gloire. M. Ingres persista; au reste, sans trop sacrifier au goût du moment, il entreprit de répondre aux critiques, joignant les exemples à la prédication; il voulut leur montrer comment l'étude de la nature et l'étude de l'antique pouvaient se combiner : il composa *La grande Odalisque*. A son apparition au salon de 1819, ce tableau causa dans l'école alors en vogue une sorte de soulèvement. On cria au mauvais goût, à la barbarie. Landon, dans son *Salon de Peinture* de 1819, et M. de Kératry dans son *Annuaire* du même salon, le condamnèrent sans rémission. Cependant, le coloris de *L'Odalisque* doit à l'empâtement des ombres une solidité qu'on rencontre rarement dans les peintures de la même époque (1819), dont les ombres, indiquées par quelques glacis de bitume, manquent de fermeté, et dont les clairs même sont à peine empâtés. Aussi, après moins de trente années, la plupart de ces tableaux se sont-ils désaccordés, tandis qu'au contraire le coloris de *L'Odalisque* a gagné et gagnera encore, le temps ne pouvant qu'harmoniser des tableaux dont toutes les parties sont exécutées avec le même soin consciencieux, la même horreur de l'à-peu-près.

[illegible]

la manière ... figure du ... si sublime ... à M. Ingres ... la ... ni ... ex ... une série ...

et plus sublime. Le ... *Symphorien* fut ... dernier ouvrage ...

... t et la ... à ... partie du public ... prédilection, ... de ces ... -propre. ... pinceau ; mais il ... il refusa à ... l' ... ex ... du Louvre. ... Rome comme direc- ... de ... Sa direction ... l'ardeur qu'il mit ... liner. Cette ... e ... rta même ombr... son devoir de ... endoctrina, caté... cinq années ... de 1835 à 1840 furent aussi ... de son école ... autrefois à ... à ... à parler de M. Ingres ... portraits. C'est moins ... qui l'engagea à cultiver ... rtante de l'art. A l' ... commandes n'arr... se plaçaient difficil... , disait-on à l'artiste ... son ...

[illegible] reçut les [illegible] et, comme l'empereur [illegible] avait [illegible] de tenir sa parole et de renvoyer [illegible] les Tartares sans leur [illegible] Yésien, irrité à cette nouvelle, [illegible] vengeance, et, dès la septième [illegible] année (1450), il fit invasion [illegible] chinois, et parut se diriger sur [illegible] engagea l'empereur Ing-[illegible] à la tête de l'armée destinée [illegible] marche envahissante des Tartares. [illegible] composée d'environ cinq cent mille [illegible] bientôt décimée par la faim et les [illegible] contre lesquelles cet eunuque ignorant [illegible] prendre aucune précaution. Ce misé-[illegible] jaloux de diriger par lui-même cette [illegible] expédition, et sourd aux représentations [illegible] chinois les plus expérimentés, fit [illegible] troupes impériales dans une si fâcheuse [illegible] qu'elles furent investies par les Tartares, [illegible] tout espoir de se défendre. Attaqués [illegible] par les forces de Yésien, les Chi-[illegible] cent mille hommes, deux géné-[illegible] ministres et une foule d'autres man-[illegible] tous les grades. Ing-tsoung lui-même [illegible] prisonnier et conduit dans l'intérieur de [illegible]. L'impératrice mère et l'impératrice [illegible] envoyèrent tous leurs bijoux pour payer [illegible] ces présents furent acceptés; mais [illegible] Tartares, les jugeant d'une valeur [illegible] pour la rançon d'un aussi illustre [illegible] déclara qu'il ne serait point rendu. [illegible] Tchu-kien-tchin, fils de l'empereur [illegible] déclaré prince héréditaire; mais, [illegible] n'avait alors que deux ans, Tching-[illegible] puîné de Ing-tsoung fut chargé de [illegible] intérim. Le neuvième mois de l'an-[illegible] il fut proclamé empereur, sous le nom [illegible] bien qu'alors Yésien offrit de rendre [illegible] moyennant une nouvelle rançon. [illegible] le trône jusqu'en 1457, époque [illegible] fut frappé d'une maladie mortelle [illegible] emporter deux ans plus tard (1459). [illegible] reprit les rênes du gouverne-[illegible] et donna aux années de son règne [illegible] *-chun*. Il récompensa tout d'a-[illegible] qui avaient travaillé à son rétablisse-[illegible] charger de chaînes et emprisonner [illegible] avaient été hostiles. Plusieurs d'entre [illegible] perdirent la vie. Ing-tsoung mourut [illegible] trente-huit ans et trois mois, laissant [illegible] fils Tchu-kien-chin, qui régna sous [illegible] Hien-tsoung (1). L. Léon de Rosny.

[illegible] : *Ming-sse* : *Annales des Historiens* [illegible] *Ming* (dans la grande *Collection* [illegible] *de la Chine*). — *Histoire du premier* [illegible]

[illegible] avait déjà pris en main les affaires, à [illegible] de son père. Cf. Ming-sse (*Collect. des* [illegible]), *Kiouen XII*, f° 7, v°.

[illegible] de l'histoire [illegible] la Chine, [illegible]

* INGUIOMÈRE, [illegible] main, frère de Ségimer [illegible] vait au commencement de [illegible] avait été longtemps attaché aux [illegible] après la révolte victorieuse de son neveu [illegible] parti contre eux, et fut un des [illegible] des Chérusques révoltés. Lorsque [illegible] en l'an 16 après J.-C., [illegible] plaine d'Idistavisus, entre le Weser [illegible] et les montagnes voisines, [illegible] tendre la sortie des Romains hors [illegible] et les attaquer dans leur marche [illegible] marais et des bois, Inguiomère, [illegible] d'avis d'assaillir les Romains dans [illegible] conseil téméraire coûta cher aux [illegible] furent complétement défaits. [illegible] avec peine au carnage. [illegible] de la puissance d'Arminius, il [illegible] fédération chérusque, et passa avec [illegible] du côté de Maroboduus, roi des [illegible] dus et son nouvel allié furent [illegible] minius.

Tacite, *Annales*, I, 60; II, 17, 21, [illegible]

* INGULF ou INGULPHUS, [illegible] glais, né vers 1030, mort en [illegible] faveur de Guillaume le Conquérant [illegible] pour scribe ou secrétaire. Il [illegible] admis, devint moine, puis [illegible] sous l'abbé Gerbert, et fut rappelé dans [illegible] natal par le roi Guillaume, qui le nomma [illegible] de Croyland ou Crowland, dans le comté de Lin-coln, à la place d'Ulfketel, privé de sa dignité [illegible] les Normands en 1075. Ingulf mourut après [illegible] gouverné cet ancien et célèbre monastère [illegible] près de trente-cinq ans, à une époque [illegible]. Ces faits sont empruntés à Orderic [illegible] connaissait bien l'histoire de l'abbaye de Croy-land, et qui paraît y avoir résidé [illegible] la mort d'Ingulf. On peut donc les [illegible] comme certains; mais il n'en est pas [illegible] d'un récit bien plus détaillé, qui se [illegible] l'*Histoire du Monastère de Croyland*, [illegible] sous le nom d'Ingulf. L'auteur [illegible] parents étaient des bourgeois de [illegible] l'envoyèrent à l'école de Westminster [illegible] l'université d'Oxford. « Quand [illegible] profité dans Aristote que [illegible] mon âge, j'étudiai [illegible] et le second livre de la Rhétorique de Tullius. » A mesure qu'il grandit, Ingulf devint [illegible] de l'humble condition de ses parents, et [illegible] donna, pour fréquenter la cour, [illegible] luxe et de la pompe. [illegible] trouvait à la cour lorsque le duc [illegible] Normandie vint visiter le roi d'Angleterre [illegible]

Le duc emmena Ingulf en qualité de scribe, et lui accorda bientôt une confiance qui excita la jalousie des autres courtisans. En 1064, Ingulf se joignit à une troupe de sept mille pèlerins qui se rendaient en Terre Sainte. En passant à Constantinople il salua *l'empereur Alexis* (Alexis ne monta sur le trône qu'en 1081); et, après avoir été attaqué et pillé en Lycie, il arriva à Jérusalem, où il fut recueilli par le patriarche Sophronius. De retour en Normandie, il devint moine de Fontenelle. Ce récit fait partie, comme nous l'avons dit, d'une *Histoire du Monastère de Croyland*. Henry Wharton, Hicks et d'autres critiques avaient déjà émis des doutes sur l'authenticité de ce document, lorsque sir Francis Palgrave démontra que la prétendue *Histoire de Croyland* était une sorte de fiction historique, *an historical novel*, composée par quelque moine au treizième ou au quatorzième siècle. On y trouve beaucoup de faits intéressants et probablement vrais, mais elle contient aussi un grand nombre de chartes évidemment fabriquées, d'erreurs et d'anachronismes. La vie d'Ingulf est une amplification malheureuse du récit d'Orderic Vital, et les détails de son éducation se rapportent au treizième et au quatorzième siècle beaucoup plus qu'au onzième. Nous avons déjà signalé l'anachronisme relatif à l'empereur Alexis : Ingulf ne l'eût point commis; mais un compilateur, voyant les noms de l'empereur Alexis dans tous les récits de la première croisade, a imaginé de faire intervenir ce prince dans le pèlerinage d'Ingulf. Enfin ni Orderic Vital, qui avait visité Croyland, et qui recherchait avec soin les documents historiques, ni Guillaume de Croyland, qui, dans sa *Vie du comte Waltheof*, mentionne plusieurs fois Ingulf, ne parlent de cette histoire de Croyland. Il paraît donc prouvé qu'elle fut rédigée longtemps après le onzième siècle (au treizième ou au quatorzième), bien qu'elle contienne peut-être des passages écrits par Ingulf lui-même. Il y est question d'une *Vie de saint Guthlac* par Ingulf, laquelle n'est mentionnée nulle part ailleurs, et dont on ne connaît aucun manuscrit. L'*Historia Monasterii Croylandensis* fut publiée pour la première fois, mais incomplétement, dans les *Rerum Anglicarum Scriptores post Bedam præcipui* de sir Henri Savile, Londres, 1596, in-fol., Francfort, 1601, in-fol., p. 850-916; elle fut publiée entièrement et avec la continuation de Pierre de Blois dans le *Rerum Anglicarum Scriptorum veterum Tomus primus*, de Gale, Oxford, 1684, in-fol., p. 1-107. Une traduction anglaise de l'*Histoire* attribuée à Ingulf et de la continuation de Pierre de Blois par T.-H. Riley forme un volume de l'*Antiquarian Library* de Bohn.

Z.

Orderic Vital, *Historia Eccles.*, l. IV, p. 287-289, de l'édit. Le Prevost. — Guillaume de Croyland, *Vita et Passio Waldevi comitis*; dans les *Chroniques Anglo-Normandes*, vol. II, p. 101, 118, 122. — H. Wharton, *Origines Britannicæ*. — Francis Palgrave, dans le *Quarterly Review*, juin 1826, n° 67, u° 288. — Lappenberg, *Geschichte von England*, t. Ier, p. LXIII, LXIV. — *English Cyclopædia* (*Biography*).

INGUIMBERT (Le P. *Joseph* d'), connu aussi sous le nom de dom *Malachie*, prélat français, né à Carpentras, le 26 août 1683, mort dans cette ville, le 6 septembre 1757. Après avoir terminé ses humanités au collége des jésuites de Carpentras, il prit en 1698 l'habit de dominicain, passa à Rome, et devint professeur de théologie à Pise. Son noviciat terminé, il fut envoyé par ses supérieurs à Aix en Provence. Bientôt, entraîné par son goût vers la vie solitaire, il embrassa la réforme de La Trappe, introduite dans l'abbaye de Notre-Dame *di buon Sollazzo*, située à quelques lieues de Florence. Il prit en entrant dans cette maison le nom de *dom Malachie*, qu'il a continué à porter depuis. Malgré la règle, il fut autorisé à s'occuper de travaux de cabinet, et il y composa quelques ouvrages ascétiques qui l'obligèrent d'aller quelquefois à Florence, surtout pour y consulter les dépôts littéraires et les savants. L'évêque de Pistoie l'établit pendant quelque temps supérieur de son séminaire. Plus tard, le cardinal-camerlingue Annibal Albani, neveu de Clément XI, ayant demandé au grand-duc des religieux de l'abbaye *di buon Sollazzo*, pour introduire la réforme dans celle de Cazamari, Inguimbert fut choisi pour être le chef de cette pieuse colonie. Le pape l'appela deux fois auprès de sa personne pour prendre des conseils sur les affaires qui agitaient alors l'Église de France. Après la mort de Clément XI (1721), il fut chargé par Albani d'écrire la vie de ce pontife, et, pour cet objet, reçut la permission de se fixer à Rome, en conservant le titre et la pension de théologien que lui faisait le grand-duc. Mais, au bout de six ans, la mésintelligence qui se mit entre le cardinal et lui l'empêcha de terminer la tâche qu'il avait entreprise. Albani l'accusait d'avoir communiqué à la cour de France et au P. Quesnel des pièces relatives à la bulle *Unigenitus*; il lui fit donner l'ordre de retourner sur-le-champ à son monastère. Toutefois, Inguimbert trouva de puissants protecteurs auprès de Benoît XIII; la princesse de Piombino le fit placer chez le cardinal Corsini, qui l'admit dans son palais et le nomma son bibliothécaire (1727). Il dressa le catalogue de sa riche collection de livres, qu'il contribua à rendre publique à Rome. Ce prélat, élevé à la papauté en 1730, sous le nom de Clément XII, lui accorda les plus amples priviléges; il le fit consulteur du saint-office et prélat domestique, lui donna plusieurs bénéfices et l'archevêché titulaire de Théodosie. Enfin, dom Malachie devint, vers la fin de ses jours, évêque de Carpentras, sa ville natale. C'est lui qui fit construire l'hôpital de Carpentras. Ayant acheté, au prix de 40,000 livres, la précieuse bibliothèque du président de Mazaugues, il en dota sa ville natale, en l'augmentant de 4,000 volumes qu'il avait rapportés de Rome, et il consacra les revenus d'un capi-

tal de 60,000 fr. à l'entretien de cette bibliothèque (1). Ses principaux ouvrages sont : *Nicolai Baccettii, Florentini, ex ordine Cisterciensi, abbatis Septimianæ Historiæ Libri VIII*, avec préface, notes et observations ; Rome, 1724, in-8° ; — *Vita di D. Armando-Giovanni Le Bouthilier di Rance, abbate regolare e reformatore del monastero della Trappa*, etc. ; Rome, 1725, 2 vol. in-4° : la bibliothèque de Carpentras possède un manuscrit non autographe de cet ouvrage ; — *La Teologia del Chiostro, overo la santità e la obligationi della vita monastica*, etc. ; Rome, 1731, 3 vol. in-folio ; — *Trattato teologico dell' Autorita ed Infaillibita del Papi*, etc. ; Rome, 1731, in-fol., avec le portrait du pape Clément XII. La bibliothèque Corsini, à Rome, possède plusieurs manuscrits d'Inguimbert, entre autres la *Vie de Clément XI*.

GUYOT DE FÈRE.

Olivier Vitalis, *Notice histor. sur la Vie de Malachie d'Inguimbert* ; Carpentras, 1812, in-4°, avec le portrait de ce prélat. — *Annuaire de Vaucluse*, 1838. — Millin, *Voyage dans le Midi de la France*. — Barjavel, *Dictionnaire histor. de Vaucluse*.

INIGO (*Jean* COLLET, plus connu sous le nom D'), graveur anglais, d'origine espagnole, né vers 1720, mort à Londres en 1780. On n'a pas de détails sur sa vie, mais on connaît de lui deux gravures très-remarquables dans le genre d'Hogarth et de Callot, savoir : *Antiquarian Smelling to the chamberpot of queen Boadicea* ; — *A Monkey pointing to a very dark Gicture of Moses stricking the rock*. On s'étonne qu'un artiste capable de deux ouvrages aussi distingués n'en ait pas fait un plus grand nombre.

Z.

Strutt, *Biographical Dictionary of Engravers*.

INNES ou **INNÈS** (*Louis*), historien écossais, vivait dans le dix-septième siècle. Issu d'une noble famille d'Écosse, il fut élevé en France, entra dans les ordres, et devint principal du collége des Écossais. Jacques II, roi d'Angleterre, se réfugia en France après la révolution de 1688 ; il choisit Innes pour secrétaire, et le nomma aumônier de sa femme, la reine Marie. Barbier attribue à Innes les *Mémoires* de Jacques II qui furent publiés par le docteur Clarke, Londres, 1816, 2 vol. in-4° ; il donna sur ce curieux ouvrage les renseignements suivants : « Le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, l'a revu et corrigé. Toutes les phrases que l'on y trouve en lettres italiques sont de son écriture. Cet ouvrage, formant quatre volumes, a été soigneusement conservé par tous les princes de la famille des Stuarts, jusqu'à ce que la mort du dernier d'entre eux le fit tomber dans les mains de sa femme, la comtesse d'Albany. Celle-ci en mourant le légua à l'abbé Waters, procureur général des bénédictins anglais à Rome, lequel le céda au prince régent d'Angleterre (depuis Georges IV), pour une pension. Le manuscrit fut remis au docteur Clarke, qui le fit imprimer après un travail de plusieurs années. » — Ces *Mémoires* sont précieux parce qu'ils sont extraits des papiers de Jacques II, collection fort intéressante que ce prince avait déposée au collége des Écossais, et qui fut détruite pendant la révolution française ; ils ont été traduits en français par Cohen ; Paris, 4 vol. in-8°.

Z.

Barbier, *Examen critique des Dictionnaires historiques*.

INNES ou **INNÈS** (*Thomas*), historien écossais, frère du précédent, né en 1662, mort le 9 février 1744. Il fit ses études au collége de Navarre, embrassa l'état ecclésiastique, et remplaça son frère dans les fonctions de principal du collége des Écossais. Malgré quelques persécutions que lui attirèrent ses opinions jansénistes, il resta jusqu'à sa mort à la tête de cet établissement. On a de lui : *A critical Essay on the ancient Inhabitants of the northern parts of Britain* ; Londres, 1729, 2 vol. in-8°, ouvrage dans lequel il réfute les assertions de la *Chronique* de Fordun relatives à l'histoire ancienne de l'Écosse.

Z.

Barbier, *Examen critique des Dictionnaires historiques*. — *Journal des Savants*, année 1764. — Rose, *Gen Biographical Dictionary*.

INNOCENT Ier (Saint), quarante-deuxième pape, successeur d'Anastase Ier, né à Albano, près de Rome, élu le 27 avril 402, mort le 12 mars 417 (le 28 juillet, suivant Baronius). Saint Jean-Chrysostome venait d'être chassé de Constantinople : son zèle contre l'arianisme, ses attaques contre l'impératrice Eudoxie l'avaient fait exiler en Bithynie. Innocent Ier prit hautement sa défense ; il voulut d'abord renvoyer l'examen de cette affaire à un concile où seraient réunis les évêques d'Orient et d'Occident ; il chercha ensuite à négocier avec l'empereur, mais ses députés furent maltraités et durent regagner l'Italie sans avoir rien obtenu. Saint Jean-Chrysostome mourut sur ces entrefaites ; sa mort ne termina pas cette lutte entre les églises d'Orient et d'Occident ; Innocent résolut de n'avoir avec Constantinople aucun rapport tant que la mémoire du saint n'aurait pas été réhabilitée. Mais l'Occident lui-même était loin d'être tranquille : en Afrique l'Église était divisée par la secte des donatistes ; le concile de Carthage (23 août 405) les condamne ; à Rome le savant Vigilance se déclare énergiquement contre les abus introduits dans la religion ; il blâme le célibat ecclésiastique, le culte des reliques et la vie monastique. Mais une terrible nouvelle vient étouffer cette voix : Alaric, à la tête des Goths, s'avançait sur Rome. Les chrétiens effrayés courent dans les temples implorer la protection du ciel, et Innocent accorde aux païens l'autorisation d'offrir des sacrifices à leurs dieux. Prières et sacrifices furent inutiles ; il fallut négocier avec Alaric, et

(1) Une délibération du conseil municipal, en 1833, a donné le nom d'*Inguimbert* à une nouvelle place de la ville. Son portrait est placé dans une des salles de l'hôpital qu'il a fondé, et une copie orne la salle du conseil de l'hôtel de ville.

le pape, pour payer la rançon de Rome, ordonna de dépouiller les temples de ces idoles qui s'étaient montrées sourdes aux prières, et de fondre toutes les statues d'or et d'argent. Le roi des Goths consent donc à lever le siége; il gagne Rimini pour être plus à même de régler avec l'empereur les conditions de la paix; mais ils ne parviennent point à s'entendre. Innocent se rend lui-même à Ravenne, auprès d'Honorius. Alaric revient sur Rome, s'en empare (24 août 410), et la livre au pillage; l'année suivante cette ville est pillée une seconde fois par Astolffe, beau-frère d'Alaric. Quand l'ennemi a disparu, Innocent revient; il trouve les chrétiens désolés et réduits à la plus affreuse misère; il s'efforce de calmer leurs maux. Son zèle le fit chérir des Romains, et rapprocha du christianisme beaucoup d'idolâtres. Les dernières années de son pontificat s'écoulèrent sans trouble, et ne furent marquées que par la condamnation du pélagianisme, qui niait la doctrine du péché originel, la corruption de la nature humaine et la nécessité de la grâce. Condamné à Rome par Innocent, Pélage passe en Palestine, où il justifie sa doctrine devant le concile de Diospolis (415), qui l'absout; il est de nouveau anathématisé par le concile de Carthage (416) et par celui de Milène (417) auquel Innocent, consulté par saint Augustin, envoie trois lettres dirigées contre le pélagianisme. Innocent se montra toujours fort jaloux de la grandeur de l'Église et fort attaché à ses droits; il écrivait facilement, mais son style est loin d'être un modèle d'élégance. Les *Conciles* de Labbe, t. II, p. 1245 à 1308, contiennent trente lettres de ce pape. Gennadio, *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, chap. III, lui attribue : *Decretum occidentalium et orientalium ecclesiis adversus pelagianos datum*, qui fut publié par Zosime Ier, successeur d'Innocent.

Alfred FRANKLIN.

Zosime, *Histoire Romaine*, livre V, trad. du président Cousin, in-4°, p. 915. — Bruys, *Histoire des Papes*, 1735, 5 v. in-4°; t. Ier, p. 160. — Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, 1671, 18 v. in-fol; t. II, p. 1241 à 1553. — Baronius, *Annales Ecclesiasticæ*, 1738, 9 v. in-fol.; t. VI, p. 401 à 632: VII, 1 à 96. — Fleury, *Histoire Ecclésiastique*, 1757, 37 v. in-4°; liv. V, ch. 21. — Vossius, *Histor. Pelag.*, passim. — Sozomène, *Histoire Ecclésiast.*, trad. Cousin, l. VIII, ch. 26. — H. de Noris (Norisius), *Histoire du Pélagianisme*. — Alletz, *Hist. des Papes*, 1776, 2 v. in-12; t. Ier, p. 95. — Anastase le Bibliothécaire, *Vitæ Roman. Pontificum*; Rome, 1718, 4 v. in-fol.; t. Ier, p. 275. - Ciaconius, *Vitæ et Res gestæ Pontificum Romanorum*, Rome, 1718, 4 v. in-fol.; t. Ier, p. 63.

INNOCENT II (*Grégoire*), cent soixante-dixième pape, successeur d'Honorius II, né à Rome, élu le 14 février 1130, mort le 13 septembre 1143. Pour prévenir les désordres qui accompagnaient les élections, tous les cardinaux s'étaient engagés à s'assembler dans l'église Saint-Marc, pour nommer un nouveau pape, dès que la mort d'Honorius serait connue. Honorius meurt; les cardinaux qui l'approchaient de plus près cachent cette nouvelle, se réunissent à Saint-Jean-de-Latran, et élisent Grégoire qui prend le nom d'Innocent II. Le soir même, les autres cardinaux se rendent, suivant leur convention, à Saint-Marc, et nomment Pierre de Léon, qui fut appelé Anaclet. Grégoire avait été moine à Saint-Jean-de-Latran, puis abbé du monastère de Saint-Nicolas; Urbain II l'avait fait cardinal et Calixte II l'avait envoyé comme légat en France (1124) avec Pierre de Léon. Celui-ci était le petit-fils d'un juif converti par Léon IX, qui lui avait donné son nom; il avait étudié à Paris; Pascal II l'avait rappelé à Rome et nommé cardinal. Grégoire jouissait de l'estime générale; il était affable, doux, éloquent, et dix-sept cardinaux avaient concouru à son élection. Pierre avait, au contraire, mené, pendant son séjour en France, une vie scandaleuse; suivant Arnoul de Lisieux (t. II, p. 336), il eut des enfants de sa propre sœur. Mais il possédait d'immenses richesses, et gagna le peuple romain par ses libéralités. Innocent et les cardinaux de son parti durent se réfugier dans les maisons fortifiées des Frangipani, et bientôt après quitter Rome. Les négociations commencèrent et n'aboutirent à rien. Anaclet écrit de tous côtés pour soutenir ses droits; sa lettre à Lothaire, roi des Romains, est contresignée par vingt-sept cardinaux; celle qu'il adresse au roi de France (Louis VI) est portée par le légat Otton, qui a ordre de respecter tous les principes de l'Église gallicane. L'Orient reste indécis entre les deux papes; mais l'Italie entière reconnaît Anaclet. Innocent, de son côté, avait traversé Pise et la Toscane, la Provence et l'Auvergne, et s'était réfugié chez les moines de Cluny. Pendant ce voyage, Louis le Gros avait réuni un concile à Étampes, et saint Bernard, choisi comme arbitre, s'était déclaré en faveur d'Innocent. Le roi vint donc jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire audevant du pape, se prosterna à ses pieds, et lui offrit ses services pour lui et pour l'Église. Pendant que saint Bernard en Angleterre et Gauthier de Ravenne en Allemagne font reconnaître Innocent, celui-ci parcourt la France, visitant les monastères. Le 19 avril 1131, il était à Saint-Denis, où il célébra la fête de Pâques avec la plus grande magnificence. L'abbé Suger vint audevant de lui; le pape, monté sur un cheval blanc richement caparaçonné, était coiffé d'une tiare brodée et ornée d'un cercle d'or; les barons et les vassaux de l'abbaye marchaient autour du pontife; les nobles précédaient le cortége, et écartaient le peuple en lui jetant de l'argent. Innocent passa en France toute l'année 1131; les monastères qu'il visitait subvenaient à ses besoins, de gré ou de force d'ailleurs. Bruys (t. II, p. 636) l'accuse d'avoir ravagé les plus riches églises de France; car le pape ne pouvait rien tirer alors des revenus du saint-siége. Le 18 octobre, il convoque à Reims un concile, où il fait approuver son élection, et excommunie Anaclet; il célèbre à Cluny la fête de la Purification, et y reçoit les lettres d'obédience de

Guillaume, patriarche de Jérusalem. Il reprend enfin, accompagné de saint Bernard, la route d'Italie, traverse la Lombardie, tient un concile à Plaisance, et réconcilie les Pisans et les Génois (bulle du 19 mars 1133, dans Ughelli, t. IV, p. 1187). Le roi Lothaire vient le rejoindre à la tête d'une armée; ils marchent sur Rome et y entrent le 1er mai 1133. Lothaire reçoit des mains d'Innocent la couronne impériale à Saint-Jean-de-Latran (4 juin 1133). Anaclet était maître de l'église Saint-Pierre, du château Saint-Ange et de quelques forteresses d'où il maltraitait la petite armée de son rival. Lothaire dut retourner en Allemagne. Innocent, ne se croyant plus en sûreté dans Rome, se retira à Pise; là il assembla un concile, où Pierre de Léon fut encore excommunié. Lothaire repassa les Alpes avec une nombreuse armée, et saint Bernard entreprit un nouveau voyage en Italie. Lothaire prit plusieurs villes sur Roger, protecteur de l'antipape, pendant que saint Bernard cherchait à gagner des défenseurs à la cause d'Innocent. Anaclet meurt sur ces entrefaites (7 janvier 1138); les cardinaux de son parti élisent, au mois de mars suivant, Grégoire, prêtre-cardinal, qu'ils nomment Victor; leur intention était d'ailleurs moins de perpétuer le schisme que de gagner du temps pour se réconcilier plus avantageusement avec Innocent. Aussi, deux mois après son élection, Victor alla se jeter aux pieds du pape, et le schisme fut terminé le 29 mai 1138. Innocent reprit toute l'autorité dans Rome; il rétablit le culte, fit faire des processions solennelles, repeupla les colonies désertes et rappela les exilés. Enfin le 8 avril 1139 s'ouvrit le concile général de Latran (deuxième de Latran, dixième œcuménique); plus de mille évêques s'y trouvaient. Les ordinations faites par Pierre de Léon et les autres schismatiques furent déclarées nulles; puis Innocent appela chacun des évêques ordonnés pendant le schisme, et, après leur avoir reproché leur conduite avec indignation, il leur arracha la crosse, l'anneau et le pallium. Saint Bernard blâma cet excès de rigueur, surtout envers Pierre de Pise, à qui le pape avait déjà pardonné. Roger, roi de Sicile, apprend que le concile l'a excommunié; il arrive à Salerne le 7 mai, et soumet toute la Pouille. Innocent veut résister : il est fait prisonnier, et doit, en échange de la liberté, accorder la Sicile à Roger, confirmant ainsi le titre donné par Anaclet. Saint Bernard avait regagné la France; jaloux des succès d'Abeilard, il saisit avec empressement l'occasion qui se présenta de l'accuser d'hérésie. Au concile de Sens (2 juin 1140), en présence du roi de France et d'un grand nombre de prélats, il dénonce comme hérétiques treize propositions extraites des ouvrages d'Abeilard. Celui-ci en appelle au saint-siége, qui, circonvenu par saint Bernard, condamne l'accusé sans l'entendre. L'année suivante (1141), Albéric, archevêque de Bourges, meurt; Innocent le remplace par Pierre de La Châtre. Louis le Jeune, irrité de cette nomination, jure que, lui vivant, Pierre ne sera jamais archevêque de Bourges. Pierre va à Rome et se fait sacrer par le pape, qui met toute la France en interdit. Thibaud, comte de Champagne, prend parti pour le nouvel évêque; le roi porte la guerre en Champagne et brûle Vitry-le-Français. Saint Bernard se chargea de négocier la réconciliation entre le roi et le pape; le saint avait perdu déjà beaucoup de son influence auprès d'Innocent, qui ne pouvait lui pardonner de se mêler à toutes les affaires de l'Église et de parler trop souvent en maître. L'Italie n'était pas tranquille : Innocent avait depuis longtemps excommunié les Tiburtins et tenait leur ville assiégée; il les contraignit enfin (1143) à se rendre, et leur pardonna. Mais les Romains, souvent battus par eux, exigèrent que le pape fît abattre leurs murailles. Innocent refuse; les Romains s'assemblent au Capitole, rétablissent le sénat et commencent la guerre. Le pape ne put supporter cette dernière épreuve, il tomba malade et mourut après un pontificat de treize ans et sept mois. On trouve quarante-trois lettres d'Innocent dans les *Conciles* de Labbe, t. X, p. 946 à 971; Ughelli en a reproduit une, dans son *Italia Sacra*, t. IV, p. 456. Innocent II eut Célestin II pour successeur. Alfred FRANKLIN.

Labbe, t. X, p. 944 à 1034. — Bruys, t. II, p. 627. — Baronius, t. XVIII, p. 427 à 624. — Fleury, liv. XIV, ch. 68. — Alletz, t. Ier, p. 452. — Ughelli, *Italia Sacra*; Venise, 1717-22, 10 v. in-fol.; t. IV, p. 456. — Velly, Villaret et Garnier, *Histoire de France*, 1770, 15 v. in-4°; t. II, p. 28. — Platina, *Istoria delle Vite de i Summi Pontefici*, Venise, 1613, in-4°, p. 146. — De Potter, *Esprit de l'Église*; Paris, 1821, 8 v. in-8°; t. VI, p. 114. — Artaud de Montor, *Histoire des Souv. Pontifes romains*; 1847-49, 8 v. in-8°; t. II, p. 264. — A. du Chesne, *Hist. des Papes*, 1653, 2 v. in-fol.; t. II, p. 94. — D. Delannes, *Hist. du Pontificat d'Innocent II*; 1751, in-12. — Suger, *Vie de Louis le Gros*. — De Villefore, *Vie de saint Bernard*. — Ciaconius, t. Ier, p. 971. — Arnulphus Lexoviensis (Arnoul de Lisieux), *Tractatus de Schismate orto post Honorii II papæ decessum*; dans le *Spicilége* d'Achéry, 1657, in-4°; t. II, p. 336. — *Vita Innocentii papæ II ex ms Bern. Guidonis*; *Vita ejusdem ex cardinali Aragonio*, dans Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, Milan, 1733, 27 v. in-fol.; t. III, p. 433 et s. — J. Hartmann, *Vita Innocentii II, pontificis romani*; 1744, in-4°.

INNOCENT III, cent soixante-onzième pape, né à Rome, vers l'an 1160, mort à Pérouse, le 16 juillet 1216. Son père, qui se nommait le comte Trasmondo, appartenait à l'illustre maison des Conti; Claricia, sa mère, était de celle des Scotti. Il reçut en naissant, sur les fonts baptismaux, le nom de Lothaire. Dès sa jeunesse, Lothaire fut voué à l'église. Trois de ses proches parents étaient cardinaux, et quoique l'Église romaine ait toujours condamné le népotisme, il n'a jamais été tout à fait indifférent, dans l'Église romaine, d'être ou de n'être pas bien parenté : les principes ont leurs droits, mais la faiblesse humaine a les siens. Il n'y avait pas, vers la fin du douzième siècle, une autre école de théologie que celle de Paris. Envoyé dans cette ville, Lothaire y eut pour maître Pierre de Corbeil, pour condisciple Robert de

recouvré dans les marches Ancône, Fermo, Fano, Osimo, Sinigaglia, Jesi, Cesena; dans le duché de Spolette, Assise, Spolette, Rieti, Foligno, Rucera, Todi; et, en outre, Sabine, Pérouse, tout le comté de Bénévent. Enfin, mettant à profit les embarras où se trouvait Constance, reine de Sicile, non-seulement il exige d'elle la reconnaissance de la suzeraineté romaine, mais il ne lui renouvelle l'investiture qu'après l'avoir contrainte à condamner publiquement les usurpations qu'elle avait faites sur les droits de l'Église. Ainsi fut assurée pour quelque temps la paix de l'Italie. Au centre, au nord, au midi, il n'y eut plus qu'un souverain, représenté par des préfets plus ou moins zélés ou des vassaux plus ou moins dociles.

La nomenclature des actes d'Innocent III, la simple mention des lettres, des diplômes qui portent son nom occuperait un fort volume. Pas une question n'a de son temps profondément agité les esprits qui ne lui ait été soumise, ou qu'il n'ait évoquée. Nous ne pouvons donc relater ici que les principaux événements d'une vie si occupée. Quels sont donc ceux qui nous intéressent davantage? Ceux-là même que l'on a le plus souvent discutés, et que l'on discutera le plus souvent encore.

Voici l'Empire d'Allemagne que se disputent deux compétiteurs, Othon, comte de Poitou, et Philippe, duc de Souabe. Si tous les électeurs avaient fait le même choix, l'Allemagne serait en paix; mais les suffrages s'étant partagés, on se prépare à la guerre. Le pape n'a pas été consulté sur cette question, et il n'a pas manifesté de préférence: il importe de le remarquer. A l'origine de ce grave débat, la personne du pape est absente; on ne peut donc l'accuser de l'avoir provoqué. Mais dès que les adhérents de l'un et de l'autre candidat se séparent courroucés, s'adressant de mutuelles menaces, dès que l'on court aux armes, qu'on lève des troupes, et que le clairon des batailles fait retentir en tous lieux ses provocations homicides, Innocent n'a-t-il pas le droit de se jeter entre les deux partis, et de proposer une solution pacifique au différend qui va tout à l'heure ensanglanter l'Europe entière? Séparons-nous du temps présent pour juger sainement le temps passé. Aujourd'hui les grandes affaires internationales sont portées devant des congrès, qui les décident d'une manière souveraine. Mais la pratique de ces congrès est toute récente. Au moyen âge, à défaut de congrès, il n'y avait que le glaive ou le pape pour terminer une controverse entre deux princes souverains, entre deux rois. Si donc Innocent intervient entre Othon et Philippe, et, pour épargner à l'Europe les malheurs qu'on redoute, assigne les deux parties devant son tribunal, il n'exercera qu'un droit reconnu. Mais il n'a pas besoin d'envoyer cette assignation; il n'a pas besoin de courir au-devant des armées, et de prononcer aux oreilles des prétendants la menace des vengeances divines. Othon envoie le premier des ambassadeurs au pontife romain, et, pour obtenir une décision qui le favorise, il prodigue les promesses. Philippe, dit-il, est un impie; sa conduite passée témoigne trop qu'il n'entend respecter aucune des franchises ecclésiastiques. Othon proclamé, sacré par le pape, Rome aura sur le trône impérial le plus fidèle, le plus soumis des clients. Quelle est, pendant ce temps, la conduite de Philippe? Comme s'il ne reconnaissait pas même à l'évêque de Rome le droit de consacrer l'empereur des Romains, il ne lui fait pas savoir que des suffrages plus ou moins nombreux ont décerné la couronne impériale à l'héritier des ducs de Souabe. En ce moment il n'y a donc pour Innocent qu'un élu: c'est le comte de Poitou. Cependant, sa prudence lui conseille d'ajourner un choix qu'il n'est pas encore obligé de faire. L'Allemagne est évidemment partagée. Se prononcer aussitôt pour tel ou tel prétendant, c'est peut-être s'attacher au parti qui, les glaives tirés, se trouvera le moins valide, et succombera. Mieux vaut attendre, et disposer encore les esprits à la conciliation. Enfin le duc Philippe, sentant qu'il ne peut rien sans l'appui du pape, le sollicite. Ainsi la force des choses établit Innocent arbitre de l'élection. Dès que cet arbitrage lui est enfin proposé par les deux parties, Innocent ne l'accepte pas seulement, il est vrai, comme un devoir; il va l'exercer encore comme un des priviléges de la tiare papale. C'est ce qu'il déclare dans les termes les moins ambigus aux envoyés mêmes de Philippe. Cependant, cette déclaration faite, il suspend encore l'arrêt qu'on lui demande. Les armées s'ébranlent, le fer et la flamme commencent leurs ravages. Innocent négocie toujours un accommodement. N'est-ce pas déjà trop temporiser? Ce n'est pas, du moins, usurper avec une impétueuse violence une autorité contestable et contestée. Innocent ne se prononça pour Othon qu'en l'année 1201, toutes les tentatives de conciliation ayant échoué. Si la division continua, si l'Allemagne fut, après la déclaration du pape, de plus en plus troublée, qu'on ne rejette donc pas sur lui la responsabilité de ces déchirements. Que l'on accuse de tant de malheurs celui des deux compétiteurs qui osa s'inscrire contre l'arrêt de l'arbitre et maintenir des prétentions condamnées; que l'on accuse surtout les prélats, les abbés allemands, les archevêques de Magdebourg, de Brême, de Salzbourg, et tant d'autres, qui, désertant la cause de l'Église pour servir leurs propres intérêts, restèrent aux côtés du duc de Souabe, et continuèrent à fomenter la discorde. Cela dura sept années. Après sept années de luttes presque sans trêve, le parti d'Othon se trouva le plus affaibli; on put même croire que sa cause était désespérée. Que fit alors Innocent III? Qu'on le remarque bien, car c'est un des actes de son pontificat qui l'honorent le plus. Pendant sept années, il a, disons-nous, servi les intérêts d'O-

[illegible]

[illegible] de Bavière, le frappa d'un coup d'épée pour venger une injure privée, et termina d'une autre manière la querelle de l'Empire. Le comte de Poitou fut alors proclamé par toutes les voix. Même en de telles circonstances, cet heureux résultat n'était guère prévu, tant les esprits étaient divisés par la contrariété des intérêts; mais les actives démarches d'Innocent, sa facilité généreuse à pardonner toutes les injures, l'autorité de ses jugements, la certitude où chacun était qu'elles seraient sanctionnées par toutes les parties, préparèrent, achevèrent enfin la réconciliation générale, qui fut signée, le 11 novembre, 1208, dans la ville de Francfort. Othon fut ensuite couronné roi des Romains dans la basilique de Saint-Pierre, le 4 octobre 1209.

Mais Othon, revêtu des insignes impériaux, ne se montra pas moins zélé pour les prétentions de l'Empire que Philippe de Souabe aurait pu l'être. Or c'était le sentiment de tous les princes enrôlés sous ses drapeaux, que l'empereur, héritier des césars, devait toujours aspirer à reconquérir leur ancien domaine, qu'au pape, chef spirituel de l'Église, n'appartenait aucune juridiction temporelle, et que les Latins, comme les Siciliens et les Lombards, étaient les sujets révoltés des Germains. Ces Germains assistaient en grand nombre à la cérémonie du couronnement : telle fut alors leur conduite dans la campagne, dans la ville même de Rome, que le peuple prit les armes pour leur donner une leçon de modestie et de politesse. Elle fut sanglante. Othon, forcé de quitter Rome avec les débris de son armée, se promit une vengeance. S'emparant donc de toutes les villes qu'il traversa dans sa retraite, il répondit aux admonitions du pape qu'il reprenait un bien usurpé. Il fit ensuite, poursuivant les conséquences du même principe, une expédition dans le royaume de Sicile, et accueillit avec d'autres sarcasmes les nouvelles remontrances d'Innocent. Nous entendons des historiens modernes qui applaudissent à ces sarcasmes. Eh bien, ils se trompent, s'ils pensent qu'on n'est plus philosophe dès qu'on refuse d'y applaudir avec eux. Dans les jugements qu'elle porte sur les faits historiques, la saine philosophie tient compte des temps ainsi que des

[illegible]

Ce qui est bien […]
ce qui prouve, de la ma[…]
quel était alors l'ascen[…]
quelle était la fragilité […]
qu'on vit, à la chap[…]
les électeurs se réunir […]
donner Frédéric pour […]
t-on Innocent d'avoir […]
Dépossédé de toutes […]
assiégé dans Rome […]
de se défendre. Où […]
usant du glaive pontifical […]
Serait-il immédiatement […]
invoqué l'autre glaive? […]
cette faiblesse pour le […]
Ce qui est regrettable, […]
excommunié ait été […]
par les électeurs de […]
qu'il ait encore, après […]
servé trop d'amis. Il […]
de rétablir ses affaires, […]
bientôt engager le com[…]
fut porté par Philippe-[…]
de Bouvines.

Les affaires d'Allema[…]
celles qui inquiétèrent […]
démêlés avec le roi d'[…]
la place la plus impo[…]
pontificat. Nous ver[…]
France, Philippe-Au[…]
pape contre Jean d'An[…]
reur Othon. Ce n'ét[…]
désintéressé; mais les […]
d'Innocent se trouva[…]
cord. Innocent n'avait […]
Philippe aucune fa[…]
de ses ruses […]
tile, destitué de toute[…]
l'ami d'un roi qui […]
prêter main-forte […]
alliance avec Philippe […]
[…] Cependant […]
devant cette […]

mettre à son allié, afin de conserver son appui. Il lui donna même plus d'une leçon. Nous rappellerons simplement l'affaire du divorce.

Le divorce de Philippe avec Ingelburge était une des questions les plus difficiles que Célestin III eût transmises à son successeur. Nous ne voulons pas dire que le droit de chacun fût dans cette question, incertain, équivoque. Le roi Philippe avait juré, comme le plus humble de ses sujets, d'observer ponctuellement les lois de l'Église en ce qui regarde le sacrement du mariage et les autres sacrements : or, en chassant du lit nuptial sa femme légitime, Ingelburge, en n'alléguant pour justifier cette brutalité que les plus indécents et les plus ridicules prétextes, il avait manifestement provoqué, mérité la sentence déjà rendue contre lui par Célestin III. Le mariage n'était-il pas alors un contrat religieux, fait devant Dieu représenté par ses ministres? Qui donc pouvait le rompre sans leur assentiment? Et cet assentiment solennellement refusé, n'était-ce pas sortir soi-même de l'Église, s'exiler volontairement de la société chrétienne, que de maintenir en fait ce qui n'existait pas en droit? Rien de plus clair assurément. Mais une brouille avec la France pouvait être bien funeste à la papauté, déjà menacée du côté de l'Allemagne. L'intérêt bien entendu conseillait à Innocent d'abandonner à son triste veuvage cette femme venue des rives glacées de la Baltique, dont l'injure ne touchait qu'un prince impuissant. Cependant, le devoir lui conseillait une autre conduite. Innocent n'hésita pas à suivre l'inspiration du devoir. Dès son installation sur le siége de saint Pierre, il écrit à Philippe, que, « protecteur des faibles, des femmes opprimées, il ne peut voir avec indifférence le coupable abandon d'Ingelburge; que préposé par Dieu même à la police de la société chrétienne, il ne peut admettre qu'un prince donne l'exemple d'un si grand scandale, et, sous les yeux de ses peuples, place une concubine dans le lit de l'épouse légitime ». Philippe n'entend pas encore ce langage. C'est un homme plus prompt à commander qu'à obéir. Innocent renouvelle ses plaintes, et y ajoute des menaces. Les menaces sont aussi vaines que les prières. Un concile est convoqué pour le 6 décembre 1199, et Philippe est sommé d'y comparaître. Il fait jeter hors de son palais les deux abbés qui viennent lui porter cet ordre. Cependant le concile s'assemble, et, après sept jours employés à délibérer sur cette si grave et si triste affaire, le concile, où siégeaient la plupart des évêques français, met l'interdit sur le royaume de France. Telle est la loi religieuse. La loi civile réserve à la bigamie d'autres châtiments. L'Église se contente de proclamer qu'un roi bigame n'est plus un roi chrétien. On dit que Philippe, ayant vainement essayé de fléchir le pape, s'écria dans son impatience : « Je veux me faire infidèle. Heureux Saladin! il n'avait point de pape! » Ce jeu d'esprit n'est pas heureux : la religion de Saladin, en lui permettant la polygamie, l'assujettissait à d'autres règles. « Heureux Philippe! aurait pu dire Saladin : il n'a pas de muphti pour lui interdire la douce ivresse qu'on trouve au fond d'une coupe de Syracuse! » La société, la religion se protègent elles-mêmes par des lois que nul ne peut enfreindre sans encourir la peine qu'elles prononcent. Philippe finit par le comprendre, et son arrogance est ébranlée. Les évêques du royaume se sont déclarés contre lui; il convoque les barons. Les barons font la même réponse que les évêques. Les parents de Philippe s'éloignent eux-mêmes à son approche. La nation entière contemple avec un morne effroi le ciel voilé de lugubres ténèbres. Philippe ne rit plus alors des menaces du pape; il le supplie d'apprécier sans colère d'humbles objections, de croire d'abord à sa parfaite bonne foi dans toute cette affaire, et de considérer ensuite que la rupture du second mariage aura de plus graves conséquences que celle du premier. La belle Agnès de Méranie, l'imprudente complice du royal adultère, joint ses larmes aux prières de Philippe, et parle pour elle-même, pour ses jeunes enfants, en des termes qui nous émeuvent encore aujourd'hui, tant il y a d'éloquence dans leur sincérité! Innocent III est inexorable, comme la loi. Philippe doit céder : il cède enfin. Agnès, écartée, meurt peu de temps après. Philippe prie du moins le pape de légitimer ses enfants. Pourquoi l'Église n'eût-elle pas souscrit à ce vœu? Innocent accorda ce qui lui était demandé. Quelques seigneurs français, suivant Rigord, murmurèrent contre cette faiblesse. Elle les surprit chez un tel pape : c'est qu'ils ne l'avaient pas compris usant de sa force. Innocent a châtié l'époux coupable; mais il lui convient de se montrer ensuite plein de commisération pour le père malheureux.

Est-ce l'Angleterre qui proteste contre les nombreux diplômes d'Innocent III qui concernent son église et ses rois?

Innocent est prié, dès la première année de son pontificat, de tourner ses regards vers l'Angleterre. C'est le roi Richard qui fait un appel à la justice du pape. Les ducs de Souabe et d'Autriche ont pris Richard dans une embûche, l'ont jeté captif dans une prison, et ne l'ont ensuite affranchi de cette dure captivité qu'après avoir reçu le prix de sa rançon. C'est ainsi que des princes chrétiens ont traité le chef d'une armée chrétienne, au retour d'une expédition malheureuse contre les infidèles. Richard réclame, du moins, la restitution des sommes que ces traîtres lui ont extorquées. Aussitôt Innocent se charge de sa cause, la plaide avec énergie, et déclare au duc d'Autriche aussi bien qu'au duc de Souabe, récent empereur d'Allemagne, que s'ils n'offrent pas à Richard une prompte satisfaction, ils seront, comme l'équité l'ordonne, excommuniés.

Ce Richard est d'ailleurs pour le roi de France un voisin incommode. Des griefs réciproques

[illegible] d'un chalca- [illegible] pour nous inspirer [illegible] Les barons d'Angleterre [illegible] contre les iniquités du roi, [illegible] de sa lâcheté. Cette indigna- [illegible] le sentiment que l'on éprouve [illegible] l'histoire d'une si honteuse dé- [illegible]

[illegible] Constance étant morte, la Germain [illegible] chassé des Marches par Inno- [illegible] la tête de quelques partisans, et ré- [illegible] de l'empereur, la tutelle du jeune [illegible] Innocent que le pape lui a été donné [illegible] sa mère, qu'il n'en veut pas ac- [illegible], et somme Markwald de s'é- [illegible] en donnant cet ordre, le fils de [illegible] les conseils du parti national, des [illegible]. Or le royaume de Sicile est [illegible] dont l'entreprise de Markwald [illegible] espérances : il s'agit pour ces [illegible] en Sicile et d'en usurper les [illegible]. Se ralliant donc autour de [illegible] l'encourageant à tout oser ; et voici [illegible] de Normands, de Germains, d'a- [illegible], pille les champs voisins du [illegible] occupe la ville de San-Germano, [illegible] monastère, et en fait le siége. [illegible] d'un tuteur qui, dans ces extré- [illegible] son pupille ? Innocent fait [illegible] troupes dans l'État de Sicile, [illegible] armes les comtes, les barons, les [illegible] le peuple de Capoue, de l'Apu- [illegible] ; une croisade est prêchée contre [illegible] sacrilége dévastateur des domaines [illegible], le fléau de la noblesse sicilienne, [illegible] des clercs et des moines. [illegible] au pape, s'il veut simplement [illegible] regards de la Sicile, l'hommage fa- [illegible] soumission, et par avance offre [illegible] d'or au trésor pontifical, jurant [illegible] une plus forte somme. Quelle [illegible] d'Innocent acceptant cet or, et [illegible] l'usurpation germaine ? Il repousse [illegible] les perfidies de Markwald, [illegible] le continent et le poursuit en- [illegible] de Sicile. Une sorte de paix est [illegible]. Mais les partisans de Markwald [illegible] leur compte. La guerre leur of- [illegible] les profits quotidiens du pillage. [illegible] rompue, une armée de Sarra- [illegible] sous les enseignes de Mark- [illegible] allemandes, sarrasines par- [illegible] l'île de Sicile, dévas- [illegible] les villes, n'épargnant pas plus [illegible] que les profanes. Innocent est [illegible] contraint de porter secours à son [illegible] royale et l'armée rebelle se [illegible] les murs de Palerme, et Mark- [illegible]. Markwald mort, l'état des af- [illegible] meilleur dans le royaume de Si- [illegible] factions se forment, prennent des [illegible] travaillent à dominer. Le jeune

[illegible] mande plus [illegible] donnes [illegible] duit des [illegible] et se [illegible] la paix. Seul Innocent [illegible] envoie des conseils, des [illegible] en 1206, après dix années [illegible] parvient à rétablir le bon ordre dans [illegible] si longtemps affligé, et, le parcourant en [illegible] fidèle, en visiteur pacifique, il y [illegible] tinges dus à sa [illegible].

Nous voyons dans [illegible] sagers pacifiques d'Innocent [illegible] le Portugal, la Pologne, la Danemark, la Hon- gric, Constantinople, la Bulgarie [illegible] contrée de l'Europe, durant [illegible] s'étendit la main puissante de ce grand pape. On peut même remarquer qu'aux frontières [illegible] du monde chrétien, en Norvège, son interven- tion ne fut pas moins active, moins efficace que dans les pays dont les frontières [illegible] du domaine pontifical. La Norvège se trouvait depuis longtemps en proie à des [illegible] discordes. Swerrer le Grand, [illegible] dont l'ambition égalait le courage, opprimait et l'État et l'Église, n'admettant personne au par- tage du pouvoir qu'il avait conquis par [illegible] reux efforts. Cependant il y avait chez cet homme entreprenant, inflexible, qui faisait tout céder à son caprice, quelques traits de [illegible] avec les grands réformateurs ; il avait peu d'égards pour les anciens privilèges de la no- blesse et pour les droits [illegible] de l'Église norvégienne, il savait du moins [illegible] entendre la voix du peuple, et le peuple [illegible] volontiers les décrets de sa [illegible]. L'Église et la noblesse adressèrent leurs plaintes au pape. Célestin occupait encore le siége pon- tifical. Il voulut, avant de se prononcer, mieux connaître l'état des choses, et, par son ordre, un cardinal se rendit en Norvège. Mais il était im- possible de composer avec Swerrer. Le cardinal, d'abord enclin à le favoriser, se vit bientôt forcé de l'abandonner. Alors les violences et les fraudes de Swerrer ne respectèrent plus rien. Il pour comprimer toutes les plaintes, il ne se contenta pas de multiplier les confiscations, les [illegible] il alla jusqu'à fabriquer des lettres [illegible] nées d'un sceau frauduleux, à la [illegible] quelles il promulgua lui-même l'[illegible] de ses crimes. Tout cela [illegible] En alléguant le principe moderne de l'autono- mie nationale, de l'indépendance [illegible] des nations, en [illegible] nocent n'avait point [illegible] de savoir [illegible] Swerrer le Grand se [illegible] en Norvège. Mais c'est lui-même qui [illegible] terrogea le saint-père sur sa conduite, [illegible] son intervention contre des évêques [illegible] vassaux révoltés ; et, le saint-père [illegible] condamne, déclare son usurpation [illegible]

[illegible] qu'il avait à leur droit com- [illegible] des grands [illegible] et du [illegible]. Mais il faut encore lui tenir compte [illegible]. Il est, en effet, certain que la [illegible] s'est beaucoup [illegible] de- [illegible]. Chez aucun des [illegible] d'Innocent III vous ne trouverez [illegible] que notre [illegible]. Si donc aujourd'hui [illegible] tous les moyens [illegible] pour atteindre les résultats [illegible], nous ne lui reprocherons pas toutefois avec une excessive sévérité de n'avoir pas scrupuleusement observé la règle qu'il [illegible].

Une autre remarque à faire sur la série des lettres et diplômes d'Innocent III, c'est que son intervention dans les affaires des Églises s'étendait plus loin que son intervention dans les affaires des États. En ce qui regarde les Églises même les plus lointaines, il n'y a pas de si minime détail dont il ne s'occupe, quand il en est prié : comme pasteur de tous les fidèles, comme administrateur suprême de la grande famille catholique, il se doit à tous et à chacun, il est le serviteur de quiconque lui demande un service. Mais il ne touche ordinairement qu'aux plus hautes questions de l'ordre civil, à celles qui préoccupent à la fois l'Église et l'État, ou bien encore à celles où se trouvent engagés les premiers intérêts des nations ; alors même, en effet, qu'elles sont purement civiles, ces questions peuvent encore être appelées sociales, et elles doivent être résolues suivant les principes de la justice par un arbitre désintéressé. Innocent paraît avoir entendu que le gouvernement [illegible] des États appartenait aux rois et ne devait leur être disputé qu'en de rares occasions. [illegible] que lorsqu'il a cru devoir, soit en [illegible] droit équivoque, soit à la requête des parties, déclarer son propre sentiment sur les contestations agitées entre les rois et leurs peuples, il ne l'a pas toujours fait avec bonheur. Il s'est, par [illegible], gravement trompé

[illegible]

sulmanes : ce sont de tout autres sentiments que respirent les lettres d'Innocent III prêchant la croisade contre les conquérants de la Palestine. A l'entendre, c'est une question d'honneur pour tous les chrétiens que de posséder les lieux où est né, où a souffert, où est mort le divin auteur de leur religion ; mais il ne conseille pas l'extermination ou le pillage des infidèles. Entendons-le maintenant parler des juifs. On est généralement persuadé que, durant le moyen âge, la cour de Rome inspira toutes les violences qui furent commises contre les enfants d'Israel. Partout les rois les persécutent, les seigneurs les rançonnent, les peuples les lapident. Mais écoutez Innocent : c'est d'une voix attendrie qu'il entreprend leur défense, et les arguments qu'il invoque en faveur de ces infortunés sont presque ceux de nos derniers philosophes : « Si les juifs ont fermé leur cœur à la grâce, du moins ils pratiquent la loi. A ce titre, ils ont déjà droit à la considération des chrétiens. » Mais un principe supérieur les protège encore. Ce principe, Innocent III ose en être l'éloquent interprète, c'est le respect des consciences. Si les juifs s'obstinent à refuser le baptême, c'est leur affaire, non celle des chrétiens. « Il n'est permis, écrit-il, à aucun chrétien de forcer un juif à recevoir le baptême. » Et aussitôt il suspend la menace de l'excommunication sur la tête des gens qui prétendraient exercer sur eux cette barbare contrainte. Mais voici le secret de cette charité pour les juifs. N'appartenant pas à la famille chrétienne, ils étaient pour Innocent des étrangers, des étrangers dont la faiblesse ne pouvait lui inspirer aucune crainte. Mais combien son langage et sa conduite diffèrent lorsqu'il s'agit des albigeois !

Les albigeois ou patarins, répandus dans le midi de la France, depuis Béziers jusqu'à Bordeaux, professaient une doctrine religieuse qui, sur beaucoup de points, était peu conforme à la doctrine romaine. Aussi avaient-ils en horreur le nom de Rome. De plus, il s'était produit parmi eux beaucoup de beaux esprits, gais troubadours, logiciens érudits, théologiens audacieux, qui, élevant leur séparation de l'Église romaine à la hauteur d'un système, prétendaient que la liberté des consciences est un droit supérieur à tous les décrets des conciles et des papes. Non-seulement Innocent leur envoya des missionnaires apostoliques chargés de réfuter leurs erreurs ; mais ces missionnaires faisant peu de prosélytes, Innocent fit un appel au bras séculier. On connaît la suite. Les albigeois, poursuivis de ville en ville, de retraite en retraite, furent tous massacrés. Le souvenir de ce drame sanglant consterne la pensée. Vers la fin de la guerre, Innocent protesta contre la rapacité des meurtriers, cela est vrai ; mais auparavant il avait prêché le meurtre. Il l'avait, hélas ! prêché sans aucune hésitation, sans aucun trouble. L'unité de l'Église était menacée ; donc il fallait la défendre. Que Bourges, Bordeaux, Poitiers se déclarent aujourd'hui séparées de la nation française, qu'elles se donnent un gouvernement, un code à part, qu'elles refusent à l'armée française leurs soldats, au trésor national leurs écus : ces villes seront considérées comme rebelles, et il semblera légitime de les réduire par la force. Voilà ce qu'un jour peut-être on appellera le préjugé de notre temps. Eh bien ! le préjugé du moyen âge était l'*unité de l'Église*. Terminant l'éloge de Philippe-Auguste, Condillac s'exprime en ces termes : « Je ne lui reproche pas la guerre qu'il fit aux albigeois ; ce reproche tomberait plus sur son siècle que sur lui. » Que cette excuse ne soit pas moins valable pour Innocent III que pour Philippe-Auguste ! L'un et l'autre ont eu les idées, les passions de leur siècle, et ils n'ont pu soupçonner les scrupules du nôtre.

Il nous reste à mentionner les ouvrages d'Innocent III. Un très-grand nombre de ses Lettres avaient été publiées par Baluze, en 1682, en 2 vol. in-fol., sous le titre de : *Epistolarum Innocentii III, romani pontificis, Libri XI*. Mais cette collection considérable était encore bien incomplète. MM. de Bréquigny et La Porte du Theil ayant fait copier à Rome, par les ordres du gouvernement français, une longue suite d'autres lettres pontificales, ajoutèrent, en 1791, à la collection de Baluze, deux volumes in-fol. Quant à ses traités théologiques, on en connaît plusieurs éditions : de Cologne, 1552, 1575 ; de Venise, 1578. B. HAURÉAU.

Frédéric Hurter, *Hist. du Pape Innocent III*. — M. Léop. Delisle, *Itinéraire d'Innocent III*. — Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes romains*, t. II. — Fleury, *Hist. Ecclésiast.* — La Porte du Theil, *Notices et Extraits des Manuscrits*. — Baronius, *Annales*, *passim*. — Pagi, *Breviarium Historico-chronologico-criticum*.

INNOCENT IV (*Sinibalde* DE FIESQUE), cent-quatre-vingt-sixième pape, successeur de Célestin IV, né à Gênes, élu à Anagni, le 24 juin 1243, mort à Naples le 10 décembre 1254. Célestin IV mourut dix-huit jours après son exaltation ; c'est donc au pontificat de Grégoire IX que se relient les événements qui amenèrent Innocent IV sur le trône pontifical. Frédéric II retenait encore prisonniers les deux cardinaux qu'il avait pris sur mer ; les autres ne pouvaient s'entendre : chacun voulait la tiare pour soi ; ils se dispersèrent donc en différentes villes, espérant qu'en retardant l'élection, la mort éclaircirait les rangs des prétendants. L'empereur et le roi de France les prient en vain de faire cesser une vacance qui durait depuis dix-huit mois. Pour ôter tout nouveau prétexte de retard, Frédéric met en liberté les deux cardinaux qu'il retenait ; puis, voyant l'inutilité de cette mesure, il marche sur Rome (avril 1243), met les cardinaux au ban de l'Empire, et permet à ses troupes de ravager leurs terres et celles de l'Église ; les gibelins profitent de cette autorisation pour piller et détruire. Les cardinaux se rendent enfin

[illegible]

INNOCENT VII (Cosme Meliorati), deux cent dixième pape, successeur de Boniface IX, né à Sulmone, dans l'Abruzze, en 1336, élu à Rome le 17 octobre 1404, mort dans cette ville le 6 novembre 1406. On était au milieu du grand schisme d'Occident; la lutte continuait entre les papes de Rome et ceux d'Avignon. A la mort de Grégoire XI (1378), les Romains, irrités de voir les papes fuir la ville sainte au désespoir et à la misère pour aller voluptueusement s'ensevelir dans les délices de la cour d'Avignon, avaient réclamé avec menaces un pontife italien; les cardinaux nommèrent le Napolitain Urbain VI. Mais bientôt, fatigués, eux aussi, du séjour de Rome, ils déclarent que cette élection leur a été arrachée par la violence; ils somment le nouveau pape d'abdiquer, et, sur son refus, ils le remplacent par Robert de Genève, qui prend le nom de Clément VII. L'Europe se partage entre les rivaux, qui s'excommunient réciproquement, et une lutte terrible commence. Urbain meurt. Boniface IX prend sa place; Clément VII meurt, Benoît XIII lui succède, et la guerre continue. La France et l'Angleterre, impatientes de mettre fin au schisme, se réunissent, et, au nom de la paix, supplient les deux papes d'abdiquer la tiare. Ceux-ci se cramponnent au saint-siége; mais un violent accès de colère emporte Boniface IX. Les cardinaux s'assemblent et jurent sur l'Évangile que celui d'entre eux qui sera élu emploiera aussitôt tous les moyens propres à rendre la paix à l'Église, sans excepter même l'abdication. Les suffrages se portent sur Cosme Meliorati qui prend le nom d'Innocent VII. C'était un bon choix. Innocent avait passé par tous les grades de l'état ecclésiastique, et avait successivement occupé les siéges de Ravenne et de Bologne; enfin, ce qui valait mieux dans les circonstances où se trouvait l'Église, il était doux, affable, rompu aux affaires et d'une conduite irréprochable. Innocent notifia son élection à tous les princes de l'Europe dans des lettres qui respirent le plus ardent désir de la paix; Benoît XIII y répond en accusant son concurrent de parjure, et la faction de Benoît excite à Rome des séditions si violentes qu'Innocent doit se sauver à Viterbe, après avoir plus d'une fois couru le risque d'être massacré. Les deux papes recommencent leurs protestations en faveur de la paix, et s'accu-

[illegible]

... la participation des princes al-... qui devaient ..., tels ... l'empereur Frédéric, Albert de Bran-... de Bavière, ne leur permettaient ... part à la croisade. C'est contre le ... que ces richesses furent employées : ..., refusait de payer au pape le tribut ... quarante mille écus d'or, soute-... reine Jeanne n'avait cédé sa souve-... d'Avignon que pour remplacer ... Ferdinand commence par apaiser ... de son royaume ; il s'efforce en-... Innocent dans une guerre civile; ... pour soulever le peuple et ... contre le pontife et faire déclarer ... irrégulière. Innocent place son ... le commandement de San-Severino ; ... environs de Rome ont été saccagés, ... Milan tiennent pour Ferdinand, ... pour le pape ; l'Italie est en feu. ... conclut enfin, mais le roi de Naples ... exécuter les clauses du traité. Innocent ... et le déclare privé de son royaume ... roi de France (Charles VIII), qui ... y avoir des droits. Ferdinand se rit ..., arme le roi de Hongrie contre ..., fait égorger, après un repas, quel-... romains. Innocent prononce ... deux nouvelles sentences d'excom-...; puis, ne pouvant réussir à organiser ... pour soutenir le saint-siége dans ..., il presse Charles VIII de venir prendre ... du royaume de Naples, et Ferdinand ... en apprenant les préparatifs faits dans ... le roi de France.

... étaient toujours menaçants. Zizim, ... la colère de Bajazet, son frère, avait ... à Rhodes, et le grand maître ...) le faisait garder en France. La ... des princes désiraient avoir Zizim en ...; d'Aubusson le livra au pape, ... chapeau de cardinal. Zizim fut pré-... pontife dans un consistoire public par ... de France, mais on ne put le ... baiser les pieds du pape. Une fois ... Zizim, Innocent déclare qu'il est résolu ... acharnée contre les Turcs ; tous ... chrétiens sont prévenus : on convient ... contribuera à cette sainte croisade ... en envoyant des troupes, des ... de l'argent, et que le pape pourra ... lever les annates et les décimes. Sur ..., on arrêta à Rome un misérable ... Macrin, qui avoua être envoyé de Constan-... Bajazet pour tuer Innocent et Zizim; ... du pape, Macrin fut déchiré avec ... rougies au feu. Bajazet ne re-... à ses projets contre son frère ; il ... un ambassadeur à Innocent pour lui ... une alliance, et lui offrir cent vingt ... d'or s'il veut retenir Zizim en prison. ... turc est reçu à Rome en grande pompe; ... de lui ... présence de tout le ... cepté l'indigne ... reçoit le prix, ... que le soudan d'Égypte voulait ... Zizim pour le mettre à la tête de ... marchait contre Bajazet ; il proposait ... de rendre Jérusalem aux chrétiens, et de re-mettre au pape toutes les conquêtes que l'on ferait sur les Turcs. Bajazet, du reste, ... généreux envers son complice : le 29 mai 1492 il lui envoya le fer de la lance dont on avait percé le flanc de Jésus-Christ sur la croix ; il provenait des trésors que Mahomet II avait re-cueillis après la prise de Constantinople. Tout le clergé alla en grande cérémonie recevoir cette relique, qui était en Europe la troisième de son espèce ; car l'empereur d'Allemagne croyait l'avoir à Nuremberg et le roi de France à la Sainte-Cha-pelle. En 1491, Innocent, à la suite d'une attaque d'apoplexie, avait perdu beaucoup de sa liberté d'esprit ; il eut dès lors un pressentiment de sa fin prochaine. Il se prépara à la mort avec résignation et se reprocha les immenses richesses qu'il avait accumulées sur ses enfants légitimes et naturels. — Innocent VIII avait con-firmé (1485) l'institut des religieuses de la Con-ception, que Béatrix de Sylva avait fondé à Tolède. Il canonisa (1485) Léopold d'Autriche, mort au douzième siècle en odeur de sainteté ; il condamna les thèses de Jean Pic de La Miran-dole (1487), autorisa la réunion à la couronne d'Espagne des trois ordres militaires de Cala-trava, de Saint-Jacques, et d'Alcantara (1486) ; il consentit, sur la demande d'Henri VII, à diminuer les priviléges du droit d'asile en Angleterre (1486) ; il approuva la Confrérie de la Miséricorde, insti-tuée à Rome pour assister les criminels con-damnés à mort et avoir soin de leur sépulture (1490). On a deux lettres de ce pape dans l'*Italia Sacra* d'Ughelli, t. I, p. 710 ; V, 965. Innocent VIII eut Alexandre VI pour successeur.

Alfred Franklin.

Labbe, t. XIII, p. 1465. — Bruys, t. IV, p. 204. — Raynaldi ; t. XI, p. 98 à 207. — Fleury, liv. CXVIII, ch. XV. — A. Duchesne, t. II, p. 380. — J.-B. de Gianni, p. 224 — Alletz, t. II, p. 186. — Santo-Domingo, ... — Sismondi, t. XIV, p. ...; XV, ... — Ciaconius, t. III, p. ... — Ph. de Mornay, p. ... — F. Serdonati, *Vita e Fatti d'Innocenzo VIII* ; Milan, 1829, in-8°. — Lenfant, *Hist. des Églises vaudoises*, t. II. — De Bruys, *Abrégé de l'Hist. ecclésiastique*, Berne (Berlin), ..., ... v. in-12 ; t. II, p. 128. — F.-M. Viviardo, *Istoria della Vita de' Som-mi Pontefici Innocenzo VIII*, ..., in-fol. — De Potter, *Esprit de l'Église*, 1821, 8 v. in-8° ; t. IV, p. 182. — Macquer et Lacombe, *Abrégé de l'Hist. ecclés.*, 1757, 2 v. in-8° ; t. II, p. 280. — Cousin, *Mémoires*, liv. VII, ch. Ier.

INNOCENT IX (*Jean-Antoine Facchinetti*), deux cent trente-neuvième pape, successeur de Grégoire XIV, né à Bologne en 1519, élu le 30 octobre 1591, mort le 30 décembre de la même année. Le court pontificat d'Innocent IX fut employé tout entier en réformes intérieures ;

X (*Jean-Baptiste* Pamfili), deux cent quarante-cinquième pape, successeur d'Urbain VIII, né à Rome, en 1572, élu le 15 septembre 1644, mort le 7 janvier 1655. Le conclave qui porta Innocent X au trône pontifical fut fort agité; les Barberini, neveux d'Urbain VIII, poussaient l'élection de Sachetti, sur l'opposition du parti espagnol; ils présentent Pamfili, cardinal de Saint-Clément; le parti français le repoussa parce qu'il était connu comme ennemi de Mazarin. Grâce à cette double exclusion, Pamfili put être élu; il avait été successivement avocat consistorial, auditeur de la Rote, nonce à Naples, dataire dans la légation de François Barberini en France et en Espagne; enfin Urbain VIII l'avait créé cardinal en 1629. Les historiens sont loin d'être d'accord sur la personne et le caractère d'Innocent X; les uns le représentent comme un homme de haute stature, d'un regard imposant, d'une démarche grave et majestueuse, unis à un naturel hardi, à une âme élevée, à une pénétration merveilleuse; les autres disent qu'il était laid, difforme, faux, artificieux, ignorant, et qu'il contrefaisait admirablement en public une dévotion qu'il raillait en secret. Quoi qu'il en soit, Innocent X, ennemi déclaré du cardinal Mazarin, ne tarda pas à rompre la paix que la France avait négociée entre le saint-siége et le duc de Parme; l'occasion se présenta d'elle-même. Innocent X nomme à l'évêché de Castro un évêque dont Ranuce II, duc de Parme, avait eu à se plaindre; celui-ci prie le pape de faire un autre choix, l'évêque nommé appuie lui-même

[illegible] avait [illegible] les [illegible] de [illegible] à [illegible] le peuple [illegible] une révolte éclate à Naples et à Palerme; [illegible] duc de Guise, était alors à Rome, où il [illegible] la cessation de son mariage avec la [illegible] de Bossu, afin de pouvoir épouser ma[illegible] de Pons. Henri de Guise, descen[illegible] René par les femmes, avait des droits [illegible] royaume de Naples; les Napolitains l'ap[illegible] leur secours et s'offrent à lui. Innocent, [illegible] plaire à la France, engage vivement le [illegible] à tenter l'expédition; elle échoue [illegible] volonté de Mazarin, qui refuse de la sou[illegible] Innocent donne alors le chapeau à Pierre [illegible], archevêque d'Aix et frère du cardinal, [illegible] espérant par son influence faire restituer [illegible] au prince Ludovisio, son neveu. Ma[illegible] se montra fort peu sensible à une faveur [illegible] avait fait trop longtemps attendre; il [illegible] à peine le pape, et ne fit rien en faveur [illegible]. Il est temps de parler d'une femme [illegible] grand rôle sous le pontificat d'Inno[illegible] liaison de dona Olympia Maldachini [illegible], son beau-frère, datait de loin; cette [illegible] su prendre sur lui un ascendant qui [illegible] avec le temps. Bruys (t. V, [illegible] qu'elle lui avait appris l'art de tout [illegible] l'amour qu'il avait pour elle. [illegible] en vinrent au point que dona Olympia [illegible] seule le trône pontifical; elle [illegible] placets et entendait les plaintes du [illegible] audience, faisait et abrogeait [illegible]. D'une avarice sordide, elle se [illegible] satisfaire cette passion, de l'empire [illegible] sur l'esprit du pape, et vendait au [illegible] les charges civiles et ecclésiastiques. [illegible] bientôt l'objet de la haine publique; [illegible] satires et les pamphlets dirigés contre [illegible] sa belle-sœur devinrent si nombreux [illegible] qu'Innocent dut se résoudre à la [illegible] mais il la remplaça presque aussitôt [illegible] de Rossano, sa nièce, et les sa[illegible] commencèrent. Cette nouvelle favorite [illegible] nomination au cardinalat du chef de la [illegible] de Retz, coadjuteur de Paris (1652). [illegible] fait enfermer le nouveau cardinal [illegible] de Vincennes; le pape envoie à Paris [illegible] de Lyon pour exiger que le juge[illegible] soit réservé au saint-siège; [illegible] trouva à Lyon une défense de [illegible]. L'archevêque de Paris mourut [illegible], et sa mort fit naître une [illegible]: le pape et le cardinal Ma[illegible] tous deux au droit de pour[illegible] du diocèse; on convint [illegible] choisirait pour grand vicaire [illegible] que proposerait le second. Une [illegible] grave se préparait: la fameuse dis[illegible] grâce, entre les jésuites et les jan[illegible] compliquait chaque jour. Dès 1650, [illegible] évêque de Vabres, avait dénoncé au [illegible] propositions attribuées à Jansenius, et qui [illegible] à la [illegible] les [illegible] tint sa première séance [illegible] Saint-Amour et quelques autres [illegible] les jansénistes avaient envoyés à Rome, [illegible] entendus le 1[illegible] mai 1653. Mais le P. [illegible] suite, nous apprend que la décision était déjà prise et rédigée. Enfin le 30 mai Innocent donna sa bulle (*Cum occasione*) pour la condamnation des cinq propositions, qui y sont qualifiées chacune en particulier et déclarées fausses, hérétiques, scandaleuses, impies, et blasphématoires. Louis XIV, par lettres patentes du 4 juillet, autorisa la réception de cette bulle en France; le 11 les évêques présents à Paris l'acceptèrent à l'unanimité, et dressèrent le formulaire d'acceptation, qui fut envoyé à tous les prélats du royaume. Innocent X ne survécut pas longtemps à la conclusion de cette affaire. Accablé de vieillesse, tourmenté par de violentes attaques de goutte, incapable de se tenir debout, il appela auprès de lui dona Olympia, qui eut bientôt repris sur lui tout l'empire qu'elle avait eu précédemment; elle sut lui inspirer la crainte que des ennemis ne cherchassent à l'empoisonner, et dès lors il se confia tout entier à elle. Dona Olympia lui donnait à manger, prenait ses repas auprès du lit du vieillard, et défendit qu'on l'approchât en son absence. A la fin de décembre, les médecins le condamnèrent; personne n'osant lui annoncer son état, le cardinal Azzolino en chargea un théatin, confesseur du pape. Cette nouvelle sembla réveiller Innocent de sa torpeur; il donna sa bénédiction à ses neveux et nièces, puis apercevant près de son lit le cardinal Sforce, il lui dit: « Vous voyez où vont aboutir toutes les grandeurs pontificales. » Il ordonna ensuite qu'on laissât ouvertes pendant trois jours les portes du palais, afin que tout le monde pût approcher de son corps. Il mourut dans la nuit du 6 au 7 janvier, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il avait fait bâtir à Rome deux magnifiques églises, et laissa des trésors immenses, qui furent d'un grand secours à Alexandre VII, son successeur. On a imprimé à Paris: *Décret du pape Innocent X qui condamne cette proposition: Saint Pierre et saint Paul sont deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un*; 1647, in-4°; — *Bulle d'Innocent X où sont définies et déterminées cinq propositions en matière de foi, avec la déclaration de S. M. pour l'exécution de la bulle*; 1653, in-4°.

Alfred FRANKLIN.

Bruys, t. V, p. [illegible]. — A. Du Chesne, t. II, p. [illegible]. — Ranke, t. IV, p. [illegible]. — [illegible], t. II, p. [illegible]. — De [illegible], t. II, p. [illegible]. — De [illegible], t. [illegible], p. [illegible]. — Ciaconius, t. IV, p. [illegible]. — Sismondi, t. XXIV, p. [illegible]. — *Relation des Délibérations du clergé de France sur la Constitution et sur le Bref de N. S. P. le pape Innocent X*; Paris, [illegible], in-fol. — De [illegible], *Défense de la Constitution du pape Innocent X et de la Foi de l'Église*; [illegible], in-4°. — *De Electione Innocentii X*; [illegible], [illegible], in-4°. — [illegible] Tacrelli, *De [illegible] Electione Innocentii X*, Bologne, [illegible], in-fol. — *Vie de madame Olympe Maldachini, qui a gouverné l'Église pendant le pontificat*

[illegible]

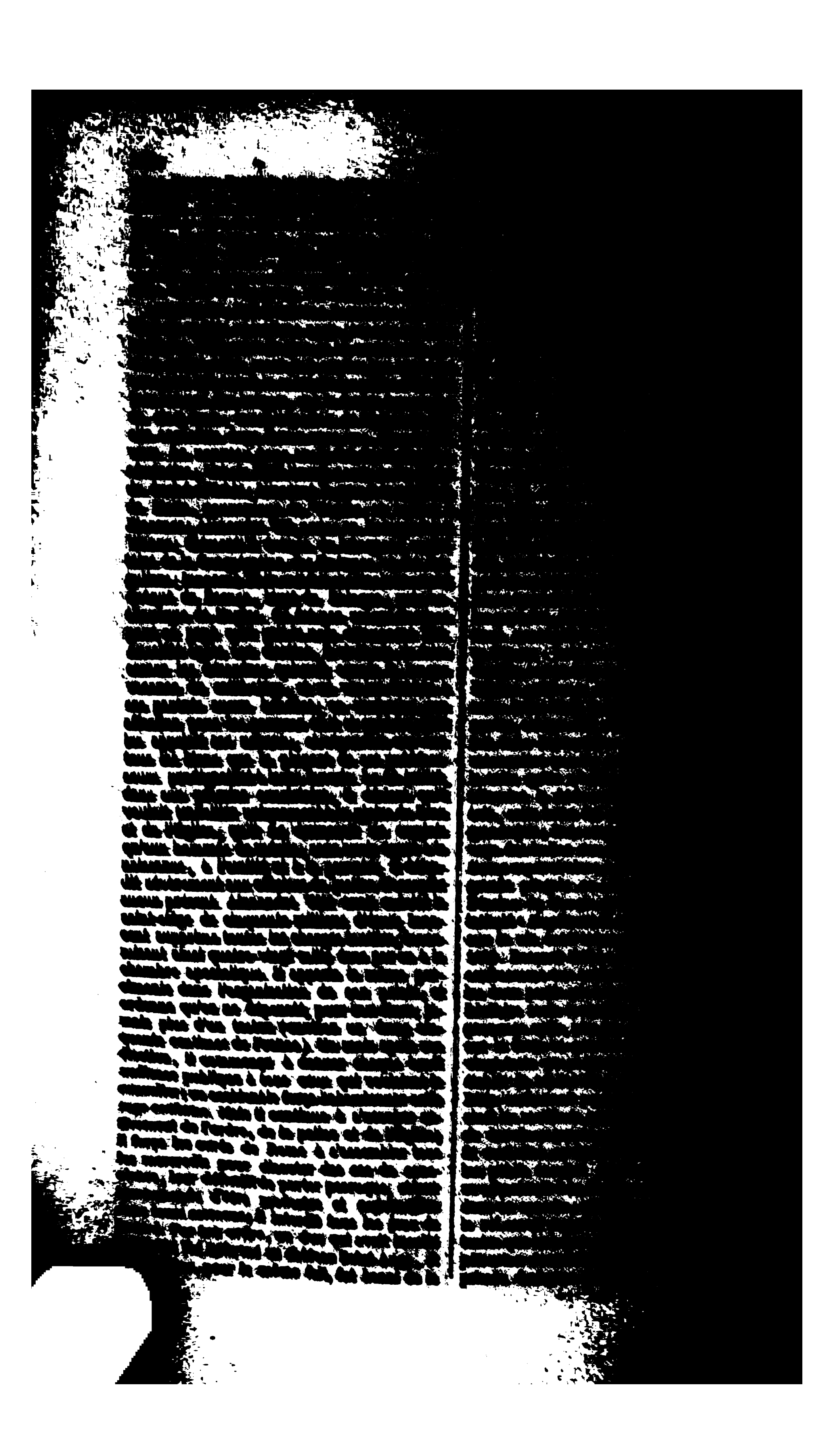
... la religion et la vertu; [illegible] ... aux besoins des pauvres, [illegible] ... Clément X ... [illegible] ... Innocent XI ... [illegible] ... et le caractère hautain du pontife qui plus d'une fois s'humilier devant le fier dominateur de Louis XIV. Les querelles commencèrent à l'occasion des franchises : à Rome les palais des ambassadeurs [illegible] par suite de l'inviolabilité, ce droit s'étendit encore sur toutes les places et rues qui les entouraient; aucun officier de police ne pouvait s'y montrer. Plusieurs papes avaient vainement tenté de réformer cet abus; les bulles rendues à cet égard par Jules II, Pie IV, Grégoire XIII et Sixte V étaient restées sans exécution. Alexandre VII ayant laissé violer les franchises, Louis XIV saisit Avignon, et força le pape à céder. Innocent XI, inflexible dans ses volontés, osa rallumer la querelle : il publia une déclaration qui abolissait les franchises et autorisait les gens chargés de la police à pénétrer partout pour exercer leurs fonctions. Louis XIV déclara qu'il ne renoncerait jamais à aucun droit de sa couronne; les autres nations promirent de céder dès

[illegible] ... les assemblées du [illegible] ... Le clergé de France [illegible] ... 1682, dans l'article [illegible] ... l'article 2 [illegible] ... œcuméniques. [illegible]

France toute autre doctrine. A cette nouvelle, Innocent XI tient un consistoire solennel, condamne les évêques et fait brûler ignominieusement les quatre propositions; puis il adresse à l'assemblée (11 avril 1682) un bref qui annule toutes les décisions qu'elle a prises. En même temps Innocent refuse d'accorder ces bulles aux ecclésiastiques de second ordre qui avaient assisté à l'assemblée et qui venaient d'être nommés évêques. Louis XIV, de son côté, fait défendre de se pourvoir en cour de Rome pour avoir des bulles, et déclare en appeler au prochain concile à l'égard de tout ce que le pape pourrait entreprendre contre les droits de la couronne de France. Les années suivantes furent marquées par la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades contre les protestants, par la condamnation prononcée à Paris contre le dominicain François Malagola, qui, dans une thèse, avait affirmé la souveraineté temporelle et spirituelle du pape, enfin par les lois somptuaires d'Innocent, qui, sous peine d'excommunication, ordonna aux femmes de se couvrir le sein et les épaules jusqu'au cou, et les bras jusqu'au poignet. Le 12 mai 1687, le pape rallume la querelle des franchises par un bref qui les abolit de nouveau et excommunie ceux qui prétendaient les conserver. Louis XIV ordonne au marquis de Lavardin, son ambassadeur, de ne pas céder, et le marquis fait son entrée à Rome (16 novembre 1687) en homme bien résolu d'exécuter les ordres de son maître; il avait un cortége de huit cents personnes armées; les douaniers se présentent pour visiter les bagages de Son Excellence: on les menace de leur couper le nez et les oreilles. Innocent, voyant qu'on bravait son autorité jusque dans Rome, prétendit que, en vertu du bref, Lavardin était notoirement excommunié et résolut de le traiter comme tel. Lavardin demande une audience au pape, qui la refuse; il annonce l'intention d'aller à Saint-Jean-de-Latran : le pape donne ordre de cesser le service; l'ambassadeur entre le jour de Noël dans l'église Saint-Louis, paroisse des Français : le pape interdit l'église et le clergé (26 décembre 1687). L'ambassadeur proteste contre cette sentence : Louis XIV, irrité, renvoie l'examen de l'affaire au parlement, qui reçoit l'avocat général appelant comme d'abus contre la bulle du pape, et supplie le roi de tenir un concile national, afin d'aviser aux moyens de faire cesser les désordres produits par la situation de plusieurs évêchés aux titulaires desquels le pape refusait des bulles. Les archevêques et évêques présents à Paris s'assemblèrent et se prononcèrent en faveur de l'appel au prochain concile; le clergé de Paris et l'université se joignirent à eux et soutinrent énergiquement les intérêts et les droits de l'Église gallicane. On s'assura de la personne du nonce, et Louis XIV saisit le comtat d'Avignon; Innocent, toujours inflexible, cherche à mortifier le roi en refusant l'archevêché de Cologne au cardinal de Furstemberg, qui était soutenu par la France. Cette querelle se prolongea pendant tout le reste du pontificat d'Innocent XI, et ne se termina que sous Innocent XII. L'année précédente, le pape avait condamné le *quiétisme* dans la personne de Michel Molinos, prêtre espagnol du diocèse de Saragosse. Molinos comptait à Rome un grand nombre de disciples; il avait développé sa doctrine dans *La Guide spirituelle*, ouvrage qui fit longtemps l'admiration des personnes les plus pieuses; des plaintes arrivèrent pourtant jusqu'à l'oreille du pontife, qui abandonna Molinos au tribunal du saint-office; son procès fut instruit : il se vit condamné à faire abjuration publique de ses erreurs. La cérémonie eut lieu le 3 septembre 1687, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve, en présence des cardinaux, des prélats de la cour de Rome et du peuple, à qui l'on avait promis des indulgences, s'il s'y trouvait; Molinos fut ensuite enfermé pour le reste de ses jours dans les cachots de l'inquisition. Quant à sa doctrine, le tribunal avait condamné soixante-huit propositions de Molinos comme hérétiques, scandaleuses, détruisant la monarchie chrétienne, etc., et le pape confirma par une bulle la sentence de l'inquisition. Rappelons qu'à la fin de 1676 Innocent avait défendu aux jésuites de recevoir des novices; ces Pères prétendirent que le pape était janséniste et firent faire des prières pour sa conversion. Innocent XI était tourmenté depuis longtemps par des humeurs catarrheuses; ses médecins crurent le soulager en lui faisant des incisions aux jambes; mais le pontife, accablé d'infirmités et de vieillesse, ne put supporter ce remède; le 8 août 1689, la fièvre devint si violente qu'on désespéra de sa vie. Innocent, se voyant près de sa fin, fit appeler son neveu Livio et lui recommanda de se retirer dans ses terres, et de ne pas se mêler aux intrigues qu'il prévoyait devoir éclater dans le prochain conclave; il voulut ensuite que les généraux et deux religieux de tous les ordres vinssent lui donner leur bénédiction, et fussent présents à sa mort, qui arriva le 12 août, à quatre heures du soir. On a de ce pape deux lettres dans l'*Italia Sacra* d'Ughelli, t. IV, p. 513; X, 53. On a publié à Paris : *Breve ad Franciscum episcopum Apamiensem;* in-4°; — *Decretum de sacræ communionis Usu datum;* 1679, in-4°; — *Différents brefs touchant les évêques d'Alet*, *de Pamiers et autres;* in-4°; — *Bref pour la confirmation des chapitres généraux de l'ordre de Citeaux des années* 1672 *et* 1683; in-4°. Innocent XI eut pour successeur Alexandre VIII.

Alfred Franklin.

Ughelli, *Italia Sacra;* Venise, 1717-22, 10 vol. in-fol. — Ranke, t. IV, p. 482. — Macquer et Lacombe, p. 561. — Sismondi, t. XXV, p. 311 et s. — De Prades, t. II, p. 232. — Santo-Domingo, p. 285. — Bruys, t. V, p. 360. — Alletz, t. II, p. 434. — J.-A. Costa (R. Simon), *Hist. de l'Origine des Revenus ecclésiastiques*, Francfort, 1684; in-12, p. 116 à 177. — De La Fayette, *Mémoires de la Cour de France pendant les années* 1688 et 1689. — M. Misson, *Nouveau Voyage d'Italie;* 1702, 3 vol. in-12. — De Lar-



[illegible] de ce différend. On a [illegible] : *Bref portant suspension des indulgences pendant l'année du jubilé* [illegible] 1690, in-4°; — *Actes et délibérations* [illegible] *la Constitution de N. S. P. le pape* [illegible] *XII portant la condamnation du* [illegible] *de Fénelon*, 1700, in-4°. Innocent XII [illegible] XI pour successeur. A. F.

[illegible] t. V, p. 484. — Alletz, t. II, p. 389. — Ranke, [illegible] — Sismondi, t. XXVI, p. 69. — [illegible] t. II, p. 971. — De Prades, t. II, p. [illegible] — [illegible], *Panegyricus* [illegible] *Innocentii XII*, [illegible], in-4°.

[illegible] XIII (*Michel-Ange* CONTI), deux [illegible] cinquante-troisième pape, successeur de [illegible] XI, né à Rome, le 15 mai 1655, élu le [illegible] 1721, mort le 7 mars 1724. Cinquante-[illegible] cardinaux composaient le conclave qui sui[illegible] mort de Clément XI ; une seule voix man[illegible] nouveau pape : ce fut la sienne, qu'il avait [illegible] au cardinal Tanara, doyen du sacré col[illegible]. La famille des Conti était une des plus [illegible] de Rome ; elle avait déjà fourni huit [illegible] à la chrétienté. Michel-Ange Conti avait été [illegible] gouverneur de Viterbe en 1693, arche[illegible] de Tarse en 1695, nonce à Lisbonne en [illegible], cardinal en 1707, légat de Ferrare en 1709, [illegible] de Viterbe en 1712. Les discussions re[illegible] à la constitution *Unigenitus* étaient loin [illegible] terminées. Le 9 juin 1721 sept évêques de [illegible] écrivirent à Innocent pour lui représen[illegible] cette constitution soutenait les mauvais [illegible] qui s'étaient introduits pendant le [illegible] précédent, et qu'il était de l'honneur du [illegible] de la révoquer. Le cardinal d'Althan, [illegible] de l'empereur d'Allemagne, se plaignit [illegible] des troubles que la constitution sou[illegible] dans l'Empire. Le pape reçut assez bien [illegible] observations de l'empereur ; mais, choqué de [illegible] entrer dans cette dispute, il pressa le [illegible] de l'inquisition, qui publia un décret [illegible] la lettre des sept évêques français ; elle [illegible] schismatique et contenant des pro[illegible] injurieuses à la mémoire de Clément XI [illegible] saint-siége. Des discussions relatives aux [illegible] de Parme et de Plaisance occupèrent en[illegible] Innocent : l'Espagne, par l'entremise de la [illegible], venait de demander à l'empereur l'in[illegible] de ces trois États ; Innocent soutint [illegible] qu'ils devaient être considérés [illegible] fiefs immédiats du saint-siége ; ses récla[illegible] restèrent inutiles. En 1723, Innocent [illegible] l'affaire du cardinal Alberoni, qui s'était [illegible] à Rome après sa disgrâce. Dans le consis[illegible] du [illegible] décembre, il déclara que les crimes [illegible] Alberoni avait été accusé n'étant point [illegible], il devait continuer à jouir de tous les [illegible] attachés à sa dignité de cardinal. Le pon[illegible] d'Innocent XIII serait presque sans [illegible] si l'on pouvait passer sous silence la [illegible] de Dubois au cardinalat ; les détails [illegible] marché sont trop connus pour que nous [illegible] rappellions ici ; disons cependant que Dubois

fut [illegible] l'ambassadeur [illegible] et que des [illegible] comme chaque [illegible] avait renouvelé la [illegible] recevoir des services [illegible] pagnie quand il mourut [illegible] jurieux soupçons d'[illegible] blait que le pape, depuis [illegible] pontificat, avait toujours été [illegible] plusieurs maladies. Innocent [illegible] mais plein de piété, de désintéressement et [illegible] neur pour la paix. Son successeur fut Benoît XIII.

Alfred FRANKLIN.

[illegible], t. V, p. [illegible] — Alletz, t. II, p. [illegible] — [illegible] t. XXVII, p. [illegible] — Lalande, *Voyage d'un Français en Italie pendant les années 1765 et 1766*, [illegible] vol. [illegible] — Mongez, *Vie privée du cardinal Dubois*, [illegible] 1789, in-8°. — De [illegible], *Mémoires de la Régence du duc d'Orléans*, 1736, 5 vol. in-12. — [illegible] *de la Mort d'Innocent XIII*; Rome, 1724, in-[illegible].

* INNOCENT, jurisconsulte romain, contem[illegible]porain de Constantin. Entre autres ouvrages, il en avait composé un sur les [illegible] relatives à la mesure des terres, et sur les [illegible] qui pouvaient s'élever à cet égard ; cet écrit était divisé en douze livres au moins ; il ne s'en est conservé que quelques extraits dans la collection des *Gromatici*, ou auteurs qui se sont occupés de cette matière (voir p. 220 de l'édition de Goes.) G. B.

[illegible], *Geschichte der römischen Litteratur*, § [illegible] — Bach., *Historia Jurisprudentiæ Romanæ*, p. [illegible]

* [illegible] (*Gisel*), prélat russe, [illegible] dans la Pologne prussienne, de parents luthé[illegible]riens, au commencement du dix-septième siècle, et mourut à Kief, le 24 février 1684. Il [illegible] fort jeune la religion grecque, et l'état ecclésias[illegible]tique, et fut appelé par le métropolitain Pierre Mo[illegible]hila à fonder une chaire d'éloquence latine à Kief. Ses talents lui méritèrent, après avoir passé par différents grades, d'être placé à la tête de la grande Laure de Kief ; ses vertus lui valurent une *Orai[illegible]son funèbre* d'un de ses disciples que l'Église russe a canonisé, Dimitri de Rostof. Parmi les [illegible] ouvrages d'Innocent Gisel [illegible] un livre intitulé : *De la Paix entre Dieu et l'homme*, Kief, 1669, qu'un oukase du synode de [illegible] mis à l'index ; — un *Sommaire* (*Synopsis*) *de l'Histoire russe, depuis l'origine de la nation slave jusqu'au règne de Théodore* [illegible] [1676] ; Kief, 1674 [illegible] lequel a été [illegible] fois réimprimé, parce que c'est le seul livre historique qu'eussent les [illegible] jusqu'à [illegible] ; — des *Instructions sur le* [illegible] *de la Pé[illegible]nitence* ; Kief, 1671. La Bibliothèque synodale de Moscou possède, en outre, un manuscrit [illegible] intitulé : *Pravdivaïa Viera* (*la Foi véritable*), dans lequel [illegible] [illegible]nement de réfuter un livre *Sur la* [illegible] *de saint Pierre, et la Procession du Saint-Esprit*, que le P. Benoît Boym (voy. ce nom) venait de publier à Vilna en 1668. P[illegible] A. G—[illegible].

[illegible]

[illegible] de la vie [illegible]; — *La Vie des saints* [illegible]; — [illegible] *et Sermons*, 3 t., 1843; [illegible]; — *Sermons* [illegible] *à Velagiù*; — *La Prière de saint* [illegible]; — *De l'Idole et de ses conséquences*; [illegible]; — *Dieu est avec nous!* 1845; — *Sermons* [illegible] *à Kherby*, 3 t., 1847; — une traduction [illegible] *Doctrine chrétienne de* [illegible]; — *De la Chute d'Adam*, etc., etc. Plusieurs de ces travaux sont dignes d'être connus en Occident, et un lecteur quelque peu attentif y découvrirait sans peine qu'il n'y a qu'un [illegible], en quelque sorte, qui s'oppose à cette réunion des deux Églises qui transformerait [illegible] et avantageusement la face du monde.

P[ce] Augustin GALITZIN.

[illegible] *Kiewskie* [illegible]. — *Journal* [illegible].

INTERAMNENSIS. *Voy.* DAMIEN.

INTERIANO (*Giorgio*), voyageur génois du quinzième siècle, a résidé plusieurs années, vers 1450, en Circassie, et a décrit les mœurs de ses habitants. Son récit, intitulé : *Della Vita de' Zychi, altrimente Circassi*; Venezia, apud Aldum Manutium, 1502, in-8°, n'a été reproduit que par Ramusio, II, 196. P[ce] A. G—N.

Storia degli antichi Liguri e di Genova del Marchese Serra; Turin, 1835, IV, 234. — Adelung, *Übersicht der Reisenden in Russland*, bis 1700.

INTERIANO (*Paul*), historien et astronome italien, né à Gênes, vivait dans le seizième siècle. On a de lui : *Ristretto delle Istorie Genovesi*; Gênes, 1506, in-8°; Lucques, 1551, in-4°; — *Invenzione del Corso della Longitudine, col* [illegible] *della sfera*; Lucques, 1551, in-8°. « Dans ce traité, dit Tiraboschi, Interiano s'efforça, mais avec peu de succès, si on le compare aux autres astronomes, de fixer les degrés de longitude. » E. [illegible]

Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. VII, part. I, p. [illegible]

INTERIAN DE AYALA (*Juan*), littérateur espagnol, né en 1656, mort à Madrid, le 20 octobre 1730. Il faisait partie de l'ordre royal et militaire de la Sainte-Vierge de la Rédemption des Captifs, autrement dit *de la Merci*. « Il était,

[illegible]

INTERAMNA [illegible]

[illegible] (1445 [illegible]) [illegible] appartint à la [illegible] parvint au trône [illegible] force. Après s'être [illegible] célèbre qui fut [illegible] du royaume de Siam [illegible]. Il envoya [illegible] [illegible] [illegible] Youthia [illegible] trône [illegible] contre [illegible] choqués [illegible] Chao [illegible] [illegible] du trône [illegible]

INTHERLA (PANG [illegible]

[illegible] à Ombden (Oostergoed), mort [illegible] 1606. Ses parents, quoique d'origine noble, [illegible] cultivaient leurs champs, et [illegible] conduisait lui-même la charrue. [illegible] le gré de sa famille qu'il entra au [illegible] étudia la jurisprudence à Louvain, où [illegible] le grade de licencié en l'un et l'autre [illegible] exerça ensuite la profession d'avocat à [illegible], dont il devint bourgmestre. Plus tard, [illegible] établir à Leuwarde, où il épousa Mar[illegible] de Hiding, dont il eut six garçons. Les [illegible] qui dévastaient la Frise l'obligèrent de [illegible] Hollande. Le comte Jean d'Embden l'ac[illegible] et le fixa près de lui dans la petite ville [illegible]. On a d'Inthiema : *Querella Batavo*[illegible]; — *Carmen de Nativitate, Sepultura, [illegible] Resurrectione Christi*; — *De Arcis Lyn[illegible] Deditionis Causa ejusdemque in pos[illegible] retinendæ cautela, et de consequentia [illegible]*, etc.; — *De Malorum Regum Gu[illegible] Libri tres*; — *Consilia Juris*. Pa[illegible] que ces deux derniers ouvrages sont [illegible] manuscrits. L—z—e.

[illegible] Petri, Décade XVI, n. 3, p. [illegible]. — [illegible] *Bibl. Fris.*, p. [illegible]. — Paquot, *Mémoires pour [illegible] l'Histoire Littéraire des Pays-Bas*, t. VI, p. [illegible].

[illegible] (*Hero* DE), jurisconsulte et poëte [illegible], fils du précédent, né dans l'Ost[illegible] 1576, mort à Franeker, en novembre [illegible] ses études à Franeker, où il fut reçu [illegible] le 28 juillet 1593. Il retourna dans sa [illegible] qu'il quitta pour exercer l'emploi de [illegible] *militaris* (grand-prévôt, juge mili[illegible]) les troupes du comte de Nassau, [illegible] de Frise. En 1618, il devint biblio[illegible] secrétaire de l'université de Frane[illegible] exerça ces fonctions jusqu'en 1621. [illegible] Paquot, c'était un médiocre écrivain. On [illegible] *[illegible] gentilitias familiarum Domos, [illegible] appendentes prærogativas mascu[illegible] [illegible]ctorum supremas super iisdem [illegible], malæque fidei possessorum ma*[illegible], etc.; Leuwarde, 1619, in-4°; — [illegible] *juridica super esse inter comi*[illegible] *orientalis Ennonem et Frideri*[illegible] *baronem in Schwartzenborch*; [illegible] 1619, in-4°; — *Censura, Judi*[illegible] *opinio super C*** et contra atro*[illegible] *Evangelii implacabiles, insatia*[illegible] *belligerandi fides, quam Er*[illegible] *princeps et comes Mansveldius, et* [illegible] *Brunswicensis præstiterunt*, etc.; [illegible] — *Elegia, in qua ex causis pro*[illegible] *per inconsideratam Bergopzoma* [illegible], *regni Hispanici perio*[illegible]; 1621, in-4°. L—z—e.

[illegible] *Biblioth. Belgica*, p. [illegible]. — Vriemoet; [illegible] p. [illegible]. — Paquot, *Mém. pour servir* [illegible] *des Pays-Bas*, t. V, p. [illegible].

[illegible] second et dernier empereur de Chine [illegible] des Han postérieurs, élu en 948, [illegible] de notre ère. Il succéda à son père, Kao-tsou, [illegible] Han. Avant [illegible] [illegible] [illegible] le palais impérial; il [illegible] fit tomber de [illegible] de mettre à mort Kouo-wei, [illegible] contribué à placer son père sur le trône [illegible] lui avait rendu de signalés services [illegible] marcha avec ses troupes vers la capitale, [illegible] en fuite l'armée impériale; de sorte que [illegible] resté presque seul, dut se sauver dans un vil[illegible]lage, où il fut tué avant d'avoir été [illegible]. L'empire passa dès lors entre les mains de Kouo-wei, qui fonda, sous le titre de Taï-tsou, la dynastie des Tcheou postérieurs. B. P.

Mailla, *Histoire générale de la Chine*, tome VII.

INTIERI (*Barthélemy*), économiste et mé[illegible]canicien italien, né à Pistoia, dans la Toscane, vers 1676, mort à Naples, le 21 février 1757. Il vint très-jeune à Naples y étudia particulière[illegible]ment la philosophie et les mathématiques, et enseigna ensuite ces deux sciences. La famille Corsini lui confia la direction de vastes domaines dont il doubla rapidement le revenu; le grand-duc de Toscane voulut aussi l'avoir pour intendant des propriétés qu'il possédait dans le royaume de Naples, et la maison Rinuccini de Florence le chargea de surveiller ses intérêts dans le même pays. Ces occupations multiples familiarisèrent Intieri avec les faits qui servent de base à l'éco[illegible]nomie politique; en même temps, les profits consi[illegible]dérables qu'il en retira lui permirent de consacrer une partie de sa fortune aux progrès de cette science. Il établit à Naples une école de com[illegible]merce. Il introduisit la méthode d'emmagasiner les blés dans les silos, et imagina l'étuve à blé, machine destinée à préserver les grains en les privant par la dessiccation de leur faculté germi[illegible]native. Il perfectionna le *palorcio*, ancienne[illegible]ment employé par les habitants d'Amalfi et de Vico pour transporter le bois du sommet des montagnes au bord de la mer; il rendit cette machine plus commode et plus puissante. Il trouva une manière d'imprimer les billets de loterie qui rendit la contrefaçon impossible et produisit, pour le trésor royal, si l'on en croit Ga[illegible]lanti, une économie de quatre mille ducats par an. Enfin il fonda à ses frais, en 1754, dans l'uni[illegible]versité de Naples, une chaire de commerce (ou d'économie politique), dont le premier titulaire fut son ami le P. Genovesi. On a d'Intieri : *Della perfetta Conservazione del Grano*; Naples, 1754, in-fol.; on a quelquefois attribué à Galiani cet ouvrage dont Intieri aurait fourni l'idée et la matière. On a prétendu aussi qu'Intieri et le marquis de Rinuccini avaient fourni à Galiani les matériaux de son traité *Sur la Monnaie*. Z.

Genovesi, *Discorso sopra il Fine delle Scienze*. — Ga[illegible]lanti, *Elogio storico dell' ab. Genovesi* (troisième édit.), Florence, 1781, p. [illegible]. — Villarosa, *Ritratti*, p. [illegible].

[illegible] Chios [illegible] l'expédition [illegible] les [illegible] Sophocle, [illegible] Athénée. On ne sait combien de [illegible] d'Ion à Chios; mais en [illegible] Athènes, et [illegible] avec Euripide et [illegible] avant 421, puisque Aristophane, dans [illegible] de *La Paix*, jouée cette année-même, [illegible] au nombre des hommes [illegible] mort.

[illegible] remporta une fois le prix de la tragédie [illegible] il [illegible] sa reconnaissance [illegible] Athéniens en leur faisant distribuer [illegible] vin de Chios. Une pareille [illegible] prouve qu'Ion était riche. Les cri- [illegible] diversement le nombre de ses [illegible] à trente et à quarante. Nous [illegible] et quelques fragments de dix [illegible] Φοῖνιξ ἢ Καινεύς, Φοῖνιξ [illegible], Εὐρυτίδαι, [illegible], et d'un drame [illegible] Longin traite très-sévèrement [illegible] d'Ion. Il n'y voit qu'élégance sans [illegible] estime que toutes ensemble elles ne [illegible] l'*Œdipe* de Sophocle. Les contempo- [illegible] et les critiques d'Alexandrie sem- [illegible] jugé autrement, puisque les uns [illegible], et les autres le placèrent sur la [illegible] poëtes tragiques athéniens. Il [illegible] commentateurs Arcésilas, Batton de [illegible] Didyme, Epigène et même Aristarque. [illegible] d'Aristophane dit que, outre ses [illegible] Ion composa des poëmes lyriques, [illegible] des épigrammes, des péans, des [illegible] scolies et des élégies. Quant aux [illegible] comme il n'en est pas question ail- [illegible] scoliaste peut avoir fait une confusion [illegible] et tragédie, bien que son asser- [illegible] rien d'improbable en égard à la fécon- [illegible] Il reste de ses élégies quelques frag- [illegible] par Brunck (*Analecta*, vol. I, [illegible] même scoliaste cite d'Ion les ou- [illegible] en prose suivants : [illegible] — Κοσμολογικός; — [illegible] autres qu'il ne spécifie pas. On ne sait [illegible] le premier de ces ouvrages [illegible] même aux anciens; le titre [illegible] Χίου κτίσις [illegible] Histoire de [illegible] dialecte ionien [illegible] d'Hérodote. Le Κοσμο- [illegible] un ouvrage de philosophie [illegible] le même que le [illegible] aussi à Ion, et qui expliquait [illegible] du monde suivant la théorie [illegible]

[illegible] voyages, soit la [illegible] par d'illustres personnages [illegible] Ion de Chios avec [illegible] du temps de Socrate [illegible] un des dialogues de Platon [illegible] de Ion ont été [illegible] *Ionis Chii Vita* [illegible] Leipzig, 1836; par [illegible] & *Fragmenta*, Berlin, 1836 [illegible] *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft* [illegible] p. [illegible] les restes de ses tragédies [illegible] insérés dans les *Fragmenta* [illegible] de Wagner (*Bibl. Grecque* [illegible]), et les fragments de ses ouvrages en prose dans les *Fragmenta Historicorum Græcorum* de C. Müller, t. II, p. 44 ([illegible] Didot).

Strabon, XIV, p. [illegible] — Suidas, [illegible] au mot [illegible] — Plutarque, [illegible] — Diogène Laërce, IV, [illegible] *Græc.* vol. II, p. [illegible] — Welcker, [illegible] 189.

* IOPHON, poëte tragique athénien, fils de Sophocle et de Nicostrate, [illegible] avant J.-C. Il fit jouer des tragédies du vivant de son père, et l'on prétend même qu'il [illegible] lui. Il eut le second prix en 428, dans un concours où Euripide fut le premier et Ion le troisième. Il remporta, on ignore à quelle époque, une brillante victoire ([illegible] scoliaste). On n'a point d'autres détails sur sa vie, mais l'on sait qu'il vivait encore en 405. Dans les *Grenouilles*, représentées à cette date, Aristophane parle de lui comme du seul bon poëte tragique qui reste aux Athéniens; mais il doute que, privé de son père [illegible] il puisse [illegible] là à entendre que les tragédies [illegible] retouchées [illegible] Les anciens en [illegible] suivantes sont mentionnées par [illegible] λεύς, Τήλεφος, [illegible] Βάκχαι, [illegible]; les deux [illegible] tiennent évidemment à la [illegible] faut-il ajouter à cette [illegible] intitulé [illegible] lexandrie ([illegible]) [illegible] ne [illegible] connaître [illegible] son père ([illegible]), il se [illegible] lui, et [illegible] était question de l'*Œdipe* à [illegible]

[illegible]

[illegible] que dans l'état de lassitude où se trouvaient les divers peuples de la Grèce, une [illegible] n'était pas probable, et que les [illegible] se réduiraient à une guerre [illegible], d'escarmouches et de ravages, il modifia dans cette prévision l'organisation de ses soldats, et leur donna plus de légèreté. Au lieu du bouclier il en substitua un plus petit, remplaça la vieille cotte de mailles par une cuirasse en toile, et fit porter à ses soldats une légère chaussure, qui fut appelée de son nom *iphicratides* (ἰφικρατίδες). Il leur donna en même temps des épées et des piques plus longues. Avec [illegible], devenues plus mobiles sans avoir [illegible] de leur solidité, il se porta rapidement [illegible] territoire de Phlius, en Arcadie, et obligea les Spartiates d'envoyer leurs forces de ce côté. Il [illegible] ensuite au printemps de 392 tenir garnison avec ses *peltastes* (soldats armés du petit bouclier) à Peiraeum, sur le territoire de Corinthe. Cette ville, menacée par Agésilas, appela à son secours Iphicrate. Le mouvement d'Agésilas était une feinte. Il en voulait réellement à Peiraeum, et il s'empara de cette forteresse aussitôt qu'elle eut été abandonnée par le général athénien. Celui-ci prit une éclatante revanche en détruisant près de Corinthe un détachement spartiate. Il profita de ce succès pour reprendre Sidus et Crommyon, qui avaient été conquis par Praxitas, et pour enlever à Agésilas la ville d'Oenoé. Il aurait probablement forcé le roi spartiate, si les Argiens, qui redoutaient son ambition, n'eussent obtenu son rappel. Les Athéniens l'envoyèrent en 389 dans l'Hellespont contre Anaxibius, qui fut vaincu et tué. Iphicrate fut encore [illegible] arrêté au milieu de ses succès par [illegible] générale connue sous le nom de [illegible] Antalcidas (387). Au lieu de revenir à [illegible] il offrit ses services à Seuthes, roi des [illegible] rétablit sur le trône, puis à Cotys, [illegible] sa fille en mariage et lui fournit les

[illegible]

[illegible] de Timothée, Iphicrate et Ménesthée [illegible] (en 356) Timothée seul fut condamné [illegible] Ménesthée, en 356. On ne connaît pas les dernières années d'Iphicrate, mais on sait qu'il ne vivait plus à l'époque où Démosthène prononça son discours contre Midias, en 348. Iphicrate appartient, comme Chabrias et Charès, à cette classe de hardis hommes de guerre qui soutinrent au quatrième siècle la puissance d'Athènes, mais qui n'eurent pas les qualités politiques des Cimon, des Aristide et des Périclès. Chefs de mercenaires, employés à des expéditions lointaines, ils ne venaient guère à Athènes que pour recevoir des récompenses ou répondre à des accusations, et prenaient à peine part aux affaires publiques. Ils avaient soin de se ménager l'appui de quelques orateurs célèbres, et Iphicrate fut particulièrement lié avec Lysias.

Iphicrate, fils du précédent, fut un des ambassadeurs envoyés de Grèce à Darius Codoman. [illegible] et lui tombèrent après la bataille d'Issus, en 333, entre les mains des Macédoniens. Alexandre, qui se rappelait les rapports de la famille royale avec Iphicrate le père, traita le fils avec beaucoup d'égards. Celui-ci mourut peu après, et ses os furent rapportés à ses parents.

Y.

[illegible] Ἰφικράτης. — Suidas, aux mots Ξενικόν, Δρῦς, Ἰφικράτης. — Harpocration, aux mots Ξενικόν et Δρῦς. — Plutarque, *Apoph.*; *Pelop.* [illegible]; *Agesil.*, 22; *Vitae decem orat. Lysias.* — Aristote, *Rhet.*, I, 7, 9; II, 23; III, 10. — Démosthène, *Philipp.* I; *cont. Arist.*, *cont. Timot.*, *cont. Midi.* — Scoliaste sur le *Plutus* d'Aristophane, 173. — Diodore de Sicile, XIV, 86, 91, 92; XV, 29, 41-43, 47; XVI, 57. — Polyen, I, 9; III, 9. — Xénophon, *Hellen.*, IV, 4, 5, 8; VI, 2. — [illegible], *Menex.* — Andocide, *De Pace*. — Strabon, [illegible] — Pausanias, III, 10. — Athénée, IV, p. 131. — [illegible], *Harod. Menest.* — Eschine, *De falsa Legatione*. — Denys d'Halicarnasse, *De Lysia*. — Dinarque, *cont. Philocl.* — Quintilien, V, 12. — Arrien, *Anabasis*, [illegible] — Quinte-Curce, III, 10. — Rehdantz, *Vitae Iphicratis, Chabriae, Timothei Athen.*; Berlin, 1845, in-8°. — Grote, *History of Ancient Greece*, t. IX et X.

IRAILH (*Augustin-Simon*), historien et littérateur français, naquit au Puy-en-Velay, le [illegible] juin 1719, et mourut au mois de mars 1794. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine de l'église collégiale de Monistrol, et ensuite prieur-curé de Saint-Vincent dans le diocèse de Cahors. S'il faut s'en rapporter à une assertion donnée par l'abbé Sabatier de Castres, il fut chargé de l'éducation d'un des petits neveux de Voltaire, ce qui expliquerait, selon ce critique, l'espèce de partialité avec laquelle l'abbé Irailh a rendu compte des démêlés de l'auteur de la *Henriade* avec l'abbé Desfontaines, J.-J. Rousseau et Maupertuis, dans son principal ouvrage, recherché encore aujourd'hui, et qui a pour titre : *Querelles littéraires, ou mémoires pour servir à l'histoire des révolutions de la république des lettres, depuis Homère jusqu'à nos jours*; Paris, 1761, 4 vol. in-12, avec cette épigraphe, *Tantaene animis caelestibus irae?* Ces Mémoires sont divisés en trois parties [illegible] générales, où [illegible] de querelles des corps [illegible] même contre [illegible] l'auteur a su répandre [illegible] incidents de ces [illegible] singulières ou piquantes dont il [illegible] quent suffisamment le succès du livre. [illegible] plus le mérite d'être si bien écrit qu'il fut d'abord attribué à Raynal et ensuite à Voltaire. L'abbé Sabatier assure même « qu'on n'y peut méconnaître en plusieurs endroits la touche et les « idées de l'historien du siècle de Louis XIV; « c'est sa manière d'écrire, sa tournure d'esprit « et sa façon de penser ». On aurait pu sans doute grossir le livre d'un plus grand nombre de démêlés littéraires, ayant eu plus ou moins de retentissement; mais l'auteur nous semble s'être maintenu dans des limites fort sages, en se bornant au choix qu'il a fait parmi tant de matériaux que l'esprit d'hostilité scientifique ou littéraire mettait à sa disposition. On doit à l'abbé Irailh un autre ouvrage également intéressant par son objet, et qui a mérité la même estime; c'est l'*Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France, où l'on trouve des anecdotes sur la princesse Anne, fille de François II, duc de Bretagne*; Paris, Durand, 1764, 2 vol. in-12. *La France littéraire* de 1778 mentionne comme ayant été composée par lui, mais sans en faire connaître la date ni le format, une tragédie, en cinq actes et en prose, intitulée : *Henri le Grand et la marquise de Verneuil, ou le triomphe de l'héroïsme, accompagnée de notes, ainsi que de plusieurs lettres de Henri IV à la marquise.* Il y a lieu de croire que cette espèce de drame n'a pas été imprimé; car on en chercherait vainement le titre dans plusieurs collections dramatiques, et notamment dans celle de M. de Soleinne, la plus complète et la plus étendue de celles qui aient été formées. On a aussi attribué à l'abbé Irailh l'*Histoire de miss Honora, ou le vice dupe de lui-même*, 1766, 4 parties, in-12; mais elle est de Lefèvre de Beauvray, qui, dans une lettre écrite aux auteurs du *Journal Encyclopédique*, a prétendu avoir dicté ce roman « à un galant homme de ses amis » (l'abbé Irailh), qui s'en fit « ensuite l'éditeur et le vendeur ». C'est un trait qui aurait pu servir de complément à la nomenclature des querelles littéraires.

J. Lamoureux.

Quérard, *La France Littéraire*. — Docum. partic.

IRALA YUSO (Fray *Matias-Antonio*), peintre et graveur espagnol, né à Madrid le 25 février 1680, mort dans la même ville le 11 décembre 1753. Il appartenait à une riche famille du Guipuscoa, et montra dès sa jeunesse de grandes dispositions pour le dessin et la peinture. Des motifs, restés inconnus, le déterminèrent, le 21 mars 1704, à entrer chez les franciscains de Madrid, et, durant quarante-huit années, il professa en pro-

[illegible] Picturesque Views [illegible] Hogarth [illegible] Picturesque Views of the Inns of Court in London and Westminster, 1800, in-8°. Ces ouvrages [illegible] ont encore [illegible] les anciennes localités qui ont beaucoup changé depuis le siècle dernier. [illegible]

[illegible] Biographical Dictionary.

IRELAND (Samuel-William-Henry), littérateur anglais, fils du précédent, né à Londres, [illegible] 1777, mort le 17 avril 1835. Il fit [illegible] une école privée en France. En 179[illegible], il accompagna son père dans un voyage à Stratford-sur-Avon. Voyant que celui-ci, plein d'enthousiasme pour Shakspeare, ne désirait rien tant que d'en trouver quelque relique, il imagina d'en fabriquer une. Il lui présenta un autographe de Shakspeare, et déclara l'avoir trouvé parmi de vieux papiers. Émerveillé d'une si belle découverte, [illegible] encouragé [illegible] les [illegible] [illegible] Vortigern, que Sheridan [illegible] le fit jouer devant une [illegible] applaudie. Mais

[illegible]

[illegible] le 17 [illegible] 775, [illegible] ; mais un [illegible] amena une rupture entre les deux [illegible], dévote dans le culte des images, [illegible] à y renoncer ostensiblement pour se conformer aux opinions de Constantin et de Léon, [illegible] iconoclastes. Cependant elle avait [illegible] par [illegible], deux images [illegible]. L'empereur les découvrit, entra dans une violente colère, et rompit tout commerce avec l'impératrice. Il aurait même pris à son égard des résolutions plus rigoureuses, s'il n'était mort presque aussitôt après, le 8 septembre [illegible], laissant le trône à son fils Constantin VI, [illegible], alors à peine âgé de dix ans. [illegible] régente de l'empire, gouverna avec une vigueur qui alla jusqu'à la cruauté. Les principaux actes de son administration ont été racontés à l'article Constantin VI ; nous n'indiquerons ici que les faits qui se rapportent directement à elle. Elle se contenta d'abord de [illegible] les [illegible] contre les orthodoxes ([illegible]) et de les favoriser secrètement ; mais, [illegible] elle convoqua un concile à Constantinople [illegible] le culte des images dans tout l'empire. [illegible] soldats de la garde, peut-être par [illegible] l'impératrice et son favori l'eunuque [illegible], étaient très-attachés aux opinions [illegible] ; ils se soulevèrent et dispersèrent [illegible] du concile. Irène dissimula son indignation, fit passer les soldats en Asie sous prétexte d'une expédition contre les Sarrasins, les [illegible] et les remplaça par une autre garde [illegible] de Thrace et commandée par Staurace. [illegible] suivante, elle rassembla à Nicée un [illegible] concile (le septième général) qui s'ouvrit [illegible] septembre et se termina le 23 octobre. [illegible] concile rétablit le culte des images, déclara [illegible] et hérétique le concile tenu sous Constantin [illegible], frappa d'anathème les prélats [illegible], et donna au jeune empereur le titre de [illegible] Constantin, et à Irène celui de nouvelle [illegible]. Les décisions du concile excitèrent de [illegible] mécontentements, que Constantin [illegible] d'exploiter pour se dérober à la [illegible] de sa mère. Ses tentatives, plusieurs fois [illegible], ne réussirent jamais complétement, [illegible] par amener sa déposition et sa mort, en 797. Irène, qui avait été l'âme du complot et [illegible] pas hésité à faire crever les yeux à [illegible], resta seule maîtresse de l'empire. Elle [illegible] avec toute la fermeté dont elle avait [illegible] fait preuve et en général avec une modération que l'on ne pouvait guère attendre d'elle. [illegible] la raison d'État lui fit commettre des [illegible] de cruauté en usage à la cour de Byzance. [illegible] fils de Constantin Copronyme, dont [illegible] Nicéphore, avait eu les yeux crevés, tandis qu'on avait coupé la langue aux trois autres, voulurent revendiquer le trône ; mais ils furent [illegible]

[illegible] crever les yeux [illegible] dans la Macédoine [illegible] et les échecs de ses armes [illegible] dans l'Asie Mineure [illegible] pouvoir intérieur. Le lundi [illegible] 799 elle se rendit à l'église [illegible] dans un char enrichi d'or et attelé de [illegible] chevaux blancs. Quatre patrices des plus [illegible] tenaient les guides. L'impératrice, [illegible] vêtue, la couronne sur la tête, le sceptre et le globe à la main, s'avança au milieu des acclamations populaires. Les intrigues de Staurace et d'un autre favori, nommé Aétius, qui se jalousaient et cherchaient à se renverser, [illegible] difficultés à Irène, et auraient peut-être amené la guerre civile si Staurace n'était mort à propos en 800. Vers la même époque, des [illegible] s'ouvrirent entre la cour de Constantinople et celle d'Aix-la-Chapelle. Si l'on en croit les historiens grecs, Irène offrit sa main à Charlemagne, et ce prince agréa, ou même conçut le projet d'une union qui aurait reconstitué l'empire romain ; Aétius fit manquer ce plan gigantesque. Le silence des Occidentaux et surtout d'Éginhard rend bien douteuse l'assertion des chroniqueurs byzantins. Irène continua de gouverner l'empire avec autant d'habileté que d'énergie, sans pouvoir faire oublier le crime auquel elle devait le trône. Elle prodigua au peuple le trésor impérial ; elle fonda des hôpitaux pour les vieillards, pour les étrangers, pour les pauvres ; elle fit une remise générale des dettes du fisc, et diminua les charges publiques. Ces bienfaits n'ajoutèrent rien à la stabilité de son pouvoir. Malgré sa prudence, elle se laissa tromper par les protestations de dévouement du grand-logothète (trésorier) Nicéphore, ambitieux qui joignait à une avarice sordide l'ingratitude et l'hypocrisie. Sept eunuques, commandants de la garde et hauts dignitaires du palais, s'associèrent à ses projets. Le 31 octobre 802, tandis qu'Irène était retenue par une maladie au fond du palais d'Éleuthère, les conjurés, usant de leur autorité sur la garde, se saisirent de l'impératrice, qu'ils enfermèrent dans le grand palais. Le lendemain Nicéphore, après s'être fait couronner par le patriarche [illegible], alla rendre visite à Irène, et obtint qu'elle lui livrerait ses trésors. Il promettait à ce prix de la laisser en possession du palais d'Éleuthère ; mais il s'inquiéta peu de tenir sa parole. Il la relégua dans l'île des Princes, où elle avait fondé un monastère, et la fit conduire peu après [illegible], dans l'île de Lesbos. Par haine et par avarice, il la laissa manquer même du nécessaire, et cette princesse, autrefois si magnifique, fut réduite à filer pour gagner sa vie. Elle mourut moins de dix mois après sa chute. Elle était âgée d'environ cinquante ans. Les Grecs, oubliant son crime et ne se rappelant que la protection accordée au culte des images, l'ont placée au nombre [illegible]

[illegible] ses ouvrages, à une époque sur [illegible] de l'Église ne sont pas [illegible] (1); mais qu'il semble légitime [illegible] entre les années 135 et 145 de J.-C., et [illegible] pendant la persécution ordonnée [illegible] Sévère. Tout ce qui concerne l'enfance [illegible], la condition de ses parents, leur [illegible], les premières années de sa vie est couvert d'une profonde obscurité. Tout au plus peut-on dire qu'il était Grec; on sait au moins que c'est dans cette langue qu'il a composé ses ouvrages. Une lettre qu'il adressait à Florinus, un de ses [illegible], et dont Eusèbe nous a conservé un [illegible], nous apprend qu'il vit et entendit saint Polycarpe. Il était à peine sorti de l'enfance (ἔτι [illegible]), et l'enseignement du saint vieillard fit une si profonde impression sur lui qu'arrivé lui-même à une vieillesse avancée, il se souvenait non-seulement de ses discours, mais se représentait fort distinctement le lieu où il réunissait ses disciples et les moindres particularités de sa vie et de ses habitudes. Indépendamment de saint Polycarpe, il eut encore pour maître saint Papias, évêque d'Hiérapolis. On peut donc dire qu'il puisa la foi chrétienne aux sources primitives de la pure doctrine apostolique.

Irénée joignit à la méditation des Saintes Écritures l'étude approfondie des sciences profanes. Son âme était ardente et curieuse de toutes les connaissances humaines. Tertullien l'appelle *omnium doctrinarum curiosissimus explorator*. Dans un temps où le christianisme avait à se défendre non-seulement contre les attaques violentes de ses ennemis, mais encore contre les dangereuses nouveautés de partisans téméraires; quand il fallait répondre aux critiques des écrivains païens et en même temps combattre les

(1) Dom Ceillier et Lenain de Tillemont placent la naissance d'Irénée vers 120; Dupin la recule jusqu'en 140; Massuet, dans la vie d'Irénée qui précède l'édition qu'il a donnée de ses œuvres, a adopté cette dernière date, et de même [illegible], dans sa patrologie. Saint Polycarpe est mort entre [illegible] et 169; Irénée raconte lui-même qu'étant encore enfant il a entendu le saint martyr, déjà parvenu à l'extrême vieillesse (πάνυ γηραλέος). Si on suppose qu'Irénée est né en 120 et qu'il a reçu les leçons de Polycarpe à douze ou quatorze ans, il se sera écoulé trente-quatre ou trente-six ans entre cette époque où Polycarpe, d'après le témoignage même d'Irénée, était déjà très-vieux, et sa mort, ce qui semble très-difficile à admettre. Il paraît plus légitime de placer la naissance d'Irénée entre les années 135 et 145.

[illegible]

Saint Pothin [illegible]
[illegible] Montanus [illegible]
Le rôle qu'il joua [illegible]
pape Éleuthère [illegible]
« Nous avons [illegible]
frère et collègue [illegible]
pour l'Évangile de J[illegible]
Pendant le [illegible]
la couronne du m[illegible]
évêque de Lyon [illegible]
Le fardeau de [illegible]
divisions et des [illegible]

(1) Greg. [illegible]
(2) Eusèbe, liv. V [illegible]

[illegible] de la vie d'Irénée [illegible], l'époque de la célébration de la Pâque divisait les évêques d'Orient et d'Occident. La conférence de saint Polycarpe et du pape Anicet sur ce point avait plutôt ajourné que terminé le différend. Outre ces difficultés générales, la situation particulière du christianisme dans les Gaules exigeait d'Irénée un zèle infatigable; car la religion nouvelle n'avait pas encore de fortes racines dans ce pays, et, avant de pacifier et d'unir, il fallait gagner les âmes à la foi. Irénée se donna tout entier à cette œuvre, et avec un succès auquel Grégoire de Tours rend témoignage en disant que par sa prédication il parvint, dans un court espace de temps, à faire de Lyon une ville chrétienne. En même temps il étendait et propageait la foi par des missions apostoliques à Valence et à Besançon, et combattait les hérétiques dans ses livres où il dévoilait et réfutait leurs doctrines. Les trois premiers livres de son traité contre les hérésies furent écrits sous le pontificat d'Éleuthère.

Le débat qui divisait les Églises d'Orient et d'Occident sur le jour où l'on devait célébrer la Pâque menaçait de tourner en schisme. Des deux côtés on invoquait la tradition apostolique. Le pape Anicet, sur le conseil de Polycarpe, et pour éviter un déchirement, avait laissé les églises suivre chacune leur usage sur un point où la foi n'était pas intéressée. Le pape Victor entreprit de rétablir l'unité; mais il rencontra une vive opposition de la part des évêques de l'Asie Mineure et particulièrement de Polycrate d'Éphèse. La [illegible] s'irrita. Irénée s'entremit, et lui persuada de suivre la politique sage et modérée de ses prédécesseurs, en lui représentant avec une [illegible] fermeté les embarras dans lesquels [illegible] l'Église. Grâce à son intervention, la question fut encore réservée. Ce fut seulement le concile de Nicée (325) qui fixa le jour de la Pâque au dimanche qui suivait la pleine lune la plus rapprochée de l'équinoxe du printemps. « [illegible], dit Eusèbe, qu'Irénée, remplissant la signification de son nom, se montra véritablement amateur de la paix par la douceur de ses mœurs, par la modération de sa conduite, [illegible] les mouvements qu'il se donna pour la paix à l'Église (1). »

[illegible] fut une des nombreuses victimes de la persécution de Septime Sévère. Les actes de son martyre n'existent plus : du temps de Grégoire de Tours, ils étaient déjà introuvables.

[illegible] des ouvrages de saint Irénée est [illegible] et prouve mieux que tous les discours [illegible] son activité. Par malheur, à l'exception du grand traité *Contre les Hérésies* et de [illegible] rares fragments conservés par Eusèbe, nous avons tout perdu. Saint Jérôme cite [illegible] une *Épître au pape Victor sur la célébration de la Pâque*. Nous possédons [illegible] [illegible] [illegible] de la Pâque; — deux [illegible] *Sur la Monarchie*, ou [illegible] *Dieu n'est pas l'auteur du mal*; [illegible] *l'Ogdoade*, où il combattait l'erreur [illegible] sur le nombre de huit; — une *Épître à* [illegible] *Martin sur la tradition apostolique* ([illegible] Ἀποστολικοῦ κηρύγματος; — un *Livre contre les Grecs*, ou *Sur la science* ([illegible] ἢ περὶ ἐπιστήμης; — un *Recueil de traités de différents genres* ([illegible]). — Eusèbe fait entendre clairement qu'Irénée avait écrit contre Marcion, et Irénée lui-même, dans sa réfutation des hérétiques, marque plusieurs fois l'intention d'en parler. Saint Maxime cite d'Irénée un traité *De Fide*. Les fragments en latin d'un ouvrage qui porte ce titre, que [illegible] a donnés, ne paraissent pas pouvoir lui être légitimement attribués; il en faut dire autant d'autres fragments découverts dans un manuscrit de la bibliothèque de Turin. Le débat qui s'est élevé à ce sujet entre le chancelier Pfaff de Tubingue et Scipion Maffei n'a rien éclairci (1).

Le seul ouvrage d'Irénée qui soit venu jusqu'à nous est incontestablement le plus considérable de tous ceux qu'il a composés. Son titre exact est celui-ci : *Exposition et réfutation des Mensonges de la Gnose* (Ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως). On le désigne plus communément sous le titre de *Traité contre les Hérésies*. Ce traité forme un des plus longs ouvrages de polémique de l'antiquité chrétienne. Il se divise en cinq livres. Le texte grec a péri, sauf quelques fragments assez étendus; mais la traduction latine que nous en avons est très-ancienne et peut-être contemporaine d'Irénée. Du reste, elle est fort barbare, hérissée d'hellénismes et souvent d'une intelligence très-difficile. Les objections que Semler a élevées contre l'authenticité de cet ouvrage sont peu sérieuses et ne valent pas la peine qu'on s'y arrête. Le premier livre est consacré à mettre dans tout son jour les mystères du gnosticisme valentinien. Irénée y expose cette théologie bizarre où la théorie panthéiste des émanations s'allie au dualisme oriental : il décrit la génération des éons, leur rapport avec Dieu et avec le monde, opposant les variations et les contradictions de cette doctrine à la simplicité de la tradition apostolique, une et invariable; puis il rapporte l'origine du gnosticisme à Simon le Magicien, et le suit dans ses diverses transformations jusqu'à ses derniers partisans. Le deuxième livre est employé à réfuter la doctrine gnostique. L'hypothèse de la formation du monde par une volonté et une puissance autres que celles de Dieu est inadmissible et contradictoire : Irénée montre le danger des interprétations

(1) [illegible], liv. V, ch. xv.

(1) Mœhler, *Patrologie*, tom. I, pag. [illegible] et suiv.

[illegible] elles doivent traverser différents états intermédiaires. Le premier

[illegible] divers mêmes;

[illegible] évêque de Tyr, vivait dans la pre-[illegible] moitié du cinquième siècle. D'abord comte [illegible], il accompagna [illegible] au concile d'Éphèse en 431, et prit parti pour [illegible]. A la fin du concile il se rendit [illegible] à Constantinople pour [illegible] l'empereur l'[illegible] du parti [illegible]. Il y réussit pendant quelque temps; [illegible] après de longues hésitations, se [illegible] contre les nestoriens, et bannit Irénée [illegible] vers 435. Les évêques orientaux, qui [illegible] ses opinions religieuses, l'élurent [illegible] de Tyr en 444. Un décret impérial [illegible] de la dignité de l'épiscopat et de la [illegible] ecclésiastique. La sentence [illegible] en 448. Irénée écrivit dans sa [illegible] histoire de la controverse nestorienne, [illegible] : *Tragoedia, seu commentarii de* [illegible] *Ephesino ac in Oriente gestis*, [illegible] grec de cet ouvrage est perdu; mais il [illegible] fragments étendus d'une vieille traduc-[illegible] publiés par Christian Lupus sous le [illegible] de : *Variorum Patrum Epistolae* [illegible] *Ephesinum pertinentes*; [illegible] 1682.

[illegible] Concil. [illegible] Collect., vol. V, p. [illegible]; [illegible] vol. XIV. — Cave, *Hist. Lit-*[illegible]

[illegible] grammairien grec, dont les Latins [illegible] le nom en celui de *Pacatus*. On [illegible] détails sur sa vie, mais on sait qu'il [illegible] les Ptolémées et qu'il était établi à [illegible] il s'occupa surtout de recherches [illegible] de l'Attique et sur celui d'Alexan-[illegible] mentionne plusieurs ouvrages d'I-[illegible] différents sujets de grammaire; ils [illegible] perdus. Il avait aussi écrit un [illegible] sur Apollonius, cité à diverses re-[illegible] les scolies qui nous sont parvenues. G. B.

[illegible], t. II, p. 30, édit. de Kuster. — Fabri-[illegible] *Graeca*, t. VI, p. 170.

[illegible] surnommé *le Référendaire*, prêtre [illegible] avoir été contemporain de Justi-[illegible] de lui trois pièces du genre érotique; [illegible] insérées dans l'*Anthologie*. G. B.

[illegible], édit. de Jacobs, t. III, p. [illegible]; t. XIII, [illegible]

[illegible] (*Klementievski*), théologien russe, [illegible] à *Klementief* (gouvernement de Vla-[illegible] à Saint-Pétersbourg, le 24 avril 1818, [illegible] fort érudit, qui fut évêque de [illegible] archevêque de Pskof. Il a écrit des [illegible] sur les douze petits prophètes, [illegible] de saint Paul aux Romains et [illegible], et a prononcé des sermons à la [illegible] à Saint-Pétersbourg en 179[illegible]. Il

[illegible]

d'un [illegible] de posséder l'hébreu, le latin, le français [illegible] l'histoire et les mathématiques [illegible] l'éleva à l'épiscopat, dont les [illegible] 1806, 2 t. in-4°; [illegible]

De la [illegible] Paris, [illegible]

[illegible] Oxford, et il [illegible] Temple lorsque [illegible] cavalerie, puis de colonel. Il fut peut-être l'[illegible] le plus [illegible] de la mort de Charles Ier. [illegible] well ne repoussait pas l'idée d'un [illegible] ment, lorsque Ireton [illegible] et Cromwell, [illegible] royale, [illegible] de Charles Ier. [illegible] république, [illegible] Irlande [illegible] Limerick [illegible] un homme d'État et un saint. Ses talents [illegible]

[illegible]

[illegible] Voy. [illegible]

[illegible] (L'abbé, Jean-André), [illegible] près de Verceil, le 6 juin 17[illegible], mort dans la même ville, le 2 mars 17[illegible]. [illegible] de Verceil. [illegible] de la Lombardie [illegible] de la bibliothèque [illegible]. Il quitta cette position en 17[illegible] [illegible] Ses principaux ouvrages sont : [illegible] Christi 1672 [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] jurisconsulte [illegible] Bologne, dans la seconde moitié [illegible] siècle, mort après 1118. Il [illegible] les arts, et enseigna pendant [illegible] dans sa ville natale le *trivium* [illegible]. Consulté un jour par un [illegible] sur les significations de [illegible] les Romains, il fut conduit à faire [illegible] dans les textes du droit romain, [illegible] ensuite à étudier avec ardeur, tout [illegible] ni guide. Ce droit, sur le[illegible] temps auparavant des juristes de [illegible] et ensuite un certain Pepo de [illegible] essayé de faire des leçons, [illegible] l'objet d'aucun enseignement. [illegible] arrivé peu à peu à s'initier aux [illegible] la législation romaine, se mit, vers [illegible] siècle, à l'expliquer dans des [illegible]. Son entreprise fut couronnée de [illegible] les élèves affluèrent autour de sa [illegible] ainsi qu'Irnerius devint le rénova[illegible] du droit romain en Occident, fait [illegible] immense influence sur la marche de [illegible]. Il acquit bientôt une grande ré[illegible] et fut appelé aux fonctions de juge. En [illegible] Henri V l'envoya à Rome pour [illegible] l'élection du pape. A partir de cette [illegible] plus de renseignements sur Irne[illegible] un passage du *Chronicon Usper*[illegible] qu'il vécut encore quelque temps. [illegible] du droit fondée par lui sortirent les [illegible] docteurs, qu'on a même déclaré [illegible] quoique probablement à tort, être [illegible] immédiats; cette école enfin fut le [illegible] la célèbre université de Bologne. [illegible] - *Glossæ* : remarques sur les di[illegible] du droit romain; elles sont de deux [illegible] interlinéaires et marginales. Les pre[illegible] dans le texte, ne sont qu'une [illegible] de ce texte, et sont impri[illegible] toutes les éditions glosées du Corpus [illegible]. Les secondes, qui contiennent une [illegible] plus approfondie des difficultés du [illegible] marge duquel elles se trouvent dans [illegible], n'ont pas encore été publiées; [illegible] dans divers manuscrits, dont [illegible] l'indication dans le t. IV de son

[illegible] sous lequel il est le plus généralement [illegible] documents où il figure comme témoin; [illegible] tantôt par *Warnerius*, tantôt par *Gerne*[illegible] douzième siècle des auteurs l'appellent [illegible]

[illegible] germanique a fait dire à plusieurs de ses [illegible] Irnerius était d'origine allemande; cela [illegible]

[illegible] prétendu, mais à tort, que toute la [illegible] due à Irnerius; il n'en a rédigé [illegible] partie.

[illegible] qu'il a [illegible] vigny [illegible] pour l'interpré[illegible] thode [illegible] tats. [illegible] extraits [illegible] des neuf premiers [illegible] d'après les [illegible] doute que c'est à Irnerius [illegible] partie de ces [illegible] beaucoup d'[illegible] ce point : [illegible] curus, et [illegible] — *Formularium* [illegible] dès la fin du treizième siècle [illegible] écrit également perdu, de [illegible] *Actionibus*. Nous [illegible] Irnerius qui inventa le nom d'[illegible] lequel on désignait [illegible] Pandectes qui [illegible] livre XXIV et qui va [illegible]

Irnerius [illegible] *Digestum* [illegible] troisième titre du livre XXIV [illegible] *vetus*, ou les onze derniers livres des [illegible] les Institutes et les neuf premiers [illegible] Code; les autres parties du *Corpus* [illegible] restées à Ravenne. Mais quelques [illegible] transporta de là à Bologne [illegible] pour compléter les Pandectes [illegible] morceau qui, commençant par [illegible] *partes*, par lesquels on le désigne [illegible] couvert que plus tard. C'est alors [illegible] proposa pour la seconde partie [illegible] nom d'*Infortiatum*, indiquant que [illegible] venait d'être renforcé ou [illegible] après enfin on reçut à Bologne [illegible] livres du Code et les Novelles.

Trithemius, *De Scriptoribus* [illegible] — [illegible] *De Præstantia Doctorum* [illegible] *Irnerius*; [illegible] *gymnasii Bononiensis Professoribus* [illegible] ticle qui concerne Irnerius [illegible] *bellorum* [illegible] Fantuzzi, *Scrittori Bolognesi* [illegible] — Savigny, [illegible] *du Droit Romain au moyen âge* [illegible]

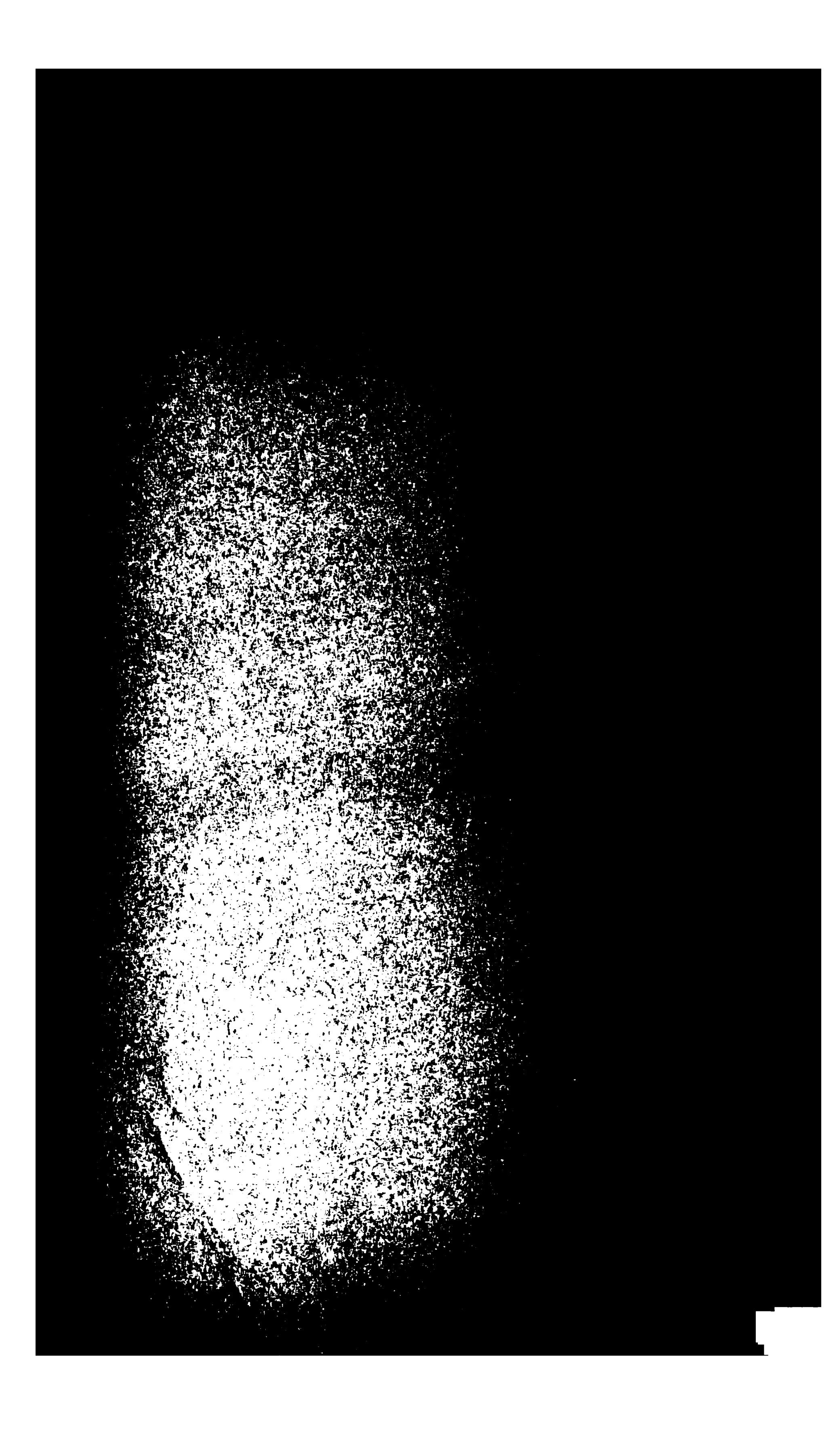
IRSON (*Claude*), [illegible] ticien français, né en [illegible] siècle. « Claude Irson [illegible] tenu une des petites écoles de Paris [illegible] grande partie de sa vie. Il [illegible] voit, par ses [illegible]

[illegible] M. Irving [illegible] Eugène [illegible] esprit de [illegible] la douce sensibilité [illegible] qui distinguent ses charmants [illegible] de *Rip Van Winkle* [illegible] popularité.

[illegible] cinq ans en Angleterre, [illegible] fixer à Paris (1820), et c'est [illegible] connaissance du poète Moore [illegible] *Bracebridge Hall, or the Humorists* [illegible] une suite d'esquisses de la [illegible] et qui ajouta encore à [illegible]. Il passa l'hiver suivant à [illegible] Paris en 1823, et à la fin de [illegible] *Tales of a Traveller* (Contes d'un [illegible]) il avait glané l'idée première [illegible] voyages, et qu'il développa [illegible] que d'imagination. Moore [illegible] son *Journal* que pour cet ouvrage [illegible] 1,500 liv. sterl., et qu'il aurait [illegible]. Il passa l'hiver de 1825 dans [illegible] France, et c'est alors qu'il fut [illegible] Everett, alors ministre des [illegible] Espagne, à venir à Madrid pour [illegible] documents nouveaux relatifs [illegible] Colomb, qui avaient été recueillis [illegible]. Le ministre pensait qu'on [illegible] faire une traduction intéressante. [illegible] rendit à Madrid au printemps suivant [illegible] examen, se convainquit qu'au lieu [illegible], il était infiniment préférable de [illegible] une histoire nouvelle de l'illustre [illegible]. Il se mit donc avec ardeur à la [illegible] les archives espagnoles lui [illegible] ouvertes, il put mettre à [illegible] de documents aussi nouveaux [illegible] à son ouvrage *History of* [illegible]

[illegible]

Il aimait [illegible] payer [illegible] pour les [illegible] vers la [illegible] et les [illegible] qui lui [illegible] *Prairies* [illegible] les Mohawks [illegible] *Astoria*, qui [illegible] treprise vingt-cinq [illegible] chir les Montagnes [illegible] la Colombie [illegible] *Adventures of* [illegible] *Rocky* [illegible] les manuscrits [illegible] dont il fit un [illegible] composition et [illegible] travaux [illegible] l'Amérique [illegible] rité. Les [illegible] avait [illegible] En 1842 [illegible] tion, [illegible] choix [illegible]






Stanford University Libraries
3 6105 118 476 394
REFERENCE
NOT

